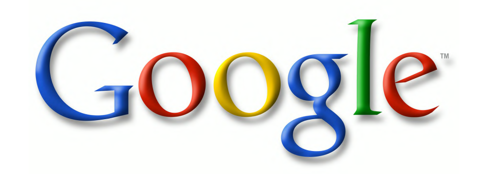
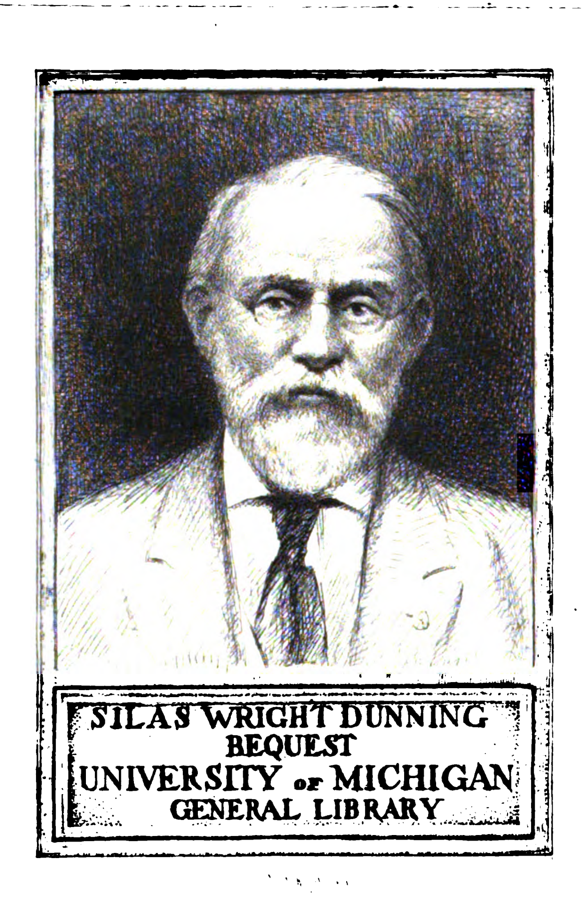
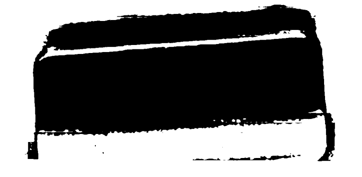




Bulletin historique et scientifique de l'Auvergne

Académie des sciences, belles-lettres et arts de Clermont-Ferrand (France)


SILAS WRIGHT DUNNING
BEQUEST
UNIVERSITY OF MICHIGAN
GENERAL LIBRARY



BULLETIN

HISTORIQUE & SCIENTIFIQUE

DE L'AUVERGNE

BULLETIN

HISTORIQUE ET SCIENTIFIQUE

DE L'AUVERGNE

PUBLIÉ PAR

l'Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts
de Clermont-Ferrand

DEUXIÈME SÉRIE

1903



CLERMONT-FERRAND
LOUIS BELLET, IMPRIMEUR-LIBRAIRE
Avenue Carnot, 4

1903

LISTE DES MEMBRES

DE

L'ACADÉMIE DES SCIENCES, BELLES-LETTRES ET ARTS

DE

CLERMONT-FERRAND

Pendant l'année 1903

Membres composant le Bureau

Président : M. le docteur DOURIF.
Vice-Président : M. B. BRUNHES.
Commissaires : MM. J. TEILHARD DE CHARDIN et Abbé CRÈGUT.
Trésorier : M. Casimir PAJOT.
Secrétaire perpétuel : M. Emmanuel TEILHARD DE CHARDIN.
Secrétaire : M. Maurice BASSE.
Secrétaire des séances : M. EUSÉBIO.

Membres du Comité de publication

MM. EUSÉBIO, JALOUSTRE, MÈGE, ROUCHON, Emmanuel TEILHARD DE CHARDIN, VIMONT, le Trésorier et le Secrétaire.

Membres honoraires

M. le Maire de Clermont.
M. le Préfet du Puy-de-Dôme.
Mgr l'Évêque de Clermont.
M. le Général commandant le 13e corps d'armée.
M. le Premier Président de la Cour de Riom.
M. le Procureur général près la Cour de Riom.
M. le Président du Tribunal civil de Clermont.

M. le Président du Tribunal de Commerce de Clermont.
M. le Recteur de l'Académie universitaire de Clermont.
M. le Directeur de l'École de Médecine.
M. le Doyen de la Faculté des Sciences.
M. le Doyen de la Faculté des Lettres.

Membres titulaires

MM.

Vimont, bibliothécaire de la ville ; 18 janvier 1866.
Alluard, doyen honoraire de la Faculté des Sciences ; 16 janvier 1868.
Dourif (le Dr), profess. hon. de l'Ecole de médecine ; 21 janvier 1869.
Julien, professeur à la Faculté des Sciences ; 2 juillet 1874.
De Chazelles, ancien préfet, conseiller général ; 18 janvier 1877.
Jaloustre (Elie), licencié en droit ; 3 mai 1877.
Boyer (François) ; 3 mai 1877.
Kessler, chimiste ; 16 janvier 1879.
Reigneaud (Paul), juge suppléant ; 13 mai 1880.
Teillard (Cirice), ingénieur civil ; 19 janvier 1882.
De Chabrol (le comte), ancien député ; 1er juin 1882.
Teilhard de Chardin (Emmanuel), ancien élève de l'École des Chartes ; 18 janvier 1883.
Chalus (Maurice), banquier ; 15 janvier 1885.
Raynaud (l'abbé), curé de N.-D. du Port ; 15 janvier 1885.
Vignancour, docteur en droit, avocat ; 15 janvier 1885.
Mège (Francisque) ; 28 janvier 1886.
Rouchon, archiviste du département ; 28 janvier 1886.
Everat, docteur ès-lettres, avocat ; 28 janvier 1886.
Guélon (l'abbé) ; 28 janvier 1886.
D'Aurelle (le vicomte Théophile) ; 28 janvier 1886.
Teilhard de Chardin (Joseph) ; 20 janvier 1887.
De Nervo (le baron) ; 3 février 1887.
Chaudessolle (Félix), avocat ; 19 janvier 1888.
Vernière (Antoine) ; 3 mai 1888.

MM.

Poupon, lieut.-colonel de cavalerie en retraite; 3 mai 1888.

Fouilhoux (l'abbé), chanoine; 3 mai 1888.

Attaix (l'abbé), doct. ès-lettres, curé d'Ennezat; 4 avril 1889.

Goyon (Charles), docteur en droit, avocat ; 4 avril 1889.

Langlais, avocat ; 4 avril 1889.

Berthoule (Amédée), secrétaire général de la Société d'acclimatation, maire de Besse ; 19 janvier 1893.

Bostbarge (l'abbé), curé de Saint-Genès-les-Carmes ; 19 janvier 1893.

Tardif (Georges), ingénieur civil, maire de Maringues ; 19 janvier 1893.

D'Aurelle Montmorin (le comte), lieutenant-colonel breveté d'infanterie ; 19 janvier 1893.

Pajot (Casimir), docteur en droit, avocat ; 19 janvier 1893.

Dulier, agent-voyer en chef en retraite, maire de Lezoux ; 19 janvier 1893.

Marmoiton, procureur de la République; 19 janvier 1893.

Artance (Félix), compositeur de musique ; 19 janvier 1893.

De Barante (le baron Claude) ; 17 janvier 1895.

L'Ebraly (Eugène), docteur en droit, avocat ; 17 janvier 1895.

Grasset (le Dr) ; 17 janvier 1895.

Teillard (Jean), architecte; 17 janvier 1895.

De Pontgibaud (le comte) ; 21 janvier 1897.

Crègut (l'abbé), aumônier du collège Michel-l'Hosp. ; 20 janvier 1898.

Basse (Maurice), avocat ; 21 janvier 1899.

Bruyant (Charles), professeur suppléant à l'École de médecine ; 21 janvier 1899.

Mioche (l'abbé), aumônier de l'Hôpital-Général ; 21 janvier 1899.

De Montlaur (le marquis) ; 21 janvier 1899.

Ojardias (Albert) ; 18 janvier 1900.

Roux (le Dr Emile) ; 18 janvier 1900.

Bonneton, conseiller honoraire de la Cour d'appel de Riom ; 17 janvier 1901.

MM.

Brunhes, directeur de l'Observatoire météorologique ; 17 janvier 1901.

Christophle (Franck), docteur en droit, avocat; 17 janvier 1901.

Eusébio, naturaliste, licencié ès-sciences naturelles ; 16 janvier 1902.

Laude, bibliothécaire de l'Université; 16 janvier 1902.

Seguin, avocat, conseiller général ; 16 janvier 1902.

Membres correspondants

Aressy, ancien principal, à Thiers.

Aubert de la Faige, ancien capitaine breveté de cavalerie, à Riom.

Bagès, capitaine breveté d'infanterie, à Clermont.

Bardoux (Jacques), à Paris.

Barella, docteur en médecine, à Bruxelles.

Béal (l'abbé), curé de Brassac-les-Mines.

Béal, ancien notaire, à Vensat.

Bellaigue-Dufournel (de), ancien consul général, à Gray.

Bellard, professeur de dessin au lycée Saint-Louis, à Paris.

Bernet-Rollande, ancien magistrat, à Paris.

Berriat-Saint-Prix, à Thuret, par Aigueperse.

Bès de Berc, docteur en droit, avocat, à Clermont.

Beyssac, archéologue, à Lyon.

Biélawski, ancien percepteur, à Clermont.

Bonafous, ancien professeur de Faculté.

Bonnal, à Paris.

Boudet (Marcellin), conseiller à la Cour d'appel, à Grenoble.

Breghot du Lut (Francisque), à Lyon.

Bruel (Alexandre), archiviste paléographe, à Paris.

Camin (l'abbé), curé des Martres-d'Artière.

Castel, inspecteur général des mines.

Chabrol (Ulysse), à Clermont.

MM.

Chambon (Félix), bibliothécaire de l'Université, à la Sorbonne, à Paris.

Champflour (comte de), ancien officier supérieur d'état-major, à Riom.

Chanson (Maurice), homme de lettres, à Lyon.

Chassaing (du), naturaliste, à Lezoux.

Chilly (de), chef de bataillon d'infanterie breveté.

Chomette (l'abbé R.), curé doyen d'Arlanc.

Chomette (Paul), docteur en droit, avocat, à Clermont.

Clausels, avocat à la Cour d'appel de Riom.

Clérambault (de), ancien conservateur des hypothèques, à Tours.

Colin, docteur en médecine, à Saint-Honoré (Nièvre).

Colombier, docteur en droit, avocat, conseiller général, à Clermont.

Delmas (J.), à Aurillac.

Delort, professeur de l'Université.

Depeiges, avocat général à la Cour d'appel, à Riom.

Dienne (c[te] de), au château de Cazidéroque (Lot-et-Garonne).

Dumas (l'abbé), curé de Villeneuve-sur-Allier (Allier).

Emy (l'abbé), curé-doyen de Manzat.

Farges, ancien élève de l'École des Chartes, chef du bureau historique au Ministère des affaires étrangères.

Faucon (Maurice), archiviste paléographe.

Finot, chimiste.

Fredet, docteur en médecine, professeur honoraire de l'École de médecine de Clermont.

Gautier (Paul), préparateur de zoologie à la Faculté des sciences.

Gérardin, professeur au collège Chaptal.

Germain (Pierre), ingénieur de l'Administration des télégraphes, à Paris.

Glangeaud, maître de conférences à la Faculté des sciences de Clermont.

Gonnard, ingénieur des hospices civils, à Lyon.

MM.

Goutay (Edouard), à Joze.

Grasset, archéologue, à Varzy (Nièvre).

Gruey, professeur à la Faculté des sciences et directeur de l'Observatoire de Besançon.

Jacoud, professeur à la Faculté de médecine, à Paris.

Jalenques (Louis), docteur en droit, avocat, à Clermont.

Jaloustre (Ch.), ancien chef de division à la Préfecture du Puy-de-Dôme.

Jarrier, architecte, à Clermont.

Jaubert, capitaine en retraite, à Clermont.

Jaubert, médecin militaire.

Kühnoltz, docteur en médecine, à Montpellier.

Lachenal, ex-receveur des finances, à Brioude.

Lafarge de Lapierre (de), à Clermont.

Laporte (Adolphe), architecte, à Clermont.

Laronde, naturaliste, à Moulins.

Lascombe (Adrien), bibliothécaire de la ville du Puy.

Lausser (l'abbé), professeur.

Laval (Edmond), professeur à l'École commerciale, à Bordeaux.

Le Blanc (Paul), à Brioude.

Legrand, docteur en médecine, à Paris.

Lesueur, avocat, à Riom.

Le Touzé (Charles), économiste, à Paris.

Magaud (l'abbé), missionnaire diocésain.

Masson (Fréd.), ancien bibliothécaire au Ministère des affaires étrangères.

Mathieu, ancien notaire, à Clermont.

Meillet, officier d'artillerie.

Mirande (Dominique), conseiller à la Cour d'appel, à Paris.

Morel (François), avocat à la Cour d'appel de Riom.

Mosnier (l'abbé), curé de Chapdes-Beaufort.

Mowat, archéologue, à Paris.

Nolhac (Pierre de), conservateur du Musée, à Versailles.

Noir de Chazourne, commandant d'artillerie.

MM.

Nourrisson (Paul), docteur en droit, avocat à la Cour d'appel de Paris.

Paret, médecin-major de 1re classe en retraite, à Clermont.

Pautard (l'abbé), chanoine titulaire, à Saint-Flour.

Perroud, recteur, à Toulouse.

Pilinski (Stanislas), graveur, à Paris.

Planat (Félix), docteur en médecine, à Nice.

Planeix (l'abbé), supérieur de la Mission diocésaine, à Clermont.

Pojolat, docteur en médecine, chirurgien de l'Hôtel-Dieu de Clermont.

Pomel, directeur honoraire de l'École supérieure des Sciences, à Alger.

Poulbrière (l'abbé), directeur du Petit-Séminaire de Servières (Corrèze).

Ranquet (Henri du), archéologue, à Clermont.

Ribier (de), docteur en médecine.

Rougane de Chanteloup (le comte), agronome, à Clermont.

Ruprich Robert, inspecteur des Monuments historiques, à Paris.

Salomon (Michel), docteur en droit, avocat, à Paris.

Salveton (Henry), docteur en droit, à Nonette.

Salvy (Georges), avocat à la Cour de Riom.

Surrel de Saint-Julien (l'abbé H. de), missionnaire apostolique, à Rome.

Tallon (Henry), avocat, ancien magistrat, à Clermont.

Tixier (Félix), docteur en médecine, à Clermont.

Tixier (l'abbé), à Paris.

Torsiac (Adrien de), directeur de la Société Générale, Thiers.

Vaissière (H. de), maire d'Anglard-de-Saint-Flour.

Valenti (dom José-Ignatio), Palma de Mallorca (Espagne).

Veuclin, bibliothécaire de la maison Firmin-Didot.

Zéglicki, juge au Tribunal civil, à Toulouse.

—

Membres honoraires élus

MM.

Alibert, ingénieur, à Paris.

Boulle (Marcellin), paléontologue.

Blanchard (Emile), membre de l'Institut.

Borson, général de division, à Chambéry.

Bouquet de la Grye, membre de l'Académie des Sciences.

Bourget (Paul), membre de l'Académie française.

Fernandez Iglesias, publiciste, à Madrid.

Hébrard de Villeneuve, conseiller d'État.

Henry, à Londres.

Héribaud (le Frère), professeur au pensionnat des Frères, à Clermont.

Kerkhove (de), président de l'Académie de Belgique.

Legoyt, secrétaire de la Société de statistique, à Paris.

Mercier de Lacombe, ancien député.

Parenty, directeur de la Manufacture des Tabacs, à Lille.

Passy (Frédéric), membre de l'Institut.

De la Perrière, intendant général de l'armée, en retraite.

Ragon, ancien inspecteur général de l'Université.

Tallon (Eugène), ancien député, président de Chambre à la Cour d'appel de Lyon.

Tour (H. de la), bibliothécaire au cabinet des médailles de la Bibliothèque nationale.

Vissac (le baron de), à Avignon.

LISTE DES SOCIÉTÉS SAVANTES

QUI FONT ÉCHANGE DE PUBLICATIONS AVEC L'ACADÉMIE
DE CLERMONT-FERRAND

Agen (Lot-et-Garonne), Société d'agriculture, sciences et arts.

Amiens (Somme), Académie.

Amiens (Somme), Société des Antiquaires de Picardie.

Amiens (Somme), Société linnéenne du Nord de la France.

Angers (Maine-et-Loire), Société d'agriculture, sciences et arts.

Arras (Pas-de-Calais), Académie.

Aurillac (Cantal), Société de la Haute-Auvergne.

Auxerre (Yonne), Société des sciences historiques et naturelles.

Beauvais (Oise), Société académique.

Besançon (Doubs), Académie.

Béziers (Hérault), Société archéologique, scientifique et littéraire.

Bordeaux (Gironde), Académie.

Brive (Corrèze), Société scientifique, historique et archéologique de la Corrèze.

Caen (Calvados), Société linnéenne de Normandie.

Caen (Calvados), Académie des sciences, arts et belles-lettres.

Cahors (Lot), Société des études littéraires, scientifiques et artistiques du Lot.

Cambrai (Nord), Société d'émulation.

Châlons-sur-Marne (Marne), Société d'agriculture, commerce, sciences et arts.

Chambéry (Savoie), Académie.

Cherbourg (Manche). Société des sciences naturelles.

Clermont-Ferrand (Puy-de-Dôme), Société des Amis de l'Université d'Auvergne.

Clermont-Ferrand (Puy-de-Dôme), Société d'horticulture et de viticulture.

Compiègne (Oise), Société française d'archéologie.

Dijon (Côte-d'Or), Académie.

Guéret (Creuse), Société des sciences naturelles et archéologiques.

Le Havre (Seine-Inférieure), Société havraise d'études diverses.

Le Puy (Haute-Loire), Société d'agriculture, sciences, arts et commerce.

Le Puy (Haute-Loire), Société agricole et scientifique.

Limoges (Haute-Vienne), Société archéologique et historique du Limousin.

Lyon (Rhône), Académie.

Lyon (Rhône), Société d'agriculture, histoire naturelle et arts utiles.

Lyon (Rhône), Société littéraire, historique et archéologique.

Le Mans (Sarthe), Société historique et archéologique du Maine.

Marseille (Bouches-du-Rhône), Académie.

Mende (Lozère), Société d'agriculture, industrie, sciences et arts.

Montauban (Tarn-et-Garonne), Académie.

Montbrison (Loire), Société de la Diana.

Montpellier (Hérault), Société pour l'étude des langues romanes.

Moulins (Allier), Société d'émulation.

Nancy (Meurthe), Académie de Stanislas.

Nantes (Loire-Inférieure), Société académique.

Nantes (Loire-Inférieure), Société des sciences naturelles de l'Ouest de la France.

Nevers (Nièvre). Société nivernaise des sciences, lettres et arts.

Paris, Institut de France, Académie des inscriptions et belles-lettres.

Paris, Société des Ingénieurs civils.

Perpignan (Pyrénées-Orientales), Société agricole, scientifique et littéraire.

Poitiers (Vienne), Société des Antiquaires de l'Ouest.

Reims (Marne), Académie.

Rochechouart (Haute-Vienne), Société des amis des sciences et arts.

Rodez (Aveyron), Société des lettres, sciences et arts.

Riom (Puy-de-Dôme), Société du Musée.

Rouen (Seine-Inférieure), Académie.

Saintes (Charente-Inférieure), Société des archives historiques de Saintonge.

Saint-Etienne (Loire), Société d'agriculture, industrie, sciences, arts et belles-lettres.

Saint-Omer (Pas-de-Calais), Société des Antiquaires de la Morinie.

Saint-Quentin (Aisne), Société académique.

Solesmes (Sarthe), Abbaye des Bénédictins.

Toulon (Var), Société académique du Var.

Toulouse (Haute-Garonne), Académie des Jeux floraux.

Toulouse (Haute-Garonne), Académie des sciences, etc.

Toulouse (Haute-Garonne), Société d'histoire naturelle.

Tours (Indre-et-Loire), Société archéologique de la Touraine.

Tours (Indre-et-Loire), Société d'agriculture, sciences, arts et belles-lettres.

Troyes (Aube), Société d'agriculture, sciences, arts et belles-lettres.

Versailles (Seine-et-Oise), Société des sciences naturelles.

Vitry-le-Français (Marne), Société des sciences et arts.

—

Boston (Etats-Unis), Société d'histoire naturelle.

Bruxelles (Belgique), Société des Bollandistes.

Colmar (Alsace), Société d'histoire naturelle.

Metz (Lorraine), Académie.

Mons (Belgique), Société des sciences, arts et belles-lettres du Hainaut.

Moscou (Russie), Société impériale des naturalistes.

Stockholm (Suède), Académie royale des belles-lettres, d'histoire et des antiquités (au musée national).

Washington (Etats-Unis), Smithsonian Institution.

ACADÉMIE DES SCIENCES, BELLES-LETTRES ET ARTS
DE CLERMONT-FERRAND

BULLETIN HISTORIQUE & SCIENTIFIQUE
DE L'AUVERGNE

PROCÈS-VERBAUX

Séance du 8 janvier 1903

La séance est ouverte à 2 heures 1/4, sous la présidence de M. Brunhes, vice-président.

— Le Secrétaire perpétuel dépouille la correspondance et énumère les ouvrages reçus. Il donne lecture d'une communication du Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts, annonçant l'ouverture, à Bordeaux, en avril prochain, du 41e Congrès des Sociétés savantes. Les délégués des Sociétés jouiront du billet gratuit pour le retour, soit 50 °/₀ de remise.

Une circulaire de la Direction des beaux-arts annonce également l'ouverture, à Paris, le 2 juin 1903, de la 27e réunion annuelle des Sociétés des beaux-arts des départements.

M. le Secrétaire perpétuel dépose sur le bureau les ouvrages envoyés en hommage à l'Académie par les candidats aux élections du 22 janvier.

M. l'abbé Crégut, commissaire, y joint un envoi de M. Bernet-Rollande. C'est une thèse de son fils, faite pour le doctorat en droit, et dont le titre est: *L'esprit public et les élections dans la Basse-Auvergne en 1789*.

— M. le Président donne lecture d'une lettre de M. Legay-Chevalier, entrepreneur du monument de Gergovia. M. Legay, qui, sans doute, n'a pas été avisé de la décision de l'Académie, en décembre, de lui verser le solde de 588 francs qu'il

réclamait, déclare, par cette lettre, que son intention est d'appeler la Compagnie en garantie dans un procès qu'il intente à la commune de La Roche-Blanche. Plusieurs membres, dont M. l'abbé Guélon, font des réserves à ce sujet, en faisant observer que la Commission qui a traité avec l'entrepreneur a été extra-académique. En tout cas, le Secrétaire de l'Académie est prié d'écrire officiellement au Dr Grasset, trésorier de la Commission du monument, de vouloir réitérer à M. Legay qu'il tient le reliquat de ses notes à sa disposition, contre un reçu pour solde de tout compte.

— Après lecture, les deux procès-verbaux des 4 et 21 décembre sont adoptés sans observation.

— La séance des élections est fixée au jeudi 22 janvier. Il y aura lieu, outre l'élection des candidats à l'Académie, à celle du Président, la démission de M. de Chazelles étant irrévocable. A ce sujet, M. Brunhes, vice-président, déclare décliner, pour cette année, toute candidature à la présidence.

M. Brunhes annonce que notre compatriote, M. Bouquet de la Grye, membre de l'Académie des sciences, a accepté avec plaisir de faire partie de notre Compagnie au titre de membre honoraire élu.

L'Académie décide qu'il y aura lieu aussi, à la séance du 22 janvier, de nommer un secrétaire adjoint au Secrétaire de l'Académie, de façon à alléger la tâche de ce dernier dans la tenue des registres et dans la rédaction des procès-verbaux et du Bulletin.

Il est fait lecture d'une lettre de M. René de la Brosse, qui annonce sa démission de membre titulaire ; il a demandé depuis de vouloir lui conserver le titre de membre correspondant.

— La parole est donnée à M. Eusébio pour son travail fait en collaboration avec le Dr Bruyant, et dont le titre est : *Introduction générale à l'agriculture.* Ce travail est renvoyé au Comité de publication.

— Quelques membres de l'Académie demandent que le procès-verbal de la séance précédente soit annexé à la lettre de

convocation mensuelle. Cette mesure, qui nécessiterait des frais supplémentaires d'impression, est renvoyée au Comité de publication.

— L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 4 heures par le Président.

OUVRAGES REÇUS

Bulletin de la Société des Sciences historiques et naturelles de l'Yonne; année 1901, 55e vol. (5e de la 4e série).

Studies in the Idyl in German. Literatur, by Gustav. Albert Andrœi.

Bulletin trimestriel de la Société archéologique de Touraine; t. XIII, 3e trimestre 1902.

Bulletin de la Société des amis des sciences et arts de Rochechouart; t. XII, no 3.

Revue d'Auvergne; 19e année, no 5; septembre-octobre 1902.

Mémoires de la Société des Antiquaires de la Morinie; t. XXVII, 1901-1902.

Bulletin de la Société d'agriculture, industrie, sciences et arts du département de la Lozère; t. LIV, 1902.

Bulletin de la Société d'horticulture et de viticulture du Puy-de-Dôme; 2e et 3e trimestres 1902.

Bulletin archéologique du Comité des travaux historiques et scientifiques; année 1902, 2e livraison.

Académie des Inscriptions et Belles-Lettres; Comptes rendus des séances de l'année 1902; Bulletin de juillet-août.

Société d'histoire naturelle de Toulouse, t. XXXV; 1902, juillet, no 7.

Kongl. Vitterhets Historie och Antiquitets Akademiens Manodsblad. taugosjette argangen; 1897.

Bulletin historique de la Société des Antiquaires de La Morinie; 51e année, 203e livraison, t. XI; année 1902, 3e fascicule.

Journal des savants; novembre 1902.

Enquête administrative sur les travaux hydrauliques anciens en Algérie, publiée par les soins de St. Sainffgsel.

Extrait des travaux de la Societé d'Agriculture de la Seine-Inférieure; 27e cahier, 14e année; 3e trimestre 1902.

HOMMAGES :

J. Beyssac, *La Confrérie des Pénitents blancs de Craponne;* le Puy, Gustave Mey, 1902.

J. Beyssac, *Une famille consulaire de Lyon, généalogie de J.-B. Lacour;* Lyon, Mougin-Rusard-Waltener et Cie.

J. Beyssac, *Quelques notes sur le prieuré de Saint-Hilaire de Nus au diocèse d'Aoste.*

J. Beyssac, *Contribution à l'histoire de la famille de Pradier d'Agrain.*

A. Laronde, *Les lichens des environs de Moulins;* Moulins, Etienne Auclaire, 1902.

A. Laronde et Garnier, *Excursion botanique à Saint-Victor de Thiers*; Moulins, Etienne Auclaire, 1902.

A. Laronde et Garnier, *Excursion à Saint-Jacques-des-Blats;* Moulins, Etienne Auclaire, 1902.

Le Dr de Ribier, *Ydes, son histoire, ses eaux minérales ;* Paris, Jules Rousset, 1901.

Le Dr de Ribier, *Les chevaliers de Saint-Lazare de Jérusalem et de N.-D. du Mont-Carmel en Haute-Auvergne; Commanderie de Ronan;* Aurillac, Bancharel.

Le Dr de Ribier, *Charlus Champagnac et ses seigneurs;* Paris, Champion, et Riom, U. Jouvet, 1902.

François Morel, *De la protection légale des enfants de premier âge*; Paris, Jouve et Boyer, 1900.

Annales de Saint-Louis des Français ; 6e année, 3e fascicule; avril 1902: *Un procès canonique au XVIe siècle*, par l'abbé Magaud.

Extraits de l'*Univers*, *Commentarii in primam portem summæ theologicæ s. Thomæ Aquinitatis*, par le R. P. Buonpersiere; *Compte rendu*, par l'abbé Magaud; *La basilique de Sainte-Cécile*, par l'abbé Magaud.

Julien Bernet-Rollande, *L'esprit public et les élections dans la Basse-Auvergne en 1789;* Paris, Jouve, 1903.

Séance du 22 janvier 1903

La séance est ouverte à 2 heures 1/4, sous la présidence de M. Brunhes, vice-président.

— Le procès-verbal de la séance du 8 janvier est adopté sans observation.

— Il est procédé ensuite aux divers scrutins inscrits à l'ordre du jour.

Sont nommés:

Président: M. Dourif, docteur en médecine ;

Secrétaire-adjoint: M. Eusébio, licencié ès-sciences naturelles.

Membre honoraire

M. Bouquet de la Grye, membre de l'Académie des sciences.

Membres correspondants

MM. Laronde, naturaliste ;
Abbé Magaud, des Missions diocésaines ;
F. Morel, avocat à la Cour d'appel de Riom ;
Nourrisson, avocat à la Cour d'appel de Paris ;
De Ribier, docteur en médecine ;
A. de Torsiac, ancien secrétaire de l'Académie.

Les résultats de ces divers votes sont tous acquis au premier tour de scrutin.

— La Compagnie nomme, à mains levées, pour faire partie de la Commission des Prix de Vertu en 1903, MM. Bonneton, Paul Reignaud et Christophle.

L'Académie procède aussi au choix de trois membres, parmi lesquels le Président prendra l'orateur de la séance publique des Prix de Vertu pour 1903. Elle désigne par son vote MM. E. L'Ebraly, Chaudessolle et Christophle ; après eux, ceux qui ont obtenu le plus de voix sont MM. Rouchon, Ojardias, Everat, etc.

— Le comte de Pontgibaud émet le vœu que des conférences soient faites, à la Compagnie, par ses membres les plus autorisés dans les sciences, lettres et arts ; cette motion est renvoyée au Comité de publication.

— Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 3 heures 1/2 par le Président.

NOTES ET DOCUMENTS

CONCERNANT L'HISTOIRE D'AUVERGNE

L'Ecole de Médecine de Clermont-Ferrand pendant le XIXe siècle

Le XIXe siècle sera caractérisé dans l'histoire par une prodigieuse évolution de l'esprit humain, par un développement inouï des sciences et des lettres, par une expansion extrême de l'enseignement public. La France a eu la plus grande part dans l'accomplissement de ce merveilleux travail. Son rôle a été d'autant plus remarquable que des événements politiques d'une extrême gravité, survenus à la fin du XVIIIe siècle, avaient renversé toutes les anciennes institutions.

Mais le besoin d'une réorganisation ne tarda pas à se faire sentir. Quelques essais partiels se produisirent d'abord, jusqu'au moment où, sous l'influence d'une énergique direction, notre patrie régénérée se trouva dotée d'une remarquable législation qui s'étendait à toutes les branches de l'organisation sociale.

La médecine ne pouvait pas rester en dehors de ce mouvement réparateur. Son rôle dans la société est tellement important que tout le monde en comprend la nécessité. Aussi, dès que le calme commença à s'établir, vit-on se produire des tentatives de réorganisation de l'enseignement médical. Les premiers essais furent bien modestes, ainsi que le comportaient alors l'état de la science et l'insuffisance des ressources matérielles.

L'élan étant donné, la ville de Clermont ne resta pas en retard. Elle n'avait, d'ailleurs, pas oublié qu'elle avait pos-

sédé un collége de Médecine, et qu'elle avait eu dans le passé le désir de posséder une Ecole. Cette idée datait du xv[e] siècle. En 1481, le gouverneur d'Auvergne, Jean de Doyac, de passage à Clermont, déclara à la Ville qu'il userait de toute son influence pour faire établir une Université de Lois et Décrets et de Médecine. Un acte délibératoire du 19 mai en fait mention (1).

Cette tentative n'eut pas de suite, et, si nous sommes enfin parvenus à posséder chez nous une Ecole de Médecine ainsi que des Facultés des sciences et des lettres, nous attendons encore, pour compléter notre Université, l'institution d'une Faculté de Droit, malgré les démarches faites à ce sujet en 1815, en 1870 et dans ces dernières années.

Pour en revenir à l'École de Médecine, on peut en faire remonter l'origine à l'année 1769, et la regarder comme l'œuvre d'un homme distingué, P. Bonnet, né à Cussy-les-Forges (Yonne), fils d'un chirurgien.

Le 29 juin 1769 la Commission administrative de l'Hôtel-Dieu écrivait à M. Moreau, chirurgien-major de l'Hôtel-Dieu de Paris, pour lui demander un chirurgien digne d'être placé à la tête du service de l'Hôtel-Dieu de Clermont. M. Moreau désigna M. Bonnet, âgé de 35 ans, exerçant la chirurgie à Paris, dans la paroisse Saint-Louis.

La Commission fixa les appointements de M. Bonnet à 200 livres par an. — Il ouvrit des cours d'anatomie et de chirurgie qui, bientôt, furent suivis par 92 élèves. — Il mourut en 1805 sans enfants, mais ayant préparé par son enseignement l'avenir d'une Ecole qui ne tarda pas à se constituer, puisque nous voyons, le 2 décembre 1805, l'administration municipale installer les professeurs de l'École de Médecine de Clermont.

Ce début de l'enseignement médical avait été provoqué par la construction de l'Hôtel-Dieu actuel destiné à remplacer à lui seul les anciens hôpitaux de la ville qui avaient été suc-

(1) Tardieu, *Hist. de Clermont*, p. 624.

cessivement supprimés, ainsi que l'indique notre savant confrère, le docteur Peghoux, dans son intéressant travail publié en 1845 dans le tome XVIII° des *Annales scientifiques, littéraires et industrielles de l'Auvergne,* sous le titre de *Recherches sur les Hôpitaux de Clermont*. Nous y lisons, page 84 :

« On a dit que la réunion des hôpitaux avait été effectuée » en 1544, l'examen auquel je me suis livré ne justifie pas » cette date, il m'a paru que le dessein formé par Guillaume » Duprat, évêque de Clermont, de réunir à l'Hôtel-Dieu de » Saint-Barthélemy tous les hôpitaux de la ville de Clermont, » en y ajoutant de nouvelles constructions proportionnées à » l'importance qu'il allait acquérir, n'avait pu être mis à exé- » cution qu'après sa mort, lorsque, par son testament du » 26 juin 1560, il eut constitué les pauvres de l'Hôtel-Dieu » ses héritiers de la majeure partie de ses biens. Ce n'est » effectivement qu'après l'obtention de ce legs considérable, » que les commissaires désignés par le Chapitre vérifient » l'emplacement à céder. Les constructions se faisaient en- » core dans l'année 1566, car, au mois de mars de cette an- » née, les chanoines désignés par le Chapitre reçoivent la » commission d'aller sur les lieux pour s'assurer si les ou- » vriers se tenaient dans les limites fixées et en référer au » Chapitre.

» Les hôpitaux ne furent donc réunis matériellement qu'a- » près 1566, à l'exception de l'Hôtel-Dieu de Saint-Adjutor » qui continua à recevoir des malades jusqu'en 1657. Seule- » ment la même administration était commune aux deux » hôpitaux, et l'Hôtel-Dieu de Saint-Barthélemy fut souvent » appelé, dès lors, le Grand-Hôpital, pour le distinguer de » l'autre beaucoup moins important.

» Les anciens hôpitaux qui furent réunis à l'Hôtel-Dieu de » Saint-Barthélemy étaient : l'Hôpital du Port, l'Hôtel-Dieu » de Saint-Adjutor et l'Hôpital du Saint-Esprit. Il y avait » 148 lits dans le nouvel Hôtel-Dieu.

» Depuis la fondation de l'Hôtel-Dieu de Saint-Barthélemy » la ville de Clermont, dans ses accroissements successifs,

» avait envahi les alentours de cet édifice qui, en 1530, se » trouvait placé en dedans du mur d'enceinte. Les maisons » particulières l'entouraient de toutes parts; il ne pouvait » plus s'agrandir suivant les besoins de la population qui » s'augmentait tous les jours ; il devenait dangereux pour les » malades ainsi que pour les habitants du voisinage. On se » préoccupa surtout de la possibilité d'une de ces épidémies » dont le triste souvenir frappait encore les imaginations, il » y eut une délibération expresse du corps de ville pour cet » objet. Les administrateurs sollicitèrent et obtinrent des » lettres patentes données à Fontainebleau au mois de no- » vembre 1764, qui autorisaient l'acquisition d'un emplace- » ment situé au sud de la ville pour construire un nouvel » Hôtel-Dieu.

» La première pierre du nouvel établissement fut posée le » 8 avril 1767, mais les malades ne purent y être transférés » de l'Hôtel-Dieu de Saint-Barthélemy qu'en 1773. Le nou- » vel édifice n'était cependant pas complet, et on a dû, à di- » verses reprises, y ajouter de nouvelles constructions pour le » mettre en l'état où nous le voyons aujourd'hui. En 1793 on » y ajouta les bâtiments qui formaient autrefois la maison du » Refuge. L'Hôpital ainsi constitué contenait 500 lits, rare- » ment tous occupés, mais recevant un assez grand nombre » de malades pour qu'on pût y trouver les éléments d'un en- » seignement médical très sérieux, Dès le mois d'août 1720 » les bases d'un service médical régulier avaient été posées » par une délibération du conseil de la Ville.

» En vertu de cette délibération, les malades de l'Hôtel- » Dieu de Saint-Barthélemy étaient soignés par les membres » du Collège de Médecine qui venaient faire des visites cha- » cun à leur tour, et par quartiers. Quant au service de chi- » rurgie, un chirurgien-major avec trois aides résidant dans » la maison faisait les opérations et pansements ; il y avait » aussi un apothicaire gagnant maîtrise comme le chirurgien- » major. Le service médical est actuellement établi d'une » manière à peu près conforme à la délibération du 18 août

» 1720. Quatre médecins sont choisis parmi les professeurs
» de l'Ecole de Médecine, ainsi que deux chirurgiens. Six
» élèves de l'École, nommés par concours, sous le titre d'élè-
» ves internes, tiennent les cahiers des ordonnances des mé-
» decins et font les pansements chirurgicaux. Deux d'entre
» eux, à tour de rôle, restent en permanence à l'Hôtel-Dieu
» pour recevoir les grands malades qui seraient transportés
» dans l'intervalle des visites des médecins, pour obvier aux
» accidents imprévus, ou être appelés dans les salles quand
» leur présence y devient nécessaire. Ces élèves, rétribués
» par l'administration, sont nommés au concours ; ils sont
» secondés par neuf élèves externes également nommés à la
» suite d'examens. »

Depuis quelques années, cette organisation a été légèrement modifiée et le titre d'élève externe a été supprimé quand le stage a été rendu obligatoire.

Pendant que l'Hôtel-Dieu fonctionnait ainsi, nous voyons dans l'*Annuaire du département du Puy-de-Dôme* pour 1806, que la Société médicale organisait non seulement des assemblées dans la vue d'étendre, par la communication, les lumières de ses membres et de les rendre encore plus utiles à leurs concitoyens, mais que la même Société avait aussi organisé un service gratuit de consultations et de visites aux indigents ainsi qu'un service de vaccination. Pendant ce temps on s'occupait dans le monde officiel de l'organisation de l'Ecole.

L'arrêté du 20 prairial an XI (9 juin 1803) avait formellement reconnu, en dehors des six écoles (Facultés) prévues par la loi du 11 floréal an X, des cours d'instruction médicale qui existaient dans les hôpitaux des principales villes en vertu de décrets spéciaux. Profitant de ces dispositions, et faisant valoir l'importance de l'Hôtel-Dieu, les administrateurs de la ville et le préfet du département sollicitèrent et obtinrent de S. M. impériale. en 1806, un décret en vertu duquel les cours de médecine et de chirurgie établis à l'Hôtel-Dieu fussent solennellement inaugurés le 15 novembre 1807.

Le compte rendu de cette séance importante pour notre ville a été publié par le *Journal hebdomadaire du département du Puy-de-Dôme*. M. Ramond, préfet du département, prit le premier la parole. Après avoir pompeusement célébré les mérites de « l'homme extraordinaire en qui semble résider » en entier le gouvernement du monde, » il ajoute : « Son » œil perçant, qui est pour nous la providence sociale, ne pou- » vait oublier l'Hôtel-Dieu de Clermont dans le nombre des » établissements de ce genre où l'art de guérir devait puiser » d'utiles leçons. Riche des dons de vos pères, remarquable » par une suite d'administrateurs où l'on compte avec atten- » drissement des martyrs de la charité, renommé par le zèle » et le succès de praticiens célèbres, cet Hôtel-Dieu était » éminemment propre au dessein que la bienfaisance souve- » raine se propose, celui d'offrir la médecine des hospices en » exemple à la pratique médicale des départements, de faire » profiter la société de l'expérience acquise dans ces vastes » dépôts des infirmités humaines, et d'obtenir ces importants » résultats par des moyens qui assurent en même temps aux » hôpitaux un service régulier, et à leurs malades des soins » plus assidus.

» Tel est, Messieurs, le double objet du décret impérial » qui reçoit aujourd'hui son exécution.

» Nous félicitons la ville de Clermont d'une faveur d'autant » plus signalée que moins de cités la partagent. Elle est, non » seulement un gage éclatant de la bienveillance impériale, » mais le présage heureux de la part qui lui est réservée » dans la prochaine distribution des établissements d'ins- » truction publique. »

Après avoir félicité les administrateurs et les professeurs, adressé une exhortation aux élèves, M. le Préfet termine en s'adressant à l'assemblée dans les termes suivants :

« Et vous tous, citoyens, qui prenez part à cette fête de » l'humanité, bénissez un gouvernement réparateur qui vous » a rendu la paix intérieure, la protection des lois, les conso- » lations de la religion et les asyles du malheur. »

Le discours de M. Grangier de la Mothe, administrateur des hospices, n'est qu'une déclamation sans intérêt. Celui de M. Mossier n'a rien de spécial pour la circonstance. L'auteur s'est borné à présenter un tableau rapide de l'origine de la médecine, de ses progrès, de ses écarts, de ses évolutions, de son état actuel. Nous eussions préféré à ces généralités des détails concernant le personnel et l'installation matérielle de l'Ecole.

Cette lacune se trouve comblée en partie par l'annonce insérée dans le *Journal hebdomadaire du département du Puy-de-Dôme*, numéro du 12 novembre 1807, annonce qui est peut-être la reproduction d'une affiche :

« Les cours de l'enseignement médical de l'Hôtel-Dieu de Clermont, ouverts le 15 novembre dernier, commenceront de même chaque année à pareille époque. Ils sont divisés en cours annuels, cours d'hiver et cours d'été ; ils ont lieu dans l'ordre suivant :

» COURS ANNUELS :

» *Clinique externe :* Tous les jours, de 5 à 6 heures du matin, M. Fleury, professeur.

» *Clinique interne :* Tous les jours, de 8 à 10 heures du matin, M. Mossier, professeur.

» COURS D'HIVER :

» *Anatomie, physiologie :* Tous les jours, à 4 heures du soir, excepté le jeudi et le dimanche, M. Fleury, professeur.

» *Chimie et physique expérimentale :* Les lundis, mercredis et vendredis, à 10 heures du matin, M. Bertrand, professeur.

» *Pathologie interne :* Les mardis, jeudis et samedis, à 10 heures du matin, M. Lavort, professeur.

» *Accouchements :* Les lundis, mercredis et samedis, à 3 heures du soir, M. Chomet, professeur.

» Ces cours commenceront le 15 novembre et finiront le 15 mai.

» COURS D'ÉTÉ :

» *Médecine légale :* Les lundis, mercredis et vendredis, à 10 heures du matin, M. Monestier, professeur.

» *Médecine opératoire :* Les lundis, mercredis et vendredis, à 2 heures du soir, M. Chomet, professeur.

» *Pathologie externe :* Les mardis, jeudis et samedis, à 4 heures du soir, M. Fleury, professeur.

» *Pharmacie et Histoire naturelle des drogues :* Les lundis, mercredis et vendredis, à 4 heures du soir, M. Pénissat, professeur.

» Les cours commenceront le 15 mai et finiront le 15 septembre.

» Le concours pour les prix aura lieu le 25 septembre et ils seront distribués le 8 octobre. »

L'année suivante (1808), le *Journal hebdomadaire du département du Puy-de-Dôme* nous apprend que la distribution des prix de l'enseignement médical a eu lieu le lundi 21 novembre, en présence des autorités constituées, des fonctionnaires publics, et d'un grand concours de citoyens de la ville. La séance a été présidée par M. le Maire. M. Fleury, chirurgien en chef des Hospices et professeur d'anatomie, a développé, dans un discours éloquent, les progrès rapides de la chirurgie pendant le XVIIIe siècle. Il a payé un juste tribut d'éloges à la mémoire de M. Bonnet, ancien chirurgien de l'Hôtel-Dieu.

L'annonce des cours est pareille à celle de l'année précédente.

En 1809, l'*Annuaire du département du Puy-de-Dôme* indique ainsi qu'il suit l'enseignement médical établi à l'Hôtel-Dieu :

Six professeurs

1. Médecine légale : M. Monestier.
2. Clinique interne : M. Mossier.
3. Pathologie interne et matière médicale : M. Lavort.
4. Clinique externe, anatomie, physiologie et pathologie externe : M. Fleury.

5. Opérations, accouchements, maladies des femmes et des nouveau-nés, M. Chomet.

6. Chimie et physique, histoire naturelle des drogues simples, botanique, MM. Bertrand et Pénissat.

Le service de l'Hôtel-Dieu se fait exclusivement par les professeurs de l'enseignement médical, MM. Monestier, Mossier, Lavort, Bertrand, Fleury et Chomet.

La nouvelle institution, ne portant pas le nom d'Ecole, délivrait des certificats d'étude dont nous sommes heureux de pouvoir reproduire un modèle. Sur une feuille de fort papier verger, de teinte légèrement verdâtre, mesurant 21 centimètres sur 26, nous voyons dans un encadrement typographique représentant une espèce de torsade : en haut de la feuille, les armes impériales avec le manteau, le sceptre et la main de justice accostées d'un timbre de 25 centimes avec la légende : DÉP[T] DU PUY-DE-DOME ; de l'autre : un timbre représentant un miroir et un caducée surmontés d'un œil avec la légende : A TIMBRER A L'EXTRAORDINAIRE : au-dessous, le texte du certificat :

ENSEIGNEMENT MÉDICAL

ÉTABLI PAR DÉCRET IMPÉRIAL

A L'HOTEL-DIEU DE CLERMONT

—

CERTIFICAT D'ÉTUDE

Nous soussignés, Docteurs en Médecine et en Chirurgie, Professeurs des cours de l'Enseignement médical, établis dans l'Hôtel-Dieu de Clermont, chef-lieu du département du Puy-de-Dôme, certifions que M. *Pierre Dourif*, âgé de *25 ans*, né *à Saint-Amant*, canton de *Saint-Amant*, département du *Puy-de-Dôme*, a suivi les cours qui ont été faits pendant *les années 1808 et 1809*.

Clermont, *13 février 1813*.

BERTRAND, d. m. P. ; LAVORT, d. m. ; FLEURY.

au verso le visa du Maire représenté par l'adjoint Chazelede et

le visa du Préfet pour légalisation de la signature de l'adjoint, signé Ramond, avec les timbres de la Ville et de la Préfecture.

Dans cette première organisation le personnel de cet enseignement fut assez restreint et insuffisant pour remplir son programme, et le matériel de l'école fut réduit à la plus grande simplicité. L'administration n'avait pas prévu les exigences que devait présenter son hospitalité. Elle ne tarda pas à s'apercevoir qu'elle avait accepté une charge qui nécessiterait des dépenses que ne comportait pas son budget. Aussi, au mois de juillet 1809, les administrateurs publièrent une circulaire pour solliciter des dons qui leur permissent de faire face aux réparations et reconstructions indiquées par les devis des 8 et 10 décembre 1806, autorisées par le décret du 18 août 1807.

L'entreprise fut poursuivie, mais l'installation de l'enseignement médical devait rester encore longtemps à l'état d'une simplicité par trop rudimentaire. J'ai pu le constater quand je suis entré à l'Ecole en 1842. A cette époque déjà bien lointaine, la façade de l'Hôtel-Dieu n'était pas achevée. Elle s'était arrêtée à la porte cochère qui devait en marquer le centre. A droite en entrant, on avait établi, au niveau du jambage du portail, un mur s'élevant jusqu'à la voûte, enfermant un espace partagé dans sa hauteur par un plafond, formant ainsi deux étages dont le rez-de-chaussée servait de salle de garde, et l'étage au-dessus constituait une espèce de chambre, éclairée sur le vestibule, où couchait un des internes de garde, tandis que l'autre était logé à l'extrémité orientale du bâtiment, dans une petite chambre sous le toit.

Une grande salle, pavée et sans plafond, située au-dessus de la porte cochère et qui subsiste encore, servait pour tous les cours, sauf celui d'anatomie et de clinique. On y trouvait une grande et une petite table, un banc de bois, des chaises, un tableau noir, une cheminée en pierre et un poële. Les professeurs de matière médicale, de pharmacie et d'histoire naturelle y apportaient quelques échantillons, tandis que les

professeurs de physique et de chimie fonctionnaient avec un outillage des plus simples, qu'ils devaient ensuite enlever ou dissimuler bien qu'ils n'eussent là ni placards ni armoires, parce que la salle servait aussi à la réunion de la Commission administrative quand elle devait procéder à quelques adjudications. Ces jours-là, les élèves avaient congé, de même que pour les séances de la Commission militaire qui avaient lieu dans le même local; usage qui subsiste encore.

L'anatomie était mieux partagée. On avait installé dans le sous-sol un amphithéâtre pourvu de gradins, et accompagné d'un cabinet pour le préparateur des cours et le chef des travaux anatomiques. Les dissections se faisaient dans une barraque située dans le jardin et entourée d'arbres qui en dissimulaient l'existence.

L'enseignement de la clinique externe se faisait dans une salle située dans le pavillon qui se prolonge à la suite de la salle Duprat, où se trouve actuellement une salle d'opération installée avec un luxe dont n'avaient pas l'idée les générations qui s'y sont succédé pendant quatre-vingt et quelques années.

L'outillage de l'anatomie et de la chirurgie était d'ailleurs en harmonie avec la simplicité des locaux affectés à l'enseignement.

Si nos premiers professeurs, pleins de zèle et de désintéressement, se mouvaient ainsi dans un milieu insuffisamment organisé, il ne faut pas croire qu'ils en étaient satisfaits et ne désiraient rien de mieux. Tout en faisant le meilleur emploi de ce qu'ils avaient à leur disposition, ils aspiraient sans cesse à augmenter leurs ressources matérielles devenues insuffisantes par suite des progrès incessants de la science et des exigences toujours croissantes de l'enseignement dont les programmes avaient été successivement modifiés.

Grâce à leurs demandes réitérées et à leurs efforts sans cesse renouvelés, nous avons vu peu à peu transformer notre Ecole dont l'insuffisance avait été maintes fois constatée par les administrations universitaires, préfectorales, muni-

cipales et hospitalières dont l'union était indispensable pour créer une nouvelle installation.

Un événement important et imprévu vint inaugurer une ère nouvelle et hâter le progrès dès longtemps désiré. Au moment où la loi de 1854 venait d'augmenter les attributions de l'Ecole, un legs considérable avait été mis à la disposition de la ville et de l'administration des Hospices par un généreux bienfaiteur que signalait ainsi M. P. Bertrand dans son discours prononcé au mois juillet 1859, à la séance d'inauguration de notre nouvelle Ecole :

« Un de nos compatriotes, nature d'élite et généreuse, en » qui la longue absence, tombeau de tant d'autres sentiments, » n'avait pu refroidir l'amour du sol natal, M. Meyrand, avait » passé toute son existence à Paris, cette ville de merveilles » où l'on oublie tant et si vite. M. Meyrand est mort il y a » peu d'années loin de nous, mais léguant à Clermont et à ses » Hospices des sommes importantes..... L'éminent et hono- » rable chef de notre Académie, qui veilla avec autant de sol- » licitude à tous les intérêts placés sous sa haute direction, » se préoccupait à cette époque de procurer à l'Ecole de Mé- » decine, en même temps qu'à nos Facultés nouvelles, une » installation convenable. M. Théry crut voir dans le legs » Meyrand un moyen de pourvoir en partie à ces besoins. » M. le Préfet, l'administration et le conseil municipal, la » commission administrative des Hospices, animés, comme » toujours, d'une heureuse rivalité, accueillirent avec empres- » sement les inspirations de M. le Recteur. D'un commun » accord, on résolut de terminer notre vaste et bel Hôtel- » Dieu et d'installer l'École de Médecine dans les construc- » tions nouvelles. L'œuvre est maintenant achevée sur les » plans de l'habile architecte de la Ville et des Hospices, » M. Imbert. »

Les nouvelles constructions complétaient le bâtiment de l'Hôtel-Dieu en y ajoutant au couchant toute la portion qui s'étend depuis la grande porte d'entrée le long de la rue de Lagarlaye, reproduisant comme aspect et comme étendue la

portion déjà construite au levant de la grande porte jusqu'à la rue qui se dirige vers l'ancienne chapelle de l'hôpital de St-Joseph et à laquelle on a justement donné le nom de rue Meyrand. Toute cette nouvelle partie fut attribuée à l'Ecole de Médecine qui en jouit encore.

Le maire de la ville était alors M. Léon de Chazelles, qui fut aussi député. Il obtint qu'on mît à la disposition de la commission des Hospices la somme de 37,000 francs comprise dans un emprunt de 1,180,000 francs. Des crédits furent votés pour compléter cette installation.

Nous eûmes, dès lors, avec un escalier monumental, un sous-sol comprenant un grand amphithéâtre pour les cours d'anatomie et de médecine, avec un cabinet de dissection pour la préparation des cours d'anatomie, un cabinet pour le chef des travaux anatomiques, et, au dehors, dans le jardin, une salle de dépôt et une salle de dissection, ce qui a été très notablement modifié dans ces dernières années où l'on a dû beaucoup agrandir les salles de dissection et créer un laboratoire de physiologie.

Au rez-de-chaussée de la façade, c'est-à-dire de plein pied avec le seuil de la porte d'entrée, le mur qui servait de façade à la salle du garde fut abattu, et on ouvrit, à droite du grand vestibule, une grande porte donnant accès à un palier, à gauche duquel se trouvait le grand escalier descendant d'une part à l'amphithéâtre d'anatomie, et montant d'autre part vers les étages supérieurs. En face de la porte, ce palier donne accès à un long corridor un peu obscur sur lequel s'ouvrait, à gauche, du côté de la cour intérieure, une grande pièce qui fut affectée à la Bibliothèque pour laquelle on reçut presque aussitôt des dons considérables de livres.

A droite du corridor s'ouvraient plusieurs pièces affectées au vestiaire des professeurs et à différents usages. Au fond, une vaste salle éclairée de trois côtés, servant aux réunions et aux actes de l'Ecole. On y trouve les portraits de nos anciens maîtres : MM. Lavort, Fleury père et fils et Tixier.

A l'étage au-dessus se trouvent une grande salle renfer-

mant les collections de l'École, un grand amphithéâtre pour les cours de chimie, physique et histoire naturelle, avec laboratoires et salles de professeurs. Cette installation, qui paraissait d'abord très complète et parfaitement appropriée aux besoins de l'Ecole, n'a pas tardé à devenir insuffisante quand de nouveaux règlements sont venus compliquer considérablement les exigences d'un enseignement nouveau dont l'application coïncidait avec une très notable augmentation du nombre des élèves tant en médecine qu'en pharmacie.

La municipalité, dont relève l'Ecole, a dû, à plusieurs reprises, contribuer à des constructions et à des installations nouvelles. De vastes laboratoires ont été installés sous le toit, pour les travaux chimiques. Les livres de la Bibliothèque ont dû malheureusement être déplacés et envoyés à la Bibliothèque des Facultés où ils occupent une salle spéciale, mais insuffisante. Nos collections ont aussi été déplacées pour permettre l'organisation de laboratoires de physique, d'histoire naturelle et d'histologie. En même temps on créait un laboratoire de physiologie à la suite des salles de dissection.

La chirurgie a eu sa part dans ce travail récent de transformation. Deux salles d'opérations ont été instituées d'abord à la suite de la salle Duprat et de la salle Fleury, puis à la salle qui touche celle de la chapelle, et tout récemment au pavillon de la maison de santé. Ces nouvelles salles ont été installées dans les conditions et avec l'outillage que comporte la pratique nouvelle de la médecine opératoire. On a installé ensuite, dans les mêmes conditions, une salle d'opérations devant servir pour les deux salles de chirurgie des femmes.

Les frais de ces installations ont été considérables, mais on ne peut regretter la dépense quand on constate que les succès de la chirurgie à l'École de Clermont ne le cèdent en rien à ceux qu'on obtient dans les Facultés les plus renommées.

Les élèves en profitent certainement, car ils trouvent réunies dans les différentes parties de l'École des conditions d'étude qui, si elles ne sont pas encore parfaites, leur permettent cependant de se préparer suffisamment pour pouvoir se

présenter sans crainte devant les jurys d'examens des grandes Facultés.

Ce résultat bien constaté nous amène nécessairement à un autre ordre d'idées, car il est évident qu'il ne suffit pas pour s'instruire d'avoir à sa disposition des laboratoires et un matériel perfectionné. Le meilleur outillage confié à un ouvrier intelligent ne suffira pas pour que celui-ci arrive d'emblée à produire un chef-d'œuvre. On peut bien avec le temps et la patience parvenir de soi-même à des résultats merveilleux, mais le progrès est rendu bien plus facile quand le travailleur est guidé par un maître intelligent et dévoué. C'est pour faciliter ce progrès qu'ont été instituées les écoles dont la plus grande valeur a toujours été celle du personnel enseignant.

Au début des civilisations, quand le champ des connaissances humaines était très restreint, les jeunes gens animés du désir de s'instruire s'attachaient à un maître réputé le plus habile, dont ils suivaient les leçons et propageaient les doctrines. Plusieurs de ces disciples zélés devinrent ensuite des maîtres, et non contents de se borner à répéter et à commenter les leçons qu'ils avaient sérieusement écoutées, arrivèrent, par l'observation et la réflexion, à enrichir la science de découvertes successives qui bientôt se multiplièrent tellement qu'il vint un moment où, même avec les capacités extraordinaires du célèbre Pic de la Mirandole, c'était déjà de son temps une prétention bien audacieuse de vouloir soutenir une thèse *de omni re scibili*. Aujourd'hui, le fanfaron le plus exalté, fût-il né sur les rives de la Garonne ou à Tarascon, n'oserait pas proposer de se soumettre à une pareille épreuve.

Depuis le commencement du XIXe siècle, surtout, nous avons vu se multiplier des découvertes de tout genre dont on a grand'peine à se rendre compte, car, s'il est des esprits privilégiés capables de posséder des notions sur la plus grande partie des connnaissances humaines, le nombre en est bien restreint. Nos hommes les plus illustres ne sont généralement parvenus à la gloire qu'en bornant leurs recherches et leurs travaux à des spécialités bien déterminées.

Dès lors l'enseignement a dû se modifier et adopter la division du travail, chaque professeur devant se borner à exposer magistralement l'état de la science dans une de ses parties. De là vient que le progrès continuant toujours, on a dû multiplier le personnel des professeurs et augmenter le matériel des écoles, surtout en ce qui concerne les sciences et principalement la médecine qui nécessite des connaissances scientifiques très variées et très étendues. C'est dans l'intérêt des élèves qu'ont été faites et que se font encore des installations très dispendieuses. C'est aussi dans l'intérêt du public qui fait les frais de ces installations et y trouvera son profit s'il sort de nos Ecoles des sujets laborieux et instruits, capables de rendre aux individus et à la nation tout entière les services qu'on doit attendre de savants qui ont entrepris la tâche difficile de conserver et de rétablir ce bien précieux qu'on appelle la santé.

Pour former ces savants si utiles on a depuis longtemps organisé leur instruction dans des établissements spéciaux de plusieurs ordres ayant chacun des attributions bien déterminées. On en compte aujourd'hui, en France, trois catégories: Ecoles secondaires ou préparatoires, Ecoles de plein exercice, Facultés.

Nous n'avons pas à exposer ici tous les détails de cette organisation ni d'en faire ressortir les avantages et les inconvénients, mais il nous semble à propos d'indiquer rapidement l'historique du développement successif de nos Ecoles et plus spécialement celle de Clermont.

L'arrêté du gouvernement du 20 prairial an XI (9 juin 1803), dont nous avons déjà parlé, avait formellement reconnu, en dehors des six Ecoles (Facultés) prévues par la loi du 11 floréal an X, des cours d'instruction médicale qui existaient dans les hôpitaux des principales villes en vertu de décrets spéciaux. Nous avons vu comment, en 1805, 1806, etc., cet enseignement médical avait été organisé à Clermont. Ce sont ces cours qui ont donné naissance aux Ecoles préparatoires appelées primitivement Ecoles secondaires, et dont les pro-

fesseurs et les élèves furent soumis à la discipline des corps enseignants par l'ordonnance du 18 mai 1820.

Dès le 31 de ce même mois une circulaire, émanée de la Commission de l'instruction publique, invite les recteurs à transmettre un état de situation de ces établissements. La Commission charge en outre l'autorité rectorale de prendre immédiatement en mains la direction, sous le rapport de la police et de la discipline, et de veiller soigneusement à ce que l'ordre fût maintenu dans les cours. Un article spécial, en date du 7 novembre 1820, régla ensuite les conditions d'études et d'enseignement dans les Ecoles secondaires.

D'autres améliorations furent introduites dans les Ecoles à la suite d'une inspection spéciale des établissements d'enseignement médical et pharmaceutique de France dont avait été chargé M. Orfila. Le rapport, très complet et très intéressant qu'il adressa au ministre, est du 10 septembre 1837. Des chaires furent créées, mais il était réservé à l'ordonnance royale du 13 octobre 1840 de réorganiser véritablement.

A cette époque, il y avait 18 Ecoles secondaires de Médecine ne présentant aucun ensemble dans leur organisation. Dans les unes existaient des fondations dont les ressources pourvoyaient aux frais matériels et au traitement du personnel. Dans d'autres, il était pourvu aux mêmes dépenses par des allocations annuelles du Conseil général et du Conseil municipal, ou bien encore de l'administration des Hospices. Le prix des inscriptions variait de 6 à 30 francs. La plus grande inégalité régnait dans le traitement des professeurs. Dans beaucoup de villes (rapport au Roi). les amphithéâtres de dissection étaient insuffisants, dans d'autres on s'opposait à l'établissement des cliniques dans l'intérieur des hôpitaux. Rien de ce qui peut assurer la régularité des études n'existait.

L'ordonnance du 13 octobre 1840 disposa que les Ecoles secondaires qui seraient réorganisées conformément aux nouvelles dispositions qu'elle déterminait, prendraient le nom d'Ecoles préparatoires de médecine et de pharmacie. Le titre indiquait, en effet, la double destination de ces établissements

où l'enseignement doit être à la fois médical et pharmaceutique pour pouvoir répondre à tous les besoins. Cette ordonnance contenait, en outre, beaucoup de détails sur lesquels il ne semble pas utile d'insister. Elle devait, d'ailleurs, être suivie, à des intervalles plus ou moins longs, de nombreuses et importantes modifications que nous aurons occasion d'indiquer.

Les attributions de l'École étaient d'abord assez restreintes. Ainsi nous lisons dans l'*Annuaire du département du Puy-de-Dôme* pour 1814 :

« L'enseignement médical établi à l'Hôtel-Dieu, est une » institution d'autant plus utile qu'elle est destinée à former » des officiers de santé instruits dans les trois parties de » l'art de guérir qu'ils exercent ordinairement dans les cam» pagnes. La médecine, la chirurgie et la pharmacie y sont » enseignées depuis plusieurs années avec un succès égal. » Des cours théoriques préparent les élèves à suivre avec » fruit les leçons qui se donnent au lit des malades. »

Le programme des cours et le personnel enseignant n'avaient pas changé depuis 1809, et nous savons que plusieurs des élèves de cette époque n'avaient pas voulu se contenter du titre d'officiers de santé et avaient pris le chemin de Paris pour y prendre le titre de docteurs.

En 1826 des modifications étaient survenues. MM. Monestier et Chomet avaient disparu de l'Ecole et les cours étaient ainsi distribués :

1. Professeur de pathologie interne et de matière médicale : M. Lavort, d. m., directeur.

2. Professeur de médecine légale : M. Blatin, d. m.

3. Professeur de clinique interne : M. Mossier, d. m.

4. Professeur de clinique externe, anatomie, physiologie et pathologie externe : M. Fleury, chef de chirurgie.

5. Professeur d'accouchements et d'opérations : M. Pourcher, chirurgien-accoucheur.

6. Professeur de chimie et physique expérimentale : M. Bertrand, d. m.

7. **Professeur-adjoint : M. Pénissat, pharmacien des Hospices.**

Ce personnel de l'Ecole était manifestement trop restreint, il n'était pas possible que le professeur de clinique externe pût enseigner en même temps, même en faisant plusieurs leçons par jour, la clinique, l'anatomie, la physiologie et la pathologie externe, il eût dû, sans jamais se reposer, consacrer presque tout son temps à l'Ecole dont il ne pouvait cependant espérer une rétribution en rapport avec le travail que nécessitait un enseignement aussi étendu. Or, en ce temps-là, l'École n'était pas riche.

Vivant de ses propres ressources, sans aucune subvention, elle n'avait d'autres revenus que le produit des inscriptions dont chacune apportait 25 francsdans la caisse.

L'année scolaire 1824 à 1825 avait produit 3,425 fr. 05 versés par 35 élèves ; l'année suivante produisit 3,956 fr. 65 avec 39 élèves, et l'année 1826-1827 produisit 3,425 fr. avec 35 élèves.

Sur ces recettes, les professeurs se partagèrent, après avoir payé les dépenses de l'Ecole :

En 1824-25	1,963 fr. 5 sous.
En 1825-26	3,410
En 1826-27	2,802

Pour les deux dernières années le chiffre des professeurs avait été porté à sept, de sorte que chacun touchait un peu plus de 300 francs par an.

Tout était, d'ailleurs, dans les mêmes proportions. Ainsi, dans ces trois années scolaires, les dépenses du cours de chimie avaient été successivement, pour :

1824-25.	de 24 fr. 11 sous.
1825-26.	de 7 fr. 70c
1826-27.	de 64 fr.

Les choses continuèrent ainsi sans de grandes variations jusqu'à l'année 1832-33 où les dépenses augmentèrent, et bien que le nombre des élèves eût été de 56, bien que les

professeurs eussent conservé leur tendance à l'économie, l'insuffisance des ressources devint tellement évidente, qu'après délibération on se décida à avoir recours au Conseil général dont on obtint une subvention de mille francs qui furent employés en achats de livres, boîte à autopsie, réactifs de chimie et instruments de physique.

De 1834 à 1835 le chiffre des élèves tomba à 31 et la subvention du Conseil général devint encore plus nécessaire, puis elle dut être continuée, car en 1837-38 les inscriptions de 16 élèves n'avaient produit que 1,300 francs. L'année suivante 17 élèves produisirent 1,550 francs, et en 1840 le produit des inscriptions fut de 1,400 francs.

L'exiguïté de ces chiffres peut aujourd'hui paraître invraisemblable, et on se demande comment une école dans ces conditions a pu se maintenir. J'ai cru devoir les mentionner pour faire ressortir le dévouement et le désintéressement généreux des professeurs qui, avec si peu de ressources, persistaient dans leur enseignement et s'obstinaient à former des élèves dont plusieurs ont fait grand honneur à notre profession.

Cette situation, d'ailleurs, n'était pas spéciale à Clermont, puisque dans le procès-verbal de la séance du 24 mai 1838 de la commission pour l'organisation de l'enseignement et de l'exercice de la Médecine, « M. Orfila, sur la demande de » quelques membres, indique quelle est l'organisation ac- » tuelle des Ecoles préparatoires. Les Ecoles sont jusqu'à » présent à la charge des communes, mais elles devront, » nécessairement, être mises à la charge de l'État. L'Etat » trouvera des compensations nouvelles à cette charge dans » l'empressement des villes à mettre à sa disposition les éta- » blissements nécessaires, dans l'amélioration des études, et, » sous le rapport pécuniaire, dans les inscriptions que de- » vront payer les élèves en pharmacie. »

La proposition d'Orfila ne fut pas acceptée ; les Ecoles ont continué d'être à la charge des villes, l'Etat ne leur donne rien et perçoit, au contraire, des droits sur le prix d'inscrip-

tions et les droits d'examens, plus les droits de diplômes de pharmaciens et brevets de sages-femmes.

Les Ecoles se sont maintenues, et plus tard quelques-unes sont devenues Facultés comme Bordeaux, Toulouse, Lyon, etc.

Au moment où Orfila déposait son rapport on y lisait : « Les Ecoles préparatoires sont au nombre de 18. Les cours » différents sont au nombre de 9 et se font sur toutes les » branches des sciences dites accessoires et de l'art de guérir. » Quant à la prospérité de ces Ecoles, pour l'année présente, » on trouve que celle de Rouen a 100 élèves, celle de Bor- » deaux, 80, celle de Toulouse, 200, Grenoble, 25, Nancy, 25, » Lyon, 120, Besançon, 50, Arras, 70, Poitiers, 25, Cler- » mont, 25, Reims, 25, Dijon, 20..., etc. »

L'ordonnance royale de 1840 (13 octobre) augmenta les attributions des Ecoles, fixa le nombre des professeurs à six titulaires, deux adjoints, un chef des travaux anatomiques, un prosecteur, deux préparateurs.

Les traitements furent ainsi fixés :

Pour chaque titulaire. . . .	1,500 fr.	9,000 fr.
— adjoint	1,000	2,000
Pour le chef des travaux . .	500	500
Pour le prosecteur	250	250
Pour le préparateur.	250	250
		12,000 fr.

Nous sommes loin, comme on le voit, du budget primitif, et il faut ajouter que les autres dépenses se sont aussi considérablement élevées, ce qui a nécessité des subventions du Conseil général, du Conseil municipal et de l'administration des Hospices, l'Etat n'ayant jamais rien accordé aux Ecoles de médecine tandis qu'il prodigue ses faveurs aux Facultés et aux établissements de l'enseignement secondaire, primaire, et aux écoles maternelles, sans compter d'autres institutions qu'il juge sans doute plus dignes d'intérêt.

Malgré cette exclusion des faveurs officielles nous voyons nos Ecoles se maintenir et même prospérer, nous y voyons

augmenter le nombre des élèves tandis que les maîtres se succèdent et apportent chacun leur contingent à cette œuvre de science et de dévouement qu'on appelle l'enseignement médical. Chacun y poursuit consciencieusement sa tâche, avec la conviction qu'il ne joue pas dans la société un rôle inutile. Comme on lit, en effet, dans l'exposé des motifs qui précède l'ordonnance royale du 13 octobre 1840 : « Un des avantages » les plus précieux des Ecoles préparatoires, c'est d'offrir » pour les études anatomiques, cette base essentielle de la » Médecine, des ressources qu'on ne rencontre pas toujours » dans les Facultés où les élèves sont quelquefois trop nom- » breux pour suivre utilement toutes les démonstrations. »

Cette remarque, qui était alors bien fondée, l'est encore plus actuellement depuis que le nombre des élèves a partout considérablement augmenté, et on peut l'appliquer aussi bien à l'enseignement de la clinique, qui ne peut être vraiment utile que si l'élève peut examiner facilement les malades.

On trouve, il est vrai, maintenant, dans toutes les Ecoles, des ressources qui manquaient à peu près complètement au début. Elles possèdent toutes des préparations anatomiques faites avec soin et bien conservées, des pièces artificielles d'une grande exactitude et d'une parfaite exécution, très commodes pour l'étude et les démonstrations, des planches de toute sorte merveilleusement dessinées et d'une exactitude scrupuleuse qui illustrent même les livres usuels, laissant bien loin les tentatives d'illustration que nous trouvons dans les traités de Verheyen, de Sabatier, et même l'atlas de Cloquet qui avait précédé le grand ouvrage de Bourgery et Jacob, inaccessible aux bourses modestes des étudiants.

L'anatomie, d'ailleurs, n'est pas la seule science qui ait profité des progrès de la gravure et de sa production économique, il est facile de s'en convaincre en ouvrant les traités récents de physique, de chimie et d'histoire naturelle, ainsi que ceux qui sont consacrés à vulgariser les notions de l'histologie et de la bactériologie, deux branches récentes de la science qui se développent chaque jour depuis que les études

microscopiques ont été facilitées par le perfectionnement des appareils et l'intervention de matières colorantes très diffusibles découvertes par les chimistes et fournies maintenant par l'industrie.

La physique aussi nous a fourni de nouveaux moyens d'enseignement par la photographie, les projections, la radiographie, et la production de cet agent mystérieux qu'on appelle l'électricité, dont les applications se multiplient chaque jour, sans qu'on puisse prévoir où s'arrêteront ses merveilles.

Nous avons vu ainsi pendant trois quarts de siècle une série prodigieuse de découvertes dans toutes les parties des connaissances humaines, la Médecine en a eu sa bonne part, quoi qu'en disent certaines personnes insuffisamment renseignées, auxquelles il manque; pour appuyer leur jugement, de savoir où en était la Médecine quand on a ouvert nos Ecoles et quelles modifications elle a subies pour en arriver à son état actuel.

L'évolution de l'enseignement doctrinal est malheureusement presque impossible à établir, d'abord parce qu'il a toujours existé de nombreuses discordances, puis parce que le plus grand nombre de nos confrères, même des plus renommés, n'a pas laissé de travaux théoriques et didactiques d'après lesquels on puisse baser un jugement sur leurs opinions et leur valeur scientifique.

Tout ce que nous pouvons pour honorer la mémoire de ceux qui nous ont précédé dans nos chaires, c'est de rechercher dans leurs écrits et dans ceux de leurs contemporains tout ce qui peut nous donner une idée de leur caractère et de leur valeur intellectuelle, morale et sociale.

Bonnet. — Si nous cherchons à faire ce travail pour les professeurs de notre Ecole, nous rencontrons d'abord un chirurgien d'un grand renom, P. Bonnet, dont nous avons déjà dit qu'il vint à Clermont à la fin du siècle dernier, y exerça brillamment la chirurgie, fit des cours qui y attirèrent un grand nombre d'élèves, et mourut en 1805 au moment où commençait à s'établir l'enseignement médical. Son suc-

cesseur, M. Fleury, paya à sa mémoire un juste tribut d'éloges dans la séance du 21 novembre 1808, où eut lieu la distribution des prix aux élèves de l'enseignement médical de l'Hôtel-Dieu, en présence des fonctionnaires publics et d'un grand nombre de citoyens. Le discours avait pour sujet : « Les progrès rapides de la chirurgie pendant le XVIIIe siècle. »

Nous ne nous attarderons pas à faire l'analyse de ce discours, désirant nous borner à rapporter ce qui concerne notre Ecole depuis le jour où fut organisé l'enseignement médical de l'Hôtel-Dieu.

Dans cette première organisation, à côté de MM. Fleury et Bertrand, se trouvaient MM. Monestier, Chomet et Mossier.

Monestier appartenait à une famille qui se fit remarquer à Clermont par la part active que prirent trois de ses membres aux événements politiques de la fin du XVIII[e] siècle. Nous trouvons sur leur compte d'intéressants détails dans l'*Histoire de La Sauvetat*, par M. l'abbé Guélon, l'*Histoire de Clermont* d'Ambroise Tardieu, et les travaux de M. Francisque Mège, publiés dans les « Mémoires de l'Académie de Clermont ».

MONESTIER. — Le docteur Monestier, qui s'appelait Michel, était né à Clermont le 3 février 1747, il y mourut le 19 novembre 1818. Docteur en médecine, il possédait dans sa ville natale une notoriété qui lui valut d'être élu échevin en 1784, réélu en 1787, 88, 89. Dans le procès-verbal de l'assemblée de la Ville, en date du 30 juillet 1787, on voit ainsi figurer sa signature : MM. Reboul, maire ; Monestier, Bonarme, échevins. Vers le 10 de ce mois de juillet, le maire s'était transporté, avec MM. Monestier et Mossier, au collège pour visiter la salle proposée pour les réunions de l'assemblée provinciale dont le vicomte de Beaune, président, devait faire l'ouverture le 14 de ce mois.

Nous le voyons figurer dans le procès-verbal de la visite faite par le corps de ville à l'assemblée susdite le 22 novembre 1787. Signé : Belaigue, Monestier, Bonarme, Lasteyras, Solignat.

En 1788, l'assemblée voulant combattre le fléau de la petite vérole qui décimait les habitants de la province, accepta les offres de M. Monestier, médecin à Clermont, qui voulait bien se charger de rédiger une instruction sur les avantages et la pratique de l'inoculation.

A la séance de la commission extraordinaire du 2 avril 1788, il a été remis sur le bureau deux mille exemplaires de l'ouvrage de M. Monestier « sur les avantages de l'inoculation et la manière de traiter les inoculés », rédigé d'après l'invitation qui lui a été faite par l'assemblée provinciale.

Dans la séance du 6 décembre dernier, il est arrêté de témoigner à M. Monestier la satisfaction de la commission intermédiaire sur ce qu'il a rempli parfaitement l'attente de l'assemblée, et de lui offrir le nombre des exemplaires de son ouvrage qu'il pourra désirer.

On doit, en effet, savoir gré à M. Monestier d'avoir accepté et voulu propager cette pratique de l'inoculation d'un virus contagieux qui a pris de nos jours une si grande importance depuis les travaux de l'illustre Pasteur. On pouvait dès lors espérer que l'auteur ne s'en tiendrait pas à cet essai et serait capable de rendre de nouveaux services d'ordre médical à la science et à l'humanité. Mais l'époque était peu favorable aux études, et Monestier, comme bien d'autres, se laissa en grande partie dominer par les influences politiques. Bien qu'il n'y mît pas trop d'ardeur et fût un républicain honnête et convaincu, ses qualités le désignaient à l'attention de ses concitoyens qui le nommèrent successivement membre de l'assemblée des notables, député suppléant aux Etats généraux pour le tiers-état de la sénéchaussée de Clermont et maire de Clermont en 1792. Il habitait rue Pascal, alors dite rue des Nobles, et loin de s'associer aux excès de la Révolution, des personnes bien informées ont déclaré qu'il sauva plusieurs prêtres. Aussi faut-il bien se garder de le confondre avec J.-B. Monestier, dont le rôle fut bien différent.

Mossier. — A côté de lui siégeait un professeur distingué que notre vénérable confrère, M. Imbert, dans son dis-

cours du 2 juillet 1859, désigne par cette courte phrase : « Mossier était homme d'esprit, littérateur, médecin plein » de tact médical et d'honorabilité, il a fait au début de sa » carrière quelques bons travaux de chimie minérale. »

M. Lavort en avait donné une connaissance plus complète dans le discours qu'il prononça sur sa tombe le 6 mai 1838.

« Notre confrère et notre ami était bon, bienfaisant et juste. Jamais il n'entra dans son cœur aucun mauvais sentiment, il ne fit de mal à personne, et la conscience qu'il aurait pu commettre une mauvaise action l'aurait fait mourir de douleur. Toujours il fut mû par des sentiments nobles et généreux ; il portait au plus haut degré cette estime de soi, ce point d'honneur qui caractérise l'homme de bien. J.-B. Amable Mossier naquit en 1767, à Clermont, du plus respectable des pères, il fit ses études au collège de Mauriac. Né avec un esprit brillant et plein d'imagination, son goût le portait aux études littéraires. Bien jeune encore il fit des vers que ses amis seuls ont connus ; il était trop modeste pour publier ses essais. Mais bientôt les dispositions de son âme, le penchant de son cœur vers la bienfaisance, l'emportèrent ; il choisit cette profession dans laquelle l'homme consacre son existence tout entière au soulagement des malades.

» Il fut étudier la médecine à la Faculté de Montpellier. Reçu docteur en 1789, il revint à Clermont au milieu de ses concitoyens qui s'empressèrent de l'accueillir et de l'honorer de leur confiance. Ses débuts dans sa nouvelle carrière furent brillants et on ne peut plus flatteurs. Mais bientôt frappé avec ses plus intimes amis par la tourmente révolutionnaire, il faillit comme eux en être victime. Jeté dans nos prisons politiques, il ne fut rendu à la liberté que lorsqu'un rayon d'ordre et de calme vint luire sur notre malheureuse patrie.

» Il n'avait cependant pas refusé son concours au nouvel ordre de choses puisqu'au moment où allait se réunir l'assemblée provinciale, le 30 juillet 1789, il est nommé comme assesseur du maire dans le procès-verbal de la séance de l'assemblée du Conseil de ville où M. le Maire dit : « M. le prési-

dent (vicomte de Beaune) m'ayant chargé de lui rendre compte s'il y avait dans le collège de cette ville une salle et des appartements pour la tenue de l'assemblée, je me suis transporté au collège avec MM. Monestier et Mossier. »

» Le 22 mai 1793 il était nommé chirurgien du premier bataillon de force départementale, qui était le 4me des volontaires du Puy-de-Dôme.

» En 1808 il fut nommé professeur de médecine clinique et médecin de l'Hôtel-Dieu de Clermont. Dans ses enseignements, chargé de conduire ses élèves au lit des malades et de leur professer la médecine pratique, non seulement il expliquait avec savoir et un jugement parfait les principes de cette science, mais encore il apprenait par ses préceptes et son exemple, aux nombreux élèves qui suivaient ses visites, cette morale médicale, partie si précieuse de l'éducation du médecin, laquelle consiste à faire entrer dans son âme et à la pénétrer de ces sentiments de respect et de commisération pour le malheur et la souffrance qui sont le premier devoir du médecin, et qui, pour lui, doivent être un culte, une religion.

» Aussi, les élèves qu'il instruisait et qu'en même temps il rendait bons ou meilleurs, l'aimaient comme leur ami, comme leur père, et ce n'était pas sans émotion qu'on le voyait, avec ses cheveux blancs et son air vénérable, sortir tous les jours de l'Hôpital, entouré de ses élèves comme un père de ses enfants, et reconduit par eux jusqu'à sa demeure. Une si noble carrière fut brisée par un de ces accidents graves qui atteignent l'homme dans la plus noble partie de son être. Le docteur Mossier fut frappé d'une attaque d'apoplexie. Cet accident, se répétant à plusieurs reprises, jeta notre malheureux confrère dans un cruel état d'infirmité qui a été en s'aggravant jusqu'à ce que la mort soit venue y mettre un terme.

» Voilà l'homme que nous venons d'accompagner à sa dernière demeure. Vous savez, Messieurs, à quel point il fut bon, homme d'honneur, compatissant aux malheureux, généreux

et charitable, je pourrais dire qu'il le fut à l'excès, si cette qualification pouvait s'appliquer à la charité. Aussi, après avoir exercé la médecine pendant 50 ans, il est mort pauvre, et c'est comme un pauvre qu'il est enterré, ne laissant après lui d'autre héritage que le souvenir d'une vie sans tache, l'estime publique et la considération justement acquise de ses concitoyens. »

Au point de vue scientifique, il a laissé aussi des traces de son passage.

Nous possédons de lui à la Bibliothèque de la ville :

1° Sa thèse de doctorat « sur les fièvres intermittentes », sujet important alors parce que ces fièvres étaient très communes dans notre pays où elles sont devenues très rares, perdant en même temps de leur gravité à mesure que nos connaissances se sont étendues sur leur étiologie, leur prophylaxie et le traitement spécial qui leur convient.

2° *Vues générales sur l'Histoire naturelle des environs de Clermont*. In-8°, imprimé à Riom, 1796.

3° Lettre contenant son opinion et celle de M. de Saussure « sur l'origine de la Roche Sanadoire ». (*Journal des Mines*, an VII).

Notons, à ce propos, que dans la constitution de l'Institut de Clermont M. de Saussure avait été désigné pour le cours d'histoire naturelle qu'il n'accepta pas.

4° En 1807, discours à la séance d'installation de l'Ecole de médecine : « Tableau rapide de l'origine de la Médecine, de ses progrès, de ses révolutions, de son état actuel. »

5° En 1824, « de la méthode en Médecine ».

6° En 1827, « du traitement des aliénés ».

Enfin, des « réflexions sur les élections ».

Nous pouvons constater, dans les pièces de comptabilité de l'Ecole de Clermont, les traces de l'affaiblissement progressif de M. Mossier. Après sa première atteinte de paralysie, sa signature nette et correcte, en lettres assez grosses, figure sur nos registres jusqu'au règlement des comptes de 1832 ; puis, en 1834, M. Pourcher déclare avoir remis à M. Mossier, de la

part de M. Peghoux, tout l'argent qu'il lui devait pour sa part. Aux mois d'octobre et de novembre 1835, une feuille signée par M. Milliroux porte deux signatures de notre malheureux confrère, bien différentes des précédentes ; la première très irrégulière, la dernière tout à fait difforme et accompagnée de deux grosses taches d'encre. Le malade a fait probablement ce jour-là son dernier effort. Il n'est mort cependant qu'en 1838.

CHOMET. — Nous avons vu qu'il avait comme collègue le professeur Chomet, chargé d'enseigner l'art des accouchements et la médecine opératoire. Je savais par mon père que ce professeur avait joui d'une grande notoriété, mais ses contemporains sont rares, et j'ai craint tout d'abord de ne pouvoir trouver, sur son compte, aucun renseignement. Enfin, j'ai rencontré un de mes amis, dont le père était médecin, qui l'avait connu dans sa jeunesse et en avait beaucoup entendu parler dans sa famille, j'ai ainsi obtenu quelques détails intéressants.

J. Chomet, dont le nom a été souvent modifié et écrit Chomette, était originaire de Tallende, et nous avons vu à Veyre et à Saint-Amant, ainsi qu'à Saint-Saturnin, des familles portant le nom de Chomette, peut-être avaient-elles une origine commune. Quoi qu'il en soit, notre ancien confrère était un homme bien constitué, d'une nature ardente et d'une grande intelligence. Arrivé au terme de ses études, il partit pour la frontière comme soldat, peut-être en qualité de volontaire, dans un des cinq bataillons que le département du Puy-de-Dôme a fournis aux armées françaises, du mois de juin 1791 à la fin de l'année 1793. A son retour de l'armée, il fut rencontré à Clermont par le fameux chirurgien Bonnet qui le fit rentrer à l'Hôtel-Dieu pour suivre les cours de chirurgie.

Pendant qu'il poursuivait ses études, il se mêlait aussi aux mouvements populaires et prit part, le 9 juillet 1797, à la bagarre qu'on a désignée sous le nom d'affaire du Bois-de-Cros ; il y fut même blessé, ce qui ne paraît pas avoir retardé ses études, car peu après il partit pour Paris et y suivit les cours de chirurgie ; bientôt même il organisa des conférences dans lesquelles il eut pour élève le célèbre Dupuytren.

Enfin, muni du brevet de chirurgien, il revint à Clermont où il fut assez mal reçu par ses confrères qui lui reprochaient de n'être que chirurgien, titre regardé depuis longtemps comme inférieur à celui de médecin. Sensible à ces reproches, Chomet n'hésita pas à entreprendre de nouvelles études, et en 1803 il présenta à la Faculté de Paris une thèse sur les maladies des voies lacrymales. Cette thèse, dont le sujet était surtout emprunté à la chirurgie, lui valut le titre de docteur en médecine.

Pourvu de ce titre, il revint à Clermont et ne tarda pas à y occuper un des premiers rangs; aussi, lorsqu'en 1807 on organisa officiellement les cours de l'enseignement médical à l'Hôtel-Dieu, il fut chargé du cours d'accouchement et de médecine opératoire qu'il remplissait encore en 1814.

En 1820 nous le voyons désigné pour faire partie du jury médical chargé de la police de la médecine et de l'examen des élèves, sous la présidence de MM. Lordat et Beaumes, professeurs de la Faculté de Montpellier.

En 1826 il faisait encore partie de ce jury, mais son nom ne figure plus parmi les professeurs de l'Ecole de médecine où il a été remplacé par M. Pourcher qui est en même temps professeur ordinaire à l'Ecole départementale d'accouchement, dont M. Chomet est directeur, professeur en chef.

Chomet s'était marié, sa femme s'appelait Alleyrat; il eut un fils qui mourut jeune et fut enterré au cimetière de Clermont. Sa famille habitait presque hors de la ville, près de la barrière d'Issoire. Le docteur, vers la fin de sa carrière, était devenu infirme. Soit par le fait d'un torticolis dû à une rétraction musculaire, soit par suite d'une condensation sclérotique des ligaments prévertébraux de la région cervicale, le cou s'était progressivement infléchi au point que la tête était portée fortement en avant et le menton très abaissé, au point de toucher le haut de le région sternale et même d'y déterminer une excoriation. Par suite de cette disposition, le malade était très souvent obligé de regarder de côté, mais ses yeux avaient conservé toute leur vivacité et l'intelligence restait

très nette ainsi que la volonté qui avait toujours été très ferme. Ardent au travail, s'il éprouvait quelquefois le besoin de se délasser, il ne dépassait jamais les limites du temps qu'il s'accordait pour le plaisir et la distraction.

On cite de lui différents traits qui dénotent sa perspicacité. Ainsi, un monsieur et une dame étant venus le consulter, la dame exposa très longuement la série de ses maux réels ou imaginaires. Quand la narration fut achevée, le docteur qui, tout en écoutant sa cliente, avait regardé attentivement le mari, dit à celui-ci : « Monsieur, c'est vous qui êtes le plus malade et vous devriez vous soigner. » Celui-ci se récria vivement, disant qu'il se portait très bien et n'avait pas besoin de médicaments. Or, le médecin avait raison, le malade ne tarda pas à se représenter, mais, hélas ! il était trop tard.

Une autre fois, en présence d'un de ses amis, M. Chomet reçut à sa consultation un paysan venu des environs pour le consulter. Le médecin le regarda attentivement, lui tâta longuement le pouls et lui dit : « Montrez-moi votre jambe, vous devez avoir une carie de l'os ». Le malade se déshabille et montre, en effet, une carie du tibia. « C'est bien, dit le docteur, allez à l'Hôtel-Dieu, je vous débarrasserai de votre mal. »

Il advint aussi qu'une dame vint le consulter pour une lésion d'un doigt qu'on lui avait dit devoir nécessiter l'amputation du bras. Chomet pensa qu'il suffirait d'enlever le doigt, et comme ses confrères persistaient dans leur opinion, il emmena la malade à Paris où il la présenta à Dupuytren qui confirma son diagnostic et lui parla du temps où il avait été son élève. La malade perdit son doigt, mais elle eut la satisfaction de conserver son bras.

On cite encore de lui un succès inespéré qu'il obtint chez un enfant pauvre atteint de croup. Après avoir vainement essayé toute une série de remèdes qu'il payait de sa poche, il allait se retirer découragé, lorsque, puisant dans sa tabatière, il eut l'idée de donner une prise au petit malade. L'effet fut très prompt, des éternuments énergiques amenèrent l'expulsion des fausses membranes et le malade fut guéri.

Outre qu'il se montrait généreux pour les pauvres, il était aussi fort discret pour les riches, ainsi qu'on eût occasion de le constater dans une maison des plus importantes de Riom. Après qu'il eut soigneusement examiné la malade pour laquelle on l'avait fait appeler et formulé son ordonnance, le maître du logis, satisfait de sa manière de faire, ouvrit un tiroir rempli d'or et d'argent et lui dit : « Docteur, veuillez prendre tout ce qui vous conviendra, même le tout si vous voulez ». Le docteur, qui pour beaucoup paraîtra trop modeste, se contenta de prendre deux pièces de cinq francs. Cet exemple, aujourd'hui, trouverait probablement bien peu d'imitateurs.

Ses consultations, à en juger par celle que je possède et qui fut écrite le 16 août 1823 en réponse à un mémoire rédigé par mon père, étaient claires et bien raisonnées. Ses prescriptions concernant l'hygiène et le traitement à suivre par le malade étaient très nettement indiquées, faciles à suivre et peu chargées en médicaments. Son écriture est très fine, bien alignée, nette et facile à lire ; l'orthographe correcte, ce qui n'existait pas toujours à cette époque ; la signature bien lisible avec un paraphe très simple dont nous laisserons l'interprétation aux graphologistes.

Enfin, il mourut âgé de 67 ans et fut enterré le 15 février 1841 à la paroisse des Carmes.

(A suivre). Dr Dourif.

COMMUNICATIONS ET AVIS DIVERS

27e Session des Sociétés des Beaux-Arts des départements en 1903

Monsieur,

Ainsi que j'ai eu l'honneur de vous l'annoncer par ma circulaire du 1er juin 1902, un arrêté ministériel fixe au mardi 2 juin 1903 l'ouverture de la 27e session des Sociétés des Beaux-Arts des départements.

Les séances auront lieu du mardi 2 au vendredi 5 juin inclusivement. La séance de clôture est fixée au samedi 6 juin.

Les manuscrits seront reçus à la Direction des Beaux-Arts, rue de Valois, n° 3, jusqu'au 15 mars 1903 inclusivement. Passé ce délai, aucun travail ne pourra être soumis à l'examen du Comité. J'ajoute que les travaux comportant des pièces justificatives, qui seraient adressés dans le délai prescrit, sans que les pièces en question fussent jointes au mémoire proprement dit, ne seraient pas soumis au Comité. Certains auteurs ont estimé pouvoir retarder l'envoi des annexes ou appendices à leur texte. Le Comité a jugé que cette façon de procéder constituait un abus qu'il importe de faire cesser. C'est donc la copie intégrale des mémoires proposés par leurs auteurs qui doit être parvenue à la Direction des Beaux-Arts le 15 mars 1903 au plus tard.

Les auteurs sont également prévenus que, désormais, les copies de pièces inédites jointes aux mémoires soumis à l'examen du Comité devront être authentiquées, soit par les directeurs des dépôts d'archives, soit par les notaires, soit par les propriétaires des papiers communiqués.

Le grand nombre des communications m'oblige à rappeler aux auteurs qu'il leur est accordé vingt minutes au plus pour lire ou résumer leurs travaux. Les mémoires qui, à l'impression, exigeraient plus de vingt pages du format du compte rendu devraient être l'objet de suppressions qui seraient demandées aux auteurs avant la mise sous presse.

Comme je vous l'ai fait savoir, les cartes d'invitation et les lettres de parcours sur les chemins de fer seront envoyées aux seules personnes nominalement désignées par les présidents des Sociétés des départements, et aux membres non résidants ou correspondants du Comité des Sociétés des Beaux-Arts qui auront exprimé l'intention formelle de prendre part à la session.

Les délégués qui auront besoin d'une lettre de parcours indiqueront l'itinéraire qu'ils se proposent de suivre pour se rendre à Paris. Si le voyage doit s'effectuer sur des réseaux

différents, ils devront le mentionner dans leur demande et signaler les gares où aura lieu le changement de réseau.

Les demandes de cartes et de lettres de parcours devront parvenir à la Direction des Beaux-Arts avant le 1er mars au soir, terme de rigueur.

L'envoi de ces imprimés aux ayants droit sera fait du 30 mars au 15 avril. MM. les délégués sont invités à prendre bonne note de ces dispositions. Il ne saurait être répondu aux lettres de réclamation, tendant à obtenir les pièces mentionnées ci-dessus, antérieurement à la période qui vient d'être indiquée.

Recevez, Monsieur, l'assurance de ma considération très distinguée.

Pour le Ministre et par autorisation :

Le Directeur des Beaux-Arts, membre de l'Institut,

H. ROUJON.

41e Congrès des Sociétés savantes à Bordeaux

Monsieur le Président,

Comme suite à ma circulaire en date du 16 juillet dernier, j'ai l'honneur de vous annoncer que le 41e Congrès des Sociétés savantes s'ouvrira à Bordeaux, dans le grand amphithéâtre de l'Athénée municipal, le mardi 14 avril prochain, à 2 heures précises. Ses travaux se poursuivront durant les journées des mercredi 15, jeudi 16 et vendredi 17 avril.

Le samedi 18 avril, je présiderai la séance générale de clôture.

Comme les années précédentes, je me suis préoccupé de la délivrance des billets à prix réduit. Il a été arrêté entre les Compagnies de chemins de fer et mon département que, sur la présentation de la lettre d'invitation remise par vos soins à chaque délégué, la gare de départ délivrera au titulaire, du 1er au 17 avril seulement, et pour Bordeaux, un billet ordinaire de la classe qu'il désignera. Le chef de gare percevra le prix entier de la place en mentionnant sur la lettre d'invita-

tion la délivrance du billet et la somme reçue. Cette lettre ainsi visée et accompagnée du certificat régularisé servira au porteur pour obtenir, au retour, un billet gratuit, de Bordeaux au point de départ, de la même classe qu'à l'aller et par le même itinéraire, si elle est utilisée du 18 au 27 avril inclusivement. Les délégués dont l'itinéraire normal, du point de départ initial à Bordeaux, s'établit par Paris, auront la faculté de s'arrêter à leur passage dans cette dernière ville, à l'aller comme au retour, sous la réserve formelle, bien entendu, que ces arrêts auront lieu dans les limites de la validité des lettres d'invitation.

Toute irrégularité, soit dans la lettre de convocation, soit dans le certificat de présence ci-dessus mentionnés, entraînerait pour le voyageur l'obligation de payer le prix intégral de la place à l'aller et au retour.

Je vous serai obligé de m'envoyer, avant le 1er mars, dernier délai, la liste des délégués de votre Société qui ont l'intention de se rendre à Bordeaux. Il est extrêmement important que vous indiquiez sur cette liste par quelle ligne la gare de départ est desservie. S'il est nécessaire d'avoir des bulletins de circulation sur plusieurs lignes pour venir à Bordeaux, ces lignes devront être très exactement mentionnées, avec le nom de la gare du départ et celui de la gare où le transfert doit s'effectuer.

Je vous serai obligé, M. le Président, de vouloir bien, par un avis spécial et très explicite, communiquer le plus tôt qu'il vous sera possible ces dispositions aux membres de votre Société qu'elles peuvent intéresser.

Agréez, M. le Président, l'assurance de ma considération très distinguée.

Pour le Ministre et par autorisation :

Le Directeur de l'Enseignement supérieur,

BAYET.

Pour le Comité de publication:

Le Secrétaire de l'Académie, Maurice BASSE.

L'Imprimeur-Gérant, L. BELLET — 8463

ACADÉMIE DES SCIENCES, BELLES-LETTRES ET ARTS
DE CLERMONT-FERRAND

BULLETIN HISTORIQUE & SCIENTIFIQUE DE L'AUVERGNE

PROCÈS-VERBAUX

Séance du 5 février 1903

La séance est ouverte à 2 heures, sous la présidence de M. Brunhes, vice-président.

— Le précédent procès-verbal est adopté sans observations.

— M. le Président fait part à l'Assemblée de la nomination de M. Marcellin Boule à la chaire de paléontogie au Muséum d'histoire naturelle. D'unanimes félicitations sont adressées à M. Boule, félicitations que le Secrétaire, au nom de l'Académie, est chargé de lui transmettre.

— M. Brunhes cède la présidence à M. le Dr Dourif qui prononce l'allocution suivante vivement applaudie :

« Messieurs,

» L'Académie vient de m'appeler pour la seconde fois à l'honneur de présider ses séances. Mon premier devoir est de remercier mes collègues de la distinction qu'ils ont bien voulu m'accorder ; mais je dois aussi, avant de m'asseoir sur le fauteuil présidentiel, exprimer les regrets que nous ont causés les circonstances qui ont déterminé notre honorable prédécesseur à se démettre de ses fonctions et à s'éloigner pour quelque temps de nos réunions et de la ville où il compte de nombreux amis. Nous déplorons son absence non seulement à cause de ses qualités personnelles qui méritaient

toutes nos sympathies, mais aussi parce qu'il continuait parmi nous les généreuses traditions de son vénérable père, M. Léon de Chazelles, qui avait su mériter l'estime générale autant à l'Académie qu'à la tête de la municipalité de Clermont, au Conseil général du département et à la Chambre des députés.

» C'est un honneur pour notre Compagnie de compter dans ses rangs des hommes qui se font ainsi un devoir d'employer au service de tous leur intelligence et leur activité, ils nous montrent par leur exemple comment nous devons nous conduire pour nous rendre utiles à nos concitoyens. Cet exemple ne saurait être perdu dans une Société dont les membres doivent rivaliser de zèle pour employer au développement des sciences, des lettres et des arts les facultés dont ils sont pourvus. C'est un devoir pour chacun de nous de faire un noble usage de ses facultés, c'est un devoir aussi pour ceux qui ont déjà parcouru une longue carrière d'accueillir et d'encourager ceux qui veulent à leur tour s'engager dans la voie, souvent ardue et périlleuse, du travail intellectuel. A ceux-là, nous disons : Soyez les bienvenus, persévérez dans vos entreprises, et lorsqu'après d'intrépides labeurs le succès aura couronné vos efforts, vous aurez acquis noblement le droit d'être appelés par vos semblables à l'honneur d'occuper les premières places. La nomination de notre jeune collègue, M. Brunhes, à la vice-présidence, vous démontre qu'on sera bien disposé à ne pas vous faire trop attendre. »

— L'ordre du jour appelle la lecture du compte rendu de l'état financier de la Compagnie. M. le Trésorier l'expose avec sa compétence et sa clarté habituelles, en même temps qu'il soumet à nos collègues le projet approximatif du budget de 1903.

MM. Chalus, d'Aurelle et Kessler sont chargés de la vérification des comptes du Trésorier.

— M. le doyen Alluard signale l'intérêt considérable qu'il y aurait à ce qu'un catalogue des publications de l'Académie soit mis à jour ; son avis est celui de tous, et cette intéressante question est renvoyée, pour étude, au Comité de publication.

— M. Rouchon a ensuite la parole pour la lecture de son très remarquable rapport relatif aux conventions à intervenir entre l'Académie et la Ville, lorsque celle-là fera, aux bibliothèques réunies de la Ville et des Facultés, le *dépôt perpétuel* de sa bibliothèque propre. Après longue discussion, l'Assemblée décide que son Président devra, sur les bases de ce rapport, et en tenant compte d'un amendement de M. le Secrétaire perpétuel visant les réserves à faire pour les publications à venir, au cas où l'Académie viendrait à posséder un local, s'entendre avec M. le Maire.

— L'ordre du jour épuisé, la séance est levée à 3 heures 45.

OUVRAGES REÇUS

Bulletin de la Société archéologique, etc., de Béziers; 3e série, t. IV, 2e livraison; vol. XXXII de la collection.

Bulletin trimestriel de la Société des Etudes littéraires, scientifiques et artistiques du Lot; t. XXVII, 3e fascicule, juillet, août, septembre 1902.

Mémoires de la Société d'agriculture, etc., d'Orléans; 3e série des mémoires, t. I, no 3; 5e série des travaux de la Société; 71e vol. de la collection ; 1er semestre 1902.

Travaux de l'Académie nationale de Reims ; CXe vol., année 1900-1901, t. II.

Mémoires de la Société nationale des Sciences naturelles et mathématiques de Cherbourg ; t. XXXIII, 4e série, t. III, 1er fascicule; Cinquantenaire de la Société.

Annales de la Société d'agriculture, sciences, arts et belles-lettres du département d'Indre-et-Loire ; 141e année, t. LXXII, 4 fascicules, janvier à juin.

Antiquarisk Tidskrift for sverige, etc.; XVII, 1-2, Stockholm.

Académie des inscriptions et belles-lettres; comptes rendus des séances de l'année 1902; Bulletin de septembre-octobre.

Bulletin de la Société d'agriculture, etc., du Puy; 3e année, no 5, juillet, août 1902.

Revue des langues romanes; t. XLV, Ve série ; t. V, novembre 1902.

Journal des Savants; décembre 1902, janvier 1903.

Comité des travaux historiques et scientifiques ; Bulletin historique et philologique, année 1902, nos 1 et 2.

Annual report of the Board of regents of the Smithsonian institution for the year ending, june 30 1902.

HOMMAGES :

Extrait de la revue « La Géographie », *Le Mont-Dore et les lacs d'Auvergne*, note de géographie biologique et de limnologie, par le docteur Bruyant.

COMPTES DES RECETTES ET DES DÉPENSES

DE L'ACADÉMIE DES SCIENCES, BELLES-LETTRES ET ARTS DE CLERMONT

du 6 février 1902 au 5 février 1903

MESSIEURS,

J'ai l'honneur de vous soumettre, pour me conformer à notre Règlement, les comptes des recettes et dépenses de l'Académie pendant l'exercice écoulé, ainsi que le projet de budget pour l'année 1903-1904.

TABLEAU A. — Mouvements des Fonds du 6 février 1902 au 5 février 1903

(a) ENTRÉES OU RECETTES

I. Encaissement des Cotisations.		
Cotisations annuelles, antérieures à 1902.	860 »	2633 »
— — de l'exercice 1902.	1719 »	
— — de l'exercice 1903.	24 »	
Droit de diplôme.	30 »	
II. Intérêts.		
(A) du Fonds de réserve : coupons d'avril, juillet et octobre 1902, janvier 1903 des Rentes nominatives.	509 »	534 95
(B) des Fonds libres : à la Caisse d'épargne	22 »	
— à la Société générale.	3 95	
III. Subventions.		
Encaissement de la subvention allouée par le département du Puy-de-Dôme sur les fonds de l'exercice 1901		400 »
IV. Vente de jetons Lecoq		» »
V. Vente de volumes des Archives et de livraisons du Bulletin.		128 60
VI. Abonnements au Bulletin		56 »
Total des Recettes de l'exercice		3752 55
Excédent au 6 Février 1902. Espèces en caisse. .	116 43	362 50
Fonds libres à la Société générale.	22 65	
Fonds libres à la Caisse d'épargne.	223 42	
Total général des entrées ou recettes. . . .		4115 05

(*b*) SORTIES OU DEPENSES

I. Frais d'impression.		
Bulletin de 1902 : 23 feuilles 1/4, brochage et couvertures compris.	1525 25	
Illustration du *Bulletin* de 1902	138 05	
Mémoires : A compte versé sur les frais d'impression du XVI[e] fascicule (*Descartes*, par M. Parenty).	500 »	2320 30
Réimpression d'un numéro épuisé du *Bulletin* (n° 1-2 de 1895), 3 feuilles 3/4 (prix réduit)	100 »	
Imprimés divers : Convocations, bandes d'adresses, lettres d'avis, etc..	57 »	
II. Traitements des Agents de l'Académie.		
M. Feoux, agent comptable, son traitement de 1902	250 »	400 »
M. Bellard, appariteur, son traitement de 1902.	150 »	
III. Frais de séance publique.		94 »
IV. Loyer du local des Archives (1902).		120 »
V. Frais divers.		
Frais d'encaissement des cotisations. . .	15 15	
Frais de bureau et de correspondance. . .	55 30	
Affranch. du *Bulletin* et port de volumes.	55 »	143 55
Entretien et assurance du mobilier	15 60	
Carnet de chèques à la Société générale. .	2 50	
Excédent des recettes : Espèces en caisse. . .	114 60	
Fonds libres à la Caisse d'épargne . .	906 54	1037 20
Fonds libres à la Société générale . .	16 06	
Total égal au montant des recettes.		4115 05

TABLEAU B. — Situation au 5 Février 1903

(*A*) **Actif immobilisé.**

I. 509 francs de rente 3 p. 100 nominative, valeur au cours d'achat	10972 50
N. B. — Au cours du 4 février 1903 (99 fr. 85), la valeur de ces rentes représenterait un capital de 16,941 fr. 23.	
II. Jetons de la fondation Lecoq : 430 jetons, à 1 fr. 60 l'un, valeur de l'argent.	688 »
III. Volumes déposés aux Archives.	(mémoire)
Total, sauf mémoire..	11660 50

(B) **Budget des Recettes et Dépenses de l'année 1903-1904.**

Recettes prévues :

I. Cotisations à recouvrer : Exercices antérieurs à 1903 . . . . 500 »		
Cotisations à recouvrer : Exercice 1903 . 2200 »	2700	»
II. Intérêts du fonds de réserve. 509		
— des fonds libres. 31	540	»
III. Vente de jetons Lecoq.	»	»
IV. — de volumes des Archives.	30	»
V. Abonnements au *Bulletin*..	56	»
VI. Encaissement de la subvention du département. . .	400	»
Ensemble. . . .	3726	»
Disponible à ce jour.	1045	20
Total des prévisions de recettes.	4771	20

Dépenses prévues :

I. Frais d'impression :		
A) XVI[e] fascicule des *Mémoires : Descartes*, par M. Parenty, 14 feuilles environ : 800 fr. — Un à-compte de 500 fr. ayant été précédemment versé, cette dépense figure ici seulement pour 300 fr. . . . . 300 »		
B) *Bulletin* de 1903; environ 28 feuilles. . 1700 »	2850	»
C) Impression d'un nouveau volume des *Mémoires* (fascicule XVII[e]), par M. le docteur Roux, environ 12 feuilles. . . . 700 »		
Imprimés divers . . . . 150 »		
II. Illustration du *Bulletin :* Crédit mis à la disposition du Comité de publication pour l'illustration du *Bulletin*	150	»
III. Traitements des Agents de l'Académie	400	»
IV. Frais divers : Recouvrement des cotisations, frais de bureau et de correspondance, etc.	75	»
V. Loyer du local des Archives (1903).	120	»
VI. Entretien, réparation, assurance du mobilier et des archives	60	»
VII. Frais de séance publique	150	»
VIII. Dépenses extraordinaires et imprévues.	600	»
Total des prévisions de dépenses.	4405	»
laissant libre une somme de	366	20
Total égal aux prévisions des recettes.	4771	20

TABLEAU C. — Compte spécial des fonds affectés aux distributions de Prix de Vertu (Fondation du Maisniel)

(a) ENTRÉES OU RECETTES

I. Coupons de la rente nominative	1000	»
II. Intérêts des fonds déposés à la Caisse d'Epargne	17	»
III. Coupons de rente hongroise	20	»
Total des recettes de l'exercice	1037	»
Excédent au 6 février 1902	599	50
Total général des recettes	1636	50

(b) SORTIES OU DÉPENSES

I. Prix décernés à la séance du 21 décembre 1902	1000	»
II. Médailles en argent	42	70
Total des dépenses	1042	70
Excédent des recettes : fonds déposés à la Caisse d'épargne	593	80
Total égal au montant des recettes	1636	50

TABLEAU D. — Actif immobilisé de la fondation du Maisniel. — Situation au 5 février 1903

I. 1000 francs de rente 3 °/₀ nominative, représentant au cours du 4 février 1903 (99,85) un capital de	33.283 33
II. Deux titres au porteur de 4 florins chacun de l'Emprunt Hongrois 4 °/₀ or, valeur au prix d'achat	508 15
Total de l'actif immobilisé	33.791 48

Ces quelques chiffres ne me semblent comporter aucun commentaire particulier. L'état de nos finances, sans être prospère, nous permet d'envisager l'avenir avec confiance, et de compter que le développement de nos travaux ne sera point entravé par de fâcheuses insuffisances budgétaires.

Clermont-Ferrand, le 5 février 1903.

Le Trésorier de l'Académie,
Casimir PAJOT.

RAPPORT DE LA COMMISSION DES COMPTES

MESSIEURS,

J'ai l'honneur de vous présenter le Rapport de votre Commission de vérification des comptes de votre Trésorier et de la situation financière de votre Compagnie ;

Enfin, l'état des ressources attribuées par M. le marquis du Maisniel à la fondation d'un Prix de Vertu s'élevant à la somme de 1000 francs annuellement distribués.

D'après le Rapport très complet que vous a fourni votre Trésorier, la situation de l'Académie reste florissante et le total de ses disponibilités à ce jour, sauf mémoire, s'élève à

la somme de..............................	11.660 50
composée de 509 fr. de rente 3 °/₀ nominative, valeur au cours d'achat......................	10.972 50
et de l'existence en caisse de 430 jetons de la fondation Lecoq qui, calculés au cours de l'argent en matière première, représentent.......	688 »
Total égal...........	11.660 50

Ces chiffres, Messieurs, sont, comme il convient à toute sage administration, des minima, puisque 509 francs de rente 3 °/₀ représentent, au cours du jour, 16.950 fr., et que des jetons réduits en matière première, par conséquent dépouillés de tout bénéfice de frappe, ne peuvent présenter aucune surprise.

J'ajoute, enfin, que ces chiffres sont dégagés par les tableaux de vos recettes et de vos dépenses de tout mécompte possible. Vos recettes sont établies en chiffres faibles et vos dépenses sont largement pourvues de prévisions suffisantes.

Pendant l'exercice expiré au 6 février 1903, vos recettes se sont élevées à........................... 3.752 55

auxquelles il convient d'ajouter en excédents disponibles :

Espèces en caisse..................	116 43	362 50
Fonds disponibles à la Société générale........................	22 65	
Caisse d'épargne..................	223 42	
Total............ ..		4.115 05

Vos dépenses, en regard du montant des recettes, présentent un écart de........................... 1.045 20

Vous avec donc sur ce point toute sécurité.

Prix de Vertu, Fondation du Maisniel

Les recettes de ce chapitre se décomposent comme suit :

Arrérages de rente nominative...............	1.000 »
Intérêts des fonds déposés à la Caisse d'épargne.	17 »
Coupons rente hongroise....................	20 »
Total...............	1.037 »
Excédent au 6 juin 1902.........	599 50
	1.636 50

Dépenses :

Prix de Vertu attribué à l'arrondissement d'Ambert..................................	1.000 »
Médailles d'argent.........................	42 70
Excédent de recettes à la Caisse d'épargne.....	593 80
Total égal...........	1.636 50

Les valeurs en portefeuille sur lesquelles repose la fondation se décomposent comme suit :

1000 fr. rente 3 °/₀ nominative représentant, au cours du 4 février 1903, 99,85, cours moyen dudit jour.......	33.283 33
Deux coupures Emprunt hongrois 4 °/₀ or, valeur au prix d'achat..........................	508 15
Total...............	33.791 48

Votre Commission a constaté au dossier la présence de toutes les pièces comptables sur lesquelles sont appuyées les articles portés au bilan en recettes et en dépenses, leur parfaite concordance avec les écritures en regard desquelles elles ont été rapprochées.

Il lui reste donc à remplir un devoir qu'elle considère comme une récompense pour elle, c'est-à-dire de vous proposer :

1° De donner votre approbation aux comptes qui vous ont été fournis pour établir la situation de votre Compagnie au 5 février dernier ;

2° De voter à votre Trésorier des remerciements bien mérités pour le dévouement qu'il apporte à ses fonctions, et pour l'ordre et la parfaite régularité qui règnent dans son service.

Si vous acceptez ces propositions, vous voudrez bien donner, tant à votre Trésorier qu'à votre Commission des Comptes, acte de leur gestion et passer à l'ordre du jour.

Maurice Chalus.

NOTES ET DOCUMENTS

CONCERNANT L'HISTOIRE D'AUVERGNE

L'Ecole de Médecine de Clermont-Ferrand pendant le XIXe siècle

(suite)

Blatin. — Nous arrivons maintenant à un personnage appartenant à une famille connue depuis longtemps dans notre cité. Nous ne croyons pouvoir mieux faire que de reproduire les quelques lignes qui lui ont été consacrées par notre savant maître, M. Nivet :

« J. Blatin, né à Clermont le 14 octobre 1771, est mort le 29 août 1833. Il a fait les campagnes du Rhin en qualité de chirurgien-major, et, pendant leur durée, il s'est toujours distingué par son zèle et par ses talents.

» En l'an X il a publié son « Traité du catarrhe utérin » dont l'édition est complètement épuisée ; plus tard, il est devenu successivement médecin de l'Hôtel-Dieu et professeur de thérapeutique et de matière médicale à l'Ecole de médecine de Clermont-Ferrand, membre de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de la même ville, membre correspondant de l'Académie royale de médecine de Paris, de la Société médicale d'émulation, de la Société de médecine clinique, etc.

» Il passait, à juste titre, pour un des médecins les plus instruits de l'Auvergne ; il a laissé parmi ses compatriotes le souvenir d'une bienfaisance et d'un désintéressement bien rare dans le siècle où nous vivons. »

M. Bayle-Mouillard, dans son rapport sur les travaux de l'Académie royale de Clermont, au mois de juin 1836, nous

apprend que M. Blatin fut l'élève favori de Pinel, obtint un bon accueil de Fourcroy et se fit remarquer par la thèse qu'il publia sur le « catarrhe utérin ». Cet essai d'un jeune homme devint un livre savant, dont la seconde édition, publiée peu de temps après, en l'an X, fut dédiée à Fourcroy. Cet écrit valut à son auteur le titre de membre correspondant de l'Académie de médecine de Paris. Aujourd'hui encore on le recherche, et quand la mort le frappa, M. Blatin en préparait une troisième édition.

Le nom de Pinel est presque inconnu aujourd'hui, mais ses travaux eurent, au commencement du siècle, une grande autorité. Son principal ouvrage, qui a eu de nombreuses éditions, était intitulé : *Nosographie philosophique ou la Médecine d'analyse appliquée à la Médecine.*

La signification de ce titre est expliquée par ce passage de l'introduction :

« On a tant abusé en médecine du raisonnement, en se li-
» vrant à des théories abstraites, on a tellement défiguré et
» surchargé cette science d'une immensité de volumes, que,
» pour réprimer un essor vain et dangereux de l'imagination,
» source intarissable de fausses prétentions et d'erreurs, il
» faut n'admettre pour fondement de la science médicale que
» des faits choisis et bien coordonnés, et les inductions de
» ces faits les plus directes et les plus immédiates. »

Cette doctrine, qui prend pour base l'observation et le raisonnement, en tenant compte des enseignements du passé et de toutes les nouvelles découvertes, a été féconde en résultats. C'est elle qui nous a valu les remarquables travaux des chefs de notre école française : Andral, Louis, Grisolle, Cruveilher, Laennec, Bouillaud et bien d'autres qui, suivant l'exemple de Morgagni, ont ajouté à l'observation des maladies le complément précieux de l'anatomie pathologique dont nous possédons de véritables monuments dans les beaux atlas d'anatomie pathologique de Cruveilher, des maladies des reins et des maladies de la peau de Rayer, auxquels sont venues se joindre d'autres publications d'une grande valeur,

dont le cours se poursuit encore avec le complément des études histologiques.

Formé à cette école, M. Blatin y resta fidèle et en continua les traditions. Il en fut de même de son contemporain, M. Lavort, dont nous nous plaisons à rappeler la mémoire avec d'autant plus de raison qu'il fut notre ancien maître et qu'il nous a été donné de continuer son enseignement dans la chaire de clinique.

Cette tâche sera facilitée par l'éloge historique lu à la séance du 4 novembre 1858, par M. le Dr Imbert-Gourbeyre, qui fut pendant quelque temps le suppléant de M. Lavort, et entre les mains duquel j'ai vu, pour la première fois, le précieux instrument inventé par Laennec pour l'auscultation de la poitrine.

Lavort. — « Jean-Baptiste-Achard Lavort naquit à Clermont le 27 août 1778, d'une famille honorable où la médecine était une tradition et un sacerdoce. Son père était médecin ; MM. Tixier, ses deux aïeux maternels, avaient été doyens du Collège de médecine de Clermont, et tous étaient membres correspondants de la Société royale de médecine de Paris. M. Lavort devait un jour terminer glorieusement cette belle génération médicale où la science, l'honorabilité et la religion avaient toujours marché de front.

» Après une éducation dont nous omettrons les détails, c'est au milieu des orages de la Révolution que le jeune Lavort commençait à entrer dans une vie sérieuse et à étudier la médecine sous la direction de Bonnet, de Dulac et autres médecins distingués de l'époque.

» Cependant la Révolution, qui avait tout démoli, finit par s'apaiser et on tenta de relever quelques ruines. La loi du 14 frimaire an III venait de créer à Paris l'Ecole de santé. Chaque district devait fournir un élève de choix, et la Nation promettait à l'élève interne de cette école 1,200 francs d'appointements. Le jeune Lavort fut choisi par le district de Clermont parmi cinquante élèves, après un concours brillant soutenu à l'Hôtel-Dieu, tandis que son ami Fleury était envoyé par le district de Besse.

» Le 3 pluviôse an III le nouvel élu arrivait à Paris ; il était recommandé à MM. d'Aubière et Favart, ses parents, ainsi qu'au citoyen Baraillon, représentant et médecin, ancien condisciple et ami de son père. Il fut présenté à Desault avec une lettre de Bonnet. Le restaurateur de la chirurgie française l'accueillit avec bonté, mais il mourut le 1er juin suivant, et le jeune Lavort écrivit à sa mère : « Je n'ai pour toute ressource que le travail, encore se trouve-t-il bien dérangé par la mort du citoyen Desault, car il sera difficile d'en trouver un autre qui ait autant de zèle pour l'instruction des élèves. Je ne sais qui le remplacera. »

» Cependant, il y avait à cette époque de bien plus grandes difficultés encore. Dans ces temps de misère, toute la France était aux prises avec la faim. A Paris, la cherté des vivres était excessive ; les rations fournies aux élèves de l'école diminuaient tous les jours.

« Nous sommes réduits à un quart de pain, écrivait le jeune Lavort à sa mère. S'il vous est possible de m'en faire passer, il ne sera pas hors de saison ; mais, au moins, ne m'en faites passer qu'autant que vous en aurez de reste, parce que j'aime mieux encore en manquer et savoir que vous en avez, attendu que je suis plus accoutumé à en manquer que vous. »

» Les élèves de l'Ecole de santé avaient beau faire des pétitions à la Convention ; pour toute réponse le comité des Finances permettait le libre retour dans leurs foyers aux élèves qui ne se sentaient plus en demeure de rester à Paris avec les appointements qu'ils avaient reçus jusqu'alors.

» Quelques mois plus tard, la misère se prolongeant et s'aggravant encore, le jeune Lavort écrivait à sa mère : « Paris offre le tableau le plus pitoyable. Nous sommes à la veille des horreurs de la famine. Le désespoir s'est jeté dans le cœur de tous mes camarades, et le soir, dans nos laboratoires, le dégoût et le découragement se sont si fort emparés d'eux, qu'ils sont tous à se raconter la manière dont ils ont vécu dans la journée. Notez que les trois quarts meurent de faim. Adieu,

je me couche, mon souper ne me causera pas d'indigestion. »

C'est au milieu de tant de souffrances et d'inquiétudes que le jeune Lavort poursuivait ses études. Bientôt allait expirer le triennat de l'Ecole de santé. Sans ressources et sans fortune, le jeune élève cherchait à se créer une position ; il songea un instant à se faire pharmacien ; mais enfin il parvint, grâce à M. Favart, à obtenir une place de chirurgien de marine de 3[me] classe avec les appointements de 1,200 francs. Il fut nommé le 22 floréal an VI.

Le 18 fructidor suivant il était embarqué sur la frégate *La Loire*, faisant partie de l'expédition contre l'Angleterre, commandée par Hoche. On sait que l'expédition échoua. Après avoir soutenu sept combats en cinq jours, la frégate *La Loire*, poursuivie par un vaisseau de ligne et un brick anglais, fut obligée de livrer un dernier combat, et enfin réduite à amener pavillon et à se rendre malgré la résistance de son capitaine.

Le jeune Lavort, blessé pendant le combat, fut amené en Angleterre et jeté dans les affreux pontons pendant quinze jours. Il en sortit, sur sa demande, pour être traité comme malade à l'hôpital de Rochester.

Plus tard, son titre de chirurgien lui fit donner l'emploi à l'hôpital Franklin de Forton où se trouvaient 500 prisonniers français malades ou blessés.

Le 16 mai 1799 M. Lavort fut échangé, il quittait l'hôpital de Forton d'où il emportait les certificats les plus honorables et arrivait le 27 à Paris.

Le 3 brumaire an XII il fut reçu docteur, ayant pris pour sujet de thèse des considérations médicales sur le muriate de mercure oxygéné ou sublimé corrosif, substance qui joue aujourd'hui un rôle important en chirurgie comme antiseptique énergique. Cette dissertation est citée avec honneur par la plupart des toxicologistes et pharmacologistes : Alibert, Orfila, Mérat et Delens, Pereira, le grand Dictionnaire des sciences médicales, etc.

Reçu docteur, M. Lavort vint se fixer à Clermont où son père et ses aïeux avaient si honorablement exercé la médecine; il fut bientôt nommé médecin de l'Hôtel-Dieu.

Clermont fut doté d'un enseignement médical à peu près complet, par le décret impérial du 18 septembre 1806, qui ordonnait l'établissement de cours pratiques de médecine, de chirurgie et de pharmacie dans l'hospice de l'Hôtel-Dieu, et nommait, comme professeurs des cours d'instruction, MM. Monestier, Lavort, Fleury, Chomet et Bertrand.

La nouvelle Ecole de médecine ne commença réellement à organiser son enseignement qu'en 1808. M. Lavort fut chargé du cours de pathologie interne auquel, pendant quelques années, fut adjoint le cours de matière médicale. Mais, chose douloureuse que M. Lavort se plaisait plus tard à raconter, le célèbre médecin demeura près de quinze ans sans clientèle.

Vivant dans le silence du cabinet et se livrant à l'enseignement, il préparait un ouvrage qu'il publia en 1818, sous le nom de *Thérapeutique des fièvres*. En lisant cet ouvrage on est frappé de l'étude profonde que l'auteur avait faite des grands maîtres et de la puissance de son observation personnelle. D'autres ont pu juger, au lit du malade, de sa sûreté de diagnostic, de son tact exquis et sa pratique heureuse; mais ceux qui liront aujourd'hui son livre ne pourront s'empêcher de reconnaître ce cachet de supériorité qui n'appartient qu'au véritable talent.

Ce livre, publié en 1816, n'eut pas tout le succès qu'il méritait, c'est que l'auteur avait suivi la classification des fièvres de Pinel et les méthodes de traitement diverses laissées par une saine tradition. Or, Broussais commençait alors à démolir l'édifice élevé par Pinel, et, en même temps, la thérapeutique rationnelle des fièvres tombait sous les coups redoublés du réformateur qui réduisait dichotomiquement tout son traitement à l'eau de gomme et à la saignée.

Actuellement, la renommée de Broussais s'est évanouie, de nouvelles théories ont surgi, la saignée est oubliée, l'antique et traditionnelle thérapeutique des fièvres n'existe plus. Elle

est livrée soit à la méthode jugulante des derniers héritiers de Broussais, devenus bien rares, ou bien au nihilisme, à la routine, à l'inspiration fantaisiste qui se borne, pour quelques-uns, à l'usage exclusif de l'eau froide. En présence de ce qui est, qui oserait nous blâmer de regretter le passé et de soutenir que le livre de M. Lavort a été un beau monument élevé à la thérapeutique. M. Lavort était un médecin savant, son livre en témoigne. Le véritable médecin doit être un homme de profond savoir, car il n'est pas de science qui exige autant de connaissances que celle de la médecine. Si M. Lavort a été un grand praticien, c'est uniquement parce qu'il savait beaucoup et qu'il avait puisé dans l'étude des connaissances étendues de son art.

A partir de la publication de son livre il conquit rapidement une position médicale exceptionnelle. Tandis que Fleury tenait le sceptre de la chirurgie, Lavort tenait dans notre province celui de la médecine, et étendait sa pratique jusque dans les départements voisins.

Ainsi, il fut souvent appelé à Randan pour la famille royale d'Orléans. Le 27 octobre 1820 Louis-Philippe écrivait à Mme de Feuchères : « Notre petit d'Aumale a été un peu souffrant. Nous avons fait venir de Clermont M. Lavort qui est le chef de l'Ecole de médecine et du grand Hôpital, et qui est fort habile ; il nous a confirmé dans l'opinion que ce n'était absolument rien. » (L. Blanc, *Histoire de dix ans*, t. II.)

Telle fut la position de M. Lavort ; ceux qui l'ont entendu se souviennent encore de cette parole grave et méthodique s'élevant parfois jusqu'à l'inspiration, lorsqu'il faisait l'histoire des maladies dans son cours de pathologie interne, et les nombreux élèves qui sont sortis de l'Ecole de Clermont, où le célèbre praticien enseigna pendant quarante ans, ont tous été raconter au loin la valeur de leur maître.

Quelle sollicitude n'eut pas M. Lavort pour l'enseignement, la dignité et les intérêts de notre Ecole de médecine lorsqu'il en fut nommé directeur : position qu'il occupa près de vingt ans. Souvent à la rentrée de l'année scolaire ou à l'époque de

la distribution des prix, il prononçait un discours. L'orateur se plaisait à y émettre les considérations les plus hautes sur la dignité, les droits et les devoirs de notre profession, et sur la nécessité d'une instruction profonde et variée pour les véritables médecins. La plupart de ses discours ont été imprimés et on peut se convaincre, en les relisant, du caractère élevé et moral du professeur et de l'homme de l'art.

Considéré comme homme privé, M. Lavort, dont nous possédons un portrait très ressemblant, était d'un caractère très indépendant et généreux. Esprit original, narquois et sans malice, plein de bonhomie, abordant parfois l'expression familière et hardie, il cachait sous une forme un peu brusque le caractère le plus aimant.

La génération qui nous a précédé se souvient encore du culte respectueux et filial dont il entoura les vieux jours de sa mère.

M. Lavort ne s'était pas marié, mais il eut l'heureux privilège d'avoir une sœur remarquable par la hauteur de l'intelligence et les charmes de l'esprit. De sorte que, tandis que le frère a exercé la médecine pendant de longues années avec une autorité qu'il devait à ses talents, on a vu la sœur jouir longtemps dans la société d'un empire plein d'éclat et de dignité.

Après cinquante ans de pratique médicale, quarante ans de professorat, M. Lavort quitta la médecine et l'enseignement, l'heure des infirmités était sonnée ; il comprit cet avertissement.

En se retirant, il laissa à la plupart de ses clients un digne continuateur de lui-même, Joseph Pourcher, ce *vir sanandi peritus* qui, quinze jours après la mort de son maître et protecteur, est allé le rejoindre dans la tombe, au milieu du deuil de ses confrères, de sa famille et de la cité.

Dans les premiers temps de sa retraite, M. Lavort se hâta de publier, pour les élèves, un bon manuel de médecine, intitulé : *Précis de Pathologie générale et de Nosologie.* C'était un dernier adieu à l'enseignement, puis il voulut se recueillir.

Enfin, comme beaucoup de nos plus éminents confrères, il cherchait parfois, en dehors de la médecine, de saines et salutaires distractions. Il avait habituellement sur son bureau deux livres : *Les fables de La Fontaine* et l'*Imitation de Jésus-Christ*. Or, il ne se contentait pas de lire le fabuliste, il essaya de l'imiter. Une fable et deux autres pièces de vers d'une bonne facture, trouvées dans les manuscrits de M. Lavort, dénotent un véritable talent et font naturellement regretter que le médecin poète n'en ait pas composé davantage.

Si, pour amuser son esprit, il lisait et tâchait d'imiter La Fontaine, pour nourrir et conforter son cœur il conversait habituellement avec A. Kempis et Bourdaloue, et se conformait à leurs graves enseignements. Nous avons vu dans ses papiers une page entière, écrite de sa main, et où il s'était plu à rassembler les plus belles sentences de l'*Imitation de Jésus-Christ*. C'est là, pour ainsi dire, le testament écrit de sa foi, et en parcourant ces sentences diverses on est tout à la fois frappé et du travail de séparation qui s'était fait dans son âme, et de l'assentiment profond qu'il donna sur la fin de ses jours à la vieille croyance de ses pères.

M. Lavort, d'accord avec sa sœur, a laissé à notre Ecole sa riche bibliothèque qui n'a pas tardé à se compléter par celle de M. Bertrand père, généreusement offerte par son fils qui comprenait si bien la dignité et les besoins de l'Ecole dont il a été le directeur. Puis sont venus les dons de M. H. Blatin, de MM. Fleury et Nivet, et nous faisons, chaque année, des achats pour compléter nos collections et les tenir au courant de la science. Maîtres et élèves peuvent y puiser les renseignements dont ils ont besoin, mais tous regrettent que l'insuffisance de notre installation nous ait forcés à déplacer cette importante partie de notre matériel qui est devenu une division distincte de la bibliothèque universitaire, sans que nous puissions concevoir l'espoir de la réinstaller chez nous et d'inscrire en tête de la liste des donateurs le nom de M. Lavort.

M. Fleury. — A côté du nom de M. Lavort devra figurer

celui de son contemporain et de son ami, J.-B. Fleury, né à Gerzat le 15 avril 1777, mort à sa campagne de Lyde à l'âge de 66 ans, le 8 août 1843. Nous empruntons à une notice biographique, lue par M. Nivet à l'Académie de Clermont, quelques détails sur la vie de cet illustre chirurgien dont le renom subsiste encore dans notre ville où se trouve actuellement bien restreint le nombre de ceux qui l'ont connu.

« Fils d'un notaire généralement estimé, il fut envoyé de bonne heure à Clermont où il suivit les cours du Collège ; il avait 15 ans à peine quand la Révolution éclata ; les collèges furent fermés, et il ne put compléter son instruction littéraire. Ce fut alors qu'il se décida à embrasser la profession de médecin.

» Bonnet, homme de talent, de cœur, avait ouvert à l'Hôtel-Dieu des cours d'anatomie et de chirurgie qui devinrent rapidement célèbres. Fleury suivit les leçons de la nouvelle école et rivalisa de zèle et d'activité avec ses condisciples qui sont devenus, comme lui, des célébrités médicales : Biett, Breschet, Mossier, Lavort et Bertrand.

» Quelques années plus tard, le gouvernement ayant créé une Ecole de santé à Paris, Fleury y fut envoyé par le district de Besse.

» Le jeune élève était avide de travail et de gloire, il voulait répondre dignement à la marque de confiance que lui avaient donnée ses compatriotes ; il s'occupa avec une grande activité de ses études, et bientôt il s'éleva au niveau de ses contemporains les plus instruits ; il fut successivement nommé aide d'anatomie et élève de l'Ecole pratique de médecine de Paris qui le couronna en 1800. Peu de temps après, il obtint la place de prosecteur en remplacement de Dupuytren qui venait d'être appelé à d'autres fonctions. C'est pendant cette période de sa vie qu'il fit preuve d'un talent de dissection remarquable et découvrit les canaux veineux des os du crâne.

» En 1803 il fut nommé interne des hôpitaux civils de Paris et attaché en cette qualité à l'Hôtel-Dieu.

» En 1804 la Société philanthropique lui accorda le titre de médecin du deuxième dispensaire.

» Des succès si brillants furent connus à Clermont, et lorsque Bonnet fut devenu trop vieux et trop infirme pour professer, la voix publique et les vœux de l'administration furent unanimes pour désigner Fleury comme étant le plus capable de remplacer le créateur de l'Ecole secondaire de médecine. Bonnet avait une réputation effrayante pour son successeur; fort de ses études longues et consciencieuses, Fleury accepta l'héritage qu'on lui offrit et se montra digne de le recueillir.

» En 1806 il fut appelé à faire partie du jury médical et l'Ecole de Paris le choisit pour son correspondant.

» En 1807, quand on organisa les écoles secondaires, il fut chargé du cours d'anatomie et de clinique externe.

» Après quelques incidents plus ou moins fâcheux, il finit par conquérir définitivement une haute situation qu'il sut conserver.

En 1820 il fut chargé du dépôt de la vaccine ; son empressement à répandre la précieuse découverte de Jenner lui ayant déjà valu deux médailles d'honneur.

» En 1824 l'Académie de Clermont le reçut au nombre de ses membres titulaires, et, en 1825, l'Académie royale de médecine de Paris lui accorda le titre de correspondant.

» Au mois de septembre 1825 il fut nommé chevalier de la Légion d'honneur. Après 1830 il fut appelé par le suffrage de ses concitoyens à faire partie du Conseil municipal où il trouva plus tard l'occasion de défendre avec force et conviction l'Ecole préparatoire de médecine dont l'existence était menacée.

» En 1832 il partit pour Paris avec M. Peghoux pour aller courageusement étudier le fléau dévastateur du choléra qui décimait la population parisienne.

» Pendant l'émeute de Septembre, l'Hôtel-Dieu de Clermont devint momentanément la résidence de Fleury, qui resta en permanence dans cet hôpital aussi longtemps que ses secours furent nécessaires.

» En 1839, quand on organisa les Ecoles préparatoires, Fleury conserva la chaire de clinique externe et abandonna les chaires d'anatomie et de physiologie qu'il avait occupées pendant de longues années, cumulant ainsi les travaux du professorat avec ceux d'une grande clientèle.

» Toute sa vie a été une vie de labeurs et de fatigues physiques auxquels sa robuste constitution lui permit de résister. Sa taille était assez élevé, son air imposant, sa parole forte et brève. De même que Portal, il avait continué de se faire poudrer les cheveux comme on le faisait au commencement de la Révolution. Son caractère n'était pas moins original que son costume ; il était formé par un assemblage de qualités et de défauts qui se manifestaient alternativement suivant que son âme était triste ou gaie, suivant que son corps était bien portant ou malade. Cet homme qui était naturellement bon, sensible, obligeant, plein d'équité, se livrait quelquefois à des emportements qui effrayaient ses clients et indisposaient ses confrères ; il blessait sans réfléchir, mais il oubliait aussi promptement les blessures qu'il avait reçues que celles qu'il avait faites ; il était généreux, sans haine, toujours disposé à tendre la main à ses ennemis quand il espérait une réconciliation sincère. Dans certaines circonstances, il était vif, tranchant, franc jusqu'à la rudesse, et un peu trop libre dans ses expressions ; dans d'autres, au contraire, il se montrait complimenteur, insinuant, et plein d'adresse et d'aménité. Peu d'hommes ont été aussi charitables et aussi dévoués à la chose publique que le chirurgien en chef de l'Hôtel-Dieu. S'il fut un peu sceptique dans sa jeunesse, il a réparé ses torts en invoquant, au dernier moment, les secours de la religion.

» L'activité de Fleury était vraiment merveilleuse. Tous les matins il arrivait à cinq heures à l'Hôpital, et après sa visite et son cours, de nombreux malades l'occupaient pendant une grande partie de la journée. Habile anatomiste et adroit chirurgien, il exécutait les opérations d'une manière brillante et rapide, mais il manquait parfois de patience lorsque les choses ne marchaient pas suivant ses désirs... S'il eût montré plus de

sang-froid, il aurait pris rang parmi les plus grands chirurgiens de son époque. Pour prononcer à cet égard un jugement exact, il faut tenir compte d'une circonstance importante, c'est que les opérations se faisaient alors sans le secours de l'anesthésie, et que les cris et les mouvements du patient étaient bien suffisants pour surexciter les nerfs du chirurgien même le plus endurci; aussi l'opérateur et l'opéré avaient-ils hâte d'en finir.

» Fleury s'est plutôt fait remarquer par son tact chirurgical, par ses observations cliniques et son adresse à manier les instruments de chirurgie, que par ses talents oratoires et son érudition ; comme Boyer, dont les ouvrages lui servaient de guides, il était solide et méthodique et revenait fréquemment sur les choses essentielles ; il professait enfin comme on doit le faire en présence d'élèves novices et oublieux, qui ont besoin de comprendre et non d'être éblouis.

» Fleury a peu innové, il se tenait au courant des progrès des sciences, rapportant souvent de Paris les découvertes et les instruments nouveaux, mais il préférait, dans sa pratique, les vieilles méthodes aux nouvelles.

» Trop occupé pour écrire, il a laissé cependant une thèse volumineuse sur la cataracte, un mémoire sur la vaccine, un discours sur l'histoire de la médecine, une notice sur les hospices et hôpitaux.

» En 1829 il s'occupa, dans un discours lu à l'Hôtel-Dieu, à l'occasion de la distribution des prix aux élèves en médecine, de la topographie médicale du département du Puy-de-Dôme, sujet déjà traité en 1828 par le docteur Tachard, de Maringues, dans sa thèse inaugurale.

» A son retour de Paris, en 1834, il publia, conjointement avec M. Peghoux, un rapport sur le choléra morbus asiatique qui fut le sujet de critiques vives et spirituelles sur le mérite desquelles nous n'avons pas à nous prononcer. Son dernier ouvrage est un discours sur l'hygiène du département du Puy-de-Dôme qui a été lu en séance publique, à l'Hôtel-Dieu, le 21 août 1833.

» La découverte des canaux veineux des os du crâne termine naturellement la liste des travaux de ce chirurgien, qui vit cette découverte présentée à la Société de médecine et à l'Ecole de médecine dans des termes qui ne lui donnaient pas une entière satisfaction.

» Finalement, après une vie très active, une maladie se déclara, et après une évolution qui dura plusieurs années, malgré les soins des médecins les plus distingués de Paris, acquit un développement qui obligea le malade à se retirer à Lyde, au mois d'avril 1843.

» Connaissant la gravité de son état, il fut, pendant quelques jours, en proie à des accès de mélancolie et de désespoir qui furent bien pénibles pour lui et pour ceux qui l'entouraient.

» Dans les derniers temps de sa vie il redevint calme et montra une résignation philosophique qui ne se démentit plus jusqu'à sa mort. Il a conservé jusqu'à la fin la plénitude de ses facultés cérébrales, et, quelques jours avant de succomber, il s'est occupé, avec le plus grand sang-froid, de son enterrement et du lieu qu'il avait choisi pour sa sépulture.

» Enfin, le 10 août 1843 il fut enterré dans le cimetière de Gerzat. Dans cette période de souffrances Dieu lui avait accordé une grande satisfaction ; il avait eu le bonheur de voir son fils Victor adopter la profession paternelle et arriver, après de brillantes études, à prendre part à l'enseignement médical dans cette école de Clermont où il a pu, pendant plus d'un demi-siècle, pratiquer la chirurgie avec une activité prodigieuse. »

M. Victor Fleury, méthodique et précis, a rédigé son autobiographie dont, avec son assentiment, le manuscrit m'a été confié. J'ai pu y suivre, avec un grand intérêt, les différentes phases de son existence.

Nous y voyons d'abord que lorsqu'il se rendit à Paris pour la seconde fois, après avoir terminé ses études classiques, obtenu ses deux diplômes de baccalauréat et consacré deux ans à l'étude de l'anatomie, son père, profondément pénétré

du sentiment de sa dignité professionnelle, lui dit en le quittant : « Travaille, mon fils, et si jamais tu me remplaces, qu'on ne dise pas que c'est à la faveur que tu le dois, mais à ton seul mérite ; il faut que l'on oublie que tu as été mon fils. »

« Je promis, dit-il, et j'ai tenu la parole que je lui avais donnée. »

Nous le voyons successivement attaché aux services de Chomel, Breschet, Dupuytren, Roux ; interne de l'Hôtel-Dieu, lauréat du prix Corvisart et de l'Ecole pratique, membre de la Société anatomique et membre adjoint de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Clermont-Ferrand, en 1833.

Reçu docteur au mois d'août 1836, il partit quelque temps après pour Clermont avec le titre de professeur-adjoint d'anatomie et de clinique externe (décret du 19 septembre 1836).

En 1841 les Ecoles préparatoires furent réorganisées. La chaire d'anatomie fut distraite de l'enseignement de la clinique ; il en fut nommé professeur et continua comme titulaire le cours que, depuis son arrivée de Paris, il avait fait comme adjoint à la place de son père. C'est ainsi qu'il fut mon premier maître pendant le premier semestre de l'année scolaire 1842-43. L'année suivante il remplaçait son père dans la chaire de clinique.

J'ai pu voir ainsi, d'une année à l'autre, le fils succéder au père, et constater les analogies et les différences qui existaient entre ces deux personnages d'une même famille, qui, pendant une longue suite d'années, ont contribué à donner à l'Ecole de Clermont une sage direction et un enseignement des plus profitables. Ils furent tous deux d'habiles chirurgiens, opérant avec une grande dextérité et cette rapidité si recommandée par les anciens maîtres. Ils ont acquis l'un et l'autre une grande notoriété et ont joui d'une haute considération en dehors même de leur pays.

Il suffit de regarder les portraits qui décorent notre grande salle de l'Ecole de médecine pour se convaincre que, si le

père et le fils avaient des aptitudes et des qualités communes, ils devaient avoir aussi quelques dissemblances en rapport avec leur constitution physique.

Grand de taille et doué d'une assez forte corpulence, le père avait habituellement une pose majestueuse et un air dominateur avec lesquels s'accordait sa voix forte et souvent brusque, tandis que son fils, de taille moyenne, avec un corps assez grêle, une voix brève et précipitée, une attitude assez négligée et un corps presque toujours en mouvement, nous animait, surtout au travail et à l'assiduité, par sa parole et par son exemple.

Doué d'une étonnante activité, il arrivait toujours de bonne heure à l'Hôtel-Dieu où il déjeunait et passait une partie de la matinée, exigeant des élèves une grande assiduité et s'occupant de tous les détails que comportait le fonctionnement régulier de l'Ecole.

Peu à peu de nouveaux titres lui arrivèrent. En 1852 il fut nommé chirurgien du Lycée de Clermont ; en 1856, membre correspondant de la Société de chirurgie ; le 24 février 1860, chirurgien en chef de l'Hôtel-Dieu ; en 1872, après le surcroît de travail occasionné par l'affluence des soldats victimes de la guerre, il fut obligé de se retirer pendant quelque temps à la campagne et reçut, en récompense de ses services extraordinaires, sa nomination d'officier de la Légion d'honneur dont il avait été créé chevalier en 1858. Il ne fut pas seul à profiter alors de cette distinction bien méritée. Sur la proposition des intendants et des généraux, la croix de chevalier me fut accordée ainsi qu'à M. l'abbé Chassaigne, et à M. le Dr Ledru. Aujourd'hui, je suis à l'Ecole de médecine le seul survivant de cette promotion, dont j'ai toujours porté avec fierté les insignes, parce que j'estime que les chefs de l'armée française qui me l'ont fait obtenir sont toujours d'excellents juges en matière d'honneur.

Pour en revenir à M. Fleury, ajoutons qu'en 1874 il fut nommé directeur de l'Ecole de médecine, en remplacement de M. P. Bertrand démissionnaire, avec lequel il partageait, de-

puis 1846, ces fonctions qu'il put dire avoir exercées pendant 40 ans, quand il fut mis à la retraite en 1886.

A l'occasion de sa nomination, il fonda à l'Ecole de médecine un prix de cent francs qui devait porter son nom et être décerné tous les ans aux élèves qui auraient recueilli au lit du malade le plus grand nombre d'observations.

Puis il s'occupa activement de développer l'enseignement de l'anatomie, de faire nommer un bibliothécaire chargé de rédiger un catalogue, d'organiser des laboratoires et des préparations de cours, surtout pour la chimie dont l'enseignement fut profondément modifié ; il fit aussi installer un musée anatomique, une salle d'opérations qui depuis a été totalement transformée pour être adaptée à toutes les exigences de la chirurgie moderne.

Il eut aussi à pourvoir à l'enseignement de la physique, et enfin, en 1889, la réorganisation de l'Ecole obligea le directeur à faire de nombreuses démarches qui furent couronnées de succès et permirent de conserver à Clermont l'Ecole de médecine dont l'entretien est devenu très dispendieux. Enfin, en 1886, le conseil supérieur de l'Instruction publique décida que les professeurs des Facultés et de l'Enseignement supérieur seraient mis à la retraite à 70 ans. M. Fleury dut se retirer en même temps que M. Nivet, né comme lui en 1809, ayant par conséquent dépassé de beaucoup l'âge fixé par le nouveau règlement.

Le titre de directeur honoraire lui fut accordé. En même temps il fut nommé vice-président de l'Académie de Clermont dont il devint président deux ans plus tard. En 1888 il fut délégué par le ministre de la guerre auprès du général commandant le 13me corps d'armée comme président de la Société de secours aux blessés, dite Société de la Croix-Rouge. Ce fut là sa dernière étape. Un refroidissement survenu pendant le cours d'une atteinte de grippe, au mois d'août 1890, vint détruire une santé qui avait, pendant de longues années, résisté à bien des épreuves ; il comprit immédiatement la gravité de son état et termina ainsi sa note biographique :

« Une seconde atteinte de grippe, survenue au mois d'août » 1890, à la suite d'une impression de froid, m'a démontré » que la réaction n'était plus possible et qu'il fallait finir ho» norablement. Aussi me suis-je empressé de réclamer les » secours de la religion que je n'avais pas toujours pratiquée » bien rigoureusement. »

On lit aujourd'hui son nom sur une de nos salles de clinique, et, chaque année, on décerne le prix qu'il a fondé. Son œuvre écrite ne comprend pas de travaux volumineux, mais il a publié et envoyé à diverses sociétés savantes des observations et des mémoires qui lui ont valu les titres honorifiques que nous avons signalés. De toutes manières, on peut dire que ce fils a fait honneur à son père.

On peut en dire de même d'un autre couple qui vécut en même temps dans notre ville et dans notre Ecole. Je veux parler de Michel et de Pierre Bertrand, père et fils, qui ont eu tous les deux, et à juste titre, une grande notoriété.

M. Bertrand. — J'ai entendu M. Trousseau, dans ses leçons si remarquables de matière médicale, nous dire : « M. Michel Bertrand était un homme éclairé, consciencieux et savant », et j'ai retenu cette qualification élogieuse d'un professeur que je n'avais fait qu'entrevoir, mais dont j'ai beaucoup entendu parler. Son nom, en effet, est devenu célèbre par l'impulsion qu'il sut donner à la station thermale du Mont-Dore, connue maintenant dans le monde entier. Notre confrère, Imbert-Gourbeyre, l'a bien défini en quelques mots dans l'éloge qu'il lut à l'Académie de Clermont, le 8 novembre 1860 :

« Michel Bertrand, dit-il, fut un médecin complet, et avec un seul médicament, ce fut un grand thérapeutiste. Il a fait un beau livre sur les eaux minérales du Mont-Dore ; mais en même temps qu'il écrivait leur histoire médicale, il édifiait un autre monument, en relevant de leurs ruines ces thermes célèbres et en leur donnant une organisation modèle.

» Né en 1774, contemporain de Lavort et de Fleury, il avait, comme ce dernier, une belle prestance et un air imposant

avec un caractère ferme et un peu autoritaire, mais son humeur était plus égale et son langage plus soigné.

» Fixé d'abord à Clermont, il épousa, en 1803, la fille de M. Peyronnet, inspecteur des eaux du Mont-Dore, dont il suivait la pratique depuis deux ans pendant la saison des eaux minérales. Le 13 thermidor an XIII il succédait à M. Peyronnet qui semblait avoir pressenti l'avenir de son gendre et se retirait pour lui céder sa place.

» Les thermes du Mont-Dore datent de la plus haute antiquité ; peut-être remontent-ils à l'époque celtique. Les fouilles ont démontré qu'ils existaient déjà à l'époque gallo-romaine, et, à en juger par les débris enfouis sous terre, ils avaient aussi ce caractère de magnificence et de solidité que les Romains avaient su donner partout à leurs bains publics. Mais le temps, les révolutions, les éboulements peut-être avaient fait disparaître depuis longtemps le monument antique. »

A la fin du siècle dernier l'intendant d'Auvergne signalait au gouvernement la malpropreté des eaux et des bains, l'indécence de ces thermes où tous les sexes étaient confondus, et les inconvénients de tous les genres que les malades éprouvaient chez les hôteliers. Le conseil du roi avait ordonné en 1789 la création d'un établissement. Ce projet interrompu par la Révolution fut repris sous l'Empire, et seulement exécuté dans les premières années de la Restauration.

Pendant plus de dix ans Bertrand n'eut à sa disposition qu'une auge rectangulaire divisée en quatre compartiments par des cloisons en planche et trois baignoires mobiles. C'était là tout l'établissement thermal. Le village lui-même n'était qu'un ramassis de chaumières sales et enfumées ; c'étaient les hôtels. Certes, il fallait une tradition bien puissante sur la vertu des eaux du Mont-Dore pour y attirer la haute et riche clientèle ; il fallait surtout un médecin qui leur inspira confiance, et l'on peut dire que Bertrand avait créé la clientèle des eaux avant d'avoir créé un nouvel établissement. Enfin, après beaucoup de démarches et de sollicitudes, on obtint de

l'Etat la restauration des bains. Les travaux commencèrent, et on trouva, sous les décombres, les ruines ignorées des anciens thermes. Bertrand recueillit soigneusement les objets d'art enfouis sous terre; colonnes, chapiteaux et fûts, statues et bas-reliefs furent déposés sur une place pour en faire l'ornement, et quelques pièces furent envoyées au musée de Clermont. On conserve avec soin les piscines romaines.

Le nouvel établissement, devenu, après bien des péripéties, propriété du Département, est élevé sur l'emplacement des anciens thermes. L'inspecteur a présidé au captage et à la distribution des eaux. L'administration intérieure est constituée; Bertrand a fait lui-même le règlement. Tout est merveilleusement coordonné pour le service des bains. En 1821 les nouveaux thermes étaient achevés et présentaient une organisation complète dont le système n'a cessé d'être admiré et imité ailleurs plus tard. En même temps, à la voix et sous l'inspiration de Bertrand, le village du Mont-Dore se transformait, les rues s'alignaient, les chaumières se convertissaient en beaux hôtels, et, en peu d'années, Bertrand avait créé autour des bains une petite cité thermale dont il en était le bienfaiteur et où il exerçait un pouvoir absolu.

Jamais vie de médecin des eaux ne fut mieux remplie que la sienne ; il se levait tous les jours à une heure du matin, ayant pris à peine quelques heures de sommeil. Alors commençait le service des bains, et il était là comme sur un champ de bataille, entouré d'une escouade de baigneurs, de doucheurs et de porteurs qu'il faisait manœuvrer à son gré. Tout se passait avec une régularité parfaite. Le médecin parcourait les salles, examinant chaque malade au bain, jugeant de la température des eaux, des effets produits et prenant incessamment des notes. A neuf heures du matin, le service terminé, Bertrand visitait les malades retenus dans leur lit. Le reste de la journée était consacré à la consultation qui, souvent, ne se terminait qu'à onze heures du soir.

Il savait que ces eaux ne convenaient pas à toutes les maladies, et chaque année renvoyait sans aucun traite-

ment la vingtième partie des malades qui affluaient au Mont-Dore.

Ses jugements étaient sans appel ; il était consulté comme un oracle ; peu de médecins ont joui d'une pareille renommée, il eut pour clients toute la grande aristocratie française : famille royale, princes du sang, maréchaux, généraux, ministres, députés, savants et artistes célèbres ; tous affluaient au Mont-Dore ; son nom était connu et apprécié partout. Lorsqu'il se rendait à Paris, après la saison des eaux, son cabinet était assiégé.

Bertrand arriva à la fortune, mais il n'en jouit pas seul ; sorti d'une nombreuse famille, il sut y trouver plus d'une nécessité à soulager. Chaque année, en quittant le Mont-Dore, après avoir reçu l'or du riche, il en faisait une bonne part aux pauvres ; il fut leur bienfaiteur et obtint pour eux la création d'un hôpital à côté des thermes, et c'est à leur service que furent affectées les vastes et belles piscines de l'Etablissement.

La saison terminée, Bertrand se retirait à sa campagne et se délassait en relisant ses vieux auteurs latins ; il aimait de préférence Horace et le savait tout entier par cœur ; il correspondait aussi avec ses nombreux malades et faisait ses rapports annuels qu'il adressait selon l'usage à l'Académie de médecine, qui s'était empressée, dès sa création, de le nommer l'un de ses membres associés. Plusieurs de ses rapports étaient très importants et auraient mérité d'être publiés ; quelques-uns furent discutés mais sortirent victorieux de cette épreuve.

La carrière de Bertrand a été signalée par deux découvertes importantes. D'abord, il reconnut l'effet salutaire de la vapeur d'eau minérale chez les asthmatiques, ce qui fit qu'au bout de quelques années le Mont-Dore fut doté du premier établissement d'aspirations qui ait été créé dans une station thermale.

A la découverte du procédé des aspirations vint bientôt se joindre celle de la présence de l'arsenic dans les eaux du Mont-Dore. Déjà cette substance avait été signalée dans d'autres

eaux minérales. MM. Bertrand père et fils constatèrent qu'elle existe également au Mont-Dore. Conduit à ces eaux par le soin de sa santé, Thénard, à son tour, établit que les sources thermales contiennent de l'arsenic, et, le premier, il en détermina la proportion.

A côté de ces succès, Bertrand eut aussi quelques revers. Déjà en 1815, temps de réaction politique, il avait failli être destitué ; il ne dut la conservation de sa place qu'à l'influence de ses puissants amis et clients ; puis il eut à soutenir un procès célèbre contre l'ancien propriétaire des eaux du Mont-Dore, mais il sortit vainqueur de la lutte devant les tribunaux et fit triompher l'intérêt public engagé dans cette question.

En février 1848 la première destitution annoncée par le télégraphe dans notre département fut celle de Michel Bertrand. Cette destitution eut un grand retentissement. Toute sa clientèle s'en émut. L'émotion gagna les régions scientifiques. « Bertrand, c'est tout le Mont-Dore », s'écriait le professeur Trousseau. Sur son initiative énergique la Faculté de médecine de Paris s'assemble et demande au ministre, dans une délibération unanime, la réintégration du médecin inspecteur, ce qui fut immédiatement accordé.

L'ancien inspecteur, en reparaissant au Mont-Dore, avait atteint l'âge où la nature commande le repos. Après quelques années d'exercice, il finit par se retirer à la campagne, se laissant suppléer par son fils, son élève et son émule. Les luttes de la vie, le maniement des hommes, la vieillesse enfin, avaient jeté dans son caractère je ne sais quoi de sombre et de mélancolique. Un jour, Bertrand, qui s'était plu souvent à lire Horace sous les frênes de Monteribeyre, quitta le chantre de Mécènes pour l'illustre inconnu qui écrivit l'Imitation de Jésus-Christ, il le médita et se mit à crayonner d'une main tremblante les passage les plus saillants. Ce fut sans doute une consolation pour sa vieillesse.

On le vit, un beau jour, descendre de sa campagne montagneuse, il se sentait frappé à mort. En rentrant à Clermont il commanda de suite d'aller chercher son curé. Bertrand

avait reçu une éducation chrétienne, et à ce moment solennel il voulait, disait-il, mourir en chrétien, et comme plus que tout autre il avait le pressentiment de sa fin, avec cette volonté énergique qui ne l'abandonna jamais, il désira recevoir de suite les derniers sacrements.

Ainsi s'éteignit en 1857, à quatre-vingt trois ans, le plus grand médecin que l'Auvergne ait produit.

Nous ne mentionnerons ni ses fonctions successives, ni ses titres honorifiques, et nous nous contenterons d'indiquer, parmi ses ouvrages imprimés, les deux éditions de son ouvrage intitulé : *Recherches sur les propriétés physiques, chimiques et médicinales des eaux du Mont-Dore,* œuvre très remarquable pour son temps, mais qui manque nécessairement de la précision que lui donnerait aujourd'hui l'application des procédés de la percussion, de l'auscultation et des autres moyens d'exploration dont nous nous servons actuellement.

Ce livre est incomplet, sans doute, mais pour bien le juger il faut tenir compte du temps où il fut écrit et des conditions dans lesquelles en furent recueillis les matériaux; il fallait, en effet, que l'auteur fût doué d'une activité prodigieuse pour pouvoir, malgré la multiplicité de ses occupations, songer à tirer parti des faits qu'il observait à la hâte et trouver ensuite le moyen d'étudier et de comparer pour en tirer des conclusions pratiques que le temps n'a pu que confirmer. Ajoutons-y un mémoire sur « l'Etablissement thermal du Mont-Dore et les antiquités que l'on vient d'y découvrir », Clermont, 1819, in-8° ; plus une thèse sur « l'influence de la lumière sur les corps organisés, an VIII » ; un mémoire sur « l'inoculation », 1801.

Associé aux travaux de son père, Pierre Bertrand lui succéda au Mont-Dore et se montra digne de continuer l'œuvre paternelle. Il possédait, en effet, des qualités brillantes qui lui permettaient de suffire à toutes les exigences du service d'inspection des eaux minérales. De grande taille, avec des traits très accentués, une tournure élégante, une mise toujours soignée, une parole facile, correcte, spirituelle, sans affectation,

une politesse exquise, il était doué de tout ce qui peut plaire à la clientèle la plus exigeante ; il avait aussi le don de plaire aux élèves dans son cours de chimie qu'il faisait dans des conditions déplorables d'insuffisance matérielle, mais où sa facilité d'exposition nous préparait à suivre avec profit les cours si remarquables d'Orfila et de Dumas.

Nous éprouvions aussi en sa présence un vif sentiment de respect qui n'a cessé de se manifester chez ses élèves et de lui donner dans notre Ecole une grande autorité comme professeur et comme directeur. Cette autorité, d'ailleurs, se manifestait aussi bien au Conseil général où il siégea longtemps, et à l'Académie de Clermont qui l'avait inscrit bien jeune sur ses listes où il a figuré pendant une longue suite d'années.

Partout il se faisait remarquer par les saillies de son esprit, la sagesse de ses avis et la manière brillante de les exprimer. On lit encore avec plaisir ses rapports et ses intéressants comptes rendus.

Malgré la facilité qu'il avait de parler et d'écrire, P. Bertrand, comme son père, n'a laissé qu'un livre imprimé intitulé : *Voyage aux eaux des Pyrénées*, in-8°, Paris, 1838 ; auquel il faut joindre un mémoire sur « Royat et le Mont-Dore », lu à l'Académie de Clermont en 1843 ; un travail sur le même sujet : *Le Mont-Dore et Royat*, 4 p. in-4°, publié par l'*Union provinciale*, et enfin *Un coup d'œil sur les eaux de la Bourboule et de Saint-Nectaire* ; sans compter ses lectures à l'Académie de Clermont et aux séances de rentrée de l'Ecole de médecine.

Soit qu'il eût moins d'énergie que son père, soit que sa santé ne lui permît pas de soutenir un travail fatigant, il ne conserva pas longtemps ses fonctions de médecin inspecteur, laissant à de nouveaux venus le soin de se partager un travail qui devenait de jour en jour plus considérable par le fait de l'affluence toujours croissante des malades.

Nous avons vu depuis le nombre des médecins s'accroître dans une proportion plus rapide encore que la clientèle, et nos confrères continueront probablement cette progression dans

l'avenir. Quoi qu'il en soit, M. Bertrand ne tarda pas à se démettre aussi de ses fonctions de directeur de l'Ecole de médecine, et fut remplacé, en 1874, par M. V. Fleury avec lequel il partageait ces fonctions depuis 1846. Puis, en 1878, il céda sa chaire de professeur qui fut dès lors occupée par M. Huguet.

A partir de ce moment il vécut de plus en plus dans la retraite, ne quittant que rarement sa propriété de la montagne pour faire de courts séjours à Clermont. Dans cette vie calme de la campagne, il ne négligeait pas de suivre le progrès des sciences et s'adonnait aux études philosophiques et religieuses. Mais il n'oubliait pas sa vie passée et ne cessait pas de s'intéresser à l'Ecole de médecine. Nous en avons la preuve palpable lorsqu'après sa mort, survenue au mois d'octobre 1887, sa sœur, Mme Lucas-Laganne, remit de sa part à notre Ecole une somme de 12,000 francs dont le revenu devait être employé à distribuer des prix aux élèves et à contribuer aux frais de l'enseignement. Son ami, collaborateur et successeur, M. V. Fleury, lut à l'Académie de Clermont une courte notice biographique qui a été insérée dans les *Mémoires de l'Académie*, t. XXIX, 1887, p. 213.

Nous croyons en avoir assez dit pour faire suffisamment connaître la valeur de M. P. Bertrand et les services qu'il a rendus à l'Ecole.

Pourcher. — Occupons-nous maintenant de deux professeurs qui ont joui, dans notre ville, d'une grande réputation justement méritée. Je veux parler des frères Pourcher, dont le souvenir subsiste encore dans bien des mémoires. On se rappelle avoir vu M. Pourcher aîné, grand et fortement charpenté, d'une figure agréable, toujours soigneusement rasé, portant habituellement l'habit noir et la cravate blanche, comme le faisaient alors la plupart des médecins. Sa voix était douce, sa parole lente, ses expressions correctes sans trop de recherches du langage ; ses manières douces et affables plaisaient à tout le monde, surtout aux femmes, qu'il soignait en grand nombre, ayant adopté une spécialité lucrative pour

laquelle le recommandait son titre de professeur d'accouchements, et, plus tard, directeur de la Maternité. Là, se formaient et se forment encore, pour toute la circonscription académique, bon nombre de sages-femmes dont l'instruction a toujours été constatée et reconnue avantageusement par les professeurs de Facultés chargés de présider les jurys d'examens, qu'ils vinssent de Montpellier, de Bordeaux ou de Toulouse.

M. Pourcher possédait à un haut degré la douceur et la patience qui conviennent aux accoucheurs. Ces qualités se manifestaient encore dans son service de chirurgie à l'Hôtel-Dieu, où les élèves suivaient avec intérêt sa pratique sage et prudente, admirant son sang-froid et sa patience dans les opérations pendant lesquelles il ne se laissait pas troubler par les expressions de douleur des patients dont il n'avait, d'ailleurs, qu'une perception un peu confuse. Sa manière de faire différait ainsi notablement de celle de la plupart des chirurgiens chez lesquels on constate ordinairement une certaine brusquerie; il avait ensuite un soin tout particulier de ses malades et obtenait ainsi de nombreuses guérisons, dont la proportion eût certainement beaucoup augmenté s'il eût connu les ressources de l'antisepsie.

Parvenu ainsi à se former une belle situation, il eut, pendant quelques années, l'espérance de la transmettre à son fils Alphonse, aimable jeune homme, pourvu d'excellentes qualités, qui mourut malheureusement peu de temps après avoir obtenu son diplôme de docteur..

Bientôt après ce fut le tour de son gendre Serciron, devenu professeur d'anatomie en 1843, en remplacement de M. V. Fleury qui succédait à son père dans la chaire de clinique. Doué de qualités brillantes et d'une constitution robuste, Serciron avait acquis rapidement une certaine notoriété, mais sa carrière fut malheureusement abrégée et il mourut en 1852, victime d'un tempérament dont il n'avait pas su modérer les ardeurs et qui l'entraînait à oublier trop souvent les règles de l'hygiène.

Une autre douleur vint encore attrister la vieillesse de M. Pourcher ; son frère Joseph fut brusquement enlevé en 1858 par une maladie foudroyante, au moment où il allait succéder à M. Lavort dans la chaire de clinique médicale.

Deux ans après, M. Pourcher fut, à son tour, frappé d'une maladie qui ne dura que quelques jours. De sorte qu'en peu de temps le personnel de l'Ecole fut très notablement modifié. Mais avant de nous occuper de ceux qui prirent les places ainsi devenues vacantes, nous devons payer notre tribut à la mémoire de Joseph Pourcher que l'on appelait aussi Pourcher jeune ou Pourcher-Vazeilhe.

J. Pourcher. — Nous voici en présence d'une personnalité bien distincte, qui a joui dans notre pays d'une notoriété exceptionnelle sans avoir accompli quelques-unes de ces actions brillantes qui attirent vivement l'attention publique. Bien loin de rechercher l'éclat et le bruit, M. Joseph Pourcher était, au contraire, un homme calme et modeste, ne recherchant que l'étude silencieuse et la pratique du bien. Très différent de son frère par le développement du corps et la forme du visage, on eût dit, à le voir, qu'il cherchait à se dissimuler et à tenir le moins de place possible. Mais s'il avait l'air de fuir ainsi les regards des hommes, il n'en était pas moins dévoué à leur service et nul ne réclamait en vain son secours. Sa science et sa générosité furent bientôt si connues qu'on accourait chez lui de toutes parts, et qu'il eut à déployer une activité prodigieuse pour satisfaire toutes les demandes. Bien qu'il eût des apparences assez frêles, il fallait qu'il eût une grande vigueur de constitution pour résister à toutes les fatigues, sans tomber dans cet état d'épuisement qu'on appelle aujourd'hui le surmenage, état dans lequel beaucoup de gens évitent d'être entraînés, non point par hygiène mais par défaut d'énergie, par défaut de sentiment, par défaut de ces convictions qui sont la source du dévouement. Tel ne fut pas le cas de Joseph Pourcher, dont la vie éminemment active se trouve nettement résumée dans le discours prononcé sur sa tombe par un de ses collègues les plus actifs, M. V. Fleury.

« Après avoir terminé ses études médicales, Joseph Pourcher vint se fixer à Clermont, où il devait trouver dans sa famille même de nombreux exemples de vertus privées et de talents.

» Bientôt le professeur de clinique, frappé de son savoir, le demanda pour le suppléer, et le 9 avril 1834 cette place lui fut accordée. Plus tard il devint successivement professeur de médecine légale, de matière médicale et d'histoire naturelle médicale, médecin de l'Hôtel-Dieu et médecin du Collège.

» Dans ces nouvelles fonctions il montra un esprit juste, une douceur et une patience à toute épreuve, un entier oubli de soi-même et un dévouement absolu pour les malheureux qui lui furent confiés.

» Ecrasé sous le poids du travail, n'écoutant que son courage et sa confiance, dévoué à une famille nombreuse, ne prenant de repos ni la nuit ni le jour, il s'est trouvé désarmé en présence de la maladie.

» Des convictions sincères et de longue date l'avaient maintenu dans la pratique d'une piété douce et tolérante ; aussi, plein de résignation jusqu'au dernier moment, et sentant à la violence de son mal que sa fin approchait, il a réclamé les secours de la religion et s'est éteint dans les bras de Dieu. »

Ainsi absorbé par les exigences incessantes d'une vaste clientèle, notre ancien maître n'avait pas le temps d'écrire et nous n'avons de lui que sa thèse inaugurale.

PEGHOUX. — Il n'en est pas de même de son contemporain Pierre-Gabriel-Auguste Peghoux, qui fut aussi mon professeur et exerça sur ma vie une influence considérable en me décidant à abandonner la médecine de campagne que je pratiquais à la suite de mon père, pour venir occuper à Clermont une situation à laquelle je n'aurais pas osé prétendre.

M. Peghoux naquit au Puy le 20 juin 1796. Parmi ses ancêtres de la ligne paternelle, dont il possédait une généalogie remontant sans interruption à l'année 1520, on compte un consul et plusieurs échevins de la ville de Clermont. Il com-

mença ses études au lycée du Puy, fut appelé à Clermont en 1811 et y termina ses études classiques en 1813, ayant déjà manifesté un goût particulier pour l'histoire naturelle. Ayant opté pour la médecine, il suivit pendant les années 1816 et 1817 les cours de l'Ecole secondaire de Clermont, puis il partit pour Paris où il termina ses études en 1820, par une thèse dont le sujet était « la symétrie du corps de l'homme ». Pendant qu'il suivait les cours de l'Ecole de médecine, il n'avait pas oublié son goût pour les sciences naturelles, surtout la minéralogie, et manifestait déjà une certaine propension pour la science numismatique.

A la suite d'une mésaventure politique, il partit pour Montpellier et y obtint, en 1822, le diplôme de docteur en chirurgie.

En 1824 il fut admis à l'Académie de Clermont dont le président était alors le comte de Montlosier. Une des premières communications fut la lecture d'un mémoire sur des faits géognostiques observés au point de contact des laves et des basaltes avec les terrains stratifiés de l'Auvergne. Ce travail fut suivi d'un autre intitulé : *Promenade au Cantal.*

La même année, n'ayant pas encore 29 ans, il fut nommé professeur à l'Ecole départementale d'accouchements, ce qui lui donna l'occasion de publier des « réflexions sur le mécanisme de l'accouchement naturel. »

Marié en 1829, il fut nommé, en 1830, conseiller de préfecture sur la désignation de son ami M. de Montlosier, mais il ne prit jamais une part bien active aux travaux du Conseil, les formalités administratives ayant pour lui moins d'attraits que les questions médicales et scientifiques.

Aussi, lorsqu'en 1832 le choléra fit son apparition à Paris, Peghoux, irrésistiblement poussé par son dévouement et par l'amour de la science, obtint du préfet, non une mission officielle, mais une simple lettre de recommandation qui pût lui ouvrir les porte des hôpitaux, et se mit en route pour la capitale avec M. Fleury qui avait voulu aussi faire ce voyage dont la durée était de 42 heures. Quinze jours après, M. Peghoux

présentait à la Commission centrale de salubrité de Clermont un rapport rédigé par lui, au nom des deux médecins, et renfermant d'intéressantes observations sur le mode d'invasion du fléau, sur ses périodes successives et sur les divers traitements alors employés. Sa belle conduite l'avait désigné à l'attention de l'autorité et à la reconnaissance de ses concitoyens. Une chaire de pathologie devint vacante à l'Ecole secondaire, il fut appelé à l'occuper. Entré dans la carrière médicale à une époque où un système célèbre, affirmé avec l'autorité d'une pratique bruyante, semblait s'être imposé à l'Ecole, il eut la sagesse de ne pas rompre avec les traditions du passé ; il aimait à se dire éclectique et professa toujours cette doctrine que le médecin doit avant tout tenir compte des faits et se laisser guider par l'observation. Ses leçons étaient substantielles, mais n'offraient rien de ce qui attire la foule ; modeste jusqu'à la timidité, il manquait d'un talent assez perfectionné de nos jours, celui de se faire valoir. Son cours était un résumé très précis, rappelant le manuel de pathologie écrit en latin par le professeur Capuron pour faciliter aux élèves la composition latine alors exigée au cinquième examen.

Nommé, vers le même temps, médecin des hospices, il conçut, dès son entrée en fonctions, la pensée de recueillir les matériaux d'un livre qu'il publia dix ans plus tard sous le titre de : *Recherches sur les hôpitaux de Clermont*. C'est là son ouvrage capital qui avait été précédé d'une notice sur les épidémies qui ont ravagé l'Auvergne depuis le commencement de l'ère chrétienne jusqu'à nos jours. Nous trouvons encore dans les annales de l'Académie de Clermont des recherches sur une inscription découverte dans le faubourg de Saint-Alyre et sur l'église de Notre-Dame d'Entre-Saints et les notes sur deux colonnes milliaires.

Enfin, parut en 1857 un dernier ouvrage auquel l'auteur attachait le plus de prix : l'*Essai sur les monnaies des Arverni*, qui obtint les plus honorables suffrages et dont il préparait une seconde édition qu'il n'a malheureusement pu achever, non plus qu'un grand travail sur Gergovia, cette montagne

aussi intéressante au point de vue géologique qu'au point de vue de ses antiquités. Pour ce travail il avait rassemblé de nombreux matériaux, comme il l'avait fait aussi pour un grand ouvrage sur la géologie de l'Auvergne dont il avait, dès 1826, jeté les premières assises, tracé le plan des divisions et même livré à un artiste le dessin de plusieurs cartes, travail considérable, analogue à celui qui a été plus tard accompli heureusement par M. Lecoq. Mais M. Peghoux n'eut pas le temps de réaliser ces projets, étant mort presque subitement le 7 août 1858, enlevé par une congestion pulmonaire déterminée par un trouble dans les organes de la digestion, survenue sous l'influence d'une émotion subite et très vive causée par la vue d'un incendie dans sa propriété.

Elève et obligé de M. Peghoux, dont je partageais les goûts, je suis heureux de pouvoir lui rendre un dernier hommage en m'aidant de mes souvenirs et de la notice biographique lue à la séance académique du 9 janvier 1863 par M. Grellet-Dumazeau.

Tixier. — Pendant que M. Peghoux occupait la chaire de pathologie interne, la pathologie externe était professée par M. Tixier qui, ayant été nommé professeur en 1841, continua cet enseignement jusqu'en 1858 où il remplaça M. Lavort à la clinique interne, fut nommé chevalier de la Légion d'honneur le 9 juillet 1882.

Comme l'a très bien dit M. Maury dans son rapport sur les travaux de l'Académie de Clermont de 1868 à 1872, M. Tixier a honoré la profession à laquelle il avait voué sa vie avec un rare dévouement. La sagacité de son coup d'œil, son esprit d'observation et de prudence l'avaient placé au premier rang des praticiens. Lors même que la science était impuissante, la confiance qu'il inspirait produisait encore d'heureux effets. Aussi les malades de l'Hôtel-Dieu, les pauvres de la ville et de la campagne, toutes les classes de la société, reconnaissantes d'une bienveillance qui ne se démentait jamais et d'un dévouement sans bornes, ont-elles donné d'unanimes regrets au bon docteur.

Dans sa séance de juin 1890 l'Académie de Clermont avait chargé M. Nivet de faire l'éloge de M. Tixier qu'il avait connu particulièrement, mais j'ai vainement cherché ce travail, oublié, sans doute, au milieu des événements qui se produisirent à cette époque.

Elève de M. Tixier et plus tard son suppléant avant de devenir son successeur, j'ai pu constater sa grande valeur comme praticien et l'intérêt qu'il portait à ses élèves et à ses malades. Atteint lui-même d'une affection diathésique qui se manifestait souvent par des crises très douloureuses, il ne cessait son service que lorsque ses souffrances lui rendaient les mouvements impossibles. En dehors de ses crises il montrait une grande activité tant dans sa clientèle que dans l'administration de ses biens, et dans les fonctions qu'il exerça longtemps de conseiller municipal et général ; il était aussi très assidu aux réunions de la Société médicale où il prenait souvent part aux discussions avec une autorité respectée de tous. Il est à regretter que ses occupations multiples ne lui aient pas permis de publier les résultats de ses nombreuses observations ; mais il n'est pas donné à tout le monde d'aimer à communiquer ses pensées par des écrits plus ou moins volumineux destinés à faire progresser la science et à la propager en conservant le souvenir de leurs auteurs.

Nivet. — Sous ce rapport, nous avons eu un professeur qui a laissé de nombreuses traces de son passage à notre Ecole, M. Vincent Nivet, né à Aigueperse le 26 mai 1809 et mort à Clermont le 15 juin 1893. Pendant sa longue carrière, il a toujours mené une existence très laborieuse dont j'ai signalé l'évolution dans la notice biographique que j'ai lue à l'Académie de Clermont le 10 mai 1894.

Je l'ai montré d'abord grave et studieux dès son enfance, se décidant à poursuivre la carrière paternelle ; manifestant bientôt un esprit méthodique joint au désir de parvenir, en obtenant dans des concours successifs les places d'interne en médecine à Clermont, d'interne en pharmacie et en médecine à Paris, places rétribuées qui lui permettaient de subvenir

aux dépenses de son séjour à la capitale, dépenses auxquelles n'auraient pu suffire les revenus de son patrimoine. Reçu plus tard interne en médecine, il continua très sérieusement ses études et s'adonna, pendant quelque temps, à l'anatomie, encouragé dans ce travail par les préceptes et l'exemple de l'un de nos compatriotes, le docteur Breschet. Loin de se laisser rebuter par les travaux de l'amphithéâtre, il y prit goût et finalement se fit recevoir membre de la Société anatomique. Ce fut son premier titre honorifique qu'il a tenu à conserver jusqu'à sa mort.

Il poussa même l'amour de l'art jusqu'à se donner le luxe d'un microscope. Je dis le luxe, parce que la possession de cet instrument était alors un vrai luxe dont usaient bien peu d'élèves et même de professeurs, tandis qu'actuellement le maniement en est devenu usuel et même obligatoire.

Pendant son internat il ne se contenta pas d'étudier, car il éprouvait déjà le besoin d'écrire, et voulut publier le résultat de ses observations qui, de 1836 à 1838, furent insérées dans divers journaux de médecine. Enfin, le 29 novembre 1838 il fut reçu docteur, ayant soutenu une thèse sur « l'histoire de l'encéphalocèle congénitale ».

Pourvu de ce bagage scientifique, le nouveau docteur vint s'établir à Clermont; il y fut si bien accueilli, qu'au mois de février 1840 il faisait partie de l'Académie et commençait la lecture d'un travail qui occupe 120 pages du tome XIII de nos annales, sous ce titre : *Essai sur les erreurs populaires relatives à la médecine et aux personnes qui exercent l'art de guérir*, sujet déjà traité par Richerand en 1810, mais qui conserve toujours un caractère d'actualité.

En 1842 il publia, en collaboration avec M. Henri Blatin, son *Traité des maladies des femmes*, ouvrage écrit dans un but éminemment pratique et qui peut être encore consulté utilement. Cette publication fut d'ailleurs profitable à son auteur à qui elle valut une certaine notoriété et la réputation d'une spécialité qui s'adresse à une classe nombreuse de malades. Aussi la clientèle ne manqua pas à M. Nivet, qui pen-

dant toute sa vie médicale a été connu dans notre pays comme bon accoucheur et médecin soigneux, s'étant particulièrement occupé de toutes les affections spéciales à la plus belle moitié du genre humain.

Mais il n'était pas exclusif et avait, comme on dit, plusieurs cordes à son arc. En même temps que Lucine il courtisait aussi les Nayades. Une circonstance imprévue lui vint en aide. Le 23 février 1843 on découvrit sur le chemin de Royat, au bord de la Tiretaine, plusieurs sources minérales voisines, dont l'une donnait une eau abondante à la température de 34°. On se trouvait sur l'emplacement d'anciens bains datant de l'occupation romaine, à en juger par les restes de piscines et de conduites que l'on mit au jour ; cette découverte devait être complétée plus tard et démontrer qu'il y avait eu jadis un établissement considérable. Pour le moment, on se hâta d'installer une piscine, des cabinets de bains et une buvette. Royat redevenait un établissement thermal destiné à prospérer.

Pendant que les étudiants en médecine, dont je faisais alors partie, se mêlaient à la foule des curieux pour visiter les nouvelles sources et se plonger dans leurs ondes chaudes et salines, M. Nivet se faisait donner le titre d'inspecteur qu'il a conservé pendant longtemps. La possession de ce titre fut d'ailleurs justifiée par la publication d'un travail important et alors unique en son genre, intitulé : *Dictionnaire des eaux minérales du département du Puy-de-Dôme*. Ce travail fut suivi, en 1846, de la présentation à l'Académie d'une carte du département du Puy-de-Dôme, tracée par M. Guillaume, et sur laquelle M. Nivet a pris soin d'indiquer les eaux minérales et la géologie du département. L'année suivante il publiait des *Etudes sur les eaux minérales du département du Puy-de-Dôme*, mémoire présenté par l'auteur comme faisant le complément du *Dictionnaire des eaux minérales*.

Après avoir publié, en novembre 1848, un « rapport sur les améliorations agricoles applicables au Puy-de-Dôme » et une note sur « l'Association des travaux agricoles et indus-

triels », il y ajouta, le 2 mai 1850, des « Recherches sur la présence de l'arsenic dans les eaux ferrugineuses d'Auvergne et l'action fébrifuge de ces liquides minéraux ».

Devenu, en 1849, médecin des épidémies pour la section de la plaine, et prenant au sérieux ses nouvelles fonctions, notre laborieux confrère publia successivement des rapports très circonstanciés sur diverses épidémies, telles que : choléra, fièvres intermittentes, angines pseudo-membraneuses et croup, suette miliaire, variole, goître, etc.

Dans tous ces travaux, que nous ne pouvons qu'indiquer, nous remarquons un grand talent d'observation et une clarté d'exposition saisissante. On y reconnaît un esprit méthodique et observateur, peu enclin aux théories, s'attachant aux faits pour en tirer des conclusions nettes et précises, établies sur une base positive. La même tendance d'esprit se retrouve aussi dans les nombreuses communications faites par M. Nivet au Conseil d'hygiène dont il fut nommé vice-président en 1873.

On peut dire qu'il se trouvait là dans son élément, ayant été toute sa vie observateur scrupuleux des règles de l'hygiène auxquelles il attribuait volontiers le mérite d'avoir prolongé, pendant plus de quatre-vingts ans, une existence qui depuis sa jeunesse avait paru sérieusement compromise.

Or, en même temps qu'il soignait méticuleusement sa petite santé, notre confrère gérait méthodiquement ses intérêts matériels et se créait des ressources qui lui permettaient non seulement de satisfaire ses goûts, d'ailleurs assez modestes, mais aussi de faire différentes largesses à l'Ecole de médecine, à l'Hôtel-Dieu, au Lycée, à l'Académie de Clermont, à l'Assistance médicale et enfin à l'Académie de médecine de Paris et à l'Académie des sciences de Paris pour récompenser un ouvrage sur l'assainissement des établissements publics.

Enfin, il a tenu à couronner sa carrière par la construction d'un monument où toutes les applications de la science sanitaire moderne fussent appliquées pour le plus grand bien des femmes en couches. Tout le monde a remarqué, en face

du Palais universitaire, cet édifice qu'on a justement appelé le Pavillon Nivet et sur la façade duquel se détache le buste en pierre blanche, et très ressemblant, du généreux fondateur.

Il me semble encore le voir tel qu'il m'apparut jadis à l'époque lointaine de mon entrée à l'Ecole comme étudiant, car il avait conservé, jusque dans son extrême vieillesse, ses traits anguleux et fortement accentués, sa taille longue et fluette et jusqu'à son mode de coiffure ainsi que la forme et même la couleur de ses vêtements habituels. On peut dire que chez lui l'habitude était une seconde nature, mais une nature raisonnée et méthodique jusqu'à la minutie. Le travail en faisait partie; on le voit par ses productions dont la valeur est attestée par des titres honorifiques et des récompenses accordées sous forme de médailles d'or et d'argent par le Ministre et par l'Académie de médecine, ainsi que par la croix de la Légion d'honneur en 1864, sans qu'à notre grand regret, ni ses longs services, ni ses nombreux travaux, ni ses généreuses largesses aient pu lui faire obtenir un grade plus élevé que celui de chevalier. On jugea sans doute que c'était bien suffisant pour un savant de province. Le refus de cette distinction, qui paraissait si bien méritée, fut certainement pénible à notre vénérable confrère, il le fut aussi à tout le corps médical qui se fût trouvé honoré, dans la personne de son respectable doyen, qui avait si dignement parcouru le cycle d'une longue et laborieuse existence.

Pénissat. — Nous ne ferons que mentionner le Dr Pénissat qui, en 1806, était pharmacien de l'Hôtel-Dieu; en 1824, professeur adjoint de pharmacie, et signait, en 1837, une facture comme docteur en médecine et pharmacien en chef des hôpitaux.

Son fils, que nous avons connu, fut de 1841 à 1858 chef des travaux anatomiques. Nous n'avons pas oublié sa forte constitution, sa haute taille un peu courbée, ses traits fortement prononcés, son teint coloré, sa voix forte un peu caverneuse, ni sa connaissance de l'ostéologie si complète, qu'il pouvait,

sans y regarder, trouver, dans une caisse, un os du squelette qu'on lui demandait, depuis le plus grand jusqu'au plus petit. On ne connaît de lui, hormis sa thèse, aucun travail imprimé. Son père a laissé une notice sur une nouvelle source d'eau minérale thermale et sulfureuse, située à Saint-Nectaire (Clermont, 1813).

H. Aubergier. — Enfin, nous arrivons à un professeur bien connu du public, M. Hector Aubergier, qui fut peu de temps attaché à l'Ecole de médecine où j'ai suivi son cours de botanique, et devint un des premiers professeurs et doyen de notre Faculté des sciences. Travailleur énergique, il s'était fait remarquer par ses recherches sur l'opium et le suc de laitue qu'il désigna sous le nom de Lactucarium. Pharmacien et fils de pharmacien, il sut tirer de ses découvertes scientifiques un parti industriel et lucratif. Travailleur intelligent, il poussa ses études jusqu'à conquérir le grade de docteur ès-sciences à une époque où ce titre n'était pas commun. Actif et persévérant, il contribua puissamment à l'organisation des Facultés de Clermont, et joua un rôle très important dans la municipalité de la Ville et le Conseil général du département. Sa haute situation faisait bien des envieux, son caractère, parfois un peu rude, lui suscita quelques inimitiés. Son œuvre a été discutée et critiquée, mais il n'en reste pas moins un des hommes qui ont fait le plus d'honneur à notre Ecole de médecine et à notre cité clermontoise.

Né à Clermont le 26 février 1810, il y est mort le 20 avril 1884, à l'âge de 74 ans, étant président de l'Académie dont il était membre titulaire depuis le 7 février 1839, et pendant ces quarante-cinq ans, son zèle et son dévouement pour cette Société n'ont pas eu un seul instant de défaillance.

Aussi, pour conserver sa mémoire, fut-il décidé, à l'unanimité, que l'on insérerait dans le Bulletin mensuel tous les discours qui furent prononcés sur sa tombe. On peut les lire dans les numéros de mars, avril et mai 1884.

M. Moisson, vice-président de l'Académie, parla le premier au nom de cette Société, et fit ressortir dans un beau langage

les éminentes qualités et les services rendus par M. Aubergier, sans faire oublier sa fin édifiante.

M. Truchot, son digne successeur à la Faculté des sciences, insista sur la valeur scientifique du défunt et la part considérable qui lui revenait dans la création et l'organisation de la Faculté dont il fut le doyen pendant plus de vingt ans. Il rappela aussi qu'on lui doit la création de la Station agronomique du Centre qu'il a dotée et dont il inspirait les travaux.

M. Eustache de Féligonde, représentant la Société d'agriculture, rappela les services rendus à cette Société par M. Aubergier qui en fut vice-président pendant de longues années, marquant son zèle pour l'agriculture non seulement par l'institution de la Station agronomique, mais aussi en instituant dans le canton de Besse, où il avait de grandes propriétés et qu'il représentait au Conseil général, un comice agricole qui, sous sa direction, a puissamment contribué à l'amélioration de l'espèce bovine, la principale richesse des pays montagneux.

L'orateur nous montre aussi M. Aubergier attaché à la Caisse d'épargne dont il était un des directeurs les plus assidus et les plus versés dans les questions d'économie sociale, ce qui ne l'empêchait pas de jouer un rôle des plus actifs dans le Conseil municipal où il eut souvent la première place, en l'absence du maire, M. Léon de Chazelles, dont il était le premier adjoint et l'utile collaborateur.

Tant de travaux furent justement remarqués et récompensés dignement par la nomination d'officier de la Légion d'honneur.

Enfin M. Deschamps vint, au nom de la Société de pharmacie du Centre, dire un dernier adieu à son président honoraire, au savant confrère qui, toute sa vie, a donné des preuves de sympathie à l'association et à tous ses membres.

Le dernier mot fut dit par le capitaine Jaubert qui rappela, dans un éloquent sonnet, le savoir et la foi du regretté défunt, avec les espérances que laissent sa charité et sa fin chrétienne.

Nous avons ainsi passé en revue les médecins fondateurs de notre Ecole et ceux qui furent nos maîtres. Après l'organisation de 1841, ils subsistèrent plusieurs années sans changement. Ainsi, en 1847, les cours se trouvent répartis de la manière suivante :

Clinique interne : M. Lavort, professeur titulaire ;
Clinique externe : M. V. Fleury, professeur titulaire ;
Pathologie interne : M. Peghoux, professeur titulaire ;
Pathologie externe : M. Tixier, professeur adjoint ;
Accouchements : M. Pourcher aîné, professeur titulaire ;
Matière médicale et thérapeutique : M. Pourcher jeune, professeur titulaire ;
Chimie : M. P. Bertrand, professeur titulaire ;
Anatomie : M. Serciron, professeur adjoint ; professeur suppléant, M. Nivet.

En 1852 survient un changement : M. Serciron étant mort est remplacé par M. Nivet qui devient professeur adjoint avec mille francs d'appointements. Sa place de suppléant, devenue vacante, est donnée, en février 1853, à M. Imbert-Gourbeyre qui subsiste encore, ayant dépassé de beaucoup l'âge de la retraite.

Un changement beaucoup plus considérable eut lieu en 1858, par suite des décès très rapprochés de MM. Lavort, Pourcher jeune, Pourcher aîné et Peghoux. Les chaires furent ainsi réparties :

Clinique interne : M. Tixier, professeur titulaire ;
Clinique externe : M. V. Fleury, professeur titulaire ;
Pathologie interne : M. Bourgade, professeur adjoint ;
Pathologie externe : M. Aucler, professeur suppléant ;
Accouchements : M. Nivet, professeur titulaire ;
Matière médicale : M. Imbert-Gourbeyre, professeur titulaire ;
Anatomie : M. Boudant, professeur adjoint ;
Chimie : M. Bertrand, professeur titulaire.

Nous eûmes donc trois professeurs nouveaux, dont le plus jeune devait disparaître le premier.

Aucler. — C'était Antoine Aucler, né à Clermont le 2 février 1819, d'une famille modeste, particulièrement connue de M. Pourcher aîné qui s'intéressa vivement à ce jeune homme depuis son enfance et prépara son avenir. Aucler fut le camarade inséparable d'Alphonse Pourcher et son commensal à Paris dans un logement qu'ils occupaient en commun. Après avoir suivi régulièrement les cours et subi ses examens, il fut reçu docteur, ayant présenté et soutenu convenablement une thèse sur un sujet qui lui était particulièrement connu : la fissure à l'anus.

Dès son arrivée à Clermont il fut présenté par M. Pourcher dans quelques familles notables, et eut l'heureuse chance d'obtenir quelques guérisons qui le signalèrent à l'attention publique ; il sut tirer bon parti de ces circonstances favorables et se créer rapidement une clientèle considérable qui lui resta fidèle et dévouée jusqu'à la fin.

Certains confrères, jaloux peut-être de ses rapides succès, critiquaient volontiers l'exactitude de ses diagnostics, dont la gravité semblait parfois exagérée. Cette exagération pouvait provenir, chez lui, d'une propension naturelle à voir les choses au pis, mais il est assez probable qu'elle était voulue et calculée, parce qu'il savait très bien que les clients aimaient mieux se croire guéris d'une méningite que d'un coryza et d'une péritonite que d'une indigestion. Puis le médecin qui obtient en quelques jours la guérison des maladies réputées les plus graves, doit certainement passer pour fort habile.

D'autres particularités servirent encore à le faire remarquer. Outre une démarche particulière, il avait adopté une mise toute spéciale ; puis il se signalait par l'emploi systématique des remèdes les plus nouveaux et les moins connus, dont ses confrères hésitaient encore à risquer l'emploi. Enfin, avec une facilité de parole plus marquée dans la clientèle que dans l'enseignement, il savait intéresser et amuser ses malades auxquels il ne tardait pas à plaire par son enjouement et ses petits soins.

Ainsi posé et fortement appuyé, il ne tarda pas à devenir

médecin de l'Hôtel-Dieu, chef des travaux anatomiques, puis professeur suppléant à l'Ecole de médecine le 23 août 1858 et professeur adjoint le 24 mars 1860.

Son service hospitalier lui valut une distinction bien rare. Chargé d'une salle militaire, il eut à soigner, en 1860, un groupe de soldats mexicains internés à Clermont avec quelques officiers. Ceux-ci, satisfaits de ses soins, sollicitèrent et obtinrent pour lui la décoration de Notre-Dame de Guadalupe. Mais il ne put en jouir longtemps. Sa santé, qui n'avait jamais été bien forte, s'altéra rapidement, et il succomba le 24 juin 1866, âgé de 47 ans.

Son convoi fut suivi par une foule nombreuse. Des discours furent prononcés sur sa tombe. Le président de la Commission administrative déclara que sa mort était une calamité publique. De tout cet appareil il reste aujourd'hui peu de choses. Les gens qui ont connu Aucler et ceux qui étaient ses plus chauds partisans ont presque tous disparu ; il n'a laissé pour perpétuer son nom ni descendants directs, ni travaux scientiques. Son passage à l'Ecole peut, sans exagération, être comparé à l'évolution de ces brillants météores qui se montrent avec un vif éclat, parcourent rapidement un court trajet et disparaissent sans laisser de traces.

ALLARD. — On ne peut parler de même d'un confrère qui a bien peu figuré sur nos listes avec le titre de suppléant. Sa vie a été courte ; né à Marseille le 7 octobre 1831, Camille Allard est mort en 1864, n'ayant vécu que 33 ans, mais il était de ceux dont on peut dire : *Consummatus in brevi, explevit tempora multa.*

Ancien élève externe des hôpitaux de Marseille et de Paris, interne de l'asile public des aliénés de Saint-Pierre (Bouches-du-Rhône), il accomplit ses études médicales de 1848 à 1853. Le 14 décembre de cette année il fut reçu docteur de la Faculté de Paris, après avoir soutenu une thèse sur « l'usage alimentaire du poisson considéré au point de vue de l'histoire, de l'hygiène et de la pathologie ». On lui accorda la note : Très satisfait.

Le 14 octobre 1854 il fut autorisé par le directeur de la santé, premier médecin en chef de la marine à Marseille, à exercer les fonctions de médecin sanitaire sur le paquebot *Le Lycurgue*, durant un voyage de ce bâtiment sur les côtes d'Egypte, de Syrie et d'Asie-Mineure. Commissionné pour remplir les fonctions de médecin sanitaire à bord des paquebots des services maritimes de la Compagnie des messageries impériales, par arrêté de S. E. le ministre de l'Agriculture, du Commerce et des Travaux publics, à la date du 8 décembre 1854, M. Allard a rempli ces fonctions jusqu'au 24 juin 1855, époque à laquelle il fut appelé par l'ingénieur en chef directeur de la mission dans la région Danubienne, à donner des soins, en qualité de médecin sanitaire, au personnel de la mission et des ateliers établis entre Rassova et Custendjé ; ces fonctions ont cessé le 20 novembre 1855.

Au retour de cette expédition, M. le directeur de la mission appela particulièrement l'attention du ministre sur les services rendus par M. Allard, en Orient, dans un rapport spécial déposé au secrétariat général du ministère des Travaux publics. Cette recommandation lui valut d'être chargé de l'inspection médicale de l'établissement thermal de Saint-Honoré (Nièvre), durant l'année 1856, puis d'être nommé inspecteur de cette station, par arrêté du préfet de la Nièvre, le 25 octobre 1856.

Saint-Honoré, d'après une notice récente, l'Arbandat des anciens Gaulois, a une glorieuse histoire. Ses eaux étaient déjà connues avant la période romaine ; les soldats de César en expérimentèrent la valeur contre la lèpre que certains d'entre eux avaient apportée d'Orient. Mais c'est surtout sous Tibère que les thermes d'Alisence (*aquæ Alisendii*, *aquæ Nisinei*) acquirent une grande réputation. Les recherches de M. Cortambert, les substructions mises au jour dans toute leur importance par M. le marquis d'Espeuilles, les pièces de monnaie et les vases à boire, ainsi que d'autres vestiges archéologiques, tout indique d'ailleurs l'antique nymphe nivernaise.

Les thermes actuels remontent à l'an 1851, époque à laquelle le génie bienfaisant de M. le sénateur marquis d'Espeuilles décida le captage des sources et l'installation d'un établissement hydrominéral. L'analyse des eaux fut faite par M. Ossian Henry, et l'établissement construit sur les sources mêmes, d'après les plans de l'ingénieur François ; il était à peine terminé lorsque M. Allard fut nommé inspecteur.

A peine avait-il eu le temps de se remettre des fatigues de son voyage en Orient, et de mettre en ordre les matériaux qu'il avait accumulés sous forme de notes et de dessins. Déjà il avait commencé à publier ses travaux, quand il se vit attaché à un nouvel établissement qu'il était destiné à faire connaître des corps savants et du public.

Cette tâche, du reste, ne l'effrayait pas ; elle convenait, au contraire, à sa nature ardente et à son besoin d'activité peut-être entretenu déjà par le début de la maladie à laquelle il devait succomber au bout de quelques années, après en avoir fait l'objet d'études spéciales, pendant lesquelles il cherchait parfois à se faire illusion sur la nature d'un mal qu'il reconnaissait très bien chez les autres.

L'étude clinique de l'application des eaux sulfureuses l'intéressait d'autant plus qu'il avait fait connaissance d'un savant médecin des hôpitaux de Paris dont les leçons et les écrits avaient alors un grand retentissement. On lit encore avec intérêt et profit les ouvrages de M. Bazin, bien que les théories sur les diathèses aient été remplacées par de nouvelles conceptions des états morbides destinées à disparaître à leur tour.

Pour compléter son éducation sur l'emploi des eaux thermales, M. Allard voulut connaître les établissements les plus renommés, et fit ainsi le voyage d'Auvergne, qu'il recommença plus tard en compagnie de M. François, l'ingénieur de Saint-Honoré.

Dans un de ses voyages il s'arrêta à Clermont, où l'un de ses amis lui fit faire la connaissance de la jeune fille de l'un de nos confrères, M. Dalbine. Cette entrevue aboutit, peu de temps après, à un mariage, et M. Allard fut ainsi appelé à

séjourner à Clermont pendant une partie de l'année ; il ne tarda pas à s'y faire de nombreuses relations, parmi lesquelles il fut heureux de retrouver son ami Rondelet, dont les brillantes leçons attiraient à la Faculté des lettres l'élite de la société clermontoise.

Désirant montrer son attachement au pays et acquérir un titre scientifique, il adressa, au mois de janvier 1858, à l'Académie de Clermont, un travail intitulé : *Etude historique sur les ruines de Kustendjé et sur le fossé de Trajan-en-Mœsie.* Ce travail fut l'objet d'un long rapport lu en deux séances par M. Mathieu, et valut à son auteur le titre de membre correspondant le 6 janvier 1859.

L'année suivante, le 24 mars 1860, un arrêté ministériel nommait M. Allard professeur suppléant près les chaires de médecine à l'Ecole de Clermont.

Mais sa santé déjà compromise déclinait rapidement, et le 2 juin 1864 le président de l'Académie faisait part à l'assemblée de la perte qu'elle venait d'éprouver en la personne de l'un de ses membres correspondants, M. Allard, inspecteur des eaux de Royat.

Notre confrère, en effet, avait changé de fonctions, et quittant Saint-Honoré avait, en 1861, remplacé M. Nivet à l'inspection de Royat. Son court passage dans cette station a suffi pour lui imprimer une grande activité et lui acquérir, en peu de temps, une notoriété qui a été toujours en croissant. Aussi, après sa mort, a-t-on voulu perpétuer sa mémoire en installant son buste dans le vestibule de l'Etablissement, au-dessus du bureau de l'administration.

Son influence s'étendit aussi sur la Bourboule, dont il pressentit l'avenir, qu'il visita avec M. François, et dont il contribua efficacement à faire apprécier la grande valeur thérapeutique par les médecins les plus éminents de Paris et d'autres grandes villes.

Il voulut aussi payer son tribut au Mont-Dore, et publia, en 1861, une brochure très intéressante, intitulée : *Michel Bertrand, sa vie et ses œuvres.*

La même année il avait publié un « Précis sur les eaux thermales de Royat », avec un plan, et un petit volume : *Souvenir d'Orient.*

En 1863 il publia un travail sur « le traitement de la phtisie pulmonaire par les eaux d'Auvergne ».

En 1864 il fit paraître un petit volume intitulé : *La Bulgarie orientale*, in-8°, Paris.

M. Allard, du reste, ne se lassait pas de produire ; outre ses volumes séparés, il a fait imprimer dans divers journaux de nombreux articles, et envoyé des travaux à plusieurs sociétés savantes qui s'empressaient de l'accueillir. Aussi, quand il publia, en 1861, son « Précis des eaux minérales de Royat », il y fit inscrire les titres suivants : médecin-inspecteur des eaux de Royat et de Saint-Mart ; — professeur suppléant à l'Ecole de médecine de Clermont-Ferrand ; — ex-médecin sanitaire détaché à la mission dans la région Danubienne, en 1855 ; — membre titulaire de la Société médicale d'hydrologie de Paris et de la Société médicale de Clermont-Ferrand ; — membre correspondant de la Société médicale d'Emulation, des Sociétés de médecine de Constantinople, de Marseille et de Gannat, et des Académies de Clermont-Ferrand et de Metz.

En 1862 il reçut, à Royat, la visite de S. M. l'Impératrice, et, sur son indication, on donna à la source principale le nom de source Eugénie qu'elle possède encore. Ce haut patronage ne pouvait qu'être fort avantageux aux eaux de Royat. Aussi y vit-on accourir, chaque année, un bon nombre de personnages importants de la cour impériale dont l'exemple ne pouvait manquer d'être suivi. Puis on apprit que M. l'inspecteur venait de recevoir la croix de chevalier de la Légion d'honneur. Cette distinction fut bien accueillie de tout le monde. Mais, comme il le dit lui-même, se sentant chaque jour dépérir, c'était une croix sur une tombe. Cette perspective d'une fin prochaine ne l'effrayait pas trop, car il apportait, dans les questions religieuses, la même ardeur que dans les questions littéraires et scientifiques ; il manifestait dans les exercices de

piété et les œuvres de charité un zèle infatigable et communicatif qui entraînait à sa suite bon nombre d'individus jusque là indifférents, et dont il trouvait le moyen de faire des membres actifs des œuvres charitables.

En poursuivant cette voie on ne peut dire où il fût arrivé, mais il possédait évidemment le secret de ce vaste problème qui préoccupe beaucoup de généreux esprits et qu'on appelle la question sociale, question importante dont la solution ne peut être trouvée que dans l'application sincère et générale de cette loi divine qu'on appelle la loi de charité.

Pour atteindre cet idéal, l'œuvre est immense, et malheureusement les ouvriers sont rares ; il serait à désirer que parmi eux il se rencontrât beaucoup de confrères aussi zélés que M. Allard, car, étant appelés, par leurs fonctions professionnelles, à se trouver en contact journalier avec des gens de toutes les classes, ils pourraient coopérer efficacement à détruire bien des préjugés et à déterminer le rapprochement d'individus malheureusement séparés et créés cependant pour s'aimer et s'entr'aider les uns les autres.

(A suivre). Dr Dourif.

Pour le Comité de publication :

Le Secrétaire de l'Académie,

Maurice Basse.

L'Imprimeur-Gérant, L. Bellet — 8509

ACADÉMIE DES SCIENCES, BELLES-LETTRES ET ARTS
DE CLERMONT-FERRAND

BULLETIN HISTORIQUE & SCIENTIFIQUE DE L'AUVERGNE

PROCÈS-VERBAUX

Séance du 5 mars 1903

La séance est ouverte à 2 heures un quart, sous la présidence de M. le docteur Dourif, président.

— Le Président donne lecture d'une lettre de M. Bonneton, conseiller honoraire à la Cour de Riom, qui donne sa démission de membre titulaire et demande à être inscrit comme membre correspondant.

— M. Nicolle, docteur en droit, a envoyé à l'Académie, en hommage, une thèse sur les *Communautés de Laboureurs*. M. Ojardias est chargé de faire un compte rendu de ce travail.

— Le Secrétaire perpétuel dépouille la correspondance et énumère les ouvrages reçus. Il communique une lettre du Secrétaire de la *Société bibliographique de Nantes,* demandant échange des publications de cette Société avec celles de notre Compagnie. Cette demande est renvoyée au Comité de publication.

— M. Eusébio, secrétaire-adjoint, donne lecture du procès-verbal de la séance de février. Le procès-verbal est adopté sans observations.

— M. Maurice Chalus lit ensuite le Rapport de la Commission chargée de vérifier les comptes de gestion du Trésorier et la situation financière de la Compagnie. Les conclusions de

ce Rapport sont adoptées, avec remerciements au Trésorier et au Rapporteur.

— L'ordre du jour porte ensuite sur le traité à passer avec la Ville pour les publications et livres de l'Académie en dépôt et à déposer à la Bibliothèque. M. L'Ebraly, rapporteur de la Commission, lit un premier projet de traité. Il est convenu que la Commission sera de nouveau réunie avant la séance d'avril, où le projet définitif sera soumis à l'Académie.

— A propos du règlement de l'entrepreneur du monument de Gergovia, M. Pajot, trésorier, annonce à l'Académie qu'il a retrouvé dans les archives un engagement signé par M. le Maire de La Roche-Blanche et individuellement par un grand nombre de conseillers municipaux et habitants de cette commune, de faire tous les transports nécessaires au monument. Cet engagement couvre, par conséquent et entièrement, l'Académie des réclamations de l'entrepreneur à ce sujet.

— M. Kessler donne ensuite lecture de son travail sur *Certaines harmonies des phases géologiques et sur les volcans.*

Ce travail est renvoyé au Comité de publication.

— L'heure étant avancée, la lecture de M. Mège sur le *Clergé d'Auvergne à la veille de la Révolution* est renvoyée à la séance d'avril.

— La séance est levée à 4 heures et quart par le Président.

OUVRAGES REÇUS

Bulletin de la Société des amis des sciences et arts de Rochechouart; t. XII, nº 4.

Bulletin de la Société d'agriculture, *etc.*, *du Puy;* 3e année, nº 6, septembre, octobre 1902.

Bulletin de la Diana; octobre-décembre 1901, t. XII, nº 4, supplément.

Mémoires de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Dijon; 4e série, t. VIII, année 1901-1902.

Mémoires de l'Académie des sciences, inscriptions et belles-lettres de Toulouse; 10e série, t. II.

Bulletin du Comité des travaux historiques et scientifiques, section des sciences économiques et sociales. Congrès des Sociétés savantes de 1902 tenu à Paris.

Bulletin de la Société scientifique, historique et archéologique de la Corrèze, siégeant à Brive; t. XXIV, 4e livraison, octobre-décembre 1902.

Société des Antiquaires de la Morinie ; bulletin historique, 51e année, 204e liv., t. XI, année 1902, 4e fascicule.

Mémoires de la Société académique d'archéologie, sciences et arts du département de l'Oise; t. XVIII, 2e partie.

Annuaire des bibliothèques et archives pour 1903; 18e année.

Bulletin trimestriel de la Société archéologique de Touraine ; t. XIII, 4e trimestre 1902.

Société d'histoire naturelle de Toulouse ; t. XXXV, 1902 décembre.

Bulletin de la Société des Antiquaires de l'Ouest ; 2e série, t. IX, 3e trimestre 1902.

Annual report of the Smithsonian institution ; 1900, U. S. National Museum.

HOMMAGES :

Docteur L. de Ribier : *Notes bibliographiques sur quelques médecins et chirurgiens de la Haute-Auvergne sous l'ancien régime.*

Docteur L. de Ribier : *Châtelguyon et Vichy ; Essai sur l'action combinée de leurs eaux minérales.*

Séance solennelle de rentrée de l'Université de Clermont, 10 novembre 1902.

Le vingt-cinquième anniversaire de la fondation de l'Observatoire du puy de Dôme.

Marcel Nicolle : *Les Communautés des Laboureurs dans l'ancien droit.*

NOTES ET DOCUMENTS

CONCERNANT L'HISTOIRE D'AUVERGNE

L'Ecole de Médecine de Clermont-Ferrand pendant le XIXe siècle

(suite et fin)

Boudant. — Un autre professeur se présente à nous, qui fut aussi médecin aux eaux minérales : Julien-Joachim Boudant, né à Foudrilles (Allier), le 27 novembre 1804 ; contemporain et condisciple de nos anciens maîtres, V. Fleury et Nivet. Reçu docteur en médecine, il vint se fixer près de son pays natal, dans la petite ville de Gannat. Il ne tarda pas à s'y faire une belle position, si bien qu'il fut enfin nommé maire de la ville. Mais un beau jour l'ambition le prit, les honneurs locaux lui parurent insuffisants et il voulut avoir sa part dans la succession de Michel Bertrand, au Mont-Dore. Sa notoriété et ses relations lui servirent à obtenir le titre de sous-inspecteur de l'établissement thermal, titre qui devait naturellement lui attirer une bonne partie de la clientèle, qu'il était d'ailleurs bien capable de satisfaire.

Cette position, cependant, ne lui parut pas suffisante, et, lorsqu'en 1858 le décès de trois professeurs laissa des places vacantes à l'Ecole de Clermont, M. Boudant se présenta et fut nommé professeur de pathologie externe, en remplacement de M. Tixier devenu professeur de clinique interne en place de M. Lavort.

Au mois de mars 1860 il fut transféré à la chaire d'anatomie, en place de M. Nivet devenu professeur d'accouchements, par suite du décès de M. Pourcher aîné. Cette fonction lui

convenait parce que les cours d'anatomie ont lieu en hiver, et qu'il pouvait ainsi profiter de l'été pour aller exercer ses fonctions de sous-inspecteur et de médecin consultant au Mont-Dore, ainsi que l'avaient fait MM. Bertrand. Là, il put utiliser ses talents de praticien et d'observateur, non seulement pour soigner de nombreux malades, mais aussi pour consigner le résultat de ses observations dans un volume intéressant, publié en 1877 sous le titre : *Les eaux minérales du Mont-Dore, topographie, propriétés physiques et chimiques ; Clinique médicale.*

Ce fut sa plus grande production à laquelle il joignit plusieurs mémoires de médecine et d'hydrologie, adressés à diverses sociétés savantes, dont il devint membre, ainsi que de l'Académie de Clermont où il fut reçu le 18 janvier 1872.

Lauréat de la Faculté et de l'Académie de médecine de Paris, M. Boudant avait aussi reçu la décoration de chevalier de la Légion d'honneur, qu'il portait d'ailleurs avec beaucoup de dignité, se faisant remarquer par son maintien très correct, son affabilité et l'aménité de son caractère. Aussi fut-il vivement regretté lorsque, par suite d'une assez longue maladie, il termina, le 16 mai 1879, une vie qui avait été noblement remplie et qui fut couronnée par une pieuse mort.

Lamothe. — Dans la séance du 1er mars 1883, M. Huguet, professeur à l'Ecole de médecine, a lu à l'Académie de Clermont le discours qu'il a prononcé sur la tombe de son confrère, M. Lamothe. Nous ne saurions mieux faire que de reproduire presque en totalité cette communication où se trouve indiqué tout ce qui concerne un de nos confrères les plus distingués par leur savoir et leurs qualités personnelles.

« Martial Lamothe naquit le 1er mai 1821, il fit d'excellentes études au collège de Gannat, puis vint à Clermont, à l'âge de 16 ans, dans l'officine de M. Lecoq, où, pendant son stage en pharmacie, il puisa le goût des sciences naturelles qu'il cultiva par la suite avec ardeur et grand succès. Son stage terminé, il s'occupa des collections de la ville en continuant ses études en pharmacie.

» Reçu pharmacien en 1848, il vint s'établir à Riom, où, pendant 12 ans, il exerça sa profession avec cette droiture qui a caractérisé son existence entière. Maintes fois la justice eut recours à ses lumières et le chargea de délicates recherches de toxicologie. Plusieurs de ses rapports pouvaient être cités comme des modèles.

» Ces sérieuses qualités le firent appeler, en 1860, à l'Ecole de médecine et de pharmacie. Pendant 22 ans notre regretté collègue a occupé la chaire d'histoire naturelle, et s'y est fait apprécier de plusieurs générations d'élèves pour l'étendue de ses connaissances et la clarté de sa méthode.

» En 1849 il fut nommé membre de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Clermont-Ferrand, dont il fut longtemps le trésorier. Il y fit souvent des communications très intéressantes, notamment sur les orages et surtout sur la botanique.

» Lors de la réorganisation du Conseil départemental d'hygiène et de salubrité publique, il en fut nommé membre titulaire, et jusqu'à ses dernières années il en resta le secrétaire. C'est à lui que nous devons différents rapports substantiels, tels que : en 1873, sur les usines de Bourdon, et en 1874, sur les laveries d'Auzelles, et tant d'autres. Qu'il me suffise de dire qu'en 1877, sur le rapport de M. Bergeron, le Conseil d'hygiène et de salubrité de France lui décerna une médaille d'argent.

» Membre de la Commission d'inspection des pharmacies, il sut apporter dans ces délicates fonctions une grande tempérance de caractère qui le fit apprécier par ceux-là même contre lesquels il eut à sévir. »

Les travaux qu'il a publiés méritent, de tous points de vue, d'être signalés, car ils ont appelé l'attention du monde savant. En collaboration avec H. Lecoq, il publia un Catalogue des plantes vasculaires d'Auvergne, auquel il ajouta, plus tard, un complément. Ils travaillèrent aussi à se constituer chacun un exemplaire d'une magnifique collection de planches peintes d'après nature, et dont la réunion devait

former l'iconographie des champignons d'Auvergne, ouvrage considérable auquel j'ai eu l'honneur de participer, et qui est destiné à rester inédit, car la reproduction en serait trop dispendieuse. Sa monographie du genre *sempervivum* fut très remarquée, et on a pu visiter, pendant quelque temps, au jardin botanique de la ville, la collection très bien installée de ces joubarbes dont les espèces sont souvent bien difficiles à déterminer par suite de la fréquence des hybrides.

Ses dernières années ont été presque exclusivement consacrées à son grand travail, intitulé: *Prodrome de la flore du Plateau central de la France*, qui, malheureusement, reste inachevé et auquel il a travaillé jusqu'à ses derniers jours. Les deux premiers volumes parus font regretter que l'ouvrage demeure incomplet. De nombreux éloges lui furent adressés par les botanistes les plus éminents. Eloges bien mérités et sanctionnés, en 1881, par sa nomination d'officier d'Académie.

Membre de la Société botanique de France, ses communications à cette société furent nombreuses et sa parole y faisait autorité.

La rapide énumération de toutes les positions qu'il a conquises indique assez quel vide sa mort a laissé parmi nous. Tous ceux qui l'ont connu peuvent affirmer que l'homme dans sa vie privée ne fut pas moins digne d'être regretté que le professeur dans la vie scientifique.

Bourgade. — Revenons maintenant à la promotion de 1858, pour parler d'un de nos professeurs les plus distingués, qui a tenu dans notre ville un rang considérable et qui a honoré notre Compagnie encore plus par sa présence que par ses travaux. Le docteur A. Bourgade, sur lequel je désire appeler l'attention, a cependant laissé plusieurs publications d'un mérite incontestable. C'est même à l'occasion d'un travail très remarqué sur la pellagre que l'Académie de Clermont lui accorda, en janvier 1859, le titre de membre correspondant, en même temps qu'elle admettait cinq autres candidats : MM. les docteurs Allard, Boudant, Mignot, de Lalaubie et

Eugène Gonod, récemment décédé. M. Bourgade avait alors 39 ans et s'était établi depuis un an à Clermont où l'avait précédé une réputation bien méritée de savoir et de distinction. Une note assez détaillée, publiée par la *Gazette d'Auvergne* dans son numéro du dimanche 22 avril 1888, nous fournit, sur notre regretté collègue, des renseignements que nous allons utiliser.

M. Anatole-Louis Bourgade de la Dardye, né en 1820, était fils d'un chevalier de Saint-Louis émigré avec les princes en 1791 ; sa famille donna, pendant la Révolution, plusieurs martyrs à la cause de l'autel et de la royauté ; son frère a été un des prêtres les plus distingués de notre diocèse. Pour lui, il fut d'abord destiné à l'état militaire et nommé, en cette qualité, élève du roi à l'école de la Flèche (1829). Mais la Révolution de 1830 détermina ses parents à lui faire suivre une autre carrière.

Il étudia la médecine à Clermont d'abord, où il fut interne de l'Hôtel-Dieu et lauréat de l'Ecole de médecine en 1842 ; puis à Paris, où il fut reçu docteur en 1846, après une thèse brillante qui fut couronnée par la Faculté.

Revenu dans son pays, il ne tarda pas à se fixer à Thiers, où les habitants de cette ville industrielle, frappés de son mérite, lui fournirent non seulement une clientèle nombreuse, mais encore le nommèrent membre du Conseil municipal. On pensait même que le suffrage universel se prononcerait d'une manière plus flatteuse, lorsque des événements imprévus vinrent modifier la situation.

Au mois de juillet 1856, quelques jeunes confrères, nos contemporains, eurent l'heureuse idée d'établir à Clermont une société médicale à laquelle nous nous empressâmes d'adhérer comme membres correspondants, titre que nous échangeâmes, en 1858, pour celui de membres titulaires que nous avons gardé tant que la société a vécu. Dès le commencement, M. Bourgade prit une part active aux séances. Ainsi, nous le vîmes, en 1857, intervenir dans une discussion très animée qui s'éleva à propos du traitement du croup, et nous citer

une opération de trachéotomie qu'il venait de pratiquer à Thiers.

En 1858 nous écoutions avec un vif intérêt la lecture d'un travail important sur la respiration saccadée et sa valeur dans le diagnostic de la phtisie pulmonaire. Cette maladie qui, depuis les temps les plus reculés, a résisté à tous les médecins, exerce tant de ravages qu'il est impossible de ne pas s'en occuper à tous les points de vue ; d'innombrables recherches ont été poursuivies à son égard dès les origines de la médecine, et, malgré les progrès accomplis, nous sommes encore loin de la connaître entièrement. M. Bourgade a voulu contribuer à ce mouvement scientifique, en signalant une modification bien déterminée du bruit respiratoire qui se rencontre surtout au début de la maladie, et qui, sans être absolument pathognomonique, donne cependant au praticien un sérieux élément de diagnostic.

La même année M. Bourgade vint s'établir à Clermont. Il fut désigné pour occuper la chaire de pathologie interne, vacante par suite du décès de M. Peghoux, et se fit remarquer autant par ses connaissances médicales que par la clarté de son exposition et l'élégance de son langage, en rapport, du reste, avec sa tenue correcte et la dignité de son maintien.

Outre les mérites de son enseignement, M. Bourgade apportait aussi son contingent dans la vie des sociétés savantes. Nous avons déjà mentionné son travail sur la pellagre qui fut justement remarqué parce qu'il établissait d'une manière péremptoire un fait jusque là méconnu, l'existence de la pellagre en Auvergne, où n'existent pas les causes que l'on a regardées comme produisant habituellement cette maladie. Son existence cependant ne peut être révoquée en doute, et il ne se passe pas d'années où on n'en observe quelques cas à l'Hôtel-Dieu de Clermont, ce qui nous amène toujours à parler de notre savant confrère.

Laissant de côté quelques incidents de peu d'importance, nous arrivons en 1867, et nous voyons M. Bourgade présenter au Congrès médical international un mémoire sur la pro-

phylaxie des accidents généraux qui entraînent la mort après les opérations chirurgicales. Ce mémoire, qui valut à son auteur une haute récompense (médaille d'or), a été présenté aussi à l'Académie de médecine de Paris et à la Société médicale de Clermont ; il fut très sérieusement discuté et habilement défendu, mais le procédé proposé par notre confrère a cessé bientôt d'être appliqué, car le perchlorure de fer qu'il préconisait dans le pansement des plaies, présentait de sérieux inconvénients que ne compensait pas son efficacité. De nouvelles recherches provoquées par les travaux de M. Pasteur ont fait oublier l'usage du perchlorure de fer dans les pansements, tout en conservant l'idée qui avait fait choisir cette substance pour soustraire, par la production d'une légère escarre, une surface dénudée à l'action des agents malfaisants que peut y déposer l'air extérieur. L'idée géniale n'est d'ailleurs pas nouvelle ; bien des siècles avant qu'on parlât des microbes, les latins redoutaient les agents mystérieux de la putridité, et les Grecs, pour lesquels Aristote avait écrit son traité Περὶ σήψεως, employaient comme aujourd'hui des agents et des médicaments antiseptiques. Nous continuons leurs traditions, en employant comme eux, avec quelques procédés nouveaux, des substances balsamiques, aromatiques et astringentes, qu'on employa d'abord telles que les présentait la nature avant l'intervention de la chimie qui ne cesse de multiplier ses préparations.

Au mois de décembre 1860 M. Bourgade fut nommé membre titulaire de l'Académie ; son nom figure ensuite dans les procès-verbaux, soit comme ayant participé à des discussions, soit comme chargé de rapports, soit comme délégué à la réunion des sociétés savantes.

A la réunion de février 1873 il offrait à l'Académie un exemplaire de son rapport sur le projet de créer à Clermont une Faculté de médecine , projet assurément très séduisant, mais qui parut irréalisable à cette époque, et le serait bien plus aujourd'hui avec les exigences de la nouvelle organisation des Facultés. D'immenses locaux, un matériel formidable,

des professeurs et des employés en grand nombre, des dépenses d'organisation et d'entretien qui se chiffrent par millions ; telles sont les conditions strictement imposées aux villes qui veulent se donner le luxe d'une Faculté de médecine. Or, nous ne pouvons compter sur des largesses de millionnaires généreux, et le budget de la Ville ne pourra jamais permettre une semblable prodigalité, quel que soit le bon vouloir de la municipalité. Nous devons donc nous contenter de notre Ecole, tant qu'on ne lui imposera pas des conditions plus onéreuses. Les professeurs n'en continueront pas moins à étudier pour mieux enseigner, et produire de temps en temps des travaux, soit purement médicaux, soit en se rapportant à l'hygiène, la thérapeutique, l'épidémiologie, la statistique, soit pris en dehors de la médecine, et témoignant que leurs auteurs, pour se consoler du spectacle des misères humaines, cherchent des distractions légitimes dans les voyages, la littérature, l'histoire, l'archéologie ou le domaine si vaste des sciences, les médecins ayant, comme on sait, la réputation de toucher à tout.

M. Bourgade, sous ce rapport, ne faisait pas exception. A la séance de mars 1875 il donnait, à l'Académie, lecture de ses Notes de voyage au pays basque. On écouta avec grand intérêt ce récit pittoresque, dans lequel, aux impressions produites par une nature nouvelle, souvent grandiose et toujours attachante, l'auteur mêlait, à propos, les souvenirs historiques, les détails de mœurs et même le récit d'une cérémonie funèbre qu'il a décrite avec l'accent ému d'un philosophe chrétien. Possesseur d'une riche bibliothèque, à laquelle les goûts littéraires de son frère avaient donné une grande variété, notre confrère aimait les livres, non pas comme ces amateurs bornés qui recherchent l'édition rare, le format ou la reliure, mais pour leur contenu, comme aliment de l'esprit et instrument de travail.

Professeur à l'Ecole de médecine, il s'attachait par goût et par devoir à se tenir constamment au courant de la science et même à contribuer à ses progrès. Ainsi préparée, la forme élé-

gante de son enseignement n'en faisait que mieux ressortir le fonds, aussi l'opinion de ses élèves et de ses collègues était-elle qu'il eût pu tenir dignement sa place dans une de ces Facultés dont il avait désiré la création. Le langage, du reste, est le reflet des habitudes; celui qui ne se renferme pas dans un cercle trop restreint, enrichit, par cela même, son vocabulaire et dispose, pour exprimer sa pensée, d'une bien plus grande variété d'expressions. Sous ce rapport, notre confrère se trouvait dans les meilleures conditions, car s'il n'était pas absolument encyclopédique, il possédait, cependant, des connaissances variées et étendues comme le témoignaient, à côté de sa bibliothèque, ses collections de numismatique, d'antiquités et objets d'art, qui ne figuraient pas simplement, chez lui, comme étalage de luxe et pour sacrifier à la mode du jour.

Aimant à fouiller dans les monuments du passé, il put ainsi remonter aux origines de sa famille, et obtenir, preuves en mains, le droit de porter un titre nobiliaire et de se faire appeler de Bourgade de la Dardye, ajoutant plus tard à cette distinction originelle le titre nouveau de comte romain héréditaire. Je n'insisterai pas sur ce point, mais je puis dire que nous possédons, à l'Ecole de médecine, un document qui s'y rapporte, c'est le volume intitulé: *Martyrologe de l'ordre de Saint Jehan de Jérusalem*, dans lequel figure, en très honorable compagnie, Noël de Bourgade, chevalier de Malte, tué à la bataille de Zoura en 1553, lequel figure à Rome dans la salle des martyrs de l'Ordre, où se trouve son portrait.

Ce ne fut point d'ailleurs par de simples souvenirs du passé qu'il chercha à rehausser en sa personne l'éclat passagèrement terni de sa famille ; il y contribua surtout par sa propre distinction, en méritant la croix de chevalier de la Légion d'honneur et les palmes d'officier de l'Instruction publique, sans parler de cette croix de bronze qui nous fut délivrée, en 1871, par la Société de secours aux blessés, dite de la Croix-Rouge, dont il fut un des agents les plus actifs et dont il devint même le principal représentant en Auvergne à la mort de M. Aubergier.

De même que nous l'avions vu s'attacher à illustrer son nom et sa famille, il se préoccupait, en généreux citoyen, du sort de sa patrie qu'il désirait ardemment voir briller au premier rang des nations. Désireux de concourir à son relèvement, et fidèle aux traditions paternelles, non seulement il accepta, après la révolution du 4 septembre 1870, le grade de capitaine de la garde nationale, bien résolu de marcher à l'ennemi si l'occasion s'en présentait, mais il s'occupa, avec un groupe d'amis, à créer un comité d'action conservatrice où furent préparées, durant tout l'hiver, les élections qui, en 1871, donnèrent dans notre département la victoire à la liste conservatrice. Vers la même époque il prit part à la fondation de la *Gazette d'Auvergne*, dont il fut le soutien dévoué et dont il resta, jusqu'au dernier moment, l'ami fidèle.

En 1871, en présence de l'agitation antireligieuse qui se produisait, il fonda et présida le Comité catholique qui, jusqu'en 1879, a favorisé en Auvergne toutes les manifestations religieuses.

Lorsque commença, contre l'enseignement chrétien, cette persécution qui devient de jour en jour plus active, il s'efforça de réagir, autant qu'il était en son pouvoir, contre la tyrannie de l'athéisme ; prévoyant les conséquences funestes que doit amener la démoralisation de l'enseignement primaire, il n'hésita pas, lui, membre de l'enseignement supérieur, à se ranger parmi les défenseurs d'un ordre religieux qui a fait depuis longtemps ses preuves et qu'on attaque avec d'autant plus d'acharnement qu'il est plus difficile de lutter avec lui. Partisan de l'enseignement des Frères, il fut nommé président des petits noviciats pour le district de Clermont.

On me reprochera, peut-être, d'être entré dans ces détails, mais j'ai cru devoir les publier pour faire bien connaître notre honorable confrère. Ne ressort-il pas, en effet, de tout cela, qu'il fut un homme distingué et digne de l'estime de ses concitoyens? Je l'ai montré issu d'une famille justement consipérée, imbu, dès son enfance, de principes auxquels il est resté fidèle jusqu'à la mort. Heureusement doué des qualités

du corps et de l'esprit, il apportait dans ses relations ces formes séduisantes d'un homme bien élevé, qui deviennent malheureusement trop rares dans notre société moderne de plus en plus démocratique. Très intelligent et ardent au travail, il s'était fait dans l'enseignement une place distinguée. Ses travaux scientifiques ont été justement appréciés par les autorités les plus compétentes. Si le nombre n'est pas très considérable, on ne peut cependant accuser l'auteur d'avoir perdu dans l'oisiveté un temps qu'il eût pu employer à produire des œuvres durables. Nous avons vu, au contraire, que sa vie était fort active ; s'il en a fait à la science une part qui semble insuffisante, c'est qu'il a cédé pour l'autre aux entraînements d'un cœur généreux et d'une âme ardente jusqu'au moment où, brisé par la lutte, il a dû céder aux défaillances de la nature. Mais alors même que des organes affaiblis par les progrès d'une maladie lente et implacable se refusaient au service de l'intelligence, le noble malade, qui connaissait parfaitement son état, supportait avec résignation et sans se laisser abattre sa déchéance physique, et s'élevait, par la pensée, vers ces régions sereines que la foi chrétienne nous découvre, et où, dégagés un jour des misères de la terre, nous avons l'espérance de nous reposer éternellement dans une infinie béatitude. Fort de ces sentiments qu'il manifestait dans une fervente prière, il a vu, sans crainte, arriver ce moment suprême contre lequel notre nature se révolte et que la religion seule peut nous faire accepter.

Bien qu'il se sentît sérieusement atteint, il ne voulut pas abandonner résolument l'enseignement médical, et lorsque ses forces, chaque jour diminuées, ne lui permirent plus de continuer le cours de clinique qui comprend un service quotidien à l'Hôpital, il demanda à reprendre la chaire de pathologie dans laquelle je lui avais succédé. La permutation lui fut accordée par arrêté ministériel, en date du 18 janvier 1888. Mais il ne profita guère de ce changement, vers le milieu de mars il lui fut impossible de quitter son appartement et il mourut le 20 avril.

En lui disparaissait le représentant à l'Ecole de médecine de mes contemporains, comme avait disparu avec M. Nivet le dernier de mes anciens maîtres ; je me trouvais, dès lors, le plus ancien de l'Ecole, M. Imbert ayant été mis à la retraite. J'avais vu ainsi se produire bien des changements dans le personnel et bien des modifications dans le matériel, en même temps que j'avais pu constater, comme secrétaire, bien des variations dans les attributions de l'Ecole et bien des complications dans les formalités administratives. Mais la série était loin d'être close.

Nous avons vu déjà, en parlant de M. Fleury, que la place de directeur n'était pas une sinécure, chaque nouvelle exigence de l'Université devant entraîner de nouvelles dépenses pour lesquelles l'Ecole de médecine est le seul corps enseignant qui n'ait rien à attendre du gouvernement. Or, comme les ressources provenant du produit des inscriptions et des droits d'examens sont toujours insuffisantes, on doit nécessairement s'adresser au Conseil municipal, au Conseil général et à l'administration des Hospices. Mais les caisses de ces administrations ne sont pas inépuisables, et, malgré la bonne volonté des administrateurs, on n'obtient pas sans peine la faveur de faire inscrire à leur budget un supplément de dépense.

Nous craindrions de trop allonger ce travail en indiquant en détail chacune des étapes administratives parcourues dans notre Ecole, dans ces dernières années, d'autant plus que nous aurons à en signaler quelques-unes en parlant du successeur de M. Fleury dans les fonctions de directeur.

Ledru. — Ce successeur, dont la mémoire est encore vivante dans notre ville, fut M. Eugène Ledru. Né à Clermont, le 19 janvier 1829, il avait fait de brillantes études au collège de la ville, actuellement nommé lycée Blaise-Pascal. Sérieux de bonne heure, comme la plupart des membres de sa famille, alliée à celle du constituant Gaultier de Biauzat, et qui a marqué dans l'administration les professions libérales et l'industrie, il se prépara à la vie par cette grande initiation à toutes

les branches d'activité que représentait, il y a un demi-siècle, la possession des trois diplômes de bachelier ès-lettres, bachelier ès-sciences physiques et bachelier ès-sciences mathématiques. Avec ces connaissances-là, toutes les carrières s'ouvraient à lui ; il choisit la médecine, probablement déterminé comme tant d'autres jeunes hommes par la perspective du bien matériel et du bien moral qu'elle permet de faire à ses semblables. Reçu en 1856 docteur de la Faculté de Strasbourg, le jeune médecin vint se fixer dans sa ville natale. Deux ans après il fut nommé chef des travaux anatomiques à l'Ecole de médecine de Clermont ; en 1860 il joignit à ce titre celui de suppléant des chaires d'anatomie et de physiologie. Professeur adjoint de pathologie externe et chirurgien de l'Hôtel-Dieu en 1866, il fut titularisé à l'Ecole treize ans plus tard, et succéda enfin à M. V. Fleury, mis à la retraite à la rentrée de 1886, comme professeur de clinique externe et comme directeur de l'Ecole de médecine. Entre temps, il se faisait nommer, à la suite de production de rapports et de mémoires estimés, membre de la Société anatomique de Paris, membre de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Clermont-Ferrand. Le Gouvernement le décorait chevalier de la Légion d'honneur en 1872, pour services rendus aux ambulances pendant la guerre, et M. le Préfet du Puy-de-Dôme lui confiait une des places vacantes au Conseil d'hygiène, les fonctions de médecin des épidémies, une des chaires, et plus tard la direction de l'Ecole départementale d'accouchements.

M. Ledru est arrivé à la clinique externe au moment où venait de s'accomplir, dans le domaine de la chirurgie, une véritable révolution qui rendait à peu près inoffensives les opérations jusque-là les plus redoutées. M. Fleury, se défiant des nouvelles méthodes qui promettent souvent beaucoup plus qu'elles ne peuvent tenir, ne s'était pas décidé à faire l'essai des nouveaux procédés. Le temps lui manqua pour en faire l'expérience. M. Ledru fut plus hardi, mais en homme prudent il voulut se renseigner avant d'agir et n'hésita pas à aller demander aux hôpitaux de Paris un complément d'ins-

truction pratique, ce qui lui permit d'initier ses élèves à la méthode antiseptique et de se spécialiser dans la chirurgie gynécologique. Nombreuses sont les ovariotomies dues à son habile main et couronnées d'un grand succès, il en a publié des observations et c'est surtout à ce mémoire qu'il a dû le titre si envié de membre correspondant de la Société de chirurgie de Paris.

M. Ledru s'est particulièrement attaché à défendre l'existence des Ecoles de médecine, menacée par la multiplication des Facultés ; il n'a manqué aucune occasion d'en faire ressortir les avantages, insistant surtout sur le facile accès des sujets d'études, sur les rapports quotidiens du maître et de l'élève, sur l'absence des dangers qu'offrent les grandes villes, sur le contrôle que peut d'ailleurs exercer une famille peu éloignée. L'honorable directeur de l'Ecole de Clermont a organisé une sorte de syndicat des Ecoles de médecine de France, se réunissant ordinairement à Paris au moment du congrès de l'Association générale des médecins, et il en a été nommé le président par une juste reconnaissance de ses efforts et de sa valeur.

Poursuivant sans relâche la réorganisation de l'Ecole de Clermont, qui ne pouvait s'accomplir qu'avec de grands frais, il s'attacha à triompher des obstacles qui surgissaient sur ses pas. C'est surtout aux puissants arguments financiers de cet ancien collègue sans famille directe, M. Nivet, dont nous avons plus haut signalé les largesses réitérées, que doit être attribué l'arrêté du 27 juillet 1891 qui nous a donné, à côté de moyens d'action tout nouveaux, de précieuses prérogatives.

Son titre de directeur avait eu pour conséquence de l'introduire, comme membre de droit, dans le Conseil académique et dans le Conseil général des Facultés ; il pouvait là, pour tout ce qui lui paraissait constituer un progrès, s'attacher à former l'opinion, amender ses projets d'après les éléments utiles ressortant d'une discussion éclairée, et se créer ainsi de sérieux moyens de succès au moment décisif.

D'une utilité encore assez restreinte, les comités régionaux de l'Université n'ont guère, en fait de nouveauté, que le droit d'émettre des vœux. Ce rôle platonique parut insuffisant à M. Ledru, il pensa, comme l'avaient fait avant lui MM. Bertrand, Fleury et Tixier, qu'il serait important pour son Ecole que le directeur fit partie d'une collectivité disposant de fonds et votant un budget. Dès lors il songea au Conseil municipal, dont semblaient devoir lui ouvrir les portes ses convictions libérales et le passé de son frère Agis, deuxième maire de Clermont après M. Bardoux ; il réussit, et dans cet important milieu il poursuivit le triomphe de ses idées avec cette ténacité qui n'est pas le trait le moins remarquable du caractère arverne, et dont on nous vantait récemment l'efficacité en prononçant l'éloge de son confrère M. Nivet.

Convaincu que tous les établissements d'enseignement supérieur se prêtent un mutuel appui, et que ce serait pour la Ville un honneur et peut-être même un profit de posséder un groupe universitaire complet, il avait repris et poursuivi jusqu'à ses derniers jours la question de l'installation d'une Faculté de droit, mise en avant depuis bien des années, et attendant toujours une solution favorable. A tous les services rendus par lui à l'instruction publique, il convient d'ajouter l'acceptation gracieuse du poste de médecin adjoint d'abord, et plus tard de médecin titulaire du lycée Blaise-Pascal, bien qu'il lui fut très difficile d'ajouter un nouvel engagement à tous ceux qu'il avait déjà contractés, malgré les exigences d'une clientèle qui lui laissait bien peu de temps disponible.

Pour suffire à la multiplicité de ses occupations, il eut à déployer une activité peu commune et ne s'inquiéta jamais des conséquences que pourraient avoir pour lui un surmenage non interrompu. Malgré quelques accidents occasionnés par la fatigue, il ne tenait pas compte des avis qu'on lui donnait pour le ménagement de sa santé, et n'eut pas, comme M. Nivet dont il avait l'exemple sous les yeux, la patience de s'astreindre rigoureusement aux règles de l'hygiène. Doué d'une grande vigueur de corps et d'esprit, passionné pour son art,

il croyait n'avoir jamais assez fait tant qu'il lui restait quelque chose à faire.

Nous avons signalé de lui quelques travaux scientifiques d'une réelle valeur, mais le temps lui manquait pour en produire un plus grand nombre ; ses multiples occupations ne lui laissaient pas le temps d'écrire. On ne saurait lui en faire un reproche, car nous savons tous que la valeur d'un médecin ne se juge pas seulement d'après ses écrits. Tous ceux qui ont connu M. Ledru savent bien qu'il n'était pas oisif ; son activité, au contraire, était partout connue. Personne n'eût osé le comparer à ces prétendus ouvriers qui passent leur temps à chercher une occupation qu'ils ne trouvent jamais et cherchent à débaucher les autres, les poussant à la grève et réclamant avec grand fracas la diminution des heures de travail et l'augmentation des salaires. Jamais M. Ledru n'a songé à réserver pour ses clients la journée de huit heures, et souvent il la faisait de vingt-quatre, voyageant la nuit pour pouvoir consacrer aux malades de la Ville et de l'Hôpital les heures du jour.

Cette particularité bien constatée a pu surprendre le public et paraître à quelques-uns provoquée pas le désir du gain, mais les médecins surtout doivent comprendre qu'il faut l'attribuer à des sentiments plus nobles. Si le résultat en a été favorable, il a certainement été bien mérité. Tout le monde conviendra qu'un travailleur qui déploie une pareille activité au service des autres, doit, en bonne justice, être récompensé de ses labeurs ; aussi ne peut-on qu'applaudir lorsque la fortune est venue récompenser tant d'efforts.

Cette acquisition du capital par le travail peut être critiquée par certains êtres malheureux et jaloux, mais elle est approuvée par les gens sensés qui estiment à sa valeur la somme de travail accompli et la manière dont il est accompli. Ceux-là savent que la tâche d'un médecin n'est pas celle d'un manœuvre, qu'à côté du travail matériel il y a le travail de l'esprit par lequel le praticien se prépare à l'exercice de sa profession, et se maintient toute sa vie à la hauteur de sa

mission en se tenant au courant de la science ; ils savent aussi le secret de l'attachement de la clientèle pour le médecin qui, ne se bornant pas à mettre au service de ses semblables les forces de son corps et les ressources de son esprit, y joint aussi les délicatesses du cœur. Si nous avions pu interroger cette multitude qui, le 23 juin 1893, se pressait aux obsèques de M. Ledru, bien des voix se seraient élevées pour nous répondre : M. Ledru n'était pas seulement notre médecin, il était aussi notre ami.

C'est ainsi, d'ailleurs, que l'ont qualifié presque tous les orateurs qui ont parlé sur sa tombe, à commencer par M. Micé, recteur de l'Académie, qui a nettement exposé, dans une notice biographique complète, les divers incidents de la vie si active du défunt et justement apprécié sa science, ses qualités, son attachement pour l'Ecole et son affection pour sa famille.

M. le professeur Dourif, parlant au nom de l'Ecole de médecine, a commencé par adresser des remerciements au directeur qui a pu, en quelques années, surmonter tous les obstacles et assurer à l'Ecole son plein et entier développement.

Après avoir rappelé succinctement la vie et les travaux de son regretté confrère, exposé les services rendus par lui et ses éminentes qualités du cœur et de l'esprit, il a rappelé les incidents de sa fin exemplaire qu'il envisage d'un point de vue élevé. Froid et réservé, réfléchi, sobre de paroles, il avait l'habitude des réflexions sérieuses ; on ne peut douter que dans le calme de ses méditations, en présence de toutes les misères humaines et des merveilles de la science, il n'ait souvent élevé sa pensée au-dessus des choses de la terre.

Le résultat de ses réflexions s'est révélé lorsque, se sentant sérieusement atteint, il a, plusieurs fois, réclamé les secours de la religion ; lorsque, sentant venir la mort, il a voulu, étant encore en pleine connaissance, recevoir les derniers sacrements.

De pareils exemples ne peuvent être passés sous silence ; il est bon de les signaler pour répondre à ceux qui accusent

les médecins d'être matérialistes ; il est bon de les signaler pour encourager les esprits timides qui ont peur de laisser soupçonner leurs croyances ; il est bon de les signaler à cette jeunesse trop souvent disposée à oublier les enseignements de la religion ; il est bon surtout de les signaler à ceux qui pleurent, afin de tempérer, par l'espérance, les douleurs de la séparation.

Dans un autre ordre d'idées, M. Lécuellé, maire de Clermont, tant en son nom qu'en qualité de représentant du Conseil municipal, a joint à l'expression de ses regrets l'exposé des services rendus par M. Ledru dans ses rapports avec les autorités civiles et la population clermontoise, sans oublier de faire valoir son activité, son dévouement et ses vertus domestiques.

M. Bleynie, vice-président de l'administration des Hospices, a fait vivement ressortir les talents et le zèle déployés par M. Ledru dans ce service hospitalier si utile au public et aux élèves, si attrayant pour le médecin qui, tout en rendant service directement à l'humanité souffrante, prépare la continuité de ce service en formant à la pratique médicale des générations d'élèves destinés à remplacer leurs maîtres, quand ils seront atteints par la mort ou mis à la retraite à cause de leur âge.

M. Gautrez avait surtout à montrer le rôle important attribué à M. Ledru pour la direction de l'Ecole, récemment installée dans les meilleures conditions, grâce aux largesses du docteur Nivet, qui vivait d'ailleurs dans une entente parfaite avec son successeur.

Enfin, un élève en médecine, M. Loussert, vint à son tour exprimer les regrets unanimes de tous ses camarades pour celui qui fut leur directeur, leur maître et leur ami.

Après cette série de discours, formant comme un concert dans lequel l'éloge se mêlait aux regrets, la foule s'est retirée en silence, emportant de la cérémonie un souvenir qui, nous l'espérons, devra persister dans notre Ecole et dans toute la ville.

La mort de M. Ledru laissait vacante la chaire de clinique externe et la place de directeur de l'Ecole. Après quelques mois d'intérim, il fut pourvu à son remplacement par la nomination de M. Bousquet qui avait été nommé suppléant le 18 décembre 1885. D'autre part, la chaire de gynécologie et clinique obstétricale, créée par arrêté du 1er août 1883, avait été attribuée à M. le docteur Planchard qui était suppléant depuis le 10 décembre 1888.

Bien des changements, d'ailleurs, avaient eu lieu dans notre Ecole depuis 1858. Le détail en serait trop long. Aussi, franchissant une assez longue période, nous contenterons-nous de signaler ce qui advint en 1877 et les deux années suivantes.

En 1876 l'Ecole était ainsi organisée :

Directeur honoraire : M. Bertrand ;

Directeur : M. Fleury ;

Secrétaire : M. Dourif.

Professeur de clinique interne : M. Bourgade ;
— de clinique externe : M. Fleury ;
— de chimie : M. Bertrand ;
— d'anatomie : M. Boudant ;
— de pathologie interne : M. Dourif, adjoint ;
— de pharmacie : M. Lamothe, adjoint ;
— d'accouchements : M. Nivet ;
— de matière médicale : M. Imbert-Gourbeyre ;
— de pathologie externe : M. Ledru, adjoint ;
— de physiologie : M. Gagnon, adjoint.

Professeurs suppléants : MM. Tixier, Fredet, Huguet et Blatin.

Le 10 août 1877 est une date mémorable dans l'histoire des Ecoles de médecine. Ce jour-là fut signé un décret indiquant les conditions de réorganisation des Ecoles.

Le traitement des professeurs titulaires était fixé au minimum de 2,500 francs, celui des professeurs suppléants de 1,000 francs.

Le titre de professeur adjoint est supprimé.

La dépense pour le personnel est ainsi fixée pour chaque année :

11 professeurs titulaires, à 2.500 fr............	27.500
4 suppléants, à 1.000 fr......................	4.000
2 chefs de travaux, à 1.000 fr..................	2.000
Frais de cours............................	2.500
Employés	1.570
Total de la dépense...	37.570

Il y a loin, comme on le voit, de ces chiffres à ceux que nous avons vu figurer cinquante ans auparavant, et cependant la clause est expresse, si elle n'est pas acceptée l'Ecole est supprimée.

Pendant que les négociations s'engagent, un arrêté ministériel du 22 juillet 1878 nous détache du ressort de Montpellier et prescrit que les examens seront présidés à Toulouse et à Clermont par un professeur de la Faculté de Bordeaux, nouvellement créée.

Le 20 juin de la même année, un décret relatif aux conditions d'étude pour le doctorat en médecine établissait que les études des trois premières années pourraient être faites dans les Ecoles préparatoires et fixait aussi la matière des cinq examens.

Le 19 novembre 1878 M. Huguet, professeur suppléant, était nommé professeur titulaire de chimie en remplacement de M. Bertrand.

Le 30 novembre 1878 le Conseil municipal, présidé par M. le maire André Moinier, délibère sur la demande qui lui a été soumise et arrête que la ville de Clermont prend l'engagement de subvenir, tant avec ses propres ressources qu'avec le montant des subventions des Hospices et du Conseil général, à tout l'excédent de dépense qu'entraînera l'application du décret du 10 août 1877.

Le 30 décembre 1878 le budget de la Ville porte une subvention aux Hospices à la charge des dépenses de l'Ecole préparatoire de médecine de 13,500 francs. Le budget des Hos-

pices établi le 15 novembre pour l'année 1879, accordait pour l'Ecole 5,000 francs, auxquels on ajouta, le 29 novembre, la somme de 1,500 francs.

Avec ces éléments, le budget de l'Ecole fut établi le 30 décembre 1878, et le 20 février 1879 le Conseil municipal approuva ce budget s'élevant à 42,800 francs et prit l'engagement, si les dépenses effectuées dépassaient les recettes prévues, de couvrir le déficit.

Dès lors, l'avenir de l'Ecole était assuré et les chaires ainsi réparties :

Anatomie : M. Boudant ;
Physiologie : M. Gagnon ;
Hygiène et thérapeutique : M. Imbert-Gourbeyre ;
Pharmacie et matière médicale : M. Lamothe ;
Pathologie externe et médecine opératoire : M. Ledru ;
Pathologie interne : M. Dourif ;
Accouchements, maladies des femmes et des enfants : M. Nivet ;
Clinique externe : M. Fleury ;
Clinique interne : M. Bourgade ;
Histoire naturelle : M. Tixier ;
Chimie et toxicologie : M. Huguet.

Un nouveau changement eut lieu le 5 août 1879 où, par arrêté ministériel, M. Tixier, professeur d'histoire naturelle, fut nommé professeur d'anatomie en remplacement de M. Boudant ;

M. Lamothe, professeur de pharmacie, fut nommé professeur d'histoire naturelle ;

M. Rocher, suppléant de chimie depuis le 8 juillet 1877, fut nommé chargé du cours de pharmacie et matière médicale.

Le 12 décembre 1879 M. Fouriaux a été nommé suppléant des chaires de clinique et de pathologie interne.

Le 7 décembre 1882 M. Rocher est nommé professeur titulaire de pharmacie et matière médicale.

Le 27 mars 1884 M. Girod, professeur suppléant, est chargé

du cours d'histoire naturelle en remplacement de M. Lamothe, décédé.

Le 1er août 1883 M. Truchot, licencié ès-sciences, est délégué dans les fonctions de suppléant de chimie et de physique.

Le 21 mai 1884 M. Pojolat, chef des travaux anatomiques, est chargé de suppléer M. Blatin pour le cours d'histologie.

Le 23 mai 1885 M. Pojolat est nommé suppléant d'anatomie et physiologie.

Le 11 décembre 1885 M. Bousquet est nommé suppléant de pathologie et de clinique chirurgicale et obstétricale.

Le 31 janvier 1886 M. Dourif est élu délégué au Conseil général des Facultés, nouvellement institué.

Le 27 septembre 1886 M. Ledru, professeur de pathologie externe, est nommé directeur de l'Ecole en remplacement de M. Fleury, mis à la retraite.

Mais, auparavant, un nouveau changement avait eu lieu. Un décret du 1er août portait :

Article premier. — Le personnel enseignant dans les Ecoles préparatoires de médecine et de pharmacie, comprend des professeurs titulaires, des suppléants, un chef des travaux anatomiques et physiologiques, un chef des travaux physiques et chimiques, des fonctionnaires et employés auxiliaires.

Art. 2. — Les professeurs titulaires sont au nombre de douze : anatomie descriptive, physiologie, hygiène et thérapeutique, pathologie interne, pathologie externe et médecine opératoire, chimie et toxicologie, physique, histoire naturelle, pharmacie et matière médicale, clinique médicale, clinique chirurgicale, clinique obstétricale et gynécologie.

Six suppléants : anatomie et physiologie, pathologie et clinique médicale, pathologie et clinique chirurgicale et obstétricale, physique et chimie, pharmacie et matière médicale, histoire naturelle.

Ces fonctions furent remplies conformément au décret et le personnel continua de subir des modifications.

Le 30 novembre 1886 M. Girod fut nommé professeur d'histoire naturelle en remplacement de M. Lamothe.

Le 22 janvier 1887 M. Gagnon, professeur de physiologie, fut nommé professeur de pathologie externe en remplacement de M. Ledru ;

M. Blatin, suppléant, fut nommé professeur de physiologie;

M. Fredet, suppléant, fut nommé professeur d'accouchements.

Le 28 décembre 1887 MM. Bourgade et Dourif demandent une permutation de chaire qui est accordée le 18 janvier 1888.

Le budget de l'Ecole s'est ressenti de ces changements, il est porté, pour 1888, à 50,000 francs et accepté par le Conseil municipal, présidé par M. le maire Saint-Rame.

Puis les changements continuent :

Le 1er mai 1888 M. Fouriaux, suppléant, est nommé titulaire de la chaire de pathologie interne, devenue vacante par la mort de M. Bourgade.

Le 1er novembre 1888 M. Imbert-Gourbeyre est mis à la retraite.

Le 10 décembre 1888 M. Truchot est chargé du cours de physique ;

M. Planchard est nommé suppléant de pathologie et clinique médicale ;

M. Mosnier est nommé suppléant de physique et de chimie ;

M. Glangeaud est nommé suppléant d'histoire naturelle.

Le 5 juillet 1889 M. Lafont a été nommé suppléant de pharmacie.

L'année 1891 sera mémorable dans nos annales. Si elle fut attristée par la mort de M. Fleury, elle éprouva par contre une grande satisfaction. Le 27 juillet 1891 parut un arrêté ministériel dont voici la principale disposition :

« L'Ecole préparatoire de médecine et de pharmacie de Clermont est autorisée à jouir des droits conférés aux Ecoles préparatoires réorganisées par l'article 17 du décret du 1er août 1883, à partir du 1er novembre 1891. »

Le 31 juillet 1891 un arrêté ministériel a décidé que les présidents et juges, qu'il y aurait lieu d'envoyer à Clermont pour examiner les élèves en médecine et en pharmacie, viendraient désormais, non plus de Bordeaux, mais du chef-lieu de la Haute-Garonne ; l'Ecole de médecine de Toulouse ayant été récemment transformée en Faculté.

Le recteur de notre Académie, M. le docteur Micé, qui avait été professeur à la Faculté de Bordeaux et qui était venu en cette qualité présider des examens à notre Ecole, ne put voir sans une certaine émotion opérer ce changement, et il nous dit dans la séance de rentrée des Facultés du 3 novembre 1891 :

« C'est avec un certain serrement de cœur que j'ai vu rompre les liens qui attachaient, depuis treize ou quatorze ans, votre Ecole à l'établissement supérieur dont j'ai été l'élève, où j'ai enseigné pendant près de vingt ans, et auquel m'unissent encore les liens de l'honorariat.

» J'aimais à recevoir ici, lorsqu'ils étaient en mission, mes anciens collègues, restés tous mes amis, et à m'entretenir avec eux de Bordeaux et des progrès qu'y fait l'enseignement. Mes honorables confrères de Toulouse me pardonneront l'expression d'un regret si naturel, ils savent d'ailleurs que, puisque nous devions changer de patron, aucun lien nouveau ne pouvait m'être plus agréable que celui qui nous unira à une ville où j'allais à mon tour, comme ici, présider des sessions et où cette collaboration de plusieurs jours m'a valu des relations que j'apprécie fort. »

Pour nous, qui n'avions pas eu avec les professeurs de Bordeaux des relations aussi intimes, nous ne pouvions pas éprouver les mêmes regrets et nous ne tardâmes pas à constater chez nos confrères de Toulouse des qualités et un accueil qui devaient nous inspirer pour eux un sincère attachement.

Quoi qu'il en soit, l'arrêté ministériel du 27 juillet avait pour l'avenir de notre Ecole une grande importance, car il nous donnait toutes les prérogatives attribuées par le décret de 1883 aux écoles réorganisées.

Dans notre séance de novembre, notre directeur exposait ainsi ces prérogatives :

« Jusque-là nos élèves nous quittaient après la première année pour aller passer le premier examen de doctorat devant une Faculté, et souvent ne nous revenaient plus. Ceux qui nous restaient fidèles étaient obligés, après leur dixième inscription, c'est-à-dire au milieu de leur troisième année, d'aller de nouveau dans une Faculté passer la première partie de leur second examen, et tout le semestre d'été, ou à peu près, était perdu pour leurs études. Dorénavant il n'en sera plus ainsi : le jury de la Faculté se transportera à Clermont pour faire passer le premier examen du doctorat et la première partie du second. Nos élèves pourront donc faire leurs trois premières années à Clermont, sans interruption dans leurs études, sans aucun frais de déplacement, sans aucun dérangement. Cela nous donne l'espoir que beaucoup de ceux qui nous auraient quittés resteront à l'Ecole pendant leurs trois premières années.

» Pour préparer ce résultat, de très sérieuses modifications ont été apportées à l'aménagement de l'Ecole. Grâce à la générosité de la municipalité qui n'a reculé devant aucun sacrifice, un grand et beau laboratoire de micrographie a été installé au premier étage ; un amphithéâtre nouveau, très spacieux et parfaitement éclairé, est mis à la disposition des élèves pour les travaux de dissection ; un laboratoire de physiologie a été créé ; la bibliothèque de l'Ecole a été réunie à celle des Facultés, ce qui offrira aux élèves le grand avantage de pouvoir, tous les jours, aller travailler à la bibliothèque, dont les salles bien chauffées leur sont généreusement ouvertes ; les musées d'anatomie et de physique ont été installés dans la grande salle occupée jadis par la bibliothèque, ce qui les met bien mieux à la portée de tous.

» Enfin, un grand pavillon a été construit pour les accouchements ; je n'ai plus à en faire l'éloge ; tout le monde l'a vu, le connaît et a pu juger de l'excellence des plans indiqués par notre collègue M. Nivet, qui, depuis deux ans, s'est

consacré complètement à cette œuvre qui restera comme un modèle du genre, surtout lorsque les Hospices, qui agissent aussi grandement, auront installé un mobilier modèle sur les indications du nouveau professeur.

» Une machine dynamo-électrique a été établie dans les bâtiments de l'Ecole par notre collègue M. Truchot, professeur de physique, et MM. les administrateurs ont fait conduire les fils jusque dans une des salles d'opérations pour servir soit aux explorations par la lumière électrique, soit aux opérations par le galvano-cautère. Les étudiants trouveront donc à Clermont tous les éléments les plus perfectionnés d'instruction ; nous avons le ferme espoir qu'ils sauront en profiter ! »

Un an plus tard l'expérience était faite, et, dans la séance de rentrée du 3 novembre 1892, M. Ledru, directeur de l'Ecole, s'exprimait ainsi :

« L'année scolaire 1891-92 s'est ouverte pour l'Ecole de médecine et de pharmacie sous de très heureux auspices ; la réorganisation de l'Ecole venait d'être décrétée depuis le mois de juillet ; notre belle Maternité s'ouvrait à la clinique d'accouchements ; notre nouvel amphithéâtre d'anatomie, bien aménagé, bien éclairé, allait permettre à nos élèves de travailler dans les meilleures conditions possibles ; notre salle nouvelle de micrographie pouvait réunir un grand nombre de travailleurs bien installés, avec leurs microscopes en pleine lumière, sans soleil, sous la direction d'un chef rompu aux travaux micrographiques. Tous les professeurs, anciens et nouveaux, étaient à leur poste, pleins de zèle et d'ardeur ; tout devait nous faire présager une année exceptionnellement favorisée. Notre espoir n'a pas été déçu : 87 inscriptions ont été prises au mois de novembre, et malgré la disparition de quelques élèves qui ne prennent cette inscription qu'en vue du service militaire, nous n'en avons pas moins eu 323 inscriptions pendant cette année scolaire, en augmentation de 58 sur l'année 1890-91 qui, elle-même, nous avait déjà donné un chiffre supérieur à celui des années précédentes. Nous remarquons, cette année, que l'augmentation porte surtout sur les

inscriptions pour le doctorat et l'officiat dont le nombre s'élève à 195, tandis que le nombre des inscriptions en pharmacie reste à peu près stationnaire à 128, tandis que les autres années ces deux nombres étaient à peu près égaux.

» La réorganisation de l'Ecole a donc porté ses fruits, l'affluence des élèves a été bien plus grande, et un grand nombre d'entr'eux, j'en suis convaincu, nous restera cette année. Ainsi se trouvent récompensés les sacrifices pécuniaires faits par notre collègue M. Nivet, par les Hospices, par le département et aussi par la municipalité de Clermont qui, tout en ayant, cette année, des dépenses scolaires plus fortes que les années précédentes, à cause du plus grand nombre des élèves, n'aura eu cependant à débourser qu'une somme moins élevée à cause de tous les droits payés par ces mêmes élèves. »

C'était la première année que les examens allaient se passer devant les professeurs de Toulouse, et le résultat de ces examens probatoires est la preuve que le travail des élèves a répondu au zèle des professeurs, les notes obtenues ayant été généralement bonnes ; aussi le rapport de M. Frébault, président du jury pour les examens de première année, fut-il très élogieux pour notre Ecole.

Nous avions donc bien débuté dans nos rapports avec la Faculté de Toulouse, avec laquelle nous fîmes plus ample connaissance pour un concours à la suite duquel M. Maurin, ancien interne des hôpitaux de Paris, fut nommé suppléant de pathologie et clinique chirurgicale, et de clinique obstétricale.

Au 1er décembre 1892 le personnel de l'Ecole était ainsi constitué :

Directeur : M. Ledru ;
Professeur honoraire : M. Nivet ;
Professeur, secrétaire : M. Dourif ;
Professeur d'anatomie : M. Tixier ;
— de physiologie : M. Blatin ;
— d'hygiène et thérapeutique : M. Fredet ;
— de pharmacie et matière médicale : M. Rocher ;

Professeur de pathologie externe et médecine opératoire : M. Gagnon ;
— de clinique interne : M. Dourif ;
— de clinique obstétricale et gynécologie : M. Bousquet ;
— de clinique externe : M. Ledru ;
— de pathologie interne : M. Fouriaux ;
— de chimie et toxicologie : M. Huguet ;
— d'histoire naturelle : M. Girod ;
— de physique, chargé de cours : M. Truchot.

Profess. suppl. de pathologie, cliniques chirurgicale et obstétricale : M. Maurin ;
— d'anatomie et physiologie : M. Pojolat ;
— de pathologie et clinique médicale : M. Planchard ;
— de physique et chimie : M. Mosnier ;
— d'histoire naturelle : M. Glangeaud (en congé); délégué suppléant, M. Meunier ;
— de pharmacie et matière médicale : M. Lafont.

Cette composition du corps professoral ne devait pas tarder à être troublée. Au mois de juin 1893, et à huit jours d'intervalle, la mort frappait successivement MM. Nivet et Ledru.

Par la mort de M. Ledru devenaient vacantes la direction de l'Ecole et la chaire de clinique chirurgicale. Après quatre mois d'un intérim confié à M. Dourif, la place de directeur fut donnée à M. Bousquet, ainsi que la chaire de clinique chirurcale. M. le docteur Planchard fut délégué pour occuper, pendant l'année scolaire 1893-94, la chaire de clinique obstétricale.

Le nouveau professeur de clinique chirurgicale s'empressa de réclamer à la Commission administrative des Hospices une profonde modification de la vieille *salle Duprat*, de manière à la mettre à la hauteur des exigences de la chirurgie moderne. L'administration accepta ces propositions avec un empressement et une bienveillance dont on ne saurait trop la louer.

On fut assuré d'avoir bientôt une salle d'opérations, une vitrine d'instruments et une salle de malades que pourraient certainement nous envier les hôpitaux les plus riches. Ce n'était là que le prélude d'améliorations qui devaient se succéder d'années en années ; on en avait la promesse formelle de l'administration hospitalière; on a vu par la suite qu'elle a tenu à faire honneur à sa parole. Tous ces travaux, d'ailleurs, étaient devenus nécessaires pour que notre Ecole de médecine fût encore une fois à même de faire face aux exigences nouvelles de l'enseignement.

Des modifications sérieuses ont, en effet, bouleversé de fond en comble notre ancien système universitaire. Dès le mois de novembre 1894 les études vont être dirigées d'après un ordre d'idées absolument nouveau, et les cours théoriques vont céder le pas aux travaux pratiques.

Le décret du 31 juillet 1893 attribue aux écoles secondaires un professeur de physiologie et un chef de travaux physiologiques, un professeur d'histologie et un chef des travaux histologiques qui sera en même temps chef des travaux anatomiques; plus un chef des travaux de médecine opératoire ; un chef des travaux de physique et chimie et un chef des travaux d'histoire naturelle. Ce qui fait cinq directeurs de travaux pratiques chargés d'enseigner aux élèves les éléments ardus de la technique, de diriger leurs premiers essais et de leur rendre familier l'emploi des divers instruments dont le praticien peut avoir à se servir.

Du fait de cette réforme, il incombait de nouveaux sacrifices aux municipalités des villes près desquelles sont établies les Ecoles secondaires, mais on savait déjà d'avance que la ville de Clermont ne resterait pas en retard et tiendrait à soutenir l'Ecole qui, dans l'année scolaire 1892-93, a délivre 329 inscriptions.

Bien peu de changements sont survenus au cours de l'année scolaire 1893-94 dans le corps enseignant de notre Ecole. M. Blatin, professeur de physiologie, retenu loin de nous par des occupations toutes spéciales, par décision ministérielle du

30 juillet a été mis en congé jusqu'à ce qu'il puisse faire valoir ses droits à une retraite anticipée.

M. Truchot, chargé du cours de physique depuis plusieurs années, a été nommé professeur titulaire le 30 mars 1894, après avoir conquis le grade de docteur en médecine exigé par la loi.

M. Glangeaud, professeur suppléant d'histoire naturelle, ayant donné sa démission, un concours a eu lieu le 28 mai 1894, devant la Faculté de Toulouse, afin de pourvoir à son remplacement. M. Bruyant, déjà très honorablement connu pour ses travaux d'histoire naturelle, a été l'heureux lauréat d'une brillante lutte. Par décision ministérielle du 25 juin, il était nommé suppléant et entrait en fonctions le 1er juillet. Enfin, par délégation ministérielle en date du 5 octobre 1894, M. Planchard, professeur suppléant, a été chargé du cours d'accouchements pour l'année scolaire 1894-1895.

L'application d'une mesure spéciale aux professeurs suppléants nous a séparés, momentanément du moins, d'un de nos collaborateurs les plus dévoués, M. Pojolat, qui, pendant neuf ans, a rempli successivement puis simultanément les fonctions de chef des travaux anatomiques et celles de professeur suppléant des chaires d'anatomie et de physiologie ; à ce dernier titre, il faisait chaque année, pendant l'hiver, un cours d'anatomie descriptive, et, pendant l'été, des conférences d'histologie ; de plus, à plusieurs reprises, il a été chargé du cours de physiologie en l'absence du titulaire M. Blatin.

Dans ces diverses fonctions M. le docteur Pojolat a toujours fait preuve de connaissances techniques sérieuses et d'une bonne volonté à toute épreuve.

Comme les années précédentes le personnel de l'Ecole de médecine n'est pas resté inoccupé, et nombre de publications ont prouvé la vitalité scientifique de notre Ecole.

Ajoutons que, pendant cette année scolaire, 460 inscriptions ont été prises au secrétariat. Au mois de novembre 1894 le budget s'élevait à 64,000 francs, ayant dépassé de plus de 60,000 francs celui de l'année 1824 à 1825, qui ne s'élevait

qu'à 3,425 fr. 05, mais le progrès continue, car nous verrons indiqué pour 1895 la somme de 65,000 francs.

Cependant au mois de novembre 1895 on constatait une légère diminution du nombre des inscriptions qui n'était que de 358, ce qui doit être attribué à l'inauguration du nouveau régime qui exige que les jeunes gens qui se destinent à la carrière médicale commencent par une année d'études à la Faculté des sciences, chargée de leur délivrer, après un examen spécial, un certificat (P. C. N.) qu'ils doivent produire en se présentant pour la première fois à l'Ecole de médecine.

Le personnel enseignant a subi quelques modifications :

M. le docteur Pojolat, arrivé au terme de sa période d'exercice, a été remplacé par M. le docteur Lepetit, nommé suppléant des chaires d'anatomie et de physiologie, par arrêté ministériel du 4 janvier 1895.

M. le docteur Planchard a été nommé professeur de clinique obstétricale, par arrêté du 21 octobre 1895.

M. le docteur Fredet, professeur d'hygiène et de thérapeutique, a vu sa chaire supprimée et a été, sur sa demande, mis en congé du 1er novembre 1885 au 30 avril 1896, par arrêté du 21 octobre 1895.

M. Blatin, professeur de physiologie, a obtenu un congé d'un an.

Nous sommes heureux de rappeler que M. Tourneux, professeur à la Faculté de Toulouse, chargé de présider les examens à la session d'avril, a adressé au ministre de l'Instruction publique un rapport très élogieux sur le résultat de ces examens. Grâce au dévouement du directeur et du professeur d'anatomie, ainsi qu'à l'abondance des cadavres, l'enseignement de l'anatomie a été très complet. Toutes les régions de l'économie ont pu être, à plusieurs reprises, disséquées par les élèves. L'enseignement de l'anatomie à Clermont ne le cède en rien à celui d'une Faculté de médecine.

La séance de rentrée du 28 novembre 1896 eut lieu avec une solennité extraordinaire, provoquée par un événement qui

restera célèbre dans les fastes de l'instruction publique. Une loi du 10 juillet venait, en effet, de donner le nom d'Université à l'enseignement supérieur dans quinze académies sur dix-sept, et substituait pour elles à l'ancien titre de Conseil général des Facultés celui de Conseil de l'Université. Clermont était admis à participer à cette organisation, bien qu'il lui manquât une Faculté ou au moins une Ecole de droit.

On ne peut encore déterminer quels progrès peut présager ce mode nouveau d'organisation, ni quelles sont, en particulier, les espérances que peuvent fonder sur celui-ci l'enseignement supérieur du centre de la France et la prospérité générale de notre région. Le temps seul en démontrera la valeur. L'application de cette loi est encore trop récente pour que l'effet en soit déjà manifesté ; il n'en est pas de même de l'organisation précédemment décrétée, nous lui devons évidemment une diminution bien marquée du nombre de nos élèves, qui, pour la période scolaire de 1895 à 1896, ne nous a fourni que 243 inscriptions dont 163 pour la médecine. L'abaissement de ce chiffre est assurément fâcheux pour l'Ecole, mais il est bien supérieur à celui que nous inscrivions il y a un demi-siècle et suffit pour nous rassurer sur le recrutement du corps médical qui tend partout à augmenter au delà des besoins.

Ce qu'il y a de plus fâcheux, c'est que, cette année, MM. les étudiants en médecine se sont montrés aux examens très inférieurs à leurs devanciers, il ne faut cependant pas trop mal en augurer, car nous savons que dans toutes les branches de l'enseignement on rencontre parfois des séries d'élèves inférieures aux autres, soit sous le rapport de l'intelligence, soit par la disposition au travail et au désir de se distinguer et de parvenir à se créer une situation honorable. Combien de fois n'avons-nous pas été obligés de rappeler à quelques jeunes gens turbulents et inattentifs qu'ils venaient à l'Ecole, non pour se livrer aux folles inspirations d'une jeunesse trop ardente, mais pour s'adonner sérieusement à des études pratiques et professionnelles qui leur étaient indispensables pour

parvenir à se créer dans le monde une position honorable et lucrative ?

Ne nous laissons donc pas troubler par quelques défaillances passagères et poursuivons à donner à nos leçons un caractère de plus en plus pratique, ainsi que l'exige l'intérêt de nos élèves et que l'ont compris les organisateurs de l'enseignement nouveau. C'est dans cet esprit qu'a été professé, en 1896, le cours de physiologie avec expériences pratiques à l'appui, par M. Bardier, nommé par arrêté en date du 29 février 1896, chargé du cours de physiologie à l'Ecole de médecine de Clermont, et précédemment chef des travaux de physiologie et de physique à la Faculté mixte de médecine et de pharmacie de Toulouse. Les travaux nécessités pour l'aménagement d'un nouveau laboratoire ont été immédiatement entrepris afin que le chargé de cours puisse, avec une installation convenable, se livrer à des expériences intéressantes pour les élèves.

Le nouveau règlement de 1883 sur les études médicales remplace, dans les Ecoles secondaires, la chaire d'hygiène par une chaire d'histologie. Pour divers motifs cette transformation n'avait pas été faite à Clermont ; aussi, par décret en date du 13 avril 1896, la chaire d'hygiène a été supprimée, et il a été créé à l'Ecole de médecine de Clermont une chaire d'histologie.

Le titulaire de la chaire d'hygiène et thérapeutique, M. le docteur Fredet, a été admis à faire valoir ses droits à une retraite anticipée, mais notre collègue ne nous quitte pas pour cela, le ministre lui ayant conféré le titre de professeur honoraire, distinction à laquelle lui donnaient droit vingt ans de bons services et le zèle qu'il a toujours montré en acceptant les suppléances les plus diverses, ce qui, à différentes reprises, avait permis à l'Ecole d'avoir ses cours au complet.

Plusieurs professeurs ont, comme les années précédentes, produit un certain nombre de travaux indiqués dans les rapports du directeur.

Dans la séance du 25 novembre 1897, M. le directeur de

l'Ecole de médecine se félicitait d'aborder les travaux de l'année scolaire avec un personnel complet. En effet, à la suite d'un concours qui eut lieu le 28 novembre 1896, M. le docteur Maurin échangeait son titre de suppléant de chirurgie contre celui de suppléant de médecine, et après un second concours très brillant la place de suppléant de chirurgie était attribuée à M. le docteur Bide, qui s'était présenté avec un passé des plus remarquables. Auteur de nombreuses publications médicales, ancien interne lauréat des hôpitaux de Paris, ancien médecin en chef de la compagnie des chemins de fer du nord de l'Espagne, de l'ambassade française et de l'hôpital Saint-Louis des Français à Madrid, M. Bide avait rempli ces diverses fonctions avec un zèle et une activité tels qu'il avait successivement obtenu à Paris, 1° un prix de thèse de la Faculté de médecine ; 2° une médaille de bronze de l'Assistance publique, et en Espagne, 1° la croix de chevalier de Charles III ; 2° le cordon de commandeur d'Isabelle-la-Catholique ; 3° le cordon de commandeur du Christ de Portugal. Enfin, le gouvernement français lui avait conféré, entre temps, les palmes d'officier d'académie, bientôt suivies de la croix de la Légion d'honneur. La commission administrative de l'hôpital Saint-Louis des Français n'avait pas voulu laisser partir M. le docteur Bide sans lui donner un témoignage de satisfaction, et la lettre fort élogieuse du président de cette commission démontrait que M. le docteur Bide avait su être à la hauteur des délicates fonctions qui lui avaient été confiées.

En présence de la valeur des épreuves du concours et du passé si remarquable de M. Bide, le jurý ne pouvait hésiter ; aussi, peu après, par arrêté en date du 24 juin 1897, M. le docteur Bide a-t-il été nommé professeur suppléant des chaires de chirurgie et d'accouchement à l'Ecole de médecine de Clermont-Ferrand.

Pendant les vacances, nous avons vu avec peine M. Micé, recteur de l'Académie de Clermont, prendre une retraite anticipée. Souffrant depuis longtemps d'un mal contre lequel il luttait avec le courage d'un vrai stoïcien, M. Micé a pensé qu'il

ne pouvait plus, ainsi qu'il l'a dit lui-même, remplir, comme il en avait l'habitude et comme il le devait, les devoirs de sa charge. Aussi, malgré ce qu'a dû lui coûter sa détermination, M. Micé n'a pas hésité à demander à se retirer.

Si le départ de M. Micé a vivement impressionné l'Université de Clermont dont il a été le premier recteur, on peut dire qu'en cette circonstance l'Ecole de médecine a été particulièrement touchée. M. Micé, en effet, appartenait à la grande famille médicale ; docteur en médecine et professeur honoraire de la Faculté de Bordeaux, M. le recteur de Clermont était fier de son origine, et, par son passé, nous appartenait doublement. Le directeur de l'Ecole est certain d'être l'interprète de la majorité de l'Ecole en lui envoyant dans sa retraite les vœux bien sincères que nous formons pour son prompt rétablissement.

Dès son arrivée, M. Ch. Adam, le nouveau recteur de l'Université, a pris à tâche de nous montrer qu'il s'efforcerait de conserver les bonnes relations établies par son prédécesseur avec l'Ecole de médecine. Sa bienveillance et son accueil si sympathique nous permettent d'espérer que nous aurons avec lui les meilleurs rapports.

Constatons maintenant que dans l'année scolaire 1896-1897, deux cent vingt-cinq inscriptions ont été prises au secrétariat, dont 117 de doctorat et 10 d'officiat.

A peine avions-nous commencé l'année 1898 qu'un changement imprévu s'accomplit dans notre Université. M. Ch. Adam, recteur à Clermont depuis le mois d'octobre 1897, était nommé recteur à Dijon au mois de mars 1898. Espérons que son successeur, M. Zeller, restera plus longtemps parmi nous et voudra bien nous continuer la bienveillance que nous fait préjuger son premier accueil. L'Ecole de médecine occupe dans l'Université de Clermont un rang assez considérable pour pouvoir compter sur la sollicitude d'un chef qui connaît déjà la ville de Clermont où il a fait partie du corps enseignant.

Notre Ecole d'ailleurs a manifesté sa vitalité en enregistrant,

pendant l'année scolaire 1897-1898, un chiffre d'inscriptions supérieur à celui de l'année précédente, soit : 324 au lieu de 295. Aussi peut-on prévoir que sa prospérité toujours croissante ne sera pas entravée par la loi du 19 avril 1898 dont le premier article est ainsi conçu : « Désormais, il ne sera plus délivré qu'un seul diplôme de pharmacien, correspondant au diplôme de première classe créé par le décret du 12 juillet 1878. » Nous sommes disposés à penser qu'il ne faut pas plus s'alarmer de cette nouvelle disposition que nous ne l'avons été jadis par la suppression de l'officiat, que certains considéraient comme devant amener la disparition des Ecoles secondaires. L'expérience est faite sur ce point. L'officiat a vécu et les Ecoles secondaires, qu'il devait ensevelir avec lui, sont sorties victorieuses de l'épreuve ; non seulement elles subsistent, mais le nombre des étudiants en médecine s'est accru. Il en sera de même du nouveau péril ; loin de diminuer nos écoles il les fortifiera, car la réglementation des études pharmaceutiques amènera certainement des modifications qui nous permettront de conserver nos élèves pendant un temps plus ou moins long, et alors, sans avoir la prétention de conférer des diplômes, nous rentrerons véritablement dans notre rôle d'établissements destinés à faire commencer les études médicales et pharmaceutiques, et nous légitimerons notre titre d'Ecoles préparatoires.

« Les villes qui sont le centre d'Ecoles secondaires peuvent donc se rassurer ; elles ne risquent pas de voir devenir inutiles les sacrifices qu'elles se sont imposés pour ces établissements d'enseignement supérieur, car les Ecoles secondaires répondent à un besoin né du mode même des études médicales et pharmaceutiques, et si elles n'existaient pas il faudrait les créer. »

Ainsi s'exprimait le directeur de l'Ecole de médecine à la séance solennelle de rentrée de l'Université, le 7 novembre 1898, avant d'exposer les nombreux changements survenus cette année dans le personnel de l'Ecole.

D'abord, M. le docteur Dourif, professeur de clinique médi-

cale, a été admis à faire valoir ses droits à la retraite, et le 1er novembre a sonné pour lui l'heure du repos, mais il ne se sépare pas entièrement de l'Ecole ; le décret qui lui a rappelé que l'âge de la retraite était sonné, lui a aussi conféré le titre de professeur honoraire, il pourra donc, toutes les fois qu'il le voudra, prendre part aux travaux de l'Ecole, comme il l'a fait en se chargeant de prononcer à la séance solennelle un discours d'adieux, où il a rappelé la mémoire des professeurs qui furent ses premiers maîtres.

Par contre, M. Bardier, chargé du cours de physiologie depuis le mois de février 1896, n'aura fait que passer à notre Ecole, ayant été nommé, après un brillant concours, professeur agrégé à la Faculté de médecine de Toulouse.

Enfin, M. le docteur Fournial, chef de clinique chirurgicale, qu'un deuil aussi récent qu'imprévu avait tenu éloigné de la clinique pendant une partie de l'année précédente, a, pour des raisons personnelles, renoncé à ses fonctions dans lesquelles il avait apporté jusqu'alors un zèle fort louable.

Les places vacantes ont été rapidement occupées ; par décret en date du 26 juillet M. le docteur du Cazal a été nommé professeur de clinique médicale à l'Ecole de médecine. Le nouveau professeur n'était pas un inconnu pour les Clermontois. Professeur agrégé de l'Ecole du Val-de-Grâce, M. le docteur du Cazal avait été nommé médecin-chef du service des salles militaires de l'hôpital mixte de Clermont-Ferrand à la fin de sa période d'agrégation. Après un séjour de quelques années dans notre ville où ses qualités de clinicien avaient été fort appréciées, il fut appelé au poste si envié de professeur titulaire à l'Ecole du Val-de-Grâce. Pendant dix ans M. le docteur du Cazal a enseigné la clinique aux jeunes docteurs qui constituent le groupe des médecins stagiaires du Val-de-Grâce, et pendant tout ce laps de temps il a pris une large part au mouvement scientifique de ces dernières années. Ses nombreuses communications aux sociétés savantes, ses recherches personnelles l'avaient porté au premier rang parmi les candidats au titre de membre de l'Académie de médecine,

mais son temps de professorat étant expiré, notre collègue a dû, de par la loi, aller en province prendre la direction d'un grand hôpital, il perdait ainsi ses droits au titre d'académicien ; mais ceux avec qui il avait travaillé, à côté desquels il avait lutté, n'ont pas voulu se séparer de lui, et, dans le courant de la présente année, M. du Cazal a été nommé membre correspondant de l'Académie de médecine ; il a quitté aussi son titre militaire pour se faire nommer à la place devenue vacante par la mise à la retraite de M. le docteur Dourif. Le nouveau professeur de clinique est donc arrivé parmi nous précédé d'un passé qui permet d'augurer favorablement pour l'avenir ; il saura certainement initier les débutants à l'étude si complexe de la clinique et diriger les plus avancés dans les recherches microbiologiques qui sont, à l'heure actuelle, le complément indispensable des études cliniques ; à tous il inculquera des habitudes d'ordre et d'exactitude sans lesquelles il n'est pas de travail sérieux.

M. le docteur Billard, qui, par décret en date du 26 juillet 1898, a été nommé chargé du cours de physiologie, est aussi précédé d'un passé fort enviable. Pendant plusieurs années il a été chef des travaux pratiques de physiologie à la Faculté de médecine de l'Université de Toulouse ; il a, dès lors, acquis, sous la direction savante de M. le professeur Abelous, des connaissances techniques qui lui permettront d'initier nos élèves aux manipulations physiologiques et de les mettre au courant des idées scientifiques du professeur qui viendra présider leurs examens.

Enfin, par décision en date du 26 octobre 1898, M. le docteur Lepetit a été nommé professeur d'histologie à l'Ecole de médecine, ayant occupé cette chaire en qualité de suppléant depuis le mois de novembre 1894.

On allait donc commencer l'année scolaire avec un personnel enseignant complet et désireux de marcher sur la trace de ses prédécesseurs, voire même de faire mieux s'il était possible, mais il restait à surmonter des difficultés matérielles pour lesquelles il fallait obtenir le concours du Conseil muni-

cipal et de l'administration des Hospices, concours qui jusque-là ne nous a point fait défaut. Ainsi dans le courant de l'année on a installé un service de radiographie, à l'aide duquel on a pu réaliser quelques observations très utiles qui se multiplieront certainement et se perfectionneront quand il aura été possible de compléter l'outillage spécial que nécessite ce nouveau moyen d'exploration.

Il en sera de même du service d'électrothérapie, confié également à M. le docteur Truchot, et qui, depuis 1891, a pris une importance qui va toujours en croissant, tellement que le professeur a dû demander qu'on lui donne un assistant ou un chef de travaux pratiques.

Nous voyons donc se développer dans toutes les parties l'enseignement de notre Ecole, dont le matériel se complique de plus en plus pour donner au personnel enseignant et aux élèves des moyens d'instruction qu'on était loin de prévoir au commencement du siècle. Nul ne saurait dire ce que deviendra dans l'avenir notre Ecole de Clermont dont il ne nous reste plus qu'à indiquer la composition au 7 novembre 1898.

Directeur : M. Bousquet, I ✪.

Professeur d'anatomie descriptive : M. Tixier, I ✪;
— d'histologie : M. Lepetit ;
— de physiologie : M. Blatin, ✵, A ✪ (en congé) ; M. Billard, chargé de cours ;
— de pathologie interne : M. Fouriaux, I ✪ ;
— de pathologie externe et médecine opératoire : M. Gagnon, I ✪;
— de clinique médicale : M. du Cazal, O ✵, A ✪ ;
— de clinique chirurgicale : M. Bousquet, I ✪;
— de clinique obstétricale : M. Planchard, A ✪ ;
— de physique : M. Truchot, A ✪ ;
— d'histoire naturelle : M. Girod, I ✪, O. M. A. ;
— de chimie et toxicologie : M. Huguet, I ✪;
— de pharmacie et matière médicale : M. Rocher, I ✪.

Profess. honor. : MM. Fredet, ✵, I ✪ ; Dourif, ✵, I ✪.

Profess. suppl. d'anatomie et physiologie : M. N. ;
— de pathologie et clinique médicale : M. Maurin ;
— de pathologie et clinique chirurgicale et obstétricale : M. Bide, ✻, A ✪ ;
— de physique et chimie : M. Gros, A ✪ ;
— de pharmacie et matière médicale : M. Lafont, A ✪ ;
— d'histoire naturelle : M. Bruyant, A ✪.

Chef des travaux d'anatomie et histologie : M. Dubois ;
— de physiologie : M. Billard ;
— de médecine opérat. : M. Bide, ✻, A ✪, ch. ;
— de physique et chimie : M. Gros, A ✪ ;
— d'histoire naturelle : M. Bruyant, A ✪, ch.

Ce personnel, déjà nombreux, pourrait l'être davantage puisque l'on peut remarquer que MM. Bide, Billard, Gros et Bruyant cumulent avec leur emploi de suppléants ou chargés de cours celui de chefs de travaux pratiques.

De plus, il faut y joindre trois chefs de clinique, un prosecteur, un aide d'anatomie et de physiologie et quatre préparateurs pour les cours de physique, chimie, pharmacie et histoire naturelle, sans compter les subalternes.

Ce qui entraîne nécessairement de grandes dépenses, augmentées encore par les frais indispensables d'organisation et d'entretien d'un matériel de plus en plus considérable, ainsi que les frais de cours, aussi ne sera-t-on pas surpris d'apprendre que le chiffre du budget pour 1899 s'est élevé à la somme de 68,166 francs.

Ces conditions sont sans doute onéreuses, et nous n'en avons pas encore le dernier mot ; mais les sacrifices déjà faits trouvent une compensation dans la prospérité de notre Ecole qui se maintient dans un bon rang, ainsi qu'on le verra par le compte rendu de l'année scolaire 1898-1899 qui vient de s'écouler.

On pourra constater aussi que tout en poursuivant avec zèle le cours de leur enseignement, les professeurs ne négli-

gent pas les travaux scientifiques, ainsi que le démontrent des publications qu'il serait trop long d'énumérer, bien que leur liste ajoutée à celle des années précédentes dût présenter un assez grand intérêt.

Je m'abstiendrai aussi d'indiquer en détail l'état du matériel dont dispose le corps enseignant, estimant qu'il serait superflu de prolonger davantage le travail que j'ai entrepris, laissant à mes successeurs le soin de le compléter pour la fin de ce siècle et de le continuer dans le siècle suivant. Ici donc se termine la tâche dont j'ai voulu me charger, sans autre prétention que de rendre un dernier hommage à l'Ecole de médecine de Clermont dont j'ai été jadis l'élève et où j'ai eu, pendant plus de trente ans, l'honneur d'occuper une chaire de professeur.

Pour terminer ce travail il me semble à propos d'évoquer encore un souvenir et de comparer, sur un certain point, le présent avec le passé. J'ai déjà signalé les grandes améliorations qui ont été apportées dans l'installation des salles d'opérations et de l'outillage chirurgical, il me semble utile de rappeler comment se faisaient dans ma jeunesse les visites et les opérations de chirurgie, et de montrer combien cet état de choses différait de ce que nous voyons actuellement.

J'ai déjà dit que MM. Fleury père et fils avaient adopté pour leurs visites une heure matinale qui laissait ensuite les élèves libres pour suivre les visites de médecin fixées à huit heures. Ces vieux professeurs exigeaient rigoureusement des élèves une assiduité dont ils donnaient eux-mêmes l'exemple. Dès que six heures sonnaient, on voyait pendant la saison d'hiver apparaître dans le corridor, et quelquefois même à l'entrée de la salle Duprat, M. Fleury vêtu d'une vieille redingote courte et étroite, coiffé d'une petite casquette qui a duré bien des années, ceint d'un tablier de toile blanche avec une large poche, dans laquelle s'agitaient de nombreux instruments dont la plupart avaient déjà rendu de longs services ; pour le guider dans les corridors et dans les salles fort peu éclairés, le maître tenait en sa main droite ou gauche un bougeoir monu-

mental en fer-blanc, composé d'un plateau à rebord ayant au moins vingt centimètres de diamètre, au centre duquel s'élevait un tube cylindrique de 5 à 6 centimètres de hauteur, dans lequel était plantée une chandelle de suif odorante et fumeuse, donnant une flamme peu lumineuse, rougeâtre et tremblottante; au plateau était adapté un manche demi-cylindrique et creux dans lequel était logée une espèce de pince destinée à moucher de temps en temps la chandelle.

Le même appareil d'éclairage était porté par chacun des élèves du service qui entouraient le maître et portaient comme lui, par-dessus un mauvais vêtement, un tablier de toile blanche avec une poche centrale dans laquelle étaient logés les instruments les plus nécessaires pour les pansements, qui étaient alors très nombreux et dont beaucoup avaient lieu deux fois par jour. Les objets employés pour ces pansements étaient placés dans des caisses en bois que chaque élève transportait aux lits des malades qui lui étaient confiés ; au centre de la caisse était une casserole métallique plus ou moins bien étamée, destinée à recevoir le pus, le sang, la sérosité, les liquides provenant du lavage des plaies, ainsi que la charpie, les compresses, les bandes et autres pièces de pansement plus ou moins souillées, le tout devant être versé dans une caisse commune.

Autour de la casserole étaient déposés méthodiquement, par les Sœurs, des compresses, des bandes et de la charpie dont on faisait une énorme consommation, un rouleau de diachylon auquel on faisait fréquemment des emprunts, puis, dans de petits compartiments, des linges troués enduits de cérat, un pot de cérat, du styrax, de l'onguent digestif, de la poudre de cantharides, de l'amadou et une petite pelote garnie d'épingles. Ce modèle d'ailleurs n'était pas exclusif à l'Hôtel-Dieu de Clermont, nous l'avons retrouvé à Paris et nous nous en sommes servi à l'hôpital de la Charité avec Gubler, Axenfield et Potain.

Arrivés au lit du malade on installait comme on pouvait sa caisse et son bougeoir et on procédait au pansement, soit

seul, soit en se faisant aider par un infirmier, soit avec le secours d'un camarade de bonne volonté ou d'un stagiaire. Les plaies convenablement nettoyées étaient le plus souvent pansées avec un linge troué enduit de cérat que l'on recouvrait de charpie maintenue par des compresses et des bandes; sur le tronc, par un bandage de corps; sur la tête et sur la hanche ou l'épaule par des bandages spéciaux. Nous pansions habituellement les vieux ulcères des jambes avec des bandelettes de diachylon qui nous servaient aussi à rapprocher les bords des plaies récentes ou à maintenir certains pansements; nous les utilisions aussi pour fixer les vésicatoires que nous prenions à la pharmacie ou que nous fabriquions nous-mêmes avec du cérat et de la poudre de cantharides. Enfin, nous appliquions des plaques de diachylon sur les escarres produites par le fer rouge, la potasse, le moxa ou le caustique de Vienne, ainsi que sur les pois à cautère. Sans entrer dans le détail de bien d'autres pansements, nous suivions la visite du maître qui examinait successivement les malades, et quand il reconnaissait une tumeur superficielle ou un abcès, mettait la main dans la poche de son tablier et sans autre précaution plongeait hardiment son bistouri ou son trocard dans le lieu d'élection. Les opérations plus compliquées se faisaient dans une petite salle spéciale, à la clarté des bougeoirs, avec le secours de nombreux aides nécessaires pour contenir les patients qui n'avaient pas alors les secours de l'anesthésie ni des pansements antiseptiques. On trouvera dans les livres les pansements adoptés pour les amputations, plaies diverses, entorses et fractures ou autres lésions sur lesquelles je n'ai pas de raison d'insister.

Tout ce que je puis dire, c'est que nous avions des suppurations abondantes, souvent de la gangrène et quelquefois la pourriture d'hôpital, toutes choses devenues fort rares depuis l'emploi des antiseptiques qui précède et suit toutes les opérations même les plus minimes. Les malades, convenablement et minutieusement préparés, sont installés dans des locaux rigoureusement purifiés, soumis à l'anesthésie locale ou géné-

rale et opérés avec des instruments soigneusement maintenus à l'abri de toute infection. Le chirurgien et ses aides procèdent scrupuleusement à une toilette spéciale, et ne se présentent plus dans les salles avec de vieux habits imprégnés de sang, de pus ou autres liquides et recelant dans leur tissu malpropre d'innombrables colonies de toute espèce de microbes. Le maître et les élèves portent, depuis quelques années, des vêtements de toile blanche, très souvent lessivés et passés à l'étuve; de plus, le chef et ses aides opèrent avec les bras nus bien nettoyés et imbibés de solutions antiseptiques. Avec toutes ces précautions on a chance de réussir fréquemment dans bon nombre d'opérations réputées jadis impraticables ou fatalement mortelles. Les pansements contribuent puissamment au succès, ils sont généralement très rares, et en raison de cette rareté, comme de la disparition de la suppuration, demandent moins de dépense à l'administration, sont plus avantageux aux malades dont la guérison est plus prompte et contribuent à la gloire du chirurgien dont les succès se multiplient chaque jour; aussi prend-il un air plein d'assurance quand il défile au grand jour et entouré de son cortège vêtu de blanc, dans ces corridors et dans ces salles où nous avons vu précédemment s'avancer, à la lueur des chandelles, les anciens chirurgiens avec leur escorte vêtue d'habits sombres et d'un aspect lugubre, allant faire une besogne qu'ils savaient pleine de danger.

Ce danger se trouve actuellement bien diminué par les réparations heureusement pratiquées dans les salles et par des modifications importantes du mobilier. On a vu depuis longtemps disparaître ces vieux lits en bois, encadrés d'épais rideaux de serge verte dont la teinte sévère et la forme monumentale présentaient un aspect funèbre; ils ont été avantageusement remplacés par des lits en fer, pourvus de couvertures blanches et de sommiers élastiques faciles à nettoyer, qui ont été heureusement substitués à ces antiques paillasses dont l'entretien était dispendieux et difficile, et qui constituaient des foyers permanents d'infection.

J'ai déjà signalé les transformations des salles d'opérations et la révolution survenue en chirurgie par suite de l'emploi des anesthésiques et des antiseptiques. La science moderne a réalisé sous ce rapport des procédés d'une valeur incontestable et inappréciable. Le malade en profite, car il n'a plus à redouter l'impression de la douleur et les troubles que peut déterminer sa trop grande intensité ; les assistants en profitent, car leur attention n'est pas détournée par les cris et les mouvements du patient ; les aides en profitent, car en présence d'un sujet muet et immobilisé ils n'ont plus qu'à exécuter ponctuellement les ordres que leur donne leur chef. Celui-ci, enfin, quand il a assigné à chacun son rôle, n'a plus qu'à pratiquer régulièrement son manuel opératoire de manière à réaliser bien mieux que ne pouvaient le faire ses prédécesseurs, ces conditions indiquées par les anciens, d'opérer *citò, tutò, et jucundè.*

Je n'insisterai pas sur la valeur des nouveaux pansements et me contenterai de constater qu'à la fin du XIXe siècle on peut pratiquer à l'Ecole de Clermont, aussi bien qu'ailleurs, des opérations regardées jadis comme inabordables, et obtenir le plus souvent des guérisons que l'on croyait autrefois ou impossibles ou tout à fait exceptionnelles.

Dr Dourif.

Pour le Comité de publication :

Le Secrétaire de l'Académie,

Maurice Basse.

L'Imprimeur-Gérant, L. Bellet — 8521

ACADÉMIE DES SCIENCES, BELLES-LETTRES ET ARTS
DE CLERMONT-FERRAND

BULLETIN HISTORIQUE & SCIENTIFIQUE DE L'AUVERGNE

PROCÈS-VERBAUX

Séance du 2 avril 1903

La séance est ouverte à 2 heures un quart, sous la présidence du docteur Dourif, président.

— MM. Brunhes et Eusébio, membres du Bureau, s'excusent par lettre de leur absence.

— M. le Secrétaire perpétuel dépouille la correspondance et énumère les ouvrages reçus. Il mentionne spécialement deux ouvrages offerts en hommage à la Compagnie.

Le premier a pour titre *J.-J. Rousseau et le Rousseauisme,* par Jean-Félix Nourrisson, publié par son fils Paul Nourrisson, membre correspondant de l'Académie de Clermont.

Le second est un ouvrage du docteur Kürt Warmuth, *Wissen und Glauben, bei Pascal* (La Science et la Foi dans Pascal).

— Le docteur Dourif, président, fait une communication intéressant l'anthropologie préhistorique, à propos d'un crâne dolychocéphale trouvé par M. l'abbé Pinguet lors d'éboulements qui se produisirent dans la commune de Cournon. Il lit aussi une lettre de M. l'abbé Denier, curé de Saint-Goussaud, par Marsac (Creuse), demandant le concours de l'Académie pour des fouilles archéologiques actuellement faites au mont de Jouër. Cette demande est renvoyée au Trésorier.

— L'Académie n'étant pas en nombre nécessaire à un

vote d'élection, l'élection du membre correspondant inscrite à l'ordre du jour est renvoyée à la séance de mai.

— La lecture du projet de traité à intervenir entre la ville de Clermont et la Compagnie au sujet des dépôts de cette dernière à la Bibliothèque, est aussi remise au mois de mai.

— M. Mège donne ensuite lecture de son ouvrage intitulé : *Le Clergé d'Auvergne à la veille de la Révolution.*

Le docteur Fredet lit également son travail sur *Boileau Despréaux aux eaux de Bourbon en 1687.*

Ces deux ouvrages sont renvoyés au Comité de publication.

— Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée par le Président à 4 heures un quart.

OUVRAGES REÇUS

Bulletin de la Société archéologique et historique du Limousin ; t. LII, 2e livraison.

Bulletin de la Société des Sciences historiques et naturelles de l'Yonne ; année 1902, 56e vol. (6e de la 4e série).

Revue de Saintonge et d'Aunis ; XXIIIe vol., 2e livr., 1er mars 1903.

Anales de la Universitad de Buenos-Aires ; t. XV, 1901.

Extraits des travaux de la Société centrale d'Agriculture du département de la Seine-Inférieure ; 272e cah., 141e année, 4e trimestre 1902.

Bulletin de la Société Impériale des naturalistes de Moscou ; année 1901, nos 3 et 4.

Mémoires de l'Académie nationale des sciences, arts et belles-lettres de Caen, 1902.

Académie des sciences, belles-lettres et arts de Besançon ; procès-verbaux et mémoires, 1902-1903.

Mémoires de la Société nationale d'agriculture, sciences et arts d'Angers ; 5e série, t. V, année 1902.

Mémoires de l'Académie de Metz ; lettres, sciences, arts et agriculture ; 2e période, LXXXIe année, 3e série, XXIXe année, 1899-1900.

Bulletin de la Société d'agriculture, industrie, sciences et arts du département de la Lozère ; t. LIV, 1902, novembre-décembre.

HOMMAGES :

Dr Kurt WARMUTH : *Wissen und Glauben bei Pascal.*

Félix NOURRISSON : *J.-J. Rousseau et le Rousseauisme,* publié par Paul Nourrisson.

MÉLANGES

VERCINGÉTORIX

Distribution

VERCINGÉTORIX.	CÉSAR, proconsul de Rome.
ALDA, sa mère, veuve de Celtill.	BRUTUS, LABIÉNUS, CASSIUS — ses lieutenants.
LITAVICUS, EPÉDORIX, VIRDUMAR — Chefs éduens.	Tribuns, Légats, Centurions, Vexillaires, Soldats — Romains.
TARAGNAT, eubage.	
Un Transfuge, Solduriers, Colliers d'or — Gaulois.	

PREMIER ACTE

Ricomagus

(*La scène se passe chez Vercingétorix*)

SCÈNE I

Vercingétorix, les Chefs éduens

VERCINGÉTORIX

Chefs de clans qui venez, jusque dans Gergovie,
M'imposer le pouvoir en me sauvant la vie,
Vous le comprenez tous : la Gaule, en vérité,
Ne peut se ressaisir que par son unité.
Nous la proclamerons cette loi salutaire,
Et, par elle, le Celte affranchira la terre.
— Ainsi chaque peuplade abdique sans regrets ?

CAMULOGÈNE

Commande, jeune chef, nous sommes déjà prêts.
Tous, du Nord au Midi, suivront la même trace ;
Ils auront même cœur étant de même race.

— Ainsi, béni sois-tu, par Celtill et Lucrn
Et par tous les aïeux, ô mon noble Pen-Tiern !
Grâce à toi, la Patrie aura mon dernier geste ;
Pour elle coulera tout le sang qu'il me reste ;
Tu me fais oublier que j'ai des cheveux blancs.
Oh ! viens que je te serre entre mes bras tremblants
Et, qu'avant de partir, le vieux Camulogène
Se réchauffe aux ardeurs dont ta jeune âme est pleine.
— Je veux te contempler une dernière fois ;
Oui, c'est bien de Celtill et le port et la voix,
Et son regard si fier d'où jaillissait la flamme ;
Et l'âme de ton père a passé dans ton âme.
Imite ce héros, mon fils, et puisses-tu
Eviter ses malheurs en gardant sa vertu !

ÉPÉDORIX

Celtes, comme vous tous, du chef des Terres-Hautes
Je connais le mérite et j'ignore les fautes.
Mais pour nous diriger il est bien jeune encor ;
N'aurait-on pu choisir un autre Collier d'or ?

VIRDUMAR

Son clan de montagnards que la nature isole
A si peu d'intérêts à défendre la Gaule !
Jamais l'invasion ne les a menacés.

ÉPÉDORIX

Ces pasteurs indolents seront vite lassés.

VIRDUMAR

Etrangers à nos maux, ils ne nous plaindront guère.

ÉPÉDORIX

C'est chez les Eduens que se fera la guerre.
En supportant le faix, certe, ils auraient des droits
A réclamer l'honneur d'assurer vos exploits.

VIRDUMAR

Il est si dangereux d'avoir un chef unique !
C'est une royauté dans une république.
Rome a des triumvirs.

L'EUBAGE

Virdumar, Epodrix,
On vous dirait jaloux de Vercingétorix
Tant, de votre attitude et de votre langage,
Quelque chose de faux aujourd'hui se dégage ;
Et c'est navrant de voir, au moment solennel,
Des chefs mettre en avant l'intérêt personnel.
— Prenez garde, seigneurs de la Plaine et du Fleuve,
Que la Gaule, par vous, ne sombre en cette épreuve.
L'intérêt fit naguère appeler les Germains ;
Il peut faire, de même, appeler les Romains.
Au gré d'un vain trafic, il change et se déplace,
Et c'est comme un tesson qui tourne pile ou face.

ÉPÉDORIX

Cet eubage insolent va nous rendre raison.

VERCINGÉTORIX

Epodrix, les défis ne sont plus de saison.
Tendez à ce vieillard une main fraternelle :
Sous les yeux des Romains la lutte est criminelle.
César est là, tout près : l'esclavage et la mort
Vous guettent à la porte et vous mettraient d'accord.
Oui, ce qui fait ma force et ce qui me décide
A garder le pouvoir, c'est que je n'ai pour guide
Ni mon propre intérêt, ni l'orgueil de primer,
Et d'un plus noble amour je me sens enflammer.
Demain, quand nos coursiers suivront la même route,
De cette même ardeur vous brûlerez sans doute,
Et quand chacun de vous près de lui combattra,
Surpassez votre chef ; il vous applaudira.
— Mais le temps presse, amis, partez vite et courage,
Dans le plus grand secret terminez votre ouvrage,
Et, le regard fixé sur votre général,
Pour commencer la lutte attendez mon signal.
— Camulogène, en vous, mon étreinte suprême
S'adresse à tous les chefs que j'honore et que j'aime.

CAMULOGÈNE

C'est aussi par ma voix qu'ils te font leurs adieux.

UN SOLDAT

Chef, deux êtres bien chers arrivent en ces lieux,
La veuve de Celtill et la jeune orpheline.

VERCINGÉTORIX

O ciel, comme le cœur me bat dans la poitrine !

SCÈNE II

Alda, Hira, Vercingétorix

ALDA

Mon Vercingétorix est enfin délivré.

HIRA

Et je puis vous revoir, ô mon chef adoré !

ALDA

Mon fils, mon seul espoir, mon unique pensée !

VERCINGÉTORIX

Ma mère, et vous, Hira, ma jeune fiancée...

ALDA

Lorsque de Gergovie on m'annonçait ta mort,
J'éprouvais à la fois l'orgueil et le remord,
L'orgueil d'avoir un fils digne de mon Celtile
Et le remords, hélas ! de ta perte inutile.
— Mon fils, pardonne-moi d'avoir ainsi flatté
Ces rêves généreux où tu fus emporté.

VERCINGÉTORIX

Non, rien n'est mensonger de ce qu'a dit mon père,
J'y crois avec ferveur et c'est pourquoi j'espère.
Vous y croyez aussi, ma mère, et vous, Hira ;
Mon frère y croit encor lui qui me délivra ;
Vous y croyez, vous tous, enfants des Terres Hautes,
Et notre Gaule entière y croit, malgré ses fautes.

HIRA

La Gaule ! un vain ramas de cent peuples divers
Qui s'épuisent sans but à courir l'univers ;
Des nobles vaniteux briguant le rang suprême,
Jusqu'aux pieds des autels le prêtre qui blasphème,
Le peuple, sous le joug, avide de changer
De maître..... et de ses vœux appelant l'étranger.
— Cette race est ingrate et demeure inféconde.

VERCINGÉTORIX

Cette race est superbe et sauvera le monde !
L'Egypte qui se meurt et la Grèce au tombeau
Pour guider l'avenir lui passent le flambeau.

HIRA

Rome a déjà vers lui tendu sa droite altière.

VERCINGÉTORIX

Nous sommes l'idéal et Rome est la matière.
Ecoutez..... l'alouette au doux chant familier
C'est la Gaule..... Une louve arde au fond du hallier,
Et d'affreux louveteaux se pressent autour d'elle,
C'est Rome..... Dans les cieux, s'enlève, à tire d'ailes,
L'alouette gauloise, espoir du lendemain !

HIRA

Mais vous devez la vie au louveteau romain.

VERCINGÉTORIX

Aux mains de ses bourreaux s'il a pu se soustraire,
Votre ami, chère Hira, ne le doit qu'à son frère ;
C'est Critognat qui, seul, assura le succès.
Un Romain combattait près de lui, je le sais ;
Mais, ce même Romain, la veille, chez les druides,
Assemblant tous les fils de leurs trames perfides,
Présida le conseil où je fus condamné.
Quels nouveaux intérêts l'ont ensuite amené

A prêter son concours au fils des Hautes-Terres?
J'ai bientôt, chère Hira, démêlé ces mystères.
Je m'en indigne encore et frémis d'y songer.
Oh ! la guerre civile, espoir de l'étranger,
La plus affreuse, hélas! et la plus meurtrière,
Oh ! de l'envahisseur funeste auxiliaire !
— Les trompettes d'airain sonnaient de toutes parts
Et mon clan s'élançait à l'assaut des remparts :
Et César exultait, et la lutte prochaine
Allumait dans ses yeux la fureur et la haine;
Et plus je m'efforçais de calmer les esprits,
Plus il les excitait par son geste et ses cris.
Alors, de désespoir, Hira, j'ai, par la bride,
Arrêté le coursier du César intrépide
Et je me suis campé devant le fier Romain.
A ce moment, j'ai vu trembler sa rude main
Et sa lèvre blêmir ; car, mon regard de flamme
Venait de pénétrer jusqu'au fond de son âme.

ALDA

Qu'y lûtes-vous, mon fils?

VERCINGÉTORIX

L'irrévocable arrêt
De notre perte à tous.

ALDA

Hélas !

VERCINGÉTORIX

Mais je suis prêt.
Notre glaive a déjà fait pencher la balance
Et César n'aura pu tromper ma vigilance.

ALDA

Serez-vous assez fort pour lutter contre lui ?

VERCINGÉTORIX

Oui, mère ; car la Gaule a son droit pour appui.

HIRA

Rome est une...

VERCINGÉTORIX

Déjà, du Rhin aux Pyrénées
La Gaule a même espoir et mêmes destinées;
Ayant même origine, elle aura mêmes lois.
Et l'on ne verra plus Gaulois contre Gaulois,
Le frère réduisant son frère en servitude.
Je veux le Celte libre, en sa fière attitude;
Les hommes sont égaux.

HIRA

Songes creux, vains efforts !
Il naquit de tous temps des faibles et des forts,
Les uns pour régenter, les autres pour dépendre.

VERCINGÉTORIX

Le faible est de mon sang, et je dois le défendre.

ALDA

Ainsi parlait Celtill, ô mon fils; il est mort
Et que nous reste-t-il de son sublime effort ?

VERCINGÉTORIX

L'exemple, le chemin tracé, la voie ouverte.

HIRA

Sans doute... pour courir plus vite.., à notre perte.

VERCINGÉTORIX

Pour courir à la gloire !...

HIRA

Attribut du vainqueur.

VERCINGÉTORIX

Je vaincrai par l'amour qui m'embrase le cœur.

ALDA

Je ne balance plus ; va, mon fils, où t'appelle
L'impérieux attrait de la voix paternelle;

Va, sans crainte... Parfois, sois en bien convaincu,
La honte est au vainqueur et la gloire au vaincu.

HIRA

Non, vous ne m'aimez plus.

VERCINGÉTORIX

Chère Hira, je vous aime,
J'en atteste le ciel, cent fois plus que moi-même ;
Mais en d'autres liens il fallut m'engager.

HIRA

Moi, je suis exclusive et ne sais partager.

VERCINGÉTORIX

J'ai le cœur assez grand pour vous, ô ma chérie,
Et pour d'autres...

HIRA

Lesquels ?

VERCINGÉTORIX

Ma mère et ma patrie !
Et c'est pour ceux que j'aime, Hira, qu'il faut lutter.

HIRA

La lutte est téméraire.

VERCINGÉTORIX

Oseriez-vous douter ?

HIRA

Oui, mon ami, je doute et vous le dis sans feinte,
Mon amour clairvoyant ne va pas sans la crainte.
Quels que soient son mérite et sa mâle vertu,
Mon Vercingétorix a tort s'il est vaincu !
— J'ai souci de ta gloire et de ta renommée ;
Garde-toi pour la Gaule et pour ta bien-aimée.

VERCINGÉTORIX

Oui, vous doutez de moi.

HIRA

Je doute du destin
Et crains d'avoir surpris son arrêt clandestin.
Cette nuit, au milieu des éclairs d'un orage,
D'étranges visions ont glacé mon courage.
J'entendais, tout d'abord, des plaintes de mourants,
Des hurlements de rage et des cris déchirants,
Les lamentations des enfants et des femmes.
Puis, j'ai vu, tout à coup, sur l'horizon en flammes,
Passer la silhouette énorme de César,
En long manteau de pourpre et tout droit sur un char
Que suivait, dans les fers, une foule captive.
A ses pieds, se traînait une ombre fugitive ;
J'ai cru la reconnaître...., elle vous ressemblait;
Hélas ! une douleur immense l'accablait.....
Elle allait, chancelant sous le poids de ses chaînes.
Puis, tout s'est effacé derrière les grands chênes.
Ami ne tente pas le destin.....

VERCINGÉTORIX

Je jurai
De délivrer la Gaule et je la sauverai.

HIRA

N'attire pas sur nous la vengeance effroyable
De César.

VERCINGÉTORIX

Je le sais, il est impitoyable,
Mais, tous, en nous prêtant un mutuel appui,
Nous sommes bien de taille à lutter contre lui !
Ici, sont rassemblés les vieux chefs de la Gaule ;
En secret, chacun d'eux m'a donné sa parole,
Les otages, l'argent, le nombre des soldats,
Le plan de la campagne et l'ordre des combats ;
Nous avons tout prévu, tout arrêté d'avance,
Et chacun m'a prêté serment d'obéissance.

César, qui le savait, pour tout faire avorter,
Aux druides suggéra l'ordre de m'arrêter.
Cet ordre importait peu... Le grand Camulogène
Dans le commandement m'eût remplacé sans peine.
César l'a bien compris, et, nous sachant très forts,
Il semble désormais approuver nos efforts.

HIRA

O mon ami, j'ai peur du louveteau qui guette.

VERCINGÉTORIX

Il ne saurait, au vol, surprendre l'alouette.

ALDA

Qu'il soit, du moins, fécond le sang qui va couler.

UN SOLDAT

Chef, le Romain César demande à vous parler.

VERCINGÉTORIX

Qu'il entre; vous, Hira, laissez-nous seuls... ma mère.

(*Exeunt Alda et Hira.*)

SCÈNE III

César, Vercingétorix

CÉSAR

Eh bien ! votre conseil a décidé la guerre ?

VERCINGÉTORIX

Quel conseil ?

CÉSAR

Tous les chefs en ces lieux rassemblés.

VERCINGÉTORIX

Qu'en sais-tu ?

CÉSAR

Vos secrets m'ont été révélés.
Je connais votre plan, le nom du chef suprême,
Et je vous dis à tous : « Le péril est extrême. »

VERCINGÉTORIX

Ce péril est ma gloire et j'entends le braver.

CÉSAR

Je veux, fils de Celtill, à tout prix te sauver :
Ecoute...

VERCINGÉTORIX

Je ne puis disposer de moi-même,
César, sans compromettre, à l'instant, ceux que j'aime.
Sais-tu quel est mon but ?

CÉSAR

Jamais simple mortel
N'en rêva de plus beau, de plus noble... Il est tel
Que César à t'aider engage sa parole.

VERCINGÉTORIX

Un Romain m'aiderait ?

CÉSAR

A délivrer la Gaule !...

VERCINGÉTORIX

Mais alors ce Romain trahit Rome...

CÉSAR

Pourquoi ?

VERCINGÉTORIX

Parce qu'elle a juré de nous faire la loi ;
Que, depuis trois cents ans, la lutte est engagée ;
Que la Gaule jamais ne s'est découragée ;
Qu'elle est bien résolue à rendre coups pour coups ;
Enfin, qu'il en doit être ou de Rome ou de nous.
Quiconque aime la Gaule est l'ennemi de Rome.

CÉSAR

Lève les yeux, grand chef, regarde le mont Dôme,
Ce fier géant n'a pas l'implacable souci
De rabaisser le front superbe du Sancy,

Et votre dieu Belen, en sa course sublime,
S'arrête également sur l'une et l'autre cime.
Pour Rome et pour la Gaule, ainsi plus tolérants,
La terre est assez vaste et les cieux assez grands.
La Gaule généreuse, en sa grâce idéale,
Triomphe, par l'amour, de la force brutale.
Cimentons l'alliance et, la main dans la main,
A conquérir le monde appliquons-nous demain.
— César ne peut, sans toi, faire ce qu'il médite.

VERCINGÉTORIX

Je me souviens, hélas ! qu'en sa ville maudite,
Rome, un jour, enfouit, tous vivants, un Gaulois
Avec sa jeune épouse... Après de tels exploits
Penses-tu que la Gaule accepte ta parole ?

CÉSAR

N'avez-vous pas aussi forcé le Capitole ?
Oublions nos griefs, et sachons dominer
Nos haines.....

VERCINGÉTORIX

D'un seul coup je veux en terminer.
Et, sans crainte, bien haut, Romain, je vais te dire
Quel est le but secret auquel César aspire :
Par la main de Sylla votre empire ébranlé
En des luttes sans nom a, depuis, chancelé.
Et tu les entretiens ces luttes intestines,
Pour mieux river les fers qu'à Rome tu destines.
Oui, tu veux l'asservir, tu veux, en ta fureur,
Tuer la république et te faire empereur.

CÉSAR

Poursuis.

VERCINGÉTORIX

Voilà, César, quelles sont tes menées
Et comme tu prétends changer nos destinées.
Mais déjà le temps presse... après Catilina
Et tant d'autres, après celui qui devina

Marius en César, vient le tour de Pompée ;
Tu te hâtes alors de tirer ton épée
De peur qu'avant son gendre il ne vienne briguer
Le caprice de Rome ou bien la subjuguer.
N'est-ce pas là, César, ton intime pensée ?
— Mais, pour faire aboutir la lutte commencée,
Il faut de l'or, des cavaliers, des fantassins.
Et tu veux des Gaulois faire des assassins.
Tu prendrais nos trésors, nos guerriers intrépides,
Clinabaires volant sur leurs chevaux rapides,
Oplites, solduriers, frondeurs, archers gaulois,
Plus habiles déjà que vos archers crétois,
Toute la Gaule enfin et, sur Rome qui ploie,
Tu nous lancerais tous, comme sur une proie.
Ainsi, bien avant toi, rêvait Catilina,
Quand il nous attirait, les soirs, chez Umbrena.

CÉSAR

La belle occasion d'assouvir votre haine.

VERCINGÉTORIX

Le lendemain, César nous mettrait à la chaîne.

CÉSAR

Tu noircis le tableau : pour que César soit grand
Rome doit être grande, et — j'en suis le garant. —
Tout ce qu'en liberté César ose lui prendre,
En richesse, en splendeur, il entend le lui rendre.
Je récompenserai la Gaule ainsi que toi,
Si je suis empereur, demain tu seras roi.
Gaulois, c'est convenu.

VERCINGÉTORIX

Non, Romain, je refuse.
Je ne sais si César comprendra mon excuse.
De ce qui n'est pas eux les Romains sont jaloux,
Votre égoïsme, hélas ! ramenant tout à vous ;
Tandis qu'ici, je veux que la Gaule soit grande
Non pour moi, mais pour elle... et qu'elle me demande,

A cet effet, mon sang, ma vie..., avec bonheur
J'entends tout lui donner, tout, jusqu'à mon honneur.
Oui, pourvu désormais que la Gaule soit libre,
Tiens, César, perce-moi de ce glaive qui vibre,
Promets de la défendre et de la protéger,
Et, chaînes et carcans, tout me sera léger.

CÉSAR

Sacrifice inutile !

VERCINGÉTORIX

Erreur : si je succombe,
L'héroïsme des miens grandira sur ma tombe.
Lorsque pour la patrie on tente le destin,
Le doute est sacrilège et l'espoir est certain.

CÉSAR

Votre Gaule a perdu tout le sang de ses veines.
Déjà notre province entame vos Cévennes.
Arioviste, avec deux cent mille Germains,
Vous presse sur la Saône et nous tend les deux mains.

VERCINGÉTORIX

J'espère !

CÉSAR

Nous avons presque conquis le monde.
En Afrique, en Asie...

VERCINGÉTORIX

Espérance féconde
Salut !

CÉSAR

De nos succès, rien n'interrompt le cours,
Partout Rome triomphe...

VERCINGÉTORIX

Et j'espère toujours !

CÉSAR

Vous serez écrasés.

VERCINGÉTORIX

Tu pourrais me convaincre ;
Mais, alors, je voudrais mourir, n'ayant pu vaincre !

CÉSAR

Et la Gaule ? veux-tu qu'elle meure, elle aussi ?
N'est-ce donc pas assez d'avoir souffert ainsi ?
Veux-tu la prolonger, sa cruelle agonie ?
Dis, Vercingétorix ?

VERCINGÉTORIX

Veux-tu qu'on la renie ?

CÉSAR

Prends garde ; je pourrais bien encor lui tirer
Le peu qu'elle a de sang et la faire expirer.

VERCINGÉTORIX

Enfin, c'est le Romain qui parle et se dévoile.

CÉSAR

Votre Gaule se meurt.

VERCINGÉTORIX

Je crois en son étoile.

CÉSAR

La pourpre de César va la faire pâlir.
Réponds, veux-tu ?

VERCINGÉTORIX

Jamais.

CÉSAR

Sur toi vont rejaillir
Les désastreux effets d'un choc épouvantable.

VERCINGÉTORIX

Dès à présent, César, je t'en rends responsable.

CÉSAR

Par la flamme et le fer, je vais tout dévaster.

VERCINGÉTORIX

La Gaule ne pourra que mieux vous détester.

CÉSAR

Je massacrerai tout, les enfants et les femmes,
Les vieillards...

VERCINGÉTORIX

Les Romains en seront plus infâmes.

CÉSAR

Pour Vercingétorix je serai sans pitié.

VERCINGÉTORIX

Et César, en entrant, m'offrait son amitié.

CÉSAR

Et je te l'offre encore; accepte, je te jure...

VERCINGÉTORIX

D'insister plus longtemps ne me fais pas l'injure.

CÉSAR

Tu refuses?... Je vais t'en faire repentir
Ta fiancée...

VERCINGÉTORIX

Hé bien !

CÉSAR

Elle vient de partir.
Déjà ses ravisseurs rentrent dans Gergovie
Sur l'ordre de César...

VERCINGÉTORIX

Romain, défends ta vie.

CÉSAR

Gaulois, je suis ton hôte.

VERCINGÉTORIX

Eh qu'importe ! les lois
De l'hospitalité fléchiront cette fois.

CÉSAR

Mais je suis désarmé.

VERCINGÉTORIX

Tiens, Romain, prends ce glaive.
Mais tu trembles, César, tu pâlis.

CÉSAR

Non, je rêve.

VERCINGÉTORIX

Tu chancèles ?... La lutte entre nous sans merci...
Lâche ; mais, qu'as-tu donc pour reculer ainsi ?
Juste ciel ! il s'affaisse, et d'un mal sans remède,
L'androgyne César, ami de Nicomède,
Se tordant à mes pieds, subit l'affront vengeur.
Ce mal terrible étreint le farouche égorgeur,
Et le monstre qui rêve à son joug despotique
D'enchaîner l'univers, est un épileptique !
Oh ! ce rictus affreux, ces yeux torves, ce front
Hideux ! Vénus se venge, ô Jules, de l'affront
Que lui fit ton ancêtre, et sa droite indignée
Poursuit, jusqu'en César, une infâme lignée.
De ce masque cruel l'horrible majesté
Attire, déconcerte et laisse épouvanté.
Je veux fuir et je suis fasciné par cet homme
Qui résume en ces traits tous les vices de Rome ;
La Rome insatiable, orgueilleuse, sans frein,
Ame faite de boue et de sang, cœur d'airain.
De Rome qui s'incarne en ce sombre génie,
Est-ce un râle suprême ? est-ce ton agonie ?
Réponds, monstre... ou, bientôt, se relevant plus fort,
César sèmera-t-il le carnage et la mort ?
Non, je venge sur lui tous ceux que Rome opprime ;
J'interviens à cette heure anxieuse... et supprime
César ; je le juge et m'en vais l'écraser
Avant que l'univers ne vienne à s'embraser.
Et d'un coup de talon sur cette face immonde,
Un Celte achève Rome... et délivre le monde.

Je vais... mais je ne puis ; un pouvoir innommé
M'arrête, me maîtrise et me tient désarmé.
— Inspirateur suprême, ô toi que je devine,
Je cède, j'obéis à ta force divine ;
Je t'écoute et remets le glaive en son fourreau.
La victime innocente épargne son bourreau,
Et, docile, sa main par toi-même attirée
Recouvre d'un manteau cette face abhorrée.
Mais si j'ai pu tenter cet effort surhumain,
Eh bien ! daigne en retour éloigner le Romain ;
Toi, dont ma conscience est une faible image
Reçois mon sacrifice et l'accepte en hommage ;
Du César sanguinaire arrête les exploits,
Frappe-moi, s'il te plaît, mais sauve les Gaulois !

SECOND ACTE

Avaricum

(La scène représente le camp des confédérés, à quelques milles d'Avaricum. Il est placé sur un terrain en pente, bordé de marais. Au fond la masse d'une sombre forêt. C'est le soir ; des feux s'allument, l'un après l'autre, dans le camp gaulois. La tente de Vercingétorix se trouve sur le devant de la scène à gauche, face aux spectateurs.)

SCÈNE I

Alda, Epédorix, Virdumar, l'Eubage, Soldurlers

ÉPÉDORIX

Femme !

ALDA

Que me veux-tu ?

ÉPÉDORIX

Connais-tu la nouvelle ?
Avaricum fléchit et le camp se rebelle ;
Et Vercingétorix ne revient pas encor.
On murmure, on l'accuse, et les grands Colliers d'or
Perdent courage...

VIRDUMAR

On dit que le chef communique
Avec le Proconsul et qu'il livre Avarique.

ALDA

Et vous vous efforcez de calmer les esprits,
Virdumar ?

VIRDUMAR

Oui, sans doute.

ALDA

Et si j'ai bien compris,
C'est pour venir en aide à la chose publique
Qu'à tous les mécontents vous donnez la réplique.
Ce transfuge arrivé ce matin, d'où vient-il ?

ÉPÉDORIX

D'Avarique, envoyé vers le fils de Celtill.

ALDA

Quelle est sa mission ?

ÉPÉDORIX

Femme, tu peux l'entendre ;
Le voilà.

ALDA (au transfuge)

Que veux-tu ?

LE TRANSFUGE

Je veux, sans plus attendre,
Que Vercingétorix seconde les efforts
D'un peuple qui, déjà, ne compte plus ses morts,
De la ville héroïque où la sape et la mine
Déconcertent César bloqué par la famine ;
Où le guerrier qui tombe a d'illustres rivaux
Pour braver le trépas en des exploits nouveaux.
Car à faire crouler parapets et terrasses,
Femme, le bras s'épuise enfin ; les mains sont lasses ;

La fatigue a dompté nos rares combattants
Et Rome a fixé l'heure et compte les instants ;
Et déjà c'est l'assaut, le sac, la ville aux flammes,
Massacre des enfants, des vieillards et des femmes,
L'esclavage romain plux affreux que la mort ;
Velaudune et Genabe annoncent notre sort.
Femme, appelle ton fils.

UN SOLDAT

Le généralissime ?

UN AUTRE

Qu'attendons-nous ainsi campés sur cette cime,
Quand le Romain défile à nos yeux ébahis ?

UN AUTRE

Le chef a pris la fuite et nous sommes trahis !

UN AUTRE

Où donc a-t-il passé ce maître en fourberie ?

ÉPÉDORIX

Il se dérobe avec notre cavalerie.

VIRDUMAR

Et quand il n'est plus là, surviennent les Romains.

UN SOLDAT

C'est l'ami de César, l'allié des Germains.

UN AUTRE

Je grelotte, je brûle et je n'ai, dans ma fièvre,
Que l'eau d'affreux marais pour humecter ma lèvre.

UN AUTRE

A quoi bon étouffer dans ce camp de malheur ?
Femme, tu pouvais bien nous vanter sa valeur,
Qu'est devenu ton fils ? parle, ou bien sur mon âme...

L'EUBAGE

Tu lèverais la main, Gaulois, sur une femme !

LE SOLDAT

Que m'importe? le chef?

L'EUBAGE à Epéderix et à Virdumar

Indignes Colliers d'or,
Tous deux à conspirer je vous retrouve encor !
Prenez garde à la fin que le pied ne vous glisse
Sur le chemin fatal qui mène au précipice.
Qu'envieux et jaloux, Epodrix, Virdumar
Ne deviennent, demain, les suppôts de César ;
Et pour un point d'honneur ridicule et frivole,
Que deux chefs Eduens ne trahissent la Gaule !

SCÈNE II

Les mêmes, Vercingétorix

VERCINGÉTORIX

Qui parle de trahir? Arvernes, Eduens
Ne sommes-nous pas tous ennemis des Romains?
A la Gaule qui donc pourrait être infidèle?
Frères, qui n'est jaloux de rester digne d'elle?
Au reste, quel sujet avez-vous de douter?
Vous repentiriez-vous enfin de m'écouter?

LE TRANSFUGE

Peut-être; Avaricum touche à sa dernière heure
Et vous tous inactifs attendez qu'elle meure.

VERCINGÉTORIX

Son incendie aurait épargné bien du sang;
Il fallait m'obéir et César impuissant,
Grâce à ma prévoyance, à cette heure, complète,
Aurait vu se changer la victoire en défaite.
Si les meilleurs de nous enfermés dans ses murs
S'usèrent sans profits en des combats obscurs,
A quoi bon soutenir une lutte funeste?
Négligeons l'inutile et sauvons tout le reste.
Je viens d'Avaricum ; nos hardis cavaliers
Ont, durant tout le jour, parcouru les halliers.

A travers les marais la route est libre encore ;
La sortie est possible et, demain, vers l'aurore,
Nos frères délivrés seront auprès de nous.
A bien les soutenir, amis, préparez-vous ;
Nous partons, cette nuit, au lever de la lune.
A Vercingétorix garderez-vous rancune ?
Etes-vous satisfaits ?

UN SOLDURIER

Tu nous avais laissés
Sans chef...

VERCINGÉTORIX

Je vous savais de l'attente lassés,
Désireux d'en finir avec tant de fatigues !
Vous auriez fait, sans doute, ainsi que des prodigues
Hasardant leur enjeu sur un seul coup de dé.
Le subalterne au chef alors eût commandé,
Et cédant aux conseils de votre impatience
Eût perdu la partie en un coup de vaillance.
Au reste, je suis prêt à quitter le pouvoir
Si d'autres, mieux que moi, comprennent le devoir,
Et Vercingétorix brigue l'honneur insigne
Comme un simple soldat d'obéir au plus digne !

UN SOLDAT

Maitre. pardonnez-nous d'avoir ainsi douté.

VERCINGÉTORIX

Jurez de me servir.

GAULOIS

Avec fidélité.

VERCINGÉTORIX

Vous serez patients, laborieux, dociles ?

GAULOIS

Oui, maître.

VERCINGÉTORIX

Eh bien, allez. *(Exeunt.)*

SCÈNE III

Vercingétorix, Alda

VERCINGÉTORIX

Pauvres êtres mobiles,
Au cœur d'or mais si faible et si prompt à changer !
S'il avait entendu que dirait l'étranger ?
Malgré tout, votre chef, en ce péril extrême,
Pour vous saura lutter aussi bien qu'il vous aime.

ALDA

Cet amour, les ingrats ne l'ont pas mérité,
Et le fils de Celtill a, pour eux, trop lutté.

VERCINGÉTORIX

Est-ce vous aujourd'hui qui tenez ce langage,
Ma mère? Hier encore enflammant mon courage
Et m'indiquant le but de tout effort humain,
Lorsqu'au fils de Celtill vous ouvriez le chemin
Vous l'avez confirmé dans cette théorie,
Mère, que rien n'est vrai, si ce n'est la patrie !
Ah ! si sa noble ardeur fléchissait un instant,
Mère, ce fils chéri, l'aimeriez-vous autant?
Jamais mortel, hélas! accablé de souffrance,
Plus que lui n'eut besoin d'amour et d'espérance ;
Ne devinez-vous pas, mère, à ce front pâli
Que mon cœur saigne encore et cherche en vain l'oubli ?
Et, si fervent que soit mon culte pour la Gaule,
Qu'auprès d'un autre culte il n'est que trop frivole.
Oui, j'ai la soif d'aimer et ne puis l'assouvir
Depuis qu'un misérable osa tout me ravir,
Et la perte d'Hira me cause tant de peine
Que, toujours, fuit l'amour et que reste la haine.

ALDA

Sois-en certain, mon fils, ta mère, en ce moment,
Partage ta douleur et ton ressentiment.

Oui, la perte d'Hira rend toute naturelle
Ta juvénile ardeur à combattre pour elle.
Mais, hélas! bien souvent, de trop jüstes rancœurs
M'incitent à maudire et vaincus et vainqueurs.
Car, si nous subissons l'injustice romaine,
La Gaule, envers ta mère, aussi fut inhumaine.
Après avoir naguère immolé mon époux
Voudrait-elle, sur toi, porter de nouveaux coups ?
Toujours mêmes accès d'horrible jalousie,
Toujours même traîtrise et même frénésie.
Si le même bûcher ne nous a réunis,
O mon noble Celtill, c'est que j'avais un fils!
J'ai voulu préserver cette tête si chère
De l'inique destin qui vint frapper son père.
Ce fils est tout pour moi, mon époux, mes aïeux,
Le présent, l'avenir, ma patrie et mes dieux.
Que personne ne porte une main sacrilège
Sur ce trésor sacré qu'une mère protège.
Quel que soit l'agresseur, elle est prête à lutter,
Et la terre et les cieux ne sauraient la dompter.
Oh! qu'il vous soit donné de lire dans notre âme
Et de savoir comment peut aimer une femme!
Epouse, fiancée ou mère, il est égal
Chez toutes, cet amour superbe et triomphal.
Plus faibles sont nos bras, et plus il est à craindre
L'univers, une femme est de force à l'étreindre!
Ainsi, tu peux avoir confiance en Hira.
Ton amour, ô mon fils, en elle prévaudra,
Et nous la reverrons encore plus fidèle.

VERCINGÉTORIX

Mère, ne sais-tu pas qu'un homme est auprès d'elle?
Le cynique Romain, le chauve débauché
Qui souille, qui flétrit tout ce qu'il a touché.
Oui, quand elle mourut, la tremblante Lucrèce
Connaissait de Brutus l'implacable tendresse,

Et je voudrais, ma mère, être plus généreux.
Mais combien votre fils, hélas ! est malheureux !
Je suis homme, je souffre et je pleure en silence,
Je comprime mon cœur qui vers elle s'élance,
Et sens que, malgré tout, si j'allais la revoir,
J'ouvrirais les deux bras pour la mieux recevoir.

ALDA

Viens, mon fils, viens mon sang, sur le sein de ta mère
Donner un libre cours à ta douleur amère.
Je panserai ce cœur injustement blessé
Et nous pourrons peut-être oublier le passé.

VERCINGÉTORIX

Mère, sous vos baisers je sens fondre ma haine.
(On entend une sonnerie de trompettes)

ALDA

Enfant, n'entends-tu pas la trompette romaine ?
N'as-tu pas reconnu ce rythme détesté ?

VERCINGÉTORIX

Oui, mon rêve s'achève en la réalité.

SCÈNE IV

Les mêmes, un soldat

UN SOLDAT

Maître, du camp romain vient un parlementaire,
Il désire vous voir dans le plus grand mystère,
De nombreux cavaliers l'accompagnent.

VERCINGÉTORIX

C'est bien.

ALDA

Soyez prudent, mon fils.

VERCINGÉTORIX

Mère ne craignez rien,
Vous pouvez l'introduire.

(Exit Alda.)

SCÈNE V

Hira, Vercingétorix

(Hira entre couverte d'un long manteau qu'elle laisse tomber à terre.)

VERCINGÉTORIX

O ciel !

HIRA

O mon doux maître,
Mon fiancé si cher !

VERCINGÉTORIX

Non, je ne dois plus l'être.

HIRA

Quoi, vous me repoussez ?

VERCINGÉTORIX

Je ne vous connais plus.

HIRA

Et nos serments d'amour ?

VERCINGÉTORIX

Ils étaient superflus !

HIRA

De grâce, expliquez-vous.

VERCINGÉTORIX

Descendez en vous-même
Et dites, s'il se peut, qu'aujourd'hui l'on vous aime.

HIRA

Ingrat ! jamais amour ne fut plus mérité.

VERCINGÉTORIX

Vous seriez telle encor ?

HIRA

Que je vous ai quitté.

VERCINGÉTORIX

Captive de César...

HIRA

Et toujours honorée.

VERCINGÉTORIX

Plus belle que jamais.

HIRA

Dites plus adorée.

VERCINGÉTORIX

Hira, se pourrait-il que votre ravisseur....

HIRA

A traité sa captive avec tant de douceur,
Et si discrètement ménagé sa faiblesse
Que, bientôt, malgré moi, j'admirai sa noblesse.
Respectueux, très humble, et ne voyant en moi
Que votre fiancée et la fille d'un roi,
A l'entendre vanter la vertu singulière
Du grand chef, j'oubliais que j'étais prisonnière.
Je n'eus même à blâmer aucun de ses regards ;
Son estime pour vous me valait ces égards :
« Heureuse, disait-il, celle à qui s'intéresse
» Ce héros dont la gloire égale la jeunesse ;
» Des fils de soie et d'or trameront ses beaux jours,
» Qu'elle vive longtemps pour l'adorer toujours. »

VERCINGÉTORIX

A de tels procédés j'étais loin de m'attendre,
J'en cherche le mobile et ne puis le surprendre.
Ses menaces, son rapt odieux, son passé,
Tout le porte à finir comme il a commencé,
Et donne lieu de craindre en pareille aventure
Qu'il n'ait quelque avantage à forcer sa nature.
Car, encore une fois, il serait insensé
De croire qu'un Romain fût désintéressé.

HIRA

Et, pourtant, je suis là, près de vous, délivrée.

VERCINGÉTORIX

De qui m'osa ravir cette tête adorée,
Le repentir tardif n'efface point l'affront.

HIRA

César, d'un nouveau lustre honorant votre front,
Sollicite un traité dont je serai le gage ;
Le trésor qu'il déroba il vous en fait hommage,
Et s'il vous restitue un bien qu'il vous a pris,
Certes, il n'ignore pas quel en est tout le prix :
« Quel messager, dit-il, quel témoin plus sincère
» Peut m'aider à conclure un traité nécessaire ?
» Allez, et qu'à César il soit enfin permis
» D'être le plus fidèle entre tous ses amis. »

VERCINGÉTORIX

Je commence à comprendre et devine le reste.
Tel serait le calcul de cet homme funeste,
Qu'en un marché honteux, l'infâme suborneur
Me rendrait mon amour au prix de mon honneur.

HIRA

Voulez-vous perdre Hira ?

VERCINGÉTORIX

Faut-il perdre la Gaule ?
Lorsque l'une est mon culte et l'autre mon idole,
Sur ce choix criminel qui pourrait décider ?

HIRA

On se soumet au mal qu'on ne peut éluder.

VERCINGÉTORIX

A cette lâcheté l'âme celte est rebelle.
J'aime tant ma patrie et vous êtes si belle !
Comment l'une de l'autre, Hira, vous séparer ?

HIRA

En un vain parallèle à quoi bon s'égarer?
Au nom de cet amour...

VERCINGÉTORIX

Chère Hira...

HIRA

Le temps presse ;
Veux-tu perdre, à la fois, la Gaule et ta maîtresse ?

VERCINGÉTORIX

Et vous, déshonorer votre ami ? Voulez-vous
Qu'il livre son pays pour être votre époux ?

HIRA

Pour garder mon ami j'irai jusques au crime.

VERCINGÉTORIX

Vous ne l'aimeriez plus s'il perdait votre estime.

HIRA

Je ne sais plus que dire ! ingrat, me faudra-t-il
Vous quitter à jamais ?

VERCINGÉTORIX

Hira !

HIRA

Fils de Celtill,
Adieu !

VERCINGÉTORIX

Quoi, vous partez ?

HIRA

J'ai donné ma parole ;
Vous perdez, en ce jour, votre amante et la Gaule !

VERCINGÉTORIX

Ah ! ne me quittez pas.

HIRA

Voulez-vous qu'à mon tour
Parjure à mon serment, je maudisse le jour ?

VERCINGÉTORIX

Envers le ravisseur, enfant, rien ne vous lie.

HIRA

Mon serment ?

VERCINGÉTORIX

N'est point libre et le suivre est folie.

HIRA

Oui, vous avez raison... Que nous importe à nous ?
Je vous aime ; je reste et suis à vos genoux,
Mon Vercingétorix.

VERCINGÉTORIX

Mon Hira !... que je meure...
N'entends-tu pas, enfant ?
(Nouvelle sonnerie de trompettes.)

HIRA

Oui, le buccin, c'est l'heure...
Oh ! je voudrais ainsi mourir entre tes bras !

VERCINGÉTORIX

(avec terreur) (avec désespoir)
Entends ! il faut partir puisque tu le juras.
(La sonnerie devient plus pressante.)

HIRA

Tu sens bien qu'à présent partir est impossible,
Je sauve mon amour.

VERCINGÉTORIX

Une lutte terrible
Se livre entre mon cœur et ma faible raison.

HIRA

Se pourrait-il qu'aimer fût une trahison ?

VERCINGÉTORIX

Reste, enfant : je suis prêt à braver ciel et terre.
Dieux ! César...

SCÈNE VI

Les mêmes, César

CÉSAR

Oui, grand chef, et sans plus de mystère
César impatient de traiter avec toi
Vient, seul sous cette tente et se livre à ta foi.
Oublieux de l'injure, il chérit la clémence
Et t'admire, Gaulois, mais il plaint ta démence.
Crois-tu donc qu'il se plaise à noyer dans le sang
Le magnifique espoir de ce peuple naissant ?
Non, Vercingétorix, et c'est vraiment un crime
De se couper la gorge ainsi, lorsqu'on s'estime ;
Non, je ne saurais voir d'un œil indifférent
Décliner un pays qui peut être si grand,
Et pénible est ma tâche en cette rude guerre,
De combattre un héros que j'aime comme un frère !
Quand donc finira-t-il ce conflit odieux ?

VERCINGÉTORIX

César, quand tes soldats auront quitté ces lieux.
Que ferait un Romain si, forçant vos frontières,
La Gaule ravageait vos provinces entières
Par la flamme et le fer, et si, jusqu'à vos murs,
Une mer d'étrangers roulait ses flots impurs ?
Si vos champs dévastés et vos villes désertes,
La défaite subie et les hontes souffertes,
Vos fières légions sous le joug abhorré,
Vos épouses courbant leur front déshonoré,
Et, bétail qu'on destine au plus dur esclavage,
Vos filles et vos fils poussés vers le rivage,
Vos pères massacrés et vos mères en pleurs,
Le barbare, insultant encore à vos douleurs,
Vous murmurait ces mots de tendresse infinie,
Et, comme toi, César, maniant l'ironie,
Osait parler d'amour et de fraternité ?
Vous sentiriez bondir votre cœur irrité ;

A votre désespoir vous feriez violence
Et châtiriez bien vite une telle insolence.
Et si vous fléchissiez, Coclès et Scævola
Surgiraient de la tombe en disant : « Nous voilà. »
A défaut des vivants, César, vos heures sombres
Verraient, le glaive en mains, lutter ces grandes ombres,
Et, si vous n'étiez plus de taille à vous venger,
Vos morts se dresseraient pour chasser l'étranger.
Et tu veux que celui dont tu vantais la gloire,
De tant de maux soufferts ait perdu la mémoire?
Je me souviens, César, et, la rougeur au front,
Je revois ce forum où j'ai reçu l'affront,
Quand le premier consul, d'un geste plein d'audace,
Nous signalant, Gaulois, à votre populace,
Pronait insolemment Fonteius impuni.
Je vois encor le cirque où, sur le sable uni,
Opposés par César à trois mille Bétiques,
Trois mille adolescents de nos forêts celtiques
Par leur mort réciproque amusaient vos loisirs.
Et nos filles, hélas ! pauvre chair à plaisirs,
En d'affreux lupanars, une luxure infâme
Trafique de leur corps et supprime leur âme !
Et tu ne voudrais pas qu'on se souvînt encor ?
Qui donc, si ce n'est vous, a dérobé notre or ?
Qui donc, en Italie, a volé nos provinces ?
Quelle main criminelle assassine nos princes ?
Qui fit périr mon père et qui donc m'a banni ?
Qui donc a limité notre empire infini,
Si bien qu'il reste à peine un petit coin de terre
Où nous puissions, hélas ! et souffrir et nous taire ?
Vous jalousez jusqu'à l'air que nous respirons,
Et ce pâle soleil, témoin de nos affronts.
Sur nos moissons en cendres et nos villes croulantes
Nous faudra-t-il encor baiser vos mains sanglantes ?
Et nos bras mutilés devront-ils au fourreau
Remettre, tout fumant, le glaive du bourreau ?

Célébrer notre honte et chanter vos victoires?
Non, jamais, entends-tu ; — rendez nos territoires
Et de notre défaite effacez le remord
Sinon, c'est entre nous, César, la guerre à mort.

CÉSAR

Je constate qu'Hira, ma jeune messagère,
A la diplomatie est restée étrangère ;
Maintenant que son rôle est ici terminé
L'otage au camp romain doit être ramené.
Et César, à son tour, reprenant le message,
Sans doute trouvera son ennemi plus sage.
(A Hira.)
Allez, puisque le Brenn méprise vos appâts.

VERCINGÉTORIX

Hira, si vous partez, vous ne reviendrez pas.

CÉSAR

Je jure par le nom de César, par ma mère
Vénus, par Jupiter, le maître du tonnerre,
Par les dieux infernaux, que le même destin
Vous unira tous deux, soit qu'en un grand festin
La coupe d'hydromel circulant à la ronde,
On célèbre d'Hira la beauté rose et blonde,
Soit que, sur un tombeau de lauriers et de fleurs,
Je vide cette coupe en répandant des pleurs.

VERCINGÉTORIX

César, le grand pontife est doublé d'un augure,
Et ses mots, de Janus, ont la double figure.
Mais, hélas ! c'est toujours au fond le même accord
Et ses chansons d'amour sont des chansons de mort !
Hira, n'écoutez pas cette voix doucereuse.

HIRA

Eh ! qu'importe, après tout, si je suis malheureuse ?
J'accomplis mon serment, je te garde ma foi
Et reste digne enfin du grand chef et de moi.

Ta parole, César, je ne suis pas tentée
D'en discuter ici le sens, ni la portée ;
Au regard de la Gaule Hira pèse si peu !
Au reste, ta formule est très claire ; ton vœu
Me plaît, car il répond très bien à ma pensée.
Mon Vercingétorix vivant, jamais lassée,
Hira, pour le grand chef, est prête à tout souffrir,
Lui mort, tu l'as compris, César, je dois mourir.
Ainsi donc, je suis prête, ô proconsul de Rome !

VERCINGÉTORIX

Enfant, tu ne dois pas obéir à cet homme.

HIRA

J'obéis à l'honneur ; sur le chemin tracé
Je passe fièrement où mon chef a passé.
Vers le but poursuivi guide ta bien-aimée ;
Ayons gloire commune et même renommée,
Vers le même idéal élevons nos deux cœurs,
Ne songeons qu'à la Gaule et nous serons vainqueurs.

CÉSAR

Hira, vous aspirez bien haut pour une femme.

HIRA

Dans l'âme de mon chef je retrempe mon âme,
D'un exemple viril je subis le pouvoir
Et puise en mon amour la force de vouloir.
Adieu.

VERCINGÉTORIX

Ne partez pas, Hira, je vous conjure.

HIRA

Voulez-vous que César me traite de parjure ?

VERCINGÉTORIX

Vous êtes libre.

CÉSAR

Non.

HIRA

Nul, ami, ne dira
Que Vercingétorix a fléchi par Hira ;

Aux desseins de César je demeure étrangère.
Pourtant, du frêle esquif où je suis passagère,
Je dis : « Si nous devons ne jamais nous revoir,
» Qu'importe, ami ? faisons toujours notre devoir. »
(*Exit.*)

SCÈNE VII

Vercingétorix, César

VERCINGÉTORIX

César, rien ne me lie et des mains de l'escorte
Je cours la délivrer.

CÉSAR

Tu ne l'aurais que morte.

VERCINGÉTORIX

Eh bien ! démon, toi-même à l'instant va mourir.

CÉSAR

Soit ; le grand chef de honte ainsi va se couvrir ;
Car je suis protégé par les lois de la guerre.

VERCINGÉTORIX

Que m'importe ?

CÉSAR

En effet, j'oubliais que, naguère,
La Gaule à Génabum a violé ces lois.

VERCINGÉTORIX

Va-t-en.

CÉSAR

Daigne écouter une seconde fois.

VERCINGÉTORIX

Il te faut donc, bourreau, me torturer encore ?

CÉSAR

Tu n'aimes plus Hira, sans doute ?

VERCINGÉTORIX

Je l'adore.

CÉSAR

Et la Gaule en péril, tu l'aimes, elle aussi.

VERCINGÉTORIX

De la Gaule et d'Hira, j'ai le même souci.

CÉSAR

Elles ont, à cette heure, un singulier apôtre.
Pourquoi vous acharner à perdre l'une et l'autre.
Et quel aveuglement vous empêche de voir
Qu'après tout, le salut est l'unique devoir.
Ecoute... Tu connais un secret que personne
Ne surprit sans péril ; César te le pardonne...
Ce secret qu'un hasard te découvrit hier,
D'un Romain devant toi courbe le front si fier.
Honteux de sa faiblesse, à cette heure suprême,
Il te dit, en tremblant : « J'ai besoin que l'on m'aime. »
(Mouvement de Vercingétorix, César se redresse aussitôt)
Mais, déçu, ce besoin se transforme en fureur
Et je tue avec rage.

VERCINGÉTORIX

Oh ! tu me fais horreur.

CÉSAR

Viens, apaise ce mal ; du monstre sanguinaire
Daigne faire, à jamais, un César débonnaire,
Généreux comme toi ; tends-moi ta noble main.

VERCINGÉTORIX

Non ; César généreux ne serait plus Romain,
La cruauté, chez vous, dépasse la vaillance.

CÉSAR

C'est bien : puisque le Brenn repousse l'alliance,
Le monstre va rugir, le tigre déchaîné
Va se ruer encore au carnage effréné,
Et, dans Avaricum, ce que César apprète
Est à faire dresser les cheveux sur la tête.
Une seconde fois veux-tu ?

VERCINGÉTORIX

Non.

CÉSAR

Dans le sang
César éteindra donc son désir impuissant,
Comme Sylla, durant notre guerre civile...
Combien sont-ils là-bas?

VERCINGÉTORIX

Plus de quarante mille.

CÉSAR

Eh bien ! je les ai pris tous et sans coup férir.
Les veux-tu libres?

VERCINGÉTORIX

Non.

CÉSAR

Alors, tout va périr:
Femmes, enfants, vieillards !

VERCINGÉTORIX

Non, Romain, tu te leurres;
Ils seront tous, ici, près de moi, dans deux heures.
Frères d'Avaricum, le Brenn vous a sauvés !

CÉSAR

Crois-tu que vos marais les auront préservés ?
Ecoute ces clameurs : ce sont des cris de femmes.
Regarde..., Avaricum se couronne de flammes;
Une chaîne vivante au col de ses guerriers
S'attache et c'est l'amour qui fauche vos lauriers.
Nul ne te rejoindra, grand chef; déjà les larmes
Des mains de vos soldats ont fait tomber les armes.

VERCINGÉTORIX

Qui donc nous a trahis?

CÉSAR

Ne devines-tu pas ?
Au delà des marais ne vois-tu rien là-bas ?
Entends-tu ces galops, ce cliquetis d'armures ?
Cette fuite ? Les tiens éclatent en murmures.

LES SOLDATS

Epédorix ! Virdumar.

CÉSAR

Ont livré ton secret ;
Ils vont, bride abattue, à travers la forêt.
Vers quel but ? un enfant te le dira sans peine.
Ils s'en vont, aveuglés par l'envie et la haine,
Fous d'orgueil, ombrageux, jaloux de dominer !
Et tu t'es cru de taille à les discipliner?
Quand tu pares de fleurs la tête qui s'incline,
Moi, je la tranche... et c'est ma seule discipline.
Soixante chefs gaulois sont soixante ennemis
De la Gaule... Il ne faut qu'un chef et deux amis.
Crains-tu de t'appuyer sur ma robuste épaule ?
Nous ferons, à nous deux, l'unité de la Gaule.
Va, ne proteste plus... César sait pardonner
Et veux, dans Gergovie, enfin te couronner.
Réfléchis bien, grand chef, mon alliance offerte
C'est le salut ; partout ailleurs, c'est votre perte !

(*Exit*)

TROISIÈME ACTE

Gergovie

(La scène représente la plaine de la Limagne sur les bords de l'Allier. Au fond, l'oppidum de Gergovie et la chaîne des Dômes. La tente de Vercingétorix occupe une partie de la scène, vers la rampe, à droite, face aux spectateurs. Coucher du soleil : ciel mouvementé et orageux.)

SCÈNE I

Vercingétorix, Colliers d'or, Bardes, Ambactes, Soldurlers

UN AMBACTE

Non, ce n'est pas en vain que l'Alvern a jeté
Son défi... L'orgueilleux César a déserté
La lutte... Gergovie est libre... La victoire
Appartient désormais aux Gaulois, et la gloire
En revient au guerrier d'Alvern, tendre et rêveur.
— Bardes et Colliers d'or, acclamez le Sauveur.

UN BARDE

Telles, dans la tourmente, au penchant des vallées,
Par les vents furieux les neiges flagellées
Sans trêve ni merci, roulent en tourbillons,
Et vont de la Limagne engraisser les sillons ;
Telle, des monts d'Alvern, la phalange romaine
Dans un désordre affreux roule jusqu'à la plaine ;
Et, de son glaive d'or, le héros du Sancy
La flagelle, à son tour, sans trêve ni merci.

UN COLLIER D'OR

J'ai bondi de mon char et, franchissant les lignes,
J'ai capturé leur aigle et toutes ces insignes.

UN AUTRE

J'ai traversé trois fois leurs rangs... et je fauchais !

UN AUTRE

Tandis qu'en ces halliers humains, je chevauchais,
Mon coursier, partageant l'ivresse des batailles,
Mordait et décousait les chairs et les entrailles !

UN AUTRE

Le Gabale, aujourd'hui, vous a tous surpassés.

UN AUTRE

Le Velaune, à son tour, vous a tous éclipsés.

UN AUTRE

Grand chef, tu donneras la palme aux Lémovices.

UN AUTRE

Le Ruthène a rendu, maître, plus de services.

UN AUTRE

C'est le Cadurque.

UN AUTRE

C'est le Boie...

VERCINGÉTORIX

En vérité,
Chefs, tous également vous avez mérité,
Gloire aux confédérés vainqueurs sous Gergovie !

UN COLLIER D'OR

Nos succès, il est vrai, sont bien dignes d'envie:
Mais de récents revers abaissent notre orgueil
Et, toujours, d'Avarique il faut porter le deuil !
Il manque parmi nous et Bibracte et Decise
Et, sans elles, la lutte est encore indécise.
Hélas ! pourquoi faut-il qu'Epodrix, Virdumar
Aient trahi notre cause et secondent César !

SCÈNE II

Les mêmes, Litavicus

LITAVICUS

Moi, Litavic l'Edue, ami de votre maître,
J'affirme qu'Epodrix ne fut jamais un traître.
Le grand Viridomar est, de même que lui,
De la Gaule en péril le plus solide appui.

UN COLLIER D'OR

Devant Avaricum tous deux ont pris la fuite.

UN AUTRE

Dans le camp des Romains nous les vîmes ensuite.

LITAVICUS

Gaulois ! qui d'entre vous ne se fût empressé
Comme eux de secourir son foyer menacé ?
Mais, installé déjà dans leur riche héritage,
Un légat de César les retint en otage.

UN COLLIER D'OR

Jusqu'aux pieds de nos murs on vit leurs escadrons
Sous l'étendard latin battre les environs.

LITAVICUS

Contraints d'accompagner César, la mort dans l'âme,
Ils n'ont porté, chez vous, ni le fer ni la flamme.
Hier, ils ont pu fuir, au prix de quels dangers !
Et déjà l'Eduen chasse les étrangers.
Epodrix, Virdumar veulent, sous Noviodune,
O Vercingétorix, égaler ta fortune,
Et l'Eduen, venant en aide à l'Auvergnat,
Litavicus entend surpasser Critognat.
Vous l'avez dit... Sans nous, la victoire rebelle
En faveur des Gaulois ne bat plus que d'une aile ;
Mais que les Eduens s'unissent aux Gaulois,
Rome et le monde entier se rangent sous vos lois.
Oui, bientôt, grâce à nous, vos plaines délivrées
Verront fuir des Romains les hordes abhorrées ;
Alors que tous les chefs, assemblés à ma voix,
Sous les murs de Bibracte arrivent à la fois.
Là, sans brigue, à loisir, on pourra reconnaître
Qui mérita le mieux d'être seigneur et maître,
Et qui fut le vainqueur, de l'Alvern ou de nous.

VERCINGÉTORIX

C'est bien : nous répondrons tous à ce rendez-vous.

(*Exit Litavicus.*)

SCÈNE III

Les mêmes, moins Litavicus

VERCINGÉTORIX

O soif de tout primer, exécrable folie !
Tu fais boire la honte, hélas ! jusqu'à la lie.
Tu distilles le crime... et ton affreux poison
Au fond de chaque coupe a mis la trahison.
Amis, gardons-nous bien de cette sombre ivresse,
Sinon c'en serait fait de la Gaule en détresse.
Divisés, l'ennemi viendrait nous envahir ;
Et l'on peut commander lorsqu'on sait obéir.

UN COLLIER D'OR

C'est pour cela, grand chef, qu'on t'offre la couronne.

VERCINGÉTORIX

A plus digne que moi, frères, je l'abandonne.

LE COLLIER D'OR

L'Alverne désormais aurait le premier rang.

VERCINGÉTORIX

L'Alverne, parmi vous, n'en serait pas plus grand.

LE COLLIER D'OR

Et ces fins cheveux blonds qui font une auréole,
Comme un beau nimbe d'or, aux filles de la Gaule ;
Ces yeux noyés d'amour infini, dis-le moi,
Y peux-tu renoncer à jamais, sans émoi ?

VERCINGÉTORIX

Frère !

LE COLLIER D'OR

Prète l'oreille aux doux chants d'hymenée.

(Aux sons de la harpe gauloise, un chœur de jeunes filles apparaît sur la scène. Il accompagne Héva, fille du chef du clan du Césalier : Héva est vêtue de blanc et couronnée de fleurs.)

SCÈNE IV

Les mêmes, femmes, jeunes filles, chœur, Héva

JEUNE FILLE

En secret nous l'avons amenée.
Pâle et belle à ravir, sous de longs voiles blancs,
La jeune fiancée arrive à pas tremblants.

VERCINGÉTORIX

C'est elle, n'est-ce pas ?

JEUNE FILLE

De fleurs toute coiffée.

VERCINGÉTORIX

Gracieuse en son port ?

JEUNE FILLE

Comme une jeune fée.

VERCINGÉTORIX

Des mains du Proconsul ?

JEUNE FILLE

Prince, tu vas la voir ;
Telle la Korrigwen en la brune du soir !

AUTRE JEUNE FILLE

Tel un lis que balance une brise légère.

VERCINGÉTORIX

Est-ce vous, chère Hira ?... Dieux ! c'est une étrangère !

LE CHŒUR

Le Romain franchissait la crète des remparts
Et la vierge d'Alvern aux longs cheveux épars
Aux cieux levait des mains tremblantes,
En suppliant Tarann et Belen, tous les dieux,
De lui venir en aide... Hélas ! au fond des cieux
Leurs foudres descendent trop lentes !

Vaine était sa prière... et, déjà, le Romain
Sur la vierge d'Alvern posait sa lourde main,
Sa main hideuse de carnage;
« A moi, fils de Celtill! » — Le calme et doux sauveur
Vers la vierge d'Alvern tourne son front rêveur,
Il est à peine de son âge.

Dans son regard si jeune ont passé des éclairs,
Sa voix tonne... Son glaive a tracé dans les airs
Comme un large sillon de flamme.
Et la vierge d'Alvern, fidèle au doux vainqueur,
En retour a donné tout le sang de son cœur
Et tous les parfums de son âme.

Maître, son clan se groupe autour du Césalier,
Et ton vaste domaine aux rives de l'Allier
N'a pas de plus vertes prairies,
De plus riches moissons, de plus nombreux troupeaux,
Que la marche où son père a planté ses drapeaux
Tous constellés de pierreries.

JEUNE FILLE

Regarde, maître, elle est la plus belle de nous.

HEVA

Maître, je viens te rendre hommage à deux genoux.
Sauveur, ô doux sauveur, exauce ma prière.

VERCINGÉTORIX

Enfant, relève-toi.

HEVA

La nuit, dans la clairière,
Nous rêverions tous deux sous le ciel étoilé,
Le mystère d'Abred nous serait révélé.
Tu rougis..., n'est-ce pas de honte ou de colère?
Une autre, mieux que moi, peut-être, a su te plaire;
Parle; tu la verras, sur un signe, accourir,
Et, demain, sans se plaindre, Heva saura mourir!

VERCINGÉTORIX

Pour vous je ne ressens ni colère, ni haine ;
Mais, nulle d'entre vous ne peut guérir ma peine ;
Allez rêver d'amour sur les pentes en fleurs,
Trop charmants sont vos yeux pour se mouiller de pleurs.
Enfants, je suis pareil au chêne solitaire ;
A ses pieds nul gazon ne recouvre la terre,
Et, cependant, de loin, le chasseur a souri,
Car le chêne farouche est son plus sûr abri.
Son abri..., jusqu'au jour où Tarann, de sa foudre,
Viendra frapper cet arbre et le réduire en poudre !

HEVA

J'écarterai la foudre et je saurai calmer
Tarann, le dieu qui gronde et qui nous laisse aimer.
Oh ! dis-moi, doux sauveur, quelle est ta peine amère?

SCÈNE V

Les mêmes, Alda, un Barde

ALDA

Nulle ne le saura, nulle autre que sa mère ;
Seule, vierges d'Alvern, elle peut l'apaiser,
Et verra sa douleur se fondre en un baiser.
Laissez-nous seuls.

HEVA

Sauveur, ô sauveur de la Gaule,
Adieu ; bien à regret l'hirondelle s'envole.
Adieu ; mais s'il te plaît de la revoir un jour,
Maître, sache qu'elle est fidèle à son amour.

(*Exeunt.*)

SCÈNE VI

Vercingétorix, Alda, l'Eubage

VERCINGÉTORIX

A mon vieil échanson je demandais à boire,
Une liqueur jaillit de la corne d'ivoire.

Mère, c'était du sang qui bouillonnait à flots,
Et j'ai cru que ma coupe exhalait des sanglots.

ALDA

Non ; c'était le cristal qui tintait à l'oreille,
Et cette onde où moussait une écume vermeille,
Il t'en fallait, mon fils, abreuver à pleins bords,
Car la rouge liqueur était le vin des forts.

VERCINGÉTORIX

Mère, un chasseur d'élans dépeçait une bête,
Les yeux, vivant encor, lui saillaient de la tête,
Toute chaude, la chair pantelait sous la main,
Et, tremblant, j'ai cru voir pendre un grand corps humain.
Mère, il a plu du sang ; la plaine en est couverte.

ALDA

Va, la terre, mon fils, en deviendra plus verte.

VERCINGÉTORIX

Les morts sont plus pressés que les vagues des mers.

ALDA

Làs! ils seront, bien vite, enfouis par les vers.

VERCINGÉTORIX

Mère, je vois tout rouge et les forêts de chênes,
Et les grands monts noyés dans les brumes prochaines,
Et le miroir des lacs et le ruisseau qui fuit ;
Le soleil était rouge à son coucher... La nuit
A des lueurs de pourpre, et la lune, elle-même,
A l'horizon sanglant se montre toute blême.
Mère, je vois tout rouge et je me lave en vain
Mon bras garde toujours la couleur de ce vin.
Mère, tout s'illumine aux lueurs d'une forge,
Une acre odeur de sang me saisit à la gorge ,
Tout tourne autour de nous... Me vois-tu chanceler.
Ecoute... C'est la mort qui vient nous appeler.

ALDA

Non, mon fils ; c'est la vie à jamais assurée ;
C'est la grande clameur de la Gaule enivrée
Qui, d'échos en échos, retentit jusqu'au Rhin ;
Cri du Celte exaltant son jeune souverain,
Cri d'amour et d'orgueil, de joie et d'espérance
Que pousse le vieux monde en mal de délivrance.
Et... ces membres épars, ce sang qui coule à flots,
Cris de rage et de deuil, ces larmes, ces sanglots,
Cet éblouissement d'un grand corps qui chancelle,
Ce lugubre appareil est pour Rome... C'est elle
Qui râle et qui se meurt... et c'est toi, pauvre enfant,
Toi, qui trembles ainsi de te voir triomphant !
Regarde... au Nord, au Sud, partout, comme des âmes,
Sur la plaine et les monts courent de grandes flammes.
Regarde... La Durande est déjà tout en feu
Et la Dore et les puys... Le rouge sur le bleu
Se découpe, s'allonge en guirlandes de fête,
Et va, jusque dans Rome, annoncer la défaite.

VERCINGÉTORIX

Oh ! que ne puis-je, hélas ! sur les monts, dans les bois,
Loin, bien loin, m'égarer, mère, comme autrefois !
Oh ! que ne puis-je encore, étendu sur la mousse,
Ecouter cette voix monotone... et si douce,
Qui, dans les grands sapins, murmure... et, tendrement,
Comme la douce voix bercerait mon tourment !
Tandis qu'autour de nous se prodiguait l'injure,
En mon cœur attendri j'évoquais ce murmure,
Et plus avec fureur la haine débordait,
Plus doucement encor, mère, je l'entendais !
En ce cœur il n'est plus de place pour la haine,
Toujours la même image y règne en souveraine ;
Elle me suit partout ; au milieu du danger
Elle est ma seule égide et me vient protéger.

Et, comme un cerf traqué qui se jette à la nage,
Je m'en vais, sans rien voir, au milieu du carnage;
Le monstre peut rugir et l'homme blasphémer,
Je ne veux rien entendre et ne sais plus qu'aimer.

ALDA

Aime, enfant : de l'amour naissent les belles choses.
L'amour, c'est le soleil qui fait croître les roses
Et fleurir les lauriers .... L'amour a fait de toi
Le sauveur de la Gaule.

VERCINGÉTORIX

Il me remplit d'effroi.
Le triomphe m'étonne et me trouve si lâche
Que je tremble aujourd'hui de faillir à la tâche ;
Oui, j'ai peur de poursuivre un espoir insensé.
Tu le craignais jadis.

ALDA

Cette crainte a cessé.

VERCINGÉTORIX

Un noir pressentiment m'obsède, m'épouvante.
Vais-je perdre la Gaule, ainsi que mon amante?
Tout m'échappe et me fuit, tout me porte malheur.
O mère, que je souffre!...

ALDA

Accepte ta douleur,
C'est le lot des meilleurs de souffrir pour les autres,
Tel est le vieil usage adopté chez les nôtres,
Luern et Bituit... et ton père Celtill,
Le calme et doux martyr, enfant, se plaignait-il ?
Je te trouve assez fort pour marcher sur leur trace,
Tu portes sur le front le signe de ta race.
Rêve et souffre ; mon fils, ce rôle est assez grand
Et le libérateur vaut bien le conquérant.
« Etre libres, voilà toute notre conquête, »
Ainsi parlait Celtill quand, sur ta blonde tête,

Sa main, sa noble main s'abaissa lentement !

(Prenant une épée des mains de l'Eubage.)

... Tiens, voilà ta maîtresse ; à genoux, bel amant,
C'est l'arme de Celtill, la généreuse épée
Dans le sang des aïeux superbement trempée,
Dans le sang de Luern, de tant d'autres encor !
La voilà, ta maîtresse, à genoux, Collier d'or !
Avec ta lèvre rose au jour de ta naissance,
Le glaive de Celtill avait fait connaissance.
Accepte son baiser, humide d'un soupir
Et tiède de la flamme où mourut le martyr.
Chère lame, en sa main sois docile et légère
Et fais de cet enfant ce que tu fis du père !

BARDIT

Terre d'Alvern, pays des monts, des grandes eaux,
De la forêt qui chante ainsi que les roseaux,
Pentes où la cascade a jeté son écharpe,
Daignez prêter l'oreille aux accents de la harpe.

« Montagne, dit Celtill, abaisse ton sommet. »
La montagne aussitôt s'incline et se soumet.
Quand Celtill a frappé le rocher de son glaive,
Le rocher s'amollit, palpite et se soulève !

Celtill touche le front des grands Dômes épars
Et la source, à torrents, jaillit de toutes parts.
Celtill a regardé l'océan sans limites,
La source, à l'Occident, roule et se précipite.

Celtill lève son glaive et fixe l'Orient,
L'onde, vers le soleil, accourt en souriant.
Loin, très loin, vers le Sud, au delà des Cévennes,
C'est la même onde encor qui féconde les plaines,
Le glaive de Celtill s'est tourné vers le Nord
Et la source y descend tranquille et sans effort.

Noble cœur de la Gaule aux battements austères,
Fais circuler ainsi le sang par tes artères.

Ranime la vigueur en ce corps appauvri,
Cœur de la Gaule, ô cœur aimant, suprême abri !
Inspire le guerrier qui pense et l'encourage,
Et que son glaive d'or achève ton ouvrage.

VERCINGÉTORIX

Noble terre d'Alvern et toi, Gaule ! à genoux
Je le reçois, ce glaive, et je réponds de vous.
Oui, j'ai foi désormais en ta parole auguste,
O mère, et nous vaincrons, car notre cause est juste !

SCÈNE VII

Les mêmes, Soldurlers

UN SOLDURIER

Par un brusque retour, les Romains, sur ton clan,
Viennent de se ruer en un suprême élan.
Mais, déjà, nous avions prévu cette offensive
Et leurs débris épars ont regagné la rive.
Pêle-mêle, tout roule, armes et boucliers,
Lourds bagages, valets, chevaux et cavaliers,
A la merci du fleuve et son cours s'embarrasse,
Et de frapper toujours le soldurier se lasse.

VERCINGÉTORIX

Epargnez les fuyards, frères, soyez humains.

UN SOLDURIER

Maître, combien ont pu s'échapper de nos mains !
J'avais pris un chef, glabre et chauve, à torse grêle ;
Déjà, je le couchais en travers de ma selle,
Un des nôtres me dit : « Laisse-le donc partir. »
J'ai suivi ce conseil, quitte à m'en repentir
Ensuite. La capture était belle sans doute
A juger par ce glaive.

(Vercingétorix examine le glaive et le dépose auprès du glaive de Celtill.)

VERCINGÉTORIX

Allons, Celtes, en route.

En selle, cavaliers, et coupez à travers
Labours, fossés, taillis, pour le prendre à revers.
Le glaive de César !... C'était le chef suprême
Que tu portais en croupe, ami ; c'était lui-même.

(*Exeunt.*)

Adieu, mère... Le temps d'endosser ce harnais,
(Il est seul.)
Je les suis... Donc, César, à nous deux.

SCÈNE VIII

Vercingétorix, César

CÉSAR

Je venais
Précisément te voir.

VERCINGÉTORIX

J'ai dû mal te comprendre.
Tu te rends?

CÉSAR

Un Romain ne doit jamais se rendre.

VERCINGÉTORIX

C'est pourtant la défaite.

CÉSAR

En es-tu convaincu?
Si j'ai bien nom César, je ne suis pas vaincu.

VERCINGÉTORIX

Proconsul, un peu moins de jactance à cette heure ;
Reconnais que César a perdu la gageure
Et que, désespérant d'échapper cette fois,
Un Romain se résigne à prier un Gaulois.

CÉSAR

Vous supplier !... Pourquoi, si telle est ta pensée,
Ta garde à m'enchaîner ne s'est-elle empressée ?
Que ne suis-je déjà sur vos murs triomphants
Offert, comme une cible, aux jeux de vos enfants?

Où donc est le carcan ? Gaulois, appelle vite
Les aides du licteur... Mais, le grand chef hésite ;
C'est que du nom romain l'insigne majesté
S'impose, jusqu'ici, même au plus redouté.

VERCINGÉTORIX

Moi, vous craindre !... César, sans être téméraire,
Je crois bien qu'aux Romains j'ai prouvé le contraire ;
S'ils en doutent encore ils sont bien exigeants.

CÉSAR

Faisons trêve, grand chef, aux propos outrageants,
Et si je dois mourir, satisfais ton envie.

VERCINGÉTORIX

Non ; Vercingétorix ne veut pas de ta vie ;
Il redoute si peu ta Rome... et ses Romains,
Orgueilleux proconsul, qu'il t'ouvre les chemins.
Si je te retenais, Rome dirait, peut-être,
Qu'ayant reçu ta foi, j'ai pu la méconnaître ;
Que Vercingétorix, indigne chevalier,
Fait mentir le renom d'un peuple hospitalier.
César, ta vie est sauve ; une fidèle escorte
En voyage, au besoin, te prêtera main-forte.
Tiens, reprends ton épée...

CÉSAR

Elle était libre aussi ;
Libre, ainsi que César, elle se trouve ici.
Là haut, sur le mont Dôme, au fronton du vieux temple,
Suspends-la..., qu'elle soit à jamais un exemple
Comme un gage éternel de loyale amitié,
Je veux ton alliance et non point ta pitié.
Oui, du fils de Vénus la compagne fidèle
Est bien digne de toi... Dispose plutôt d'elle ;
Mieux encore qu'en un temple, en ta solide main,
Comme une sauvegarde elle sera demain.
En échange, grand chef, je recevrai la tienne.

VERCINGÉTORIX

Garde-toi d'y toucher ; César, qu'il te souvienne
Que, durant deux cents ans, elle a si bien lutté
Qu'un jour, au Capitole, un Gaulois est monté.
Alors, son cliquetis vous imposait silence,
Et le destin, par elle, inclina la balance !
En Asie, en Afrique, en Europe, en tous lieux,
Sans relâche, ce glaive assaillit vos aïeux.
Il a partout gravé cette phrase sanglante :
« Guerre à Rome, malheur à sa race insolente. »
Malgré tous vos succès, après tous nos revers,
Sa lame aspire encore à sauver l'univers.
Quand de son fer jaillit l'étincelle féconde,
Tout le ciel s'illumine et tressaille le monde,
Et l'univers sourit au généreux effort
Du Celte qui s'acharne à repousser la mort.
Elle rachète et sauve..., elle est libératrice,
Et la tienne, César, est une destructrice.
La terreur la précède et la honte la suit.
L'esclavage, le deuil, le désespoir, la nuit,
Voilà ce que réclame à cette arme fatale
La droite de César, orgueilleuse et brutale !
Tu veux tout absorber, tu veux tout asservir,
Ta soif de dominer ne se peut assouvir.
Mais je prévois le jour de justice suprême
Où ce fer tournera contre César lui-même,
Où la louve affamée, en sa rage étouffant
Le louveteau, voudra dévorer son enfant.

CÉSAR

Et moi, l'heure prochaine où cette tête altière
Viendra, jusqu'à mes pieds, rouler dans la poussière.
Les dieux l'ont résolu : le sort en est jeté.
Je te livre la Gaule, ô sombre déité !
Inflexible, ta main vient de fixer son heure.
Je t'obéirai donc, puisqu'il faut qu'elle meure.

Tu le sais..., à tout prix j'ai voulu la sauver,
Mais son chef par trois fois est venu me braver;
Tel est le dénoûment de cette horrible lutte :
La mort d'un peuple!... arrête, encore une minute;
Un dernier mot, grand chef, sauve la Gaule et toi.

VERCINGÉTORIX

Cette pitié, César, est de mauvais aloi.
Que viens-tu faire, ici, chez nous? La Gaule est libre.
Laisse-nous et retourne aux rivages du Tibre
Essayer sur les tiens l'effet de tes discours.

CÉSAR

Le destin désormais suivra son libre cours.

VERCINGÉTORIX

Cette plaisanterie est lugubre... Regarde !
César, au camp romain, sans nulle sauvegarde,
Vaincu, seul, sous ma tente, ose encor menacer !
Où donc est ton armée !

CÉSAR

Elle vient de passer,
A vingt milles d'ici, votre fleuve indigène
Et rejoint le vainqueur du grand Camulogène.
Le vieux carnute est mort, et ce peuple orgueilleux
Qui disputait la Gaule à vos monts sourcilleux,
Vous, en étant le cœur, lui, s'en disant la tête,
Le Parise a subi la suprême défaite,
Il expire, et je vais en mes mains rassembler
Nos contingents du Nord pour mieux vous accabler.
Déjà, le Sénonais, le Rémois, le Trévire
Mêlent leurs sangliers aux aigles de l'empire,
L'Eduen, le Séquane et l'Allobroge amis,
Sont prêts à s'élancer sur vos clans insoumis,
Et de notre province, à travers les Ardèches,
Arrivent à grands pas des troupes toutes fraîches,

Et vous êtes pressés comme dans un étau,
Le forgeron doit-il abaisser le marteau ?
Accepte l'alliance... il en est temps encore.

VERCINGÉTORIX

Non.

CÉSAR

Veux-tu que j'attende, ici, jusqu'à l'aurore ?
Chef, tu réfléchiras.

VERCINGÉTORIX

Inutile, Romain,
Ce que je suis ce soir, je le serai demain.

CÉSAR

Je vais donc abaisser le marteau sur l'enclume.
(Coup de tonnerre, éclairs.)
Le tonnerre, entends-tu ? Vois, la foudre s'allume,
Les cieux sont contre vous.

VERCINGÉTORIX

Qu'importe ? mes aïeux
Sur le bout de leur pique ont supporté les cieux.

CÉSAR

Et tu continuerais la lutte sacrilège ?

VERCINGÉTORIX

Avec ma conscience et le droit qui protège !
Le dieu que je connais, doux, bienveillant, humain,
Déteste le parjure.

CÉSAR

Invoque-le demain.
(Au milieu des éclairs, les nuages affectent la forme d'escarpements sur lesquels s'élèverait une place forte.)
Regarde... Que vois-tu dans cette ombre indécise,
Entends-tu cette voix ?

VERCINGÉTORIX

Que nous dit-elle ?

LA VOIX (dans la tempête)

Alise !

VERCINGÉTORIX

L'ami Divitiacus vous a, sans doute, appris
Comment dans nos forêts s'évoquent les esprits.
Moi, je vais, à mon tour, écarter le présage :
(Il frappe de son épée sur un bouclier bosselé.)
Holà, gardes ! (*à César*) Tu n'as pas changé de visage.

CÉSAR

Pourquoi donc ?

VERCINGÉTORIX

Dételez vos chevaux... mes amis...
Jusqu'à demain matin le départ est remis.
L'orage a protégé l'homme proconsulaire.
(*Les gardes sortent.*)

CÉSAR

Faut-il vous rendre grâce, ô Celte tutélaire ?
Ecoute : En pleine mer enlevé sans façon,
Des pirates très haut fixèrent ma rançon.
Je les payai d'abord, et puis je les fis pendre.
Comprends-tu l'apologue ?

VERCINGÉTORIX

Oui, je crois le comprendre.

CÉSAR

Libre, le Proconsul entend, sur toi, venger
Ses camarades morts en pays étranger.

VERCINGÉTORIX

C'est convenu, César.

CÉSAR

Je veux qu'il te souvienne
Que longue est ma rancune et tenace ma haine.

VERCINGÉTORIX

Je ne l'oublierai point.

CÉSAR

Ta mère tournera
La meule dans Subure.

VERCINGÉTORIX

Arrête…

CÉSAR

Ton Hira…

VERCINGÉTORIX

Misérable, tais-toi !

CÉSAR

Sous un de nos portiques
Servira de… poupée aux garçons de boutiques.

VERCINGÉTORIX

Veux-tu que je t'écrase ?

CÉSAR

Et toi, Celte, à mon char

VERCINGÉTORIX

Oh ! va-t'en.

CÉSAR

Enchaîné…

VERCINGÉTORIX

Mais, va-t'en donc, César !

(A suivre.)

Pour le Comité de publication.

Le Secrétaire de l'Académie,

Maurice BASSE.

L'Imprimeur-Gérant, L. BELLET – 8549

ACADÉMIE DES SCIENCES, BELLES-LETTRES ET ARTS
DE CLERMONT-FERRAND

BULLETIN HISTORIQUE & SCIENTIFIQUE DE L'AUVERGNE

PROCÈS-VERBAUX

Séance du 7 mai 1903

La séance est ouverte à 2 heures et demie, sous la présidence de M. le docteur Dourif.

Le précédent procès-verbal adopté, on passe à l'ordre du jour :

Correspondance. — M. le Secrétaire perpétuel dépouille la correspondance, donne connaissance des candidatures au Prix de vertu, énumère la liste des ouvrages reçus.

Nomination d'un membre correspondant. — M. Bonneton, membre titulaire, proposé à la correspondance, est désigné à l'unanimité.

En remplacement de M. Bonneton, comme membre de la Commission du Prix de vertu, on désigne M. le colonel Poupon. — D'autre part, le Président voudra bien demander à M. L'Ébraly le discours d'usage pour la séance solennelle des Prix de vertu.

— M. le doyen Alluard émet le vœu que, désormais, les réunions mensuelles soient annoncées dans les journaux locaux. Renvoyé à la prochaine séance.



— M. le Président donne lecture du traité entre la Ville et l'Académie au sujet des ouvrages déposés par la Compagnie dans les bibliothèques réunies de l'Université et de la Ville. L'Académie accepte ce traité et décide son insertion au *Bulletin* dès qu'il sera approuvé par le Maire.

— M. Biélawski, chargé d'un rapport sur une notice de M. l'abbé Pinguet relative à un crâne ancien découvert à Cournon, résume ce travail et rappelle que, dès 1890, dans son ouvrage « Le Plateau Central de la France et l'Auvergne dans les temps anciens », il avait publié *comme un résumé anticipé de cette découverte* dont il avait été un des premiers témoins. Après discussion, à laquelle prennent part MM. Vernière, Bruyant, Eusébio, l'Académie renvoie ce travail au Comité de publication.

Le travail de M. de Clérambault, *Le Château de Tournoël*, présenté, en l'absence de son auteur, par M. Jaloustre, est également renvoyé au Comité de publication.

— Enfin, avant de clore la séance, M. le Président rappelle à ses collègues que la Société française d'Archéologie tiendra, cette année, à Poitiers, sa 70e session.

L'ordre du jour épuisé, la séance est levée.

OUVRAGES REÇUS

Journal des savants; février, mars, avril.

Mémoires de la Société d'agriculture, etc., d'Orléans; t. II, n° 2, 2e semestre 1902.

Revue de la Haute-Auvergne; 4e année, 1902, 4e fascicule.

Bulletin trimestriel de la Société des études littéraires, scientifiques et artistiques du Lot; t. XXVII, 4e fascicule, octobre-novembre-décembre 1902.

Bulletin archéologique du Comité des travaux historiques et scientifiques; année 1902, 3e livraison.

Académie des Inscriptions et Belles-Lettres; Comptes rendus des séances de l'année 1902.

Revue de Saintonge et d'Aunis; XXIIIe vol., 3e livr., 1er mai 1903.

Bulletin de la Société des Antiquaires de l'Ouest; 2e série, t. IX, 4e trimestre 1902.

Bibliographie des travaux historiques et archéologiques publiés par les Sociétés savantes de France, par Robert de Lasteyrie; t. IV, 2e livraison.

HOMMAGES :

Gatun de CLÉRAMBAULT : *Les peintures du château de Tournoël*.

Henry SALVETON : *Antoine-Frédéric Salveton ;* Riom, Jouvet; Clermont, Couty frères.

BERRYAT SAINT-PRIX : *Impôt sur le revenu*, Clermont, Imprimerie Moderne.

MÉLANGES

VERCINGÉTORIX
(suite et fin)

QUATRIÈME ACTE

Alésia

(La scène se passe au camp de César : son tribunal s'élève à l'entrée de la plaine, entouré de vexillaires, de légats, de tribuns, de centurions. Derrière, les troupes romaines se déploient sur le versant du mont Druaux. Sur le devant, des licteurs amènent et font ranger des prisonniers gaulois, hommes, femmes, enfants enchaînés Plus loin, la vallée de l'Ozerain : au fond, les escarpements du mont Auxois et la forteresse d'Alise, ferment l'horizon.

SCÈNE I

Labiénus, Brutus, Cassius

BRUTUS

Ici d'Alésia vont, dans quelques instants,
Se remettre, en nos mains, les derniers combattants.
Déjà l'on aperçoit leur troupe qui défile,
Par un étroit chemin, jusqu'au bas de la ville.
Ils pourront admirer, dans toute son horreur,
Ce que vient d'accomplir le futur empereur.
Qu'en dit Labiénus ?

LABIÉNUS

Brutus, rien ne m'étonne.

CASSIUS

Voilà son tribunal.

BRUTUS

Dites plutôt son trône.

LABIÉNUS

Après tout, le vainqueur de Vercingétorix,
Jules César, issu de Vénus Genitrix
Et d'Ancus Martius... est maître de la Gaule.

CASSIUS

D'assez d'or et d'argent se parera l'idole
Pour que nul ne proteste et que, simples mortels
Nous-mêmes, nous brûlions l'encens sur ses autels.

LABIÉNUS

Et qui donc oserait contester ses mérites ?
Quelle plus lourde main sur les races proscrites
A pu s'appesantir, Brutus, et quel Romain,
Mieux que Jules César, se vengera demain ?
Déjà le proconsul, pour compléter la fête,
De Vercingétorix a réclamé la tête.

CASSIUS

Et la Gaule consent à livrer son héros ?

BRUTUS

Que disent ses soldats, que font ses généraux ?
Et lui-même ?

LABIÉNUS

Il s'incline, offrande expiatoire,
Et de César vainqueur exalte la victoire.
Il connaît sa rancune, il le sait sans pudeur,
Et, pour le sacrifice, il n'a que plus d'ardeur.

CASSIUS

Les charites au ciel remontent désolées !

BRUTUS

L'horizon s'obscurcit de sombres envolées ;
Sur l'immense charnier, les corbeaux dévorants
Mêlent leur cri lugubre aux plaintes des mourants.

LABIÉNUS

Jupiter attristé se détourne, et, rebelle,
Se tarit le beau sein de l'antique Cybèle.

CASSIUS

Et, partout promené, le vil bétail humain
Inspire à l'univers l'horreur du nom romain.

BRUTUS

Entends-tu ces sanglots, vois-tu couler ces larmes ?

LABIÉNUS

Ces femmes, ces enfants qui passent sous les armes,
Pressés par le Numide, et qu'un horrible archer
De sa flèche aiguillonne et fait ainsi marcher.

CASSIUS

Cette aïeule aux cheveux blancs...

BRUTUS

Mais, sur ma vie,
Je l'ai vue, autrefois, lorsque dans Gergovie
J'étais avec César chez Gobanition ;
La veuve de Celtill !

CASSIUS

Quelle est l'intention
Du proconsul... ou bien quelle ironie amère
Jusqu'à ce tribunal a conduit cette mère ?

LABIÉNUS

Devra-t-elle assister au suprême duel ?

CASSIUS

Non ; ce raffinement serait par trop cruel.

LABIÉNUS

Et cette vierge en pleurs qui se soutient à peine,
Dis, Brutus, est-ce encor le hasard qui l'amène ?

CASSIUS

Oh ! c'est pitié de voir son beau corps se plier
Sous le poids de sa chaîne !

BRUTUS

Au clan du Césallier
Nous la vîmes alors, et j'eus cette pensée
Qu'à Vercingétorix elle était fiancée.

CASSIUS

C'est donc bien à dessein...

LABIÉNUS

Ce serait monstrueux.
L'homme n'a plus, hélas! pitié des malheureux.
Et la vierge et l'aïeule à la bête de somme....

BRUTUS

O divin Jupiter, ayez pitié de l'homme!

CASSIUS

L'aïeule reconnaît la vierge...

LABIÉNUS

C'est navrant!

CASSIUS

Et la vierge... l'aïeule en ses bras l'attirant.

BRUTUS

Dieux cléments et vous tous, ô lares tutélaires,
Gardez de tels malheurs nos filles et nos mères!

SCÈNE II

Les mêmes, Alda, Héva

ALDA

Captive, vous aussi, chère Héva, se peut-il?

HÉVA

Vous de même enchaînée, ô veuve de Celtill?

ALDA

Que m'importe une vie à jamais inutile?
Mais toi, si belle, hélas!... en son printemps fertile,
La fleur de ta jeunesse annonçait tant de fruits!

HÉVA

Fauchés sont nos espoirs et nos rêves... détruits!

ALDA

César n'a pas daigné prendre en pitié ces charmes !

HÉVA

Le cruel aurait dû vous épargner ces larmes.

ALDA

Non, laisse-moi pleurer toujours..., pleurer encor...
Nous ne reverrons plus mon charmant Collier d'or,
Héva !

HÉVA

Mais, se peut-il, ô mère infortunée
Et si chère, qu'un fils vous ait abandonnée?

ALDA

M'abandonner ! mon fils ! c'est moi qui l'ai quitté.
Départ cruel, Héva, dure nécessité !
Jour funeste, rempli d'une noire épouvante !
— Etroitement bloqués par une main savante,
Les nôtres ont connu les affres de la faim.
Le jour s'éternisait... La nuit était sans fin !
Le regard attaché constamment sur la plaine,
Chacun se consumait dans une attente vaine.
Le pain manquait..., mon fils ne voyait rien venir.
Ou mourir, ou se rendre... Il fallait en finir.
Oh ! j'entendis alors des paroles atroces !
L'un de nous se leva, roulant des yeux féroces,
Ses dents claquaient... Il eut comme un rugissement.
« Nos pères, criait-il, n'ont pas fait autrement,
» Quand Cimbres et Teutons bloquèrent leurs murailles ;
» Voyez, le pélican s'ouvre bien les entrailles ! »
— Un frisson parcourut nos rangs... Oui, ce serait
Les femmes, les vieillards que l'on immolerait.
Oh ! c'était monstrueux mais non pas impossible...
Et le cœur soulevé d'une horreur invincible :
« Partez... les guerriers seuls resteront dans ces murs, »
Dit mon fils. — J'ai voulu suivre les plus obscurs.

L'épouse de Celtill subit la loi commune
Et de ces malheureux partagea l'infortune!
— Faut-il te raconter les tristes lendemains
Où, des fossés d'Alise aux remparts des Romains,
Chassés par l'ennemi, repoussés par les nôtres,
Nous implorions les uns, nous maudissions les autres?
Bénis seraient le maître et les chaînes de fer
Qui viendraient nous tirer de ce gouffre d'enfer;
Vain espoir... Chaque jour une peuplade entière
Se fondait comme neige en ce grand cimetière.
Et je ne mourrais pas... Un soir où des soldats
Venaient de me jeter les restes d'un repas,
Le proconsul, passant sur les chemins de ronde,
M'aperçut dévorant cette pâture immonde.
Que vint-il à l'esprit de ce tyran subtil?
Je ne sais... Aujourd'hui la veuve de Celtill
Se demande, mêlée à cette tourbe humaine,
S'il lui faut rendre grâce à la pitié romaine.
— Héva, cet appareil m'inquiète... J'attends
Et, sans savoir pourquoi, je compte les instants,
Et, vers ce tribunal que la pourpre décore,
Quelque chose apparaît de plus affreux encore
Et qu'un brouillard de sang obscurcit à mes yeux.
— Mais toi, comment vins-tu, chère fille, en ces lieux? »

HÉVA

Mère, la sombre histoire!... Ils étaient deux cent mille
Qui, tous, avaient juré de débloquer la ville.
Et, comme on se ruait sur le camp de César,
Les grands chefs éduens, Epodrix, Virdumar
Se sont traîtreusement enfuis... Sur nos derrières
Retentirent alors des fanfares guerrières.
C'étaient des escadrons romains, des Colliers d'or,
L'Ibère, le Numide et vingt autres encor,
Les Germains, puis César en tête des plus braves!
Embarrassés parmi toutes sortes d'entraves,

Les ceps, les aiguillons, les lis..., trahis, vendus,
Les nôtres, à leur tour, s'enfuirent éperdus.
Oh ! ce fut un carnage horrible..., une mêlée
Où courait, en fauchant, la mort échevelée !
Le sol trembla..., le ciel s'obscurcit..., et le sang
Coulait, comme un ruisseau, sur le rocher glissant.
Et, dans cette surprise effrayante..., mon père
Fut atteint d'une flèche et mordit la poussière.
Son âme, dans Abred, s'enfuyait en courroux,
Et seule, auprès du corps, je pleurais à genoux ;
Une main s'abattit sur moi... j'étais captive,
O mère, et comme vous, j'attends, toute craintive,
Un malheur imprévu, plus affreux..., le dernier !

SCÈNE III

Les mêmes, Épédorix, Virdumar

ÉPÉDORIX

Le Vercingétorix est, dit-on, prisonnier.

VIRDUMAR

Oh ! partout des captifs... L'opprobre de nos proches
S'élève, contre nous, en terribles reproches !

ÉPÉDORIX

Leur plainte, Virdumar, je l'entends jour et nuit.

VIRDUMAR

Hâtons-nous ! ce spectacle en tous lieux me poursuit.

ÉPÉDORIX

La veuve de Celtill...

VIRDUMAR

Héva, la fiancée
Du Cézallier !

ÉPÉDORIX

C'est nous...

VIRDUMAR (avec désespoir)

Toujours cette pensée !

ÉPÉDORIX

O Virdumar ! pourquoi sommes-nous revenus ?

VIRDUMAR

Epédorix, fuyons, nous sommes reconnus !

HÉVA

Epodrix, Virdumar, les traîtres, les infâmes !

ALDA

Eux ? c'est trop d'impudeur...

HÉVA

Monstres !

VIRDUMAR

Taisez-vous, femmes.

ALDA

Les bourreaux de la Gaule ainsi se présenter !

ÉPÉDORIX

Alliés des Romains...

HÉVA

Ils osent s'en vanter !

VIRDUMAR

Nous intercéderons...

ALDA

Vous souillez cette place.

ÉPÉDORIX

Je pourrai de César obtenir votre grâce.

HÉVA

Ma grâce ? De tes mains, oh ! je n'en voudrais pas.

ÉPÉDORIX

Et libres, dès ce soir...

ALDA

Non, plutôt le trépas.
Epodrix, Virdumar... par le ciel et la terre
Soyez maudits !

VIRDUMAR

Tais-toi.

ALDA

Je ne veux pas me taire.
Epodrix, Virdumar, de votre trahison,
Les femmes, les enfants vous demandent raison.

BRUTUS (intervenant)

Et, lui-même, indigné de tant de félonie,
Epodrix, Virdumar, le Romain vous renie.

ÉPÉDORIX

Oh ! l'injure est trop forte et demande du sang.

BRUTUS

A laver tant de honte il serait impuissant.
Epodrix, Virdumar, ah ! vous croyez peut-être
Que je m'en vais croiser le fer avec un traître ?
Non, pour vous châtier la hache du préteur
Est trop noble vraiment ; la verge du licteur
Trop relevée... En vain, je cherche... aucune table
N'a seulement prévu ce crime épouvantable.

CASSIUS

Epodrix, Virdumar.

TOUS DEUX (suppliants)

Ne dites pas ce nom.

LES CAPTIFS

Epodrix, Virdumar.

ÉPÉDORIX

Taisez-vous !

VIRDUMAR

De grâce !

LES CAPTIFS

Non.

ÉPÉDORIX

Je ne m'appelle pas Epédorix ; César
M'estime.

VIRDUMAR

Je ne suis pas, non plus, Virdumar.

LES CAPTIFS

Epodrix, Virdumar !

TOUS DEUX

Mais, c'est de la démence.

ALDA

Epodrix, Virdumar, le châtiment commence.

LABIÉNUS

Virdumar, Epodrix, deux noms à retenir,
Brutus, pour en léguer la honte à l'avenir.

BRUTUS

Le remords comblera les lacunes du livre ;
Traîtres, pour vous punir, je vous condamne à vivre

SCÈNE IV

César, sa suite, les mêmes

CÉSAR (allant à son tribunal)

Il était convenu que le fils de Celtill
Se rendrait en ces lieux ; pourquoi donc tarde-t-il ?
Qu'il se hâte, sinon je changerai de rôle.

BRUTUS

Proconsul, il viendra ; j'en donne ma parole.

CÉSAR

Ecartez-vous, Brutus, et daignez désormais
Attendre qu'on vous parle... Il ne viendra jamais.

BRUTUS (à part)

Ah ! si le ciel pouvait l'écarter de ta route.

LABIÉNUS (à Brutus)

Allons, tais-toi, Brutus, César nous parle, écoute.

CÉSAR (de son tribunal)

Camarades, salut : je suis content de vous.
Les soldats de César ne seront plus jaloux
Des exploits accomplis dans les temps légendaires ;
Je suis content de vous, ô mes légionnaires !
Car, du Nord au Midi, du Levant au Couchant,
Le fer a moissonné de son double tranchant.
Grâce à vous, vétérans, Rome a réglé son compte.
L'éclair est moins rapide et la foudre moins prompte,
Et vous frappez si bien, qu'en efforts superflus
Les vaincus s'épuisant ne se relèvent plus !
Ainsi donc, que la Gaule, à son joug résignée,
S'évite une nouvelle et dernière saignée ;
Quinze cent mille morts engraissent ses sillons,
Veut-elle que j'arrive à mes deux millions.
Il est juste d'ailleurs qu'elle solde nos pertes.
Aujourd'hui, compagnons, les caisses sont ouvertes.
Et puisqu'Alise enfin me livre son trésor,
Chacun de vous aura deux cents sesterces d'or.
Oui, je veux que l'on donne à chacun de mes braves
Une jeune servante et quatre beaux esclaves.
Cette terre conquise est à vous... Je requiers
Que chaque vétéran en ait, au moins, le tiers ;
Partagez-vous d'abord cette tourbe servile ;
Puis, s'il vous plaît, demain, vous pillerez la ville.

LABIÉNUS

Que dites-vous, Brutus, de notre impérator ?

BRUTUS

Je regrette Scylla.

CÉSAR

Ce n'est pas tout encore,
Il faut que votre glaive achève l'épopée.

LABIÉNUS

Brutus ; le proconsul va parler de Pompée.

CÉSAR

La Gaule dans sa haine a d'illustres rivaux,
Et Rome vous convie à bien d'autres travaux.
La patrie en danger m'appelle, vous supplie ;
A l'aide, vétérans, délivrons l'Italie.

LABIÉNUS

L'euphémisme est superbe !

CASSIUS

Et plein de bonne foi.

BRUTUS

C'est, sans doute, Caton qui voudrait être roi.

CÉSAR

Soldats, on est jaloux de votre capitaine,
Jaloux de vos exploits sur la terre lointaine ;
Votre audace admirable, on ose l'inculper,
Et du même ostracisme on prétend nous frapper.
On sait de quel secours seraient pour la patrie
Et votre proconsul et sa troupe aguerrie,
Et les conspirateurs, en leurs plans ténébreux,
Trouvent qu'elle est trop forte et César trop heureux.
Il nous faut mettre un terme à toutes ces menées ;
Rome doit accomplir ses hautes destinées.

Arbitres des humains, assurons l'avenir,
Si nous récompensons sachons aussi punir.
César est votre chef et vous êtes les maîtres.
Que tremblent les méchants, que s'amendent les traîtres,
Désormais, le coupable aura beau se cacher,
Jusque dans les enfers nous irons le chercher.
J'imposerai la paix que réclame la terre,
Nous l'inaugurerons à grands coups de tonnerre,
Et puisse notre foudre écraser les partis !

LABIÉNUS

Très clairement, Brutus, nous sommes avertis.

BRUTUS

Oui, c'est bien notre tour ! César, ivre de rage,
Veut, sur les bords du Tibre, achever son ouvrage ;
Dans le sein maternel le monstre ira plonger
Ce fer dont meurt la Gaule, ô Rome, et la venger !

CÉSAR

Oh ! ne vous plaignez point de tant de sacrifices,
A Rome, vétérans, vous aurez les prémices.
Sauveurs, vous avez droit de lui tout demander,
Et Rome à vos désirs devra tout accorder.
Pour vous son Apollon descendra du Parnasse,
Vous irez vous asseoir à la première place
Dans le cirque, au forum ; mes braves vétérans
Pour aspirer à tout se sont faits assez grands.
Voyez-vous cet anneau ? (Il leur montre sa bague de chevalier.) (1).

UN VÉTÉRAN

O César magnanime
Je te suivrai partout !

UN AUTRE

Sur la plus haute cime !

(1) Historique.

UN AUTRE

Nous serons chevaliers ? (Signe d'assentiment de César.)

D'AUTRES

Patrices ? (Même signe.)

D'AUTRES

Sénateurs ? (Même signe.)

D'AUTRES

Proconsuls ? (Même signe.)

BRUTUS

Les tyrans sont les pires flatteurs !

UN SOLDAT (avec enthousiasme)

César, nous monterons ensemble au Capitole.

CÉSAR

Très bien : réglons d'abord les destins de la Gaule.
Les chefs de clan auront à me dire pourquoi
Leur grand chef ose ainsi tromper ma bonne foi.
Faudra-t-il que là-haut, jusque dans son repaire,
César aille en personne écraser la vipère ?
Et, sur tous ces captifs, dois-je recommencer
Avarique, Genabe, et m'en débarrasser ?

LABIÉNUS

Comme c'est bien César, sans cœur et sans entrailles.

BRUTUS

Vierge du Cézallier, les tristes fiançailles !

LABIÉNUS

Epouse de Celtill, quel affreux lendemain !

CASSIUS

Captifs, que pensez-vous du Chevalier romain ?

BRUTUS

C'était bien un calcul : avant que de sa vie
L'Arverne paie enfin l'échec de Gergovie,
César, aux yeux de tous, entend l'humilier.
Ame vile !

LABIÉNUS

D'Alise un hardi cavalier
Nous arrive au galop de son coursier superbe,
Cheval et cavalier semblent voler sur l'herbe,
Et l'éclair a jailli de son casque vermeil.

CASSIUS

L'argent de sa cuirasse étincelle au soleil,
Les airs sifflent au vent de sa robuste épée.

BRUTUS

C'est du héros d'Alvern la suprême équipée.
Sa stature, son air résolu, son aspect,
Malgré tant d'infortune imposent le respect.
Ainsi qu'aux plus beaux jours, pour le grand sacrifice,
Il a de sa parure emprunté l'artifice.
Anneaux et bracelets, le triple collier d'or,
Et, vaincu, le grand chef semble nous vaincre encor.

SCÈNE V

Les mêmes, Vercingétorix

(Vercingétorix arrive au galop de son cheval. Il brandit son épée ; il tourne autour du tribunal et ralentit peu à peu son allure.)

VERCINGÉTORIX

La mort ! partout la mort ! sur la ville qui croule,
Sur les pentes, au fond du val, partout je foule
Des cadavres… Ruisseaux, fossés en sont remplis.
Dans les moindres sillons, dans les moindres replis,
Jusqu'aux abords du camp, jusque sur ces murailles,
Partout, l'homme en rage a fouillé ses entrailles.

Et, sur tous ces débris, le trône de César...
Puis... aux pieds de ce trône... Epodrix, Virdumar;
A côté du tyran qui se dresse farouche,
Epodrix, Virdumar, la trahison qui louche !
Mais, ce n'est rien encor... La foule des captifs,
Un cliquetis de chaîne... et de longs cris plaintifs ;
Cette foule, à grands flots, débordant de la plaine.
Et, jusqu'à l'horizon, déroulant cette chaîne.

ALDA

Mon fils !

VERCINGÉTORIX

Ma mère, Héva ; ces fers..., oh ! les briser !

L'EUBAGE

Non, mon fils ; que ta lèvre y dépose un baiser.

VERCINGÉTORIX

Vous aussi, cher Eubage, et vous, amis, vous, frères.
Voilà ce qu'on produit mes desseins téméraires :
L'horreur, la pitié, la honte..., les remords...
Font qu'en un seul instant j'endure mille morts.

LABIÉNUS (**montrant César à Brutus**)

Regarde ce rictus sur cette face glabre.

VERCINGÉTORIX

Et je n'ai rien reçu, pas même un coup de sabre,
Pas le moindre horion ; ma poitrine s'offrait
Sans cuirasse ; j'étais sans masque ; pas un trait
N'a daigné seulement m'atteindre..., et j'étais libre !
Et, pourtant, quels projets..., quel superbe équilibre,
Quel retour triomphal, ô mère, je rêvais !
J'avais saisi la Gaule et je la soulevais ;
Et, jusque vers le ciel, tendant mon poing robuste,
J'ai voulu lui crier : « Sois humaine, sois juste. »
— Je n'étais qu'un pygmée, je me suis cru géant.
Le destin dédaigneux me rejette au néant.

En son effet l'orgueil a surpassé le crime,
Et ma mère est, hélas ! ma première victime.
Mes baisers sont mortels ; mon contact est fatal,
Quand je cherche le bien, je rencontre le mal.
O fleur du Cézallier, vous, si frêle et si rose,
Si vous êtes ici, moi seul en suis la cause !
Il m'eût été si doux d'être votre sauveur,
Frères !

LES CAPTIFS

Tends-nous la main, grand chef, avec ferveur
Nous te la serrerons. (Il s'éloigne d'eux : sa mère veut le rapprocher.)

VERCINGÉTORIX

Non, mère, leur approche
Rend l'instant plus cruel et plus dur le reproche.
— Hier, en grand conseil, j'ai réuni là-haut
Les chefs... Des survivants aucun n'a fait défaut.
« Vous jugez aujourd'hui le mal irréparable ? »
— « Oui, » répondirent-ils. — « Et quel est le coupable ? »
Ils baissèrent le front. — « Le coupable, c'est moi ;
» Il vous faut me livrer à César. » Un émoi,
Un sursaut de révolte a fait vibrer les armes,
Et les grands Colliers d'or se sont mouillés de larmes :
— « Libre sur ton cheval et le glaive à la main,
» Si tu veux nous quitter, tu partiras demain,
» Chef ; mais nul ne dira que l'un de nous fut traître
» Au point d'avoir livré son seigneur et son maître. »

VIRDUMAR

Hélas !

VERCINGÉTORIX

« Et s'il te plaît de courir à la mort,
» Parle ; nous sommes prêts à partager ton sort. »
— Et déjà, vers le ciel, palpitaient nos insignes.

ÉPÉDORIX

De mourir avec eux nous ne serions plus dignes.

VIRDUMAR

Epodrix, que je souffre !

ÉPÉDORIX

Et moi... je suis maudit

VERCINGÉTORIX

J'ai pris la fuite, en me cachant comme un bandit,
Seul à travers la nuit... Tout le long des vallées
Des ombres, sous le vent, couraient échevelées...
La lune, toute pâle et froide... dans les cieux
Tristement s'abaissait..., et, comme de grands yeux,
En l'azur sans limite, il semblait que, des astres,
Les larmes, lentement, tombaient sur nos désastres.
Et, les bras vers les cieux, j'ai crié, j'ai pleuré...
Seul, un écho lointain répondait apeuré.
— Le silence et la nuit... ce n'était rien encore.
Mais, lorsqu'à l'horizon parut enfin l'aurore,
Que l'ombre, repliant ses voiles, laissa voir
Cette plaine des morts, ces champs du désespoir,
Alors un autre moi, me frappant sur l'épaule,
Me cria : « Malheureux ! qu'as-tu fait de la Gaule ? »
— Et je me suis enfui, sans savoir où j'allais.
Puis, je me suis trouvé dans un sombre palais,
C'était le mien ; j'ai pris une cotte de mailles,
Avec un casque d'or ; mon cheval des batailles
Attendait tout sellé sous les porches béants
Et je suis parmi vous, esclaves de céans.
— La vertu ! la justice ! insensés que nous sommes !
Un destin malfaisant déconcerte les hommes.
Par les lâches toujours les braves sont trompés,
Et ce sont les meilleurs qui sont les plus frappés.
Hélas ! c'était fatal, à jamais condamnée,
O mère, va finir ma race infortunée.
Luern et Bituit, Celtill, moi, le dernier,
Tout sombre et disparaît dans le vaste charnier.

Le mal triomphe enfin... La maîtresse c'est Rome,
Et le juste est l'esclave et la bête de somme !
Le Celte n'a point d'âme, il est fait pour souffrir,
Pour servir ton caprice, ô Rome, et pour mourir.
— O mère, quel réveil, quelle horrible surprise !
Le glaive de Celtill, il faut que je le brise ;
De la sorte jamais Rome ne le prendra.

L'EUBAGE

Laisse, mon fils ; un jour Rome nous le rendra.
Ce fer doit nous servir à creuser dans le monde
Le sillon précurseur de la moisson féconde.
Esclave, l'avenir à ce fer redouté,
O Vercingétorix, devra la liberté !
As-tu donc oublié la doctrine sublime ?
La justice, mon fils, c'est le soleil... Le crime,
C'est l'éclair malfaisant qui passe... et disparaît.
As-tu donc oublié la doctrine d'Abred ?
Trois cercles... Le premier au centre de la terre.
C'est l'éternelle nuit..., c'est le sombre mystère,
Les supplices sans fin, c'est l'Achéron, l'enfer
Sur lequel se referme une porte de fer.
Le second, c'est la vie, hélas ! et la souffrance,
Dur sillon dans lequel a germé l'espérance,
C'est la lutte, mon fils, un combat inégal ;
Parfois le bien l'emporte, et souvent c'est le mal.
Ne t'inquiète pas, enfant ; reprends courage,
En ce travail obscur se fait le grand triage,
Duw reconnaît les siens... Avec un soin touchant
Il attire le juste en son sein... Le méchant,
(Il regarde César qui se redresse et porte la main à la garde de son épée)
Il le pousse et le rend à la nuit éternelle.
Va, mon fils, ne crains rien, cette heure est solennelle,
Poursuis ton sacrifice... Adieu, jeune martyr,
C'était bien le premier que tu devais partir !
(Il amène Vercingétorix devant César)

LE CHŒUR

Eubage... que fais-tu ? Sauve-toi, jeune maître,
Avec les jours meilleurs tu pourras reparaître ;
Enfourche ton coursier ; brandis ton glaive d'or
Et fuis le proconsul ; il en est temps encor.
Mais le chef s'agenouille..., il dépose son glaive,
Sa cuirasse..., son casque ailé comme le rêve,
Son large bouclier sur le sol étendu.
C'en est fait de la Gaule, hélas ! il s'est rendu !

VERCINGÉTORIX

Oui, frères, c'en est fait... Par moi, par ma folie,
Un grand peuple se meurt ! César, je t'en supplie,
Frappe-moi, brise-moi ; sans pardon, sans pitié,
Que Vercingétorix soit enfin châtié.
Nul, plus que lui, n'aura mérité son supplice.
Mais, de grâce, César, si le destin propice,
Ici, te fait l'égal de la divinité,
Si ton pouvoir sur nous est presque illimité,
O toi qui peux, d'un signe, aujourd'hui, dans l'abîme
Rejeter tout un peuple..., épargne la victime
Innocente... et, sur moi, le coupable, l'auteur,
Fais tomber le marteau de toute sa hauteur ;
Qu'il frappe dur et fort, comme sur une enclume,
Et que ta foudre, enfin, m'achève et me consume.

CÉSAR

Justice sera faite... et, sans plus de lenteurs,
Assurez-vous de lui, porte-verges, licteurs ;
Garrottez le parjure et faites bien en sorte
Que la chaîne pour lui soit plus lourde et plus forte.
— Quant à ce châtiment qu'il lui faut infliger,
Je veux qu'il soit terrible... et je vais y songer.

ÉPÉDORIX

A frapper un vaincu tu ne saurais descendre,
Tu seras généreux, César, comme Alexandre.

Permets-nous, aujourd'hui, de nous agenouiller
Tous deux, à notre tour, et de te supplier !
Par les gages fournis, par les nombreux services
Que nous avons pu rendre, éloigne les supplices.

VIRDUMAR

Les plaintes des captifs s'élèvent contre nous,
Pitié pour eux, César ; je t'en prie à genoux.

ÉPÉDORIX

C'est notre chair qui souffre et notre sang qui coule,
De grâce, proconsul, épargne cette foule !

VIRDUMAR

Et Vercingétorix, quel spectacle odieux,
Pour des chefs éduens, de le voir en ces lieux.
Il porte l'anneau d'or, César, et cet emblème,
Comme lui, comme nous, tu le portes toi-même.

ÉPÉDORIX

Le coup qui l'a frappé nous atteint aujourd'hui.

VIRDUMAR

Généreux proconsul, ayez pitié de lui ;
Sans nous qui maintiendrait le peuple ?

CÉSAR

En cette guerre
Qui donc a soulevé la Gaule tout entière ?
Et sans vos Colliers d'or qui donc aurait songé
A soutenir ce siège et qui l'a prolongé ?
Quand Vercingétorix attisa tant de haine,
Qui, du chef ou du peuple, a mérité la chaîne ?

ÉPÉDORIX

A ce compte, César, coupables comme lui,
Nous devons partager cette chaîne aujourd'hui.

CÉSAR

J'y souscris ; aussi bien vos constantes menées
Retardent, trop longtemps déjà, nos destinées ;

Lâches, qui, dans la lutte épique où s'effondrait
Un peuple, supputiez ce que rapporterait
La débâcle ; courtiers de qui les mains expertes
Pour de doubles profits tramèrent doubles pertes,
Qui promettiez à tous et qui mentiez toujours,
Pensiez-vous que César ignorât vos détours ?
Traîtres, qu'avez-vous fait, là-bas, sous Noviodune ?
Que cherchiez-vous ailleurs parmi tant d'infortune ?
Que rêvez-vous encor, si ce n'est d'échapper
A notre surveillance et de mieux nous tromper ?
Oui, vous avez raison ; désormais, plus de ligue,
En supprimant les chefs je supprime l'intrigue,
J'arrache de vos mains un pouvoir usurpé
Et suis sûr désormais de n'être plus dupé.

ÉPÉDORIX

Rendons grâce à César de cette flétrissure,
Oui, son courroux relève et son dédain rassure.
Ainsi, dans ce passé sinistre et dévasté,
Quelque chose de bon, frère, nous est resté,
Qui, mis dans la balance auprès de tant de honte,
Est d'un poids suffisant pour qu'on en tienne compte.
César nous prise encore assez pour nous punir,
Notre passé lui fait craindre pour l'avenir.
Oh ! merci, proconsul, hâte notre supplice ;
Que, plus lourde, ta main sur nous s'appesantisse ;
Frappe... Le châtiment n'égalera jamais
Mon crime et mes remords ; il sera désormais
Si doux de le subir au milieu de nos frères !
Hélas ! si nos espoirs n'étaient point téméraires,
S'il nous était permis, au contact du martyr,
De voir se féconder, en nous, le repentir,
O Vercingétorix, si, de ta lèvre pure,
Comme un baume divin qui ferme une blessure,
Un mot tombait, un seul, en mon cœur ulcéré...

VERCINGÉTORIX

Eh bien ! donc, que du ciel tombe ce mot sacré,
(Car, d'aussi grands forfaits lui seul peut être juge)
Si, dans l'expiation il vous ouvre un refuge
Et s'il vous tend les fers qui nous sont imposés ;
Malgré tous les malheurs que vous avez causés
Je vous dis : Espérez : l'homme serait coupable
Quand le ciel a fléchi d'être seul implacable.

SCÈNE VI

Les mêmes, Hira

HIRA

César, des bruits auxquels je n'ose ajouter foi,
Une rumeur sinistre arrive jusqu'à moi.
On dit que, reniant un passé plein de gloire,
Par de honteux forfaits tu souilles ta victoire.
Que vois-je, quels tableaux à mes yeux sont offerts,
Mais, c'est un peuple entier qui gémit dans les fers.
Ces vieillards, ces enfants, ces femmes, cette veuve,
Mon Vercingétorix...

VERCINGÉTORIX

C'est la dernière épreuve !

HIRA

Non, ce n'est pas possible et, d'un signe, à l'instant,
César va dissiper ce rêve inquiétant.
Oui, c'est un cauchemar ; une menace vaine...
Hâte-toi, proconsul, de briser cette chaîne.
Aurais-tu pris le soin, César, de préparer
Ce spectacle odieux pour mieux nous torturer ?
Est-ce l'avènement de mon rêve effroyable ?

VERCINGÉTORIX

Ne me disiez-vous pas qu'il est impitoyable ?

HIRA

Non, j'ai connu naguère un César généreux,
Digne d'apprécier le Celte valeureux,
Et qui, près du grand chef, briguait notre alliance.

VERCINGÉTORIX

Il peut tout exiger de notre obéissance;
Les rôles aujourd'hui sont changés ; le vainqueur
A le droit, pauvre enfant, de nous briser le cœur!

HIRA

Tous ces beaux sentiments ?

VERCINGÉTORIX

César a su les feindre ;
Hélas ! mais, aujourd'hui qu'il n'a rien à craindre,
Il promène sur nous un regard irrité
Où tu peux lire enfin toute la vérité.

HIRA

Proconsul, est-ce vrai ? réponds, je t'en conjure...

CÉSAR

Ai-je donc eu besoin de commettre un parjure ?
La Gaule imprudemment et sans rien calculer
M'a jeté son cartel : devais-je reculer ?
Non, jamais. Bravement, j'ai forcé la victoire.
Et, je n'étais pas homme à lutter pour la gloire.
Bien d'autres, avant moi, ont fait ce que je fis ;
L'aléa d'un triomphe excuse sès profits.
Oui, ceux que, de plein gré, vous refusiez naguère,
Je les prendrai de force, et c'est de bonne guerre.
— Ai-je donc exposé le sang de mes Romains
Pour l'amour de la Gaule ou pour un baise-mains ?
Non, lorsqu'on s'abandonne au hasard des batailles,
On sait qu'il faut s'attendre aux pires représailles.
Le vaincu, désormais, n'a plus qu'à s'incliner
Sous le joug du vainqueur qui peut l'exterminer.

HIRA

Et Vercingétorix, ce loyal adversaire,
Quand tu lui pris la main n'étais-tu pas sincère ?
N'avais-tu pas rêvé de t'attacher à lui ?

CÉSAR

Quel service aux Romains peut-il rendre aujourd'hui ?

HIRA

Oui, César a le sens éminemment pratique,
Et déjà je vois clair en votre politique ;
Mais, enfin, quand défait toi-même, en ton ennui,
Tu vins, seul, sous sa tente, implorer son appui,
Mon Vercingétorix, oublieux de l'offense,
N'a-t-il pas accueilli le vaincu sans défense ?

CÉSAR

César à supplier ne s'est point abaissé,
En visiteur hardi, parfois j'ai traversé
Son camp, comme d'ailleurs j'ai traversé la Gaule,
Croyant à mon étoile et non à sa parole.
Et même, par trois fois, j'ai daigné l'avertir
Qu'un jour de braver Rome il faut se repentir ;
Et toujours aveuglé par sa haine farouche,
Il accueillit César la menace à la bouche.

HIRA

Ce serait infliger un bien cruel affront
A ces jeunes lauriers qui te ceignent le front,
Que de traiter ainsi la gloire et la jeunesse.
En ce noble vaincu respecte la noblesse ;
Respecte en lui, César, tout ce qu'un conquérant
A de beau, comme toi, tout ce qu'il a de grand.

CÉSAR

Tu touches à l'endroit qui m'est le plus sensible,
Oui, grâce à lui, César n'était plus invincible.

Oui, cet adolescent (1), en son rêve orgueilleux,
Osa braver le ciel et s'attaquer aux dieux.
Il m'a trop fait de mal pour qu'il ne m'en souvienne ;
Quand je tendais la main, il retirait la sienne.
Quand j'ai voulu la paix, quand pressé d'en finir,
César, trop débonnaire, hésitant à punir,
Lui vint offrir en gage un trône magnifique,
Cet ingrat par l'injure a donné la réplique.
Toujours je le trouvais éventant mes desseins,
Harcelant, bousculant cavaliers, fantassins,
Le jour, la nuit, partout, sur les monts, dans la plaine,
Pendant plus de dix mois il me tint en haleine,
Et, dans ce corps à corps, sans trêve ni merci,
Je ne sais qui des deux fut le plus endurci.
Enfin, ce concurrent, puisqu'il faut vous le dire,
Auprès d'un cœur aimé m'a disputé l'empire,
Et de César encor, l'adolescent vainqueur
S'est, jusque sous mes yeux, emparé de ce cœur.
— Que Vercingétorix y règne sans partage ;
Je veux bien lui laisser ce dernier avantage ;
Car j'y trouve un moyen très sûr de me venger
De ce cœur trop fidèle à l'aimable étranger.
— Oui, regarde-le bien ce grand chef de la Gaule,
Ton Vercingétorix, ton culte, ton idole,
Il est là, sous mes pieds, humilié, craintif !
Dis, Gauloise, faut-il dépouiller ce captif ?
Sur ce corps mis à nu, les verges, les lanières
Viendront-elles tracer de sanglantes ornières ?
Sur l'épaule doit-on le marquer ? Faudra-t-il
Mettre un collier de force à ce fils de Celtill ?
Non, je veux que, d'abord, triomphant de la Gaule,
César victorieux s'élève au Capitole,
Et que, vivant trophée, en tête de mon char,
Ton Vercingétorix y précède César.

(1) Adolescens, v. *Commentaires*.

HIRA

Ah ! monstre, tu viendrais réaliser mon rêve.
Non, Vercingétorix ! non, je vais par ce glaive,
Ami, te délivrer à jamais.

CÉSAR

Arrêtez.

HIRA

Lâche, mets donc enfin le comble à tes bontés.
Oui, traite-moi, de suite, ainsi que ces victimes ;
J'eus même espoir ; hélas ! j'ai commis mêmes crimes,
Et d'un pareil amour pour la Gaule et pour lui,
Ce cœur qui hait César brûle encore aujourd'hui.
Oui, j'entends partager sa gloire et son supplice,
Ne nous sépare point.

CÉSAR

Gauloise, c'est justice ;
Je crois même, jadis, que je te l'ai promis,
Il serait trop cruel d'éloigner deux amis.
Votre constance, Hira, mérite récompense,
Et Vercingétorix m'en saura gré, je pense,
Qu'on l'enchaîne...

HIRA

Merci !

CÉSAR

Demain, la blonde Hira
En tête de mon char, près de lui marchera.
Allons, Brutus, reprends ce glaive et, sur mon âme,
Ne te laisses donc plus voler par une femme.

LABIÉNUS

Oui, garde bien ce glaive... un jour entre tes mains,
Il viendra d'un tyran délivrer les Romains.

CINQUIÈME ACTE

Le triomphe

La scène représente le préau de la prison Mamertine.
On y prépare le défilé gaulois pour le triomphe de César.
Brutus, Cassius et d'autres curieux assistent à ces préparatifs.
Au fond, perspective de la ville aux sept collines.

SCÈNE I

Brutus et Cassius

BRUTUS

Oui, Rome et l'univers sont à leur agonie,
Et César met le comble à son ignominie !
Seuls, que pourrions-nous faire en tout ce désarroi ?

CASSIUS

Le grand chef va sortir de ce lieu plein d'effroi ;
Il quitte, après quatre ans, la prison Mamertine
Pour rejoindre aux enfers la noblesse latine ;
Car, c'est bien aujourd'hui que triomphe César...
Voici tous les apprêts, les enseignes, le char,
De Vercingétorix la dépouille royale...
Les Gaulois ouvriront la marche triomphale ;
Le jour qui les délivre est un jour de bonheur.

BRUTUS

Et Rome doit, hélas ! survivre au déshonneur !

CASSIUS

Oui, Brutus... Et César, montant au Capitole,
Triomphera de Rome autant que de la Gaule.

BRUTUS

Heureux Labiénus ! heureux le grand Caton,
Lui qui sut, de plein gré, descendre chez Pluton.
Que n'ai-je, comme lui, tourné contre moi-même
Ce glaive !...

CASSIUS

Des Romains l'espérance suprême,
Ce glaive doit, Brutus, percer un autre sein.

BRUTUS

Tais-toi ; je ne suis pas encore un assassin.

CASSIUS

En attendant, ce soir, sous la triple couronne,
Dans l'appareil d'un roi que la pourpre environne,
Son char d'airain traîné par quatre chevaux blancs,
Escorté de licteurs et d'escadrons volants,
Aux applaudissements d'une plèbe exécrée,
Nous lui verrons gravir la montagne sacrée.
Et Vercingétorix, les bras chargés de fers,
Sur cette même voie, où le tyran pervers
Triomphe pour avoir égorgé la patrie,
Se verra conspué pour l'avoir trop chérie !
— Dieux injustes, ô dieux cruels, dieux inhumains,
L'homme se fera-t-il justice de ses mains ?

BRUTUS

Oh ! ne blasphème pas !

CASSIUS

En chemin, sur un signe,
Un simple mot tombé de cette bouche indigne,
Tout à coup surgira la horde des bourreaux.
Il me semble les voir entraîner le héros :
Au fond du Tullianum l'échelle est appuyée,
La hache du licteur est à peine essuyée,
Par l'étroite ouverture ils l'ont précipité ;
Sur le billot fatal il est décapité,
Valet, relève donc la torche funéraire !
Et César triomphant poursuit l'itinéraire,
Tandis qu'en ce cachot obscur et reculé,
Sur cette dalle humide une tête a roulé,

La tête du héros dont le crime suprême
Fut d'aimer son pays cent fois plus que lui-même.

BRUTUS

Eloigne, Cassius, ces tableaux irritants.

CASSIUS

Puis, à l'aide de crocs, ses membres palpitants,
Brutalement extraits de la fosse profonde,
Sur ce large escalier que la lumière inonde
Sont, aux regards de tous, sans pudeur étalés.
Chacun se presse autour des restes mutilés,
Et la foule en délire, insultant cette proie,
Hurle son cri féroce et trépigne de joie ;
Tandis que, dans sa gloire et dans son fol orgueil,
César du Capitole a dépassé le seuil...
Et la complicité des êtres et des choses
Sur cette turpitude effeuillera des roses !

BRUTUS

Trop généreux, le Celte a, dit-on, par trois fois
Remis en liberté l'assassin des Gaulois ;
Oh ! que ne broya-t-il sa face grimaçante,
Lorsque, gisant à terre et toujours menaçante,
La brute se tordait sous son talon d'acier !
L'univers eût béni le noble justicier ;
Mais, l'univers, hélas ! a vu ce chef étrange
Fléchir et recevoir en un sinistre échange
De César délivré l'esclavage et la mort.

CASSIUS

L'on n'est pas généreux lorsqu'on est le plus fort.
— De Vercingétorix cette insigne faiblesse
Révéla, dès l'abord, la navrante détresse ;
Car, tu le sais, Brutus, pour frapper et punir
Il faut être déjà certain de l'avenir.
Mais, hélas ! le prélude en cette lutte obscure
Lui faisait entrevoir la débâcle future.

C'est ainsi que le chef, par crainte des Romains,
Laissa le proconsul échapper de ses mains.
— Ce n'était pas pour lui que tremblait le grand homme,
Mais pour la jeune Hira, tendre otage de Rome,
Pour son pays d'Alvern, pour tous ses Colliers d'or,
Pour cette Gaule, enfin, son unique trésor.
Le meurtre de César, loin des champs de bataille,
Eût attiré sur lui de dures représailles.
Et pareil incident n'aurait fait qu'aggraver
Les dangers qu'il n'était point de taille à braver.
— Brutus, Labiénus, sur vos larges épaules,
Reposait le fardeau de la guerre des Gaules,
Quand vous n'étiez plus là, César était vaincu ;
Lui mort, rien n'eût changé, vous auriez survécu.

BRUTUS

Oui, Cassius, cet homme à la ceinture lâche
N'aurait jamais pu, seul, accomplir une tâche.

CASSIUS

Et c'est vous, ô Brutus, qui l'avez fait si grand.

BRUTUS

Nous sommes des soldats, il est le conquérant.
N'ayant pas de vertus, il nous a pris les nôtres.

CASSIUS

Brutus, c'est un talent que d'exploiter les autres.

BRUTUS

Impuber, il était malingre, souffreteux,

CASSIUS

Jeune homme, travaillé par des vices honteux,
Au forum il fut pris du mal qui le consume,
Sa bouche se frangeait d'une sanglante écume ;
Ses os craquaient.

BRUTUS

Un jour, qu'en tête des soldats,
Il avait parcouru quelques six mille pas,

Tête nue, au soleil, il fut pris de la fièvre.
Je vis le grand César qui tremblait comme un lièvre,
Il geignait : « O Brutus, mon fils, viens me guérir ! »

CASSIUS

Une autre fois, moi-même ai dû le secourir.
Ce jour-là, le tonnerre et le vent faisaient rage ;
Il voulut traverser notre Tibre à la nage :
« Cassius, me dit-il, tu ne me suivrais pas. »
Je m'élançai... Bientôt, je le vis couler bas.
« Cassius, criait-il, mon compagnon, mon frère! »
Par ses quelques cheveux je pris le téméraire...
Une fois sur le bord, sans le moindre respect,
Je ne pus m'empêcher de rire à son aspect.
Maintenant, il doit rire à son tour, car, en somme,
C'est grâce à nous, Brutus, qu'il est maître de Rome.

BRUTUS

Maître de Rome... Hélas ! je ne suis pas certain
Que le soleil m'éclaire encore ce matin ;
César est tout, le monde et Rome... Rien n'existe
En dehors de César... Lorsque César est triste,
Les cieux pleurent, la terre, en un soudain émoi,
Tressaille longuement aux soupirs de ce *Moi* ;
La lune se dérobe et se voile la face.
Jupiter, dans l'Olympe, a dû céder la place
Au dieu César ; il a ses temples, ses autels ;
Le Quirite à César immole des mortels
Comme à Tarann, au fond des forêts solitaires,
Ces druides cités aux fameux Commentaires.
Mais, tandis que le Celte immolait des voleurs,
Il lui faut des enfants et des femmes en pleurs,
Un Vercingétorix ; il lui faut Avarique,
La Gaule, l'Italie et notre république,
Consuls, tribuns, sénat, la fraîche puberté
Des peuples, il lui faut l'honneur, la liberté,
L'or et le sang du monde..., une telle hécatombe

Que l'univers se creuse en une immense tombe,
Où notre humanité se couche pour mourir !

CASSIUS

Elle est vivace encore et tu peux la guérir.
Ce que tu fis, Brutus, tu sauras le défaire.

BRUTUS

Nous parlerons, plus tard, de cette grave affaire.

CASSIUS

Soixante conjurés attendent le signal.

BRUTUS

Oh ! ne me tente point.

CASSIUS

Leur courage est égal.
Assure l'avenir compromis par cet homme,
Et sauve l'univers en même temps que Rome.
Ceux qui firent le mal doivent le racheter,
Et quand l'œuvre est néfaste, il faut la rejeter.
La force de César s'accroît de nos faiblesses,
Je connus autrefois un Brutus.

BRUTUS

Tu le blesses
A douter plus longtemps de lui ; car il est prêt.
Je veux au grand soleil...

CASSIUS

Agissons en secret.

BRUTUS

Non, jamais.

CASSIUS

Eh bien donc, au Sénat, tous ensemble,
Le sublime empereur au printemps nous rassemble ;
Rendez-vous est donné pour les ides de mars.

—

SCÈNE II

Les mêmes, Alda

(**Alda se présente conduite par des soldats et couverte de vêtements sordides : elle est folle.**)

ALDA

Aux ides, il faudra que, sans plus de retards,
Je livre vingt boisseaux de farine, à moi seule.
Laissez-moi, chevaliers, retourner à la meule ;
L'intendant me battra si je n'ai terminé.

CASSIUS

N'as-tu point reconnu ce pauvre être enchaîné,
Cette vieille en haillons ?

BRUTUS

Alda, reine des Dômes,
La veuve de Celtill !

ALDA

Que me veulent ces hommes ?

BRUTUS

A Gergovie, Alda, tu me vis autrefois
Chez Vercingétorix, chef aimé des Gaulois.

ALDA

Vous vous trompez, seigneurs ; je n'ai vu de ma vie
Ce Vercingétorix, ni cette Gergovie ;
Je ne suis point Alda ; je n'ai d'autre métier
Que de tourner la meule en un triste quartier.
Et, devant des monceaux de grain, la pauvre vieille
N'a bien souvent, hélas ! rien mangé de la veille.

UN SOLDAT

En attendant ton fils, Gauloise, revêts-toi
De ce manteau taillé dans la pourpre d'un roi.

ALDA

Gauloise, dites-vous, la pourpre souveraine ?
Non ; je suis une serve et je meurs à la peine ;

Et sur ce front débile et dans ces bras lassés,
Quels enfants de malheur pourraient être bercés?
Le baiser n'éclot point sur des lèvres amères.

CASSIUS

Voilà ce que César a fait des pauvres mères.
Heureuses que le ciel, sur leur front avili,
Laisse tomber enfin les pavots de l'oubli !

BRUTUS

A quels affronts César soumettra-t-il encore
L'humanité qui tremble et vainement l'implore ?

CASSIUS

Le bourreau qui se rit de la maternité
Profanera de même et jeunesse et beauté.
Tiens, regarde ; vois-tu, sous la livrée immonde,
Hira l'Euscarienne, Héva l'Alverne blonde,
Rougissant de se voir les bras et les seins nus ?

BRUTUS

Quelque chose a passé sur leurs fronts ingénus.

CASSIUS

Oui, le souffle maudit de ce despote infâme.

BRUTUS

Une louve... voilà ce qu'il fait d'une femme.

SCÈNE III

Les mêmes Hira, Héva

HÉVA

Nous retrouver ainsi parmi ces solduriers !

HIRA

Eh ! que nous font, Héva, leurs propos orduriers ?

HÉVA

La veuve de Celtill ! en ton sein tutélaire,
O mère, accueille-nous. L'aïeule, avec colère,
Nous repousse, ô ma sœur !

ALDA

Comment, en plein soleil,
Si jeunes, étaler un cynisme pareil ?
Allez, filles de joie, au fond de vos repaires
Prodiguer aux voleurs vos charmes mercenaires.

HÉVA

Sur nos lèvres, ma sœur, et dans nos yeux flétris
Découvre-t-elle donc ?

HIRA

La honte, le mépris !

HÉVA

Oh ! viens à mon secours, Brutus !

HIRA

C'est inutile.

HÉVA

Eh quoi ! cette souillure ?

HIRA

Elle est indélébile.

HÉVA

Ces stigmates honteux qui les effacera ?

HIRA

La mort !

HÉVA

Que m'as-tu dit ? C'est impossible, Hira !
Brutus, assure-moi que ce n'est pas possible ;
J'ai vingt ans, je veux vivre... Il demeure impassible...
Il détourne la tête... oh ! par pitié, Romain...

CASSIUS (à Brutus)

Aux conjurés, Brutus, que dirai-je demain ?
(Brutus se voile le front absorbé dans une méditation douloureuse.)

UN SOLDAT

Captives, reprenez vos bijoux, vos parures.

HIRA

Ils ne conviennent plus à des filles impures.

SCÈNE IV

Les mêmes, l'Eubage, puis Epédorix et Virdumar

L'EUBAGE

Sur cette chevelure et sur ces traits pâlis,
Remets le diadème et le voile aux longs plis.
Enfant, tu peux vêtir la robe immaculée,
Car la paix va descendre en ton âme troublée,
Et l'époux, essuyant les larmes de tes yeux,
Fermera cet enfer et t'ouvrira les cieux.

HÉVA

Eubage, oh ! n'est-ce pas le jour des funérailles ?

L'EUBAGE

Vierge du Cézallier, ce sont les fiançailles.

HÉVA

Ces apprêts solennels, tout ce peuple agité,
Ces chars ?

L'EUBAGE

Vont nous conduire à l'immortalité.

SCÈNE V

Épédorix, Virdumar

CASSIUS

Hâves, les yeux hagards, pareils à des fantômes,
Lentement, jusqu'à nous, se traînent ces deux hommes.

BRUTUS

Epodrix ! Virdumar !

VIRDUMAR

Aux mines condamnés,
Les chaînes ont meurtri nos membres décharnés.

ÉPÉDORIX

Oui, Brutus, nous sortons de ces cavernes sombres
Où jamais un rayon n'a dissipé les ombres.
Torturés par la soif, harcelés par la faim,
Nous nous y consumions à des travaux sans fin.
Oh ! si durant ces nuits d'interminables veilles,
Une verge de fer sifflait à nos oreilles,
Bien plus cruel encore un remord incessant
Nous déchirait le cœur, nous flagellait le sang.
Mais, depuis qu'à nos yeux reparut la lumière,
Le remords s'est accru de la honte première.
Et l'horreur de la nuit et les verges de fer,
Le froid, la faim, la soif, tourment de cet enfer,
Ne sont rien, comparés à ces flèches de flammes
Que décoche Belen jusqu'au fond de nos âmes,
A ce point que j'aspire à regagner ces bords
Où l'ombre quelquefois endormait nos remords.

L'EUBAGE

Epodrix, Virdumar, c'est l'épreuve suprême
Que le Duw éternel réserve à ceux qu'il aime.
De Gwinfid en Abred et d'Abred en Ceugant,
Sous les yeux éblouis du César arrogant,
Vergobreths Eduens, à travers les supplices,
Camoul va vous conduire en un lieu de délices
Où l'on boit l'hydromel, la cervoise et le vin ;
Où l'on chasse l'auroch en des plaines sans fin ;
Où, sur des gazons verts, en des luttes sans trêve,
Le Collier d'or s'exerce au noble jeu du glaive ;
Où l'aïeul applaudit, où la vierge, en ses chants,
Célèbre le vainqueur sous les rameaux penchants,
Et lui frôle parfois le front de son haleine,
Plus fraîche qu'un parfum de rose et de verveine.

ÉPÉDORIX

Duw nous a rejetés : nous n'oserions, vieillard,
De l'aïeul en courroux affronter le regard.
La vierge, à notre aspect, détournerait la tête,
Les élus cesseraient leur éternelle fête,
Et ce serait du sang que l'on verrait jaillir
Si les rois du festin daignaient nous accueillir.
Dans les joutes d'honneur, vieillard, pas même en rêve,
Je n'ose concevoir de mesurer le glaive.
Nous ne connaîtrons plus le plaisir enivrant
De poursuivre l'auroch au fond des bois errant,
Nous portons la livrée ignoble des esclaves,
Au lieu de colliers d'or il nous faut des entraves.

UN SOLDAT

Revêts cette cuirasse et reprends ce collier,
Ce casque aux ailes d'or, ce glaive, chevalier,
Ces phalères de bronze, orgueil de ta poitrine,
Et ces lourds bracelets d'ambre et d'aigue-marine.

ÉPÉDORIX

O joie inespérée ! ô mon casque vermeil,
Ma cuirasse d'argent qui rutile au soleil,
Colliers d'or, bracelets, phalères, que je touche
Vos méplats glorieux, que je pose ma bouche
Sur ce glaive, jaloux de laver dans le sang
La honte que m'inflige un passé flétrissant !

CASSIUS

Ah ! tu pleures, Brutus.

BRUTUS

Oui, Cassius, je pleure.

CASSIUS

Que faudra-t-il répondre ?

BRUTUS

Attends encore une heure.

CASSIUS

Oui, restons jusqu'au bout afin de mieux juger
A quelle profondeur le fer devra plonger
Pour extirper le mal jusque dans sa racine.

BRUTUS

Et si, croyant sauver Rome, je l'assassine.

CASSIUS

Il nous faut l'ébranler pour la mieux raffermir.
Regarde donc, ami ; ne vois-tu pas frémir
Ces soldats que leurs chefs apaisent à grand'peine ?
Vois ce nouveau captif qui jusqu'à nous se traîne ;
Un groupe de licteurs guide ses pas tremblants,
Vois ce front ravagé sous de longs cheveux blancs ;
Il laisse errer sans but des yeux ternes et vagues
Sur ce peuple agité comme les grandes vagues.

BRUTUS

Dieux ! Vercingétorix.

CASSIUS

Oui, César traite ainsi
L'héroïsme vaincu qui se rend à merci.

SCÈNE VI

Les mêmes, Vercingétorix

VERCINGÉTORIX

Je fléchis, non de peur ; mais, telle est ma faiblesse
Que l'air, que la lumière et m'offusque et me blesse.
Un vertige invincible est venu m'assaillir,
Soutenez-moi, licteurs, je me sens défaillir !

UN SOLDAT (**présentant sa gourde**)

Tiens, Vercingétorix, accepte ce breuvage.

VERCINGÉTORIX

A quoi bon ranimer ma force et mon courage ?

Pourquoi m'arrachez-vous à ce sombre séjour ?
Ah ! je comprends, amis, c'est notre dernier jour !
Ma mère, vous aussi ? mais, elle me repousse ;
Mère, répondez-moi, vous si bonne et si douce,
Pourquoi vous détourner ? Que dites-vous tout bas ?

UN CAPTIF

Frère, ta mère est folle et ne répondra pas !

VERCINGÉTORIX

Oui, l'épreuve pour elle, hélas ! était trop forte,
Et l'âme a tant souffert que la raison est morte !
(A Héva et à Hira.)
Mais vous, pauvres enfants, pourquoi vous détourner ?
Pourquoi rougir ? Les dieux n'ont rien à pardonner,
Quand par le vent d'orage une fleur est brisée,
Il faut qu'elle soit plainte et non pas méprisée.

HÉVA

O doux maître, est-il vrai que tu ne nous hais pas ?

VERCINGÉTORIX

Si le tyran cruel a flétri vos appas,
Lui seul est le coupable et c'est lui que je blâme.
Héva, Hira, que m'importe ? Il nous reste votre âme.
Epodrix, Virdumar, pourquoi courber le front ?
Votre longue souffrance efface votre affront.
En moi l'excès d'orgueil égala l'ignorance,
Ma trop débile main trompa mon espérance ;
J'ai prodigué le sang d'un peuple valeureux,
Et plus il m'écouta, plus il fut malheureux.

ÉPÉDORIX

Si le Celte n'a pu réaliser ton rêve,
O Brenn, c'est que toi seul eus la foi qui soulève !
La patrie à toi seul apparut dans les cieux,
Et l'astre se levait quand nous fermions les yeux.
— Toi seul fus clairvoyant, toi seul restas fidèle ;
Notre Gaule en péril te sentait auprès d'elle.

Aujourd'hui que tu pars, elle est auprès de toi,
Et, fidèle à son tour, elle acclame son roi.

L'EUBAGE

Roi des Gaules, salut ! Comme au jour des batailles,
Les tiens sont réunis au jour des funérailles ;
Ton coursier blanc, tes chiens bretons, tes serviteurs,
Ta fiancée aux yeux doux et consolateurs,
Et ta mère au delà fixant la destinée
D'un tyran dont la vie est déjà condamnée.
— Revêts, comme autrefois, la cuirasse d'airain,
Et monte sur ton char, ô jeune souverain,
Entouré de ta cour et pareil à l'ancêtre,
Quand se fendait le chêne et que tombait le hêtre,
Que, du mont sourcilleux, le granit arraché
Croulait sur le fidèle à son maître attaché,
Et que, sur l'horizon, se profilait, hautaine,
La tombe où sommeillait l'âme du Capitaine !

SCÈNE VII

Les mêmes, César et sa suite

UN SOLDAT

Voilà Jules César, le chauve favori
Que jalousent, dit-on, la femme et le mari.

UN CAPTIF

Le parjure et le viol s'incarnent dans cet être.

UN AUTRE

Sacrilège.

UN AUTRE

Menteur.

UN HÉRAUT (au peuple)

Saluez votre maître !

BRUTUS (à part)

Maître ! ces simples mots ont fixé son destin.

UN COURTISAN

L'essieu de votre char s'est brisé ce matin.

UN AUTRE

La colline s'émeut de grondements hostiles,
A quoi bon déployer ces pompes inutiles ?
Qu'importe ce concours de peuples à genoux ?
Le Sénat dédaigné conspire contre nous.
Le chevalier s'irrite et, déjà, votre armée
Ne vous témoigne plus l'ardeur accoutumée.

UN AUTRE

Sur l'Aventin passait un grand vol de corbeaux.

UN AUTRE

Et l'on dit que les morts sortent de leurs tombeaux.

UN AUTRE

Des Chaldéens ont vu, par une nuit sans voiles,
La lune s'éclipser et tomber des étoiles.

UN AUTRE

Ces présages, seigneur, devraient être écoutés.

CÉSAR

Ces soucis, loin de moi, doivent être écartés.
Non, ce n'est point César que Jupiter avise,
(Regardant Brutus et Cassius.)
Mais bien ces mécontents dont l'unique devise
Est de tout censurer... Que m'importe, après tout ?
L'univers se prosterne et César est debout.
— Allons, qu'on se déride. O citoyens intègres,
Brutus et Cassius, fronts blêmes, faces maigres,
Riez, donnez l'exemple au peuple moutonnier.

BRUTUS (à part)

Oh ! rira bien, César, qui rira le dernier.

CÉSAR

Ce matin j'ai voulu voir si Rome était prête.
Elle me semble triste au début de la fête ;

Tout est vieux, décrépit, et l'on dirait vraiment
Dans une nécropole un vaste enterrement.
Brutus, rappelle-leur qu'au cirque de Pompée,
Cent chevaliers, ce soir, croiseront leur épée ;
Que les gladiateurs, les tigres, les lions
Attendent mon signal ; que j'ai trois millions
De beaux sesterces d'or à jeter dans la foule.
Mais, quel est ce troupeau que ma garde refoule ?
A l'ombre de ces murs ces pâles figurants
Sont-ils bien ces Gaulois que je voyais si grands ?
Ce vieillard affaibli dont se courbe la taille
Serait-il ce guerrier qui menait la bataille,
Et qui, plus fier que Mars et plus beau qu'Apollon,
Du fracas de son glaive emplissait le vallon ?

L'EUBAGE

Oui, César, cette tourbe ignoble, famélique,
Reste seule de Rome et de la République.
Le blé, le vin, les jeux, le sang et, quelquefois,
Attachés à ton char un cortège de rois,
Puis, le monstre repu retombe en léthargie,
Son sommeil userait ta puissante énergie.
Laisse-le s'endormir jusqu'à ce que, du Nord
Où César promena le carnage et la mort,
Se ruant, à leur tour, pour venger notre outrage,
Les Barbares, dans Rome, achèvent ton ouvrage.
— N'entends-tu point déjà leurs galops effrénés ?
Laissons faire leur œuvre aux fléaux déchaînés ;
Le trône des Césars s'engloutit dans l'abîme,
Et rien ne reste plus, ô tyran, de ton crime.
— Et l'univers respire et, de l'éther subtil,
Redescend jusqu'à nous le rêve de Celtill,
Ce rêve, sur la terre, enfin se réalise,
Et la Gaule a repris sa revanche d'Alise.
— Regarde-nous, César ; hâves et décharnés,
Nous nous transfigurons à tes yeux consternés.

Et ce jour est si clair, et cette aurore est telle
Qu'elle nous revêt tous d'une gloire immortelle.
Nous triomphons encore au moment de partir,
(Montrant tour à tour César et Vercingétorix.)
Car, voilà le bourreau, César, et... le martyr !

CÉSAR

Brutus et Cassius, faites taire cet homme.

VERCINGÉTORIX

Laisse, tyran ; nos voix couvrent celles de Rome.
Laisse ; il est bien permis à ceux qui vont mourir
D'indiquer à leurs fils la route à parcourir.
— Comme elle se déroule en sa grâce infinie,
Cette route qui s'ouvre à l'honneur, au génie !
Que ses bords sont charmants ! Sur les moindres replis
Croît l'humble violette à l'ombre des grands lis,
Et le coq matinal et l'accorte alouette
S'y donnent rendez-vous comme pour une fête.
De brillants étendards, teints de pourpre et d'azur,
Y flottent, et l'on voit, très haut, dans le ciel pur,
Une autre aigle, pareille à votre aigle romaine,
Qui plane en surveillant tout un vaste domaine.
— Ce domaine est la Gaule... Elle est ouverte à tous ;
L'univers, à ses pieds, murmure un nom très doux,
Symbole de l'amour et de la délivrance,
Car la Gaule nouvelle a pris le nom de France !

A ce moment, le fond de la scène se transforme. Au lieu de la ville aux sept collines apparaît la perspective de Paris (Notre-Dame, le Panthéon, les Invalides avec, au fond, l'Arc de l'Etoile) sur laquelle se détache le char triomphal de Vercingétorix.

Pour le Comité de publication :

Le Secrétaire de l'Académie,
Maurice Basse.

L'Imprimeur-Gérant, L. Bellet — 8594.

ACADÉMIE DES SCIENCES, BELLES-LETTRES ET ARTS
DE CLERMONT-FERRAND

BULLETIN HISTORIQUE & SCIENTIFIQUE
DE L'AUVERGNE

PROCÈS-VERBAUX

Séance du 4 juin 1903

La séance est ouverte à 2 heures et demie, sous la présidence de M. le docteur Dourif, président.

— M. le Secrétaire général donne l'énumération des travaux envoyés à l'Académie.

M. le Président présente les derniers travaux de Frère Héribaud et résume les découvertes faites par le savant botaniste.

— M. Lesueur, obligé de quitter le Puy-de-Dôme, prie l'Académie d'accepter sa démission.

— Le Président de l'Académie est autorisé à signer le traité concernant les Bibliothèques de l'Académie, de la Ville et de l'Université, tel qu'il est soumis à l'assemblée.

— Le Président prie M. Marmoiton de vouloir bien se charger du discours en vers pour la séance publique de cette année.

La séance est levée à 3 heures et demie.

OUVRAGES REÇUS

Dictionnaire des institutions, mœurs et coutumes du Rouergue, par H. Affre.

Société des Antiquaires de la Morinie ; Bulletin historique; 205e liv., t. XI, année 1903, 1er fascicule.



Annales de la Société d'agriculture, etc., du département de la Loire.

Revue des langues romanes; t. XLVI, V[e] série ; t. VI, liv. 2 et 3, mars à juin 1903.

Société d'émulation et des beaux-arts du Bourbonnais; bulletin-revue, 6[e] année, 1902.

Recueil de l'Académie des Jeux floraux; 1903, Toulouse.

Bulletin de la Société archéologique de Nantes et du département de la Loire-Inférieure; 2[e] semestre.

Bulletin trimestriel de la Société archéologique de Touraine; t. XIV, 1[er] trimestre 1903.

Bulletin de la Société scientifique, historique et archéologique de la Corrèze, siège à Brive; t. XXV, 1[re] livraison.

Mémoires de l'Académie des sciences, lettres et arts d'Arras; MDCCCCII.

Académie des inscriptions et belles-lettres; Comptes rendus de 1903, bulletin de janvier-février.

Précis analytique des travaux de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Rouen pendant l'année 1901-1902.

Bibliographie des travaux historiques et archéologiques publiés par les Sociétés savantes de France, dressée par Robert de Lasteyrie; t. IV, 1[re] livraison.

Annales de l'Alliance scientifique universelle, publiées par B. Marchand, divers fascicules.

Testaments de l'Officialité de Besançon, par Ulysse Robert, 1265-1500, t. I.

Recueil d'Arts de seconde rhétorique, publié par M. E. Langlois.

Les médailleurs français du XV[e] au milieu du XVII[e] siècle, par F. Mazerolle, 2 volumes.

Missions archéologiques françaises en Orient au XVII[e] et au XVIII[e] siècles, publiées par H. Omont, 2 volumes.

Lettres de M[me] Roland, publiées par Perraud, t. II.

Journal des savants; mai 1903.

HOMMAGES :

La Feuille des jeunes naturalistes, 1[er] octobre 1902 : VILLATE DES PRUGNES : *Faune des vertébrés du département du Puy-de-Dôme*, « *Mammifères* ».

Frère HÉRIBAUD-JOSEPH : *La Flore d'Auvergne en 1901.*

E. MALINVAUD et Frère HÉRIBAUD-JOSEPH : *Un Carex nouveau pour la flore française.*

Frère HÉRIBAUD-JOSEPH : *Disposition méthodique des diatomées d'Auvergne.*

Frère HÉRIBAUD-JOSEPH : *Les Diatomées fossiles d'Auvergne*, 2 fascicules.

NOTES SCIENTIFIQUES

MATÉRIAUX POUR L'ÉTUDE DES RIVIÈRES ET LACS D'AUVERGNE

Introduction à l'Aquiculture générale

INTRODUCTION (1)

Esquisse géologique (2)

Le massif du Mont-Dore et les monts Dômes ou chaîne des Puys forment dans le département du Puy-de-Dôme deux groupes de montagnes volcaniques assez différentes au point de vue de leur configuration topographique qui s'explique aisément par la géologie.

Le massif du Mont-Dore représente un ensemble volcanique assez ancien, aujourd'hui démantelé ; la chaîne des Puys, au contraire, qui n'a pas été usée par le temps, contraste par l'état de fraîcheur de ses formes topographiques.

Massif du Mont-Dore

Généralités. — Ce massif présente une forme ellipsoïde dont le grand axe (N. S.) mesure 32 kilomètres et dont le petit axe (E. O.) 25 kilomètres. Il a été comparé, quelquefois à tort, à l'Etna qui est trois fois plus considérable, car il est assez

(1) Nous ne pouvons donner ici d'indications bibliographiques détaillées. Disons seulement que la géologie des régions que nous considérons a été faite surtout par Poulett Scrope, Lecoq et principalement par M. Michel Lévy. MM. Julien et Boule se sont en grande partie occupés des formations glaciaires et des éruptions boueuses.

(2) Ce chapitre a été rédigé par M. le professeur Glangeaud, de l'Université de Clermont, qui a bien voulu mettre au point cette esquisse géologique.

complexe au point de vue géologique. Il résulte, en effet, de la juxtaposition de plusieurs centres éruptifs distincts, et n'offre pas la belle unité du Cantal; aussi son hétérogénéité se traduit-elle d'une manière frappante dans les détails de son modelé.

Toutefois, dans son ensemble, il se montre sous la forme d'un tronc de cône entaillé de profondes vallées qui pénètrent jusqu'au cœur du massif et permettent d'observer sa constitution.

Les pentes du sud se relient aux pentes inverses du Cézallier qui est pour ainsi dire le trait d'union le soudant au grand volcan du Cantal.

Le flanc nord s'étend assez loin jusque sous la chaîne des Puys, tandis qu'à l'O. les coulées les plus basses se continuent par les contreforts cristallins de la Corrèze, et à l'E. dominent le bassin tertiaire d'Issoire.

Géologie. — Les études géologiques, pétrographiques, orographiques, hydrographiques, etc., permettent de dire que le massif du Mont-Dore comprend deux centres éruptifs principaux auxquels on pourrait donner les noms de massif du Sancy, au sud, et de massif de la Banne d'Ordanche, au nord. De ces deux centres, qui sont en même temps deux points élevés de la région, partent des coulées de lave qui rayonnent dans tous les sens. Une notable partie des laves issues du second centre ne se retrouvent pas dans le premier.

En dehors de ces deux volcans principaux qui étaient soudés l'un à l'autre et qui constituent une notable partie du massif, il existe un groupe de bouches volcaniques greffées sur le flanc E., qui s'étendent entre le puy de l'Angle et le puy de Pessade, et dont le centre se trouve au puy de la Croix-Morand. Ces points d'éruption excentrique ont donné des dykes de lave généralement trachytiques ou des coulées de trachyte, d'andésite et de basalte plus ou moins étendues et qui ont dû être primitivement en partie coalescentes.

Ces petits volcans adventifs troublent, vers l'E., l'allure assez régulière des volcans de la Banne d'Ordanche et du Sancy.

Le massif du Mont-Dore est assis sur un socle de roches cristallines dont l'altitude moyenne est de 1,000 mètres et dans lesquelles domine le granite. Le gneiss et les micaschistes sont moins bien représentés.

C'est vraisemblablement à la fin du miocène qu'eurent lieu les premières éruptions de ce massif. Le soulèvement des Alpes, dont le contre-coup modifia si profondément la topographie du Massif Central, fut vraisemblablement une des causes principales des éruptions de ce massif.

Elles débutèrent à la base de la Banne d'Ordanche, près de La Bourboule, par des sorties de roches acides assez spéciales de couleur variable (blanche, rouge, noire), connues sous les noms de *rhyolite*, de *perlite* (ravin de l'Usclade et de la Gâcherie), et se continuèrent par des éruptions de *phonolites* et de *trachytes* noyés au milieu de *cinérites* acides. Il y eut ensuite un arrêt dans l'activité éruptive qui se manifesta dans toute son ampleur au pliocène inférieur.

Les deux centres éruptifs de la Banne d'Ordanche et du Sancy fonctionnèrent ensemble ou successivement en donnant alternativement des pluies de cendres mélangées à des blocs arrachés de la profondeur qui forment les roches appelées *cinérites* et qui entrent pour une large part dans la constitution du massif et des coulées de laves de nature différente.

L'entassement des produits volcaniques se fit autour de ces deux centres de sortie principaux et forma les deux volcans du Sancy et de la Banne d'Ordanche, sur les flancs orientaux desquels étaient accolés les volcans adventifs de la région du puy de l'Angle, de la Croix-Morand et de Pessade. La sortie des laves de ces derniers cônes éruptifs fut probablement synchronique de celle des premiers.

On peut essayer de se représenter, au moment de sa complète édification, l'ensemble volcanique du Mont-Dore sous la forme de deux grands cônes, un cône sud (cône du Sancy) dont l'altitude atteignait environ 2,500 mètres, et un cône nord (cône de la Banne d'Ordanche) de 2,000 mètres de haut, flanqués vers l'E. d'une série d'éminences représentant des

cônes adventifs ayant donné des dykes ou des coulées de lave plus ou moins étendues.

La série volcanique du Sancy comprend de bas en haut : des *labradorites*, des *basaltes inférieurs*, des *andésites*, des *trachytes* et enfin des *basaltes supérieurs*. La coupe que l'on peut relever à la grande Cascade est très instructive à cet égard.

La série de la Banne d'Ordanche est assez différente. Elle est formée de bas en haut : de *trachytes* plus ou moins vitreux, de véritables *roches porphyriques (microgranulites* et *micropegmatites)*, de *basaltes demi-deuil (ophitiques)*, d'*andésites à haüyne*, de *phonolites* et de *basaltes supérieurs*.

Les cônes adventifs donnèrent des laves se rapprochant beaucoup de celles de la Banne d'Ordanche, mais parmi lesquelles dominent cependant les *trachytes*. Cette dernière roche constitue aujourd'hui la plupart des sommets du massif du Mont-Dore : le pic de Sancy, le puy Ferrand, la montagne de Bozat, le Capucin, le puy Gros, les puys de l'Ouïre, de l'Aiguillier, de Pessade, de Baladou, de Mone, du Barbier, de l'Angle, etc.

L'andésite, plus résistante, couronne les sommets du puy de Paillaret, de Chagourdet, de Cuzeau.

Enfin, le basalte, qui est la roche éruptive la plus récente, a disparu du centre du massif, décapité par l'érosion. Il ne forme plus qu'une ceinture autour du groupe montagneux. Cependant, les lambeaux que l'on trouve encore en quelques points élevés jusqu'à plus de 1,600 mètres témoignent de son ancienne extension. Citons les puys de Chambourguet, de Cliergue, de la Croix-Morand et de la Banne d'Ordanche qui doivent leur conservation à cette couverture de roches très résistantes.

Un certain nombre de ces sommités s'alignent pour constituer la ligne de partage des eaux entre les bassins de la Loire et de la Garonne. Il faut faire une mention à part à quelques dykes phonolitiques qui ont percé toutes les roches antérieures aux basaltes et qui se présentent actuellement sous forme d'énormes pylones formés par des gerbes de prismes :

tels sont les dykes des roches Tuilière, Sanadoire et Malleviale.

La série des roches éruptives du Mont-Dore s'étage entre le miocène supérieur et le pliocène supérieur. Dans l'intervalle des deux périodes éruptives, les flancs des volcans se couvrirent de végétation qu'une nouvelle éruption venait ensevelir. Ainsi a été conservée admirablement, au milieu des cinérites, une flore qui a été synchronisée avec celle du pliocène inférieur et moyen, et qui comprenait des bambous, des érables, etc., indiquant un climat plus chaud que le climat actuel.

A la fin du pliocène, les flancs du groupe volcanique du Mont-Dore se couvrirent de glaciers qui transportèrent au loin les blocs détachés des hauts sommets, sillonnèrent les vallées qui entaillaient le massif et formèrent des moraines plus ou moins bien conservées (vallées de la Dordogne, de Chaudefour, etc.). C'est principalement sur le flanc ouest du massif que l'action des glaciers est le mieux marquée.

Les environs de Bort, de Champs et toute la région de l'Artense sont encombrés de débris de moraines et couverts d'une infinité de buttes cristallines moutonnées, striées, usées et polies par les glaciers. Le paysage de cette contrée éminemment pittoresque rappelle certains paysages glaciaires de la Finlande.

Au commencement du quaternaire, le massif du Mont-Dore devait avoir une physionomie assez semblable à celle qu'il possède actuellement.

Le réveil de l'activité éruptive qui donna naissance à la chaîne des Puys amena la réouverture d'anciennes fractures par lesquelles eurent lieu de nouvelles sorties de laves (basaltes). C'est à cette époque que vinrent se greffer sur les flancs du volcan à demi-ruiné les petits volcans de Servière, de Compéret, de la Godivelle, de Montchalm et de Montcineyre. Les deux derniers donnèrent des coulées s'étendant assez loin au fond des vallées creusées dès cette époque (coulée de la Couze de Pavin et coulée de la Couze de Compains).

Les modifications apportées au massif du Mont-Dore depuis ce moment sont insignifiantes. Toutefois, les alternatives de gelées, de pluies et de chaleur usent de plus en plus les hauts sommets pendant que l'eau des torrents ravine profondément les cinérites.

Il ne semble pas qu'il faille une longue série de siècles pour décapiter le pic de Sancy et amener la réunion des deux vallées du Mont-Dore et de Chaudefour.

La chaîne des Puys

Généralités. — La chaîne des Puys ou monts Dômes, située un peu au nord du massif du Mont-Dore et de direction générale N. S., comprend plus de soixante volcans échelonnés sur 35 kilomètres de long et 5 de large. Elle n'offre généralement en largeur que deux cônes éruptifs, rarement un seul ou trois.

Cette curieuse guirlande volcanique est assise sur un socle de roches granitiques, de terrains primitifs (gneiss et micaschistes), de pré-cambrien, percées de filons de granulite ou de porphyres. Elle domine à l'ouest la vallée de la Sioule, à l'est le bassin tertiaire, mais tandis que le soubassement se relie à la première par des pentes relativement faibles, il offre au contraire un escarpement prononcé à sa limite avec la Limagne.

A l'est de la série des monts Dômes court une bande de terrains cristallins, plus élevée d'au moins 100 mètres que la base des volcans et échancrée d'un certain nombre d'entailles est-ouest, faites par l'érosion et qui se prolongent par des vallons profonds jusque dans la Limagne. La chaîne éruptive des Puys n'est donc pas installée, comme on l'a dit, sur la partie la plus élevée de la région cristalline séparant la Limagne de la vallée de la Sioule, mais à l'ouest et assez au dessous de ce faîte. Cette disposition permet de comprendre pourquoi les matières fondues se sont épanchées largement vers l'ouest où rien ne venait les arrêter et où elles forment

du nord au sud comme une vaste nappe longue de 30 kilomètres de coulées de natures variées et coalescentes, tandis *qu'elles n'ont pu se diriger vers l'est* que grâce aux *échancrures*, aux vallées entaillées dans la partie cristalline axiale.

Si l'on part de la Limagne et que l'on s'élève sans suivre les vallons jusqu'aux points les plus élevés de la région cristalline, on traverse une série de gradins plus ou moins émoussés par l'érosion, en relation avec la dislocation du sol et dont deux au moins sont d'une netteté remarquable. Le premier surplombe la Limagne d'environ 200 mètres. Le second constitue le gradin supérieur, à l'ouest et au pied duquel s'étend la chaîne des Puys, tandis qu'à l'est s'échelonnent symétriquement une série de points éruptifs de faible étendue.

La limite du terrain cristallin et de la Limagne se fait par une grande faille (faille occidentale de la Limagne) de plus de 60 kilomètres, le long de laquelle le bassin tertiaire s'est effondré. C'est par cette cassure que sont sorties les laves du volcan de Gravenoire, et c'est par une série de failles parallèles qui découpent le tertiaire en voussoirs successifs, qu'arrivent au jour un grand nombre de sources minérales (Royat, Châtelguyon, Clermont, etc.).

Il semble bien que le socle cristallin a été découpé de la même façon que la Limagne en une série de gradins, dont l'ensemble figurerait un pli *anticlinal* morcelé, tandis que la Limagne serait considérée comme un grand pli *synclinal*. La série volcanique des puys serait sur un de ces gradins au pied d'un voussoir surélevé. Le tassement des voussoirs, les uns par rapport aux autres, dut contribuer, dans une assez large mesure, à la sortie de ces matières fondues. Un coup d'œil sur la chaîne des Puys laisse voir ces volcans *alignés par groupes suivant des directions N. N. O. et N. N. E.*, qui sont les plis et les directions des cassures hercyniennes. Ils paraissent donc installés sur une série de diaclases anciennes qui ont rejoué à l'époque tertiaire et au quartenaire. Ces diaclases étant des plans de moindre pression devaient facilement servir de cheminées d'ascension aux matières fondues.

L'altitude moyenne des monts Dômes est de 1,150 mètres, mais un certain nombre dépassent 1,200 : puy de Pariou 1,210, puy de Montchier 1,215, puy de Laschamps 1,260 ; enfin le puy de Dôme, le géant de la chaîne, situé dans une position assez centrale, dresse sa cime jusqu'à 1,465 mètres et les domine tous de plus de 200 mètres.

Forme des volcans. — Au point de vue de la forme, on doit distinguer les volcans *domitiques* qui sont plus anciens, des autres volcans, généralement à *cratère*, qui sont bien conservés. Les premiers ont des aspects variés : ils sont parfois irréguliers et constituent d'importantes masses rocheuses, comme le puy de Dôme qui a dû atteindre une hauteur d'environ 1,800 mètres. D'autres fois, ils ont l'aspect d'une coupole plus ou moins régulière (puys de Sarcouy et de Clierzou). Ces volcans, constitués par une roche acide, très poreuse, appelée *domite*, et des scories, sont les ruines de volcans pliocènes. L'état de fraîcheur des volcans à cratère est parfois remarquable. Ils ont éclaté, pour la plupart, au milieu d'une région domitique démantelée. Les cratères, souvent bien conservés, atteignent des profondeurs allant jusqu'à 100 mètres (puy de Pariou). Les puys de Côme et de Pariou montrent deux cratères concentriques emboîtés, d'autres, comme les puys de la Nugère et de Louchadière, ont été en partie démolis par la sortie des laves. Les puys de la Vache et de Lassolas ont été éventrés par la pression des matières fondues et égueulés jusqu'à leur base où l'on observe l'extrémité de la cheminée volcanique, le reck bouché par un culot de lave. Plusieurs offrent deux ou trois cratères accolés ; tels sont les puys de Barme, de Montegy, de Montchier, qui ont dû fonctionner successivement ou simultanément.

Coulées. — Les coulées sont de nature différente. Si l'on place à part les volcans domitiques, on peut dire que les éruptions qui ont donné naissance à la chaîne des Puys ont fréquemment débuté par des éruptions basiques (basaltes inférieurs). Tel est le puy de Pariou, ceux de Côme, de la Nugère, de Louchadière. Puis sortirent des laves plus acides, soit des

andésites (puys de Pariou et de la Nugère), soit des *labradorites* (puys de Côme, de Louchadière, de la Raviole). En dernier lieu il y eut une récurrence à laves basiques (basalte supérieur) (puys de la Vache, de Lassolas, petit puy de Dôme, Tartaret, etc.). Un même volcan a donné parfois des laves de deux ou trois natures différentes, souvent il n'a formé qu'une coulée,mais les plus importants en ont donné deux, trois (puys de Côme, Pariou, la Nugère). Les volcans de Barme et de Montegy sont des plus typiques à cet égard, car ils laissent voir les coulées superposées, de composition un peu variable et fort bien conservée.

Les coulées couvrent parfois de vastes étendues, comme celles des puys de Côme, de Barme, de Louchadière, de plusieurs kilomètres de large et 5 à 8 kilomètres de long. Elles descendent parfois jusqu'à la Sioule. Vers l'est, au contraire, elles sont resserrées au fond de vallées étroites et profondes, à pentes rapides, et constituent comme de longs boyaux de matières fondues qui n'ont pu s'étaler qu'en arrivant dans la Limagne (coulée inférieure de la Nugère, du puy de la Raviole, du petit puy de Dôme, du Pariou).

Certaines de ces coulées constituent des régions arides, cahotiques, de véritables déserts de pierres sur lesquels ne croissent que des lichens et quelques mousses, et dont l'aspect sauvage et désolé tranche sur la contrée environnante généralement cultivée. Les cheires d'Aydat, celle de Louchadière dont le volume a été évalué 600.000.000.000 de mètres cubes et qui ne couvrent pas moins de 15 kilomètres carrés, sont des plus typiques à cet égard.

Hydrologie, glacières naturelles. — Si l'on songe que les courants de matières fondues se sont épanchés fréquemment dans des vallées parcourues par des cours d'eau, il est permis de supposer qu'elles n'ont pas changé le réseau hydrographique de la région, et qu'elles n'ont servi que de toit, de voûte, aux ruisseaux dont les eaux doivent encore circuler au-dessous d'elles. C'est en effet ce que l'on observe, car à l'extrémité de la plupart des coulées on voit réapparaître ces ruis-

seaux qui constituent des sources d'une fraîcheur et d'une limpidité remarquables; elles ont été, en effet, admirablement filtrées à travers les laves et les scories qui sont poreuses (sources de Royat, sous la coulée du petit puy de Dôme; sources de Nohanent, sous la coulée du Pariou ; sources de Sayat, Blanzat et Malauzat, sous la coulée du puy de la Raviole; sources de Mazayes, sous la coulée de Louchadière, etc.). A la surface de certaines coulées il se produit un phénomène des plus curieux. Aux points où la couche de lave est peu épaisse et dans les cavités situées sur la coulée, l'eau monte à la surface par capillarité en raison de la porosité de la lave. S'il fait *très chaud*, cette eau s'évapore rapidement en produisant un abaissement de température suffisant pour la congéler. Ainsi se forment des amas de glace durant les *plus chaudes journées de l'été* pendant lesquelles l'évaporation est plus active. Le fait peut être constaté près de Pontgibaud et de Chambois dans la coulée de Louchadière, dans la cheire d'Aydat et dans celle de la Nugère.

Petite chaîne des Puys. — Il existe à l'ouest de la vallée de la Sioule une série de volcans (volcan de Banson, de Neufons, de Lavialle, de Chalusset), de direction générale N.S., comme ceux de la chaîne des Puys mais moins bien conservés. Ils paraissent un peu antérieurs aux volcans à cratère et sont probablement d'âge pliocène supérieur. Leurs coulées ont été parfois assez fortement découpées par l'érosion. Ils forment une traînée éruptive à laquelle je donne le nom de *petite chaîne des Puys*, car elle forme le pendant de la chaîne des monts Dômes par rapport à la Sioule.

ORIGINE GÉOLOGIQUE DES LACS DU MASSIF DU MONT-DORE ET DE LA CHAÎNE DES PUYS

Un grand nombre d'auteurs se sont occupés de cette question, en particulier Lecoq, MM. Delebecque et Berthoule. M. Boule en a le premier donné une classification rationnelle; c'est elle que nous suivons ici.

1° Lacs ayant une origine volcanique

A) Lacs remplissant un cratère. — Un cratère affectant généralement la forme d'une coupe circulaire, le lac qui le remplit doit épouser cette forme. C'est ce que l'on constate dans le lac de *la Godivelle d'en-haut*. — *La narse d'Espinasse*, au pied du puy de l'Enfer, se présente dans les mêmes conditions, mais la moitié du cratère paraît avoir été emportée par explosion, de sorte que le lac, aujourd'hui réduit à un marécage, n'est bordé par le cratère que sur la moitié de son pourtour ; c'est une des raisons qui l'ont empêché de se maintenir à l'état de lac. Je place avec doute le lac de *Servières* dans cette catégorie ; je croirais plus volontiers qu'il occupe la dépression comprise entre les deux cônes volcaniques de Servières et de Compéret.

B) Cratères d'explosion ou d'effondrement. — Ces lacs ont un facies assez spécial ; ils se montrent avec des parois escarpées et présentent souvent une grande profondeur et un fond assez plat. Ils rappellent les lacs célèbres de Nemi et d'Albano dans les monts du Latium. M. Boule les regarde comme produits par effondrement. Les avis sont partagés à l'étranger sur l'origine des lacs analogues. A ce type de ces lacs appartiennent le *Pavin* au pied du puy de Montchalm, le *gour de Tazenat* à l'extrémité nord de la chaîne des Puys et peut-être le lac Chauvet.

C) Lacs de barrage. — 1. Les coulées volcaniques se sont parfois étendues au travers d'une vallée qu'elles ont barrée, ce qui a permis à l'eau située en amont de s'accumuler devant cette digue et de former un lac. Ainsi ont pris naissance le gracieux lac d'*Aydat* formé par le barrage des coulées des puys de la Vache et de Lassolas, les lacs de *la Cassière*, de *Guéry*, de *la Landie*. Les lacs de *Randanne*, de *Verneuges*, aujourd'hui asséchés et remplis de randannite et de tourbe, peuvent être classés dans la même catégorie.

2. D'autres fois, c'est un *cône volcanique* qui s'est dressé au milieu de la vallée et a retenu les eaux venant de l'amont. Les

lacs *Chambon* et de *Montcineyre* sont dans ce cas. Il est bon de remarquer ici que ces lacs ne peuvent pas persister aussi longtemps que les précédents, car la digue qui leur sert de limite est formée de substances poreuses et éminemment meubles comme les scories volcaniques. C'est ce qui s'est produit au lac Chambon qui était jadis plus étendu puisqu'il atteignait le village du Chambon. Ces lacs sont destinés à disparaître dans un temps peu éloigné.

3. Il arrive maintes fois que les coulées volcaniques en se juxtaposant délimitent des espaces creux plus ou moins étendus dans lesquels l'eau vient s'accumuler pour former des lacs, des étangs, des mares. Un grand nombre de dépressions de cette nature s'observent sur les flancs sud du mont Dore et sur ceux du Cézallier. Il faut citer les lacs de *Bourdouze*, des *Esclauzes*, de *Chambédaze* et de *la Godivelle d'en-bas*.

Une même coulée volcanique par son bossellement, son irrégularité, présente aussi dans certains cas des cuvettes naturelles retenant l'eau de pluie. Ainsi se forment des tourbières, des marécages qui peuvent ensuite s'assécher.

2° Lacs d'origine glaciaire

D'après M. Boule « ces lacs ne se rencontreraient que sur les plateaux où l'on observe des traces d'une puissante extension glaciaire, antérieure au creusement des vallées actuelles. Ils seraient formés en partie par des barrages morainiques et en partie par des excavations pratiquées dans la roche dure (gneiss ou basalte). Autrefois beaucoup plus nombreux, ils ont été en partie transformés en tourbières. Les lacs de *la Crégut*, de *Laspialade*, des *Bordes*, se présentent de cette façon. »

PREMIÈRE PARTIE

Les Rivières

CHAPITRE I

Orographie et Hydrographie

Bassin de l'Allier, bassin de la Sioule, bassin de la Dordogne

L'orographie et l'hydrographie du massif du Mont-Dore et de la chaîne des Puys sont sous la dépendance directe de leur constitution géologique.

Le massif du Mont-Dore, formé par la réunion de plusieurs centres éruptifs, possède un réseau hydrologique assez complexe. Les plus profondes vallées qui l'entaillent sont celles qui s'iradient du centre du massif du Sancy (ancien centre volcanique) et constituent au nord et à l'est les pittoresques vallées de la Dordogne et de Chaudefour. Au sud il est bossué assez irrégulièrement, aussi son système hydrologique est-il moins précis. La pente principale vers le nord du groupe éruptif Banne d'Ordanche-puy de Baladou, a déterminé un véritable éventail de vallées qui convergent dans celle de la Sioule dont la direction oscille entre le nord-est et le nord-ouest.

Le soubassement de la chaîne des Puys forme comme un dos d'âne de direction nord-sud et de 30 kilomètres de long, sur les flancs duquel s'écoulent à l'ouest les ruisselets qui descendent dans la Sioule, à l'est les ruisseaux qui se jettent dans l'Allier.

« L'abondance des sources dans les parties élevées du massif du Mont-Dore est un phénomène caractéristique. Presque en toute saison, d'innombrables filets d'eau limpide sourdent

sous le gazon, s'échappent des pentes rocheuses et ruissellent de tous côtés. Le grand volcan formé de roches agglomérées, présentant divers degrés de perméabilité ou de coulées toutes fissurées, revêtu de forêts ou de gazons, est comme une éponge gigantesque, toujours humide, qui entretient partout la fraîcheur et conserve au massif un aspect verdoyant, même quand les régions voisines sont brûlées par le soleil. Par suite de leur jeunesse relative, les cours d'eau n'ont pas eu le temps d'accomplir leur œuvre érosive ; ce sont des torrents dont le cours rapide est agrémenté de lacs, de cascades et d'autres accidents pittoresques. Sur les plateaux soumis autrefois à un régime glaciaire, l'hydrographie offre aussi des caractères particuliers : écoulement difficile et indécis des eaux atmosphériques, et, par suite, abondance des lacs, des marais et des tourbières ; vallées sèches représentant d'anciens lits de rivières obstruées par des moraines, etc. » (1).

Les eaux du massif mont-dorien se répartissent entre les bassins de la Dordogne et de l'Allier. Celles de la chaîne des Dômes sont drainées, à l'est par l'Allier, à l'ouest par la Sioule qui rejoint la rivière précédente dans le département du même nom.

Au point de vue où nous nous plaçons, l'Allier, la Sioule et la Dordogne constituent ainsi les grands collecteurs de la région, l'Allier méritant une place à part à cause de l'importance de son cours et de ses caractères biologiques.

Vague et indécise sur les grands plateaux méridionaux, sur la steppe auvergnate, pour employer la pittoresque expression d'Ajalbert, la ligne de séparation du bassin de la Dordogne et du bassin de l'Allier devient nette dans le massif du Mont-Dore (2). Jalonnée d'abord par les sommets de la Perdrix

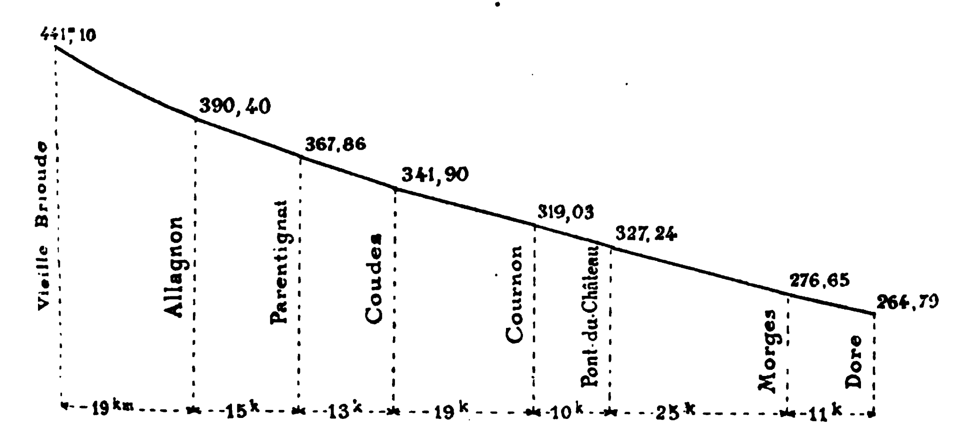
(1) *Le Puy-de-Dôme et Vichy*, Guide du Touriste, du Naturaliste et de l'Archéologue, par Boule, Glangeaud, Rouchon, Vernière ; Paris, Masson, 1901.

(2) Il est à remarquer que le Sancy, le point le plus élevé de la France centrale (1886), n'est pas situé sur la ligne de partage des eaux de ces deux bassins ; toutes ses pentes appartiennent au bassin de la Dordogne.

(1731), du Ferrand (1846), de Cacadogne (1791), Cuzeau (1794), de l'Angle (1728), de Monne (1714), de la Tache (1636), de la Croix-Morand (1513), de l'Aiguiller (1547), elle s'infléchit au col de Guéry (1265), pour se relever au puy Loup (1479), à la Banne d'Ordanche (1515) et gagner ensuite, au nord-ouest, les terrains primitifs où se ramifient et s'enchevêtrent les branches d'un réseau très complexe.

Bassin de l'Allier

Allier. — L'Allier prend sa source à la forêt de Mercoire, dans les Cévennes, et parcourt un trajet de 485 kilomètres avant de se jeter dans la Loire. C'est en somme le cours d'eau le plus important de la France centrale : « On pourrait démontrer, en effet, que la Loire a usurpé le titre de fleuve. Raisons géologiques, géographiques, peut-être même hydrologiques, sont en faveur de l'Allier dont l'antiquité est beaucoup plus grande que celle de la Loire et dont la vallée se trouvait esquissée dès la fin des temps primaires, tandis que la Loire n'a trouvé son chemin qu'à la fin des temps tertiaires. » (Boule, *loc. cit.*)



Le parcours de l'Allier à travers le Puy-de-Dôme, ou, pour être plus précis, de l'embouchure de l'Allagnon jusqu'à celle de la Dore, est d'environ 93 kilomètres. Le schéma ci-joint

établi d'après les chiffres de Monestier (1858), donnera d'une façon précise les cotes du lit ainsi que les pentes pour les différents tronçons de la vallée. La pente moyenne de cette dernière est de 1 m 32 pour 1000.

Le cours de l'Allier est loin d'être uniforme dans la région qui nous intéresse. En effet, la grande plaine de la Limagne proprement dite et la Limagne d'Issoire sont séparées par un seuil granitique à travers lequel la rivière a dû se faire jour et qui ramène à son minimum la largeur de la vallée. Dans ce trajet, de Chadieu à Pertus, le granite se montre à nu, tandis qu'en amont et en aval, le lit actuel se creuse dans les alluvions modernes ou les couches tertiaires.

Dans la Limagne, le cours de la rivière n'est jamais resserré, « son lit, de sable et de cailloux roulés, se divise souvent en plusieurs bras limitant de nombreuses îles. Cependant, aux environs de Pont-du-Château, l'Allier entame le soubassement calcaire des collines environnantes et coule au pied de berges assez élevées. Des terrasses alluviales, disposées à des hauteurs diverses, au dessus du thalweg actuel, montrent l'importance de l'Allier aux dernières époques géologiques, et la Limagne offre de nombreuses traces de lacs, d'étangs ou de marécages disparus depuis peu. La partie située au nord-est de Clermont porte encore le nom de Marais. » (Boule, *loc. cit.*).

Nous citerons plus loin les documents concernant le régime des eaux, mais nous pouvons donner immédiatement une idée de l'importance de l'Allier en précisant sa largeur moyenne qui est de 50 mètres à son entrée dans le Puy-de-Dôme et de 100 mètres à sa sortie ; son volume est alors plus que doublé.

Comme annexes du cours de la rivière, il est important de signaler l'existence, sur son parcours en plaine, des anciens lits, *boires* ou *laisses* remplis d'eau plus ou moins stagnante, repeuplés lors des hauts niveaux et qui offrent non seulement aux poissons mais encore aux représentants de la faune inférieure, un champ de développement vaste et fertile. C'est

ainsi que les *laisses* de Médagues constituent pour le naturaliste un lieu de recherches très intéressant. D'autres *boires*, sans communication avec la rivière, forment des étangs privés, qui sont exploités par le propriétaire au point de vue de la pêche ou bien affermés moyennant un prix modique.

Au système de l'Allier se rattachait jadis le lac de Sarlièvе, dont le seul témoin actuel paraît être une petite mare située non loin de la ligne du chemin de fer de Clermont à Arvant, et qui doit être signalée aux chercheurs, non pour sa faune ichthyologique réduite à l'épinoche, mais pour sa faune inférieure (1). Le lac de Sarlièvе, dont l'emplacement est aujourd'hui occupé par les cultures, fut desséché au commencement du XVIIe siècle par Octavio II de Strada. Maintenant le fond du lac est donc à nu. Il offre, sous une couche peu épaisse de terre végétale, de grands amas de graviers et de sables roulés, presque toujours ferrugineux, et qui atteignent dans certains endroits plus de sept mètres d'épaisseur. Plusieurs excavations ont été ouvertes pour extraire le sable dans lequel on retrouve, avec des fragments de briques et de tuiles romaines, des graines et de nombreuses petites coquilles à test décoloré. Leur étude peut être importante au point de vue de la variation de la faune. Lecoq en fait déjà la remarque : parmi ces coquilles « les plus communes sont des Hélices, et surtout l'*Hélix pulchella*, encore aujourd'hui si fréquent autour des eaux, sous les touffes de mousse humide. L'*Achatina acicularis (Cœcilianella acicula)* est aussi très abondante, parfaitement conservée. On en trouve de jeunes individus presque microscopiques et tout à fait intacts. D'autres individus sont au contraire très grands. Ce mollusque paraît

(1) Pour ceux qui s'intéressent à la faune aquatique, les champs d'exploration au voisinage de Clermont sont peu nombreux ; à peine pouvons-nous indiquer, en dehors des laisses de l'Allier et de la mare de Sarlièvе, les mares à rouir le chanvre de Beaumont, l'étang de Sayat, appartenant à M. de Féligonde, puis les mares de Côme, de Saint-Sandoux et de Corent. Cette dernière avait déjà donné une ample moisson d'insectes aquicoles à l'entomologiste auvergnat Bayle (1835).

maintenant moins commun qu'il ne l'était autrefois. Des Pupas bien conservés, des Cyclades et quelques Lymnées se trouvent mélangés dans les sables et attestent l'existence de ces coquilles dans les eaux du lac qui ont dû nourrir une immense quantité de ces animaux. On retrouve bien dans les eaux du fossé qui traverse le fond du lac desséché un grand nombre d'espèces semblables à celles que l'on retire des sables, *mais on croit y remarquer quelques différences ou quelques changements qui pourraient les faire considérer, non comme des espèces mais comme des variétés.* » (Lecoq, *Epoques géologiques*, v. p. 229). — Les études poursuivies actuellement préciseront ces faits et donneront peut-être quelques résultats au point de vue de l'étude comparée des lacs.

Les affluents de l'Allier que nous devons décrire sont tous tributaires de la rive gauche. Les uns drainent les eaux du massif mont-dorien, les autres celles de la longue chaîne des Dômes. Les premiers sont connus sous le nom de *Couzes* : ce sont la Couze d'Ardes ou du Breuil, la Couze Pavin ou Couze d'Issoire et la Couze Chambon ou Couze de Coudes.

Couze d'Ardes. — Le bassin de la Couze d'Ardes occupe une superficie de près de 220 kilomètres carrés. La rivière prend naissance par de nombreuses ramifications dans les plateaux qui dominent à l'est les lacs de La Godivelle. La ligne de démarcation du bassin de la Dordogne et de celui de l'Allier est ainsi très voisine de ces derniers. Elle passe par les sommets 1327, 1285, 1282, 1287, 1423, qui forment la muraille d'un immense cirque au centre duquel s'élève l'ancien volcan et brillent les deux nappes d'eau superposées. Grossie de toutes les eaux qui sourdent dans les pâturages basaltiques (basaltes des plateaux), la Couze gagne le terrain primitif (gneiss et micaschistes) ; là elle s'est ouvert une étroite et profonde vallée, l'une des plus sauvages et des plus accidentées de la région, connue sous le nom de vallée de Rentières. Deux fronts de basalte (basalte quaternaire) l'enserrent étroitement, formant deux murailles à pic que domine

de haut le vieux château démantelé de Mercœur. Le cours de la rivière est ainsi très rapide jusqu'à Ardes, et la pente moyenne est de 0m022 par mètre. Au sortir d'un dernier défilé, elle entre dans la plaine alluviale du Lembron qui se soude à celle de l'Allier. La Couze, qui reçoit au niveau de Chabetout le tribut de nombreuses sources minérales qui jalonnent des séries de failles, comme dans la Limagne, devient alors plus tranquille, perdant son allure torrentielle. Il va sans dire que la rivière possède un bon nombre d'affluents secondaires. Les plus importants sont : sur la rive gauche, les ruisseaux d'Auzolles, de la Roche, de la Maison-Blanche et de Boudes ; sur la rive droite, ceux de Sebron, de Ruperau et de la Volave.

Couze Pavin. — Le bassin de la Couze Pavin s'étale sur une superficie de 287 kilomètres carrés. Lecoq indique comme branche initiale de cette rivière le ruisseau qui, à l'altitude de 1,600 mètres, prend naissance entre les puys de Pailleret et de la Perdrix, et passe ensuite entre le puy de Chambourguet et le monticule de Costapein. Si l'on examine attentivement la carte d'état-major, ou mieux encore, si l'on suit sur le terrain le cours de ce ruisseau, on constatera sans peine qu'il ne suit nullement la ligne de plus grande pente ; il contourne au contraire les croupes peu inclinées qui s'étalent au-dessus du cirque du bois de la Biche et franchit ensuite le col du Chambourguet ; il s'agit là d'un fossé creusé de main d'homme, d'un canal parfois très profond, comme au col du Chambourguet, et destiné à l'irrigation des domaines situés au-dessous de ce puy. — La Couze, en réalité, rassemble toutes les eaux qui ruissellent sur les flancs abrupts du cirque du bois de la Biche ; elle se dirige au nord-est, recueillant l'émissaire du lac Pavin et coulant à la surface des coulées superposées fournies par l'appareil volcanique de Montchalm. Une de ces coulées s'arrête brusquement à 1 kilomètre et demi au-dessous du lac ; la vallée devient alors très profonde et montre les restes d'une coulée inférieure érodée par le milieu, formant au ruisseau deux digues latérales. Au pied de la cas-

cade que forme la Couze, nous notons la présence de sources minérales, dont l'une est utilisée comme eau de table.

Après avoir traversé, pour ainsi dire, les laboratoires de la station limnologique et actionné l'usine électrique de Besse, en contre-bas de la vieille petite ville, la rivière gagne le village d'Oursières. « On ne peut se figurer, dit Lecoq, un tableau plus frais que ces prairies arrosées par la Couze et les cascatelles de la rivière qui, courant sur les blocs de lave, les inonde de ses eaux transparentes. On s'élève un peu vers les gneiss, laissant les laves dans le fond de la vallée, et on distingue une sorte de pont naturel formé par la coulée, au-dessous duquel l'eau court en bondissant, tandis que le fond lui-même est couvert d'un manteau de gazon. » — La Couze se poursuit côte à côte avec la coulée et, après avoir contourné le promontoire de Saint-Pierre-Colamine, l'abandonne près de Saurier ; mais elle s'est frayé dans une coulée basaltique scoriacée du volcan Montchal un *pas* étroit, un défilé sauvage qui mérite d'être visité. Au-dessous de Saurier, la vallée creusée en plein granite se resserre et devient très accidentée. Puis elle débouche non loin de Saint-Floret dans la plaine alluviale qui s'étend vers Issoire. La Couze traverse la ville même d'Issoire et se jette dans l'Allier près du pont de Parentignat.

La Couze Pavin reçoit des affluents importants. Dans la plaine des Fraux, au sud-est du Pavin, des sources, naissant dans un vallon à peine dessiné, forment un ruisseau que toutes les cartes font sortir du lac d'Estivadoux (1). Ce ruisseau, après avoir traversé une tourbière très caractéristique, passe au débouché d'un immense cirque dont il recueille les eaux ; puis, franchissant un dyke de basalte, il forme la belle cascade du moulin d'Anglard et suit la vallée de Vaucoux, large et profonde, boisée sur les pentes, pour se jeter dans

(1) Le lac d'Estivadoux est aujourd'hui complètement dépourvu d'émissaire, mais il est admissible que ses eaux se soient écoulées jadis dans le vallon dont nous parlons ici.

la Couze à Oursières ; c'est le ruisseau d'Oursières. — Mais une autre merveilleuse vallée se creuse presque parallèlement à la précédente : c'est le Valboleix. Le ruisseau de la Gazelle prend naissance dans une *narse* (tourbière) située au sud de la coulée de Montchalm, au voisinage de sources minérales. Il longe pour ainsi dire le lac de Montcineyre, dont le bassin est apparemment fermé, puis reçoit l'émissaire du lac d'Anglard et se précipite dans la vallée de Compains. Le fond de celle-ci est occupé par la vaste coulée basaltique vomie par Montcineyre : la Gazelle en suit le bord septentrional ; un autre ruisseau, qui draine la haute vallée de Compains, en cotoie le bord opposé. Ce n'est qu'au bout de 6 kilomètres, au Verdier, que les deux cours d'eaux se réunissent pour former la *Couze du Valbeleix*. Celle-ci se grossit d'un affluent très important naissant dans les tourbières situées entre La Godivelle et Brion et qui, entré dans les terrains primitifs, prend le nom de ruisseau du Sault et parcourt la gorge sauvage de Roche-Charles. La Couze du Valbeleix passe à Courgoul et se jette dans la Couze Pavin, en amont de Saurier, à l'extrémité de la coulée de Montchalm. Nous mentionnerons encore comme affluent de la rive droite, le ruisseau d'Antaillat dont la source se trouve près de Chassagne.

C'est entre la plaine des Moutons et le puy de Serveix que prend naissance le principal affluent de la rive gauche. Il suit le grand plateau basaltique pour se creuser ensuite une profonde vallée qui suivait l'ancienne route de Besse, et aboutir à la Couze en amont du Cheix : c'est le ruisseau de Malvoissière.

Il importe enfin de noter les magnifiques sources qui viennent au jour près de Lince : « Il est impossible de voir des eaux plus belles, une verdure plus fraîche ; le fond de la rivière est garni des longues chevelures des Callitriches dont le courant fait gracieusement onduler les flexibles rameaux. Mais c'est surtout dans le ruisseau qui naît sous la lave, entre Cotteuges et Lince, que se trouvent des

plantes d'un vert pur qui conservent pendant tout l'hiver leur séduisante fraîcheur ; outre les Callitriches, on y voit des Berles, des *Veronica beccabunga*, etc... » (Lecoq, *L'Eau sur le Plateau central*, p. 130) (1).

COUZE CHAMBON. — L'une des merveilles des monts Dores est sans contredit le cirque de Chaudefour : qu'on le contemple du sommet du Ferrand, dont il entame les flancs par un escarpement de 700 mètres, qu'on le regarde de l'entrée même de la gorge où viennent sourdre des eaux minérales, il apparaît comme l'un des sites les plus grandioses et les plus saisissants de nos montagnes. Toutes les eaux de Chaudefour, dont la plupart dévalent sur des parois à pic par des cascades vertigineuses, se réunissent pour former la Couze de Chaudefour. Celle-ci ne tarde pas à se grossir de la cascade de Moneaux, puis du ruisseau de Diane, qui recueille par différentes branches (Couze de Surain, etc.) les eaux des pentes orientales du massif, depuis le plateau de Durbise jusqu'à la Croix-Morand. La réunion de ces deux artères forme la Couze du Chambon, dont le lit a dû être régularisé récemment à cause des énormes apports qui se produisent lors des orages et de la fonte des neiges. Barrée par le volcan du Tartaret, elle forme le lac Chambon que nous aurons à décrire. Après avoir traversé Murols, elle roule par une vallée extrêmement accidentée, côte à côte avec la coulée du Tartaret, coupée dans son cours par la cascade des Granges, l'une des plus belles d'Auvergne, et celle de Saillans. Durant la majeure partie de ce trajet, la vallée est ouverte dans les terrains granitiques, mais, au niveau de Montaigut, elle franchit un lambeau tertiaire isolé par deux failles (calcaires et arkoses). Au delà de Neschers où elle abandonne la coulée, la rivière ralentit son cours dans une plaine alluviale et atteint l'Allier à Coudes. La superficie de son bassin est de

(1) Depuis la remise de notre manuscrit à l'impression est parue l'importante thèse de notre ami M. Jean Giraud. On y trouvera une description détaillée de cette région, et en particulier des observations sur la capture de la Couze Pavin par la Couze du Valbeleix.

190 kilomètres carrés. Nombreux sont ses affluents. A droite le ruisseau de Groire, formé par la réunion de ceux de Jassat et de Courbanges, souvent à sec pendant l'été, mais dont les eaux filtreraient sous la lave pour ressortir quelques mètres avant de se jeter dans la Couze, à la cascade inférieure des Granges ; les ruisseaux de Conche et de Fontenille. — A gauche, le ruisseau de Chaleyre, le Courançon qui recueille les sources minérales si nombreuses de Saint-Nectaire et dont la branche la plus importante est le Fredet, venue des cinérites de la Croix-Morand ; le ruisseau de Farges, le ruisseau de Quinsat dont les sources jaillissent des cinérites du Vernet ; de la Rodde, celui de Saint-Julien qui creuse presque en entier son lit dans les arkoses ; enfin celui de Ludesse dont le cours s'étale successivement sur les calcaires, les arkoses et le granite.

La Monne et la Veyre. — La Monne et la Veyre déversent dans l'Allier les eaux venues à la fois des Dômes et des Dores. La Monne prend sa source non loin du Fredet, sur les pentes méridionales du puy de Baladou. Elle se creuse un sillon étroit dans les cinérites ; au-dessous de Fontmarcel, elle pénètre dans la lave de Monténard ; elle traverse un des rares lambeaux de cambrien qui subsistent encore et passe sur le granite. Cette dernière partie de la vallée est très resserrée, elle constitue une gorge des plus pittoresques, trop peu connue des touristes (gorges de Randol). Au delà de la grande faille de bordure de la Limagne, la Monne entame les calcaires, elle cotoie la coulée de Charmont sur laquelle sont bâties les importantes bourgades de Saint-Saturnin et de Saint-Amant-Tallende pour s'unir enfin à la Veyre. A gauche le ruisseau de Prades, à droite le ruisseau de Chaynat, grossi d'ailleurs de plusieurs autres, forment ses principaux affluents.

Le lac d'Aydat est formé par un cours d'eau que certains géographes désignent sous le nom de Veyre et les autres sous celui de Pontavat. « Dans le pays on le connaît sous le nom de Lavadoux, mot patois s'appliquant à la plupart des

petits cours d'eau et par conséquent n'en désignant aucun en particulier. » Ce ruisseau a sa source non loin de Pessade, dans les cinérites remaniées où il creuse sa vallée initiale et qu'il quitte pour le granite à amphibole, non sans avoir reçu le ruisseau d'Espinasse. A Veyreras, il contourne la coulée du puy de la Rodde puis traverse le village d'Aydat avant de se jeter dans le lac.

L'émissaire n'a qu'un faible parcours. Le lac d'Aydat est dû au barrage de la vallée par les coulées des puys de la Vache et de Lassolas. « A l'orient le lac s'introduit dans la *cheire* à la faveur d'un écartement des roches, il coule d'abord entre des berges resserrées, puis il s'épanche dans la multitude de fosses qui donnent à cette région l'apparence d'une vaste éponge et qui absorbent entièrement la masse liquide. Aujourd'hui le ruisseau a été canalisé par les habitants du village du Lô qui lui ont disputé le terrain pour y établir des prairies et qui ont même, à certains endroits, détourné son cours en vue du comblement des creux et du nivellement des rochers. Mais autrefois le ruisseau se répandait librement dans une série de cuvettes. On se rend compte du phénomène lorsqu'on visite attentivement cette zone de la *cheire*. L'émissaire se perdait donc dans ces dépressions, tandis que maintenant, grâce à l'endiguement, il s'avance un peu plus loin avant de disparaître complètement. » (Crègut : *Nouveaux éclaircissements sur Avitacum*, « *Bull. histor. et scientif. de l'Auv.*, » 1901, p. 276).

Mais la Veyre, par d'abondantes sources, revient au jour en aval, « appauvrie non de ses eaux, mais de ses poissons, » comme le fait observer déjà Sidoine Apollinaire dans sa lettre à Domitius, cette lettre pour laquelle les archéologues du cru se sont livré tant de batailles. — Elle suit la coulée qu'elle a érodée, se grossit des ruisseaux de Cournols à droite et du Lac à gauche, puis côtoie la lave au nord, comme la Monne le fait au sud. La plaine alluviale fait suite à la coulée, et la Veyre jointe à la Monne, après avoir traversé Veyre et les Martres-de-Veyre, va se jeter dans l'Allier par deux



La Monne (cours supérieur : gorges de Randol) *



La Monne (cours inférieur) *

* Extrait du journal *Le Pêcheur*.

branches principales, l'une en amont, l'autre en aval du pont.

Les bassins de la Veyre et de la Monne couvrent une superficie de 160 kilomètres carrés.

Autres affluents. — Drainant les eaux qui filtrent sous la *cheire* labradorique issue du puy de Mey, l'*Auzon* traverse Theix et suit une coulée basaltique jusque sur les calcaires au delà de Chanonat. Le reste de la vallée est creusé dans ces calcaires (calc. à Potamides) et dans les alluvions modernes à partir d'Orcet. L'Auzon passe ainsi au pied du plateau de Gergovia ; c'est non loin de ses rives que campait César lorsqu'il entreprit le siège de Gergovie où, pour la première fois, il vit chanceler sa fortune.

L'Artière qui rejoint l'Allier aux Martres-d'Artières et le Bédat, principal affluent de la Morge, sont les deux derniers ruisseaux dont il nous reste à parler ; ils réunissent toutes les eaux venues des monts Dômes et de leur plateau de soubassement, depuis le puy Giroux qui commande le promontoire de Gergovie jusqu'à la gorge que domine le château de Chazeron au nord-ouest de Riom. Il s'agit, en réalité, d'un réseau hydrographique extrêmement complexe dont la branche la plus méridionale est le ruisselet de Clémensat et la branche opposée le Sardon, affluent de l'Ambène. — Il est d'ailleurs impossible de séparer logiquement l'étude de ces deux systèmes, puisque le ruisseau de Royat se rattache à l'une et l'autre : à l'Artière par la branche qui entoure Clermont au sud, au Bédat par la *Tiretaine* qui passe au nord de la ville.

La haute falaise de bordure de la Limagne est profondément entamée par toute une série de vallées, plus ou moins profondes, plus ou moins resserrées, dont les unes sont entièrement primitives (ravin de Ceyrat, parties supérieures des ravins de Boisséjour, de Charade, etc.) et dont les autres parties abritent des coulées basaltiques ou andésitiques (Royat, Durtol, Villars, Volvic, etc.). Les vallées situées au sud de Royat alimentent l'Artière, les vallées au nord sont

toutes tributaires du bassin du Bédat ; celle de Royat fournit aux deux.

Le cours de ces ruisseaux se trouve divisé en deux tronçons de régime très différent, le tronçon supérieur tracé dans les terrains primitifs et les coulées, au cours accidenté, à pente rapide, et le tronçon de la plaine beaucoup plus développé, réparti sur les calcaires et les alluvions anciennes de la Limagne, à pente très faible, à cours tranquille, souvent capté et divisé au profit de l'industrie ou des cultures (1).

Nous n'insisterons pas davantage sur ce système hydrographique beaucoup moins important au point de vue de la pisciculture et du repeuplement que ceux que nous avons décrits, que ceux aussi qu'il nous reste à étudier.

Bassin de la Sioule

Le cours supérieur de la Sioule appartient seul au Puy-de-Dôme. La rivière n'y effectue pas moins un trajet d'une centaine de kilomètres et draine environ le cinquième de la superficie totale du département. (Boule, *loc. cit.*).

La Sioule prend naissance sur les pentes septentrionales du Mont-Dore par de nombreuses racines qui forment un chevelu presque régulier ; il est difficile de préciser laquelle de ces racines est l'origine de la Sioule. Les géographes locaux sont loin d'être d'accord à ce sujet. La plupart cependant admettent que la Sioule dérive du lac de Servière. Ce dernier est généralement sans émissaire visible, mais les eaux glissent sous les scories et vont sortir en plusieurs points à la base du cône volcanique. Lors des hauts niveaux, l'eau s'échappe par une échancrure et rejoint bientôt les sources situées au-dessous du lac, non loin de la route de Randanne au Mont-Dore. Le cours d'eau ainsi formé admet le ruis-

(1) Les vallées supérieures sont très pittoresques; elles forment les buts variés d'excursions très suivies, il suffit de citer le ravin de Ceyrat et les gorges d'Enval (Bout du monde).

seau de Vernines, passe à Saint-Bonnet et reçoit l'important ruisseau de la Gorce, grossi lui-même de la Gigeole ou ruisseau d'Aurières. Au delà d'Olby, au-dessous de Monteillet, se trouve le confluent du ruisseau d'Orcival ou Sioulet. Ce dernier, sous le nom de ruisseau de Train, descend des croupes du puy de l'Aiguiller, coupe la route du Mont-Dore au pont de *Chez-Chevalier*, puis la route nationale au-dessous de Saint-Pierre-Roche ; dans ce trajet, il a traversé le village d'Orcival, célèbre par ses pèlerinages. — La Miouze est la dernière des ramifications occidentales ; elle réunit d'ailleurs les eaux d'un grand nombre d'affluents dont les plus importants sont sur la rive droite : le Verdeix qui forme la belle cascade du Trador, non loin de Laqueuille ; les ruisseaux des Fraux et de Rio-Peyroux, la Vergne qui passe à Perpezat, enfin la Sioule de Rochefort. Le ruisseau de Fontsalat amène à celle-ci les eaux du merveilleux cirque que gardent les deux dykes phonolitiques des roches Tuilière et Sanadoire,

Pareilles aux piliers d'un monstrueux portique,

et qui n'a de rival dans notre région que le cirque de Chaudefour. Le ruisseau de la Plaine, grossi de celui d'Auroux, draine les pentes de Malevialle et du Roc-Blanc et rejoint le précédent au-dessous de Rochefort. C'est entre les deux que se trouve le petit lac fermé de la Gratade.

La structure géologique de la région arrosée par ce système hydrographique est complexe. Les hautes sources prennent naissance dans les trachytes et les cinérites ; les vallées sont ensuite creusées dans les cinérites remaniées au-dessous desquelles elles gagnent les terrains primitifs. Ceux-ci sont parfois à découvert très avant dans le massif (Sioule de Rochefort), tandis qu'ailleurs les éboulis sur les pentes masquent les parois encaissantes. Le basalte des plateaux forme, d'autre part, de longs promontoires entre ces vallées rayonnantes.

Du confluent de la Miouze à Pontgibaud, la Sioule décrit

de nombreuses sinuosités dans une plaine alluviale assez large et dont la pente est très faible. Mais au delà du barrage de Pontgibaud, formé par la coulée labradorique de Côme, la vallée se resserre de nouveau, elle devient sinueuse et accidentée entre des parois escarpées de gneiss, de micaschistes. « Les nombreux méandres de la Sioule entre Pontgibaud et Châteauneuf sont dus à des filons de porphyres perpendiculaires à sa direction et à des terrains cristallins redressés qu'elle a été obligée de contourner jusqu'à ce qu'elle ait trouvé des cluses naturelles. » Les gorges de la Sioule, malheureusement peu accessibles, sont des plus pittoresques. Elles se poursuivent à travers les terrains cristallins jusqu'à Ebreuil, au delà des limites du département. — Les ruisseaux de Mazayes, de Villelongue, de Mazières viennent se greffer sur la rive droite ; ceux de Gelles, de Roure, de Bromont et de Garenne, sur la rive gauche. Mais l'affluent le plus important est le Sioulet, qui amène à la Sioule les eaux des vastes plateaux primitifs compris entre Herment, Tix et Pontaumur.

Il est essentiel, à notre point de vue, de noter l'existence d'exploitations minières (galène argentifère) jadis très actives, échelonnées le long de la Sioule ; nous citerons comme centres d'exploitation : Les Roziers (puits et laverie), La Brousse (puits), Pontgibaud (fonderie et laverie), Barbecot (puits et laverie), enfin Pranal.

Bassin de la Dordogne

Le système hydrographique de la Dordogne est d'une grande complexité dans la région que nous étudions. Il réunit tous les cours d'eau qui ruissellent sur les pentes de l'ouest et du sud-ouest du massif mont-dorien. Mais tandis que les uns se rendent directement dans la rivière maîtresse, les autres opèrent leur jonction avec les cours d'eau venus du Cézalier et du massif Cantalien et dont le collecteur est la Rhue. Celle-ci se jette d'ailleurs dans la Dordogne au-des-

sous de Bort, à la limite du Cantal et de la Corrèze. Nous avons ainsi à examiner, d'une part, la Dordogne et ses affluents directs, de l'autre, les affluents de la Rhue. La ligne de séparation des deux bassins a son point initial au Sancy; elle passe au sommet (1733), au puy Redon (1755), près des burons de la montagne du Mont et de la montagne Bladane, puis se dirige à l'ouest et devient assez indécise sur le plateau de Saint-Donat.

Au pied de la pyramide du Sancy, sur un ressaut compris entre l'Aiguiller et le Pan de la Grange, se rassemblent les sources de la Dore à une altitude de plus de 1700 mètres: « Le petit ruisseau qu'elles forment s'étale au fond d'un marais tourbeux des plus intéressants au point de vue géologique, car il représente un ancien cirque glaciaire d'où partirent, à la fin du pliocène, les glaciers qui ensevelirent le volcan. » Aujourd'hui le ruisseau est à demi-caché par la végétation alpine et court capricieusement sur le plateau d'où il se précipite, par une cascade, dans le ravin de la Craie et de là dans le fond de la vallée. Il ne tarde pas à confondre ses eaux avec celles d'un autre ruisseau qui glisse sur les pentes de Cacadogne par la cascade du Serpent; celui-là est la Dogne. La Dordogne est constituée.

La haute vallée de la Dordogne, élargie par l'érosion et les éboulements, bordée de sommités atteignant 1600 et 1700 mètres, et de parois abruptes lardées de filons, est réellement grandiose. Jusqu'aux Bains du Mont-Dore, la rivière ne reçoit que des ruisselets dont le plus important est celui de la Grande-Cascade qui jaillit du plateau de bordure. « La Dordogne a un cours sud-nord jusqu'à l'extrémité du plateau de l'Angle, puis elle vient butter contre le massif de la Banne d'Ordanche qui lui impose une direction ouest; elle dévale ainsi entre les deux massifs volcaniques du Sancy et de la Banne d'Ordanche après avoir traversé une belle moraine glaciaire. » La vallée se resserre un instant pour s'étaler de nouveau en amont de La Bourboule. La rivière qui, durant tout ce trajet, suit un lit variable encombré de galets,

traverse La Bourboule et abandonne le terrain volcanique pour passer sur le granite qui l'encaisse profondément. Un barrage considérable fait refluer ses eaux jusque dans la ville même et crée un lac pittoresque mais qui se comblera rapidement ; c'est un vaste réservoir destiné à actionner l'usine électrique. — Au delà de Saint-Sauves, la Dordogne s'engage dans les gorges sauvages d'Avèze et décrit un arc de cercle assez régulier qui ramène sa direction au sud. C'est au niveau de Singles qu'elle reçoit, sur la droite, le très important apport du Chavanon. Elle forme à deux reprises la limite du Puy-de-Dôme qu'elle quitte au-dessous de Labessette, passe à Bort au pied des célèbres orgues phonolitiques et forme un brusque crochet avant de reprendre la direction générale du sud-ouest. Durant ce trajet, la rivière suit la grande bande houillère dont Singles est le centre d'exploitation.

Il n'y a guère à signaler, comme affluent de droite, que le ruisseau de Guéry dont la vallée aboutit à la Dordogne, entre le plateau de l'Angle et le puy Gros. Ce ruisseau réunit les eaux du plateau isolé par le col de Guéry et dont les principaux sommets de bordure sont le puy Gros, la Banne d'Ordanche, le puy Loup et la Malevialle. Bien que coupé par la cascade des *Mortes,* ce ruisseau (ruisseau des Mortes) ne renferme pas moins de la truite. Non loin de la cascade il forme le lac de Guéry, dont il emprunte ensuite le nom. Son cours est dès lors des plus rapides, car il a entaillé profondément les cinérites, roches tendres par excellence ; il draine tous les ruisseaux du cirque formé par l'Aiguiller, la Croix-Morand, la Tache, Monne, le Barbier et Mareilh. Les cours d'eau sont eux-mêmes très accidentés ; les cascades du Serpent, du Saut-du-Loup, du Queureilh et du Rossignolet sont connues de tous les touristes.

Les affluents de gauche sont plus nombreux et plus importants. Entre le Mont-Dore et Saint-Sauves, se jettent le ruisseau de Cliergue dont le cours est à deux reprises brisé par les cascades du Plat-à-Barbe et de la Vernière, celui de

la Roche-Vendeix, dont le confluent est dans La Bourboule même, et celui de Lavaux qui aboutit au pont de Saint-Sauves. — Le ruisseau des Plantades, grossi de celui de Gioux, rejoint la Dordogne bien au delà du Pont d'Avèze, il prend sa source en dehors des ramifications du massif volcanique, sur le terrain primitif. La Mortagne, au contraire, sort du basalte dans la commune de Latour, gagne le terrain primitif à La Vialle, arrose les prairies au sud de Tauves, reçoit le ruisseau de Beaudourne et traverse le houiller avant d'aboutir à la Dordogne un peu en amont du Chavanon.

La Burande pénètre plus encore avant dans le massif. La plus élevée de ses sources sort des andésites du puy Redon, à l'altitude de 1650 mètres environ. Elle creuse sa vallée dans les cinérites, reçoit les eaux des pentes septentrionales du *Nez de Courlande* et passe dans le terrain primitif où sa direction générale est orientée de l'est à l'ouest. Elle atteint la Dordogne après avoir franchi la bande houillère. A gauche, la Gagne, dont la branche la plus considérable naît au sud de Courlande ; à droite, le ruisseau des Ayssards, venu des trachytes de Chambourguet (ouest) et grossi lui-même de celui de Pissols, sont ses principaux affluents.

Nous citons pour mémoire la Tialle, formée par la réunion des ruisseaux de Malgat et de Beth, puis grossie, sur la rive droite, du ruisseau de Panouille. Ces cours d'eau, situés en majeure partie sur le terrain primitif, drainent la région de Trémouille, Bagnols et de Cros.

La *Rhue*. — La grande Rhue est le collecteur d'un nombre considérable de cours d'eau qui proviennent du Cantal, du Cézallier et du Mont-Dore ; c'est dire l'importance de ce système hydrographique.

Depuis les hauteurs du Cézallier, au puy de Chamaroux, près de Montgreleix, à 1480 mètres d'altitude, un cours d'eau se dirige à peu près régulièrement de l'est à l'ouest jusqu'au coude de la Dordogne en aval de Bort. Il forme la ligne de soudure entre le réseau mont-dorien (affluents de droite)

et le réseau du Cantal (affluents de gauche). Dans sa partie initiale, jusqu'à Condat, c'est le ruisseau de Bonjean ; dans la partie terminale, depuis le confluent de la Rue de Cheylade jusqu'à la Dordogne, c'est la grande Rhue dont la cascade ou Saut de la Saule est justement célèbre.

La Clamouze ou Rue d'Egliseneuve constitue le tronçon médian. Elle prend sa source derrière Vassivières, recueille les eaux d'une assez vaste dépression tourbeuse que parcourt la route de Besse à Picherande (1) et franchit celle-ci au *pont de Clamouze*. La vallée devient ensuite accidentée, coupée de cascades dont la plus connue est celle d'Entraigues, et entre sur le terrain primitif en aval d'Egliseneuve. Au delà de Condat, la Clamouze reçoit le ruisseau de Bonjean et se joint peu après à la Santoire, venue du puy de Pérarche, voisin du puy Mary. De ce point à la Rue de Cheylade, la vallée est merveilleuse et le confluent des deux rivières est dans l'un des sites les plus renommés de la région. (Cf. Boule et Farges, *Guide du Cantal*).

La Clamouze reçoit sur sa droite le ruisseau Vert, alimenté par la belle source des Assards, au pied du puy des Bois-Noirs; sur sa gauche, un ruisseau dont les branches multiples arrivent les unes des plateaux voisins de Montcineyre, les autres du lac de Chambédaze et du lac de la Faye; enfin le ruisseau d'Espinchal qui recueille l'émissaire du lac inférieur de la Godivelle. A l'ouest d'Egliseneuve, le basalte des plateaux pousse un long prolongement vers le sud ; c'est là que sont situés les lacs des Esclauzes et de la Landie. Leurs émissaires se jettent dans le Gabeuf qui draine les eaux de la région et aboutit directement à la Rue.

Non loin de son confluent se déverse également le ruisseau des Thaurons, dont le lit est entièrement creusé dans les terrains primitifs; il passe à Saint-Genès-Champespe et sa source est à l'Arbre. — Les eaux des lacs de Laspialade et de

(1) C'est sur le bord de cette dépression, au voisinage de la route, que se trouve la source minérale de l'Escarro.

la Crégut sont emmenées par un ruisseau distinct qui se jette dans la grande Rhue, par conséquent en aval du confluent de la Rue de Cheylade.

Un dernier affluent de la rive droite de la grande Rhue est la Trentaine qui traverse Champs et dont les ramifications extrêmes atteignent jusqu'au cœur du massif mont-dorien. Sa source principale est dans le cirque de Neuffonds formé par le puy Gros, le Ferrand et le Pailleret. Elle se grossit du ruisseau qui naît à 1700 mètres, entre le Sancy, le puy Gros (ruisseau de Neuffonds, nord-ouest), puis de Taraffet qui vient des pentes du puy de Pailleret, et dont la partie supérieure prend le nom de ruisseau de Champs. Un autre ruisseau de Neuffonds (sud-est) dont la source, située sur le flanc sud de Pailleret, n'est pas très éloignée de celle de la Clamouze, recueille l'émissaire du lac Chauvet, prend plus loin le nom de l'Eau-Verte et rejoint la Trentaine au delà du bois de Laspialade alors qu'elle a déjà reçu, sur la droite, le ruisseau de Saint-Donat. A citer aussi, comme affluent de droite, le ruisseau de Bourbouloux dont le confluent marque la limite du Puy-de-Dôme. C'est près du hameau de Bourbouloux que se trouve le petit lac fermé de la Coste.

La vallée de la Trentaine abandonne le massif volcanique au niveau du hameau de Montat, au nord de Picherande ; elle s'ouvre alors dans le granite et atteint les micaschistes à la hauteur de Saint-Donat.

Ch. Bruyant et J.-B.-A. Eusébio.

(A suivre.)

NOTES ET DOCUMENTS
CONCERNANT L'HISTOIRE D'AUVERGNE

Un Diplomate riomois au XVIIe siècle
PIERRE CHANUT
(Suite)

CHAPITRE IV

Riom et Paris vers 1640. — Le Riom et le Paris de Chanut (1)

Arrêtons-nous un instant. Jetons les yeux sur Riom renouvelé et tout fleuri d'un effort juvénile, sur le Paris de 1640, où futur diplomate, il court, pour ainsi dire, à son insu, vers les destins favorables. Au fond de la neigeuse Scandinavie, dans les brumes de la taciturne Hollande, il se retournera nostalgique vers l'Auvergne, vers Riom robuste et nourricier de sa maturité précoce ; et c'est l'irréparable fuite en lui-même de la ville lointaine, de ses aspects et de ses plaisirs qui va donner à son exil un goût plus profond d'amertume. — Tant d'amis diligents, les compagnies, le tour *précieux* des entretiens, le commerce des lettrés, des savants et des philosophes, il y laisse en effet tout cela. Mais ce qu'il perd aussi, c'est la

(1) Inutile, je pense, de préciser ce que le titre indique suffisamment. Je ne rédige point un guide à l'usage des archéologues ; il ne s'agit ici que de Chanut et de son cadre familier. C'est l'excuse unique et ce sera peut-être le bien modeste attrait de cette digression. — Que je fasse mention, dès le commencement, en ce qui concerne Riom vers 1640, de mes savants et zélés collaborateurs : M. l'abbé Crègut ; MM. Everat, le docteur Roux, Vernière, Robert du Corail. M. Everat m'a permis de puiser, à pleines mains, dans le vaste et consciencieux répertoire de ses extraits des registres de catholicité du prieuré de Saint-Jean. Quant aux identifications de noms de terroir et d'anciens monuments riomois, je tire tous mes avantages des importants travaux du docteur Roux sur l'histoire municipale de notre ville. Sans leur aide amicale, sans l'abondant concours de ces aimables érudits, j'aurais dû m'abstenir à regret et toute restitution même partielle eût été insuffisante et vaine.

grandeur d'un spectacle incomparable, la joie d'être participant d'une création, c'est le délectable orgueil, pour ce vrai Français, de voir naître à la France une capitale, et dans tout le royaume, comme un puissant diadème de cités très fécondes (1).

Sous le regard fascinateur de Richelieu, la Cité, en effet, s'ordonne comme l'Etat. Un dessin s'ébauche, un embryon d'organisme palpite dans l'informe agrégat, dans le chaos *gothique* (2) — pour renouveler la barbarie du vocable — transmis des siècles précédents. — Rues, impasses, venelles enchevêtrées au hasard des constructions, au parcours sinueux d'un chemin des vieux âges, fondées sur quelque tolérance devenue servitude, insouciantes de tout règlement et des commodités publiques ; carrefours élargis autour des églises, des beffrois, des potences, étranglés par les auvents des marchands et les pignons des bourgeois ; pâtés de masures, *échaudés* (3) bouffis parmi l'encombrement d'étroits es-

(1) « Au commencement du XVII[e] siècle, la ville a conservé en grande » partie sa physionomie du moyen-âge. Le réseau de ses rues tortueuses » et sombres est comprimé dans l'enceinte de ses remparts. — Nous som» mes serrés, pressés, envahis, bouclés de toutes parts, dit la *Satyre Mé-* » *nippée*, et ne prenant que l'air puant d'entre nos murailles, de nos » boues et de nos égoûts. » — Mais « la transformation qui s'opéra, du » XVI[e] au XVII[e] siècle, dans les institutions, s'opéra également dans la » construction et l'aménagement des cités. L'unité, dont la monarchie de » Louis XIV est le symbole, y fit pénétrer ses doctrines. Le pouvoir cen» tral exécuta ce que l'esprit municipal n'avait pu faire. » (Albert Babeau : *La Ville sous l'ancien régime*, Paris, Didier, 1884, 2 vol. in-12, II, p. 105, 106 et 108. Cf. à ce point de vue, dans cet excellent ouvrage, tout le chapitre intitulé : *La transformation des villes.*)

(2) « On a entièrement abandonné l'ordre gothique, que la barbarie avoit » introduit pour les palais et pour les temples ; on a rappelé le dorique, » l'ionique et le corinthien : ce qu'on ne voyoit plus que dans les ruines » de l'ancienne Rome et de la vieille Grèce, devenu moderne, éclate dans » nos portiques et dans nos péristyles. » (La Bruyère, *Les Caractères ou les Mœurs de ce siècle*. Des ouvrages de l'Esprit, I, p. 117, édition des Grands Ecrivains de la France.)

(3) ÉCHAUDÉ, s. m. Espèce de pâtisserie, etc... On appelle aussi *échaudé* trois rues disposées en triangle qui font une Isle en forme d'un *échaudé*. *Trigonium, trivium*. La fontaine de l'*Echaudé*, au Marais du Temple. La rue de l'*Echaudé* au fauxbourg S. Germain. (*Dict. de Trévoux*.) — Les échaudés de pâte font le renom et la gloire de la pâtisserie locale, et loin d'en étendre à l'excès la terminologie, le dialecte riomois leur réservait,

paces ou bossus, singuliers, énormes et parasites au fond des culs-de-sac, des vieux murs et des cours ; exutoires des logis princiers, végétation microbienne de la vie des cathédrales, tout cet archaïsme commence à s'abolir. — A Riom, les charmants édifices du siècle précédent se complètent et s'achèvent par les majestueux hôtels des larges rues centrales (1). Les avenues galantes du Jardin-Charrier (2), les ombrages nais-

sans doute, tout l'agrément et le goût de ce pittoresque vocable. Il y avait cependant à Riom un échaudé de maçonnerie fort caractéristique. « ... les » maisons autrefois bâties sur l'emplacement où se trouve maintenant la » fontaine des Lions, y formaient comme une sorte d'îlot », et lors de leur démolition, le nom de *rue de l'Isle* perpétua quelques années le souvenir de cette particularité topographique. (Cf. Dr Roux, *Documents et notes pour servir à l'histoire de la ville de Riom. Riom pendant la Révolution.* Riom, Jouvet, 1902 et 1904, 2 vol. gr. in-8o, II, p. 79 et 94.)

(1) Dans presque tous ces hôtels, les substructions, les tours d'escalier, l'ensemble des constructions intérieures est d'une date plus ancienne. Mais, en général, les façades ont été restaurées ou complètement reconstruites au dix-septième et surtout au dix-huitième siècle, et c'est de cette époque que datent leur caractère et leur véritable beauté. « De nos jours, s'écriait » dans une de ses *Flâneries* des *Débats*, M. André Hallays, il y a une » barbarie classique comme il y eut jadis une barbarie romantique. » Quelle judicieuse et exacte remarque ! Aux yeux des professionnels, créateurs lointains du snobisme et de la mode, comme aux yeux du public ébloui et docile, on dirait que les édifices du dix-septième et du dix-huitième siècle ne méritent nullement les honneurs de l'admiration ou d'un docte zèle. Qu'on se reporte aux traités spéciaux et aux ouvrages accessibles au vulgaire, rien ou presque rien à ce sujet, sauf en ce qui concerne des œuvres que leur célébrité consacre. Comparez ces omissions ou cet oubli avec l'abondance sur les moindres vestiges des âges précédents. Les hôtels riomois du dix-septième et du dix-huitième siècle dont il est question ci-dessus, la noblesse et l'heureux développement des perspectives constituent très nettement une variété du *style monumental*. Nul érudit cependant ne paraît accueillir cette impression d'ensemble. Même à la lecture du guide *Boulle* si soigneusement rédigé au point de vue archéologique, on ne discerne guère la parure et l'harmonie presqu'intacte de ce majestueux décor. En dehors de menues notations spécifiques, la beauté singulière du dessin disparaît, semble-t-il, devant la recherche et le piquant du détail. N'excusons point toutefois le néo-clacissisme dont la manie du cordeau n'est que l'acharnement et le bouillon de culture ; grâce à cette déformation pathologique, nous possédons la platitude et l'insignifiance. Mais tranchons sans pitié la dégénérescence romantique, craignons la fureur et l'excès de l'ornement à caractère et du poncif. On commence à nous épargner les dévastations de l'alignement à tout prix ; gare aux bow-window, aux encorbellements, au bâtardisme des coupoles, aux effroyables mixtures du pittoresque exotique ou médiéval. Nous connaissons la barbarie des ingénieurs ; fuyons la barbarie des architectes.

(2) « Ce jardin était probablement situé près de Mirabelle, dans un lieu

sants de notre Pré-Madame (1) invitent à la promenade et aux déduits précieux. — Et dans la Capitale, on admire l'harmonieux ensemble de la Place-Dauphine, l'ordonnance imposante de la Place-Royale, les splendeurs des Tuileries et du Cours, les larges perspectives du Pont-Neuf (2) d'où l'œil

» qu'on appelle encore *le champ Charrier* et *le pré Charrier*. » (Note de la page 9 des *Mémoires de Fléchier sur les Grands-Jours d'Auvergne en 1665*, éd. Chéruel, in-8°, Paris, Hachette, 1856.) « Ce jardin est aujour- » d'hui inconnu. Il était vraisemblablement situé à Mauzac, village distant » de 2 k. O. de Riom, et où l'on voit encore des jardins particuliers offrant » quelques-uns des agréments que signale ici Fléchier. » (Note de la page 10 des *Mémoires de Fléchier sur les Grands-Jours d'Auvergne tenus à Clermont en 1665-1666*, éd. Gonod, in 8°, Paris, Porquet, 1844.) — Je me garderai bien de troubler un si bel accord. Ce qu'il y a de certain, c'est que les Charrier, très vieille bourgeoisie d'Issoire, devenue fort bonne robe riomoise, étaient vers cette époque seigneurs de Ménétrol en partie et que le pré Charrier est situé dans cette commune, sur la rive droite du ruisseau de Mirabel, en bordure du côté est de la route de Riom à Clermont. « Sur la fin de ses jours », dit une note de la généalogie Charrier (Cab. des Titres, *Doss. bleus*, vol. 171, doss. 4519, f° 10), Guillaume-Michel Charrier de la Varenne, trésorier de France en la généralité de Riom, qui mourut en 1723, âgé de soixante et onze ans, eut « le chagrin » de voir sa fortune extrêmement diminuée par des malheurs domesti- » ques et sa veuve jouit pour ses reprises de la terre de La Varenne, l'an- » cien bien de la famille ». Ménétrol cessa probablement alors d'appartenir aux Charrier ; mais nul doute que le pré Charrier leur doive son nom.

(1) Le Pré-Madame est en partie la création de Madame de Senecey, la grande bienfaitrice de Riom au dix-septième siècle, et la reconnaissance populaire qui a placé son portrait à l'Hôtel-de-Ville, dans la salle des séances du Conseil municipal, lui a fait, en quelque sorte, hommage par ce nom significatif de la portion nord de l'ancien terroir de La Grand'Ville. — Marie-Catherine de la Rochefoucauld, duchesse de Randan, première dame d'honneur de la reine Anne d'Autriche, gouvernante du roi Louis XIV, morte à Paris le 10 mai 1667, âgée de quatre-vingt-neuf ans, fille de Jean-Louis de la Rochefoucauld, comte de Randan, le célèbre chef de la Ligue dans la province, et d'Isabelle de la Rochefoucauld, cousine-germaine de ce dernier. Elle épousa, le 8 août 1607, Henry de Bauffremont, marquis de Senecey, chevalier des Ordres, lieutenant du Roi au comté de Mâconnais, ambassadeur en Espagne (1618), tué au siège de Royan (1622), fils de Claude de Bauffremont, marquis de Senecey, bailli d'épée de Châlon-sur-Saône, gouverneur d'Auxonne, et de Marie de Brichanteau-Nangis. Pendant son veuvage, le comté de Randan fut érigé en sa faveur en duché-pairie femelle pour qu'elle pût le transmettre à sa fille, Marie-Claire de Bauffremont, son unique héritière, mariée à Jean-Baptiste-Gaston de Foix, comte de Fleix. Ils eurent trois fils, dont deux jouirent successivement de la pairie mais moururent sans postérité. Le troisième fut d'église.

(2) Il y aura lieu plus loin de rafraîchir les souvenirs sur ces divers sujets; je rappelle simplement qu'à la différence des autres ponts de Paris, le seul Pont-Neuf n'était pas bordé de maisons.

embrasse avec ravissement les riantes collines de Passy et de Chaillot. Le développement superbe des façades, l'ampleur des avant-corps et des portiques, la noble symétrie d'un dessin de hardiesse et de grâce, les beautés, si j'ose dire, de l'alignement, voilà ce qui se fait jour, ce qui s'illumine et rayonne au lieu du pittoresque mais incommode, malpropre et, à la longue, fatigant décor du Moyen-Age. Conceptions nouvelles qui, là comme ailleurs, témoignent de temps nouveaux. Non que Riom, non que le Paris de 1640 soient alors nettoyés, policés, embellis comme ils le seront vers la fin du siècle suivant. C'est l'incertain début d'une œuvre devenue magnifique. Mais les élégantes capitales des provinces et la merveilleuse capitale du royaume, assainie, ornée, trop souvent dévastée de nos jours, la France en doit l'esquisse et la première parure à ses rois Bourbons.

On se ferait de Riom, au temps de Chanut, une idée singulière si l'on imaginait une ville sommeillante et rigide, siégeant, pour ainsi dire, dans la solennité de son dédain, au-dessus du prétoire de la plaine. Sur le Clermont de jadis, avant Trudaine et Ballainvilliers (1), pesait bien autrement ce caractère de tristesse et de sévère ennui. Ai-je besoin de reprendre en faveur de ma cause les malices toutes parisiennes du médisant abbé Fléchier ? — « Pour la ville de Cler-

(1) Daniel-Charles Trudaine, sgr de Montigny, d'abord conseiller au Parlement, puis maître des Requêtes ordinaire de l'Hôtel, intendant de la généralité de Riom (1730-1734), ensuite intendant des Finances, conseiller au conseil royal du Commerce et au conseil royal des Finances, directeur-général des Ponts et Chaussées, conseiller d'Etat et membre honoraire de l'Académie des Sciences, né à Paris, 3 janvier 1703, mort, 19 janvier 1769. Bien que Clermont lui doive beaucoup, le grand effort de son administration porta sur les voies de communication de la province. Grâce à lui, on amorça, pour l'Auvergne, cet immense et complexe réseau de viabilité auquel on travaillait alors dans toute l'étendue du royaume. — Simon-Charles-Sébastien Bernard, baron de Ballainvilliers, sgr de Vilbouzin, Le Cléry, le Mesnil, etc., successivement substitut du Procureur-Général au Parlement, conseiller en ladite Cour, maître des Requêtes ordinaire de l'Hôtel, intendant de la généralité de Riom (1758-1767), né à Paris, 25 janvier 1721, mort à Clermont-Ferrand, 19 octobre 1767. C'est lui surtout qui fut pour Clermont un véritable bienfaiteur.

» mont, il n'y a guère de ville en France plus désagréable. » La situation n'en est pas fort commode, à cause qu'elle est » au pied des montagnes. Les rues y sont si étroites, que la » plus grande y est la juste mesure d'un carrosse; aussi deux » carrosses y font un embarras à faire damner les cochers » qui jurent bien mieux ici qu'ailleurs » (1). Cédons simplement la parole à un honnête Clermontois: « Il faut avoüer que » la ville de Clermont n'est point belle, écrit le chanoine » Audigier; car outre que les ruës sont estroites elles n'ont » jamais dans leur longueur la mesme largeur. Elles sont » tristes, parce que les maisons sont basties d'une pierre » grise, qui devient noire dans la suite du temps. » (2).

(1) *Grands Jours d'Auvergne*, éd. Chéruel, p. 37. C'est l'édition dont je continuerai ici à me servir.

(2) *Histoire de la ville de Clermont*. B. N. mss. fr. 11485, f° 150. — Si à Clermont la pierre de Volvic devient « noire dans la suite du temps », il serait téméraire d'avancer que Riom reçoit de ce même *Volvic* et lumière et gaieté. Nous verrons cependant, sur ce point, des jugements qui sont faits pour surprendre. Mais au sujet de Clermont, il y a unanimité complète. « La ville est fort ancienne, écrit d'Ormesson, alors intendant » de la généralité, ce qui fait que les rues sont fort étroites, désagréables » et mal alignées. » (*Mémoire concernant la province d'Auvergne, dressé par ordre de Mgr le duc de Bourgogne, en 1697-1698*, publié par Bouillet dans les *Tablettes historiques de l'Auvergne*, année 1844; V, p. 538, d'après Boullainvilliers, *Etat de la France*, éd. de 1737; V, p. 115). Cette impression persiste même après les travaux des grands intendants et les embellissements du dix-huitième siècle. — Cf. les dictionnaires géographiques et les itinéraires des voyageurs : d'Expilly, La Martinière, etc.; Piganiol de la Force, *Nouvelle description de la France*, Paris, Lejay, MDCCLIV, 15 vol. in-16, XI, p. 224-231 ; Le Grand d'Aussy, *Voyage d'Auvergne* (1re et 2e édition); Dulaure, *Description des principaux lieux de France*, Paris, Lejay, MDCCLXXXVIII et MDCCLXIX, 6 vol. pet. in-12, V, p. 179) (*), etc. — Au 11 août 1789, Arthur Young écrit

(*) Dulaure est favorable à Clermont par haine de Riom qui n'était, à son gré, qu'une ville de « ci-devant ». Il ne lui accorde qu'un seul grand homme et son choix est exquis: c'est Danchet qui captive le farouche suffrage du lettré plein de goût et du candide jacobin. Ajoutons que les deux Sirmond, le savant et le publiciste, sont fondus en un seul héros de fantaisie qui est créé, jugé et condamné à la manière des sans-culotte : sans autre forme de procès. C'est un vrai « mariage républicain ». « Ce Savant joignoit » aux vertus d'un Jésuite les qualités d'un courtisan. Il fut le vil complaisant du plus » cruel et du plus détesté des Ministres ; il prostitua même sa plume pour servir la » vengeance de *son maître* [les italiques sont de l'auteur]. Dans les nombreux libelles » qu'il composa par l'ordre de *Richelieu* (*sic*, en italique), aveuglé par la faveur, il rejeta » toute idée de raison, d'équité, s'efforça de justifier les vices et les attentats de ce Car- » dinal, calomnia et persécuta les malheureux qu'il avoit faits, et tâcha d'ôter, avec sa » plume, la réputation de ceux à qui ce Ministre n'avoit pu ôter la vie. » (*Op. cit., loc. cit.*, p. 137). Légère méprise d'un compilateur plus malfaisant, et de beaucoup, en politique qu'il le fut pour la science.

Anxieux d'épargner à son patriotisme l'amertume de ces constatations, il se rejette avec orgueil sur le pittoresque et le décor : « Quoique les maisons soient assez mal basties et » qu'elles rendent les ruës tristes et obscure (*sic*) ; on ne » laisse pas d'y estre logé commodément. Il s'en trouve » mesme, dont les appartemens ont de la beauté et de l'agré- » ment par les veuës charmantes dont elles jouissent » (1). Ainsi un Clermontois ne craint pas de le reconnaître : « Si la » ville de Clermont a peu beauté en dedans, il n'en est point » dont les dehors soient plus agreables » (2). En d'autres

encore : (Clermont) « est dans certaines de ses parties, un des endroits » les plus mal bâtis, les plus sales et les plus puants que j'aie rencontrés » sur mon chemin. Il y a des rues qui, pour la couleur, la saleté et la » mauvaise odeur, ne peuvent se comparer qu'à des tranchées dans un » tas de fumier. L'infection qui corrompt l'air dans ces ruelles remplies » d'ordures, quand la brise des montagnes n'y souffle pas, me faisait en- » vier les nerfs des braves gens qui, pour ce qui m'en paraît, s'en trouvent » bien. » (*Voyages en France pendant les années 1787, 1788, 1789*, trad. Lesage, Paris, Guillaumin, 1882, in-8°, I, p. 286.)

Arrêtons-nous au seuil du dix-neuvième siècle et mettons tous nos espoirs au sélectionnement de la race. En dépit d'embellissements contestables et de destructions qu'on eût bien aisément rendues moins scabreuses et moins cruelles, Clermont s'est assaini et complètement transformé.

(1) *Ibid.* f° 141 v°. — Sauf sur la commodité des logements clermontois, Fléchier paraît du même avis : « Il n'y a pas de chambre pour la » nécessité, il y a de la superfluité en salles. C'est l'usage de la ville » d'avoir par toutes les maisons des salles d'une grandeur prodigieuse » qui puissent fournir au bal, et à danser les bourrées d'Auvergne dans » toute leur étendue ; mais nous avions l'avantage de voir du plus haut » étage de la maison une fort agréable campagne et des montagnes en » éloignement qui font une belle perspective.... Je prenois plaisir quel- » quefois de voir de ma chambre blanchir les montagnes, et regardant » les neiges du coin de mon feu, j'étois ravi d'être bien chaud et de voir » l'hiver à deux lieues de moi, car c'est ici la coutume de le voir un mois » avant qu'on le sente. » (*Gr. Jours d'Auvergne*, p. 80 et 81.) — *Vid. infr.* le jugement approbateur de l'abbé parisien et du chanoine auvergnat sur la distribution « dans le goust de Paris » des maisons riomoises.

(2) *Ibid.* f° 150 v°. — « Vous applaudissez de loin à la riante situation » de cette capitale de l'Auvergne ; vous vous empressez d'y arriver, et » vous flattez (*sic*) d'un séjour délicieux. Quelle est votre surprise, quand, » en y entrant, vous ne voyez plus que des rues étroites et tortueuses, un » pavé détestable, enfin une ville antique, mal bâtie, plus mal tenue » encore, et qui dans son enceinte délabrée n'offre pas un seul monument » digne de la curiosité d'un Voyageur. » (Le Grand d'Aussy, *Voyage d'Auvergne*, Paris, Eugène Onfroy, MDCCLXXXVIII. Avec approbation et privilège du Roi. 1 vol. pet. in-8°, p. 16 (première édition de cet ouvrage).

termes, c'est aux splendeurs de la nature à compenser le peu de soin et l'indifférence des hommes, et pour se plaire dans cette enceinte, pour en goûter pleinement le charme singulier, le bon moyen est d'en sortir.

Mettons en regard maintenant l'hommage sans réserve que, par une flatteuse justice, ce témoin non suspect veut

— Il faut cependant un correctif à cet impitoyable réquisitoire. Sans parler des « dehors agréables » que prisait si fort le bon chanoine Audigier, même au sein de cette « ville antique, mal bâtie, plus mal tenue encore », Notre-Dame-du-Port est un chef-d'œuvre et la Cathédrale offre beaucoup d'intérêt. Mais passons sous silence, en ce siècle classique, ces vestiges des âges de barbarie : sur la place, devant le Palais Episcopal, la charmante fontaine d'Amboise ; au fond du Palais de Justice, restauration du vieux palais de Boulogne (*), la salle majestueuse de la cour des Aydes si mal à propos démolie de nos jours ; des couvents, de nobles hôtels, voilà bien de la « beauté en dedans ». Ce qui manquait alors aux Clermontois, c'était la science et le goût d'un ensemble, l'aptitude à parer leur ville et à mettre leurs richesses en valeur.

Mais pour en revenir à l'opinion des contemporains, parmi la convenance des formules laudatives, ne serait-ce pas aussi le sentiment de Jacqueline Pascal ?

« Ce climat si fertile en diverses beautés,
» *Bien qu'il n'ait d'ornements que ceux de la nature,*
» *Qui sans l'aide de l'art* fait voir de tous côtés
» Des grandeurs de son Dieu la naïve peinture ;
» L'Auvergne, en sa Limagne, étant loin de ces monts
» Où de sombres rochers, sans fruits ni sans moissons,
» Ne font voir en tous lieux qu'un affreux précipice,
» Renferme un petit mont si fertile et si beau,
» Et si favorisé du céleste flambeau,
» Qu'on le nomme *Clairmont* pour lui faire justice. »

(Variante au manuscrit de la pièce intitulée : *Vers composés par la Sœur Jacqueline de Sainte-Euphémie Pascal, religieuse de Port-Royal, sur le miracle opéré en la personne de Mademoiselle Perier, sa nièce, le 24 mars 1656.* Cité par Faugère, *Lettres opuscules et Mémoires de Madame Perier et de Jacqueline, sœurs de Pascal*, etc, p. 149, note 1.

(*) Au milieu de notre terre d'Auvergne, ce nom de Boulogne semble presqu'une anomalie. Robert V, comte d'Auvergne, fils d'Alix de Brabant, elle-même, fille de Mahault de Boulogne, héritière de sa maison, se fit céder ce fief par Henry III, duc de Brabant, et se titra comte d'Auvergne et de Boulogne, avec réserve du rang supérieur pour le premier titre, car le comté d'Auvergne relevait immédiatement de la Couronne tandis que le comté de Boulogne mouvait de celui d'Artois. « Ses descen- » dans neantmoins, ajoute Baluze, quitterent peu de temps apres le surnom d'Au- » vergne pour prendre celuy de Boulogne, sans doute par la consideration du voisinage » de la Cour, et à cause de l'esclat que le Comté de Boulogne avoit receu il n'y avoit » pas bien long temps par le mariage de Mahault fille unique et heritière de Renaud, » Comte de Dammartin et d'Ide Comtesse de Boulogne avec Philippe de France fils du » Roy Philippe-Auguste, lequel apres son mariage se fit appeller Comte de Boulogne. Ce » surnom demeura dans la maison d'Auvergne jusques à ce que la branche aisnée des » Seigneurs de La Tour d'Auvergne fut esteinte par la mort sans enfans masles de » Jean de La Tour, Comte d'Auvergne et de Boulogne ayeul de la Reyne Catherine de » Medicis. » (*Hist. de la Maison d'Auvergne*, I, p. 88.)

bion rendre à Riom : « On respire un bon air dans Riom.
» Les ruës y sont belles et larges tirées en droite ligne. Il y
» en a quatre qui ont plus de longueur et de largeur que les
» autres, qui partagent la ville en quatre grands quartiers,
» et auxquelles aboutissent toutes les autres ruës qui quoi-
» que moins larges ne laissent pas d'avoir de la gaité (1).
» Les quatre grandes à l'endroit où elles se coupent for-
» ment une place assez grande, d'où l'on découvre les trois
» portes qui sont au midy, à l'orient et au septentrion (1)....
» Les maisons de ces trois quartiers sont d'un goust mo-
» derne (2) ; elles (sont) (3) belles en dehors et rendent Riom
» une des plus agreables villes du Royaume. Quoiqu'il n'y
» ait presque point de maison qui n'ait de l'aparence, on en
» trouve pourtant quelques unes qui surpassent de beaucoup
» les autres, où l'on n'a rien oublié pour rendre les aparte-
» mens commodes et dans le goust de Paris » (4).

Témoignage un peu postérieur à Chanut et dont la date (5)

(1) Cette « place assez grande, d'où l'on découvre les trois portes qui sont au midy, à l'orient et au septentrion, » n'est autre que notre carrefour des Taules. A l'occident, la vue était bornée par la grange à dîmes du chapitre de Saint-Amable qui occupait l'emplacement approximatif de la Cure actuelle et de la maison Ventre. Au nord de cette construction et en face de partie du cimetière et du cloître qui contournaient, au sud et à l'ouest, le vaisseau de l'église, se trouvaient l'hôtel de la Juridiction Consulaire, primitivement installée au *Prou-Bas* (terroir situé au chevet de l'église du Marthuret) et la maison du Saint-Esprit ainsi dénommée du vocable de l'importante confrérie qui en était en possession. Vers 1746 et 1747, puis les années suivantes, le cloître disparut, des chapelles latérales s'élevèrent et l'on prolongea la rue Saint-Amable « pour donner plus de jour à cette église, dit Chabrol, et augmenter la décoration de la ville ». (Renseignements fournis par le docteur Roux. — Cf. également, *Coutumes d'Auvergne*, IV, p. 455, à l'article Riom, et Bernet-Rollande, *op. cit.*, chap. XVI et XXI, *pass.*)

(2) Il n'est ici question que des trois quartiers de *Saint-Amable*, au nord-ouest ; du *Poux*, et plus récemment alors, de *Saint-Bénigne*, au nord-est, et de *Négueperse*, au sud-est. Les maisons du quartier sud-ouest, dit de *Saint-Jean* et parfois des *Carmélites*, où l'on voyait beaucoup de tanneries, étaient et sont toujours presque partout d'un goût beaucoup moins « moderne », et au sens où l'entendait Audigier, aristocratique.

(3) Le mot entre parenthèses omis au manuscrit.

(4) *Histoire d'Auvergne*, B. N., mss. fr. 11478, f° 80.

(5) Les manuscrits du chanoine Audigier ont été rédigés vers la fin du dix-septième siècle et les premières années du siècle suivant.

ne fait qu'augmenter la valeur. Déjà en 1640, le Bureau des Finances a pris soin d'accommoder sa ville, au goût des habitants, de régularité et de seyante décence (1). Mais auprès de

(1) « Il est de tradition dans cette ville que le plan général d'alignement » de ses rues larges et perpendiculaires aux grandes artères qui la divisent » d'une façon à la fois si heureuse et si saine, que ce plan d'ensemble qui » fait de cette vieille cité une des villes les mieux percées de France, et » en tous cas la met hors de pair à cet égard en Auvergne, est l'œuvre du » système méthodiquement conçu et persévéramment poursuivi par son » Bureau des finances. A cette Compagnie revient en première ligne l'hon- » neur du titre de — Riom le beau —, dont, aux siècles derniers, la pro- » vince qualifiait justement le siège de la Généralité. (*Bur. des Fin.*, p. 79.) — Robuste tradition qu'il convient toutefois de préciser et d'affermir. Au même titre que dans les *villes-franches* du moyen-âge et que pour telle rapide agglomération coloniale de nos jours, les origines de la régularité de Montferrand et de Riom en Auvergne sont tout administratives. Après la conquête de la province par Philippe-Auguste (extrême fin du XIIe et premières années du XIIIe siècle) et la constitution de l'apanage ducal (lettres patentes du roi Jean d'octobre 1360), la symétrie de Montferrand, création de la branche aînée des comtes d'Auvergne, procéda uniquement d'abord de leur volonté particulière puis de l'ordre institué par le Roi, seigneur immédiat et souverain. De même, le rang de Riom, dans la province, n'est pas antérieur à l'établissement, en cet antique *vicus* jusqu'alors relativement peu notable, de la sénéchaussée d'Alphonse, premier apanagiste d'Auvergne et fils du roi Louis-le-Gros. De là, le développement symétrique, et un peu anachroniquement j'ose dire, conforme aux règlements de police, de la capitale du duché d'Auvergne; de là, et postérieurement sans doute, de la particulière vigilance des Grands Voyers du Bureau riomois, la largeur et le bel alignement de la voie publique. Raison de plus pour terminer, en faveur de Clermont, cette vieille querelle d'ancienneté où le *vicus* éminent de la *civitas arverna* (*) ne peut cependant se réclamer ni de Vercingétorix ni de Gergovie, mais simplement de l'ère gallo-romaine et d'Augusto-Nemetum.

Si l'on en croit Le Grand d'Aussy, les Riomois accaparèrent à leur profit ce privilège de beauté, et par une tenace rancune, ils en évincèrent, d'un geste vainqueur, des concurrents d'ordinaire plus puissants ou plus heureux. Décrivant les rues de Clermont : « Il y a peu de villes en France, » ajoute-t-il, qui en aient d'aussi gauches, d'aussi ridicules, d'aussi bizar- » rement contournées. Il faut les avoir vues pour s'en former une idée, et » à moins d'imaginer, à plaisir, des cornes, des saillies, des enfonce- » mens, enfin des contours, et étranglemens continuels, je ne crois pas » qu'il soit possible à un architecte de former un pareil cahos (*sic*). Aussi » les Clermontois prétendent-ils que c'était une malice du bureau des » finances, qui étant établi à Riom, petite ville très-bien percée et bâtie » agréablement, voulait, par jalousie, conserver à son chef-lieu une préé- » minence sur Clermont, et, dans ce dessein non-seulement laissait

(*) J'emploie ces termes à dessein, car *Civitas arverna*, ce n'est pas uniquement Clermont ; c'est aussi le pays d'Auvergne dont Clermont parfois qualifié *vicus*, ainsi que Riom, se trouve alors nettement distinct.

Riom, Clermont croît sans mesure. La chute de Montferrand, la translation de la cour des Aydes (1), une sécurité relative après les convulsions de la Ligue et les troubles d'avant Richelieu : autant de circonstances favorables au négoce d'une ville marchande, solidement assise à l'orée des montagnes, au débouché de la plaine. A travers ces rues tortueuses, parmi d'étroits carrefours sévit furieusement l'ardent désir de l'or. La joie d'accumuler, un appétit de lucre insatiable possède ces bourgeois, et par leurs convoitises ou leurs ruses, déploie, presque splendide, toute l'héréditaire âpreté de la race. « Il y a en ladite ville quantité de » personnes riches », écrit l'intendant de la province Mesgrigny. « Quantité de personnes riches », en effet, quantité de traitants, voire : de sous-traitants, magistrats ou anoblis de fraîche date, mais crasseux et crottés au revers de la toge, et jusque sur le velours sans tache des fleurs-de-lys, de profits usuraires et de gluants trafics (2).

» prendre ici, pour les bâtimens, tous les arrangemens biscornus que » pouvait dicter le caprice, mais quelquefois, dit-on, en ordonnait lui- » même de plus bizarres encore. » (*Voyage fait en 1787 et 1788 dans la ci-devant Haute et Basse-Auvergne aujourd'hui departemens du Puy-de-Dôme, du Cantal et partie de celui de la Haute-Loire*, etc. A Paris, chez le Directeur de l'imprimerie des Sciences et Arts, rue Thérèse, près la rue Helvétius, l'an III de la République française. 3 vol. pet. in-8°, I, p. 136, — seconde édition de cet ouvrage —).

(1) Un édit d'avril 1630 réunit les deux villes de Clermont et de Montferrand et transféra, de la seconde dans la première, le siège de la cour des Aydes. C'est aux sollicitations du clermontois Gérard Champflour, conseiller en cette cour des Aydes, et à son crédit auprès du maréchal d'Effiat, ancien gouverneur d'Auvergne, alors surintendant des Finances, que Clermont fut redevable de ce bienfait. — Sur les motifs que l'on fit valoir dans ce but, cf. Pierre Durand, B. N., mss. fr. 32811, f° 240 et 32812, p. 218 et sq. (pagination ancienne), et Savaron, *Les origines de Clairmont*, éd. de Pierre Durand, p. 274 et 275.

(2) Je renvoie en manière de vérification et de contrôle à un document précisément émané de Mesgrigny : la *Relation de l'état de la province d'Auvergne*, dont je transcris ci-dessous le passage qui a trait à Riom. — Jusque dans la seconde moitié du seizième siècle, il n'y eut à Clermont, sauf l'officialité diocésaine, aucun tribunal important. L'ancienne sénéchaussée ducale d'Auvergne, devenue royale par la réunion du duché à la couronne (1531), accrue ensuite d'un présidial, lors de la création de ces sièges (1551), était fixée à Riom ; et à Montferrand, la cour des Aydes vint bientôt remplacer (1557) le bailliage royal des Exempts, c'est-à-dire des

Au contraire, vers le flot expirant des collines, à la descente en pays de communications faciles, Riom, en quelque sorte, adoucit le naïf étalage de cette avidité. L'aisance de l'abord, la commodité de voies larges et percées d'après un

justiciables immédiats du Roi. Mais par un arrêt célèbre de 1551, Catherine de Médicis, nièce et héritière d'Anne de la Tour, duchesse d'Albany, comtesse d'Auvergne, fit joindre à ses domaines Clermont dont la seigneurie appartenait à l'Evêque et mit, en quelque sorte, son honneur à concentrer ses grâces sur ce bien mal acquis. A sa demande, la ville épiscopale fut pourvue d'une sénéchaussée royale (1556) à laquelle un présidial fut adjoint (1582). Néanmoins, en dépit du fameux Savaron (*) qui débuta, du reste, à la sénéchaussée d'Auvergne et siège présidial de Riom, ce siège où Domat ne se trouvait encore nullement faire figure, était en somme peu de chose au regard des compagnies voisines. Les grandeurs de la Robe clermontoise, l'engouement de la bourgeoisie riche et marchande pour les charges, l'immigration de familles auparavant considérables à Montferrand datent surtout du transfert de la cour des Aydes (**) On trouvera dans Pierre Durand, *loc. cit. pass.*, de piquantes anecdotes sur « l'ambition de la pluspart du peuple de cette province notamment » de Clermont qui croyent n'estre rien dans le monde s'ils ne sont offi- » ciers ». N'exceptons pas, du reste, les ancêtres dudit Pierre Durand qui étaient d'anciens imprimeurs clermontois passés « officiers », selon la méthode normale de leurs compatriotes. Même jugement de la part de d'Ormesson dans les dernières années du siècle : « Ce grand nombre de » juridictions, pour une ville qui n'est pas d'étendue, fait qu'il y a beau- » coup de familles de robe et de bourgeoisie qui la distinguent, non seu- » lement des autres villes de la province, mais encore de plusieurs villes » du royaume, quoique beaucoup plus grandes, et fait aussi qu'elle passe » pour plus riche qu'elle n'est en effet, par l'extérieur de cinq ou six fa- » milles que les autres veulent imiter. » (*Tabl. hist. de l'Auvergne*, *loc. cit.*, p. 537, et Boulainvilliers, *Etat de la France*, *loc. cit.*). J'ajoute que les conclusions de ce mémoire ne sont pas différentes au sujet de Riom où l'on avait également délaissé le commerce et la tannerie au profit de la Robe. — Sur l'histoire de ces juridictions diverses, cf. le morceau si concluant et si fort que Chabrol a mis en tête de ses *Coutumes générales*

(*) Il ne s'agit nullement pour nous d'accaparer ce notable magistrat. Riom n'a rien à envier à la Robe clermontoise. Mais voilà un nouvel exemple de l'étroite parenté, bien que fort peu cordiale, entre les compagnies des deux villes. Avant de donner tout son lustre aux charges de lieutenant-général de la sénéchaussée et siège présidial de Clermont et de président dudit présidial, le fougueux adversaire de Riom passa par la cour des Aydes de Montferrand où pendant six ans (1598-1604) il fut conseillier garde du scel. Auparavant, dès les temps agités de la Ligue toute-puissante dans notre ville et si ardemment combattue par ce très royaliste Clermontois et durant les premières années du règne d'Henri IV, il avait exercé la charge de conseiller en la sénéchaussée d'Auvergne et siège présidial de Riom. (Cf. dans le *Bulletin historique et scientifique de l'Auvergne*, mars-juin 1892 : A. Vernière, *Le président Jean Savaron, érudit, curieux, collectionneur et ses rapports avec les savants de son temps;* tirage à part, Clermont-Ferrand, Bellet, 1892, gr. in-8° de 100 p.).

(**) Quelques vieilles familles de Montferrand : les Regin, une branche des Veyny, s'étaient fixées à Riom au cours du seizième siècle. Les Desplats y vinrent, vers notre époque, par alliance. Les de Combes, un moment passés à la cour des Aydes, avaient déjà repris la première place à la sénéchaussée d'Auvergne et siège présidial de Riom.

plan normal, cette « propreté » (1) alors si rare et si nouvelle; voilà le charme, le reflet de l'urbanité un peu précieuse, du monde (2) de ses affables citoyens, voilà ce « goust de Paris » qui séduisait Fléchier très las des puantes hôtelleries et des routes bourbeuses.

« Lorsque nous fûmes arrivés à Riom, nous commençâ-
» mes à nous reposer et à nous louer de notre voyage. Nous
» y fûmes si bien reçus par le lieutenant général, et nous
» fûmes logés chez lui avec tant de propreté et même de ma-
» gnificence, que nous oubliâmes que nous fussions hors de
» Paris. La ville n'est pas de grande étendue, mais elle est
» fort agréable et fort riante ; elle n'est pas fort percée, mais
» les rues en sont fort larges et les maisons y sont d'assez
» belle apparence. Le monde n'y est pas si riche qu'à Cler-
» mont, mais il y est beaucoup plus civil et plus poli » (3).

Ainsi, *Clermont-le-Riche*, centre de la province, capitale ethnique de la race, et *Riom-le-Beau*, le commode et l'aisé, capitale des élégances, gemme presque parisienne de la rude terre d'Auvergne (4). — Mais donnons-nous loisir en notre promenade ; revêtons, un instant, une âme surannée.

et locales de la province d'Auvergne, sous le titre de DISSERTATION HISTORIQUE, SUR *la forme dans laquelle la justice a été rendue en Auvergne, depuis l'établissement de la Monarchie et sur l'origine des tribunaux anciens et modernes de cette province, etc.* I, p. XLIX-CVIII.

(1) PROPRETÉ, s. f., Qualité de ce qui est propre, qui est exempt de saleté, d'ordure... C'est aussi une certaine modestie dans son habillement, une manière convenable et decente dans les habits, dans les meubles. (*Dict. de Trévoux*).

(2) On dit, qu'*Un homme sçait bien le monde, entend bien le monde*, pour dire, qu'Il sçait bien la manière de vivre dans la societé des hommes. *C'est un homme qui sçait bien le monde, qui sçait bien son monde.* On dit dans le mesme sens qu'*Il a du monde, qu'il n'a pas de monde.* » (*Dict. de l'Académie*, éd. de 1718.)

(3) *Gr. Jours d'Auvergne*, p. 1.

(4) On disait aussi *Montferrand-le-Fort*, *Thiers-le-Peuplé*, etc. — J'abuse un peu du parallèle et des manuscrits d'Audigier. Mais Clermont et Riom sont comme les deux pôles divergents de la province ; l'on ne peut décrire l'un sans le différencier de l'autre, et de plus, le bon chanoine possède le sentiment exact du caractère si marqué des deux villes : « La
» ville de Clermont.... est une ville aujourd'huy dont l'enceinte n'est pas
» grande, elle ne laisse pas de contenir bien du monde ; car outre que

En ce minuscule et provincial Paris, en ce futur Versailles

» les maisons sont elevées, les rues sont fort estroites et les bastimens » fort pressez ; mais en recompense elle est accompagnée d'un grand nom» bre de fauxbourgs, qui la rendent extremement peuplée. » (*Hist. de la ville de Clermont*, *loc. cit.* f° 141 v°). Voici maintenant Riom qu'on peut « mettre dans le nombre des villes les plus riantes du Royaume. Il » n'est point d'étranger qui y passe qui n'en convienne ». (*Hist. d'Au» vergne*, *loc. cit.*, f° 80 v°). Quel Clermontois, voire : quel Riomois de nos jours pourra lire sans surprise ce jugement d'un Clermontois du dixseptième siècle? Cependant, en ce siècle comme au suivant, ce fut l'avis de tous. Si l'on veut s'en convaincre, on n'a qu'à parcourir, y compris Fléchier, les ouvrages dont j'ai fait mention à propos de Clermont. « En » entrant dans Riom par le fauxbourg de Laye (*sic*), on trouve aussi-tôt » la grande ruë, qui est fort droite et fort large dans toute sa longueur, » et qui traverse la ville d'un bout à l'autre, en sorte que dans toute cette » étenduë, on la prendroit pour une Place continuë. Toutes les maisons » y sont bien bâties, et distinguées en appartemens tres-propres. On voit » d'abord une grande Fontaine dans cette ruë. Au milieu de son » bassin sont trois lions qui s'élevant sur leurs pattes de derriere, por» tent sur leur tête une grande table de pierre, qui soûtient une haute » croix faite en maniere d'Obélisque. Ces lions rendent leurs eaux par » leurs gueules (*). Ensuite est la Place du Marché [les Taules] **, au » carrefour d'une autre ruë presqu'aussi belle, et qui traverse la grande. » Ainsi l'on peut dire que Riom ne consiste qu'en deux ruës, qui font la » figure d'une croix en se traversant. » (*Dict. géogr. et hist. de Corneille.*) N'omettons pas le décor ; le paysage où s'encadre Riom est en parfaite harmonie avec la conception que l'on avait alors des beautés de la nature. « La situation et les environs de *Riom* sont si agréables qu'on la (*sic*) » nomme le *jardin* et le *parterre* de l'Auvergne. » [Les italiques sont de l'auteur]. (*Dict. de Trévoux*). Cf. aussi, dans *Les Grands Jours d'Auvergne*, p. 35 et 36, la charmante description, par Fléchier, de la route

(*) La fontaine des Lions n'est donc que la restitution, la réduction moins monumentale de l'ancienne fontaine du même nom qui s'élevait à l'angle de la rue des Taules (rue de l'Horloge) et de la rue de la Monnaie (partie ouest de la rue de la Maison-Centrale). Après la démolition de l'enceinte et de l'ancienne porte de Layat, on voulut établir une communication plus aisée entre la rue des Taules et le boulevard. La vasque de la fontaine gênait la circulation, on l'enleva pour la réédifier dans la suite sur l'emplacement de l'échaudé riomois dont il a été question ci-dessus (p. 305, note 3). La disparition de l'escarpement permit d'abaisser la pente de la rue précisément dite alors : *sous la Fontaine des Lions*, qui continuait vers Layat la rue des Taules ; enfin, en 1788, grâce aux soins du dernier intendant de la généralité, M. de Chazerat, riomois par sa femme, on érigea, avec la double rampe, le degré et le vaste bassin que nous voyons aujourd'hui : *rudibus olim in locis, plano nunc in circuitu*, comme l'indique l'inscription commémorative.

(**) D'après le Dr Roux (*op. cit.*, *loc. cit.*), les Taules s'étendaient de la fontaine des Lions à la fontaine des Lignes située, à l'autre bout de la rue, a l'intersection de la rue de l'Aumône (partie est de la rue de Mozac). L'espace en est fort clairement limité par ce vieux refrain riomois que je me permets de fredonner avec lui :

Ton peloton dévide, dévide,
Ton peloton, dévide-le donc.
Depuis la fontaine des Lignes
Jusqu'à la fontaine des Lions, etc.

Ainsi sur des airs fort connus et par des rimes peu compliquées, s'épanouissait, aux *Taules*, les soirs de fête, la gaité ingénue des ancêtres.

auvergnat (1), nul édifice public nouveau et véritablement marquant, aucune de ces virtuosités de style si chères à la vigueur adolescente d'un art qui se révèle à lui-même. Tout est consacré, tout cède à l'agrément des habitudes, à l'eurythmie du logement, au confort harmonieux des particuliers. — Saint-Amable « estoit magnifique pour un siecle où le » goust pour l'architecture estoit pitoyable ». Le Palais, la Sainte-Chapelle « des plus magnifiques » également, aux temps impurs des barbares. « L'Eglise de Notre Dame du » Marthuret est un edifice de l'an 1296 assez bien basti », et sans doute, pour l'art du siècle, médiocrement orné par la vierge gothique du portail que l'on passe sous silence (2). « L'Eglise des Peres Cordeliers (3) est belle et grande. Elle » estoit autrefois couverte de pierre de taille (*sic*) en maniere » de plateforme, sur laquelle on pouvoit se promener, ce qui » faisoit un bel effet. Mais le peu de soin que l'on eut de » fournir à l'entretien de cet ouvrage, fut cause qu'on osta

de Riom à Clermont. Je saisis ce prétexte pour relever le dix-septième siècle, dans l'esprit du lecteur, de l'incompréhension verbeuse et des barbares anathèmes des philistins du romantisme.

(1) Un Paris minuscule, un Versailles réduit, voilà, me semble-t-il, avec un peu d'indulgence, deux époques distinctes, deux stades très nets du rythme de notre modeste histoire. En 1640, Versailles n'est, pour ainsi dire, pas encore inventé, et Riom — ne risquons pas la gasconnade — ne peut suffire dans la Province à tenir le rôle de Paris dans le Royaume. Du moins, c'est notre quartier d'élégances ; c'est, sans fâcheux calembour topographique et auvergnat, le fort parisien *Marais* de notre Auvergne. Ne faisons point les dédaigneux ; rendons à tous pleine justice : à mesure que Riom devient notre Versailles assoupi et silencieux, Clermont copie de plus en plus un Paris bruyant et modernisé.

(2) Sur cet admirable morceau, cf. Dr Roux, *op. cit.*, I, p. 270, note 1; abbé G. Régis Crégut : *La Vierge du Marthuret*, Clermont-Fd, Malleval, M.D.CCCC.II, plaquette gr. in-8° de 35 p. avec phototypie; et quelques anecdotes dans un volume de M. le comte Henry d'Ideville dont l'aimable style fait pardonner l'érudition par trop hâtive : *Les Châteaux de mon enfance (Auvergne et Bourbonnais)*, Société générale de Librairie catholique, in-8° avec eaux-fortes, p. 152-154.

(3) Le couvent des Cordeliers, le plus ancien de la ville (XIIIe siècle), enrichi de longue date par de pieuses libéralités, occupait l'emplacement de la Maison-Centrale. C'était dans la chapelle qu'il était de bon ton d'avoir sa « cave » ; ainsi se désignait, au bon vieux temps, le caveau de famille. — Sur la « dévotion tumultueuse » de ces Pères Cordeliers, cf. *Gr. Jours d'Auvergne*, p. 98.

» ces pierres à la place desquelles on a mis de la tuile, ce qui » fait que cette Eglise n'a pas tant d'aparence qu'elle avoit. » .... L'Eglise des Capucins de Riom (1) est sur le modele » de leurs autres maisons: mais leur convent est grand (et) » vaste, où il y a bien des commoditez qu'ils n'ont point ail- » leurs.... L'Eglise des Peres de l'Oratoire (2) ne répond pas » au reste de leur maison, elle est petite et contient peu de » monde. Leur maison est magnifique, les classes où ils en- » seignent les belles lettres, la philosophie et la theologie sont » dans un endroit separé du reste de leur bastiment (3), de » sorte qu'ils n'ont point l'incommodité que peuvent donner » de (*sic*) jeunes gens ordinairement fort vifs quelques ins- » tructions qu'on leur donne. Ces peres se donnent beau- » coup de peine pour instruire ceux qui sont dans leurs » classes, et il en sort de bons ecoliers. C'est la ville de Riom » qui a appellé (*sic*) ces peres, et qui a fondé leur college. Ils » se sont acquis l'estime et la confiance de toute la ville (4)... « Les Chanoines Reguliers de Saint Augustin de la Congrega- » tion de Sainte Genevieve (5) ont une Eglise bastie tout à

(1) Tous les Riomois connaissent le terroir dit: des Capucins, jouxtant le côté sud de la route de Volvic, immédiatement après la barrière de Mozac.

(2) On n'ignore pas que l'Oratoire de Riom, qui avait eu pour héritiers les Révérends Pères Maristes, est maintenant transformé en « Collège Michel de l'Hospital ».

(3) « Le collège des pères de l'oratoire occupait en partie l'emplacement » du collège ancien des maristes, il était distinct des écoles communales » qui se trouvaient dans le batiment contigu au théâtre. Les pères de » l'oratoire possédaient d'autres batiments (dépendances du collège) rue » de Chantepure (partie sud de la rue Desaix) ». (Note du Dr Roux)

(4) Croyons-en notre chanoine. Bien qu'il fût en bons termes avec les Périer et Domat, il était tout aux Jésuites. C'est à leur maison de Clermont qu'il légua ses manuscrits, et son zèle pacificateur, un louable désir d'orthodoxie et de concorde, l'entraîna parfois jusqu'à travestir, peut-être à son insu, des réalités très fâcheuses mais, hélas! trop certaines. Cf. une lettre de Mme Périer (s. l. n. d.) et une autre lettre de Domat, datée de Clermont, 15 janvier 1682, qui lui sont adressées ainsi qu'une seconde lettre de Mme Périer (s. l. n. d.) à M. Tartière, sgr de la Serve, dans *Lettres, opuscules et Mémoires de Mme Périer*, etc., p. 112-116.

(5) Tandis qu'au monastère du faubourg de Mozac, les Révérends Pères Maristes étaient, il y a quelques années encore, les dignes successeurs de l'ancienne Visitation, la nouvelle Visitation a refleuri de nos jours sur les ruines du Couvent des Génovéfains.

» neuf (1), non du revenu de leur maison, mais des fonds que » leur a fourni leur superieur general. Leur maison est com» posée d'un grand corps de logis, où les chambres sont des » deux costez, celles qui regardent le levant ont des veuës » agreables sur une campagne à perte de veuë, les autres » qui sont au couchant ont pour aspect un jardin et le bas» timent de leur nouvelle eglise... L'Eglise des Religieuses » de la Visitation n'est pas grande, mais elle est tres propre ; » leur maison est bien bastie, elles ont un enclos d'une » grande etenduë qui leur fournit bien des choses neces» saires à une grande communauté... Les Carmelites (2) » ont une Eglise semblable à celles de leurs autres mai» sons. Elle est propre et assez ornée... » Enfin, « l'Eglise » des Religieuses de Nostre Dame (3) est assez grande pour » des filles. Leur maison est bien bastie ; elles y ont toutes » les commoditez que peuvent souhaiter des personnes con» sacrées à Dieu » (4).

Même les vierges solitaires, même les « personnes consacrées à Dieu » ne laissent donc pas de trouver à Riom le nécessaire, voire: le superflu à l'agrément de leur état. Rappelons, en passant, l'exquise abbesse (5) dont le plus ga-

(1) Selon toute probabilité, cette église fut bâtie postérieurement à 1640. N'oublions pas que les premiers manuscrits d'Audigier sont déjà de la fin du dix septième siècle.

(2) Le couvent des Carmélites se trouvait dans la rue qui portait leur nom (partie centrale de la rue de Mozac).

(3) Les religieuses de Notre-Dame, après s'être établies rue des Vieilles-Casernes (partie de la rue Malouet comprise entre l'impasse Malouet [ancienne impasse des Vieilles-Casernes] et le boulevard de la Pyramide [ancien rempart]), firent construire, près de Saint-Amable, les bâtiments qui abritent maintenant la Halle-au-Blé.

(4) *Hist. d'Auvergne*, *loc. cit.*, f°s 84 v° - 92 v°, *pass.* — Je retranche naturellement de la citation ce qui n'existait pas à Riom en 1640.

(5) Elisabeth d'Aubusson, prieure du Carmel de Riom puis abbesse de Saint-Julien du Pré, au diocèse du Mans, et de l'abbaye de la Règle, à Limoges. Le Père Anselme lui donne quatre sœurs : Marie, Thérèse, Isabelle et Anne, toutes quatre religieuses à Riom. D'après l'*Histoire de l'Ordre des Religieuses Filles de Notre-Dame*, Poitiers, veuve J.-B. Braud, 1697, p. 531 (communication de M. Vernière), Anne se nommait, en réalité, Marie ainsi qu'une autre de ses sœurs, et la maison où prirent le voile ces quatre religieuses de haut lignage ne fut pas le Carmel, mais le cou-

land (1) des abbés nous laissa l'attrayante ébauche. Mais loin des alcôves et des ruelles, au fond de cloîtres pieusement restaurés de nos jours, la Mère de Bréchard repose et semble respirer. De sa tombe encore entr'ouverte, de la quiétude béatifique de son repos victorieux émane, sur ses adversaires de jadis, la bonne odeur de ses vertus. Ce peuple en proie à l'intrigue, confiné dans les bornes mesquines de l'esprit de parti, elle le conquiert, elle le transporte, elle le rassemble autour de son tombeau dans l'unité et la douceur (2). Ni rivalités, ni factions, ni discordes, la ville s'est, pour ainsi dire, fondue en une famille dont les grandeurs et l'intransigeant patriotisme trouveront, par la suite, de fervents héritiers.

« ..... la famille des sieurs de Murat (3) est la plus puis-

vent des Filles de Notre-Dame dont il vient d'être question. — Ces cinq sœurs eurent pour frère l'adulateur fameux du Grand-Roi, le type et le modèle du parfait courtisan, François III, vicomte d'Aubusson, comte de la Feuillade, duc de Roannois, marquis de Boisy, etc., maréchal de France, chevalier des Ordres, vice-roi de Sicile, gouverneur du Dauphiné, mari de Charlotte Gouffier, duchesse de Roannois, qui expia, par cette tardive et lamentable union, son infidélité à la mémoire de Pascal.

(1) Galand, au vieux sens du mot, pour ne porter nulle atteinte au renom d'un prélat qui mérite respect.

(2) Sur l'hostilité de l'opinion et des consuls contre l'établissement, dans la ville, des Dames de Sainte-Marie, cf. Edouard Everat : *Le Monastère de la Visitation de Riom et Jeanne Charlotte de Bréchard*, Clermont-Fd, Bellet, 1892, in-8°, chap. II, III et IV. Jusqu'aux mutilations et à l'odieux pillage de 1793, le corps de la pieuse fondatrice garda, dans la chapelle du monastère, la souplesse et l'élasticité de la vie. Le peuple vénérait ces reliques, et alors, comme de nos jours, dans cette paisible et maternelle maison du faubourg de Mozac, s'apaisaient les disputes et les rivalités locales.

(3) Dirai-je que les Courtin puis les Chabrol, descendants des Murat par le sang, ont brillamment relevé et conservent toujours avec éclat cette pure tradition d'un patriotisme sans tache ? — Ce qui suit est extrait de la *Relation de l'Etat de la province d'Auvergne*, par Mesgrigny, intendant pour la province de 1635 à 1637. B. N. mss. fr. 18678, f° 15, publié par Bouillet, *Tabl. hist. de l'Auvergne*, ann. 1842, t. III, — le passage concernant Riom est aux pages 185 et 186 — ; édition sans doute trop hâtive, incorrecte et parfois peu fidèle, surtout à l'égard des noms de famille fréquemment méconnaissables ou étrangement travestis. — La Bibliothèque de Clermont-Ferrand possède une copie de cette pièce donnée par M. Léon de Chazelles, catalogue Couderc, mss. 572, f[os] 1 et sq.

Rien ne vaut, pour l'histoire, un document authentique ; je me suis

» sante dudit Riom. Le pere est secretaire du roy (1) et les trois
» offices de receveurs généraux sont à deux de ses enfans (2)
» et ung au sieur Chariel son neveu (3), le sieur Sevin lieu-
» tenant général qui a la plus belle charge de la province est
» aussi son nepveu (4), il y a aussi ung president en l'eslec-

donc volontairement borné à une soigneuse lecture sur l'original et avec commentaire, en ce qui touche Riom, de ce rapport administratif. Mais bien d'autres noms riomois mériteraient ici de trouver place. Il suffit de se reporter à l'appendice généalogique du *Bureau des Finances* de M. Everat, dont mes notes ne sont guère que l'abrégé et la copie. Parmi les Clermontois cités dans la *Relation*, je relève un seul nom intéressant notre sujet, celui de Ribeyre, trésorier de France, qui avait, paraît-il, « plus de douze mil livres de rente », important revenu en ce temps-là.

(1) Christophe de Murat, trésorier-général de la Cavalerie Légion de France, secrétaire du Roi, avec lettres de vétérance — l'anoblissement dérivait de la vétérance — du 1er mai 1642, fils d'Antoine de Murat, Procureur-Général et Garde du fief de la principauté de Mercœur, et de Marie Forget. Il épousa à Paris, en l'église de Saint-Jean-en-Grève le 16 juillet 1601, Jacqueline Le Grand. (Extraits des reg. paroissiaux de Saint-Jean-en-Grève, B. N., mss. fr. 32588, p. 636).

(2) Antoine de Murat, écuyer, sgr de Saint-Genest-l'Enfant, marié : 1° 3 juillet 1639 à Anne de Brion, fille de Géraud de Brion, sgr du marquisat de Combronde, de Féligonde, Beaurepaire et la Raynaude, receveur des Consignations en la sénéchaussée d'Auvergne et siège présidial de Riom, contrôleur provincial de l'Extraordinaire des guerres, secrétaire du Roi, et de Marie Escot ; 2°, probablement vers 1645 ou 1650, à Antoinette de Sirmond, fille de Jean de Sirmond, avocat en Parlement, historiographe de France, l'un des premiers membres de l'Académie française — que nous connaissons déjà, — et de Gilberte Mosnier, parente des premiers Arnauld et des Dubourg. — Le frère d'Antoine : Claude de Murat, écuyer, sgr de la Taille.

(3) François Chariel, fils de Gabriel Chariel, contrôleur-général des Finances en la généralité de Riom, et d'Anne de Murat, sœur de Christophe.

(4) Son petit-neveu. — Imbert Sevin, fils de Jacques Sevin, greffier au bureau des Finances de Riom, receveur des Tailles pour le Roi au bureau de Brioude, commissaire ordinaire de l'Artillerie, et enfin contrôleur-général des Finances en la généralité de Riom, et de Jeanne Chariel, sœur du précédent. D'abord avocat du Roi au bureau des Finances de Riom et en la sénéchaussée et siège présidial de Clermont, puis lieutenant-général de la sénéchaussée d'Auvergne et siège présidial de Riom avec le titre de conseiller d'Etat ; marié les derniers jours d'octobre 1651 à Marguerite de Girard, fille d'Alexandre de Girard, baron de Rochefort et de la Tour-Vidal, receveur-général des Finances en la généralité de Riom, secrétaire ordinaire de la Chambre du Roi, et de Gabrielle Saulnier. Ces Girard, qui n'ont rien de commun avec les nombreux Girard d'Auvergne, paraissent originaires de Châteaudun et descendaient d'un maître de la Chambre aux deniers de la Reine et commissaire des Guerres, qui devint trésorier de

» tion (1) ung receveur des tailles (2) ung conseiller au
» siege (3) nepveus dudit sieur de Murat du costé des femmes (4), pour les biens je croy que le sieur de Palerne
» president des tresoriers de France (5) qui n'a poinct d'enfans est le plus riche de Riom, le sieur Combes president
» au présidial filz d'ung premier president de la cour des

France en la généralité de Paris, maître d'hôtel du roi Henri IV et qui fut anobli en 1583 et confirmé dans sa noblesse par lettres du 16 février 1598. Il avait épousé une Forget, de Touraine, et l'un de ses fils, Alexandre précité, se fixa en Auvergne en achetant l'une des charges de receveurs-généraux des Finances de la généralité. Marguerite de Girard, à son mariage avec Imbert Sevin, était veuve d'Etienne Faure, trésorier de France en la généralité de Riom, et après la mort dudit Sevin elle épousa en troisième noces Jacques Golefer, receveur des Tailles en l'élection de Riom, maître d'hôtel ordinaire du Roi. — Cf. dans Everat, *Bur. des Fin.*, p. 560 et 561, au sujet du mariage Sevin-Girard, une historiette un peu risquée pour un magistrat hors de l'âge de Jouvence et destiné à « la plus belle charge de la province ».

(1) Jean-Jacques Sevin, frère du précédent, marié 29 janvier 1636 à Jacqueline Chabron, fille de Pierre Chabron, sgr de Chambois, conseiller-enquêteur pour le roi en la sénéchaussée d'Auvergne et siège présidial de Riom, et sans doute de Marie de Leyrit, sa première femme.

(2) François Bernard, s[r] de Cereys, d'abord receveur et payeur des gages des officiers de l'élection du Bas-Auvergne, puis Elu en l'élection d'Issoire, ensuite successivement receveur des Tailles et premier-président en l'élection de Riom, fils de Louis Bernard, s[r] de Cereys, bourgeois de Riom, et de Magdeleine Thomas, marié octobre 1628 à Françoise Sevin, sœur des précédents. Il était de la famille de Claude Barthélemy-Bernard qui a laissé une étonnante histoire de sa ville natale. Cette grande œuvre où combattent les Grecs, fondateurs de Riom, contre les Troyens, fondateurs de Clermont, est malheureusement incomplète. L'auteur n'a pas dépassé ces âges fabuleux. Voici le titre exact de ce curieux petit volume : *Histoire de Rhion, chef d'Auvergne, en vulgaire François*, par Cl. B. Bernard de Rhion. Avec Privilege, A Lyon, par Iean d'Ogerolles 1559. pet. in-12 de 167 p., 6 feuillets non paginés. L'achevé d'imprimer est du « 25. d'Avril 1559 ». Couverture en parchemin. Cote de la Bibliothèque Nationale, Lk[7] 8282. Autre exemplaire à la Réserve avec reliure moderne.

(3) François Dubois, sgr de la Pauze et de Villeneuve en partie, fils de Christophe Dubois, contrôleur-général des Finances en la généralité de Riom, et de Françoise d'Aurelle, marié dès 1646 à Anne Cartier, fille de François Cartier, lieutenant-assesseur en la Maréchaussée d'Auvergne, et de Jacqueline Chariel, sœur de Jeanne et de François Chariel.

(4) On voit que ces trois derniers personnages étaient, comme Imbert Sevin, petits-neveux, et non immédiatement neveux, de Christophe de Murat.

(5) Cf. *Bulletin* de mai 1901, p. 172, note 3, et p. 173, notes 1 et 2.

» aydes de Montferrand (1), et le sieur de Fretat lieutenant » particulier (2), le sieur (3) Forget (4) et Charrier conseil- » lers au présidial (5), sont aussy fort riches le dernier a

(1) Gabriel Combes, *alias* : de Combes (ils commençaient déjà de prendre la particule), écuyer, d'abord avocat du Roi en la sénéchaussée d'Auvergne et siège présidial de Riom puis premier et second président dudit siège présidial, conseiller d'Etat, fils de Jean Combes ou de Combes, écuyer, sgr du Planchat, lui aussi, premièrement avocat du Roi en la sénéchaussée d'Auvergne et siège présidial de Riom, ensuite premier-président de la cour des Aydes de Montferrand, enfin par amour pour la patrie riomoise, revenu à un siège déjà illustré par ses ancêtres, et président du présidial de Riom, et de Marie Commolet, sa deuxième femme, marié janvier 1618 à Philiberte Charretier de Rouvignac, dame du Puy-Saint-Bonnet, fille de Pierre Charretier de Rouvignac, sgr du Puy-Saint-Bonnet, et d'Anne Masson. Ces Charretier de Rouvignac, originaires d'Alais, en Languedoc, venus en Auvergne comme domestiques de Charles de Valois, comte d'Auvergne, duc d'Angoulême, fils naturel de Charles IX. Cf. Audigier, *Hist. d'Auvergne*, B. N. mss fr. 11479, f° 117. Quant aux Combes, leur dignité de président resta pendant deux générations encore — et pour ainsi dire héréditairement — dans la famille jusqu'à l'extinction de la branche aînée (1709).

(2) François de Fretat, écuyer, sgr et baron de la Deyte, lieutenant-particulier civil en la sénéchaussée d'Auvergne et siège présidial de Riom, fils d'André de Fretat, écuyer, baron de la Deyte, sgr du Chassaing, lieutenant-particulier assesseur civil et criminel audit siège, et de Jeanne du Floquet, marié février 1627 à Anne Augier, fille de François Augier, sgr de Saint-Genès-Champanelle, etc., secrétaire de la Chambre du Roi, et d'Anne Duprat.

(3) *Sic*, au singulier, sans accord avec le terme : conseillers au présidial.

(4) Paul Forget, écuyer, sgr de Gourdon et du Saulzet, conseiller en la sénéchaussée d'Auvergne et siège présidial de Riom, fils d'Antoine Forget, sgr et baron d'Idogne, Gourdon, Bourrassol, d'abord trésorier-général de l'Extraordinaire des guerres delà les monts (pendant les guerres d'Italie), puis secrétaire de la Maison de Claude de France, duchesse de Lorraine, contrôleur-général de la Maison de François II de Lorraine, comte de Vaudemont, Greffier-Général du duché de Mercœur (possession de la Maison de Lorraine ensuite de celle de Vendôme), et de Suzanne Milles, marié (contrat du 15 mai 1600) à Catherine Enjobert, fille de Gaspard Enjobert, receveur-général du Taillon en la généralité de Riom, et de Françoise de Terraules.

(5) Antoine Charrier, sgr de la Varenne-lez-Issoire et de Ménétrol en partie, conseiller en la sénéchaussée d'Auvergne et siège présidial de Riom, maître des Requêtes de l'Hôtel de la reine Marie de Médicis, surnommé dans la province « l'homme aux expediens », fils de Michel Charrier, sgr de la Varenne et de Médaigne, bourgeois d'Issoire, et de Catherine Barme, marié 28 octobre 1603 à Anne Chappus, fille de François Chappus et de Rose Chardon. — Cf. *Bulletin* de juillet-août 1899, p. 159, note 2, et ci-dessus p. 306, note 2.

» donne ung office de tresorier de France à son filz (1), le
» sieur de Brion secretaire du Roy et receveur des consigna-
» tions dudit Riom possedde plus de quinze mil livres de
» rente » (2).

Opulence modérée et comme rafraîchie par l'incessant murmure de ces ondes accourues, viviers profonds ou jaillissantes fontaines, de la « riante maison » de Saint-Genest (3). En leur cristal se mire la fine coupole de la tour

(1) Autre Michel Charrier, écuyer, sgr de la Varenne-lez-Issoire, etc., trésorier de France en la généralité de Riom, marié 26 août 1646 à Gabrielle Begon, fille de Jehan Begon, Elu, puis receveur des Tailles en l'élection du Bas-Auvergne, et de Jacquette Durant.

(2) Géraud Debrion, *alias* de Brion — c'est lui qui modifia ainsi l'orthographe primitive — sgr du marquisat de Combronde, de Féligonde, Beaurepaire, la Raynaude, contrôleur provincial de l'Extrordinaire des guerres, receveur des consignations en la sénéchaussée d'Auvergne et siège présidial de Riom, secrétaire du Roi, fils de Gilbert Debrion, sgr de Féligonde, bourgeois de Clermont. Il se fixa à Riom par son mariage (19 mai 1616) avec Marie Escot, fille de François Escot, avocat à la sénéchaussée d'Auvergne et siège présidial de Riom, et de Gilberte Begon. Cf. ci-dessus p. 322, note 2, le mariage de leur fille Anne de Brion avec Antoine de Murat, écuyer, sgr de Saint-Genest-l'Enfant, receveur-général des Finances en la généralité de Riom, et *Bulletin* de juillet-août 1899, p. 157, note 2.

(3) C'est l'épithète dont se sert Audigier. — Le fief de Saint-Genest-l'Enfant est une création du même Antoine de Murat qui en obtint l'érection et y fit construire le château toujours subsistant. A sa mort, chicane et long procès (Cf. Pierre Durand, mss. fr. 32811, f° 252 v° — 254), entre sa fille du premier lit, Jacqueline, et le frère de sa première femme, Jean de Brion, sgr du marquisat de Combronde, baron de Salvert, conseiller au Parlement, dont Fléchier nous a laissé un si vivant portrait (*). C'est ce dernier qui eut gain de cause, et par ses soins attentifs, Saint-Genest agrandi, embelli, devint tout à fait digne du frais séjour des nymphes et du charme des eaux, mais après lui et à la suite du décès de son fils aîné, la « riante maison » fut vendue par les deux autres enfants Noël-François de Brion de la Barde, marquis de Marolles-sur-Seine, et Antoinette de Brion de la Barde, dame du marquisat de Combronde, baronne de Salvert, femme de Charles Amelot, marquis de Mauregard et président en la troisième des Enquêtes à Pierre Demalet, Greffier en chef ancien, alternatif et triennal du bureau des Finances de Riom, père de deux fils, l'un tige des Demalet de Saint-Genest,

(*) *Gr. Jours d'Auvergne*, p. 46 et 47. — J'ajoute que le fils unique de la dernière des Brion de Combronde et de Marolles, M. le marquis de Sinety, que son superbe manoir de Chazeron rattache toujours un peu à Riom et à l'Auvergne, possède en son château de Misy, près Marolles-sur-Seine, le portrait en peinture de cet ancêtre déjà « pourtraicturé » avec tant de lettres et d'esprit, et je saisis diligemment, à son égard, cette occasion d'hommage et de respectueuse gratitude.

de l'Horloge (1), la fantaisie délicate de la maison des Consuls (2), de l'hôtel Arnoux (3), de l'hôtel Guimoneau (4), la

l'autre, des Demalet de la Védrine. La dernière des Demalet de Saint-Genest épousa (1730) J.-B. Neyron, sgr du Buisson, etc., mousquetaire de la Garde du Roi, et leur petit-fils, Jean-Marie Neyron des Aulnats, maire de Riom au début de la seconde Restauration, fit, en quelque sorte, rentrer Saint-Genest en la possession des deux branches par son mariage avec Elisabeth Demalet de la Védrine, sa cousine au quatrième degré. De cette union de famille descendent les châtelains actuels : Mme Gabriel de Féligonde et M. Georges de Féligonde, son fils. (Renseignements dus à l'amicale obligeance de MM. Robert du Corail et Georges de Féligonde.

(1) La salamandre qui accompagne le cadran date d'une manière suffisante la construction ou, du moins, la complète restauration de cet élégant beffroi. Avant cette époque et même après le règne de François Ier, le rez-de-chaussée servait de dépôt aux archives communales. Au cours du dix-septième siècle (1646), un ouragan abattit le dôme, précipita la cloche sur le toit voisin de l'hôtel Arnoux (*) et fit fort grand dommage. C'est alors qu'on couronna l'édifice du campanile assez discordant dont il ne se trouve point embelli. On employa pour ce travail six colonnes de pierre provenant du puits monumental qui décorait jadis la cour de l'ancien palais des ducs d'Auvergne. (*Archives communales de Riom*, BB 63, BB 64 et BB 91).

(2) Cette maison ou hôtel des Consuls ne fut jamais la Maison de Ville. « Son nom, écrit le Dr Roux (lettre particulière), lui vient probablement des médaillons de terre cuite représentant des consuls ou empereurs romains, qui ornent la façade. En tout cas, il appartenait, au XVIIIe siècle, à la famille Duboys de Macholles [famille de robe riomoise]. Mme Soubrany de Bénistan, née de Macholles, qui le possédait à la Révolution, le vendit, en l'an X, à M. Duché, médecin, depuis, il a été morcelé et appartient à plusieurs propriétaires. » — Sur les divers Hôtels-de-Ville de Riom, cf. *Riom pendant la Révolution*, I, p. 372, note 1, et II, p. 92-93.

(3) L'hôtel Arnoux, rue des Taules (de l'Horloge), dont la cour intérieure est un des plus charmants morceaux de l'ancien Riom, aurait été construit par Jehan Arnoux, bourgeois de Riom, consul de la ville en 1543, mari de Françoise Dallemaigne, aïeuls du P. Arnoux, jésuite et confesseur du roi Louis XIII. Quant à l'hôtel, fidèlement transmis par les générations successives des Arnoux, il est encore habité par Mme Roger de Torsiac, née d'Arnoux, descendante, au onzième degré, de ces deux époux des vieux âges.

(4) Ce logis vénérable mériterait assurément l'honneur d'une monographie. On retrouve, à la tour d'escalier, un bas-relief du genre de celui qui

(*) 1647 « M. Arnoux ne veut pas rendre la grosse cloche de l'horloge qui est tombée » dans sa maison avant d'être remboursé des dommages que lui a causés la chute de » l'horloge. Commissaires nommés [par la ville] pour régler cette affaire et pour transiger avec l'horloger dont la femme a été tuée par la chute de l'horloge. » (*Ville de Riom, Inventaire sommaire des Archives communales antérieures à* 1790, par François Boyer, membre de l'Académie des Sciences. Lettres et Arts de Clermont-Ferrand. Riom, Jouvet, 1892, in-fo, p. 40, dans la collection des Inventaires sommaires des Archives communales antérieures à 1790, publiée sous la direction de M. le Ministre de l'Instruction publique.

nudité sévère de l'hôtel Soubrany (1), la haute toiture et la porte monumentale de l'hôtel Boyer de Saulnat (2), la masse

décore la maison dite de l'Annonciation, à Montferrand. Signalons simplement au passage les figures d'un très beau style parmi lesquelles on trouve le *Bourgeois* et la *Bourgeoise de Riom*. On suppose que ces deux médaillons si connus sont les portraits des premiers possesseurs. Bâti, au cours du seizième siècle, en face de l'hôtel Arnoux, probablement par le père ou un proche ascendant de noble Jean Guimoneau, sgr de la Chaise et de Buchailles, bourgeois de Riom, marié, novembre 1592, à Claude de Murat, fille de Jean de Murat, sgr de Bardon, conseiller en la sénéchaussée d'Auvergne et siège présidial de Riom, député de sa ville aux Etats-Généraux de 1560 et de 1576, et de Gilberte Golefer, l'hôtel Guimoneau appartint plus tard aux Faure, famille d'orfèvres, titulaires de la charge d'Essayeurs en l'hôtel des Monnaies de Riom depuis le début du dix-septième siècle. Les Dulaure, orfèvres riomois comme les Faure et leurs héritiers, en furent ensuite propriétaires, et de Mme Breschard, née Dulaure, il passa à Mme Levé du Montat, née Breschard. Cette très caractéristique demeure vient d'être restaurée par les soins de Mlle Chassaigne, de Bonnefilles, qui l'a recueilli en héritage des Levé du Montat.

(1) Suivant une remarque sagace de M. Vernière, il est fort délicat de dater exactement, d'après ses caractères spécifiques, un édifice de province. Bien que Riom fût un *tout petit* Paris, on y retardait, sans doute, sur la capitale et nos artisans conservaient jalousement les traditions et les motifs ornementaux chers à ceux qui les avaient précédés (*). Mais pour l'hôtel Soubrany, l'hésitation ne paraît guère possible ; le linteau d'une des fenêtres sur la rue du Palais (de l'Hôtel-de-Ville) porte le millésime de 1622. Il offre, du reste, un excellent spécimen du type architectural en honneur à l'extrême fin du seizième et aux premières années du dix-septième siècle. En remontant la chaîne de ses divers propriétaires, on trouverait assurément, à l'origine, Jacques Soubrany, conseiller en la sénéchaussée d'Auvergne et siège présidial de Riom, fils de Claude Soubrany, bourgeois de Riom, et de Claude Dubourg, mari de Suzanne Golefer, fille de Jean Golefer, sgr de Bourrassol et de Chamoly, conseiller en la sénéchaussée d'Auvergne et siège présidial de Riom, et de Claude Debonnaire. Jacques Soubrany mourut le 10 septembre 1611, peut-être avant l'achèvement complet des travaux, mais l'hôtel est resté, jusqu'à l'extinction de la branche, chez les Soubrany de Bénistan, et par leurs héritiers, les Lauzanne, il est venu aux mains de Mme Alphonse du Corail, née de Lauzanne.

(2) Ce qualificatif s'applique à la porte qui servit autrefois d'entrée principale sur la rue de la Grande-Boucherie (du Nord). Mais on accède actuellement par l'ancienne rue des Taules (de l'Horloge) à un corps de logis de style Louis XIII dont on peut attribuer la construction à Pierre Boyer, sgr de Saulnat, procureur en la sénéchaussée d'Auvergne et siège présidial de Riom, puis receveur des épices et secrétaire de la Chambre des officiers de ce siège, et de plus, secrétaire du Roi, mari de Jeanne

(*) Cf. dans le *Manuel d'archéologie française* de M. Enlart (Paris, Picard, 1902, in-8°, p. 83-85) le curieux paragraphe intitulé : *De l'Archaïsme.*

un peu lourde de l'hôtel de Sarrazin (1) et de tant d'autres, disparus par l'injure du temps ou par la main des hommes. Mais à l'aurore du grand siècle, on ne détruit que pour réédifier sur de plus vastes plans ; tout s'agrandit, s'harmonise et se pare pour l'admiration des âges à venir et dans des proportions inconnues aux âges du passé.

Milanges. Leur arrière-petite-fille, Marie-Amable Boyer de Saulnat, le porta par son mariage à René-Gabriel Teilhard, sgr de Montclard, trésorier de France en la généralité de Riom. Les Sampigny puis les Forget en devinrent successivement propriétaires par héritage et ce fut un Forget, bonapartiste et libéral, le baron de Forget, auditeur au Conseil d'Etat sous l'Empire, sous-préfet de Riom pendant les Cent-Jours et préfet de l'Aude sous la Monarchie de Juillet, qui le vendit, en 1820, à M. Maigne de la Gravière, dont le fils, maître des Requêtes au Conseil d'Etat, quitta Riom pour Paris. Ce fils ou les filles de ce fils : Mmes la vicomtesse de Rougé et la comtesse de Sèze le revendirent, vers 1863, à M. Germot, directeur de l'Ecole professionnelle de Clermont-Ferrand. C'est la famille de ce dernier qui le possède encore. [Partiellement, communication de M. le Dr Roux et de M. Robert du Corail. A propos de cet hôtel et du précédent et pour omettre le moins possible, signalons dans l'ouvrage déjà cité de M. d'Ideville (p. 98-110), les excellentes notices sur quelques-uns des hôtels de Riom rédigées et mises au net par feu M. Alphonse du Corail.]

(1) Cet hôtel, qui appartient actuellement à M. Amblard, pharmacien à Riom, fut acquis, par son père, de M. Neyron des Aulnats, propriétaire de Saint-Genest, dont il a été précédemment question. On ne sait s'il a été réellement l'hôtel de Sarrazin ou s'il a reçu ce nom des deux Sarrasins en ronde bosse qui décorent la façade et qui sont également les supports des armes de Sarrazin. A part François Sarrazin, écuyer, sgr de la Fosse, qui au dernier quart du dix-septième siècle environ « tenait l'Académie » (école de jeunes gentilshommes où l'on enseignait l'équitation, l'escrime, la danse, l'art militaire, le blason et quelque peu d'histoire et de géographie, installée à Riom, rue des Taules, au coin de la rue de l'Ane-Vert, hôtel Massis actuel), aucun autre membre de la famille ne semble avoir résidé dans notre ville. (Partiellement, communication de M. le Dr Roux).

(A suivre). Albert OJARDIAS.

Pour le Comité de publication.

Le Secrétaire de l'Académie,

Maurice BASSE.

L'Imprimeur-Gérant, L. BELLET — 8647

ACADÉMIE DES SCIENCES, BELLES-LETTRES ET ARTS
DE CLERMONT-FERRAND

BULLETIN HISTORIQUE & SCIENTIFIQUE DE L'AUVERGNE

PROCÈS-VERBAUX

Séance du 2 juillet 1903

La séance est ouverte à 2 heures, sous la présidence de M. le docteur Dourif.

Le Secrétaire adjoint donne lecture des procès-verbaux des séances des mois de mai et de juin. Ces procès-verbaux sont adoptés sans observations.

— Le Secrétaire perpétuel, après avoir énuméré la liste des mémoires et publications adressés à l'Académie, donne communication de l'ouverture de l'Exposition internationale de Saint-Louis.

— On renvoie ensuite à la Commission une candidature nouvelle au Prix de Vertu.

— Enfin M. le Président expose à nos Collègues la découverte qui avait été faite, il y a près de vingt ans, d'un beau buste en marbre, à Cormartin (Saône-et-Loire). Un mémoire sur cet objet a été présenté à la séance du Congrès archéologique de France, à Mâcon, en 1899. Pour élucider dans la mesure du possible l'identification de ce buste, la Société d'archéologie eut l'idée d'en appeler à une sorte de referendum, elle reçut une quarantaine de réponses dont sept se prononcèrent pour Trajan et quatre pour Marc-Antoine. M. le Président s'étant déclaré pour le dernier, motive

son opinion sur la comparaison de deux deniers romains qu'il a fait photographier avec agrandissement et qu'il présente à l'Académie.

La séance est levée à 3 heures 25.

OUVRAGES REÇUS

Mémoires et publications de la Société des sciences, des arts et des lettres du Hainaut; 6e série, t. IV, 54e vol.

Ornis; t. XII, 1902-1903, no 1.

Revue d'Auvergne; no 6, 1902; nos 1 et 2, 1903.

Revue historique et archéologique du Maine; t. LIIe, année 1902, 2e semestre.

Comité des travaux historiques et scientifiques; comptes-rendus du congrès des Sociétés savantes de Paris et des départements tenu à Paris en 1902. Section des sciences.

Bulletin de la Société d'horticulture et de viticulture du Puy-de-Dôme; 1er trimestre 1903.

Société d'histoire naturelle de Toulouse ; t. XXXVI, 1903, no 1, janvier. février ; nos 3 et 4 décembre (*sic*), mars, avril.

Société archéologique et historique de l'Orléanais; bulletin, t. XIII, no 176, 3e et 4e trimestres 1902.

Bulletin de la Diana; t. XIII, nos 3 et 4, octobre-décembre 1902.

Bulletin de la Société des Antiquaires de l'Ouest; 2e série, t. X, 1er trimestre 1903, janvier, février, mars.

Bulletin de la Société des amis des sciences et arts de Rochechouart ; t. XII, no 6, 1902.

Annales de la Société académique de Nantes et du département de la Loire-Inférieure; vol. 3 de la 8e série, 1902.

Revue de la Haute-Auvergne ; 5e année, 1903, 1er fascicule.

Annales de l'Alliance scientifique ; 31 décembre 1900, janvier 1901 ; C. Schœbel : *L'âme humaine au point de vue ethnographique;* Léon de Rosny : *La morale du Bouddhisme.*

HOMMAGES :

Docteur Dourif : *L'Ecole de médecine de Clermont-Ferrand pendant le XIXe siècle.*

Baron de Barante : *Lettres de Florian à madame de La Briche.*

NOTES SCIENTIFIQUES

MATÉRIAUX POUR L'ÉTUDE DES RIVIÈRES ET LACS D'AUVERGNE

Introduction à l'Aquiculture générale

(suite)

CHAPITRE II

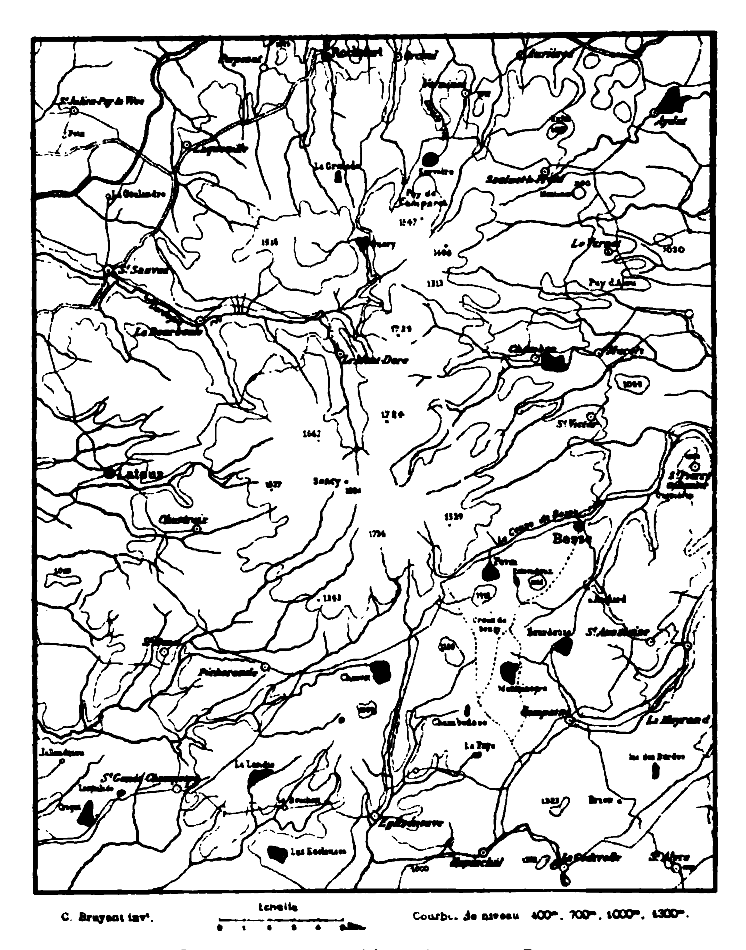
Documents hydrologiques

Tel est donc l'ensemble du système hydrographique dont les branches s'étoilent autour du massif Mont-Dorien. Nous avons cherché à décrire, aussi brièvement que possible, les caractères géographiques de chacun des cours d'eau qui constituent une partie importante du domaine aquicole de la région. Mais d'autres éléments seraient indispensables à une étude complète ; nous voulons parler du volume et de la vitesse, de la température et de la composition chimique des eaux, autant de facteurs bionomiques qui ne peuvent être négligés. Force nous est d'avouer que nos documents sont bien incomplets à cet égard : ils exigent, il est vrai, pour être établis, un laps de temps considérable et nécessitent des collaborations d'ordres scientifiques très divers.

Volume des eaux

« Les cours d'eau qui relèvent des territoires granitiques de faible altitude, comme la Sioule et la Morge, présentent un débit relativement régulier, tous les autres, nés en haute montagne, sont soumis à des crues atteignant jusqu'à 250 fois le débit de l'étiage. » (Boule, *loc. cit.*). Ces crues sont dues normalement à la fonte des neiges au printemps ; mais elles

se produisent aussi en été, lors des orages, et sont alors de très courte durée. D'autre part, c'est aussi en été, si la sécheresse se prolonge quelque peu, que le zéro de l'étiage est atteint. L'Allier, qui donne la synthèse de toutes ces variations



Système hydrographique des monts Dore.

puisqu'elle recueille les eaux de la plupart de nos cours d'eau, a un débit moyen de 169 mètres cubes par seconde à Ris, au confluent de la Dore ; à l'étiage le débit est de 17 mètres cubes, tandis que lors de la grande crue de 1856, on a évalué son volume à 4.000 mètres cubes (Monestier) ; le rapport

de l'étiage aux grandes crues est donc de 235. Ce coefficient est du même ordre pour les cours d'eau du bassin de la Dordogne. Or, à titre de comparaison, celui de la Seine serait 29,40 et celui de la Somme seulement 4.

En ce qui concerne les variations annuelles, les schémas ci-joints indiqueront mieux qu'une description les régimes de nos principaux cours d'eau. Ces courbes, déjà données par Gobin, sont établies d'après les documents fournis par l'administration des Ponts-et-Chaussées.

Ces irrégularités de débit ont des conséquences importantes au point de vue de l'aquiculture. Les petits ruisseaux de montagne, peuplés de truites, sont presque à sec aux bas niveaux. L'eau qui coule en faible quantité au fond de leur lit, peut être facilement détournée, soit par les propriétaires riverains pour l'irrigation de leurs cultures, soit simplement par les braconniers de profession ou... éventuels. Le lit ne renferme plus dès lors que quelques mares, excavations creusées par les cascades et qu'on ne se fait pas faute d'assécher pour les dépeupler complètement. D'ailleurs, même sur les cours d'eau beaucoup plus importants, comme l'Allier, il est évident qu'aux basses eaux le braconnage est incomparablement plus facile et plus destructeur. C'est à ce point de vue que les pêcheurs estiment qu'une année où les eaux se sont maintenues bien au-dessus de l'étiage, sera suivie d'une année d'abondance. Il y a lieu aussi de tenir compte de la possibilité pour les poissons migrateurs de franchir en hautes eaux les obstacles naturels ou artificiels qui peuvent les arrêter lors des faibles niveaux.

Si la question du volume des eaux est à prendre en considération à propos de la répartition des espèces supérieures, la vitesse du courant intervient aussi comme facteur bionomique. Le mouvement de l'eau exclut en effet toute une série de formes. La répartition des mollusques d'eau douce en est aussi une preuve. « Les Lamellibranches sont ceux qui pré-
» sentent le plus petit nombre de genres mais le plus grand
» nombre d'espèces, ceux qui sont par conséquent les plus

» polymorphes. C'est que, tandis que les Gastéropodes aquatiques vivent tous seulement dans les eaux tranquilles, les » Lamellibranches fréquentent volontiers les grands cours » d'eau à courant rapide et ont là une cause de plus de variation dans l'action directe de l'eau courante elle-même, et » aussi dans le transport des jeunes, dans des conditions de » milieu bien différentes, de la source à l'embouchure du » fleuve. Ainsi l'*Unio rhomboideus*, commune dans tous nos » cours d'eau, transportée dans les eaux calmes du lac du » Bourget ou du lac d'Annecy, a donné l'*Unio rathymus*, et » dans les petits ruisseaux torrentueux des hautes Pyrénées, » l'*Unio bigorriensis*; dans d'autres milieux sa taille s'est » encore réduite et elle a donné les *Unio astierianus*, *rotundatus*, *Pacomei*. » (Pruvôt. *Année biolog.* 1897, p. 586).

Température

Il est de notion courante que la température du milieu règle pour une bonne part le temps de ponte des espèces de poissons. Celles dont le développement s'effectue aux basses températures se reproduisent en automne et au début de l'hiver, les autres au printemps. A un moindre degré la température influe sur les habitudes particulières du poisson et le pêcheur doit s'en rendre compte. Enfin il ne faut pas oublier que la quantité d'oxygène dissous dans l'eau et qu'utilise le poisson, est sous sa dépendance directe. A tous ces titres, la température intervient pour une large part dans la répartition et les conditions d'acclimatement des espèces.

Il est intéressant en premier lieu de rechercher la température initiale des cours d'eau, c'est-à-dire celle des sources. Lecoq fournit à ce sujet quelques documents que nous résumons ici sous forme de tableaux.

SOURCES DES TERRAINS PRIMITIFS

Laqueuille.........	8°3	juill.	Chignat (Montaigut-le-Bl.).	13°5	juin.
Ceyrat............	10°5	mai.	Clémensat (Champeix)	12°	mai.

Durtol	11°	déc.	Jassy (Ardes)	9°	sept.
Sauteyras	9°5	juin.	Lameyrand (Ardes)	7°2	—
Combes (Besse)	8°3	—	Mazoires (Ardes)	9°	—
Chambon	7°2	août.	Orbeil (Issoire)	13°1	—
Flay (Ardes)	10°	sept.	St-Anastaise	12°1	août.

SOURCES DES TERRAINS TERTIAIRES

Beauregard (Clermont)	12°1	sept.	Boissat (Issoire)	10°	mai.
Gondol (Cournon)	12°7	juill.	Saint-Martin	13°	sept.
Lachaux (Vic-le-Cte)	11°9	—	Nonette	2°	août.

SOURCES DU MASSIF DU MONT-DORE (Andésites, Cinérites, Trachytes)

Randanne	7°3	juin.	Besse	6°2	mai.
Pessade	6°7	—	La Ville-Tour	8°8	—
Palabus	5°4	—	La Groleix	7°3	août.
Prends t'y garde	7°2	juill.	Chambourguet	5°6	—
Queureilh	9°	—	Monneaux	8°4	juill.
Mont-Dore	10°	—	Douharesse	10°	—
—	9°2	—	Laqueuille	9°	—
Vallée de Lacour	3°	juin.	Banne d'Ordenche	6°1	—
Sources de la Dore	3°-4°	—	Puy de Prétie	6°2	—
Puy-Ferrand (Ouest)	4°	juill.	—	5°8	—

SOURCES DES TERRAINS BASALTIQUES ANCIENS

Gergovia	8°9	févr.	Besse	9°	mai.
Recolène	12°2	sept.	Le Verdier	9°	—
Neuville	10°	oct.	Berthaire	7°	—
Zanières	8°5	août.	—	7°	—
Fontclairant	9°	—	La Faye	6°6	août.
Randanne	7°8	juill.	Chauvet	6°8	oct.
Murat-le-Quaire	14°	—	La Godivelle	9°5	sept.
Trador	9°	—	Auzolles	8°8	—

SOURCES EN RELATION AVEC LES VOLCANS A CRATÈRE

Pavin (sud)	5°1	juill.	Cohalion	8°7	août.
—	6°	mai.	Tartaret (Sachat)	9°5	juill.
Montcineyre	5°2	juill.	—	10 à 10°5	mai.
Charmont (Fontclairant)	8°8	juin.	Petit Sault	7°	—
Randanne	7°	—	Pariou (font. Berger)	7°	—

Pariou (chez Vasson).	8°6	mai.	Petit Puy de Dôme (Royat)...	9°8	mai.
— (Orcines)....	9°2	—	— (Grottes Royat)	9°8 à 11°2	—
— (Villars).....	10°5	—	Gravenoire (Beisséjour)..	12°2	juin.
— —	10°3	—	— (Beaumont)..	11°5	—
— (Fontmort)..	9°9	—	— (Lauradoux).	13°	juill.
— (Nobanent)..	9°5	—	Jumes-la-Coquille (St-Vincent)..	10°	—
Petit Puy de Dôme:			Chanat (Chanat)....	9°	—
— (Font-de-l'Arbre).	8°5-10°	mai.	Puy de Clerzat (l'Etang).	10° à 10°8	—
— — ...	8°	—	La Nugère (Volvic)	7°4 à 9°5	—
— (Fontanas)...	9°	—	— (Marsat).	10°6 à 11°	—

Ces chiffres ne peuvent d'ailleurs avoir une valeur absolue : la température d'une source (nous laissons bien entendu de côté les sources thermales) est influencée par l'ensemble des conditions extérieures, c'est-à-dire climatériques. Elles indiquent d'une façon générale la température annuelle du lieu d'où elles sortent. C'est ainsi que celles qui s'échappent des monts Dores à une altitude considérable sont sensiblement plus froides. D'autre part, ce sont les sources qui viennent au jour à l'extrémité des coulées qui offrent le moins de variations (Lecoq) ; elles ont été utilisées dans les établissements de pisciculture de Saint-Genès-l'Enfant et de Theix.

Les ruisseaux et les rivières ressentent naturellement d'une façon bien plus directe les effets de la variation de température extérieure. Il n'est pas de notre ressort de rechercher les causes complexes qui déterminent la température d'un cours d'eau, ni de dégager les lois générales de sa variation. Mais il serait important, au point de vue pratique, de dresser pour chacune de nos rivières le tableau exact de cette température, variable d'un point à l'autre du cours, variable d'une vallée à l'autre, variable enfin dans le temps. Bien des particularités concernant la distribution et la biologie des êtres aquatiques seraient ainsi éclaircies au profit de la pisciculture aussi bien que de la pêche.

Il existe, en effet, entre des cours d'eau voisins des différences assez sensibles pour influer sur la répartition au moins temporaire des espèces et intervenir parmi les causes

de migrations. Nous donnons ici simplement à titre de documents le relevé de quelques températures constatées :

L'Auzon (Theix)	5h 15	mat.	13°	17	juin.	
— —	7 40	soir	14°	24	—	
Ruisseau de Randanne.....	6 30	mat.	13°	17	—	
La Gorce (pont de Sauzet)..	7 20	—	11°	17	—	
Sioulet (Chevalier)........	7 55	—	13°	17	—	
Ruisseau de Louire........	8 30	—	10°5	17	—	
Ruisseau des Mortes.......	10	—	14°	17	—	
Lac de Guéry (surface).....	9 30	—	18°	17	—	
— (émissaire)...	10 40	—	17°	17	—	
L'Artière (pont d'Aubière)..	5 20	—	14°5	20	—	
Couze Chambon (Chadeleuf).	6 15	—	15°2	24	—	(tempre atmque 14°)
Couze Chambon-les-Granges	9	—	15°7	24	déc.	(id. 19°)
Lavadoux................	2 30	soir.	3°5	16	—	(id. 3°)
Monne..................	3	—	3°	16	—	(id. 4°5)
Chadeyre................	3 30	—	3°	16	—	(id. 5°)
Couze Chambon...........	3 50	—	3°	16	—	(id. 5°)
Allier (Les Martres)......	3 5	—	1°5	5	févr.	
Monne (embouchure)......	3 15	—	7°5	5	—	
Monne..................	4	—	7°5	7	—	
Allagnon (Combelle).......	3	—	5°5	3	mars.	
Allier (confluent)..........	4	—	6°	3	—	

Composition chimique

Il nous aurait été impossible de fournir des documents concernant la composition chimique de nos eaux, pourtant indispensable à connaître, si M. le professeur Gros, le distingué directeur du laboratoire municipal de Clermont, n'avait mis à notre entière disposition les résultats des très nombreuses analyses qu'il a faites depuis la fondation du laboratoire. Nous ne saurions trop le remercier ici de son désintéressement (1).

(1) Ces analyses ont été faites suivant les procédés indiqués dans l'instruction relative aux conditions d'analyse des eaux destinées à l'alimentation publique. (Comité consultatif d'hygiène publique de France).

Sources des Terrains cristallins

SOURCES	DEGRÉ hydrotimétrique total	DEGRÉ hydrotimétrique persistant après ébullition	RÉSIDU sec à 100°	RÉSIDU sec à 180°	SILICE	CHAUX	ACIDE sulfurique anhydre	CHLORE	OXYGENE emprunté au permanganate en solution alcaline	NITRATES	NITRITES
Chabreloche	1°5	1°5	28	18	»	»	traces	17	0,375	N	N
Celles	3°	3°	65	47	»	»	id.	traces	1,5	N	N
Thiers (eau de la Porte-Neuve)	2°	1°	»	50	11	17	7	7,1	2,25	10,3	N
Ambert (source n° 1)	1°	1°	40	32	17	9	traces	3,2	1,3	2,5	N
— (— n° 2)	1°	1°	37	28	11	6	id.	3,2	1,3	4,2	N
— (— n° 3)	1°	1°	48	37	16	10	id.	3,2	1,07	3,3	N
— (fontaine de l'Hôtel-Dieu)	2°	2°	57	41	24	8	id.	5,7	4,8	3,3	N
Mauriac (eau d'alimentation)	2°	2°	48	32	10	10	8	4,5	1,07	6,6	N
Rivière des Bruyères (St-Gervais)	1°	1°	80	»	57	N	»	»	»	»	»
St-Agoulin (eau d'alimentation)	2°	2°	96	64	14	15	6	10,65	1,34	10,1	N
Avèze (eau d'alimentation)	3°	2°5	30	20	5	10	5	7,02	1,8	3,6	N
Tauves (eau d'alimentation)	1°	»	54	43	»	»	N	3,55	1,2	N	N
Bagnols	2°	1°5	41	27	»	»	N	2	0,24	N	N
Chautignat	2°5	1°5	68	50	»	»	traces	2	0,3	N	N
Murols	3°	2°5	103	86	»	»	id.	2	0,1	N	N

Les chiffres expriment en milligrammes la quantité par litres. Le signe » indique que la substance n'a pas été recherchée dans l'analyse, et la lettre N que la substance n'a pas été révélée par l'analyse.

Sources des Terrains tertiaires

SOURCES	DEGRÉ hydrotimétrique total	DEGRÉ hydrotimétrique persistant après ébullition	RÉSIDU sec à 100°	RÉSIDU sec à 180°	SILICE	CHAUX	ACIDE sulfurique anhydre	CHLORE	OXYGENE emprunté au permanganate en solution alcaline	NITRATES	NITRITES
Crevant	21°5	7°	356	257	»	»	23	14,2	0,427	N	N
Orléat	11°	5°	188	160	»	»	9	5	0,5	N	N
Courpière (source n° 1)	23°5	16°5	620	306	»	»	80	35,5	1,6	N	N
— (— n° 2)	23°5	8°5	»	»	»	»	48	»	»	»	»
— (— n° 3)	25°	12°	»	560	40	131	179	7	2	traces	N
Aubière (source n° 1)	29°	8°	»	362	23	131	traces	7	3,4	0,82	N
Pérignat	22°	3°	»	329	36	74	»	10	1,8	10,8	N
Orcet	26°	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Mirefleurs (source n° 1)	49°	9°	540	179	»	»	28,5	4,26	0,549	»	N
— (— n° 2)	29°5	6°	356	102	»	»	»	1,8	1,3	N	N
— (— n° 3)	24°5	4°	314	62	»	»	13	2,3	0,976	N	N
Coudes (eau d'alimentation)	16°	3°	»	202	27	66	traces	10	1	24	N
Chadeleuf	28°75	9°	422	311	»	»	15	5	0,06	N	N
Pauliat (St-Floret)	25°5	10°2	517	390	»	»	12	4,3	1,2	N	N
Grangette (St-Floret)	26°	10°5	355	296	»	»	10	8,5	1,8	N	N
Hauterive	36°5	1°5	»	230	»	160	»	19,8	1,9	22	N
St-Germain-Lemb. (eau d'aliment.)	27°5	5°	»	396	»	174	10	17,7	1,25	20	N
— (eau de puits)	32°	7°	»	880	»	174	68	134,9	2	75	N
St-Gervasy	24°	3°	»	»	40	130	N	7	2,7	56	N
La Meilhaud	30°	8°	»	338	36	93	20	4,3	0,7	0,3	N
Thiers (eau de la Gare)	15°	9°5	»	264	»	60	27	31,9	0,75	50,5	N
— (eau de puits)	20°	7°	»	356	»	80	66	31,9	2,25	11	N

Sources des Terrains volcaniques *(Dômes et Dores)*

SOURCES	DEGRÉ hydrotimétrique total	DEGRÉ hydrotimétrique persistant après ébullition	RÉSIDU sec à 100°	RÉSIDU sec à 180°	SILICE	CHAUX	ACIDE sulfurique anhydre	CHLORE	OXYGENE emprunté au permanganate en solution alcaline	NITRATES	NITRITES
Source du Barbier (Mont-Dore)....	1°5	1°3	56	54	33	traces	4	1,2	0,3	N	N
Rochefort-Montagne (eau d'aliment.)	3°5	3°5	95	»	30	15	5,5	6,4	1,7	1,3	N
Beaune-le-Froid..................	4°5	3°5	105	82	»	»	5,5	3,2	0,927	N	N
Manson (analyse n° 1)...........	6°	5°5	»	95	34	21	N	2,3	1,3	traces	N
— (analyse n° 2)...........	6°	5°5	»	95	34	21	N	2,3	1,3	id.	N
Clermont (1) (source Marpon)......	6°	3°	132	25	»	45,6	»	3,5	0,75	N	N
— (Regard Lussaud) (Finot).	4°5	»	148	»	44	14	1	5,4	»	»	»
— (Château d'Eau) (Finot) Février.	4°2	»	140	»	35	13	1,8	5,4	»	»	»
— — — Mai...	4°2	»	134	»	34	12,6	1,6	5,4	»	»	»
Theix..........................	5°	4°5	98	88	30	26	9	4,6	0,8	6,6	N

(1) Cf. Vigenaud et Girod : *Topographie médicale de la ville de Clermont-Ferrand*, Paris, Soc. Ed. Scient., 1891.

CHAPITRE III

Documents biologiques

Sous le nom général de *plancton* on désigne l'ensemble des êtres vivants, animaux et végétaux inférieurs (Protozoaires, Rotifères, Entomostracés, Algues, etc), qui nagent ou flottent passivement dans l'eau. Nous aurons plus loin à insister longuement sur le plancton des lacs qui, depuis quelques années, a été l'objet de nombreuses études générales. Mais les eaux courantes ont également leur plancton : plancton de fleuve ou *potamoplancton*. Les premières recherches à ce sujet ont été faites par Bruno Schröder ; elles se rapportent au Rhin, à Ludwigshafen, et à l'Oder, à Breslau. Le bassin du jardin botanique de cette ville a pu permettre la comparaison avec le plancton homologue des eaux tranquilles. L'Oder a présenté une faune de 47 espèces dont 4 seulement faisaient défaut dans le bassin alors que celui-ci renfermait 60 espèces dont 17 inconnues dans le fleuve. Le plancton de l'Oder offre parmi les espèces typiques, *Asterionella formosa, Melosira granulata, Dinobryum* (individus isolés), toutes formes que nous rencontrons dans nos lacs. Il s'agit là d'un plancton spécial aux eaux coulant très lentement. Nous manquons de documents concernant le plancton de rivières à régimes divers comme l'Allier.

Et d'ailleurs le cours d'une rivière n'est point un corps homogène : sans parler des *laisses* qui restent en communication avec l'eau courante, la configuration variée de la rive permet en maints endroits la formation de nappes tranquilles où les êtres évoluent comme dans les étangs ou le bord des lacs, qu'il s'agisse de la faune ou de la flore. Il est admissible dès lors que ces êtres soient souvent entraînés par le courant et prennent part à la composition du potamoplancton. Que dire enfin d'un ruisseau comme la Couze-Chambon qui traverse un lac où le plancton est d'une abondance excessive,

sans qu'aucune barrière puisse l'arrêter au niveau du très large émissaire ? (1).

Flore

Sans parler de la flore nombreuse des bords, qui doit être étudiée à part, on peut citer une série de végétaux supérieurs qui se sont adaptés à l'eau courante et qui servent de substratum à toute une faune fixe (que par comparaison avec la faune des sols lacustres on pourrait appeler le *Potamobenthos*).

Les végétaux réellement caractéristiques des eaux courantes (plantes submergées) sont en réalité assez peu nombreux comme espèces, mais leurs agglomérations forment de vastes tapis d'un vert merveilleux et leurs longues touffes servent souvent d'abri aux poissons, dont le pêcheur n'ignore pas la retraite.

Parmi les Phanérogames, le *Callitriche vernalis* est par excellence l'habitant des eaux vives ; le *C. stagnalis* recherche au contraire les courants moins rapides. Une espèce très caractéristique est aussi le *Ranunculus fluitans* à laquelle on peut ajouter *R. aquatilis* et, à un moindre degré, *R. trichophyllus*, toutes espèces fort répandues. — Les Potamogetons, si nombreux dans les eaux tranquilles, s'aventurent parfois dans des eaux courantes : *Potamogeton crispus*, *lucens* et var. *longifolius*, *P. natans*, var. *fluitans*, et même *P. pusillus* et *P. perfoliatus*.

Les Muscinées fournissent un apport assez sérieux à cette flore spéciale. La plus répandue est sans contredit *Fontinalis antipyretica* ; mais à cette espèce se joignent un certain nombre d'autres fort intéressantes, habitantes pour la plupart de nos ruisseaux de montagne.

Hypnum dilatatum.	*Amblystegium irriguum.*
» *ochraceum.*	» *fluviatile.*

(1) L'émissaire du Pavin renferme en abondance une hydre rouge qui se nourrit probablement du plancton entraîné par les eaux du lac.

Eurynchium rusciforme. *Orthotricum rivulare.*
Fontinalis squamosa. *Cinclidotus fontinaloïdes* (1).

Avec le *potamoplancton*, cette flore subvient à l'existence d'une faune inférieure phytophage, aux dépens de laquelle vivent alors des espèces carnassières. Les documents font défaut pour dresser la liste complète de la faune de nos eaux courantes. Toutefois il est possible d'en signaler quelques types saillants qui se rapportent à des groupes fort divers: Spongiaires, Cœlentérés, Vers, Mollusques, Arthropodes et Vertébrés.

Faune

Spongiaires et Cœlentérés. — Les *Hydra* (2) préfèrent les eaux stagnantes ou à courant faible. Nous avons pourtant déjà signalé la présence de l'*Hydra rubra* dans les eaux très rapides de l'émissaire du lac Pavin. Les *Spongillides* recherchent par contre les eaux qui se renouvellent rapidement et fournissent une série d'espèces intéressantes. La faune française comprend les formes suivantes :

Spongilla lacustris. Auct.
» *fragilis*. Leydig.
Trochospongilla horrida. Weltn.
Ephydatia fluviatilis. Auct.
» *mülleri*. Liebn.

La *Sp. lacustris* présente une forme spécialement adaptée à l'eau courante, caractérisée par la multiplication des spicules qui forment à la gemmule un revêtement compact; var.: *jordaniensis, Wedj*. Elle se trouve dans nos rivières en compagnie de *Ephydatia fluviatilis* et *mülleri* (3). Les autres

(1) Héribaud Joseph. *Les Muscinées d'Auvergne*, ouvrage couronné par l'Institut. Paris-Clermont, 1899.

(2) Nous n'avons pas à rechercher *Cordylophora lacustris* puisque *Dreyssensia* n'atteint pas notre région.

(3) Girod. *Consid. sur la distrib. géogr. des Spongilles d'Europe*, « Bull. de la Société zool. de France », 1899.

spongilles sont fort rares : l'indication de *fragilis* a été donnée par Topsent (1).

Vers. — L'embranchement des vers n'a encore été l'objet d'aucune publication. La plupart des espèces indigènes habitent, il est vrai, les eaux stagnantes, mais quelques-unes se rencontrent également dans nos ruisseaux. En effet, sur les 69 espèces de Turbellariés constituant l'ensemble de la faune : *Microstoma canum, Macrostoma viride. Mesostoma segne, Vortex truncatus, Planaria alpina, Pl. gonocephala, Pl. subtentaculata, Polycelis nigra, P. cornuta, Demdrocœlum lacteum* (ces dernières très communes) sont signalées par Wolz (2) dans les cours d'eau de Suisse. — Les *Gordius* adultes se rencontrent fréquemment dans les sources vives et les petits ruisseaux de nos montagnes ainsi que de nombreux *Oligochètes* de petite taille.

Mollusques. — Nous possédons un « Catalogue des espèces et variétés de mollusques terrestres et fluviatiles observés jusqu'à ce jour, à l'état vivant, dans la haute et la basse Auvergne » (3), dû à J.-B. Bouillet. Plus récemment, MM. Watlebled (4), Auclair (5) et Dumas (6) nous ont décrit la faune conchyliologique de l'Allier. Cette somme de matériaux est ainsi suffisante pour donner une idée générale de la faune indigène.

A vrai dire, la remarque que le botaniste fait à propos de la végétation pourrait se répéter de la population animale : sur l'ensemble des formes aquatiques il y a relativement très peu

(1) Topsent. *Note sur les spongilles de France*, « Bull. S. Z. F. », 1893.

(2) W. Wolz. *Contrib. à l'étude de la Faune turbellarienne de la Suisse*, « Revue suisse de zoologie », t. viii, fasc. 2, août 1901. — Cf. aussi Zchokke : *Die Thierwelt der Hochgebirgsseen*, Zurich, 1900.

(3) *Annales de l'Auvergne*, Clermont, 1836.

(4) Wattebled. *Catal. d. mollusq. terr. et fluv. d. env. de Moulins*. 1880.

(5) A. Auclair. *Coquilles terr. et fluv. du dép. de l'Allier*, « Revue scient. du Bourb. et du Centre », 1889-1890. Moulins.

(6) Dumas. *Conchyliologie Bourbonnaise : Mollusq. aquat.*, « Rev. scient. du Bourbonnais et du Centre. » Moulins, 1895.

d'espèces caractéristiques des eaux courantes ; le fait est surtout manifeste pour les *Gastéropodes.*

Les *Lymnées* et les *Planorbes*, si communes dans les étangs, les laisses, les canaux, ne peuvent compter parmi ces dernières. Les *Physes* sont peut-être moins exclusives et s'égarent souvent dans nos ruisseaux et nos fontaines, ainsi que quelques rares espèces de *Vivipara* et de *Valvata.* Par contre, dans toutes nos eaux vives abondent les coquets bonnets phrygiens des ancyles (*Ancylus simplex*), fixés aux pierres et aux roches submergées.

Enfin nous pouvons signaler le gisement de *Theodoxia fluviatilis*; cette espèce avait été recherchée sans succès dans l'Allier par Bouillet et Dumas ; Auclair l'a citée de la Loire à Dioux et à Ganney. Or, Duchasseint l'a découverte dans la rivière d'Allier, à Pont-du-Château, au niveau des anciens bâtiments de l'Intendance.

C'est donc parmi les Lamellibranches que nous trouvons le plus grand nombre d'espèces à citer. A côté de quelques *Pisidium*, la grande famille des *Unionides*, avec les genres *Margaritana, Unio*, *Anodonta* et *Dreyssensia*, constituent le fonds de la population des cours d'eau.

La présence de *Margaritana elongata* (type et formes voisines) a été constatée dans le Sichon, la Besbre, l'Aumance et les affluents de droite de la Dordogne.

Parmi les *Unios*, Dumas et Auclair citent les formes suivantes :

Unio rhomboideus. — Allier, Loire, Besbre, Aumance, Sioule, etc. C. C.
» *rotundatus.* — Aumance. A. R.
» *nanus.* — La Quenne, Allier. A. R.
» *melas.* — Loire. A. R.
» *mancus.* — Allier. R.
» *manculus.* — Allier. A. R.
» *crassus.* — Cher, Aumance.
» *crassatellus.* — La Quenne, Allier.
» *amnicus.* — Allier. A. R.

Unio batavus. – Loire, Allier. A. R.

» *batavellus.* — Loire, Allier, Sioule, Besbre, Cher, Aumance. CC.

» *senauxi.* — Allier. A. R.

» *adonus.* – Allier. R.

» *lamboltei.* — Loire, Cher. A. R.

» *balbignyanus.* — Allier. A. C.

» *brindosopsis.* – La Quenne. A. R.

» *hospitali.* — Allier. A. R.

» *requieni.* — Besbre, Sioule, Valançon, La Quenne.

» *hydrelus.* — Allier. R.

» *mucidellus.* — Allier. R.

» *gestroianus.* — Allier. C. C.

» *rostratellus.* — Allier, Cher, Sioule, Besbre, Aumance. C. C.

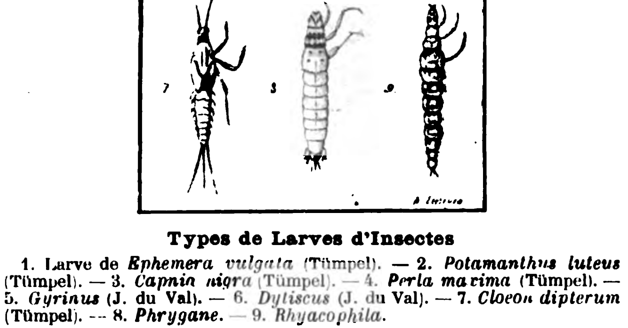
» *tumidus.* — Allier, ruisseau de Bressoles. R.

Les *Anodonta* recherchent de préférence les eaux stagnantes. Cependant nous ne pouvons omettre ce genre qui compte parmi ses représentants les plus grandes espèces de la faune aquatique. Quelques-unes sont d'ailleurs signalées comme provenant de la Besbre (*A. mitis*) ou de l'Allier (*A. icana, subponderosa, dupuyi, macrostoma, incrassata, florentiana, sturmi, glabra, arealis,* etc.).

Enfin les espèces du genre *Dreyssensia* n'ont pas encore été trouvées dans les limites du Puy-de-Dôme. Certaines forment pourtant de nombreuses colonies dans la Loire, l'Allier, le Cher (*D. fluviatilis*) et le canal du Berry (*D. fluviatilis, arnouldi, belgrandi*).

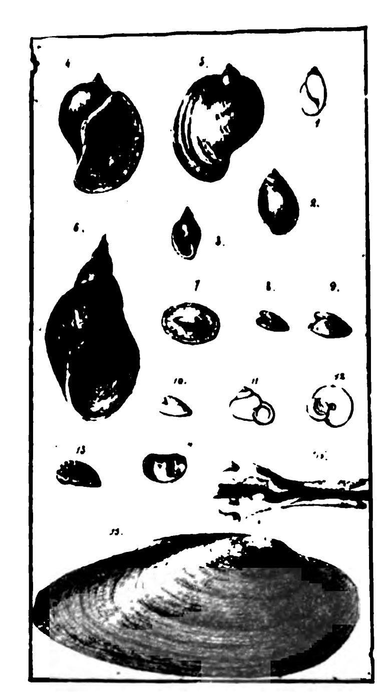
Arthropodes. — Les Arachnides et les Insectes contribuent à peupler nos eaux courantes de formes variées ; aux premiers se rapportent les *Hydrachnides* dont quelques-unes sont commensales des *Unios* et des *Anodontes* (*Atax crassipes, A. ypsyliphorus*), aux autres une multitude d'espèces plus ou moins spécialement adaptées à la vie aquatique.

Insectes. — Dans certains cas ce sont les adultes dont la



Types de Larves d'Insectes

1. Larve de ***Ephemera** vulgata* (Tümpel). — 2. ***Potamanthus luteus*** (Tümpel). — 3. ***Capnia** nigra* (Tümpel). — 4. ***Perla maxima*** (Tümpel). — 5. ***Gyrinus*** (J. du Val). — 6. *Dytiscus* (J. du Val). — 7. ***Cloeon dipterum*** (Tümpel). — 8. ***Phrygane.*** — 9. *Rhyacophila.*



Types de Mollusques

1. ***Physa fontinalis***, *var. inflata* (Moquin-Tandon). — 2. ***Physa acuta, var. gibbosa*** (Moq.-Tandon). — 3. ***Physa** acuta, var. castanea* (Moq.-Tandon). — 4 et 5. ***Limnæa auricularia*** (Moq.-Tandon). — 6. ***Limnæa** stagnalis* (Moq.-Tandon). — 7, 8, 9, 10. ***Ancylus simplex*** (Moq.-Tandon). — 11 et 12. ***Valvata** piscinalis* (Moq.-Tandon). — 13 et 14. ***Theodoxia fluviatilis*** (Moq.-Tandon). — 15. ***Unio*** (Moq.-Tandon). — 16. Charnière d'*Unio* (Moq.-Tandon).

(Dessins à la plume du frère d'un des Auteurs, M. Eugène Eusébio)

forme extérieure répond au nouveau genre d'existence, sans que le mode de respiration soit aucunement modifié : (*Dytiscides*, *Gyrinides*, *Hydrophilides* [Coleopt.], etc.).Ce n'est que bien rarement que l'insecte parfait est doué d'organes de respiration aquatique (fausses branchies), comme on en a signalé chez quelques Perlides exotiques ou indigènes (*Pteronarcys regalis*, *Diamphipnoa lichenalis*, *Nemoura lateralis*, *N. cinerea*, etc.). Ces fausses branchies ou branchies trachéennes, diversement disposées, constituent, au contraire, les organes de la respiration de nombreuses larves ou nymphes aquatiques.

Somme toute, les larves aquatiques évoluent pour donner un adulte capable de quitter l'eau temporairement ou même doué d'une existence exclusivement aérienne. Celui-ci assure ainsi par le transport de ses œufs une large dissémination de l'espèce. Le fait est particulièrement net chez les Diptères et les Névroptères. On ne saurait omettre ces derniers dans l'énumération du contingent aquatique, car formant parfois des essaims innombrables (Ephémérides), ils viennent lors de la ponte périr à la surface des eaux et procurer ainsi à tous les carnivores un abondant supplément de nourriture.

La faune entomologique de nos eaux est donc très hétérogène : larves et adultes aquatiques ou bien larves aquatiques avec adultes aériens, contribuent de part et d'autre à sa composition.

Parmi les *Dytiscides*, *Gyrinides* et *Hydrophilides*, un bon nombre d'espèces ont été capturées dans nos eaux courantes :

Brychius elevatus.	*Hydroporus discretus.*
Hydroporus geminus.	» *celatus.*
» *semirufus.*	» *nigrita.*
» *minutissimus.*	» *marginatus.*
» *elegans.*	*Agabus maculatus.*
» *davisi.*	» *guttatus.*
» *12-pustulatus.*	» *biguttatus.*
» *sanmarki.*	» *didymus.*
» *planus.*	» *nitidus.*

Agabus brunneus.
» *congener.*
» *chalconotus.*
» *sturmi.*
» *bipustulatus.*
Ilybius ater.
Dytiscus dimidiatus.
» *punctulatus.*
Cybisteter laterimarginalis.
Laccophilus obscurus.
Orectochilus villosus.
Gyrinus urinator.
» *natator.*
» *dorsalis.*
Henicocerus exsculptus.
Octhebius foveolatus.
Hydraena nigrita.
» *riparia.*
» *gracilis.*
» *producta.*
Hydrous caraboïdes.
Anacaena globulus.
Helochares lividus.
Laccobius nigriceps.
» *alutaceus.*
» *minutus.*
» *sinuatus.*
Limnichus pygmaeus.
Parnus lutulentus.
» *prolifericornis.*
» *niveus.*
» *obscurus.*
Dryops substriatus.
Elmis æneus.
» *wolkmari.*
» *opacus.*
» *mülleri.*
» *pygmaeus.*
» *parallelipipedus.*
Limnius dargelasi.
Heterocerus fossor (1), etc.

Les Hémiptères aquatiques se répartissent entre les familles suivantes : *Hydrométrides*, *Pelegonides, Naucorides, Népides, Notonectides, Corisides*. Parmi les *Hydrométrides*, habitants de la surface, les *Velia (V. currens)* habitent toutes les parties tranquilles de nos ruisseaux, ainsi que diverses espèces de *Gerris* (*G. paludum, najas, costae, thoracica, gibbifera*) ; les autres Hémiptères sont plus spéciaux aux eaux stagnantes. Cependant nous avons retrouvé, très abondante dans l'Allier, une espèce de petite taille : *Sigara minutissima*. Comme les *Corisa*, cette espèce possède un appareil stridulant que nous avons

(1) Ces espèces se rencontrent aussi pour la plupart dans les eaux stagnantes en compagnie de toute une série d'autres appartenant soit aux mêmes familles, soit à des familles très diverses (*Chrysomélides : Donacia, Curculionides : Tanysphyrus, Cyphonides : Hydroscapha*, etc.).

décrit et dont l'existence a été confirmée par Lampert (1). La stridulation est assez perceptible et permet de retrouver l'Hémiptère dans les localités où il échapperait aux recherches en raison de l'exiguïté de sa taille.

Nous ne signalons que pour mémoire les rares Hyménoptères parasites qui peuvent pénétrer jusqu'au sein de l'eau pour y effectuer leur ponte (*Polynema natans*, *Prestwichia aquatica*, *Agriotypus armatus* (2), *Limnodytes* (3) *gerriphagus*, récemment décrit par Marchal), ainsi que les Lépidoptères dont les chenilles vivent sur les plantes aquatiques, tantôt nues et pourvues de branchies, tantôt protégées par un fourreau de soie et de feuilles (*Hydrocampides*).

Un certain nombre de Diptères ont aussi des larves aquatiques ; mais celles-ci semblent préférer les eaux tranquilles souvent impures et chargées de matières organiques (4). Toutefois les larves de *Simulium* se trouvent par colonies nombreuses sur les pierres et parmi les mousses aquatiques, dans les eaux courantes : elles peuvent au point de vue de la nutrition des espèces carnassières fournir un appoint qui n'est pas négligeable.

Ce sont surtout les Névroptères qui fournissent le plus fort contingent, sinon à la faune, du moins à la population aquatique, par leurs larves et leurs nymphes que l'on trouve dans toutes les eaux. Quelques-uns sont bien connus des pêcheurs et utilisés souvent comme esche. Ils se rapportent aux familles des *Perlides*, *Ephémérides*, *Libellulides*, *Sialides* et *Phryganides*.

Les larves du genre *Perla* comptent parmi les formes les plus caractéristiques des eaux courantes. On peut les observer sous toutes les pierres de nos ruisseaux de montagne. Certaines d'entre elles (*Perla maxima*, *P. marginata*, *P. cepha-*

(1) *Das Leben der Binnengewässer*, 1898.

(2) Cf. *Feuille des Jeunes Naturalistes*, 1895, p. 93.

(3) *Ann. de la Société entomologique de France*, 1900, p. 171.

(4) Telles sont les *Culicides*, les *Corethra*, *Chironomus*, *Limnobia (Macquart)*, *Limnophila*, *Stratiomys*, *Helophilus*, *Eristalis*, etc.

lotes) ne craignent pas les plus forts courants ; d'autres, plus petites et plus faibles, se tiennent plutôt sur les bords (*P. virescens*) sans toutefois rechercher les eaux dormantes comme les larves de *Nemoura*, *Chloroperla grammatica*, etc.

Les Ephémérides à l'état adulte apparaissent quelquefois en immenses essaims, comme on a pu le constater, au mois d'août 1897, à Clermont (1), où ces insectes formaient sur le sol une couche neigeuse de plusieurs centimètres d'épaisseur. Parmi leurs larves, les unes (*Ephemera, Palingenia*) sont fouisseuses et habitent les bords des cours d'eau. D'autres, à forme aplatie, se cramponnent aux objets immergés et peuvent résister aux courants même assez violents (*Bœtis*). D'autres encore sont essentiellement nageuses et recherchent les parties moins rapides. Celles de *Potamanthus* se trouvent dans les eaux tranquilles et s'entourent d'un fourreau formé de particules vaseuses. Il serait intéressant de découvrir dans l'Allier cette curieuse larve d'Ephéméride connue sous le nom de *Prosopistoma*, rangée d'abord par Latreille parmi les crustacés, étudiée en détail par Joly et Vayssière.

Les larves des *Sialides* ne se rencontrent guère que dans les eaux stagnantes. Il en est de même en général des larves de *Libellulides* dont quelques-unes pourtant s'aventurent dans nos ruisseaux. En revanche, celles des *Phryganides* y sont très communes. Les unes se construisent un fourreau quelquefois d'assez grande taille, composé de matériaux divers (sables, coquilles, fragments de végétaux) et de forme variable suivant les espèces. Ces larves peuvent se déplacer en traînant leur étui protecteur. D'autres se construisent des abris fixes, et bien souvent la pierre qu'on retire de l'eau porte à sa surface ces abris en forme de calotte ou de tubes sinueux formés de particules vaseuses (*Rhyacophilides*, *Hydropschides*). Les *Phryganides* sont d'ailleurs extrêmement nombreux en tant qu'espèces.

(1) Il s'agit ici d'une espèce de *Potamanthus*.

Crustacés. — Parmi les crustacés, toute une série de formes (*Copépodes* et *Cladocères*) prennent part à la formation du *plancton*. En outre, c'est parmi les représentants supérieurs de ce groupe que se range une espèce des plus intéressantes au point de vue de l'aquiculture : nous voulons parler de l'*Ecrevisse.*

L'*Ecrevisse* est loin d'avoir complètement déserté nos cours d'eau. Les pêcheurs de Clermont vont d'ordinaire la rechercher dans la Couze-Chambon et dans la Sioule en amont de Pontgibaud. Mais elle existe aussi dans la plupart de nos ruisseaux d'altitude. Elle est très abondante dans certains affluents du Sioulet, de la Dordogne et de la Rhue. Nous ne croyons pas que l'épidémie, qui a dépeuplé un grand nombre de régions, ait jamais touché à la nôtre. L'espèce n'a guère disparu que là où elle a été pêchée avec excès, là encore où des causes locales (pollution des eaux) lui ont été défavorables. On peut même la trouver encore non loin de Clermont, dans l'Artière, au niveau de la Poudrière.

Les écrevisses indigènes se rapportent à deux formes que l'on a distinguées sous les noms d'*Astacus fluviatilis* (écrevisse à pattes rouges) et *A. pallipes* (écrevisse à pattes blanches). Cette dernière est caractérisée par la présence d'une seule paire de tubercules à la base du rostre ; elle atteint d'ailleurs de moindres proportions. C'est l'espèce de nos ruisseaux de montagne.

Dans la même classe des Crustacés, se place le genre *Gammarus* (1) dont les espèces sont bien connues des pisciculteurs. Ces crevettes d'eau douce abondent dans toutes les eaux vives ; elles constituent une certaine ressource pour l'alimentation de la Truite, mais elles seraient nuisibles à l'alevin qu'elles détruiraient à la période du sac vitellin (2).

(1) M. Berthoule a bien voulu nous remettre une forme aveugle appartenant au genre voisin et dont nous devons la détermination à l'obligeance de M. Chevreux. Ce *Niphargus* est abondant dans les canaux souterrains du laboratoire de pisciculture de M. Berthoule. (*N. Plateaui*, *var. robustus*, Chevreux, « Bull. S. Z. F. », 12 nov. 1901.)

(2) Boutan. *A. F. A. S.*, Pau, 1892, p. 228.

— L'*Asellus aquaticus* se rencontre souvent en compagnie des *Gammarus* parmi les végétaux aquatiques, bien qu'il semble préférer les eaux calmes.

Poissons (1). — La distinction en espèces sédentaires et migratrices est commode au point de vue pratique, car elle marque une différence entre deux groupes de poissons dont les méthodes de culture doivent être totalement différentes. Mais elle implique une restriction. Par espèces migratrices on entend celles dont l'existence se partage plus ou moins inégalement entre la mer et les eaux douces ; et il faut bien remarquer que par le terme de sédentaires on désigne simplement les espèces qui, à aucune époque de leur vie, ne se rendent à la mer, tout en demeurant capables d'effectuer des migrations fort étendues dans les limites d'un même bassin fluvial, comme le *Nase* parmi les *Cyprinides*, comme aussi la Truite (2).

Au point de vue de la distribution des espèces, notre réseau hydrographique peut être divisé en deux zones. Le cours supérieur de la Sioule, de la Dordogne et des affluents de l'Allier, ainsi que les affluents des deux premières rivières, forment la zone supérieure. La faune y est constituée à l'exclusion des autres espèces par la *Truite*, le *Vairon*, le *Chabot* et la *Loche franche*. Fatio estime que la ligne de séparation entre les deux zones se place à l'altitude de 1000 à 1100 mètres. Mais on observe dans quelques lacs beaucoup plus élevés un certain nombre d'autres espèces qui ne prospèrent que dans la zone inférieure des rivières.

ESPÈCES SÉDENTAIRES (3)

Perca fluviatilis, Perche. C.

Acerina cernua, Perche goujonnière, Grémille. — Allier, Dore.

(1) Duchasseint. *Matériaux pour la faune d'Auvergne : Notes ichthyologiques*, « Revue scientifique du Bourbonnais », décembre 1897.

(2) C. Bruyant. *Sur les mœurs de la truite et du vairon*, « Bull. de la Soc. centrale d'Aquiculture », 1899.

(3) Nous ne tenons aucun compte ici de la faune des étangs et des lacs.

Cottus gobio, Gargat (Dore), Chabot, Têtard. — Commune surtout dans la zone supérieure. Suivant les expériences que nous a communiquées M. Jacques, pisciculteur à Cortaillot (Suisse), cette espèce se rendrait fort nuisible en détruisant les œufs de Salmonides.

. *Gasterosterus leiurus*. Epinoche. — Commune partout. La variété *brachycentrus* existe dans le petit ruisseau du Seillon, près Vichy (Fatio, Olivier). Dumas signale aussi la variété *elegans* dans l'Allier, la Quenne, etc.

Gasterosteus pungitius, Epinochette. — Nous n'avons jamais observé nous-mêmes cette espèce, pas plus d'ailleurs que Duchasseint. Olivier la cite du Cher (env. de Montluçon).

Lota vulgaris, Lote. — Allier et cours inférieur de la Dore.

Cobitis barbatula, Loche franche. — Commune jusque dans les petits ruisseaux. Il est intéressant de noter sa présence ainsi que celle du Vairon dans le ruisseau de Randanne, dont le cours se perd sous la lave après un parcours assez réduit et dont le bassin est ainsi complètement isolé.

Cobitis tœnia, Loche de rivière. — N'est encore signalée que dans le bassin du Cher (Villate des Prugnes et Dumas).

Gobio fluviatilis, Goujon. C.

Barbus fluviatilis, Barbeau, Barbillon. C.

Tinca vulgaris, Tanche. C.

Cyprinus carpio (1). — La Carpe qui constitue avec la Tanche le fond de la population des étangs, se prend également dans l'Allier. Les Carpes du perré de Mezel sont particulièrement connues des pêcheurs de la région.

Rhodeus amarus, Bouvière. — Cette intéressante petite espèce a été trouvée pour la première fois dans les limites de notre région par Givois dans la rivière d'Allier, où sa présence a été constatée de nouveau par Duchasseint.

Abramis brama, Brême commune. C.

(1) Nous signalons pour mémoire la race *aurantiaca* cultivée dans les étangs de Saint-Jean-l'Heurs, Bort, Néronde, avec la race rouge ou tachetée de la Tanche. — A signaler aussi le poisson rouge vulgaire : *Carassius auratus*.

Abramis bjœrkna, Brême bordelière. C.

Alburnus lucidus, Ablette commune, Feuille de saule. — Très commune dans la zone inférieure.

Alburnus bipunctatus, Spirlin. — Très commune dans la zone inférieure. Dumas signale comme commune dans le Cher, la Besbre, la Loire, *Alburnus mirandella*, qu'on ne peut en réalité séparer de *lucidus* (1).

Leuciscus rutilus, Gardon commun. C.

Scardinius erythrophtalmus, Roteugle, Gardon rouge. C.

Squalius cephalus, Meunier, Chevenne, Garbot, Chabot.

» *leuciscus*, Vaudoise, Vendaise. C.

Les naturalistes de la région signalent le *S. souffia* (*Agassizi*) Blageon, comme ayant été pris dans l'Allier par Lecoq. Cette indication provient de Blanchard qui dit textuellement: « M. Lecoq, de Clermont-Ferrand, m'en a envoyé un très grand individu pêché dans l'Allier que j'ai hésité à reconnaître comme de la même espèce. » (Blanchard. *Les Poissons de la France*, p. 408).

Phoxinus lœvis (2), Vairon, Bousière (Besse), Bouine (Ambert). — Espèce très commune partout, remontant aussi haut que possible dans la montagne. Fatio a constaté un mode particulier de dissémination de cette espèce qui, dans les Alpes, atteint jusqu'à 2700 m. « Ce robuste et aventureux petit poisson ne craint pas d'exécuter en troupes plus ou moins nombreuses de petits voyages sur la terre ferme, au travers de bandes de graviers ou de gazons humides, soit qu'il fuie une mare sur le point de se dessécher, soit qu'il tente de joindre à quelques mètres un filet d'eau courante. J'ai souvent rencontré de ces petites bandes errantes de vairons sautillant et culbutant sur une même direction, entre les herbes ou sur les pierres, soit en plaine, soit dans les Alpes. Plusieurs de ces hardis migrateurs périssent en route, mais il en

(1) Cf. Fatio, I, 431.

(2) Le *Ph. lœvis*, var. *montanus*, Blanchard, existe dans l'Aubrac où il est connu sous le nom de *vergne*. Cf. Belloc.

arrive toujours quelques-uns à bon port, et ainsi l'espèce gagne du terrain. Il y a là une perception instinctive du voisinage d'une autre eau, qui est certainement intéressante. » (1). Nous avons, d'autre part, signalé les migrations en masses de cette espèce à l'époque de la fraie, migrations que les habitants de la montagne connaissent bien et qui leur permettent de capturer des quantités considérables de poissons. Cette montée se produit d'ordinaire à la fin de mai ou au commencement de juin, et se prolonge un nombre de jours variable suivant la température et les autres conditions atmosphériques.

Chondrostoma nasus, Nase. — Moreau n'admet que deux espèces dans le genre *Chondrostoma* : le *Ch. nasus* et le *Ch. genei*, ce dernier réparti dans la région du Var. Blanchard a considéré comme espèces distinctes *Ch. cœruleus* et *Ch. rhodanensis*. Enfin, Fatio rapporte la première de ces deux formes à *Ch. nasus*, mais conserve la validité de la seconde. C'est à celle-ci, *Ch. rhodanensis*, qu'Olivier, après examen des types de Blanchard, conservés au Muséum de Paris, rapporte les *Chondrostomes* « qui pullulent dans la Loire, l'Allier et tous leurs affluents, sauf le Cher, rivière dans laquelle ils ne remontent pas jusqu'à notre département ». (*Faune de l'Allier*, I, p. 150).

Le *Ch. rhodanensis* est connu des pêcheurs de l'Allier sous les noms tout-à-fait erronés de *Fera*, *Ombre-chevalier*, et surtout de *Lavaret*. C'est à peine si celui de Nase commence à se vulgariser. Par suite de cette confusion, les arrêtés administratifs visant le *Lavaret* interdisent en réalité la pêche du Nase pendant la même période que les *Salmonides* et l'autorisent au contraire à l'époque de la fraie. Certains pêcheurs sont d'ailleurs loin de s'en plaindre : le Nase au printemps remonte en bandes innombrables le cours de l'Allier, gagnant ainsi les affluents secondaires (2), tels que le Litrou, pénétrant même

(1) Fatio. *Adaption et variabilité des poissons en Suisse*, « Bull. S. Z. F. », 1899. p. 40.

(2) Le Nase ne serait connu dans la Dore que depuis quatre ou cinq ans.

dans les Couzes. Nous connaissons telle localité où on le capture en si grande abondance qu'on a pris le parti de le saler et de l'encaquer, comme le hareng. Il importerait de savoir si le Nase est aussi nuisible que le disent nombre de pêcheurs qui l'accusent de détruire le frai des autres Cyprinides. Le Nase est, en effet, un poisson de maigre valeur alimentaire et le profit ne serait peut-être pas grand à le laisser se substituer aux autres Cyprinides.

L'origine du Nase est fort discutée. Olivier « ne serait pas étonné que sa propagation soit due à l'Administration des Ponts-et-Chaussées qui pendant plusieurs années se procurait, pour les lâcher dans l'Allier, de soi-disant alevins de Truite, de Fera et d'Omble-chevalier (1) : c'est le *Chondrostoma* qui a dû être répandu sous ces dénominations » (Olivier, p. 151). Cette méprise semble pourtant difficile à admettre, à cause du peu d'analogie des espèces considérées et surtout de toute absence de culture du Nase dans les établissements appelés à fournir les alevins. Le Nase a été signalé dans l'Yonne pour la première fois en 1860 (Moreau, Belloc). Il n'est connu dans nos rivières que depuis 25 à 30 ans (2) et il est probable qu'il y est arrivé par l'intermédiaire des canaux.

Thymallus vexillifer, Ombre d'Auvergne, Ombre commune (3). — Les pêcheurs désignent encore cette espèce sous le nom d'*Ombre*-chevalier. Il s'agit là d'un poisson très intéressant qui devrait être protégé au même titre que les

(1) Il est très important, pour éviter toute confusion de la part des pêcheurs, d'insister sur ce fait que l'Omble-chevalier (*Salvelinus umbla*), la Féra (*Coregonus fera*), le Lavaret (*Coregonus lavaretus*), *n'existent actuellement dans aucune de nos rivières*. Toutes ces dénominations sont donc appliquées à tort à nos espèces, exception faite pour la faune introduite au Pavin et au Chauvet.

(2) « En 1876, écrit Moreau, j'ai été fort surpris d'en voir sur le marché de Moulins. A la question que je lui adressai pour savoir d'où venaient ces poissons, la marchande répondit qu'ils avaient été pris dans l'Allier. Ces poissons qui sont des *ombres*, ajouta-t-elle, ont été mis en rivière en 1872-1873. Probablement la Loire et ses affluents seront envahis par ces hôtes assez peu estimés. » (MOREAU. *Hist. nat. des Poissons de la France*, t. III, p. 431). — La prédiction de Moreau s'est amplement réalisée.

(3) Cf. CHABERT. *L'Ombre commune*, « Bull. Soc. Aq. », avril 1901.

autres Salmonides. Or, comme il se reproduit beaucoup plus tard que ces derniers, c'est-à-dire en même temps que les Cyprinides, et comme il n'en est fait aucune mention dans les arrêtés prohibitifs, les pêcheurs ont toute latitude de le capturer à l'époque de la ponte. Cette espèce n'est pas très commune dans nos eaux (Allier, Dore), tandis qu'on la pêche fréquemment dans le cours supérieur de l'Allier. En Suisse, il remonte d'ordinaire en compagnie de la Lotte jusqu'à 1400 et 1900 mètres.

Trutta fario. — La Truite commune (1) est l'espèce par excellence de nos eaux. Nos cours d'eau torrentiels de montagne peuvent être considérés comme les types des rivières à truite. Elles les nourrissent abondamment et leur offrent les frayères les plus favorables. Il n'en est pas moins vrai que la Truite habite aussi le cours de l'Allier dans son trajet à travers le Puy-de-Dôme ; au dire des pêcheurs, elle trouverait même à s'y reproduire. En aval de notre département, elle ne se rencontre que tout-à-fait accidentellement dans cette rivière.

Esox lucius, Brochet. — C.

ESPÈCES MIGRATRICES

Salmo salar, Saumon. — La plus importante et d'ailleurs la plus connue des espèces migratrices est sans contredit le Saumon. Il n'est guère d'espèce qui ait été l'objet d'autant de travaux et pourtant il s'en faut que toutes les particularités de sa biologie soient encore élucidées. Nous ne pouvons songer à discuter ici ce que l'on est convenu d'appeler la question du Saumon ; on lira avec intérêt et profit le travail de

(1) La robe de la Truite est infiniment variable comme d'ailleurs la forme. On sait que Fatio rapporte la truite ordinaire et la truite des lacs (*T. lacustris*), à la même espèce qui dériverait elle-même de la T. de mer. « A plus forte raison, ajoute-t-il, ne puis-je voir dans la plupart des espèces formées aux dépens de ces deux premières que des variétés, des races et des sous-espèces locales plus ou moins profondément modifiées par des habitats différents. » (*Bull. S. Z. F.*, p. 42).

M. Paulze d'Ivoy de la Poype où se retrouvent réunis de nombreux documents. Mais nous tiendrions à insister sur les rapports du *S. salar* et du *S. hamatus* (bécard) considérés par les ichthyologistes de la région (Dumas, Olivier, Duchasseint) comme deux espèces distinctes. Les bécards ne sont que des individus très généralement mâles du Saumon, « affichant d'une manière très exagérée le prolongement des os de la face et la courbure de la mâchoire inférieure qui, à un degré bien moindre, différencient d'ordinaire les mâles des femelles. » (Fatio). Le bécardisme, d'ailleurs, n'est pas particulier à cette espèce. Nous possédons en collection un échantillon mâle de Truite capturé au Pavin et présentant ces caractères aussi nettement que les bécards de Saumon les plus accusés ; ces bécards de Truite se prennent assez fréquemment et sont bien connus des pêcheurs du lac.

En outre, certains pêcheurs admettent que le bécard ne se trouve que dans la Dore, le Saumon se localisant de son côté dans l'Allier ; or, nous pouvons affirmer que le bécard se pêche tout aussi bien dans l'Allier, en amont du confluent de la Dore.

Le Saumon remonte dans l'Allier jusqu'à La Veyrane (Ardèche), dans l'Allagnon jusqu'à Molompise, dans la Dore au moins jusqu'à Courpière, dans la Rhue jusqu'au saut de la Saule qui paraît lui opposer un obstacle infranchissable, dans la Dordogne au moins jusqu'à Port-Dieu ; il pénètre même probablement dans le Chavanon. Quant à la Sioule, il est totalement inconnu, à l'heure actuelle, dans le trajet de cette rivière dans tout le département.

Le cours inférieur de la Dore offre des lieux de ponte favorables à cette espèce ; nous connaissons l'emplacement des frayères de Pont-de-Dore ; on nous en a signalé dans la rivière d'Allier en amont des Martres. Mais c'est surtout dans le cours supérieur, à partir de la Haute-Loire, que le Saumon va surtout frayer.

Nous mentionnerons pour mémoire le nom de *tacon* donné aux jeunes saumons éclos sur les frayères et séjournant dans

les eaux douces pendant les deux ou trois premières années de son existence, avant de descendre à la mer.

Trutta marina, Truite de mer. — D'après Olivier, la Truite de mer remonte la Loire et l'Allier, mais en petit nombre. Nous n'avons pas constaté nous-mêmes la présence de cette espèce dans notre région.

Alosa vulgaris, Alose commune. — Cette espèce remontait en nombre l'Allier dans certaines années; actuellement elle semble avoir beaucoup diminué.

Alosa finta, Alose feinte ou finte. — Avec la précédente.

Flesus passer, Plie, Sole. — Ce poisson remonte au moins jusqu'à Pont-du-Château où on le capturait autrefois bien plus souvent. On nous l'a signalé également de la Dore. D'après Dumas il a disparu de la Besbre et il est très rare dans le Cher.

Accipenser sturio, Esturgeon. — On ne peut en signaler que de très rares captures. Olivier possède dans sa collection un individu de 76 centimètres de longueur pris dans l'Allier, près de Moulins, en mars 1880. Le Musée Lecoq renferme un autre exemplaire provenant de la même rivière.

Petromyzon marinus, Lamproie de mer. — Allier, Dore.

Petromyzon fluviatilis, Lamproie de rivière. — On a distingué pendant longtemps deux formes : *P. fluviatilis* et *P. planeri* que la plupart des ichthyologistes tendent aujourd'hui à réunir en une même espèce. La forme larvaire de cette espèce est bien connue sous le nom de chatouille ou chatrouille (*Ammocœtes branchialis*) ; elle abonde dans la vase où les pêcheurs vont la prendre pour s'en servir d'appât. L'adulte est commun dans l'Allier et dans la Dore. Cette espèce, après les premiers stades de son développement, gagnerait la mer d'où elle reviendrait pour assurer sa ponte.

Anguilla vulgaris, Anguille. — Cette espèce se trouve dans toutes nos eaux ; elle pénètre même dans certains de nos lacs élevés, tels que le Chauvet. On sait aujourd'hui qu'elle se reproduit à la mer.

CHAPITRE IV

Etat des rivières — Pisciculture

La question de la pêche dans le bassin de la Loire a été traitée de main de maître par M. Paulze d'Ivoy de la Poype. Nous n'avons donc pas à revenir sur l'ensemble de cette question sous peine de répéter ce qui a été dit excellemment, et notre rôle se borne à préciser des points de détails particuliers à la région que nous étudions (1).

L'Allier est classé comme navigable jusqu'à Saint-Arcons et comme flottable jusqu'à Fontanes; quant à la Dore, elle est classée comme navigable de l'embouchure au Pont de Lanaud sur un parcours d'environ 35 kilomètres. Ce sont donc les deux seules rivières du domaine de l'État et par suite les seules dont le cours soit divisé en cantonnements de pêche.

Ces cantonnements sont divisés de la façon suivante (2):

1° Allier

Numéros des cantonnements	LIMITES DES CANTONNEMENTS		Longueur	Prix
1	De l'embouchure de la Leuge au pont suspendu du Saut-du-Lp.		8.657m	180
2	Du 1er cantonnement à la limite des commes du Breuil et du Broc		5.950	610
3	Du 2e —	au pont suspendu de Parentignat......	6.500	135
4	Du 3e —	à l'embouchure du ruisseau de Boissac.	4.900	105
5	Du 4e —	à l'extrém. (côte de Coudes) des murs Perrache.	4.400	250
6	Du 5e —	au chem. du dom. d'Arson ou de Chadieu.	6.050	130
7	Du 6e —	au pont de la Goule................	1.950	42
8	Du 7e —	au pont de Mirefleurs................	5.900	120
9	Du 8e —	au pont de Cournon................	5.050	750

(1) Au point de vue général, Cf. Mersey : *La Culture des Eaux fluviales en France*, conférence faite à l'assemblée générale de la Soc. centrale d'Aquiculture et de Pêche, le 6 juin 1901. — Bull. 1901.

(2) Ces renseignements, que MM. les Inspecteurs des Forêts de Clermont ont bien voulu obligeamment nous communiquer, se trouvent aussi dans le travail de M. Paulze d'Ivoy de la Poype.

Numéros des cantonnements	LIMITES DES CANTONNEMENTS			Longueur	Prix
10	Du 9e cantonnement		à la limite des commes de Cournon et Dallet	3.800m	360f
11	Du 10e	—	à la limite des communes de Dallet et Pont-du-Chât. (riv. dr.)	3.800	415
12	Du 11e	—	au Pont-du-Château..................	2.200	325
13	Du 12e	—	à la limite des comm. de Pont-du-Ch. et Martres-d'Art. (riv. g.)	4.100	455
14	Du 13e	—	à la limite des comm. des Martres-d'Art. et de Joze (riv. g.).	4.409	350
15	Du 14e	—	à la borne kilométrique 141...........	4 000	210
16	Du 15e	—	à la borne kilométrique 137...........	4.800	230
17	Du 16e	—	à la limite des comm. de Crevant et de Vinzelles (riv. dr.).	3.700	180
18	Du 17e	—	à la limite des comm. de Vinzelles et de Charnat (riv. dr.).	4.400	235
19	Du 18e	—	au pont de Limons..................	4.400	235
20	Du 19e	—	à la limite du Puy-de-Dôme et de l'Allier.	5.600	1140

2e Dore

1	De Lanaud au ruisseau de Verrières.....................	3.500m	145f
2	Du précédent au barrage de Martignat....................	3.500	210
3	— pont de Dore..........................	3.000	125
4	— pont du Chemin de fer..................	3.000	260
5	— poteau de réserve planté à 100m des épis de Barante.......	4.500	180
6	Du poteau de réser. placé à 100m des épis de Dorat au ch. des Arnauds.	4.500	180
7	Du précédent au ruisseau de Toucade....................	3.500	105
8	— au pont de Puy-Guillaume..................	3.500	105
9	— au chemin des Burdins....................	3.300	150
10	— à la rivière d'Allier........................	3.200	125

L'Allier est la principale voie suivie par les poissons migrateurs, dont les plus importants, au point de vue économique, sont le Saumon et l'Alose. Or, c'est un fait universellement reconnu que la pêche de ces deux espèces a beaucoup diminué d'importance.

Tous les auteurs signalent l'abondance du Saumon dans nos rivières à une époque antérieure. « Dans le siècle dernier, ce poisson remontait la Sioule presque jusqu'à sa source auprès des monts Dores. Le comte de Pontgibaud, châtelain du lieu, avait une redevance qui lui produisait environ 150 saumons par an ; depuis 25 ans on n'en a pas pris un seul sur le domaine de Pontgibaud. Le marquis de Montboissier, châtelain à Pont-du-Château, sur l'Allier, avait une redevance d'au moins 1200 saumons en 1787. » (Blanchard, *loc. cit.*, p. 531).

En 1873 on prenait dans le tronçon de l'Allier qui s'étend de Coudes à Issoire, 249 saumons dont le poids variait de 6 à 11 kilos. Dans la même année, un rapport adressé à l'ingénieur en chef de la navigation indiquait pour toute la partie domaniale de l'Allier la capture de 600 saumons (1).

Les barrages constituent des obstacles sérieux à la remonte des poissons voyageurs (1). Certains d'entre eux ont été améliorés par l'installation d'échelles à poissons. Le barrage de Brioude, sur l'Allier, celui de la Combelle, sur l'Allagnon, sont ainsi aménagés. Mais les récriminations de nos pêcheurs concernent surtout le barrage de Vichy, qui commande pour ainsi dire toute notre région : or, ce barrage est dépourvu d'échelle. Désireux d'éclaircir autant que possible la question, nous nous sommes adressés à l'un de nos amis, à qui sa science de naturaliste et sa situation de Conseiller général donnent pleine autorité en la matière. M. Givois a bien voulu nous autoriser à reproduire ici les renseignements qu'il nous avait donnés.

« Le barrage de Vichy est dépourvu d'échelle à poisson, mais il possède un déversoir en plan incliné (rive gauche), que l'on ne ferme qu'en temps de grande sécheresse. Si le fait a lieu en temps ordinaire, c'est pour débrider 1 mètre de barrage sur la rive droite, afin de pouvoir enlever les détritus apportés par le ruisseau égout des Rozières qui se déverse à quelques mètres au-dessous du barrage. Réglementairement le barrage est relevé du 1er juin au 15 septembre. Quelquefois on le maintient jusqu'à la fin de ce dernier mois ; c'est afin de laisser arriver la quantité d'eau nécessaire pour enlever la vase déposée dans le lac et éviter la formation des flaques d'eau où périssent des milliers de petits poissons. A en juger par l'époque où le barrage est relevé, on voit qu'alors même qu'il serait complètement clos, il ne peut guère nuire à la remonte des poissons migrateurs. En outre, grâce au déversoir

(1) Rico. *L'Aquiculture en Auvergne*, « Bulletin de la Société d'Acclimatation », 1876.

et à l'existence de quelques vides dans le barrage, les poissons, même mauvais nageurs, peuvent gagner le lac (1).

» On peut constater ce fait à propos du Nase, que les pêcheurs appellent Ombre. Par certains temps on voit ce poisson remonter en bande le déversoir. Quelques-uns cependant sont entraînés par le courant et rebondissent par-dessus les pierres qui encombrent souvent le chenal à la base : avec une simple épuisette tenue au-dessus de l'eau, on peut ainsi en faire une pêche merveilleuse. Le Nase paraît beaucoup se plaire dans le lac d'amont où on le voit en troupes fouiller dans la vase et où les pêcheurs le prennent en nombre au tramail.

» La Carpe se reproduit aussi dans le lac : lorsqu'on abaisse le barrage, on peut recueillir des quantités considérables de frai dans les flaques d'eau herbeuses. Le Saumon s'attarde souvent dans le lac où on peut l'observer facilement. L'Alose, à la descente, c'est-à-dire en juillet, y séjourne également, mais pour peu que la température s'élève, elle y périt en masse. Ces poissons sont alors d'une maigreur extrême (2).

» Malheureusement les pêcheurs connaissent fort bien l'habitude qu'a le gros poisson de s'arrêter dans les fonds, particulièrement dans le creux du déversoir ; ils ne négligent jamais d'y jeter leur épervier plusieurs fois par jour, sans tenir compte de la défense réglementaire de pêcher à moins de 30 mètres du barrage. Ils capturent ainsi de fort beaux Saumons.

» Somme toute, le barrage de Vichy n'est nullement un obstacle aux migrations des poissons. Le lac, dont il détermine la formation, est par contre un excellent lieu de ponte ; on n'a pas à y redouter, grâce à l'étendue de la nappe d'eau, les

(1) Nous n'avons pas à parler ici des barrages établis sur les rivières de la zone supérieure où les espèces migratrices ne pénètrent pas (barrage de La Bourboule, barrage du Guéry). Il y aurait lieu d'étudier toutefois quelle est leur conséquence au point de vue de la reproduction de la Truite.

(2) Tous les observateurs ont constaté la présence des Aloses mortes, lors de la descente, bien au-dessus du barrage de Vichy.

effets meurtriers de la dynamite ou des empoisonnements. Le filet le plus dangereux est le tramail.

» Les récriminations que les pêcheurs du Puy-de-Dôme font entendre au sujet du barrage de Vichy, doivent viser la pêche excessive à laquelle on se livre dans la Basse-Loire. »

Les empoisonnements par les eaux résiduaires industrielles sont une des causes les plus fréquentes de la disparition du poisson. Depuis longtemps, une campagne active est menée par les pêcheurs pour obtenir à ce sujet une application rigoureuse de la loi; mais le débat que soulève cette question n'est pas sans toucher à d'importants intérêts matériels. Notre région est encore une de celles qui sont les moins éprouvées, mais ce n'est pas dire qu'elle soit complètement indemne. En restant dans les limites géographiques que nous nous sommes tracées, nous signalerons le réseau hydrographique de l'Artière et du Béda, dans la partie Limanienne, que de trop nombreuses sources de contamination rendent impropre à toute culture (égouts de Clermont et de Riom, raffineries de Bourdon, etc.). Les importantes papeteries de Saint-Amant sont installées dans le bassin de la Veyre. Mais c'est surtout la Sioule, rivière primitivement très riche, dont le dépeuplement est accentué à l'heure actuelle. Nous avons déjà insisté sur l'existence des exploitations minières installées sur son cours.

Il est certain qu'en aval de Pontgibaud jusqu'au Sioulet la population ichthyologique a considérablement diminué et comme espèces et comme individus, malgré des tentatives de repeuplement et la surveillance rigoureuse des gardes-forestiers. Des empoisonnements ont été constatés à divers intervalles et attribués au déversement dans la rivière des sables et des eaux résiduaires. C'est ainsi que vers 1867-1868, la Compagnie fut obligée, pour protéger la rivière contre l'envahissement des sables retirés de l'exploitation de Barbecot, de construire un mur de soutènement. Celui-ci dut être surélevé lors de l'empoisonnement du 25 janvier 1900. Enfin,

au début de septembre 1901, un dernier empoisonnement se produisit coïncidant avec l'effondrement du puits du Tourniquet, à Barbecot, et dépeuplant complètement la Sioule jusqu'au pont du Bouchet. La cause exacte de cet empoisonnement n'a pas encore été déterminée scientifiquement, mais il était important d'appeler l'attention sur ces faits, malheureusement désastreux pour les pêcheurs riverains.

A toutes ces causes de destruction s'ajoute le braconnage. — Que dire du braconnage qui n'ait été partout et cent fois répété ? Dans le Puy-de-Dôme la situation est celle de tous les départements : il faut peut-être ajouter cependant que l'écoulement facile des produits de la pêche dans les nombreuses stations thermales, incite à une dévastation plus intense des cours d'eau. A vrai dire, si les pouvoirs publics effectuent d'une façon sérieuse le repeuplement pour *toutes les espèces utiles de notre faune* (1), le braconnage ordinaire devient moins dangereux puisque l'apport des alevins comble les vides ; mais celui qui consiste à empoisonner tout un cours d'eau pour retirer quelques livres de poisson, est absolument désastreux puisqu'il a pour résultat l'anéantissement complet de la population animale, adultes, jeunes et espèces servant à la nourriture du poisson. Or, ces empoisonnements ne sont que trop fréquents ; nous pouvons en citer trois pour le seul cours de la Morge durant 1901. Celui du Chavanon qui date de quelques années est demeuré célèbre. On se plaint du manque de surveillance : cette critique doit surtout viser le petit nombre des agents. Les pêcheurs savent que la surveillance est exercée rigoureusement, *là où elle est possible*, mais ils demandent l'application de la loi dans sa plus grande sévérité pour la répression des cas graves.

(1) L'introduction des espèces étrangères dans *nos* rivières nous paraît à la fois dangereuse et inutile : dangereuse, parce qu'on ignore comment ces espèces se comporteront dans un domaine nouveau et qu'il n'est pas possible de revenir sur une expérience malheureuse ; inutile, parce que notre faune indigène serait assez abondante pour subvenir à l'exploitation la plus intensive. faite d'une façon rationelle. Cf. à ce sujet « de Lamarche, passim. »

Enfin, nous avons déjà signalé comme cause de destruction l'assèchement des petits cours d'eau, soit dans l'intérêt de la culture, soit en vue de la pêche. Il y a lieu d'en tenir compte pour le repeuplement de certains de nos ruisseaux de montagne.

Les mesures prises en vue de remédier à l'appauvrissement de nos eaux se rapportent à la restriction ou à la prohibition de la pêche, à l'établissement de réserves dans la partie domaniale, enfin au repeuplement.

Les arrêtés administratifs assurent la protection des Salmonides à l'exception de l'Ombre d'Auvergne. La pêche du Saumon est interdite du 1er au 10 janvier et du 1er octobre au 31 décembre ; celle de la Truite pendant tout le mois de janvier et les trois derniers mois de l'année. Mais, d'autre part, la pêche de tous les poissons, quels qu'ils soient, durant cette même période de quatre mois, est prohibée dans l'étendue entière de la zone où la Truite fraye habituellement. Cette zone est délimitée de la façon suivante : Route nationale n° 9, entre la limite du département de l'Allier et sa rencontre à l'entrée de Clermont avec la route nationale n° 89 ; — route nationale n° 89, depuis le point précédent jusqu'à la rivière de Dore ; — rive droite de la Dore depuis le pont de Dore jusqu'à l'Allier ; — limite du département de l'Allier depuis la rive droite de l'Allier jusqu'à la route nationale n° 9.

La carte ci-jointe précisera la délimitation de la région inférieure où la pêche des poissons autres que le Saumon, le bécard et la Truite est ainsi autorisée du 1er octobre inclusivement au 31 janvier inclusivement (1).

(1) Nous rappelons que les dimensions au-dessous desquelles les poissons et écrevisses ne peuvent être pêchés, même à la ligne flottante, et doivent être immédiatement rejetés à l'eau, sont déterminés comme il suit :

1. Saumon et anguille : 0m40 (modif. de l'art. 8 du décret d'août 1875) ;
2. Truite, omble-chevalier, ombre commune, carpe, brochet, barbeau, brême, meunier, muge, alose, perche, gardon, tanche, lote, lamproie et lavaret : 0,14 ;

A vrai dire l'arrêté préfectoral ajoute à ces trois espèces l'Omble-chevalier et le Lavaret : or, l'Omble-chevalier ne se trouve pas en dehors de nos lacs (Pavin et Chauvet), et le Lavaret, espèce originaire du lac du Bourget, est totalement inconnu dans notre région.

L'interdiction de printemps, qui concerne également l'Ecrevisse (1), s'étend pour l'année 1902, du lundi 21 avril inclusivement, au samedi 21 juin inclusivement. Est seulement autorisée pendant cette période la pêche du Saumon, du Bécard, de la Truite, de l'*omble-chevalier*, du *lavaret*, de l'Alose, de l'Anguille, de la Lamproie, ainsi que les autres poissons vivant alternativement dans les eaux douces et dans les eaux salées.

L'Ombre (2) d'Auvergne, *Thymallus vexillifer*, n'est pas mentionné ici. Or, comme nos pêcheurs le confondent avec l'Omble-chevalier (3), cette espèce n'est pas protégée pendant la période de ponte qui se prolonge jusque dans le cou-

3. Sole, plie et flet : 0,10 ;
4. Ecrevisses à pattes rouges : 0,08 ; à pattes blanches : 0,06.

La longueur des poissons ci-dessus mentionnés est mesurée de l'œil à la naissance de la queue ; celle de l'écrevisse de l'œil à l'extrémité de la queue déployée.

En Suisse, d'après l'article 19 de la loi fédérale du 21 déc. 1888, les poissons des espèces ci-après désignées ne peuvent être colportés, vendus, achetés, expédiés ou servis dans les auberges, restaurants, hôtels, etc., si, mesurés de la pointe de la tête jusqu'à l'extrémité de la queue, ils n'ont pas au moins les longueurs suivantes :

1. Saumon : 0,50
2. Anguille : 0,35
3. Truite de lacs : 0,30
4. Ombre de rivière : 0,25
5. Truite de rivière : 0,18
6. Omble-chevalier : 0,10
7. Corégone : 0,18
8. Perche : 0,15
9. Ecrevisse : 0,07

(1) En Suisse la période d'interdiction pour l'Ecrevisse s'étend du 1er octobre au 30 juin.

(2) En Suisse la pêche de l'Ombre de rivière est interdite du 1er mars au 30 avril.

(3) Nous savons bien qu'il a été déposé dans l'Allier de très nombreux alevins d'*omble-chevalier* et cela dès 1861 (Rico), mais nous n'avons jamais vu pêcher d'adultes.

L'emploi du goujonnier est actuellement rétabli sur le cours de l'Allier et sur le cours navigable de la Dore, à l'exclusion des autres rivières. (Arrêté préfectoral de décembre 1902).

rant de mai. Une observation analogue doit être faite à propos du Nase auquel les pêcheurs appliquent indistinctement les noms de Lavaret, Fera, *ombre*-chevalier, et dont la fraye a lieu en avril et mai. Mais si la confusion est à regretter au point de vue de la première espèce qui devrait occuper une place importante sur nos marchés, peut-on en dire autant de la seconde ?

La pêche du Saumon est autorisée deux heures après le coucher du soleil et deux heures avant son lever dans les pêcheries fixes régulièrement autorisées (sauf, bien entendu, pendant la période d'interdiction). L'engin autorisé est le carrelet à mailles d'au moins 0,040. La pêche d'ailleurs ne peut être pratiquée à plus de 20 mètres de distance des pêcheries fixes, comptés en suivant la berge.

Pendant la période qui s'étend du 21 avril au 22 juin, la pêche de nuit de l'Alose est autorisée dans les mêmes conditions que la pêche de nuit du Saumon. Mais elle peut être permise sur d'autres points qu'au bord des pêcheries fixes autorisées. Ces points spéciaux doivent être nominativement désignés par des arrêtés spéciaux rendus d'après l'avis du Conservateur des Eaux et Forêts, sur les demandes présentées par les fermiers de pêche.

Enfin, en dehors des articles relatifs à la réglementation du rouissage du chanvre, à la pollution des cours d'eau par les matières ou résidus de fabriques ou établissements industriels, on ne saurait oublier de mentionner l'article 6 qui interdit en tout temps, dans tous les cours d'eau du département, sans exceptions, l'emploi du filet à mailles de 10 m/m, dit goujonnier (1).

Ces restrictions tendent donc à protéger le poisson à l'époque de la fraye. Dans le même but l'Administration a créé des réserves, une dans la Dore et une dans l'Allier, où la pêche est interdite en tout temps.

(1) La maille du filet, dit balance, destiné exclusivement à la pêche des écrevisses, est fixée à 0,020 (tolérance non comprise) pour tout le département.

La réserve de la Dore s'étend sur 2 kilomètres ; sa limite supérieure se trouve à 100 mètres en amont des épis de Barante ; sa limite inférieure à 100 mètres en aval des épis de Dorat.

Quant à la réserve de l'Allier, son étendue est de 1000 mètres, de la borne kilométrique n° 136 à la borne n° 137.

Nous aurions voulu indiquer ici, au moins approximativement, le rendement de nos différentes rivières. Mais les chiffres officiels manquent pour établir une statistique et, d'autre part, les renseignements que nous sommes parvenus à réunir à ce sujet sont tellement entachés d'erreur volontaire ou non, tellement contradictoires, que nous ne pouvons les citer sans venir à l'encontre du but que nous nous proposons.

Pisciculture

L'Auvergne est une des premières régions où ait été appliquées les méthodes alors nouvelles de la pisciculture : l'honneur en revient à Lecoq et à Rico.

« Un savant estimé et aimé, M. Lecoq, professeur d'histoire naturelle à la Faculté de Clermont, n'hésita pas à prendre toutes les dispositions nécessaires pour introduire la pisciculture en Auvergne. Les heureux résultats qu'il obtint dès le début et qu'il sut avec son autorité si bien mettre en évidence, attirèrent bientôt l'attention de l'Administration, et le Conseil général du Puy-de-Dôme décida la création d'une Ecole de Pisciculture départementale, en désignant le Jardin des Plantes de Clermont comme le lieu où elle devait être établie. M. Lecoq s'était adjoint le préparateur de son cours, un naturaliste distingué, homme d'action et de persévérance, M. Rico, pour l'aider dans les diverses expériences qu'il avait entreprises sur la pisciculture. Il lui abandonna, dès qu'on lui eut donné cette première satisfaction, la direction du nouveau laboratoire, fondé en 1857 » (1).

(1) *Traité de Pisciculture pratique et d'Aquiculture*, par Bouchon-Brandely, secrétaire du Collège de France, 2e édit. Paris 1878.



Tous les Clermontois se rappellent cette Ecole départementale où, sur un petit espace de 40 mètres sur 25, Rico était arrivé à réaliser un établissement de pisciculture complet (1). L'Ecole dut être démolie lors de l'agrandissement des Facultés ; mais le laboratoire d'éclosion n'a jamais cessé de fonctionner.

Il est installé actuellement au rez-de-chaussée de la bibliothèque de la Ville.

« Jusqu'au mois d'avril 1874 l'établissement de Clermont avait produit 930.865 salmonides, distribués de la façon suivante : 438.042 truites, 25.572 ombres-chevaliers (2) et 112.224 saumons, ont été mis dans les cours d'eau du département ; 384.393 alevins de truite, 9.326 ombres-chevaliers, et 21.208 jeunes saumons communs ont été répartis entre les propriétaires au prix de l'achat des œufs. Cette dernière mesure a beaucoup contribué à l'extension de l'aquiculture dans nos contrées » (Rico, *loc. cit.*). Les opérations de 1875 se résument ainsi :

Œufs de salmonides embryonnés à l'Ecole de Pisciculture	43.500
Alevins obtenus	42.830
Alevins distribués	42.196
Œufs de salmonides fournis par l'établissement de Saint-Genès-l'Enfant	42.000
Alevins obtenus	38.896
Alevins distribués	37.897
Œufs fournis par l'établissement de Pontgibaud	49.000
Alevins obtenus	46.674
Alevins distribués	44.984

Le total des alevins obtenus est donc de 128.000. Ces alevins ont été répartis de la façon suivante :

28.800 ont été demandés par les communes.

(1) On en trouvera un croquis dans l'ouvrage de Bouchon-Brandely et un plan exact dans le travail de Rico.

(2) Rico écrit : Ombre-chevalier.

64.600 ont été répandus dans les cours d'eau du département.

24.977 ont été distribués aux propriétaires qui ont également reçu 3.774 poissons d'âges divers ; enfin 2.200 ont été réservés à l'Ecole de Pisciculture.

Depuis lors, le nombre des alevins de salmonides éclos au laboratoire départemental s'est élevé à environ 250.000 par an. En 1901, 60.000 ont été répartis par les soins des agents forestiers dans les différentes rivières, 6.000 ont été attribués à la Société de Pêche et Pisciculture qui les a dissémiminés elle-même dans les ruisseaux des environs de Clermont et de Riom. Les autres ont été donnés aux communes qui en ont fait la demande.

On voit ainsi quel rôle important a joué, au point de vue du repeuplement, le laboratoire départemental, qui n'a cessé depuis plus d'un demi-siècle de verser dans nos cours d'eau un nombre considérable d'alevins (1).

Le développement de la pisciculture en Auvergne s'est d'autre part affirmé par la fondation d'établissements privés d'importances diverses. On trouvera dans le mémoire de Rico la liste de ces établissements dont le nombre témoigne, à cette époque, d'un véritable engouement pour la pisciculture. Beaucoup sont aujourd'hui inutilisés, mais il reste en tout cas à citer les deux grands établissements de Saint-Genès-l'Enfant et de Theix. L'ouvrage classique de Bouchon-Brandely donne le plan et la description détaillée de l'établissement de Saint-Genès, fondé par M. de Féligonde. Le même auteur a décrit, dans le Journal officiel du 16 mai 1878, le luxueux établissement de Theix, appartenant à M. Chauvassaignes. Nous ne saurions renvoyer à de meilleures sources.

Tout récemment, l'Université a fondé à Besse une station limnologique pourvue d'un laboratoire de pisciculture, des-

(1) M. Thomas, dont le père a eu très longtemps en main la pisciculture départementale et la pisciculture de Peschadoires, est aujourd'hui préposé au laboratoire départemental, dont le service relève de la 1re division (Préfecture).

tiné à alimenter le service départemental de repeuplement. Il s'agit là non point d'un établissement de pisciculture proprement dit, mais d'une station d'étude et d'application des méthodes rigoureusement scientifiques.

Enfin, suivant le mouvement qui s'est manifesté en France dans ces dernières années, les pêcheurs de Clermont et de Riom se sont groupés en une « Société de Pêche et de Pisciculture du Puy-de-Dôme ». Cette Société, fondée en 1900, compte actuellement 300 adhérents. Cherchant à réaliser un programme à la fois scientifique et pratique, elle n'a pas tardé à affirmer son existence, et elle a rapidement conquis sa place au soleil (1).

(1) *Annuaire des Associations de Pêcheurs à la ligne de France.* Toulouse 1901, p. 161.

Ch. Bruyant et J.-B.-A. Eusébio.

(A suivre.)

NOTES ET DOCUMENTS
CONCERNANT L'HISTOIRE D'AUVERGNE

Un Diplomate riomois au XVII[e] siècle

PIERRE CHANUT

(Suite)

Paris s'éveille et semble rire à la beauté de son printemps. Le Louvre dépouille ses créneaux et ses rudes donjons (1). Le Palais-Cardinal, les Tuileries, le Luxembourg (2), l'ampleur des colonnades et des jardins ombreux terminent la ville avec magnificence au nord, à l'orient, au midi. Et vers cet orient, symétrique, aéré, lumineux, s'érige le joyau d'une si favorable parure, ce galant quartier du Marais, objet de complaisance et d'envie au menu peuple et aux marchands, du fond de leurs culs-de-sac et du dédale infect où ils s'égarent (3). — Sur le rayonnement de toutes ces larges voies,

(1) Là aussi, Richelieu s'attache à faire disparaître les derniers vestiges des temps féodaux, et son architecte, Jacques Le Mercier, continue Pierre Lescot avec plus de discrétion et de tact que Le Vau et Perrault n'en mettront à poursuivre son œuvre.

(2) Les Tuileries dataient déjà de Catherine de Médicis. Le Luxembourg fut bâti, pour l'autre Médicis, mère du roi Louis XIII, par Salomon de Brosse (1615-1620), et Jacques Le Mercier éleva le Palais-Cardinal aux environs de 1629 et 1636. Mais ces châteaux, ces hôtels, ces palais prenaient comme une beauté et une lumiere nouvelles du voisinage et presque de la continuité de leurs jardins. — Samedi 20 aout 1644. « Cette apres disnée, » M. de Collanges [Coulanges, le cousin de M[me] de Sévigné], mon frère et » moy, fusmes avec MM. de La Haye promener en leur maison d'Issy ; » nous vismes celles de M. Tubeuf et de M. Chandieu. C'est une des » magnificences de la France de voir les maisons de plaisir des par» ticuliers autour de Paris, tant elles sont ornées ! » (*Journal d'Olivier d'Ormesson*, publié par Chéruel dans la « Collection des Documents inédits de l'Histoire de France, » I, p. 208.)

(3) De 1605 à 1650 environ, aux alentours et aux lieux mêmes assignés, dans la pensée du « bon roy Henry », à cette Place de France, dont la disposition mi-circulaire devait mettre en valeur le carré régulier de la

multiplient ou grandissent les hôtels des seigneurs, ceux de la Robe et ceux de la Finance — deux seigneuries qui ne laissent pas de faire ombre à la première —. L'appareil polychrome des briques et des toitures d'ardoise avive l'éclat des gazons, les parterres prolongent le dessin des façades, et parmi les charmilles, un labyrinthe, des eaux-vives et de tendres bosquets composent un horizon de mystère.

Cependant, rue du Temple, rien ne décèle encore les somptuosités futures de l'infortuné Surintendant, et au coin de la rue Courteauvilain malsonnante et solitaire, la mine boudeuse de ce spacieux hôtel Foucquet (1) semble plutôt un morne présage. Mais à l'autre extrémité de la ville, le triomphe du sang Bourbon a bouleversé jusqu'en ses entrailles le sombre quartier Saint-André-des-Arcs. En ce repaire des vieux magistrats de la Ligue, au regard soupçonneux d'édifices muets et surannés, éclate l'allégresse, la trouée victorieuse de la rue Dauphine où le président Amelot est venu seoir

Place-Royale, s'éleva « le galant quartier du Marais ». Scarron, sédentaire par force et qui, toute sa vie, en resta le fidèle, l'a chanté, lors d'une séparation transitoire, avec l'abondance et la verve de son amusant prosaïsme :

« ..... Adieu, beau quartier des marets :
C'est avecque mille regrets
Qu'une très-pressante besoigne
Pour quelque tems de vous m'éloigne.
..... Adieu, beau quartier favori,
Des honnêtes gens tant chéri.
..... Adieu, région courtisée
De tous messieurs les fainéans.
Les dames sont-elles céans,
Qui vont frappans de porte en porte,
Etendus à la chévre morte
Dans leurs carrosses de velours
Qui font tant de poussiére au cours.
..... Adieu, beau pays, où la botte
Se conserve long-tems sans crotte... » etc., etc.

(*Adieu aux Marais et à la Place-Royale*, dans ses *Œuvres*, éd. de M DCC LXXXVI, Paris, Jean-François Bastien, 7 vol. in-8°, VII, p. 26 et 27.

(1) L'hôtel Foucquet existe toujours quoique fort déchu, 101 et 103, rue du Temple, au coin de la rue de Montmorency qui, depuis la rue du Temple jusqu'à la rue Trousse-Nonain à laquelle on a plus tard étendu le nom de rue Beaubourg, portait alors ce nom épais de rue Courteauvilain.

son hérédité de royaliste intrépide (1). Tout près de là, dans un site moderne et que la main de l'homme se plaît à embellir, Brienne fait sa cour. Il combine fort dextrement les aises d'une demi-villégiature avec le voisinage des grandeurs, et au long de la Seine, son immense logis accueille, d'une déférence silencieuse, l'ombre du Louvre royal, reflétant, de l'autre rive, l'image atténuée de la face du Maître (2). — Qu'est-ce que tout cela, néanmoins, pour l'astre presque insolent du radieux Tubeuf ! Petit maître des Comptes, il possédait un palais ; intendant des Finances, il rassemble, autour de lui, les prodiges de l'art et ceux de la richesse. Sur la rue Neuve-des-Petits-Champs, son hôtel domine les jardins de Richelieu, et dans quelques années, un autre cardinal, premier ministre, lui aussi, au faîte de la puissance, ne jugera pas indigne d'y faire sa demeure. Lemuet a tracé les plans de ce superbe édifice, et dans les appartements que Simon Vouet décore se presse la foule des amis, des solliciteurs, des curieux, des gens d'affaires ou de plaisir. Ebloui, lassé, l'œil se détourne et repose, par delà les feuillages, au-dessus des verdures, sur les moulins de Montmartre, dans la grâce

(1) Les Amelot avaient été fort maltraités par la Ligue. Un grand-oncle du président « estant sorti le 19 avril 1592, après disné du Monastere de st Nicolas [d'Acy, à Senlis, dont il était prieur-résident (*)] pour aller prendre l'air avec Mr son frere [l'aïeul de notre magistrat] qui estoit President aux Enquestes, il fut tué d'un coup de pistolet par un cavalier du parti de la ligue, à la porte dite de st Rieul » [porte de Senlis ouvrant sur la forêt]. (Cab. des Titres. *Doss. bleus*, vol. 16, doss. 397, fo 24). D'un autre côté, peu de temps avant l'assassinat du premier-président Brisson et peut-être fort heureusement pour ses jours, le président aux Enquêtes avait été chassé de Paris avec plusieurs autres royalistes ses collègues. Quant à Jacques Amelot, notre président, il devait habiter vers le coin de la rue Christine, percée en même temps que la rue Dauphine (1606 et 1607). — Pour rendre à ce quartier Saint-André-des-Arcs, toute son âpre et fanatique beauté, qu'on se reporte au *Journal* de Pierre de l'Estoile qui y passa toute sa vie.

(2) L'emplacement de l'hôtel de Brienne est aujourd'hui occupé par le grand bâtiment qui abrite les collections de l'Ecole des Beaux-Arts 11, quai Malaquais.

(*) Par conséquent non mentionné dans la liste de la *Gallia Christiana* qui ne comprend, depuis l'institution de la commande, que les prieurs commandataires.

alors champêtre des côteaux de Belleville et du Mesnil-Montant (1).

(1) Il ne s'agit ici que du premier hôtel Tubeuf, car il y eut deux hôtels Tubeuf célèbres l'un et l'autre, et qu'un article bien connu de Sauval (*Histoires et recherches des antiquitez de la ville de Paris*, II, p. 202-204) a donné lieu de confondre à des érudits trop hâtifs. Ce premier hôtel, de nos jours dépendance de la Bibliothèque Nationale, fait encore grande figure au numéro 8 de la rue Neuve-des-Petits-Champs. Malgré quelques légères erreurs généalogiques sur les Tubeuf, M. le comte de Laborde en a donné, dans son ouvrage : *Le palais Mazarin et les grandes habitations de ville et de campagne au dix-septième siècle*, Paris, A. Franck, 1846, gr. in-8°, p. 6, une description minutieuse et exacte : « Cette habitation, écrit-il, se composait de trois corps de bâtiments. Les deux » premiers, bâtis par le président Duret de Chivry (*), sur la rue Neuve- » des-Petits-Champs, au coin de la rue de Richelieu, avaient été réunis à » l'hôtel que Tubeuf fit construire par le Muet, au coin de la rue Vivienne. » Celui-ci formait le corps principal, et les deux autres ses dépendances, » tous trois s'élevant sur un mouvement de terrain, dominaient d'un » côté le jardin du Palais-Cardinal, et de l'autre permettaient à la vue » de s'étendre sur d'autres jardins, jusque dans la campagne. Le corps de » bâtiment construit par le Muet est le seul qui mérite quelque atten- » tion. Cet architecte de talent, auquel nous devons plusieurs habita- » tions élégantes et quelques beaux monuments, disposa, selon le goût du » jour, le nouvel hôtel entre cour et jardin, prolongeant deux galeries » latérales et un avant-corps isolé sur la rue. Le style de l'architecture » est caractérisé par l'appareil de sa construction mi-partie en briques, » mi-partie en pierres de taille rehaussées d'encadrements sculptés comme » ceux du château de Fontainebleau. L'ensemble est fort simple, mais » d'une simplicité qui ne manque ni de noblesse, ni d'élégance, soit du » côté de la cour, soit du côté de la façade de l'ancien jardin (**)... . » Simon Vouet passa du Palais-Cardinal dans celui-ci pour le décorer. » On sait la vogue qui s'attachait aux productions de ce peintre ; deux » salles subsistent encore avec leurs compositions dans les plafonds et » leurs riches encadrements. » (***)

Mazarin trouva l'hôtel si fort à son goût qu'il résolut de l'acquérir et d'y venir loger. Naturellement, Tubeuf n'eut garde d'opposer un refus. On racontait même que le rusé courtisan, très beau et très gros joueur, ne pouvant faire l'enjeu de la partie du Cardinal, avait joué et surtout avait eu le bon esprit de perdre l'objet des désirs du Maître. C'est une légende significative et qui a son intérêt ; mais ce n'est qu'une légende. M. de Laborde a retrouvé, dans les *Carnets de Mazarin*, aux Manuscrits de la Bibliothèque Nationale et dans d'autres pièces, des documents qui

(*) Duret de Chevry.

(**) Il ne reste de cet ancien jardin que le petit parterre situé entre ladite façade et les nouvelles constructions de la Bibliothèque Nationale qui s'étendent en bordure de la rue Vivienne jusqu'au coin de la rue Colbert.

(***) Partie orientale de la salle du public au département des Cartes et Plans et cabinet du directeur dudit département. Dans cette dernière pièce, le décor des panneaux lateraux est postérieur et de style Louis XVI, mais au plafond, la poutre transversale est accompagnée de caissons du plus pur Louis XIII d'une fort belle ordonnance.

Quelle fastueuse opulence, quel retentissant conflit d'ambitions ! Une incroyable ardeur de renouveau, une extraordinaire montée de sève vivifie l'être entier de la race, accourt à l'organe essentiel, l'assiège et le conquiert d'un long cri de victoire. Les descriptions des topographes semblent poèmes lyriques : « Il y a quantité de maisons à cinq » et six estages toutes pleines jusques aux thuilles de di- » verses familles et professions, qui ne se hantent non plus » que des barbares, et qui ne sçavent mesme pas les noms » les uns des autres, comme on ne sçait point d'un en- » droit à l'autre, et des faux-bourgs à la ville ce qui se » passe d'extraordinaire ; et l'on est aussi bien inconneu » et caché en changeant de quartier que si on changeoit » de province..... Néantmoins toutes les rues, pour ainsi » dire, sont pavées de gens qui se poussent les uns les au- » tres comme en des processions ; et l'on diroit que de » toutes parts le monde y accourt comme au refuge et à la » récompense de toutes sortes de vices et de vertus, et » qu'on en vueille faire une ville commune à toute la terre, » en laquelle tout ce que l'art et la nature peuvent pro- » duire de rare et de beau se trouve en si grande abon-

ne laissent aucun doute sur la régularité du contrat intervenu entre le Cardinal et son obéissant « domestique ». On sait même le prix de vente. En 1651, lors de la fameuse saisie, par arrêt du Parlement-Frondeur, des meubles et de la bibliothèque du Mazarin, Tubeuf, sans doute afin d'arrêter les frais, fit opposition, à cette mesure, pour la somme de 680.000 livres qui lui étaient dues du chef de cet hôtel. L'auteur de la très intéressante monographie dont je suis le commentaire n'accepte pas ce chiffre qu'il juge trop élevé et où il reconnaît probablement, lui aussi, une voie dilatoire. Quoi qu'il en soit, notre financier en fut quitte pour faire bâtir, à deux pas de là, de l'autre côté de la rue Vivienne, un autre hôtel où Sauval nous servira de guide lorsque nous irons l'y visiter. Cf. dans la collection des publications de la Société de l'Histoire de France : *Bibliographie des Mazarinades*, I, p. 105 et 106, *Arrêt de la Cour de parlement donné en faveur des créanciers du cardinal Mazarin portant la vente de ses meubles, etc.*, Paris, veuve J. Guillemot, 1651, 22 p. et dans la même collection, *Choix de Mazarinades*, II, p. 222-227, *Remise de la bibliothèque de Monseigneur le Cardinal Mazarin par le sieur Naudé entre les mains de Monsieur Tubeuf*. (S. l. n. d.), 4 p., cataloguée dans la *Bibliographie des Mazarinades*, III, p. 89 et 90.

» dance qu'il semble que c'est la boutique et le marché » commun des hommes » (1).

Marché, en effet, immense marché d'ambitions rivales, d'une fièvre de lucre et d'une vénalité sans pudeur. Après l'acharnement des guerres civiles, dans l'exsultation de la sécurité rétablie, un vent de spéculation effréné sévit sur le siècle. Mais parmi ces excès et comme le limon de ce large flot exubérant de richesses, toutes les œuvres de paix fleurissent et fructifient pour une ère merveilleuse de prospérité. Nous avons vu quelle y est la part de Chanut. Du moins, ne cède-t-il pas à l'ivresse. Il reste bourgeois dans son train, ses désirs et son habillement. Autour de lui cependant, tout disparaît pour se transformer et renaître sur un type nouveau. Dans ce Paris bouillonnant et comme soulevé, l'on découvre déjà ce nivellement des classes, cette confusion des rangs, premier symptôme des âges démocratiques. « Les carrosses » y sont si communs, écrit notre guide [guide bien parisien » en son temps], que plusieurs maisons en ont 2 et 3 ; quan- » tité d'advocats, de marchands et de simples bourgeois » s'en servent ordinairement, et l'on a mesme quelque pu- » deur [proh pudor !] d'aller à cheval ou à pied par les rues, » dans lesquelles le menu peuple est fort insolent et peu » respectueux aux gens de qualité, ou parce qu'il est trop à » son ayse, ou parce que les magistrats n'en répriment pas » l'insolence avec assez de sévérité » (2).

(1) *Notice sur le plan de Paris de Jacques Gomboust publié pour la première fois en 1652 reproduit par la Société des Bibliophiles François en 1858 avec le Discours sur l'antiquité, grandeur, richesse, gouvernement de la ville de Paris, etc.*, Paris, Techener, Potier et Aubry, M DCCC LVIII, in-12, LXIV-95 p., *pass.*

(2) « Nous sçavons qu'autrefois pour parler d'un qui paroissoit dans » le monde, soit financier ou autre, l'on disoit de luy : *il ne va plus » qu'en housse* (*) ; mais maintenant cela n'est plus guère propre qu'aux » médecins ou à ceux qui ne sont pas des plus relevez. De quelque » condition que soit un galand, nous luy enjoignons d'avoir un car- » rosse s'il en a le moyen, d'autant que lors que l'on parle aujour- » d'huy de quelqu'un qui fréquente les bonnes compagnies, l'on demande

(*) C'est-à-dire à cheval.

Embarras de carrosses, bastonnades de laquais, cris de

» incontinent: *a-t-il carrosse?* et si l'on respond que oüy, l'on en fait » beaucoup plus d'estime. Si les galands du plus bas estage veulent visiter » des dames de condition, ils remarqueront qu'il n'y a rien de si laid que » d'entrer chez elles avec des bottes ou des souliers crottez, spécialement » s'ils en sont logez fort loin; car quelle apparence y-a-t-il qu'en cet » estat ils aillent marcher sur un tapis de pied et s'asseoir sur un faut- » œil de velours? C'est aussi une chose infâme de s'estre coulé de son » pied d'un bout de la ville à l'autre, quand mesme on auroit changé de » souliers à la porte, pource que cela vous accuse de quelque pauvreté, qui » n'est pas moins un vice aujourd'huy en France que chez les Chinois, » où l'on croid que les pauvres soient maudits des Dieux à cause qu'ils » ne prospèrent point. Vous pouvez aussi vous faire porter en chaize, » dernière et nouvelle commodité, si utile qu'ayant esté enfermé là dedans » sans se gaster le long des chemins, l'on peut dire que l'on en sort aussi » propre que si l'on sortoit de la boiste d'un enchanteur; et comme elles » sont de loüage, l'on n'en fait la despense que quand l'on veut, au lieu » qu'un cheval mange jour et nuict. » (*Les Loix de la galanterie*, parues en 1641; cité par Alfred Franklin: *La Vie privée d'autrefois: les soins de la toilette le savoir-vivre*, Paris, Plon, 1887, in-12, p. 41 et 42). — Cf. dans *Le Roman Bourgeois*, de Furetière, éd. Fournier, Paris, Jannet, 1854, in-16, au cours de l'histoire de Lucrèce la bourgeoise, l'aventure du Marquis et l'entretien qui en est la suite.

Jusque vers le début du siècle avait persisté sur ce point une simplicité digne des anciens âges. Divers passages des Mémoires d'André d'Ormesson, père d'Olivier, placés par M. Chéruel en tête de son édition du *Journal d'Olivier d'Ormesson*, nous apprennent que lui-même et sa femme se contentaient d'une mule ou d'un cheval et c'est aussi dans cet équipage que le jeune Arnauld d'Andilly se rendait chez son oncle, l'intendant des Finances (*Mémoires d'Arnauld d'Andilly* dans la collection Michaud et Poujoulat, 2e série, IX, p. 423); enfin, Sully, surintendant des Finances, au comble de la fortune et du pouvoir, n'usait point de carrosse (Cf. Tallemant des Réaux, *Historiettes*, I, p. 112 et la curieuse note de cette page en rejet sur la page 113). D'après Sauval, la première personne du commun qui eut carrosse à Paris fut la « fille d'un riche Apoticaire de la rue St-Antoine, nommé Favereau, » grande amie de la bonne femme Pilou dont nous connaissons, par Tallemant, la silhouette caractéristique. Il y a de curieux détails dans le chapitre du copieux érudit parisien intitulé: *Des voitures et des montures usitées à Paris* (I, l. II, p. 187-194). Rappelons que Pascal a été l'éphémère vulgarisateur de ce mode de locomotion à l'usage du public. Mme Perier a décrit le premier engouement dans une lettre à Arnauld de Pomponne, à Paris, ce 21 mars 1662, (Faugère, *op. cit.*, p. 80-84), avec une apostille de la main de Pascal (p. 84) où perce l'intérêt qu'il prenait à cette affaire; lettre publiée pour la première fois par M. Monmerqué dans *Les Carrosses à cinq sols ou les omnibus du dix-septième siècle*, Paris, Firmin Didot, M DCCC XXVIII, in-12, p. 33-39, avec reproduction fac-simile de la fin de la lettre de Mme Perier et de l'apostille de Pascal qui y fait suite aux manuscrits de la Bibliothèque de l'Arsenal. Cote de la Bibliothèque Nationale: Li[18] 9. Ce que Pascal recherchait par cette entreprise, c'était le bien à faire et

pages, prétentions et querelles; voilà comme un *muguet* (1) sait se rendre seigneur; voilà, pour le martyre amoureux des bourgeoises et pour la petite-oie (2) des dames de la Cour, comme il sait conquérir jusqu'à « pic, repic et capot », tout ce qu'il y a de plus galand (3).

Au sortir de son lit, ayant quitté ses gands (4),
Descordonné son poil, défait sa bigottère (5),
Pinceté son menton et ratissé ses dents,
Il prend un bon bouillon et va rendre un clystère.
Le voilà bien muni tant dehors que dedans (6).

l'exercice de la charité. La récolte de l'année précédente avait été mauvaise; les blés de Beauce s'étaient trouvés insuffisants; le merveilleux génie de l'inventeur ne réclamait d'autre rétribution qu'une avance des sociétaires pour le soulagement des pauvres de Blois où la misère était particulièrement lamentable.

(1) MUGUET, s. m. Qui fait le galant auprès des Dames, qui affecte d'être propre et bien mis pour leur plaire. (*Dict. de Trévoux.*)

(2) « Menu détail : baisers donnés et pris;
La petite-oie; enfin ce qu'on appelle
En bon françois les préludes d'amour »,
a dit un charmant mais trop libre conteur.

(3) C'est une expression du vocabulaire précieux. Pour ces termes et quelques-uns des suivants, cf. *Le Grand Dictionnaire des Précieuses*, dédié à Monseigneur le Duc de Guise par le sieur de Somaize, secretaire de Madame la connetable Colonne, éd. Livet, Paris. P. Jannet, MDCCCLVI, 2 vol. pet. in-12.

(4) Pour préserver et blanchir les mains, on les enduisait la nuit d'une pâte onctueuse et l'on revêtait des gants. Il est vrai qu'on négligeait, au réveil, de se défaire, par un sain et solide lavage, de cette trop odorante quoique trop nocturne parure.

(5) BIGOTÈRE, s. f. .... C'est une sorte de petite bande, large d'un bon doigt et longue d'environ demi-aune, dont on se servoit, il y a trente ou quarante ans, pour tenir la nuit la moustache en état. On ne se sert plus aujourd'hui de *bigotère*, parce-que la plûpart des honnêtes gens, jeunes et vieux, portent la barbe à la Dauphine, ou à la Roïale : car depuis quelques années, le Roi qui n'aime point avoir la barbe fleurie, la porte à la Dauphine; c'est-à-dire, se fait raser entiérement. — Cette description de la « barbe à la Dauphine », n'est-elle pas délicieuse? (*Dict. de Richelet*, éd. de MDCCXXVIII.)

(6) Scudéry : *Le Pousseur de beaux sentiments;* cité par Livet, *Précieux et précieuses*, introduction, p. XVII. — Pour un Précieux, le détail est légèrement scatologique. Mais la médecine du « ventre libre » donnait à ce genre de préoccupations une importance qui ne saurait être de mise aujourd'hui. Dans les alcôves les plus raffinées, on plaisantait et l'on causait du lavement quotidien. Au pied du lit de parade, la chaise-percée, en langage précieux : *la soucouppe inférieure*, étalait ses élégances, et

Qu'il coure donc à ses plaisirs. A la Place, d'abord, lieu célébré des poètes, centre du bel air, potinière où il est de mode d'aller faire son persil et tirer l'épée par sotte jactance de matamore castillan (1). Au Marais, dans

pour recevoir les intimes, on ne rougissait pas — des estampes et d'anciennes gravures de mode en témoignent — de prendre place à ce meuble familier. Les anecdotes seraient innombrables; je me contente d'indiquer un trait fort gaulois, mais sans rien d'excessif, essuyé par Mme de Brégy, précieuse célèbre que nous verrons bientôt des amies de Chanut : *Addition de Saint-Simon au Journal de Dangeau*, t. II, p. 135 du *Journal*, éd. Feuillet de Conches ; t. XIII, p. 501 et 502 des *Mémoires*, éd. Boislisle.

(1) Faut-il rappeler ici le fameux duel, à la Place-Royale, de Bouteville contre des Chapelles, et sur cette même place, le combat non moins fameux, contre Pontgibaud, du même Bouteville avec le marquis de Sévigné pour second? La *Place*, le *Marais*, l'*Ile*, ces noms se suffisent à eux-même et toute autre désignation eût senti sa province. Aussi dans le *Menteur*, lorsqu'à ces mots de Cliton (I, 4, p. 150, v. 198 et 199, éd. des grands Ecrivains de la France) : « Elle loge à la Place, et son nom est Lucrèce », Dorante demande « Quelle place? » il montre bien qu'il « vint hier de Poitiers ». Dans la pièce déjà citée, Scarron chante ainsi les beautés de la Place :

« Adieu donc jusqu'après la foire,
Que vous me verrez revenir;
Car qui peut long-tems se tenir
Si loin de la place-royale ?.....
Adieu, belle place, où n'habite
Que mainte personne d'élite ;.....
Or adieu, place très-illustre,
D'une illustre ville le lustre ; »

« Cette Place qui est regulierement carrée, écrit Delamare (*Traité de la* » *Police*, éd. de M DCC XIII, I, p. 82, col. 1), a neanmoins un pavillon de » moins à l'un de ses costez qu'aux trois autres ; parce que le bout de » la ruë des Francs-Bourgeois est à ciel ouvert ; au lieu que celuy de » la petite ruë Royale qui luy est opposé, a esté couvert d'un pavillon » sur une arcade sous laquelle on passe.

» Il y a en tout trente-cinq pavillons, bastis de pierre et de brique, et » couverts d'ardoise. Ils sont portez par le devant sur une longue suite » d'arcades larges de huit pieds et demy, hautes de douze ou environ, » ornées de pilastres d'Ordre Dorique, qui regnent autour de la Place, et » forment autant de portiques larges de deux toises, couverts d'une voute » surbaissée de brique et de pierre, comme les pavillons.

» Cette Place est pavée le long des portiques de la largeur d'une ruë. » Le reste est fermé d'une balustrade de fer avec des ornemens dorez, » qui renferme quatre grands tapis de gazon vert ; où l'on entre pour la » promenade par quatre principales portes, et deux petites, qui sont de » fer, et ornées comme la balustrade (*). Tous les Etrangers enfin qui passent par cette Place, conviennent que c'est la plus grande, la plus » reguliere, et la plus belle qu'ils ayent vûë. »

(*) Inutile de dire qu'il n'en est plus ainsi. Le jardin à la française a été bouleversé ; les ouvrages de fer forgé détruits d'après le goût régnant au temps de Louis-Philippe et l'on a démoli l'arcade d'entrée de la petite rue Royale (rue du Pas-de-la-Mule actuelle).

l'Ile (1), aux ruelles des Précieuses qui dans leur *chambre bleue* (2) ou verte tiennent boutique de belles manières et élixir, triple élixir, de bel esprit. Puis parmi le pimpant fracas de la rue Neuve-Saint-Louis, de la rue Saint-Antoine et du Pont-Neuf (3), il s'ira mettre au courant sous les ga-

(1) « Il y a plusieurs isles dans l'empire des pretieuses, mais l'Isle de » Delos est la plus considérable. » Ainsi s'exprime le *Grand Dictionnaire des Précieuses*, p. 114. « L'Isle de Delos », c'est l'Ile Saint-Louis formée en 1616 par la réunion, au-dessus d'un bras de la Seine, de l'Ile Notre-Dame et de l'Ile-aux-Vaches, après moult procès et chicanes du chapitre de Notre-Dame qui y prétendait un droit de propriété. De superbes hôtels, dont il y a encore de nobles restes, s'y élevèrent durant le second quart et la dernière moitié du siècle. « On l'appelle l'Isle comme par excellence, » écrit Sauval (I, p. 93), elle consiste en un espece de quarré long de trois » cens toises de long (*sic*) sur nonante trois de largeur, des quais larges » de quatre toises et accompagnés d'abreuvoirs l'environnent entiere- » ment, une grande rue nommée la rue St Louis la coupe en deux » par le milieu de l'un à l'autre bout. Elle est traversée par trois rues » qui traversent (*sic*) l'Isle et vont d'un quai à l'autre. Deux autres du » côté du midi aboutissent à la grande seulement toutes sont tirées à la » ligne. On y vient par trois ponts, l'un de bois tient à l'Isle du Palais, » autrement la Cité, les deux autres de pierre l'unissent à l'Université et » à la Ville. En un mot, elle est pleine de maisons bien bâties, bien si- » tuées ; mais sans aucune symmetrie ». Le dernier mot ne prend-il pas du goût de l'époque une saveur toute spéciale ?

(2) Mme de Rambouillet « est la premiere qui s'est avisée de faire » peindre une chambre d'autre couleur que de rouge ou de tané; et » c'est ce qui a donné à sa grand chambre le nom de la *Chambre bleue*. » (Tallemant, II, p. 487). Dans sa description du « nouvel hôtel de Rambouillet » (II, p. 201), Sauval nous apprend qu'on lui doit également les escaliers circulaires et la disposition des appartements en enfilade. A ce point de vue, *l'historiette* de la marquise de Rambouillet, dans Tallemant, est à consulter ainsi que le paragraphe 2 de l'ouvrage déjà cité du comte de Laborde, bien qu'il soit un peu vieilli. Ce morceau légèrement augmenté et remanié a paru dans la *Revue Nouvelle* sous le titre suivant : *Les anciens monuments de Paris*, par M. le comte de Laborde. membre de l'Institut. Tirage à part, Plon, 1846, plaquette gr. in-8° de 31 p. avec vignettes.

(3) « La rue *Saint-Louis au Marais*, aujourd'hui rue de *Turenne*, très » large, longue, bien alignée, lumineuse, a écrit M. de Ménorval qui aima » son Paris mieux que ses collègues et lui-même le surent administrer, » est encore une des plus vraiment belles, quoiqu'elle ait perdu bonne » partie de ses hôtels. » (*Paris depuis ses origines jusqu'à nos jours*, Firmin Didot, 3 vol. pet. in-8°, non terminé, III, p. 290) (*). La rue Neuve-

(*) Bien que la protestation soit modeste, ne perdons pas l'occasion de flétrir la destruction sauvage de l'hôtel Mascrany (83, rue Charlot), dont l'harmonieuse et noble façade donnait encore tant de charme et presque de suavité à la perspective imposante

leries du Palais (1), des nouveautés des poètes ; il se mon-

Saint-Louis ne fut néanmoins dans tout son beau que vers la deuxième moitié du siècle et même au début du siècle suivant, lorsque la rue Boucherat (partie nord de la rue de Turenne) puis la rue de Vendôme (rue Béranger) la prolongèrent jusqu'au Boulevard. Mais déjà, par cette large voie toute fraîche et joyeuse, coulait à la vieille bien que toujours vivante rue Saint-Antoine et au Pont-Neuf le flot élégant du Marais. Quant au Pont-Neuf, commencé sous Henri III puis interrompu pendant la Ligue, il fut terminé sous Henri IV. Toutefois, ce fut seulement le 23 août 1614 qu'on l'embellit du *cheval de bronze* si célèbre dans le Paris d'autrefois et le *cheval de bronze* lui-même ne reçut qu'en 1635 son royal cavalier. « Le Pont-Neuf était à peine achevé de bâtir qu'il était déjà devenu le » centre de la vie parisienne, le but de la promenade des oisifs, le ren- » dez-vous des désœuvrés de qualité, le bazar de tous les petits com- » merces, le Parnasse de tous les Apollons, poètes et chanteurs en plein » vent; encore oubliai-je dans la liste ce qui était le fond de cette popula- » tion flottante : les filous. » (Edouard Fournier : *Histoire du Pont-Neuf*, Paris, Dentu, 1862, 2 vol. pet. in-12, I, p. 118.) Aussi les Précieuses nommaient-elles le Pont-Neuf : *les Alpes de Paris* ou *le pont des bandis françois*.

(1) Tout ce que l'art humain a jamais inventé
Pour mieux charmer les sens par la galanterie,
Et tout ce qu'ont d'appas la grâce et la beauté
Se descouvre à nos yeux en ceste gallerie.
Icy les cavaliers les plus aventureux
En lisant les romans s'animent à combattre
Et de leur passion les amans langoureux
Flattent les mouvemens par des vers de théâtre.
Icy, faisant semblant d'acheter devant tous
Des gands, des esventails, du ruban, des dentelles,
Les adroits courtisans se donnent rendez-vous,
Et pour se faire aimer galantisent les belles.
Icy quelque lingère, à faute de succez
A vendre abondamment, de colère se picque
Contre les chicaneurs qui, parlant de procez,
Empeschent les chalands d'aborder sa boutique.

(Légende au bas d'une vue de la *Galerie du Palais* d'Abraham Bosse qu'il faut dater de 1637 au plus tôt). — A cette époque, nos « cinq-heures » fringants et vernis, rue de la Paix, étaient un peu avancés vers le milieu du jour : « Si Mademoisele void en faisant sa visite (*), quelque chose de » nouveau, il faut que le pauvre mary, ou bien son galand l'achete, et luy » faut tous les iours des habits, des colets, et des manchons. C'est ce qui

de la rue Neuve-Saint-Louis. Raison de plus pour féliciter l'acquéreur de l'hôtel Boucherat (numéro 60 de ladite rue) que les Sœurs de Sainte-Elisabeth viennent de quitter pour l'exil. Malgré la perte presque totale de sa beauté intérieure et des vastes parterres de jadis, le superbe dessin du porche monumental domine sur la rue et la majesté des façades entre cour et jardin annonce, et pour ainsi dire, amplifie le *degré* fastueux dont la rampe de bronze et de délicat fer forgé est encore sans outrage et tout à fait intacte.

(*) Aux marchands de la Galerie du Palais. — Au sujet du titre de Mademoiselle, je rappelle que, dans le célibat ou le mariage, toute femme de haute bourgeoisie était ainsi qualifiée.

trera à la promenade du Cours (1), dans les allées des Tui-

» fait que bien souvent eles s'en vont au Palais sur les deux heures pour » apprendre cete Mode, et quoy qu'il coute, il faut qu'eles la char- » gent (*sic*) le lendemain. N'estoit-ce pas une grande vanité que cette » toile de soye, et ce pendant il ne s'est treuvé femme aucune qui n'en ait » voulu avoir ; ces colets dentelez, ces simples, ceux que l'on nomme à » languette, et les mouchoirs qui les suivent, sont des marques de l'in- » constance de leur sexe, et de la vanité de leurs desirs. » (*La Contre-Mode* de Monsieur de Fitelieu, sieur de Rodolphe et du Montour. A Paris, Chez Louys de Heuqueville, ruë sainct Iacques à la Paix. M. D. C. XLII, petit in-12. Avec Privilege du Roy, (du 10 mai 1642). Cote de la Bibliothèque Nationale : Inventaire, R 25, 963, p. 362 et 363). Un peu plus bas, le même boursouflé moraliste nous apprend que « Pour faire que ce corps » soit beau, il faut que l'on porte un busq qui soit en dos de coq d'inde, » et qui face relever le corps de iupe, et une panse du Capitaine Fra- » casse » (*). *O tempora ! ô mores !* après de telles révélations, n'est-il pas congruent d'employer le latin ?

(1) Le Cours-la-Reine qui, par extraordinaire, n'a pas eu à subir de changement de nom, avait été créé en 1616 par Marie de Médicis. Mlle de Scudéry nous en a laissé une agréable peinture : « ..... en arrivant du » costé par où Hermogene mena Belesis, on trouve le long de ce beau » Fleuve (**), quatre grandes Allées si larges, si droites, et si sombres, par » la hauteur des Abres (*sic*) qui les forment, quoy qu'il n'y en ait pas » beaucoup en tout le reste du Païs, que l'on ne peut pas voir une pro- » menade plus agreable que celle là. Aussi est-ce le lieu où toutes les » Dames vont le soir, dans de petits Chariots descouvers : et où tous les » hommes les suivent à cheval : de sorte qu'ayant la liberté d'aller tan- » tost à l'une et tantost à l'autre, cette promenade est tout ensemble pro- » menade et conversation, et est sans doute fort divertisante (*sic*). » (*Artamene ou le Grand Cyrus.* Dédié à Madame la Duchesse de Longueville. Par Mr de Scudery, Gouverneur de Nostre-Dame de la Garde (***). A Paris, chez Augustin Courbé, Imprimeur et Libraire ordinaire de Monseigneur le Duc d'Orleans, dans la petite Sale du Palais, à la Palme, M. DC. L., — 1653, 10 vol. pet. in-8°. Cinquiesme partie, livre troisiesme, p. 875 et 876). — Dans la *Comédie des Cinq Auteurs* (Paris, même librairie, M DC XXXVIII, pet. in-4° de 140 p.) à laquelle collabora comme l'on sait Richelieu, Colletet chante les beautés du Cours sur le mode lyrique :

» I'ay veu l'alignement d'une superbe Allee,
Parmy son sable d'or de rubis étoillée,
Couverte de rameaux, dont les feüillages verds,
Conservent leur peinture, en dépit des hyvers ;
Recevoir en son sein nos Dieux, et nos Deesses,
Dans leurs chars de triomphe, éclattans de richesses ;
Et leur fournir d'un Cours aussy delicieux,
Que les Astres errans en trouvent dans les Cieux.
Ie croy que le Soleil, en faisant sa carriere,

(*) Les pages 365 et 366 sont paginées par erreur 359 et 360.

(**) Le fleuve Choaspe, en réalité la Seine.

(***) Pour couvrir sa timidité féminine, Magdeleine de Scudéry s'est servie du nom de son frère en tête de son propre ouvrage.

leries (1) et au jardin de Renard (2) où il donnera, le soir venu, fête sur l'eau, collation aux dames ou médianoche (3),

N'éclaire ce beau lieu du feu de sa lumiere,
Que pour nous faire voir dedans sa nouveauté,
Son extréme longueur, ainsi que sa beauté. »
(Monologue du début, *Le Cours*, au v° du f° 4°).

(1) Le Jardin des Tuileries faisait par ses curiosités : la Volière, la Ménagerie, l'Echo, l'admiration de Paris comme de la province. « C'est-le » rendés-vous, et la promenade ordinaire du beau monde, écrit Sauval » qu'on ne se lasse point de citer, et où il se refugie souvent pour moderer » à l'ombre les plus grandes chaleurs du soleil, et de l'amour;..... L'Echo » est un reduit beaucoup plus frequenté [que le Labyrinthe dont il vient » de parler]; les Galants y donnent souvent des concerts à leurs Mai» tresses, et les commencent quelquefois aux heures où il y a grand » monde, afin d'avoir plus de témoins de leurs amours. » (*Op. cit.*, II, p. 59.)

(2) Il y avait bien d'autres cabarets achalandés : la Pomme-de-Pin, rue de la Juiverie dans la Cité (partie centrale de la rue de la Cité actuelle) où s'enrichit Gruyn, le fameux tavernier; le Cormier, rue des Fossés-Saint-Germain-l'Auxerrois (actuellement rue Perrault); la Fosse-aux-lions, rue du Pas-de-la-Mule ; l'Epée royale, rue Barre-du-Bec, au coin de la rue Saint-Merry (la rue Barre-du-Bec, dont les premières maisons se trouvaient sur partie de l'espace maintenant occupé par la place de l'Hôtel-de-Ville, forme aujourd'hui la partie de la rue du Temple comprise entre la rue de la Verrerie au sud et les rues Saint-Merry au nord-ouest et Sainte-Croix-de-la-Bretonnerie au nord-est). Mais le jardin Renard ou de Renard situé aux Tuileries, au bout de la terrasse actuelle du Bord de l'Eau, était alors le chef-d'œuvre du genre. Les grands seigneurs s'y querellaient ; pendant la Fronde, Beaufort y pensa dégainer contre Candale et la Reine-Régente, elle-même, ne dédaignait pas d'y venir. (Cf. une anecdote des *Mémoires de madame de Motteville*, éd. Riaux, Paris, Charpentier, 1869, 4 vol. in-12, I, p. 143.)— « Ce Renard avoit été laquais de » l'évêque de Beauvais, et ensuite son valet de chambre. Comme il en» troit au Louvre par le moyen de son maître, il étoit accoutumé de » présenter tous les matins un bouquet à la Reine, qui aimoit les fleurs. » Ces petits présens étant bien reçus, Renard obtint de Sa Majesté quel» ques récompenses, et entre autres la jouissance d'une partie du jardin » des Tuileries. Il y bâtit une maison, et l'embellit si bien, que ce lieu de» vint un réduit pour les personnes de la plus haute qualité. On s'y diver» tissoit, on y jouoit, et souvent même on y tenoit des conférences sur les » affaires du temps. » (Note de Guy Joly dans ses *Mémoires*, à l'année » 1649, collection Michaud et Poujoulat, 3e série, II, p. 23.)

(3) Médianoche, s. m. C'est un terme originairement Espagnol, qui nous vient d'Italie, et qui signifie un repas qui se fait au milieu de la nuit, particulièrement dans le passage d'un jour maigre à un jour gras, après quelque bal ou réjouissance (*Dict. de Trévoux*). Et Ménage ajoute : « C'est » la Reine Anne d'Autriche, femme de Louis XIII, qui a introduit ce mot » en France avec la chose. » (*Dict. étymologique de la langue française*, par M. Ménage.)

si la nuit est sereine et que la belle agrée le galant (1).

Chanut ne pousse point dans ce *friand du goût*. L'économie, les soins de famille, le terre-à-terre des soucis professionnels; vertus bien grossières et vraiment trop pesantes aux pirouettes et aux jeux nuancés du parfait *alcôviste*. Tout de même, nous l'avons vu, avec de studieux amis, fréquenter en diverses *ruelles* ; il s'enquiert auprès des nouvellistes comme des savants ; il examine à loisir ; il sympathise au progrès ; il raisonne à perte de vue, et surtout, s'émerveille de ces beaux morceaux d'architecture et de tant d'inventions commodes.

Sourions de ce naïf enthousiasme; dédaignons ce barbare qui fait fi des reliques du passé et n'aspire qu'à la concordance et à l'harmonie du décor. Il ignore l'âme avide et glorieuse du collectionneur. L'art grec, le japonais, le romain, l'indo-chinois, le mauresque, le syriaque, l'égyptien, l'hébraïque, le Moyen-Age de toutes les époques, la Renaissance de tous les styles, l'énorme assortiment des siècles, au complet, tirés de leur poudre, rangés en des armoires, abattus et gisants sous le poids des tentures Liberty, jamais il ne connut ce charmant agrégat, la délicieuse surprise de ces rencontres imprévues. Vagabonder à travers les âges, y circuler avec une aisance sans prétention, en faire courtoisement les honneurs entre cinq et sept, une tasse de thé à la main, c'est

(1) Les vers du *Menteur* se cadencent d'eux-mêmes au fond de la mémoire :

« J'avois pris cinq bateaux pour m'eux tout ajuster ;
Les quatre contenoient quatre chœurs de musique,
Capables de charmer le plus mélancolique.
Au premier, violons ; en l'autre, luths et voix :
Des flûtes, au troisième : au dernier, des hautbois,
Qui tour à tour dans l'air poussoient des harmonies
Dont on pouvoit nommer les douceurs infinies.
Le cinquième étoit grand, tapissé tout exprès
De rameaux enlacés pour conserver le frais,
Dont chaque extrémité portoit un doux mélange
De bouquets de jasmin, de grenade, et d'orange. »

(I, 5, p. 155, v. 264-274, éd. des grands Ecrivains de la France). On trouvera dans Tallemant (V, p. 370) le récit d'une singulière tentative d'adaptation à la réalité de cette fête du *Menteur*.

un jeu pour l'analyste éclairé par la science, stimulé par l'habitude d'excursions rapides et d'excellents Bœdeker.

Au siècle arriéré de Chanut, la source d'émotion fut différente. Il n'y eut point de musée, nulle colossale nécropole où reposer la paix des vestiges divers, et parfois, je l'avoue, la main trop hâtive des hommes brusquement vint en aide aux ravages du temps. Destructions presque toujours fécondes et d'où naquirent des chefs-d'œuvre. La joie de créer, l'orgueil d'un vaste ensemble, l'inébranlable équilibre d'une puissante ossature, l'unité de Foi, l'unité de Doctrine, la vivante cohérence de toutes les parties du corps social reflétées, comme en un miroir, par la symétrique unité de l'œuvre; voilà ce que nous ne connaissons plus et ce qu'ils se contentaient de connaître. Chaque pierre croulante de l'édifice des siècles se replaçait, comme d'elle-même, en un ordre nouveau ; le constant labeur d'une énergie régulatrice remédiait, sans effort, à la constante désintégration des cellules; une vie intarissable coulait des profondeurs de l'être (1).

Au sortir du dédale des impasses et des ruelles, après l'embarras des carrosses, des cavaliers et des piétons, après les ruisseaux et les cloaques, venir à la Place ou sur le Pont-Neuf, aspirer l'air limpide, l'air fuyant et léger de notre Ile-

(1) Vie maintenant éparse et dont nous avons laissé s'abolir le secret. Ne tentons pas l'impossible, n'essayons pas d'un replâtrage qui ne serait qu'une insulte et un travestissement : « Les artistes anciens, a finement » écrit M. Pierre de Nolhac, se détruisaient les uns les autres par un » droit que leur don de création leur conférait. Les boiseries de Verberckt » remplaçant celles de Du Goulon jetées au grenier rappellent le sort des » fresques de Piero dei Franceschi, dans les Chambres où Raphaël les a » recouvertes sans pitié. Les ordres du maître qu'on servait étaient alors » naturellement inspirés par le renouvellement continu du goût, et » c'était grâce à des sacrifices, souvent bien cruels, que l'art cheminait » sans se fixer en formules. Non seulement nous avons perdu ce droit » de remplacer une œuvre par une autre, mais nous ne devons même » plus refaire celles qui ont disparu. Pouvons-nous, en effet, en présenter » aux yeux exercés autre chose qu'une ressemblance imparfaite, dénuée » de toute puissance d'évocation? Les restaurations qui se sont succédé » au cours de ce siècle dans les édifices historiques ont, sur bien des » points, altéré le style des ouvrages des anciens, parce que la véritable » règle y a manqué. » (*La Création de Versailles*, Versailles, L. Bernard, 1901, in-fol., avec gravures et planches hors texte, p. 14 et 15.)

de-France, muser à Arlequin, à la canaille, au beau monde, courir les affaires ou les plaisirs, quel délice! Ainsi va Chanut, confiant dans l'avenir sans trop se détacher du passé; ainsi va-t-il en compagnie de ses amis en place et de ses amis de lettres, et s'il pousse rue Pouilletière (1) jusqu'au bel hôtel encore inachevé de son cousin Méliand (2), le bonhomme admire, sans nul doute, le germe merveilleux, la naissante superbe de ce quartier sorti, tout battant neuf, des profondeurs de l'onde, érigé sur deux îles que l'Art malgré la Nature a su relier entre elles (3). Hélas! non seulement les architectes mais encore les ingénieurs faisaient déjà des prodiges.

(1) Plus correctement, rue Poulletier. Poulletier, secrétaire de la Chambre du Roi, l'un des premiers capitalistes qui entreprirent la transformation de l'Ile-Notre-Dame et de l'Ile-aux-Vaches. — On disait de même rue Regrattière pour rue Le Regrattier, ce Le Regrattier, trésorier des Cent-Suisses et l'un des associés de Poulletier. De nos jours, l'administration, en adoptant cette dernière orthographe, l'a imposée au public. Mais sur les plaques bleues officielles subsistent encore quelques-unes de ces déformations familières au pittoresque de nos anciens usages: rues Coquillière, Mazarine, Pastourelle, etc.

(2) L'hôtel Méliand, devenu au dix-huitième siècle l'hôtel de Tessé, est affecté à une école communale de filles. Son célèbre escalier reste intact, et bien qu'enduite d'une colle jaunâtre, selon toutes les beautés du badigeon administratif, la haute façade (19, quai d'Anjou et 20, rue Poulletier), ne laisse pas d'avoir grand air.

(3) Donnons encore la parole à Corneille :

« Que l'ordre est rare et beau de ces grands bâtiments !
Paris semble à mes yeux un pays de romans.
J'y croyois ce matin voir une *île enchantée* :
Je la laissai déserte, et la trouve habitée;
Quelque Amphion nouveau, sans l'aide des maçons,
En superbes palais a changé ses buissons. »

(*Le Menteur*, II, 5, p. 171, v. 551-556, *ibid.*).

Albert OJARDIAS.

Pour le Comité de publication:

Le Secrétaire de l'Académie, Maurice BASSE.

L'Imprimeur-Gérant, L. BELLET — 8842.

ACADÉMIE DES SCIENCES, BELLES-LETTRES ET ARTS
DE CLERMONT-FERRAND

BULLETIN HISTORIQUE & SCIENTIFIQUE DE L'AUVERGNE

PROCÈS-VERBAUX

Séance du 6 août 1903

La séance est ouverte à 2 heures un quart, sous la présidence du docteur Dourif.

— Le Secrétaire perpétuel dépouille la correspondance et énumère les ouvrages reçus.

— Le Secrétaire adjoint donne lecture du procès-verbal de la séance de juillet. Ce procès-verbal est adopté sans observation.

— M. le Président communique une demande de renseignements faite par le Secrétaire de l'Institut Carnégie, aux Etats-Unis. Cet Institut veut faire paraître un manuel sur les Sociétés savantes du monde entier et désirerait savoir le nom des membres de la Compagnie, quelles publications elle fait paraître, quels sont ses statuts, etc. M. Eusébio est prié de répondre à ces questions.

— Le docteur Dourif fait, à propos de l'élection du pape Pie X, une communication intéressante sur les concordances de la prophétie, dite de saint Malachie, qui désigne le nouveau Pape par les mots : *ignis ardens*. Renvoyée au Comité de publication.

— Le colonel Poupon, rapporteur de la Commission des Prix de Vertu, donne lecture de son rapport. Les conclusions sont adoptées à l'unanimité.

— M. François Boyer rappelle qu'un de nos compatriotes, M. Frédéric Masson, a été élu membre de l'Académie française. N'y aurait-il pas lieu de lui exprimer les sympathies de l'Académie de Clermont en le nommant membre honoraire élu. Cette motion est renvoyée à la séance des élections, en janvier.

— La parole est donnée à M. Elie Jaloustre pour son travail sur *Marbot et l'Ecole militaire d'Effiat*. Ce travail est renvoyé au Comité de publication.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 4 heures par M. le Président.

OUVRAGES REÇUS

Bulletin de la Diana; janvier-mars, 1903 ; t. XIII, n° 5.

Revue de Saintonge et d'Aunis; XXIII° vol., 4° livr. ; 1er juillet 1903.

Bulletin trimestriel de la Société des études littéraires, scientifiques et artistiques du Lot; t. XXVIII, 1er fascicule, janvier-février-mars.

Bulletin et mémoires de la Société des Antiquaires de l'Ouest; t. XXVI de la 2e série, 1902.

Bulletin de la Société des Antiquaires de Picardie; 1901, 4e trimestre — 1902, 1er, 2e, 3e et 4e trimestres — 1903, 1er trimestre.

Revue des langues romanes; t. XLVI (Ve série, t. VI), IV. juillet-août.

Bulletin trimestriel de la Société archéologique de Touraine; t. XIV, 2e trimestre 1903.

Société des Antiquaires de la Morinie; Bulletin historique; 52e année, 206e liv., t. XI, année 1903, 2e fascicule.

Mémoires de l'Académie de Nîmes; 7e série; t. XXIII, année 1900; t. XXIV, année 1901 ; t. XXV, année 1902.

Mémoires de la Société académique d'agriculture, des sciences, arts, etc., de l'Aube; t. LXVI de la collection; t. XXXIX, 3e série.

Extraits des travaux de la Société centrale d'agriculture du département de la Seine-Inférieure; 273e cah., 142e année, 1er trimestre 1903.

Bulletin de la Société des sciences naturelles de l'Ouest de la France; 2e série, t. III, 1er trimestre 1903.

Académie des Inscriptions et Belles-Lettres; Comptes rendus des séances de 1903, bulletin de mars-avril.

Congrès des Sociétés savantes à Bordeaux; Discours prononcés à la séance générale du 18 avril 1902, par H. Omont Camille, Jullian et Gaston Bizos.

Journal des savants; juin, juillet 1903.

Bulletin d'Histoire ecclésiastique et d'Archéologie religieuse des diocèses de Valence, Gap, Grenoble; janvier-mars 1901 — avril-septembre 1901 — janvier-mars 1902 — janvier-mars 1903.

ANNEXE AU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 6 AOUT 1903

—

Communication du docteur Dourif, président

« Messieurs,

» Un grand événement vient de s'accomplir. Le pape Léon XIII est mort. Son successeur a été nommé et a pris le nom de Pie X. Cette nomination a donné l'occasion de rechercher comment on pourrait expliquer pour le nouveau Pontife la qualification qui le désigne dans la liste prophétique attribuée à saint Malachie qui fut un des amis de saint Bernard.

» Dans cette liste, Pie IX était qualifié *crux de cruce*, ce qu'on a expliqué par l'établissement du pouvoir temporel à Rome et dans les Etats de l'Eglise au profit d'un prince de la maison de Savoie, dont le blason porte une croix qui se trouve ainsi substituée à la croix pontificale. La légende de Léon XIII, *lumen in cœlo*, s'expliquerait par la présence dans les armes de ce pontife d'une comète d'or accompagnant en chef et sur un champ d'azur la figure au naturel du pin (*pinus picea*), symbole parlant de la famille Pecci.

» Le Souverain-Pontife actuel, né Sarto, n'a pas de blason de famille, mais, comme dignitaire de l'Eglise, il a dû prendre un écusson héraldique. On y voit, sur champ de gueules une ancre d'argent plongeant en pointe dans une mer d'argent ondée d'azur et accompagnée en chef d'une étoile d'or. Cette étoile pourrait, à la rigueur, justifier la légende : *ignis ardens*. Mais il est une autre explication qui paraît plus probable.

» L'élection du nouveau Pape a eu lieu le 4 août, jour où l'Eglise célèbre la fête de saint Dominique. Or, dans le symbolisme caractéristique des saints, saint Dominique est caractérisé par un chien tenant en sa gueule une torche allumée qu'on peut justement qualifier d'*ignis ardens*. Ce symbole fut

adopté par saint Dominique en souvenir d'une vision qu'eut sa mère peu avant la naissance de son fils qui, plus tard, en donna une explication par l'ardeur qu'il mit à prêcher la doctrine chrétienne et à combattre l'hérésie des Albigeois. Le grand saint prouva qu'il tenait à ce symbole en le faisant figurer sur les armoiries de l'ordre des Frères-Prêcheurs qu'on désigna plus tard sous le nom de Dominicains. Une branche de cet ordre s'était établie dans notre ville où les membres de cette famille religieuse portaient le nom de Jacobins. Le sceau du prieur de cette maison étant entré dans ma collection, j'ai cru devoir le montrer à l'Académie qui pourra juger de visu si la figure qui y est gravée peut justifier la légende *ignis ardens*.

DOURIF.

» 6 août 1903. »

AVIS

MM. les Membres de l'Académie de Clermont qui ont emprunté des publications appartenant à la Société, avant l'organisation du système actuel de prêt, sont instamment priés de vouloir bien les faire remettre d'urgence à la Bibliothèque.

Un récolement sommaire des collections de l'Académie déposées à la Bibliothèque a, en effet, permis au Bibliothécaire de constater de graves et nombreuses lacunes. Le Bibliothécaire se propose de chercher à les combler, dans la mesure du possible, en réclamant soit aux personnes, soit aux Sociétés qui sont avec l'Académie en rapports de dons ou d'échanges, les volumes ou fascicules qui manquent, mais il ne pourra naturellement adresser de lettres à ce sujet que lorsque, grâce à la rentrée de tous les ouvrages empruntés, l'état des collections aura pu être établi d'une façon absolument exacte.

NOTES SCIENTIFIQUES

MATÉRIAUX POUR L'ÉTUDE DES RIVIÈRES ET LACS D'AUVERGNE

Introduction à l'Aquiculture générale
(suite)

DEUXIÈME PARTIE

LES LACS

CHAPITRE Ier

Limnologie

L'étude des lacs a été assidûment poursuivie durant ces dernières années ; les matériaux acquis forment une somme considérable, relative à la plupart des contrées du globe : ainsi s'est constituée la limnologie, science nouvelle, synthèse des études géographiques, physiques, chimiques et naturelles appliquées aux lacs.

La limnologie a pris naissance à l'étranger. Le nom de Forel, professeur à l'Université de Lausanne, est désormais inséparable de cette science ; la *Monographie du Léman*, dont les deux premiers volumes sont publiés, est l'œuvre la plus importante qui ait été jusqu'ici produite à ce sujet. C'est encore l'étranger qui nous fournit les plus nombreux documents, émanant soit des laboratoires généraux des Universités, soit des stations limnologiques créées un peu partout, en Europe et en Amérique. La France n'est cependant pas

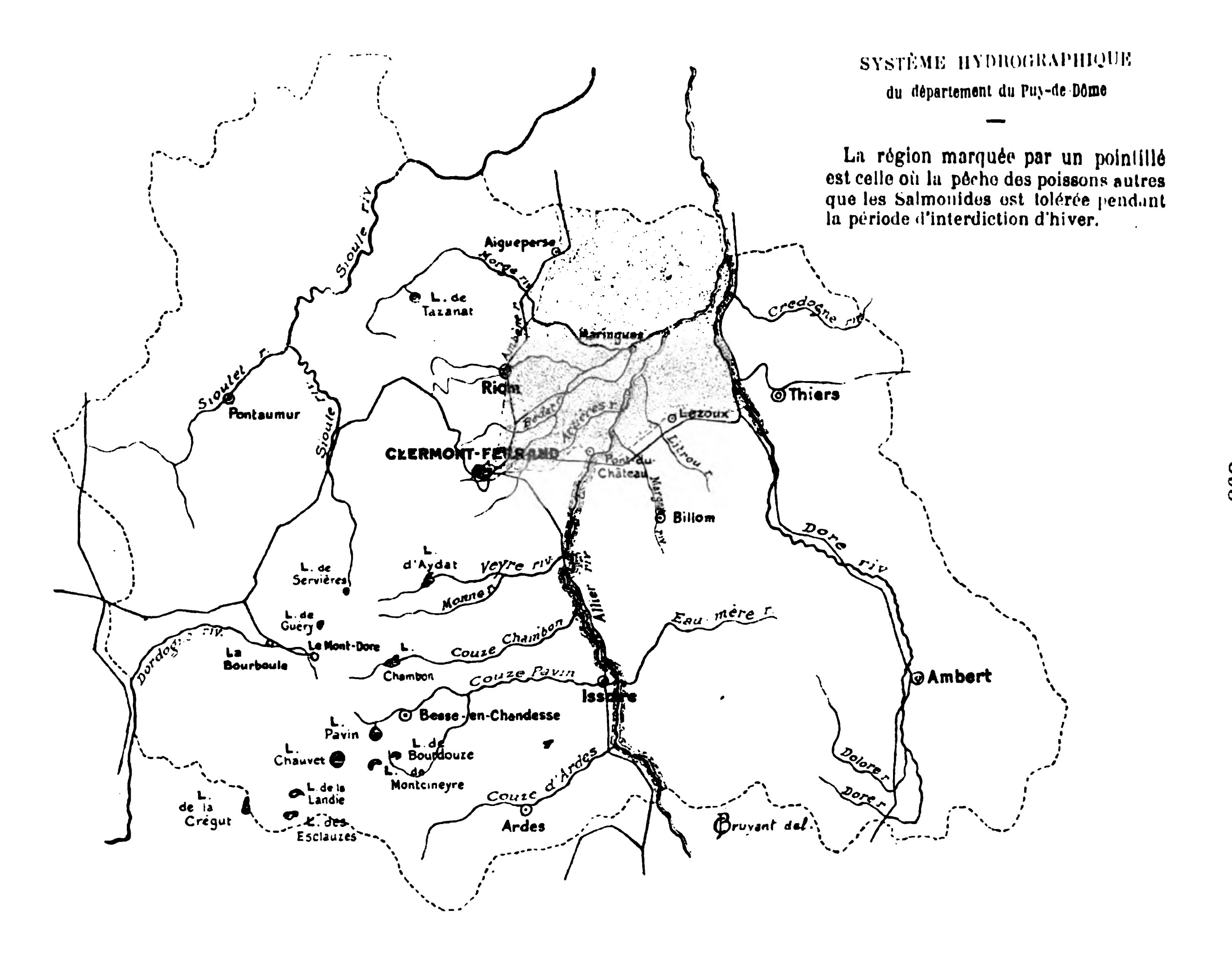
restée en arrière ; l'ouvrage de Delebecque forme une contribution fondamentale à l'étude de nos divers lacs. Les travaux de notre savant collègue, M. Belloc, nous ont fait connaître les lacs des Pyrénées et les grandes nappes d'eau du sud-ouest. Enfin, les noms de Blanchard, Chevreux, de Guerne, Magnin, Richard, Thoulet, etc., comptent aussi parmi ceux auxquels la limnologie française est le plus redevable.

L'Auvergne est encore un pays privilégié au point de vue limnologique. Dans l'étude générale que nous avons faite de l'hydrographie de notre région, nous avons signalé toute une série de lacs dont les eaux sont tributaires du bassin de l'Allier ou du bassin de la Garonne. Ces lacs sont très rapprochés les uns des autres : étagés sur les pentes du massif montdorien, ils délimitent une région lacustre dont la petite ville de Besse est le centre ; leurs caractères généraux sont, d'autre part, très divers : toutes conditions précieuses pour des études de limnologie comparée. Il faut espérer que la station limnologique de Besse, fondée par l'Université de Clermont et puissamment aidée par le département du Puy-de-Dôme, saura mettre en œuvre ces riches matériaux.

Les lacs d'Auvergne ont d'ailleurs été l'objet d'un certain nombre de travaux qui permettent de les décrire dans leurs grands traits. Mais avant d'aborder cette étude particulière, il est nécessaire de résumer les données essentielles, aujourd'hui acquises (1).

Topographie des lacs. — 1° *Profondeur*. — Il y a lieu de distinguer de la profondeur maximum la profondeur relative. Cette dernière est exprimée par le rapport de la profondeur maximum à la racine carrée de la superficie. Une telle distinction permet d'établir une différence entre les lacs *profonds* et les lacs *creux*. Ainsi le lac Pavin est un des lacs les plus

(1) Dans l'*Année biologique* de 1897 (Paris 1899), on trouvera, sous la signature de M. le professeur Pruvôt, une étude qui résume de la façon la plus exacte et la plus précise les données actuelles de la limnologie.



SYSTÈME HYDROGRAPHIQUE

du département du Puy-de-Dôme

—

La région marquée par un pointillé est celle où la pêche des poissons autres que les Salmonides est tolérée pendant la période d'interdiction d'hiver.

creux de France (1) : le rapport de la profondeur maximum (92^{m}10) à la racine carrée de la surface (44 hectares) est $\frac{1}{7.20}$. Au contraire, pour le lac de Genève, dont la profondeur est de 309^{m}, le rapport précédent n'est que $\frac{1}{77.8}$; en effet, le Léman mesure 58.236 hectares : s'il est plus *profond* que le Pavin, il est beaucoup moins *creux*. Au même point de vue, certains auteurs considèrent la profondeur moyenne : celle-ci est le quotient du nombre exprimant le volume par le nombre exprimant la surface ; ainsi pour le Pavin, dont le volume est de 22.987.000 mètres cubes, la profondeur moyenne est de 52^{m}42. Pour le Chauvet, la profondeur maximum est 63^{m}20, la profondeur relative $\frac{1}{11.51}$, la profondeur moyenne 32^{m}69.

2° *Profil du lac*. — Le profil d'un lac présente des caractères généraux qui ont été indiqués, depuis Forel, par tous les auteurs et qu'il importe cependant de rappeler ici. Le sol du lac peut être divisé en régions distinctes qui sont les suivantes :

grève { exondée,
inondée ;

beine ou blanc-fond { d'érosion,
d'alluvion ou d'atterrissement ;

mont ;
talus ;
plaine ou plafond.

Le talus est la seule partie où le profil primitif de la cuvette lacustre ne soit pas altéré : encore est-il recouvert par une mince couche d'alluvions impalpables : « qui en voilent le modelé sans l'effacer » (Pruvôt). Ces alluvions impalpables, longtemps tenues en suspension, sont d'origine lacustre (matériaux arrachés aux rives) ou bien amenées par les affluents. Elles forment avec les sédiments animaux et végé-

(1) Il n'est dépassé que par le lac Bleu ($\frac{1}{5.7}$) et par le lac de Caillauas ($\frac{1}{6.2}$) (Delebecque).

taux une couche parfois très épaisse qui nivelle le plafond. La grève et la première partie de la beine sont dues à l'érosion de la rive par les vagues. La grève, la beine et le mont sont ainsi recouverts par une *alluvion grossière* variable d'épaisseur et de nature, suivant les conditions locales. Ces matériaux constituent à eux seuls la beine d'atterrissement et le mont, qui n'est que le talus d'éboulement de la précédente.

Température des eaux. — Forel a classé les lacs en lacs de type tropical, lacs de type polaire, lacs de type tempéré. On peut les caractériser brièvement de la façon suivante. Dans les premiers, la température ne tombe jamais au-dessous de 4 degrés ; il ne se produit donc jamais de glace à la surface ; dans les lacs du type polaire, la température ne monte jamais au-dessus de 4 degrés ; enfin, dans les lacs tempérés, elle oscille en dessus et en dessous de 4 degrés.

C'est qu'en effet le maximum de densité de l'eau étant au voisinage de 4 degrés, la courbe des températures est très distincte pour chacun de ces types.

Dans les lacs de type tropical, les couches d'eau sont de température de plus en plus basse, de la surface à la profondeur. Plus la température extérieure est élevée, plus la stratification des couches est accentuée (*stratification directe*), ce qui a lieu pendant l'été. De la fin de l'été à la fin de l'hiver s'établit un *processus d'uniformisation* qui tend à répartir une température uniforme de 4 degrés dans toute la masse du lac.

Dans les lacs du type polaire, la stratification est *inverse*. Au maximum de différenciation, la température augmente de la surface, où les eaux sont congelées, aux couches profondes dont la température est au voisinage de 4 degrés. Le processus d'uniformisation s'établit de la fin de l'hiver à la fin de l'été.

Enfin, dans les lacs tempérés, la stratification est *directe* en été, *inverse* en hiver ; les eaux superficielles peuvent donc se congeler après que la masse du lac a passé par la température uniforme de 4 degrés. La courbe annuelle des tempé-

ratures est ainsi très compliquée. Le processus d'uniformisation s'y établit par deux fois : de la fin de l'hiver au commencement du printemps, puis de la fin de l'été au commencement de l'automne, et il y a deux périodes annuelles où la température est uniformément de 4 degrés. Ces deux périodes sont suivies, celle du printemps, d'un processus de stratification directe (régime d'été), celle d'automne, d'un processus de stratification inverse (régime d'hiver). Tous nos lacs, sauf une exception, appartiennent au type tempéré.

Ces variations annuelles de température sont importantes à considérer, car elles influent sur la répartition du plancton; toute interprétation de cette dernière devra en tenir compte.

Remarquons que le processus d'uniformisation s'établit beaucoup plus rapidement que le processus de stratification : il est dû surtout à la *convection thermique*, grâce à laquelle les eaux plus denses (eaux superficielles refroidies) descendent en masse jusqu'à ce qu'elles rencontrent une couche de même densité. Le processus de stratification est, au contraire, dû au phénomène de conduction, c'est-à-dire de propagation de la chaleur d'une couche à l'autre, sans déplacement de la masse des eaux.

En dehors des variations annuelles existent des variations journalières dues à l'échauffement des couches superficielles pendant le jour (processus de stratification), à leur refroidissement pendant la nuit (processus d'uniformisation). La zone intéressée par les variations journalières est naturellement plus ou moins épaisse suivant l'amplitude des variations de la température extérieure. « Au-dessous de cette couche, à laquelle doit être exclusivement réservée l'expression d'eaux superficielles, les eaux, soustraites à cette cause de perturbation et de mélange, ont une température franchement plus basse et décroissant régulièrement vers la profondeur. Il en résulte une ligne de séparation bien tranchée, la *couche du saut thermique* (sprungschicht), de part et d'autre de laquelle la température change brusquement.. .. La position de cette couche est ordinairement comprise entre 10 et 15 mè-

tres. Cette ligne est le plus accentuée au moment où le réchauffement diurne est le plus intense, c'est-à-dire vers la fin d'août ; puis elle s'atténue en automne pour disparaître à peu près complètement en hiver, quand l'écart entre le jour et la nuit est minimum. » (Pruvôt, *loc. cit.*, p. 575).

Enfin, cette distribution de la température, exacte pour la masse d'un lac au repos, peut être altérée par l'existence des courants dus aux affluents, ou même simplement au vent. En outre, au voisinage de la rive, le régime est souvent différent : une *barre thermique littorale* peut séparer une région littorale où la stratification est inverse (congélation) de la partie pélagique ou limniale où la stratification est encore directe.

TRANSPARENCE. — La transparence s'apprécie à l'aide du disque de Secchi, simple disque blanc que l'on immerge graduellement : le coefficient de transparence est exprimé par le double de la distance à laquelle le disque cesse d'être visible.

La transparence, beaucoup moindre pour les lacs que pour la mer, au large, est en relation avec la quantité de matières en suspension dans l'eau ; la densité du plancton doit entrer par conséquent en ligne de compte, en même temps que la quantité d'alluvions. La transparence est ainsi variable suivant les saisons. Elle se montre d'autre part en corrélation avec la couleur des eaux.

La limite de pénétration des rayons lumineux, importante surtout à connaître au point de vue de la distribution de la faune, a été déterminée pour le lac Léman par Fol et Sarrazin. La profondeur maximum à laquelle une plaque à l'iodo-bromure d'argent est impressionnée, varie de 192 à 250 mètres : elle est donc en moyenne de 200 mètres. La région abyssale aphotique n'existerait donc pas dans nos lacs, même si l'on admet que les effets de la lumière sur la végétation s'arrêtent comme dans la mer à une distance moitié moindre (1).

(1) La limite d'impressionnabilité pour le papier au chlorure d'argent est, dans le Léman, de 100 mètres en hiver, de 45 en été (Forel). C'est en

COULEUR DES EAUX. — On apprécie la couleur des eau moyen des xanthomètres de Forel et de Ule. La *gamme* d rel est constituée par une série de tubes fermés à la lan renfermant les proportions suivantes de solution de chro de potasse à 0,5 pour cent et de solution du sulfate de c ammoniacal (sulfate de cuivre 0,5, ammoniaque 2,5, eau

Lacs bleus	I	Chromate de potasse :	0	Sulf. de cuivre ammoniacal :
	II	—	2	—
	III	—	5	—
	IV	—	9	—
Lacs verts	V	—	14	—
	VI	—	20	—
	VII	—	27	—
	VIII	—	35	—
Lacs jaunes	IX	—	44	—
	X	—	54	—
	XI	—	65	—

Cette gamme a été complétée par Ule pour les lacs du de l'Allemagne, qu'on pourrait qualifier de lacs bruns. s'obtient en mélangeant la solution n° XI et une solutio sulfate de cobalt à 0,5 pour cent dans les mêmes propor qu'indique le tableau.

Cette coloration est en relation avec la présence de cer éléments du plancton, mais aussi avec les alluvions en pension (1) et les matières organiques dissoutes (acides h que, ulmique). Elle n'est pas sans influence sur le plan puisqu'elle modifie la pénétration de la lumière dans l'ea

été, en effet, que la transparence est à son minimum, à cause de l' dance des alluvions du Rhône dues à la fonte des neiges. Il est intér de noter que cette profondeur de 100 mètres marque aussi l'extrême de pénétration de la chaleur estivale ; en novembre, la température y mente de 0°,2 ; à 150 mètres il n'y a plus aucune variation. (Forel, *Sc., Phys. nat.*, 1901).

(1) Ces matières en suspension peuvent même neutraliser la colo bleue ou verte ordinaire et, par conséquent, rendre l'eau incolore. (*Sc., Phys. nat.*, 1901).

(2) Toutes conditions égales, les eaux vertes sont moins perméa la lumière que les eaux bleues, et les jaunes encore moins. (Cf. P *loc. cit.*).

Matières dissoutes. — La composition de l'eau varie naturellement d'un lac à l'autre. La nature des roches encaissantes, la composition de l'eau des affluents (1), etc., sont autant de facteurs qui influent sur cette composition. Mais elle varie également de la surface à la profondeur, la quantité de matières dissoutes étant plus considérable dans les couches inférieures. Cette stratification chimique est surtout accusée en été; elle s'atténue quand s'établit le processus d'uniformisation des températures, grâce à la descente des eaux superficielles; elle concerne surtout la silice et le carbonate de chaux.

L'appauvrissement des couches supérieures est due à plusieurs causes dont les principales sont :

1° La différence de température entre les eaux chaudes de la surface et les eaux froides de la profondeur, différence en vertu de laquelle les secondes ont une tendance à se concentrer aux dépens des premières ;

2° L'absorption de silice et de carbonate de chaux par la vie organique ;

3° La précipitation du carbonate de chaux qui s'effectue en vertu de la loi de Schlœsing. Cette dernière cause paraît être la plus efficace ;

4° La pluie et la fusion de la glace peuvent d'ailleurs diluer les eaux de surface, et les affluents peuvent produire des perturbations locales. (Delebecque, *Les lacs français*).

Gaz dissous. — Les eaux de surface sont sursaturées d'oxygène et d'azote. « Cette sursaturation tient probablement à ce que le dégagement des gaz des couches superficielles ne se faisant qu'assez lentement, à mesure que la température augmente, la provision de gaz de ces couches est constamment régénérée par leur mélange avec les eaux profondes »

(1) Par rapport aux affluents, la quantité de matières calcaires dissoutes dans l'eau du lac peut être atténuée par le développement de la vie organique (Duparc), ou, au contraire, augmentée, par suite d'une concentration due sans doute à l'évaporation (Magnin).

(Delebecque) (1). Quant à l'acide carbonique, qui est déjà en excès dans les eaux de surface, la quantité en est encore plus considérable dans les couches profondes, par suite des oxydations dues aux fermentations et à la respiration des êtres vivants.

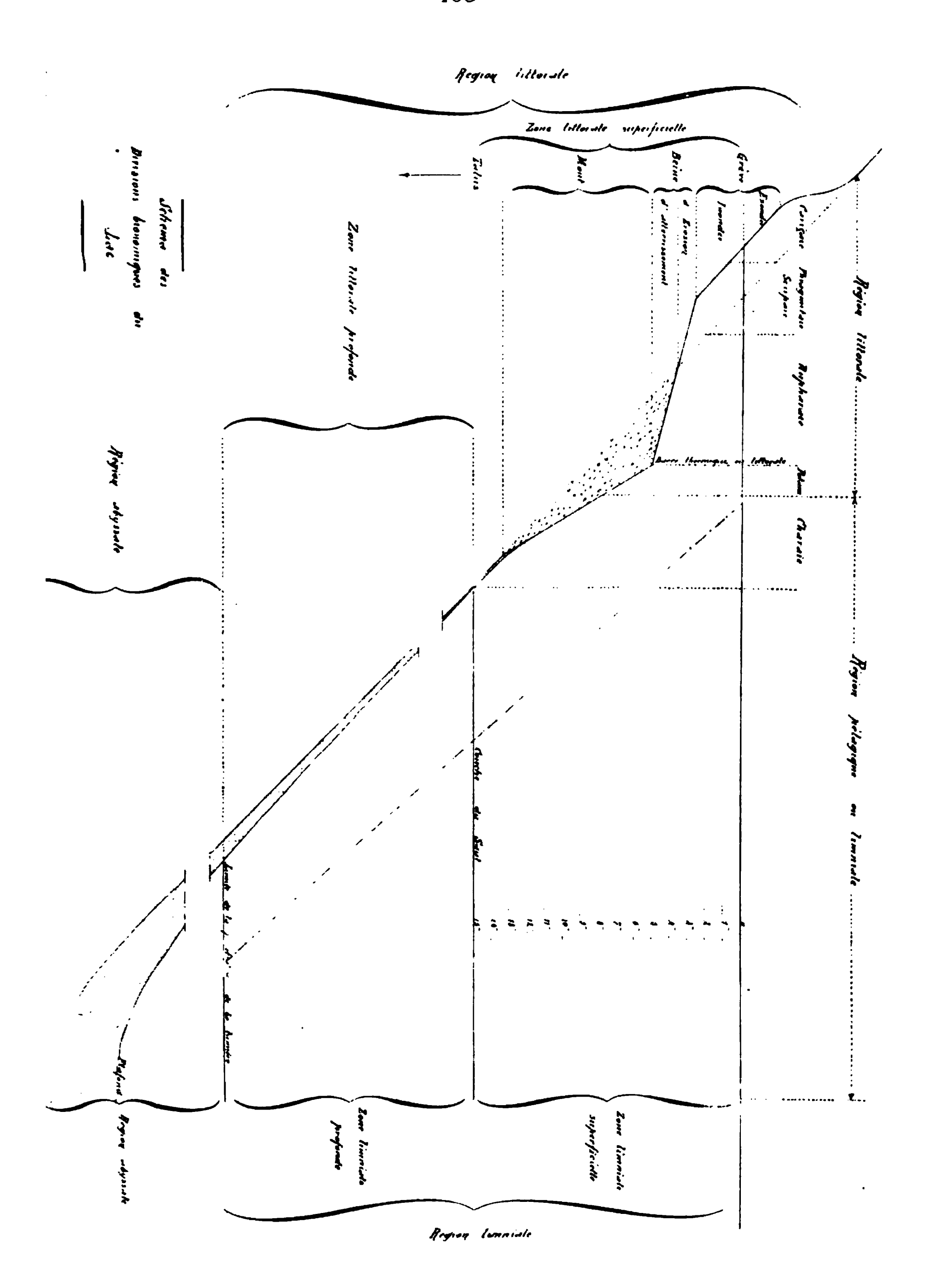
Mouvements de l'eau. — Sans parler des vagues qui déterminent un brassage plus ou moins intense des couches superficielles, le vent peut faire naître des courants horizontaux. Le courant direct est alors superficiel, mais il est accompagné d'un contre-courant de sens inverse situé dans la profondeur. Forel a observé des contre-courants jusqu'à 20 et 30 mètres en été, presqu'à 40 et 60 mètres quand la température est plus uniforme.

D'autres courants horizontaux sont dus aux affluents ou aux émissaires (lacs Chambon, d'Aydat), mais ils sont circonscrits au voisinage de ces cours d'eau. Enfin, il existe des courants verticaux, dus principalement à la convection thermique dont nous avons déjà parlé. Forel donne le nom de *convection hydrostatique* à la descente des eaux « alourdies par les matières en suspension ».

Tel est donc le domaine que le lac offre au développement de la vie. En tenant compte des données précédentes, en s'appuyant d'autre part sur la distribution de la faune et de la flore, on peut établir une série de divisions bionomiques que schématise le tableau ci-joint.

La distinction en régions *littorale, limniale* et *abyssale* est très naturelle. La région abyssale comprend toute la partie du lac qui se trouve au-dessous de la limite de pénétration de la lumière. La région limniale embrasse toute la partie de la masse d'eau à la fois éloignée du fond et de la rive. D'autre part, la présence de la couche du saut permet de diviser les

(1) La quantité des gaz dissous semble ici indépendante de la pression ; elle est à peu de chose près la même dans les couches profondes. L'eau de celles-ci serait saturée à la pression atmosphérique, mais elle est loin de l'être à la pression qui y règne. (Forel).


Region littorale
Zone littorale superficielle
Zone littorale profonde
Region abyssale
Region pélagique ou limniale
Zone limniale superficielle
Zone limniale profonde
Region limniale

régions limniale et littorale, chacune en deux zones : la zone *superficielle* et la zone *profonde*.

Région littorale. — La zone littorale profonde est caractérisée par une flore à peu près réduite à des algues inférieures (Pleurococcacées, Oscillaricés, Diatomées, Palmellacées). Le *Thamnium alopecurum*, recueilli dans le Léman par 60 mètres de profondeur, constitue presque une exception. Au Pavin existe une *espèce de Fontinalis que nous avons trouvée actuellement jusqu'à 25 mètres de profondeur*. La rareté de ces formes fixées s'explique par la nature des sédiments fins qui couvrent toute la rive. (Pruvôt, *loc. cit.*).

La zone littorale superficielle est intéressante à étudier en raison de la richesse de sa faune et de sa flore. On peut dire qu'elle comprend toute la partie de la rive occupée par la végétation macrophytique (Phanérogames, Muscinées et Characées). La distribution de cette végétation y est déterminée par l'organisation même de la plante (mode et durée de la végétation, mode de reproduction), par les variations du milieu dues à la profondeur, enfin, par la concurrence vitale. Comme les dimensions de la grève et de la beine dépendent de la puissance de la vague, c'est-à-dire de l'étendue de la nappe d'eau, de la nature des roches encaissantes, enfin de l'inclinaison de la rive, on ne peut établir de rapport constant entre les zones végétales et les parties de la rive que nous venons de nommer. En tout cas, le tapis végétal (1) sera d'autant plus large que la rive sera moins inclinée et la beine plus étendue (2).

(1) Sans que la *flore* soit nécessairement variée.

(2) Les plantes lacustres sont, pour la plupart, très envahissantes. Sur les 40 Phanérogames dont se compose la flore des lacs du Jura, 31 sont pourvus de rhizomes et peuvent s'étendre sur de grandes surfaces, mais à des profondeurs variables, suivant la nature des tiges, pétioles et pédoncules que ces rhizomes produisent, et suivant leur adaptation aux modifications que la profondeur détermine dans le milieu lacustre. Les rhizomes donnent en effet naissance, 1° chez Phragmites, Scirpus, etc., à des tiges annuelles, rigides, organisées pour la vie aérienne non aquatique, mais dont l'élongation, et par suite la profondeur du rhizome, est limitée par la durée de la période de végétation ; 2° chez Potamogeton, Nuphar,

A la suite de ses nombreuses recherches sur la végétation des lacs du Jura, Magnin a ainsi délimité les zones littorales de la végétation.

1° *Cariçaie*, comprenant la série habituelle des plantes de tourbière ou de marécages.

2° *Phragmitaie-Scirpaie,* ceinture de plantes dressées hors de l'eau s'étendant jusqu'à la profondeur de 2 ou 3 mètres.

3° *Nupharaie*, plantes à feuilles nageantes, croissant par 3 à 5 mètres de profondeur.

4° *Potamogétonaie*, végétaux submergés ou flottants, descendant les pentes du mont jusqu'à 6 ou 8 mètres.

5° Plantes de fond tapissant le lac jusqu'à une profondeur de 8 à 12 mètres. Nous avons donné le nom *charaie* à cette zone qui s'étend au Pavin et au Chauvet à une profondeur plus considérable.

A cette flore littorale se rattache une formation pélagique assez spéciale, représentée par les Utricularia et les Ceratophyllum « plantes hibernant au fond de l'eau, mais venant végéter à la surface, et, accidentellement, par des fragments détachés de Myriophylles et de Potamots, formant des masses vivantes, libres, flottant à la surface, comparables aux sargasses de l'océan. »

Ces zones végétales, dont le nom est tiré des plantes caractéristiques qui les habitent, subissent, bien entendu, des mo-

à des tiges, des pédoncules, des pétioles, grêles, flexibles, susceptibles de s'allonger beaucoup pour porter les appareils assimilateurs et reproducteurs à la surface ou près de la surface, et dont les rhizomes peuvent par conséquent se développer à une profondeur plus considérable. Parmi les modifications dues au milieu aquatique, la pression, d'ailleurs faible dans toute l'étendue de la zone considérée, ne paraît pas exercer d'influence sensible. Il n'en est pas de même pour l'absorption des radiations lumineuses et calorifiques. La diminution progressive de l'assimilation avec la profondeur se manifeste déjà à la profondeur de 2 mètres, et l'on constate un ralentissement considérable de cette fonction sous 8 à 10 mètres d'eau, du moins chez les végétaux verts. Enfin, l'action de la température se montre, comme toujours, considérable, et il est à noter que nous n'avons pas de données sur la variation de la température dans le sol même du lac, ni dans la lame d'eau voisine. (Magnin, *Compt. rend. Ac. S.*, 24 avril 1893).

difications plus ou moins notables dans leurs délimitations, suivant la forme de la rive. Dans les lacs tourbeux, où la rive primitive est recouverte par une rive secondaire en surplomb, la distinction de ces différentes zones n'est plus possible (1).

La population vivante de la zone littorale comprend, en dehors des groupes précédents (Phanérogames, Muscinées, Cryptogames vasculaires, Characées), un nombre très considérable d'espèces appartenant soit au règne végétal (Algues), soit au règne animal (2). Des rapports évidents lient cette faune à celle des étangs.

Région limniale ou pélagique. — La région limniale est par suite la région caractéristique des lacs. En dehors des vertébrés (poissons), les représentants de la faune et de la flore constituent le plancton limnétique ou limnoplancton.

La quantité de plancton diffère d'une façon sensible d'un lac à l'autre. On a pu distinguer les lacs riches en plancton, comme ceux de l'Allemagne du Nord, et les lacs pauvres, comme la plupart des grands lacs de Suisse. Mais la composition en espèces du plancton n'est pas moins variée et se montre dissemblable même dans des lacs voisins. Ces variations sont déterminées par les conditions du milieu, le cycle biologique des espèces et la concurrence vitale. Il résulte de là que les manières d'être du plancton, considéré dans son ensemble, sont très diverses ; les résultats que fournit l'étude

(1) Nous appliquerons le nom de *lac-étang* à toutes les nappes d'eau dont la profondeur est inférieure à la limite de végétation et où, par conséquent, ne peuvent se développer les faunes profondes. Quant à la distinction entre les lacs et les étangs, nous la trouvons dans ce fait que l'étang, lac artificiel, peut être asséché, ce qui n'est pas sans doute sans influencer le plancton. On doit d'autre part établir une différence entre les marais et les tourbières proprement dites, si caractéristiques dans notre région montagneuse.

(2) Protozoaires (Amæbiens, Héliozoaires, Flagellés, Ciliés); Spongiaires (Spongillides); Cœlentérés (Hydra); Vers (Gastérotriches, Bryozoaires, Rotifères, Turbellariés, Nemathelminthes, Oligochètes, Hirudinées); Mollusques (Gastéropodes, Lamellibranches) ; Arthropodes (Phyllopodes, Ostracodes, Cladocères, Copépodes, Amphipodes, Isopodes, Arachnides, Insectes) ; Vertébrés.

d'un lac ne correspondent pas avec ceux qu'on obtient ailleurs; les divergences des auteurs sont très nettes à cet égard.

Il est ainsi nécessaire d'établir, pour chaque lac, la composition rigoureuse du plancton ; mais cette composition est aussi variable, car le plancton renferme des espèces permanentes et des espèces périodiques, et il en est de même du volume. Il faut donc, en dernière analyse, étudier séparément les variations concernant chaque espèce et en établir la synthèse qui serait la variation du plancton.

Ces réserves faites, nous pouvons approximativement chercher à nous rendre compte de la distribution et de la variation du plancton pris dans son ensemble, pour un lac donné.

Ward (1) a défini nettement les données de la question ; le nombre des hypothèses que l'on peut avancer est d'ailleurs assez restreint.

I. Le plancton est uniformément réparti dans l'étendue entière du lac. Cette supposition est inadmissible, étant données les différences dans les conditions biologiques des couches superficielles et des couches profondes.

II. Le plancton est inégalement réparti et la masse de l'eau peut être divisée artificiellement en couches, dans lesquelles le volume du plancton par mètre cube est différent pour les diverses couches d'égale épaisseur, mais :

1° égal pour les différentes parties d'une même couche : la *distribution* horizontale du plancton est alors *uniforme* ;

2° inégal pour les différentes parties d'une même couche. Deux cas sont possibles.

A. Les inégalités se compensent d'une couche à l'autre. Cette condition se présenterait s'il existait des migrations verticales spéciales aux différentes colonnes d'eau comprenant toute l'épaisseur du lac. Les coups de filet verticaux menés depuis le fond donneraient des volumes

(1) Ward, *A. Biological examination of lake Michigan*, Lausig, 1896. p. 48.

égaux; ces volumes au contraire différeraient pour des coups de filet égaux, mais n'atteignant pas le fond.

B. Les colonnes d'eau contiennent des volumes réellement inégaux de plancton. Ce cas correspond à l'existence de migrations horizontales ou obliques déterminant des agglomérations locales ayant reçu le nom d'*essaims*.

Dans les lacs du nord de l'Allemagne, riches en plancton, les observations d'Apstein, Zacharias, etc., démontrent une répartition horizontale uniforme. Les observations faites en Suisse conduisent à un résultat différent (Yung, Fuhrmann, etc.), et l'on a pu constater certaines agglomérations locales d'espèces (*Leptodora hyalina*, *Sida limnetica*). Les recherches que nous avons effectuées au Pavin et au Chauvet nous font admettre également une répartition horizontale inégale pour nos lacs profonds (1).

L'inégalité de la distribution verticale du plancton est évidente à priori, mais les conditions extérieures agissent non seulement de façon différente sur des espèces différentes, mais encore sur une même espèce aux diverses phases du cycle biologique. Ainsi, en ce qui concerne les Entomostracés, les jeunes tendraient à se localiser dans les couches superficielles à l'inverse des adultes (*Daphia* et *Cyclops*). Les *Chydorus* et les *Diaptomus* se tiendraient dans les couches supérieures, tandis que les *Cyclops* préféreraient les eaux profondes (2). (Birge).

(1) C. Bruyant, *Sur les variations du Plancton au lac Chauvet*, « C. R. Acad. Sc., 2 janvier 1900. » — Idem. *Premières recherches sur le Plancton des lacs d'Auvergne*, « Revue d'Auvergne, 1900. »

(2) Birge constate que pendant l'été, dans les lacs riches en plancton, la limite inférieure des Crustacés coïncide avec la couche du saut, tandis que dans les lacs pauvres en plancton les Crustacés se rencontrent jusqu'au voisinage du fond. L'accumulation des produits de décomposition des organismes limnétiques, en déterminant un changement de composition chimique dans les eaux profondes, les rendrait ainsi inhabitables dans les lacs du premier type. C'est en hiver que la distribution est la plus uniforme. (Birge, *Plankton studies on Lake Mendota. — The Crustacea of the plankton*, 1894-1896. — *The vertical distribution of the limnetic Crustacea of Lake Mendota*, 1898.

D'autre part, cette distribution verticale paraît soumise à des variations diurnes régulières réglées surtout par l'intensité des radiations lumineuses. A vrai dire, les migrations verticales n'ont pas été constatées dans les lacs peu profonds comme ceux du Holstein, mais elles ont été établies par de nombreuses observations faites dans les lacs suisses. Dans ceux d'Auvergne, nous les avons mises en évidence en nous servant d'un appareil spécial permettant des pêches horizontales et en poursuivant méthodiquement les observations de minuit à midi. Les courbes ainsi obtenues sont caractéristiques. (Bruyant, *loc. cit.*).

Enfin il existe des variations annuelles constatées dans tous les lacs et dont la détermination exige une très longue série d'observations. Elles sont en grande partie en rapport avec le régime thermique du lac, retentissant sur les organismes à des degrés divers et toujours avec la concurrence vitale : les espèces qui dominent lors des maxima ne sont pas toujours les mêmes d'une année à l'autre. C'est que le plancton est un ensemble complexe mais un tout bien distinct, dont les éléments constitutifs étroitement en contact doivent se suffire les uns aux autres : telle espèce sera liée au cycle évolutif d'une ou de plusieurs autres dont elle fait sa nourriture. La présence de formes périodiques ajoute à la complication. La détermination des maxima et des minima d'après la mensuration du volume est d'autre part insuffisante, car il y a lieu de tenir compte de la taille des espèces considérées. Il faut donc en venir à l'énumération au moins approximative des individus contenus dans chaque pêche. On a dès lors avec la courbe volumétrique du plancton la courbe de fréquence de chacune des espèces qui le constituent.

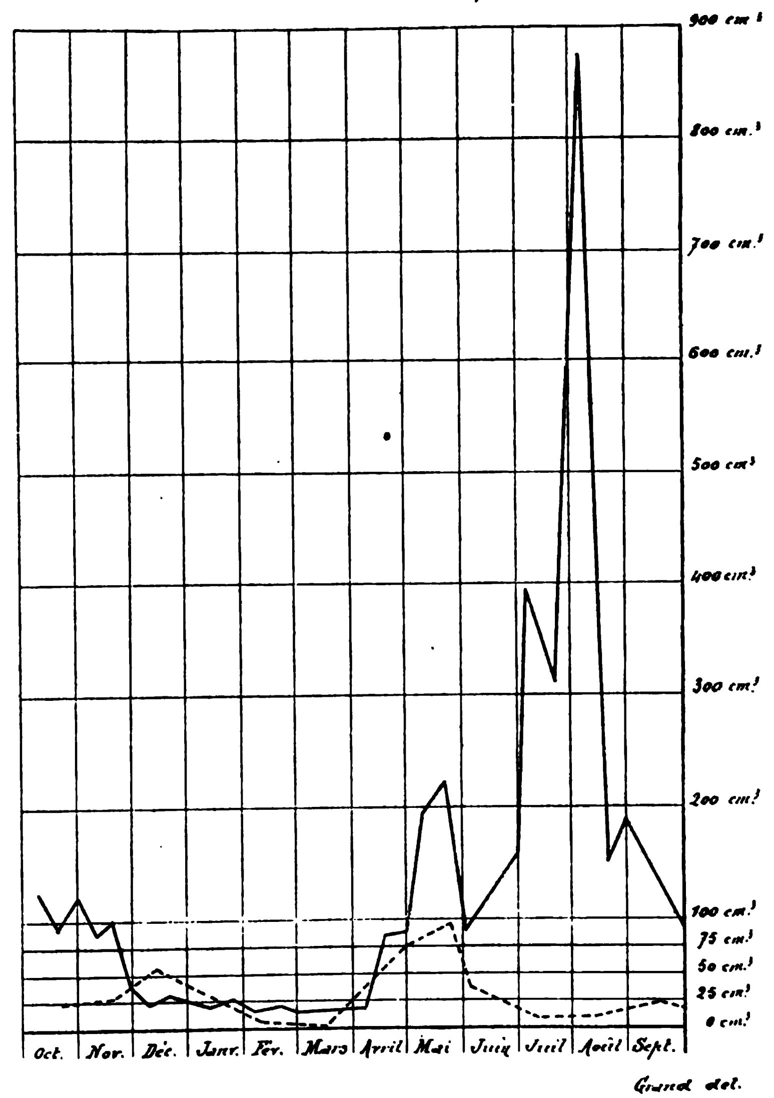
Dans le lac de Genève, Yung a constaté pour la quantité totale du plancton l'existence de deux maxima au mois de mai ou de juin, puis au mois de novembre ou de décembre, et de deux minima en mars et en septembre. Nous citerons à titre d'exemple la courbe établie par Fuhrmann pour le lac de Neuchâtel, comparée avec celle que Zacharias a obtenue

VOLUME DU PLANCTON DES LACS

Courbe annuelle pour 40m 00 de profondeur

——— Lac de Plön, 1895-96

- - - - - Lac de Neufchatel, 1897-98



D'après Zacharias et Fuhrmann.

pour un lac riche en plancton (lac de Plœn). Quant aux lacs d'Auvergne, nos observations sont encore poursuivies depuis trop peu de temps pour que nous puissions songer à déterminer avec quelque certitude l'allure de la variation annuelle.

Origine de la population lacustre. — Forel (1) a depuis longtemps précisé les différents termes du problème.

Dans notre région aussi bien que dans les contrées subalpines de la Suisse « l'époque glaciaire a imprimé un caractère tout spécial à la population animale et végétale. La vie ayant été entièrement supprimée sous la calotte glaciaire, les animaux et les plantes qui depuis la fonte du glacier ont repeuplé la terre et les eaux, ont nécessairement dû y émigrer des contrées voisines respectées par l'envahissement des glaces et s'y adapter sur place. Etant donné d'autre part l'origine géologique de nos lacs, nos faunes lacustres sont donc de date relativement récente, et la période maximale qui a suffi à leur différenciation est parfaitement précise. »

La faune littorale provient d'animaux qui sont arrivés par migrations actives ou passives des eaux et pays environnants, qui ont peu à peu remonté les cours d'eau ou bien été transportés par les oiseaux et poissons migrateurs. Trouvant dans le même lac ou dans des lacs différents des conditions fort diverses, suivant la nature de la rive, ces animaux se sont adaptés de diverses manières à ces divers milieux, et il en est résulté le polymorphisme très remarquable qui constitue cette faune.

La faune pélagique est remarquablement uniforme dans toute l'Europe; en d'autres termes, les espèces qui la composent ont une aire de répartition extrêmement vaste qu'explique fort bien le mode d'émigration passive. Si les adultes (Entomostracés), comme nous l'avons montré dans un

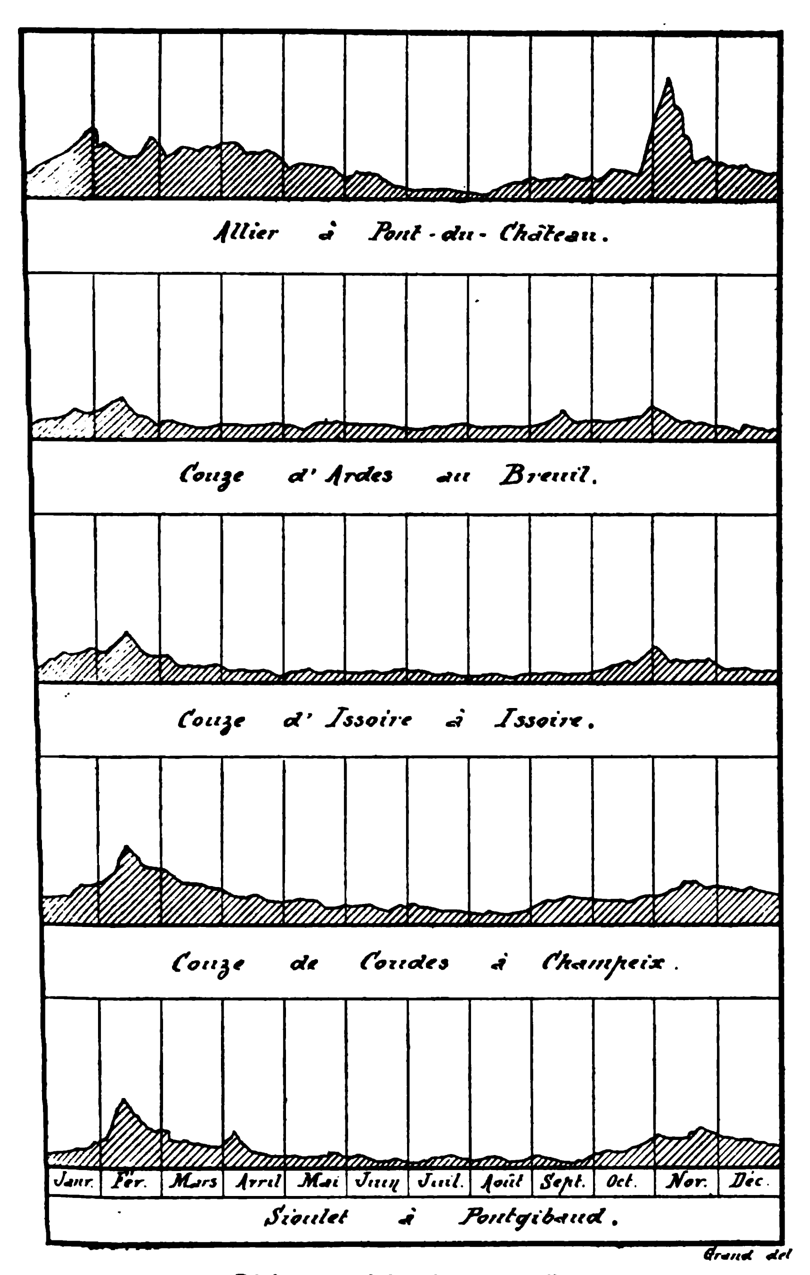
(1) Forel, *La Faune lacustre de la région sub-alpine.* « A. F. A. S., 1879. »

autre travail (1), ne peuvent survivre à une dessication de quelques heures, les œufs et spécialement les œufs d'hiver sont transportés facilement d'un lac à l'autre attachés aux plumes et aux pattes des palmipèdes migrateurs (2). Dans ces conditions « la différenciation des espèces pélagiques peut avoir lieu dans des lacs fort éloignés des nôtres et à des époques géologiques fort distantes de nous. Pour cette différenciation nous ne sommes plus arrêtés par la durée fort restreinte qui nous sépare de l'époque glaciaire, ni par les dimensions souvent fort étroites des petits lacs où nous rencontrons des espèces pélagiques. »

Comment s'est faite cette différenciation ? Forel l'explique par l'entraînement au large de la faune des espèces littorales et leur adaptation à ce milieu nouveau. « Condamnés à une natation perpétuelle, ces petits animaux sont devenus les excellents nageurs que nous connaissons, sans traces d'appareils de fixation. N'ayant d'autre moyen de fuir la dent des poissons qu'en échappant à leur vue, ils sont devenus les Entomostracés hyalins et pellucides de notre faune pélagique. — Enfin, c'est par une différenciation analogue de certaines espèces des deux autres groupes que s'est formée la faune profonde.

(1) J.-B.-A. Eusébio, *Recherches sur la Faune pélagique des lacs d'Auvergne*, Clermont, 1888.

(2) De Guerne, *Excursion aux Iles Fayal et San-Miguel*. — Divers travaux in « A. F. A. S. ».



Régime annuel des divers cours d'eau

CHAPITRE II

Le Pavin et le Chauvet

Nous ne pouvons songer, après tant d'autres, à donner une description détaillée de chacun de nos lacs. Nous voudrions simplement condenser les documents que nous possédons à leur sujet, de façon à marquer le chemin parcouru et à préciser le point de départ des études ultérieures.

Le Pavin et ses satellites. — Le système volcanique de Montchalm, avec ses cratères et ses coulées multiples, est un des points les plus intéressants de la région. C'est au pied du Montchalm que s'étale la grande nappe sombre du Pavin, encaissée par de hautes murailles boisées, le plus caractéristique et le plus étrange de tous nos lacs. La coulée qui s'est épanchée à l'est et au sud a déterminé la formation du petit lac d'Estivadoux. Enfin sur sa surface même, et au sud du volcan, les creux de Pisseport et des Margouliers, puis le Lacassou forment autant de lacs en miniature, tandis que le creux du Soucy troue de part en part le revêtement basaltique et recèle une obscure nappe d'eau.

Estivadoux, une mare plutôt qu'un lac, est à l'altitude de 1224^m. C'est un réservoir sans doute assez peu profond, en parti envahi par la végétation, mais très riche au point de vue de la faune inférieure (1). Une épaisse couche de vase en couvre le fond. D'après les renseignements recueillis sur place, Rico y aurait déposé jadis de nombreux spécimens d'Anguilles. Il serait intéressant de savoir s'ils s'y retrouvent

(1) Parmi les espèces intéressantes nous pouvons signaler : *Gerris odontogaster*, espèce très rare en France que nous avons trouvée également au lac des Sauvages (Cantal), *Sympetrum scoticum*, *Argyroneta aquatica*, etc. *Hygrotus inæqualis* y pullule en compagnie de nombreux autres *Dytiscides* (*D. marginalis*, etc.).

encore. — Actuellement Estivadoux est situé dans un bassin complètement fermé. Toutes les cartes en font pourtant sortir le ruisseau de Vaucoux ou Couze d'Oursières; mais Lecoq est le premier à relever l'erreur (Lecoq, *L'Eau sur le Plateau central,* p. 331).

Il n'y a pas non plus d'affluents visibles.

Le creux de Pisseport est situé au centre d'une dépression cratériforme très pittoresque juste au pied du cône de Montchalm (versant sud). La légende lui attribuait une profondeur considérable ; nos sondages ont rencontré le fond dépourvu de vase par 2^m75. En temps ordinaire, cette petite nappe d'eau ne reçoit aucun affluent et n'émet aucun émissaire; cependant un vallonnement marque avec netteté l'emplacement d'un déversoir qui a dû fonctionner autrefois. Les eaux de Pisseport présentent une coloration verte très intense due à la présence d'une algue unicellulaire dont nous avons obtenu des cultures. Parmi les espèces de la faune, nous avons noté *Stylaria lacustris*, *Chœtogaster*, *Œcistes pilula*, etc. Les insectes y sont représentés par des légions de *Notonecta*, *Corixa*, etc.

Le creux des Margouliers est inexactement indiqué sur la carte de Vimont; il se trouve, en effet, au nord et non pas au sud de l'ancienne route d'Egliseneuve. Bien connu autrefois des chasseurs de canards, il est aujourd'hui complètement comblé par la végétation ; mais la vase humide y contient encore en abondance un Oligochète limicole.

Le Lacassou est une autre mare située non loin de là, au sud, et que nous n'avons pas encore sondée. Placé à quelques mètres d'un petit cratère très régulier et très profond, il constitue aussi un bassin fermé. La faune inférieure y est abondante. C'est là que pullulent de nombreux Coléoptères aquatiques mêlés à des *Notonecta*, à des *Corixa*, et aux curieuses larves de *Corethra plumicornis*.

Enfin le creux de Soucy exploré d'abord par Martel, puis d'une façon plus complète par Berthoule, Gautier et l'un de nous, est une excavation creusée en partie dans le terrain sous-

jacent, en partie sous la coulée qui lui forme une voûte élevée. Cette caverne communique avec l'extérieur à la clef de voûte par un orifice situé lui-même au fond d'un entonnoir de 11 à 12 mètres de profondeur et aujourd'hui aménagé de façon à faciliter la descente. Elle mesure environ 60m de long sur 40 de large. Les matériaux tombés de l'orifice ont édifié un monticule dont le sommet forme un îlot ; le fond de la caverne est occupé, en effet, par une nappe d'eau atteignant près de 10m de profondeur. Ce petit lac souterrain, situé à 21m50 au-dessous de l'orifice de la voûte, se trouve à 1245m d'altitude, c'est-à-dire 45m environ au-dessus du Pavin. Ses eaux renferment une flore et une faune dont l'existence est intéressante à constater en raison des conditions biologiques du milieu : obscurité presque complète, présence pendant une partie de l'année d'une couche épaisse d'acide carbonique au-dessus de l'eau ; température très basse, 1°2 en juillet, 2°1 en novembre. Ce petit lac du Soucy semble le seul lac de notre région qui appartienne au type polaire.

La population vivante est constituée par les espèces suivantes :

Arctiscon sp.
Notholca longispina.
Protozoaires indéterminés.
Asterionella formosa. G.
Cyclotella operculata, var. *antiqua.* A. R.
Cymbella ehrenbergi. T. R.
— *cistula.* R.
— *aspera.* T. R.
Epithemia ocellata, var. *alpina.* R.
— *zebra.* A. R.
— *argus.* A. R.
— *turgida.* A. R.
Fragillaria virescens. A. C.
Melosira orichalcea. A. C.
Navicula elliptica. R.

Navicula viridis. R.

Synedra ulna. R.

La nappe d'eau est entretenue par des sources qui suintent sur le pourtour, au contact du basalte et des argiles sous-jacentes. Le trop plein doit sans doute se perdre par filtration, car, quoi qu'on ait dit, il n'existe aucun courant sensible. Les habitants du pays affirment que les cadavres des animaux jetés dans le creux de Soucy vont ressortir au Pavin ; il s'agit là d'une pure légende. Le creux de Soucy est situé dans une ancienne vallée comblée par les formations volcaniques et dirigée vers le sud ; ses eaux souterraines relèvent donc du bassin de la Gazelle.

Lac Pavin

Le lac Pavin (1) est situé par 40° 9′ 45″ de latitude et par 0° 33′ 5″ de longitude est. L'altitude de la nappe d'eau, d'après la carte de l'état-major, est de 1197^{m} ; celle du puy de Montchalm atteint 1372^{m}.

Le lac est à peu près circulaire et son diamètre mesure environ 750^{m}. La surface est de 44 hectares et le volume de 22.987.000 mètres cubes. L'émissaire a un débit de 1 mètre cube à 1 $\frac{1}{2}$ par minute en moyenne. La profondeur maximale atteint 92^{m}10, et le rapport exprimant la profondeur relative est $\frac{1}{7.19}$ (2).

Les températures relevées par Delebecque, aux différentes profondeurs, sont les suivantes :

Profondeur	19 juin	24 juin
0	14°2	14°6
10	7°8	»
20	4°5	»

(1) Le lac Pavin est à 4 kilomètres de Besse, non loin de la route d'Egliseneuve qui traverse son émissaire.

(2) Delebecque a publié la carte bathymétrique du Pavin, établie d'après ses sondages, dans l'*Atlas des Lacs français* et dans sa grande *Monographie*.

Profondeur	19 juin	24 juin
25	»	4°6
50	4°1 ?	4°6
80	»	4°5
90	»	4°6 et 4°8

Le lac gèle à la surface pendant plusieurs mois tous les ans, en général de janvier à fin mars. Berthoule cite 7° le 19 mai pour une température atmosphérique de 11°. Le 15 octobre nous avons constaté 11° pour une température atmosphérique de 13°. Le processus d'uniformisation d'automne doit s'établir très rapidement puisque, le 4 novembre suivant, nous trouvions une température superficielle de 4° (1).

TRANSPARENCE ET COLORATION. — Delebecque a relevé 8m50 le 17 juin. A cette même date la couleur des eaux correspondait à la teinte V de la gamme de Forel, ce qui permet de classer le Pavin parmi les lacs verts.

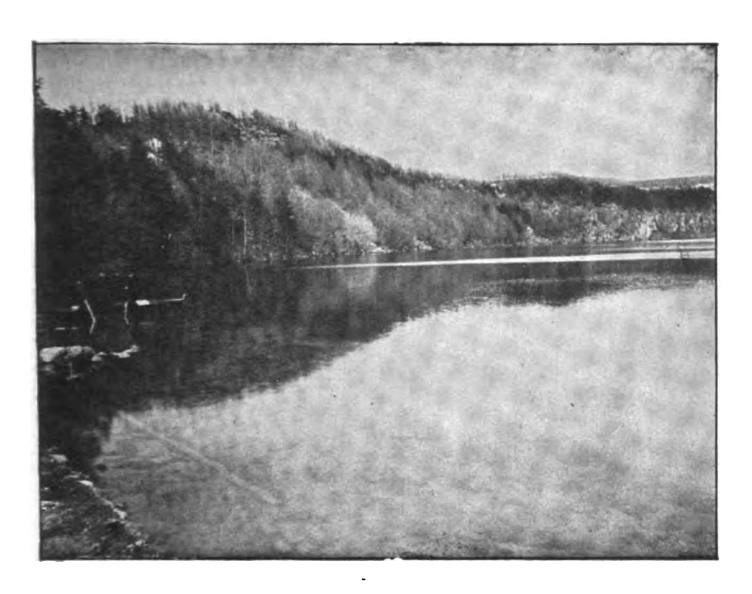
COMPOSITION CHIMIQUE. — Nous devons encore à Duparc et à Delebecque l'analyse chimique des eaux superficielles prise au voisinage de l'émissaire.

Le résidu sec par litre est de 0gr 079. Les corps dosés dans le résidu sec sont les suivants :

SiO^2. . . .	0,0221
$Fe^2Al^2O^3$. .	0,0005
CaO. . . .	0,0088
MgO. . . .	0,0071
So^3	0,0012
K^2O. . . .	0,0051
Na^2O . . .	0,0107
Co^2	0,019 approximativement.

La silice se trouve donc en quantité relativement abondante dans le lac Pavin. Elle l'est également dans les eaux profondes du lac de la Girotte, en Savoie (0gr 032), tandis que

(1) Les principales sources visibles qui alimentent le Pavin se trouvent situées à l'est, au sud (température 5°) et à l'ouest (fontaine du Loup, 6°).



Lac Pavin

autres lacs on n'en rencontre que quelques mil-
es. D'autre part, parmi les lacs de notre région étu-
e point de vue, le Pavin présente la quantité maxi-
matières dissoutes (0,079) tandis que le minimum
e au lac de la Godivelle d'en-haut ; l'eau de ce der-
est presque de l'eau distillée (0gr0183) (Delebecque).
yse de la vase prise dans la région septentrionale du
profondeur de 37 mètres, et faite au laboratoire
e des Mines, a, d'autre part, donné les résultats sui-

SiO^3. . .	74,60	pour cent.
Al^2O^3 . .	2,80	»
Fe^2O^3 . .	4,60	»
CaO. . .	traces	
par calcination..	17,80	

ves du Pavin sont excessivement abruptes. Parfois
comme dans la partie orientale, elles sont for-
une muraille verticale de basalte qui plonge à pic
eaux ; ailleurs, les éboulis en interrompent la conti-
ar suite, les formations littorales sont très réduites,
ne mesure que quelques mètres, mais elle se dis-
rès nettement là où elle n'est pas brisée par les
et, tranchant sur la coloration sombre des eaux pro-
nérite très exactement son nom de blanc-fond.
hanérogames n'ont donc qu'un espace réduit pour
opper, puisque la beine est très étroite et le mont très
insi que le talus. Les espèces sont en nombre res-
nais elles forment un tapis végétal très fourni. Les
nsparentes laissent voir, lorsqu'elles sont directe-
uminées par le soleil, de véritables forêts sous-la-
profondes et touffues.

aie et Phagmitaie. .	*Phalaris arundinacea.*
» . .	*Equisetum limosum.*
» . .	» *palustre.*
araie.	*Myriophyllum spicatum.*

Nupharaie	*Polygonum amphibium.*
»	*Ranunculus aquatilis.*
»	*Callitriche hamulata.*
»	*Potamogeton lucens.*
»	» *natans.*
Potamogetonaie.	» *prælongus.*
Charaie.	*Chara*, spéc.

Les Muscinées fournissent, d'autre part, un certain nombre d'espèces réparties dans la zone littorale et même dans la zone profonde.

Ce sont: *Fontinalis antipyretica, F. squamosa, F. arvernica* décrite par Renaud en 1888, et qui se trouve également à Lugano (Italie) et Pola (en Istrie) (Cardot); *Amblystegium irriguum,* var. *heterophylla,* découverte par Thériot en septembre 1893 (Héribaud, *loc. cit.*).

Héribaud a bien voulu nous communiquer la liste des Diatomées observées au Pavin :

Gomphonema constrictum.	*Navicula pupula.*
» *capitatum.*	*Epithemia turgida.*
» *acuminatum.*	» *sorex.*
» *mustela* * (1).	» *gibba.*
Amphora ovalis.	» *zebra.*
Cymbella cuspidata *.	*Eunotia paludosa.*
» *gastroïdes.*	» *lunaris.*
» *lanceolata.*	*Synedra vaucheriæ,* var. *parvula* *.
» *cymbiformis.*	» *vaucheriæ,* var. *truncata* *.
» *cistula.*	» *barbatula* *.
Encyonema prostratum.	*Asterionella formosa* *.
» *cæspitosum.*	*Fragillaria construens* *.
» *ventricosum.*	» *mutabilis.*
Navicula viridis.	» *brevistriata.*
» *radiosa.*	
» *elliptica.*	

(1) Les espèces marquées d'un * n'ont pas été trouvées vivantes ailleurs que dans nos lacs, mais la plupart existent dans nos dépôts fossiles.

Fragiliaria virescens.
» *æqualis.*
» *producta*.*
» *nitzschioides**
» *nitzschioides*, var. *brasiliensis**.
Tabellaria fenestrata.
Nitzschia obtusa.
» *linearis.*
Melosira crenulata, var. *valida.*
» *tenuis.*

Les espèces signalées jusqu'ici pour la faune sont :

Daphnia longispina, var. *te-tenuitesta* (1).
Alona affinis.
Polyphemus pediculus.
Diaptomus denticornis.
Cyclops strenuus.
Conochilus volvox.
Notholca longispina.
Triarthra longiseta.
Anurea aculeata.
Dinobryon, spec.
Vorticelles, spec.
Epistylis, spec.
Peridinium tabulatum.

La faune littorale donnera une longue série d'espèces lorsqu'elle aura été étudiée d'une façon suivie. Il est impossible, en tout cas, de ne pas signaler les très nombreux exemplaires de *Spongilla lacustris* cachés sous les pierres de la beine (déjà signalés par Lecoq en 1859), et les non moins abondants individus d'*Hydra* très vivement colorés en rouge, accrochés aux pierres dans l'émissaire.

Faune ichthyologique. — La faune naturelle du Pavin était réduite à l'Epinoche (*Gasterosteus leiurus*), au Vairon (*Phoxinus lævis*) et au Goujon (*Gobio fluviatilis*) (2). Les Vairons, pendant toute la belle saison, se promènent en bandes innombrables le long des bords, parmi les touffes de myriophylles, en compagnie des Epinoches. Ils disparaissent dès le début de l'automne pour se cacher, sans doute, dans les anfractuosités des rochers ou pour gagner la profondeur (?). Le Goujon est assez commun. Les exemplaires du Pavin adressés à Lecoq par Blanchard étaient remarquables non

(1) Les premières recherches sur la faune pélagique de nos lacs ont été faites par Richard et Eusébio.

(2) Le Goujon lui-même a peut-être été importé par l'homme.

seulement par leur taille, mais encore par leur coloration plus grise qu'à l'ordinaire, par les taches noires répandues sur toutes les écailles à l'exception de celles de la région ventrale, par la présence de mouchetures très nombreuses et très prononcées de leurs nageoires dorsale et caudale, et par la présence de semblables mouchetures assez multipliées sur les nageoires inférieures. Cependant, ajoute Blanchard, « comme ces caractères étaient affaiblis chez plusieurs individus dont les dimensions étaient un peu moins fortes que chez les autres, comme, en outre, les écailles soumises à une observation attentive et à une comparaison rigoureuse, n'ont rien offert de particulier, je n'ai pu voir dans ces goujons de l'Auvergne que des individus très développés et remarquablement colorés par suite de circonstances locales dont il ne m'a pas été possible de déterminer la nature. » (Blanchard, *Les Poissons des eaux douces de la France*, p. 299).

C'est en 1859 que Lecoq et Rico effectuèrent les premières tentatives d'empoissonnement. L'installation ne se fit pas sans difficultés. Il fallut déblayer les abords, percer un chemin, bâtir une chaussée et une habitation de refuge, faire venir de loin les matériaux et les bateaux. Il fallut ensuite peupler le bassin. « Malgré la longue distance de Clermont et les embarras sans nombre pendant le transport, il fut mis au lac 92.000 truites, 20.000 saumons communs, 18 saumons heuches, 8.000 omble-chevaliers, 130 cyprinides (gardons et tanches) et 200 écrevisses adultes. » (Rico, *loc. cit.*).

La première Truite a été pêchée le 15 avril 1861, elle était donc âgée de 38 mois et pesait 1.700 grammes, sa longueur était de $0^{m}54$. Un moule en plâtre fut établi et a été conservé dans la collection de Rico. Mais « par suite des pluies torrentielles et de la fonte des neiges le lac déborda en 1861 et entraîna une partie de la chaussée. Trois ouvertures de 1 mètre chacune furent alors pratiquées et l'on écarta de 1 centimètre les barreaux des grilles destinées à retenir les poissons. Mais ces mesures qui nous mirent à l'abri de nouveaux accidents ont permis aux alevins des premières années

d'aller, tous les ans, peupler la Couze d'Issoire. Cette circonstance ainsi que celle de n'avoir pu faire les pêches en temps opportun ont été cause que l'on n'a pu prendre que 2948 truites, saumons et ombles-chevaliers, pesant ensemble 1.568^{k} 670^{gr} ». Le poids des Truites a varié de 250^{gr} à 2^{k} 500. Les Saumons ont été pris au nombre d'une centaine environ, leur poids variait de 500 à 1.100 grammes (1).

Les habitants de Besse gardent encore le souvenir de la capture de Truites de 25 et de 30 livres. Le fait est à peu près exact et remonte à 1874. Le 19 juin, un coup de filet ramena deux salmonides dont le plus petit pesait 8 kilogs et dont l'autre, long de 0^{m} 80, pesait 12 kilogs. Le 23 juin, un autre coup de filet ramena un salmonide femelle long de 1^{m} 05 et pesant 14^{k} 500^{gr}. Le sujet était prêt à pondre; « cette dernière circonstance, ainsi que le poids, me paraît suffisante pour démontrer que ces poissons appartenaient à l'espèce du Saumon Heuch. Car les 18 alevins de Saumon Heuch, mis au lac en 1865, étaient alors âgés de cinq mois et mesuraient 9^{cm} de longueur; par conséquent les deux poissons pêchés en juin étaient âgée de neuf ans. »

Le premier Omble-chevalier a été pêché en novembre 1868 (long. 43^{cm}, poids 700^{gr}). Rico cite la capture de trois autres spécimens. Les alevins avaient été mis au lac de 1860 à 1864.

Une Anguille de 18^{k}500 fut prise à l'hameçon le 15 juin 1873. Les filets ont retiré également plusieurs gros Gardons et quelques fortes Tanches. Les Ecrevisses ont beaucoup grossi et se sont multipliées d'une manière remarquable. (Rico, *loc. cit.*).

Depuis ces tentatives très intéressantes de Rico, Berthoule signale, d'après le fermier du lac, la capture, en juin 1887, de 150 à 200 Saumons (2). Or, il avait été mis 200 alevins de cette espèce en 1884 dans les eaux du lac.

(1) L'un de ces spécimens a été moulé et conservé à Clermont, un autre a été présenté à la Société d'acclimatation à la séance du 10 avril 1863.

(2) Le poids de ces Saumons variait de 400 à 1250 grammes. Les poissons étaient « très maigres, très plats, ressemblaient assez à des lames de sabre. »

Rico avait gardé la ferme du lac de 1859 à fin 1873. Jusqu'en 1882, le Pavin resta entre les mains d'une Société. La pisciculture fut continuée par de nouveaux fermiers ; M. Boyer-Vidal, qui posséda le lac de janvier 1883 à fin 1889, a bien voulu nous donner le résumé des opérations piscicoles qui eurent lieu sous sa direction pendant ce laps de temps. Le Pavin reçut ainsi :

En 1884 : 8.000 alevins de Truites provenant d'œufs fécondés au lac même et de reproducteurs pris dans ses eaux ; 200 alevins de Saumon commun ;

En 1885 : 7.000 alevins, dont 2.000 de Truites Loch Leven provenant d'Ecosse et 5.000 de Truites du lac Pavin ;

En 1886 : 6,000, dont 2.000 *Salvelinus fontinalis* et 1.000 *Salmo irideus* ;

En 1887 : 5.000, dont 1.000 *Salmo irideus*. En plus cette même année 1.000 alevins de *Coregonus maræna* donnés à M. Boyer par la Société d'acclimatation ;

En 1888 : 4.000 alevins provenant des reproducteurs du Pavin ;

En 1889 : 7.000 alevins, parmi lesquels 3.000 alevins de *Salmo irideus*.

Les empoissonnements se succédèrent régulièrement au cours de la période suivante, pendant laquelle M. Berthoule prit en mains la culture du lac. En 1898 la ferme échut à M. Julien Lacombe pour une période de six ans, après laquelle le lac doit revenir à la Station limnologique de la Faculté des sciences de Clermont.

Actuellement la population ichthyologique du Pavin paraît bien amoindrie. La Truite cependant s'y prend encore, elle y est de fort belle taille et pèse en moyenne de 2 à 3 kilogs ; les exemplaires de 8 à 10 livres ne sont pas exceptionnels. Mais l'Omble-chevalier, que l'on prenait assez fréquemment, il y a quelques années (1), a considérablement diminué.

(1) L'Omble-chevalier se prend aux lignes de fond au printemps ou au filet à l'époque de la ponte, c'est-à-dire au mois de décembre (lac Pavin).

Toutes les autres espèces introduites ont disparu ; du moins, depuis trois ans, nous n'en avons pas vu prendre un seul exemplaire. L'Ecrevisse s'y est maintenue (1) ; les pêcheurs les accusent de dévorer les appâts mis aux lignes de fond, même à une profondeur considérable.

Lac Chauvet

Le lac Chauvet (2) est à l'altitude de 1.166^{m}, au pied des puys des bois Noirs (1.305^{m}). La nappe d'eau s'étend sur une surface de 53 hectares. Sa largeur est de 770 mètres et son plus grand diamètre 870. Sa profondeur maximale atteint 63^{m}20, la profondeur relative est exprimée par le rapport $\frac{1}{11.31}$. Enfin le volume est de 17.328.000 mètres cubes.

L'émissaire, qui débite 8 à 10 mètres cubes au printemps, est très faible en été. Le lac est alimenté par des suintements et quelques sources naissent non loin du bord, à l'est, au sud et à l'ouest (3).

Delebecque indique les températures suivantes pour les différentes profondeurs (21 juin) :

surface	14°3
10^{m}	11°4
12^{m}	8°3
15^{m}	6°2
20^{m}	5°3
40^{m}	4°25
60^{m}	4°1

Au point de vue de la température superficielle, le Chauvet paraît avoir la moyenne thermique la plus faible de tous nos lacs, il gèle en hiver sur une épaisseur considérable et, dans

(1) Il est intéressant de remarquer que l'Ecrevisse ne se trouve ni dans l'émissaire du lac Pavin ni dans le cours supérieur de la Couze.

(2) Cf. la carte bathymétrique établie par Delebecque, *loc. cit.*

(3) Sur un épaulement du puy des bois Noirs, formant terrasse au-dessus et à l'ouest du lac, se trouve une tourbière assez vaste et très caractéristique.

certaines années, ne devient libre qu'au mois de mai. Berthoule donne 5° en mai, 16° à la fin du mois d'août. On trouvera parallèlement à la courbe que nous avons donnée de la variation journalière du plancton la courbe de la variation de la température de minuit à midi au mois d'octobre (1).

Le Chauvet est un lac vert. En juin 1892 la coloration des eaux correspondait à la teinte VI. Le coefficient de transparence était 8,50 (Delebecque).

L'analyse superficielle des eaux a donné les résultats suivants :

Résidu sec par litre.	0gr 021 (Duparc)
Corps dosés dans le résidu sec :	SiO^2 : 0,005
»	CaO : 0,0038
»	MgO : 0,0016
»	Cl : traces très faibles
»	Co^2 : 0,003 (approximativement)

L'analyse de la vase faite au laboratoire de l'Ecole des Mines a porté sur des échantillons prélevés dans la région sud-est à la profondeur de 54 mètres :

SiO^2 :	55 pour cent	perte par calcination 33,60 pour cent
Al^2O^3 :	5 »	
Fe^2O^3 :	6 »	
CaO :	0,08 »	

Traces de magnésie, chlore et acide sulfurique ; traces faibles d'alcalis.

Les rives du Chauvet sont beaucoup moins abruptes que celles du Pavin. Par suite, les formations littorales offrent au développement de la faune et de la flore un champ beaucoup plus vaste, la beine y étant assez large.

La flore y présente les espèces suivantes :

Ranunculus aquatilis.	*Menyanthes trifoliata.*
» *trichophyllus.*	*Littorella lacustris.*
Myriophyllum spicatum.	*Polygonum amphibium.*

(1) C. Bruyant, *Premières recherches sur le plancton des lacs d'Auvergne*, loc. cit.

Ceratophyllum demersum.
Potamogeton crispus.
» *rufescens.*
» *gramineus.*
Scirpus lacustris.
Carex ampullacea.
» *vesicaria.*
» *riparia.*
Arundo phragmites.
Calamagrostis lanceolata.
Glyceria fluitans.
Equisetum limosum.
» *palustre.*
Isoetes lacustris.
Isoetes echinospora.
Chara fœtida.
» *spec.*
Hypnum cuspidatum.
» *fluitans.*
Climatium dendroides.
Fontinalis antipyretica.
Aulacomnium palustre.
Sphagnum cymbifolium.
» *subscundum.*
» *teres.*
» *rigidum.*
» *girgensohni.*
» *acutifolium.*

Nous devons à Héribaud la détermination des espèces de Diatomées provenant de nos pêches, ce sont :

Navicula limosa.
» *serians* *.
» *radians.*
» *iridis* *.
» *major.*
» *mesolepta* *.
» *parva.*
» *dactylus* *.
» *borealis.*
» *elliptica.*
» var. *minor.*
» var. *oblongella.*
» *termes*, var. *stauroneiformis.*
» *radiosa.*
» *viridis.*
» *crassinervia.*
» *vulgaris.*
» *gracilis.*
» *cryptocephala.*
Navicula amphirhynchus.
» *patula.*
Eunotia gracilis.
» *incisa* *.
Epithemia turgida.
» *turgida*, var. *granulata.*
» *sorex.*
» *gibba.*
» *argus*, var. *amphicephala.*
» *zebra*, v. *undulata*
Synedra acuta.
» *ulna*, v. *longissima.*
Hantzschia amphioxys.
» *elongata* *.
Grunowia tabellaria *.
Nitzschia debilis.
» *sinuata.*
Melosira granulata *.

Melosira crenulata.
Cyclotella stelligera *.
» *bodanica.*
Stauroneis bruni *.
» *phœnicenteron.*
» *gallica* *.
Meridion circulare.
Cymbella lanceolata.
» *maculata.*
» *helvetica.*
» *cuspidata* *.
» *gastroides.*
» *parva.*
» *cymbiformis.*
» *ehrenbergi.*
» *subæqualis.*
Cocconeis placentula.
Fragilaria elliptica.
Gomphonema capitatum.
Gomphonema acuminatum.
Tabellaria fenestrata.
» *flocculosa.*
Eunotia gracilis.
» *incisa* *.
» *arcus*, var. *plicata.*
» *robusta* *.
Surirella robusta.
» *splendida.*
» *gracilis.*
» *elegans.*
» *biseriata.*
Amphora ovalis.
» *commutata.*
Encyonema prostratum.
» *ventricosum.*
*Asterionella formosa** (et fragments).

Les espèces animales dont la présence est signalée jusqu'ici sont les suivantes :

Lymnæa vulgaris, var.
Pisidium henslowianum (1).
Ancylus lacustris.
Sigara minutissima.
Stylaria lacustris.
Chætogaster.
Gammarus.
Asellus aquaticus.
Daphnia longispina.
Diaptomus laciniatus.
Cyclops strenuus.
Asplanchna helvetica.
Ceratium hirundinella.

Faune ichthyologique. — La faune naturelle était primitivement constituée par la Perche et le Vairon ; elle a été complétée par l'acclimatation de nombreuses espèces. Le lac Chauvet peut être cité comme l'exemple le plus frappant des résultats que la culture rationnelle d'un lac est capable de

(1) Nous devons la détermination de ces deux espèces à l'obligeance de M. Locard.

donner. Ces résultats sont l'œuvre de M. Berthoule, propriétaire du lac, dont nous avons déjà cité le nom plusieurs fois.

M. Berthoule possède à Besse même un laboratoire de pisculture de dimensions restreintes, mais fort bien installé. Les appareils d'incubation sont des augettes Coste avec claies en verre. Toutefois, pour les œufs de Corégones, les baguettes en verre ont été remplacées par des ardoises plates de la largueur de l'augette, creusées de rainures longitudinales et percées de petits trous. Les alevins éclos (1) au laboratoire sont transportés au lac chaque année vers le commencement de l'été. Quant à ceux de Corégones, la difficulté que présente leur alimentation nécessite leur transport à une époque très voisine de leur éclosion.

Un des premiers soins du propriétaire a été de clore le lac, « prévoyant combien il serait difficile, dans ces lieux écartés, de protéger les grillages et les vannes contre les maraudeurs, le maître du lac eut l'heureuse idée de les placer à l'intérieur même d'un pavillon de pêche qui serait construit en avancement sur la berge, à cheval sur le bief de sortie des eaux. Cette disposition, qui a été définitivement adoptée, a donné à la construction un caractère original tout en la rendant parfaitement commode et pratique : un usage déjà ancien nous a permis d'en apprécier les mérites. Elle est orientée au sud-est, face au lac, dans lequel ses pieds baignent par l'avant et sur les côtés ; un épais glacis en pierres d'appareil cimentées défend les murs contre toute infiltration, et contre les vagues qui roulent avec force par les vents du sud et du nord ; sur la façade immergée s'ouvre une baie assez large pour livrer passage au bateau, qui trouve abri, derrière une porte en fer, dans un petit hâvre intérieur ; immédiatement à la suite sont placés de forts grillages, coulissant librement dans une rainure de pierres de taille qui les supportent ; une deuxième rainure, à $0^{m}15$ de la première, reçoit des vannes

(1) Il y a lieu de noter l'extrême longueur de l'incubation des œufs due à la très basse température des eaux. L'incubation ne dure jamais moins de 3 mois et se prolonge habituellement au delà de 100 jours.



combinées pour maintenir à la nappe liquide un niveau déterminé. Le lac n'a pas d'autre émissaire que celui-ci, il est donc complètement clos. Outre cette partie centrale affectée au bateau, le pavillon comporte d'un côté une écurie, de l'autre un vivier à poissons alimenté sur le lac et muni d'une soupape à l'aide de laquelle on peut le vider en peu d'instants. Au premier étage se trouvent une grande pièce libre, pourvue d'une grande cheminée, et une petite chambre. Les combles contiennent des lits de pêcheurs, une réserve de fourrage et de bois sec, des paniers, des agrès, des ustensiles de toute nature, et les filets qu'un jeu de trappes et une poulie permettent de hisser directement du bateau. De solides portes en fer, des murs épais soigneusement crépis, une toiture en dalles de basalte, font de cette construction, au sommet des montagnes, un abri hospitalier. » (Berthoule, *loc. cit.*, p. 38).

L'empoissonnement du lac ainsi aménagé a été entrepris au cours de l'hiver 1869-1870. A cette époque, le laboratoire de Besse reçut :

5.500 œufs de Saumon ;
2.000 — d'Omble-chevalier ;
2.000 — de Truite des lacs ;
2.000 — — saumonée ;
475 — — ordinaire du pays ;
70.000 — de Coregone-fera.

Les éclosions se firent normalement, sauf pour les Coregones qui furent décimés. Tous les alevins obtenus furent disséminés dans le lac.

En 1872, nouvel ensemencement :

Salmo lacustris : 7.000 ;
Salvelinus umbla : 9.000 ;
Salmo fario : 35.000 ;
Coregonus : 40.000.

Enfin, depuis cette date, les ensemencements se sont continués régulièrement avec des œufs d'espèces diverses, parmi lesquelles : *Salvelinus fontinalis*, *Salmo irideus*, *Coregonus ma-*

albus. Une soixantaine de Tanches adultes, de 2 à
mes, furent également jetées dans les eaux du lac.
umons ont disparu sans laisser de traces ; c'est à
en a été pris quelques-uns dès le début.
nière Fera fut prise le 1er juillet 1871 : elle mesurait
et pesait 62 grammes. On a capturé pendant les an-
antes d'autres sujets de cette espèce dont le plus
hé en 1889, pesait 1 k. 042. Mais cette pêche n'a
l'importance qu'on pouvait en attendre, sans doute
raison qu'elle n'a guère été tentée que de jour et sur
, alors qu'il faudrait l'exercer de nuit par de grands
vec des filets spéciaux comme au Léman.
le-chevalier se montre très rarement : les plus gros
2 kilogrammes. « Il est présumable que ce poisson
te guère non plus des grands fonds que ne balayent
lets, car on ne peut guère supposer qu'il ait complè-
isparu. Il se plaît incontestablement dans les eaux
nous en conservons, en effet, depuis fort longtemps
ité dans des bassins assez étroits dans lesquels sa
st développée d'une manière notable. » (Berthoule,

che paraît être acquise. Il n'est pas rare d'en pren-
poids voisin de 3 kilogrammes.
aux Truites des diverses espèces, elles ont large-
spéré. En 1872, celles qu'on capturait pesaient jus-
livre. L'année suivante, quelques-unes atteignaient
de 1900 grammes ; en 1874, 2 kilogrammes. Depuis
que, elles ont gagné régulièrement 1/2 kilog. par an,
n maximum constaté de 5 kilogs 1/2, ce qu'on peut
de cette circonstance, que les plus gros sujets cap-
s le cours d'une année dépassaient dans cette pro-
es plus gros de l'année précédente.
nt donc les résultats obtenus au lac Chauvet. Nous
u à les signaler en détail — en faisant de larges
au livre de M. Berthoule, — car ils nous semblent
significatifs.

La pêche du lac s'effectue au moyen de filets de deux sortes : la *senne* et le *tramail*.

La senne ou trame est formée de deux bras de quarante brasses chacun, prolongés par des cordes de même longueur, se rattachant sur une poche centrale. Les pêcheurs l'étendent en demi-cercle à partir de la rive et la ramènent en draguant ainsi toute la zone littorale.

Les filets dormants, que l'on utilise aussi bien au Pavin qu'au Chauvet, sont des tramails de 50 à 60 mètres de longueur sur une tombée de 3, 4 ou 5 mètres. Ils sont destinés à la capture de la Truite, qui fonce sur l'obstacle au lieu de se retirer à son contact. « Ces engins n'arrêtent que des sujets de bonne prise : ils sont donc d'un excellent usage. Le talent du pêcheur, dans leur emploi, consiste dans le soin qu'il met à les étendre en bon vent, et dans la connaissance qu'il a des fonds et des habitudes du poisson. » (Berthoule).

Au Pavin, la pêche aux lignes de fond est pratiquée avec succès pendant une certaine période de l'année, en particulier au printemps. L'usage des trimmers a donné également de bons résultats au lac Chauvet.

Ch. Bruyant et J.-B.-A. Eusébio.

(A suivre.)

Géologie

DU RÔLE ESSENTIEL ET DE LA MISSION DE L'HOMME SUR LA TERRE. N DE L'EXISTENCE D'UN NOYAU CENTRAL DE CARBURES MÉTALLIQUES OMME DEVANT REMPLIR CETTE MISSION. — FORMATION DUE AUX NON A CE NOYAU DES FILONS MÉTALLIQUES SULFURÉS.

---

ière atmosphère qui entoura la terre n'était ap-ı'à la vie des plantes. Elle contenait trop d'acide ; et pas assez d'oxygène pour entretenir celle des respiration aérienne.

t qu'à la suite de la période permocarbonifère que re, enrichie d'oxygène par les plantes et purifiée cès d'acide carbonique par la formation des cal-i que par celle des fossiles végétaux, permit à de animaux d'y vivre et en même temps à un certain de s'établir entre leur respiration et celle des s animaux rendirent alors à celles-ci l'acide car-sultant de la combustion des parties qu'ils en em-leur nourriture, tandis que les plantes leur en t l'oxygène en en conservant le carbone.

étudiant les conditions de cet équilibre que j'ai aux conclusions que je vais énumérer et dont la consiste dans la cause de la création de l'homme, sujet de tant de recherches et de tant de dis-ns avoir été aperçue (1).

(1) ...e soit permis, pour en justifier, de renvoyer à l'introduction ...nt travail traitant le côté philosophique de la question et in-...*eption nouvelle d'une cosmogonie rationnelle* (Clermont-...2).

I

But et nécessité de la création de l'homme.

D'un côté, la portion de l'acide carbonique passant des animaux aux plantes et leur revenant sous forme de nourriture, ne formait pas un cycle complet. Les animaux ne mangeaient pas toutes les plantes, et ce qu'ils en laissaient continuait à s'accumuler dans le sol sous forme de houille, de tourbe, d'anthracite, de lignite, de naphte, etc.

De l'autre, et pendant le même temps, des carbonates alcalins formés par l'action de l'air sur les roches terrestres attaquées, entraînés en dissolution et précipités par des sels de chaux, transformaient une quantité bien plus grande de l'acide carbonique existant en dépôts calcaires qui ne le restituaient plus.

Si nous évaluons la hauteur moyenne de ces dépôts calcaires supposés répandus sur toute la surface de la terre à 900 mètres, nous serons certainement bien au-dessous de la réalité, puisque le seul étage urgonien des calcaires du Languedoc a déjà une épaisseur de 900 mètres à lui seul, et qu'il existe en dehors de lui des calcaires dévonien, permo-carbonifère, bajocien, oolithique, crétacés, corallien, madréporique, etc. ; puis, si d'autre part, pour faciliter la comparaison, nous transformons par le calcul les 4 dix-millièmes d'acide carbonique restant actuellement dans l'air en calcaire également répandu sur la même surface, nous trouvons pour les derniers une épaisseur de 47 centièmes de millimètre seulement. De sorte que si l'on transforme mentalement de même le carbone contenu dans les combustibles végétaux enfouis en carbone fixé dans des calcaires semblables, et si l'on évalue sa quantité au neuvième seulement de celui contenu dans les 900 mètres des calcaires naturels précités, soit ensemble à 1000 mètres, le gaz carbonique resté dans

ait plus que les $\frac{100\ 000\ 000}{47}$ de celui qui s'y trouvait
réation des plantes, soit $\frac{1}{2\ 178\ 659}$; c'est-à-dire qu'à
ue l'air contenait deux millions cent soixante-
le six cent cinquante-neuf fois plus d'acide carbo-
n'en a conservé. On voit combien il était urgent
perdît pas davantage. Ce fut pour parer à cet
t déjà presque complet de l'air en acide carbonique
arition de tous les êtres organisés du globe qui en
conséquence, que l'homme dut être créé à ce mo-
s.

on positive, essentielle, a donc été d'extraire et de
énormes dépôts toujours croissants de combus-
mulés par les plantes dans le but de rendre à l'air,
cide carbonique, leur contenu en charbon.

ır remplir cette mission qu'il fut pourvu de toute
ce qu'il possède, qui lui était nécessaire et qui en
uveur en même temps que le maître de toutes les

remarquer ici que la création relativement subite
e surgissant tout à coup au moment opportun,
mé de tous ses moyens, sachant se servir du feu
ole, ce qui n'a été donné à aucun autre animal,
nent le plus puissant et décisif contre le système
onnement des êtres uniquement par la voie d'un
nt évolutionisme.

besoins physiques et intellectuels aboutissent à
nmation de charbon.

fres de cette consommation, enregistrés depuis
nnées seulement à l'office de Washington, vont
ettre de calculer combien de temps l'acide carbo-
monde vivant auraient duré, si l'homme avait
ir.

ait des quantités prodigieuses. Elles étaient, sui-
ustier (1), de 720 millions de tonnes déjà avant

Entrailles de la terre, p. 301.

1900. Les journaux ont publié que cette production s'était élevée pour 1901 à 865 millions de tonnes, soit donc avec une augmentation de 145 millions de tonnes en un an, de sorte que si en 1902 l'augmentation a été la même, l'extraction aura dépassé aujourd'hui (1902) un milliard de tonnes par an.

En ne prenant même que le chiffre minimum de 720 millions de tonnes pour la quantité de charbon brûlé par an, il ne faudrait que 1600 ans pour que le volume d'acide carbonique dégagé par sa combustion devînt égal à celui resté dans l'air ; mais si l'on envisage que des quantités au moins égales en importance, c'est-à-dire produisant un volume semblable de ce gaz, sont envoyées en même temps dans l'atmosphère par la combustion des bois, des pétroles, des naphtes et par la respiration de l'homme et des animaux, il paraîtra modéré à l'excès de n'en faire que doubler le chiffre équivalent en carbone et de ne le porter qu'à 1440 millions de tonnes par an.

L'acide carbonique provenant de ces 1440 millions de tonnes représente celui qui serait contenu dans une couche de calcaire ayant une densité de 2,95 qui, répartie également sur la surface du globe, aurait une épaisseur de six millièmes de millimètres en un an et qui, après 800 ans, se serait augmentée de manière à contenir autant d'acide carbonique que notre atmosphère actuelle.

Or, comme malgré ces énormes apports d'acide carbonique auxquels il faut ajouter encore tout celui des sources gazeuses et des éruptions volcaniques, l'air, depuis cent ans qu'on l'analyse, n'en contient toujours que la même proportion, on voit qu'il s'en élimine des quantités égales à celles qui s'y ajoutent, c'est-à-dire beaucoup plus que n'en produisent les 1440 millions de tonnes de houille brûlée par an. Cette élimination est due à l'enfouissement des résidus végétaux et principalement à la formation des calcaires récents. Si donc l'homme cessait tout à coup de verser dans l'atmosphère cet énorme appoint d'acide carbonique, elle en serait entièrement dépouillée au bout de 800 ans. Mais que sont

800 ans, que seraient même 1600 ans par rapport à la durée de l'époque quaternaire qu'il a fallu presque entière à notre ancêtre de l'âge de la pierre pour se façonner à l'industrie houillère. L'homme n'a donc été créé que bien juste à temps pour l'exercer et pour rendre à l'air l'acide carbonique au moment où il allait manquer.

II

Inanité de l'hypothèse de l'existence d'un noyau central formé de carbures métalliques devant suppléer à la mission de l'homme comme réparateur des pertes d'acide carbonique.

Cette menace de la disparition totale de l'acide carbonique qui, sans l'arrivée de l'homme, se serait déjà produite depuis longtemps, n'a pas frappé nos géologues actuels. Ils admettent comme pouvant compenser ces pertes l'intervention d'un noyau central formé de carbures métalliques.

Ils supposent que ces carbures en réagissant sur l'eau qui arriverait jusqu'à eux, la décomposeraient en produisant des hycarbures dont la combustion à l'air l'enrichirait en acide carbonique.

Il m'est impossible de partager leur avis, et ils doivent eux-mêmes, devant les chiffres précités, reconnaître qu'en tout cas cette réaction ne s'est pas réalisée à temps.

Un pareil noyau central ne saurait exister, en effet, *par les raisons d'ordre théorique suivantes* : si la terre, ainsi que cela est généralement admis, s'est trouvée primitivement à l'état de fusion ignée pendant toute sa période astrale en contact avec les gaz et les vapeurs de son atmosphère, et plus certainement encore si elle a été formée par la condensation d'une nébuleuse incandescente dont les éléments diffusés auraient été naturellement en mélange plus intime encore, pour que son noyau central eût pu contenir des carbures, il eût fallu que ce mélange dont il s'est séparé par refroidis-

sement en eût conservé lui-même en excès, et cet excès n'eût pu exister, fût-ce dans la proportion la plus faible, sans que toute l'eau et tout l'acide carbonique de l'air décomposables par eux en oxyde de carbone et hydrogène carboné y soient restés sous cette forme.

Et alors, quels sont les êtres organisés qui auraient pu naître et se développer dans une telle atmosphère — entourant une terre sans eau?

Après avoir envisagé le cas où la terre aurait été préalablement fondue, examinerai-je celui, si peu compréhensible d'ailleurs, où elle se serait formée par l'accumulation de particules froides qui n'auraient attendu que le contact postérieur de l'eau qu'elles auraient évité jusque-là (on ne voit pas comment), contact qui les aurait portées au rouge par une réaction semblable à celle du volcan de Leymeric (l'auteur de l'hypothèse). Mais alors comment concevoir que cette réaction, une fois commencée, ne se soit pas propagée sur toute la surface et dans tout l'intérieur du globe? surtout qu'après s'être épuisée sur les premiers points, ce soit de préférence sur les mêmes qu'elle ait recommencé ensuite?

D'autre part, *en s'appuyant sur l'examen des faits,* nous venons de voir que, s'il avait existé un noyau central réducteur contenant du carbone, la terre serait restée inhabitable, non seulement par les plantes, mais surtout par les animaux. Or, la preuve matérielle qu'il est resté suffisamment d'acide carbonique et d'eau, et même un petit excès d'oxygène sur le globe, conditions exclusives de l'existence d'un noyau central carburé, résulte de la présence des innombrables fossiles végétaux et animaux enfouis dans les premières couches des dépôts qui se sont formés sur les roches primitives immédiatement après leur refroidissement.

La nature des premiers animaux contemporains des premières plantes indique nettement que l'excès d'oxygène resté dans l'air était très faible, car leurs espèces ne pouvaient vivre que dans un milieu très peu oxygéné.

ette preuve d'un excès d'oxygène à ce moment, nous la vons plus formelle dans la composition des roches qui se concrétées par le fait du refroidissement de la masse du globe.

premières roches, seuls échantillons qui nous soient de la masse liquide primitive du globe, étaient comnent oxydées et même suroxydées puisque le fer s'y à l'état de peroxyde, ce qui n'a pu se produire qu'en nce d'un excès d'oxygène. Telle est la remarque con- par Dana dans son *Manuel of geology* cité par M. de rent, page 565. Le géologue Kalkowski (*Neus Jahr-* 1880, également cité par le même M. de Lapparent, 657 et 658), conclut aussi à la suroxydation des terprimitifs qui renferment le fer à l'état de silicate de yde et d'oxyde oligiste. La constatation de ce fait par ux savants apporte aux conclusions que j'en ai tirées bsence d'un noyau central carburé et sur la formaes filons réducteurs par les plantes une autorité d'aulus grande qu'elle n'était incitée par la préoccupation ne théorie à soutenir.

lieu d'attribuer la désoxydation de la partie du globe au-dessous d'eux à l'action désoxydante ultérieure noyau central formé de carbures métalliques et d'intir ainsi l'ordre naturel des causalités ; jugeant d'ailégalement inadmissible l'explication de Sterry Hunt, oir que la différence des degrés d'oxydation des presilicates avec ceux arrivés au jour plus tard, doive ttribuée à leur moindre degré d'acidité ou de basii les a rendus moins fusibles et plus légers, je ère qu'elle provient uniquement, cette désoxydation, oque et du lieu de leur apparition au jour.

—

III

Formation due aux plantes des filons sulfurés ou réduits.

Devant ces raisons et surtout devant l'impossibilité d'expliquer pourquoi les terrains primitifs se trouvent peroxydés, constatant, d'autre part, que la plus ou moins grande désoxydation des laves sous-jacentes n'a daté que de l'arrivée des plantes, n'est-il pas simple et logique d'examiner, ainsi que je l'ai fait, si ce n'est pas leur apparition et leur action qui en ont été la cause ?

Si on l'admet, tout s'enchaîne et s'explique : Les premières roches sont restées peroxydées parce qu'elles se sont solidifiées avant l'apparition des plantes, et si d'autres ont surgi encore suroxydées depuis, c'est parce qu'elles n'ont pas traversé des régions dénaturées par leurs résidus. On s'explique aussi pourquoi l'écorce terrestre a toujours été et se trouve encore depuis, beaucoup plus désoxydée que les laves, puisque c'est elle qui renferme les énormes accumulations des fossiles végétaux réducteurs.

Et, en effet, c'est dans cette écorce seulement qu'on rencontre des corps aussi réducteurs que les sulfures, le graphite et le diamant, tandis que, par contraste, dans les laves, même contemporaines, on trouve encore parfois le fer plus ou moins complètement peroxidé (1).

(1) Pour ne citer ici que des laves relativement modernes qui nous entourent à Clermont, mentionnons seulement les laves de Villars et de Gravenoire analysées par Von Lassaulx, qui ne contiennent que du fer à l'état de peroxyde (10,09 à près de 11 %) sans protoxyde ; la lave trachytique du puy de Pariou, analysée par le même, qui ne contient non plus que du peroxyde de fer (6,72 %) ; la diorite du lac d'Aydat avec 11,28 % de ce peroxyde, analyse du même ; une autre analysée par Ramelsberg qui contient 10,96 de peroxyde ; le trachyte du Capucin avec 9,80 de peroxyde ; la mélanite de Berzet avec 18,20 de FE^2O^3 (Gonnard) ; l'augite de Larodde avec 9,60 de FE^2O^3 (du même) ; la lave du puy de La Nugère avec

D'ailleurs, le silicate de fer, quand bien même il serait formé par l'oxyde de fer à son minimum d'oxydation, est encore un oxydant assez énergique pour oxyder complètement les carbures métalliques. Il résulte, en effet, des expériences de feu Daubrée que le charbon calciné avec les laves est complètement brûlé en ne laissant que du fer ou du carbure de fer météoriques suivant les proportions.

Ces circonstances sont notamment de nature à fixer certaines limites d'âges et de gisements au graphite et au diamant ; leur âge ne pouvant être inférieur à celui de l'apparition des plantes, et leurs gisements ne pouvant dépasser les profondeurs de l'écorce solide du globe. Il est évident que depuis l'arrivée des plantes, il a pénétré dans l'écorce terrestre des corps charbonneux provenant, soit directement des plantes enfouies, soit indirectement des produits goudronneux de leur distillation, et qu'il a pu même s'y former des carbures métalliques, mais il est impossible que ces carbures métalliques, de formation secondaire, aient pu atteindre le noyau central en traversant les laves qui les auraient oxydés. D'ailleurs, l'oxydation de ces carbures formés par les plantes aux dépens de l'acide carbonique de l'air primitif ne ferait que restituer à ce qui en subsiste une partie du carbone enlevé par les plantes, sans y rien ajouter, donc sans suppléer en aucune façon à la mission réservée à l'homme.

Ce sont les résidus charbonneux des plantes et principalement les émanations gazeuses carburées qui, en réduisant les oxydes métalliques libres ou combinés et les sulfates de l'enveloppe terrestre solide, ont engendré les sulfures métalliques des filons.

Les déplacements de ces sulfures et leur accumulation dans des parties plus au moins éloignées des lieux de leur production s'expliquent : soit par l'action dissolvante de

3,80 du même peroxyde (Ch. Sainte-Claire Deville) ; la lave dure du puy de Montchié, densité 2,82 avec FE^2O^3, 13,63 % (Ch. Sainte-Claire Deville), etc., toutes sans protoxyde.

l'eau surchauffée qui les abandonnerait par refroidissement ou substitution, soit par l'entraînement dû aux vapeurs ou aux gaz chauds (1).

Suivant les partisans de l'existence d'un noyau central qui contiendrait du carbone et des métaux, qui, par conséquent, renfermerait aussi du soufre et d'autres corps provenant de la réduction par eux des différents composés qu'ils auraient touchés, ce seraient les sulfures et les autres composés du même genre du noyau central qui, entraînés par les vapeurs ou les gaz, auraient traversé les laves et seraient venus remplir les fissures de l'écorce terrestre pour en former les filons métalliques.

Or, on ne saurait comprendre qu'ils n'aient pas été oxydés en traversant les énormes épaisseurs de ces laves qui leur eussent fait subir les altérations indiquées par Daubrée, ni que de ces altérations il ait pu ressortir du graphite ou du diamant, le carbone dont ils sont presqu'uniquement formés devant être brûlé avant le métal du carbure.

Ce sont aussi les résidus des plantes qui produisent, par leur calcination ou leur décomposition spontanée, les « fumerolles » qui précèdent, accompagnent et suivent les éruptions volcaniques.

On s'explique enfin pourquoi, tandis que certains filons contiennent des substances oxydées ou non réductrices comme le fer oligiste, l'apatite, l'ambligonite, la cassitérite, il en est qui sont remplis de sulfures, d'arséniures, etc., éminemment réducteurs.

C'est que les premiers, de même que les laves peroxydées dont il a été question, se sont remplis, soit avant l'arrivée des plantes, soit dans des régions de l'écorce terrestre sans

(1) Cet entraînement des sulfures est si facile que j'ai distillé un jour, sans le vouloir, du sulfure de plomb en faisant passer de la vapeur d'eau sur des boulettes, portées au rouge, formées avec de la poudre de fluorine agglomérée avec de l'argile. Cette vapeur quoique incolore, condensée dans de l'eau froide, l'avait subitement noircie par un dépôt de sulfure de plomb mêlé de silice, parce que la fluorine employée contenait un peu de galène qui avait été entraînée. L'expérience est facile à répéter.

communication avec leurs résidus, soit, enfin, parce qu'après avoir été remplis d'abord par des produits de réduction comme les sulfures, ils ont subi ensuite l'action oxydante de l'air.

Tels sont les nombreux gîtes d'hydrate de peroxyde de fer où l'on trouve encore en voie d'oxydation les restes de la pyrite qui les a remplis, et en d'autres places, où les gaz réducteurs ont encore agi, de nouvelle pyrite en voie de formation.

De même aussi l'on observe dans des roches primitives antérieurement peroxydées, des sulfures en formation dans leurs parties accessibles à de récentes émanations réductrices causées par les plantes, par exemple dans les fentes et les feuillets des micaschistes et des gneiss. C'est ainsi que pourrait s'expliquer la présence des carbures de fer, qu'à la suite de ses expériences M. Armand Gautier prétend exister dans les roches même peroxydées (1).

La seule objection un peu spécieuse qui ait été émise contre l'origine organique des gaz des fumerolles et des sources thermales est celle consignée dans le *Traité de Géologie* de M. de Lapparent, pages 517 et 520, qui consiste à trouver peu probable que les gaz des fumerolles ou des sources thermales gazeuses évidemment produites par des volcans surgissent de terrains éloignés des houilles ou « d'autres » qui reposent sur le silurien et le dévonien, « au-dessous desquels il ne peut y avoir aucun combustible à distiller ».

Mais, d'une part, le silurien et le dévonien peuvent et doivent contenir des restes de végétaux enfouis, puisqu'on y trouve des fossiles d'animaux qui s'en nourrissaient, et l'on peut en dire autant même du cambrien plus ancien et plus profond encore. Déjà dans le cambrien, en effet, on rencontre des schistes alunifères sulfatés dont la réduction par les végétaux fucoïdes et des algues de la même époque est accusée

(1) Comptes rendus de l'Académie des 1 et 29 décembre 1902.

par une couleur verdâtre et par les cubes de pyrite des schistes ardoisés de cet étage ou du silurien superposé (*Id.*, p. 720 et 723). D'ailleurs, ces terrains qui se trouvent immédiatement au-dessous du permo-carbonifère le plus riche de tous en dépôts végétaux n'ont-il pas dû en recevoir, non seulement des émanations gazeuses, mais même des apports en goudrons liquides, puisqu'ils contiennent des bitumes dans leurs schistes, notamment en Russie (*Id.*, p. 722), et dans leurs calcaires, comme en Scanie (*Id.*, p. 721), et, enfin, les gaz surchauffés et les laves, pour arriver au jour, ne sont-ils pas obligés de briser, de traverser tous les étages et de les faire communiquer ensemble?

D'autre part, le célèbre géologue atténue lui-même sa critique (*Id.*, p. 515 et 517) en faisant remarquer que, dans ce cas (le cas de fumerolles ou de sources gazeuses éloignées de dépôts organiques), on observera toujours que ces dégagements émergent dans des régions de fractures pouvant communiquer avec des régions éloignées où notamment du pétrole (à son avis d'origine organique) a pu s'accumuler en quantité considérable (*Id.*, p. 517).

Au demeurant, ce qu'il faut surtout considérer, c'est que si le gaz carbonique des fumerolles provenait du noyau central, il augmenterait constamment de quantité et pourrait remplacer l'action de l'homme dans une certaine mesure, ce que nous croyons avoir démontré inacceptable, tandis que, venant des plantes, il n'y ajoute rien. Venant des sources naturelles il n'y ajoute rien non plus, car ces sources ne reçoivent leur gaz que de l'application de la chaleur centrale aux calcaires contenus dans les dépôts des différentes périodes, et ces dépôts, ne les ayant pris qu'à l'atmosphère, ne font autre chose que de le lui restituer. L'homme lui-même ne peut que rendre plus rapidement à l'air, sous forme d'acide carbonique, une partie du charbon que les plantes lui ont enlevé, mais non la plus grande partie, celle-ci se trouvant enfouie dans les calcaires et continuant à s'y enfouir.

aintenant l'importante question qui se pose : quand
ura brûlé tous les combustibles qui lui sont acces-
rovision d'acide carbonique qu'il aura créée sera-
sante ?

uls que j'ai présentés ne permettent pas d'y comp-
onvient d'espérer que d'autres facteurs viendront
sa tâche.

r lequel il semble qu'on doive le plus tabler con-
ans la restitution à l'air d'une partie au moins des
uantités de gaz carbonique enfouies sous la forme
s des différents âges.

stitution pourra provenir de causes purement phy-
d'autres principalement chimiques.

mières consisteraient dans la calcination de plus
ancée de ces calcaires à la suite, soit de ce que
evenue de plus en plus épaisse par des dépôts nou-
par des laves, perdrait de plus en plus lentement
que lui envoient les parties centrales et se trou-
si acquérir la température de décomposition de
res, — soit de l'effondrement progressif dans les
s-jacentes des dépôts des diverses époques avec
ires qui s'y calcineraient en perdant leur gaz car-

condes, d'ordre chimique, consisteraient surtout
écomposition en place de ces dépôts calcaires par
résultant de la calcination des chlorures et des
r la vapeur d'eau plus ou moins surchauffée.

onné, en effet, qu'il ne faut qu'une quantité suffi-
chaleur, de chlorures et d'eau pour décomposer
lcaires du globe, les provisions de la terre, en ces
ts, pourraient y pourvoir surabondamment.

e donc permis d'espérer qu'à la faveur de suffi-
rts d'acide carbonique de ces diverses provenances,
re, après avoir augmenté d'épaisseur et par suite
, il se maintienne pendant un très long temps un
satisfaisant entre la production des combustibles

végétaux par des plantes abondamment nourries dans une ambiance de terre humide et leur combustion ménagée en même temps qu'assistée par d'autres forces naturelles.

IV

Sur certaines harmonies des phases géologiques envisagées de ces nouveaux points de vue.

De là ce remarquable enchaînement de causalités concordant avec les faits géologiques suivants:

1° *L'apparition de la vie sur la terre commencée par le végétal* à l'exclusion presque complète d'animaux pendant une première période, la plus longue de toutes, le retard de la création des animaux semblant avoir été voulu pour prolonger l'existence de la plante ; production idéale d'un créateur, selon Leibniz, ayant pour but la dispensation du plus grand bien et du moindre mal possibles ; la plante, d'après cet objectif, devant jouir et ne pas souffrir, puisque la souffrance ne pourrait lui faire fuir aucune menace de destruction ;

2° *La création de l'animal* rendue nécessaire à la suite de ce long retard au profit de la plante, afin de lui rendre l'acide carbonique sans lequel elle ne saurait vivre et qui allait lui manquer; mais avec l'assujettissement à une certaine dose de souffrance nécessaire pour lui faire éviter les causes de destruction — et pendant ces deux périodes ;

3° *L'accumulation d'énormes gisements de combustibles fossiles* en même temps que,

4° *La formation de filons métalliques* devant plus tard fournir à l'homme des instruments de travail indispensables pour l'accomplissement de sa mission ;

5° *Enfin la création de l'homme* retardée jusqu'au dernier moment où l'acide carbonique allait disparaître et avec lui toutes les vies terrestres, comme si cette nouvelle et ex-

trême temporisation, de même que celle qui avait précédé l'animal, n'avait eu lieu que par l'effet d'une compatissante sollicitude, la nouvelle créature devant être sujette à encore plus de souffrance que la précédente. Ce qui le confirmerait c'est que l'homme, ayant les mêmes conditions d'existence que l'animal à respiration aérienne, semblerait avoir pu parfaitement venir au monde en même temps que lui. Il aurait eu moins de combustibles à déterrer, mais il aurait brûlé du bois et il n'en aurait retardé que plus encore le moment de la disparition complète de l'acide carbonique.

Ces diverses considérations et circonstances achèvent de préciser nettement la date à laquelle la création de l'homme était devenue de la dernière urgence (1).

Si l'homme était venu *avant* ce moment géologique, *il eût été trop tôt*, parce que les filons métalliques devant lui fournir les outils nécessaires à l'extraction et à l'utilisation des combustibles n'étaient pas suffisamment formés, et que les animaux qui devaient concourir avec les végétaux à son alimen-

(1) Il en découle accessoirement une solution de ce grave problème de morale supérieure: pourquoi le créateur a-t-il cru pouvoir infliger la souffrance aux êtres sensibles sans leur consentement en connaissance de cause? La réponse qu'aucune conception philosophique ou religieuse n'a encore pu donner valablement, résulte si péremptoirement des faits ci-dessus exposés, que je n'ai pu résister au désir de la présenter ici, quoiqu'elle y soit un peu hors de place, la voici : *il y avait nécessité absolue.*

C'est, en effet, une erreur de croire que le créateur auquel on donne volontiers le nom de père tout-puissant ait le pouvoir de tout faire. Il ne peut rien contre lui-même et ne doit rien vouloir contre les lois ou les propriétés de la matière qu'avec cette conviction l'on a qualifiées d'immuables ; il ne peut être et ne pas être, il ne peut faire le conséquent en même temps que le contraire, ni, dans l'ordre géométrique, que la ligne droite ne soit pas virtuellement la plus courte distance d'un point à un autre, que, dans un triangle rectange, le carré de l'hypoténuse ne soit pas égal à la somme des carrés des deux autres côtés, etc.

Sans la souffrance point d'animaux, sans animaux point de végétaux, pas de plus grand bien possible avec le moindre mal pendant le plus long temps.

Maintenant, à cette nouvelle question: Les victimes de cette souffrance inévitable devront-elles en être indemnisées? la même réponse se représente: il le semble bien, à moins d'une nouvelle impossibilité.

tation n'étaient pas encore arrivés au moment où la leur devait devenir insuffisante.

Après, il eût été trop tard, tout l'acide carbonique et, avec lui, tous les êtres vivants ayant disparu.

Clermont-Ferrand, 1902.

L. Kessler.

Pour le Comité de publication :

Le Secrétaire de l'Académie,

Maurice Basse.


L'Imprimeur-Gérant, L. Bellet – 8907

DEMIE DES SCIENCES, BELLES-LETTRES ET ARTS
DE CLERMONT-FERRAND

TIN HISTORIQUE & SCIENTIFIQUE
DE L'AUVERGNE

PROCÈS-VERBAUX

Séance du 12 novembre 1903

nce est ouverte à 2 heures, sous la présidence de Dourif.

Secrétaire perpétuel dépouille la correspondance et les ouvrages reçus.

Secrétaire-adjoint donne lecture du procès-verbal nce d'août. Le procès-verbal est adopté sans obser-

Président rappelle à l'Académie qu'un de nos collè- plus assidus et dont l'érudition était justement appré- nt de disparaître.

rt de M. F. Boyer est une véritable perte dont l'Aca- douloureusement frappée, ainsi que celle du docteur de M. Vimont, ancien Bibliothécaire et Directeur e, qui était le plus ancien membre de l'Académie.

le Dr Dourif signale un article paru dans la *Semaine* où sont consignées ses observations relatives à une on trouvée dans des travaux de réfection de chemin, ont de la More.

procède ensuite à la nomination de la Commission ions. Sont désignés : MM. Chaudessolle, Christo- larmoiton.

rtain nombre de candidatures au Titulariat et à la

Correspondance sont renvoyées à la Commission des élections, ce sont celles de :

1° Pour la Titularisation : M. Biélawski, présenté par MM. le Dr Dourif et l'abbé Mioche.

2° Correspondance : M. Albert Lesmaris, présenté par MM. Mioche et Marmoiton.

3° Correspondance : M. l'abbé Pinguet, présenté par M. le Dr Dourif et M. l'abbé Mioche.

4° Correspondance : M. F. Villiod, notaire à Condat-en-Combrailles, présenté par M. l'abbé Crègut et M. Everat.

— M. Alluard demande l'insertion au *Bulletin* de l'acte de donation du monument de Vercingétorix. On y joindrait une courte notice illustrée touchant ce monument. « Il serait peut-être possible encore, ajoute notre collègue, de faire graver sur le monument une inscription rappelant la donation. » Ces vœux sont renvoyés au Comité de publication.

— On fixe ensuite au 20 décembre la date de la séance solennelle de distribution des Prix de Vertu.

— La parole est à M. Biélawski qui donne lecture de son travail sur : *Un chapitre de la préhistoire en Auvergne*, puis à M. l'abbé Crègut : *La tuerie de Beauregard-l'Evêque en 1590.* Ces travaux sont renvoyés au Comité de publication.

— Sur la demande de l'auteur, on reporte à la prochaine séance la lecture de M. Ojardias : *La société artistique des monuments de la vallée de la Loire : les débuts de son action en Auvergne.*

La séance est levée à 3 heures et demie.

OUVRAGES REÇUS

Bulletin de la Société scientifique, historique et archéologique de la Corrèze ; t. XXV, 2e livraison. juillet-septembre 1903.

Comité des travaux historiques et scientifiques ; Bulletin historique et philologique, 1902, nos 3 et 4. M D CCCC III.

Actes de l'Académie nationale des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Bordeaux ; 3e série. 63e année, 1901.

Mémoires de l'Académie de Stanislas ; 1902-1903, CLIIIe année ; 5e série, t. XX, 1903.

de la Société des Antiquaires de l'Ouest ; 2e série, t. IX, re 1903, avril, mai, juin.
des travaux historiques et scientifiques : Bulletin archéolo- née 1903, 1re livraison.
aire topographique du département de la Haute-Marne, par Roserot. Paris, Imprimerie Nationale, M D CCCC III.
e la Haute-Auvergne ; 5e année, 1903, 2e et 3e fascicules.
es de l'Académie des Sciences, Belles lettres et Arts de Lyon : t lettres ; 3e série, t. VII, 1903.
de la Société d'agriculture, Sciences et Industrie de Lyon ; IX, 1901, et t. X, 1902.
de la Société Impériale des naturalistes de Moscou ; année , et année 1903, no 1.
ie des Inscriptions et Belles-Lettres ; Comptes rendus des l'année 1903, Bulletin de mai-juin.
le Saintonge et d'Aunis ; XXIIIe vol., 6e livr. ; 1er novembre

de la Diana ; mars-avril 1903.
des savants ; août-octobre 1903.
gne en Russie ; 3 vol., titre russe ; envoi du grand-duc Nicolas.
ologique des Etats-Unis ; fascicules 73-90.
del Museo national de Montevideo ; t. IV, 1903.
de la Société des Sciences historiques et naturelles de l'Yonne ; 2, 56e vol. (6e de la 4e série), 1903.
trimestriel de la Société des Études du Lot ; t. XXVIII, 2e fas- il-mai-juin 1903.
x de l'Académie nationale de Reims ; 3e série, 41e et 42e vo- née 1901-1902, t. I et II.
de la Société nivernaise des Lettres, Sciences et Arts ; 3e série, ol., 1er fascicule.
du Comité des travaux historiques et scientifiques ; section es économiques et scientifiques ; année 1902.
de la Société scientifique, historique et archéologique de la iège à Brive ; t. XXV, 2e livraison, avril-juin 1903.
les langues romanes ; t. XLVI (Ve série, t. VI), 5e livraison, -octobre 1903.
de la Commission des Antiquités de la Seine-Inférieure ; livraison.
de la Société d'Agriculture, etc., du département de la série, t. XXIII, 47e volume de la collection ; année 1903, 2e li- vril-mai-juin.
agricole, scientifique et littéraire des Pyrénées-Orientales ; e.
es de l'Académie des Sciences, des Lettres et des Arts d'Amiens ; nnée 1903.
de la Société des Amis des sciences et arts de Rochechouart ; o 1.
es de la Société des Antiquaires de Picardie ; 4e série, t. IV,

---

MÉLANGES

Boileau-Despréaux aux eaux de Bourbon en 1687

Messieurs,

En parcourant, durant les loisirs de cet hiver, la correspondance de Racine et de Boileau, j'ai pensé à en faire quelques extraits pour vous les soumettre. Je viens donc, dans cette courte notice que j'aurais pu tout aussi bien appeler « Une cure thermale au xviie siècle », évoquer rapidement, devant vous, les souvenirs si attachants du passé.

Il s'agit de Boileau ou mieux de Despréaux, comme on l'appelait alors et comme il se nommait lui-même, l'intime ami de Racine et de Molière, poète et pensionnaire du roi.

En 1687 Despréaux habitait Auteuil où il avait eu un rhume violent qui lui avait fait perdre la voix. C'est de là qu'il écrit à Racine et lui donne des nouvelles de sa santé. « Je voudrais bien pouvoir vous mander que ma voix est revenue, mais la vérité est qu'elle est au même état que vous l'avez laissée, et qu'elle n'est haussée ni baissée d'un ton. Rien ne la peut faire revenir ; mon ânesse y a perdu son latin, aussi bien que tous les médecins. La différence qu'il y a entre eux et elle, c'est que son lait m'a engraissé et que leurs remèdes me dessèchent. »

Racine lui répond : « Votre lettre m'aurait fait beaucoup plus de plaisir si les nouvelles de votre santé eussent été un peu meilleures. Je vis M. Dodart, comme je venais de la recevoir — M. Dodart était conseiller-médecin du roi — et la lui montrai. Il m'assura que vous n'aviez aucun lieu de vous mettre dans l'esprit que votre voix ne reviendrait point, et me cita même quantité de gens qui sont sortis heureusement d'un semblable accident. Mais, sur toutes choses, il vous

ande de ne point faire d'effort pour parler, et, s'il se
n'avoir commerce qu'avec des gens d'une oreille fort
ou qui vous entendent à demi-mot. Il croit que le
'abricot vous est fort bon, et qu'il faut en prendre
'ois de pur, et très souvent de mêlé avec de l'eau, en
lentement et goutte à goutte ; ne point boire trop
de vin que fort trempé ; du reste vous tenir l'esprit
gai. »

e lui-même souffre de la gorge et se plaint que M. Do-
ordonne toujours les mêmes choses, sans aucun

Despréaux est bien plus préoccupé de sa santé que
son ami Racine de la sienne propre, et il lui mande le
687 qu'il a quitté le lait d'ânesse. « Tout ce que vous
Dodart, lui écrit-il, est fort raisonnable, et je veux
ur sa parole, que tout ira bien ; mais, entre nous, je
ie ni lui ni personne connaisse bien ma maladie ni
npérament. Quand je fus attaqué de la difficulté de
, il y a vingt-cinq ans, tous les médecins m'affir-
que cela s'en irait, et se moquaient de moi quand je
ais douter du contraire. Cependant cela ne s'est point
et j'en fus bien encore incommodé considérable-

ésespoir de cause, les médecins conseillent à Des-
ine cure à Bourbon. C'est de Bourbon-l'Archambault
bonnais qu'il s'agit. A cette époque, Forges, Bourbon
y se partageaient la faveur publique. C'étaient les
à la mode. Forges où était allé Louis XIII avec la
nne et le cardinal de Richelieu ; Bourbon où se ren-
es paralytiques, les rhumatisants et les goutteux
Mme de Sévigné ; Vichy où cette même Mme de Sévigné,
e de Bourbon qui ne lui a rien fait, va deux années de
où elle recouvre en partie la santé.

éaux arrive donc à Bourbon le 18 juillet 1687, sur-
le conseil de Fagon qui fut plus tard premier méde-
roi. C'est ce même Fagon qui soutint dans une thèse

la circulation du sang, et à qui les docteurs régents de la Faculté reconnurent qu'il avait défendu avec esprit cet étrange paradoxe. Sur sa recommandation, il se remet entre les mains de M. Bourdier, médecin à Bourbon.

Le 21 juillet, il écrit à Racine : « Depuis ma dernière lettre j'ai été soigné, purgé, il ne me manque plus aucune des formalités prétendues nécessaires pour prendre les eaux. La médecine que j'ai prise aujourd'hui m'a fait, à ce qu'on dit, tous les biens du monde ; car elle m'a fait tomber quatre ou cinq fois en faiblesse, et m'a mis en tel état qu'à peine je puis me soutenir.

» C'est demain que doit commencer le grand chef-d'œuvre ; je veux dire que demain je dois commencer à prendre les eaux. M. Bourdier, mon médecin, me remplit toujours de grandes espérances. Il n'est pas de l'avis de M. Fagon pour le bain ; il cite même des exemples de gens, non seulement qui n'ont pas recouvré la voix, mais qui l'ont même perdue pour s'être baignés. » « On ne peut faire, ajoute-t-il, plus d'estime de M. Fagon que n'en fait M. Bourdier. Il le regarde comme l'Esculape de ce temps. Cela est tout naturel puisqu'il lui adressait ses malades.

» J'ai fait connaissance, continue Despréaux, avec deux ou trois malades, qui valent bien des gens en santé. Ce ne sera pas une petite affaire pour moi que la prise des eaux, qui sont, dit-on, fort endormantes, et avec lesquelles néanmoins il faut absolument s'empêcher de dormir, ce sera un noviciat terrible. » La grande préoccupation de Boileau, pendant sa cure, est de ne point s'endormir.

« Il y a trois jours, le roi, lui écrit Racine, me demanda à son dîner comment allait votre extinction de voix : je lui dis que vous étiez à Bourbon. Monsieur prit aussitôt la parole et me fit là-dessus force questions aussi bien que Madame, et vous fîtes l'entretien de plus de la moitié du dîner. Je me trouvai le lendemain sur le chemin de M. de Louvois, qui me parla aussi de vous avec beaucoup de bonté... » et pour le consoler, il lui parle d'un médecin du nom de Morin qu'il a

chez M. Nicole, et qui l'a assuré que si les eaux de
n ne le guérissaient pas, il le guérirait lui infaillible-
Il m'a cité, dit-il, l'exemple d'un chantre de Notre-
qui un rhume avait fait perdre entièrement la voix
ait sur le point de se retirer lorsque ce médecin l'en-
et avec une tisane d'une herbe appelée, dit-on, Érysi-
le tira d'affaire en trois semaines. En telle sorte que
lement il parle mais il chante très bien. Ce chantre a
quarante ans. J'ai conté la chose aux médecins de la
s avouent que cette plante d'erysimum est très bonne
poitrine. »

lettre de Racine comble Despréaux de joie. Elle éclate
lignes suivantes qui sentent d'une lieue son plat
n. Et bien qu'il ait pris ce jour-là une nouvelle méde-
l'a fait tomber plusieurs fois en faiblesse, il avoue
uelque chose pouvait lui rendre la santé, ce serait la
a Sa Majesté de s'enquérir de lui. « Il ne saurait,
rien arriver de plus glorieux, je ne dis pas à un misé-
mme moi, mais à tout ce qu'il y a de gens plus consi-
à la Cour ; et je gage qu'il y en a plus de vingt d'entre
à l'heure qu'il est, envient ma bonne fortune, et qui
nt avoir perdu la voix, et même la parole, à ce prix.
anquerai pas, avant qu'il soit peu, de profiter du bon
un si grand prince me donne, sauf à désobliger
dier mon médecin, et M. Baudière mon apothicaire,
ndent maintenir contre lui que les eaux de Bourbon
irables pour rendre la voix ; pour moi, je suis per-
'il fait bon suivre ses ordonnances, en fait même de
. J'accepte l'augure qu'il m'a donné, en vous disant
ix me reviendrait lorsque j'y penserais le moins. Un
ui a exécuté tant de choses miraculeuses est vrai-
ement inspiré du ciel, et toutes les choses qu'il dit
oracles. D'ailleurs, j'ai encore un remède à essayer,
rande espérance, qui est de me présenter à son pas-
que je serai de retour ; car, je crois que l'envie que
e lui témoigner ma joie et ma reconnaissance, me

fera trouver de la voix et peut-être même des paroles éloquentes. »

Que vous semble, Messieurs, de ce langage ?

Mais doit-il bien nous étonner ? N'est-ce pas l'époque où M. Félix, premier chirurgien du roi, avec qui Boileau et Racine étaient très liés, guérit Louis XIV de sa fistule à l'anus en pratiquant le premier l'opération dite de la fistule ? Aussitôt la fistule devint à la mode, on lui donna le nom de *maladie du roi;* et poussant la courtisanerie à ce point, plusieurs gentilshommes de la Cour voulurent, sans en être atteints, avoir l'honneur de paraître subir le même traitement que leur maître. En lisant ces mémoires du temps, on songe involontairement à la maladie aussi à la mode actuellement, l'appendicite, et quelle vogue encore plus formidable elle aurait eue si, devançant de deux siècles son apparition, elle avait atteint l'appendice de Sa Majesté.

Mais nous sommes au 29 juillet. Voilà huit jours pleins que Despréaux a commencé sa cure. Il a l'enthousiasme du début auquel se mêle un peu de sarcasme. « Les eaux, dit-il, m'ont fait grand bien, suivant toutes les règles, puisque je les rends desuite, et qu'elles m'ont, pour ainsi dire, tout fait sortir du corps, excepté la maladie pour laquelle je les prends. M. Bourdier, mon médecin, soutient pourtant que j'ai la voix plus forte que quand je suis arrivé ; et M. Boudière, mon apothicaire, qui est encore meilleur juge que lui, puisqu'il est sourd, prétend aussi la même chose ; mais, pour moi, je suis persuadé qu'ils me flattent, ou plutôt qu'ils se flattent eux-mêmes. Quoi qu'il en soit, j'irai jusqu'au bout, et je ne donnerai point occasion à M. Fagon et à M. Félix de dire que je me suis impatienté. Au pis-aller, nous essaierons cet hiver l'erysimum. Mon médecin et mon apothicaire, à qui j'ai montré l'endroit de votre lettre où vous parlez de cette plante, ont témoigné tous deux en faire grand cas. Mais M. Bourdier prétend qu'elle ne peut rendre la voix qu'à des gens qui ont le gosier attaqué, et non pas à un homme comme moi qui a tous les muscles embarrassés. Peut-être que si j'avais le

lade, prétendrait-il que l'erysimum ne saurait gué-
eux qui ont la poitrine attaquée. 'Le bon de cette
ontinue Despréaux qui décidément se rebiffe et
ondeur, c'est qu'il persiste toujours dans la pensée
ux de Bourbon me rendront bientôt la voix. »
ux est découragé. « Voilà dix jours que je prends
écrit-il à sa sœur Madame Manchon, elles m'ont
fort grandes lassitudes dans les jambes, excité des
dormir, et produit beaucoup d'effets qui ont con-
reste le médecin, mais qui ont jusqu'ici très peu
malade, puisque je demeure toujours sans voix,
peu d'appétit et une grande faiblesse de corps,
m'eût dit d'abord qu'à peine j'aurais goûté des
je me trouverais tout renouvelé et avec plus de
e vigueur qu'à vingt-cinq ans. Voilà au vrai, ma
r, l'état où je me trouve, et si je n'avais fait provi-
partant, d'un peu de piété et de vertu, je vous avoue
rais fort désolé. Je doute que je puisse mieux faire
je suis résigné à la volonté de Dieu, qu'en me sou-
u joug de la médecine, qui est ici toute la même
, excepté que les médecins y sont un peu plus appli-
urs malades et pensent au moins à leurs maladies
mps qu'ils sont avec eux. »
n ami Racine continue à se préoccuper de sa santé.
retient l'un après l'autre tous les médecins de la
mêmes à qui Despréaux vient de lancer ce coup de
près Félix, Dodart, Fagon, voici Daquin, premier
u roi. Daquin trouve fort étrange que Despréaux
pas mis entre les mains de M. des Trapières au
bon M. Bourdier. Il voudrait bien savoir le nom
e qui s'est permis d'adresser le poète à M. Bour-
est si fort en colère que Racine n'ose lui dire que
n.
ici au 9 août, presque au vingtième jour de la cure,
ux envoie à Racine un gros paquet renfermant la
e sa maladie adressée par M. Bourdier à Fagon. Il

veut qu'on la communique à M. Dodart qui lui a parlé de l'erysimum. Il en est d'ailleurs toujours au même point. « Ma maladie est de ces sortes de choses *quæ non recipiunt magis et minus*, puisque je suis au même état que j'étais lorsque je suis arrivé. On me dit cependant toujours, comme à Paris, que cela reviendra, mais cela ne revient point. J'ai tous les matins à prendre douze verres d'eau, qu'il coûte encore plus à rendre qu'à avaler, et qui vous laissent tout étourdi le reste du jour, sans qu'il vous soit permis de sommeiller un instant. »

Racine a vu M. Fagon, et sur le récit qui lui a été fait ce dernier conseille à Despréaux de quitter les eaux, leur effet naturel étant d'ouvrir l'appétit bien loin de l'ôter; il croit même qu'il les aura interrompues, parce que l'on n'en prend jamais plus de vingt jours de suite. Le roi lui-même s'en mêle: « Il fera mieux de se remettre à son train de vie ordinaire, dit-il à Racine, la voix lui reviendra lorsqu'il y pensera le moins. » « Tout le monde est d'avis avec Sa Majesté, lui mande Racine, que pour votre santé vous ferez bien de revenir. M. Félix est de cet avis; le premier médecin et M. Moreau en sont entièrement. M. du Tartre, chirurgien ordinaire du roi, croit, lui aussi, qu'absolument les eaux de Bourbon ne sont pas bonnes pour votre poitrine, et que vos lassitudes en sont une marque. Votre voix reviendra d'elle-même quand vous ne ferez rien. M. le maréchal de Bellefonds m'enseigna hier un remède dont il a dit qu'il a vu plusieurs gens guéris d'une extinction de voix; c'est de faire fondre dans sa bouche un peu de myrrhe, la plus transparente qu'on puisse trouver; d'autres se sont guéris avec la simple eau de poulet, sans compter l'erysimum; enfin, tout d'une voix, tout le monde vous conseille de revenir. »

Intervient alors un M. Amiot, médecin à Bourbon, qui donna plus tard ses soins à Mme de Sévigné, et qui fait visite à Despréaux. Il arrive de Paris et lui dit qu'il a précipité son voyage pour venir lui rendre service. Il lui raconte qu'il a vu M. Fagon et que l'un et l'autre conseillent le demi-bain quoi

qu'en puissent dire MM. Bourdier et Baudière l'apothicaire. Très préoccupé de ce nouvel avis, le poète écrit à Racine : « A vous dire vrai, c'est quelque chose de fâcheux que de se voir ainsi le jouet d'une science aussi conjecturale et où l'un dit blanc et l'autre noir ; car les deux derniers ne soutiennent pas seulement que le bain n'est pas bon à mon mal, mais ils prétendent qu'il y va de la vie. Me voilà livré à la médecine et il n'est plus temps de reculer. »

Fagon lui-même, mis au courant des scrupules et des craintes de M. Bourdier au sujet du demi-bain, finit par être influencé à son tour et le déconseille. Il engage Boileau à revenir et à cesser tout traitement.

Nous sommes au 23 août, Despréaux réunit en consultation Amiot, des Trapières et Bourdier. Il s'agit de savoir si oui ou non on donnera le demi-bain. Amiot et des Trapières sont pour, Bourdier contre. Et parlant de ses médecins, il écrit : « Je n'ai jamais vu de gens si affectionnés à leur malade, et je crois qu'il n'y en a pas un d'entre eux qui ne donnât quelque chose de sa santé pour me rendre la mienne. Outre leur affection, il y va de leur intérêt, parce que ma maladie fait grand bruit dans Bourbon. Cependant, ils ne sont point d'accord, et M. Bourdier lève toujours des yeux très tristes au ciel quand on parle de bain. »

Mais le sort en est jeté ; la majorité a prononcé et Despréaux tente l'aventure. Malgré les tragiques remontrances de M. Bourdier, le 23 août Despréaux prend le fameux demi-bain où il reste une heure. M. Bourdier se retire pour n'être point témoin d'une entreprise si téméraire et les valets font lire leur frayeur sur leurs visages.

Despréaux est le premier à rire de ces alarmes. « J'en suis sorti, dit-il, beaucoup en meilleur état que je n'y étais entré, c'est-à-dire la poitrine beaucoup plus dégagée, les jambes plus légères, l'esprit plus gai ; et même, mon laquais m'ayant demandé quelque chose, je lui ai répondu un *non* à pleine voix, qui l'a surpris lui-même aussi bien qu'une servante qui était dans la chambre. C'en est assez pour me remettre le

cœur au ventre et c'est une preuve que le bain m'est très bon. »

Voilà Despréaux enthousiasmé. « Je ne sais pourquoi M. Fagon, ajoute-t-il, a molli si aisément sur les assertions très superstitieuses de M. Bourdier. Il y a tantôt six mois que je n'ai eu de véritable joie que ce soir. »

C'est Amiot maintenant qui a la confiance du malade et dirige le traitement. On poussera jusqu'à dix bains, après quoi, si la voix ne revient pas, on lui donnera congé.

Nous sommes au 2 septembre et au dixième bain. Hélas! la voix ne s'est pas modifiée et M. Bourdier triomphe. Il faut donc qu'il quitte Bourbon aussi muet que quand il y est arrivé. La vérité est que le bain lui a renforcé les jambes et fortifié la poitrine, mais pour la voix, ni le bain, ni la boisson des eaux ne lui ont servi de rien. A son retour à Paris, il prendra du quinquina. C'est le remède à la mode. Monseigneur et Madame la princesse de Conti, M. de Louvois, M. de Chamlai, M. de Chevreuse en prennent. On ne voit à la Cour que des gens qui ont le ventre plein de quinquina.

C'est dans cette disposition d'esprit que Despréaux quitte Bourbon et rentre à Auteuil vers le 5 septembre 1687, après un séjour de 45 jours à Bourbon et une cure interrompue par deux jours de repos. Mais, en partant, il décoche la flèche du Parthe aux Naïades du Bourbonnais, dans les vers suivants :

> Mais quand je lis ces vers par votre onde inspirés,
> Il me paraît, admirable fontaine,
> Que vous n'eûtes jamais la vertu d'Hippocrène.

***

Je pourrais en finir là de cette aventure thermale tragi-comique, mais je tiens à y ajouter quelques réflexions.

I. En premier lieu, quelle était la maladie pour laquelle on avait conseillé à Despréaux de se rendre à Bourbon ? A parcourir la narration de ses malaises, il semble que ce qui domine la scène et constitue le principal objet de ses préoccupations, c'est l'extinction de voix, la laryngite consécutive

à un gros rhume. Mais il avait été attaqué de la difficulté de respirer vingt-cinq ans auparavant. Au moment de sa cure il était âgé de cinquante ans. Il se plaint de sentir un poids extérieur sur la poitrine, il a de la gêne respiratoire, cette gêne augmente la nuit, il tousse et crache, il a les muscles endoloris. Ne trouvons-nous pas là tous les signes du catarrhe bronchique et de l'asthme chez un rhumatisant, chez un arthritique comme nous dirions aujourd'hui. L'hypothèse de tuberculose se présente à l'esprit mais doit en être éloignée, car Boileau meurt à un âge avancé, à 74 ans, en 1711, vingt-quatre ans après sa cure thermale, d'une hydropisie de poitrine, disent ses historiographes.

II. Examinons maintenant en quoi consistait une cure thermale à cette époque.

A peine arrivé, le malade était soigné, purgé. La purgation était répétée pendant la cure. Il fallait bien expulser les humeurs peccantes. Et ce n'est qu'après ces préliminaires indispensables qu'on lui permettait de boire les eaux, de se baigner ou de se faire doucher. Pour Despréaux, la plus grande partie de la cure consiste dans l'eau en boisson et à dose considérable : 12 verres chaque matin qu'il a beaucoup plus de peine à rendre qu'à avaler. Il ne faut donc point s'étonner si, avec ce régime, il se plaint si fréquemment de faiblesses, de fatigues dans les jambes et de cette tendance invincible au sommeil à laquelle il a tant de peine à résister, lui et ses compagnons de misère.

La cure est de 21 jours. Nous retrouvons ce chiffre fatidique indiqué par Fagon et auquel nous obéissons encore aujourd'hui, et ce n'est qu'après cette date, qu'en tremblant, Despréaux ose se mettre au demi-bain chaud qui le décongestionne, calme le spasme respiratoire et les douleurs rhumatismales. Il est probable qu'il eût trouvé une amélioration à son mal de gorge et à sa laryngite s'il avait pu profiter, comme nos malades actuels, de pratiques consistant en pulvérisations et surtout en inhalations de vapeurs minérales chaudes comme on en trouve aujourd'hui dans toutes les

stations où l'on traite les affections des voies respiratoires. Mais il n'en était pas question il y a deux cents ans.

III. Si nous étudions l'état d'âme de Boileau pendant sa cure, nous le trouvons absolument semblable à celui de nos patients d'aujourd'hui, tant il est vrai que l'homme comme le malade est toujours le même. A l'enthousiasme des premiers jours succède le découragement, la crainte, l'appel aux lumières d'un second, d'un troisième médecin. Il doute de leur science conjecturale, il se moque d'eux, et prendra volontiers des remèdes de bonne femme. Comme dans la société actuelle, tout le monde lui donne un conseil, chacun a son remède qui fait merveille et, de guerre lasse, et après l'insuccès de Bourbon, il prendra à son retour l'erysimum, la myrrhe, le bouillon de poule et le quinquina.

Néanmoins, malgré les sarcasmes qu'il lance quelquefois à ses médecins, Despréaux tient ces derniers en haute estime, il semble plutôt en vouloir à la médecine qu'à ses ministres. Il rend justice à ceux qui le soignent ; il les trouve même plus attentionnés et plus sérieux que les médecins de Paris et de la Cour. Il les a en grande considération, ces messieurs de la Faculté, mais il m'a été impossible de trouver trace de la manière dont il les a remerciés effectivement et honoré leurs soins si attentifs.

IV. *Les médecins.* — Nous connaissons les noms de trois ou des trois médecins de Bourbon à cette époque : Bourdier, des Trapières, Amiot, et Baudière l'apothicaire.

M. Bourdier était le correspondant de Fagon. C'est à lui que s'adresse Despréaux, sur son conseil. Des Trapières était celui de Daquin qui avait dû être consulté et lui avait recommandé Boileau. C'est ainsi que s'explique la violente colère de Daquin quand il apprend que le poète, passant outre à sa recommandation, s'est adressé à Bourdier. Quant à Amiot, qui doit être un arriviste, et qui doit être bien désappointé de ne pas compter comme client un homme aussi célèbre et dont la santé occupe le roi et toute la Cour, je le soupçonne fort d'avoir fait tout exprès le voyage de Paris pour voir Fagon et

enir, et s'insinuer ensuite sournoisement auprès de
: qui le fait appeler en consultation pour décider
ortante question du demi-bain, et qui finit par sup-
bon M. Bourdier.
se demande comment Despréaux, en dehors des
nsacrées au traitement, occupait ses loisirs à Bour-
ette époque, les casinos, les concerts dans le parc,
chevaux et le baccarat n'existaient pas. Les distrac-
ent donc bien rares et le temps se passait dans la
e ou la conversation. Despréaux était un person-
ourbon. Tout le monde parlait de sa maladie et
ingéniait à l'approcher. Il s'efforce de traîner sa
vie du mieux qu'il peut avec un ami très honnête
on médecin et son apothicaire. Il passe son temps
peu près comme Don Quichotte le passait avec son
barbier et le bachelier Carrasco. Il a aussi une
accorte; mais il lui manque une nièce, dit-il plai-
et on lui offre de lui envoyer la sienne qui est laide
etour, ce qu'il refusa d'ailleurs. Des Pères capucins
aussi à capter ses bonnes grâces; l'un d'eux lui
rs à sa louange. Mais il ne se sent pas de force à fré-
s bons Pères qu'il trouve un peu ennuyeux.
son repos de 48 heures que lui prescrit son mé-
s le 20e jour de la cure, il va se promener à Mou-
trouve être une ville très marchande et très peu-
est très bien reçu et y soupe magnifiquement avec
Chamblain. — Avec sa correspondance suivie avec
acine, l'enfantement de quelques vers, voilà quelles
distractions du poète pendant son séjour aux eaux.
Bourbon pour aller s'enfermer dans son ermitage
et sa voix revient six mois après sans qu'il fît
ède et au moment où il y pensait le moins.
'opinion de Louis XIV et c'est le grand roi qui, en
pte, eut raison.

E. Fredet.

Une page de la préhistoire dans le Puy-de-Dôme

OBJETS EN SILEX

Le 5 septembre 1902, dans le ravin du *Landau*, à Perrier, sous le *bois de Salomon*, enseveli au milieu des sables de *Pontète*, nous avons, grâce à des fouilles pratiquées pour le captage d'une source, découvert à environ 1m40 de profondeur une grande lame en silex en 241mm de longueur pour 46mm de largeur. Une arête médiane dessine le dos de l'outil qui, de ce côté, offre deux versants à peine retouchés sur les bords tranchants. La face concave est lisse ; son talon présente l'*œil* caractéristique auquel les savants donnent le nom de *cône de percussion*. Cet œil indique, en effet, le point précis où le silex a été frappé pour le détacher du noyau (nucléus), alors que la pierre était encore imprégnée de son eau de carrière, ce qui rendait l'opération plus facile et plus parfaite.

Etant données sa couleur jaune-brun, sa grandeur, sa beauté, ce couteau ressemble à ceux des ateliers préhistoriques de la célèbre station du Grand Pressigny, située dans l'Indre-et-Loire, entre les deux pittoresques rivières de la Claise et de la Creuse. Il ne serait pas impossible qu'il en provienne.

Vers 1843, en fouillant à Neschers une station humaine de l'âge du renne, notre savant compatriote, le sénateur Pomel, trouva un collier composé de coquilles des faluns de la Touraine, dont le gisement est à 350 ou 400 kilomètres dans les vallées du Cher et de la Loire.

Un tel concours de faits pourrait contribuer à nous fournir de précieux indices sur les migrations de l'époque solutréo-magdalénienne dans notre pays d'Auvergne.

Bien plus court (123mm) et plus étroit (19mm), à pointe émoussée, un couteau noirâtre, trouvé à Montaigut-le-Blanc, présente les mêmes dispositions que la lame de Perrier : crête médiane sur la face convexe, la face d'éclat restant

is avec une retaille des bords plus complète et plus

ieux silex à couleur ambrée terne (122/31^{mm}) que
ns recueilli à Gergovia, en regard du village d'Op-
un outil entièrement retouché qui présente un dos
bé sur lequel l'arête vive a disparu. Renflé vers le
va s'amincissant aux extrémités, de façon à offrir
assez prononcé aux rebords découpés en fines bar-
ou dents de scie. Destiné à équarrir, l'instrument
faire le même office que la plane du charron ou le
gue du menuisier, avec cette remarque que l'opéra-
istorique devait le manœuvrer obliquement.

is archéologues voudront peut-être attribuer ces silex
its de l'époque de la pierre nouvelle (*néolithique*).
nsons qu'ils peuvent remonter à des temps anté-
se classer aussi bien dans une des divisions de la
eille (*paléolithique*, pour dire comme les savants).
à une quatrième pointe en silex auvergnat que nous
ouvée à Cournon, le 24 juillet 1903, nous n'hésitons
qualifier de *moustérienne*. Elle a 77^{mm} de longueur
ne toujours, présente l'*œil* caractéristique. Nous
s de même nature et contemporaine de la pointe
belle recueillie, il y a une douzaine d'années, par
Pinguet, dans la même couche géologique d'où fut
n 1889, le curieux crâne que M. le Curé de Saint-
mbarnazat a reconstitué et rapporté à la race de
non, après étude approfondie.

SÉPULTURE NÉOLITHIQUE

2, à Coudes, sur la rive droite de la Couze de Chau-
on loin de son confluent avec l'Allier, à gauche du
ui conduit au moulin de la Ronzière, le sieur Cour-
ouvrit une sépulture néolithique.

, à l'exposition N-E, se dresse une petite falaise qua-

lifiée *Sous la Roche* et composée par un travertin calcaire dans lequel on remarque des grottes ou abris encore utilisés par les deux ou trois ménages du lieu dit *Chez Roupetel.*

Une grande dalle d'environ 2 mètres sur 1m 10, qui recouvrait les ossements pourris, présentait six petites cupules figurant une grossière ébauche de tête humaine ; mais elle avait été brisée et transportée sur le mur de clôture. Avisé de la découverte, nous vînmes visiter les lieux et, au milieu des débris passés au tamis, nous pûmes recueillir une hachette, ou mieux un petit coutre, en fibrolite blanche avec plusieurs *flèches runiques* ou de la *désolation.*

Aux temps préhistoriques, pour mieux marquer leur douleur, les parents et les amis du défunt, armés de flèches à tranchant transversal, se labouraient les chairs en y traçant des signes mystiques. C'est le rite funéraire des *runes*, larmes de sang symboliques dont il est parlé dans les Vikings scandinaves : *Il est tombé, Galdemar le vaillant !.....*

Avec l'auteur de l'*Art national*, nous croyons d'ailleurs que les haches ou *Celtæ* sont des symboles votifs placés dans la tombe du laboureur, sous le grand signe de l'*Ascia* (araire), afin de donner au mort la faculté de cultiver la terre promise dans la région sereine où va passer son âme.

Outre les silex, il y avait encore, paraît-il, des perles en verre de couleur et que nous avons recherchées en vain, les enfants les ayant égarées ou brisées. Ces perles, vraisemblablement, devaient rappeler celles que le docteur Prunières, de Marvejols, a recueillies dans les dolmens de la Lozère et qui n'avaient été rencontrées, jusque-là, qu'à Saint-Jean-d'Alcas et au Mané-er-H'roech. Selon M. Broca, ces perles seraient d'*origine phénicienne,* bien qu'on ignore, observe le marquis de Nadaillac, les rapports qui ont pu exister entre les Phéniciens et les pauvres habitants de la Lozère perdus dans leurs sauvages montagnes (*Les premiers hommes,* t. I, p. 350).

J.-B.-M. Biélawski.

Octobre 1903.

NOTES SCIENTIFIQUES

ATÉRIAUX POUR L'ÉTUDE DES RIVIÈRES ET LACS D'AUVERGNE

oduction à l'Aquiculture générale

(suite et fin)

CHAPITRE III

Documents concernant les autres lacs

Lac d'Anglard ou de Bourdouze (1)

e (Alt.) (2): 1.170m. — Superficie (Sup.): 18hect.05). — Profondeur maximale (P. M.): 10m (Berthoule); lebecque). — Coloration des eaux (Col.): VIII, IX.

FLORULE SUPÉRIEURE

r pumilum.	*Potamogeton lucens.*
um palustre.	» *natans.*
hyllum spicatum.	*Sparganium ramosum.*
virosa.	» *minimum.*
aria minor.	*Scirpus lacustris.*
nthes trifoliata.	» *acicularis.*
ca scutellata.	*Carex limosa.*
aria gallericulata.	» *filiformis.*
lla lacustris.	» *ampullacea.*
num amphibium.	» *vesicaria.*
hyllum submersum.	» *riparia.*

c d'Anglard est un lac étang ; son émissaire assez faible est lu ruisseau de la Gazelle.

l'étude des lacs qui vont suivre nous adopterons les abrévia- uées entre parenthèses. — Toutes les déterminations de Diato- dues à F. Héribaud Joseph.

Phalaris arundinacea.
Arundo phragmites.
Glyceria fluitans.
Hypnum cuspidatum.
» *fluitans.*
Climatium dendroides.
Aulacomnium palustre.
Bryum turbinatum.
» *pseudotriquetrum*
Sphagnum cymbifolium.
» *subsecundum*
» *girgensohnii.*
» *acutifolium.*
Chara fœtida.

FLORULE DIATOMIQUE

Navicula ambigua.
Epithemia gibba.
Eunotia gracilis.
Synedra gracilis.
Diatoma hyemale.
Nitzchia angustata.
Surirella splendida.

FAUNULE INFÉRIEURE

Sigara minutissima.
Sida crystallina.
Daphnella brandtiana.
Daphnia longispina, var. *tenuitesta.*
Ceriodaphnia pulchella.
Bosmina longirostris.
Acroperus leucocephalus.
Alona affinis.
Pleuroxus truncatus.
Chydorus sphæricus.
Diaptomus denticornis.
Cyclops strenuus.
» *coronatus.*
Conochilus volvox.
Anuræa cochlearis.
Asplanchna helvetica.
Polyarthra platyptera.
Ceratium hirundinella.
Peridinium tabulatum.

FAUNULE ICHTHYOLOGIQUE

Perche, Tanche, Brochet, Brême, Gardon (Berthoule).

Lac d'Aydat

Alt. : 825^{m}. — Sup. : 60$^{hect.}$31 (cadastre). — P. M.: 1 (Delebecque) ; 30^{m} (Legrand d'Aussy). — Col.: XI. — T parence: 2.50 (25 juin 1892, Delebecque).

FLORULE SUPÉRIEURE

Ranunculus aquatilis.
» *trichophyllus.*
Nuphar luteum.
Elatine hexandra.

ophyllum spicatum.
» verticillatum.
anthes trifoliata.
a palustris.
ella lacustris.
onum amphibium.
ophyllum demersum.
nogeton densus.
crispus.
natans.
gramineus.
i latifolia.
s lacustris.

Scirpus acicularis.
Carex ampullacea.
» vesicaria.
» riparia.
Phalaris arundinacea.
Arundo phragmites.
Equisetum limosum.
» palustre.
Hypnum cuspidatum.
» fluitans.
Fontinalis antipyretica.
Aulacomnium palustre.
Sphagnum acutifolium.

FLORULE DIATOMIQUE

na tenue.
on circulare.
aria fenestrata.
flocculosa.
nia angustata.
linearis.
lla saxonica.
biseriata.
ra varians.
lla comta.
» var. arverna*.
lla bodanica*.
kutzingiana.
is pediculus.
lineata.
placentula.
thes exilis.
onema constrictum.
» var. subcapitata.

Gomphonema acuminatum.
» intricatum.
» brebissonii.
» vibrio.
» olivaceum.
Amphora ovalis.
» affinis.
Cymbella ehrenbergii.
» cuspidata.
» amphicephala.
» affinis.
» anglica.
» lanceolata.
» cymbiformis.
» cistula.
» maculata.
» tumida.
» helvetica.
Encyonema prostratum.
» cæspitosum.
» ventricosum.

Stauroneis phœnicenteron.
Mastogloia smithii.
Navicula dactylus.*
» *major.*
» *viridis.*
» *humilis.*
» *radiosa,*
» *elliptica.*
» *ambigua.*
» *affinis.*
» *patula.*
Pleurosigma spencerii.
Epithemia turgida.
» *sorex.*
» *gibba.*
» *argus.*
Ceratoneis arcus.
Synedra ulna.
» *capitata.*
» *delicatissima.*
» *radians.*
» *gracilis.*
Fragilaria capucina.
» *mutabilis.*
» *striatula*.*
» *construens.*
» *parasitica.*
» *binodis.*
» *virescens.*
Denticula tenuis.
» *inflata.*

FAUNULE INFÉRIEURE

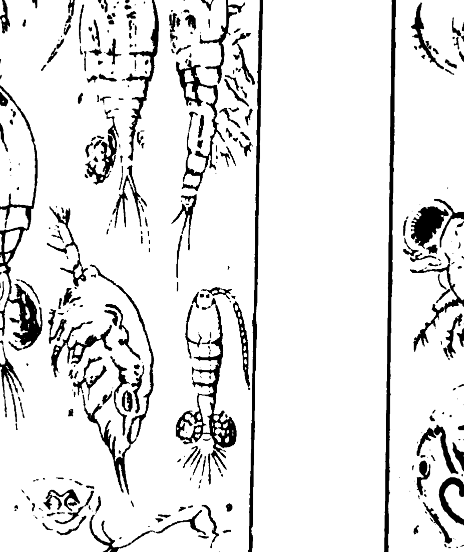
Sida crystallina.
Daphnella brandtiana.
Daphnia longispina.
» var. *tenuitesta.*
Ceriodaphnia reticulata.
Simocephalus vetulus.
Bosmina longirostris.
Eurycercus lamellatus.
Camptocercus rectirostris.
Acroperus leucocephalus.
Alona affinis.
» *costata.*
Pleuroxus trigonellus.
» *truncatus.*
Pleuroxus personatus.
» *excisus.*
» *nanus.*
Chydorus sphæricus.
Diaptomus denticornis
Cyclops coronatus.
» *serrulatus.*
Canthocamptus staphy
Notholca longispina.
Anurœa cochlearis.
Asplanchna ?
Polyarthra platyptera
Ceratium hirundinella

FAUNULE SUPÉRIEURE

Perche, Chabot, Tanche, Gardon, Carpe, Chevenne jon, Vairon, Truite, Ecrevisse.

Types d'Algues

1. *Cyclotella comta* (Héribaud). — 2. *Melosira canalifera* (Hérib.). — 3. *Pediastrum boryanum* (Apstein). — 4. *Pandorina morum* (Apst.). — 5. *Sphaerocystis schroeteri* (Chodat). — 6. *Anabaena flos-aquae* (d'apr. nat.). — 7. *Fragilaria construens* (Hérib.) — 8 et 9. *Closterium aciculare* (Chod.) — 10. *Nitzschia panduriformis* (Hérib.). — 11. *Rhizosolenia longiseta* (Zacharias). — 12. *Atheia zachariasi* (Zach.). — 13. *Asterionella formosa* (d'apr. nat.).



Types de Copépodes

1. Larve de *Cyclops serrulatus* (Claus). — 2. Larve de *Diaptomus castor* (Claus). — 3. *Cyclops coronatus* (Claus). — 4. *Canthocamptus minutus* (Claus). — 5. *Diaptomus coruleus* (Claus). — 6 *Cyclops serrulatus* (Claus) — 7 et 8. Détails de *Cyclops serrulatus* (Claus). — 9 Détails de *Cyclops coronatus* (Claus).



Types de Cladocères

1. *Bosmina longirostris*. — 2. *Polyphemus pediculus*. — 4. Détail du n° 5. — 5. *Sida crystallina*. — 6. *Eurycercus lamellatus*. — 7. *Pleuroxus personatus*. — 8. Détails de *Pleuroxus affinis*

Lac de Chambedaze

.147m. — Sup.: 6hect25 (cadastre) (1). — P. M.: 5m
e). — Débit du déversoir, en été, 1 mètre cube par

FLORE SUPÉRIEURE

culus aquatilis.
trichophyllus.
r luteum.
pumilum.
œa alba.
um palustre.
hyllum verticillatum.
otyle vulgaris.
ia sibirica.
cos palustris.
neda polifolia.
aria vulgaris.
minor.
thes trifoliata.
a scutellata.
la lacustris.
nium amphibium.
che hamulata.
cium ossifragum.
geton lucens.
natans.
nium minimum.
rum gracile.

Scirpus lacustris.
» *acicularis.*
Carex chordorhiza.
» *pauciflora.*
» *filiformis.*
» *ampullacea.*
» *vesicaria.*
Phalaris arundinacea.
Arundo phragmites.
Equisetum limosum.
» *palustre.*
Lycopodium inundatum.
Hypnum cuspidatum.
» *kneiffii.*
» *fluitans.*
Climatium dendroides.
Fontinalis antipyretica.
Polytrichum commune.
Aulacomnium palustre.
Bryum turbinatum.
» *pseudotriquetrum.*
Sphagnum cymbifolium.
» *subsecundum.*

bedaze est aujourd'hui une grande fabrique de tourbe et les
écageuses s'avancent tous les ans sur ses bords, formant des
tantes aux contours onduleux adhérentes à peine au terrain
et sous lesquelles se trouve un abîme rempli d'eau. Il ne
uvert que le milieu du bassin (Lecoq. *loc. cit.*, p. 332). C'est
que que Berthoule attribue à ce lac une superficie de 14 hec-

Sphagnum girgensohnii. *Sphagnum acutifolium.*
» *fimbriatum.* *Chara fragilis.*
» *rigidum.* » *fœtida.*

FLORULE DIATOMIQUE

Cymbella ehrenbergii, C. cistula, Epithemia sorex.

FAUNULE INFÉRIEURE

Corixa striata, C. fabricii, Gyrinus marinus, Bythinia *Pisidium spec., Limnæa, sp.*

FAUNULE ICHTHYOLOGIQUE

F. nat. : Gardon, Perche, Brochet.
F. introduite : Tanche, Carpe (Berthoule)

Lac Chambon

Alt. : 880^m. — Sup. : 60^h 30 (cadastre). — P. M. : (Berthoule). — Volume : 2.118.000 mètres cubes (1). — lac est traversé par la Couze de même nom dont le moyen est de 1^{mc} par seconde, mais peut atteindre un m mum de 30 mètres cubes. On observe ainsi des varia très considérables du niveau du lac.

FLORE SUPÉRIEURE

Ranunculus aquatilis. *Ceratophyllum demersu*
» *trichophyllus.* » *submers*
Nuphar luteum. *Potamogeton lucens.*
Comarum palustre. » *densus.*
Myriophyllum spicatum. *Sparganium ramosum.*
Sium latifolium. *Scirpus lacustris.*
Menyanthes trifoliata. » *acicularis.*
Veronica scutellata. *Arundo phragmites.*
Scutellaria gallericulata. *Equisetum limosum.*
Littorella lacustris. *Hypnum cuspidatum.*
Polygonum amphibium. *Bryum turbinatum.*

(1) La plus forte crue connue a déterminé une élévation de nive 1^m 46, le volume des eaux du lac atteignant alors 3.112.000 mètres

num subsecundum. — *Chara fragilis.*
teres. — *Nitella flexilis.*
acutifolium.

FLORULE DIATOMIQUE

ula nobilis. — *Eunotia gracilis.*
ambigua. — *Synedra gracilis.*
crassinervia. — *Diatoma hyemale.*
affinis. — *Nitzschia angustata.*
patula. — *Surirella splendida.*
mia gibba.

FAUNULE INFÉRIEURE

ea stagnalis. — *Bosmina longirostris.*
auricularia (sp.). — *Cyclops strenuus.*
us sp. — *Notholca longispina.*
ella brandtiana. — *Anuræa curvicornis.*
laphnia apicata. — *Asplanchna Girodi.*

FAUNULE ICHTHYOLOGIQUE

e, Chabot, Tanche, Gardon, Brême, Truite, Ecre- e Brochet, commun autrefois, semble avoir disparu. ix ans il n'en a été pris aucun exemplaire (rensei- fourni par le propriétaire du lac, M. Busseuil).

Lac de la Crégut

900m environ. — Sup.: 36h 27 (cadastre). — P. M.: Delebecque). — Les eaux donnent un résidu sec par)gr 034 (Delebecque).

FLORE SUPÉRIEURE

culus aquatilis. — *Littorella lacustris.*
trichophyllus. — *Scutelleria gallericulata.*
ar luteum. — *Polygonum amphibium.*
pumilum. — *Ceratophyllum demersum.*
hæa alba. — *Potamogeton natans.*
um palustre. — » *densus.*

Scirpus lacustris.
» *acicularis.*
Carex ampullacea.
» *vesicaria.*
» *paludosa.*
Glyceria fluitans.
Equisetum limosum.
» *palustre.*
Lycopodium inundatum.
Hypnum stramineum.
Hypnum cuspidatum.
» *aduncum.*
» *kneiffii.*
» *fluitans.*
Polytrichum commune
Bryum pseudotriquetr
Sphagnum cymbifoliu
» *subsecundu*
Nitella flexilis.

FLORULE DIATOMIQUE

Gomphonema constrictum.
» *acuminatum.*
» *brebissonii.*
» *vibrio.*
Cymbella subæqualis.
Encyonema gracile.
Navicula viridis.
» *longa*.*
» *parva.*
» *radiosa.*
» *tenella.*
» *viridula.*
» *cesatii*.*
» *mutica.*
» *ambigua.*
» *rhomboïdes.*
» *crassinervia.*
Navicula iridis.*
» *rotæana.*
Epithemia zebra.
Synedra ulna.
» *gracilis.*
Fragillaria capucina.
» *mutabilis.*
» *nitzschioi*
Tabellaria fenestrata.
» *flocculosa.*
Cymatopleura solea.
Nitzschia tryblionella.
Melosira granulata.
» *tenuis.*
Cyclotella operculata.
» *comta.*

FAUNULE ICHTHYOLOGIQUE

Perche, Tanche, Goujon, Vairon.

Lac des Esclauzes

Alt.: 1.076^{m}. — Sup.: 28^{h} 69 (cadastre). — P.
(Berthoule).

FLORULE SUPÉRIEURE

culus aquatilis.
trichophyllus.
r luteum.
hæa alba.
minor.
um palustre.
hyllum spicatum.
meda polifolia.
nthes trifoliata.
lla lacustris.
num amphibium.
phyllum demersum.
» *submersum.*
ogeton lucens.
nium ramosum.
minimum.
orum gracile.
s lacustris.
acicularis.
fluitans.
chordorhiza.
pauciflora.
filiformis.

Carex vesicaria.
Arundo phragmites.
Glyceria fluitans.
Equisetum limosum.
» *palustre.*
Lycopodium inundatum.
Hypnum stramineum.
» *scorpioides.*
» *fluitans.*
» *cuspidatum.*
» *vernicosum.*
Climatium dendroides.
Aulacomnium palustre.
Bryum turbinatum.
Sphagnum cymbifolium.
» *teres.*
Sphagnum fimbriatum.
» *acutifolium.*
» *rigidum.*
» *recurvum.*
» *subsecundum.*
» *squarrosum.*
Chara fœtida.

FLORULE DIATOMIQUE

sphenia curvata.
*onema commutatum**.
» *brebissonii.*
la gastroides.
loia smithii.
*la longa**.
brebissonii.
gracilis.
nia gibba.
zebra.

Eunotia robusta.
» *incisa**.
*Asterionella formosa**.
*Fragilaria producta**.
» *nitzschioides**.
Diatoma vulgare.
Tabellaria fenestrata.
» *flocculosa.*
Nitzschia tabellaria.

FAUNULE INFÉRIEURE

Holopedium gibberum.
Sida crystallina.
Daphnella brandtiana.
Daphnia longispina, var. *littoralis.*
Simocephalus vetulus.
Bosmina obtusirostris.
Streblocerus serricaudatus.
Alona rostrata.
» *rectangula ?*
Pleuroxus truncatus.
» *excisus.*
Chydorus sphæricus.
Polyphemus pediculus
Diaptomus cæruleus.
Cyclops coronatus.
» *serrulatus.*
Notholca longispina.
Anuræa cochlearis.
» *aculeata.*
Polyarthra platyptera
Triarthra longiseta.
Asplanchna, sp.
Ceratium hirundinell

FAUNULE ICHTHYOLOGIQUE

Perche, Tanche, Brochet (Berthoule).

Lac de la Faye

Alt: 1.106^m^.— Sup. : 1^h^ 41 (cadastre). — Profondeu à 3 mètres. — Débit moyen du déversoir : 60 à 80 lit

FLORULE SUPÉRIEURE

Comarum palustre.
Veronica scutellata.
Littorella lacustris.
Ceratophyllum submersum.
Potamogeton lucens.
» *crispus.*
Sparganium ramosum.
Scirpus lacustris.
» *acicularis.*
Carex limosa.
Carex ampullacea.
» *riparia.*
Glyceria fluitans.
Equisetum limosum.
Equisetum palustre.
Hypnum cuspidatum
Sphagnum subsecunc
» *acutifoliu*
Chara, sp.

FLORULE DIATOMIQUE

*Cocconeis placentula, Navicula iridis**, *N. patula.*

FAUNULE ICHTHYOLOGIQUE

Tanche, Truite (Berthoule).

Lac inférieur de la Godivelle

200m environ. — Sup.: 15h 77 (cadastre). — Prof.:
s (1).

FLORULE SUPÉRIEURE

lus aquatilis.	*Carex limosa.*
trichophyllus.	» *vesicaria.*
luteum.	» *riparia.*
a alba.	» *paludosa.*
rosa.	*Phalaris arundinacea.*
hes trifoliata.	*Arundo phragmites.*
scutellata.	*Equisetum palustre.*
a lacustris.	*Isoetes lacustris.*
yllum submersum.	» *echinospora.*
eton lucens.	*Hypnum stramineum.*
crispus.	» *cuspidatum.*
natans.	*Sphagnum cymbifolium.*
ium ramosum.	» *subsecundum.*
lacustris.	» *acutifolium.*
acicularis.	» *recurvum.*

FLORULE DIATOMIQUE (2)

s placentula.	*Navicula elliptica.*
nema acuminatum.	» *amphirhynchus.*
subclavatum.	*Epithemia westermannii.*
commutatum *	» *sorex.*
intricatum.	» *gibba.*
brebissonii.	*Synedra ulna.*
a ovalis.	*Fragilaria capucina.*
viridis.	» *construens.*
cryptocephala.	» *mutabilis.*

ccupe la partie la plus basse d'un marais tourbeux et il couute autrefois toute la vallée. La tourbe extraite est le seul de la Godivelle (Lecoq, *loc. cit.*)

vons constaté la présence d'une espèce de Nostoc dont les colonies sphériques couvraient tout le fond du lac (1893).

Diatoma anceps.	*Tabellaria flocculosa.*
Tabellaria fenestrata.	*Melosira varians.*

FAUNULE INFÉRIEURE

Limnæa vulgaris, var., *Sigara minutissima, Gam* T. C., *Alona oblonga.*

FAUNULE ICHTHYOLOGIQUE

Perche, Tanche, Carpe, Vairon, Truite.

Lac supérieur de la Godivelle (1)

Alt.: 1.225m. — Sup.: 14h80; longueur, 500m; la 380m. — P. M.: 43m70. — P. R.: 1/8,81. — Col.: Volume: 2.736.000 mètres cubes. — Température au 1892 :

0m	10m	20m	35m	40
14°6	11°8	8°9	6°5	6°

L'analyse chimique de l'eau superficielle puisée au du lac a donné les résultats suivants (Duparc et De que) :

Résidu sec par litre : 0gr0183.

Corps dosés dans le résidu sec :

SiO^2 : 0,0007.
CaO : 0,0028.
MgO: 0,0014.
SO^3 : 0,0048.
Cl. : traces.
CO^2 : 0,001 au maximum.

FLORULE SUPÉRIEURE

Myriophyllum spicatum, Littorella lacustris.

FAUNULE ICHTHYOLOGIQUE

Perche (Berthoule).

(1) Cf. la carte du lac *in* Delebecque, *loc. cit.*

Lac de Guéry

.260ᵐ. — Sup.: 20ʰ 77 (cad.) (1). — P. M.: 7ᵐ80 que). — Col. : X. — Transp.: 5ᵐ50 (26 juin 1892).

FLORULE SUPÉRIEURE

culus aquatilis.	*Arundo phragmites.*
tricophyllus.	*Glyceria fluitans.*
um palustre.	*Equisetum limosum.*
hyllum spicatum.	» *palustre.*
» *alterniflorum.*	*Isoetes lacustris.*
ca scutellata.	» *echinospora.*
lla lacustris.	*Hypnum cuspidatum.*
num amphibium.	» *fluitans.*
iche hamulata.	*Fontinalis antipyretica.*
hyllum demersum.	*Aulacomnium palustre.*
» *submersum.*	*Bryum pseudotriquetrum.*
ogeton densus.	*Sphagnum cymbifolium.*
» *crispus.*	» *fimbriatum.*
» *natans.*	» *subsecundum.*
» *rufescens.*	» *girgensohnii.*
» *gramineus.*	» *acutifolium.*
nium ramosum.	» *recurvum.*
s lacustris.	*Chara fragilis.*
acicularis.	» *braunii.*
limosa.	*Nitella flexilis.*
vesicaria.	» *tenuissima.*

FLORULE DIATOMIQUE

onema constrictum.	*Cymbella lanceolata.*
» *acuminatum.*	» *cymbiformis.*
» *augur*.*	» *maculata.*
» *affine*.*	*Encyonema prostratum.*
lla naviculiformis.	» *cæspitosum.*

rofondeur et la surface indiquées ont été déterminées avant ent de la digue qui permet de surélever le niveau du lac de

Navicula mutica.
» *crassinervia.*
Epithemia turgida.
» *gibba.*
» *zebra.*
Synedra acuta.
Asterionella formosa *.
Fragilaria nitzschioides *.

Tabellaria fenestrata.
Suririella splendida.
» *robusta* *.
Melosira lirata *.
» *tenuis.*
Cyclotella commensis.
» *kutzingiana*

FLORULE INFÉRIEURE

Holopedium gibberum.
Daphnia longispina.
Bosmina longirostris.
Asplanchna helvetica.
Polyarthra platyptera.

Notholca longispina.
Anuræa cochlearis.
Vorticilla, spec.
Epistylis, spec.
Peridinium tabulatum

FAUNULE SUPÉRIEURE

Vairon, Epinoche (*G. leiurus*), Truite.

Diverses espèces ont été importées dans le lac en 1 s'agit de: *Limnæa vulgaris* et de *Gammarus*, proven lac inférieur de la Godivelle et de l'étang de Sayat (1).

Lac de la Landie

Alt.: 1.000^{m} environ. — Surface: 25^{h} 76 (cad.). — 17^{m} (Delebecque). — Résidu sec: 0^{gr} 03 par litre.

FLORULE SUPÉRIEURE

Ranunculus trichophyllus.
Nuphar pumilum (Lecoq).
Comarum palustre.

Littorella lacustris.
Polygonum amphibiu
Potamogeton lucens.

(1) Un des propriétaires du lac, M. Tardif, nous assure y avoir également le Chabot. — Près de la rive de Guéry a été construit, par l'ancien propriétaire, M. Ondet, un laboratoire de piscicul bien aménagé et destiné à assurer le repeuplement du lac. Le très poissonneux jusqu'ici, mais on peut se demander quelle fluence des variations de niveau dû au fonctionnement de la transformant, durant une partie de l'année, les rives en marécag

ogeton crispus. | Equisetum limosum.
» natans. | » palustre.
» rufescens. | Isoetes lacustris (Lecoq).
» gramineus. | Hypnum stramineum.
is lacustris. | » cuspidatum.
acicularis. | Sphagnum cymbifolium.
ampullacea. | » subsecundum.
riparia. | » girgensohnii.
ris arundinacea. | » acutifolium.
agrostis lanceolata.

ogeton crispus.
» natans.
» rufescens.
» gramineus.
us lacustris.
acicularis.
ampullacea.
riparia.
ris arundinacea.
agrostis lanceolata.
Equisetum limosum.
» palustre.
Isoetes lacustris (Lecoq).
Hypnum stramineum.
» cuspidatum.
Sphagnum cymbifolium.
» subsecundum.
» girgensohnii.
» acutifolium.

FLORULE DIATOMIQUE

lla cuspidata.
maculata.
iema ventricosum.
ula dactylus.*
Epithemia sorex.
» zebra.
Surirella splendida.

FAUNULE INFÉRIEURE

dium gibberum.
ia longispina, var.
nis.
aphnia pulchella.
mus denticornis.
ca longispina.
Polyarthra platyptera.
Vorticella, spec.
Epistylis, spec.
Peridinium tabulatum.
Ceratium hirundinella.

guy signale en outre deux *Desmidiées (D. swartzii*
urotœnium trabecula Naeg.)

FAUNULE ICHTHYOLOGIQUE

, Tanche, Carpe. — Espèce introduite : Truite.

Lac de Laspialade

50m environ. — Sup. : 5hec (Berthoule).

FLORULE SUPÉRIEURE

r luteum.
pumilum.
æa alba.
Comarum palustre.
Oxycoccos palustris.
Andromeda polifolia.

Menyanthes trifoliata.
Veronica scutellata.
Myriophyllum spicatum.
Polygonum amphibium.
Scheuchzeria palustris.
Narthecium ossifragum.
Potamogeton lucens.
» *crispus.*
» *natans.*
» *gramineus.*
Scirpus lacustris.
Phalaris arundinacea.
Arundo phragmites.

Lycopodium inundat
Hypnum cuspidatun
» *nitens.*
Climatium dendroid
Aulacomnium palust
Sphagnum cymbifoli
» *fimbriatu*
» *subsecun*
» *teres.*
» *squarros*
» *girgensoh*
» *acutifoliu*
» *recurvum*

FLORULE DIATOMIQUE

Cymbella microcephala.
» *cymbiformis.*
*Navicula longa**.
» *radiosa.*
» *tenella.*
» *mutica.*

Navicula exilis.
Epithemia sorex.
» *zebra.*
Eunotia pectinalis.
» *paludosa.*
Diatoma anceps.

FAUNULE ICHTHYOLOGIQUE

Tanche, Vairon, Truite (Berthoule).

Lac de Montcineyre

Alt. : 1.174^{m}. — Sup. : $37^{h}81$ (cadastre). — P. M
— Col. : V-VI. — Résidu sec par litre : $0^{gr}0346$.

FLORULE SUPÉRIEURE

Menyanthes trifoliata.
Littorella lacustris.
Potamogeton crispus.
» *gramineus.*
» *prælongus.*
Sparganium ramosum.

Carex stricta.
» *riparia.*
» *filiformis.*
» *paludosa.*
» *ampullacea.*
Arundo phragmites.

ia fluitans.	*Hypnum cuspidatum.*
tum limosum.	*Aulacomnium palustre.*
palustre.	*Sphagnum subsecundum.*
lacustris.	» *squarrosum.*
echinospora.	» *acutifolium.*
odium inundatum.	» *teres.*
um stramineum.	» *girgensohnii.*
fluitans.	» *recurvum.*

FLORULE DIATOMIQUE

honema commutatum.*	*Navicula exilis.*
» *intricatum.*	» *affinis.*
nema prostratum.	

FAUNULE INFÉRIEURE

edium gibberum.	*Cyclops strenuus.*
rystallina.	» *coronatus.*
ia longispina, var.	*Anuræa aculeata.*
itesta.	» *cochlearis.*
aphnia pulchella.	*Conochilus volvox.*
na longirostris.	*Polyarthra platyptera.*
affinis.	*Ceratium hirundinella.*
mus denticornis.	*Dinobryon divergens.*

FAUNULE ICHTHYOLOGIQUE

e, Gardon, Brochet (Berthoule).

Lac de Servières

1.200m. — Sup.: 15h 54 (cadastre). — P. M.: 26m50.
V.

FLORULE SUPÉRIEURE

nculus aquatilis.	*Littorella lacustris.*
trichophyllus.	*Polygonum amphibium.*
rum palustre.	*Ceratophyllum demersum.*
phyllum spicatum.	*Potamogeton lucens.*
anthes trifoliata.	» *natans.*

Scirpus lacustris.
Carex ampullacea.
» *paludosa.*
Phalaris arundinacea.
Glyceria fluitans.
Equisetum palustre.
Isoetes lacustris.
» *echinospora.*
Hypnum cuspidatum.
Sphagnum cymbifolium.
Sphagnum fimbriatum.
» *subsecundu*
» *teres.*
» *rigidum.*
» *tenellum.*
» *girgensohni*
» *acutifolium.*
» *recurvun.*
Chara fragilis.
Nitella flexilis.

FLORULE DIATOMIQUE

Cymbella cuspidata.
» *helvetica.*
Navicula gracilis.
» *iridis**.
Epithemia argus.
*Asterionella formosa**.
Cymatopleura elliptica.
Surirella biseriata, va
elliptica *.
Surirella robusta.
» *gracilis.*
Melosira lirata *.
Cyclotella comensis *.

FAUNULE ICHTHYOLOGIQUE

F. nat. : Perche. — F. introduite : Truite.

Lac de Tazanat

Alt. : 625m. — Sup. : 34hect 60 (1). — P. M. : 6
— P. R. : 1/8,83. — Long. : 700m, larg. 630m. —
14.255.000 mc. — Col. : VI. — Transp. : 11m (28 juin
— Températures à la même date (Delebecque) :

0m	5m	8m	10m	12m	15m	20m	30m
22°	18°8	14°3	10°6	9°2	6°2	5°4	4°7

Les eaux laissent un résidu sec par litre de 0gr 0668

FLORULE SUPÉRIEURE

Ranunculus aquatilis.
» *trichophyllus.*
Comarum palustre.
Veronica scutellata.

(1) Cf. la carte bathymétrique du lac *in* Delebecque, *loc. cit.*

llaria gallericulata.
ella lacustris.
us lacustris.
acicularis.
lo phragmites.
ria fluitans.

Hypnum cuspidatum.
Sphagnum subsecundum.
» *acutifolium.*
Chara fragilis.
» *fœtida.*

FLORULE DIATOMIQUE

neis lineata.
honema capitatum.
» *dichotomum.*
ella ehrenbergi.
cymbiformis.
nema cœspitosum.
oneis anceps.
dilatata.
ula radiosa.
cryptocephala.
elliptica.
cuspidata.
sphœrophora.

Navicula amphisbœna.
» *pupula.*
» *binodis.*
Epithemia turgida.
Fragilaria capucina.
» *parasitica.*
» *virescens.*
Diatoma ehrenbergii.
» *hyemale.*
Nitzschia amphibia.
Melosira orichalcea.
Cyclotella comta.

FAUNULE INFÉRIEURE

ella brandtiana.
ia longispina, var.
nis.
na longirostris.
mus denticornis.

Cyclops strenuus.
Asplanchna helvetica.
Polyarthra platyptera.
Ceratium hirundinella.
Peridinium tabulatum.

FAUNULE ICHTHYOLOGIQUE

e, Carpe, Brême, Tanche, Brochet. — On a tenté, s succès, l'acclimatation de la Truite ordinaire.

Tableau des époques de fraye des poissons indig

NOMS DES POISSONS	SEPTEMBRE	OCTOBRE	NOVEMBRE	DÉCEMBRE	JANVIER	FÉVRIER	MARS	AVRIL	MAI
Perca fluviatilis (Perche).									
Acerina cernua (P. goujonnière)									
Cottus Gobio (Chabot)...									
Gasterosteus leiurus (Epinoche)									
Cobitis barbatula (Loche franche).									
» tænia (Loche de rivière).									
Lota vulgaris (Lote).....									
Gobio fluviatilis (Goujon).									
Barbus fluviatilis (Barbeau).									
Tinca vulgaris (Tanche)..									
Cyprinus carpio (Carpe).									
Rhodeus amarus (Bouvière).									
Abramis brama (Brême)..									
» bjœrkna (Bordelière)									
Alburnus lucidus (Ablette, feuille de saule)..									
» bipunctatus (Spirlin).									
Leuciscus rutilus (Gardon).									
Scardiniuserythrophthalmus (Rotengle).......									
Squalius cephalus (Meunier).									
» leuciscus (Vandaise)									
Phoxinus lævis (Vairon).									
Chondrostoma nasus (Nase [1]).									
Thymallus vexillifer (Ombre)									
Salmo fario (Truite [2])...									
Esox lucius (Brochet)....									
Salmo salar (Saumon)...									
Alosa vulgaris (Alose)...									
» finta (Finte)......									
Petromyzon { fluviatilis / planeri [3] } (Lamproie).									

(1) *Ombre*-chevalier, Féra, Lavaret de nos pêcheurs.

(2) Le temps de fraye de la Truite varie considérablement avec l'altitud l'avons vu commencer au mois d'octobre et même fin septembre au lac de

(3) Au point de vue de la détermination et de l'histoire de ces différe pèces, aussi bien que des espèces introduites, on ne saurait consulter un plus pratique, plus exact et plus précis que celui qu'a publié M. Raveret directeur de la Station aquicole du Nid-du-Verdier, sous le titre d'*Atlas des Poissons d'eau douce de France*, Paris, Klincksieck, 1900. — D'aut M. Belloc a écrit une étude très consciencieuse et très documentée sur l *scientifiques et vulgaires des principaux poissons d'eau douce*, « Bull. So d'Aquiculture, 1898 ». Ces ouvrages sont indispensables aux naturalist bien qu'aux pêcheurs.

APPENDICE

I

Les lacs disparus

ıes-uns de nos lacs, comme nous l'avons vu, diminuent ment, comblés par les sédiments minéraux ou organiques, ɔar les formations tourbeuses ; leur bassin se rétrécit sans l'on peut prévoir le temps où la nappe liquide aura été e par une épaisse couche de verdure. Le lac d'Espinasse, t être un ancien cratère, s'est ainsi comblé ; ce n'est plus ıui qu'un simple marécage, une *narse*, pour employer əssion locale.

ɔarition de certains lacs de barrage, tels que : Randanne, əs, La Cassière, doit être attribuée en outre à une cause ɛ.

ux, arrêtées par les coulées laviques, se sont frayé une large sous l'obstacle, quelquefois aidées par la main de ; le bassin, plus ou moins considérable, s'est alors desséché ı. Mais à l'époque des grandes pluies, l'émissaire redevient e pour écouler d'emblée la masse d'eau apportée. Un nou- se forme d'une durée plus ou moins éphémère.

ıbre des lacs disparus est assez élevé si l'on considère l'en- e notre région. L'accumulation des vases à Diatomées per- trouver bon nombre d'entre eux, alors que les caractères hiques sont complètement effacés. Cette vase à Diatomées la *Randannite*, dont on connaît l'utilisation industrielle té signalée pour la première fois à Ceyssat par Fournet en

e de nos dépôts diatomifères a été faite en détail par Héri- ssi bien au point de vue de la détermination des espèces conditions de formation. Parmi eux, en effet, les uns sont les autres, au contraire, représentent des lambeaux re- 'un vaste dépôt antérieur. Cette étude touche ainsi d'une ime à la Géologie de la région. Nous ne pouvons mieux

faire que renvoyer le lecteur aux deux beaux mémoires de
savant collègue, publiés pendant l'impression même de la
sente étude. (*Diatomées fossiles d'Auvergne :* premier mé
1902, 80 p., 2 pl.; second mémoire 1903, 166 p., 4 pl.) (1).

II

Documents bibliographiques relatifs aux Lacs d'Auvergn
(Partie biologique) (2)

1835 J.-B. BOUILLET, *Catalogue des espèces et variétés de lusques terrestres et fluviatiles observés jusqu'à c à l'état vivant dans la Haute et la Basse-Auvergn partements du Cantal, du Puy-de-Dôme et par celui de la Haute-Loire), suivi d'un autre cata des espèces fossiles recueillies récemment dans verses formations tertiaires des mêmes départer* « Annales scientifiques, littéraires et industriel t. VIII, p. 521-666.

1836 J.-B. BOUILLET, le même, tiré à part. Clermont-Fe Thibaud-Landriot.

1854-58 H. LECOQ, *Etudes sur la Géographie botanique de rope et en particulier sur la végétation du P central de la France.* 9 volumes, Paris, J.-B. Ba et fils.

1859 H. LECOQ, *Observation sur une grande espèce de Spo du lac Pavin.* « Mém. Acad. des Sciences, Belles-L et Arts de Clermont-Ferrand », 20 p.

(1) Les dépôts étudiés par Héribaud sont les suivants :
PUY-DE-DÔME : Puy-de-Mur (Aquitanien), Saint-Saturnin, Randanne, C Creux-Mortier, Ponteix, Rouilhas-Bas, Les Queyrades, La Cassière, Ver Perrier (Pliocène), Varenne (Pliocène), La Bourboule (Pliocène), Les E (Pliocène), Vassivières.
CANTAL : Celles (Pliocène), La Bade (Pliocène), Aurillac (Pliocène), N gues (Miocène), Joursac (Miocène), Andelat (Miocène), Chambeuil (M Fraisse-Bas (Miocène), Faufouilhoux (Miocène), Sainte-Anastasie (M Moissac (Miocène).
HAUTE-LOIRE : Ceyssac, Vals, Monastier, La Roche-Lambert (Miocène
ARDÈCHE : Gourgouras, Charay, Ranc, Pouchères (Miocènes).

(2) Pour la bibliographie botanique détaillée, cf. Ant. Lauby, *Botan Cantal, bio-bibliographie analytique, suivie d'une liste des végétaux vi fossiles nouveaux pour cette région.* « Revue de la Haute-Auvergne », A et tiré à part. Paris, Baillière, 1903.

J. Gay, *Une excursion botanique à l'Aubrac et au Mont-Dore, principalement pour la recherche des Isoetes du Plateau central de la France.* « Bull. Soc. Bot. », t. VIII, p. 508, 541, 619 ; t. IX, p. 18, 78.

H. Lecoq, *L'eau sur le Plateau central de la France.* 1 vol., 394 p., 2 pl., Paris, J.-B. Baillière et fils.

M. Lamotte, *Prodrome de la flore du Plateau central.* « Mém. Acad. des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Clermont-Ferrand ».

B. Rico, *L'Aquiculture en Auvergne.* « Soc. Acclim. », 27 p.

M. Lamotte, *Prodrome de la flore du Plateau central de la France.* Paris, Masson.

Emile Blanchard, *Les Poissons des eaux douces de la France.* 1 vol., J.-B. Baillière et fils.

F. Gustave et Héribaud-Joseph, *Flore d'Auvergne.* 1 vol., 576 p., Clermont-Ferrand, Bellet.

J. Richard, *Cladocères et Copépodes d'eau douce observés en France.* « Bull. S. Z. F. », p. 156.

Dr P. Girod, *Les Eponges des eaux douces d'Auvergne.* « Rev. d'Auvergne » et tiré à part (1).

J. Richard, *Recherches sur la Faune des eaux du Plateau central.* « Rev. d'Auvergne » (1).

J.-B.-A. Eusébio, *La Faune pélagique des lacs d'Auvergne.* « Rev. d'Auvergne » (1).

F. Renauld, *Notice sur une Fontinalis d'Auvergne.* « Rev. bryol. », p. 69.

J. Richard, *Entomostracés nouveaux ou peu connus.* « Bull. S. Z. F. », 28 févr.

J. Richard, *Cladocères et Copépodes non marins de la faune française.* « Rev. scient. du Bourbonnais et du Centre », mars-avril.

Diverses notes du même auteur dans les C. R. de l'Académie des Sciences : 14 nov. 1887 ; 12 déc. 1887 ; 22 févr. 1888 ; 17 juillet 1893.

A. Gobin, *Naturalisation de poissons aux Settons (Nièvre) et au lac Chauvet (Puy-de-Dôme).* « Bull. pisc. », p. 116, 126, 137.

…*aux du laboratoire du Dr Paul Girod*, t. I, 1887-1888, 1 vol. avec …ont, 1888.

1890 A. BERTHOULE, *Les Lacs d'Auvergne.* « Rev. des S
nat. appliquées », tiré à part, 1 vol., 136 p., Pa
siège de la « Société nationale d'acclimation »
dices de J. Richard et L.-F. Henneguy).

1891 DUMAS-DAMON, *Plantes nouvelles pour la Flore*
vergne : Stations de plantes rares déjà catalogue
pèces et variétés intéressantes, nouvelles pour
du département du Puy-de-Dôme, non encor
prises dans les flores ou catalogues. « Rev. d'
p. 321.

1891-92 A. DELEBECQUE, *Atlas des Lacs français.* Paris, m
des travaux publics.

1892 J.-B.-M. BIELAWSKI, *Les tourbières et la tourbe.*
194 p., Clermont-Ferrand, Montlouis.

1892 P. GAUTIER et C. BRUYANT, *Observations scientifiq*
le creux de Soucy. « Rev. d'Auv. », p. 397, 1 pl

1892 F. HÉRIBAUD-JOSEPH, *Addition à la Flore d'Au*
« Bull. Soc. Bot. », p. 23.

1892 F. HÉRIBAUD-JOSEPH, *Supplément à la Flore d'Au*
Réuni à la flore d'Auvergne.

1893 Dr P. GIROD, *Recherches sur la respiration d*
drachnides parasites. « A. F. A. S. », Be
t. I, p. 248.

1893 Dr P. GIROD, *La Station biologique des mont*
d'Auvergne. « A. F. A. S. », Besançon, t. I, p.

1893 Dr P. GIROD, *Alimentation de la Truite.* « A. F.
Besançon, t. I, p. 256.

1893 C. BRUYANT, *Note sur un Hémiptère aquatique r*
au lac Chauvet. « A. F. A. S. », Besançon, t. I,

1893 C. BRUYANT, *Note sur la Faune supérieure des lac*
vergne. « A. F. A. S. », Besançon, t. I, p. 255.

1893 C. BRUYANT, *L'Auvergne au Congrès de Besanç*
sumé des notes précédentes). « Rev. d'Auv. », p.

1893 F. HÉRIBAUD-JOSEPH, *Les Diatomées d'Auvergne.*
d'Auv. », tiré à part, 1 vol. 256 p., 6 pl., Paris
mont. (Bibliographie des travaux antérieurs.)

1894 F. HÉRIBAUD-JOSEPH, *De l'influence de la lumièr*
l'altitude sur la striation des valves de diaton
R., 8 janvier.

1894 F. HÉRIBAUD-JOSEPH, *Nouvelles additions à la*
d'Auvergne. « Soc. Bot. », 23 nov.

C. Bruyant, *Contribution à l'étude des Lacs d'Auvergne.* « Rev. d'Auv. », tiré à part sous le titre : *Bibliographie raisonnée de la Flore et de la Faune limn. de l'Auvergne.* 92 p., 4 pl.

C. Bruyant, *Observations sur la Flore lacustre d'Auvergne.* « Le Naturaliste », p. 142.

C. Bruyant, *Note sur un Hémiptère aquatique stridulant.* « C. R. », 5 février.

J. Richard, *Contribution à la faune des Entomostracés de France.* « F. J. N. », nos 294 et 295.

J. Richard, *Révision des Cladocères.* « Ann. Sc. nat. Zoologie », 7e série, t. XVIII, p. 279, pl. 15 et 16 ; 8e série, t. II, p. 187, pl. 20-25.

C. Bruyant, *Stations limnologiques et aquiculture.* « C. R. Congrès international d'ostreiculture, pisciculture et pêche de 1895 », p. 100, Bordeaux, Plagnes et Cie.

Divers, *L'Auvergne aux Congrès de 1896. Documents, notes, itinéraires.* « Rev. d'Auv. », tiré à part, 1 vol. 340 p., 12 pl., Clermont.

L. Gobin, *Essai sur la Géographie de l'Auvergne.* « Mém. Ac. Sc., Belles-Lettres et Arts de Clermont », 2e série, fasc. IX, 1 vol., 414 p., 15 pl.

Gomont, *Contribution à la Flore algologique de la Haute-Auvergne.* « Bull. Soc. Bot. », (p. 373).

Dr A. Magnin, *Essai d'une révision des Potamots de France, notamment de ceux de l'Est.* « Bull. Soc. Bot. », p. 442.

L. Duchasseint, *Matériaux pour la Faune d'Auvergne ; notes ichthyologiques.* « Rev. du Bourb. et du Centre », p. 205.

Dr A. Magnin, *Sur quelques Potamots de la flore franco-helvétique.* « Bull. Herbier Boissier », no 6, p. 412.

A. Delebecque, *Les Lacs français.* 1 vol. 436 p., 153 fig., 22 pl., Paris, Chamerot et Renouard.

C. Bruyant, *Atlas de Géographie biologique.* « Congrès Soc. Sav. ».

C. Bruyant, *Utilisation des Lacs d'Auvergne au point de vue de la pisciculture.* « Congrès Soc. Sav. ».

C. Bruyant, *Note sur les mœurs de la Truite et du Vairon dans les lacs d'Auvergne.* « Bull. Soc. centr. aquiculture », p. 102.

1898 C. Bruyant, *Introduction à la Faune de l'Auvergne ... tes de géographie biologique.* « Rev. Scient. du B... et du Centre », p. 5, 41, 115, 129.

1899 Dr P. Girod, *Considérations sur la distribution gé... phique des Spongilles d'Europe.* « Bull. S. Z. ... p. 51.

1899 F. Héribaud-Joseph, *Les Muscinées d'Auvergne.* « ... Ac. Sc., Belles-Lettres et Arts de Clermont », 2e ... fasc. XIV, 1 vol. 544 p. (Bibliographie des travau... térieurs).

1899 C. Bruyant, *Contributions à l'étude de la Géogr... zoologique de l'Auvergne.* « Bull. S. Z. F. », ... « Bull. Soc. Entomologique », p. 93 ; « Bull. h... scient. de l'Auvergne », p. 119.

1900 C. Bruyant, *La Station limnologique de Besse.* « ... internationale de l'enseignement ».

1900 C. Bruyant, *La Station limnologique de Besse.* « ... Soc. centr. Aquic. », p. 121.

1900 C. Bruyant, *Sur les variations du Plancton au lac ... vet.* « C. R. », 2 janvier.

1900 C. Bruyant, *Premières recherches sur le Planct... lacs d'Auvergne.* « Rev. d'Auv. », p. 339.

1900 C. Bruyant et J.-B.-A. Eusébio, *Sur la Faune hal... de l'Auvergne.* « C. R. », 22 janvier.

1901 Boule, Glangeaud, Rouchon, Vernière, *Le P... Dôme et Vichy.* « Guide du naturaliste, du tour... de l'archéologue », Paris, Masson.

1901 Chevreux, *Amphipodes des eaux souterraines de F...* « Bull. S. Z. F. » (p. 174).

1981 J.-B.-A. Eusébio, *Les Lacs d'Auvergne.* « Le Pêc... mai.

1901 F. Héribaud-Joseph, *La Flore d'Auvergne en ...* « Bull. Soc. Bot. », 26 juillet.

1902 F. Héribaud-Joseph, *Les Diatomées fossiles d'Au...* « Rev. d'Auv. » et tiré à part, 80 p., 2 pl., Paris... mont.

1902 C. Bruyant, *Les Lacs d'Auvergne et la Piscic...* « Bull. Soc. centr. Aquic. », p. 117.

1902 C. Bruyant, *Sur la Végétation du lac Pavin.* « C... 29 décembre.

III

Index alphabétique des espèces et des genres cités

A

B

E

F

G

H

I

L

alutaceus Thomson.
minutus Linné.
nigriceps Thomson.
sinuatus Motschulsky.
s obscurus Panzer.
hyalina Lilljeborg.
utilus Linné.
sibirica Cassini.
ricularia Linné.
agnalis Linné.
ulgaris Pfeiffer.
pygmeus Sturm.
rgelasi Latreille.
Meigen.
s gerriphagus Marchal.
a Macquart.
us Leach.
acustris Linné.
ris Cuvier.
n inundatum Linné.

M

a viride Ed. van Beneden.
a elongata Lamarck.
smithii Thwaites.
enulata Kützing.
» v. *valida* Grunow.
anulata Ehrenberg.
rata Ehrenberg.
ichalcea Mertens.
nuis Grunow.
riians Agardh.
atica Linné.
ustris Mœnch.
s trifoliata Linné.
irculare Agardh.
segne Fuhrmann.
a canum Fuhrmann.
um alterniflorum de Candolle.
spicatum Linné.
verticillatum Linné.

N

Narthecium ossifragum Hudson.
Navicula affinis Ehrenberg.
» *ambigua* Ehrenberg.
» *amphirhynchus* Ehrenberg
» *amphisbœna* Bory.
» *binodis* W. Smith.
» *borealis* Kützing.
» *brebissonii* Kützing.
» *cesatii* Rabenhorst.
» *crassinervia* de Brebisson.
» *cryptocephala* Kützing.
» *cuspidata* Kützing.
» *dactylus* Ehrenberg.
» *elliptica* Kützing.
» » v. *oblongella* Naegeli.
» *exilis* Grunow.
» *gracilis* Ehrenberg.
» *humilis* Donkin.
» *iridis* Ehrenberg.
» *limosa* Kützing.
» *longa* Gregory.
» *major* Kützing.
» *mesolepta* Ehrenberg.
» *mutica* Kützing.
» *nobilis* Ehrenberg.
» *parva* Grunow.
» *patula* W. Smith.
» *pupula* Kützing.
» *radiosa* Kützing.
» *rhomboides* Ehrenberg.
» *serians* Kützing.
» *sphaeroptera* Grunow.
» *tenella* de Brebisson.
» *termes* Ehrenberg.
» » v. *stauroneiformis* Van Heurck.
» *viridis* Kützing.
» *viridula* Kützing.
» *vulgaris* Heib.
Nemoura cinerea Olivier.
» *lateralis* Pictet.
Nitella arvernica Hy.
» *flexilis* Agardh.
» *syncarpa* Cosson et Germain.

Nitella tenuissima Kützing.
Nitzchia amphibia Grunow.
» *angustata* W. Smith.
» *linearis* W. Smith.
» *obtusa* W. Smith.
» *sinuata* Grunow.
» *tryblionella* Hantsch.
Notholca lonsispina Kellicott.
Notonecta Linné.
Nuphar luteum Smith.
» *pumilum* Smith.
Nymphæa alba Linné.
» *minor* Reichenbach.

O

Ochthebius foveolatus Germar.
Œcistes pilula Ehrenberg.
Orechtochilus villosus Fabricius.
Orthotrichum rivulare Turner.
Oxycoccos palustris Persoon.

P

Palingenia Burmeister.
Parnus lutulentus Erichson.
» *niveus* Heer.
» *obscurus* Duftschmidt.
» *prolifericornis* Fabricius.
Perca fluviatilis Linné.
Peridinium tabulatum Ehrenberg.
Perla cephalotes Curtis.
» *marginata* Panzer.
» *maxima* Scopoli.
» *virescens* Pictet : *Chloroperla grammatica* Scopoli.
Petromyzon fluviatilis Linné.
» *marinus* Linné.
» *planeri* Bloch.
Phalaris arundinacea Linné.
Phoxinus lævis Agassiz.
» » v. *montanus* Ogerien.
Physa Draparnaud.
Pisidium henslowianum Leach.
Planaria alpina Dana.
Planaria gonocephala Dug
» *subtentaculata* D
Planorbis Guettard.
Pleurosigma spencerii W.
Pleuroxus excisus Fische
» *nanus* Baird.
» *personatus* Le
» *trigonellus* O.
» *truncatus* O. F
Polynema natans Lubboc
Polyarthra platyptera Eh
Polycelis cornuta Johnson
» *nigra* Ehrenberg
Polygonum amphibium L
Polyphemus pediculus de
Polytrichum commune Li
Potamanthus Pictet.
Potamogeton crispus Linn
» *densus* Linn
» *gramineus* I
» *lucens* Linn
» » v. *l*
Ga
» *natans* Lin
» » var
de
» *perfoliatus*
» *prælongus*
» *pusillus* Li
» *rufescens* S
Prestwichia aquatica Lub
Prosopistoma Latreille.
Pteronarcys regalis Newn

R

Ranunculus aquatilis Li
» *fluitans* de L
» *trichophyllus*
Rhodeus amarus Agassiz.
Rhoicosphenia curvata G

S

Salmo fario Linné : *Trut*
» *hamatus* Cuvier (
S. salar).

T

Tinca vulgaris Cuvier.
Triarthra longiseta Ehrenberg.
Trochospongilla horrida Weltner.
Trutta fario L.: *Salmo fario* L.
Trutta marina Duhamel: *Salmo trutta* L.

U

Unio adonus Servain.
» *amnicus* Ziegler.
» *astierianus* Dupuy.
» *balbignyanus* Locard.
» *batavellus* Locard.
» *batavus* Maton et Racket.
» *bigorriensis* Millet.
» *brindosopsis* Locard.
» *crassatellus* Bouguignat.
» *crassus* Philipsson.
» *gestroianus* Bourguignat.
» *hospitali* Locard.
» *hydrelus* Locard.
» *lamboltei* Malzine.

Unio manculus Locard.
» *mancus* de Lamark.
» *melas* Coutagne.
» *mucidellus* Bouiguig
» *nanus* de Lamarck.
» *pacomei* Bourguigna
» *rathymus* Bourguign
» *rhomboideus* Schrœt
» *rostratellus* Bourgui
» *rotundatus* Mauduyt
» *senauxii* Bourguign
» *tumidus* Philipsson.
Utricularia minor Linné.
» *vulgaris* Linn

V

Valvata Müller.
Velia currens Fabricius.
Veronica scutellata Linné
Vivipara de Lamarck.
Vortex truncatus Ehrenb
Vorticella Linné.

Ch. Bruyant et J.-B.-A. Eusé

Pour le Comité de publication :

Le Secrétaire de l'Aca

Maurice Bass

L'Imprimeur-Gérant, L. Bellet — 8953.

EMIE DES SCIENCES, BELLES-LETTRES ET ARTS
DE CLERMONT-FERRAND

TIN HISTORIQUE & SCIENTIFIQUE
DE L'AUVERGNE

PROCÈS-VERBAUX

Séance du 3 décembre 1903

ce est ouverte à 2 h. 1/4, sous la présidence du docif.

Président rappelle que l'Académie a reçu, par l'inre du regretté M. François Boyer, un ouvrage très nt du grand-duc Nicolas de Russie. Ce livre est ravures nombreuses sur les principaux personnages ustré la Russie. Le Président fait ressortir l'imporcet ouvrage. L'Académie le charge de répondre au c Nicolas, de le remercier et de lui faire savoir que agnie lui a, par acclamation, décerné le titre de correspondant.

docteur Dourif rappelle qu'un de nos membres cornts, M. Pierre de Nolhac, directeur du Musée de s, déjà couronné par l'Académie française, vient le prix Gobert pour son ouvrage sur *L'origine et pement de Versailles.*

Président fait, en quelques mots, l'éloge du docteur nembre correspondant, décédé depuis la dernière

— La séance publique des Prix de Vertu est fixé
manche 20 décembre, à 1 h. 1/2. Le Bureau de l'A
est chargé de son organisation.

— M. Ojardias a la parole pour donner des exp
sur la Société artistique des monuments de la vall
Loire. Il donne des détails sur le but de la Société.

Elle intervient par son influence auprès du Mini
Beaux-Arts afin d'obtenir des subventions pour les
tions de monuments classés ou non classés comme
ques, mais intéressants par leur art ou leur antiquit
entente avec le propriétaire des objets, la Société s'o
protéger ces objets et de les empêcher de se détérior
ainsi que, cette année, elle a fait réparer la très
fontaine de Saint-Saturnin, où sont sculptées les a
la famille de Broglie et autres possesseurs de ce fief.

M. Biélawski donne lecture de son travail : *Une
de l'industrie arverno-gauloise*, et fait passer sous l
des membres présents les nombreuses photograpl
objets qu'il a découverts dans ses fouilles, notamm
territoires des Gravouses et de Lauradoux, près Cl
Ces photographies et ce travail sont renvoyés au C
publication.

Le docteur de Ribier communique un document
des fonds de la Bibliothèque nationale ; c'est l'*Armo
Villes, Communautés et Monastères d'Auvergne, relevé
sous les auspices d'Hozier*. Cette communication est r
au Comité de publication.

— Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance e
à 4 heures par le Président.

OUVRAGES REÇUS

Journal des Savants ; novembre 1903.

*Bulletin archéologique du Comité des travaux historiques et
fiques;* année 1903, 2e livraison.

es de la Société d'Agriculture du département de Seine-et-
2 octobre 1902 au 4 octobre 1903.

rchéologique de Senlis : Comptes-rendus et Mémoires ; 4e série,

s de l'Académie des Sciences, Lettres et Arts d'Arras ;
XXXIV.

de la Société des sciences naturelles de l'Ouest de la France ;
III, 2e trimestre 1903.

istorique et archéologique du Maine ; t. LIIIe, année 1903,
e.

des travaux de la Société centrale d'Agriculture du dépar-
a Seine-Inférieure ; 274e cah. ; 142e année, 2e trimestre 1903.

s langues romanes ; t. XLVI (5e série, t. VI), novembre-
901.

HOMMAGE :

its d'Edouard Grenier. Communication faite à la Société aca-
l'Oise, le 21 octobre 1902, par L. Thiot.

Séance publique du 20 décembre 1

L'Académie des Sciences, Lettres et Arts de C
Ferrand s'est réunie en séance publique, en la salle
de l'Hôtel-de-Ville, le dimanche 20 décembre 1903, p
céder à la remise des Prix de vertu provenant de l
tion du marquis du Maisniel.

La distribution devait se faire cette année pour l'a
sement de Riom.

Les représentants de la famille du Maisniel s'éta
excuser.

Avaient pris place sur l'estrade : le docteur Douri
dent de l'Académie, ainsi que les Membres du Bu
côté, s'étaient rangés MM. les Membres honoraires, t
ou correspondants de la Compagnie.

Des sièges d'honneur avaient été réservés au prem
pour les autorités. Y avaient pris place : le Général c
dant l'artillerie du 13e corps, le colonel Triozon,
représentant la Municipalité de Clermont, M. Salze, p
du Tribunal de Commerce, et plusieurs autres not
Le Général commandant en chef le 13e corps d'arm
fait représenter par un de ses officiers d'ordonnan
Préfet, Mgr l'Evêque, le premier Président à la Cour
et les autres autorités qui n'avaient pu venir s'éta
excuser par lettres.

L'autorité militaire avait bien voulu prêter le conc
la musique du 121e de ligne.

Après avoir déclaré la séance ouverte, M. le docteur
président, prononce l'allocution d'usage et donne la
M. Marmoiton pour le prologue en vers.

M. Eugène L'Ebraly prend enfin la parole pour s
cours sur les Prix de vertu.

ces discours, fort applaudis, le Secrétaire donne lec-
noms des lauréats, titulaires des Prix de vertu, et
t le montant de ces prix, en l'absence du Trésorier.
que Mlle A. Attaix et M. Deteix, n'ayant pu assister
e pour cause de santé, le montant de leur prix leur
s par lettre chargée.
nce est levée à 3 h. 1/2 par le Président qui remercie
ce.

Pages d'Histoire

CELTES OU ROMAINS ?

I

re grand vaincu parlerons-nous encore ?
ons-nous sa gloire... et n'est-ce pas assez
ntates en vers, de discours prononcés ?
-t-on pas coulé d'un bronze assez sonore
r les cieux hautains, l'œuvre de Bartholdi
nlève-t-il pas d'un vol assez hardi ?

Plus de deux mille ans d'attente et de silence
poids trop lourd, hélas ! font pencher la balance,
ur l'équilibrer dans la suite des ans,
ien nous faudra-t-il entasser de présents ?

nsi donc en parler est juste et méritoire ..

us te saluons, victime expiatoire,
reux précurseur de nos rites chrétiens,
ui voulus mourir pour le salut des tiens !

ment, j'ai gravi, sur la pente escarpée,
estes de remparts qu'abrita son épée ;

Et, foulant les débris de la montagne en deuil,
J'ai tressailli, là-haut, de douleur et d'orgueil ;
Car, à mes yeux voilés de larmes, un mirage
Venait pieusement d'évoquer son image.

Ce n'était certes pas dans le bruyant décor
D'un retour triomphal, le héros casqué d'or,
Le vainqueur acclamé dans l'oppidum en fête ;
Non ; c'était le vaincu ployant sous la défaite,
Très pâle, agenouillé, mais si calme et si doux
Qu'attendri, malgré moi, je tombais à genoux !

Tant d'amour confondait mon humaine nature ;
A mesurer l'effort je m'épuisais en vain.
Ma raison s'égarait... Dans cette humble postu
Le Celte anéanti semblait presque divin !

Et j'ai compris, dès lors, l'extase énamourée
De ceux que ton martyre, ô Christ, avait touché
Véronique essuyant ta figure adorée
Et tous ces confesseurs à la suite attachés ;
La sainte repentie usant sa lèvre blême
Aux pierres des chemins où tu te laissais choir ;
Barrabas, à ta voix, suspendant son blasphème
Et l'émoi de la terre à cette heure suprême
Où, soudain, l'ébranla ton cri de désespoir (1) !

Et je veux suivre ainsi sa trace douloureuse
D'Alise au Tribunal où siégea son vainqueur,
A Rome, au Tullianum, en cette geôle affreuse,
Jusque sur la colline où se brisa son cœur ;
Jusqu'au billot fatal où, d'une main cruelle,
Le bourreau vint trancher cette tête si belle,
Jusqu'aux gradins sanglants où son corps lacér
Fut en butte aux accès d'une foule en délire,

(1) Mon Dieu, mon Dieu, pourquoi m'avez-vous abandonné ?

ıt, obstinément, je suivrai son martyre,
ce qui l'approcha m'est devenu sacré!

par son calvaire a racheté le monde,
toi. — Ton agonie a-t-elle été féconde?
t-elle racheté cette noble rançon?
e à l'idéal qu'inspirait ton génie,
ule, dans ta mort, se trouva-t-elle unie
mprit-elle enfin ta tragique leçon?

! quand du cachot s'envola ta jeune âme,
léal sublime avec elle s'enfuit;
a neige des monts on ne vit plus de flamme
ne aux jours d'autrefois palpiter dans la nuit.
rofondeurs du val s'emplirent de ténèbres
Gaule oublia jusqu'à ses chants funèbres!

ans cet abandon, le vainqueur osa seul
sur sa victime un lambeau de linceul.
lignes de César ont sauvé sa mémoire;
Vercingétorix n'a qu'un semblant d'histoire,
u qu'on en saura n'est point la vérité,
pitoyable main qui l'a décapité
e comble à l'outrage en lui volant sa gloire!

II

ırd'hui, des savants, amoureux de César,
nent, comme à l'envi, s'atteler à son char:
Gaule, disent-ils, avait besoin d'un maître,
les peuples vaincus ont mérité de l'être. »

s voit soulever la pierre du tombeau,
e main sacrilège écarter le suaire,
l'horribles débris promener le flambeau
ıis, avec dégoût, refermer l'ossuaire;

Sans prendre garde, hélas! que cette œuvre de mo
— L'opprobre de César! — fait plaindre sa victim
Ils nieront, sans pudeur, l'évidence du crime
Et, dénigrant le faible, exalteront le fort:

« Regardez, disent-ils; ces misérables restes
» Sont d'un passé sans nom les dépouilles funest
» Au vaincu terrassé Rome a tendu la main,
» Et d'un hideux barbare elle a fait un Romain.
» Le Celte vagabond n'avait point de patrie,
» L'empire lui donna des lois, une cité.
» Rome, ouvrant à la Gaule une route fleurie,
» L'admit à partager ses dieux, sa liberté.
» La Gaule eut, à son tour, les plaisirs, la riches
» Le savoir de l'Egypte et les arts de la Grèce,
» Des thermes, des villas où bercer sa langueur :
» Philosophe, écrivain, maître de la parole,
» Le Celte est au Sénat, il monte au capitole,
» Et, parfois même, impose au monde... un emp

Faux éclat, vision trompeuse et décevante!
Savants, prenez bien garde au réveil de demain.
Le passé m'a séduit, l'avenir m'épouvante,
Et le Celte est perdu s'il ose être Romain!

Barbare, dites-vous? L'était-il ce jeune homme
Qui longtemps balança la fortune de Rome?
Sans patrie? Un héros que la Gaule appela
Pour vaincre ou pour mourir et qui dit: « Me voi
Qui, lui restituant son unité féconde,
Osa la saluer la maîtresse du monde!

L'exemple nous suffit, ne cherchons pas ailleurs :
L'un asservit son peuple et l'autre le délivre.
L'éloquence du fait vaut bien celle du livre;
Les malheureux vaincus sont ici les meilleurs!

III

ıs qui, de l'Oxus aux bords de l'Atlantique,
liez votre empire, ancêtres de Brennus,
ɔus souvient-il plus de votre gloire antique?
s aux longs cheveux, qu'êtes-vous devenus?

aviez ressenti l'ivresse de l'espace
iviez, en chantant, le nuage qui passe;
cavales, d'un bond, franchissaient les détroits;
ne vous arrêtait dans vos courses épiques:
eunes gens trouvaient les mondes trop étroits
es lambeaux du ciel s'attachaient à leurs piques!

e son char d'argent, Luern, à pleines mains,
igue de son or, en jonchait les chemins.
alliez piller Rome et menacer Carthage;
aviez la tendresse et la force en partage;
lèle, à son chef librement attaché,
lui savait mourir et, sur les hautes cimes,
nême tumulus marque l'endroit caché
ommeillent encor ces amitiés sublimes!

elte, volontiers, s'attardait au festin;
toujours, le passant, pauvre et las de sa course,
cevait accueil, et son hôte, au matin,
issait son bissac et remplissait sa bourse.

ɒant le plus humble à l'égal du plus grand,
gardait jamais rancune de l'injure;
il avait horreur du dol et du parjure;
evenu cruel au nom seul de tyran,
mplacable main livrait Celtill aux flammes!

n'osait soupçonner la vertu de ses femmes
s vierges d'Alvern, en leur sombre forêt,

Frissonnantes d'amour, attendaient en secret
Le fiancé divin qu'annonçait une étoile !

L'Immuable, à son prêtre, apparaissait sans voile ;
Et comme il a proscrit le marbre et le métal
Et que rien ne saurait en retracer l'image,
Le druide gravait, sur le rocher natal,
Le signe rédempteur qu'entrevit le roi mage,
Et comme pour guider le Sauveur à venir,
De distance en distance élevait un menhir !

Et déjà surgissait une nouvelle aurore,
Lorsqu'un brouillard de sang obscurcit l'horizon
Et qu'un souffle mortel glaça la floraison
Par la Gaule attendue et sur le point d'éclore.

Et déjà notre espoir n'est plus qu'un souvenir !

IV

Celtes impérieux qui forciez la victoire,
O vous que l'Univers ne pouvait contenir,
Vous n'avez même plus ce mince territoire
Où le vainqueur vous parque ainsi qu'un troupeau
Et, de corps et de biens, par ordre et par principe
En vertu de rescrits fixant le droit civil,
Vous n'appartenez plus qu'à votre municipe !

Plus d'envolée, au loin, vers le couchant vermeil ;
On vous mesure tout, l'eau, l'air et le soleil ;
Tels des bœufs de labour en un coin d'écurie,
Vous êtes entravés au fond de la Curie.

Vous n'en pourrez sortir, marchand, industriel,
Vous n'aurez plus le droit de regarder le ciel,

i, maigre colon, sans règle ni mesure,
eras, tout vivant, dévoré par l'usure.

cet homme du fisc, collecteur effronté,
axe tout, le pain, le sel, jusqu'à nos peines,
u'aux gouttes du sang qui coule dans nos veines,
uand le curial est assez endetté,
uise de quitus lui prend sa liberté !

clavage ! voilà le dernier mot de Rome ;
mme qu'on assimile à la bête de somme,
mme que l'on dégrade et qu'on souille à loisir,
mme, souffre-douleur, instrument de plaisir,
i qui sert aux jeux des foules idolâtres ! —
ar la Gaule, à son tour, a des amphithéâtres
e même qu'à Rome, au sein de ses cités,
e des autels aux vices éhontés !
Mercure, le vol ; c'est Vénus, la luxure ;
e tous à la fois dépassant la mesure,
mé monstrueux de toutes les horreurs,
Jupiter : le viol, le meurtre, la rapine ;
dis-je ? pire encor ; c'est Tibère, Agrippine,
Poppée et Néron ; ce sont les empereurs !

narbre, en bronze, en or, sur les places publiques,
la moindre cité, dans les champs, dans les bois,
la case en torchis, au fond des basiliques,
out je les veux fuir, et partout je les vois.

maîtres sont nos dieux ! Sous le pied qui l'écrase,
lave d'hyperbole enguirlande sa phrase ;
iens, sénateurs, humblement prosternés,
nt lever les yeux vers ces fronts couronnés,
rtout retentit la phrase invocatrice :
sublime empereur, divine impératrice ! »

us ils sont foulés, plus ils sont écrasés,
les peuples d'amour semblent être embrasés.

Pour assouvir la soif ardente du vampire,
L'univers s'anémie en vain ; le mal empire ;
Le crâne reste vide et le cœur pantelant,
Et rien ne soutient plus ce grand corps chancelant.

Et l'empire s'écroule... et Rome qui succombe
Sans doute entraînera la Gaule dans la tombe?

Le péril autrefois refit son unité.
A travers les forêts de chêne, aux heures sombres,
On voyait accourir des peuplades sans nombre
Que ralliait de partout l'antique parenté.
Mais cette vieille chaîne est aujourd'hui brisée,
Et la Gaule, à cette heure, est si bien divisée
Qu'elle a même oublié les beaux noms d'autrefois
Et qu'autour du grand chêne on n'entend plus de v

Aussi, quand le barbare eut renversé l'idole,
Il semblait qu'à jamais c'en fut fait de la Gaule.

V

Mais, parler d'elle ainsi serait en blasphémer,
La Gaule n'est point morte et sait encore aimer.

Voyez sur ce forum, ce porphyre, ces marbres,
Ces longs fûts accouplés qui dominent les arbres;
Au galop d'un cheval que l'on croirait ailé,
Un guerrier les franchit, superbe, échevelé ;
Il redresse la tête et son œil volontaire
Semble prendre à témoins et le ciel et la terre,
Que la Gaule respire et que c'est le réveil.
Tout son corps s'illumine aux rayons du soleil,
Sa poitrine se gonfle et, de sa lèvre ouverte,
Part le vieux cri de guerre... Et, de la plaine vert

ı roc sourcilleux, les Celtes d'autrefois,
le Brenn évoqués, répondent à sa voix.
orandi son glaive et, soudain, Gergovie
geste tressaille et recouvre la vie.

ıtez ces rumeurs... Voici que, du vieux mont,
essaims de héros s'abattent sur Clermont.
ont les saints d'Auvergne et les martyrs des Gaules ;
nt fait un pavoi de leurs larges épaules,
idéal celtique y prend son point d'appui.

stoire, désormais, sera pleine de lui.
ue soufflent les vents et que gronde l'orage ;
céan peut rugir en des accès de rage,
le Nord se ruer sur le vieux sol gaulois,
ves, Markomans, Visigoths et Vandales,
clamer leur victoire et chanter leurs exploits,
s, à fouler ce sol, useront leurs sandales.

'aquilon s'est tu... L'Océan révolté
etire, à son tour, et l'orage est dompté.
e barbare, enfin, s'incline de lui-même
ant la majesté sereine de la Croix.
stantin dut son trône au labarum gaulois
a Gaule à Clovis imposa le baptême,
arbare, en retour, lui dit un nom très doux
chaque peuple admire et dont tous sont jaloux.

nce ! tel est le nom de la Gaule nouvelle !

idéal celtique à nouveau se révèle ;
s, sous la main du Christ, il s'est discipliné
ait enfin poursuivre un but déterminé.
me autrefois, le Celte essaime par le monde ;
s sa force expansive est désormais féconde.

exploits accomplis en deux mille ans passés,
lus dignes que nous les auront retracés ;

Et, certes, il faudrait plus de cent Illiades
Pour chanter ses héros et narrer leurs croisades :
En Europe, en Asie, en Afrique, en tous lieux,
Pour le salut du monde ont couru nos aïeux.
En Egypte, à Tunis, sur la libre Amérique
A plané l'idéal de la Gaule celtique.
Et s'il ne s'agissait d'amis et de parents,
Je pourrais dire encore combien ils furent grands
Ces doux Celtes rêveurs, enfants de l'Arvernie,
Qui nous ont, en mourant, légué l'Océanie.

Je tairai leurs vertus et veux aux premiers jours,
Pour clore mon prologue, emprunter une histoire
Sur cette cité même en rejaillit la gloire,
J'en puise le sujet dans Grégoire de Tours :

VI

Deux époux, un jeune homme, une très jeune fem
S'aimaient d'amour sincère et de toute leur âme ;
Et, bien que nuit et jour ils fussent réunis,
Jamais rien de charnel n'obscurcissait leur flamm
Leur amour fut très chaste et Dieu les a bénis.

Redoutant, néanmoins, que leur tendresse extrêm
Ne fournît au démon matière à les tenter,
Comme on est mal armé contre ceux que l'on aim
Par crainte de l'amour ils durent se quitter !

Et, volontairement, lorsqu'ils se séparèrent :
« J'aime ! » disait l'époux en faisant ses adieux ;
« J'aime ! » disait l'épouse en regardant les cieux
D'une larme, un instant, leurs regards se voilèren

« J'aime ! » murmurait-il en s'éloignant là-bas,
Doucement entraîné par un vol d'hirondelles ;

aime ! » murmurait-elle... Et naissaient sous ses pas
eaux champs de bluets, de lis et d'asphodèles.

nait ! Les vieillards en ses bras triomphants
uvèrent l'effet de son amour mystique,
épouse, fidèle à l'époux du cantique,
es bras maternels a bercé les enfants !

ainsi que l'amour égoïste et stérile
emontant vers Dieu nous revient transformé.
ffermit le cœur, il rend l'âme virile ;
neur à Scholastique et gloire au bien-aimé !

rieux mourut peu de jours après elle.
rément, d'abord, on les ensevelit,
ceux dont l'amour chaste est demeuré fidèle
voulu, dans la mort, avoir un même lit.

ien n'a pu jamais séparer leurs reliques.
glise, en souvenir de ces êtres charmants,
bre encore ici leurs fêtes symboliques
s ce vocable heureux : « Fête des deux amants ».

ons, aimons toujours, ainsi que cette sainte,
si qu'Injurieux, ainsi que du Maisniel ;
rs amours sont féconds : voyez, dans cette enceinte,
me tous les regards nous rappellent le ciel.

ons, et si jamais périclitait la France,
s, la main dans la main, hâtons-nous d'accourir ;
r le même idéal d'amour et d'espérance,
« Sachons vaincre, sachons mourir ! »

MARMOITON.

Discours de M. le Dr Dourif

Messieurs,

La bienveillance des autorités civiles et militaires
permis de débuter par l'audition d'un morceau de
que nous avons écouté dans une attitude respectueus
attitude s'explique non point par l'habileté bien con
exécutants ni par le souvenir des paroles qu'on
adapter, mais parce que cette combinaison déjà a
de sons musicaux constitue l'hymne national de la
Cette œuvre musicale a pour nous la même significat
le drapeau que nous voyons flotter sur nos monum
que nous saluons respectueusement quand nous le
passer entouré de cette vaillante jeunesse qui, sous l
tion de chefs habiles et dévoués, constitue la force
de la France.

Nous sommes tous, en effet, sauf de rares exc
animés de ce généreux sentiment qu'on appelle l'amo
patrie, sentiment qui nous porte à désirer en tout l
l'honneur et la prospérité de notre pays et à y co
autant qu'il dépendra de nous.

Nous savons bien qu'il n'est pas donné à tout le n
s'illustrer par de glorieux faits d'armes, par de gra
couvertes scientifiques ou d'ingénieuses applications
trielles, non plus que de produire des chefs-d'œu
raires ou artistiques, mais nous pouvons tous, et mê
devons tous nous appliquer sans cesse à nous rend
dans les mesures de nos capacités. Afin de rendre
plus sensible, nous aurons recours à une comparaiso
nous contemplons ces monuments grandioses qui son
beaux ornements de notre cité, comme la basilique
et la Cathédrale, nous en admirons l'ensemble, mais

nous rendre compte de la structure, nous voyons
hitecte qui a conçu et fait exécuter ces chefs-d'œu-
est pas borné à appareiller et à juxtaposer des as-
gulières et des blocs ornés de sculptures, il a dû
ur compléter son œuvre, employer de simples moel-
u mortier contenant une multitude infinie de grains
. Ces moellons et ces grains de sable, dissimulés
aisseur des murs, font partie intégrante de l'édifice
s eux, ne pourrait subsister.
me, dans les sociétés humaines, à côté des héros et
es dont le nombre est toujours restreint, vivent et
des hommes d'un talent plus modeste sans l'aide
nulle grande œuvre ne pourrait s'accomplir. C'est
soldats qu'on remporte des victoires, c'est avec des
qu'on édifie des palais et des cathédrales. A côté des
de l'Institut et des illustres membres de l'Académie
, des compagnies nombreuses, disséminées sur tous
ts du territoire, appellent dans leur sein tous les
qui tiennent à faire un bon usage de leur intelli-
ncouragent leurs travaux et les préparent souvent à
un grand renom dans les sciences, les lettres et les
Académie de Clermont peut se flatter d'avoir vu plu-
e ses membres se rendre dignes des plus hautes
nses et parvenir même à occuper une place à l'Aca-
ançaise.
condition vitale pour les Académies, comme pour
s sociétés, est le recrutement. Les membres, en effet,
le titre qu'on leur donne dans une des plus célèbres
nies, ne sont pas immortels dans leurs personnes ;
ue soit leur célébrité, ils restent sujets à la loi com-
leur fauteuil finit toujours par être vacant. L'Aca-
e Clermont, comme l'Institut, est soumise à cette loi,
avons vu tout récemment des exemples.
septembre nous apprenions la mort de M. François
membre de l'Académie depuis le mois de mai 1877.
ire de Volvic, où il s'était fixé après avoir longtemps

habité Clermont, il s'était particulièrement occupé
toire locale et a publié à ce sujet plusieurs travaux
les *Mémoires* et le *Bulletin* de l'Académie, soit dans
recueils. On lui doit notamment l'*Inventaire des Arch*
munales de Riom. Pour faciliter ses études, il avait
grands frais une importante quantité de livres et de
crits, une série considérable d'autographes et une p
collection de portraits qu'il avait eu l'intention de p
ses ressources lui avaient permis la dépense. Il sera
sirer que tous ces documents ne fussent pas dispers
conservés dans un dépôt public pour y être mis à la
tion des travailleurs.

Le 22 novembre est mort, après une courte malad
docteur Paret, né en 1824, membre de l'Académie au
correspondant, médecin-major de 1re classe ; il ava
nombreuses campagnes, puis avait été fait prisonnier
et avait fini par se retirer à Clermont où il s'était all
des familles les plus honorables.

Enfin, le 8 du présent mois, nous avons perdu M.
le plus ancien membre titulaire de notre Académ
avait été admis le 18 janvier 1866. Bibliothécaire de
et directeur du Musée, il avait beaucoup travaillé
nuait encore, malgré le mauvais état de sa santé q
pêcha finalement de conserver ses fonctions. Il est
moment où il venait d'être remplacé et où on s'occu
ganiser un nouveau Musée et de construire une gra
bliothèque dans laquelle seront réunis tous les élém
composent la Bibliothèque de la ville, celle des Fac
de l'Ecole de Médecine, ainsi que les volumes appar
l'Académie. Le projet, comme on le voit, est très vas
nouveau Bibliothécaire aura beaucoup à faire pour ét
bon ordre dans ces nouvelles collections. Il devra sui
plus de développements l'exemple qui lui a été légué
laborieux prédécesseurs, MM. Gonod et Vimont, qui
blié, l'un et l'autre, des catalogues dont l'usage est de
grande utilité, mais dont l'étendue doit s'accroître tous l

s vides encore se sont produits dans nos rangs, ı Brosse, Parenty, de Torsiac, appelés ailleurs par tions, nous ont quittés, mais ils figurent encore sur comme membres honoraires ou correspondants, M. Bonneton qui nous faisait assez souvent des ations où il utilisait spirituellement ses anciens Mais il nous reste encore de fidèles travailleurs, cer par M. Marmoiton dont la muse féconde s'est èrement à évoquer la mémoire de deux de nos saix et Vercingétorix. Il vient encore aujourd'hui rter un souvenir de notre ancêtre gaulois et d'une endes locales dont la scène se passait au faubourg Alyre.

, d'ailleurs, suit son attrait. Tandis que notre cor- t, Paul Nourrisson, après avoir édité le livre de sur J.-J. Rousseau, continue des études philosophi- ıl Bourget, laissant de côté les études mathémati- on père, s'est illustré par de nombreux ouvrages uels dominent les idées philosophiques parées des l'un style élégant. Ce qui lui a valu l'honneur de Académie française. La même distinction a été ac- ın de nos compatriotes et correspondants, M. Fré- son.

amène à vous signaler le succès obtenu par notre dant Pierre de Nolhac. Déjà très avantageusement ses intéressants travaux historiques sur Marie-An- Marie-Leczinska, il vient d'obtenir le prix Gobert *Histoire du château de Versailles*. J'aurais cru man- ı devoir en ne vous signalant pas ces distinctions le titre d'officier de l'Instruction publique récem- rdé à notre collègue M. Bruyant.

spirer à diverses récompenses, plusieurs de nos nous ont communiqué des travaux dont nous ne faute de temps, donner ici l'analyse. Nous nous s donc à vous les indiquer dans l'ordre où ils nous umis.

MM. Bruyant et Eusébio : *Introduction à l'Aquic[...] nérale.*

M. Bruyant : *Le Mont-Dore et les Lacs d'Auvergne[...]*

M. Kessler : *Certaines harmonies des phases géolog[...] volcans, les modifications du carbone, le rôle de l'aci[...] nique dans la vie des plantes, des animaux et de l'ho[...] même.*

M. Mège : *Le clergé d'Auvergne à la veille de la [...] tion.*

M. le docteur Fredet : *Boileau-Despréaux aux [...] Bourbon en 1687.*

M. Biélawski : *Rapport sur un mémoire concerna[...] couverte d'un crâne très ancien découvert à Cour[...] M. l'abbé Pinguet.*

M. Elie Jaloustre : *L'Ecole militaire d'Effiat et l[...] Marbot.*

M. l'abbé Crègut : *La Tuerie de Beauregard en 159[...]*

M. Ojardias : *La Société artistique des monume[...] Loire, ses débuts en Auvergne, la fontaine de Sai[...] nin.*

M. Biélawski : *Un chapitre de la préhistorique en A[...]* avec présentation de différentes pièces trouvées dans [...] localités et reproduites par la photographie.

Outre quelques autres lectures moins important[...] aurions à mentionner des envois qui nous ont été [...] plusieurs de nos membres, tels que MM. Beyssac, [...] de Ribier, Bernet-Rolande, Nicolle, Paul Nourriss[...] veton, Berryat-Saint-Prix, de Barante, auxquels nou[...] ajouter un ouvrage considérable remarquablemen[...] avec de nombreuses gravures. Ce sont les œuvres [...] vant russe, Paul-Alexandrovitch Stroganof. Cet en[...] a été fait par Son Altesse le grand-duc Nicolas Micha[...] auquel l'Académie a décidé d'offrir, avec ses remerci[...] le titre de membre honoraire.

Si le temps nous avait permis de vous présenter un [...] de tous les sujets dont s'est occupée notre Compagn[...]

nnée qui va finir, vous auriez vu combien ils sont
et empruntés à un grand nombre des connaissances
es, Chimie, Physique, Histoire naturelle, Physiologie,
phie, Histoire et Préhistoire, Littérature et Poésie.
iumération, bien que très incomplète, indique suffi-
it quelle latitude est laissée aux gens studieux qui
t faire part de leurs travaux à des hommes animés
eux de l'amour de l'étude, capables d'en apprécier et
scuter les résultats, tout disposés aussi à encourager
i veulent se lancer dans la carrière des Sciences, des
et des Arts. Cette carrière est vaste et présente sou-
s difficultés dont on ne peut se tirer qu'avec le secours
de bienveillant. C'est là précisément ce que l'on est
rencontrer dans les Sociétés savantes et les Acadé-
ont les membres sont toujours prêts à bien accueillir
ii demandent à travailler comme eux. Conformément
iologie de leur nom, les membres des Académies ont
de s'isoler de la foule. C'est dans le calme et le silence
inet qu'ils appliquent leur intelligence à rechercher,
s souvenirs du passé et l'examen du présent, les élé-
qui doivent préparer les progrès de l'avenir. Loin de
er détourner par les vaines théories de ces esprits qui
ient incessamment au trouble et au désordre, ils sa-
en qu'il n'y a de véritable sécurité sociale que par
ation d'une loi primordiale qui seule peut résoudre
reusement tous les problèmes de la vie publique et de
privée. Cette loi nous a été enseignée par le divin
Elle est applicable à tous les hommes et dans toutes
sions. C'est la loi de charité. C'est elle qui a inspiré
ment du marquis du Maisniel. Nous en faisons au-
ui l'application en décernant des récompenses à quel-
is de nos compatriotes qui, même dans des circons-
défavorables, se sont adonnés avec un véritable
ie à la pratique de la charité.

Discours de M. Eugène L'Ebraly

Messieurs,

Cinq ans ont passé depuis le jour où l'Académie
mont a recueilli le legs que contenait, à son profit,
ment du marquis du Maisniel, et ici retentissent en
échos des voix éloquentes qui vous ont rappelé les
méritoires accomplies par les lauréats de ces derni
nées.

Je sens tout le prix de l'honneur que me fait votre
gnie en me confiant aujourd'hui le soin de parler
nom devant cette brillante assemblée. Mais j'en se
tout le péril.

La tâche qu'a entendu nous imposer le marquis d
niel, dont nous avons à remplir les intentions gén
n'est sans doute ni de juger, ni de payer la vertu,
sonne ici, et moi moins que personne, ne saurait, s
dantisme, se flatter de pouvoir mesurer et récompe
vant son mérite cette sublime chose.

Mais en nous fournissant les moyens de la couron
une séance solennelle, en nous obligeant, pour ajout
don magnifique quelque chose qui fût de nous, à l
héros dans un discours, il a voulu sans doute tir
exemples de cet oubli que recherche leur humili
faire rayonner dans tout le pays la contagion salu
bien qu'ils y accomplissent.

Il savait, Messieurs, que pour faire aimer la ver
la présenter, comme disait l'un de vous (1), « souri
» bon ton, élégante, toute parée de pensées fineme
» lées, embellie de réminiscences littéraires, vêtue
» phrases académiques », vous aviez à la fois vos

(1) Me Vignancour, *Discours sur les Prix de Vertu*, décemb

vos poètes ; et tous ceux qui ont entendu, à pareil
marquis de Montlaur ou le magistrat célébrant dans
nos gloires locales, patriotiques et religieuses, com-
t que sa confiance n'a pas été trompée et que les
d'Hymette trouvent encore ici des lèvres où déposer
l.

tait bien que si cette éternelle défiante d'elle-même
un jour à tout prix se choisir un avocat, elle trou-
la fois parmi vous les plus capables par leur science
émêler ses droits jusque dans le lointain mystérieux
rigines, et les plus aptes par leur éloquence à mettre
ır tous ses charmes, comme fit notre confrère Vi-
ır, lorsqu'il confondit ses revendications avec celles
aimable dont elle a la grâce et aussi les faveurs.

n'oubliait-il pas que, gardiens vigilants de nos tra-
et de nos souvenirs, vous réserveriez dans votre sein
e, et (permettez qu'en passant je vous en remercie)
ntions de choix à ceux dont tout le mérite serait
r un nom et de chercher à prolonger des vies que
riez honorées de votre estime ? Et si, par hasard, vos
s venaient comme aujourd'hui à s'égarer sur quel-
e ceux-là, ne trahiriez-vous pas les intentions de
enfaiteur ? Mon premier mouvement a été de le
.

ous sachant, comme je fais, le sens exquis de toutes
enances, il m'a semblé que votre choix, au lieu
ne erreur, devait être un calcul. Tous, Messieurs,
ıs sentiez assez de talent pour faire applaudir la
ur les jolis traits dont vous la pourriez peindre.
ıs avez voulu vous donner, en même temps qu'à la
du marquis du Maisniel, le délicat plaisir de la
plaudir pour elle-même. Vous vous êtes aperçus
e que, malgré l'élégance que vous mettiez à déposer
ont de vos lauréats la couronne d'or et de perles
r humilité s'en trouvait confondue. Vous avez songé,
nême de votre réputation, à ménager leur suscepti-

bilité, et vous m'avez demandé de leur offrir, en vot
une palme de laurier, simple comme la vérité, austère
la vertu même.

Je ne tromperai pas votre attente, et mon disco
le Prix de Vertu aura du moins cette originalité d'
simple rapport sur les gestes de la charité et des hé
qu'elle inspire.

* * *

Si je jette un regard sur l'antiquité païenne, je sui
de la dureté avec laquelle elle traitait ceux que la
n'avait pas comblés de ses dons.

Les débiteurs étaient livrés à la merci de l'usurie
avait réduits à la misère, et la loi des « Douze Tables
pas craint de poser en principe que celui qui aurait p
créanciers serait partagé en morceaux pour que ch
ait sa part.

Si Rome semblait avoir pour les vieillards un cert
pect, ce respect avait cependant des limites, et les
Tibre, révélant leur secret, pourraient seules dire le
de ceux qu'on pensait, en les y précipitant, délivrer
deau trop pesant de l'âge et des infirmités.

Les pauvres étaient un objet de réprobation et d'
et Plaute était assuré de gagner à son héros les ap
sements d'une populace cruelle, lorsqu'il lui faisa
« Donner à manger et à boire à un mendiant, c
» double folie : pour soi, c'est perdre ce que l'on
» pour lui, c'est prolonger sa misère. »

Les esprits les plus élevés n'hésitaient pas à c
dans un même mépris trois choses, pour lesquel
éprouvons le sentiment du respect le plus désintére
la compassion la moins orgueilleuse, je veux dire l'
de la naissance, l'obscurité du labeur et la pauvre
vie ; et de même qu'Horace s'écriera : « Loin, bien l
» l'immonde pauvreté », Cicéron lui-même dira d
Traité des Devoirs : « Nous regardons comme sordide

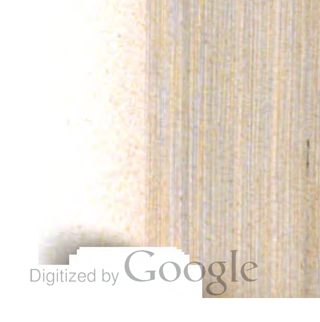
eux dont on paye non pas l'art mais la peine. Les ns sont tous, par leur profession, gens méprisables, ne peut y avoir rien de noble dans une boutique ou un atelier. »

i considérait l'esclave comme un vil bétail, qui ne par son nombre et par son prix, pour lequel le droit pas, qui ne peut avoir ni droit civil, ni propriété, ni , ni paternité : *Nullum caput, nullum jus habet, ser- orti assimilatur*. Devenu inutile pour les services pouvait attendre ou les passions qu'il aidait à satis- n'était plus bon qu'à faire les frais de ces jeux du où des hommes mettaient toute leur volupté à ex- ntre les plus faibles la férocité des gladiateurs et la des bêtes.

citoyens les plus doux, les peuples les plus civilisés aient une dureté de cœur, une haine des pauvres et lheureux que nous avons de la peine à comprendre et lesquelles proteste notre civilisation moderne.

tirer l'humanité de ce pénible chaos, pour la ramener ées plus saines et à des pratiques moins coupables, t, Messieurs, l'apparition d'une doctrine qui, suivant ressions de Mgr Dupanloup, fonderait « à jamais sur uines confondues de l'égoïsme et de l'orgueil l'empire eau de la charité ». Sous l'action du souffle délicat rgne la mèche qui fume encore et respecte le roseau brisé, cette tige a grandi, dont la fleur, timide comme tte, décèle aussi comme elle par son parfum le par- elle cherche à se cacher.

ité : mot sublime qui éveille dans l'âme les nobles désintéressement et d'amour ; c'est elle qui naguère, champs de bataille qu'avait désertés la victoire, de- t penchée sur nos soldats blessés pour chercher dans ur une trace de la vie à laquelle elle voulait tenter de peler, pour recueillir tout au moins le dernier soupir quel s'exhalerait une partie de l'âme même de la C'est elle qui gravit les marches de l'humble man-



sarde où un pauvre agonise, pour lui porter à la foi
mône qui soulage et la parole qui réconforte et souti
elle qui, toute brillante de l'auréole divine dont son
orné, accourt partout où il y a une blessure à pa
infortune à partager, un courage abattu à relever.

Ah! comme je comprends dès lors le respect dor
entourée, les dévouements qu'elle suscite, et la m
regard des sentiments les plus raffinés qu'ait éprou
manité avant sa naissance, volontiers je répète a
teaubriant: « La religion voulant réformer le cœu
» et tourner au profit des vertus nos affections et
» dresses, a inventé une nouvelle passion ; elle ne s'
» pour l'exprimer ni du mot d'amour qui n'est
» sévère, ni du mot d'amitié qui se perd au tombe
» mot de pitié trop voisin de l'orgueil ; mais elle
» l'expression de *Charitas*, charité, qui renferme
» premières et qui tient en même temps à quelque
» céleste. Par là, elle dirige nos penchants vers l
» les épurant et en les reportant au Créateur ; par
» nous enseigne cette vérité merveilleuse que les
» doivent pour ainsi dire s'aimer à travers Dieu q
» tualise leur amour et n'en laisse que l'immortell
» en lui servant de passage. »

***

Si j'ai tenu, Messieurs, à vous faire remonter jusq
source des vertus de l'homme qui est la vertu même
c'est qu'il m'a paru qu'en Dieu seul vous trou
raison suffisante et dernière des actes héroïques
avez à récompenser.

Pourquoi chercher à vaincre par le désintéresse
égoïsme inhérent à la nature humaine, si toute l
l'homme est dans le développement de sa seule et
brante personnalité ? Pourquoi mettre par le dév
son activité et sa peine au service de l'humanité so

souffrance même, bien loin d'être pour l'humanité
de régénération et de vie, n'est pour elle qu'une
dans sa marche en avant et pour le progrès.

i bon s'incliner par l'amour vers ceux qui souffrent
vous, à quoi bon oublier ou faire taire sa propre
ce pour soulager la leur, si l'amour cesse d'être le
que Dieu couronne pour redevenir le sentiment que
profane si aisément ?

oyez-vous pas que, sous prétexte d'émanciper ces
mes sublimes de la charité : le désintéressement, le
nent et l'amour, ceux qui cherchent à leur ôter le
les récompenses divines les condamnent à demeurer
ndeur, parce qu'elles seront sans idéal et sans fon-

ture, prétendent-ils, reprendra ses droits, et il est de
lle ne les a que trop repris. Au lieu d'incliner le cœur
nme vers ces êtres tout de tendresse, dont Dieu a
aire la joie et le charme de notre foyer, la passion
uvent tarira la vie dans ses sources quand, par un
nent de cruauté, elle ne se réservera pas de l'arrêter
n développement.

livrée à elle-même, la nature ne réussit pas à étouffer
suite dans le cœur humain ces nobles sentiments de
paternel et de l'amour maternel, ne sera-ce point
une preuve de plus qu'il faut chercher un seul et
uteur à ces deux choses : la nature qui montre le but
rtu qui y pousse et l'atteint dans ce qu'il a de plus
.

lées, dont ma voix impuissante a cherché à réveiller
toujours vivant dans vos âmes, me paraissent être
ui ont inspiré au marquis du Maisniel l'idée généreuse
ner à l'Académie de Clermont le moyen de compléter
vre.

ienne jalouse des traditions du passé, profondément
le vérité et d'art, notre Compagnie ne devait pas seu-
travailler au développement intellectuel de notre cité

et de notre département, elle devait aspirer à rec
pour les aider à se répandre, les manifestations
inséparable compagnon du vrai et du beau. Mais en
bien, dont l'exemple est contagieux, elle ne pouvait
de concevoir l'ambition, non point de récompenser c
l'auraient accompli, mais de leur fournir un moyen,
soit-il, d'en faire davantage. Jamais, peut-être, elle
satisfaire ce légitime désir si le donateur, dont nos
garderont fidèlement le souvenir et transmettront au
rations futures le nom vénéré et béni, ne lui avait
soin d'apprécier le mérite des actes qui lui seraient s

En fixant lui-même, dans son testament, les limi
lesquelles devrait s'exercer cette appréciation, le ma
Maisniel a montré que la vertu tenait tout entière
dans le cadre de la définition chrétienne que je viens
peler. « Les actions sur lesquelles, dit-il, la consi
» publique doit se porter de préférence, sont les
» dévouement accomplis au péril de la vie. Il en est
» qui, pour être moins éclatants, demandent un eff
» soutenu : tels sont les secours continus donnés à de
» gers. Et même dans l'intérieur des familles, on
» veuves sans fortune, chargées d'enfants, les élever
» courage remarquable sans solliciter l'assistance pu

Il ne pouvait, il me semble, montrer plus cla
toute l'étendue de la vertu, ni les caractères auxque
reconnaîtrait, et qui, si je ne me trompe, sont préc
ceux que j'ai cherché à mettre en lumière. Mais pour
aussi que le véritable mérite n'est pas celui qui s
que, pour compatir à la douleur, il n'est pas beso
livrer à des manifestations éclatantes, que celui qui
véritablement la vertu ne doit pas rechercher les ap
sements de la foule, il a tenu à se soustraire lui-m
félicitations et aux remerciements auxquels il avait
c'est seulement à sa mémoire que l'Académie peut
hommage, sur sa tombe seulement que ceux qui bé
de sa générosité doivent aller déposer, sous la form

ardente, l'expression respectueuse et émue de leur
issance.

***

Compagnie, Messieurs, a scrupuleusement respecté
ntions que je viens de rappeler en attribuant cette
le prix du Maisniel aux nobles femmes dont il me
retracer l'histoire.

-ce pas l'amour maternel le mieux compris qui a
toute la vie de Marie Garel, veuve Esbelin ?

nont fut son berceau, elle y naquit, en 1833, de pa-
ui entourèrent sa jeunesse de soins délicats et ouvri-
n jeune cœur aux nobles aspirations. Mariée assez
à un employé des bureaux de l'état-civil, elle ne
pas au foyer conjugal les joies qu'elle était en droit
dre ; les malheurs qui vinrent fondre sur elle sont
dre trop intime pour que je puisse songer un instant
rer le voile qui les couvre.

s que tout aurait dû lui sourire, qu'en possession d'une
e aisance elle aurait pu se consacrer tout entière à
tion de ses enfants, elle vit disparaître à la fois et la
elle avait apportée et la fortune dont elle avait hérité
rt de ses parents. Les minimes épaves qu'elle en put
étaient insuffisantes pour assurer l'existence maté-
u ménage dont les charges étaient aggravées par l'état
é précaire de la fille aînée.

e Garel aurait pu se laisser aller au découragement en
sombrer ainsi les espérances dont un cœur de trente
toujours rempli, mais elle appartenait à cette race
es vaillantes que l'adversité ne saurait abattre et, pro-
e l'éducation première qu'elle avait reçue, elle se mit
re et commença des études en vue d'obtenir le di-
de sage-femme.

re les siens à l'abri de la misère, donner à sa fille
les soins que réclame son état, telle sera désormais
e préoccupation de sa vie, et lorsque les ressources



diminueront, elle demandera à de modestes travaux ture, auxquels elle se livrera pendant les heures de que lui laisseront ses études, d'assurer à ceux qu'el le pain qui les nourrira. Puis, lorsque le succès au ronné son labeur, elle ira s'installer à Riom où, 35 ans, elle exerce sa profession avec un dévouem tous les médecins de cette ville ont tenu à attester.

Elle n'a pas cherché dans l'exercice de son art à curer l'aisance qu'aurait pu lui donner une juste rém tion de ses soins; elle en a fait un véritable apost charité et les pauvres sont ses meilleurs clients.

« Sa bienfaisance, nous dit le mémoire adressé
» Compagnie pour soumettre à son appréciation les
» cette femme généreuse, ne se limite, du reste,
» secours matériels, mais son heureuse influence
» s'est fait sentir dans les maisons où elle a été a
» nombreuses sont les unions régularisées grâce à s
» conseils; nombreux sont les ménages où son pa
» ramené la concorde et la paix. »

Je comprends maintenant l'empressement avec le ecclésiastiques distingués, les dames de charité, les habitants de la cité riomoise ont rappelé, dans les ce les plus élogieux, la noble existence de cette femme le juste tribut d'hommages qu'ils ont tenu à rendre à s

Votre Commission a considéré que cette vie était b quement remplie de ces actes que le marquis du avait voulu récompenser, et que l'attribution d'un 400 francs ne saurait jamais être plus utile et plus ju

* * *

L'Académie aurait cru méconnaître les volontés d du généreux testateur si elle n'avait attribué à Gilbe put un prix de 200 francs.

L'examen de ses titres à cette récompense ne nous

nouvelle forme du dévouement qu'inspire l'amour , car elle n'a pas connu les joies que procure une ntine murmurant à l'oreille d'une femme le doux nère ; elle ne sait pas, Mesdames,

Combien il vous plaît
Ce nom qui vient d'éclore
Sur des lèvres encore
Toutes blanches de lait (1),

a vérifié toute l'exactitude de cette promesse évan- ui assure, à celles qui renoncent par amour aux maternité, le centuple dès cette vie, en leur faisant et exaucer cette prière de

L'enfant qui tout bas
Dans sa candeur amère
Leur dit : Soyez la mère
De ceux qui n'en ont pas (1).

Clermont, le 4 avril 1842, privée de bonne heure de la famille, elle fut élevée à l'orphelinat d'Aigue- elle quitta, en 1857, pour entrer au service de M. Fri- s percepteur dans notre ville.

arante-six années qu'elle a passées dans cette mai- ent se diviser en deux phases à peu près égales, autre marquées par des actes méritoires. Pendant premières, elle entourera de soins intelligents et les enfants de son maître, et lorsque celui-ci, Riom, sera terrassé par la maladie qui l'enlèvera elle s'installera à son chevet pour essayer de dis- mort une existence nécessaire à sa famille. La lutte et longue, et la divine Providence, dans ses in- desseins, ne permettra pas que Gilberte Chaput , mais elle lui réservera dans l'avenir un nouvel à exercer.

e en 1880 d'une paralysie générale qui la rend in-

es-Eugène L'Ebraly (mon grand-père), *Hymne à la Vierge*, onnée par l'Académie des Jeux Floraux de Toulouse.

capable de se mouvoir, Mme Frichet va trouver dans s
servante la garde-malade la plus dévouée. Jour
l'humble fille lui prodiguera les soins les plus assi
jamais une plainte ne sortira de sa bouche, jamais
trouvera le service trop dur, parce que sa patience es
sable, son égalité d'humeur sans défaillance, son es
sacrifice sans limites. Il semble que pour elle, dés
toutes ses affections doivent se concentrer sur la m
infirme qu'elle ne saurait abandonner, et qu'adouc
elle les souffrances qui l'accablent doit être maintenan
que préoccupation de ses dernières années. Elle s'es
ce dévouement de tous les jours une habitude si parfa
si elle en sent l'épuisante monotonie, elle paraît
seule à en ignorer le mérite qu'il est bon que votre
pense lui rappelle.

***

Il nous faut, Messieurs, abandonner la ville où nou
trouvé de si nobles exemples à célébrer et à suivre
pour nous conformer aux dispositions mêmes de l'a
nous a constitués les exécuteurs testamentaires d'un
de bien, nous devons rester dans les limites de l'arr
ment de Riom.

Si jamais le hasard conduit un jour vos pas vers l
de Saint-Bonnet, n'hésitez pas à vous y arrêter. A
serez-vous entrés que vous entendrez soudain rete
voix qui vous apprendra que, sous la coiffe d'une fe
soixante-douze ans, se cache une figure digne d'at
instant votre attention. Cette voix, Messieurs, c'est
la renommée qui consacre assez souvent des rép
usurpées pour qu'il ne faille pas la priver de l'hon
proclamer parfois des faits dignes qu'on s'en so
Elle vous dira que si, sur votre route, vous re
Amable Attaix, vous devrez vous incliner devant ell
pourrez répéter en la suivant du regard : « Saluon

rité qui passe ». Lorsque vous aurez interrogé un
breux témoins sous les yeux desquels s'est déroulée
ence, vous comprendrez bien vite le respect qu'elle
la vénération dont elle est l'objet.

apprendrez, en effet, qu'issue en 1833, dans ce vil-
me, d'une famille honnête, absolument dénuée de
elle entre, dès l'âge de seize ans, dans la famille
où elle fait un rude apprentissage de la vie. Non pas
maîtres ne soient pour elle remplis d'égards, mais
ue les soins qu'elle devra donner aux deux infirmes
trouve seront des plus pénibles et des plus assujet-
Sa douceur les aidera à supporter la souffrance, et
a femme aura disparu la première, Amable se consa-
endant douze ans encore au service du mari, auquel
ucira par son dévouement les affres du dernier mo-

gages modestes qui ont été les siens ne lui ont pas
d'épargner de quoi mettre sa vieillesse à l'abri du
et pendant quatre ans elle devra pour vivre se livrer
labeur du travail des champs.

en 1886, elle entrera au service d'une autre famille
t-Bonnet, la famille Rellier, et, là encore, nous allons
exercer sa sublime charité. Au foyer est assis un
l infirme, auquel tout d'abord elle donnera ses soins ;
grand-père. Il marche à grands pas vers la tombe,
nt l'inexorable loi de nature qui veut que la famille
jours par quelque côté incomplète ici-bas. La mort
vieillard à l'affection des siens, et aussitôt la perfide
s'empresser à réunir dans la tombe ceux qu'elle a
dans la vie. Elle frappe la mère, confiant à Amable
le dépôt précieux de trois enfants dont l'aîné est
de naissance.

nble que le sort réservé à cette noble fille est d'avoir
sse des orphelins à chérir. Les trois premiers, confiés
oins, ont grandi ; l'un d'eux a fondé à son tour une
e famille, et trois anges aussi sont venus égayer

son foyer. Mais bientôt la mère va encore disparaî Amable Attaix incombera de nouveau la mission de ver. Et lorsqu'elle aura fermé les yeux de l'aïeul dans son dernier sommeil, lorsque les orphelins qui venus ses enfants n'auront plus besoin que sur eux sa sollicitude éclairée, pensant trouver enfin le repo a si bien gagné et que réclament d'ailleurs et ses ir et son âge, elle se retirera chez son frère chez lequel actuellement.

Mais il est écrit que, jusqu'à son dernier jour, ell demeurer sur la brèche, et que dans l'éternité se elle trouvera le calme après lequel elle aspire. S mère de cinq jeunes enfants, est d'une santé précaire Amable Attaix retombe encore la charge de l'aid son ménage et dans les soins que réclame sa nomb intéressante famille.

Dans le siècle où nous vivons, où l'égoïsme tend jour davantage à se généraliser sous des formes div vous demande, Messieurs, s'il n'est pas consolant de des femmes comme Amable Attaix, et si vous pouvez à ratifier la décision de votre Commission qui l'a jugé d'un prix de 200 francs.

***

Si nous continuons l'excursion rapide que nous av treprise dans la partie de notre département qui do année être seule le centre de nos recherches, nous de rons encore une héroïne de l'amour maternel dans l' servante du presbytère de Saint-Gal, à laquelle l'Aca décerné un prix de 100 francs.

Originaire de Blot-l'Eglise, Marguerite Chaffrai épousé un honnête ouvrier et le ménage jouissait d'u taine aisance que des spéculations malheureuses détru En 1875, Lacroix était pris dans l'engrenage d'une à vapeur ; il disparaissait, laissant à sa veuve six

îné était à peine âgé de quatorze ans et dont le plus
'avait que deux mois. Marguerite Chaffraix demeurait
nent sans ressources, ses biens étaient devenus la
es créanciers, et il ne lui restait désormais que son
pour assurer l'existence de sa famille.
empêcher la misère d'envahir le foyer, elle part pour
i il lui semble que plus facilement elle arrivera à se
es ressources en se plaçant comme bonne. Elle em-
vec elle sa nichée, et à mesure que les petits gran-
elle leur cherche près d'elle un emploi afin de con-
à exercer sur eux une salutaire influence, d'ouvrir
mes à toutes les nobles aspirations qu'éprouve la

u'au bout de longues années elle s'aperçoit enfin
rce d'économies elle a fini par amasser le pécule qui
nettra de racheter la maison de famille, c'est au pays
ue bien vite elle va revenir. Comme les héros de la
antique, ceux de la vertu ont besoin de toucher la
our reprendre courage. C'est d'ailleurs le devoir qui
le. Sa mère infirme, courbée sous le poids de la dou-
des ans, a besoin d'un bâton pour soutenir sa vieil-
lle accourt près d'elle afin d'adoucir, par sa préve-
ses soins, les derniers jours qui lui restent à vivre.
re du repos va sans doute sonner pour Marguerite
x, ses enfants sont établis. Il semble qu'elle n'aura
intenant qu'à contempler son œuvre et à garder seu-
des tristesses passées ce souvenir amer et fort tout
e que les âmes courageuses n'hésitent jamais à re-
n face ; il n'en est rien.
e ses fils est tombé lui aussi dans la misère, il est
our Paris, abandonnant trois enfants en bas-âge
mère est impuissante à élever, qu'il faut peut-être
hélas, soustraire à son influence. Sur Marguerite
x va retomber encore cette nouvelle charge. Malgré
ante-cinq ans, voyant de nouveau les faibles res-
péniblement amassées sur le point de disparaître,

elle va puiser dans l'amour qu'elle porte à ses petits-
l'énergie nécessaire pour recommencer sa vie de lab
voilà pourquoi nous la retrouvons aujourd'hui au pre
de Saint-Gal, toujours modeste et dévouée, mais surto
die par la noblesse des sentiments qui l'y ont conduit

***

Sur les bords de la Sioule, à trois cents mètres
du barrage qui permettra bientôt de doter notre vi
des progrès de la science moderne, se trouve un peti
de la commune de Vitrac, appelé Les Plateaux. C
Messieurs, que s'arrêtera, si vous le voulez bie
course rapide dans les sentiers qu'a plus particuli
parcourus l'ange de la charité, faisant éclore sur s
sage des fleurs dont il fait bon respirer le parfum.

Les chemins que, pour y arriver, il nous a fall
sont difficiles, les rochers qui bordent la rivière sont
et sauvages, la course a été longue, mais le spect
nous allons y découvrir nous fera bien vite oublier
gues de la route.

Dans une des maisons du village habite une fe
appartient aussi à la race des fortes, elle se nomm
Deteix. Comme les autres, elle a connu la souffra
cœur maternel a tressailli d'angoisse en voyant la
menacer ses douze enfants, lorsqu'à la mort du pèr
peine de cinquante ans, elle s'aperçoit que les dett
mulées pour subvenir aux charges de la famille ont
le modeste patrimoine.

Des douze enfants, cinq encore en bas-âge n
fait leur première communion, et désormais ils ne
compter que sur celle qui leur a donné la vie pou
conserver ; elle a cinquante-huit ans.

On lui conseille de s'adresser à l'assistance pub
« Non, répond-elle, je suis forte, je suffirai à tout
» me donnera le courage dont maintenant j'ai besoin

reste une épave qu'elle a sauvée du naufrage, c'est
qui s'élève à deux mille francs, et lui permettra de
e aux premiers besoins. Mais il faut songer à l'avenir,
alors qu'elle place ceux de ses enfants auxquels leur
met de chercher une ressource dans le travail. Pour
es trop jeunes, elle va maintenant se livrer aux tra-
s plus pénibles et souvent l'aube naissante la trou-
core debout occupée à lutter.

le ciel a béni ses efforts, et aujourd'hui, grâce aux
nt ils ont été entourés, grâce à l'éducation qu'ils ont
es petits ont grandi ; ils sont devenus des hommes
s, heureux de se soumettre à cette loi du travail que
mposée au monde en lui donnant l'exemple.

Commission a pensé que l'attribution d'un prix de
ncs était une récompense à laquelle Marie Deteix pou-
itimement prétendre.

***

aintenant, nobles femmes, permettez que devant vous
line avec tout le respect que m'inspire votre dévoue-
vec toute la reconnaissance que je vous dois pour le
rt que l'étude de votre vertu a donné à mon âme.

ai pu, Messieurs, envisager sans frémir le grand
de misères qui, rançon de nos luttes fratricides,
nt des femmes, sublimes aussi par leur charité, hé-
aussi par leur abnégation.

ur viendra, peut-être, où il n'y aura plus de place
ous, ni pour celles que la reconnaissance des peuples
ées « les Filles de la Charité », ni pour celles qui,
ur humilité, s'appellent elles-mêmes « les Petites-
les Pauvres », et dont Taine disait qu'elles sont « la
de la France ».

utes celles sur lesquelles pèse ainsi l'incertitude de ce
ain cruel, je sais, Messieurs, la grande inquiétude, et
sans indiscrétion vous en livrer le secret.

Ces femmes ne redoutent rien pour elles, mais il
vieux et leurs vieilles, il y a leurs orphelins, il y a l
lades,

Et tandis que leur voix monte dans l'air humide,
Il me semble au delà des cintres de l'abside
Entendre les rumeurs d'une foule à genoux.
Femmes en deuil, enfants sans père, vieux époux,
Toute la France enfin, lasse, blessée au cœur,
Et criant dans la nuit : « Epargnez-nous, Seigneur

Mais je m'étais pris parfois à trembler aussi à ce
que d'un monde si prompt à tout oublier, la no
charité pourrait disparaître en même temps que cel
avaient été jusqu'ici l'incarnation. Vous m'avez
chasser à tout jamais cette crainte, et c'est de quoi
vous remercier.

Si, ce qu'à Dieu ne plaise, la charité était bannie d
elle y trouverait encore un asile dans vos cœurs. L
du dévouement n'est pas éteinte.

Merci à vous qui l'entretenez par tant et de si
sacrifices. Merci à vous qui la conservez si préc
pour l'heure où le peuple désabusé sentira le be
réchauffer à cette flamme, de se laisser conduire
mière, de voir enfin réunis dans une cordiale étrei
de la même patrie.

(1) André Theuriet, *Parce, Domine.*

Pour le Comité de publication :

Le Secrétaire de l'Ac

Maurice Bass

TABLE DES MATIÈRES

L'Imprimeur-Gérant, L. Bellet — 8965

BULLETIN

ISTORIQUE & SCIENTIFIQUE

DE L'AUVERGNE

BULLETIN

HISTORIQUE ET SCIENTIFIQUE

E L'AUVERGNE

PUBLIÉ PAR

cadémie des Sciences, Belles-Lettres et Arts
de Clermont-Ferrand

DEUXIÈME SÉRIE

1904

CLERMONT-FERRAND
LOUIS BELLET, IMPRIMEUR-LIBRAIRE
Avenue Carnot, 4

1904

LISTE DES MEMBRES

DE

ÉMIE DES SCIENCES, BELLES-LETTRES ET ARTS

DE

CLERMONT-FERRAND

Pendant l'année 1904

Membres composant le Bureau

t : M. B. Brunhes.
ésident : M. le marquis de Montlaur.
aires : MM. L'Ebraly et Ojardias.
r : M. Casimir Pajot.
e perpétuel : M. Emmanuel Teilhard de Chardin.
e : M. Maurice Basse.
e des séances : M. Eusébio.

Membres du Comité de publication

usébio, Jaloustre, Mège, Rouchon, Emmanuel
ard de Chardin, le Trésorier et le Secrétaire.

Membres honoraires

aire de Clermont.
réfet du Puy-de-Dôme.
èque de Clermont.
énéral commandant le 13e corps d'armée.
remier Président de la Cour de Riom.
rocureur général près la Cour de Riom.
ésident du Tribunal civil de Clermont.
résident du Tribunal de Commerce de Clermont.
ecteur de l'Académie universitaire de Clermont.

M. le Directeur de l'Ecole de Médecine.
M. le Doyen de la Faculté des Sciences.
M. le Doyen de la Faculté des Lettres.

Membres titulaires

MM.

Alluard, doyen honoraire de la Faculté des Science
vier 1868.

Dourif (le Dr), professeur honoraire de l'Ecole de
21 janvier 1869.

Julien, professeur à la Faculté des Sciences; 2 juil

De Chazelles, ancien préfet ; 18 janvier 1877.

Jaloustre (Elie), ancien percepteur ; 3 mai 1877.

Kessler, chimiste ; 16 janvier 1879.

Reigneaud (Paul), juge suppléant ; 13 mai 1880.

Teillard (Cirice), ingénieur civil ; 19 janvier 1882.

De Chabrol (le comte), ancien député ; 1er juin 188

Teilhard de Chardin (Emmanuel) ; 18 janvier 1883

Chalus (Maurice), banquier ; 15 janvier 1885.

Raynaud (l'abbé), curé de N.-D. du Port ; 15 janv

Vignancour, docteur en droit, avocat ; 15 janvier 1

Mège (Francisque) ; 28 janvier 1886.

Rouchon, archiviste du département ; 28 janvier 1

Everat, docteur ès-lettres, avocat ; 28 janvier 1886

Guélon (l'abbé) ; 28 janvier 1886.

D'Aurelle (le vicomte Théophile) ; 28 janvier 1886.

Teilhard de Chardin (Joseph) ; 20 janvier 1887.

De Nervo (le baron) ; 3 février 1887.

Chaudessolle (Félix), avocat ; 19 janvier 1888.

Vernière (Antoine) ; 3 mai 1888.

Fouilhoux (l'abbé), chanoine ; 3 mai 1888.

Goyon (Charles), docteur en droit, avocat ; 4 avril

Berthoule (Amédée), secrétaire général de la Soci
matation ; 19 janvier 1893.

Bostbarge (l'abbé), curé de Saint-Genès-les-Carme
vier 1893.

MM.

ieorges), ingénieur civil; 19 janvier 1893.

e Montmorin (le comte), lieutenant-colonel breveté
iterie; 19 janvier 1893.

isimir), docteur en droit, avocat; 19 janvier 1893.

on, conseiller de Cour d'appel; 19 janvier 1893.

(Félix), compositeur de musique; 19 janvier 1893.

ite (le baron Claude); 17 janvier 1895.

(Eugène), docteur en droit, avocat; 17 janvier 1895.

(le Dr); 17 janvier 1895.

(Jean), architecte; 17 janvier 1895.

gibaud (le comte); 21 janvier 1897.

'abbé), aumônier du collège Michel-l'Hosp.; 20 jan-
398.

aurice), avocat; 21 janvier 1899.

(Charles), professeur suppléant à l'École de méde-
21 janvier 1899.

l'abbé), aum. de l'Hôpital-Général; 21 janvier 1899.

laur (le marquis); 21 janvier 1899.

(Albert); 18 janvier 1900.

Dr Emile); 18 janvier 1900.

, directeur de l'Observatoire météorologique; 17 jan-
901.

hle (Franck), doct. en droit, avocat; 17 janvier 1901.

, naturaliste, licencié ès-sciences naturelles; 16 jan-
902.

bibliothécaire de la Ville et de l'Université; 16 jan-
902.

avocat, conseiller général; 16 janvier 1902.

nt, maître de conférence à la Faculté des Lettres;
nvier 1904.

(Marcellin), conseiller honoraire; 21 janvier 1904.

son (Paul), docteur en droit, avocat à la Cour d'appel
is; 21 janvier 1904.

er, docteur en médecine, à Châtelguyon; 21 jan-
1904.



Membres correspondants

MM.

Attaix (l'abbé), docteur ès-lettres, curé-doyen d'Amb
Bagès, capitaine breveté d'infanterie.
Bardoux (Jacques), à Paris.
Barella, docteur en médecine, à Bruxelles.
Béal (l'abbé), curé de Brassac-les Mines.
Béal, ancien notaire, à Vensat.
Bellaigue-Dufournel (de), ancien consul général, à
Bellard, professeur de dessin au lycée Saint-Louis,
Berriat-Saint-Prix, à Thuret, par Aigueperse.
Bès de Berc, docteur en droit, avocat, à Clermont.
Beyssac, archéologue, à Lyon.
Bielawski, ancien percepteur, à Clermont.
Bonafous, ancien professeur de Faculté.
Bonnal, à Paris.
Bonneton, conseiller honoraire de la Cour d'appel
Breghot du Lut (Francisque), à Lyon.
Brosse (René de La), ingénieur des ponts et chauss
Bruel (Alexandre), archiviste paléographe, à Paris.
Camin (l'abbé), curé des Martres-d'Artière.
Castel, inspecteur général des mines, en retraite, à
Chabrol (Ulysse), à Clermont.
Chambon (Félix), bibliothécaire de l'Université, à la
à Paris.
Champflour (comte de), ancien officier supérie
major, à Riom.
Chanson (Maurice), homme de lettres, à Lyon.
Chassaing (du), naturaliste, à Lezoux.
Chilly (de), chef de bataillon d'infanterie breveté.
Chomette (l'abbé R.), curé-doyen d'Arlanc.
Chomette (Paul), docteur en droit, avocat, à Clerm
Clausels, avocat à la Cour d'appel de Riom.
Clérambault (de), ancien conserv. des hypoth., à
Colin, docteur en médecine, à Saint-Honoré (Nièv

MM.

bier, docteur en droit, avocat, à Clermont.
s (J.), à Aurillac.
, professeur de l'Université.
es, avocat général à la Cour d'appel, à Riom.
(comte de), au château de Cazidéroque (Lot-et-Gar.).
'abbé), curé-doyen de Manzat.
s, ancien élève de l'École des chartes, chef du bureau
orique au Ministère des affaires étrangères.
n (Maurice), archiviste paléographe.
chimiste.
, docteur en médecine, professeur honoraire de l'École
nédecine de Clermont.
r (Paul), préparateur de zoologie à la Faculté des
nces de Clermont.
lin, professeur au collège Chaptal.
in (Pierre), ingénieur de l'Administration des télégra-
, à Paris.
eaud, maître de conférences à la Faculté des sciences
lermont.
rd (Ferdinand), ingénieur des hospices civils, à Lyon.
(Edouard), à Joze.
t, archéologue, à Varzy (Nièvre).
professeur à la Faculté des sciences et directeur de
servatoire de Besançon.
, secrét. perpét. de la Faculté de médecine, à Paris.
ues (Louis), docteur en droit, avocat, à Clermont.
, architecte, à Clermont.
t, capitaine en retraite, à Clermont.
t, médecin militaire.
ltz, docteur en médecine, à Montpellier.
al, ex-receveur des finances, à Brioude.
e de Lapierre (de), à Clermont.
e (Adolphe), architecte, à Clermont.
le, naturaliste, à Moulins.
ibe (Adrien), bibliothécaire de la ville du Puy.

MM.

Lausser (l'abbé), professeur.

Le Blanc (Paul), à Brioude.

Legrand, docteur en médecine, à Paris.

Lesmaris (Albert), docteur en droit, avocat à la Cour de Paris.

Le Touzé (Charles), économiste, à Paris.

Magaud (l'abbé), chapelain des Carmes-Déchaux, à C

Mathieu, ancien notaire, à Clermont.

Meillet, officier d'artillerie.

Mirande (Dominique), conseiller à la Cour d'appel,

Morel (François), avocat à la Cour d'appel de Riom.

Mosnier (l'abbé), curé de Chapdes-Beaufort.

Mowat (Robert), chef d'escadron d'artillerie en retrait

Nolhac (Pierre de), conservateur du Musée, à Versa

Noir de Chazourne, commandant d'artillerie.

Pautard (l'abbé), chanoine titulaire, à Saint-Flour.

Perroud. recteur, à Toulouse.

Pilinski (Stanislas), graveur, à Paris.

Planat (Félix), docteur en médecine, à Nice.

Planeix (l'abbé), supérieur des chapelains des Déchaux, à Clermont.

Pojolat, docteur en médecine, chirurgien de l'Hôtel Clermont.

Pomel, direct. hon. de l'École supér. des Sciences,

Poulbrière (l'abbé), directeur du Petit-Séminaire de res (Corrèze).

Poupon, lieutenant-colonel de cavalerie en retraite malières.

Ranquet (Henri du), archéologue, à Clermont.

Rougane de Chanteloup (le comte), agronome, à Cle

Ruprich Robert, inspect. des Monuments histor.,

Salomon (Michel), docteur en droit, avocat, à Paris.

Salveton (Henry), docteur en droit, à Nonette.

Salvy (Georges), avocat à la Cour de Riom.

Surrel de Saint-Julien (l'abbé H. de), missionnaire que, à Rome.

MM.

(Henry), avocat, ancien magistrat, à Clermont.
(Félix), docteur en médecine, à Clermont.
(l'abbé), à Paris.
: (Adrien de), directeur de la Société Générale, Thiers.
re (H. de), maire d'Anglard-de-Saint-Flour.
notaire, à Condat-en-Combrailles.
i, juge au Tribunal civil, à Toulouse.

Membres honoraires élus

, ingénieur, à Paris.
(Marcellin), paléontologue.
ard (Emile), membre de l'Institut.
, général de division, à Chambéry.
et de la Grye, membre de l'Académie française.
t (Paul), membre de l'Académie des Sciences.
dez Iglesias, publiciste, à Madrid.
d de Villeneuve, conseiller d'Etat.
à Londres.
ud (le Frère), prof. au pens. des Frères, à Clermont.
ve (de), président de l'Académie de Belgique.
, secrétaire de la Société de statistique, à Paris.
(Frédéric), membre de l'Académie française.
y, directeur de la Manufacture des Tabacs, à Lille.
Frédéric), membre de l'Institut.
ancien inspecteur général de l'Université.
(Eugène), ancien député, président de Chambre à la
d'appel de Lyon.
I. de la), bibliothécaire au cabinet des médailles de la
othèque nationale.
(le baron de), à Avignon.

LISTE DES SOCIÉTÉS SAVANTES

QUI FONT ÉCHANGE DE PUBLICATIONS AVEC L'ACAD
DE CLERMONT-FERRAND

Agen (Lot-et-Garonne), Société d'agriculture, science
Amiens (Somme), Académie.
Amiens (Somme), Société des Antiquaires de Picar
Amiens (Somme), Société linnéenne du Nord de la F
Angers (Maine-et-Loire), Société d'agricult., science
Arras (Pas-de-Calais), Académie.
Aurillac (Cantal), Société de la Haute-Auvergne.
Auxerre (Yonne), Société des sciences histor. et n
Beauvais (Oise), Société académique.
Besançon (Doubs), Académie.
Béziers (Hérault), Société archéologique, scientif. et l
Bordeaux (Gironde), Académie.
Brive (Corrèze), Société scientifique, historique et gique de la Corrèze.
Caen (Calvados), Société linnéenne de Normandie.
Caen (Calvados), Académie des sciences, arts e lettres.
Cahors (Lot), Société des études littéraires, scient artistiques du Lot.
Cambrai (Nord), Société d'émulation.
Châlons-sur-Marne (Marne), Société d'agriculture, c sciences et arts.
Chambéry (Savoie), Académie.
Cherbourg (Manche), Société des sciences naturelles
Clermont-Ferrand (Puy-de-Dôme), Société des Amis versité d'Auvergne.
Clermont-Ferrand (Puy-de-Dôme), Société d'horti de viticulture.

ne (Oise), Société française d'archéologie
ôte-d'Or), Académie.
Creuse), Société des sciences naturelles et archéolo-
.
e (Seine-Inférieure), Société havraise d'études di-
.
Haute-Loire), Société d'agriculture, sciences, arts et
rce.
(Haute-Loire), Société agricole et scientifique.
(Haute-Vienne), Société archéologique et historique
nousin.
nône), Académie.
nône), Société d'agricult., histoire natur. et arts utiles.
nône), Société littéraire, historique et archéologique.
(Sarthe), Société historique et archéol. du Maine.
e (Bouche-du-Rhône), Académie.
Lozère), Société d'agricult., industrie, sciences et arts.
an (Tarn-et-Garonne), Académie.
son (Loire), Société de la Diana.
ier (Hérault), Société pour l'étude des langues ro-
s.
(Allier), Société d'émulation.
Meurthe), Académie de Stanislas.
Loire-Inférieure), Société académique.
Loire-Inférieure), Société des sciences naturelles de
t de la France.
Nièvre), Société nivernaise des sciences, lettres et

nstitut de France, Académie des inscriptions et belles-
s.
ociété des Ingénieurs civils.
an (Pyrénées-Orientales), Société agricole, scienti-
et littéraire.
(Vienne), Société des Antiquaires de l'Ouest.
Marne), Académie.
uy-de-Dôme), Société du Musée.



Rochechouart (Haute-Vienne), Société des amis de
et arts.

Rodez (Aveyron), Société des lettres, sciences et a

Rouen (Seine-Inférieure), Académie.

Saintes (Charente-Inférieure), Société des archive
ques de Saintonge.

Saint-Etienne (Loire), Société d'agriculture, indust
ces, arts et belles-lettres.

Saint-Omer (Pas-de-Calais), Société des Antiqua
Morinie.

Saint-Quentin (Aisne), Société académique.

Solesmes (Sarthe), Abbaye des Bénédictins.

Toulon (Var), Société académique du Var.

Toulouse (Haute-Garonne), Académie des Jeux flor

Toulouse (Haute-Garonne), Académie des sciences,

Toulouse (Haute-Garonne), Société d'histoire natu

Tours (Indre-et-Loire), Société archéologique de la

Tours (Indre-et-Loire), Société d'agriculture, scie
et belles-lettres.

Troyes (Aube), Société d'agriculture, sciences, arts
lettres.

Versailles (Seine-et-Oise), Société des sciences nat

Vitry-le-Français (Marne), Société des sciences et

Boston (Etats-Unis), Société d'histoire naturelle.

Bruxelles (Belgique), Société des Bollandistes.

Colmar (Alsace), Société d'histoire naturelle.

Metz (Lorraine), Académie.

Mons (Belgique), Société des sciences, arts et bel
du Hainaut.

Moscou (Russie), Société impériale des naturalistes

Stockholm (Suède), Académie royale des belles-lett
toire et des antiquités (au musée national).

Washington (Etats-Unis), Smithsonian Institution

ÉMIE DES SCIENCES, BELLES-LETTRES ET ARTS
DE CLERMONT-FERRAND

TIN HISTORIQUE & SCIENTIFIQUE
DE L'AUVERGNE

PROCÈS-VERBAUX

Séance du 7 janvier 1904

nce est ouverte à 2 heures, sous la présidence de cteur Dourif.

procès-verbaux des séances du 3 et du 20 décembre on passe à l'ordre du jour :

pondance. — 1° Le Secrétaire perpétuel donne lec-ne lettre du bibliothécaire de la Faculté accompa-envoi des ouvrages reçus pour l'Académie, dont il la liste;

'abbé Attaix, appelé à la cure d'Ambert, donne sa de membre titulaire et sollicite son inscription à la ndance ;

st fait part à nos collègues d'une lettre relative à la on du Comité des Sociétés des Beaux-Arts.

ages. — M. Ojardias offre en hommage à la Société in nombre d'exemplaires du travail de M. Paul on sur *Domat, collaborateur de Pascal.*

— Sur la proposition de M. l'abbé Crègut, l'Aca-cide d'envoyer à chacun des lauréats couronnés à solennelle des Prix de Vertu un exemplaire du où doit figurer le compte rendu de ladite séance.

parole est ensuite donnée à M. Brunhes qui, en un verbal, présente aux suffrages de ses collègues les

candidatures au titulariat de MM. Biélawski, Boud
lent, et propose de faire passer de la correspondanc
norariat élu, M. Frédéric Masson.

C'est également dans un rapport verbal que
tophle, au nom de la Commission, présente à ses
les candidatures suivantes à la correspondance :
maris, avocat, présenté par MM. Marmoiton et Cha
M. Vuillod, notaire, présenté par MM. l'abbé Crègu
rat ; M. Fernand Martin, présenté par MM. Ma
Christophle.

— La séance est levée à 3 h. 10.

OUVRAGES REÇUS

Annual report of the Board of Regents of the Smithson tion; for the year ending June 30, 1901. — *Report of the U. Museum*, Washington, 1903.

Bulletin of the Lloyd Library of the Botany, Pharmacy a Medica..., J. U. et C. G. Lloyd ; Cincinnati ; Ohio ; reprodu nº 3. — *Materia Medica Americana Potissimum Regn Erlangeœ.* Sumtibus 9 Jac. Palmii. M D CC LXXXVII.

Bulletin de la Société des Antiquaires de Picardie ; 2e et 3e trimestres.

Académie des Inscriptions et Belles-Lettres ; Comptes séances de l'année 1903, Bulletin de juillet, août, septembr Paris, M D CCCC III.

Société des Antiquaires de la Morinie ; Bulletin historiq née, 207e liv., t. XI, année 1903, 3e fascicule.

Société d'histoire naturelle et des sciences biologiques et de Toulouse ; t. XXXVI, 1903, mai, juin, juillet, nos 5, 6, 1903.

Bulletin de la Société des Amis des sciences et arts de R t. XII, nº 5, 1902, et t. XIII, nº 1.

Annales de la Société d'Agriculture, etc., du départ Loire; 2e série, t. XXIII, année 1903, 3e livraison, juillet-aoû

Mémoires de la Société d'Agriculture, etc., du départ Marne ; 2e série, t. V, 1901-1902.

Bulletin trimestriel de la Société des études littéraires, et artistiques du Lot ; t. XXVIII, 3e fascicule, juillet-août-sep

Bulletin trimestriel de la Société archéologique de Tour 3e trimestre 1903.

Mémoires de la Société d'Agriculture, etc. ; 3e série de t. III, nº 1 ; 5e série des travaux de la Société, 72e de la colle mestre 1903.

s del Museo nacional de Montevideo, Flora Uruguaya ; t. II, , 1-160, Montevideo, 1903.
al des Savants; décembre 1903.

HOMMAGE :

ssac : *Notes pour servir à l'histoire de l'Église de Lyon : Les Prêtres de Lyon ;* Lyon, Mougin-Rusan, Waltener et Cie, succes- 903.
Nourrisson : *Domat, collaborateur de Pascal ;* Lyon, X. Jevain,

rriat Saint-Prix : *Ravenne* (2 exemplaires) ; Clermont, impri- oderne, 1903.
Lesmaris : *Etude sur la publicité de l'état des personnes ;* 1899, rthur Rousseau.

Séance du 21 janvier 1904

séance est ouverte à 2 h. 1/4, sous la présidence du r Dourif, président.

.e procès-verbal de la séance du 7 janvier est adopté bservation.

M. Christophle fait un supplément de rapport sur les latures au titulariat de MM. Nourrisson et de Ribier.

Il est procédé ensuite aux divers scrutins inscrits à e du jour.

dépouillement du scrutin, pour le renouvellement du u, donne les résultats suivants :

sident : M. Brunhes.
e-Président : Marquis de Montlaur.
missaires : MM. E. L'Ebraly et Ojardias.
sorier : M. Casimir Pajot.
rétaire : M. Maurice Basse.
e-Secrétaire : M. Eusébio.

résultats de ce vote sont acquis dès le premier tour et najorité absolue.

est ensuite procédé à l'élection de nouveaux membres it nommés :

Membres titulaires

MM. Audollent, professeur à la Faculté des Le
Boudet, conseiller honoraire à la Cour c
Grenoble ;
P. Nourrisson, docteur en droit ;
De Ribier, docteur en médecine.

Membre honoraire

M. F. Masson, de l'Académie française.

Membres correspondants

MM. l'abbé Attaix ;
Lesmaris, avocat ;
Vuillod, notaire.

Ces candidats ayant obtenu la majorité absolue a
tour de scrutin et dans les conditions du Règlem
proclamés élus par le Président.

M. Cirice Teillard, ancien président, fait obse
était dans les traditions de la Compagnie d'accue
mande d'un membre titulaire démissionnaire à
pondance sans passer par un vote. Mais il n'y a, d
glement intérieur de la Compagnie, aucune dispo
sujet.

L'Académie décide que le Bureau nouvellemen
cupera d'examiner le Règlement avant sa réimpr
cessaire. Le Bureau devra présenter, dans une sé
rieure, les observations qu'il jugera utiles.

— La séance est levée à 3 h. 1/2 par le Président

NOTES ET DOCUMENTS

CERNANT L'HISTOIRE D'AUVERGNE

UNE PAGE D'HISTOIRE LOCALE

a tuerie de Beauregard-l'Evêque en 1590

s la fin du XVIe siècle, l'Auvergne fut le théâtre de guer-
nentables.

heureusement, cette période sanglante de notre his-
très connue dans ses lignes générales, l'est beaucoup
dans les détails précis. Les historiens qui ont abordé
t de ces événements n'ont pas toujours su se garder du
oris. Trop souvent ils ont forcé les faits et assis leurs
iations sur des chroniques rédigées parfois à la hâte
s contrôle sérieux.

à des déceptions lorsqu'on veut examiner les choses
outes les légitimes exigences de la critique.

s cette catégorie de récits, nous avons, en ce qui con-
notre pays, les deux volumes de M. André Imberdis,
s en 1840, sous le titre d'*Histoire des guerres religieuses
vergne pendant le* XVIe *et le* XVIIe *siècles*.

uvre — parlons par euphémisme — est d'une valeur
cre. L'auteur appartenait à cette école littéraire dont
ır pour la rhétorique le disputait énergiquement à
ır pour le document. Cette école considérait l'his-
comme un département de l'épopée. Elle voulait de
in, de l'allure. Le document, au pied pesant, arrivait
il pouvait, et s'il ne pouvait marcher, on le couchait
le fossé. Une jolie page à procédés littéraires valait
qu'une note d'archives. Quant à la recherche des
es, à la sélection des témoignages, à la discussion des

caractères d'authenticité et de véracité, l'école n'en
léger souci. Elle respectait profondément la pous
archives et le sommeil des papiers.

Nous en avons heureusement fini avec de si
méthodes.

Et voilà pourquoi l'histoire des guerres relig
Auvergne est encore à naître.

Souhaitons courage et solide main à celui qui
dans ce maquis, dans cette forêt-vierge d'affirma
tradictoires.

La tuerie de Beauregard-l'Evêque est un des in
cette époque, si féconde en incidents.

Comment les faits se sont-ils passés ? Il est diff
savoir.

M. Imberdis a une version, il a même à ce sujet u
page ; il suffit de la parcourir pour en démontrer la
romanesque.

La voici :

« Chappes savait que des réunions de ligueurs s
dans le château de Beauregard.... Epiant l'occasion
per ces conciliabules, il tenait prêt au premier signa
dron de cavalerie légère, lorsqu'il apprit que le
procession solennelle des rogations parcourait la c
escortée d'un grand nombre d'habitants du voisi
jour dit, Chappes fit monter ses troupes à cheval
heures du matin, partit de Maringues au petit pa
Lezoux où il ne voulut pas se montrer, et se po
traite rapide du lieu qu'on lui indiqua comme le te
marche pieuse des catholiques armés. Les cavalier
pas le temps de mettre pied à terre. Il était huit h
loin un murmure confus de voix et de chants s'é
longues lignes de fidèles s'étendaient dans ces cha
gées par les étendards bénis que portaient des cer
breux. La croix, illuminée par le soleil qui dorait les
brillait au milieu d'un groupe de diacres revêtus
blanches tuniques. Le vénérable curé de Lempty c

ayant à ses côtés plusieurs de ses collègues qui
ent les cantiques de l'Eglise dans une pompe auguste
cité, et deux rangs de bourgeois, la pique, la halle-
l'arquebuse sur l'épaule, formaient une haie d'hon-
rivée au lieu de la bénédiction, la foule s'agenouille,
ministre chrétien s'apprête à être « le truchement
u et l'homme ». Un cri de surprise, un cri de terreur
n retenti : le bruit des armes s'est fait entendre,
hennissement des quatre cents chevaux qui s'avan-
le abattue au milieu d'un tourbillon de poussière.
happes. En un instant, tout est trouble, confusion,
e. La procession se dissipe, fuit de toutes parts ; les
herchent un asile dans les chaumières les plus rap-
; l'hymne de paix et d'espérance expire sur les lèvres
ants pour faire place au cri féroce du combat ; les
armés se rencontrent face à face avec le bouillant
qui commande la charge. L'engagement a lieu
dagues et Culhat, vis-à-vis de Changarand. La partie
as égale. Comment des propriétaires paisibles, des
famille inoffensifs, des jeunes gens sans expérience
-ils pu résister à des cavaliers blanchis sous le har-
moins de vingt minutes, les royalistes (1) gagnent
de bataille sur lequel ils ont étendu quarante-cinq
Chappes dédaigna de poursuivre les fuyards et les
il ne fit pas de prisonniers (2). »
irerait connaître la source où M. Imberdis a puisé
tieux détails. Point d'indications ! Et pourtant, l'au-
ivant plus de deux cents ans après l'événement, a dû
ettre à quelque chronique pour connaître des faits,
l'expression en usage au palais. Or, nulle référence
es feuillets. Les invraisemblances abondent. Cette
on, avec femmes et enfants, dans une région traversée

is la mort de Henri III, les réformés avaient adopté le titre de

RDIS, tome II, p. 337 et suiv.

sans cesse par des bandes ennemies, nous paraît b
présence de clercs nombreux et d'un groupe de
tuniques blanches dans une faible localité comm
Beauregard, nous laisse rêveur. Il y eut, dit-on, 4
document que nous allons produire fixe à 23 le
victimes. Comment concevoir que ni femmes
n'aient été frappés dans l'attaque ou n'aient suc
suites de la panique. De tous ces hommes armés,
songe à vendre chèrement sa vie ; personne ne se d
côté de l'ennemi, point de mort, pas même de bless

A notre sentiment, nous sommes ici en présence
de pure rhétorique ; c'est une coulée sortie toute
l'imagination de l'écrivain.

Le massacre de Beauregard est historique. Il eu
de Médagues, mais dans quelles circonstances e
heure, c'est le champ ouvert aux hypothèses. C
capitaine huguenot, sortit de Maringues à la tête de
mes armés et attaqua les ligueurs de Beaurega
contours frustes se borne la vérité historique.

On sait que, poursuivant ses succès, Chappes
deux ans après de Lezoux, mais qu'assiégé à s
périt dans la prise de la ville par les ligueurs.

Le registre obituaire de Beauregard-l'Evêque
liste des hommes tués près de Médagues.

Ce registre fait partie aujourd'hui des archive
nales. Il est de l'époque. Le rédacteur fut messi
Déforges, curé de Beauregard de 1587 à 1622, p
quent un contemporain, voire un témoin.

Les actes sont formulés en écriture cursive ; seu
des victimes est écrite en caractères gothiques, t
soin.

Nous la reproduisons intégralement ; elle n'a
publiée :

« Du XIV may 1590

» Georges Blanzat. — Guillaume Desforges. —
Blanzat. — Estienne Chaput. — Mathieu Mosnier

Gimel. — Gabriel Gimel. — Estienne Lour. — Guil- Tamisier. — Gilbert Crosnier Ragilot. — Estienne . — Jehan Seichallon. — Annet Paroilles. — André n. — Antoine Jaffeux. — François Noger. — Gilbert rd. — Estienne Soullié. — Pierre Fuziol. — Joachim er. — Louis Legrand. — Gilbert Marquet Piarot. — e Murol Chapus.

us massacrés les susnommés le 14 may 1590. »

fin du registre obituaire, ces noms sont répétés, et, , de plus, accompagnés d'une courte notice.

estimons que l'auteur de cette répétition et de cette n'est pas messire Antoine Deforges mais son succes- athieu Blanzat (1). Celui-ci prit possession de la charge en 1622 et la conserva jusqu'à 1666. Il avait la cou- excellente et trop peu généralisée, de glisser quelques istoriques dans la rédaction de ses actes. A la fin du e, il récapitule. Rencontrant la série des victimes de ues, il l'inscrit à nouveau et y ajoute un commentaire ous donnons le texte :

ntre Médagues et Culhat, s'étant transportés là pour este à Chappes, capitaine de certains brigands révoltés coraient à neuf ou dix lieux à la ronde, furent tués oins d'un quart d'heure par les gens qui escortaient happes, natif de Maringues, lequel fut tué à Lezoux ous ses soldats le 2 avril 1592 par M. de Montfand et à jour en action de grâces l'on fait audit Lezoux une pro- annuellement appelée la procession de l'assaut. »

e note a été rédigée, comme il est loisible de le cons- quelques années après l'événement de Médagues. La Chappes et la reprise de Lezoux y sont indiquées, ue l'établissement d'une solennité commémorative. A la note ne saurait avoir la même valeur que la liste ente arrêtée par un témoin. Toutefois, si l'on consi- ue 32 ans seulement se sont écoulés depuis l'événement

mmunication de M. l'abbé Ossedat, ancien curé de Beauregard.

jusqu'à l'arrivée à Beauregard de Mathieu Blanzat et
dernier a pu recevoir d'utiles renseignements de la
des vieillards qui avaient vu et qui déploraient en
deuils de famille, on n'hésite pas à accorder à son é
sérieuse importance. Observons qu'il ne parle ni de ro
ni de procession. Pour lui, il s'agit d'une rencontre p

Nous avons tenu à sauver de l'oubli un document i
à rendre hommage aux vaillants qui ont succombé da
cruelle journée du 14 mai 1590.

L'abbé G.-Régis Cr

MÉLANGES

Une branche de l'industrie arverno-gaulo

FIGULINES

Lampe sépulcrale. — Nous avons recueilli une peti
sépulcrale en argile blanche trouvée à Gergovia, à
village d'Opme, dans la dépression de terrain qui
vers Chanonat. C'est par là « *e regione oppidi* », sur
sant occidental du célèbre plateau, que Vercingétor
gnant une surprise de la part des Romains, avait c
ses troupes inquiétées par une fausse attaque de L
tandis que, sur l'ordre de César, Fabius essayait à
d'enlever les remparts dégarnis au-dessus de Mardog
Dun) et de La Roche-Blanche. Ce jour-là, le héros
remporta une victoire sans lendemain.

Coq gaulois. — Un petit coq gaulois, à crête aigue,
cuite, trouvé à Puysalane dans les environs de Pon
devait être un jouet destiné à réjouir les enfants arv
mieux un ex-voto dédié à Esculape et que l'on dépos
les nécropoles. Il porte l'empreinte d'un feu qui a no
grande partie de sa surface. La collection Ed. T

e Moulins et le musée de Clermont-Ferrand en pos-
analogues.

VERRERIES

e. — Nous avons une curieuse gourde un peu aplatie, blanc, de forme oblongue et percée d'une ouverture e pour permettre le passage de la corde de suspen-nme cela se voit pour une gourde moins bien condi-t moins élégante du musée de Lyon. C'est là le *vade* es bons *beuveurs* de la joyeuse race gauloise. *Bibé !...* t décorée sur chaque face par six disques symétri- disposés et munis en leur milieu de boutons en inq longues bandes striées ou rubans ondulés à la des décors de nos vieilles poteries celtiques renfor-cun de ses flancs rebondis, tandis que sept anneaux ent le col de son étroit goulot. Glouglou ! Glouglou ! gourde provient de la haute région des pâturages des e la Margeride ou *Margrite* qui s'étendent comme une gne noire dans le ciel de la France centrale et qui, Reclus, forment une espèce de muraille sans cré-ans tours et sans clochers.

— Voici maintenant le goulot avec anse unique d'une éraire en verre ayant la belle teinte aigue-marine stique; elle devait être assez grande. Elle rappelle s la magnifique urne, celle-ci à deux anses, intacte ien conservée, découverte le 12 février 1897 à la -Rossille. Cette dernière fut recueillie par M. l'abbé élon qui en a fait une intéressante communication à ie.

ux Gravouses, près de Clermont, à l'ouest de Font-e nous avons ramassé (juillet 1903), ce curieux frag- l'art gaulois. Il se trouvait dans une sorte de filon gique d'entour 1^{m}60 de haut sur 1^{m} de large, orienté et ménagé dans une nappe profonde d'alluvions s. Il s'y trouvait enfoui au milieu d'un ensemble qui une destruction violente et l'incendie, pêle-mêle avec

des cendres, des charbons, des os calcinés ou non, d
des fragments de poteries sigilliennes, des débris
divers et ustensiles rarement intacts.

CÉRAMIQUE DES GRAVOUSES ET DE LOURADOU

Considérations générales. — Chez les Celtes, l'a
céramique et celui de la plastique, c'est-à-dire du
en argile, s'y montrent bien antérieurement à l'o
romaine des Gaules. Les poteries trouvées dans les
dolmens, allées couvertes sont à la vérité primitives
sières. En terre de couleur brun-foncée ou noirci
mélange de poussière de charbon, elles sont à pein
de filets mal conduits avec de petites hoches sur les
l'orifice des vases.

La céramique arverne toutefois fut estimée de bon
(Cohendy, 1873), car peu de pays sont aussi favo
l'Auvergne, surtout la Limagne, en matières de
choix pour la plastique.

Nos argiles blanches, bigarrées ou revêtues de c
couleur rouge-vermillon de la *terra campana* son
longues, fines, ductiles, d'un travail facile et donn
cuite des sujets à la fois légers et solides. Et l'Au
trouva rapidement en possession de nombreuses fab
poteries samiennes ou mieux sigilliennes, qui furen
florissantes pendant les trois premiers siècles de n
Renommés à juste titre, leurs produits firent alors l'o
grand commerce et d'une active exportation : la Ta
fourni des exemplaires avec noms de potiers arverne

Telle fut bien cette branche de *l'industrie arverno*
que nous qualifions ainsi pour protester contre le f
jugé des archéologues qui prétendent tout accom
la romaine. En Gaule, les vrais barbares furent les
qui s'en vinrent obscurcir le génie populaire pour le
peut-être, mais à la façon du fumier et de la boue
bonne terre.

leurs formes exquises et leurs décorations sans per-
es, une catégorie de vases présente un type personnel,
et tout national, inspiré des merveilles de la nature à
nos artistes empruntent leurs plus gracieux motifs et
élicieux entrelacements de tiges souples, de feuilles et
s délicates. Après la conquête, pour sacrifier au goût
les artistes arvernes imitèrent sans doute les modèles
ienne Etrurie (Arezzo, Toscane) dans la représentation
sses, des sujets mythologiques ou héroïques, comme
es scènes licencieuses ; mais ce n'est point dans le genre
e qu'ils excellèrent. — Au reste, d'après Enjubault
an-Dumoulin), l'art étrusque ne serait autre que l'art
n complété, épuré dans la Grèce, et transmis par
à la Campanie et à Rome. Observons d'ailleurs que
niciens, ces dévorants courtiers de la civilisation dans
iité, avaient, longtemps avant, initié la Gaule aux pra-
de la céramique égyptienne et grecque dont ils lui im-
nt les produits.

le territoire de la ville actuelle de Clermont-Ferrand,
de riches ateliers qui nous ont été révélés non seule-
ar les trouvailles sans nombre de statuettes, de figu-
'une grande variété de vases quelques-uns d'une rare
mais encore par la découverte des moules et poinçons
s traces des fours destinés à la cuite, notamment au
e-Nau, aux Paulines, à Château-Rouge, à Saint-Alyre
à Saint-André dans l'ancien enclos des Prémontrés, à
Rémy ou Remèges qui devint une dépendance de Saint-
1202). L'élégance des formes, la délicatesse des décors,
goût des œuvres recueillies par les collectionneurs et
sées attestent le talent remarquable des artistes gaulois
rnes qui nous sont signalés par les *noms de potiers* soi-
ment classés dans les précieux catalogues des Bouillet,
y, Schuerman, Tudot, docteur Dourif et autres savants.
nvasions des hordes de barbares vinrent détruire tout
y eut une éclipse brusque du génie celtique : elle dura
nps, jusqu'au XIIIe siècle, pour refleurir alors avec un

éclat incomparable dans la statuaire et l'architecture
les filles aînées de la plastique. Ce fut un retour à la
la revanche de la Gaule sur le convenu romain, myth
et licencieux, sur la raideur hiératique, sur le byza
fantastique et grimaçant.

Tout le mérite de cette rénovation revient aux m
Cluny, à ces illustres maîtres-maçons du moyen-
remirent en honneur le vieil art gaulois. Ces grand
crates, ces socialistes sincères et vrais, sont les pro
les artisans du *radieux renouveau* auquel on donne
rement le nom de *gothique*. Ce sont les humbles ar
cette admirable congrégation de Cluny qui, dans une
fique envolée, édifièrent les merveilles d'une arch
qu'anime un souffle divin. Et l'on vit éclore partout
sol gaulois, d'innombrables chefs-d'œuvre comme en
fleurs du printemps : l'unité dans une inimitable va
détails et d'ornements inspirés par la nature et pa
« Au XIIIe siècle, écrit Viollet-le-Duc (*Dictionnaire d'*
ture), l'érection d'une cathédrale était un besoin, pa
c'était une protestation éclatante de tout un peuple c
grande ennemie, la féodalité. »

Mais que nous sommes loin des Gravouses ! Hâte
d'y revenir.

Les Gravouses. — Dans la couche archéologique d
vouses, au milieu des débris dont il a été question pl
nous avons recueilli deux petites lampes funéraires
dit étrusque, une buire ventrue ($0^{m}64$ de tour) h
26 centimètres, munie d'une seule anse, l'autre a
cassée ; une burette à pédoncule sans anse et destiné
voir l'offrande de l'huile ou du vin ; puis, dédiée à
(suivant l'usage), une très curieuse et très rare co
noix symbolique en pâte céramique.

Deux petites amphores allongées, apodes, privées
et visiblement fabriquées au tour, sont en argile b
l'une a $0^{m}21$ de hauteur totale y compris le goulot (0
seconde, qui n'a que $0^{m}125$, a perdu son goulot.





Trouvés aux Gravouses au-delà de Fontgiève

Clermont-Ferrand 1903





ême que les urnes cinéraires, ces objets, appartenant
ilier funéraire de l'époque, ne sont point revêtus de la
e ou engobe, c'est-à-dire du superbe vernis rouge-
estiné à fermer les pores de l'argile pour la rendre
éable. Ce vernis aurait ici constitué un luxe et une
inutiles : nos potiers, en praticiens consommés, le
ient pour les soupières, vases, ustensiles, objets des-
ıx usages domestiques ou à la décoration des apparte-

é d'un mascaron grimaçant, un fond de lampe porte le
potier en relief, ce qui n'est pas commun. Le mot grec
, dont la dernière lettre a été cassée, signifie « *sans*

ragment de poterie représente la lutte de deux gladia-
n costume de guerre, armés de l'épée et munis du
r rectangulaire thrace (Parma trecidica).
attention, ensuite, a été appelée sur deux gros
allongés, anguleux, comprimés, revêtus d'une enve-
lamenteuse avec pointes à piquants protecteurs, et
ant trois loges intérieures qui renferment de longues
s cylindriques arrondies aux deux bouts. — Ces deux
, mais ceci sous toutes réserves et jusqu'à plus ample
, peuvent se rapporter à une hydrocharidée, vivant au
eaux et congénère des *Ottelia* actuels. Une espèce voi-
été reconnue par de Saporta à l'état fossile dans l'eo-
risien (p. 430).
avons aussi trouvé une superbe *antéfixe*, ornement
long du faîte d'un entablement, au-dessus du membre
ur de la corniche d'un édifice, pour cacher l'extrémité
es faîtières à la jonction des tuiles plates. Munie de la
te que l'on introduit sous l'*imbrex*, notre antéfixe
e haut pour 0^{m}13 de large) en terre cuite présente une
te encadrée par une élégante et fière aigrette.
parler d'une monnaie gauloise trop fruste, quelques
à l'effigie de Domitien, Marc-Aurèle, Vérus, remon-
: IIe et IIIe siècles. Ces pièces ont évidemment subi l'ac-

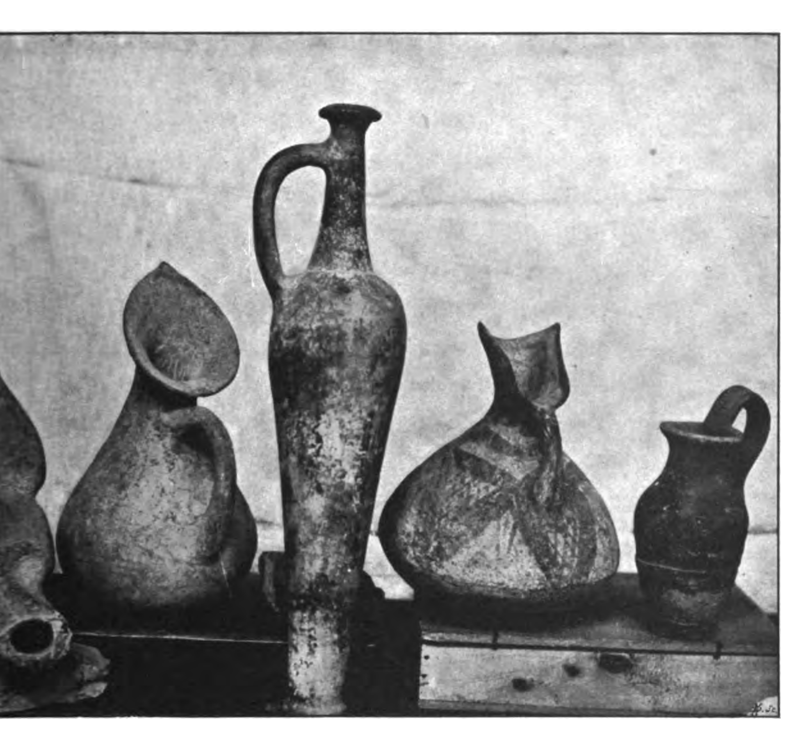
tion d'un feu intense et nous reportent à l'époque (
où la plus grande partie de la cité gallo-romaine d'
nemetum fut détruite, incendiée, ainsi que les villas
touraient. Et c'est bien alors que l'industrie céram
parut brusquement en Auvergne.

Les Gravouses touchent et dominent les terroirs
Remèges et de Saint-André, où il y eut une fab
poterie d'où proviendraient une grande lampe à d
des buires semblables à celles du musée d'Avig
aiguière très élancée. Ces objets nous ont été donnés
motif, par notre cousin germain, M. Georges Rougie

Louradoux et son squelette. — Le désordre que no
constaté aux Gravouses règne dans la couche arch
de Louradoux : il y offre les mêmes caractères. Mai
surcroît, nous sommes en présence d'un véritable
composé par une accumulation extraordinaire d'osse
chevaux, bœufs, porcs, moutons.

Le 29 juillet 1903, ce qui nous décida à exéc
fouilles personnelles, nous y avons découvert et
un squelette d'homme d'une taille supérieure à c
tres. Couché sur le côté gauche, la tête au levant
était étendu, dans une position normale, à 1m55 e
profondeur, en place et en contact immédiat avec l
du calcaire compact. Le fémur mesure 0m498, ce
respond bien à la stature d'un géant, d'après l
qui figure dans le manuel de médecine légale pa
et Chaudé.

Déterminé par M. l'abbé A. Pinguet, le crâne
qui fut celui d'un géant dans la force de l'âge, est
chycéphale : son indice céphalique égale, en effet
rapprochant ainsi des caractères de la race celtique
dice moyen est de 81,0. Quoique moins élevé et plu
il rappelle le crâne du dolmen de Borrebij (îles dan
possède le muséum de Paris. Il se superpose très b
le profil d'un autre crâne des tourbières d'Irlande,
particularité remarquable parce qu'elle est assez rare



uvés dans l'ancien enclos des Prémontrés de Saint-André

Clermont-Ferrand

vation des pariétaux à la suture sagittale. Ici et là,
l est d'ailleurs déjeté en arrière, ce qui n'a point lieu
crânes franchement brachycéphales.

un fragment du nasal brisé au point alvéolaire et au
laire, mais muni de trois incisives avec la canine, le
Louradoux est privé de son maxillaire supérieur. Les
'ailleurs friables, ce qui indique un très long séjour
erre.

te sur la droite et à mi-chemin du châtelet de Loura-
carrière de chaux exploitée par Madame Rigaud-
est d'ailleurs située tout au plus à 1.200 mètres du
Nau, de ce territoire où l'ouverture de la tranchée
in de fer de Tulle (1880-81), entre la gare de Cler-
rrand et la route d'Issoire, mit au jour une sorte de
e par crémation dont le mobilier funéraire, sans luxe,
rapporter à des enfants. Les rares monnaies qui y
lors recueillies appartiennent à la série des pièces
res et du haut empire jusqu'à l'époque des Antonins.
aussi que fut trouvé l'édicule dont les fragments sont
e de Clermont-Ferrand ; la description minutieuse en
te (4 avril 1882) par M. le docteur Dourif, qui eut soin
dre un croquis du monument qu'il sera facile de
uer.

u'il en soit, sans parler du crâne humain, nous avons
par là des débris de poteries sigilliennes et de vases
n moins beaux, à engobe rouge-corail caractéristique.
non moins nombreux les tessons de vases avec cou-
oire bronzée, à pâte serrée, très fine et très légère,
nchâtre ou rosée à l'intérieur : de formes exquises,
marquablement minces, ces derniers devaient être
trême fragilité.

ez à cela une petite lampe sépulchrale noircie par le
élégant lacrymatoire (0m10 de haut), tous les deux en
unâtre. Une urne gracieuse, finement ornée dans sa
férieure, est d'un rouge tendre.

orations incuses, c'est-à-dire en creux, une grande

urne cinéraire de $0^{m}24$, renferme encore les cendres
calcinés du défunt de cette époque lointaine.

D'un goût parfait et de style étrusque, un curi
vase, que surmontent les anses dont l'une a été bri
fond rouge sur lequel le noir a été ajouté pour de
décors et deux personnages séparés de part et d'autr
palmettes. Le premier sujet représente un génie ailé
une pile de coussins et tenant en main une sorte de
le second figure une déesse assise de son côté et aya
se regarder dans un miroir qu'elle élève de la ma
Une sorte de barbotine jaune d'or fait ressortir l
ainsi que les chaussures, les bracelets des bras et d
et les parures des personnages. — Ce vase rappelle
porte le n° 1 de la planche XXXVI du *Recueil d'an*
Caylus.

A côté d'un fragment de sculpture en relief su
représentant le groupe mutilé et privé de têtes d'u
avec sa monture, nous avons ramassé deux bouton
un long poinçon terminé par une large spatule pe
trou.

Nous n'avons pas trouvé de monnaies à Loura
revanche nous y avons récolté trois noms de poti
dans les caractères des IIe et IIIe siècles, du temps
nins, et non mentionnés dans la nomenclature de
Bouillet pas plus que dans celle de M. le docteur D
voici :

CARATI. M.

VIRONI. OF.

»ICIOTI. M.

Nous présumons que la première lettre qui manq
troisième nom devait être un R.

J.-B.-M. BIÉLA

3 décembre 1903.

Pour le Comité de public
Le Secrétaire de l'Académie, Mau

L'Imprimeur-Gérant, L. BELLET — 8985.

DÉMIE DES SCIENCES, BELLES-LETTRES ET ARTS
DE CLERMONT-FERRAND

ETIN HISTORIQUE & SCIENTIFIQUE DE L'AUVERGNE

PROCÈS-VERBAUX

Séance du 4 février 1904

éance est ouverte à 2 h. 1/4 par le docteur Dourif, it sortant.

e Secrétaire donne lecture du procès-verbal de la du 21 janvier. Ce procès-verbal est adopté sans ob- n.

propos de la réimpression du Règlement de la Com- dont il a été parlé à la fin de ce procès-verbal, il est u'un exemplaire du Règlement sera adressé à tous ıbres titulaires.

e docteur Dourif, avant de quitter le fauteuil de la ıce, remercie la Compagnie de l'honneur qui lui avait par ce choix, et installe le nouveau Président et le .

runhes remercie ses collègues de l'honneur qui lui il rend hommage à ses prédécesseurs et ajoute que nie a voulu, sans doute, donner un témoignage de qu'elle porte à l'Observatoire et encourager le Di- de cet établissement dans tous ses efforts pour lui de l'activité.

llocutions sont vivement applaudies.

propos des travaux du puy de Dôme, auxquels nhes a fait allusion dans son discours, M. Vernière narquer que la Société académique de Nantes, dans

un de ses derniers Bulletins, a fait paraître une ét
sujet.

— Le Président donne lecture d'une lettre du colo
pon, demandant son inscription au titre de membre
pondant et donnant sa démission de titulaire.

Il fait en quelques mots l'éloge de M. Aubert de l
ancien membre titulaire de l'Académie et, en der
membre correspondant, qui vient d'être enlevé ra
par une maladie.

— Le Secrétaire perpétuel dépouille la correspon
énumère les ouvrages reçus.

Il donne lecture des lettres de remerciement des c
élus le 21 janvier.

— M. Chalus dépose sur le bureau, en hommage
démie, un rapport fait par lui à la Chambre de Com
relatif à *un projet de loi sur les Sociétés par actions.*
sera également le compte-rendu des travaux de la C
de Commerce de Clermont pendant l'exercice expiré.

— M. Alluard demande que l'acte de la donation
nument de Vercingétorix faite par l'Académie à la c
de La Roche-Blanche, soit publié dans le *Bullet*
qu'une planche reproduisant ce monument. Cette m
renvoyée au Comité de publication.

— Le Trésorier donne lecture de ses comptes pour
expirée, ainsi que du projet de budget pour l'anne
1904.

Une Commission de trois membres, MM. Chau
Chalus et Bruyant, est nommée pour l'examen
comptes.

— M. l'abbé Fouilhoux rappelle que nous sommes
que où la publicité doit être faite dans l'arrondissem
quel sont destinés, cette année, les Prix de Vertu.

— Une demande du Président de la Société aca
d'Avignon, demandant échange de ses publications av
de la Compagnie, est renvoyée au Comité de public

— La parole est donnée à M. le conseiller honora

r sa lecture sur *Le domaine des Dauphins de Viennois rgne*. Cette lecture est renvoyée au Comité de publi-

s rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à par le Président.

OUVRAGES REÇUS

t. XII, nº 2, décembre 1903.
les langues romanes; t. XLVII (Ve série, t. VII), janvier-fé-
.
archéologique et historique de l'Orléanais; bulletin, t. XIII, r trimestre 1903.
de Saintonge et d'Aunis; XXIVe vol., 1re livr. ; 1er janvier

ie des Inscriptions et Belles-Lettres; Comptes rendus des e 1903 ; Salomon Reinach : Rapport au nom de la Commis- Antiquités de France sur les ouvrages envoyés au concours de 03, et lu dans la séance du 10 juillet 1903.
res de la Société littéraire, historique et archéologique de Lyon; 98 à 1902-1903.
de la Société des Antiquaires de l'Ouest; 2e série, t. IX, re 1903.
des savants; janvier 1904.
de la Société scientifique, historique et archéologique de la iège à Brive; t. XXV, 4e livraison, octobre-décembre 1903.
de la Société archéologique, scientifique et littéraire de 3e série, t. V, 1re livraison ; vol. XXXIII de la collection.
report of the Board of Regents of the Smithsonian institu- ying the operation... of the institution for the year inding 902.

HOMMAGES :

de loi sur les Sociétés par actions : Rapport présenté par e Chalus, président de la Chambre de Commerce, dans la séance vier 1904.
ie des inscriptions et belles-lettres; Comptes rendus des séances 1902 ; Auguste Audollent : *Note sur les fouilles du puy de juillet-22 août 1901.*
llent : *Note sur une nouvelle « Tabella devotionis »* trouvée à unisie). Extrait du *Bulletin archéologique*, 1902.
llent : *Ceres africana* (Association française pour l'avancement es ; Congrès de Carthage, 1896).

COMPTES DES RECETTES ET DES DÉPEN

DE L'ACADÉMIE DES SCIENCES, BELLES-LETTRES ET ARTS DE

pour l'exercice 1903-1904

Messieurs,

J'ai l'honneur de vous présenter, conformément au Règl comptes de l'exercice 1903-1904 et le projet de budget p 1904-1905.

TABLEAU A. — Mouvements des Fonds du 5 févri au 4 février 1904

(a) ENTRÉES OU RECETTES

I. **Encaissement des Cotisations.**

Cotisations annuelles, antérieures à 1903.	606	»
— — de l'exercice 1903.	1706	»
— — de l'exercice 1904.	24	»
Droit de diplôme.	25	»

II. **Intérêts.**

(A) du Fonds de réserve : coupons d'avril, juillet et octobre 1903, janvier 1904 des Rentes nominatives.	509	»
(B) des Fonds libres : à la Caisse d'épargne	28	»
— à la Société générale.	3	65

III. **Subventions.**

Encaissement de la subvention allouée par le département du Puy-de-Dôme sur les fonds de l'exercice 1902

IV. **Vente de jetons Lecoq** . . . .

V. **Vente de volumes des Archives et de livraisons du Bulletin.** . . . .

VI. **Abonnements au Bulletin** . . . .

Total des Recettes de l'exercice . . . . . .

Espèces en caisse.	114	60
Fonds libres à la Société générale. .	16	06
-- à la Caisse d'épargne. .	906	51

Total général des entrées ou recettes. . . .

(b) SORTIES OU DÉPENSES

d'impression.

lletin de 1903: janvier-juin, 20 feuilles 1/2, brochage et couverture compris.	1288 50	1715 50
istration du *Bulletin* de 1903	26 »	
moires : XVI[e] fascicule (*Descartes*, par 1. Parenty), 14 feuilles 1/4, couverture omprise : 820 fr. — Un à compte de 00 fr. ayant été précédemment versé, ette dépense se trouve réduite à	320 »	
primés divers : Convocations, circuaire, bandes, lettres d'avis, quittances le cotisations, etc..	81 »	

tements des Agents de l'Académie.

Feoux, agent comptable, son traitement de 1903	250 »	400 »
Bellard, appariteur, son traitement de 1903.	150 »	

is de séance publique.	91 50
er du local des Archives (1903).	120 »

s divers.

ais d'encaissement des cotisations. . .	2 10	110 20
ais de bureau et de correspondance. . .	32 50	
ranch. du *Bulletin* et port de volumes.	62 50	
tretien et assurance du mobilier	13 10	

sation annuelle à la Société artistique des Monuents de la Loire (1902).	6 50
scription au monument de Gergovia	588 »

ent des recettes	Espèces en caisse. . .	154 36	1406 15
	Fonds libres à la Société générale. . .	479 70	
	Caisse d'épargne . .	772 09	
	Total égal au montant des recettes.		4437 85

TABLEAU B. — Situation au 4 Février 1904

tif immobilisé.

9 francs de rente 3 p. 100 nominative, valeur au urs d'achat.	10972 50
B. — Au cours du 3 février 1904 (97 fr. 75), la valeur es rentes représenterait un capital de 16,584 fr. 90.	
etons de la fondation Lecoq : 430 jetons, à 1 fr. 60 n, valeur de l'argent.	688 »
Volumes déposés aux Archives.	(mémoire)
Total, sauf mémoire..	11660 50

(B) **Budget des Recettes et Dépenses de l'année 1904-1**

Recettes prévues :

I. Cotisations à recouvrer : Exercices antérieurs à 1904 . . . . 600 »
Cotisations à recouvrer : Exercice 1904 . 2200 »
II. Intérêts du fonds de réserve. 509
— des fonds libres. 31
III. Vente de jetons Lecoq. . . . .
IV. — de volumes des Archives. . . . .
V. Abonnements au *Bulletin*.. . . . .
VI. Encaissement de la subvention du département. . .

Ensemble. . . .
Disponible à ce jour. . . . . . .
Total des prévisions de recettes.

Dépenses prévues :

I. Frais d'impression :
A) *Bulletin* de 1903 (juillet-décembre) ; 10 feuilles environ, brochage et couverture compris . . . . 650 »
B) *Bulletin* de 1904 ; environ 28 feuilles. . 1700 »
C) XVIIe fascicule des *Mémoires*, par M. le docteur Roux, environ 12 feuilles. . 700 »
XVIIIe fascicule, environ 12 feuilles (700 fr.), acompte . . . . 400 »
Imprimés divers. . . . . 150 »
II. Affranchissements divers . . . .
III. Illustration du *Bulletin* : Crédit mis à la disposition du Comité de publication pour l'illustration du *Bulletin* . . . .
IV. Traitements des Agents de l'Académie . . . .
V. Frais divers : Recouvrement des cotisations, frais de bureau et de correspondance, etc. . . . . . .
VI. Loyer du local des Archives (1904) . . . .
VII. Cotisation à la Société artistique des Monuments de la Loire. . . . .
VIII. Entretien, réparation, assurance du mobilier des archives . . . .
IX. Frais de séance publique. . . . .
X. Dépenses imprévues . . . .

Total des prévisions de dépenses. . . . .
laissant libre une somme de . . . .

Total égal aux prévisions des recettes. . . . .

.EAU C. — Compte spécial des fonds affectés aux distributions de Prix de Vertu (Fondation du Maisniel)

(*a*) ENTRÉES OU RECETTES

oupons de la rente nominative	1000 »
Intérêts des fonds déposés à la Caisse d'Epargne. .	17 »
Coupons de rente hongroise	20 »
Total des recettes de l'exercice.	1037 »
Excédent au 5 février 1903.	593 80
Total général des recettes	1630 80

(*b*) SORTIES OU DÉPENSES

rix décernés à la séance du 20 décembre 1903. . . .	900 »
Gravure de médailles	2 50
Total des dépenses. . . .	902 50
édent des recettes : fonds déposés à la Caisse d'é-argne	728 30
Total égal au montant des recettes. . .	1630 80

.EAU D. — Actif immobilisé de la fondation du Maisniel. — Situation au 4 février 1904

000 francs de rente 3 °/₀ nominative, représentant cours du 3 février 1904 (97,75) un capital de. . . .	32.583 33
eux titres au porteur de 4 florins chacun de l'Em-unt Hongrois 4 °/₀ or, valeur au prix d'achat. . . .	508 15
Total de l'actif immobilisé.	33.091 48

hiffres que je viens d'avoir l'honneur de vous soumettre témoi- la nécessité qui s'impose de ne pas se départir de la plus stricte i. L'excédent des recettes, prévu au budget, est insignifiant — le 600 francs — et se trouverait absorbé par la moindre dépense im-

le précieux concours de vous tous, Messieurs, votre Trésorier s'ef- d'améliorer cette situation. Il forme des vœux pour que, l'an pro- l puisse ouvrir à votre activité des crédits illimités.

nont-Ferrand, le 4 février 1904.

Le Trésorier de l'Académie,
Casimir Pajot.

NOTES ET DOCUMENTS
CONCERNANT L'HISTOIRE D'AUVE

L'Ecole d'Effiat et l'Adjudant-général Marl
(1793)

Ce fut, comme on le sait, un ministre de Louis comte de Saint-Germain, qui créa dans les province tain nombre d'écoles militaires préparatoires, école rent toutes confiées à des religieux.

Une ordonnance royale du 28 mars 1776 disper dans douze collèges du royaume, le plus grand nor élèves rassemblés à l'école bâtie à Paris, de 1750 à l'extrémité du Champs-de-Mars, et dont la fondat due à la persévérance du ministre d'Argenson, au frères Pâris, surtout de Pâris-Duverney, et à la Mme de Pompadour. Sorèze, Tiron, Rebois, Beaumo levoy, et plus tard Auxerre, furent attribués aux tins ; Vendôme, Effiat, Tournon, revinrent aux Or Brienne fut le lot des Minimes; Pont-à-Mousson, chanoines réguliers de Saint-Sauveur ; enfin, L échut aux Doctrinaires.

Ces diverses maisons où, d'ailleurs, s'instruisai tre jeunes gens, s'engageaient à recevoir chacune d étudiants destinés à l'armée. Le roi payait pour cha une pension de 700 livres, et, dans la suite, les sujets de ces collèges pouvaient obtenir des bou l'école militaire de Paris. C'est ainsi que Bonapa comme « élève du roi » chez les Minimes de Brienne fut admis à l'école de Paris en 1784.

L'histoire du collège d'Effiat a été faite (1); nou

(1) Bagès : *Histoire de l'Ecole royale militaire d'Effiat*, historique de l'Auvergne », nos 4 et 5, 1902. — Elie Jaloust *ciennes Ecoles de l'Auvergne*, « Mém. de l'Académie de Clerm

lons pas la refaire. Notre seul désir est de signaler quelques faits épisodiques dont il n'a pas été parlé, et qui se rapportent à la période révolutionnaire.

* * *

L'établissement fondé par le maréchal d'Effiat était en pleine prospérité, lorsque l'ordonnance du 28 mars 1776 lui donna le titre d'*Ecole royale militaire,* et cette prospérité se soutint jusqu'aux premières années de la Révolution, presque jusqu'au jour où la Convention nationale décréta la suppression d'Effiat, le 9 septembre 1793. Mais il faut dire que le Conseil général du département du Puy-de-Dôme n'avait pas attendu la Convention pour fermer les portes de l'Ecole : le 24 avril précédent, cette fermeture avait été décidée par l'administration locale.

L'initiative prise par le département parut éveiller quelque peu les susceptibilités du gouvernement. On n'avait pas eu le temps encore, en haut lieu, de s'occuper des choses de l'instruction publique ; rien n'avait été décidé à cet égard ; ce qui existait était maintenu provisoirement. D'ailleurs, il fallait de l'argent pour renvoyer chez eux les élèves, et les fonds manquaient absolument. Aussi l'adjoint au ministre de la guerre, Xavier Audouin, exprime son étonnement aux administrateurs du département du Puy-de-Dôme, et ne leur cache pas une pointe de mécontentement dans la dépêche suivante :

« Paris, le 1er mai 1793, l'an 2e de la République.

» L'adjoint au ministre de la guerre, aux administrateurs composant le directoire du département du Puy-de-Dôme :

» Je viens d'être informé, citoyens, par le principal du collège d'Effiat, de l'arrêté que vous avez pris et qui a pour objet la suppression de cette maison d'instruction publique. Il parle même des ordres que vos commissaires ont donné (*sic*)

pour l'évacuation de la maison et le renvoye de
leurs parens. Des patriotes tels que vous, citoyer
civisme s'est toujours prononcé d'une manière a
qu'énergique, n'ont pu être déterminés à prendre
sure que par des faits graves, et qui pouvaient com
le salut de la chose publique ; et je suis d'autant plu
le croire, que le principal vient d'adresser au mi
plaintes sur l'insubordination et l'indiscipline de
Cependant, de quelque importance que soient les fa
provoqué votre arrêté, je me crois fondé à vous re
que les maisons d'instruction publique ayant été c
provisoirement, jusqu'à ce qu'il ait été statué su
d'instruction publique, le pouvoir législatif a seul l
prononcer extraordinairement la suppression d'un
maisons, et si vous l'aviez instruit des motifs qui
l'y déterminer, je ne doute pas qu'il ne fût entré
vues dirigées par le bien public. Mais, sans alle
cette mesure de rigueur qui frappe également sur
et sur le coupable, j'avais déjà pensé qu'une réfo
tielle des individus, qui ne seraient pas dignes des
de la nation, suffirait, sans doute, pour le rétabliss
l'ordre, et je vous priais, par une lettre particulière
recevrez néanmoins, de m'informer des sujets agit
le troublent en ce moment.

» Je dois encore vous observer que le renvoi des
l'évacuation de la maison ne peuvent se faire s
sionner des dépenses pour lesquelles je n'ai point
Je vous engage donc, citoyens, avant de presser l
de votre arrêté, à réfléchir sur mes observations e
truire du parti que vous aurez cru devoir prendre.
convaincu de l'excellence de vos principes et de v
ture que je croirai bien faire de me joindre à vo
persistez dans l'exécution de votre arrêté.

(Signé) » Xavier Audouin » (

(1) *Archives du Puy-de-Dôme,* Fonds du collège d'Effiat, sé

rellement les administrateurs se défendent et tentent fier la mesure qu'ils ont prise.

« Clermont-Ferrand, le 7 mars 1793, an II de la République.

administrateurs et procureur général syndic du dé-ent du Puy-de-Dôme, au ministre de la guerre.

. La loi du 18 avril 1792, article 6, titre 1er, porte que membres des congrégations employées actuellement nseignement public en continueront l'exercice à titre iel, jusqu'à son organisation définitive.

te loi, comme vous voyez, ne conserve aux congréga-culières que l'enseignement public. Or, celui d'Effiat as de ce genre, il était un enseignement très parti-C'était un pur pensionnat où n'étaient reçus que des rs nobles, nommés par les fondateurs, des élèves nommés par le roi, et les enfants des personnes assez our les y tenir, mais les Ecoles n'étaient et n'ont été publiques ; les portes n'en étaient ouvertes qu'aux es de l'intérieur, et, dans aucun temps, à celles du elles ne se trouvent donc pas du nombre de celles ées ; elles se trouvent, au contraire, dans les suppri-

s, outre que l'enseignement d'Effiat n'a jamais été ni dû être regardé comme tel, il était rejetté par le sme. Cette maison a toujours été et est encore le ber-l'aristocratie. Nous devons cependant rendre hom-civisme des instituteurs, et à leurs efforts pour en à leurs élèves, mais le vice est dans le cœur, il sera à guérir.

plupart de ces élèves sont fils d'émigrés ; tous sont nt nobles ou appartiennent à des parens riches ; tous des pertes, les sentent et les regrettent ; tous soupi-rès le retour de l'ancien régime ; une pareille collec-trop dangereuse pour la souffrir ; mais, pour parfai-l'apprécier, il suffit de savoir qu'elle est l'ouvrage de

l'ex-ministre Narbonne (1). C'est lui qui a fait l
promotion. Cet antirévolutionnaire n'a dû prod
faveurs qu'aux ennemis de sa patrie.

» Une maison uniquement consacrée aux cy-dev
et aux riches est une maison privilégiée : il ne peut
en subsister de cette espèce. L'enseignement pub
tient à tous ; il faut qu'il soit également distribué à

» Tels sont, citoyen ministre, les principes de
duite ; les nobles et les privilégiés sont une plant
qu'il faut enfin détruire ; nous sommes résolus à
jusqu'à la plus légère racine .... »

Cette lettre, qui respirait le plus pur civisme,
qu'être agréable au ministre, aussi ce dernier appr
plètement la conduite des administrateurs, et, le
leur envoyait ce *satisfecit :* « Le ministre était s
d'avance, citoyens, des motifs qui avaient détern
arrêté pour la suppression du collège d'Effiat, et l
sur l'aristocratie et l'incivisme des élèves de la
dans tous les collèges se sont tellement multipli
demandé à la Convention nationale d'être autorisé
dans leur famille tous ceux que les corps admini
désigneront comme coupables d'ingratitude envers
Jusque-là je recommande à votre patriotisme to
fants égarés qui, s'ils ont été abandonnés de leu
doivent servir de gages contre les nouveaux att
ceux-ci méditeroient.

(Signé) » Xavier Audou

Le 28 mai le ministre insiste sur cette idée que
peuvent servir d'otages, et il écrit aux admini
« ..... Les élèves sont des otages précieux. Je vo
conséquence, de vouloir bien faire défendre au pr

(1) Le comte Louis de Narbonne-Lara, né dans le duch
en 1755, mort à Torgau (Allemagne), le 14 janvier 1814.
nistre de la guerre par Louis XVI, au mois de décembre 179
ses fonctions le 10 mars 1792.

ational militaire d'Effiat de remettre aucun enfant, la fondation des Ecoles militaires, sans un ordre u ministre. »

e on le conçoit aisément, grand fut l'émoi des pa- a nouvelle que leurs enfants pourraient être retenus tages dans les écoles nationales. Le citoyen Antoine 1), qui était alors chef de bataillon, adjudant-géné- l'armée des Pyrénées, après avoir été député de la à l'Assemblée législative (1791-92), prit la chose au , car il avait alors à Effiat son fils aîné, Adolphe, et, rons de Toulouse, où il commandait un corps de il expédia au Directoire du Puy-de-Dôme la curieuse que voici :

u camp de Baserque, le 5 juillet 1793, 2me de la République.

ljudant général Marbot aux administrateurs du dé- nt du Puy-de-Dôme.

» Citoyens,

iens réclamer contre l'oppression. J'étais à la prise nilla ; je n'étais pas oisif en Franche-Comté. Lorsque ution y commença, au mois d'août 1789, j'accourus n département au mois d'octobre suivant (La Cor- a révolution commençait à peine à y être sentie ; quelques patriotes à lui donner cette impulsion vi-

ine Marbot, né le 6 décembre 1753 à La Rivière, commune canton de Mercœur, arrondissement de Tulle (Corrèze). Il 3 octobre 1776, Marie-Louise Dupuy de Certain, du village de ère, paroisse de Cahus, en Quercy. Le maréchal Canrobert est te famille Certain. « Mon père, Antoine Marbot, écrit Marcellin ns ses *Mémoires*, était un superbe homme, d'une très haute ature..... Son caractère, un peu violent, avait été tempéré par de la bonne société qu'il fréquentait. Son cœur était, d'ailleurs, , le premier mouvement passé, il cherchait à faire oublier les s qui lui avaient échappé. » Voir, au surplus, l'intéressant tra- ublié sur le général Antoine Marbot M. Louis de Nussac, dans *de la Société archéologique de la Corrèze*, tome XXVIe (an-

goureuse qui, sans doute, vous a été connue dans le temps : le peuple me fit successivement administrateur et législateur; j'étais le 10 août dans la montagne de l'Assemblée nationale, lorsqu'au bruit du canon nous vîmes s'écrouler les débris du trône. En sortant de la législature, j'offris mon bras à la patrie ; je pars pour voler aux Pyrénées ; je passe devant la porte de ma maison et je n'y entre pas; le général en chef de l'armée me chargea de la défense du département de l'Ariège; je l'ai conservé intact jusqu'ici, avec 1500 hommes, et cependant 6000 Espagnols sont en avant de moi : administrateurs, voilà mes titres.

» Mais, pour servir ma patrie, il m'a fallu abbandonner l'éducation de mon fils, éducation que j'avais commencée avec quelque succès : je le mis à l'Ecole d'Effiat ; je crus que cet asile était sacré, et que, tant que la loi n'aurait pas supprimé cet établissement, je ne devais pas craindre que des ordres particuliers priveraient mon fils des moyens d'éducation, sans que je puisse même le savoir. En conséquence, tranquille à cet égard, je ne m'occupais ici que de mon métier, lorsque j'ai appris que vous refusiés aux élèves d'Effiat des professeurs de mathématiques et des maîtres de dessein, que la nourriture des élèves n'était pas assuré, qu'ils étaient à la veille de manquer de pain, et que cependant on n'avait pas la liberté de faire sortir de là ces enfans, parce que, m'a-t-on dit, vous les gardiés comme des otages.

» Citoyens, mettés-vous à ma place, à la place d'un homme qui, pour servir la cause de la liberté, a abbandonné ses affaires, sa famille, et tout ce qu'il a de plus cher au monde, et vous sentirés combien ma situation est cruelle, lorsque je pense que c'est parce que j'ai fait tous ces sacrifices à ma patrie, que l'éducation de mon fils va être manquée, abbandonnée, et qu'il risque d'éprouver les horreurs de la famine.

» Citoyens, j'ai prié les administrateurs du département de l'Ariège, qui connaissent depuis longtemps la franchise de

ɔuement à la cause de la liberté, de vous faire con-
degré de confiance que je peux mériter, et d'obtenir
ɩue mon fils ne soit pas privé des bienfaits de l'édu-
'ose espérer, citoyens, que vous aurés égard à mes
ons, et que vous ferés cesser une oppression que j'ai
éritée que tout autre.

(Signé) » MARBOT. »

— Peut-être pensés-vous que tous les élèves d'Ef-
ce qu'on appelait autrefois des Gentilshommes? Au
on fils fait-il une exception ; il n'a pas à rougir de sa
, et on ne lui reprochera pas la moindre teinture de
; mon père était un fermier, et mon grand'père
ıand de bœux. Quant à moi, j'ai fait mes preuves :
renvoyé des gardes du ci-devant roi, *parce que je
s Gentilhomme !* Cela est écrit au long dans les re-
la compagnie de Villeroi, déposés au bureau de la
ınnée 1776, mois de janvier. »
oyant sa protestation aux administrateurs du Puy-
Marbot eut le soin d'y joindre une lettre de recom-
n des administrateurs de l'Ariège, lettre dont voici
:

« Foix, le 1er juillet 1793, l'an 2e de la République.

ıdministrateurs du département de l'Ariège aux ci-
ministrateurs du département du Puy-de-Dôme, à
.

» Citoyens mes frères,

citoyen Marbot, adjudant général de l'armée des
s orientales et campé à Merens, sur nos frontières,
e sa troupe, vient de nous instruire qu'il a un en-
uze ans à l'Ecole militaire d'Effiat dans votre dépar-
ue vous avez mis en état d'arrestation cet enfant et
élèves comme des otages qui vous répondent de

leurs parens attachés au service militaire de la République: que vous vous refusés à remplacer les professeurs des mathématiques et les maîtres de dessin de cette école, et qu'enfin vous laissés manquer de pain et périr de faim cette tendre jeunesse, le plus doux espoir de la patrie. Marbot paye la pension de son fils et ne demande pour lui que du pain et des maîtres, ou qu'il lui soit permis de le retirer. L'un ou l'autre est de toute justice, et s'y refuser serait un acte aussi injuste qu'inhumain et atroce. Nous présumons trop bien de vos sentimens pour devoir fortement appuyer la réclamation d'un père qui a abandonné l'éducation de son enfant chéri, pour se livrer tout entier à la défense de la liberté, et qui jusqu'ici n'a brulé que pour son triomphe.

» Entendés, citoyens, la voix de la nature; que vos soins veillent avec amour sur un tendre rejetton, et tandisque dévoué au combat et à la mort pour sa patrie, Marbot ne sollicite que du pain, de l'éducation pour son fils, pour que vous le rendiés à ses vœux, montrés-vous humains à son égard, justes, et nous ajouterons : dignes de la confiance honnorable dont vous êtes investis.

(Signé) » Rosselot, Larroire, Galy, Talparroud, Caors, Verniolle, Giraud, Bordes, président, Mangin, secrétaire » (1).

* * *

La lettre de Marbot et l'apostille des administrateurs de l'Ariège émurent fortement les membres du Conseil général du Puy-de-Dôme. Ils s'empressèrent de demander des explications au supérieur du collège, et celui-ci affirmait aussitôt. dans sa réponse en date du 12 juillet 1793, que les angoisses paternelles du citoyen Marbot provenaient d'un simple malentendu, à la suite d'une correspondance échangée entre le supérieur et l'adjudant-général.

(1) *Archives du Puy-de-Dôme*, Fonds du collège d'Effiat.

« A l'Ecole nationale militaire d'Effiat, le 12 juillet 1793, l'an 2e de la République.

» Citoyen procureur général syndic,

» J'ai reçu aujourd'hui la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire, avec copie de celle qui vous a été adressée par les administrateurs du département de l'Ariège, et je m'empresse d'y répondre sur-le-champ.

» C'est un malentendu qui a excité de la part du citoyen Marbot, adjudant général de l'armée des Pirénées, la plainte qu'il a faite aux administrateurs du département de l'Ariège. Je lui écrivis dans le courant du mois de juin pour l'engager à retirer son fils de notre Ecole, en lui observant : 1° qu'elle avait été supprimée par un arrêté du département du Puy-de-Dôme, et que le ministre de la guerre avait confirmé cet arrêté ; 2° que nos professeurs de mathématiques avaient été nommés professeurs à l'Institut de Clermont et non remplacés, et que nous étions également privés du maître de dessin que nous n'avions pas eu non plus la liberté de remplacer ; 3° que nous avions défense de la part du ministre de la guerre de laisser sortir aucun de nos élèves sans un ordre spécial de sa part, et que le département avait aussi une lettre par laquelle il était prié de veiller à l'exécution de cet ordre.

» J'aurai surement ajouté, citoyen procureur général, que cette lettre mettait en quelque sorte nos élèves en état d'arrestation, afin qu'ils fussent comme des otages qui répondissent des attentats que leurs parens pourraient méditer contre la patrie, ce qui était, en effet, le motif que donnait le ministre, pour arrêter ces jeunes gens dans notre Ecole. Or, voilà ce qui aura surement trompé le citoyen Marbot. Il se sera imaginé que dans la classe de nos élèves (ci-devant du Roi) j'avais aussi compris les pensionnaires (1). Il au-

(1) Comme on le voit, le jeune Marbot n'était pas élève militaire, mais simple pensionnaire. Sur la liste publiée par M. le capitaine Bagès, *loco*

rait cependant du voir bien clairement que ce n'était pas le sens de ma phrase, puisque je lui donnai simplement le conseil de retirer son fils pour le placer ailleurs.

» Quant à la disette dont il parle dans sa lettre, vous savez, citoyen procureur général, qu'elle se fit sentir à un point effrayant le mois dernier dans tout le département. Nous manquâmes nous-mêmes de pain, et j'allai vous en demander. Vous ne pûtes nous accorder ce dont vous manquiez vous-même, ce que je marquai au citoyen Marbot comme une simple nouvelle.

» Voilà, citoyen procureur général, ce que je me rappelle très bien avoir marqué au citoyen Marbot ; mais comme il est père, et père tendre, et surtout vivement intéressé à l'éducation de son fils, je ne suis pas surpris que ma lettre l'ait fortement affecté, mais il doit être rassuré dans ce moment-ci, parce que je lui donnai, la semaine dernière, des détails qui ont dû le faire revenir de l'erreur dans laquelle la mauvaise interprétation de ma première lettre l'a fait tomber.

(Signé) » Rivette,
» Préfet de l'Ecole nationale militaire d'Effiat. »

Cette réponse fut envoyée à Marbot et en même temps le procureur général syndic du département du Puy-de-Dôme écrivait ce qui suit aux administrateurs de l'Ariège :

« Clermont-Ferrand, le 12 juillet 1793, an 2 de la République.

» Citoyens frères et collègues,

» A la réception de votre lettre, notre premier soin a été d'en envoyer une copie aux supérieurs du collège d'Effiat, avec recommandation très pressante de me donner les renseignements les plus détaillés sur leurs élèves, et surtout

citato, il est ainsi porté : Adolphe de Marbot, né en avril 1781, âgé de 9 ans, fils de M. de Marbot, ancien garde du roi, et de dame Certain, à La Rivière par Beaulieu, à Tulle ; entré le 2 juillet 1790, sorti fin 1792.

près sur le jeune Marbot. Le préfet a été très exact à faire passer ; ils répondent pleinement à tout ce que emandez ; je vous en envoie une copie. Je vous prie de nmuniquer au citoyen Marbot : on ne saurait calmer t la sollicitude paternelle d'un brave militaire.

uillez lui faire, de la part de l'Administration et de la e en particulier, les offres de service et de surveil- qui pourront lui être agréables. »

* * *

le monde connaît les intéressants Mémoires du gé- baron de Marbot, publiés par l'éditeur Plon, en 1891. ur de ces Mémoires, Marcellin Marbot, était le fils d'Antoine Marbot dont nous venons de parler, et le 'Adolphe, l'élève d'Effiat.

lphe avait douze ans (1) lorsque son père le fit venir de lui, à Toulouse, après l'incident que nous avons é. Marcellin, plus jeune de dix-sept mois (2), ne passa par Effiat. Les deux enfants furent mis postérieure- u collège militaire de Sorèze, précédemment tenu par nédictins, et conservé en 1793 sous la direction de dom , ex-bénédictin, successeur de dom Despaulx, qui avait le serment constitutionnel.

ère des deux Marbot, après avoir été adjudant-général, nous l'avons dit, fut nommé général de brigade le t 1793, et passa divisionnaire le 25 décembre suivant. rut du typhus au siège de Gênes, en l'année 1800.

lphe fut aide de camp de Bernadotte et eut une car- les plus aventureuses. Il servit surtout dans les états- . Il est mort maréchal-de-camp en retraite, au château s, commune d'Altillac (Corrèze), le 2 juin 1844.

nt à Marcellin, l'auteur des *Mémoires*, on sait qu'il est

étail né le 22 mars 1781.
le 18 août 1782.

mort à Paris le 16 novembre 1854. De son union avec Mlle Desbrières, en 1811, sont issus des enfants dont la descendance existe encore.

***

Bon nombre de pères de famille, craignant comme l'adjudant-général Marbot, de voir leurs fils retenus comme otages dans les écoles nationales, faisaient leur possible pour les faire revenir auprès d'eux, quand le ministre de la guerre décida, le 13 juillet 1793, « vu l'état de désorganisation du collège d'Effiat », de répartir les élèves militaires dans d'autres écoles.

Ainsi furent désignés pour le collège de Tournon :

Jean-Baptiste-François-Charles Morel de la Colombe, né le 30 septembre 1775. Son père ancien garde du corps, compagnie écossaise, à Maillat, par Issoire.

Marc-Armand-Théodore de Vichy, né le 30 mai 1779. Son père ancien capitaine de cavalerie, à Varvasse, par Clermont.

Côme-Damien-Claude Taillandier de Rouville, né le 13 juin 1780. Son père à Olmet, par Thiers.

Joachim-Joseph Bournat de la Perche, né le 20 décembre 1778. Son père ancien lieutenant d'infanterie, à Neuville, par Billom.

François-Charles La Boulaye, né le 24 février 1781. Son père ancien chevau-léger, Billom.

Pierre-Alexandre Château-Bodeau, né le 4 novembre 1792. Son père capitaine dans le 60e régiment, en 1790, à Clermont.

Athanase-Victor Damas, né le 30 août 1780. Sa mère à Saint-Galmier, par Chazelles (Rhône-et-Loire).

Pierre-François-Alexandre d'Hélis, né le 20 février 1781. Son père capitaine dans le 3e régiment d'artillerie, en 1790, à Saint-Jean-d'Herous, par Die (Drôme).

Bernard-Barthélemy-Louis-Rodolphe Rossel de Fontarè-

ches, né le 8 janvier 1782. Son père ancien lieutenant des maréchaux de France, à Uzès.

Joseph-François-Bruneau (*sic*) d'Ornac de Verfeuil, né le 10 février 1781. Son père ancien capitaine d'infanterie, à Verfeuil, par Uzès.

Etat des élèves qui doivent passer au collège de Pontlevoy (Loir-et-Cher)

Claude-Sébastien Roy de la Chaise, né le 6 février 1779. Son père ancien capitaine d'infanterie, à Moulins.

Jean-Baptiste de Ribier de Layre, né le 18 août 1779. Son père ancien officier d'infanterie, à Layre, près Bort, district d'Ussel.

Charles-Louis Chalus du Châtelet, né le 17 novembre 1778. Sa mère au Châtelet, par Bort (Corrèze).

Jean-Baptiste Hautier de Villemontée, né le 27 mai 1779. Son père ancien lieutenant des maréchaux de France, à Moulins.

Etienne-Joseph-Edouard Prudhomme, né le 23 octobre 1782. Son père capitaine dans le 6e régiment de chasseurs à cheval, à Salins.

Emmanuel du Mosnard, né le 22 juin 1782. Son père lieutenant en premier dans le 73e régiment, à Brilhac, par Confolens (Charente).

Au collège de Sorèze

Alexandre-César-Louis d'Anterroches, né le 2 août 1776. Son père ancien lieutenant de dragons à Peyrusse, par Saint-Flour (Cantal).

Antoine de Pruines, né le 13 février 1779. Son père à Currières, paroisse de Boisset, par Aurillac.

Alexandre Cornars de Curton, né le 26 juillet 1779. Son père ancien gendarme de la gendarmerie, à Marmagnac, par Clermont, ou à Aurillac.

Jean-François-Marie Castrès de Tersac, né le 24 février 1780. Son père capitaine dans les carabiniers, à Tessières, par Aurillac.

Joseph-Jules La Vaissière de la Vergne, né le 14 février 1781. Son père ancien gendarme de la garde, à la Vergne, près Murat, par Saint-Flour.

François-Jean-Baptiste de la Tour, né le 7 mars 1782. Son père ancien lieutenant des maréchaux de France, à la Placète, paroisse de Cayrols, par Aurillac.

Raymond Frix de l'Isle de la Boutignère, né le 19 octobre 1778. Son père ancien major d'infanterie, à Auch.

Anne-François Vesian, né le 9 février 1782. Son père ancien sous-aide major d'infanterie, à Alby.

Claude-Jérôme Dubost, né le 12 janvier 1783. Son père lieutenant dans la gendarmerie nationale, à la résidence de Saint-Julien, à Montrevel, par Bourg (Ain).

Au collège de Brienne (Aube)

Louis-Marie Dufaure-Chazours, né le 31 août 1778. Son père ancien capitaine d'infanterie, à Gannat.

***

Les translations ordonnées par le ministre ne s'effectuèrent point. Des difficultés s'élevèrent entre le gouvernement, le département du Puy-de-Dôme et l'école, pour le paiement des transports dont personne ne voulait prendre la charge. En outre, l'état de trouble dans lequel se trouvait le pays ne contribuait pas peu à augmenter les prétentions des voituriers. Les conducteurs de charrettes demandaient 25 livres par jour pour quatre enfants, le retour non compris, avec condition qu'on ne ferait pas plus de huit ou neuf lieues par jour. Finalement, les élèves se trouvaient encore à Effiat lorsque, le 9 septembre 1793, la Convention supprima les

écoles militaires. Le 17 du même mois, le ministre de la guerre invitait les directeurs de ces écoles à renvoyer les élèves dans leurs familles, mais à peine cette invitation était-elle lancée, qu'on s'aperçut que le décret de la Convention ne prévoyait point les mesures à prendre pour ce renvoi, et une seconde lettre, en date du 19 septembre, suspendait l'ordre donné le 17. C'est ce que nous voyons dans une pétition adressée le 30 septembre par le supérieur d'Effiat aux administrateurs du district de Riom, pétition ainsi conçue :

« Un décret du 9 de ce mois a supprimé les Ecoles militaires. En conséquence de cette loi, le ministre de la guerre nous a adressé, le 17 suivant, l'ordre de renvoyer les élèves de l'ancienne fondation des Ecoles militaires à leurs familles respectives. Une seconde lettre du 19 suspend les mesures arrêtées par le ministre, et nous prévient qu'il écrit en même temps au directoire du département du Puy-de-Dôme pour le prier de faire les avances de fonds nécessaires pour l'entretien et la nourriture de nos élèves jusqu'à ce que la Convention ait prononcé sur le mode de leur renvoi.....

» Nous n'avons personnellement aucun moyen de faire subsister nos élèves, mais nous avons entre les mains des arriérés de pensions qui nous sont rentrés et dont nous ferons usage si vous nous y autorisez. Le nombre des élèves de la fondation est réduit à vingt-deux et leur pension individuelle est de 700 livres par an. Si la maison est évacuée avant la fin d'octobre, nous vous remettrons le reliquat de la pension de chaque élève, à compter du jour de la sortie.

(Signé) » Rivette. »

Les administrateurs du district accordèrent au supérieur l'autorisation qu'il demandait, mais l'évacuation qu'on pensait devoir être accomplie au plus tard à la fin d'octobre, ne fut terminée que le 17 décembre suivant, et le supérieur Rivette se plaignait, le 21 février 1794, à l'administration dépar-

tementale, de ce que la maison n'était pas encore remboursée des avances par elle faites pour la nourriture et l'entretien des élèves. « Notre maison, écrivait l'ancien préfet du collège, est évacuée depuis un mois et demi. Nous laissons à la nation plus de 45.000 livres d'économies, sans parler d'un mobilier immense et de nos biens qui étaient également le produit de nos épargnes. Il serait étonnant qu'on nous refusât le remboursement des avances que nous avons faites d'après votre consentement, et que nous avons été obligés d'emprunter. »

M. Rivette demandait en même temps un certificat de civisme. Il quittait peu de temps après Effiat avec ses confrères, et, à la fin de l'année 1794, les bâtiments du collège et leurs dépendances étaient vendus nationalement à différents particuliers.

Elie JALOUSTRE.

Pour le Comité de publication :

Le Secrétaire de l'Académie,

Maurice BASSE.

L'Imprimeur-Gérant, L. BELLET. — 9011

ACADÉMIE DES SCIENCES, BELLES-LETTRES ET ARTS
DE CLERMONT-FERRAND

BULLETIN HISTORIQUE & SCIENTIFIQUE DE L'AUVERGNE

PROCÈS-VERBAUX

Séance du 3 mars 1904

La séance est ouverte à 2 h. 1/4 par M. le professeur Brunhes, président.

— En l'absence du Secrétaire, M. Bruyant donne lecture du procès-verbal de la séance du 4 février. Ce procès-verbal est adopté sans observation.

— Le Secrétaire perpétuel dépouille la correspondance et énumère les ouvrages reçus.

— M. le Président fait part à l'Académie de la mort de M. Langlais, avocat, membre titulaire. L'Académie s'associe aux regrets exprimés par M. le Président.

— M. Maurice Chalus, au nom de la Commission des Comptes, donne lecture de son rapport approuvant la gestion financière du Trésorier pendant l'année 1903. — Approuvé avec remerciements au Trésorier.

— M. Laude donne communication de l'avis suivant dont on vote l'insertion au procès-verbal :

« MM. les Membres de l'Académie qui ont emprunté des fascicules ou ouvrages offerts à la société, avant la mise en

pratique du nouveau système de prêts, sont priés de vouloir bien les faire remettre d'urgence à la Bibliothèque, afin de faciliter le recolement des collections et de permettre au Bibliothécaire de réclamer à qui de droit, en connaissance de cause, les volumes ou livraisons dont l'absence aura été constatée. »

— Sur la proposition de M. Alluard, la séance du mois d'avril est fixée au 14 avril en raison des fêtes de Pâques.

— MM. Boudet, Jaloustre et Mège sont nommés membres de la Commission du prix de Vertu.

D'autre part, le Président devant choisir, au sein d'une Commission élue, l'orateur chargé de prononcer le discours d'usage à la séance publique annuelle, l'Assemblée désigne MM. Christophle, Rouchon et Seguin.

— M. Bruyant puis M. le docteur de Ribier donnent lecture de leurs travaux inscrits à l'ordre du jour. Les deux Mémoires sont renvoyés au Comité de publication.

— Après cette communication, M. Mège fait observer que, dans le cas où, après examen, le Comité de publication émettrait un avis favorable pour l'impression des documents de M. de Ribier, ces documents ne pourront, dans tous les cas, être publiés en fascicules que dans cinq ou six ans au plus tôt, c'est-à-dire après les travaux ci-après dont l'impression a été décidée antérieurement : *Les Inscriptions de la Cathédrale de Clermont*, par le docteur Roux ; *Les Elections de 1789 en Auvergne*, par M. F. Mège ; *Les Confréries de Riom*, par M. Everat ; *La table générale des Annales de l'Auvergne et des Mémoires de l'Académie*, par M. Vernière ; la suite de l'*Histoire d'Auvergne* du chanoine Audigier.

— L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 4 heures.

OUVRAGES REÇUS

Journal des Savants; février 1904.

Mémoires de la Société nationale des Sciences naturelles et mathématiques de Cherbourg; t. XXXIII, 4e série ; t. III, 2e fascicule.

Comité des travaux historiques et scientifiques; Bulletin historique et philologique, année 1903, nos 1 et 2.

Mémoires de l'Académie des sciences, inscriptions et belles-lettres de Toulouse; 10e série, t. III.

Bulletin de la Société des amis des sciences et arts de Rochechouart; t. XIII, no 3.

Bulletin de la Société des naturalistes de Moscou; année 1902, no 4.

Revue de Saintonge et d'Aunis ; Bulletin de la Société des Archives historiques, XXIVe volume, 2e livraison, 1er mars 1904.

Mémoires de la Société nationale d'agriculture, sciences et arts d'Angers; 5e série, t. VI, année 1903.

Bulletin historique de la Société des Antiquaires de la Morinie; 52e année, 208e livraison, t. XI, année 1903, 4e fascicule.

Académie des sciences, belles-lettres et arts de Besançon ; procès-verbaux et mémoires, année 1903.

Bulletin de la Diana ; t. XIII, no 7.

Bulletin trimestriel de la Société des Etudes littéraires, scientifiques et artistiques du Lot; t. XXVIII, 4e fascicule, octobre, novembre, décembre 1903.

Société académique de Laon ; Les anciennes Papeteries de l'Aisne, par A. Matton, archiviste départemental de l'Aisne.

Ministère du Commerce, de l'Industrie, des Postes et Télégraphes: Exposition universelle internationale de 1900 : *Rapport général administratif et technique,* par M. Alfred Picard, t. I.

La Révolution économique en Angleterre, par lord Balfour et M. Chamberlain ; extrait du « Paysan français » de décembre 1903 et janvier 1904

RAPPORT DE LA COMMISSION DES COMPTES

Messieurs,

J'ai l'honneur de vous soumettre le Rapport de la Commission nommée par vous dans votre dernière séance, pour l'examen des comptes établis par votre honorable Trésorier, de votre situation financière à ce jour, et du projet de budget dressé par lui, en recettes et en dépenses, pour l'année qui vient de s'ouvrir.

Le mouvement de votre caisse, depuis le 5 février 1903 jusqu'au 4 février 1904, s'établit comme suit :

Cotisations annuelles	2.361	»
Intérêts du fonds de réserve, des fonds libres à la Caisse d'épargne et à la Société générale	540	65
Subvention par le département du Puy-de-Dôme	400	»
Vente de jetons Lecoq	»	»
— du *Bulletin*	99	»
Espèces en caisse	114	60
Fonds libres à la Société générale	16	06
— à la Caisse d'épargne	906	54
Total des recettes	4.437	85

Dépenses :

Frais d'impression	1.288	50
Illustration du *Bulletin* 1903	26	»
XVI[e] fascicule (*Descartes*, par M. Parenty)	320	»
Imprimés divers	81	»
Traitements des agents de l'Académie	400	»
Frais de séances publiques	91	50
Loyer du local des Archives	120	»
A reporter	2.327	»

Report....	2.327 »
Frais divers : affranchissement, encaissement des cotisations, entretien du mobilier........	110 20
Cotisation à la Société artistique des Monuments de la Loire..............................	6 50
Souscription au monument de Gergovia.......	588 »
Excédent des recettes dont emploi déjà donné..	1.406 15
Total égal au montant des recettes.	4.437 85

Votre situation au 4 février 1904 présente les chiffres suivants :

Vous avez en portefeuille

509 francs de rente 3 % nominative, valeur au cours d'achat....	10.972 50
(Ce total au cours du 3 février, soit 97,75, ressort à 16.584 fr. 90.)	
430 jetons de la fondation Lecoq au cours de l'argent.................................	688 »
Volumes aux Archives........................	Mémoire
Total..................	11.660 50

Budget en recettes et en dépenses pour 1904

Recettes prévues...........................	2.800 »
Intérêts du fonds de réserve et des fonds libres.	540 »
Vente de jetons Lecoq.........	Mémoire
— de volumes des Archives...	30 »
Abonnements au *Bulletin*....	48 »
Subvention départementale.....	400 »
Total.........	3.818 »
Disponible à ce jour.....	1.406 15
Total...	5.224 15

Dépenses :

Frais d'impression..............	650 »
— 1904.....................	1.700 »
A reporter....	2.350 »

Report. .	2.350 »
Fascicule, *Mémoires*, par le docteur Roux......	700 »
Fascicule................................	400 »
Divers..................................	150 »
Affranchissement........................	70 »
Illustration du *Bulletin*...................	100 »
Traitement des agents....................	400 »
Frais de bureau et de correspondance.........	75 »
Loyer des Archives.......................	120 »
Cotisation à la Société artistique des Monuments de la Loire............................	6 50
Entretien du mobilier.....................	60 »
Frais de séance publique..................	150 »
Dépenses imprévues......................	50 »
Fonds libres............................	592 65
Total égal aux recettes...	5.224 15

Compte spécial, Fondation du Maisniel

Ce chapitre de votre comptabilité se décompose de la façon suivante :

Coupon rente nominative....................	1.000 »
Intérêts des fonds déposés à la Caisse d'épargne.	17 »
Coupons rente hongroise....................	20 »
	1.037 »
Excédent au 5 février..........	593 80
Total..................	1.630 80

Dépenses :

Prix décernés............................	900 »
Gravure de médailles..........................	2 50
Fonds déposés à la Caisse d'épargne..........	728 30
	1.630 80

Actif immobilisé :

1.000 fr. rente 3 °/₀, au 4 février, 97,75.......	32.583 33
2 titres rente hongroise, prix d'achat..........	508 15
Total de l'actif immobilisé......	33.091 48

Il ne nous reste plus maintenant, Messieurs, qu'à donner acte à notre Trésorier de la bonne tenue de sa comptabilité, de l'ordre et de la méthode qui règnent dans son service. Votre Commission a reconnu la parfaite régularité de ses écritures, au dossier figure la pièce comptable qui, rapprochée de chacune d'elles, en assure la sincérité. En conséquence, nous vous proposons d'adopter les conclusions suivantes :

L'Académie, après avoir entendu le Rapport de la Commission des Comptes, prend acte de l'accomplissement de son mandat, donne son approbation complète au bilan et au projet de budget présentés par son Trésorier, lui adresse tous ses remerciements et passe à l'ordre du jour.

Pour la Commission des Comptes :

Le Rapporteur,

Maurice Chalus.

NOTES ET DOCUMENTS

CONCERNANT L'HISTOIRE D'AUVERGNE

Armorial des villes, monastères, communautés, etc. de la province d'Auvergne

d'après l'Armorial général de d'Hozier, de 1696

—

INTRODUCTION

L'Armorial général de la province d'Auvergne fut dressé conformément à l'édit du mois de novembre 1696 ; ce ne fut en réalité qu'une mesure financière et la question héraldique paraît avoir fort peu préoccupé ses auteurs. Le sieur Adrien Vanier, chargé de l'exécution de l'édit, devait recueillir les armoiries et les présenter aux commissaires généraux du Conseil députés par le roi à cet effet, et ceux-ci décidaient que les armes seraient inscrites à l'Armorial (1).

(1) Nous avons en notre possession un des brevets d'inscription d'enregistrement d'armoiries à l'Armorial général délivré par d'Hozier, nous le donnons ici à titre de document :



N°.....

Par ordonnance rendue
le..... du mois d................. de l'an 169... par M^rs les Commissaires généraux du Conseil, députés sur le fait des armoiries.
Celles de . . . .
. . . .
Telles qu'elles sont ici peintes et figurées, après avoir été reçues, ont

En réalité, Vanier donna de sa propre autorité des armes à ceux, fort nombreux du reste, qui négligèrent de lui envoyer les leurs. Ce sont en général des armes parlantes, d'un goût douteux et pour la plupart absolument fantaisistes.

Il est regrettable de voir Louis XIV, toujours à court d'argent, discréditer ainsi une institution honorable et forcer son généalogiste d'Hozier à signer cet Armorial de fantaisie, le 10 février 1702 (1).

Toutefois, s'il est acquis qu'au point de vue des armoiries de famille il ne faut prêter qu'une médiocre créance à l'Armorial général de d'Hozier; il n'en est pas de même pour les armes des villes, monastères, communautés, corps constitués, etc.; qui envoyèrent eux-mêmes leurs armoiries; ce qui leur donne, de ce fait, un plus grand caractère d'authenticité.

Bouillet, dans son Histoire des communautés d'arts et métiers de l'Auvergne, n'en ayant fait connaître qu'une petite partie (2) ; nous croyons intéressant, pour l'histoire de notre province, de rapporter les autres.

Si, comme nous le déplorions plus haut, la décision de Louis XIV fut regrettable à plusieurs points de vue, il dut s'en consoler en présence du résultat immédiat qu'elle lui

été enregistrées à l'Armorial général, dans le Registre cotté..........., en conséquence du payement des droits réglés par les Tarifs et Arrest du Conseil, du 20e de novembre de l'an 1696. En foi de quoi, le présent Brèvet a été délivré par Nous Charles d'Hozier, *conseiller du Roi. et garde de l'Armorial général de France, etc. A Paris, le..... du mois d..............., de l'an 169...*

[Signé] d'Hozier.

Original en parchemin de 20 mill. sur 30 mill. Les armoiries sont peintes en tête.

(1) Cet Armorial, qui se trouve à la Bibliothèque nationale, manuscrit français 32195, est inédit, il contient la description des armoiries et les noms et qualités des personnages. — Il est complété par le manuscrit français 32229, où sont peints tous les blasons.

Nous avons aussi fait quelques emprunts à l'Armorial du Bourbonnais, mss. fr. 32197 et 32231. Nous avons respecté l'orthographe du manuscrit.

(2) J.-B. Bouillet, *Histoire des Communautés des Arts et Métiers de l'Auvergne*, accompagnée des bannières que portaient ces communautés avant 1789. Clermont-Ferrand, Hubler, 1857.

procura. Nous voyons en effet, que, pour l'Auvergne seulement, 2331 armoiries furent enregistrées aux prix suivants :

Armoiries de personnes, 1934 à 20 livres.
— de chapitres, 33 à 25ᶠ.
— de séminaires, 3 à 25ᶠ.
— de couvents, 49 à 25ᶠ.
— de communautés, 207 à 25,50 et quelquefois 100ᶠ
— de corps d'officiers, 31 à 25,50 et quelquefois 100ᶠ
— de villes, 28 à 50 et 100ᶠ.
— d'abbayes, 28 à 50ᶠ.
— de prieurés, 12 à 25ᶠ.
— de collèges, 2 à 25ᶠ.
— de commanderies, 3 à 25ᶠ.
— de paroisse (*une seule, celle de Glénat en Haute-Auvergne*), à 20ᶠ.

L'ensemble rapporta au trésor royal cinquante-et-un mille six cent soixante-quinze livres.

DESCRIPTION DES ARMOIRIES

La Ville d'Allanche : d'or, à deux clefs de sable passées en sautoir.

La Ville d'Aigueperse : d'or, à deux fasces de gueules et deux pals d'argent brochant sur le tout (1).

Le Chapitre de Notre-Dame de la ville d'Aigueperse en Auvergne : d'azur, à la sainte Vierge couronnée, assise en tenant un sceptre de la main dextre et son Saint-Enfant Jésus sur son bras senestre, le tout d'or ; avec cette inscription : *Sigillum collegii ecclesiæ beatæ Mariæ Aquapersanæ* (2).

(1) *Armorial général du Bourbonnais*, Bibl. nat., ms. fr. 32197, page 636.
(2) *Ibidem*, page 618.

LLE D'AMBERT : d'azur, à deux tours rondes d'argent tes par un entremur ouvert, crénelé de cinq pièces de ne, le tout maçonné de sable.

CVENT DES RELIGIEUSES DE LA VILLE D'AMBERT : d'azur, à un au naturel mouvant d'une touffe d'épines d'or.

LE D'ARDES : d'or à trois fasces ondées d'azur.

MMUNAUTÉ DES PASTEURS D'ARDES : d'azur, à une Notre ne accostée de Saint-Dizain et de Saint-Adrien, mar-, le tout d'or.

RPS DES OFFICIERS DE LA JUSTICE DE LA VILLE D'ARLANT : , à une main de justice de sable posée en pal.

MMUNAUTÉ DES PRÊTRES DU BOURG ET DE LA VILLE D'ARLANT : , à une croix du calvaire de sable.

LE D'ARTONNE : de sable, à un tonneau d'azur (1).

APITRE DE L'EGLISE COLLÉGIALE DE LA VILLE D'AURILLAC : gent, à un livre ouvert d'azur.

CVENT DES RELIGIEUSES DE SAINTE-CLAIRE DE LA VILLE D'AU-AC : d'or, à une croix dentelée de sinople.

RPS DES OFFICIERS DU BAILLIAGE D'AURILLAC : de gueules, à chef d'argent chargé de trois fleurs de lys d'azur.

RPS DES OFFICIERS DE L'ELECTION DE LA VILLE D'AURILLAC : gueules, à trois fleurs de lys d'or.

MMUNAUTÉ DES PRÊTRES DE LA VILLE D'AURILLAC : partie gent et de sinople à une croix de l'un à l'autre.

UVENT DES RELIGIEUSES DU BUIS D'AURILLAC : d'argent, à escarboucle percée, fleuronnée et pommetée de gueules.

CVENT DES RELIGIEUSES DE LA VISITATION SAINTE-MARIE DE VILLE D'AURILLAC : d'or, à une croix recroisettée de sable, errée de douze degrés et au pied fiché d'or.

RPS DES OFFICIERS DE LA MAÎTRISE PARTICULIÈRE DES EAUX ET EST DE LA PROVINCE D'AUVERGNE : d'argent, à un écusson ur chargé de trois fleurs de lys d'or, 2 et 1 ; sommé ne couronne à la royale aussi d'or, accosté de six arbres

Armorial général du Bourbonnais, Bibl. nat., ms. fr. 32197, 93.

de sinople rangés sur une terrasse de même, trois de chaque côté ; accompagné en pointe d'un gonfanon de gueules frangé de sinople.

Le Corps des Officiers de la Justice de la ville d'Auzon : d'azur, à trois fleurs de lys d'or, 2 et 1.

Le Prieuré de la Bajasse : d'or, à un chevron d'azur et un chef de même, chargé d'une croix d'argent.

L'Abbaye de Belaigue : d'azur, à deux fasces ondées d'argent.

La Ville de Besse en Auvergne : d'azur, à l'image de saint Jean-Baptiste dans le désert et trois fleurs de lys deux en chef et une en pointe, le tout d'or.

La Communauté des Prêtres de Besse : d'or, à un sautoir de gueules.

La Ville de Billom : d'azur, à un portail crénelé d'or, flanqué de deux hautes tours crénelées de même, surmonté de trois fleurs de lys aussi d'or, rangées en chef.

Le Chapitre de Saint-Cerneuf de la ville de Billom : d'azur, à trois colombes d'argent, 2 et 1.

Le Couvent des Jésuites de la ville de Billom : d'azur, à un nom de Jésus d'or.

Le Corps de la Justice de la ville de Billom : d'azur, à un croissant d'or surmonté d'une étoile de même.

Le Couvent des Religieuses de la Visitation Sainte-Marie de Billom : d'or, à un cœur de gueules, percé de deux flèches d'or empennées d'argent, passées en sautoir au travers du cœur, chargé d'un nom de Jésus d'or ; une croix de sable fichée dans l'oreille du cœur ; le tout enfermé dans une couronne d'épines de sinople, les pointes ensanglantées de gueules.

La Ville de Blesle : d'azur, semé de trèfles d'or, à un chevron d'argent brochant sur le tout.

L'Abbaye de Blesle : d'argent, à trois croix pattées de sable, 2 et 1.

L'Abbaye du Bouchet : d'azur, semé de fleurs de lys d'or, à une tour d'argent brochante sur le tout.

Le Couvent des Religieux de l'Abbaye de Bouchez : idem.

L'Abbaye des Religieuses de Brageac : d'or, à une croix de gueules, chargée en cœur d'un anil de moulin d'or.

Le Corps des Officiers de la Justice de Brieuf ?(1) : d'argent, à un chef de gueules, chargé de trois fleurs de lys d'argent.

Le Prieuré de Briffons : de gueules, à une croix d'argent.

Le Chapitre des Chanoines et Comtes de la ville de Brioude : écartelé, au 1er et 4e de gueules à une tête humaine de carnation entourée de rayons d'or, soutenue d'un bras armé d'une épée d'argent ; au 2e et 3e d'azur à une croix d'argent cantonnée de douze fleurs de lys d'or, trois à chaque canton, posées 2 et 1.

Le Couvent des Religieuses de Notre-Dame de la ville de Brioude : d'azur, à un nom de Jésus-Marie d'or, soutenu de trois clous mouvans d'un cœur de même.

Le Couvent des Religieuses de Saint-Joseph de la ville de Brioude : d'azur, à trois fleurs de lys d'or.

Le Couvent des Religieuses de la Visitation de Brioude : d'or, à un cœur de gueules percé de deux flèches d'or, empennées d'argent, passées en sautoir au travers du cœur qui est sommé d'une croix de sable au pied fiché. Le cœur chargé d'un nom de Jésus et de Marie d'or, le tout enfermé dans une couronne d'épine de sinople, les pointes ensanglantées de gueules.

Le Chapitre du Broc : d'azur, à une Notre-Dame, appuyant ses pieds sur un croissant ; le tout d'argent enfermé dans un cercle dentelé de même.

Le Chapitre de l'Eglise collégiale de Cébazat : d'or, à une croix de gueules.

La Commanderie de Celles : d'or, à une croix pattée d'azur.

L'Abbaye de La Chaise-Dieu : d'or, à deux clefs passées en sautoir de gueules.

La Communauté des Prêtres de La Chaise-Dieu : d'azur, à un nom de Jésus d'or.

(1) Ce mot est tellement mutilé que nous n'avons pu le reconstituer ; on pourrait peut-être lire Bredon près Murat (Cantal).

La Communauté des Religieuses de La Chaise-Dieu : de sable. à une croix annillée d'or.

La Communauté des Prêtres de Chalinargues : d'azur, à un calice d'or.

Le Chapitre de l'Église Notre-Dame de Chamalières, près Clermont : d'azur, à une annonciation d'or, l'ange à dextre contourné et la Vierge à sénestre, l'un et l'autre debout.

Le Prieuré de La Chapelle en Visie : d'or, à un bâton prieural d'azur.

La Ville de Chaudesaigues : d'azur, à une montagne d'or mouvante d'un bouillon d'eau fumante d'argent, surmontée de deux fleurs de lys d'or rangées en chef.

Le Chapitre de Chaudesaigues : d'argent, à trois fasces ondées de gueules.

Le Corps des Officiers de la Justice de Chaudesaigues : d'azur, à une main de justice posée en pal, accostée de deux fleurs de lys, le tout d'or.

Le Couvent des Religieuses de Chaudesaigues : d'argent, à trois fasces ondées de gueules.

Le Couvent des Minimes de Chaumont : d'azur, à un Saint-Pierre d'argent, tenant en sa main deux clefs de même.

L'Abbaye de Chazes : d'azur, à une croix ancrée d'or, chargée d'une colombe de sable.

La Ville de Clermont en Auvergne : d'azur, à une croix d'or ondée de gueules et cantonnée de quatre fleurs de lys d'or.

Le Couvent des Religieuses Augustines de la ville de Clermont : de sable, à trois croix d'or, 2, 1.

Le Couvent des Religieuses Bénédictines de Clermont : d'argent, à une Sainte-Scholastique vêtue en religieuse de l'ordre de Saint-Benoît qui est de sable, et tenant une crosse d'or.

Le Chapitre de l'Eglise Cathédrale de la ville de Clermont : d'azur, à une croix d'or vuidée de gueules, cantonnée de quatre fleurs de lys d'or.

Le Chapitre de Notre-Dame du Port a Clermont : d'azur, à un navire d'or voguant sur des ondes d'argent, surmonté d'une Notre-Dame d'or.

Le Chapitre de l'Église Saint-Genez de Clermont : d'azur, à un saint Genez martyr d'argent, tenant en sa main une croix double, ou à double traverse, d'or.

Le Couvent des Jésuites de Clermont : d'azur, à un nom de Jésus d'or enfermé dans un orle rayonnant de même.

Le Corps des Officiers de l'Election de la ville de Clermont : d'azur, à trois fleurs de lys d'or, deux en chef et une en pointe.

Le Corps des Officiers de la Sénéchaussée et Siège présidial de Clermont : d'azur, à trois fleurs de lys d'or, 2 et 1.

La Communauté des Prêtres de l'Oratoire de Clermont : d'azur, à deux noms de Jésus-Maria, posés l'un sur l'autre, d'or, environnés d'une couronne d'épine du même.

Le Séminaire de Clermont : d'azur, à une croix du calvaire d'or.

Le Couvent des Religieuses de Sainte-Ursule de Clermont : d'azur, à un nom de Jésus d'or.

Le Couvent des Religieuses de la Visitation Sainte-Marie de la ville de Clermont : d'or, à un cœur de gueules percé de deux flèches d'or empennées d'argent passées en sautoir au travers du cœur chargé d'un nom de Jésus d'or, et une croix de sable fichée dans l'oreille du cœur, le tout enfermé dans une couronne d'épine de sinople les pointes ensanglantées de gueules.

La Communauté des Prêtres de Combronde : d'argent, à une croix losangée d'azur et de gueules.

Le Chapitre de Saint-Martin de Cournon : d'azur à un Saint-Martin d'or, sur un cheval d'argent, donnant l'aumône à un pauvre couvert de gueules.

La Ville de Courpière : d'or, à une tour de gueules.

Le Couvent des Minimes de Courpière : d'azur, à un Charitas en lettres capitales d'or, surmonté d'un cœur enflammé de même, le tout entouré d'une couronne d'épine aussi d'or.

Le Corps des Officiers de la Justice de Courpière : d'or, à un sceptre royal d'azur, posé en pal.

Le Chapitre de l'Église Notre-Dame du Crest : de gueules, à une Notre-Dame d'argent.

La Communauté des Prêtres de Dienne : de gueules, à un calice d'or.

Le Chapitre de l'Eglise collégiale du chateau de la ville d'Ennezat : d'azur, à un saint Victor et une sainte couronnée martyre, confrontés d'or.

Le Corps des Officiers de la Justice d'Ennezat : de gueules, à un chevron fascé, ondé d'argent et d'azur accompagné de trois lions de même deux en chef et un en pointe (1).

Le Prieuré d'Esteil : d'or, à un pal de gueules, chargé de trois étoiles d'argent.

L'Abbaye de Feniers : de gueules, à une crosse d'argent en pal, accostée de deux trèfles d'or.

Le Couvent des Religieuses de Feniers : d'argent, à une croix de gueules, chargée en cœur d'un nom de Jésus d'or.

Le Couvent des Religieux de Gannat : de gueules, à une croix d'argent.

La Communauté de la paroisse de Glénat : d'or, à trois gerbes de gueules, 2 et 1.

Le Prieuré de Glénat : de sinople, à un bâton prieural d'or posé en pal.

Le Chapitre de l'Église Notre-Dame d'Herment : de gueules, à une Notre-Dame d'argent.

La Ville d'Issoire : d'argent, à un sautoir de gueules semé de fleurs de lys d'or.

Le Couvent des Bénédictins de la ville d'Issoire : d'azur, à une fasce d'argent chargée d'un S. et d'un A. de sable, entre trois points de même, accompagnée en chef d'un cimeterre d'argent et en pointe de deux palmes d'or passées en sautoir.

Le Corps des Officiers de l'Election d'Issoire : d'azur, à trois fleurs de lys d'or, 2 et 1.

Le Prieuré de Jussac : d'azur, à une main dextre de carnation parée d'argent, tenant trois épis de blé en poignée d'or.

(1) Voir à ce sujet : *Archives du Puy-de-Dôme*, C, 4784.

La Ville de Langeac : de gueules, à un chef d'or, chargé de trois fleurs de lys d'azur.

Le Chapitre de l'Eglise collégiale de la ville de Langeac : de gueules, à un chevron d'or et un lion d'argent brochant sur le tout.

L'Abbaye de Lesclache, ordre de Cîteaux : d'or, à une croix crénelée de sable.

La Ville de Lezoux : de gueules, à six besans d'argent posés en sautoir.

Le Chapitre de Lezoux : d'azur, à un saint Pierre et un saint Antoine, martyrs, le tout d'or.

La Ville de Maringues : d'azur, à un cygne d'argent sur une mer de même.

Le Corps des Officiers du dépot des sels de la ville de Maringues : d'azur, à trois fleurs de lys d'or, 2 et 1, avec cette inscription : *Scel du dépôt de la ville de Maringues.*

Le Corps des Officiers de l'Hôtel-de-Ville de Maringues : d'azur, à trois fleurs de lys d'or.

Le Corps des Officiers de la Justice de Maringues : d'azur, à trois fleurs de lys d'or, 2 et 1.

La Communauté des Prêtres de l'Église Notre-Dame de la ville de Maringues : d'azur, à une Notre-Dame d'argent.

Le Couvent des Religieuses de Sainte-Ursule de la ville de Maringues : d'azur, à une croix d'argent.

Le Prieuré de Marcolès : d'argent, à huit merlettes de sable posées en orle.

Le Couvent des Religieuses de Notre-Dame de Marsat : d'azur, avec Notre-Dame les mains jointes posant ses pieds sur un croissant, accollée de quatre anges à genoux et affrontés, deux soutenant d'une main la couronne qu'elle a sur sa teste et deux soutenant le reste de son corps ; le tout d'or et autour cette inscription : S. *Monasterii Marseaci.*

La Ville de Mauriac : d'or, à un maure de sable.

Le Couvent des Bénédictins de la ville de Mauriac : d'azur, à deux clefs d'argent passées en sautoir, accompagnées de

quatre fleurs de lys d'or, une en chef, deux aux flancs et une en pointe.

Le Collège des Jésuites de la ville de Mauriac : d'azur, à un nom de Jésus d'or enfermé dans un cercle oval rayonnant de même.

Le Corps des Officiers de la Juridiction de la ville de Mauriac : d'or, à un sceptre royal d'azur et une main de justice de même passés en sautoir.

La Communauté des Curé et Prêtres de la ville de Mauriac : d'azur, à une croix d'or posée sur un nom de Jésus de même.

La Ville de Maurs : d'azur, à un maure de sable.

L'Abbaye de Mégemont : de sable, à une croix engressée d'or.

Le Couvent des Religieuses de Mégemont, ordre de Cîteaux : d'or, à un dauphin d'azur crété et oreillé d'argent.

La Ville de Montaigut : d'azur, à une grande M d'or, couronnée de même et accompagnée de trois fleurs de lys aussi d'or, deux en chef et une en pointe.

La Communauté des Prêtres de la ville de Montaigut : de gueules, à un calice d'or.

La Commanderie de Montchamps : d'or, à un pal d'azur semé de fleurs de lys d'argent.

La Ville de Montferrand : d'azur, à un lion lampassé et armé de gueules.

Le Chapitre de Montferrand : d'azur, semé de fleurs de lys d'or, à une image de la Vierge tenant son enfant Jésus de même, et soutenue en pointe d'un lion aussi d'or.

Le Corps des Officiers du bailliage de Montferrand : d'azur, à trois fleurs de lys d'or, 2 et 1.

Le Corps des Officiers de la Juridiction consulaire de la ville de Montferrand : d'or, à un sceptre royal et une main de justice passés en sautoir, le tout de gueules.

La Communauté des Religieux de Saint-Robert de la ville de Montferrand : d'or, à une croix de sable chargée en chœur d'une fleur de lys d'or.

Le Couvent des Religieuses de Sainte-Ursule de Montferrand: d'azur, à un nom de Jésus d'or.

Le Couvent de la Visitation Sainte-Marie de Montferrand : d'or, à un cœur de gueules percé de deux flèches d'or, empennées d'argent, passées en sautoir au travers du cœur chargé d'un nom de Jésus d'or et une croix de sable fichée dans l'oreille du cœur, le tout enfermé dans une couronne d'épine de sinople, les pointes ensanglantées de gueules.

Le Corps des Officiers de la Justice du Montel de Gelat : d'azur, à trois fleurs de lys d'or, 2 et 1.

Le Couvent des Religieux de l'abbaye de Montpeyroux : d'azur, à une crosse posée en pal et une épée posée en fasce brochante sur la crosse et formant aussi une croix laquelle est cantonnée au premier d'une fleur de lys et aux trois autres cantons d'une étoile à chacun, le tout d'or.

Le Chapitre de Monsalvy : d'argent, à une Vierge de carnation vêtue de gueules et d'azur, posée sur son pied sénestre, le dextre levé et les bras étendus comme pour s'élever en haut.

Le Chapitre de l'Eglise collégiale de Monsalvy : de sable, à un livre ouvert d'argent.

La Communauté des Prêtres de la Motte : d'or, à un calice de gueules.

Le Couvent des Religieuses de Mozat : d'or, à une croix pattée de gueules.

La Ville de Murat La Viscomtat : d'azur, à un lion d'or et un chef abaissé et crénelé de deux pièces et de deux [*tours*] de même, maçonné de sable.

Le Chapitre de l'Eglise collégiale de Murat : d'or, à un livre ouvert de gueules.

Le Couvent des Religieuses de Murat : d'azur, à un nom de Jésus d'or, soutenu de trois clous de la Passion apointés de même.

La Communauté des Prêtres de Neuféglise : d'azur, à un calice d'or.

La Communauté des Prêtres de la ville de Nonette : d'azur, à une Notre-Dame d'or.

Le Chapitre de Notre-Dame d'Orcival : d'azur, à une Notre-Dame d'argent, tenant son enfant Jésus de même.

Le Couvent des Religieuses de Pébrac : d'or, parti de gueules à une croix de l'un et de l'autre.

Le Prieuré de Pleaux : d'or, à un bâton de gueules posé en fasce.

La Ville de Pont-du-Chateau : de gueules, à un pont d'or surmonté d'une tour d'argent.

Le Chapitre de Pont-du-Chateau : de gueules, à une croix d'or, cantonné au 1er et dernier de même et au 2e et 3e d'une étoile d'argent.

Le Couvent des Chartreux du Port-Sainte-Marie : d'azur, à une Notre-Dame à demi-corps d'or, tenant sur son bras l'enfant Jésus de même, supporté par une nuée d'argent et accompagnée en pointe d'un agneau pascal de même et autour cette inscription : *Sigill. Carth. Portus B. Maria.*

Le Chapitre de La Queuille : d'azur, à une sainte Madeleine d'or.

Le Prieuré de Reillac : d'argent, à un calice de gueules.

La Ville de Riom : d'azur, à deux fleurs de lys d'or coupé d'or, à un gonfanon de gueules frangé de sinople.

Le Couvent des Religieuses carmélites de la ville de Riom : de sable, mantelé d'argent, la pointe de sable terminée en une croix pattée de même, accompagnée de trois étoiles d'or, deux en fasce et une en pointe, de l'un ou l'autre.

Le Chapitre de Notre-Dame du Marthuret de Riom : de gueules, à six étoiles d'or : 3, 2 et 1, et un chef cousu d'azur, ondé et rayonné d'or.

Le Chapitre de l'Eglise collégiale de l'Eglise Saint-Amable de la ville de Riom : écartelé d'or et d'azur.

Le Chapitre de la Sainte-Chapelle de Riom : d'azur, à trois fleurs de lys d'or 2 et 1, et un bâton de gueules posé en bande brochant sur la première fleur de lys avec cette inscription autour : *Sigillum Sanctæ Capellæ Riomensis.*

Le Couvent des Religieuses hospitalières de la ville de Riom, ordre de Saint-Augustin : d'azur, à un saint Augustin vêtu

en évêque, crossé et mitré, tenant en sa main dextre élevée un cœur enflammé, le tout d'or.

Le Corps des Officiers de l'Election de Riom ; d'or, à trois fleurs de lys de gueules.

Le Corps des Officiers de la Sénéchaussée d'Auvergne et Siège présidial de Riom : d'azur, à trois fleurs de lys d'or, 2 et 1, avec cette inscription latine autour : *Sigillum Seneschaliæ Arverniæ.*

La Communauté des Prêtres de l'Oratoire de la ville de Riom : d'azur, avec ces deux mots : Jésus Marie, posés l'un sur l'autre, d'or, enfermés dans une couronne d'épine de même, avec ces mots : *Sigil. Orat. D. Jesu. Dom. Riomen.*

Le Corps des Présidents, Trésoriers de France et Généraux des Finances, en la Généralité de Riom, Clercs conseillers du Roi : d'azur, à trois fleurs de lys d'or.

Le Couvent des Religieuses de Notre-Dame de la ville de Riom : d'azur, à un M et un A enlacés, formant le nom de Marie en abrégé et surmonté d'une croix pattée et soutenue de trois clous de la Passion.

Le Couvent des Religieuses de la Visitation de la ville de Riom : d'or, à un cœur de gueules, une croix de sable au pied fiché dans l'oreille du cœur percé de deux flèches d'or empennées d'argent, passées en sautoir au travers de ce cœur qui est chargé d'un nom de Jésus d'or. Le tout enfermé dans une couronne d'épine de sinople les pointes ensanglantées de gueules.

Le Prieuré de Rouffiac : d'or à une croix de sinople.

L'Abbaye de Saint-Alyre-lès-Clermont : d'azur, à une fasce d'or chargé de deux lettres S et A de sable, accompagnée de trois fleurs de lys d'or, deux en chef et une en pointe.

La Ville de Saint-Amand : d'azur, à trois tours d'or rangées sur une terrasse de sable.

La Communauté des Prêtres de Saint-Amand : d'azur à un calice d'or.

Le Couvent des Religieuses de Saint-André-lès-Clermont : d'azur, à un saint André sur sa croix, le tout d'or.

La Commanderie de Saint-Antoine : d'argent, à une croix de sable au pied de laquelle passe un sanglier de même.

Le Prieuré de Saint-Antoine : d'or, à un saint Antoine de sable au pied duquel passe un cochon de gueules.

Le Prieuré de Saint-Constant : d'or, parti d'azur à une croix de l'un et de l'autre.

Le Prieuré de Saint-Etienne de Cappels : de sinople à une croix d'or.

La Ville de Saint-Flour : parti d'azur et d'or semé de fleurs de lys de l'un en l'autre à une bordure engrillée de gueules.

Le Chapitre de la Cathédrale de Saint-Flour : d'azur, à trois A arabiques d'or, 2 et 1.

Le Chapitre de l'Eglise collégiale Notre-Dame de Saint-Flour : d'azur, à une fasce d'or accompagnée en chef d'une colombe s'essorant d'argent, becquée et membrée de gueules et en pointe d'une étoile d'or.

Le Collège des Pères Jésuites de la ville de Saint-Flour : d'azur, à un nom de Jésus d'or entouré d'une ovale de rayons de même.

Le Corps des Officiers du bailliage de Saint-Flour : de gueules, parti d'hermine et un chef de gueules chargé d'une fleur de lys d'or.

Le Corps des Officiers de l'Election de Saint-Flour : d'azur, à trois fleurs de lys d'or, 2 et 1.

La Communauté des Prêtres de la ville de Saint-Flour : de gueules à un calice d'argent.

Le Couvent des Religieuses de Saint-Flour : d'azur, à une sainte Vierge d'or.

Le Couvent des Religieuses de la Visitation de Saint-Flour : d'azur, à un Jésus-Maria d'or, entouré d'une couronne d'épine de même.

Le Séminaire de Saint-Flour : d'azur, à un nom de Jésus d'or.

Le Prieuré de Saint-Genès-lès-Monges : d'or, à un bâton prieural de sable accosté de deux lettres S et G de même.

Le Corps des Officiers de la Justice ordinaire de la ville de Saint-Germain-l'Herm : d'azur, à trois fleurs de lys d'or, 2 et 1.

La Ville de Saint-Germain-Lembron : d'azur, à trois fleurs de lys d'or, 2 et 1.

Le Chapitre de Saint-Germain-Lembron : d'azur, à un agneau pascal d'argent.

Le Prieuré de Saint-Germain-Lembron : d'azur, à un bâton prieural d'or en pal, accosté des lettres S et G de même.

Le Prieuré de Saint-Illide : de gueules, à trois têtes d'aigle d'or, 2 et 1.

La Communauté des Prêtres de Saint-Martin : de gueules, à un calice d'or.

Le Chapitre de l'Eglise collégiale de Saint-Paulien : d'or, à trois fasces d'azur et un rosaire d'argent, brochant sur le tout.

Le Couvent des Religieuses de Notre-Dame de la ville de Saint-Paulien : d'or, à une croix échiquetée d'azur et de gueules.

La Ville de Saint-Pourçain : d'azur, à un pourceau d'argent (1).

Le Prieuré de Saint-Pourçain en Auvergne : d'azur, à une crosse d'or, party de gueules à une épée d'argent (2).

Le Prieuré de Saint-Priest-des-Champs : d'azur à un bâton prieural d'or, accosté de deux lettres S P de même.

Le Prieuré de Saint-Santin-Cantalès : d'or, à deux croix de gueules, une en chef, l'autre en pointe.

Le Prieuré de Saint-Saury : d'or, à une colombe de gueules.

La Ville de Salers : de gueules, une tour d'or, surmontée d'une étoile d'argent.

Le Corps des Officiers du bailliage de Salers : de gueules, à un sceptre royal d'or posé en pal.

La Communauté des Curé et Prêtres de la ville de Salers : d'azur, semé de croisettes d'or, et un pal de même, brochant sur le tout.

(1) *Armorial du Bourbonnais*, Bibl. nat., ms. 32197, page 593.

(2) *Ibidem*, page 393.

La Ville de Sauxillanges : d'azur, à trois tours d'or, 2 et 1.

Le Couvent de la ville de Sauxillanges : d'or, à une croix du calvaire de gueules.

L'Abbaye du Moutiers de Thiers : parti, au 1er d'argent à trois étoiles de gueules posées 2 et 1, au 2e d'or à un aigle à deux testes de sable et un chef de gueules brochant sur le parti chargé d'une épée en pal et de deux clefs passées en sautoir, les pennetons confrontés.

Le Chapitre de l'Eglise collégiale de Saint-Genès [de Thiers] : d'or, à un saint Genès martyr de gueules.

Le Corps des Officiers de la Chatellenie de Thiers : tiercé en bande, d'or de gueules et d'azur.

Le Corps des Officiers de la ville de Thiers : d'azur, à une nacelle d'argent dans laquelle est une figure humaine de bout et de fasce de carnation, vêtue d'or, et sur la proue de cette nacelle une fortune nue de carnation tenant de ses deux mains une écharpe d'argent voltigeant sur sa tête.

Le Séminaire de la ville de Thiers : d'azur, semé d'étoiles d'or, à un calice de même surmonté d'une hostie d'argent et à l'entour de l'écu : *Congrégation du T. S. Sacrement de Thiers, Séminaire et Collège de Thiers.*

Le Prieuré de Thiézac et Saint-Jacques-des-Blatz : d'argent, à deux bourdons de sable passés en sautoir.

Le Prieuré du Trioulou : d'or, à un bâton prieural de gueules posé en pal.

Le Prieuré de la Vaudieu : d'or, à un bâton prieural de gueules posé en pal.

Le Chapitre de Vertaizon : d'azur, à l'image de Notre-Dame d'argent et autour ces mots latins en lettres gothiques : *Capitulum Vertesionense.*

Le Couvent des Religieuses de La Veyne : d'azur, à une croix d'or, chargée d'un cœur de gueules.

Le Prieuré de Vézac : d'argent, à un calice de gueules.

Le Ville de Vic : d'or, à une fasce d'azur, chargée d'une fleur de lys d'or (1).

(1) Aujourd'hui Vic-sur-Cère (Cantal).

Le Couvent des Religieuses de la ville de Vic : d'argent à une patenôtre de sable.

La Ville de Vic-le-Comte : d'argent à trois macles de gueules 2 et 1 et un chef de même.

Le Chapitre de la Sainte-Chapelle de Vic-le-Comte : d'azur, à un saint Jean-Baptiste d'or tenant en sa main sénestre un agneau pascal d'argent.

La Communauté des Religieuses de Vieille-Brioude : d'argent, à un chevron ondé de gueules, semé de fleurs de lys d'or.

Le Prieuré de Vieille-Brioude : d'or, à un bâton prieural de sable posé en pal.

Le Prieuré de Viellevie : d'argent, à un gril de sable le manche en haut.

Le Prieuré de Viescamps : d'argent, à un arbre arraché de sinople soutenu d'un croissant d'azur.

Le Prieuré du Vigean : d'or, à un bâton de sinople posé en fasce.

La Communauté des Prêtres de Volvic : d'azur, à un calice d'or.

La Communauté des Religieux de La Voute : d'argent, à une croix dentelée d'azur.

Le Prieuré et le Couvent de La Voute-Chiliac : d'argent, à une main dextre de carnation tenant une croix de sable.

Docteur de Ribier.

MÉLANGES

Extrait de l'acte de donation du monument de Vercingétorix à la commune de La Roche-Blanche

Devant Me Joseph-Conrad-Gustave Clerget, notaire à Clermont-Ferrand, soussigné, et en présence des témoins ci-après nommés, aussi soussignés, comparaissent :

1° Monsieur Félix Macon, propriétaire, demeurant à La Roche-Blanche, et maire de cette commune ;

2° Monsieur Pierre Cluzel, président du Tribunal civil de première instance de Riom, ville où il demeure ;

3° Monsieur Pierre Julien, président de l'Académie des Sciences, Arts et Belles-Lettres de Clermont-Ferrand, ville où il demeure ;

4° Monsieur Edmond Grasset, docteur en médecine, demeurant à Riom ;

5° Et monsieur Jean Teillard, architecte, demeurant à Clermont-Ferrand,

Agissant les trois derniers en qualité de membres de ladite Académie, les deux premiers en plus comme seuls propriétaires du sol sur lequel se trouve édifié le monument dont il va être parlé, en qualité de membres composant le Comité exécutif de l'œuvre patriotique à laquelle ils ont voué leur temps, leur peine et en partie leur argent,

Lesquels, par les présentes, font donation entre vifs pure et simple et irrévocable, à la commune de La Roche-Blanche, ce qui est accepté par l'un de ses représentants légaux, monsieur Jean-Jérôme-Alexis Quesne, propriétaire, demeurant au lieu de Gergovie, commune de La Roche-Blanche, conformément à l'article 90 de la loi du 5 avril 1884,

Agissant en sa dite qualité d'adjoint au Maire de La Roche-

Blanche, à cause de l'opposition d'intérêts à faire accepter par le Maire, donateur aux présentes, spécialement autorisé à accepter la donation dont il va être parlé, en conformité des dispositions de l'article 68, paragraphe 8 de la loi du 5 avril 1884 et d'une délibération du Conseil municipal de La Roche-Blanche en date du six juin dernier et dont une copie, délivrée par monsieur Macon, maire, demeurera ci-jointe comme pièce justificative après avoir au préalable été revêtue d'une mention d'annexe signée par les témoins et le notaire.

L'article 111, paragraphe premier de ladite loi, ne soumettant pas à la sanction préfectorale, s'il n'y a pas de charges et conditions, la délibération du Conseil municipal, devenue ainsi exécutoire sans arrêté de M. le Préfet.

Objet. — I. L'emplacement occupant environ quinze ares de superficie, situé sur le plateau de Gergovie, territoire de La Roche-Blanche, acquis par messieurs Macon et Cluzel de madame veuve Pezant, née Marie Chardat, cuisinière à La Bourboule, suivant acte sous signatures privées en date à La Roche-Blanche du premier juillet mil neuf cent, enregistré à Riom le neuf du même mois, folio 21, case 107, aux droits de six francs quatre-vingt-huit centimes, décimes compris, puis transcrit le seize du même mois de juillet au bureau des hypothèques de Clermont-Ferrand, volume 2395, numéro 64.

II. Et le monument en pierre de taille élevé sur ledit emplacement, à la mémoire et en l'honneur de Vercingétorix, le héros des Gaules.

Jouissance. — Au moyen des présentes, la commune de La Roche-Blanche sera propriétaire incommutable du monument dont il s'agit et de son emplacement dont elle pourra, en conséquence, user et disposer comme bon lui semblera à partir de ce jour, sans redevance aucune au profit de qui que ce soit.

Enregistrement. — Pour baser la perception des droits d'enregistrement, les parties évaluent à cinq francs le revenu

annuel brut de l'immeuble donné et à cent cinquante francs sa valeur vénale avec le monument qui y est élevé.

Dont acte.

Fait et passé à Clermont-Ferrand, en l'étude de Me Clerget, l'an mil neuf cent un, le premier août,

En présence de messieurs Pierre Mosnier, clerc de notaire, demeurant à Clermont-Ferrand, rue des Minimes, n° 2, et Antonin Bellec, clerc d'huissier, demeurant à Royat, témoins instrumentaires.

Et après lecture faite tant des présentes que des articles douze et treize de la loi du vingt-trois août 1871 prohibitive de dissimulations, les parties ont signé avec les témoins et Me Clerget, notaire.

La lecture du présent acte en son entier par Me Clerget, notaire, et la signature par chacun des intéressés ont eu lieu en la présence réelle des deux témoins instrumentaires et du notaire.

A la minute sont les signatures et la mention suivante :

Enregistré à Clermont-Ferrand, le dix août mil neuf cent un, folio 52, case 16, volume 1026 *bis*. Reçu vingt et un francs soixante centimes.

Signé: D'AUTEROCHE, receveur.

Pour le Comité de publication :

Le Secrétaire de l'Académie,

Maurice BASSE.

L'Imprimeur-Gérant, L. BELLET. — 9014

ACADÉMIE DES SCIENCES, BELLES-LETTRES ET ARTS
DE CLERMONT-FERRAND

BULLETIN HISTORIQUE & SCIENTIFIQUE DE L'AUVERGNE

PROCÈS-VERBAUX

Séance du 14 avril 1904

La séance est ouverte à 2 h. 1/4, sous la présidence de M. Brunhes, président.

— En l'absence de M. Bruyant, qui avait été chargé du procès-verbal de la séance de mars, la lecture de ce procès-verbal est renvoyée à la prochaine séance.

— M. le Président dépose sur le bureau de l'Académie, pour être transmis à la Commission des Prix de vertu, plusieurs dossiers concernant des candidatures.

Il annonce que le Comité de publication, sur la proposition de plusieurs de ses membres, a résolu de se réunir régulièrement les mardis matin qui suivront les séances mensuelles de l'Académie. Ces réunions auront lieu à dix heures.

Le Comité aura à poursuivre ses études pour fixer quelques points, sujets à interprétation, dans le règlement intérieur de l'Académie, dans le règlement intérieur du Comité de publication et dans celui des prix Du Maisniel. Il préparera des notes explicatives sur ces points.

Le Président attire l'attention du Bureau et du Comité de publication sur l'importance de ces séances des mardis.

— M. Ojardias demande, lorsqu'une séance de l'Académie est renvoyée à un jour autre que le premier jeudi du mois, qu'un avis soit envoyé aux membres non résidents pour les prévenir de ce renvoi.

Cette demande sera soumise au Comité de publication.

— L'ordre du jour portant la nomination d'un membre de la Commission des Prix de vertu, en remplacement de M. le conseiller honoraire Boudet, il est procédé à cette nomination. Le docteur Dourif est désigné à l'unanimité.

— Le Président annonce que, sur sa demande, Me Seguin a bien voulu se charger du discours de la séance publique des Prix de vertu.

— Le Président demande s'il n'y a pas de lectures ou communications à faire. M. l'abbé Mioche prend la parole et donne lecture d'un travail sur *Les Monastères d'Auvergne*. Il y fait mention des Chartreuses de Montfermy et de Pontbouchet, déjà connues au temps de Grégoire de Tours, et des forêts avoisinantes illustrées par les demeures de saint Emilien et de saint Bracchion.

Ce travail est renvoyé au Comité de publication.

— La séance est levée, à 3 h. 3/4, par le Président.

OUVRAGES REÇUS

Revue historique et archéologique du Maine; t. LIV, année 1903, 2e semestre.

Bulletin trimestriel de la Société archéologique de Touraine ; t. XIV, 4e trimestre 1903.

Bulletin et Mémoires de la Société archéologique de Touraine ; Mémoires, t. XLIII.

Bulletin de la Société archéologique de Nantes; t. XLV, 4e semestre, année 1903.

Société d'histoire naturelle et des sciences biologiques et énergétiques de Toulouse ; t. XXXVI, 1903, nos 8 et 9, novembre-décembre ; t. XXXVII, 1904, no 1, janvier-février.

Annales de la Société d'agriculture, sciences, arts et belles-lettres du département d'Indre-et-Loire ; 1903, 12 numéros en 5 fascicules.

Bulletin de la Société archéologique et historique du Limousin; t. LIII et t. LVIII et LIX, 1re livraison.

Revue des langues romanes; t. XLVII (5e série, t. VII), mars-avril 1904.

Annales de la Société d'agriculture, industrie, sciences, arts et belles-lettres du département de la Loire; 2e série, t. XXIII (47e de la collection), 1903, 4e livraison, octobre-décembre.

Bulletin de la Société des Antiquaires de l'Ouest; 2e série, t. IX, 4e trimestre 1903.

Bulletin de la Société d'horticulture et de viticulture du Puy-de-Dôme; 4e trimestre 1903.

Bulletin de la Société des sciences naturelles de l'Ouest de la France; 2e série, t. III, 3e et 4e trimestres 1903.

Mémoires de l'Académie de Metz; 2e période; LXXXIIe année; 3e série, XXXe année, 1900-1901.

Bibliographie des travaux historiques et archéologiques publiés par les Sociétés savantes de France, dressée par Robert de Lasteyrie; t. IV, 3e livraison, nos 74867 à 80353.

Mémoires de la Société académique d'archéologie, sciences et arts du département de l'Oise; t. XVIII, 3e partie.

Mémoires de l'Académie nationale des sciences, arts et belles-lettres de Caen; 1903.

Journal des Savants; mars 1904.

Revue de la Haute-Auvergne; 5e année, 1903, 4e fascicule.

HOMMAGES :

Dr de Ribier : *Les Stations thermales et les Eaux minérales en France sous l'ancien régime;* Paris, 1904.

E. M. Terrade : *Etudes comparées sur Dante et la divine Comédie;* Paris, 1904.

Séance solennelle de rentrée de l'Université de Clermont.

NOTES ET DOCUMENTS
CONCERNANT L'HISTOIRE D'AUVERGNE

Le Domaine des Dauphins de Viennois en Auvergne

I

PROCÉDÉS DE CONQUÊTE DE LA FRONTIÈRE DES ALPES PAR LES CAPÉTIENS — LE DOMAINE DES COMTES DE FOREZ EN AUVERGNE

La constitution du domaine des Dauphins de Viennois en Auvergne se rattache à une politique très intéressante à observer de la monarchie française en vue de recouvrer la frontière des Alpes. Il est d'autant plus utile d'en dire un mot tout d'abord que les historiens de l'Auvergne ne paraissent pas s'être aperçu que l'Auvergne du moyen-âge fut, pendant des siècles, limitrophe des Etats des rois de Germanie, et qu'en sortant du mandement de Celles aux portes de Thiers, on entrait sur les domaines de l'empereur de Rome, ainsi qu'on appelait encore au xiv[e] siècle le souverain allemand. A partir de là jusqu'à l'Italie, c'était le royaume de Bourgogne, de Provence, d'Arles ou de Vienne, il a porté ces quatre noms, démembré en 879 de la France carlovingienne au profit de Boson, et annexé à l'Empire depuis la mort de Rodolphe III, le dernier de ses rois particuliers, en 1032. J'entends bien qu'au début du règne de Philippe le Bel la suzeraineté des empereurs sur les archevêchés de Vienne et de Lyon, surtout dans la partie méridionale de ce dernier, le Forez, était devenue plus nominale qu'effective. Mais, enfin, elle n'existait pas moins en principe; les empereurs n'y avaient jamais renoncé, et il eut

peut-être suffi d'un nouveau Barberousse ou d'un nouveau Rodolphe de Habsbourg pour lui rendre toute sa vertu.

Ce royaume mal bâti, allongé en corridor depuis Marseille jusqu'aux environs de Belfort, entre la France, l'Italie et l'Allemagne, nous privait de nos frontières naturelles. Assurément, un Etat composé d'éléments aussi disparates était voué à la désagrégation, mais il était en train de se désagréger au bénéfice de seigneuries et de comtés quasi indépendants dont les maîtres préféraient leur lointain empereur aux Capétiens de France ou d'Italie ; et plus d'une ville partageait ces sentiments (1). Lorsqu'un danger d'absorption se présentait, d'où qu'il vînt, les princes du pays, oubliant un instant leurs querelles, s'unissaient pour lui résister. Chacun d'eux s'entendait à osciller entre l'empire et la France, suivant ses intérêts du moment ; et l'empire n'était pas si mort qu'on pourrait le croire entre l'Auvergne et les Alpes sous Philippe le Bel, puisqu'à chaque appel de l'empereur, entre 1310 et 1313, les princes de la région, comtes de Forez, dauphins de Vienne, comtes de Valentinois et autres grands vassaux de la vallée du Rhône, amenèrent, en personne et à plusieurs reprises, leurs troupes à l'armée d'Henri VII de Luxembourg pour ses guerres d'Italie. Il y eut réellement sous Philippe IV une question du royaume de Bourgogne longue et difficile à résoudre, et où le sort de la France, comme grande nation, fut sérieusement engagé, entamée qu'elle était par ses ennemis du nord et par l'Angleterre, maîtresse de la Guyenne et de la mer sur nos côtes.

Le chef-d'œuvre de ce prince, de ses fils et de leur successeur immédiat, fut de reconquérir nos limites naturelles des Alpes et du Jura en une cinquantaine d'années et

(1) Tout récemment, j'ai eu occasion de publier une charte de 1302 où les habitants d'une ville des Hautes-Alpes en royaume de Bourgogne, de concert avec leur seigneur-prieur et leur suzerain, l'abbé d'Aurillac, conviennent qu'il sera interdit de vendre aucuns biens et aucuns droits dans son territoire à « un roi étranger. » (*Chartes coutumières et gardiennes d'Aspres-sur-Buëch*, article CLI, « Bulletin de l'Académie delphinale » de 1903.



presque sans combattre. Autant l'annexion des pays du Nord et la récupération de la Guyenne fit verser des torrents de sang, autant le recouvrement de la grande barrière du Sud-Est exigea d'habileté diplomatique et d'attention soutenue.

Les provinces que la France avait à conquérir pour l'atteindre étaient le comté de Bourgogne ou Franche-Comté, le Bugey et les Dombes (Ain), une partie de la Savoie, le Dauphiné, la Haute-Provence des Hautes-Alpes aux Alpes-Maritimes. La Suisse n'existait pas encore comme nation. Il faut y ajouter le Lyonnais et le Forez, traits d'union indispensables entre ces pays et l'Auvergne, soit en tout treize à quatorze de nos départements. Pour le comté de Haute-Provence, autrement dit de Forcalquier, propriété de la maison d'Anjou collatérale de la maison de France, la question n'était pas mûre ; on se serait buté à la papauté et à un prince français du plus haut mérite, Robert roi de Naples et de Sicile notre allié nécessaire contre l'Empire. Pas mûre non plus pour la Savoie, que jamais l'Empire n'aurait laissé prendre sans une guerre à laquelle l'Angleterre offrait de s'associer contre nous et dont l'issue était par trop incertaine, au moment où nous avions les Flamands sur les bras. Ne pouvant la violenter, la cour de France réussit à s'en faire une amie, non sans quelques intermittences. On pouvait espérer en avoir raison, malgré ses inaccessibles refuges, une fois qu'elle serait prise, comme dans un étau, entre la Franche-Comté soumise et le Dauphiné reconquis. Quant au Bugey et aux Dombes, s'ils n'étaient pas encore à nous, l'influence française y grandissait rapidement par les Beaujeu francisés (1) qui en possédaient une grande partie, et d'autres clients encore; cette influence s'appuyait d'ailleurs sur des pays con-

(1) Humbert V de Beaujeu, connétable de France, mort en 1270, était le fils de Guichard IV, seigneur de Montferrand en Auvergne, et de Sibille de Hainaut, sœur de la reine de France Isabelle, femme de Philippe-Auguste. (La Mure : *Histoire des ducs de Bourbon et des comtes de Forez*. Ed. Chantelauze, t. III, pièces supplémentaires, pp. 18-19, et I, p. 129 et suiv.). Sa femme était Marguerite de Baugé ou Bagé, ancien nom du Bugey, l'une des héritières du comté de Bugey.

tigus, tels que le Mâconnais et le Charolais, démembrements déjà opérés du royaume de Bourgogne (1). L'agent de la monarchie dans ces parages est le bailli royal de Mâcon : il est une des dents de la tenaille, l'autre est le sénéchal de Beaucaire dont le gouvernement s'étend jusqu'au Rhône et à la Loire.

La dernière heure du XIIIe siècle n'avait pas sonné que Philippe le Bel avait récupéré la Franche-Comté, en attirant d'abord à lui Otton IV, comte palatin de Bourgogne, marié par son père à une princesse du sang de France, Mahaut d'Artois, puis en obtenant de lui, lorsqu'il fut noyé de dettes, la cession de ses Etats moyennant finances et la promesse de marier l'un de ses fils, qui fut Philippe V le Long, avec la fille du palatin, le seul enfant qu'il eût alors (1295). L'opération était chanceuse, car Otton était assez jeune pour avoir d'autres enfants et la cession pouvait être annulée. Il en eut d'autres, en effet (2); mais Philippe, qui avait pris la fillette en sa garde et la province à sa main, en attendant le mariage sut garder le tout, malgré le duc de Bourgogne, l'empereur et le parti national comtois.

En quelques années il établit encore sa suzeraineté dans les comtés de Die, de Valentinois (3), dans le Vivarais (4) et le

(1) Le Mâconnais, par annexion à la couronne en 1228; le Charolais, par le mariage de Robert de France, comte de Clermont en Beauvoisis, sixième fils de saint Louis, avec Béatrix de Bourgogne qui lui avait apporté le Charolais et le Bourbonnais (1272). Robert vivait encore au moment où commencera notre récit; il n'est mort qu'en 1317.

(2) Deux, nés l'un et l'autre après le traité de 1295. Une fille Blanche, aussi gardée par le roi qui la maria à son troisième fils Charles le Bel, comte de la Marche, et qu'on ne relâcha pas, même après l'annulation de son mariage en 1322. Un fils, Robert, de médiocre valeur, qui se révolta sans succès et mourut sans postérité.

(3) Pour le comté de Valentinois, la tâche fut facilitée par ce fait que le comte avait des terres des deux côtés du Rhône. Sur une rive il relevait de l'Empire, sur l'autre de la France, et le sénéchal de Beaucaire, dans son zèle, respectait peu les limites. En réalité Philippe le Bel est le maître du Valentinois dès 1301. (P. FOURNIER, *Le royaume d'Arles et de Vienne*, pages 331-332).

(4) D'abord en 1301 par un traité de pariage conclu pour trois ans

Gévaudan (1) qui fait suite au Vivarais et relie par là l'Auvergne à la vallée du Rhône. Mais la plus utile de ses étapes vers la frontière des Alpes, dans cette première partie de l'opération, fut sa main-mise militaire sur Lyon. S'autorisant du droit de garde, un peu platonique jusque-là, dévolu à son père par la cité lyonnaise en 1271, il installe une garnison en 1302 dans le château de Saint-Just qui commande la ville du haut d'une colline abrupte contiguë à celle de Fourvières. Elle n'en sortira plus de longtemps, et trois ans après l'archevêque seigneur de la ville, Louis de Beaujeu, s'avoue son vassal. La France n'a encore, il est vrai, qu'un pied dans Lyon (2). N'importe, ce sera un poste d'avant-garde vers la frontière dont la Savoie et le Dauphiné maintenant la séparent. Le Dauphiné commence aux faubourgs de Lyon, et la maison de Savoie a de nombreuses possessions tout le long de cette partie de la vallée rhénane depuis Lyon jusqu'à la Suisse dont il est le plus puissant suzerain (3). Elle franchit même le Rhône et elle a des domaines français. Lorsque Philippe de Savoie marie sa fille Marguerite à Renaud de Forez, fils du comte Jean I[er], en 1324, il comprend dans la dot « tout le droit qu'il peut avoir en deçà des monts, *dans l'Auvergne*, la Champagne ou ailleurs » (4).

Au cours de ces intrigues sans arrêt du Sud-Est où ni l'em-

avec l'évêque de Viviers ; annexion déguisée, qui fut consommée en 1305. L'évêque reconnut formellement alors la suzeraineté du roi de France. (*Hist. du Languedoc*, IV, 132-133).

(1) Egalement par un traité de pariage imposé en 1307 à Guillaume II, Durand, évêque de Mende, comte de Gévaudan. (ROUCAUTE, *La formation territoriale du domaine royal en Gévaudan*, pages 49-56).

(2) Le litige au sujet de Lyon dura longtemps encore ; on n'a pas à s'en occuper ici.

(3) La maison de Savoie était, en effet, issue vraisemblablement des premiers comtes de Vienne par le père d'Humbert aux blanches mains, son fondateur. (Voir *Les Origines de la Maison de Savoie*, Notes additionnelles. Etude publiée par M. G. de Manteyer en 1901 dans la « Revue du Moyen-Age », pages 257-314.)

(4) *Arch. dép. de la Savoie*, B. 1843. — CHAVERONDIER, *Inventaire des titres du comté de Forez*, page 177.

ai lui, pour des causes diverses et très connues, ne t risquer le sort des batailles, Philippe se montre un rable tacticien par le sang-froid, la méthode et la . Habile à effrayer et à séduire quand il le veut, merement instruit de tout ce qui se passe dans la région, d'une main sûre les fils qui aboutissent aux petites a royaume burgonde et des francs barons des Alpes. Il bien servi par ses officiers et ses commissaires royaux, rs-légistes de son école, profondément convaincus de sité de créer une France unifiée sous un gouvernement poussant l'énergie souvent jusqu'à la rudesse comme volontiers les agents d'un irrésistible mouvement po- Son plus grand mérite, dans sa marche vers la fronavoitée, fut de ne s'engager à fond que pour les résulnédiatement réalisables et de se contenter, pour les de préparer l'avenir. Après l'occupation militaire artie de Lyon et du Lyonnais (1310) suivie d'un resnt d'alliance avec la Savoie, la circonvallation du é était à peu près aussi complète que le temps pouermettre.

l restait une lacune à combler entre Lyon et l'Auverale, c'était le Forez. Les comtes de cette province, ntée à peu près par le département de la Loire, pouous couper de Lyon. Le roi était, de ce côté, à la merci our momentané vers l'empereur ou d'une défection 'empressement que mit le comte Jean à conduire lui- cette époque et plusieurs fois, sur le mandement de ur, son contingent à l'armée qu'Henri de Luxemssemblait pour s'emparer de l'Italie et en chasser la l'Anjou (1310-1313) avec le concours des Guelfes, était pour donner à réfléchir à Paris (1). Philippe le Bel,

rois de France possédaient la seigneurie dominante de certains orez. Le comte Guy II de Forez s'était même donné à Louis VII rocurer un appui contre l'archevêque de Lyon, lorsque le roi ainqueur de son expédition d'Auvergne, emmenant prisonniers de cette province. Mais si ses successeurs font hommage à la pour des fiefs et droits spécialement déterminés, on ne les voit

qui ne négligeait pas plus les petits moyens que les grands recourut, pour s'attacher le comte de Forez, à des procédés dont l'usage systématique réussit presque toujours, soit à lui soit à ses fils, avec les feudataires de ce royaume de Bourgogne en décomposition. L'un des plus efficaces et des plus simples consistait à les rendre ses propres vassaux sur un territoire français, pas assez considérable pour les faire trop puissants, assez néanmoins pour qu'il pût lui servir de gage et lui assurer le passage militaire. Il les nationalisait peu à peu chez lui et sous sa surveillance. M. Charles-Victor Langlois dit du palatin de Bourgogne Otton IV, dans la nouvelle Histoire de France de M. Lavisse, qu'il allait à Paris pour y « faire la fête ». Sans pousser jusqu'aux familiarités des chroniques, il est certain que Paris et la cour de France exerçaient alors sur eux une réelle attraction. La cour était brillante, courtoise et civilisée, le maître était fort ; et chacun d'eux ambitionnait des alliances avec celui-ci, des domaines sur le chemin de celle-là.

Le comte Jean I[er] de Forez, déjà propriétaire sur les marches de l'Auvergne des seigneuries d'Olliergues et Maymont (1), Maubec, Vollore, la Barge, avec leurs dépendances (2), convoitait ardemment la baronnie de Thiers

pas encore hommager pour « le comté ». D'ailleurs, à défaut de ratification de l'empereur, restait la question de ses droits de suzeraineté sur le roi de France à raison des possessions de celui-ci dans cette partie du royaume de Bourgogne. Si l'influence française prédomine en Forez sous Philippe le Bel, l'annexion n'est pas régulièrement consommée en 1303, et féodalement la situation reste équivoque.

(1) Par la vente qu'Etienne de Maymont en avait consentie le 18 avril 1238 à l'un de ses ancêtres Guy IV, comte de Forez et de Nivernais, au prix de 40,000 sous de Clermont, ce qui doit s'entendre, s'il en faut croire La Mure, de « l'écu sol » équivalant à 40,000 écus d'or (*op. cit.*, I, 235), sous la réserve de minimes rentes perçues par ses frères Robert et Pierre de Maymont, ce dernier moine de Thiers. (*Arch nat.*, p. 1394², cote 70 Orig.)

(2) Sous l'hommage qu'il en devait à l'évêque de Clermont et qu'il lui rendit en même temps que pour les fiefs d'Olliergues et Maymont, le 2 novembre 1257. (*Ibid.*, p. 1398³, cote 737 Orig.) et en 1258 (*Ibid.*, p. 1378[ter], n° 727. — Baluze, *Maison d'Auvergne*, II, 109).

limitrophe aussi de son comté, fort tentante par sa ville commerçante et peuplée, sa forte situation et son territoire qui s'étendait jusqu'à la rivière de Dore et même par certains points jusqu'à l'Allier, au cœur de l'Auvergne. Justement Guillaume IV, seigneur de Thiers, et sa femme Agnès de Maumont étaient endettés jusqu'au cou, au point d'avoir engagé leurs domaines, la ville même de Thiers, Peschadoires et le château de Montguerlhe, leur meilleure forteresse, à Géraud de Maumont, oncle d'Agnès. Mais jamais la qualité de créancier que lui donnait quelque argent prêté par son père Guy VI de Forez au seigneur de Thiers, ni ses propres florins, n'eussent permis au comte Jean de satisfaire son ambition sans l'appui du roi (1). Il n'acquit Thiers que parce que Philippe-le-Bel le voulut. En 1303, le souverain autorisait cette acquisition et il lui donnait tout le droit qu'il possédait dans la ville, à charge d'hommage à la couronne (2). Pour la

(1) Guillaume avait d'abord vendu Thiers à réméré à Géraud de Maumont, quelque peu usurier et personnage politiquement peu sûr, il l'avait prouvé dans le gouvernement de la vicomté de Limoges. Procès au Parlement. Philippe-le-Bel, dont Guillaume était le vassal direct pour partie, fit interdire d'office le vendeur et sa femme comme prodigues. La raison donnée fut « que la chose publique est intéressée à ce que les particuliers n'abusent pas de leur chose ». (*Arch. nat.*, p. 1394[2], cote 12 *bis).* C'est le premier monument connu d'interdiction d'office pour cause d'intérêt de l'Etat. Décidément le gouvernement de ce prince fut novateur de toutes façons. Il avait commencé par faire mettre, le 2 novembre 1292, la baronnie sous sa main, pour que nul n'en eût que ce qu'il en déciderait. *(Olim.* II, fol. 102. BOUTARIC, *Invent. des Actes du Parlement.* I, 2847). Une commission fut instituée en son nom pour réaliser et distribuer les prix de vente aux créanciers.

(2) L'aliénation de la baronnie de Thiers fit naître de grandes difficultés et de longs procès. Le 13 mars 1301 (n. st.) Guill. de Thiers fait encore acte de propriété dans la ville *(Arch. nat.*, p. KK. 1113, fol. CLIV v°); également le 9 mai suivant, en confirmant, de concert avec son fils émancipé, les privilèges accordés à la ville par leurs prédécesseurs. *(Ibid.*, p. 1381, cote 3318). — Le 20 juillet 1304, le père et le fils consentent ensemble à ce que « Jean, comte de Forez, se charge de payer et d'éteindre leurs dettes », promettant sous l'hypothèque de tous leurs biens, de le rembourser en capital et intérêts. *(Ibid.*, p. 1381, c. 3322). Des enfants étant survenus à Guillaume de Thiers après la vente, cet acte fut transformé en échange. Le 3 juin 1308, Guillaume consentait définitivement à céder au comte le château et la châtellenie de Thiers, Peschadoires,

presque totalité de ses autres fiefs d'Auvergne le comte de Forez relevait jusque-là de l'évêque de Clermont ; il était un sujet, pas un vassal direct, il sera maintenant l'homme-lige du roi pour une possession de quelque importance. C'est comme vassal direct et non comme allié, que le comte Jean amènera son contingent au roi de France et qu'il combattra dans son armée pendant les campagnes de Flandre de 1303 et des années suivantes. Il pourra désormais coqueter avec l'Empire, ménager les empereurs et, quand ils seront aussi peu commodes qu'Henri VII de Luxembourg, leur conduire aussi des troupes comme en 1310-1313; il ne pourra plus être ennemi sans s'exposer à la saisie immédiate de son domaine d'Auvergne, suivie de confiscation. En agissant ainsi, la cour assurait encore l'exécution de ses arrêts de justice. C'était ce qui manquait le plus dans ses rapports avec les grands vassaux que le Parlement condamnait souvent en vain, s'ils étaient éloignés et puissants. Enfin ces vassaux fréquentant la cour, le roi les avait sous son influence personnelle et, s'il le fallait, sous sa rude main.

Un jour, vers 1319, le fils aîné de ce même comte Jean de Forez et d'Alix de Viennois (1), jeune homme de vingt ans qui lui succéda en 1333 sous le nom de Guy ou de Guigues VII, furieux de la perte d'un procès précisément au sujet de droits dans la seigneurie de Thiers dont il était apanagé, charge

et la maison du Four (commune de Dorat), en échange de la châtellenie de Saint-Maurice en Roannais, l'ancien fief de Durand de Chatelus, et la quittance de 4200 livres viennoises qu'il devait au comte. (*Ibid.*, p. 1380², c. 3285. Orig. sous le sceau du bailli de Mâcon). C'est la ratification des actes de 1303 et de 1304. — De nombreux autres actes furent passés de 1308 à 1321 entre le comte et Guillaume, son frère Louis seigneur de Vollore, le fils de celui-ci, les enfants et la veuve de Guillaume: soit pour augmenter la soulte d'échange avec Guillaume, soit pour éteindre les réclamations de la famille. (*Ibid.*, p. 1382², cote 3284 ; 1361¹, c. 931 ; 1395¹, c. 348 ; 1381, c. 3313, 3306 ; 1400¹, c. 895 ; 1380², c. 3294 ; 1394¹, c. 40 ; 1381, c. 3304 ; 1394¹, c. 37 ; 1381, c. 3304 ; 1394², c. 42, etc.).

(1) Fille d'Humbert Ier de la Tour Dauphin de Viennois, et sœur du Dauphin Jean Ier.

en pleine rue de Paris le président du Parlement qui a rendu l'arrêt, blesse plusieurs de ses écuyers, le frappe lui-même et lui abat un membre. Ce magistrat est un familier du souverain et l'un des principaux personnages du royaume, Gilles Aycelin, chevalier, seigneur de Montaigu et de Châteldon, en Auvergne et Bourbonnais, neveu du chancelier de son nom, frère d'Aubert évêque de Clermont, et proche parent des chanceliers Flotte. Que Guy de Forez eût réussi à s'échapper de Paris, l'attentat eût placé le roi de France entre une impunité scandaleuse, déplorable pour son prestige, ou les embarras coûteux d'une expédition lointaine, peut-être impossible, si les comtes de Forez n'eussent été les vassaux de la couronne sur territoire français. Maître de l'homme et de la situation, le roi Philippe V, après une assez longue détention du coupable, put lui faire grâce de la peine criminelle (janvier 1322). Il transforma ensuite, par une faveur nouvelle, l'amnistie en lettres de non culpabilité (23 octobre) (1). Ainsi se fortifiaient les liens rattachant les comtes de Forez à la France.

Dès 1316, Jean avait fait hommage partiel de ses possessions à Philippe V (2). Admis au « Conseil secret ou Etroit » de ce prince et de son successeur, il se reconnut vassal de France pour son comté en 1327, aux mains de Charles-le-Bel (3). Date capitale dans l'histoire du Forez ; c'est celle de l'annexion complète. Le Forez est « rattaché inséparablement » à la couronne avec juridiction directe au Parlement de Paris. La maison de France recueille le fruit d'une politique suivie avec une merveilleuse constance depuis plusieurs générations. Le comte Jean eut hôtel à Paris (4),

(1) *Arch. nat.*, JJ, 59, nº 576, p. 320 vº. Remissio, occasione emutilationis Egidii, militis, in parlamento presidentis, mense januarii 1321, etc. » — Des arrêts du mois de février 1321 (1322) et mai 1331 réglèrent les différends relatifs à la garde des deux abbayes de Thiers. (*Ibid.*, Rº 141).

(2) La Mure, *op. cit.*, I, 348 et Preuves nº 85.

(3) *Ibid.*, I, 363.

(4) Dès 1321.

et servit la couronne avec autant d'intelligence que de fidélité. Son fils et successeur, Guy VII, celui qui, dans sa jeunesse, avait une si tranchante façon de se concilier la bienveillance des membres du Parlement, fut lui-même un des conseillers de la couronne et le mari d'une princesse de sang (1). Le Forez était définitivement et pacifiquement conquis.

La cour de France tint la même conduite à la même époque envers Amédée V le Grand, comte de Savoie, et avec le même succès au point de vue du maintien de l'alliance. En 1316, Louis le Hutin lui donnait la vicomté de Maulévrier en Anjou et le château de Plessis-les-Tours en Touraine, confisqués sur Enguerrand de Marigny (2). Pareils procédés furent employés pour dissoudre ou prévenir les ligues du parti national de la Franche-Comté, allié aux empereurs. Les Châlons, pour ne citer que les membres de la dynastie comtoise, hostiles à l'annexion, reçurent de grandes terres au cœur de la France, aux portes des résidences royales et se francisèrent.

La monarchie recourut de bonne heure à de semblables moyens vis-à-vis du Dauphin de Viennois. En 1294, le Dauphin régnant, Humbert Ier de La Tour, a besoin d'argent. Philippe-le-Bel se garde bien de le gratifier d'un capital. Il lui donne une rente de 500 livres tournois sur son trésor du Temple, moyennant quoi Humbert prête un premier hommage de ligialité (3).

Cette politique ne s'arrêta pas aux seuls chefs de province. Elle s'étendit aux principaux barons de leurs terres. Leur suzerain direct aurait eu mauvaise grâce à les empêcher de

(1) De Jeanne de Clermont, fille de Louis Ier, sire de Bourbon, comte de Clermont en Beauvoisis, etc., petit-fils de saint Louis.

(2) Paul Fournier, *op. cit.*, p. 381.

(3) *Arch. nat.*, JJ, 277, no 5. — Valbonnais, *Hist. du Dauphiné*, I, 74. — Fournier, *op. cit.*, 293.

faire ce dont il leur donnait l'exemple. Philippe IV et ses fils inondèrent de leurs libéralités les principaux seigneurs de la partie du royaume de Bourgogne située entre les Alpes et le Rhône, après en avoir comblé ceux de la contrée qui se ralliaient à eux. Louis Ier, comte de Valentinois, son frère Aymar de Poitiers, Humbert de Villars, Agout de Baux et beaucoup d'autres reçoivent des dons plus ou moins importants de 1337 à 1345. Guiffrey, l'historien consciencieux de l'annexion du Dauphiné, a donné une liste des nombreux bénéficiaires de ces libéralités politiques (1). Les puissants Sassenage, les Grôlée, Amblard de Beaumont lui-même le principal conseiller, le ministre du dauphin Humbert II, y figurent.

Qu'ils portent sur des terres, des rentes ou des capitaux assis sur des fiefs déterminés en territoire dauphinois, ces bienfaits ont toujours pour contre-partie une inféodation du donataire, et sa transformation en vassal de la couronne. Les seigneurs obérés de la frontière paient leurs dettes avec les tournois de France, mais ils passent du même coup au parti français où ils sont retenus par l'hommage, le service militaire, les relations, les besoins d'argent, l'intérêt, à défaut de la reconnaissance. La noble clientèle ménage un si large patron. Conséquence assurément prévue, les alliances matrimoniales se multiplient entre les deux pays. L'opinion se forme. Les mains se tendent vers Paris, les vœux bientôt, les cœurs quelquefois. En sorte que la France se crée à ciel ouvert, lentement mais sûrement, des points d'appui en grand nombre au sein des pays qu'elle médite de s'annexer. Elle y gagne des fidèles; elle paralyse leurs maîtres captés eux-mêmes, enlisés chez elle par une générosité calculatrice. Elle y a trouvé un profit, même actuel. Tous ces petits princes, tous ces seigneurs du Sud-Est sont venus se battre pour elle contre l'Angleterre et les Flamands ; et la plupart se sont fait un point d'honneur de paraître

(1) *Histoire de la réunion du Dauphiné à la France*, pp. 19 et suivantes.

dans nos armées avec un nombre de combattants bien supérieur à ce que comportait le service des fiefs qu'ils tenaient du roi de France.

Si elle l'a emporté sur la politique impériale dans ce conflit pour la frontière, certes la force d'attraction inhérente aux limites tracées par la nature née de l'esprit de conservation, la logique des événements dont les hommes sont les inconscients serviteurs, et l'éloignement des rois d'Allemagne en furent les causes d'ensemble ; mais il en faut ajouter une autre, la supériorité que lui donna sur l'empire électif poussant au rang suprême des souverains d'orientations diverses, l'hérédité du pouvoir dans une même famille imbue d'une politique traditionnelle et qui n'a pas perdu de vue un seul instant le même point de l'horizon.

L'œuvre accomplie au Sud-Est en un demi-siècle est énorme non seulement par l'étendue des territoires acquis mais par leur importance stratégique. Elle nous permettra de nous sauver de l'Angleterre en nous protégeant de l'Allemagne. Elle s'est opérée presque sans effusion de sang, par le seul effet d'une politique uniforme. Et cependant comparez la place qu'elle occupe dans l'histoire de France à côté des seules guerres des Flandres par exemple. Il y manque la fanfare, il est vrai, et la chevalerie n'a rien à y voir. Quant à ce qu'elle a coûté, c'est une misère à côté des dépenses qu'eût occasionnées une guerre même heureuse soit avec l'Empire, soit avec une coalition des princes de la frontière adossée aux Alpes impénétrables. Ce ne fut pas tant l'argent qui fit le succès que l'art de le dépenser à propos.

Les causes françaises de la constitution du domaine des Dauphins de Vienne en Auvergne dont nous allons nous occuper maintenant jaillissent de cet exposé d'une tactique aussi persévérante. Semblable fut le but, identiques les moyens.

II

CONSTITUTION ET HISTORIQUE DU DOMAINE DES DAUPHINS DE VIENNOIS EN AUVERGNE

(1316-1349).

La cour de France avait trop bien réussi avec le comte de Forez pour ne pas recourir au même procédé avec le Dauphin de Viennois son parent et son voisin. Elle saisit la première occasion qui se présenta ; et il est fort probable qu'elle a laissé solliciter comme une faveur ce qu'elle avait grande envie d'accorder.

Louis le Hutin, qui continua la politique paternelle, avait donné 2000 livres tournois de rentes sur le trésor au dauphin Jean II, à l'occasion de l'expédition de Flandre de 1315 où ce prince lui avait envoyé quelques gens d'armes sous les ordres de son frère Guy de Montauban, et encore pour l'indemniser de diverses dépenses dans les fonctions de gardien de Lyon par lui remplies durant quelques mois en 1307 (1). Le roi de France ne s'en souvient qu'alors ; dans l'intervalle, l'attitude changeante du Dauphin ne lui a pas permis de se le rappeler. Le don d'une simple rente comme celle-ci n'entraînait l'obligation de l'asseoir sur une terre déterminée que si cette obligation avait fait l'objet d'une clause expresse. Or, ce que voulait le Dauphin, c'était, en outre du revenu, la possession de la terre source de la puissance féodale ; il la voulait pas trop éloignée de lui et sur le chemin de ce Paris qui devenait chaque jour davantage le pivot politique du continent civilisé ; autre occasion de faveur que Philippe le Long s'empressa d'accorder, à peine monté sur le trône laissé vacant par la mort de son neveu Jean le Posthume huit jours après sa naissance. Par lettres données dans son palais de Paris, le 16 août 1316, il transforme la rente de 2000 livres en terres

(1) *Arch. dép. de l'Isère*, série B, n° 3765.

d'un produit égal à prendre dans le bailliage royal d'Auvergne, pour le donataire en jouir à perpétuité, lui et ceux de ses héritiers « *qui seraient Dauphins* », à charge d'hommage-lige à la couronne (1). C'est donc bien le maître du Dauphiné que la monarchie entend soumettre à son action directe et non pas une simple libéralité aux personnes qu'elle veut faire.

Le roi se montra très large pour le taux de l'assiette et le choix des terres qui fut laissé au Dauphin. On n'en peut douter à voir leur emplacement. Les La Tour du Dauphiné ou leurs clients avaient, depuis longtemps, deux centres de possession en Auvergne, l'un à peu de distance de Clermont, sur le chemin de Thiers et du Forez, l'autre près de Brioude, sur celui qui conduisait également au Lyonnais et au Languedoc.

Alors comme aujourd'hui deux voies principales accédaient du Dauphiné à l'Auvergne, l'une par Le Puy et Brioude, l'autre par le Forez et la ville de Thiers. Les premières seigneuries attribuées par les lettres du 16 août 1316 en représentation des 2000 livres de rentes furent Monton, Langeac et Le Breuil. Monton (canton de Veyre-Monton, arrondissement de Clermont), était sur la route du Puy à Clermont par Brioude et Issoire; Langeac près de Brioude sur la même route, et Le Breuil sur l'Allier à mi-chemin entre les deux terres précédentes.

Au Breuil, lieu où l'ancienne voie traversait l'Allier, le Dauphin désire que le péage de la rivière et le marché soient compris dans l'assiette ; son désir est satisfait. Au mois d'octobre suivant, il demande que les péages de Montferrand et de Riom lui soient également affectés; cette sorte de produits était la plus recherchée des gens besogneux et des traitants parce qu'elle était la plus sûrement payée, comptant et en espèces. Cela lui est accordé sans discussion (2). Il se

(1) Les lettres du 10 août précédent (1316) s'étaient bornées à instituer une commission d'assiette (*Ibid.*). Celles données le 16 eurent pour objet de préciser les lieux (*loc. cit.*).

(2) *Arch. de l'Isère*, série B, n° 3765.

plaint ensuite d'une insuffisance de 200 livres de revenu; qu'à cela ne tienne, le roi lui en donne 300 de plus par lettres du 10 juillet 1317 (1). Par cette dernière décision le Dauphin obtenait, comme nouvelle base d'assiette, Pont-du-Château sur le chemin du Forez, Aubusson sur celui du Velay, Auzon, les villages *d'Al-Pradals,* Saint-Martin *del Plos*, etc., et une assez notable augmentation dans les autres terres.

Pont-du-Château, qui devait son nom à une très ancienne forteresse commandant le pont sur lequel la route principale de Lyon à Clermont traversait l'Allier, était au point de vue de la communication du territoire français et du royaume de Bourgogne ou de Vienne, une position aussi importante que Thiers et Vertaizon. Robert Knolles en 1359 et Seguin de Radefol en 1363, après la bataille de Brignais, ne manquèrent pas d'occuper et de garder cette place pendant tout le temps que leurs compagnies ravagèrent simultanément le Forez, le Lyonnais et l'Auvergne. Avant eux, les comtes d'Auvergne l'avaient conservée dans leur domaine direct. Albert II de La Tour-du-Pin paraît avoir eu au moins une partie de la dot de sa femme, Marie d'Auvergne, dans ces parages, à Vertaizon où une branche des La Tour du Dauphiné resta établie (2). Non seulement les deux seigneuries se touchaient, mais elles s'enchevêtraient étroitement du côté des vignobles. Dans la plaine, Pont-du-Château, à 13 kilomètres seulement de Clermont, à une distance moindre de Montferrand et de Riom, étendait ses dépendances sur le fertile Marais de Limagne jusqu'à la banlieue de ces trois villes, et sur le riche canton d'Ennezat.

Le dauphin Jean fit encore ajouter Saint-Romain-de-Siaugues, sur les confins de l'Auvergne et du Velay, aux terres que je viens de nommer. C'était un bon château situé à deux lieues anciennes de Langeac (3). Là, Jean II devenait

(1) *Arch. de l'Isère*, série B, nº 3164.

(2) Vertaizon faisait partie de la prévôté de Pont-du-Château.

(3) Chabrol, *Coul. d'Auvergne*, IV, 557.

le voisin immédiat de Béraud de Mercœur, connétable de Champagne, son parent, son allié contre la Savoie et contre tous, et celui de son père Humbert, par un traité conclu entre eux à Lyon en 1305 (1).

Par la combinaison de ces différentes mesures (2) on arriva à constituer cinq corps de domaines féodaux habilement répartis sur les deux routes du Dauphiné Viennois à Paris.

1° *Pont-du-Château* avec les péages de Riom et de Montferrand pour annexes ;

2° *Monton* avec le péage et le marché du Breuil ;

3° *Langeac* avec l'annexe d'Auzon ;

4° *Aubusson* (commune de Mazerat-Aurouse, canton de Langeac, arrondissement de Brioude) (3);

5° *Saint-Romain-de-Siaugues* (canton de Langeac).

Dans ces diverses terres Jean II avait des coseigneurs; mais la part qu'il venait de se tailler dans chacune fut érigée par lui en autant de châtellenies distinctes, à la tête desquelles il plaça ses officiers, et le roi lui concéda la haute justice dans toutes. On lui laissa en fin de compte manipuler la répartition de l'assiette de manière à obtenir le maximum de commodités, et à lui faire une situation plus avantageuse avec 2300 livres de rentes que s'il avait possédé une baronnie unique d'un produit triple. Au-dessus

(1) *Arch. de l'Isère*, série B, cote 3164.

(2) Les lettres du 10 juillet 1317 lui concédaient : 300 livres de rente à asseoir en terres sur Pont-du-Château ; 260 livres sur les péages de Montferrand ; 315 livres sur les péages de Riom ; 30 livres sur les péages et leydes dus par le banquier de Clermont, Géraud Gayte ; 152 livres de plus sur Monton ; et 460 livres sur Langeac et Aubusson, soit 1517 livres de rentes.

(3) Cet Aubusson venait à la couronne, de même que Saint-Romain-de-Siaugues et Langeac en partie, de la confiscation des domaines du rebelle comte Guy II par Philippe-Auguste. Ces terres faisaient partie de la prévôté royale de Langeac. Les Allayran, famille chevaleresque du Brivadois, et Béatrix de Sériers firent hommage à Alfonse de Poitiers en 1245-1262, pour Saint-Romain (com. de Siaugues-Saint-Romain) ; et Pons de Saint-Arconce, à la même date, pour ce qu'il avait à Aubusson, qui est dit dans l'acte *de baillivia de Langiaco*. (*Arch. nat.*, J. 314, n° 58). Aucune confusion n'est donc possible avec les autres multiples Aubusson et Saint-Romain.

de ses officiers dont le nombre était déjà multiplié par ces subdivisions, il institua un « bailli d'Auvergne ». La mort du connétable de Champagne laissait vacant en 1321 un chevalier-légiste du Langeadois, ancien bailli des Montagnes pour le roi, puis bailli de Mercœur, Pierre Armand, qui connaissait bien les lois, la guerre et mieux encore le pays. Le Dauphin se hâta de le prendre à son service. Il est qualifié dans des documents de 1321 (1) et 1328 (2) « Pierre Armand, chevalier, bailli d'Auvergne pour le Dauphin de Viennois. » Le titre n'était pas sans l'apparence de quelque ambition. On était assez fort à la cour de France pour n'y pas regarder de si près.

C'est à ce moment que, pour ne pas faire de jaloux et bien marquer au Dauphin qu'on n'entendait pas à Paris épouser ses querelles avec la Savoie, Philippe V gratifia le comte Amédée du château de Plessis-lès-Tours et de la vicomté de Maulévrier, confisqués sur Enguerrand de Marigny, et ses lettres de donation au comte Amédée, de la même année 1316, étaient particulièrement élogieuses pour ce prince. Elles étaient la conséquence, nous l'avons vu, de la même politique (3).

Le dauphin Jean II mourut le 5 mars 1319, sans avoir eu le temps d'achever l'organisation de son domaine d'Auvergne ; elle fut l'œuvre de son successeur Guy ou Guigues VIII, l'aîné des deux fils que lui avait donnés une princesse du sang de France Béatrix de Hongrie, fille de Charles Martel, roi de Hongrie; mais trois mois avant sa mort, le 6 décem-

(1) *Arch. de l'Isère*, carton *Auvergne*, série B, n° 3766.

(2) *Ibid.*, registre sur papier. Comptes de ce bailli pour les années 1324 à 1328.

(3) Cette politique était aussi celle de l'empereur pour retenir sous son drapeau ses feudataires du royaume de Vienne. A Florence en 1313 il récompensait les comtes de Savoie et de Forez de lui avoir, sur sa demande, amené leurs troupes à son armée d'Italie, en donnant à celui-ci, non de l'argent, mais le comté de Soncino, au diocèse de Crémone, produisant 4.000 florins de revenu ; et à celui-là le comté d'Asti en Piémont plus considérable encore. (La Mure, *op. cit.*, I, 342).

bre 1318, ce prince, l'un des meilleurs qu'ait eus le Dauphiné, confirma la charte de franchises accordée en 1270 par Alfonse de Poitiers à la ville de Pont-du-Château et l'augmenta de notables privilèges comme don de joyeux avènement. Une députation d'habitants de Pont-du-Château vint le trouver en Dauphiné pour l'obtenir, et, parmi tant d'autres points communs aux deux provinces (1), ce n'est pas la moins curieuse rencontre que de voir daté de Grenoble le code des coutumes municipales qui resta en vigueur dans cette petite ville du Puy-de-Dôme jusqu'à la révolution, en tout ce qui n'était pas inconciliable avec le droit monarchique (2).

Le compte des quatre exercices de 1324 à 1328 rendu le 5 septembre 1328, à Langeac, par le bailli Pierre Armand aux quatre conseillers auditeurs du dauphin Guigues VIII (3) qui se transportèrent à cet effet de Grenoble dans cette petite ville, fait ressortir ainsi qu'il suit le produit annuel moyen des terres de leur maître en Auvergne, pendant cette période:

Pont-du-Château.....	1342	livres tournois.
Monton.............	220	—
Langeac.............	324	—
Aubusson............	166	—
Saint-Romain........	88	—
	2140	

(1) *L'Auvergne en Dauphiné, Le Dauphiné en Auvergne*, Mlle Boudet.

(2) *Datum, apud Gratianopolim, die sexta mensis decembris anno Domini millesimo CCC° decimo octavo.* (*Arch. nat.*, JJ. 66, n° 534, fol. 226-228).

(3) La chambre des Comptes du Dauphiné était d'institution toute récente. Ses quatre membres, et les premiers créés, sont précisément ceux qui se rendirent à Langeac pour liquider une situation non apurée depuis quatre ans. C'étaient Me Nicolas Constant professeur de droit, *legum professor*, Me Humbert Claret maître des monnaies, Me de la Borderie et Jacopo Lappo, appelé en France Jacques de Die: *Jacobo de Dya alias dicto Lapo. (Arch. de l'Isère*, série B, n° 3766, Reg.). Cette famille florentine eut aussi un établissement et des membres à Clermont. On y trouve du moins des *de Dia* aux XIIIe et XIVe siècles. En 1318, le lombard Jacquemot Lappe, *Lappo al. de Dia*, jouissait déjà d'une certaine considération à Grenoble, puisque le Dauphin l'y nomma contrôleur des orfèvres. *(Arch. de l'Isère*, Livre de la Chaîne, fol. 1 et suivants. — Prudhomme, *Histoire de Grenoble*, 151).

A quoi il faut ajouter les droits extraordinaires de confiscation, commise, successions de main-morte, épaves, etc. On voit qu'à lui seul Pont-du-Château représentait près des deux tiers du domaine. Cette somme de 2140 livres (1) est le prix de ferme adjugé à Pierre Armand lui-même, les frais de perception demeurant à la charge de ce chevalier financier. Une foule de dépenses diverses, conséquence nécessaire de la vie seigneuriale, diminuaient néanmoins le rendement net. Sur un total de 2490 livres de déboursés que fit le Dauphin en Auvergne pendant ces quatre ans, figurent près de 300 livres payés à ses hommes d'armes pour garder sa terre; 10 livres pour une chevauchée faite avec lui par Géraud de Montmorin, son vassal à Auzon, pour quelques biens; une somme donnée à Guillaume de Beausemblant (*de Bello simili*), officier de la Dauphine; des aumônes faites aux Frères mineurs du Puy et autres couvents; 500 livres rendues ou versées à titre d'intérêts ou d'acomptes au traitant Jean Raymond, l'un de ses créanciers.

Pierre Armand rendit ses comptes, mais pas l'argent, déjà touché par Raymond.

Pour ses affaires civiles ou politiques, le dauphin Guigues VIII avait un « conseiller en Auvergne » aux gages annuels de 20 livres; c'était Durand de Thiers, personnage bien connu, qui fut lieutenant du bailli royal de la province, et un autre homme de loi, Me Goyet, aux appointements de 15 livres; l'un et l'autre renommés dans le pays pour leur science. Jean Raymond, bourgeois de Lyon, est son « principal banquier et son mandataire général » (2). En réalité il est son délégataire aux fins de toucher les revenus de son domaine d'Auvergne en déduction du passif de son compte courant. Guigues est, bien entendu, toujours à découvert à sa caisse. Ce qui ne l'empêche pas d'augmenter son domaine d'Auvergne par diverses acquisitions. C'est ainsi qu'en 1322

(1) Exactement 2142 l. 4 s. 4 d. (même registre).
(2) Même reg., *loc. cit.*

il achète, par l'entremise de Guillaume de Rougemont son bailli de Monton, tout ce que Guillaume V Comtour, sire d'Apchon, gendre de Robert, Dauphin d'Auvergne, possède dans la seigneurie de Neschers (1).

Parmi les principaux vassaux qui hommagèrent aux Dauphins de Viennois pour leurs terres d'Auvergne, je trouve Guy de Chalencon à raison de fiefs dans la châtellenie de Saint-Romain, Géraud de Montmorin et Agne de la Tour pour fiefs sur Aubusson, un des Dalmas de la famille des seigneurs de Cousans et Pons de Vissac, l'un des héritiers de Béraud de Mercœur, pour la partie de son fief de Vals, relevant de Langeac (2).

Les Dauphins de Viennois introduisirent en Auvergne quelques-uns de leurs sujets du sud-est de la France. Citons entre autres Renaud de Mépieu, originaire de la baronnie de la Tour-du-Pin, fieffé sur Pont-du-Château, qui hommagea à Guigues VIII (3) ; Guillaume de Rougemont, bailli de Monton, vassal dauphinois de vieille souche et plus soldat que magistrat ; il combattait à la bataille de Varey, aux côtés de son maître en 1326 (4). Lorsque les Rougemont s'éteignirent vers 1512, une branche des Chazerons d'Auvergne, seigneurs de Pélussieu en Forez, hérita d'eux pour partie (5).

Ces possessions d'Auvergne amenèrent une recrudescence

(1) *Arch. de l'Isère*, Chambre des Comptes, série B, nº 3765.

(2) *Ibid.*, *Invent. du* XVIIe *siècle*, § *Vassaux d'Auvergne*. — Mépieu, ch.-l., com. du cant. de Morestel, arr. la Tour-du-Pin.

(3) *Ibid.*, Rougemont, com. d'Aranc, cant. de Hauteville, arr. Belley (Ain). Leur principale seigneurie était Beauvoir près de Saint-Chef et de la Tour-du-Pin. Un Antoine de Rougemont se croisa en 1096. (*Armorial du Dauphiné*, p. 632).

(4) Les héritiers de Claude de Rougemont, dernier de sa race, furent Marguerite de Bernard, Gabriel de Bernard par sa femme, Françoise de Mitral, remariée ensuite à Claude de Virieu, et Claude de Chazeron, seigneur de Pélussieu par sa mère Jeanne de Thélis. Il leur advint des biens à Damptézieu et à Bourgoin. (*Armor. du Dauph.*, *loc. cit.*). — Les de Bernard tenaient aussi à l'Auvergne.

(5) Chazeron, château, com. de Loubeyrat, cant. Manzat, arr. Riom.— Pélussieu, com. de Salzivinet, cant. Feurs, arr. Montbrison.

marquée dans les immigrations et les alliances déjà fréquentes entre les deux provinces.

Dans le petit corps d'armée que le dauphin Humbert II envoya, en 1339, à Philippe de Valois, pour l'expédition de Flandre, prirent place ses vassaux d'Auvergne, Guillaume de Jo (1), Amblard du Monteil (2), Guillaume Vigier, Dalmas de Vichy, Bertrand Revel, Guillot de Cornut, Géraud de Rochefort, Guillaume de Neuville, tous membres de familles connues, possédant, pour la plupart, des sous-fiefs dans les territoires formant aujourd'hui les cantons de Pont-du-Château, Vertaizon, Clermont, Riom, Ennezat. Ils passèrent la montre à Paris le 6 novembre 1339 (3) et servirent dans cette campagne aux côtés des Poitiers-Saint-Vallier, des Roussillon, des Flotte, des Chissé, des Clermont qui furent plus tard les Clermont-Tonnerre, des Sassenage et autres grands seigneurs du Dauphiné viennois, mais en moins grand équipage (4). Le domaine d'Auvergne créa des liens d'un beaucoup plus grand intérêt. Les Dauphins accomplirent en effet régulièrement leurs devoirs de vassalité française jusqu'à la fin ; ils s'habituèrent ainsi à être les sujets du roi et à subir son influence. Le calcul de Philippe le Bel se trouva pleinement justifié.

Les seigneurs d'Auvergne qui relevaient directement de la justice et de l'hommage du roi dans les domaines ainsi démembrés de la couronne, goûtèrent médiocrement l'interpo-

(1) Ces de Jo, coseigneurs de Thuret (arrondissement de Riom), avaient des terres en diverses parties du Marais de la Limagne, ainsi que les Neuville dont le centre était Gerzat, entre Pont-du-Château et Riom : *Guillelmus de Jo alias de Tuirec* (Thuret) *domicellus*, hommage en 1344 à l'évêque de Clermont pour dîmes dans la châtellenie de Vertaizon, contiguë à celle de Pont-du-Château. (*Arch. dép. du Puy-de-Dôme*, Evêché, sac 6, cote 4). Dalmas de Vichy était seigneur de Chas près de Vertaizon (*Nobil. d'Auv.*, VII, 162, etc.).

(2 à 4) Guy ALLARD, Documents mss. VI, fol. 142-143, Bibliothèque de Grenoble. — *Choix de documents inédits sur le Dauphiné* « Bull. de la Société de statistique de l'Isère », 2me série, VI, 61). Le contingent envoyé par Humbert II fut de 479 hommes d'armes en comprenant les nobles de son ost et leurs compagnies.

sition d'un degré de hiérarchie féodale entre eux et le souverain. Ils préféraient ses tribunaux, supérieurs en savoir et en impartialité, à ceux d'un feudataire étranger. Guillaume Flotte, seigneur de Ravel et d'Ennezat en partie, qui pour ses deux fiefs ressortait au bailliage royal de Pont-du-Château, était du nombre. Il sollicita et obtint du roi, le 7 février 1317 (1318 nouv. st.), que sa terre relevât dorénavant de Riom où siégeait le bailli royal de la province (1). Il en fut de même des seigneurs de Montgâcon, dont quelques vassaux se trouvaient justiciables de Pont-du-Château ; ces seigneurs, qui étaient alors les princes de la maison d'Auvergne, se firent rattacher aussi au ressort de Riom pour les cas royaux (2).

Ces rapports avec la cour amenèrent assez fréquemment les Dauphins de Vienne en Auvergne. Je ne citerai qu'un de leurs passages, car il révèle déjà la pénurie d'argent qui précipita leur chute. Dans les derniers jours de juillet 1328, Guigues VIII, en route pour l'armée de Flandre où Philippe de Valois l'avait convoqué à raison de ses terres d'Auvergne, se trouvait à Pont-du-Château et il y passa quelques jours. Il désirait paraître à l'armée royale dans un appareil convenable à un proche allié du roi et à un jeune homme de dix-huit ans qui a déjà gagné une bataille (3). Mais, pour cela, il lui fallait de l'argent. Il laissa donc derrière lui son trésorier du Dauphiné, Jean Humbert, chargé d'en recueillir sur son chemin. Les comptes de ce financier nous donnent des ren-

(1) La Chesnaye-Desbois, *Dict. de la Nobl.*, v. 39 et suiv.

(2) Bien qu'en 1306 le comte Robert VI eût obtenu que ses vassaux de Montgâcon relevant de la prévôté de Vichy fussent rattachés à celle de Pont-du-Château, alors royale. (Beugnot, *olim.*, III, p. 1985).

(3) Il avait battu et fait prisonnier Edouard le Libéral, comte de Savoie, en 1325, sous les murs du château de Varey qu'Edouard venait d'enlever au comte de Genève, vassal du Dauphin. Robert, comte de Tonnerre, Jean de Châlon, comte d'Auxerre, et Guichard de Beaujeu restèrent aux mains du Dauphin. (Valbonnais, I, 188-189 ; Chorier, II, 249 ; Prudhomme, 158).

eignements sur la manière dont le Dauphin se procurait des onds lorsqu'il en manquait, et sur le temps que l'on mettait pour parcourir à cheval la distance qui sépare Grenoble de Pont-du-Château en ne voyageant que de jour sans changer le monture. Jean Humbert, accompagné de deux autres cavaliers, met deux journées pour se rendre de Grenoble à Lyon par Vienne, un jour de Lyon à Montbrison où il arrive le 25 juillet ; reparti le 26, il vient coucher le même soir à Thiers ; le lendemain 27 il est à Pont-du-Château et Montferrand où il dut arriver de bonne heure ; en tout moins de quatre jours. Pour une société active, très ambulante et passant la moitié de sa vie à cheval, c'était peu de chose, un petit déplacement tout au plus. Le trésorier trouva le prince à Pont-du-Château d'où ce dernier repartit pour Paris, mais où il resta, lui, avec mission de lever tout l'argent qu'il pourrait et de rattraper son maître à Corbeil. Jean Humbert et son escorte accomplissent cette seconde partie du trajet avec la même célérité que la première et sans changer de chevaux. Il repart de Montferrand le 31 juillet, couche le même soir à Saint-Pourçain, le lendemain, 1er août, à Nevers en passant par « Moulins en Auvergne » (1), le 2 à Cosne, le 3 à Montargis et le 4 à Corbeil, où il rejoint le Dauphin qu'il accompagne à l'armée campée devant Ypres. Dans les cinq derniers jours il avait fait au moins 70 lieues de 4 kilomètres (2).

Le trésorier n'avait pas mis une moindre promptitude à obéir à son maître pour réaliser en trois jours les revenus de Pont-du-Château. Le fermier de la terre, Laurent Chapus, lui verse 205 florins le 31 juillet. Il escompte chez le banquier Jean de Bornet, bourgeois de Montferrand, moyennant 200 livres comptant, la ferme du péage de cette ville soumissionnée un mois avant (24 juin) par Jean Bonhomme et Jean

(1) *Apud Molins in Arvernia.*

(2) *Arch. de l'Isère*, reg. 28, *Choix de documents inédits du Dauphiné*, Abbé Ul. Chevalier. « Bulletin de statist. de l'Isère », 2e série, VI, 16-25.

Cistel de Montferrand, au prix de 230 livres (1), laquelle somme payable annuellement ne devait venir à échéance que onze mois plus tard. Le fermier du même péage pour l'année précédente, Guillaume Coutarel, restait devoir 100 livres, dont 50 payables le 9 mai 1329 seulement ne pouvant être exigées qu'au bout de neuf mois. Le trésorier escompte aussi cette somme de 50 livres pour 5 livres au débiteur et en donne quittance contre paiement effectif de 45 livres. Pierre Armand, le bailli d'Auvergne, doit 70 florins échus et n'a pas d'argent disponible. Jean Humbert escompte ces 70 florins à la caisse du traitant Jean de Bornet contre remise à celui-ci d'une obligation de 80 florins sous le sceau du Dauphin qui devient de la sorte l'endosseur et même le débiteur direct au regard du banquier. A ce courtage d'escompte il faut joindre les gros frais de change nécessaires pour apporter de l'or à son jeune prince. On voit, par ces exemples, à quel taux Guigues se procurait de l'argent.

III

LA RUINE ET LA VENTE

A diverses reprises déjà l'administration de Guigues VIII avait trahi la gêne. Le domaine d'Auvergne n'est pas sans en apporter quelque preuve.

En 1324 il se disposait à repousser une attaque du comte Edouard de Savoie, fils d'Amédée III, l'irréconciliable ennemi de sa race ; il venait aussi de faire de grandes dépenses à l'occasion de son mariage avec Isabelle de France, fille de Philippe le Long et de Jeanne de Châlon-Bourgogne, célébré à Dôle le 17 mai 1323, et enfin il était débiteur des chevaliers

(1) La ferme était de 240 livres ; mais le bailli royal d'Auvergne en fit déduire 10 livres pour le péage de la foire de l'Assomption qui était la propriété du Chapitre cathédral de Clermont.

le Saint-Jean-de-Jérusalem. Alors, de la période des accroissements le domaine d'Auvergne passe dans celle des aliénations. En 1324, Guigues vend à Odon de Montaigu, précepteur des Hospitaliers, tout ce qu'il possède à La Sauvetat (1) du chef de sa châtellenie de Monton, moyennant quittance de 54 livres de rentes que Guigues leur devait, et le versement comptant de 500 livres dont il a besoin. Le vendeur se réservait le droit de faire poursuivre et prendre dans La Sauvetat ceux de ses vassaux de Monton et de Pont-du-Château qui seraient poursuivis pour crimes ou délits (2). Cette condition s'explique par les privilèges que l'Eglise avait accordés aux habitants. La Sauvetat, son nom l'indique, était une sauveté, c'est-à-dire un lieu où les habitants n'étaient ni serfs ni mainmortables, mais tous francs et libres. Il arrivait souvent que les malfaiteurs étrangers se réfugiaient dans les bourgs de cette nature pour échapper aux poursuites dont ils étaient menacés et qu'ils se gardaient de révéler dans leur nouveau domicile.

Le jeune Guigues contribua à la victoire de Cassel où il commandait une bataille. Au retour, il s'arrêtait à Paris à la cour de Philippe qui lui fit don de la maison des Piliers sur la place de Grève et sur l'emplacement actuel de l'Hôtel-de-Ville (3), non loin de l'hôtel de Savoie acquis deux ans avant par le comte Amédée, son voisin des Alpes. Et voilà les deux principicules les plus puissants de la frontière devenus des habitués de Paris et de la cour. Autre bienfait aussi utile au donateur qu'au gratifié. Guigues fit un nouvel arrêt dans ses domaines d'Auvergne avec son oncle, Henri de Montauban, qui l'avait accompagné à l'armée royale. Il se trouvait en Auvergne en octobre ou novembre 1328 (4). Il mourut quatre

(1) Commune d'Authezat-La-Sauvetat, canton de Veyre-Monton, arrondissement de Clermont.

(2) *Biblioth. de Clermont*, manuscrit Crouzet, copie d'un titre original de la Biblioth. Mazarine, fonds Decamps, 125.

(3) Valbonnais, I, 291 ; II, 232, *Hist. du Dauphiné*.

(4) *Choix de docum. inédits, etc.*, *loc. cit.*, 30. Le 19 janvier 1330, il

ans plus tard au siège du château de La Perrière près de Voiron en Dauphiné (23 juillet 1333), après avoir pu dicter son testament. On y remarque, entre autres œuvres de bienfaisance, un legs de 1000 livres pour marier des filles pauvres à l'exemple de son père, usage fort répandu au siècle précédent mais qui commençait à devenir moins général. Il n'avait pas d'enfants d'Isabelle de France ; son frère Humbert II de La Tour lui succéda.

Un écrivain moderne a dit que Philippe de Valois avait repris au Dauphin du Viennois ses terres d'Auvergne et que le roi les possédait en 1331 (1). Cette erreur provient, sans doute, de ce que son auteur ou celui qui l'a reproduit n'a connu que par des intitulés d'inventaire les lettres données par Philippe VI à La Neuville-en-Hez, au mois d'avril 1331, au sujet de la charte de franchises accordée le 6 novembre 1318 par le dauphin Jean II aux habitants de Pont-du Château. Le texte est formel : le roi n'octroie point de franchises, ce que seul le haut-justicier direct pouvait faire ; il se borne « à ratifier et approuver », suivant les règles féodales, en sa qualité de souverain et de suzerain, les concessions de son vassal « Jean Dauphin, comte de Vienne et d'Albon, seigneur de La Tour et seigneur de Pont-du-Château en Auvergne au diocèse de Clermont » (2).

En introduisant les Dauphins du Viennois au cœur de la France par le domaine d'Auvergne, les rois n'avaient évidemment pas prévu que les événements pourraient faire de ces petits princes presque leurs égaux en puissance, auquel

députait, de Grenoble, un émissaire à Guillaume Flotte « en France ». (*Compte de Jean Humbert*, *loc. cit.*, p. 26). Henri de Montauban, évêque démissionnaire de Metz, l'un des fils puînés d'Humbert Ier de La Tour, avait été son tuteur, et avait guerroyé, pour le compte de l'empereur, avec leur frère Guy de Montauban, mort en 1317; Henri mourut en 1338. (Valbonnais).

(1) A. Tardieu, *Dict. hist. du Puy-de-Dôme*, p. 234, art. Monton, et p. 262, art. Pont-du-Château.

(2) V. pièces justificatives.

cas la tactique adoptée par eux eût pu tourner contre leurs desseins. On put le craindre un moment, en 1335, lorsque Louis de Bavière, candidat à l'Empire, fit offrir à Humbert II le royaume de Bourgogne, d'Arles ou de Vienne, s'il voulait devenir son partisan déclaré (24 mars 1335) (1).

Ni Louis de Bavière, ni le Dauphin, ni Philippe de Valois son compétiteur au royaume de Bourgogne, ne purent réaliser leurs espérances. Humbert comprit tout ce qu'il risquait à prêter l'oreille aux séductions de l'empereur. Son accord avec la France fut scellé le 19 août suivant sur le berceau de son fils André, fiancé à l'âge de deux ans à une petite princesse de la maison royale, Blanche d'Evreux, descendante de saint Louis et nièce de la comtesse d'Auvergne. Au cours des préparatifs de ces fiançailles enfantines, le Dauphin de Viennois se rendit à Paris et fit hommage à Philippe VI de ses terres d'Auvergne qui continuaient ainsi leur appoint politique dans les événements (2). En même temps, il renonçait à tous droits sur le faubourg de Sainte-Colombe de Vienne dont Philippe de Valois venait de s'emparer, et il recevait du roi une nouvelle rente de 2000 livres sur le trésor royal; anneau ajouté à une chaîne qui allait se resserrer tous les jours davantage jusqu'à l'étranglement final (3).

Lorsqu'un prince de ce temps favorise chez lui les lombards et les juifs, c'est qu'il est très endetté et médite de s'endetter encore. Les Italiens, supérieurs à nous dans le commerce de l'argent et le jeu des monnaies, furent nos éducateurs, mais la France paya cher leurs leçons. Guigues VIII avait mis sa monnaie entre les mains des florentins Lappo, des piémontais Bindarelli, des Bona Pila ; il laissa des dettes auxquelles

(1) V. ce qu'en disent Valbonnais (II, 367 et suiv.), Guy-Allard (*Hist. de Humbert II*, f. 1) et le document publié par l'abbé Ulysse Chevalier (*Inv. des Arch. des Dauphins à Saint-André*, p. 13). La situation est trop bien résumée par M. Paul Fournier (*Le roy. d'Arles ou de Vienne*, 417), pour que je ne me borne pas à y renvoyer le lecteur.

(2) Fontarrieu, *Cartulaire général du Dauphiné*, 10956, 1212.

(3) Guiffrey, *Hist. de la réunion du Dauphiné à la France;* Fournier, *op. cit.*, p. 419.

il est fait allusion dans un traité de 1338 entre son frère Humbert et un lombard français, le lyonnais Jean Raymond (1). Déjà, en voyant leur père Jean II se faire concéder par Philippe le Long un des péages de Montferrand affermé à Géraud Gayte (1316), on est porté à supposer l'intention de compenser une dette, car ce bourgeois de Clermont, qui avait comptoir à Paris, fut l'un des plus célèbres traitants du règne de Philippe V dont il devint le premier maître des comptes, le ministre et le banquier (2). Humbert II, faible, fastueux, fou de gloriole, âgé d'ailleurs de vingt et un ans et grisé par son avènement imprévu, eut vite fait d'accroître énormément le passif dont il héritait. Il arriva en Dauphiné débiteur des juifs (3). Les officiers de son frère Guy s'étaient enrichis à réprimer les abus des fermiers du domaine qui, comme le bailli delphinal d'Auvergne, étaient restés quatre ans consécutifs sans présenter de comptes. Il leur fit rendre gorge à leur tour et le trésorier Humbert fut arrêté le 3 août 1334 (4). Ces ressources ne suffisant pas, les aliénations et les dations en gage commencèrent dans de grandes proportions. Naturellement, les domaines éloignés du Dauphiné en firent les premiers frais.

Le 12 mars 1335 (nouveau style), débiteur d'une somme considérable à Jean Raymond, bourgeois de Lyon, tant du chef de son frère que du sien, il lui engage ses terres de Pont-

(1) *Arch. de l'Isère*, série B, n° 3765.

(2) On a plusieurs comptes de Géraud Gayte comme chef des finances royales, notamment celui de 1320 (*Arch. nat.*, 33, 66, f° 32. Voir aussi *ibid.*, 33, 65, f° 31 ; 67, 103, f° 70). Il était alors créancier du trésor de 40.000 livres. Accusé d'avoir détourné 1,300.000 livres, dit le continuateur de Jean de Saint-Victor, il fut arrêté et mourut le 15 septembre 1322 des suites de la torture subie dans les prisons du Louvre. (*Rec. des H. Fr.*, XXI, f. 678).

(3) PRUDHOMME, *Les Juifs en Dauphiné*, 16. Il avait fallu que la régente du Dauphiné, Béatrix de Hongrie, eut recours à la bourse des juifs même pour les frais de voyage de son fils, de Naples où il se trouvait à la cour du Roi Robert, à Grenoble où il arriva dans les premiers jours de janvier 1334.

(4) PRUDHOMME, *Hist. de Grenoble*, 166.

du-Château, Langeac et Saint-Romain « pour en jouir en diminution des sommes qu'il lui doit » (1). Les comptes s'embrouillent à la caisse ; le Dauphin se dit lésé par « une erreur de carcul, *errorem carculi* ». Enfin, le 5 juillet 1338, ils sont apurés entre les officiers du Dauphin et un autre lyonnais, Barthélemy de Montbrison, professeur de droit, mandataire de Jean Raymond ; toutes compensations faites, ils se trouvent balancés par 39.000 livres tournois au passif du dauphin Humbert II. Aux termes de cet acte, dressé au château de La Roche à Grenoble par les notaires Jacques de Vergey et Guigues Froment, le magnifique « duc de Champsaur » (2) renouvelle la délégation, cette fois totale, de ses droits utiles sur ses terres d'Auvergne et de Normandie à Jean Raymond jusqu'à paiement final des 39.000 livres. De plus, par le même acte, il lui délègue les 2.000 livres de rentes que le roi Philippe VI lui a données à nouveau sur son trésor (3). Aussi trouve-t-on, à partir de cette époque, dans les parties de l'Auvergne où les terres des Dauphins de Viennois étaient situées, plusieurs générations de Raymond s'adonnant à la traite des impôts, aux fermes, et possédant des fiefs ruraux.

Il faut croire cependant que le prodigue Dauphin avait excepté quelques biens de cet engagement, ou qu'il y avait d'autres obligations antérieures connues de Jean Raymond, car le 1er février 1339 il donne à un autre créancier, Guil-

(1) *Arch. de l'Isère*, Invent. de la Chambre des comptes du XVIIe siècle, § relatif à l'Auvergne.

(2) Humbert II se qualifie dans cet acte de « duc de Champsaur » avant de se dire « comte de Vienne et d'Albon ». Champsaur était une infertile et montagneuse terre des Alpes, bien secondaire et bien misérable en regard du Dauphiné par lequel il valait, agissant alors comme on l'eût fait à la cour de Louis XIV. Il obéissait au même sentiment de vanité un peu mesquine en ordonnant, vers le même temps, à ses notaires d'orthographier à l'avenir son nom d'Humbert par un v au lieu d'un u (Prudhomme, *Hist. de Gren.*, 194). Cela donnait à ce nom une tournure plus archaïque et plus noble.

(3) *Arch. de l'Isère*, série B, n° 3765, carton : *Auvergne*. Les 2.000 livres de rentes données par Philippe de Valois ne doivent pas être confondues avec celle de pareille somme donnée à son père par Louis X le Hutin, en 1315.

laume Bertrand, neveu de Pierre, cardinal du titre de Saint-Clément, à qui il devait 29.000 florins, 120 livres de rente « en tournois » à prendre sur ses seigneuries de Pont-du-Château, Langeac et Monton, ainsi que sur les lieux, péages et produits de Saint-Romain-de-Siaugues (*Selgues*) et « Lournac » (Langeac sans doute), l'hommage-lige de vassal à suzerain lui demeurant réservé (1).

S'il ne percevait plus qu'une faible partie des fruits de son domaine d'Auvergne et même de sa principauté dauphine, il en gardait les charges et il continuait de s'en acquitter princièrement. Lorsque Philippe de Valois lui demanda, en 1339, un secours de troupes pour opérer à la fois contre les Anglais et les Flamands, il y mit d'abord peu d'empressement, n'osant ni refuser ni agir (2). Mais Philippe VI le tenait par ses fiefs d'Auvergne et ne le lâcha pas. Obligé de s'exécuter, il le fit en prodigue, après s'être rendu à Paris avec son ministre Amblard de Beaumont pour apaiser le mécontentement du roi. Il lui envoya les possesseurs d'une centaine de ses fiefs du Dauphiné et d'Auvergne; et si l'on compare les contingents exigés par lui de ses sujets avec les rôles ordinaires de l'ost royal, on voit qu'il imposa à la noblesse de ses états, au moins à celle du Dauphiné, un nombre d'hommes proportionnel bien plus considérable que si elle avait été directement du ban du roi (3). Il est certain que le goût du paraître a perdu ce prince orné de tant d'autres vertus.

Le champ de gaspillage des officiers delphinaux se trouvant restreint par la surveillance d'un délégataire, homme d'argent qui agissait directement pour son compte et dans son intérêt personnel, ils s'en rattrapaient par la violence

(1) *Arch. de l'Isère*, série B, n° 3765, carton : *Auvergne*.

(2) P. Fournier, *op. cit.*, et Guiffrey, *Hist. de la réunion du Dauphiné à la France*, p. 21.

(3) Il envoya 479 hommes d'armes, bannerets compris ; ce qui suppose 15 à 1.600 hommes pour une expédition à l'autre bout de la France.

et engageaient imprudemment Humbert dans des querelles dont il supportait la dépense.

Il y avait entre Pont-du-Château et Vertaizon, au lieu de Chignat, une foire très fréquentée qui ne tarda pas à devenir le Beaucaire du pays. En 1341 « le Dauphin de Vienne, seigneur de Pont-du-Château », disputait à Etienne Aubert évêque de Clermont, seigneur à ce titre de Vertaizon et depuis pape sous le nom d'Innocent VI, la seigneurie de Chignat à cause du profit de ses foires. Au jour dit, les officiers de l'évêque et ceux du Dauphin s'y présentaient, chacun accompagné d'hommes d'armes, et le champ de foire se transformait en champ de bataille ; d'où procès. Le Dauphin prit fait et cause pour son bailli de Pont-du-Château, et le roi pour l'évêque. En attendant que le litige reçut une solution, une convention intervint aux termes de laquelle le légiste Durand de Thiers, devenu « chevalier », probablement du chef du Dauphin, devait gouverner provisoirement la justice du lieu pour le compte des deux colitigants ; et les panonceaux de la sauvegarde royale y furent plantés. Le châtelain delphinal de Pont-du-Château ne tint compte ni de l'une ni de l'autre, se rendit à la foire de 1341, y fit des criées et autres actes de justice au nom de son maître. A raison de quoi Philippe de Valois fit citer le dauphin Humbert à comparaître à Riom devant la cour de son bailli d'Auvergne pour réparer le tort fait à l'évêque, à qui Chignat fut restitué (1).

Cependant Humbert, qui avait un instant rêvé de ressusciter à son profit le royaume de Bourgogne, Humbert « archisénéchal perpétuel » de ce royaume pour l'empereur, et comte « palatin » de Vienne, en même temps que vassal du roi de France (2), se réveillait, au commencement de 1343, en face de la réalité : beaucoup de titres sonores dont il s'était énivré, de pauvres domaines pour l'allure de souve-

(1) *Arch. départ. du Puy-de-Dôme*, Evêché, liasse 13, cote 13.
(2) Guiffrey, *Histoire de la réunion du Dauphiné à la France.*

rain qu'il avait prise depuis neuf ans, et une armée de créanciers. A la seule caisse pontificale il devait 160.000 florins, et il n'avait plus de crédit. Il fallait vendre en grand ; les chalands ne manquaient pas. Déjà, au mois de septembre 1337, il avait proposé à Robert d'Anjou, roi de Sicile et comte de Provence, de lui vendre le Dauphiné, contigu à ses Etats, pour 120.000 florins, outre une pension annuelle. Ils n'avaient pu s'entendre et le Dauphin s'était retourné vers Louis de Bavière, sans plus de résultats. Lors du couronnement du nouveau pape, Clément VI, (19 mai 1342) il revit à Avignon Jean, duc de Normandie, le fils aîné du roi de France qui, les yeux fixés sur cette affaire comme ses prédécesseurs, en avait suivi et sans doute entravé les négociations avec les autres compétiteurs (1). A la suite de fluctuations et de péripéties dont l'histoire n'est plus à faire, ce fut le roi de France qui l'emporta ; et dans la série des pourparlers l'habileté de Guillaume Flotte joua, semble-t-il, le premier rôle. Choix excellent dans la circonstance que celui de ce chancelier de France, fils de chancelier, d'une famille vraisemblablement originaire du comté de Gap propriété du Dauphin, dont une branche, représentée en ce moment par Arnaud Flotte, était encore la vassale d'Humbert, tandis qu'un autre rameau, le sien (2), était fixé en Auvergne. Voisin immédiat du Dauphin à Pont-du-Château par ses terres de Ravel et d'Ennezat, chargé depuis dix-sept ans de nombreuses négociations au sujet de la Savoie et du Dauphiné, dont il avait en quelque sorte la spécialité (3), aucun diplomate ne con-

(1) Guiffrey, *op. cit.*, pages 13, 29.

(2) C'est, du moins, une conjecture que semblent autoriser indépendamment de l'homonymie et du rang social, les nombreuses relations de Guillaume Flotte fils du chancelier Pierre, et chancelier lui-même, avec le Dauphiné et les Dauphinois. Le dernier biographe des Aycelin de Montaigu n'a rien pu découvrir de précis en Auvergne sur la famille de Pierre Flotte « le premier membre connu » et le futur chancelier de Philippe le Bel. (*Le Testament de Gilles Aycelin*, page 5, « L'Auvergne historique », 5e année).

(3) En 1326, 1328, 1329, en 1333 notamment.

naissait mieux que lui les affaires politiques du sud-est de la France et des Etats de sa frontière, M. Paul Fournier a eu raison de le faire observer (1). Sa mission fut, cette fois encore, couronnée de succès. L'appui que lui donna le jeune Jean, duc de Normandie, fils aîné du roi Philippe VI, dans les négociations d'Avignon, celui que lui prêta le pape, dans la chambre de qui la cession fut débattue, échappent à notre sujet ; mais il est une clause du traité de cession du 23 février 1343 rédigé le 23 avril suivant, qui l'intéresse directement. Il nous révèle un autre concours qui fut peut-être non moins utile au roi, celui du frère aîné du souverain pontife.

Par cette clause, Humbert II exceptait formellement de la cession « tous ses biens d'Auvergne » aussi bien que ceux qui lui venaient « de ses ancêtres » — le mot est à retenir — que ceux provenant de la concession des rois (2). Cette exception n'avait aucunement pour cause l'engagement de ces mêmes biens à Jean Raymond, par le motif qu'en outre d'une rente viagère de 10.000 livres et du paiement de 120.000 florins en capital, Philippe VI de Valois s'obligeait, par la vente, à rembourser toutes les dettes quelconques d'Humbert II, et, par là même, les 39.000 florins dus à Jean Raymond. Contre versement du montant de sa créance, ce traitant n'avait pas le droit de retenir les terres dont les produits seulement lui avaient été délégués. Le Dauphin avait donc une autre raison qu'il ne dit pas.

Elle est facile à deviner lorsqu'on le voit, aussitôt remplies les formalités qui devaient rendre efficace la cession du Dauphiné à la maison royale (3), vendre en totalité, le 11 sep-

(1) *Le Roy. d'Arles et de Vienne*, 413.

(2) M. Chevalier a réédité le texte dans son *Choix de documents inédits sur le Dauphiné* « Bull. de la Soc. de statist. de l'Isère », 2e série VI à la date. V. aussi Guiffrey, *Hist. de la réunion du Dauphiné à la France*, p. 253, où se trouve ce texte publié en 1868 ; pp. 146 et 149.

(3) Le Dauphin chercha d'abord à se dérober, il avait du regret. Ce n'est que le 30 juillet 1343, à Vienne, qu'il prêta et fit prêter par ses

tembre 1343, ces mêmes terres d'Auvergne, objet de l'exception, à Guillaume II Roger, frère aîné du pape, chez qui et sous les auspices de qui le traité s'est conclu. On sait l'influence de ce frère sur Clément VI, l'affection étroite qui les unissait, et le zèle pour l'élévation de ses proches dont Clément était animé. Le roi et Humbert avaient un égal intérêt à ménager le nouveau pontife ; or, avoir son frère Guillaume dans son jeu c'était avoir la moitié du pape. Par lui, Humbert pouvait obtenir des conditions meilleures ; par lui et son frère, ce qui était tout un, la cour de France pouvait peser sur les hésitations du vendeur, d'autant plus porté à écouter les conseils du souverain pontife qu'il était extrêmement pieux. Les terres delphinales d'Auvergne convenaient tout particulièrement à Guillaume, et parce que l'Auvergne confinait à sa terre de Chambon en Combrailles, la seule avec Saint-Exupéry que possédât encore ce hobereau descendant des petits seigneurs de Rosiers en Bas-Limousin (1) ; et parce qu'il venait de marier sa fille Elise à Guillaume de La Tour d'Auvergne, fils aîné de Bertrand IV, sire de La Tour, et d'Isabeau de Lévis, par contrat passé le 11 septembre 1342, à Villeneuve-d'Avignon, dans le même palais pontifical (2).

principaux feudataires aux délégués royaux le serment solennel de respecter le traité du 23 avril précédent. Ce traité fut modifié le 7 juin 1344, en ce sens que le bénéficiaire fut le fils aîné du roi héritier de la couronne au lieu d'être Philippe, prince collatéral, qui aurait pu créer une nouvelle dynastie de Dauphins en dehors des rois. Le pape donna sa ratification le 3 août 1344. Un troisième traité conclu à Romans, le 30 mars 1349, intervint, par lequel Humbert vendait ferme au jeune Charles, depuis Charles V, toutes autres conditions maintenues (Guiffrey). Ce dernier est le véritable traité définitif d'annexion à la couronne ; sa date est la seule à retenir par l'histoire, le reste doit être considéré comme projets.

(1) Le nom de Rogier, Roger devenu patronymique, ne fut à l'origine qu'une dégénérescence de Rosiers, nom de la terre. Elle provint de la prononciation populaire qui substituait volontiers le g à l's et réciproquement ; puis la forme Roger finit par l'emporter, non sans de fréquents retours, sur celles de Rotgier, Rogier, presque exclusivement usitées au moyen-âge.

(2) Baluze, *Maison d'Auvergne*, Preuves II, 602 et suiv. Guillaume de

Les domaines des La Tour d'Auvergne rencontraient, à la châtellenie de Monton, les terres du dauphin Humbert. Clément VI lui-même, élevé à Brioude, portait de l'intérêt à l'Auvergne où il avait fait ses débuts. Quant à celui que la fortune de son frère Guillaume lui inspirait, il ne tarda pas à lui en donner une preuve si palpable en lui ouvrant ses coffres, le 26 avril, pour l'achat de la vicomté de Turenne au prix de 145.000 florins, qu'il n'est pas douteux que les 50.000 florins, prix convenu pour la vente des terres delphinales d'Auvergne, ne soient sortis de sa caisse, aussi bien que la dot de 12.000 florins versée à Guillaume de La Tour (1). Ce n'est certainement pas Guillaume de Rosiers qui possédait de pareils trésors.

La vente des terres d'Auvergne réalisée à son profit, le 11 septembre 1343, fut donc une condition de la vente du Dauphiné au roi pour son fils ; elle était arrêtée en principe dès le début, et c'est pour cela qu'Humbert se la réservait. Il en fit autant pour ses terres de Normandie, engagées également au lombard Jean Raymond (2).

Parmi les domaines compris dans la vente au frère de Clément VI figurait la seigneurie de La Mothe (3), avec son annexe de La Bregueille, près de Brioude, érigée peu

La Tour mourut sans enfants, en décembre 1343, et sa veuve convola avec Aymar de Poitiers, comte de Valentinois et de Diois, fils de Louis. Elle ne mourut qu'en 1383.

(1) Baluze, *loc. cit.*, II, 604-605. En 1346, Bertrand de La Tour, père de Guillaume, rendait le reliquat de cette dot à Guillaume Rogier, *vicomte de Turenne.*

(2) Il les avait déjà vendues, le 29 décembre 1340, au frère d'Enguerrand de Marigny, Jean, évêque de Beauvais, pour 12.000 livres tournois payables en douze ans, sous réserve de la jouissance à Jean Raymond, le délégataire, jusqu'à remboursement de sa créance. (Valbonnais, *op. cit.*, II, 426).

(3) Chef-lieu de commune, canton de Brioude ; évêché de Saint-Flour. La terre confinait à celle de Langeac. Cette terre passa de Guillaume II Roger, comte de Beaufort, vicomte de Turenne et de La Mothe, seigneur de Pont-du-Château, Langeac, etc., au fils qu'il eut de Guérine de Canillac, « Marquis de Beaufort, seigneur de Canillac et vicomte de La Mothe ».

après en vicomté pour lui. Faut-il la mettre au nombre des anciens domaines patrimoniaux des La Tour du Pin, auxquels Humbert fait allusion dans son traité avec le roi? Cela paraît probable, d'abord parce que La Mothe était un fief du comte d'Auvergne, Guy II (1), qui put en détacher une partie pour doter sa sœur Marie lorsqu'Albert II de La Tour-du-Pin ancêtre d'Humbert II l'épousa ; ensuite parce que d'autres La Tour, de la même race, étaient possessionnés près de Brioude dès le XIIe siècle. Seulement, là, comme dans toutes les autres terres données par le roi au dauphin Jean II en assiette des 2.000 livres de rente, celui-ci n'avait reçu qu'un démembrement de La Mothe, c'est-à-dire une partie de ce qui avait été confisqué en 1213 sur le comte Guy II par Philippe-Auguste. Une autre portion de cette terre, et la plus grande, appartenait aux vicomtes de Polignac, au moins dès le XIIIe siècle (2). L'achat qu'en fit aussitôt (1344) Guillaume Roger (3) fut le complément de l'acquisition faite au Dauphin de Viennois. De là le vicomté de La Mothe qu'il transmit à ses descendants.

(1) Guy II tint, en 1206, un plaid à La Mothe et y reçut l'hommage de la veuve de Bompar d'Auzon, son vassal. (*Arch. nat.*, J. 1024, n° 1. — CHASSAING, *Spicilegium Brivatense*, 25-26).

(2) Au mois d'août 1255, le mandement et la châtellenie du même La Mothe sont du domaine du vicomte Armand de Polignac. (*Archives de la Haute-Loire*, Cartulaire d'Azezat, n°s 6 et 70 ; *Spicil. Brivat.*, 78-89).

(3) « En l'année 1344 », Randon de Polignac alors mineur et représenté par Renaud de Roquefeuille, son aïeul maternel et tuteur, vend « la vicomté de la Mote-lès-Brioude » à « monseigneur Guillaume Rogier, seigneur de Pont-du-Château, Monton et Chambon ». (*Hist. manusc. de la maison de Polignac*, livre VIII, chap. VII, écrite sur documents par Chabron, entre 1620 et 1630, « Bibl. de la Soc. d'agricult., sciences, arts et commerce du Puy ». — *Spicil. Briv.*, 396). L'érection de la seigneurie de La Mothe en vicomté était-elle déjà faite ou fut-elle une nouvelle faveur accordée au frère de Clément VI ; à moins de documents contraires, la seconde hypothèse est la plus plausible. Ce vicomté advint au fils que Guillaume II Roger eut de sa seconde femme, Guérine de Canillac, qui à son prénom de Marquis ajoute le titre de la seigneurie maternelle : ce prénom a fait une illusion bien excusable, car il ne tarda pas à se transformer en un titre, dès le XIVe siècle, sans que l'on connaisse au moyen-âge d'érection de Canillac en marquisat.

De son côté, le roi lui manifeste sa satisfaction en lui onnant, la même année (7 juin 1344), la terre de Beau-ort, en Anjou, puis en l'érigeant pour lui en comté (avril 346), si bien que le frère de Clément VI ne fut bientôt lus que le comte de Beaufort et que ce nom devint pa-ronymique dans sa famille. Un personnage si bien récom-pensé par toutes les parties ne peut qu'être considéré comme un des principaux agents de l'annexion du Dauphiné à la France. Il doit en partager le mérite avec Guillaume Flotte. On voit peu son rôle dans les actes de cession, parce que ce fut surtout un rôle d'intérieur, une influence de cabinet.

Le roi de France acquérait avec les comtés de Vienne, d'Albon et de Grenoble, les comtés d'Embrun, de Gap, une partie de celui de Forcalquier, du bailliage de Valentinois, diverses possessions dans la vallée du Rhône, des hommages dans le Genèvois, le Chablais, le Faucigny. Déjà maître de la Franche-Comté, il étreignait maintenant le duché de Bour-gogne, attendant l'occasion propice et prochaine de conduire à sa fin l'œuvre de la restitution des frontières orientales si bien amorcée par Philippe le Bel (1). Un tel résultat ne pou-vait se payer trop cher ; aussi Philippe VI ne marchanda-t-il pas, et il n'opposa aucune difficulté à des réserves qui pou-vaient valoir une cinquantaine de milliers de florins de plus au ruiné Dauphin, si ses biens de Normandie valaient autant que ceux d'Auvergne.

En fut-il de même du fief de Saint-Martial, qui n'est pas mentionné dans l'assiette de 1316-1317 et figure cependant parmi les terres d'Auvergne cédées par le dauphin Humbert à Guillaume Roger, le 11 septembre 1343? C'est possible, mais seulement possible ; Saint-Martial, lieu aujourd'hui dé-truit, représenté par un quartier de la commune de Mar-tres-de-Veyre (canton de Veyre-Monton, arrondissement de Clermont), était alors une paroisse constituée en corps de

(1) L'occasion se présenta au décès sans postérité du jeune Philippe II, duc de Bourgogne, dit de Rouvres (novembre 1361).

seigneurie et relevant de Monton, comme Veyre et Les Martres (1); de sorte que vendre Monton sans réserves c'était vendre aussi Saint-Martial.

Dans la vente de ses domaines au roi, Humbert II excepta aussi les biens par lui donnés en 1339, en équivalent des 120 livrées de terres qu'il devait à Guillaume Bertrand, neveu du cardinal Bertrand, *alias* de Bertrand ou Bertrandi (2). Cette donation avait été assise sur Saint-Romain-de-Siaugues près Langeac, dans l'ancien évêché de Saint-Flour.

Les 50.000 florins des terres d'Auvergne allèrent s'engloutir dans la croisade de 1346, dont Clément VI avait confié le commandement suprême au pieux et prodigue Dauphin. Piètre politique, s'y montra plus médiocre général. L'imaginatif qui finissait ainsi n'était ni un mauvais homme ni un mauvais prince. Il eut une réelle valeur au point de vue administratif et dota le Dauphiné des meilleures institutions provinciales. Il fit preuve d'un grand amour pour ce pays en lui réservant avec ténacité, dans les négociations préalables et dans le traité, son autonomie, ses lois, ses privilèges, autant que faire se pouvait. Il ne voulut jamais consentir à ce qu'il fût noyé dans la masse des domaines

(1) Louis de Monton en fit hommage à Alfonse de Poitiers, apanagiste de la Terre d'Auvergne entre 1245 et 1262 (*Arch. nat.*, J. 314, n° 58). Ce Saint-Martial est antérieurement nommé dans le Cartulaire de Sauxillanges. Il y avait un Saint-Marcel non loin de Pont-du-Château dans la commune de Vertaizon, dernier foyer des cadets de La Tour-du-Pin en Auvergne. Ces deux localités ne peuvent être confondues. S'agirait-il de la seconde? Je le croirais de préférence, car il appartenait à la famille de La Tour en 1242.

(2) *Le Nobil. d'Auv.*, I, 212-214, croit ces Bertrand d'Auvergne. Mathieu Bertrand, originaire d'Aurillac et fixé à Annonay, fut, suivant lui, père de Pierre, d'abord professeur de droit civil et canon, conseiller au Parlement de Paris en 1315, maître des requêtes en 1319, évêque de Nevers en 1320, puis d'Autun, et fait cardinal en 1330 par Jean XXII. Il eut quelques autres parents. Il faut probablement y ajouter Pierre Bertrand, official de Clermont, témoin, le 7 mai 1331, d'un acte des La Tour et des Aycelin. Les Bertrand, seigneurs de Coubladour, canton de Loudes (Haute-Loire), paraissent être de cette famille.

royaux; il lui voulut un prince spécial pour qu'il s'occupât particulièrement de ses intérêts ; ce prince devait être, de condition expresse, le fils aîné des rois qui cesserait d'être Dauphin en accédant au trône ; et c'est pourquoi le Dauphin de France est devenu dans notre langue synonyme d'héritier présomptif.

Le 2 septembre 1345 il s'embarquait à Marseille pour l'Orient, avec sa femme qui mourut à Rhodes, et 300 chevaliers équipés à ses frais. Son dernier acte, ce jour-là (1), à bord de sa galée *La Sainte-Croix*, fut d'assigner 130 florins d'or pour acheter des joyaux à sa bien-aimée Berlionnette, fiancée au dauphinois Bardon de Bardonnesche (2). Deux ans après, mois pour mois, il rentrait à Grenoble, sans résultats obtenus, plus ruiné que jamais, et dégoûté. Aussi ne le trouve-t-on pas, avec les princes français et anglais, dans cet ordre de la *Chevalerie de la Passion* fondé en cette même année 1347, pour la délivrance de Jérusalem, par un des chevaliers de son armée, Philippe de Mézières, un autre imaginatif, aussi modeste que le Dauphin était épris de vaine gloire (3). Deux amis du pieux chancelier de Chypre, dont le nom a sa place dans l'histoire d'Auvergne, furent, sous le titre d' « Evangélistes », promus les chefs de cet ordre chevaleresque organisé sur un plan nouveau : Jean de Blaisy, qui délivra la province des compagnies anglo-gasconnes, et Louis de Giat, grand échanson de France, seigneur de Châteaugay, fils de Pierre chancelier du royaume, et père d'un fils qui ne le valut pas (4).

Malgré les bouffées de vanité du dauphin Humbert et la

(1) *Humbertus Delphinus Viennensis Sancte Sedis apostolice capitaneus et dux exercitus Christianorum contra Turcos, etc... Datum in galea sancte Crucis die II mensis septembris anno Domini millesimo IIIe XLV. (Arch. de l'Orient latin*, I, 1881, p. 337-338).

(2) *Ad opus dilecte nostre Berlionete uxore future Bardoyni de Baronneschia. (Ibid.).*

(3) N. Jorga, *Philippe de Mézières et la croisade au XIVe siècle (1327-1405)*, chap. v. (Bibl. de l'Ecole des hautes Etudes, 1896).

(4) *Ibid.*, p. 504. Philippe de Mézières l'appelle son « loyal ami ».

disproportion entre ses vues et ses moyens, il reste encore sympathique par sa pitié pour les pauvres et par ses malheurs. Ayant tout perdu, femme, fils, états, fortune, rêves de souverain, il se réfugia, au retour de son inutile expédition, sous la robe des frères prêcheurs, décoré, il est vrai, du vain titre de patriarche d'Alexandrie ; et c'est à Clermont qu'il vint mourir, le 22 mai 1355, après y avoir rédigé son testament (1).

En résumé, le remarquable esprit de suite apporté dans la politique de la monarchie devait aboutir un jour ou l'autre à la frontière des Alpes ; les circonstances hâtèrent seulement l'issue. La constitution du domaine d'Auvergne, étape sur le chemin de Paris, fut, comme le domaine normand du Dauphin de Viennois, un procédé du début et, dans une certaine mesure qu'il ne faut ni exagérer ni méconnaître, l'un des facteurs du succès final.

(1) VALBONNAIS, *Hist. du Dauphiné*, II, 618.

Marcellin BOUDET.

(A suivre).

Pour le Comité de publication :

Le Secrétaire de l'Académie,

Maurice BASSE.

L'Imprimeur-Gérant, L. BELLET. — 9089.

ACADÉMIE DES SCIENCES, BELLES-LETTRES ET ARTS
DE CLERMONT-FERRAND

BULLETIN HISTORIQUE & SCIENTIFIQUE DE L'AUVERGNE

PROCÈS-VERBAUX

Séance du 5 mai 1904

La séance est ouverte à 2 h. 1/4 sous la présidence de M. le professeur Brunhes.

— Le Secrétaire perpétuel dépouille la correspondance et énumère les ouvrages reçus.

— Le Secrétaire donne lecture du procès-verbal de la séance d'avril ; ce procès-verbal est adopté sans observation.

— Sont ensuite renvoyées au Comité de publication :

1° Une lettre de dom José Ignato qui sollicite la correspondance honoraire ;

2° Une motion présentée par le Président, pour que, vu le retard considérable apporté dans la publication des procès-verbaux, il soit publié un numéro du *Bulletin* contenant uniquement les procès-verbaux à faire paraître depuis juillet 1903 jusqu'à ce jour.

— Le Président fait remarquer ensuite que c'est par erreur que la lecture du rapport de la Commission des Prix de Vertu figure sur la convocation de ce jour. Cette lecture ne pourra, en réalité, être faite qu'à une date ultérieure.

— La parole est enfin successivement donnée :

1° A M. le docteur Dourif pour une communication sur une *Coloration de la neige* ;

2° A M. Brunhes, *L'Aimentation permanente des roches volcaniques*.

— Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 3 h. 1/2.

OUVRAGES REÇUS

Académie des sciences, belles-lettres et arts de Rouen ; liste générale des membres de 1744 à 1793 ; — de 1803-1804 à 1900-1901.

Précis analytique des travaux de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Rouen pendant l'année 1902-1903.

Travaux de l'Académie nationale de Reims ; CXIII^e vol., année 1902-1903, t. I.

Société archéologique et historique de l'Orléanais; bulletin, t. XIII, n° 178, 2e, 3e et 4e trimestres 1903.

Bulletin de la Société des Amis des sciences et arts de Rochechouart : t. XIII, n° 4.

Journal des savants ; avril 1904.

Bulletin de la Société scientifique, historique et archéologique de la Corrèze, siège à Brive; t. XXVI, 1re livraison, janvier-mars 1904.

Revue Cevenole, bulletin de la Société scientifique et littéraire d'Alais; III, septembre-décembre 1902.

NOTES ET DOCUMENTS

CONCERNANT L'HISTOIRE D'AUVERGNE

Le Domaine des Dauphins de Viennois et des comtes de Forez en Auvergne

(Suite)

APPENDICE

L'Auvergne frontière des terres de l'empire allemand. — La nationalité du comté de Forez au moment de la donation de Thiers en 1303 et avant cette époque.

En parlant de la politique suivie par Philippe le Bel et ses fils au regard des seigneurs du royaume de Bourgogne qu'ils transformaient en sujets et en familiers par des inféodations intéressées sur leur propre territoire, j'ai dit qu'en sortant de la commune de Celles près de Thiers, on se trouvait dans le royaume de Bourgogne, propriété des empereurs d'Allemagne, ou, pour parler le langage du temps, des empereurs de Rome. Cette question du territoire de l'Empire commençant si près de la Limagne n'a pas fixé l'attention des historiens de la province. Elle appelle donc quelques explications sur deux points :

Le Forez faisait-il partie du royaume de Bourgogne advenu en 1032 aux empereurs rois de Germanie à la mort de Rodolphe III son dernier roi particulier? A quelle époque le Forez a-t-il été rattaché à la France?

I

Au civil, l'*Ager* ou *Pagus minor Forensis*, qui tirait son nom de la ville de Feurs son chef-lieu, l'ancienne capitale des Ségusiaves, et le communiqua plus tard à la province de Forez, était une subdivision carolingienne du *Pagus Lugdunensis* ou pays de Lyonnais.

Il est assez bien représenté par l'arrondissement de Montbrison qui d'un côté confine à l'arrondissement de Lyon et de l'autre aux arrondissements de Thiers et d'Ambert, depuis Ris au nord en face de Randan jusqu'aux environs de Viverols au midi. L'*Ager Forensis* fut le cœur du comté de Feurs ou de Forez au XIe siècle, et plus encore après l'échange célèbre entre le comte et l'archevêque de Lyon en 1173.

Le comté de Lyon correspondait à peu près à la partie du diocèse plus spécialement appelée le Lyonnais. Quant au Forez, depuis les origines jusqu'à ce jour, il a toujours dépendu du diocèse de Lyon.

Le prélat qui gouvernait le diocèse fut avec celui de Vienne parmi les principaux personnages qui décidèrent en 879, au synode de Mantaille (1), de réunir leurs territoires pour en former un royaume séparé de la France et qui élurent Boson pour premier roi. C'était là une résurrection de l'ancien royaume des Burgundes, aussi prit-il le nom de Bourgogne qu'il garda jusqu'au XIVe siècle avec les variantes de Provence, d'Arles ou de Vienne; ces deux dernières dénominations ne parurent cependant pas avant le début du XIIIe siècle, ou tout au plus la fin du précédent.

Voilà le point de départ du royaume de Bourgogne, frontière orientale de toute l'Auvergne. Et comme les anciennes paroisses de Celles et de Saint-Rémy près de Thiers étaient contiguës au diocèse de Lyon, là finissait la France.

Cependant ce démembrement de la France, qui formait une agrégation de provinces disparates, se développant tout en longueur de Marseille à l'Alsace, entre la France, l'Allemagne et l'Italie, a-t-il compris spécialement le Forez? Nous avons, pour en décider, un lot de documents précieux dans le Cartulaire de l'abbaye bénédictine de Savigny. Située dans le canton de l'Arbresle (Rhône), à l'ouest de Lyon, entre cette ville et le Forez, mais beaucoup plus près du Forez, propriétaire d'un grand nombre de terres dans toutes les parties du Lyonnais et spécialement dans la région forézienne qui longe l'Auvergne, elle est admirablement placée pour nous répondre. Elle n'a pas été utilisée, à ce point de vue, par La Mure, l'historien du Forez, qui a cependant connu sa pancarte; fort peu par le moderne et remarquable historien du *Royaume*

(1) Petite localité du département de la Drôme, canton de Saint-Vallier, arrondissement de Valence, près du Rhône. Pour l'assemblée tenue au palais de Mantaille le 15 octobre 879 et la formation du royaume de Bourgogne, voir A. de Terrebasse, *Hist. de Boson et de ses successeurs*, Vienne, 1875, p. 94, etc. — Vingt-quatre évêques dont celui de Lyon y prirent part.

d'Arles et de Vienne (1), et si je ne me trompe, son cartulaire ne l'a pas été du tout par les annalistes de l'Auvergne.

Il contient plus de 300 chartes reconnaissant la souveraineté des rois de Bourgogne dans le diocèse de Lyon, depuis le fils de Boson jusqu'à la mort de Rodolphe III le Fainéant. Trente à quarante de ces actes intéressent directement le Forez dans toute son étendue jusqu'à la frontière de l'Auvergne ; je me bornerai à l'examen de celles-là, car personne ne conteste que le diocèse de Lyon dans son ensemble n'ait été membre du royaume de Boson. Il s'agit seulement de s'assurer qu'il n'y eut pas d'exception pour le pagus de Feurs, c'est-à-dire pour l'arrondissement actuel de Montbrison.

Une charte du mois de septembre 919, relative à la donation de quatre localités qu'elle dit situées *in agro Forensi*, est datée par le monastère de Savigny de la 18e année du règne de l'empereur Louis, qui est Louis l'Aveugle, fils de Boson et son successeur dans le royaume de Bourgogne (2).

S'appliquent aussi à des biens situés dans le territoire forézien, les actes suivants dressés sous le long règne de Conrad le Pacifique, qui cumula l'empire et le royaume de Bourgogne :

En 945 (ch. 46). Donation de « *Azola in pago Lugdunensi in agro Forensi.* »

949 (ch. 49). Don de biens à Noailly, Rigny (commune de Civens, canton de Feurs). Mêmes termes de localisation.

951 (ch. 81). Don de *Stabulis in pago Lugdunensi et agro Forensi.* Sans doute Noirétable, pays couvert de forêts de sombres résineux dont le nom ne paraît que plus tard avec son adjectif qualificatif, pour le distinguer des assez nombreux *Stabulis* d'autres provinces (3).

953, 30 nov. (ch. 72). Don de biens situés à Feurs. *Ad Forum in burgo Forensi.* Même localisation provinciale.

959, 25 nov. (ch. 99). Biens à Solore, commune de Saint-Lau-

(1) M. Paul Fournier avait beaucoup moins à porter son attention sur le Forez que sur Lyon, le Viennois, la Provence, le Dauphiné, la Savoie, le comté de Bourgogne. Il cite au moins une fois le cartulaire de Savigny pour le XIIe siècle à propos de Frédéric Barberousse.

(2) Data sub die Jovis, mense septembri, anno XVIIe imperii Ludovici. (*Charte 6 du Cartulaire de Savigny*).

(3) Le Cartulaire signale un autre *Stabulis* (ch. 93) qui est Etables, canton d'Isernore (Ain). On sait que ce nom était un de ceux donnés aux stations de poste sur les routes de l'empire romain.

rent-sous-Rochefort, canton de Boën (1). Il s'agit du château près de la station de l'Hôpital-sous-Rochefort et de Couzan.

970 (ch. 82). *Vercei in agro Forensi.*

970 (ch. 143). Fontanes, commune de Chalain-le-Comtal, canton de Montbrison.

975 (ch. 75). Biens à Noailly, canton de Feurs.

991 environ (ch. 96). Biens à Fontanes, canton de Montbrison : *Regnante Conrado, rege in Burgundia.*

Tous ces actes sont datés de « *Conrad roi* ». Tous portent la mention que je n'ai pas cru devoir répéter à satiété que les biens sont situés dans « le pays du Lyonnais et le district de Feurs. »

Et ces biens, tous dépendants de l'arrondissement de Montbrison, s'étendent jusqu'auprès de la limite de l'Auvergne, jusqu'à celles des cantons de Thiers et de Saint-Rémy.

Conrad le Pacifique, roi de Bourgogne, meurt le 19 octobre 993, et aussitôt son successeur paraît dans la diplomatique lyonnaise pour des transmissions de biens situés en Forez. Ce successeur est Rodolphe III le Fainéant, dernier roi particulier de Bourgogne :

997 (ch. 480). Donation de biens à Fontanes, canton de Montbrison, datée : *anno quarto regni Rodulfi regis.*

1000 env. (ch. 491). Biens à Brière, canton de Néronde.

1003 (ch. 466). Biens à *Loctangis... in agro Forense.*

1005 (ch. 471). Frénay, canton de Néronde.

1010 env. (ch. 502). Biens dans le même canton.

1010 env. (ch. 615). Biens à Usore, canton de Montbrison.

Idem (ch. 618). Biens à Disouche, canton de Montbrison.

Idem (ch. 624). Biens au même lieu.

Toutes ces chartes sont datées *anno... regni Rodulfi regis.*

En 1010, Rodolphe, menacé par des ennemis puissants, se rend à Strasbourg auprès de son neveu l'empereur Henri II de Bavière et l'intéresse à prendre la défense de ses Etats, en les lui donnant ou les lui promettant pour en jouir après sa mort. L'empereur entre dans la Bourgogne cisjurane avec des troupes et il y rétablit les affaires de son oncle. Soit qu'il y ait alors agi en maître ou qu'on ait cru qu'il l'était vraiment, soit encore que Rodolphe lui ait abandonné quelques-uns de ses domaines pour compenser les dépenses de l'expédition, la charte suivante de Savigny correspond à cette phase historique de la vie de Rodolphe :

En 1016-1020 environ (charte 86), donation de biens sis à Tré-

(1) *Cartulaire de Savigny*, II. 1146.

lins, canton de Boën, arrondissement de Montbrison, datée *regnante Henrico imperatore.*

Rodolphe reprend l'administration de son royaume, et les chartes lyonnaises de le reconnaître de nouveau comme seul souverain.

En 1018, 15 mai (ch. 714). Donation à cette date de biens situés à Aveyzieux, canton de Saint-Galmier, toujours dans l'arrondissement de Montbrison. Elle est faite *Idibus Maii die Jovis, luna vigesima tertia, regnante Rodulfo rege.*

1020 env. (ch. 659). Charte relative à Trélins (canton de Boën) inscrite sous la mention : *regnante Rodulfo rege in Gallia.*

1025 env (ch. 728). Biens près de Feurs et de Randan, commune de Feurs, *regnante Rodulfo rege.*

1028 au plus tard (ch. 643). Au moment où l'on croit à la fin du monde (1), donation du tiers de l'église de Saint-Loup à Félines, canton de Nérondes (2), datée *regnante Roberto rege in Francia et Rodulfo rege in Gallia* (3).

1030 env. (ch. 709). Vignoble à Champigny, commune de Saint-Haon-le-Vieux, canton de Saint-Haon-le-Châtel, arrondissement de Montbrison, donné *regnante Rodulfo rege.*

993-1032 (ch. 90). Don d'un courtil à Teissonnières en Forez, sous la seule date du règne de Rodolphe, sans autre indication.

Toutes les localités figurant dans les chartes qui précèdent sont dites situées *in agro Forensi*, et presque toujours le rédacteur fait précéder cette mention des mots *in pago Lugdunensi.*

Ainsi les chartes foréziennes de Savigny accompagnent Rodolphe III le Fainéant jusqu'à sa mort, survenue le 6 septembre 1032, comme elles ont escorté son grand-père, Conrad le Pacifique, pendant tout son règne.

Le Forez passe alors, avec le Lyonnais et le surplus du royaume de Bourgogne, à son neveu Conrad II, roi de Germanie et bientôt empereur, en vertu d'une donation que Rodolphe lui avait faite

(1) La charte commence ainsi : « *Meta mundi ineunte, crebrescunt mundi ruinæ, mala seculi inundant, finem ejus nunc demonstrant, quam celeriter occurit dies judicii ostendit.* »

(2) Auguste Bernard localise cette église à Félines (*Cart. de Sav.*, II, p. 607), aujourd'hui commune de Saint-Marcel-de-Félines en Forez.

(3) C'est la première mention du roi de France ; elle est isolée dans le cartulaire avant les dernières années du XIe siècle. Une donation de biens à Bully dans l'*ager* de Ternant, celui de l'Arbresle, ou Bully canton de Saint-Germain-Laval, arrondissement de Roanne, est datée, vers la même année 1030 : *regnante Rodulfo rege in Gallia*, mais sans mention aucune du roi de France (*Cart. de Sav.*, ch. 708).

en 1027, annulant celle précédemment consentie à Henri II de Bavière. Rodolphe III mourait sans postérité laissant en France un parent plus proche que Conrad, Eudes, comte de Chartres de Blois et de Tours, qui essaya vainement de disputer l'héritage par les armes et les négociations. Désormais, le royaume de Bourgogne ne cessera plus, pendant trois siècles, de reposer en principe sur la tête des empereurs allemands, sans toutefois être annexé à leur couronne. Il se démembrera peu à peu.

II

Dès la première année du règne de l'empereur Henri III, dit le Noir, fils et successeur de Conrad II, couronné en 1046, ce prince est reconnu comme souverain sur les domaines de l'abbaye lugduno-forézienne. Une famille seigneuriale du pays lui donne, en 1046, les offrandes que tous les pèlerins, allant à Rome ou à d'autres pèlerinages, feraient, au passage, à l'église de « Bussy *au pays de Forez* » (Bussy-Albieux, canton de Boën); et l'acte est daté *regnante domino imperatore Henrico in Burgundia*. L'archevêque de Lyon y figure pour approuver, et souscrit avec neuf autres personnes (1).

Henri IV le Grand succède à son père Henri III, décédé le 5 octobre 1056. Seize actes, de 1050 à 1101, portent le signe de la reconnaissance officielle de sa souveraineté dans la même région (2). Le royaume de Bourgogne est doté d'une chancellerie spéciale administrée par un vice-chancelier de l'empire, qui fonctionne en *Forez* et dans toute la partie du Lyonnais qui lui confine, au moins à partir de 1073 (3).

Bornons-nous à citer les actes passés en Forez ou relatifs à des terres du Forez. Au mois de mars 1086, une donation de biens à Amplepuis (4), arrondissement de Roanne, est consentie « dans la ville d'Amplepuis au pays de Roannais » et datée « du règne d'Henri ». Ces possessions d'Amplepuis donnent lieu à une autre convention libellée à Lyon, le 6 mai 1087, par la main d'Etienne.

(1) *Cart. de Sav.*, ch. 731.

(2) La première est une charte d'environ 1050 par laquelle l'abbaye fait un échange avec Bernard de Troncy, propriétaire à Savigny, *regnante Henrico imperatore*.

(3) Guibert, le 6 décembre 1079 (ch. 757) ; Hugue, le 30 avril 1086 (ch. 820); Etienne, en février et le 6 mai 1087 (ch. 825 et 827); Guibert, en mai et juin 1087 (ch. 822, 823, 824), etc.

(4) *Actum in pago Rodanensi in villa de Amplo puteo... regnante Henrico rege* (ch. 756). Aujourd'hui Amplepuis est du Rhône.

vice-chancelier du royaume de Bourgogne, sous la date du règne de son maître (1). Le vice-chancelier en fait autant pour la donation d'une église du canton de Bourg-Argental *en Forez* datée du règne le 25 mars 1088 (2). L'abbé de Savigny Itier II et Durand prieur de Sail-en-Donzy, dans le canton de Feurs, notifient par lettres de 1090 l'acquisition qu'ils ont faite de l'église de Salvizinet, même canton de Feurs, de Guigues de Charlieu, Gilbert de Fontanes, Etienne de Salmare et autres nobles foréziens : *imperante Henrico in Burgundia et Philippo in Francia* (3).

Vers 1100, le don de la ville de *Zoteria in agro Forensi* est datée seulement : *regnante Henrico Burgundia* (4). Même formule, la même année, pour le don d'un vignoble dans la paroisse de Trélins (5).

Avant de partir pour l'arrière-croisade, le 13 mars 1101, Hugues archevêque de Lyon et son chapitre assemblés transfèrent l'église de Sainte-Marie de Feurs à l'abbaye de Savigny, et le moine Albéric, vice-chancelier de l'empereur dans le royaume de Bourgogne, rédacteur de l'acte, le date « du règne de Philippe en France et de Henri en Bourgogne » (6).

La même année, le règne d'Henri IV sert encore, et *seul* cette fois, à clore une donation faite au monastère de Mornand, canton de Montbrison (7). L'empereur intervenait quelques années avant, par un précepte donné à Vevey, le 13 septembre 1088, pour faire rendre à Savigny des possessions usurpées sur le monastère à Lutry, près de Lausanne (8), qui lui provenaient des libéralités de ses souverains (9).

(1) *Regnante Henrico in Burgundia ; scripta manu Stephani vicecancellarii* (ch. 825).

(2) (Ch. 765) *regnante Henrico imperatore.*

(3) (Ch. 834).

(4) (Ch. 882).

(5) *Ibid.*

(6) (Ch. 819). Quand il s'agit de possessions situées en France, la diplomatique de Savigny date du règne du roi de France. Exemple : les chartes 811 et 812 de l'an 1093 et de 1097, à propos d'une église de Niort en Saintonge. L'une est datée à la fois de Philippe roi de France, de Guillaume duc en Aquitaine, et d'Amat archevêque de Bordeaux. Lorsqu'une église ou un fief laïc avait des dépendances dans des pays de nationalités différentes, il arrivait, en effet, quelquefois qu'on datait cumulativement du règne des souverains de ces pays.

(7) (Ch. 891).

(8) Pour la reconnaissance de la souveraineté d'Henri IV dans le Lyonnais et hors de Lyon, voir les chartes 757, 822, 807, 823, 826, 827, etc... La plupart de ces actes sont relatifs à la partie du Lyonnais située entre Lyon et le Forez, et plusieurs sur la frontière même des départements du Rhône et de la Loire, tels que les cantons de Saint-Laurent-en-Chamousset, Saint-Symphorien-le-Châtel ou Saint-Symphorien-sur-Coise, Mormant.

(9) (Ch. 758).

Un très grand nombre de seigneurs laïcs et de membres du clergé participent à ces divers actes ou les corroborent de leur témoignage; plusieurs émanent de ce qu'il y a de plus puissant parmi les maîtres du sol, tels que l'archevêque de Lyon, les seigneurs de Beaujeu, les comtes de Forez. Eux aussi par conséquent admettent la permanence du royaume et du roi, soit qu'ils confient la rédaction à un moine de l'abbaye, soit qu'ils s'adressent au vice-chancelier du royaume de Bourgogne, pour placer les conventions sous la protection de l'empereur.

Et ce n'est pas seulement une affaire de style; en voici la preuve. Au cours des guerres que la querelle des Investitures déchaîna sous son règne, Henri IV, déjà excommunié et déposé par le pape Grégoire VII, fut également déposé par les seigneurs allemands qui, pendant la diète de Forcheim, en 1077, élurent Rodolphe duc de Souabe à sa place; mais ni Henri ni ses partisans n'acceptèrent cette élection, et pendant trois ans il y eut deux empereurs se disputant le pouvoir les armes à la main. La situation se reflète aussitôt dans la diplomatie forézienne. Videlin, comte de Forez, fils d'Artaud V, et les membres de sa famille souscrivent le 14 mai 1078 un acte de désistement de l'église de Sainte-Paule construite dans la paroisse de Saint-Laurent (d'Oingt ou de Chamousset); et l'acte n'est plus daté de l'année du règne d'Henri IV, mais du temps où le « *seigneur Henri, Auguste, fait la guerre au duc Rodolphe* » (1). Dans une dernière et décisive bataille sur les bords de l'Elster, Rodolphe est vaincu et tué. Henri IV défait ses autres compétiteurs; il va ensuite se faire couronner à Rome; et nous venons de voir que le *regnante Henrico in Burgundia* lui est rendu dans le diocèse de Lyon pour des actes intéressant le Forez et ses marches de 1079 à 1101. La révolte de son fils, ses propres fautes et ses malheurs ne firent plus de lui qu'une ombre de souverain dans les dernières années de sa vie. Aussi, à l'exception de la charte de l'archevêque Hugues, en 1101, peut-être d'une ou deux autres dont la date est douteuse, son nom est absent de 54 chartes contemporaines de la

(1) L'acte débute ainsi: *Domino Henrico, Augusto, bellum cum Rodulfo duce gerente, sanctoque papa Hildebraino in apostolico solio residente, atque archiepiscopatu Lugdunensi sub regimine domini Gibuini quiescente, Videlinus, comes Foresii, atque, etc...* » Et il se termine par ces mots: « *Facta est carta ipsius doni, mense maio, feria sexta, et decimo quarto die anno Domini millesimo septuagesimo octavo, indictione prima concurrente sexta, epacta quarta. Scripta manu Laurentii monachi* » (*Cart. de Sav.*, I, ch. 758). Avec une date finale aussi soigneusement précisée, il était bien inutile de recourir à la formule de début; mais c'était une formule de prudence politique choisie par des gens bien embarrassés; les mots *regnante*, *imperante* sont absents; pourtant on accorde du *dominus* et de l'*augustus* à Henri qui peut sortir vainqueur.

première croisade, dont 17 au moins touchent le Forez et sont toutes datées par Auguste Bernard de 1100 environ par des considérations extrinsèques, car les instruments ne visent aucun règne. C'était le moment où affluaient dans les monastères les donations-ventes destinées à procurer des ressources aux croisés du diocèse de Lyon, le moment aussi de leurs fondations mortuaires en prévision de leur décès pendant l'expédition. Ces chartes sont presque toutes courtes et rédigées d'une façon hâtive, c'est un des signes des actes de cette sorte et de ce temps dans tous les pays. Beaucoup portent sur des biens du Forez. Chatard (de Thiers?), partant pour Jérusalem, donne à Savigny tout ce qu'il a d'héritage « en Forez » près de Bussy-Albieux, pour 250 sous et le mulet du croisé (1). Albert de Rochefort « étant au service de Dieu et de saint Pierre, prince des Apôtres », donne au monastère de Randan près Feurs, en prévision du cas où il ne reviendrait pas, une vigne située « en Forez », dans le territoire de la vaste paroisse de Celles (2), entre Thiers et Noirétable, dont une partie relevait au civil du Forez. C'était la paroisse frontière du royaume de Bourgogne et de France sur la route de Lyon à Thiers.

Henri V succède à son père Henri IV, mort le 7 août 1106. Son règne est un de ceux qui ont laissé le moins de traces, et vraisemblablement le moins de sympathies à cette extrémité de son royaume de Bourgogne. Cependant, c'est sous la reconnaissance de sa souveraineté qu'est placée la notice d'un plaid au sujet de l'église de Duerne, dans le canton de Saint-Galmier *en Forez*, église que Hugues de Beaujeu, frère de Guichard III, contestait à l'abbaye de Savigny. La notice est dressée à Lyon et consignée en des lettres patentes de l'abbé Pons de Lay en 1121 « *sous le règne de Louis, roi de France, et de Henri, empereur en Allemagne* (3). »

(1) *Chatardus, volens ire Hierusalem, etc...* (ch. 867) daté de l'abbatiat d'Istier II contemporain de la croisade.

(2) *Sita in agro Forensi in villa quæ dicitur Celles* (ch. 878). En présence de sa femme Alexandre, de son fils Eldin, de son frère Gausbert.

(3) Henri meurt le 22 mai 1225, dernier empereur de la maison de Franconie. *Actum Lugduni in præsentia supradictorum, anno ab incarnatione Domini millesimo centesimo vigesimo primo, regnante in Francia Ludovico, in Allemania vero imperante Henrico. Scripta manu Rodgerii monachi* (ch. 907). L'acte est daté de Lyon, parce que le litige était pendant devant Humbaud, archevêque de Lyon. Parmi les nombreux témoins, plusieurs sont du Forez, Roland d'Augerolles, Guigues Brun, Acharias de Fontanes, etc... On a, de la même année, la notice d'un plaid tenu à Savigny par l'abbé, au sujet des usurpations des Chauves, *Calvi*, seigneurs de Sail-en-Donzy, en Forez, sur le bourg et le château de Randan près de Feurs (ch. 906).

Les guerres incessantes de l'empereur Henri avec les papes qui l'excommunièrent plusieurs fois, et son expédition en Champagne contre le roi de France, semblent détacher de lui les seigneurs d'Eglise du diocèse de Lyon et les rapprocher du souverain français Louis VI, dont la conduite pendant les hérésies albigeoises fait un violent contraste avec la sienne.

D'autre part, à qui devait revenir le royaume de Bourgogne, aux héritiers personnels et collatéraux du dernier empereur? ou au candidat qui serait élu empereur par la diète et investi par le Pape? Il y avait de quoi faire hésiter dans un pays où ces princes avaient si peu paru pendant deux siècles. L'opinion finit cependant par rattacher le royaume de Bourgogne à l'empire. Ajoutez à cela que la faiblesse de l'empire avait rendu la révolution féodale plus facile et plus intense qu'ailleurs dans le royaume, et que des dynasties locales s'y étaient créées de toutes parts. Au démembrement du Forez détaché du primitif comté de Lyon se joignit celui du Beaujolais dont le nom, comme celui des Beaujeu, apparaît pour la première fois au début du XIe siècle. Le Roannais formait aussi un pays séparé (1); il ne fut uni au comté de Forez qu'en 1290-1293 par le comte Jean Ier. Là il touchait aux domaines de la couronne de France, maîtresse du comté de Mâcon depuis longtemps.

Sous le règne de Lothaire, duc de Saxe, élu à l'empire en 1125 après la mort d'Henri V, le Cartulaire de Savigny est d'autant plus facilement muet que Lothaire ne fut couronné empereur qu'en 1113. C'est sans doute ce qui explique une décision judiciaire de l'abbaye de Savigny rendue dans ce monastère le 4 août 1127, à propos de propriétés fiscales situées à Chazelles, à Montservie, commune de Panissières, canton de Feurs, et dans le canton de Saint-Laurent-de-Chamousset, c'est-à-dire à cheval sur le Forez et le Lyonnais. Il la date « du règne du très pieux Louis, roi de France » et de personne en Bourgogne (2).

Henri V a beau désaffectionner de lui les seigneurs d'Église, il renonce si peu à ses droits sur le royaume qu'il institue un recteur des deux Bourgognes, le charge de gouverner en son nom la cisjurane qui est la nôtre, aussi bien que la transjurane (3).

(1) (Chap. 756). Cette charte de Savigny relative à des biens roannais est datée de 1086 et *regnante Henrico rege,* Henri Ier, roi de France.

(2) (Ch. 916).

(3) M. Paul Fournier cite à ce sujet l'auteur des *Gesta Frederici imperatoris* (*Op. cit.*, p. 14). Il puise dans les auteurs allemands dans tout le cours de son ouvrage des notions précieuses qu'on chercherait vainement en France.

III

L'empereur Conrad III, de la maison de Souabe, qui succède à Henri V en 1138 et meurt en 1152, ramène à lui dans la mesure du possible les provinces du royaume burgunde ; il s'efforce de regagner le clergé féodal, mais son attention est absorbée par le comté de Bourgogne, le Dauphiné, la Provence. Encore quelques règnes comme ceux d'Henri V et de Conrad III, aggravés par l'absence, et le royaume aurait bientôt disparu par la prescription politique. Frédéric Barberousse se chargea de l'interrompre, dès son avènement au pouvoir en 1152.

Successeur et neveu de Conrad III, Frédéric était en même temps le petit-fils de l'empereur Henri IV. Il unissait donc les liens du sang à ceux de l'impérialat. On ne pouvait plus arguer avec lui de la vacance du royaume de Bourgogne. A peine sur le trône de Germanie, il se prépare à montrer à ses sujets du royaume bourguignon un maître réel, à la tête d'une armée, et il fait sentir aux petits princes du sud-est de la France actuelle qu'ils sont toujours ses feudataires (1). Il crée au-dessus d'eux une sorte de vice-royauté pourvue de sa chancellerie propre. Ce ne sera plus un vice-chancelier de l'Empire, mais un chancelier du royaume pour l'empereur. Les grands barons du pays reconnaissent Frédéric pour souverain, acceptent ou sollicitent de lui des investitures ou des faveurs. Héracle, archevêque de Lyon, lui rend ses devoirs de sujet sans hésiter. De tous, ce personnage est celui qui nous intéresse le plus, puisqu'en outre de sa primauté spirituelle sur le Forez, il y possède un temporel considérable. Ce prélat appartient à l'une des plus illustres familles de l'Auvergne, les Montboissier. Il est le fils de Pierre-Maurice et de la bienheureuse Raingarde. Son frère, élu abbé de Vézélay en 1138, a débuté comme moine en terre d'Empire, dans cette abbaye de Saint-Michel de la Cluse que l'un de leurs ancêtres a fondée à la fin du xe siècle dans les Alpes du diocèse de Turin, et son frère Pierre-Maurice, qui commença lui aussi sa vie monastique dans le Sud-Est, au prieuré de Domène près de Grenoble, en plein royaume de Bourgogne, gouverne depuis 1122 la puissante abbaye de Cluny. Il sera Pierre le Vénérable, et, comme sa mère, admis au livre d'or de l'Eglise. Cette famille sait donc parfaitement tout ce qu'on peut savoir de son temps sur les droits de chacun.

(1) Le dauphin Guigues va lui rendre l'hommage féodal près de Turin en 1155, et Frédéric lui cède tous ses droits sur Vienne. C'est depuis lors que les Dauphins comtes de Grenoble et d'Albon se qualifient Dauphins de Viennois.

Héracle, chanoine de Lyon depuis 1139, vient d'être élu archevêque (1153). Barberousse, qui se connaît en hommes, voit en lui l'autorité qui lui est nécessaire pour relever le prestige impérial dans le royaume de Bourgogne. Il lui confère le titre d'exarque de ce royaume (1), le fait chef suprême de son conseil, et lui donne l'investiture temporelle de toute la cité de Lyon ; il édicte que cette ville et *le territoire entier du diocèse soient exempts de toute autorité étrangère*, et il y réserve expressément la justice souveraine de l'empereur (2). Il lui délègue, en d'autres termes, la supériorité féodale du diocèse à charge de la tenir de lui et de lui en faire l'hommage. Il en fait ainsi un vrai comte de Lyon, et c'est sur ce document que le chapitre de Lyon s'est fondé pour prendre le titre comtal. C'est là l'exercice formel du *droit royal sur le Forez* que nous avons vu reconnu aux souverains d'Allemagne ses prédécesseurs dans un si grand nombre d'actes. Frédéric compléta cette mesure en nommant l'archevêque de Vienne archichancelier du royaume de Bourgogne (3). Ces démonstrations éclatantes eurent pour effet de jeter les comtes du Forez dans les bras du roi de France. Héritier des comtes de Lyon par sa grand'mère Ida, leur dernière descendante, le comte de Forez Guy II, chef d'une branche cadette des Dauphins de Viennois, avait du chef maternel d'importantes possessions en Lyonnais et dans Lyon même, où le comte était, comme partout, le rival-né de l'évêque.

L'éloignement du souverain avait facilité les usurpations des comtes. Avaient-ils déjà cherché un point d'appui dans la monarchie française et dans quelle mesure ? L'exclusion de « toute puissance étrangère » édictée dans la bulle d'or délivrée par l'empereur à l'archevêque pour tout son diocèse le ferait supposer. Dans tous les cas, le langage de Barberousse était pour Guy II plus qu'une menace, c'était une éviction. Il y répondit par la guerre, domina un instant dans Lyon et en chassa l'archevêque, ministre impérial du royaume. Héracle dut se réfugier en divers monastères de sa juridiction, dans les chartreuses de Portes, de Meyriat, à Savigny même

(1) Il lui concède, en outre, tous les droits royaux en deçà de la Saône par rapport à Arbois. — « Sit semper videlicet sacri palatii nostri Burgundiæ gloriosissimus exarchon, et summus princeps concilii nostri. » Bulle d'or délivrée à Arbois, le 18 novembre 1157, par l'empereur Frédéric. (*Gallia Christiana*, IV *Instrum.*, col. 17.)

(2) Concessimus... totum corpus civitatis Lugdunensis et omnia jura regalia per omnem archiepiscopatum ejus citra Ararim... Sit illa civitas Lugdunensis et TOTUS EPISCOPATUS liber ab omni extranea potestate, salva per omnia imperiali justicia (*Ibidem*). M. P. Fournier a réédité ces extraits (*Op. cit.*, p. 24, note 2).

(3) Par lettres datées de Besançon, le 27 octobre 1157 (*Op. cit.*, p. 25).

où on le trouve le 25 février 1162 ratifiant pontificalement un accord qu'Humbert III le Vieux, sire de Beaujeu, vient d'opérer entre les moines et leur abbé, et dont ce seigneur est constitué le gardien (1). L'acte qui en est passé est daté « du très victorieux empereur Frédéric, régnant en Italie, et de Louis (VII), régnant en France » (2). Louis VII, qui ne perd aucune occasion d'attirer à lui les seigneurs d'un pays que la cour de France convoite depuis un siècle, accueille très favorablement le comte de Forez lorsqu'il se rend à son camp, en Auvergne, où le roi est venu à la tête d'une armée, lui promet sa protection et reçoit son hommage pour une partie de sa terre. Ce fait grave se produisit entre 1158 et 1163 (3).

Dans une lettre de cette époque, Guy II le supplie de venir à son secours. Sa terre est, dit-il, occupée à main armée par les Lyonnais, le comte de Mâcon, le parti d'Allemagne. « Non seulement ils tentent de me dépouiller de mon héritage mais encore ils veulent s'emparer, pour l'empire allemand, de mon comté qui relève de votre couronne... Daignez donc, mon seigneur et mon roi, pourvoir à votre honneur et à mon salut » (4). Des lettres de Louis VII, datées de Bourges en 1167, nous apprennent quelle était l'étendue de ce premier hommage du comté de Forez qui fut vraisemblablement prêté en 1159. Guy II le fit pour deux sortes de biens : les uns

(1) Il y avait eu déjà des négociations à la fin de 1158 par la médiation d'Humbert de Beaujeu ; mais elles avaient avorté. Les habitants de Lyon avaient pris parti pour l'archevêque contre l'usurpateur et, unis aux secours amenés à Héracle par Géraud, comte de Mâcon et sire de Salins, fidèle de l'empereur, Guy II avait été chassé de Lyon et battu. Il le trouva alors mieux disposé à traiter. (La Mure, *Op. cit.*, I, 138, d'après le Livre des Compositions du Forez.)

(2) Millesimo centesimo sexagesimo primo anno Incarnationis Domini, regnante in Italia Fredelando [*corr.* Frederico].

Victorissimo imperatore, in Francia vero Ludovico rege, Eracleo Lugdunensem archiepiscopatum regente, ipsoque cum clericis a comite Forensi discordante... (*Cart. de Sav.*, ch. 994).

(3) Il est limité en arrière par la guerre de 1158 entre l'archevêque et le comte constatée par le *Livre des compositions*. (*Arch. nat.*, P. 39. — Chaverondier. *Invent. des titres du comté de Forez* dressé sur pièces en 1532, par Jacques Luillier, p. 611 et 901) ; et en avant par une lettre de Louis VII datée à Bourges de l'année 1167 (La Mure, *Op. cit.*, Preuves). D'après M. Paul Fournier (*Op. cit.*, p. 49), ce fut au printemps de 1163, et lors d'une expédition de Louis VII en Auvergne, que le comte Guy II se serait rendu au camp du roi. Or, le roi n'est venu en Auvergne dans cet intervalle qu'une fois entre le 2 avril 1159 et le 12 mars 1160, et une seconde fois en 1163 entre le mois de mars et le 10 juin (Luchaire, *Actes de Louis VII*, pp. 66, 235). Il y est revenu entre le 9 avril 1167 et le 30 mars 1268 (*Ibid.*, p. 270, n° 537). Voir aussi pour l'expédition de 1163 : Chaix, *Monumenta Pontificia Arverniæ*, pp. 261, 266, 488, 490.

(4) Cette lettre, publiée dans le *Recueil des hist. de la France et des Gaules* (XVII, 49), a été reproduite en extraits traduits par M. P. Fournier (*Op. cit.*, p. 49).

allodiaux « qu'il ne tenait jusque là d'aucun seigneur » (1), sont Montbrison et Montsupt (commune de Saint-Georges-Hauteville, canton de Saint-Jean-Soleymieux) au sud et à peu de distance de Montbrison, dans la direction de l'arrondissement d'Ambert; les autres sont Montarcher, Saint-Chamond, La Tour en Jarez (Loire) et Chamousset (Rhône, aux confins de la Loire). Montbrison était une ville nouvelle, il n'est pas très étonnant qu'aucun hommage n'eût été encore rendu pour elle. Quant aux quatre autres localités non allodiales hommagées au roi, un passage des lettres de Louis VII nous indique bien formellement que le comte y avait un autre maître; et que Guy II passait d'un camp dans un autre: « *désirevx de se donner à lui* » dit-il (2). Le droit féodal n'admettait pas ces changements sans l'assentiment du suzerain; ils constituaient un acte de rebellion que seule la force ou le temps à la longue pouvaient consacrer. Louis VII, enchanté de cette défection, récompensa le comte de Forez en lui cédant les droits partiels qu'il avait lui-même dans Marcilly, Donzy, Cleppé et Saint-Romain-le-Puy.

Comment et depuis quand les possédait-il; il ne le dit pas (3), mais il qualifie Guy II « comte de Lyon et de Forez et l'appelle son « ami » (4). Rien n'annonce qu'il fût antérieurement son vassal. Il n'est aucunement question, du reste, d'un hommage du *comté* de Forez au roi. Il fallait remonter avant 879 pour trouver des droits non pas dans mais sur le comté aux souverains de la France. L' « ami » profita de si bonnes dispositions. Il se fit céder par le roi « les droits royaux » sur ses propres alleux, ceux de ses vassaux et de ses arrière-vassaux dans son comté. Son fils Guy III obtint de Philippe-Auguste la spécification de ces droits régaliens. Ils comprenaient « la garde des chemins publics » et la suzeraineté dans les territoires inféodés au comte par Louis VII, le tout sous la réserve des droits de l'Eglise de Lyon, et Guy III fera hommage de ces privilèges féodaux à Philippe-Auguste en 1198 (5).

(1) Quæ nunquam prius de domino habebat.

(2) Gaudens etiam de hac cognitione nobiscum inita, et impensius ad nos se volens trahere, in dominium nostrum, nisi, etc... (*Arch. nat.*, K 24, cote 14; et P. 1371, cote 2011. — Barban, *Hommage du comté de Forez* p. 241, n° 611).

(3) La Mure a publié le premier cette pièce importante du n° 23 au n° 33 de ses *Preuves*, d'après un ancien registre du domaine de Forez. Elle est datée : *Actum publice Bituricis, anno incarnati verbi* MCLXVII.

(4) *Amicus noster Guido, comes Lugdunensis et Forensis*. Guy II avait été élevé à la cour du roi Louis VI (La Mure, I, 59).

(5) *Arch. nat.*, P. 1359, cote 692. Orig. — Menestrier. *Hist. consul. de Lyon. Preuves*, p. 36, 1167. — « *Amicus noster Guido, comes Lugdunensis et Forensis... requisivit autem a nobis jus quod ex regia dignitate habebamus in castellis*

Il y aurait beaucoup à dire sur cet acte assez étrange de 1167. D'abord cette libéralité ne faisait pas cesser l'autorité supérieure de l'empire sur toutes les autres possessions du comte et du roi en Forez; car autre chose est la suzeraineté féodale, autre chose la souveraineté. Au-dessus du détenteur réel du fief pouvait se trouver toute une échelle de suzerains superposés les uns aux autres, et au-dessus desquels planait le souverain. De plus, Louis VII ne pouvait céder que ce qu'il avait et ses prétentions ou ses espérances sur ce qu'il n'avait pas, sauf au cessionnaire à faire sortir la cession à effet.

Ce fut dans le même esprit de cession vaille que vaille à des vassaux cherchant un prétexte à occupation que Louis VII cédait par une bulle d'or, à la même époque et aussi vaguement, les droits régaliens à Guillaume de Peyre sur *tout* le diocèse de Mende dont il ne possédait cependant qu'une très faible partie (1161) (1); et cela au détriment du roi d'Aragon. Ces cessions doivent être considérées comme des moyens, des tentatives superficielles et non comme des preuves de conquête. Elles ne coûtaient rien au compétiteur qui les consentait, le plus souvent sans enquête préalable sur l'étendue de son droit, en des pays éloignés de sa résidence. Louis VII lui-même nous fournit une autre preuve de la facilité avec laquelle il les octroyait au même Guy II; seulement cette fois-là le titre était sorti du vague. Guy II surprit, en effet, à la confiance du prince mal renseigné la cession des droits du patronage et de régales sur l'abbaye de Savigny. Si la seigneurie dont il venait de le gratifier sur quatre châteaux du Forez avec les droits régaliens dans ce pays, n'étaient pas plus certains que ceux-là, ils ne l'étaient pas du tout. L'abbaye se plaignit à Louis VII, qui, sur enquête (1167), révoqua, en effet, ce don d'une chose qui ne lui appartenait pas (2). Dans un nouveau différend au sujet de la propriété de l'abbaye que

his... » (La Mure, III, p. 27). 1198. Philippe-Auguste confirme Guy III comte de Forez, dans la concession faite par le roi Louis VII à Guy II, père de Guy III, de « la garde des chemins publics tant dans les domaines du comte que sur les terres de ses vassaux et arrière-vassaux, et de l'exercice des droits royaux et de la souveraineté sur tous les alleux du comte et de ses vassaux dans toutes les étendues du comté de Forez, sous la réserve des droits de l'Eglise de Lyon. » (*Arch. nat.*, P. 1359, cote 692. — Barban. *Loc. cit.* 1306). — « Hommaige... et de la garde des chemins royaux estans en sa terre (du comte) et de ses vassaux. » (*Invent. des titres du comte de Forez*, p. 256, n° 901. 1362). — *Homagium.... necnon de custodia quam habet super stratis et jure regio in terra sua et hominum suorum.* » (*Ibid.* p. 49). — La Mure, III, 233. — Barban, *Recueil d'hommages... de fiefs relevant du comté de Forez*).

(1) Roucaute, *La formation territoriale du domaine royal en Gévaudan* (1161-1307), pp. 22, 76, etc.

(2) *Cart. de Savigny*, I. Historique, p. xcii-xciv. — P. Fournier, p. 49, note 3.

les seigneurs de Beaujeu, pas plus scrupuleux, prétendaient s'attribuer, l'abbaye démontre au roi, lors de son passage à Montbrison, quand il ramenait d'Auvergne le vicomte de Polignac et les comtes d'Auvergne et de Clermont qu'il venait de faire prisonniers, l'inanité de ces prétentions. Elle ne relevait que de l'Eglise de Lyon depuis le temps où les ancêtres du roi « tenaient à la fois le royaume et l'empire (1) ».

Un des événements les plus importants de l'histoire du Forez naquit de ce conflit avec l'archevêque. Ce fut l'échange qu'il fit avec le comte en 1173, sous les auspices du pape Alexandre III. Le comte cédait à l'Église de Lyon tout ce qu'il avait dans cette ville, et il en recevait tout ce que l'archevêque et son chapitre possédaient dans ce qui fut depuis le Forez. Je ne retiendrai de l'énumération que ce qui intéresse la frontière d'Auvergne. Il reçut entre autres domaines au delà de la Loire par rapport à Lyon, les lieux de l'église métropolitaine, « depuis Urfé jusqu'à Cervières, depuis Cervières jusqu'à Thiers, et depuis Thiers jusqu'au Puy, y compris la seigneurie de Rochefort, près de Couzans, que le seigneur de Thiers tenait de l'Eglise de Lyon, sauf les revenus de Saint-Jean-la-Vêtre qu'elle se réservait. » Le traité fut daté, ne l'oublions pas, « *du règne de Frédéric, empereur des Romains, et de celui de Louis, roi très pieux des Français.* » Le comte recevait de plus une soulte de 1100 marcs d'argent (2). Ainsi au moment même où se forme réellement ce qui sera le comté de Forez jusqu'à son annexion à la couronne, les parties contractantes reconnaissent implicitement la souveraineté de l'empereur en Forez jusqu'à la banlieue de Thiers.

En 1176, Frédéric Barberousse se fait couronner roi de Bourgogne, à Arles; et, lorsqu'il meurt, douze ans après, il y a bien un parti français dans le royaume de Bourgogne, le roi de France y possède assurément des biens; mais il n'y a toujours pas d'autre souverain légitime que l'empereur dans le diocèse de Lyon (3).

(1) La Mure, *Preuves*. I, p. 26 et *Cart. de Sav.*, *loc. cit.*

(2) Hæc autem facta sunt anno ab incarnatione Domini M° C° LXXIII°, presidente papa Alexandro III°, imperante Frederico Romanorum imperatore, regnante Ludovico piissimo rege Francorum. (*Arch. du Rhône*, G 125, n° 6. Publiée par La Mure, édition Chantelauze III. *Preuves* n° 35, pp. 28-31). Voir aussi Chaverondier, pp. 240-241, n° 845. Ce document est resté célèbre.

(3) Roger de Hoveden y place non seulement Lyon, lorsqu'il parle de l'offre faite en 1193 par l'empereur Henri VI, fils de Barberousse à Richard-Cœur-de-Lion son prisonnier, mais aussi l'archevêché de Lyon et conséquemment le Forez.

IV

Pendant le siècle écoulé entre la mort de Frédéric Ier Barberousse jusqu'à l'avènement d'Henri VIII de Luxembourg, le royaume subsiste, imparfait mais non sans réalité, malgré l'influence grandissante du parti français dans son sein. Les petits princes qui l'occupent dans la vallée du Rhône et la région des Alpes ne cherchent pas à le détruire, il s'en faut, car ils y sont plus indépendants que s'il était fondu dans la France. Entre la France qui les ménage et l'empire qui les couvre de diplômes et de faveurs, ils oscillent tour à tour au gré de leurs intérêts du moment, comme le faisait le comte d'Auvergne entre le roi d'Angleterre et le roi de France avant la conquête de Philippe-Auguste.

Le règne de Philippe-Auguste accrut le prestige de la monarchie capétienne en Forez par les expéditions réitérées et toujours efficaces de ses armées en Basse Auvergne contre le comte Guy II, prince agité, rebelle et brouillon, qui cherchait dans les dépouilles des églises la solde des troupes nécessaires à la réalisation de ses ambitieux projets. La neutralité devint difficile alors pour la maison de Forez. Après quelques hésitations. elle se mit du côté du plus fort. Il se trouva qu'au moment de la campagne décisive de 1202 le gouvernement du comté était aux mains de l'archevêque de Lyon, Renaud de Forez, en qualité de tuteur de son neveu, le jeune Guy IV. Le prélat donna son concours armé aux troupes royales avec d'autant plus de zèle qu'il s'agissait de soutenir l'Eglise opprimée dans la personne de son ami Robert, évêque de Clermont. En 1202, le roi le récompensait en lui donnant les régales de l'abbaye de Savigny, bien que la papauté lui contestât le droit d'en disposer. Aussi voit-on parfois alors l'Eglise de Lyon dater des actes de son règne (non pas en Forez, mais en France), avec prétérition complète de l'empereur (1). A cette heure de son histoire, l'habitant du pays n'obéit qu'à son suzerain particulier, et si envahissante que puisse être l'influence française, le roi de France lui-même ne conteste pas les droits de l'empereur sur le royaume de Bourgogne ou d'Arles, il se contente d'en usurper ce qu'il peut. Certes, il faudrait, pour rendre sa vie propre à ce corps de nation que son maître légitime y résidât ou y parût plus sou-

(1) La Mure (*Op. cit.*, I. 177) et Sievert, l'historien des archevêques de Lyon, en citent un concernant le prieuré de Saint-Chamond.

vent, qu'entre le souverain et les sujets il y eût la complète hiérarchie administrative, judiciaire, financière des autres Etats. C'est une province négligée de l'empire ; ce n'est pourtant pas un royaume de Jérusalem, un royaume *in partibus*, ou une simple expression géographique. Il existe si bien encore que les intrigues pour le capter n'ont pas cessé de se nouer autour de lui ; que les souverains voisins se le disputent diplomatiquement pour l'obtenir des mains de l'empereur ou du pape.

La papauté propose à Otton de Brunsvick de lui en donner l'investiture s'il veut renoncer à l'empire (1207) ; Frédéric II le conférera à Guillaume de Baux, prince d'Orange, sous sa suzeraineté (1215) ; Rodolphe de Habsbourg veut y installer son fils en roi vassal. Saint Louis en respecte les limites et reconnaît que, en certains points, la rive droite du Rhône et le Vivarais en dépendent (1265). Philippe le Hardi le sollicite pour son neveu Robert, fils de son frère Charles d'Anjou comte de Provence (1278), et l'empereur Adolphe de Nassau réclame à Philippe le Bel les pays que la monarchie française y a usurpés (1294). Albert d'Autriche négocie pour y mettre un prince allemand. Quelques années après, Boniface VIII déliait de leurs serments à Philippe le Bel les villes et les seigneurs du *diocèse de Lyon* qui s'étaient soumis à ce prince (31 mai 1303). Le roi de Sicile et Charles de Valois s'efforcent de l'obtenir. C'est donc que le royaume n'a pas encore perdu sa nationalité légale.

La Bourgogne royale, bien que certaines de ses limites soient contestées, n'a pas seulement un territoire, elle a un vice-roi nommé par l'empereur. Le « vicariat impérial » du royaume a pour titulaires au XIIIe siècle des princes comme le duc de Zaeringhem qui fut empereur, le marquis de Montferrat, le duc de Bourgogne. Il a pour archichancelier l'archevêque de Vienne, bientôt le Dauphin de Viennois, et c'est l'empereur qui les institue. Il ne lui a manqué, pour être un royaume comme un autre, que l'occupation militaire permanente que de plus graves soucis politiques n'ont permis d'opérer ni aux empereurs, ni aux rois de France du reste. La cour de France a fui toute occasion de guerre déclarée avec l'empire au sujet de ce royaume, par la crainte que l'Angleterre n'en profitât contre elle ; et chaque fois qu'une puissance a voulu installer sur place un roi de Bourgogne ou d'Arles à elle, les petits princes du pays se sont coalisés pour empêcher le succès de la combinaison. C'était avec un maître lointain, l'empereur, qu'ils étaient le plus indépendants. La France ne peut donc invoquer le droit de conquête ; elle ne peut, jusque-là, se prévaloir que du consentement

versatile et intéressé des seigneurs de la frontière; mais, encore une fois, le comte de Forez lui-même ne pouvait donner ce qu'il n'avait pas, le droit souverain. Les bourgeois de Lyon se sont faits « du ressort du roi de France » en 1271, mais l'annexion de Lyon à la couronne ne sera définitive que sous Louis XI. Et, d'ailleurs, il ne s'agit là que de la commune de Lyon et nullement du Lyonnais ni des possessions de l'archevêque dans la capitale. Jamais, en un mot, dans cette période, l'empire n'a renoncé à sa maîtrise sur le diocèse; quand il parle ou qu'il agit dans le royaume de Bourgogne, c'est toujours comme souverain. Pour incontestable que soit l'influence de la France à cette époque, jamais elle n'en a été encore assez forte pour gagner le Forez par les armes ou l'obtenir par les traités. Elle ne l'a pas acquis non plus par l'argent comme elle a fait de la Franche-Comté en 1291, comme elle fera du Dauphiné un demi-siècle plus tard.

En revanche, l'infiltration par empiètement des officiers royaux ou par suite des dissensions intérieures prend beaucoup de développement sous les règnes de Philippe le Hardi et de son fils Philippe le Bel, surtout du vivant de ce dernier. Archevêque, peuple de Lyon, seigneurs féodaux se soumettent tour à tour au roi de France, pour se retirer de lui dès qu'ils n'en ont plus besoin. Ce n'est pas leur nationalité qu'ils abdiquent, mais un soutien momentané qu'ils veulent. Le très habile Philippe IV réussit à attirer de bien rares causes du Forez à la juridiction de son conseil avant la fin du XIIIe siècle ; on en connaît une de 1291 (1). Il profitera de l'appel des Lyonnais à sa puissance contre leur archevêque pour mettre une garnison dans le château de Saint-Just qui domine Lyon (1302), quelques mois seulement avant la donation de Thiers. Rien n'est moins général, ni définitivement assis que son pouvoir dans cette ville; les Lyonnais le répudieront bientôt. De même l'archevêque, et il faudra que Philippe fasse le siège de Lyon en 1310. Le comte de Forez de son côté et ses officiers qui ont bien voulu d'un protecteur quand il leur était nécessaire, répugnent à subir la monarchie française lorsqu'elle s'impose à eux comme puissance souveraine. Philippe le Bel demande, en 1302, à tous les citoyens de porter leur vaisselle d'argent à la monnaie royale; on n'a aucun document prouvant qu'il ait été obéi du public forézien (2). Sept

(1) En 1291, le comte Jean Ier se servit du conseil privé pour se faire confirmer dans ses droits de justice sur Noirétable, Pouilly, Gumières, excepté sur le prieuré de Pouilly que le roi met sous sa main jusqu'à ce que le droit sur ce point apparaisse par enquête (*Olim*, II, 324). Il obtenait par là le secours armé du bailli royal de Mâcon, qui était l'homme du roi à cette époque dans la région forézienne.

(2) Dans son édition de La Mure, M. de Chantelauze fait observer (I, 334

ans après, lorsque le chancelier du bailliage royal de Mâcon se transporte en Forez pour lever le subside royal de 1309, les bourgeois de Montbrison contestent « la *légalité du droit* en vertu duquel les commissaires royaux se présentent » et ils refusent d'obéir. Il y eut des arrestations, une émeute contre les envoyés de Philippe le Bel ; à cette émeute s'associèrent, le fait est significatif, les propres officiers du comte, son prévôt dans la ville et ses sergents eux-mêmes (1). L'année suivante, nouvelle révolte contre les officiers royaux à Charlieu. Elle fut réprimée et le roi profita de l'occasion pour mettre la main sur la juridiction de Saint-Galmier qu'il garda un an (2). En 1314, les nobles foréziens les plus qualifiés formeront une ligue alliée aux ligues de Champagne contre l'autorité royale dont ils sont mécontents, et dans cette ligue, qui trouve-t-on encore ? le propre bailli du comté pour le comte !

Le comte de Forez fut fortement soupçonné de complicité dans les émeutes de 1309 ; il ne paraît pas avoir fait quoi que ce soit pour les empêcher ou les combattre. L'affaire a été menée rondement et rudement par les agents du roi. Le comte Jean vient d'être mis en possession de Thiers ; il a tout à craindre s'il résiste au roi Philippe qu'il voit habile et fort, et tout intérêt à le servir. Il participe au mouvement d'annexion et donne des gages en présidant l'assemblée des Etats du Lyonnais où l'annexion fut proclamée le 19 octobre 1311, contre le gré de l'archevêque (3). Si on l'annexe alors, c'est donc qu'il n'y avait pas annexion consommée antérieurement, des tentatives tout au plus ; rien de définitif. Mais voilà qu'un pouvoir qui menaçait de devenir plus redoutable encore que celui du souverain de Paris se manifeste, celui de l'empereur Henri VII qui reprend la politique d'action de Frédéric Barberousse et de Rodolphe de Habsbourg. Il n'entend pas que le royaume de Bourgogne disparaisse. Il menace les Lyonnais de les traiter en rebelles s'ils ne se soumettent à lui, ne tient aucun compte ni de la ratification de l'achat de la Franche-Comté par la maison de Châlon, ni du vote d'annexion arraché, prétend-il, par l'intrigue ou la violence soit à l'archevêque, soit à l'assemblée lyonnaise. Il réclame la restitution des territoires usurpés au roi Philippe qui lui répond en se prévalant de ce que le royaume d'Arles

note 1) que « on ne voit pas » que cette mesure fiscale « ait rencontré d'obstacles sérieux ». Il faudrait d'abord prouver qu'elle fut exécutée ; ce qu'on n'a pu faire.

(1) *Olim*, III, 362 et suiv.

(2) *Olim*, III, 401 et 557.

(3) La Mure, édition Chantelauze, I, 338.

dépendait des anciennes « Gaules » ; c'était remonter les siècles de 400 ans ! Jusqu'à sa mort, Paul Fournier le fait observer avec raison, il ne cessera pas un moment de se conduire en *souverain* dans le royaume d'Arles (1).

Elu le 29 novembre 1308 et n'étant encore que roi des Romains, il médite d'abord de se rendre entièrement maître de l'Italie, d'y contraindre les villes indépendantes et les petites dynasties en train de le devenir, à le reconnaître pour leur seul maître, et d'en chasser Robert, roi de Naples et de Sicile, prince du sang royal de France. Cela fait, il montrera ses armes, s'il le faut, dans les possessions de l'empire de l'autre côté des Alpes. Comme première démonstration, il réclame les contingents armés de ses sujets dans ce pays pour son expédition d'Italie.

En 1310, 1312 et 1313, il convoque, pour ces guerres hostiles à la politique française, ses sujets du royaume de Bourgogne. Au mois de mai 1313 (2), Pierre de Bonne, son conseiller et son médecin, s'y transporte avec mission de requérir individuellement les villes et les seigneurs au nom de son maître. Ces réquisitions du souverain prescrivaient aux vassaux de l'empire d'envoyer ou d'amener leurs contingents « en nombre convenable » à son camp sous les murs de Florence. Les princes du sud-est obéirent à ces semonces, le Dauphin de Vienne, le comte de Valentinois et d'autres nombreux seigneurs de la vallée du Rhône amenèrent leurs hommes à Henri VII de l'autre côté des Alpes. Il est difficile, en de pareilles circonstances, de voir en eux des alliés volontaires. Ils firent acte de *sujets*. A ne pas lui fournir le service militaire, ils risquaient d'être traités par l'empereur en rebelles lorsque, l'Italie soumise, il paraîtrait chez eux à la tête d'une armée victorieuse. Le comte Jean Ier de Forez ne fit pas exception, il se rendit en 1310 et en 1312-1313, comme son beau-père le comte de Savoie, au camp d'Henri VII en nombreuse et brillante compagnie (3). Non moins brillamment l'empereur rétribue le zèle apporté à son service et les

(1) Dans ces premières négociations avec Philippe le Bel, ce prince lui reconnaissait le droit de « mettre un roy », tel qu'il lui plairait, au royaume d'Arles, sous promesse qu'il ne serait pas hostile à la France ; et une commission d'arbitres devait vider les nombreuses difficultés pendantes pour la délimitation de ses frontières (*Roy. d'Arles et de Vienne*, p. 330, sources citées). Le pape Clément V manifesta de son côté tout son mécontentement à Philippe le Bel de ce qu'il avait arraché à l'archevêque de Lyon la reconnaissance de la suzeraineté de la France sur cette ville, et il lui fit dire par les ambassadeurs envoyés auprès de lui par Philippe qu'il eût à respecter les droits de l'empereur d'Allemagne.

(2) *Arch. de l'Isère*, B. 3668. — On a conservé le texte de quelques-unes de ces semonces. Elles sont conçues en termes semblables. Ce dut être une sorte de circulaire.

(3) Valbonnais, *Hist. du Dauphiné*, III, 146 et suiv.

dépenses considérables de leur armement en donnant au comte de Savoie le comté d'Asti à dix lieues de Turin, et au comte de Forez 4.000 florins d'or de rente qu'il asseoit sur le comté de Soncino au diocèse de Crémone. Les termes de la donation (13 mars 1313) ne laissent pas plus de doute que la convocation sur la nature des rapports du donateur et du donataire. C'est le langage satisfait du souverain : « En considération des agréables et *fidèles* services que le noble homme Jean comte de Forez *notre fidèle* affectionné nous a fournis à nous et à l'empire en Italie jusqu'à ce jour, et spécialement de celui qu'il a promis *maintenant et avant* de nous fournir encore, nous croyons digne et dû d'étendre sur lui *la main de notre munificence* ; dans ces circonstances et considérant que nul n'est tenu de faire la guerre à ses frais (1), nous lui concédons, etc..... à la condition que lui et ses héritiers nous serviront *à leurs frais en Italie* nous et nos successeurs, tant empereurs que rois des Romains, pendant 3 mois *tous les ans* avec 40 chevaux d'armes (2). Curieuse rencontre, l'empereur s'est servi dans sa donation de Soncino de la même formule initiale que Philippe le Bel dans sa donation de Thiers dix ans avant. L'un et l'autre qualifient le comte de « fidèle », l'empereur, d'une manière bien autrement expressive cependant (3). Tous les deux, parlant des services qu'ils enten-

(1) Ceci s'applique bien évidemment à la coutume féodale obligeant le sujet au service de l'ost, et le souverain aux frais de la guerre, surtout quand elle a lieu en pays lointain et qu'elle dure longtemps.

(2) *Archives nationales,* Titres de la maison de Bourbon ; « Titres du comté de Forez », publiés par Aug. Chaverondier (*Op. cit.*, Appendice, pp. 496-499).

(3) Ce qui est un adjectif un peu banal dans la bouche de Philippe le Bel : « notre cher et fidèle J. comte de Forez » devient un substantif dans celle de l'empereur : « Jean, comte de Forez, notre fidèle affectionné ». La chancellerie impériale ne pouvait s'y prendre autrement pour qualifier le vassal lié par les attaches du fidéliat, tenu du serment de fidélité et du service militaire.

DONATION DE THIERS PAR PHILIPPE LE BEL AU COMTE DE FOREZ EN 1303

Philippus, Dei gratia Francorum rex, notum facimus universis tam presentibus quam futuris, quod nos, grata considerantes obsequia que *dilectus et fidelis noster* J. comes Forensis diutius nobis exhibuit incessanter, et ut ipse nostris promptius obsequiis animetur, etc... Suit la donation.

DONATION DE SONCINO PAR L'EMPEREUR AU MÊME COMTE EN 1313

Henricus, divina favente clementia, Romanorum Imperator, semper Augustus, ad futuram ræi memoriam. Digni et benemeriti tanto sunt previeniendi favoribus et specialibus gratiis quanto *se reddunt in sinceritate devotionis placidos, et in obsequendi promptitudine fructuosos.* Attendentes itaque grata et *fidelia servitia* que nobilis vir Johannes comes de Forest (*sic*) FIDELIS NOSTER dilectus, nobis et *imperio,* in Italie partibus, hactenus exhibuit et specialiter ex *nunc in antea* facere et exhibere promisit, etc...

daient récompenser, emploient ce terme d'*obsequiæ* intermédiaire entre le service de complaisance et le service d'obéissance ; ils témoignent pareillement des anciens services du feudataire que leurs faveurs se disputent et de leur désir de stimuler sa fidélité future. Sans attacher aux formules de style plus d'importance qu'il ne convient, il est bon cependant d'observer que la langue diplomatique du temps sait parfaitement les varier, pratique les nuances et qu'elle en a une collection s'adaptant à la diversité des cas.

La mort soudaine d'Henri VII, survenue le 4 août suivant, renverse la situation une fois de plus au profit du roi de France et ramène les sujets du royaume de Bourgogne dans leurs principautés respectives, convaincus qu'il n'y avait plus qu'à se tourner vers la cour de Paris ; Jean de Forez plus que tout autre, parce que plus proche de la France et cerné entre les baillis de Mâcon, d'Auvergne, le sénéchal de Beaucaire et les officiers royaux de Lyon. Il était, en outre, lié plus que jamais au roi, tant par ses fiefs d'Auvergne que par ceux plus nombreux chaque jour que le roi possédait dans le diocèse de Lyon.

V

En quoi cependant consistaient les terres des rois de France dans le comté de Forez ? C'est la dernière question à examiner.

Dès le commencement du XIe siècle au moins, les rois de France eurent quelques possessions dans la partie du comté de Lyon qui forme aujourd'hui l'arrondissement de Montbrison. Ils dérivèrent probablement à l'origine de simples droits de garde sur les biens temporels de certaines églises. Le roi Robert est le premier dont le règne ait servi à dater un acte dans le pays dont nous nous occupons (1028), à côté du nom de l'empereur. A la fin du même siècle les rois de France ont des intérêts dans le canton de Feurs et son voisinage immédiat ; cela semble résulter de ce que le règne de Philippe (1), roi de France, est employé cumulativement avec celui de l'empereur Henri IV, roi de Bourgogne, après celui-ci toutefois, pour la datation d'un acte de 1090 (2) ; il s'agit de l'acquisition de l'église de Salvizinet, paroisse du canton de Feurs, par l'abbé de

(1) *Arch. nat.*, p. 39 (*Inventaires*) et cartons, p. 1394 à 1402 (*Documents originaux*). — *Inventaire des Titres du comté de Forez* dressé sur ces documents par Jacques Luillier, en 1532, et publié par Aug. Chaverondier en 1860. Roanne, Sauzon.

(2) *Cart. de Savigny*, ch. 834 : « Imperante Henrico in Burgundia, et Philippo in Francia. »

Savigny, pour son prieuré de Sail-en-Donzy. On est dans la période très troublée de la fin du règne d'Henri IV, où la cour de France prête son appui aux églises persécutées sur la frontière. L'archevêque de Lyon, chassé peut-être de sa métropole, est à Jas (1); il figure à l'acte pour le ratifier et l'on comprend sans peine que le nom du roi Philippe ait été associé dans la circonstance à celui de l'empereur pour peu qu'il ait quelques droits, si minimes qu'ils puissent être, dans le pays. Jas, Donzy et Feurs sont trois paroisses contigues.

Onze ans plus tard (13 mars 1101), le règne du roi Philippe, adjoint au règne d'Henri, sert aussi à dater un acte dressé à Lyon. Il émane du même prélat sur le point de partir pour Jérusalem : et c'est la donation de l'église de Sainte-Marie dans Feurs même (2).

D'ailleurs aucune équivoque n'est possible sur le *souverain* reconnu dans cet acte par l'église de Lyon dans la province : l'acte, en effet, est écrit et souscrit de la main d'Albéric, vice-chancelier de l'empire dans le royaume de Bourgogne.

Le nom de Louis VI, roi de France, accolé en 1121 à celui de l'empereur Henri VI, dans la notice du plaid de Lyon, relatif à la propriété de l'église de Ducrne dont il a été déjà question (3), et inscrit également dans la formule finale d'un acte de 1127 à propos du don de quelques terres sises dans les cantons de Feurs et de Saint-Laurent-de-Chamousset (4), contigus l'un à l'autre, ne nous sortent pas du même coin de pays. Le roi de France y possède évidemment quelque chose. C'est en effet la situation de l'immeuble plus encore que le lieu où la vente est libellée qui dicte d'ordinaire aux scribes de Savigny l'indication du souverain régnant ; sans quoi leurs actes, presque tous rédigés à Savigny, n'auraient pas varié pour les mêmes époques. Les données positives de localisation ne commencent qu'avec le principat de Guy II de Forez en 1159-1162 et elles concordent bien avec la déduction qui vient d'être tirée de la

(1) « Hoc donum... laudavit dominus Hugo Lugdunensis archiepiscopus, quando hospitatus est in loco qui vocatur Laas. » (*Ibid.*) Auguste Bernard a justement corrigé en Jaas. (T. II. Tables).

(2) *Même cart.*, ch. 819.

(3) *Op. cit.*, ch. 907.

(4) *Op. cit.*, ch. 916. Il n'y a pas à argumenter de ce que Louis VI est seul nommé dans cet acte en faveur d'une suzeraineté générale de ce prince sur cette partie du royaume de Bourgogne, par la raison que le cas est unique au milieu d'une multitude de pièces et que dans des actes postérieurs, pour la même région, l'empereur reparaît seul ou avec le roi de France. Loin qu'il résulte de l'acte de 1127 un droit de suzeraineté sur le Forez et la partie occidentale du Lyonnais, le rédacteur prend soin d'indiquer que c'est en France et non en Bourgogne que le roi Louis VI règne : *regnante in Francia piisimo rege Ludovico.*

latation, puisque nous voyons qu'à cette date Donzy (près de Feurs) appartenait en tout ou partie au roi de France, et que sous Louis VII il possédait aussi près de Feurs, Marcilly, Cleppé (canton de Boën) et Saint-Romain-le-Puy (canton de Saint-Rambert), tous lieux de l'arrondissement de Montbrison. En inféodant ces lieux au comte Guy II en 1167, le roi se fit donner par le comte le domaine éminent sur divers fiefs dont plusieurs alleux, Montbrison, qui va remplacer bientôt Feurs, comme capitale du pays, Montarcher, Laignet, Saint-Chamond, Chamousset, Lavieu, La Tour-en-Jarrez, Saint-Priest. Pour ceux qui ne sont pas allodiaux, les rois de France se garderont bien d'en faire hommage à l'empereur. Ce ne sera qu'un grief de plus entre eux, pas assez important pour faire franchir les Alpes à une armée. Ces acquisitions politiques expliquent la garde des grands chemins dont le roi investit le comte, ce qui doit s'interpréter sagement par la garde de tous ceux qui traversent ses domaines en Forez. Et la preuve que c'est bien ainsi que le comte le comprenait, c'est que dans son hommage de 1167 à Louis VII, pas plus que son successeur dans celui qu'il prêtait à Philippe-Auguste en 1198, l'hommage ne porte sur tout le comté de Forez dans son ensemble. Ils ne remplissent ce devoir féodal que pour les terres qui ont fait spécialement l'objet du traité de 1167 et sont dénommées individuellement. Or, ces terres ne font qu'une faible part des dix-huit châtellenies dont se compose le comté de Forez.

L'échange de 1173 qui constitua vraiment la province de Forez en la rendant plus compacte par la cession de tout ce que l'Eglise de Lyon y possédait, conclu sous l'autorité de l'empereur et du roi de France, nous est garant que le diocèse de Lyon est toujours considéré par les parties, et par le pape qui le confirma, comme placé sous la suprême autorité temporelle de l'empereur ; et le fait que le roi possède la suzeraineté de quelques fiefs en Forez n'est nullement inconciliable avec le maintien de la souveraineté impériale sur le suzerain de ces mêmes terres. On le vit bien lorsque Philippe le Bel eut acheté la Franche-Comté de Bourgogne au palatin Otton IV. L'empereur réclama à l'acquéreur l'hommage que le vendeur lui devait en sa qualité de roi de Bourgogne, et il fallut bien du temps, des négociations et des concessions pour qu'il consentît à l'en affranchir. De même en fut-il pour les propriétés acquises par le roi dans le diocèse de Lyon, l'empereur ne cessa de réclamer contre des acquisitions usurpatrices, en ce qu'elles n'étaient ni ratifiées par le souverain, ni suivies de l'hommage qui lui était dû. Le conflit resta pendant jusqu'aux dernières années de Philippe le Bel.

En faisant passer le mandement forézien de Cervières « tenu par le seigneur de Thiers » de l'hommage de l'archevêque dans celui du comte de Forez, l'échange de 1173 donnait au comte le seigneur de Thiers pour vassal à l'extrémité du royaume de Bourgogne, limitrophe de l'arrondissement de Thiers ; mais lui-même y était le vassal du roi de France. Au XIIIe siècle, en effet, ce mandement pour partie, et la seigneurie de Saint-Bonnet-le-Château (1), Laignet (2) et Montarcher « souloient estre du bailliage d'Auvergne (3) » bien que situés dans le diocèse de Lyon.

Au milieu du XIIIe siècle, le domaine des comtes de Forez dans le diocèse de Clermont, en Auvergne, ne s'étendait pas seulement sur les marches des arrondissements de Thiers et d'Ambert, par les seigneuries de Maubec, Vollore, Maymont, Olliergues, il mordait de plus, au nord sur la province, par le droit de garde qu'il avait sur l'abbaye de Montpeyroux (commune de Puy-Guillaume, dans le canton de Châteldon). Ce droit de garde remontait au delà de 1268, date de lettres de reconnaissance qu'en délivra l'abbaye (4). Il n'était que le paiement de la protection promise à l'origine par le comte au monastère, et il consistait notamment dans l'exercice de la haute justice avec tous ses avantages aux Etivaux, à Montvianay et dans quelques autres villages de la paroisse de Saint-Victor. Je ne prétends pas relever ici toutes les dentelures de la frontière, ni dresser un état complet du domaine forézien en Auvergne.

La mort de l'empereur Henri VII fit faire un grand pas à la francisation du comté de Forez. A son retour d'Italie, le comte Jean se rend à Paris, se croise avec les princes de la famille royale pour une expédition en Terre sainte qui ne se fit jamais, se donne complètement au roi, devient un familier, bientôt un conseiller intime et l'un des plus intelligents serviteurs de la monarchie. Il

(1) Elle dépendait de la Terre royale d'Auvergne pendant l'apanage d'Alphonse de Poitiers (1241-1271). Voir sa correspondance publiée par A. Molinier, tome I.

(2) Commune de Merle, canton de Saint-Bonnet-le-Château.

(3) Lettres du roi Philippe-le-Hardi en 1293. (Chaverondier, *op. cit.*, p. 255). En 1315, Louis X le Hutin consentit, sur la prière de Jean Ier, comte de Forez, à transporter la juridiction de ces terres au bailliage de Mâcon. (Lettres de confirmation sur le même sujet en 1332 et mai 1338. *Op. cit.*, p. 255).

(4) Par lettres du mois de novembre 1268, l'abbé reconnaît que plusieurs de leurs propriétés situées dans la paroisse de Saint-Victor (canton de Saint-Rémy, arrondissement de Thiers), tant de la juridiction, seigneurie et garde du comte de Forez, notamment le lieu des Estivaux, du chef du mandement de Cervières. (*Op. cit.*, p. 48). Voir aussi d'autres lettres du 12 mars 1335 pour villages dans la paroisse de Montvianay. (*Ibid.*, p. 266). Guy II de Forez avait été le bienfaiteur de cette abbaye.

y aura longtemps encore, malgré cela, une question du royaume de Bourgogne, d'Arles ou de Vienne, débattue entre la France, l'Allemagne, l'Italie, la papauté, désireuses de le relever au profit de leurs candidats.

En résumé, au moment de la donation de Thiers en 1303, l'influence française est prédominante en Forez ; elle s'y appuie sur des repères féodaux précis, s'y est ouvert une route sur Lyon, se manifeste par l'énergie parfois brutale et envahissante de ses agents dans les provinces limitrophes, s'y fortifie par les alliances, s'y développe par l'intérêt de la dynastie locale. L'annexion procède par infiltration. Sa politique qui pousse les Capétiens vers les frontières naturelles est trop tenace pour ne pas réussir un jour relativement proche. Mais l'annexion n'est pas encore définitivement assurée. Les droits souverains de l'empereur n'ont été ni achetés, ni acquis par traités, ni conquis par les armes, ni perdus par la prescription. Que l'empereur y vienne avec des troupes, il ne se présentera pas en conquérant mais en maître qui n'a jamais abdiqué. On n'a pas, je crois, découvert avant 1327 d'hommages du *comté* de Forez faits par les comtes à la France. On n'y trouve pas davantage un bailli royal de Forez établi sur place et fonctionnant à côté du bailli central, comme on en vit en Auvergne, en Valentinois, en Velay, à Lyon.

Les comtes de Forez ont évidemment rêvé l'indépendance à l'aide d'un jeu de bascule entre leurs deux puissants voisins. C'était maintenant un peu tard. Il a fallu choisir. Et cependant de ce contraste entre le fait et le droit, il subsistera quelque temps encore une situation équivoque. Le royaume de Boson tout entamé, tout chancelant qu'il est, existe toujours ; et même après l'acquisition du Dauphiné de 1349, Charles V le Sage trouvera prudent de solliciter pour son fils, de l'empereur Charles de Luxembourg, en 1378, le titre de Vicaire de l'Empire à vie avec l'exercice complet des droits régaliens.

Cette question toujours pendante du royaume d'Arles en 1303 et le besoin d'augmenter ses ressources militaires pour ses guerres de Flandre, tels sont, semble-t-il, les principaux motifs qui déterminèrent Philippe le Bel : 1° à donner à Jean de Forez sa part de la baronnie de Thiers, avec licence d'acquérir le reste ; 2° à constituer quelques années plus tard aux Dauphins de Viennois un domaine français.

(A suivre). Marcellin Boudet.

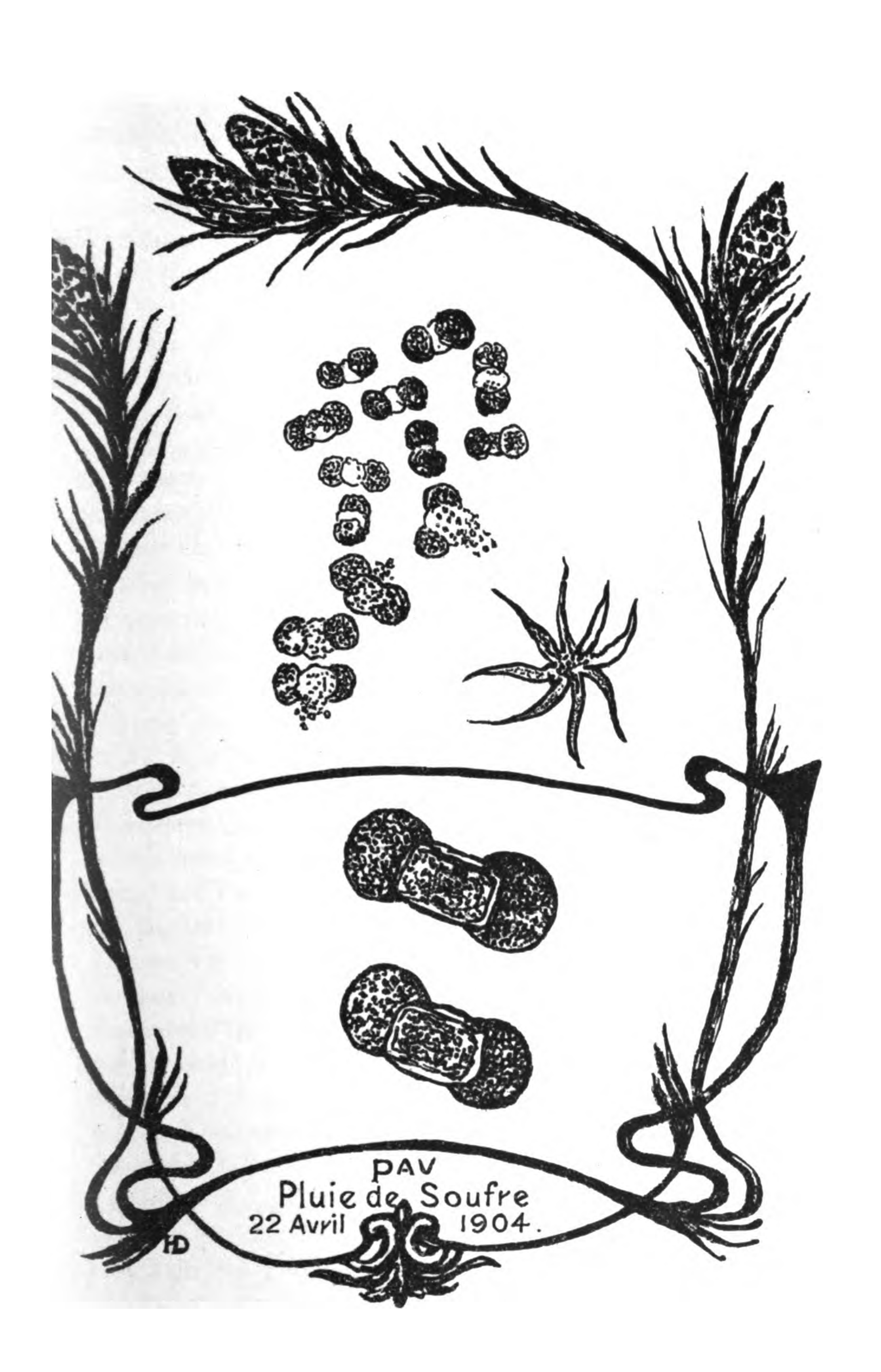
MÉLANGES

Pluie de soufre

On trouve mentionnés dans les livres de science et quelquefois dans des journaux certains phénomènes météorologiques qui ont été bien expliqués mais qu'on a très rarement occasion de constater. Je veux parler de la coloration de la neige qui se recouvre quelquefois d'une couche rouge plus ou moins accentuée. La même teinte se retrouve parfois dans l'eau de la pluie qu'on appelle alors pluie de sang; dans d'autres circonstances, la couleur jaune domine et on dit qu'il est tombé une pluie de soufre. Mais il arrive que, sans chute d'eau, et très souvent après des coups de vent, le sol se trouve recouvert d'une couche pulvérulente qu'en raison de sa couleur on peut prendre pour de la poussière de soufre.

Ce phénomène s'étant manifesté récemment dans la ville de Pau et ses environs, j'ai voulu savoir quelle était la nature du produit répandu sur le sol et j'ai prié ma fille, qui se trouvait dans cette région, de m'envoyer un échantillon que je n'ai pas tardé à recevoir et que j'ai voulu présenter à l'Académie. Ma fille m'a écrit en même temps : « Je t'envoie » l'échantillon demandé. Je crois que l'on m'aura induite en » erreur et qu'il n'y aura pas eu de pluie de soufre, mais » simplement que le vent et les giboulées auront entraîné » beaucoup de pollen. La terre, en effet, était surtout jaune » aux endroits où les arbres étaient en fleurs. C'est sous un » tilleul du jardin que j'ai fait ramasser par la Sœur les » échantillons qui t'ont été envoyés. »

Cette appréciation était conforme aux indications données par les savants dans des cas semblables. J'ai voulu m'assurer s'il en était de même pour le cas présent. La poudre que j'ai


PAV
Pluie de Soufre
22 Avril 1904.
HD

'honneur de vous présenter ressemble beaucoup, par sa :ouleur, à la poussière de soufre, les grains en sont visibles ı l'œil nu, mais on ne peut ainsi en distinguer la forme et ·econnaître la présence de cristaux intacts ou brisés. Il en :st de même si l'on fait usage d'une loupe ordinaire avec aquelle on distingue cependant des formes un peu arronlies. Mais il n'y a plus de doute possible si l'on fait usage du microscope avec un grossissement de 600 et 800 diamètres.

On voit alors très distinctement que les éléments de cette poudre ne sont point des cristaux ou des parcelles minérales, mais des corpuscules organiques, tous semblables, quoique de dimensions un peu différentes. Leur forme, vue de profil, est celle du rein ou d'un haricot, chacun étant formé de trois globules dont celui du centre est plus volumineux et plus clair que ceux des extrémités qui sont très foncés. Tous les trois, d'ailleurs, sont remplis de fines granulations qui s'échappent des plus volumineux, soit par l'effet du contact de l'eau, soit par la pression de la lamelle dont on recouvre la masse étalée sur la grande lame pour être placée sur le porte-objet du microscope. Ces caractères sont indubitablement ceux du pollen tel qu'il est représenté dans les traités récents de botanique et particulièrement dans la figure 323 du Traité de botanique de Sachs, traduit par von Tieghen (Paris 1874, page 592) et attribuée au Pinus pinaster. La nature et l'espèce du produit étant ainsi révélées par l'examen microscopique, il ne reste plus qu'à se demander d'où il a pu provenir en aussi grande quantité. Or, il est constaté qu'aux environs de Pau et le long du littoral de l'Océan, il existe des forêts très considérables dans lesquelles dominent les conifères et surtout ceux des genres Pinus et Abies. Ces arbres, au moment de leur floraison, produisent une quantité prodigieuse de pollen dont les grains peuvent, en raison de leur légèreté, être transportés par le vent à de très grandes distances. Ainsi s'explique le phénomène que nous avons cru devoir signaler et qui s'est produit à la suite d'un ouragan venant de l'ouest.

Une des conséquences de ces mouvements atmosphériques est la fécondation de fleurs femelles situées parfois à de grandes distances des arbres qui produisent le pollen, mais il existe d'autres productions végétales qui peuvent ainsi être disséminées par les vents, tels sont les poils que l'on rencontre sur beaucoup de plantes et qui peuvent facilement s'en détacher. C'est pourquoi j'ai cru devoir figurer à côté des grains de pollen un des poils qui se trouvaient sur la feuille que ces grains recouvraient. Beaucoup de feuilles, en effet, sont ainsi parsemées de poils plus ou moins pourvus d'appendices et on a regardé la présence de ces poils dans l'atmosphère comme étant la cause de certains états pathologiques des voies respiratoires. Ces poils, en effet, par suite de leur petit volume, de leur conformation et de leur légèreté, restent facilement suspendus dans l'atmosphère et peuvent être aisément transportés par les vents à des distances considérables de leur lieu d'origine.

Or, on a remarqué que ces poils sont plus nombreux sur les feuilles qui viennent de s'épanouir, ce qui a lieu au printemps, époque où les coups de vent sont fréquents, époque, aussi, où se manifestent habituellement des coryzas, des bronchites, et cet ensemble de phénomènes morbides qu'on appelle la *fièvre des foins*. Cette maladie a été ainsi nommée parce qu'elle coïncide avec la saison où paraissent les feuilles nouvelles et où les herbes fauchées dans les prairies sont vivement secouées pendant les manœuvres de la fenaison.

Docteur DOURIF.

Pour le Comité de publication :

Le Secrétaire de l'Académie,

Maurice BASSE.

L'Imprimeur-Gérant, L. BELLET — 9126

ACADÉMIE DES SCIENCES, BELLES-LETTRES ET ARTS
DE CLERMONT-FERRAND

BULLETIN HISTORIQUE & SCIENTIFIQUE DE L'AUVERGNE

PROCÈS-VERBAUX

Séance du 2 juin 1904

La séance est ouverte à 2 h. 1/4, sous la présidence de M. Brunhes.

— Le procès-verbal de la séance de mai est lu par le Secrétaire adjoint et adopté sans observation.

— Le Secrétaire perpétuel dépouille la correspondance et énumère les ouvrages reçus.

— Suivant l'ordre du jour, M. le Président soumet ensuite à ses collègues le texte des notes explicatives que le Comité de publication propose d'insérer dans la nouvelle édition, en préparation, du *Règlement* de l'Académie.

Sous l'art. 6 :

« L'Académie peut, si elle le juge utile, désigner un Secrétaire adjoint chargé de suppléer, le cas échéant, le Secrétaire. »

Sous l'art. 13 :

« Dans la convocation pour la séance ordinaire du mois de décembre, le Secrétaire fera insérer un tableau indiquant la date précise de chacune des séances de l'année suivante. Ce tableau aura été préalablement approuvé par le Bureau de l'Académie. »

Sous l'art. 14 :

« Le rapport constatant cette vérification est présenté à la séance du mois de mars. »

Sous l'art. 15, § 3 :

« Le troisième paragraphe de l'article 15 doit être entendu en ce sens que la réduction de la cotisation ne peut atteindre la valeur de cinq jetons que si le membre qui en bénéficie a été présent à la séance extraordinaire des élections. S'il a manqué à cette séance, il n'aura droit au maximum *qu'à quatre jetons*, alors même qu'il aurait assisté pendant l'année à un nombre de séances ordinaires atteignant ou même dépassant cinq. »

Sous les art. 31 et 32 :

« Pour l'élection de nouveaux membres, soit titulaires soit correspondants, il n'est procédé aux deuxième et troisième tours de scrutin prévus à l'article 31 que lorsque cette épreuve est expressément demandée par l'un des parrains au moins du candidat qui n'a pas été élu au premier tour. Toutefois, ces deuxième et troisième tours sont de droit lorsque le nombre des candidats au titulariat étant supérieur à celui des places auxquelles il y aura lieu de pourvoir, les résultats du scrutin ne sont pas complets dès le premier tour.

» C'est aussi dans cette dernière hypothèse seulement que l'élection peut être, s'il y a lieu, remise à la séance suivante dans les conditions prévues à l'article 32. »

Sous l'art. 33 :

« Pour l'élection de membres du Bureau, les deuxième et troisième tours de scrutin, comme aussi, le cas échéant, la remise à la séance suivante, sont toujours de droit lorsque les conditions exigées par l'article 30 ne se trouvent pas remplies dès le premier tour ou dès la première séance. »

Sous l'art. 40 :

« D'après les usages de l'Académie, le dépouillement de la correspondance est fait par le Président, et c'est le Secrétaire perpétuel qui fait la nomenclature des livres et brochures reçus depuis la précédente séance. »

Sous l'art. 47, § 2 :

« Cette disposition du règlement n'est pas impérative, et il sera toujours loisible au Comité de publication de faire paraître dans le *Bulletin* un travail de *six* feuilles, au maximum. Le même Comité pourra aussi porter de deux à trois feuilles d'impression l'étendue de chaque numéro mensuel. »

Sous l'art. 48, § 1er :

« Le nombre de cinq membres prévu par le Règlement est un minimum, et l'Académie a toujours la faculté de l'augmenter, si elle le juge utile. En ce cas, la durée des fonctions des membres du Comité et le mode de leur remplacement sont modifiés en conséquence de leur nombre. »

Sous l'art. 48, § 3 :

« Afin d'empêcher tout retard dans la publication des *Mémoires* et du *Bulletin* mensuel de l'Académie, ce Comité peut, après entente avec le Bureau, décider que le travail dont les épreuves n'auront pas été renvoyées à l'Imprimeur au bout d'un délai maximum de vingt jours, sera publié tel quel sans autres corrections que celles effectuées à l'imprimerie. »

Sous l'art. 50, § 2 :

« Tout travail renvoyé par l'Académie au Comité de publication devra être remis complet à ce Comité dans le délai d'un mois à partir de la présentation en séance ; faute de quoi son tour d'impression sera reculé à une date indéterminée. Récépissé est délivré à l'auteur par le membre du Comité de publication entre les mains duquel le travail ou le mémoire a été déposé. »

Sous l'art. 59 :

« Cet article s'entend des mémoires dont l'Académie déciderait la publication. Les mémoires couronnés ou dont l'Académie ne jugerait pas à propos de décider la publication, restent naturellement la propriété absolue des auteurs. »

Sous l'art. 60 :

« Outre la séance publique qui peut être décidée exceptionnellement par l'Académie pour communication des travaux de ses membres, il est tenu chaque année, au mois de dé-

cembre, une séance où des Prix de vertu sont décernés avec les fonds provenant de la fondation du Maisniel. »

Le texte de ces diverses notes est mis aux voix et est approuvé à l'unanimité.

— M. le Président soumet ensuite à l'approbation de l'Académie quelques modifications de pure forme que le Bureau propose d'introduire, à l'occasion de sa réimpression, dans le texte du Règlement spécial à la distribution des Prix de vertu.

Ces modifications portent sur les articles 4, 6, 7 et 8 de ce Règlement spécial.

Après une courte discussion, l'Académie décide, conformément aux propositions du Bureau, que le nouveau texte de ces articles sera conçu ainsi qu'il suit :

Art. 4. — « Le Président de l'Académie désignera l'orateur chargé de faire, à la séance de décembre suivant, l'éloge des titulaires des Prix de vertu.

» Peuvent être désignés comme orateurs les membres titulaires, les membres honoraires et les membres correspondants de l'Académie. »

Art. 6. — « Les conditions sont les suivantes :

» *A*. Les demandes doivent être adressées par la poste et sous pli recommandé à M. le Président de l'Académie de Clermont, au siège de l'Académie, à l'Hôtel-de-Ville, *avant le 31 mars*, délai de rigueur.

» *B*. Elles ne devront jamais être adressées ni signées par la personne même qui est présentée pour le Prix de vertu.

» *C*. Les demandes doivent être accompagnées d'un mémoire très détaillé de l'action ou des actions vertueuses, et appuyées de pièces probantes, de certificats authentiques délivrés et signés par les autorités civiles ou ecclésiastiques de la commune, ou par des personnes notables en la véracité desquelles on peut mettre une juste confiance.

» *D*. Les demandes devront indiquer les nom, prénoms, lieu de naissance, âge de la personne présentée ; l'époque et la durée de l'action qui ne doit pas remonter à plus de cinq ans ou qui doit s'être prolongée jusqu'à cette époque ; les

noms des personnes qui ont été l'objet des actes de vertu, avec tous les renseignements qui les concernent.

» Conformément aux indications du testament de M. du Maisniel, les actions sur lesquelles l'attention de l'Académie se portera de préférence, sont :

» 1° Les actes de dévouement accomplis au péril de la vie ;

» 2° La bienfaisance exercée envers des étrangers par des personnes nécessiteuses elles-mêmes ;

» 3° L'éducation de plusieurs enfants par une femme veuve et sans qu'elle ait fait appel à l'assistance publique ;

» 4° Les bienfaits à l'égard d'anciens ennemis ou adversaires. »

Art. 7. — « A la séance du mois d'avril, l'Académie nommera une Commission de trois membres, auxquels pourra s'adjoindre l'orateur qui aura été désigné par le Président. Le Président de l'Académie remettra à cette Commission toutes les demandes, avec leurs dossiers, qui lui seront parvenues avant le 31 mars. La Commission présentera, sur ces demandes, un rapport qui sera lu à la séance de juin par celui de ses membres qu'elle désignera à cet effet.

» L'Académie votera au scrutin secret sur les conclusions de la Commission.

» L'Académie décidera sous quelle forme les Prix de vertu seront remis au titulaire, espèces ou livret de Caisse d'épargne.

» Le droit aux prix n'est conféré au titulaire que par la distribution en séance. Les pouvoirs de la Commission dureront jusqu'à cette séance de distribution. »

Art. 8. — « Aussitôt après le vote de l'Académie, les dossiers des candidats désignés seront remis à l'orateur qui aura été chargé de prendre la parole à la séance de distribution. Celui-ci devra communiquer, avant le 1er novembre, son discours au Président qui, après avoir pris l'avis du Bureau, le retournera à l'orateur avec observations s'il y a lieu. »

— Le Règlement des Prix de vertu sera précédé du texte du testament du marquis du Maisniel.

— Après l'adoption de ces diverses notes explicatives, l'Académie décide que le Comité de publication sera chargé de surveiller la réimpression du Règlement. Il aura aussi pouvoir pour traiter avec l'Imprimeur.

— M. Laude, bibliothécaire de la Bibliothèque municipale et universitaire de Clermont-Ferrand, expose qu'il a reçu une lettre de son collègue à la Bibliothèque nationale de Turin. Ce monument a été incendié il y a quelques mois; c'est pourquoi les Directeurs cherchent à en reconstituer les collections en demandant des ouvrages aux Sociétés savantes de tous pays. Ils sollicitent en particulier les publications qu'a fait paraître l'Académie de Clermont. Cette demande est renvoyée au Trésorier.

— La parole est donnée à M. Francisque Mège pour sa lecture sur : *La noblesse d'Auvergne à la veille de 1789.*

Ce travail est renvoyé au Comité de publication.

— Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 4 h. 1/4 par le Président.

OUVRAGES REÇUS

Bulletin trimestriel de la Société archéologique de Touraine; t. XIV, 1er trimestre 1904.

Annales de la Société d'agriculture, industrie, sciences et arts du département de la Loire; 2e série, t. XXIV, 48e vol. de la collection; année 1904, 1re livraison, janvier-février-mars.

Journal des Savants; mai 1904.

Mémoires de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Savoie; 4e série, t. X.

Académie des sciences, belles-lettres et arts de Savoie; tableau de tous les membres de l'Académie et tables des noms et matières contenus dans chacun des volumes des mémoires et des documents.

Mémoires de la Société d'agriculture, sciences, belles-lettres et arts d'Orléans; 3e série, t. III, no 2, 2e semestre 1902.

Procès-verbaux des séances de la Société des lettres, sciences et arts d'Avignon; t. XIX, du 15 juin 1900 au 28 mai 1903.

Recueil de l'Académie des Jeux floraux; 1904.

Le nombre et le mérite; lois constitutionnelles basées sur le mérite, par L. Tiersonnier.

HOMMAGE :

Albert Lesmaris : *Saint-Etienne-sur-Usson*, d'après le Cartulaire de Sauxillanges, 1904, E. Larose, Paris.

Séance du 7 juillet 1904

M. de Montlaur, vice-président, ouvre la séance à 2 heures précises.

— Le Secrétaire général dépouille la correspondance et énumère les ouvrages reçus.

— L'ordre du jour appelle la lecture du rapport de M. Jaloustre sur les Prix de vertu.

Les conclusions de ce rapport sont adoptées à l'unanimité.

— La parole est donnée ensuite à M. Bonneton pour la lecture d'un travail intitulé : *Etude sur les statues dites Pédauques au moyen-âge : la reine Pédauque d'Auvergne ; légende de sainte Néomoise.*

M. Brunhes, président, à qui M. de Montlaur vient de céder la présidence, remercie M. Bonneton en exprimant ses regrets de n'avoir pu assister à la lecture que notre collègue vient de faire.

M. M. Boudet expose les résultats de ses recherches sur *le château Sarrasin* en insistant sur l'intérêt que présente ce monument pour notre région.

L'Académie adopte les conclusions de M. Boudet, exprime un avis semblable à ceux émis par la Société des Amis de l'Université et le Syndicat d'initiative d'Auvergne, décide en principe, après avis de la Commission, d'attribuer à M. Audollent une somme de 100 francs destinée aux fouilles et travaux à faire au château des Salles, et charge son Président de transmettre au Conseil municipal lesdites conclusions qui sont les suivantes :

1° Les ruines du château Sarrasin des Salles sont un véritable monument historique, unique en son genre dans le territoire de la commune de Clermont. Il est de l'intérêt public, et spécialement de l'intérêt de la Ville, de ne pas le laisser périr ou dépérir.

2° Il est d'utilité générale d'assurer sa conservation, sa restauration, son entretien et le libre accès du public, par le

reclassement ou tels moyens que la loi met à la disposition de la Ville, et que la Municipalité, dans sa sagesse, jugerait convenable d'employer.

3° Dans tous les cas, il serait désirable que la Ville profitât de ce que la rue nouvelle et les travaux des propriétaires des Salles sont encore en chantier pour pratiquer immédiatement, après entente avec ces derniers et avec M. Giscard, propriétaire du jardin des Salles (très disposé à s'y prêter), et sous la direction d'hommes compétents, quelques recherches en vue de déterminer la destination primitive du monument. Il serait levé un plan par terre de ses fondations qui serait placé au Musée municipal. La Ville pourrait limiter sa subvention à telle somme qu'il lui plairait pour ces fouilles sommaires et urgentes. Plus tard, il sera trop tard.

4° Le nom du groupe de constructions qui s'élevaient sur le territoire actuel du château des Salles, était, de toute certitude, par actes notariés et pendant des siècles, *le château Sarrasin*; qu'il soit ou non ratifié, le monument vaut la peine de conserver son souvenir. Son nom topique, local, clermontois, conviendrait éminemment à la rue nouvelle, de préférence à tout autre : *rue du Château-Sarrasin*.

Quoi que fasse la Municipalité dans l'intérêt de ces restes précieux, elle sera accompagnée et soutenue par les vœux du Syndicat d'initiative, des Sociétés savantes de Clermont et de tout ce que la Ville renferme de citoyens éclairés et dévoués au pays. Nous avons des raisons de croire que le concours de la Commission des Monuments historiques ne lui ferait pas défaut dans la mesure du possible.

— L'ordre du jour épuisé, la séance est levée à 4 heures.

OUVRAGES REÇUS

Bulletin de la Société des amis des sciences et arts de Rochechouart; t. XIII, n° 5, 1903.

Société de Médecine légale de France; Bulletin, t. XVII, 1901-1902.

Annales de la Société d'agriculture, sciences et industrie de Lyon; t. Ier, 1903.

Revue des langues romanes; t. XLVII (Ve série, t. VII), mai-juin 1904.

Bulletin trimestriel de la Société des études littéraires, scientifiques et artistiques du Lot; t. XXIX, janvier-février-mars 1904.

Mémoires de la Société d'émulation de Cambrai; t. LVII, séance publique du 21 décembre 1902-1903.

Annales de la Société académique de Nantes et du département de la Loire-Inférieure; vol. 4e de la 8e série, 1903.

Bulletin de la Société d'émulation du Bourbonnais, lettres, sciences et arts; t. XIe.

Ornis; Bulletin du Comité ornithologique international, t. XII (1903-1904), no 3.

Bulletin de la Société impériale des naturalistes de Moscou; 1903, nos 2 et 3.

Bulletin de la Diana; t. XIII, no 3.

Bulletin de la Société des Antiquaires de l'Ouest; 2e série, t. Xe, 1er trimestre 1904.

Académie des Inscriptions et Belles-Lettres; Comptes rendus de l'année 1904. Bulletin de janvier-février.

Revue de Saintonge et d'Aunis; Bulletin de la Société des Archives historiques, XXIVe vol., 4e livraison; 1er juillet 1904.

Extrait des travaux de la Société centrale d'Agriculture du département de la Seine-Inférieure; 275e cah.; 142e année, 3e et 4e trimestre 1903.

Journal des Savants; juin 1904.

L'Abbaye de Saint-Martin de Nevers; par le comte André Léry, Nevers, 1902.

NOTES ET DOCUMENTS

CONCERNANT L'HISTOIRE D'AUVERGNE

Les populations de l'Auvergne au début de 1789

On a dit, à la suite du voyageur anglais Arthur Young (1), que, si les provinces de France avaient été seules et livrées à elles-mêmes, jamais la Révolution n'aurait eu lieu. Cette affirmation semble trop absolue. Par ses courageuses manifestations, dont le retentissement pénétra jusque dans les villages les plus éloignés, la province du Dauphiné lui avait d'ailleurs déjà donné par avance un démenti formel.

Il faut convenir cependant qu'au début de 1789 la plupart des provinces n'étaient rien moins que préparées à donner

(1) Passant à Moulins en Bourbonnais le 7 du mois d'août 1789, Young, à sa grande stupéfaction, ne put arriver à se procurer un journal. « J'aurais pu tout aussi bien demander un éléphant, écrit-il. Quel trait de » retard, d'ignorance, d'apathie et de misère chez une nation ! Ne pas » trouver dans la capitale d'une grande province, la résidence d'un in- » tendant, et au moment où une assemblée nationale vote une Révolu- » tion, ne pas trouver un papier qui dise au peuple si c'est Lafayette, » Mirabeau ou Louis XVI qui est sur le trône !... » — Et dans son indignation, il ajoute : « Un tel peuple eût-il jamais fait une Révolution, fût-il » jamais devenu libre ? jamais pour des milliers de siècles. C'est le peuple » éclairé de Paris, au milieu des brochures et des publications, qui a tout » fait. » (*Voyages en France*, par Arthur Young, traduction Lesage, tome I, troisième voyage.) Déjà Young avait, à son passage à Nancy, fait une réflexion analogue. C'était au mois de juillet, lors de l'arrivée de la nouvelle du renvoi de M. Necker. Ayant constaté que les gens n'osaient pas manifester d'opinion tant que Paris ne se serait pas prononcé, il ajoutait : « Cela ne montre-t-il pas l'importance infinie des grandes villes » pour la liberté du genre humain? Sans Paris, je doute que la Révolu- » tion actuelle qui se propage rapidement en France eût jamais com- » mencé. Ce n'est pas dans les villages de la Syrie ou de Diarbékir » que le grand seigneur entend murmurer contre ses décrets, c'est à » Constantinople qu'il se voit obligé à des ménagements et à de la pru- » dence même dans le despotisme. » (*Ibid.*, tome I, troisième voyage.)

le signal d'une révolution nationale. Leur éducation, au point de vue politique et économique, était à peine ébauchée; l'opinion publique n'y avait pas la force et la consistance suffisante pour servir de point d'appui à de grands et sérieux efforts ; enfin, il n'existait entre elles aucune espèce d'entente et elles manquaient d'initiative, d'audace et d'esprit de suite.

Mais si nulle part, en Auvergne non plus que dans les autres régions, la population, dans son ensemble, n'était alors apte à jouer le rôle d'instigateur politique, d'entraîneur, de boute-feu, il y avait cependant chez elle une minorité importante qui, à des degrés divers, se montrait favorable aux idées de réformes et d'améliorations et qui allait apporter à la Révolution un concours plus ou moins actif, plus ou moins empressé.

Comment ces provinciaux, d'ordinaire si ombrageux, si méfiants, si rétifs aux nouveautés et si retardataires, en étaient-ils arrivés, sur la fin de l'ancien régime, à ce point de maturité relative? Comment avaient-ils pu acquérir une éducation politique même rudimentaire? Où en avaient-ils puisé les éléments?

Pour répondre à ces questions, pour apprécier dans quelle mesure les Français, étrangers à la capitale, avaient été mêlés au grand branle-bas du xviii[e] siècle, comment ils s'étaient comportés et se comportaient dans cette crise encore inapaisée, il n'est, ce semble, qu'un seul moyen, c'est de passer en revue successivement toutes les classes de la société provinciale en 1789 ; c'est de rechercher quelles étaient, au commencement de cette mémorable année, la manière d'être, les habitudes matérielles, les dispositions intellectuelles et les tendances morales de chacune d'elles, et d'établir ainsi séparément leur physionomie particulière.

C'est ce que nous allons essayer de faire pour chacun des trois ordres de la province d'Auvergne : clergé, noblesse, tiers-état.

PREMIÈRE PARTIE

Le Clergé d'Auvergne

En Auvergne, ainsi que dans les autres provinces, le clergé, à la fin du XVIIIe siècle, se distinguait en clergé *séculier* et clergé *régulier*; en *Haut clergé*, comprenant les évêques, les grands vicaires, les abbés, les prieurs, les chanoines de cathédrale et les gros bénéficiers, et en *Bas clergé* composé des chanoines de second ordre, des curés, des vicaires, des prêtres communalistes ou filleuls (1) et de tous les simples moines ou religieux.

Clergé régulier. — Comme dans toutes les régions de la France, le clergé régulier était, en Auvergne, dans une singulière décadence. Dans presque tous les couvents, l'influence du siècle avait porté à la discipline monastique une terrible atteinte. Tournées en ridicule par les écrivains, attaquées par les hommes politiques, menacées même par les évêques et ne recevant presque plus de novices, à cause de l'état chancelant et précaire de l'institution, les congrégations n'avaient plus la même ferveur qu'autrefois. La solitude et la règle pesaient à beaucoup de leurs membres. Révoltés de l'abus croissant

(1) On appelait *communalistes* ou *filleuls* des prêtres qui, sans appartenir à la hiérarchie, sans avoir de fonctions bien déterminées, aidaient dans son ministère le curé de la paroisse où ils étaient nés, où ils avaient été baptisés et où ils étaient tenus de résider. Ils concourraient aux cérémonies du culte et acquittaient les fondations des fidèles. Quelques-uns s'occupaient de l'instruction des enfants. Leurs ressources personnelles, jointes aux offrandes et dotations faites par les paroisses, assuraient leur vie matérielle.

Il y avait des communalistes dans un grand nombre de paroisses d'Auvergne. Comme ils étaient souvent en désaccord avec les curés, les évêques furent, plus d'une fois, obligés d'intervenir. Massillon, notamment, rendit, le 25 novembre 1726, une ordonnance très détaillée où il réglait le recrutement et les attributions des *prêtres filleux*, et leur faisait défense de *s'immiscer à l'avenir dans l'administration de la sacristie et des ornements* ainsi que dans celle *des revenus tant des fondations que de l'église et de la fabrique*. (Voir, sur les prêtres filleuls, l'intéressant chapitre XIII de l'*Histoire de Gerzat*, par Elie Jaloustre).

des *commendes,* c'est-à-dire de la spoliation de toute une communauté par un prêtre étranger, *un abbé frêlon* qui, sans avoir rendu de services d'aucun genre, venait *sucer chaque année le miel de la ruche* (1), ces religieux se repentaient maintenant d'avoir embrassé une carrière qui n'obtenait plus la considération générale et où ils étaient de plus en plus en butte aux vexations, aux mesures arbitraires ; et ils ne montraient plus la même régularité dans leurs observances. Aux regrets et au relâchement se mêlaient aussi des rêves de réformes et d'innovations. Dans les monastères comme dans le monde, les querelles, les divisions intestines avaient remplacé le calme et la paix d'autrefois. Le mépris de l'autorité s'était substitué à l'esprit d'obéissance et de soumission. Enfin, comme le disait un des membres de l'Assemblée du clergé de 1780, *la conduite des religieux était devenue celle d'un malade qui se croit tout permis, parce que tout lui annonce qu'il est perdu sans ressource.*

Le cahier du clergé de Clermont, rédigé au mois de mars sous l'inspiration de l'évêque de Bonal, reconnaît formellement toute l'étendue du mal. « Nos députés, dit-il dans l'article 5,...
» invoqueront la protection des Etats généraux, non seulement pour que les ordres (*religieux*) ne soient pas supprimés, mais pour qu'ils reprennent leur ancienne splendeur, et que, sans délai, il soit assuré à leur état, que les idées irréligieuses du siècle ont rendu flottant et incertain, une stabilité décidée qui attire des sujets à leurs maisons.
» — Ils combineront, avec les autres députés, les moyens les plus propres de rendre la considération à ces corps respectables que l'irréligion voudrait plonger dans l'avilissement, et les voies les plus sûres, tant civiles que canoniques, de

(1) Ce sont les termes mêmes employés par un des Bénédictins de l'abbaye de Saint-Alyre de Clermont. (Voir : *Un Bénédictin de Saint-Alyre pendant la période révolutionnaire*, par Francisque Mège, « Revue d'Auvergne », année 1893.) — Arthur Young, dans son *Voyage en France* (octobre 1789), parlant de l'abbé commandataire de Saint-Germain, le qualifie de *prêtre à l'engrais*.

» rétablir parmi eux la discipline monastique et de les faire » vivre en leurs cloîtres dans la subordination, en conformité de leurs saintes règles. »

Le nombre des religieux était du reste bien diminué; et telle communauté, jadis florissante et peuplée, ne comptait plus que quelques membres perdus dans d'immenses bâtiments. A Clermont, la grande abbaye des Prémontrés de Saint-André n'avait plus que sept religieux; le couvent des Jacobins, sept; le couvent des Cordeliers, cinq; celui des Minimes, quatre; celui des Augustins, quatre. A Mègemont, les Bernardins étaient réduits à trois, comme les Cordeliers à Montferrand. Les Récollets n'étaient pas mieux partagés: le couvent de Montferrand comptait quatre religieux, et celui de Saint-Amand, un seul avec un frère (1). C'était la décadence la plus accentuée. Seuls, les Capucins et les Bénédictins avaient conservé un personnel un peu important; mais pour ces derniers, au milieu de quelles discordes, de quelles zizanies !

Une assemblée capitulaire de Saint-Maur, réunie à Saint-

(1) D'après les documents contemporains, voici quelle était la population des principales communautés masculines d'Auvergne en 1789 et 1790, population considérablement réduite, et qui n'était plus, comme à l'origine, en rapport avec l'importance des bâtiments qu'elle occupait:

A Clermont: Capucins, 10 religieux; Carmes-Déchaussés, 8; Carmes anciens, 7; Prémontrés, 7; Jacobins, 7; Cordeliers, 5; Minimes, 4; Augustins, 4; Cordeliers de Montferrand, 3; Récollets de Montferrand, 4, etc. — A Vic-le-Comte: 4 religieux Cordeliers; — à Riom: 7 religieux Cordeliers, 8 Capucins, 6 Carmes, 3 Genovéfains; — à la Chartreuse Port-Sainte-Marie près de Pontgibaud: 12 Chartreux; — à Sauxillanges: 10 Bénédictins de l'ordre de Cluny; — à La Chaise-Dieu: 20 Bénédictins de l'ordre de Saint-Maur; — à Saint-Alyre de Clermont: 10 Bénédictins de la même congrégation; — et 6 à Saint-Austremoine d'Issoire.

(Pour plus amples détails sur les abbayes bénédictines, voir une notice publiée dans la *Revue d'Auvergne*, année 1893, sous le titre de: *Un Bénédictin de Saint-Alyre pendant la période révolutionnaire*, par Francisque Mège.)

Le personnel des communautés de femmes était beaucoup plus nombreux; ainsi les Bénédictines de Clermont étaient au nombre de 48; les Ursulines, de 35; les Visitandines, de 46; les Hospitalières, de 28; les Visitandines de Montferrand, de 35; les Ursulines de Montferrand, de 61; etc.

Denis en 1783, ayant pris des décisions qui avaient paru contraires aux règles et aux constitutions de la congrégation, bon nombre de religieux avaient fait opposition et signé des appels comme d'abus. Néanmoins, pour éviter le scandale et pour obéir aux invitations du roi, ils s'étaient soumis provisoirement. Mais ils eurent soin de faire dresser devant notaire des protestations collectives ou individuelles contre les actes irréguliers et contre les agissements des *intrus*, comme ils appellent les dignitaires ecclésiastiques que l'assemblée de Saint-Denis avait installés dans chaque communauté; puis, en même temps, ils se mirent en mesure de lutter devant le Parlement à l'aide des mémoires qu'ils firent rédiger par un avocat de Paris, M. Piales.

Nous avons eu occasion de voir un certain nombre de documents, lettres ou mémoires, écrits de 1783 à 1785 par des religieux de Saint-Maur appartenant à des couvents d'Auvergne, La Chaise-Dieu, Saint-Alyre, Issoire, Saint-Pourçain (1). Parmi ces documents, il en est qui sont pleins de récriminations contre les représentants du Supérieur général. On les qualifie de tyrans, on les accuse de dilapider les fonds des abbayes par leur luxe ou en donnant des repas auxquels ils conviaient la société laïque féminine et mascu-

(1) Ces documents nous ont été communiqués par M. A. Vernière. — On jugera de l'état d'esprit des religieux par l'extrait suivant d'une lettre signée par dom Lestrade du couvent de Saint Alyre : « ... Les principes » destructeurs qui dirigent la congrégation la conduiront tôt ou tard à » son terme. Ainsi, périr pour périr, il vaut mieux succomber avec hon- » neur que périr dans l'ignominie. Aujourd'hui, la nation nous plaindrait » et demain elle applaudirait à notre suppression. Je ne vois que cette » alternative : ou la destruction ou la tyrannie. Les religieux les plus » attachés à leur état votent pour la première. Ces temps, ces heureux » temps où l'Eglise et la nation trouvaient des ressources dans nos » travaux littéraires et dans notre conduite retirée, ne sont plus. L'ému- » lation est éteinte; la liberté et l'ambition jouent le principal rôle. » Le désordre ira toujours en grossissant. Il n'y a qu'une noble défense » qui puisse, ou relever le corps ou faire rentrer dans la société des » hommes qui, isolés avec leurs vertus, lui seront plus utiles que réunis » à une masse viciée dans le fond et dans la forme..... La congrégation » est un squelette que le prophète Ezéchiel ne ranimerait pas... » Cette lettre est datée du 2 décembre 1783.

line, etc. Dans beaucoup se trouvent des expressions qui sentent déjà la révolution. Si l'on proteste contre les décisions du chapitre général, c'est *par amour de la liberté*, ou pour empêcher *la servitude dont on est menacé*.

II

Clergé séculier. — Le clergé séculier comprenait, pour employer des termes laïques, une aristocratie et un tiers-état (1).

L'aristocratie, c'était le *Haut clergé*, les gros bénéficiers, les gros décimateurs, c'est-à-dire les évêques, les grands vicaires, les chanoines des cathédrales et de quelques chapitres importants, sans compter les abbés des dix-neuf abbayes d'hommes établies dans la province, et les directeurs des grandes communautés de femmes.

Le tiers-état, ou, selon le mot d'une délibération de la ville de Courpière du 30 décembre 1788, *les Communes* du clergé, se composait de ce qu'on appelait le *Bas clergé*, autrement dit des chanoines de second ordre, des curés, des vicaires et des prêtres communalistes ou filleuls.

Presque exclusivement recruté dans la noblesse et avide de suprématie, le Haut clergé tenait opiniâtrément à l'intégralité de ses privilèges, de ses prérogatives et de ses revenus. Il n'admettait pas surtout qu'on pût mettre sur le même pied d'égalité les dignitaires placés au sommet de la hiérarchie ecclésiastique et de simples prêtres, des desservants de village, des vicaires, des communalistes. Pour lui, il y a et il doit y avoir dans le clergé deux ordres parfaitement distincts, l'un fait pour commander, diriger et jouir sans mettre la main à l'œuvre, l'autre fait pour obéir, travailler, et supporter presque toutes les charges. L'antique tradition le veut

(1) Le cahier du tiers-état de la paroisse de Vic-le-Comte dira bientôt : « Le clergé distingue deux classes dans son ordre : le haut et le bas » clergé, le riche et le pauvre, le noble et le roturier. On pourrait ajou- » ter : l'inutile et le nécessaire, le féniant (*fainéant*) et le laborieux » (*Les Cahiers des paroisses d'Auvergne en 1789*, par F. Mège, Clermont, 1899, page 344.)

ainsi; c'est une règle absolue. Dans une protestation adressée au roi en 1789, le Chapitre de la cathédrale de Clermont s'exprime formellement à cet égard. « De même, dit-il, qu'il » est de la Constitution française que la nation soit partagée » en trois ordres, de même il est de la constitution ecclésias- » tique que le clergé soit divisé en premier et second ordre. » Cette sous-division, établie dès les premiers temps de » l'Eglise, sur des motifs de religion, d'ordre et de discipline, » l'est également sur la justice et la nécessité de maintenir » l'équilibre d'intérêts entre ces deux classes de proprié- » taires ecclésiastiques (1). Et d'ailleurs, est-ce qu'il est pos- » sible de comparer ces prêtres en sous-ordre avec des cha- » noines de cathédrale, par exemple, qui sont *le conseil-né* » et *les véritables coopérateurs des travaux* de l'évêque? Est-ce » que ces chanoines ne sont pas *plus véritablement occupés du* » *service de l'Eglise?* »

Quant aux évêques des deux diocèses d'Auvergne, l'un, M. Ruffo de la Ric, évêque de Saint-Flour, uniquement occupé des devoirs de son ministère, se faisait remarquer par son caractère simple, bienveillant et généreux. L'autre, M. de Bonal, évêque de Clermont, était un homme éminent par son savoir et ses vertus privées. Mais, quoique de petite noblesse, il avait le tempérament, les goûts et les allures d'un grand seigneur et manquait de l'aménité, de la douceur et de la simplicité nécessaires pour gagner le cœur de ses ouailles et de ses subordonnés. Sa morgue, ses absences fréquentes hors de son diocèse (2), le luxe

(1) Représentations au roi par le Chapitre cathédral de Clermont, en avril 1789, au sujet des prescriptions du règlement du 24 janvier 1789 relatives à la convocation du clergé. (*Archives départementales du Puy-de-Dôme*, Fonds de la commission intermédiaire, objets divers).

(2) Bien différent de son prédécesseur Massillon qui était resté plus de vingt ans sans quitter son diocèse, M. de Bonal faisait de longs et fréquents séjours à Paris et à Versailles. Il est vrai que la plupart des évêques agissaient de même. « Sauf quelques hommes apostoliques, dit M. Taine, » les 131 évêques résident le moins qu'ils peuvent; presque tous nobles, » tous gens du monde, que feraient-ils loin du monde, confinés dans » une ville de province? »

immodéré (1) qu'il affichait dans ses ameublements, dans sa tenue personnelle et dans son train de maison, à la ville et à la campagne, lui avaient valu et lui valurent encore plus d'une critique méritée (2).

(1) Ses revenus, du reste, lui permettaient ce luxe. Sans compter les dons et pensions extraordinaires que lui valait certainement sa situation à la cour, sans compter les revenus particuliers de son évêché et les émoluments de son secrétariat, il touchait encore le produit de deux importants bénéfices au moins : l'abbaye de Bonport, située à Criquebœuf-sur-Seine, diocèse d'Evreux, et l'abbaye de Saint-Genou, près Buzançais, diocèse de Bourges, produit évalué par l'*Almanach royal* à dix-huit mille livres pour la première et à deux mille livres pour la seconde. — A ce propos, il est bon de noter que l'Almanach royal ne donne pas exactement la valeur des bénéfices, et que les chiffres qu'il indique ne représentent que le tiers au plus et généralement que le quart et quelquefois moins du revenu réel des abbayes commendataires. Ainsi, l'abbaye de Saint-Faron de Meaux, dont était titulaire l'abbé de Ruallem, ancien abbé de Saint-Alyre, était marquée, comme celle de Bonport, pour un revenu de dix-huit mille livres, tandis qu'elle en valait cent vingt mille. (Voir à ce sujet : Boiteau, *Etat de la France en 1789*, page 42 ; — Taine, *L'ancien régime*, page 538.)

(2) On trouve dans différentes brochures, à propos du caractère et à propos du luxe de M. de Bonal, des appréciations dont la concordance est une garantie de véracité. — A la date du 15 janvier 1791, lorsque fut connu *le refus opiniâtre* de M. de Bonal *d'adhérer à la Constitution civile du clergé*, le rédacteur d'un journal publié à Riom sous le titre de *Le Citoyen surveillant*, tout en blâmant la détermination de l'évêque de Clermont et tout en s'attachant à démontrer que ce prélat risquait de devenir l'instrument d'un schisme, crut devoir rendre hommage à ses vertus : « M. de Bonal, écrit-il, ne peut être, dit-on, que de bonne foi, son » caractère, ses mœurs, sa religion, connus longtemps avant la Révolu- » tion, attestent qu'il est convaincu des principes qu'il professe aujour- » d'hui. Ce prélat, il est vrai, a cet avantage sur le plus grand nombre » des autres évêques, que sa conduite n'a point été scandaleuse, disons » plus, il avait des vertus... » Un autre contemporain, tout en reconnaissant les grandes qualités de M. de Bonal, fait ressortir la hauteur de son caractère et le peu de sympathie que cette hauteur lui attirait : « Je » sais, écrivait-il au mois de mars 1789, que la volonté connue du prélat » (*dans la chambre du clergé à l'assemblée bailliagère de Riom*) excitait » la contradiction dans un grand nombre d'esprits, et que ses talents, sa » bonne conduite, ses connaissances, sont une preuve que, sans l'amé- » nité, la douceur et l'indulgence, les personnes revêtues de l'autorité se » font presqu'autant d'ennemis qu'elles ont de subordonnés. » *Les Elections de 1789 dans la sénéchaussée d'Auvergne*, par Henry Mosnier. Mais ce qui attirait à M. de Bonal le plus d'impopularité dans son diocèse c'était son grand luxe, c'était la richesse de ses ornements sacerdotaux, de ses livrées, de son mobilier de tout genre, c'était son nombreux personnel

Essentiellement autoritaire et pénétré de l'importance de son rang et de ses fonctions, il n'avait pas compris que l'ambition d'un évêque doit tendre surtout à se rendre digne de la qualification de bon pasteur. Infatué d'ailleurs, si l'on peut parler ainsi, de ses hautes relations à la cour et spécialement de la confiance que lui avait témoignée une des tantes du roi, la princesse Louise de France, prieure des Carmélites de Saint-Denis, il ne paraissait disposé à aucune concession, à aucune condescendance pour les idées du jour. Il était de notoriété que, en 1787, sachant que le roi avait désigné le vicomte de Montagu de Beaune pour président de l'assemblée provinciale, l'évêque de Clermont avait refusé de faire partie de cette assemblée ainsi que de celle de l'Election de Clermont, alléguant sa mauvaise santé, mais en réalité parce qu'il estimait que la présidence et le premier rang lui revenaient, un évêque devant avoir partout la prééminence dans son diocèse (1).

Moins orgueilleux, l'évêque de Saint-Flour (2) ne s'était

domestique, c'étaient les galas somptueux qu'il donnait soit à Clermont soit à Beauregard.

« Lorsque M. de Bonal sortait de son palais, dit un imprimé du temps, » deux grands laquais précédaient ses pas, puis venait une chaise à por- » teurs, moitié dorée, moitié transparente, toute couverte d'armoiries et » suivie de deux satellites d'une taille gigantesque, le tout pour annoncer » la majesté de Dieu dont il est le ministre. Son château de Beauregard, » magnifiquement meublé, annonçait l'ostentation et les goûts raffinés du » maître qui l'habitait; et son superbe lit, chef d'œuvre de la mollesse, » avait été modelé sur la couche de celle qu'on révérait jadis à Lucienne » (Mme du Barry)... » (Lettre imprimée de 7 pages, signée *l'Ami de la Constitution* et datée de Clermont le 2 mars 1791. *Archives départementales*, Fonds de l'Administration centrale, objets divers, liasse n° 93).

(1) Il devait bientôt montrer la même raideur et la même intransigeance à propos de la présidence des assemblées bailliagères de Clermont et de Riom. Résolu à protester contre le règlement royal qui attribuait partout la présidence de ces assemblées au bailli ou sénéchal, il affecte de ne pas paraître aux séances d'inauguration.

(2) Claude-Marie Ruffo des comtes de La Ric, né à Grenoble le 16 novembre 1746, avait été sacré évêque de Saint-Flour le 23 janvier 1780, en remplacement de ce Hay de Bonteville qui, nommé à Grenoble, devait, huit ans plus tard, profaner par le suicide son siège épiscopal (*Gallia Christiana*, tome XVI). Comme M. de Bonal, M. Ruffo fut député aux Etats généraux et refusa comme lui d'accepter la constitution civile du clergé.

pas cru déshonoré en venant siéger, comme simple membre, à cette même assemblée provinciale dont les paroisses de son diocèse dépendaient également. Il y avait pris une part active à toutes les délibérations, soit comme membre du bureau des impôts, soit comme membre de la commission spéciale chargée de la vérification des titres de noblesse. A l'assemblée secondaire de l'Election de Saint-Flour, que le roi l'avait chargé de présider, il s'était acquitté de ses fonctions avec le même zèle et le même dévouement. « Notre assemblée d'élec-
» tion a été très tranquille... et plus que dans les élections
» voisines, écrivait le subdélégué de Saint-Flour à la date
» du 27 octobre 1787; notre évêque n'y porte pas les pré-
» tentions des autres présidents, et il y donne l'exemple
» de l'honnêteté et de la douceur » (1).

§

En 1789 le Bas clergé d'Auvergne est généralement dévoué, croyant et attaché à ses devoirs de pasteur et de prêtre. Pasteur, il ne s'inquiète pas seulement des intérêts spirituels de ses ouailles, il s'occupe également de leurs intérêts matériels; il les aide de ses conseils pour leurs travaux agricoles (2), il les réconforte par de bonnes paroles et quand il le peut les secourt de son argent; il fait des démarches auprès des autorités pour obtenir des modérations d'impôts, pour faire réparer quelque injustice trop criante. Prêtre, on n'a pas habituellement à lui reprocher de ces scandales déplorables comme ceux dont, au dire des mémoires du temps, se ren-

(1) *Archives départementales du Puy-de-Dôme*, Fonds de la Commission intermédiaire. Correspondance de l'intendant.

(2) Le journal de l'économiste Dupont, de Nemours, *les Ephémérides du Citoyen*, cite parmi les curés qui venaient en aide à leurs paroissiens dans les opérations de culture, un certain abbé Faye, curé du Crest. Cet abbé nous semble être le même que le curé Faye de Creste près Issoire, qui devint sous le Concordat chef de la *petite église* dissidente dans le département du Puy-de-Dôme. (Voir : l'*Exécution du Concordat et la Petite Eglise dans le Puy-de-Dôme*, par Francisque Mège).

ient coupables divers grands dignitaires de l'Eglise. Peut-être beaucoup de ses membres laissent-ils à désirer sous le rapport de l'instruction, ainsi que le raconte Legrand d'Aussy ! (1). Peut-être l'ordre rigoureux établi dans le diocèse par l'illustre Massillon (2) ne s'est-il pas maintenu absolument intact ! Il est certain que *des abus se sont glissés, que la discipline ecclésiastique est énervée.* Mais le mal est circonscrit, et si l'évêque ne s'absentait pas aussi fréquemment, si les conseils provinciaux étaient rétablis et fonctionnaient sérieusement. tout serait bientôt réparé et le corps sacerdotal ne compterait plus que des ministres zélés, instruits, remplis de l'esprit de leur état et en tout *dignes du respect des peuples* (3).

Sans doute il se trouve dans les deux diocèses d'Auvergne de ces prêtres à vocation forcée, au tempérament inquiet et avide d'agitation, qui n'ont pu se faire à une existence de sacrifice et de dévouement et que l'obligation de l'obéissance aigrit et exaspère. Sans doute les idées du siècle ont rencontré, là comme dans tous les diocèses, un certain nombre d'adeptes. Le conventionnel Dulaure ne raconte-t-il pas quelque part qu'il a eu pour répétiteur à Pont-du-Château un ecclésiastique aux idées impies et aux allures plus que libres ? Et Montlosier ne dit-il pas dans ses Mémoires qu'il a fréquenté en Auvergne, quelques années avant la Révolution, une société

(1) *Voyage fait en 1787 et 1788 dans la ci-devant Haute et Basse-Auvergne*, par le citoyen Legrand (d'Aussy), tome III.

(2) « Durant son épiscopat, la conduite de Massillon à l'égard de ses » prêtres fut bienveillante, mais d'une sévérité disciplinaire à laquelle le » dix-huitième siècle n'était guère habitué. Il n'aimait pas les abus ; il ne » condescendait pas aux faiblesses ; il voulait l'ordre et la règle ; et dans » ses nombreuses visites pastorales, dont les procès-verbaux sont con» servés au Séminaire de Montferrand comme un monument du zèle du » prélat, j'ai noté de fréquentes preuves d'un caractère juste, attentif, » vigilant sur les moindres détails, sans indécision et sans faiblesse... » (*Massillon, d'après des documents inédits*, par l'abbé Blampignon. Paris, Victor Palmé, 1879).

(3) Cahier du Clergé de Clermont, article 2. (*Archives parlementaires*, tome II, page 758).

de prêtres beaux esprits, dont quelques-uns étaient déistes, d'autres franchement athées ? » (1). On peut affirmer cependant avec certitude que le clergé d'Auvergne renferme plus de prêtres mécontents et dégoûtés que de prêtres philosophes et incroyants.

Comment d'ailleurs ne seraient-ils pas mécontents de leur situation, ces prêtres ? Elle est loin d'être enviable. Les chanoines des petites collégiales n'ont peut-être pas de grandes charges ni de grands besoins. Mais leurs dimes, leurs émoluments restreints ne leur procurent qu'un traitement des plus réduits. Et il leur est interdit d'aspirer à une amélioration de leur sort. Ils ne sont pas nobles. Dans les grands chapitres, le chapitre cathédral de Clermont, entr'autres, les chanoines de second ordre, les semi-prébendés font la majeure partie de la besogne, mais ne touchent en compensation qu'une portion de la prébende affectée à chaque canonicat, tandis que les chanoines titulaires et prébendés, qui jouissent de bénéfices importants, se prélassent dans une existence à peu près oisive (2).

(1) *Dulaure*, par Marcellin Boudet. Paris, Aubry, 1874, in-8°. — *Mémoires de M. le comte de Montlosier*. (Paris, Dufey, 1830, tome I, page 36).

(2) Ecoutons les plaintes d'un de ces chanoines : « ..... Permettez » que je vous prie de vous intéresser au sort des ecclésiastiques de notre » cathédrale qui ont été traités comme des sujets en servitude. Les » semi-prébendés, dont je suis du nombre, croient apercevoir dans les » réformes que vous méditez une lueur d'espérance. Dans le siècle dernier, ils étaient égaux aux autres chanoines, tant pour le revenu que » pour l'honorifique. Les aristocrates du chapitre, qui cherchaient à se » décharger de leurs devoirs sur un nombre suffisant de titulaires, opérèrent la division de six canonicats en douze semi-prébendes et les » chargèrent de faire pour eux les semaines *ad nutum*, les mirent hors » du chapitre, les privèrent de la voix opinative dans toutes sortes d'affaires; et avec leur or, ils extorquèrent une bulle du pape et obtinrent » un arrêt du parlement qui leur accorda encore plus qu'ils n'avaient demandé..... »

(Lettre du chanoine Cortigier au député Gaultier de Biauzat du 14 août 1789). Sur le chanoine Cortigier, bibliothécaire du chapitre et membre de l'Académie de Clermont, voir : *L'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Clermont-Ferrand*, par Francisque Mège, page 218.

Les curés de paroisse, les seuls ministres de la religion vraiment utiles, les seuls pasteurs effectifs sont cependant tenus à distance par l'évêque et par leurs supérieurs ecclésiastiques. Ils ne sont pas admis dans les chambres diocésaines et ne peuvent ni soutenir eux-mêmes leurs intérêts ni réclamer directement contre les nombreuses injustices dont ils ont à souffrir. S'ils ont une difficulté, un litige quelconque avec un gros bénéficier, ils ne peuvent souvent pas le soumettre à la juridiction ordinaire du diocèse. Dans l'intérêt de sa cause, le bénéficier obtient facilement un *arrêt d'évocation* qui attribue la connaissance du procès à des juges séant à Paris : « Quitter son sol, pourvoir au service de la paroisse, » entreprendre un voyage à grands frais, faire un séjour à » la capitale toujours dispendieux et presque toujours fort » long, un curé à portion congrue ne saurait y fournir. Au » lieu que le riche bénéficier, qui n'est retenu par aucun ser- » vice, à qui il est indifférent, quelquefois même plus agréa- » ble, d'aller passer un temps à la capitale, y va sans être » arrêté ni par aucun devoir ni par défaut de moyens. S'ils » veulent même ne pas se déplacer, ils ont à leur volonté » MM. les agents du clergé et ils peuvent compter sur leur » habileté, leurs soins et leur crédit (1). »

Ce sont des sortes de serfs, des parias, ces curés. Ayant pour la plupart renoncé aux dimes attachées à leur cure, pour s'en tenir à la pension alimentaire appelée *portion congrue*, ils jouissent depuis 1786 d'un traitement de 700 livres par année. — Ils n'avaient auparavant que 500 livres (2). Ils ont bien aussi, sans doute, quelques revenus éven-

(1) *Mémoire présenté par les curés à portion congrue*, 40 pages in-8.

(2) *Charges et contributions des habitants de l'Auvergne à la fin de l'ancien régime*, par F. Mège. — Là où il n'y avait pas de ressources ou de fonds affectés spécialement à la portion congrue, c'étaient les paroisses qui payaient les curés au moyen de contributions supplémentaires inscrites sous le nom d'*impositions locales*. « Dans chaque élection, il y » a des paroisses qui paient des impositions locales pour loyers de pres- » bytères et portions congrues de curés, de vicaires. » (*Procès-verbal des séances de l'assemblée paroissiale d'Auvergne*, page 126).

tuels, casuels, au moment des baptêmes, mariages et enterrements. Mais ce casuel dont la misère des temps et l'irréligion réduisent de jour en jour le chiffre, ce casuel refusé par les uns, contesté par les autres, détesté par tous, ne produit presque rien. Comment, avec ces maigres ressources, un curé pourrait-il subvenir aux aumônes et autres obligations que son état lui impose, dans les campagnes surtout? Sans doute les prêtres ont des obligations et des charges partout, dans les villes comme dans les villages, mais combien ces charges sont plus lourdes et plus multipliées dans les paroisses rurales où il y a tant de besoins et si peu de facilités! « Dans les villes, c'est un curé des environs de Clermont qui parle, dans les villes, les peuples sont instruits et » pliés à la loi presque en naissant. Les curés n'ont presque » rien à faire que de leur administrer les secours spirituels. » Il y a mille différentes espèces d'œuvres de charité. Les » curés en apercevant un pauvre, voient en même temps une » bourse où ils peuvent puiser pour le secourir. Ils ne sont » point obligés à exercer l'hospitalité, à fournir les remèdes » aux malades. Pour leurs propres besoins, ils ont tout à leur » portée et sous leur main. Il n'en est pas de même dans les » campagnes. Il y a bien au moins autant de pauvres et » presque aucun secours. Les maisons des curés sont presque les seules où les peuples trouvent des secours dans » leurs maux. Elles doivent être en quelque sorte des boutiques de pharmacie. Au moins c'est là qu'on vient toujours » chercher le riz, le vinaigre, l'eau-de-vie, l'huile d'olives, le » sucre et mille autres choses dont les paysans ne font pas » un usage journalier. Si le médecin vient dans le village, » c'est chez le curé qu'il trouve un hospice et une table. Un » étranger qui s'est égaré commence d'abord par demander s'il y a un curé dans le lieu. Pour leurs propres besoins, » ils (les curés de campagne) sont obligés de les envoyer » chercher au loin, et il leur en coûte toujours pour cela. » Une seule servante suffit pour un curé de ville. Dans les

» campagnes, il faut encore un valet pour les ouvrages ex-
» térieurs (1)..... »

Si les curés n'ont que des ressources exiguës, en revanche ils contribuent de façon disproportionnée à l'impôt spécial des *décimes* à l'aide duquel était formé le *Deo gratias* que l'assemblée générale du clergé de France était tenue d'offrir au roi. « Les curés même à simple portion congrue, dit Gaultier de » Biauzat, sont imposés dans le diocèse de Clermont à 60, » 80, 100, 120 livres et plus de décimes (2)... », tandis que les membres du haut clergé sont beaucoup moins cotisés en proportion.

Quant aux vicaires, leur sort est bien plus misérable en Auvergne qu'ailleurs, « parce que, dit Legrand d'Aussy, la » plupart des paroisses ayant des écarts fort éloignés, » ils fatiguent beaucoup pour les desservir, et qu'en hiver, » quand le pays est couvert de neige, ils courent souvent » risque de la vie. Néanmoins, ils n'ont là, comme ailleurs, » que 350 livres de fixe, sur quoi il leur faut encore payer » 22 livres de décimes. Or, l'usage d'Auvergne étant que les » vicaires logent chez leur curé, qu'ils lui payent 150 livres » de pension et lui abandonnent leurs messes, il ne reste à » ces *ouvriers de la Vigne du Seigneur* pour leur habillement, » pour leur entretien, pour leurs maladies, etc., que 178 livres, c'est-à-dire une somme bien inférieure à celle que » gagne ordinairement un homme de journée (3). » Aussi ces malheureux en sont-ils réduits parfois, au risque de déprécier et de ravaler leur personne et leur état, à suivre de

(1) Lettre de Dufraisse, curé de Vernines, du 8 janvier 1790, adressée au député Gaultier de Biauzat *(Collection Desbouts)*. — Ce Dufraisse fut plus tard évêque constitutionnel du département du Cher. (Voir dans la *Revue d'Auvergne*, année 1885, un article intitulé : *Les Evêques constitutionnels d'Auvergne*, par F. Mège).

(2) *Doléances sur les surcharges que les gens du peuple supportent en toute espèce d'impôts*, par F. Gaultier de Biauzat, avocat au parlement. 1 vol. in-8°, 1788.

(3) *Legrand d'Aussy, voyage fait en 1787 et 1788 dans la ci-devant Haute et Basse-Auvergne*, tome II, page 270.

porte en porte les maisons de la paroisse pour solliciter et mendier quelques minces offrandes (1).

« Les martyrs les plus célèbres dans l'histoire, dit une » lettre d'un contemporain (2), n'ont jamais souffert ce qu'é» prouvent les trois quarts des vicaires. Ces infortunés sont, » surtout en Auvergne, dans le corps curial, beaucoup au» dessous des esclaves. » Et, à l'appui de ces plaintes, la lettre donne différents détails : « Si, par la régularité de leur » conduite, ils s'attirent le respect et l'admiration des fidèles, » il leur faut incessamment déloger. — S'ils prennent quel» quefois le parti d'un curé, des gens malintentionnés sup» posent un faux auprès des supérieurs ; les voilà sans place, » sans défenseurs et sans pain..... Si leurs honoraires aug» mentent, c'est toujours l'avantage de la plupart des curés » qui les vexent par un surcroît de pension ou qui profitent » des honoraires pendant le temps qu'ils demeurent sans vi» caires. — S'il prennent le parti de vivre séparément, tantôt » on demandera un autre secondaire, tantôt on lui interdira » toutes fonctions dans l'église. — Dans la campagne, comme » il n'y a guère d'autre logement que celui du curé, il faut » nécessairement pour le vicaire donner la pension que » l'avarice du curé peut exiger..... »

§

On conçoit combien, en face de ces humiliations, en face de la gêne qui les étreignait, alors que d'autres moins laborieux et moins dévoués vivaient dans l'abondance, on conçoit combien tout ce monde de curés et de vicaires devait endurer de souffrances morales et accumuler de ressentiments de tout genre.

(1) Sur ces *quêtes de vicaires*, voir : *Charges et contributions des habitants de l'Auvergne à la fin de l'ancien régime*, par Francisque Mège. — *Les Élections de 1789 en Auvergne*, par F. Mège.

(2) Lettre anonyme datée de Clermont le 16 février 1790, adressée à M. Gaultier de Biauzat, député aux Etats généraux, maire actuel de la capitale d'Auvergne, à Paris (collection Desbouis).

Sortis, pour la plupart, des classes rurales et ayant dans ce milieu pris déjà leur part des amertumes que laisse l'injustice à ceux qui en sont les victimes, ces prêtres faisaient pour ainsi dire corps avec le tiers-état et partageaient presque toutes ses rancunes, ses aspirations et ses espérances. Comme lui, ils en étaient venus à penser qu'il était temps de réformer les abus et de détruire les inégalités, et que, selon la remarque de la *Lettre à l'abbé Grimaud*, « entre deux ecclésias- » tiques qui jouissent l'un de 300 livres et l'autre de 300 mille » livres, il y a trop de distance et qu'il faut donner à l'un » ce qui nuit à l'autre. » A eux, comme à lui, il semblait que tous les habitants d'un même pays doivent être assujettis aux mêmes charges, soumis aux mêmes lois, et que la supériorité de situation doit être uniquement motivée par la supériorité de mérite.

A plusieurs reprises déjà, les curés d'Auvergne avaient manifesté leur mécontentement. Plusieurs fois ils avaient fait entendre des plaintes et des réclamations contre les inégalités de toute sorte qui pesaient si injustement sur eux.

Au mois de décembre 1665, un curé de la province fut condamné au bannissement, par les Grands-Jours tenus à Clermont, pour s'être plaint de l'énormité de la taille et pour avoir dit en chaire que la France était un royaume tyrannique, mal gouverné, et qu'il serait préférable de vivre sous un régime analogue à celui de la république romaine (1).

(1) Voici comment cet incident est raconté par Fléchier :
« .. On jugea presqu'en même temps un bon curé de village qui. par » un zèle extraordinaire, s'était emporté dans ses prônes contre le roi et » ses ministres. Il avait dit fort sérieusement à ses paroissiens que la » France était mal gouvernée, que c'était un royaume tyrannique; qu'il » avait lu de si belles choses dans un vieux livre qui parlait de la répu- » blique romaine, qu'il trouverait à propos de vivre sans dépendance et » sans souffrir aucune imposition de taille; que le peuple n'avait jamais » été plus tourmenté, et plusieurs autres choses de fort grande édification » qui lui semblaient, aussi bien qu'à ses auditeurs grossiers, plus agréa- » bles que l'Evangile. Ce petit peuple trouva le prône fort bien raisonné » ce jour-là, et que c'était une grande vérité que la pensée de vivre sans » payer la taille, et furent tous d'avis que le curé avait si bien prêché

Moins audacieux, mais non moins mécontents, plusieurs autres curés et, à leur tête, Jean Bourdet, curé de la paroisse de Saint-Genès de Clermont, s'étaient mis en campagne, en 1666, pour amener le roi à s'intéresser à leur malheureux sort, remontrant à sa majesté « qu'il n'était pas juste que, » tandis que les curés portaient *pondus diei et æstus* et tra- » vaillaient pour le salut des âmes, messeigneurs les prélats, » abbés et gros dîmeurs vécussent grassement ; qu'eux eus- » sent toutes les charges et pas de pain pour subsister. » — Il n'est pas besoin de dire que cette démarche insurrectionnelle n'avait obtenu d'autre résultat que celui d'attirer sur ses promoteurs les foudres épiscopales (1).

En 1775, nouvelle explosion de récriminations du clergé paroissial d'Auvergne. Cette fois, il n'y avait eu ni conjuration ni insurrection ouverte. Les curés n'avaient fait que saisir l'occasion d'une enquête officielle pour exhaler leurs plaintes. Chargés de prendre des informations dans leurs diocèses pour connaître les revenus et les ressources des établissements charitables et pour trouver les moyens d'empêcher la mendicité, les évêques de Clermont et de Saint-Flour avaient adressé à tous leurs subordonnés des questionnaires détaillés. A la faveur des réponses qui leur étaient demandées, plusieurs des curés interrogés s'étaient empressés d'exposer l'état lamentable de leur paroisse où *l'on crève de misère*, disent-ils, soit à cause de la surcharge des impôts, soit à cause de l'indifférence ou de l'avarice des seigneurs et des décimateurs. Et, en même temps, ils avaient exprimé leurs regrets de ce que leur pauvreté personnelle ne leur permît pas de venir en aide à l'indigence de leurs paroissiens.

Je suis *le premier de mes pauvres,* disait le curé de Brousse.

» qu'il s'était surmonté lui-même... Le curé fut arrêté et condamné à un » an de bannissement et à quelques réparations. » (*Mémoires sur les Grands-Jours d'Auvergne en 1665*, édition Hachette, in-18, page 206.)

(1) *Charges et contributions des habitants de l'Auvergne à la fin de l'ancien régime*, par Francisque Mège, Clermont-Ferrand, 1898, in-8°.

Un autre écrivait qu'il n'a qu'une pension de 500 livres, et paie 40 livres de décimes. Un autre : que pour se nourrir lui, son père et sa mère, il est obligé de tenir des écoliers. D'autres disaient tout simplement qu'étant réduits à la portion congrue ils n'ont pas de quoi secourir les pauvres. Le curé d'Estandeuil déclarait avec une ironie amère que, dans sa paroisse, il n'y a « qu'un fonds de misère et, comme res- » source, la religion qui béatifie ceux qui souffrent », et il supplie qu'on ait pitié de cette foule de malheureux. *Miserere super turbam*. Il en est enfin qui, après avoir constaté l'impossibilité où ils sont de faire des charités, émettaient l'avis que le roi s'emparât des biens ecclésiastiques et les distribuât par portions égales aux pauvres, à la Fabrique de l'église et aux ministres essentiels de la paroisse, c'est-à-dire au curé et au vicaire. De la sorte, semblent-ils dire, on viendra en aide à trois sortes d'indigents (1).

En 1788, se faisant comme le porte-paroles de tous ses confrères, un autre prêtre auvergnat, l'abbé Dorlhac, curé de la paroisse de Saint-Pierre-le-Monastier de la ville du Puy (2), avait publié à Clermont une requête intitulée : *Mémoire présenté au Ministre et Secrétaire d'Etat ayant le département du clergé, par les curés à portion congrue* (40 pages in-8° sans nom d'auteur ni d'imprimeur).

(1) *Archives départementales du Puy-de-Dôme*, Fonds de l'Intendance, série C, n° 927 à 934.

(2) L'abbé Jean-Pierre Dorlhac, né en 1728 à Vazeilles, élection de Brioude, mort en 1792, fut successivement jésuite, chanoine de l'église collégiale de Saint-Paulien et, en 1786, curé de l'église Saint-Pierre-le-Monastier de la ville du Puy. En 1790 il prêta serment et fut candidat malheureux à l'évêché de la Haute-Loire. — Il a publié plusieurs écrits de circonstance en 1788, 1789 et 1790. « J'ai donné au public, écrivait-il » au député Biauzat le 8 mars 1790, quelques écrits qui tendaient à son » avantage : *Un traité de la légitimité de l'intérêt du prêt lucratif*, im- » primé dans votre ville de Clermont ; et le décret de l'assemblée natio- » nale en ce point a consacré ma doctrine. J'ai donné encore un *Mé- » moire des curés à portion congrue*, imprimé aussi à Clermont, je » l'envoyai dans son temps au ministère et il donna un grand achemine- » ment à ce que les curés fussent désormais appelés aux assemblées » publiques... » (*Lettres adressées à Gaultier de Biauzat*, collection Desbouis.)

Dans ce Mémoire, après avoir fait ressortir la modicité du chiffre auquel avait été fixée la portion congrue des curés, l'auteur montrait que, dans la plupart des diocèses, les chambres ecclésiastiques chargées de la répartition des décimes, traitaient les prêtres des paroisses comme des *taillables à merci*, imposaient non seulement leur portion congrue mais même leur casuel; qu'elles prenaient ainsi sur le nécessaire de ces malheureux ecclésiastiques et les mettaient hors d'état d'exercer la charité et même de suffire à leurs premiers besoins. A son avis, la répartition des décimes devait être faite de façon à ce que ceux qui jouissent des biens ecclésiastiques *sans charges* soient imposés plus fortement que les ministres essentiels de la religion ; en procédant ainsi, on ne risquerait pas, d'ailleurs, de leur enlever le fruit de leurs travaux. Le Mémoire se terminait par plusieurs vœux et propositions : 1° que le casuel fut aboli. « Le vœu » de la religion est que le saint ministère soit exercé gratui- » tement: *gratis accepistis, gratis date*. C'est scandaleux que » les ministres d'une religion aussi pure, aussi désintéressée, » ne fassent qu'à prix d'argent des fonctions aussi saintes » que les leurs. L'Eglise est assez bien apanagée pour » fournir à l'entretien de ses ministres, sans rejeter sur le » peuple une pareille surcharge. Quand les fidèles lui ont » assigné des biens aussi abondamment qu'ils l'ont fait, » ils n'ont pas entendu qu'ils seraient jouis par des gens » qui ne seraient pour rien dans le ministère religieux, » et qu'on les obligeât encore de payer ceux qui leur se- » raient substitués pour l'exercer à leur place... » — 2° Que les curés fussent admis à se faire représenter dans les chambres diocésaines chargées de répartir les décimes et de décider sur les réclamations auxquelles cette répartition peut donner lieu. — 3° Que les chambres diocésaines fussent astreintes à rendre compte, chaque année, de l'emploi des fonds dont elles avaient la gestion, ce qu'elles ne faisaient jamais malgré les prescriptions des ordonnances. — 4° Que les curés qui, dans la hiérarchie ecclésiastique, sont les pre-

miers après les évêques et comme eux d'institution divine, et qui sont tous exclus des assemblées générales du clergé, y soient, au contraire, admis en nombre, par préférence aux abbés, prieurs et chanoines « qui ne sont que d'institution » humaine, dont l'Eglise se passa longtemps et dont elle » peut se passer encore. » — 5° Qu'il n'y eût plus d'arrêts d'évocation au conseil du roi qui, « en soustrayant de pau- » vres curés aux degrés de juridiction des autres citoyens, » les livrent sûrement à l'oppression de puissants adver- » saires. »

La même année 1788, dans plusieurs villes où était publiquement adoptée la question du mode de convocation des ordres pour les prochains Etats généraux, les membres du clergé paroissial se joignirent spontanément aux autres citoyens et s'associèrent à leurs réclamations. Ainsi, à Ambert, une assemblée générale des habitants, réunie le 15 décembre, ayant pris une délibération pour approuver les démarches patriotiques de la province du Dauphiné et pour demander, notamment, que le nombre des députés à envoyer par le tiers-état aux Etats généraux fût proportionné à la part qui incombe à cet ordre dans la masse totale des impositions, le clergé de la ville, comprenant quatorze ecclésiastiques, s'empressa de donner son adhésion. « Considérant, dirent-ils, » que leur première qualité est celle de citoyens, et que celle » d'ecclésiastiques, loin de déroger aux obligations que leur » impose ce titre précieux, ne fait que les lui rendre plus » chères ; n'ayant rien tant à cœur que de concourir de tout » leur pouvoir à faire réussir le cri de la raison, ils adhèrent » à tout ce que l'amour de la patrie vient de dicter à leurs » concitoyens » (1).

A Courpière, le 30 décembre, plusieurs curés s'associèrent à la demande présentée par les députés du tiers-état de l'ar-

(1) *Procès-verbal de l'assemblée générale de la ville d'Ambert, capitale du Livradois, du 15 décembre 1788*, 19 pages in-4° de l'imprimerie Degoutte, à Riom. — Sur cette assemblée, voir aussi : *Les premières années de la Révolution en Auvergne*, par Francisque Mège.

rondissement pour obtenir du roi : que le tiers-état fût autorisé à envoyer aux Etats généraux un nombre de députés égal à celui des deux autres ordres réunis, et que, dans les délibérations, le vote ait lieu par tête et non par ordre (1).

Ainsi réunis de cette façon sous la même bannière, par leur communauté d'origine et la similitude de leurs griefs, le tiers-état laïque et le tiers-état ecclésiastique se préparèrent à poursuivre de concert la destruction des inégalités et l'organisation d'une société meilleure.

En résumé, au début de l'année 1789, pendant que le Haut clergé se cramponne plus que jamais à ses prérogatives, à ses commendes, à ses privilèges, le Bas clergé régulier et le Bas clergé séculier d'Auvergne, également mécontents du sort que lui ont fait le despotisme, l'avidité et la vanité intransigeante de leurs supérieurs ecclésiastiques, appellent de tous leurs vœux la réforme des abus et surtout l'assujettissement de tous les citoyens sans distinction aux mêmes lois, aux mêmes obligations, et ils applaudissent d'avance à tous les efforts qui seront faits en vue de hâter cette réforme.

Ce n'est pas dans les livres des philosophes et des encyclopédistes qu'ils ont puisé ce désir de réformes et cette passion de l'égalité, c'est dans la méditation des livres saints, c'est dans l'observation des faits, c'est, enfin, dans le ressouvenir et dans la récapitulation des souffrances physiques et morales qu'ils n'ont cessé d'endurer ou dont ils ont été les témoins depuis qu'ils sont entrés en religion.

(1) *Procès-verbal de l'assemblée du tiers-état de l'arrondissement de Courpière du mardi 30 décembre 1788*, 17 pages in-4° de l'imprimerie Dégoutte, à Riom.

DEUXIÈME PARTIE

La Noblesse d'Auvergne

Comme le clergé, la noblesse d'Auvergne n'offre pas dans son ensemble, à la fin de l'ancien régime, un état d'harmonie parfaite; et bien des causes de mésintelligence existent entre ses membres. Les six cents familles dont elle se compose (1) forment deux fractions qui sont loin de s'entendre. Celle qui se dit noblesse originelle ou *noblesse de race*, parce qu'elle a su ou pu faire la preuve plus ou moins régulière de plusieurs degrés d'ascendance noble, ou parce que quelqu'un de ses membres a été reçu dans l'ordre de Malte, cette noblesse, surtout celle qui a son entrée à la cour, ne voit pas sans un vif déplaisir qu'on la confonde avec les *anoblis*. Elle voudrait absolument être distinguée de cette noblesse d'éclosion récente, de la noblesse *accidentelle* comme certains la désignent, c'est-à-dire de la noblesse de robe, de la noblesse achetée et de la noblesse usurpée : *La noblesse de robe* qui s'obtenait par l'exercice des charges de judicature, d'administration et d'échevinage acquises moyennant finance ou prises en location (2) ; — *La noblesse achetée* dont le gouvernement à bout

(1) C'est le chiffre donné en 1765 par l'intendant Ballainvilliers. *(Etat de l'Auv., présenté à M. de Laverdy, contrôl. gén. des finances).*

Il est à croire que, compensation faite entre les extinctions et les expatriations d'une part, et les nouveaux anoblissements d'autre part, le nombre des nobles en 1789 devait être sensiblement le même que celui de 1765.

(2) Ces locations étaient assez fréquentes en Auvergne et avaient donné lieu à des plaintes de la part de l'assemblée provinciale et des assemblées d'élection. (Voir *Les cahiers des paroisses d'Auvergne en 1789*, par F. Mège, page 103).

En Auvergne on ne trouve guère de noblesse d'échevinage acquise dans la province même; mais dans la Haute-Auvergne, dans le Brivadois, le Velay, etc., on rencontre des familles anoblies par obtention de l'exercice de l'industrie du verre, et dans la Haute-Auvergne des familles anoblies par l'obtention du titre de *capitoul* de Toulouse. La manière dont s'obtenait ce dernier genre d'anoblissement mérite d'être signalée. — Lors de la réunion du comté de Toulouse à la couronne en 1271, le roi de France avait accordé aux *capitouls* ou magistrats municipaux, ayant siège au Capitole

de ressources avait délivré les parchemins et les armoiries contre argent comptant. Ces ventes s'étaient produites à plusieurs reprises, surtout dans les dernières années du règne de Louis XIV, notamment en 1696, en 1702, en 1711. Quelquefois le souverain avait annulé ensuite toutes les lettres de noblesse qu'il avait vendues ; mais c'était — véritable escroquerie officielle — pour en accorder bientôt de nouvelles moyennant le versement de nouvelles sommes d'argent (1). — *La noblesse usurpée* qui s'obtenait à la sourdine, en tapinois pour ainsi dire, par des subterfuges, par des tricheries ou des procédés dont l'usage ne s'est pas encore perdu, dit-on ; par exemple au moyen de déformations ou de changements d'orthographe dans le nom de famille, au moyen de

de Toulouse, les privilèges de la noblesse de race et d'extraction ; et cette décision avait été confirmée à plusieurs reprises et en dernier lieu par un arrêt du 25 mars 1727. Or, d'après les usages et statuts, pouvait être capitoul celui qui avait acquis le droit de cité par une résidence effective et réelle de cinq années. Profitant de cette faculté, plusieurs habitants de la Haute-Auvergne, désireux d'acquérir la noblesse et les exemptions qui en étaient la conséquence, s'étaient avisés de prendre en location pour cinq années, par l'entremise d'un mandataire, un logement à Toulouse et de se faire inscrire sur les rôles de la capitation de cette ville. Puis, si les cinq années écoulées, ces habitants pouvaient arriver, à l'aide d'appuis complaisants, à se faire nommer capitouls, ils restaient titulaires de ces fonctions pendant une année et acquéraient ainsi la noblesse sans avoir quitté leur résidence ordinaire soit à Aurillac, soit à Saint-Flour, soit à Vic-sur-Cère et à Chaudesaigues où quelques-uns exerçaient des fonctions publiques : chambriste de la chambre à sel ; receveur des tailles de l'élection ; procureur au bailliage, etc.

Cela ne s'était pas fait sans exciter un grand mécontentement chez les habitants des paroisses à la charge desquelles retombaient les tailles dont ces nouveaux nobles étaient exemptés. Il y eut à plusieurs reprises des réclamations, des oppositions, même des instances. « La facilité, » disaient les habitants, la facilité de se faire décorer de la nobilité » par la voie du capitoulat de Toulouse, va bientôt faire une pépinière de nobles. » (*Mémoire signifié par les consuls, corps commun et habitants de la ville et paroisse foraine de Chaudesaigues.* 10 pages in-folio de l'imprimerie Pierre Viallanes à Clermont. — (*Archives départementales du Puy-de-Dôme*, Intendance, série C, liasse n° 2827).

(1) « Si l'on pouvait compatir aux déplaisirs qu'une sotte vanité cause, » on plaindrait le sort de ces malheureux anoblis auxquels, pendant le » cours du XVIIe et du XVIIIe siècle, on fait racheter de temps à autre ces » vains honneurs ou ces injustes privilèges qu'ils ont déjà payés plu- » sieurs fois » (TOCQUEVILLE. *L'Ancien régime et la Révolution*, page 179).

l'adjonction du nom d'une mère ou d'une aïeule quelque peu frottée de noblesse, au moyen de l'intercalation d'une apostrophe ou d'une lettre, au moyen de l'addition d'une particule précédant le nom patronymique ou servant d'attache soit à un nom de propriété, soit même au nom du lieu de naissance (1), ou encore au moyen de qualifications auxquelles la plume rétribuée ou complaisante d'un généalogiste, d'un tabellion ou d'un curé, donnait une sorte d'authenticité en les faisant figurer sur des arbres généalogiques, dans des actes notariés ou dans ceux de l'état civil (2).

(1) Le préjugé qui attribue à la particule une vertu anoblissante a conservé encore de nos jours dans le public des adhérents convaincus. Néanmoins, il est assez généralement reconnu que la particule ou préposition *de* jointe ou préfixe à un nom de lieu ou de personne ne suffit pas et n'a jamais suffi pour indiquer et encore moins pour conférer la noblesse. (Voir à ce sujet : Viollet, *Précis de l'Histoire du droit français*, p. 228. — *Du droit nobiliaire français*, par Alfred Lavergne. Paris, Plon, 1866. — Louandre, *La Noblesse française sous l'ancienne monarchie*. Paris, Charpentier, 1880. — *La particule et sa véritable valeur*, par Albert Chercheur dans la *Revue Bleue* du 10 décembre 1898. — *La particule nobiliaire*, par Emile Faguet, dans la *Revue Bleue* du 1er août 1903.

Dans son article M. Emile Faguet prétend avec raison que *jamais la particule n'a été par elle-même ni preuve, ni signe, ni présomption de noblesse*. Mais son affirmation est trop absolue lorsqu'il dit : que *jamais* cette particule *n'a rien prouvé ni rien signifié du tout*. S'il faut en croire le jurisconsulte Chabrol, la particule *de* a eu même jadis une signification assez précise. Mise avant un nom noble elle indiquait que ce nom était porté par un des puînés de la famille. « Ainsi l'aîné de la » maison de Montboissier, dit-il, devra signer : *Montboissier*, et les puî- » nés : *de Montboissier*, comme pour dire qu'*ils sont de la maison de Montboissier*. (*Coutumes générales et locales de la province d'Auvergne*, tome II, page 105).

(2) « Pour peu, comme le dit M. Rambaud dans l'*Histoire de la civi-* » *lisation française*, pour peu que les élus ou conseillers des finances » négligent de remettre le nouveau noble à la taille, l'usurpation réussit. » La royauté, il est vrai, qui, par mesure fiscale, vend les titres de no- » blesse, par mesure fiscale aussi supprime les gentilshommeries mal » fondées, et ramène les faux nobles à la roture, c'est-à-dire à l'obligation » de payer l'impôt, » et cela au moyen des *Recherches de noblesse* dirigées par les intendants. Mais combien de ces larrons de noblesse sont parvenus à échapper et à faire, eux aussi, souche de nobles !

Ces usurpations étaient assez fréquentes aux derniers temps de la monarchie pour que, dans une province limitrophe de l'Auvergne, dans le Gévaudan, les principaux seigneurs : MM. de Châteauneuf-Randon, vicomte de Chambrun, comte de Noyant, marquis d'Apchier, etc., crussent

Cette intrusion de leurs anciens vassaux qui viennent grossir incessamment les rangs de la noblesse, en en viciant la pureté originelle, inquiète et mécontente d'autant plus les nobles d'extraction que, quoique tout frais émoulus de la roture paysanne, marchande ou bourgeoise, les nouveaux venus montrent les prétentions les plus exagérées et n'hésitent pas à se considérer comme aussi bien *nés* que les descendants des plus vieilles familles. « Aux temps qui précédè» rent la révolution, dit Montlosier, un noble, quoiqu'il fût, » se regardait comme l'égal de tout autre noble » (1). Aussi

nécessaire de signaler le fait au roi. L'article 18 du *cahier d'instructions et mandats illimités* donnés au député de la noblesse du Gévaudan porte en effet que le roi sera supplié : « de faire une loi qui défende aux notaires » et tabellions de donner la qualité de nobles dans les actes qu'ils reçoi» vent à des personnes dont la noblesse ne leur est pas connue, et aux » curés des paroisses d'insérer cette qualité dans les actes baptistaires, » nuptiaux et mortuaires, sans une parfaite connaissance des personnes » qui demanderaient cette qualification, désirant ladite noblesse que son » ordre ne soit pas vicié par l'introduction illicite de membres qui récla» meraient sans fondement l'honneur de lui appartenir. » (*Archives parlementaires*, tome III, page 755).

(1) *Mémoires de M. le comte de Montlosier sur la Révolution française, le Consulat, l'Empire, la Restauration*. Paris, Dufey, 1830, tome I, page 243. — L'assertion de M. de Montlosier n'est pas contestable. Les anoblis d'Auvergne ne voulaient pas admettre qu'il pût y avoir une différence entre eux et les nobles d'extraction. Dans un *Mémoire* revu et approuvé par le jurisconsulte Chabrol — un anobli récent, — mémoire annexé à la délibération prise par l'assemblée générale des habitants de Riom le 8 décembre 1788, on peut lire ce passage : « On ne peut leur » contester (*aux anoblis*) le droit d'être compris dans l'ordre ou état de » la noblesse, de même que les autres nobles, de quelque profession » qu'ils soient et de quelque cause que procède leur noblesse. — On ne » connut jamais dans ce royaume deux sortes de noblesse. A la vérité di» verses voies y conduisent et les nobles distinguent entre eux des degrés ; » mais le noble magistrat, comme le noble militaire, ou comme celui à » qui le roi a jugé à propos de conférer ce titre, ils ont tous un principe de » noblesse également honorable, ils tiennent le même rang et participent » aux mêmes prérogatives. »

Et ce n'était pas une opinon isolée. On le vit bien en 1789. Dans les bailliages où les anoblis étaient en majorité, les cahiers s'expriment ouvertement dans ce sens : « Qu'on sollicite la réforme du dernier règle» ment militaire, dit la noblesse de Rouen, en ce qu'il réserve quelques » emplois à une classe de gentilshommes désignés sous le nom de *pre» mière noblesse* ; cette expression tendant à diviser un ordre qui est de » son essence indivisible et dont tous les membres sont égaux. » — « Les

la noblesse est-elle vivement préoccupée, et cela dans toutes les provinces, de conserver la pureté de son ordre, de défendre l'approche de ses cadres et de se maintenir à l'état de caste distincte et le plus possible fermée (1).

En Auvergne, certains nobles avaient imaginé un expédient original pour faire obstacle à l'envahissement des anoblis. Ne pouvant songer à une expulsion en règle, ils avaient voulu tout au moins arriver à une sorte d'épuration, à un blutage, en faisant instituer un ordre de chevalerie auvergnate, une espèce de confrérie close, où l'on ne devait admettre que la quintessence, que la fleur de la noblesse (2).

» nobles, dit la noblesse de Senlis, les nobles devant admettre entre eux » l'égalité la plus parfaite, le député sera chargé de demander au roi que » ce soit au mérite et à l'ancienneté et non pas à la faveur, ou à une ex- » traction plus ancienne, que l'on donne désormais tous les grades militai- » res. » — (Voir aussi les cahiers de la noblesse de *Châlons-sur-Saône*, de la noblesse du *Quesnoy*, de la noblesse de *Saintonge*, etc. — *Archives parlementaires*).

(1) Cettre préoccupation est manifeste dans la plupart des cahiers de la noblesse en mars 1789. Les uns demandent que l'on fasse exécuter rigoureusement les lois contre les usurpateurs du titre et de la qualité de noble. D'autres veulent que l'on étudie le meilleur mode de constater le nombre des familles nobles dans chaque province : que l'on ait recours soit à un *catalogue* par bailliage, soit à un *nobiliaire* ; ou encore qu'il soit créé un *tribunal héraldique* composé de gentilshommes et de généalogistes pour examiner et contrôler les preuves de noblesse. Tous s'inquiètent de la multiplicité des anoblissements et veulent qu'on y porte remède, soit en interdisant l'acquisition de la noblesse par des charges à prix d'argent, soit en réservant aux Etats provinciaux ou aux Etats généraux le droit de présenter au roi les sujets dignes *de cette éminente prérogative. (Archives parlementaires*. Noblesse de Saintes, de Châtillon-sur-Seine, de Chartres, de Château-Thierry, de Castelnaudary, de Chalon-sur-Saône, de Châlons-sur-Marne, du Poitou, de Montargis, etc., etc.)

(2) Cette espèce de sélection avait déjà été essayée dans d'autres provinces. M. de Tocqueville cite une instruction de 1750 rédigée par l'intendant de Franche-Comté, dans laquelle on lit ce qui suit : « La noblesse » de ce pays est assez bonne mais fort pauvre. Et elle est autant fière qu'elle » est pauvre..... Elle forme une confrérie où l'on n'admet que les per- » sonnes qui peuvent faire preuve de quatre générations. Cette confrérie » n'est point patentée mais seulement tolérée et elle ne s'assemble tous » les ans qu'une fois et en présence de l'Intendant..... » (*L'ancien régime et la Révolution*, page 245). — Aujourd'hui, s'il faut en croire M. Faguet, membre de l'Académie française, le rigorisme de la vraie noblesse n'est plus aussi unanime, elle n'est plus généralement aussi hostile à ce qu'elle appelle *la noblesse de prétentions*, c'est-à-dire aux prétendus

Cela se passait dans les premiers mois de l'année 1786. A cette date M. le marquis de Montmorin Saint-Hérem, se faisant l'interprète d'un groupe de seigneurs de la province, s'adressa au comte de Montboissier et au comte de Latour-d'Auvergne, en les priant de recommander à la cour et de faire aboutir un projet d'ordre de chevalerie qui serait institué dans la province d'Auvergne sous le titre d'*Ordre de Saint-Hubert* ou sinon sous celui d'*Ordre de Saint-Martin*. Le grand maître de l'ordre devait être un prince du sang, Monseigneur le comte d'Artois, qui aurait eu pour second M. le comte de Montboissier, commandant de la province, *chef d'une des premières tiges* de la noblesse d'Auvergne.

Le but apparent et avoué de cet ordre, était : « 1° de servir » Sa Majesté dans ses armées et partout ailleurs où elle voudra employer ses membres, et cela à leurs frais et dépens... — 2° De s'occuper d'œuvres de bienfaisance et d'y » employer les fonds et revenus de l'ordre .. » Par œuvres de bienfaisance les auteurs du projet entendent : des secours aux officiers pauvres ; des bourses pour faire élever dans les collèges, écoles militaires et maisons religieuses, des jeunes gens des deux sexes appartenant à des familles nobles dans le besoin, et des encouragements à distribuer dans l'ordre du tiers-état, pour actions et entreprises utiles à l'Etat. — « 3° Enfin de chasser et de détruire les loups et autres animaux féroces, dangereux et malfaisants. »

nobles, à ceux qui se sont institués nobles de leur seule autorité. Elle est partagée dans ses sentiments à leur égard. « Un certain nombre de vrais » nobles, dit-il, possesseurs de parchemins très authentiques, sont très » animés contre les simili-nobles, ces intrus qui se font de fête ; mais » aussi, et peut-être mieux inspirés, un certain nombre de vrais nobles ne » sont point fâchés du tout que, par une envie qui au fond est du respect » et de l'admiration, des bourgeois aisés, par la particule se donnent » des airs de noblesse, c'est-à-dire se mettent à leur suite, se placent au » bas bout de leur table, et entrent dans leurs manières de penser, dans » leurs manières de voir, dans leurs manières de sentir, dans leurs manières de croire, et en définitive dans leur *parti*, sinon dans leur caste. » Après tout, c'est pour eux tout profit et vraiment nul dommage. » (*La particule nobiliaire*, par Paul Faguet, de la *Revue Bleue* du 1er août 1903).

Il n'était évidemment pas besoin d'instituer un ordre nouveau pour atteindre de tels résultats.

Le but réel de l'institution nouvelle nous paraît bien plutôt avoir été, non pas seulement de tenir prête à la disposition du roi, dans des circonstances difficiles qui pourraient se produire, une garde de corps dévouée, aguerrie et toujours sur le qui vive, mais surtout de faire dans la noblesse un triage épuratoire, une sélection rigoureuse, d'établir une ligne de démarcation bien tranchée entre les arrivés et les arrivants, de distinguer enfin, aussi complètement que possible, l'ivraie (les anoblis) de bon grain que représentent les nobles d'origine. Plus sévère que l'assemblée provinciale d'Auvergne qui n'exigea de ses membres nobles que quatre générations de noblesse, l'élu non compris, l'article 2 du projet spécifie en effet que le nouvel ordre n'admettra que des gentilshommes *qui feront preuve de huit générations de noblesse du côté paternel y compris le récipiendaire* (1).

Quoi qu'il en soit, le projet, vraisemblablement mal accueilli à la cour, ne reçut pas même un commencement d'exécution.

§

Quelles étaient les dispositions de la noblesse d'Auvergne vis-à-vis des réformes réclamées par l'opinion publique à la veille de 1789 ?

A en croire diverses publications, à en juger par ce qui s'était passé à l'assemblée des notables en 1788 et par ce qui fut dit aux assemblées bailliagères convoquées avant la réu-

(1) *Projet de création en Auvergne d'un ordre de chevalerie qui aurait pris le nom d'Ordre de Saint-Hubert*, publié par M. le comte d'Aurelle dans le *Bulletin historique et scientifique de l'Auvergne*, année 1889.

Les auteurs du projet ne laissent-ils pas percer aussi leur intransigeance en matière de noblesse, lorsque, dans l'article 12 de leurs statuts, ils disent : « que les chevalières — on admettait des *chevalières d'honneur* — » qui, ayant été reçues dans l'ordre, viendraient à se marier, conserveraient leur croix si elles épousaient un gentilhomme, *ou même* — cette » concession était évidemment un pis aller — *ou même un anobli*.

nion des Etats généraux, il semblerait qu'en Auvergne, comme dans les autres provinces, la noblesse subissant, elle aussi, l'influence de l'esprit du siècle, soit disposée à reconnaître le bien fondé d'un grand nombre des revendications formulées dans les brochures et dans les délibérations des villes de France. Mais ces bonnes dispositions sont plus apparentes que réelles. Au fond, la noblesse redoute les innovations. Elle sent confusément qu'une réforme en appellera une autre et que toutes ces transformations qui s'annoncent ne pourront être réalisées qu'à ses propres dépens. D'un autre côté, elle n'est pas sans être impressionnée par l'espèce de libéralisme dont la noblesse de cour lui donne l'exemple. Ainsi tiraillée en sens contraire, elle ne sait trop à quel parti se résoudre. Elle voudrait et elle ne voudrait pas. Elle craint beaucoup que le vieil édifice sur lequel elle s'appuie, que l'édifice féodal et seigneurial, déjà si fissuré, si dégradé et si chancelant, ne vienne à s'écrouler complètement si l'on déplace ou si l'on modifie quelqu'une de ses parties. Aussi ne semble-t-elle pas, en définitive, avoir très grande envie de s'engager, à la suite du tiers-état, dans la voie des changements.

Sur un point, cependant, les nobles paraissent avoir une opinion arrêtée, une opinion formelle. C'est au sujet de la puissance ministérielle. Depuis que les mesures autoritaires prises par les ministres de Louis XIII et de Louis XIV avaient porté de si rudes coups au prestige et à la prépondérance politique de la noblesse, depuis que Turgot, depuis enfin que Calonne et Loménie de Brienne, pour ne parler que des principaux, n'avaient pas craint, dans leurs plans financiers, de traiter les privilégiés comme de simples roturiers, les gentilshommes nourrissaient à l'égard de l'administration monarchique une antipathie et une aversion profondes. Ils ne se gênaient pas pour la qualifier d'arbitraire, de tyrannique, de despotique. Ils la contrecarraient chaque fois que l'occasion se présentait, à preuve notamment les délibérations prises par l'assemblée provinciale à Clermont, au mois de novem-

bre 1789. Pour les gentilshommes, les ministres sont de mauvais génies, des boucs émissaires auxquels sont imputables toutes les déconvenues, toutes les disgrâces, tous les mécomptes qui, depuis longues années déjà, sont venus à la traverse de beaucoup des projets et des espérances de la noblesse. L'autorité ministérielle est une autorité usurpatrice, malfaisante et dangereuse dont on réclamerait volontiers la suppression complète et immédiate, si une suppression trop subite ne risquait pas de compromettre la marche des affaires publiques. Obligés de la laisser subsister pour le moment, les nobles voudraient du moins réduire considérablement son importance et la mettre dans l'impossibilité de nuire. En dépit de sa défiance à l'égard des innovations, en dépit de son amour du statu quo, la noblesse, par haine des agents de la monarchie absolue et peut-être aussi dans l'espoir de ressaisir une partie de sa suprématie perdue, la noblesse se montre donc toute disposée à faire, sur ce point particulier, cause commune avec les novateurs. Elle est d'avis qu'on revienne à une constitution fixe et qu'on mette la loi au-dessus de tout arbitraire; qu'on réduise tout de suite le pouvoir des ministres; qu'on les rende responsables de tous les actes de leur gestion; et, aussitôt qu'on le pourra, qu'on remette l'administration des provinces entre les mains d'états particuliers fonctionnant sous la surveillance et la direction supérieure des Etats généraux.

Quant aux réformes réclamées par le tiers-état dans les derniers mois de 1788, les nobles leur font généralement grise mine. Le fameux arrêt du conseil du 27 décembre, si connu sous le nom de *résultat du conseil*, quoique revêtu du sceau royal, trouve à peine grâce devant eux. Ils s'y soumettent parce qu'ils ne peuvent guère faire autrement. Le ministre a eu beau, dans le rapport annexé à cet arrêt, insérer force réserves, il a eu beau affirmer « qu'il n'entre-
» rait jamais dans l'esprit du tiers-état de chercher à dimi-
» nuer les prérogatives seigneuriales ou honorifiques qui
» distinguent les deux premiers ordres ou dans leurs pro-

» priétés ou dans leurs personnes », il a eu beau donner l'assurance que le roi se montrerait *le gardien des droits de tous les ordres du royaume, et le garant de toutes les propriétés,* « qu'il ne permettrait pas qu'on portât la moindre » atteinte aux prérogatives de la noblesse » dont plusieurs tiennent à l'essence de la monarchie ; les nobles se méfient. Il leur semble, selon des expressions rappelées dans le rapport de M. Necker, il leur semble « qu'en mettant un si » grand intérêt à être égal en nombre aux députés des deux » premiers ordres, le tiers-état annonce le dessein d'amener » les Etats généraux à délibérer en commun. » Ils croient aussi « que le tiers-état est souvent inconsidéré dans ses » prétentions et que, la première une fois satisfaite, une » suite d'autres se succéderont », de façon à aboutir insensiblement à la démocratie.

En somme, le *résultat du conseil* qui donne au tiers-état autant de députés qu'en ont les deux autres ordres réunis et qui annonce, comme inévitable et comme prochaine, l'égalité de tous les Français en matière d'impôts, cet arrêt ne dit rien qui vaille aux nobles d'Auvergne pas plus qu'à ceux des autres provinces. Il laisse, il est vrai, espérer des réformes réclamées par les privilégiés au sujet de la périodicité des Etats généraux, au sujet de la suppression des lettres de cachet et de la réglementation de l'autorité ministérielle. Mais il n'en est pas moins inquiétant. Il fait la part trop belle au tiers-état. Lisant entre les lignes de ce document, les nobles croient y découvrir des tendances dangereuses, des velléités menaçantes pour la sécurité de leur ordre. Aussi se promettent-ils, pour la plupart, de considérer comme un maximum absolu le programme de réformes développé par M. Necker dans son rapport au roi (1), et d'empêcher que le

(1) Voici en quoi consistait ce programme : ne proroger aucun impôt et ne mettre aucun nouvel impôt sans le consentement des Etats généraux. — Périodicité des Etats généraux. — Prévenir le désordre que peut causer l'inconduite ou l'incapacité des ministres. — Réduction et économies dans les dépenses particulières du roi. — Examiner la question des lettres de cachet. « Le roi ne veut que le maintien de l'ordre et veut

gouvernement puisse faire à ce programme de nouvelles adjonctions. « Il est enjoint à nos députés, dira bientôt la » noblesse du bailliage de Vitry — et bien d'autres bailliages » pensent de même — il leur est enjoint d'être muets sur » toutes les propositions émanées du trône, autres que celles » énoncées dans le *résultat du conseil de sa Majesté,* à moins » que le plus grand nombre des députés de l'ordre ne les » mette en délibération » (1).

§

A la fin de l'ancien régime, la noblesse, prise en masse, n'était pas plus mal vue en Auvergne que dans les autres provinces. En général, ses relations avec les classes inférieures n'avaient plus alors au même degré le caractère de morgue hautaine et de despotisme brutal que, même après la sévère correction infligée par les Grands-Jours de 1665, les intendants avaient eu plus d'une fois, pendant de longues années, l'occasion de constater, surtout chez les gentilshommes ruraux. On ne trouvait plus dans les rapports des subdélégués ou des agents de l'intendance, des réflexions comme celle-ci, datée de 1731 et relative à un noble de l'Élection de Brioude : *c'est un de ces petits gentilshommes de campagne qui battent le paysan et se croient tout permis ;* ou comme cette autre de l'année de 1733 : « que le seigneur de Ceaux, se disant baron de Mercœur, *ne marche qu'avec son fusil » armé ou le bâton levé contre ses amphytéotes* » (2).

» abandonner à la loi tout ce qu'elle peut exécuter ». — Liberté de la presse et publicité des ouvrages relalifs à l'administration et au gouverment. — Mettre les Etats généraux à l'abri d'une variation dans les sentiments des rois successeurs. — Etablissement d'états provinciaux dans toutes les provinces. — Répartition égale des impôts entre tous les ordres, sauf concessions en faveur de la noblesse qui cultive elle-même ses champs (Voir : *Archives parlementaires*, tome I, page 489).

(1) *Archives parlementaires*, tome VI, page 720.

(2) *Archives départementales du Puy-de-Dôme*, Fonds de l'Intendance, série C, liasses 2875, 3358. — Dans le milieu du siècle il ne se passait presque pas d'année où l'intendant ne fût obligé d'intervenir pour empêcher les paysans d'être vilipendés, pillés et maltraités par les seigneurs, leurs juges et leurs fermiers.

Sans doute, jusqu'en 1789, il se rencontre des nobles qui, comme la comtesse de Lespinasse-Langeac, à Langeac; comme le comte de Merle, à Ambert; comme la comtesse de Béthune, à Thiers; comme le comte de Laizer, à Champeix; et comme d'autres encore, à Riom, à Volvic et ailleurs, usèrent fréquemment de vexations, de procédés tyranniques et firent preuve de rigueurs excessives dans le recouvrement de leurs droits seigneuriaux. — Et encore faudrait-il, pour arriver à une juste appréciation de ces procédés, pouvoir faire la part des fermiers intermédiaires! — Mais, en général, soit que les mœurs se fussent adoucies, soit que la crainte de représailles eût assagi les plus ardents, les membres de la noblesse faisaient montre de plus de bienveillance vis-à-vis de leurs vassaux ou tenanciers.

Ce n'est pas qu'ils eussent le moins du monde l'intention de renoncer à leurs immunités, à leurs prérogatives. Loin de là, ils y tenaient au contraire essentiellement, ils avaient, d'ailleurs, besoin de compter. A part un petit nombre de grands seigneurs, les nobles d'Auvergne ne possédaient, en effet, pour la plupart, que des fortunes médiocres (1). Quelques-uns même étaient littéralement misérables (2). Il n'est

(1) Il est fait allusion à cette médiocrité de fortune des gentilshommes d'Auvergne dans un arrêté pris le 18 mars 1789, sur la proposition de Malouet, par le tiers-état de la sénéchaussée de Riom. « L'abandon géné- » reux des privilèges pécuniaires, dit cet arrêté, est d'autant mieux senti » par les communes, qu'elles ne se dissimulent pas que la richesse n'est » pas, comme la générosité, l'apanage de l'ancienne noblesse d'Auvergne. » (*Extrait du procès-verbal de l'assemblée de l'ordre du tiers-état de la sénéchaussée d'Auvergne*, page 77).

(2) Au cours du XVIII[e] siècle, les documents nous montrent des gentilshommes qui, n'ayant pas le moyen d'avoir un valet pour cultiver leurs terres, travaillaient de leurs mains, pansaient, attelaient et conduisaient eux-mêmes leurs bestiaux. D'autres sont dans une indigence telle qu'ils sont obligés de louer les bras de leurs enfants, de les mettre en service moyennant salaire et de les marier à des roturiers de bas étage. Il y en a qui, au dire des subdélégués, *sont réduits à la mendicité*, d'autres qui, à la suite de revers de fortune, se font maîtres d'école pour vivre. Ainsi, à Cebazat, en 1763, le maître d'école était un sieur de la Trémouille, aux gages de 72 livres par an. (*Inventaire des Archives départementales du Puy-de-Dôme*, série C, liasses 2069 et 2093.) Le dénûment de la noblesse d'Auvergne, à la fin de l'ancien régime, est également attesté par les voya-

donc pas étonnant qu'ils fussent fort attachés aux droits et exemptions pécuniaires qui leur restaient, et qu'ils ne montrassent aucun empressement à adopter les mesures généreuses et les vœux égalitaires que les gentilshommes philosophes de la cour avaient mis à la mode. Non seulement ils n'avaient pas l'intention d'augmenter leurs charges en se soumettant aux mêmes contributions que leurs concitoyens du tiers-état, mais ils étaient constamment en instance, soit auprès des consuls des paroisses pour obtenir des abonnements avantageux (1), soit auprès des divers tribunaux ou auprès de l'intendant pour réclamer des exemptions ou faire réduire les parts d'impôts (taille, vingtièmes, capitation, etc.) auxquelles ils n'avaient pu se soustraire (2). Habitués aux abus dont leurs pères avaient profité et dont ils profitaient eux-mêmes, ils les trouvaient des plus légaux, des plus légitimes, et la plupart étaient ouvertement hostiles à aucun changement. Ils n'en voulaient pas plus en 1789 qu'ils n'en

geurs. « ... Dans la vallée de Coteuges, écrit en 1786 l'inspecteur des » usines Monnet revenant du Mont-Dore, nous passâmes devant une gen» tilhommière de ce nom ... C'était la résidence d'une famille de nobles » pauvres, comme il y en avait tant alors dans ce pays-là. » (*Voyage en Auvergne de Monnet*, publié par Henry Mosnier, « Mémoires de l'Académie de Clermont », année 1887).

(1) En 1726, la dame d'Escorailles s'était plainte que les consuls dudit lieu la comprenaient dans les rôles d'imposition, au mépris des traités qu'elle avait jadis passés avec eux, l'intendant (M. Le Blanc) répondit que ces traités sont absolument défendus par les règlements. « Les intendants » ne peuvent pas les autoriser; tout ce qu'ils peuvent faire, pour faire » plaisir aux personnes de considération en faveur de qui ils sont faits, » c'est de fermer les yeux et de les laisser exécuter sans s'en mêler. » (*Inventaire des archives du Puy-de-Dôme*, série C, 3353.) — En 1734, les seigneurs de Mons et de Coisse s'étaient entendus avec les habitants d'Arlanc pour obtenir des modérations de taille. (*Ibid.*, liasse n° 3480). Et l'on pourrait multiplier les exemples.

(2) Ils ne voulaient pas davantage être assujettis, comme tout le monde, aux contributions locales. Le 6 août 1767, la communauté des procureurs de Riom adressa à l'intendant une protestation contre « la tentative faite » par les ecclésiastiques, nobles et privilégiés de la même ville, pour s'as» surer, par des abonnements à des sommes fixes et déterminées, une » *légère* contribution dans la somme de quinze mille livres ordonnée être » imposée sur les habitants de ladite ville indistinctement ». (*Inventaire des archives du Puy-de-Dôme*, Fonds de l'Intendance, liasse 3266.)

avaient voulu en 1776 au temps de Turgot. A l'exemple de cette comtesse de Tanes, née de Montmorin, qui, écrivant à l'intendant à Clermont pour se plaindre d'une espèce de sédition dont elle avait eu à souffrir à Vic-le-Comte, ajoutait ironiquement : *Ceci est une suite de l'extrême liberté que M. Turgot voulait introduire* (1), ils auraient volontiers incriminé M. Necker à raison de sa complaisance et de sa faiblesse envers les novateurs et l'auraient rendu responsable de tous les méfaits quelconques qui pouvaient se commettre.

En dehors de cette majorité tout à fait réfractaire aux réformes, il faut signaler une minorité sinon très éclairée dans son ensemble, du moins plus libérale d'apparence, plus tolérante, plus favorable aux idées modernes, et qui, sans se départir de son dévouement au roi, ne craignait pas de formuler aussi son dévouement envers la patrie (2).

Dans cette minorité se distinguaient plusieurs membres de la haute aristocratie : *M. de Montagu, vicomte de Beaune*, qui, comme président de l'assemblée provinciale en 1787, soutint avec une énergie peu commune les intérêts des peuples de l'Auvergne, et qui, au mois d'octobre 1788, en vue de faire rendre à la province le droit de s'administrer elle-même par des députés librement élus, adressa au directeur général des finances un mémoire détaillé réclamant le rétablissement des anciens états particuliers (3) ; *M. le comte de Langeac* qui, comme grand sénéchal de Riom, devait bientôt, à l'assemblée

(1) *Inventaire des archives du Puy-de-Dôme*, Fonds de l'Intendance, n° 2798. — Les délibérations et les cahiers des assemblées de la noblesse à Saint-Flour, à Riom et à Clermont n'allaient pas tarder à faire voir sous son véritable jour l'état d'esprit de la majorité des gentilshommes.

(2) Dans un discours adressé à l'intendant, le 3 décembre 1787, le président de l'assemblée provinciale déclarait que tous les membres de l'assemblée, sans distinction, étaient *aussi patriotes que dévoués aux intérêts de leur souverain*.

(3) *Essai sur l'assemblée provinciale d'Auvergne*, par Francisque Mège. Après l'émigration, M. de Beaune commanda, à l'armée des princes, une brigade de cavalerie à laquelle on avait donné le nom de *Colonel général*. (Voir : *Notes biographiques*, M. de Laqueuille et autres, sur les députés de la noblesse d'Auvergne, par Francisque Mège, Paris, Aubry, 1860).

bailliagère du mois de mars 1789, inviter avec tant d'insistance la noblesse de son ressort à faire le sacrifice de ses privilèges pécuniaires et à s'entendre avec le tiers-état (1); *M. le comte de Montmorin* qui, au moment de l'établissement des assemblées provinciales, s'était prononcé pour que le nombre des députés du tiers fût égal à celui des deux autres ordres réunis et pour que le vote eût lieu par tête, et qui, *pour assurer les fondements d'une liberté sage,* cherchait, de concert avec M. Necker, à concilier les justes prétentions du tiers-état avec les droits et les traditions des ordres privilégiés (2) ; *M. le comte d'Estaing,* seigneur de Ravel, qui, à la tête de la flotte française, avait aidé les Américains à conquérir leur liberté et leur indépendance ; *M. le marquis de Laqueuille,* sous la présidence de qui l'assemblée d'Election de Riom, au risque de se voir reprocher d'être sortie de ses attributions, venait de se prononcer formellement pour l'abolition des aides, des gabelles, des droits de douanes, etc., pour la réduction de tous les impôts en un impôt unique perçu également sur tous les citoyens, pour la gratuité de la justice, pour la refonte des lois civiles et criminelles et pour d'autres réformes que les diverses assemblées électorales allaient réclamer aux Etats généraux (3) ; et plusieurs autres encore chez qui la lecture de l'Encyclopédie et la fréquenta-

(1) *Extrait du procès-verbal de l'assemblée de l'ordre du tiers-état de la sénéchaussée d'Auvergne tenue au mois de mars 1789*, etc., Riom, Degoutte, 108 pages in-4°.

(2) Bardoux, *Pauline de Beaumont*, chapitre II.

(3) *Procès-verbal des séances de l'assemblée de département tenue à Riom, au mois d'octobre 1788*, Riom, Degoutte, 144 pages in-4°. — M. de Laqueuille, quoique très attaché à la monarchie, était partisan des réformes réclamées par l'assemblée de département de Riom, et se réjouissait à l'idée de la prochaine réunion des Etats généraux, lesquels, prévoyait-il, *seront les plus solennels, les plus libres et les plus utiles à la nation* (Lettre aux échevins de Riom du 27 janvier 1789, *Archives municipales de Riom*). Ce qui n'empêcha pas que, dès le début des Etats généraux, il rétrograda et prit place au premier rang des défenseurs de l'ancien régime et des adversaires *de l'assemblée qui se dit nationale*. (Voir à ce sujet : *Notes biographiques sur le marquis de Laqueuille, le comte de Montboissier*, par Francisque Mège, Paris, Aubry, 1868).

tion des économistes et des hommes de lettres à Paris et à Versailles, avaient fait pénétrer l'esprit du siècle.

De tous les grands seigneurs d'Auvergne, celui qui se montrait constamment le plus zélé partisan des innovations, c'était, sans contredit, *le marquis de Lafayette.* De ses expéditions en Amérique, il avait rapporté, comme disait Jefferson, *des principes républicains* (1), et, entre autres, le principe de l'égalité devant la loi et celui de la participation de tous les citoyens à la gestion des affaires publiques ; et il ne manquait aucune occasion de chercher à faire introduire ces principes dans la législation de la France monarchique.

A la première assemblée des notables, il avait fait adopter plusieurs vœux : pour que les contributions fussent réparties plus également, pour que l'état civil fût accordé aux protestants (2), pour que les lois civiles et criminelles fussent réformées et mises en harmonie avec les mœurs ; il avait appelé l'attention sur la situation misérable des habitants de l'Auvergne ; il avait enfin demandé la convocation des Etats généraux.

A l'assemblée provinciale d'Auvergne, dont le roi l'avait nommé membre, il avait soutenu avec vigueur l'intérêt des taillables et déterminé ses collègues à résister à la demande d'augmentation de l'impôt des vingtièmes présentée par le gouvernement. Il avait, de plus, fait réclamer avec insistance le rétablissement, à bref délai, des anciens états particuliers de la province où les citoyens étaient représentés par des députés librement élus. De ces réunions provinciales, soit d'états particuliers selon les anciens usages, soit même d'assemblées comme celles du nouveau type, Lafayette attendait les meilleurs résultats. Il les considérait surtout comme un

(1) *Le général Lafayette*, notice biographique, par Etienne Charavay ; 1 vol. grand in-8°, Paris, 1898 (publication de la Société de l'Histoire de la Révolution).

(2) C'est le 23 mai 1787 que Lafayette proposa de supplier le roi d'accorder l'état civil aux protestants. Cette proposition fut la principale raison déterminante de l'édit rendu au mois de novembre 1787 en faveur des protestants et enregistré au Parlement le 20 juin 1788.

acheminement pour arriver sûrement à une consultation générale de la nation. Au mois d'août 1787 on mandait à Washington que le parlement de Paris s'était prononcé pour la convocation des Etats généraux, il exprimait tout le contentement que cette décision lui avait causé, et il ajoutait : « Quoique cela (la réunion d'une assemblée générale de la » nation) ne doive pas se réaliser tout de suite, je prévois » l'événement lorsque les assemblées qui s'établissent à pré- » sent dans chaque province auront acquis l'importance » convenable et le sentiment de leur force » (1).

Mettre la nation à même d'examiner directement la situation générale de l'état français, et de s'expliquer sur la manière dont pourraient être extirpés ou corrigés les nombreux abus qui pesaient depuis si longtemps sur la majorité des citoyens, telle était la principale occupation de Lafayette.

Au moyen d'une assemblée à laquelle tous les habitants participeraient par *une représentation indépendante,* il pensait qu'on pouvait arriver, *sans grande convulsion*, à une *diminution de l'autorité royale* (2), en ce que cette autorité avait de despotique et d'arbitraire, autrement dit à l'établissement d'un gouvernement constitutionnel. « Je souhaite avec ardeur, » écrivait-il à Washington le 1er janvier 1788, je souhaite » obtenir un Bill des droits et une constitution, et je voudrais » que la chose pût s'accomplir, autant que possible, d'une » manière calme et satisfaisante pour tous » (3). Puis, quelque temps après, lorsqu'il eut été témoin du mouvement de réprobation soulevé par les édits rendus au mois de mai 1788 pour abattre l'opposition du parlement, « grâce à Dieu, disait- » il, je commence à espérer une constitution ».

On peut juger par là avec quelle joie il accueillit, le 8 août 1788, l'annonce officielle de la convocation des Etats

(1) *Lafayette*, par Charavay, page 151.

(2) *Le général Lafayette*, par Charavay, page 151.

(3) Allusion au *Bill of Rights* adopté au mois de juin 1776 par l'Etat de Virginie. Lafayette présenta plus tard ce Bill à l'Assemblée nationale comme modèle à suivre pour la *Déclaration des droits de l'homme*.

généraux pour le mois de mai 1789. Dès ce moment, il prend ses mesures pour que sa province puisse coopérer honorablement à la rénovation constitutionnelle qui se prépare. Et dès que Necker est venu, à la satisfaction générale, remplacer au ministère l'archevêque Loménie de Brienne, il en donne avis à la commission intermédiaire provinciale à Clermont, et se fait charger de présenter au nouvel élu les félicitations de l'Auvergne. En même temps, il provoque la sollicitude de ses collègues à l'assemblée provinciale au sujet des revendications utiles à la province : « Il sera bien intéressant » pour notre province, écrit-il le 6 septembre, de préparer » les demandes de nos députés aux Etats généraux et les » réclamations que nous avons à faire sur tant d'objets im» portants » (1).

A la même époque il s'élève contre la proposition qui a été faite de réunir une seconde fois l'assemblée des notables, il craint que des malintentionnés ne trouvent là un prétexte pour retarder encore les Etats généraux. Puis, lorsque cette réunion est décidée, n'oubliant pas qu'il est membre honoraire de la commission intermédiaire d'Auvergne, il examine successivement toutes les questions préjudicielles pouvant concerner la province tant au point de vue du nombre et du mode de votation des députés qu'au point de vue de la rédac-

(1) *Archives départementales du Puy-de-Dôme*, Fonds de la Commission intermédiaire. — M. le marquis de Laqueuille avait assisté Lafayette dans sa visite de félicitations à M. Necker et il rendit, lui aussi, compte de sa démarche : « M. Necker, écrit-il le 9 septembre, nous annonça » l'assemblée des Etats généraux pour le 7 de janvier prochain. Il est » décidé qu'elle aura lieu ou à Paris, ou à Versailles, ou à Saint-Ger» main. Ce ministre patriote nous témoigna ses regrets sur la position » des finances, si peu d'accord avec le désir de son cœur de soulager les » provinces surchargées. — J'engageai M. Lafayette à venir avec moi » voir M. Coster qui vient d'être placé à la tête des bureaux du contrôle. » Vous n'ignorez pas, Messieurs, que c'était l'homme de confiance de » M. Necker. Il était, dans ce moment, procureur-syndic de la Lorraine. » Il nous parut désirer que les commissions intermédiaires fissent par» venir promptement au gouvernement des mémoires relatifs aux Etats » généraux, soit sur la manière de convoquer, soit sur le nombre des dé» putés relativement à l'étendue de la province, à la population et à la » masse de ses impositions. »

tion des cahiers. La lettre suivante, qu'il adressa à la commission le 15 octobre 1788, donne une idée de la ferveur de son patriotisme auvergnat: « Messieurs, vous apprendrez » en même temps la suspension de la tenue des assemblées » provinciales pour cette année et la convocation d'une assemblée des anciens notables que le roi veut consulter sur » la forme de convocation des Etats généraux. Nous avons » fortement représenté que ce retard était inutile pour notre » province dont le droit de s'assembler en états n'a pas besoin » d'examen et qu'il lui sera extrêmement nuisible, parce qu'il » rejette les élections à un temps où le pays de montagnes » est impraticable. Mais il paraît que le gouvernement ne » prendra rien sur lui avant la réunion des notables.

» M. le Président vous communiquera, Messieurs, un mémoire qu'il a remis aux ministres (1). Les détails et les » propositions peuvent être susceptibles d'observations. Mais » vous approuverez sûrement l'idée d'une assemblée nombreuse de représentants choisis dans tous les départements (2), laquelle aurait le triple objet de nommer des » députés aux Etats généraux, de rédiger leurs instructions » et de préparer un plan de constitution pour la province. » Si l'on persistait à vouloir diviser pour cette fois la province (3), il me semble que nous devons tâcher que ce soit

(1) Il s'agit du *Mémoire* de M. de Beaune, président de l'assemblée provinciale. Ce mémoire a été publié dans les pièces justificatives (n° 19) de l'ouvrage intitulé : *L'Assemblée provinciale d'Auvergne*, par F. Mège.

(2) L'organisation administrative édictée par Louis XVI, le 22 juin 1787, comprenait, outre une *assemblée provinciale* pour chaque province, des assemblées secondaires qui devaient se tenir dans chacun des chefs-lieux des élections de la généralité. Ces assemblées, dont la principale attribution était la répartition ou *département*, entre les diverses paroisses, des impositions ordonnées par le roi, furent désignées indifféremment par les noms d'*assemblées d'élections* ou *assemblées de département*, et leur ressort par ceux d'*élections* ou de *département*. (Voir sur le mot *département : Formation et organisation du département du Puy-de-Dôme*, par Francisque Mège).

(3) Allusion aux démarches faites par la Haute Auvergne pour avoir une assemblée provinciale distincte, indépendante de celle qui siégeait à Clermont.

» en deux parties aussi égales qu'il sera possible. Mais, quoi-
» que le second cas doive être prévu, nous avons lieu d'es-
» pérer la réunion, si elle est demandée par la commission
» intermédiaire appuyée de celles (*les commissions*) des dépar-
» tements.

» Je crois que le nombre de nos députés aux Etats géné-
» raux est un objet digne d'attention. Il est possible que l'on
» y vote par tête : et la proportion de nos représentants
» devrait être réglée sur l'imposition, ou sur la population,
» ou en raison combinée de l'une et de l'autre. Ces calculs
» méritent l'intérêt de la commission intermédiaire.

» Un autre soin qui ne lui échappera sûrement pas, c'est la
» réunion de tous les calculs, de toutes les preuves et des
» exemples les plus touchants qui démontrent l'injustice de
» la répartition de l'impôt et l'avantage qu'ont sur nous les
» provinces privilégiées et même toutes celles du royaume.
» Ce travail doit former un des principaux articles du cahier
» que nos députés seront chargés de faire valoir ; et il faut
» tâcher de ne pas manquer cette occasion d'obtenir justice.

» On avait répandu que MM. les intendants reprendraient
» les fonctions confiées aux commissions intermédiaires, mais
» le gouvernement s'est hâté de repousser cette inculpation.

» Le retard de mon voyage en Auvergne m'a été infini-
» ment sensible. Cette peine ne peut être adoucie que par
» l'espérance de recevoir ici vos ordres et de travailler avec
» notre président et mes confrères auvergnats au succès de
» tout ce qui vous paraîtra utile à la province. Je ne perdrai
» pas un instant à vous y porter moi-même l'hommage de
» ma reconnaissance et de mon attachement.

» Je suis, etc.

» LAFAYETTE » (1).

Malgré son ardeur, ou peut-être même à cause de cette ardeur, à cause aussi de la constance de ses opinions réfor-

(1) *Archives départementales du Puy-de-Dôme*, Fonds de la Commission intermédiaire, liasse n° 67.

matrices, Lafayette ne devait pas faire beaucoup de prosélytes parmi ses compatriotes nobles. On se défiait de ses entraînements, et, à plusieurs, il apparaissait presque comme un transfuge. La faveur extraordinaire avec laquelle il avait été accueilli par le tiers-état d'Auvergne, à chaque voyage qu'il fit dans la province depuis son retour d'Amérique, le rendait d'ailleurs aussi suspect à la noblesse qu'au gouvernement (1).

(1) « Après l'assemblée des notables où j'avais déplu à Leurs Majestés, » à la famille royale et à une foule de puissants personnages et de cour- » tisans, mais où ma conduite critiquée par eux m'avait rendu très popu- » laire dans la nation et était soutenue par les parlements qui répétaient » ce que j'avais dit, je tournai mes pensées vers l'assemblée provinciale » d'Auvergne... J'ai parcouru la province et j'ai été reçu avec les plus tou- » chants témoignages d'affection et de confiance par toutes les classes d'ha- » bitants. » (Lettre de Lafayette à Washington, du 9 oct. 1787). — « Je suis » revenu de l'assemblée provinciale d'Auvergne où j'ai eu le bonheur de » plaire au peuple et le malheur de déplaire au gouvernement à un très haut » point. » (Lettre à Washington, du 1er janv. 1788). — Depuis son retour d'Amérique, Lafayette avait été extrêmement fêté en Auvergne. (Man. inéd. du comte d'Espinchal : *Journal de faits et de voy. relat. à la Révol.*, t. VI.)

Lafayette était venu en Auvergne à six reprises différentes au moins. Chaque fois on lui avait fait fête, tantôt dans une ville, tantôt dans une autre : à Riom, au mois d'avril 1783 ; à Clermont, à la même époque, puis en 1785 et lors de la réunion de l'assemblée provinciale de 1787 ; à Langeac, au mois d'août 1783 et au mois d'août 1786 ; à Saint-Flour et à Aurillac, au mois de septembre 1787, etc.

Au mois de mars et au mois d'avril 1783, la nouvelle de sa présence au château de Chavaniac près Paulhaguet s'étant répandue, la plupart des villes de la Basse Auvergne lui envoyèrent des députations pour le féliciter et le complimenter. — En avril 1783, à Riom, il fut reçu en grande solennité. Le corps de ville, précédé de la musique, alla à son devant et lui présenta le vin d'honneur. Toute la population s'était portée sur son passage. « C'était, disent les Mémoires de Bachaumont, une allégresse » générale dans la ville. On s'embrassait presque sans se connaître. On » ne cessait de crier : *Vive Lafayette.* » — Même réception enthousiaste à Clermont en 1785 ; même empressement, même affluence. Au nom de ses camarades, un collégien vint lui adresser un compliment en vers, sinon bons, du moins pleins de bonnes intentions, et, en lui remettant une branche de laurier, lui dit, entr'autres :

Au favori de la victoire,
A l'Achille français, je remets ce laurier.
Heureux si je pouvais, au temple de mémoire,
Le recevoir un jour des mains de ce guerrier !

Lafayette n'était pas moins bien reçu dans la Haute Auvergne que dans la Basse. A Aurillac, le 1er septembre 1787, il fit une entrée triomphale au milieu des acclamations populaires. « C'était, dit un témoin de la scène, » le premier héros que l'on voyait, l'on ne pouvait se lasser de le regar-

*

Du reste, la minorité qui, dans la noblesse d'Auvergne, semble goûter quelques-unes des idées de Lafayette, est assez limitée, — nous disons : *quelques-unes* des idées, car personne, ou à peu près, ne va aussi loin que lui. — Outre les grands seigneurs libéraux dont nous venons de parler, on compte dans cette minorité : un certain nombre de jansénistes fervents qui, rendant le pouvoir royal responsable des persécutions exercées contre leurs doctrines puritaines, étaient disposés à appuyer toutes les revendications hostiles à l'organisation politique et religieuse du moment ; puis, quelques officiers que l'intrusion continuelle et incessante de protégés de la cour dans les hauts grades de l'armée avait aigris et dégoûtés du service. Enfin, on y voit aussi figurer un groupe de jeunes gens, partisans de toutes les modes, tout prêts à se lancer gaillardement dans l'aventure politique et humanitaire qui s'annonce, comme dans un sport attrayant par sa nouveauté.

Plusieurs des membres de cette minorité, que le souffle du XVIIIe siècle anime ou paraît animer, se posent ostensiblement en frondeurs de l'autorité, en disciples de Rousseau, en

» der. » A Saint-Flour, quelques jours après, Lafayette, qui était franc-maçon, — il appartenait depuis 1782 à la loge du Contrat social de Paris, — fut reçu par les membres de la loge maçonnique Sully, lesquels lui offrirent un superbe bouquet et célébrèrent sa présence par des couplets, dont l'un était ainsi conçu :

Que ses nobles exploits
Sans fin cités dans les deux hémisphères,
Il a su se donner sans choix
Tous les humains pour frères.

Après la séparation de l'Assemblée constituante, Lafayette fit encore un voyage en Auvergne. Il quitta Paris avec sa femme, le 8 octobre 1791, se rendant à son château de Chavaniac.

Un accueil enthousiaste lui fut fait dans la plupart des villes et des bourgs qu'il traversa. Il reçut des couronnes civiques, *de quoi remplir sa voiture*, écrivait-il de Chavaniac, le 20 octobre ; à Clermont, la ville fut illuminée ; et, comme il partit la nuit pour continuer sa route, il fut accompagné par la garde nationale et par des hommes portant des torches (*Le château de Chavaniac-Lafayette*, par Henri Mosnier) ; à Issoire, le 18 octobre, même réception empressée. Pour conserver *le souvenir d'un des bienfaiteurs de l'humanité*, la municipalité décida que procès-verbal de la réception serait transcrit sur ses registres.

démocrates, comme le dit le marquis de Ferrières. Ils parlent le langage populaire. Ils ont sans cesse à la bouche les mots de *droits de l'homme*, de *droits de la nation*, de *liberté*, d'*égalité*, de *règne de la raison*, de *civisme*, etc. A les entendre, on croirait que leur influence va être prépondérante et que tous les dissidents se préparent à mettre bas les armes devant eux et à applaudir aux innovations.

Les délibérations provoquées par la convocation des Etats généraux allaient bientôt mettre en présence les deux fractions de la noblesse d'Auvergne. A Saint-Flour, les arguments de la minorité en vue d'obtenir l'assujettissement aux mêmes impôts de tous les citoyens sans distinction, vinrent se heurter contre un *non possumus* absolu. Dans la Basse Auvergne, à Clermont et à Riom, ils parvinrent à grand'-peine à ébranler la majorité intransigeante ; et si celle-ci finit par consentir au sacrifice de ses privilèges pécuniaires, ce fut avec de telles réserves, et avec une telle mauvaise grâce, que le tiers-état ne pouvait en augurer rien de bien encourageant pour l'avenir.

En somme, les fumées libérales qui s'élevaient parfois du sein de la noblesse d'Auvergne dénotaient, sans doute, l'existence d'un foyer. Mais ce foyer était si réduit, si embryonnaire et entouré d'éléments si réfractaires à toute espèce d'inflammation, que, pour le moment, aucun incendie, aucun ravage sérieux n'était à redouter de ce chef dans le vieil édifice de la monarchie française.

Francisque Mège.

MÉLANGES

Les communautés de Laboureurs dans l'ancien Droit

(par Marcel Nicolle. Dijon, Lamarche, E. Nourry, successeur, 1902).

Qui de nous ne se souvient d'avoir entendu parler de ces familles patriarcales des montagnes du Forez, les Dunod, les Guittard-Pinon, etc., vivant réunies sous la conduite d'un chef vénéré, qui paraissaient au milieu du XIXe siècle conser-

ver les mœurs de l'âge d'or ou de la Bétique. Mais peut-être oublie-t-on un peu que ces communautés, en même temps qu'en Auvergne, prospéraient encore dans les provinces voisines du Bourbonnais et du Nivernais, qu'elles étaient les restes d'une institution fort répandue non seulement en France mais un peu partout et existant encore chez les peuples slaves de l'Est de l'Europe. Quoi qu'il en soit, elles ont, au siècle qui vient de finir, excité un grand intérêt; M. Maron, M. Dupin, M. du Broc de Séganges, ont consacré des études fort remarquables à celles du Nivernais ; M. l'abbé Guélon, dans son *Histoire de Vollore*, a parlé longuement de celles du Puy-de-Dôme, nous aurons occasion d'y revenir. Mais tous ces auteurs se sont attachés surtout à dépeindre les mœurs des membres de ces communautés, à faire connaître les résultats de cette constitution de la propriété; M. M. Nicolle s'est placé à un autre point de vue; il s'est proposé principalement d'étudier l'histoire juridique de ces communautés, spécialement au centre de la France.

Un travail de ce genre commence naturellement par le problème de l'origine de l'institution. Quelques-uns l'ont fait dériver de la féodalité; la communauté serait établie par le seigneur pour assurer la culture d'une terre. Tel est le fonds du système, car il y a beaucoup de nuances le reliant par gradations à celui qui voit dans la communauté un reste d'un usage rencontré dans toutes les sociétés antiques, l'indivisibilité de la terre au moins entre la famille. M. N., et il a raison, suit cette seconde opinion ; il nous montre la communauté existant encore en Serbie; il la retrouve dans le vieux monde romain « derrière le rideau du droit romain classique » (1); mais il nous semble que, d'après les textes mêmes qu'il cite, M. N. eût pu faire la part plus large aux coutumes germaniques et au monde féodal dans le développement de l'institution en France. En effet, dans notre législation c'est le droit romain qui est favorable à la toute

(1) P. Viollet, *Histoire du Droit civil français*, p. 749; cité par M. Nicolle.

ce de l'individu sur ses biens, le droit coutumier qui
le droit de la famille. Et, de fait, c'est sous l'influence
t romain que les conditions d'existence des commu-
sont devenues difficiles, tandis qu'en remontant dans
n-âge nous les trouvons extraordinairement favori-
nsi, en droit strict, quand un mainmortable cultive la
ın seigneur, cette concession lui est personnelle ; à sa
ın fils ne lui succède pas ; le seigneur peut exercer
« d'écheute » et rentrer en possession de sa terre.
and le mainmortable défunt fait partie d'une commu-
rien de semblable ; le droit d'écheute ne s'exerce pas,
ıunauté reste en possession de la part de son membre
sans doute parce qu'il n'y a pas interruption dans
tement du service demandé. Voilà certes un mer-
: résultat et qui dut contribuer à la fortune des com-
és de laboureurs, quoique elle ait eu évidemment
; causes puisque nous trouvons des communautés
ıes libres tout comme de mainmortables, mais celle-là
gnaler.

cela, M. N. l'a dit, nous croyons seulement qu'il eût
ire davantage ressortir ; mais laissons ce sujet impos-
épuiser car il touche à la fois à la condition des classes
:s et à celle de la propriété de la terre, deux questions
fait et feront couler des flots d'encre. Il n'est d'ailleurs
nsi dire que la préface du livre de M. N. qui s'est
proposé d'envisager l'existence de ces communautés
urs rapports avec le droit de l'ancienne France. Sujet
, car les conditions requises pour la légitimité de l'éta-
ent d'une communauté, sur ses effets légaux, sur les
ons qu'elle entraînait pour ses membres, variaient
outume à l'autre. Notons seulement qu'en Auvergne,
Chabrol, la communauté était par essence une asso-
universelle ; c'est sans doute le droit primitif, mais
était pas partout ainsi. M. N. imprime à l'appui de
vail de nombreuses pièces originales. Notamment il
bonne fortune de trouver l'acte de constitution d'une

communauté de laboureurs datant de 1427, époque relativement fort ancienne pour une convention de ce genre, si l'on réfléchit que ces associations étaient en général taisibles ; cet acte d'une région tout proche de la nôtre, puisqu'il est du Bourbonnais, est fort curieux ; il prévoit notamment la construction de maison par les communiers. M. N. nous donne aussi le plan d'une maison habitée jadis par la communauté du Riou, près de Chevagnes (Allier), où l'on voit comment, dans une construction fort simple, il était pourvu d'une manière effective aux salles nécessaires à la vie commune et aux logements particuliers de chaque ménage (1).

La fin du xvie siècle vit la législation porter le premier coup aux communautés. Nous avons dit que la plupart étaient taisibles ; l'ordonnance de Moulins leur fut funeste par son article 4 exigeant un contrat pour « toutes choses excedans la somme ou valeur de cent livres une fois payées ». Il ne faudrait toutefois pas exagérer l'influence de cette prescription ; là où il y avait un texte contraire dans la coutume, remarque M. N., une ordonnance royale ne pouvait prévaloir contre lui ; certains commentateurs établirent une différence dans l'interprétation de l'article ci-dessus à la ville et aux champs ; enfin il est à noter que quelquefois les communautés s'accommodèrent des exigences de l'ordonnance de Moulins. La sénéchaussée de Riom l'appliquait strictement, et les communautés étaient prospères en Auvergne ; mais les mœurs marchaient parallèlement avec les lois, et l'affranchissement progressif des classes rurales avait, au xvie siècle, enlevé aux communautés leur plus bienfaisante raison d'être. Plus explicites que l'ordonnance de Moulins furent celles de 1667 et 1673. A la fin de l'ancien régime, en plusieurs lieux, les communautés avaient dégénéré ; en 1783 un rapport présenté aux États provinciaux de Berry, montre les associés dissimulant leurs biens propres et plaçant du bétail quand le maître manque d'argent pour remplacer un bœuf estropié.

(1) Ce plan est reproduit d'après l'ouvrage de M. du Broc de Séganges et avec son autorisation.

adence pourtant n'était pas générale ; c'est le temps ıis XVI envoyait une ceinture d'honneur au maître ittard-Pinon.

·édacteurs du Code civil prirent congé des communau-ıis en les couvrant de fleurs : « Des familles unies de-ısieurs siècles sous le titre de co-personniers avaient cette institution qui portait dans les mœurs quel-ʒe de l'antiquité patriarchale, mais la maturité de ivilisation ne permet plus de conserver ses usages que d'intéressants souvenirs. » Que vient faire ici la té de la civilisation, c'est l'individualisme qu'il aurait re. Il faut d'ailleurs reconnaître que la communauté ıit mal prêtée aux changements d'assolement, aux s à la terre exigés dans les méthodes culturales par sion des voies de communication (1) ! Néanmoins l'ins-ı avait la vie si dure qu'un grand nombre de commu-ont traversé une partie du XIXe siècle. C'est vers 1850 n peut fixer leur disparition, au moins d'une manière ıe, car encore en 1854 l'une d'elles renouvelait son tion pour 50 ans et à l'heure où nous écrivons ces ·loit encore exister (2).

ıant le régime intérieur de ces communautés, M. N. it qu'elles étaient « de véritables républiques ». Il ·our l'admettre, débarrasser le mot d'une épithète paraît aujourd'hui inséparable, l'épithète parle-re, et nous figurer un gouvernement sur le modèle de ·s Etats-Unis, avec un président tenant en ses mains ·oir exécutif ; sans cela on se ferait une idée plus ·lu régime intérieur de ces associations en les considé-mme une monarchie élective.

ɜ mœurs sont plus éloignées que jamais de la vie de plusieurs en communauté : cette communauté néanmoins au point de vue t agricole serait au contraire de nos jours très favorable à la ·ar machines, qui est maintenant nécessaire.

s Ferrier, à Escoutoux. Depuis que ces lignes sont écrites, notre confrère, M. Francisque Mège, m'a informé que d'une enquête · lui dans les études de Thiers, il ressortait que, dans la région, ine de familles vivaient encore en communauté.

Le maître est élu et à la rigueur révocable, mais il a tout le pouvoir ; il distribue le travail, il fait les ventes, il place les économies, il fixe les dots des filles que leur mariage fait sortir de l'association, il engage la communauté. A côté de lui est en général une maîtresse, jamais sa femme bien entendu (1), qui comme le maître est maîtresse de maison, mais sur cinq ou six ménages. Assurément une telle association ne peut exister sans une grande intégrité du maître, une grande abnégation des copersonniers. Ces vertus que les communautés exigeaient pour prospérer, leur utilité les leur a fait trouver. Elles ont, par une heureuse conséquence, conservé chez ses membres une longue pratique des vertus chrétiennes et elles-mêmes de leur côté possédé une vitalité extraordinaire. Comme tous ses devanciers, M. N. est très affirmatif sur les heureux résultats moraux de l'institution. C'est avec une sympathie qu'il fait partager à ses lecteurs qu'il nous décrit l'intérieur de ces communautés, leur vie simple, la pureté pour ne pas dire l'austérité des mœurs qui y régnaient, le respect envers le maître, la charité envers les pauvres, l'instruction religieuse donnée aux enfants, la sanctification du dimanche. Les auteurs dont nous avons déjà parlé, M. Dupin, M. Maron, l'avaient déjà remarqué; M. N. a eu sur ce point une source particulièrement sûre : l'*Histoire de Vollore* de notre confrère, M. l'abbé Guélon, guide sur ce point d'une valeur tout à fait exceptionnelle, car non seulement la région de Vollore est celle où les communautés d'Auvergne ont survécu le plus longtemps, mais encore en traitant ce sujet M. l'abbé Guélon racontait les souvenirs de sa propre famille.

(1) Sauf dans le cas de l'établissement d'une nouvelle communauté.

E. Teilhard de Chardin.

Pour le Comité de publication:
Le Secrétaire de l'Académie, Maurice Basse.

L'Imprimeur-Gérant, L. Bellet — 9138.

ACADÉMIE DES SCIENCES, BELLES-LETTRES ET ARTS
DE CLERMONT-FERRAND

BULLETIN HISTORIQUE & SCIENTIFIQUE
DE L'AUVERGNE

PROCÈS-VERBAUX

Séance du 4 août 1904

La séance est ouverte à 2 heures, sous la présidence de M. le docteur Dourif.

— Les procès-verbaux des mois de juin et de juillet sont adoptés sans observations.

— Après une discussion, sans fait nouveau, relative au château Sarrasin des Salles, l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 2 heures 45.

OUVRAGES REÇUS

Journal des savants; juillet; août; septembre; octobre.

Bulletin de la commission des Antiquités de la Seine-Inférieure; t. XIII, 1re livraison, 1904.

Mémoires et publications de la Société des sciences, des arts et des lettres du Hainaut; 6e série, t. V, 55e vol., 1904.

Revue de la Haute-Auvergne, publiée par la Société des lettres, sciences, et arts de la Haute-Auvergne; 6e année, 1904, 2e fascicule.

Bulletin de la Société des sciences naturelles de l'ouest de la France; 2e série, t. IV, 1er et 2e trimestres 1904.

Bulletin de la Société des Antiquaires de Picardie; année 1904, 1er trimestre.

Bulletin de la Société impériale des Naturalistes de Moscou; année 1904, no 1.

Séance du 3 novembre 1904

La séance est ouverte à 2 heures, sous la présidence de M. Brunhes.

— Le Secrétaire perpétuel dépouille la correspondance et énumère les ouvrages reçus.

— Le procès-verbal du mois d'août est adopté sans observations.

— M. le Président rappelle en termes émus quelle fut l'œuvre et la vie de notre collègue M. F. Mège, quelle place il tenait à nos réunions. Il propose d'adresser à Mme Mège, au nom de l'Académie, l'expression de ses regrets.

Sur la décision de l'Académie, M. Vernière sera chargé de rédiger pour le *Bulletin* la notice biographique de M. F. Mège. Le Secrétaire adjoint est chargé de faire part à M. Vernière de ce désir de l'Académie. M. Vernière est également désigné pour prendre la place de M. Mège au Comité de publication.

— On passe ensuite à la nomination de la Commission chargée d'examiner les candidatures à l'Académie ; sont désignés : MM. Jaloustre, l'abbé Crègut, le docteur de Ribier.

— La parole est donnée à M. Jaloustre pour la lecture de son travail : *Le mariage de Gilberte Pascal avec Florin Perier*.

Ce travail est renvoyé au Comité de publication.

M. Ojardias prie l'Académie de vouloir bien reporter à décembre la lecture qu'il devait faire à la présente séance.

Il rappelle que la Société des *Monuments de la Loire* vient de faire achever, en septembre dernier, la restauration de la fontaine de Saint-Saturnin, et il espère que l'Académie voudra bien prendre part, au printemps prochain, à la cérémonie d'inauguration de ce monument.

— L'ordre du jour épuisé, la séance est levée à 3 h. 5.

OUVRAGES REÇUS

Société des Antiquaires de la Morinie ; **53e année, 210e liv., t. XI, année 1904, 2e fascicule.**

Bulletin trimestriel de la Société d'agriculture, industrie, sciences et arts du département de la Lozère; 1er trimestre 1903.

Société des sciences zoologiques et énergétiques de Toulouse; t. XXXVII, 1904, mars-avril, nos 3, 4.

Académie des inscriptions et belles-lettres; Comptes rendus des séances de l'année 1904, mars-avril, mai-juin.

Société agricole, scientifique et littéraire des Pyrénées-Orientales; 45e volume (3e série), 1904.

Mémoires de la Société d'agriculture, sciences, belles-lettres et arts d'Orléans ; t. IV, no 1, 1er semestre 1904.

Bulletin de la Société des Amis des sciences et arts de Rochechouart; t. XIII, no 6 ; t. XIV, no 1.

Revue Cévénole ; IV, 1903 ; V, 1er semestre 1904.

Bulletin de la Société nivernaise des lettres, sciences et arts; 3e série, t. X, 20e vol. de la collection.

École libre des sciences politiques ; Conférences des provinces, 1904-1905.

Congrès archéologique de France ; LXIXe session, Séances générales tenues à Troyes et Provins en 1902.

Bulletin trimestriel de la Société des Études littéraires, scientifiques et artistiques du Lot; t. XXIX, 2e fascicule, 1904.

Bulletin de la Diana; janvier-mars, 1904 ; t. XIV, no 1.

Kongl Vitterhets Historie och Antiquitets Akademiens Manadsblad; 1898-1899, 1901-1902.

HOMMAGE :

Ch. Bruyant et J.-B.-A. Eusébio : *Matériaux pour l'étude des rivières et lacs d'Auvergne; introduction à l'Aquiculture générale*, précédé d'une esquisse géologique de M. Ph. Glangeaud.

NOTES ET DOCUMENTS
CONCERNANT L'HISTOIRE D'AUVERGNE

Étude sur les statues dites « Pédauques » du moyen-âge.

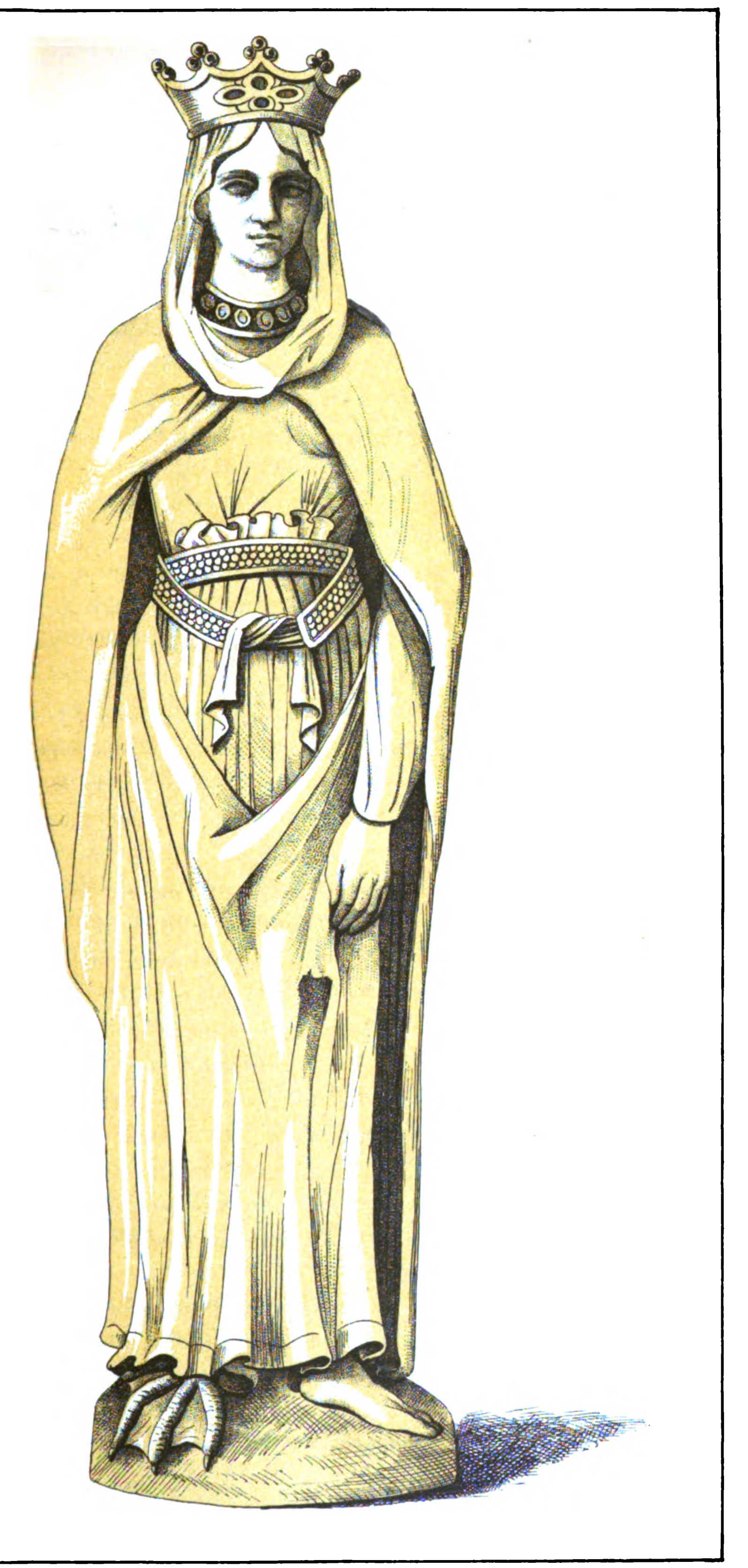
LA REINE PÉDAUQUE D'AUVERGNE

« Grammatici certant et adhuc sub judice lis est. »
(Horatius Flaccus, *De Arte poeticâ, ad Pisones.*,

Voici bien une des plus obscures et des plus mystérieuses questions de notre archéologie nationale ! Je ne sache pas, en effet, que cette légende un peu bizarre de la Reine au pied d'oie se retrouve ailleurs qu'en France, quoi qu'en aient pu dire certains savants prétentieux, lesquels ont soutenu que c'était là un mythe tout germanique, où la reine Berthe représente la déesse *Berchta* (Berchta la brillante), superbe entité pourvue de pieds d'oiseau. A part cette particularité, on ne sait trop sur quels fondements repose cette attribution assez timidement érigée en système mais difficile à discuter, et qui reste devant nous dans la brume, suivi, comme on va le voir, d'une foule d'autres non moins brumeux systèmes ; ce qui a fait dire à un éminent archéologue de nos jours, l'abbé Bourrassé (1), « que malgré une multitude de dissertations où l'on a dépensé une grande richesse d'érudition à peu près en pure perte, la reine au pied d'oison est toujours restée une énigme ».

Aussi bien, faut-il le confesser tout d'abord, nous n'avons pas l'ambition, dans cette simple étude, de formuler des conclusions combatives, armées de toutes pièces pour réfuter des

(1) L'Abbé Bourassé, *Les plus belles cathédrales de France*, p. 76.



e la Reine Pédauque d'Auvergne reconstituée d'apres les croquis de Dufour,
dessiné les fragments *(Communication de M. Francis Pécot.)*

erreurs et installer des affirmations décisives dans le domaine de la Vérité. Plus modeste est notre tâche. Nous donnerons, sans doute, notre avis avec toutes les vraisemblances qui le recommandent, mais notre but est surtout de convier les chercheurs intrépides à se mettre à l'œuvre pour nous aider à débrouiller et à résoudre cette épineuse question. Puisse cet appel être entendu et la lumière se faire: *Fiat lux!*

La reine Pédauque, la femme au pied d'oie, est une des très vieilles connaissances de nos bons aïeux du moyen-âge; on peut même la proclamer populaire au même titre que bien d'autres princesses de féerique mémoire. Au XVIe siècle, le malicieux Rabelais nous en parle incidemment, il est vrai, dans son 4e livre de Pantagruel, chapitre XLI, lorsqu'il décrit « *le cochon ailé, qui du cousté de la transmontane advola tout à coup dans les airs*, monstre hybride qui *avait les pieds blancs, largement pattez comme des oyes, et comme jadis à Toloze les portait la royne Pédaucque* ».

Certains chroniqueurs, en effet, notamment Chabanel, ont prétendu que notre héroïne n'était autre que *Ragnachilde*, femme d'*Euric*, roi des Wisigoths, qui aurait été surnommée ainsi à cause de son grand amour pour les bains. D'autres, comme Nicolas Bertrand et Antoine Nouguier, disent que cette princesse fameuse par sa haute sagesse avait vécu à Toulouse. C'était, comme on vient de le voir, l'opinion de Rabelais, et de son temps, on le pensait généralement ainsi. Du reste, la reine Pédauque était une personnalité de grand relief parmi les populations du Midi, à l'imagination vive et pittoresque. Et pourtant, les quatre monuments religieux, les seuls en France connus et notés pour posséder la statue insigne dont s'agit, n'appartiennent pas à nos provinces méridionales. En effet, avant la Révolution, ces quatre églises étaient: l'abbatiale de Saint-Bénigne de Dijon, celle de Nesle-la-Reposte en Champagne, de Saint-Pierre à Nevers et l'église de Saint-Pourçain en Auvergne (1). Il est vrai que

(1) Saint-Pourçain-sur-Sioule fut longtemps, autrefois sous l'ancien

certains archéologues, notamment l'abbé Bourrassé déjà cité, estiment que probablement il y en eut d'autres, parmi lesquelles l'église de Saint-Germain-des-Prés à Paris, dernière indication qui est une erreur (1).

Mais à supposer qu'il n'y en ait jamais eu que quatre en France, pour quelles causes spéciales alors la statue de la reine Pédauque se trouvait-elle dans les localités sus-visées plutôt qu'ailleurs ? Voilà une première question à laquelle il est difficile de répondre, même en choisissant n'importe lequel des systèmes présentés sur le mythe. Faut-il penser avec M. de Sainte-Marie, archéologue nivernais, que ce fut là tout bonnement un caprice d'artiste ? Cette manière de trancher le nœud gordien, fût-elle la vraie, ne satisfera pas les érudits, pas même les simples curieux. Elle n'est pas assez savante. Avant d'aller plus loin, notons ici que les quatre monuments précités de Dijon, Nesles, Nevers et Saint-Pourçain appartiennent tous quatre au moyen-âge, aux styles et à la statuaire des XIIe et XIIIe siècles ; on n'en trouve plus d'exemple à partir du XIVe siècle.

Aujourd'hui, à part deux vieilles estampes, représentant nettement dans leurs détails le portique avec ses statues de la chapelle abbatiale de Nesles-la-Reposte et celui de Saint-Pierre-de-Nevers, il ne reste plus la moindre œuvre d'art rappelant le souvenir de la reine Pédauque. Ces deux églises ont été démolies avec leurs portails respectifs. C'est en 1771 que celle de Nevers, qui menaçait déjà ruine, tomba définitivement sous la pioche des maçons. On ne sait ce qu'en devinrent les sculptures. Quant à celle de Nesles, il n'en reste

régime, une des treize bonnes villes de la province d'Auvergne, singulièrement enclavée dans le Bourbonnais. Aujourd'hui cette charmante et intéressante cité est un des importants chefs-lieux de canton du département de l'Allier, dans l'arrondissement de Gannat.

(1) Voir l'ouvrage précédemment indiqué. Quant à la statue de Clotilde au portail de Saint-Germain-des-Prés à Paris, c'est à tort que l'abbé Bourrassé la dit pourvue de la patte d'oie ; elle ne l'avait pas, ainsi que cela résulte de plusieurs documents, notamment d'une citation tirée de Mabillon. — Voir ci-après.

plus aujourd'hui que des ruines informes pittoresquement revêtues de mousse et de lierre.

C'est Mabillon qui, dans les annales de son ordre, nous a conservé la gravure du portail de Nesle ; cette estampe très intéressante représente la reine Pédauque debout au milieu des cinq autres figures du portique, on la reconnaît de suite à la patte d'oie qui la caractérise. L'archéologue Montfaucon a reproduit cette gravure dont nous avons été heureux de retrouver une copie dans le dernier volume de la Société des antiquaires de France donnant le compte rendu des travaux du Congrès de Troyes et Provins en 1903 (1).

La seconde estampe, qui contient semblable souvenir, se rencontre dans le bel ouvrage en deux volumes publié en 1838 à Nevers par MM. Morellet, Barat et Bussière sous ce titre : *Le Nivernais, album historique et pittoresque.* C'est une lithographie soignée et très curieuse reproduisant le portail principal de l'église de Saint-Pierre de Nevers avec ses sculptures et ses statues. Les auteurs n'indiquent pas la provenance de ce dessin, ce qui est fâcheux. C'est sans doute la copie de quelque gravure ou de quelque croquis original datant du XVIIIe siècle, ainsi que l'indiquent les costumes des trois figures qui s'y trouvent. On y voit, en effet, trois beaux messieurs vêtus et coiffés à la Louis XV, qui se montrent du doigt la bonne reine Pédauque sur le compte de laquelle ils paraissent en train de disserter.

Dans tous les cas, cette lithographie a la plus grande analogie avec la gravure de Mabillon, et par la comparaison on peut juger combien le portail de Nevers ressemblait à celui de Nesles, et la statue au pied d'oie de Nesles, à celle de Nevers.

A côté de ces deux estampes, nous devons placer une description détaillée des statues de Saint-Bénigne de Dijon, faite

(1) C'est là aussi que nous avons eu le plaisir de lire une remarquable notice de M. Jules Tillet sur l'église et le portail de Nesle-la-Reposte et la reine Pédauque de la Champagne. M. J. Tillet nous permettra de lui faire quelques emprunts pour notre sujet.

par Dom Plancher dans son histoire générale de la Bourgogne. « La reine Pédauque qu'on croit être, dit-il, Clotilde, » femme de Clovis, est représentée dans la quatrième figure » du côté droit en entrant. La couronne est semblable à celle » du roi ; ses cheveux longs et tressés tombent des deux » côtés presque jusqu'aux genoux. Elle est vêtue d'un corselet. Les manches vont en se retrécissant jusqu'au poignet » qu'elles couvrent entièrement. Sur ces deux manches » étroites on en voit deux autres très larges qui descendent » jusqu'au-dessous des genoux, et sur le tout un manteau » brodé sur les bords, et attaché par devant au-dessus de la » poitrine sur le col. Sur l'attache il y a une espèce de pierre » précieuse avec une croix dessus. Cette reine a la main » droite élevée jusqu'à l'attache du manteau, et la gauche » posée sur le bas de son corselet un peu au-dessus de la » ceinture. Son pied droit couvert par ses habits ne paraît » pas ; le gauche qui a la forme d'une patte d'oie se voit tout » entier..... »

Enfin, à part les deux estampes ci-dessus et la description que nous venons de citer, il ne reste absolument plus rien des statues dites pédauques, qui toutes ont disparu avant ou pendant la Révolution. Quant à celle du portail de Saint-Pourçain, nous avons pu retrouver la date de sa destruction, grâce à certains renseignements précis qui nous ont été fournis par un érudit du lieu, à la science et à la complaisance duquel nous sommes heureux de rendre ici le plus flatteur témoignage (1). Grâce à lui nous avons retrouvé en quelque sorte l'acte de décès par mort violente de la reine Pédauque d'Auvergne. Il y a plus, le nom de l'exécuteur nous est connu, connue aussi la triste fin qu'il fit sur le lieu même de l'exécution.

Au portail nord de l'église abbatiale, portail de la fin du XIIe ou du commencement du XIIIe siècle dont l'ogive terminale nous semble postérieure, on voit des colonnettes à chapiteaux

(1) M. Lalue, ancien pharmacien et archéologue.

gracieusement fouillés, dont les fines sculptures appartiennent au roman fleuri et sont encore aujourd'hui dans un assez bon état de conservation. C'est sur ces colonnettes qu'étaient placées les six grandes statues ornant l'ébrasement du portique, trois de chaque côté de la porte. A gauche en entrant, celle des trois qui tenait le milieu représentait un roi couronné ayant en ses mains un phylactère où on lisait ces paroles de l'Ecriture : « *Sapientia a domino Deo est, et cum eo fuit semper et est ante unum* »; au côté droit du monarque (lequel, à n'en pas douter, est Salomon) se dressait la statue d'un religieux (probablement saint Pourçain); à gauche, une reine tenant une couronne royale en ses mains et pourvue au lieu de pied, d'une large patte d'oie ; de l'autre côté de la porte on voyait trois autres statues, parmi lesquelles celles de saint Pierre et de saint Paul.

Or donc, un jour, en l'an de grâce 1793, au temps le plus chaud de la Terreur, certain patriote exalté, le citoyen D..., se réveilla avec l'idée géniale de détruire la superstition dans la personne des statues du portail nord de l'église abbatiale. Ayant requis pour l'assister un auxiliaire de sa trempe, il s'arma de pince et de marteau et, s'attaquant d'abord à saint Paul, il l'ébranla avec fureur. Saint Paul résista et tint bon, tant il était solidement fixé sur sa base; mais l'exécuteur redoubla ses efforts, et, perdant son sang-froid, négligea de prendre les précautions nécessaires, tant et si bien que la massive statue du grand apôtre, arrachée de son socle, tomba de tout son poids sur l'assaillant et le tua net en se brisant elle-même sur le sol.

Cet accident impressionna la foule, qui comprit peut-être, ce jour-là, qu'il est parfois dangereux de s'en prendre à de simples congréganistes de pierre. Pour le moment, on laissa tranquilles les autres saints sur leurs colonnes ; le public s'écoula et le chantier de la destruction devint désert. La reine Pédauque respira ; on pouvait espérer pour elle des jours plus calmes : il n'en fut rien. Après avoir fait au citoyen D... des funérailles dignes de son civisme, on songea tout

naturellement à le venger. Le surlendemain les iconoclastes revinrent en nombre, dûment outillés, et cette fois la reine Pédauque d'Auvergne fut mise en pièces avec ses compagnons de martyre. Mais, chose à noter, tandis que les débris du saint Paul furent recueillis dans la cave d'une maison voisine où on peut les voir encore aujourd'hui, les fragments de la femme au pied d'oie disparurent complètement pour toujours (1).

Telle fut la fin de la reine Pédauque d'Auvergne.

Sous l'ancien régime, notre héroïne était une personnalité très connue parmi le peuple. On ne la rencontrait pas seulement au portail des églises, mais encore à la devanture des cabarets, des auberges et surtout des rôtisseries, établissements de gourmandise auxquels elle servait d'enseigne et de patronne.

C'est ainsi que, de nos jours, un éminent écrivain, l'académicien Anatole France, a publié un roman devenu célèbre sous ce titre alléchant : *La rôtisserie de la Reine Pédauque*, qui est un de ses meilleurs ouvrages. Aussi bien, pensions-nous glaner dans ce livre quelques renseignements précieux sur le sens ou les origines de notre légende. Déception ! on n'y trouve absolument rien de ce genre. Il est regrettable que l'ingénieux auteur, qui se met souvent en frais d'érudition et s'attarde parfois dans les sites mystérieux, comme le jour où, dans son *Pierre Nozière*, il nous conta ce qu'il advint d'une vierge noire fameuse, n'ait pas songé à nous donner les « *Pourquoi* » de la reine Pédauque.

Tout d'abord, quels rapports entre une rôtisserie et la princesse au pied d'oie ? Oh ! chose facile à trouver : c'est dans les rôtisseries, en effet, que se font les plus grandes consommations de viande anserine. Quelle piquante idée, et toute naturelle, que de prendre pour patronne une reine ainsi pattée !

Nous disions que le roman dont s'agit était une des meil-

(1) Voir à la fin de la notice la dernière note explicative.

leures compositions du maître. Cela nous conduit à dire un mot, en passant, de la manière d'Anatole France. Voilà un écrivain dont le style original et spirituel, vif et puissant, nous captive tout d'abord. Quelle verve charmante, quelles vibrantes couleurs ! Quelles heureuses saillies ! L'écrivain pourtant n'est pas sans défaut ; il en a un surtout auquel il suffira de nous arrêter, lui faisant grâce des autres, pour le moment. Il manque de conviction précise et le laisse trop paraître. Au bout de chacune de ses phrases jaillit en étincelles son scepticisme railleur. Il a du pantagruélisme sans doute, mais il l'additionne de trop fortes doses de voltérianisme, ce qui fait souvent un mélange malencontreux. Enfin, il pousse ses personnages à la caricature et prend un malin plaisir à les faire grimacer, chanter faux et raisonner à la diable, toujours avec esprit, mais parfois avec un certain mépris du bon sens.

Dans un récent discours académique (1), M. Ferdinand Brunetière, répondant à M. René Bazin, a jugé sévèrement cette manière si spéciale à quelques auteurs contemporains.

« C'aura été, dit-il, la grande erreur de notre école naturaliste ! Elle n'a pas aimé les créatures de son talent ! Elle n'a su voir en elles que des maniaques, des ridicules, des grotesques, des bourgeois... Elle n'a pas essayé de saisir, pour le mettre en son jour, ce qu'il y a si souvent de bonté de cœur sous une enveloppe épaisse et commune.... Naturalistes ou réalistes français, ils ont été sans pitié pour le petit monde qu'ils nous représentaient. On dirait qu'ils ne l'ont étudié que pour s'en moquer. »

Ne serait-ce pas un peu, constatons-le à notre tour, le cas d'Anatole France ? Et cela dit, pardon pour cette petite digression à propos de la rôtisserie de la reine Pédauque.

Arrivons maintenant à la partie dogmatique de notre sujet. Qu'était-ce enfin que cette singulière personnalité représentée à la porte de nos sanctuaires ? Appartient-elle par quel-

(1) Discours prononcé à la séance de réception du 29 avril 1904.

ques côtés à l'histoire de France ? A-t-elle son berceau dans le monde réel et vécu ? ou bien n'est-ce là qu'une reine fantastique empruntée aux vieilles chroniques et devenue fée par l'imagination du poète et le travail du tailleur d'images ? N'est-ce enfin qu'une création allégorique et idéale relevant du symbolisme religieux, en un mot n'y doit-on voir que la forme ou l'enveloppe matérielle donnée par l'art à un principe ou à une force quelconque de l'âme humaine ?

Pour répondre à ces questions et surtout pour amener et préparer les conclusions finales qui doivent être comme le couronnement de cette étude, il convient de passer en revue les interprétations diverses auxquelles a donné lieu ce mythe de notre archéologie nationale.

Le moine Mabillon, une des lumières du XVII[e] siècle qui compta tant d'érudits, est probablement le premier qui se soit occupé de la reine Pédauque. Dans les annales de son ordre (1) il nous a donné, avons-nous dit déjà, la description détaillée du portail de Nesles-la-Reposte ; or, après avoir proclamé que la statue de la Reine au pied d'oie est sans doute l'image de Clotilde, épouse du roi Clovis, cette patte d'oie, ajoute-t-il, est ou bien un symbole de la prudence de cette princesse, qualité que les anciens attribuaient à l'oie depuis que les oies avaient jadis à Rome sauvé le Capitole, ou bien la reproduction d'une difformité physique réelle. Mais il est étrange alors, poursuit-il, que cette particularité ait été ignorée ou passée sous silence par saint Grégoire et les autres historiens français, ainsi que par les artistes, qui ailleurs, notamment au portail de Saint-Germain, à Paris, taillèrent l'image de la femme du roi Clovis. On voit par les objections qu'il se faisait à lui-même, que Mabillon n'était pas bien sûr de son fait.

Montfaucon, dans son important ouvrage des *Monuments de la Monarchie française*, après avoir reproduit la gravure du

(1) Voir les *Annales de l'ordre de Saint-Benoît*, t. I, page 50, par Mabillon.

portail de Nesles publiée par Mabillon, dit qu'il n'accepte point les idées de ce dernier, et déclare qu'il ne voit dans tout ceci qu'une fable sans portée. L'abbé Lebeuf(1), cet infatigable et fécond érudit qui nous a laissé plus de cent soixante ouvrages ou opuscules relatifs à l'histoire de France, pense à son tour que les statues de femmes pattées à la manière des oies sont des images de la fameuse Austris, reine de Saba, amie de Salomon. Les Pères de l'Eglise regardaient ces deux personnages comme les figures symboliques de Jésus-Christ et de son Eglise. Quant à la reine de Saba, voici, toujours d'après le chanoine Lebeuf, une autre raison de penser qu'elle ne faisait qu'une avec la femme du portail de Dijon. C'est une tradition judaïque rapportée par le *Targum* ou paraphrase chaldéenne (2); cette tradition est la suivante: Lorsque la fameuse Austris vint à Jérusalem pour voir le grand roi, celui-ci attendit sa visite dans une chambre de cristal qu'il avait fait construire dans son palais. On voit que les *palais de cristal* datent de loin. Etant entrée dans cette chambre qu'elle prit sans doute pour une espèce d'aquarium, puisqu'elle crut voir le monarque dans l'eau, la Reine releva un peu sa robe pour s'en approcher. Alors Salomon, voyant ses pieds qui étaient hideux, lui dit : Reine, votre visage est d'une beauté merveilleuse, mais vos pieds n'y répondent guère. C'était un peu le cas de la femme dont parle Horace: « ... *Desinit in piscem mulier formosa superne.* » Quoi qu'il en soit, le compliment était assez discourtois; et, d'autre part, il faut admettre : 1° qu'Austris avait les pieds nus ; 2° que les ayant si laids, elle ne s'avisait pas de les cacher dans des chaus-

(1) Jean Lebeuf, chanoine de la cathédrale d'Auxerre, né dans cette ville en 1687 y mourut en 1760. Membre de l'Académie des inscriptions et belles lettres, auteur d'une foule innombrable de travaux sur l'Histoire de France.

(2) Le *Targum* est un ancien commentaire chaldéen, dit aussi *paraphrase chaldéenne* sur le vieux testament ; il fut écrit après la captivité de Babylone, pour aider à l'ignorance des Juifs, qui avaient non seulement perdu de vue les événements de leur histoire nationale, mais encore oublié la langue de leurs pères, l'hébreu.

sures. Quel manque de coquetterie chez une femme! Mais l'abbé Lebeuf n'y prend garde, et il poursuit intrépidement en ajoutant: « Cette tradition jointe à l'habitude que la reine de Saba avait de se baigner tous les jours a dû suffire pour lui faire attribuer par les chrétiens le nom de Pédauque. Une fois cette donnée admise et s'appuyant sur l'opinion d'anciens théologiens qui dans Salomon et la reine de Saba ont voulu voir une figure de Jésus-Christ et de son Eglise, ce système peut à la rigueur motiver la présence de cette princesse sur les portails de nos édifices religieux. »

En somme, de cette légende singulière, nous retiendrons ceci, c'est que la reine Pédauque, à Nesle, comme à Nevers et à Saint-Pourçain, se trouvait en compagnie du roi Salomon, renommé pour sa haute sagesse devenue proverbiale à travers les siècles.

Après Lebeuf, d'autres érudits, qui ont traité la question, ont prétendu que la reine Pédauque n'était autre que Berthe aux grands pieds, femme de Pépin, mère de Charlemagne, reine d'une grande valeur intellectuelle et morale ; mais quelles raisons convaincantes en ont-ils données? Et puis voyons un peu ; si la femme de Pépin avait les grands pieds qui ont motivé son surnom, elle n'avait pas la patte d'oie qui a *constitué le signe caractéristique de la reine Pédauque ?*

C'est comme ceux qui ont donné l'interprétation déjà citée que notre héroïne n'était autre que la femme d'Euric, roi des Visigoths de Toulouse. Quelle preuve en ont-ils apportée? — Son grand amour pour les bains? Est-ce là une raison suffisante ?

Enfin parut le professeur Bullet (1), qui réfuta avec un grand sérieux toutes les explications qui précèdent, pour y substituer le système suivant, lequel, à notre humble avis, vaut peut-être moins que tous les autres, le voici :

Robert Ier, roi de France, ayant épousé, en 995, Berthe de

(1) Bullet J.-B., professeur de théologie à l'Université de Besançon, mort dans cette ville en 1775, a publié plusieurs ouvrages d'érudition et de linguistique, notamment un Dictionnaire de la langue celtique.

Bourgogne dont il était le cousin au 4e degré, fut excommunié par le pape Grégoire V en raison de cette union contraire aux canons de l'Église. L'interdit jeté sur son royaume, la désolation générale qui s'en suivit, l'abandon de tous ses serviteurs triomphèrent enfin de sa résistance et le forcèrent à répudier l'épouse qu'il chérissait.

Le cardinal Pierre Damien, qui écrivait soixante ans plus tard, raconte que Berthe accoucha pendant l'interdit d'un fils dont la tête et le cou étaient d'une oie. Effet terrifiant de la colère divine ! Il est donc probable que les contemporains, dit Bullet, voulant perpétuer le souvenir de ce châtiment céleste et épouvanter ceux qui oseraient désormais braver les censures ecclésiastiques, étalèrent sur nos monuments religieux cet exemple menaçant devenu symbolique; de là l'image de la Reine au pied d'oie. Et pour fortifier cette interprétation, on ne craint pas de rappeler que Robert-le-Pieux fut le bienfaiteur de l'abbaye de Saint-Bénigne de Dijon, au portail de laquelle on vit pendant des siècles sa statue faisant face à celle de la reine ainsi pattée. Enfin, si l'on adoptait cette opinion, on s'expliquerait aussi par elle pourquoi jadis on obligeait les hérétiques à porter une patte d'oie sur leurs habits, ce qui donna lieu à Rabelais d'appeler *Canards* ou *Caignards de Savoie* les Vaudois sujets de ce pays.

Ces explications ne nous ont pas convaincu ; elles nous laissent même assez incrédule. Et d'abord si Robert Ier a été le bienfaiteur du monastère de Saint-Bénigne, l'a-t-il été des autres, de ceux de Nesle, de Saint-Pourçain, de Nevers ? C'est ce que l'on ne rapporte pas. Et s'il est vrai que ce prince ait comblé le premier de ses largesses, quelle ingratitude de la part des moines, qui l'en auraient récompensé en le clouant à perpétuité au pilori de l'histoire, en rappelant son excommunication et l'infamie, qui, à cette époque, en était la conséquence, en étalant ainsi l'image déshonorée et flétrie d'une épouse cruellement châtiée, qu'il aima pourtant jusqu'à la fin. Mais, autre raison de douter. D'après la légende rapportée par Damien, ce ne fut pas la princesse même

qui fut punie dans sa personne par la transformation d'un de ses pieds en patte d'oie, ce fut l'enfant monstrueux qu'elle mit au monde, et qui avait la tête et le cou d'un oison. Sans doute, la mère était punie dans la personne innocente de son fils, mais ce n'est pas ce qu'a reproduit la statuaire. Ainsi nous voilà déjà bien loin de la réalité matérielle. D'autre part, nous n'admettons pas que par cette interprétation s'explique la coutume qui obligeait autrefois les hérétiques à porter une patte d'oie sur leurs habits. D'abord le mot même de Rabelais indique que cette marque de flétrissure était plutôt une patte de canard qu'une patte d'oie, puisqu'il appelle les Vaudois hérétiques des *canards* ou *caignards* de Savoie ; ne serait-ce pas plutôt parce que, d'après de très anciennes locutions, *canard* signifie billevesée, conte absurde, et surtout aussi parce que le canard chante du nez et chante faux ? De cette coutume, il est encore une autre explication ingénieuse que voici : au moyen-âge on obligeait les lépreux à porter un costume particulier pour les distinguer, les reconnaître à première vue et les empêcher de se mêler aux personnes saines, et sur leur ample manteau gris ou de couleur feu on attachait une patte de canard. Or, à l'époque où l'hérésie religieuse était considérée comme une lèpre morale, et les hérétiques comme des lépreux d'impiété dangereux, on les avait, par analogie, astreints à porter sur leur costume une patte d'oie ou de canard. Je ne serais pas étonné que cette dernière explication fût la vraie. Après tout, je n'ai pas approfondi la question et l'abandonne à de plus compétents.

Quoi qu'il en soit du système de Bullet, où les invraisemblances pullulent, je ne puis disconvenir qu'il a réuni beaucoup de partisans en son temps.

De nos jours encore, comme une vieille pièce de monnaie aux reliefs effacés et douteux, il a cours malgré son alliage d'incertitudes.

Mais voilà bien des explications, sans compter celles que nous passons sous silence à cause de leur peu d'intérêt. Pour

en finir, donnons la nôtre au plus vite, au risque de nous tromper à notre tour.

En premier lieu, nous pensons que suivant toute probabilité, outre les quatre églises précitées, il a dû en exister d'autres possédant au moyen-âge semblable statue. Nous n'avons en effet aucune raison ni aucun droit logique de penser le contraire et de procéder ici par voie d'exclusion, puisque nous sommes dans l'impossibilité de dire pour quelles causes spéciales la Reine au pied d'oie se trouvait à Dijon, à Nesles, à Nevers, à Saint-Pourçain plutôt qu'ailleurs.

En second lieu, considérons comme établie, sans conteste, cette opinion que, dès les temps les plus reculés, l'oie était l'emblème de la prudence et de la sagesse... Ici l'on m'interrompt pour me dire : Et que faites-vous de ce vieux dicton érigé en proverbe : *Bête comme une oie*? La bêtise est-elle compatible avec la prudence et la sagesse?

— Ce dicton, répondrons-nous, est un malentendu, un préjugé inexact, une appréciation injuste. L'oie a paru stupide, parce qu'elle est entêtée ; ce défaut surtout lui a fait du tort. On sait que les oies ne font que ce qu'elles veulent, imperturbablement et avec trop de conviction. Cependant elles ne sont pas rétives à toute autorité, et l'on peut dire qu'elles sont plutôt indépendantes qu'indociles. Elles sont du reste organisées comme des animaux intelligents, ayant la vue perçante, l'ouïe fine, le sommeil très léger. Elles flairent le danger et l'évitent ; leur vigilance n'est jamais en défaut, elles sont meilleures gardiennes que les chiens, et l'on s'explique très bien que certaine nuit à Rome elles aient sauvé le Capitole menacé par les Gaulois nos ancêtres. Du reste, interrogez les bassecourières qui élèvent et soignent les oies, elles vous édifieront sur la prudence des oies, sur leur intelligence et même sur leurs malices.

Du reste, il est toujours imprudent à l'homme, quand il veut exprimer la bêtise de ses semblables, de les comparer à tels animaux de la création, et de dire par exemple : X est

bête comme une oie; en allant au fond des choses, avec des Buffon et des Toussenel, on n'est jamais sûr que la comparaison ne clochera pas. Donc, les anciens, qui savaient observer, avaient raison de faire de l'oie l'emblème de la prudence qui est aussi un des commencements de la sagesse, et l'homme n'a pas le droit de dire : Bête comme une oie. Voilà qui est réglé. Poursuivons.

La sagesse, nous le savons, était une vertu sociale et religieuse, philosophique et liturgique ; en liturgie c'était *la sainte sagesse,* la sagesse divine! On lui dédiait des monuments qui pouvaient compter, comme Sainte-Sophie à Constantinople. Or, au moyen-âge, selon nous, la reine Pédauque n'était autre qu'une forme symbolique personnifiant la vigilance, la prudence; c'est pourquoi cette image allégorique féminine faisait, dans la décoration des édifices chrétiens, pendant à celle du roi Salomon, qui était lui-même le modèle idéal et typique de la sagesse masculine ; de ce chef, le couple était harmonieux et l'allégorie complète. Maintenant, de ce que la reine Pédauque fréquentait souvent au seuil des portiques le grand roi Salomon, des observateurs ingénieux en conclurent que cette femme n'était autre que la belle Austris, reine de Saba, qui, sur le bruit de la renommée du fils de David, avait quitté son lointain royaume pour venir lui rendre hommage, comme au plus sage des hommes et au plus puissant des rois ; et comme, en outre, cette princesse avait le malheur de posséder des pieds indignes de sa beauté, cette particularité décisive acheva de produire la confusion, ou, si mieux aimez, l'identification.

Mais, au surplus, que ce soit la reine de Saba que les artistes du moyen-âge aient voulu spécialement représenter aux XIIe et XIIIe siècles, à Dijon, à Nesles, à Nevers, à Saint-Pourçain et ailleurs, comme il est permis de le croire, ou que ce soit tout autre entité anonyme et abstraite, nous n'en persistons pas moins à voir dans ce mythe une seule et même personnalité symbolisant la prudence ou la sagesse par un signe caractéristique et quelque peu bizarre, bien fait pour

attirer l'attention des foules; une patte d'oie terminant le corps d'une superbe reine!

Nos pères, qui sculptaient sur les chapiteaux des églises la critique acérée des mœurs et des travers de leur époque, qui stigmatisaient au moyen-âge les vices des clercs et des grands par des caricatures de pierre souvent obscènes, n'étaient pas hommes à reculer devant les plus énergiques et les plus étranges expressions de l'enseignement par le symbolisme.

Nous ne pouvons terminer cette étude sans parler d'une autre statue au pied d'oie (1) qui semble n'avoir aucun rapport avec les précédentes et ne présenter qu'un intérêt tout local. Et pourtant, en cherchant bien, serait-il possible de trouver le lien mystérieux susceptible de rattacher la gracieuse et édifiante légende de sainte Néomoise, patronne de la paroisse de Sambin (Loir-et-Cher), avec les statues des portails de Nesles, de Dijon, de Nevers et de Saint-Pourçain d'Auvergne ?

S'il est admis, comme nous avons essayé de le démontrer, que ces statues n'étaient là que pour symboliser la prudence et la sagesse, à ce double titre celle de sainte Néomoise ne serait pas déplacée en leur compagnie. Seulement au lieu d'être une reine, Néomoise était et resta toujours une simple bergère; et précisément sa prudence et sa grande sagesse consistèrent en ceci : que pouvant devenir une princesse ou tout au moins une grande dame, elle préféra obstinément garder ses brebis, parce que cette condition de vie lui sembla plus favorable pour faire son salut et remplir ses devoirs envers Dieu auquel elle s'était vouée. Néomoise, recherchée en mariage à cause de sa grande beauté par les princes et les seigneurs de la contrée, refusa les partis les plus brillants et les plus avantageux. Douée d'une angélique piété, n'ayant de

(1) M. Jules Tillet, comme nous, n'a pu résister à la tentation de parler de la statue pédauque de sainte Néomoise, cette sympathique et gracieuse bergère qui fut canonisée pour ses modestes vertus.

goût que pour l'humilité, la chasteté et les autres vertus chrétiennes, détestant les vanités du monde, elle résistait énergiquement aux exhortations de sa famille, aux conseils de ses compagnes. Cependant, craignant de ne pouvoir jusqu'au bout triompher des sollicitations qui l'assiégeaient, et, d'autre part, ne voulant exercer sur son propre corps les mutilations qu'en bonne conscience elle ne se croyait pas le droit de s'infliger à elle-même, car telle est la conséquence rigoureuse et logique de cette loi naturelle et divine qui prohibe le suicide, elle suppliait Dieu, le maître suprême de nos destinées, de lui envoyer une infirmité qui altérât sa beauté et rendit sa personne laide et repoussante. Un jour ses vœux furent exaucés et l'un de ses pieds fut mué en patte d'oie. Dès que la chose fut connue, Néomoise cessa d'être recherchée ; finalement elle mourut vierge. Plus tard elle fut canonisée. On voit encore aujourd'hui dans l'église de cette commune la statue pédauque de sainte Néomoise filant sa quenouille auprès de ses moutons. Les jeunes filles du pays vénèrent sa mémoire et mènent encore leurs troupeaux boire à la fontaine miraculeuse de leur patronne.

Telle fut cette pieuse bergère dont les Bollandistes nous ont raconté la vie ; ils l'avaient ainsi jugée digne de figurer dans leur immense recueil aujourd'hui singulièrement délaissé.

Présentement, en effet, il faut le dire en terminant, ces récits-là ne sont pas d'une lecture bien courante. Ce n'est pas de ce côté que souffle le vent de l'esprit ; ces histoires paraissent démodées et de plus en plus loin de nous. Loin, bien loin de nous les âges où semblaient se faire les choses que racontent les légendes ! Loin, bien loin de nous l'époque où, sur le seuil des églises, on dressait la statue de la reine Pédauque auprès de celle du roi Salomon pour symboliser la prudence et la sagesse ! Loin, bien loin de nous les temps où de saintes filles comme Néomoise sacrifiaient leur beauté pour sauvegarder leur innocence ! Ah ! l'école moderne a bien d'autres préoccupations ; elle rejette absolument le surnaturel et n'admet que le fait de la raison et de la science,

l'une et l'autre incapables, suivant elle, et d'erreur et de faillite. Et voici que les chiffres remplacent la poésie, et que le symbolisme, devenu sans objet, n'intéresse plus que les archéologues, race persévérante et curieuse, qui s'obstine à ne rien laisser perdre du passé qu'elle fouille et creuse sans se lasser jamais. Or donc l'humanité, dominée par l'ambition scientifique, semble de plus en plus s'engager dans des voies nouvelles, à la recherche affolée d'une pierre philosophale peut-être aussi chimérique que celle d'autrefois. Et la tête fiévreusement penchée sur son vaste creuset où bouillonnent en fusion tant d'éléments divers, l'opérateur du jour, au risque de l'explosion finale, prépare la panacée qui doit réaliser le soi-disant bonheur des générations futures.

Joseph Bonneton.

Notes explicatives sur deux images relatives au travail qui précède et sur la statue de la reine Pédauque d'Auvergne dont le dessin est reproduit ici en tête de cette Notice.

I

Nous avons dit, dans la notice dont il s'agit, que l'on ignorait complètement ce qu'étaient devenus les débris de la statue de la reine Pédauque placée au portail nord de l'église abbatiale de Saint-Pourçain d'Auvergne (aujourd'hui Saint-Pourçain-sur-Sioule, chef-lieu de canton de l'Allier). Cette affirmation n'a pas cessé d'être exacte ; cependant il y aurait lieu, sinon de la modifier, du moins de la compléter par les renseignements qui suivent.

Depuis la séance du 7 juillet dernier, où nous avons eu l'honneur de lire à l'Académie notre travail sur les statues au pied d'oie, nous avons eu la bonne fortune de trouver dans les archives de M. Francis Pérot, membre de la Société d'émulation de l'Allier, qui a bien voulu les mettre à notre disposition, plusieurs documents intéressants dont la mention doit trouver ici sa place toute naturelle. Or, de ces documents il résulte que les débris de la statue de la

reine Pédauque, mutilée et brisée en 1793, ont passé sous les yeux d'un archéologue de Moulins, qui était aussi un dessinateur très habile, qui a pris soin d'en conserver le souvenir par des croquis suffisamment explicites.

Cet archéologue est Claude-Henri Dufour, professeur de dessin, *conservateur des monuments du département de l'Allier* pendant les dernières années du XVIII[e] siècle, sous le premier Empire et la Restauration, enfin, jusque dans les premières années du règne de Louis-Philippe, après 1830. M. Francis Pérot nous a donc communiqué les croquis faits par Dufour des débris ou fragments de ladite statue, croquis dont nous avons relevé le calque et d'après lesquels nous avons, aussi scrupuleusement que possible, reconstitué l'ensemble que nous donnons ici et qui doit être exact.

Ajoutons que Claude-Henri Dufour, né à Moulins le 9 avril 1765, mort dans la même ville le 18 septembre 1845, à l'âge de quatre-vingts ans, a été un artiste distingué, un peintre très habile. Il y a plus; il passe, avec raison, pour avoir été sinon un des fondateurs effectifs, du moins un des inspirateurs et sans doute un des collaborateurs auxiliaires de cette pléiade d'artistes et d'éminents érudits qui créèrent l'importante publication *De l'ancien Bourbonnais*, éditée à Moulins par Desroziers, sous la direction d'Achille Allier.

II

M. Francis Pérot, érudit de mérite, à qui nous sommes heureux d'adresser ici tous nos remerciements, nous a encore communiqué une autre estampe intéressante pour le sujet que nous venons de traiter. C'est celle dont le dessin représente la reine *Pédauque* de Toulouse que nous regrettons de ne pouvoir reproduire dans ce Bullelin. Nous en ferons une description sommaire qui suffira, je pense, pour en donner un aperçu.

La statue dont le pied gauche est remplacé par la patte d'oie caractéristique est celle d'une reine qui porte sur sa

tête une couronne fleuronnée. Elle a l'attitude d'une fileuse, tenant sa quenouille en avant d'une main et son fuseau de l'autre. Pour le pays de Toulouse, c'est l'image de la reine Berthe la fileuse. Son costume ne manque pas d'élégance. Il consiste en un manteau assez court qui garnit ses épaules et tombe sur une longue robe aux plis étroits ; le corsage, sur le devant, présente une ouverture plissée en large. La ceinture étroite se termine par un nœud peu serré qui se divise en deux bandes parallèles retombantes.

Cette gravure au trait est tirée d'un livre imprimé à Lons-le-Saunier en 1834, sous ce titre assez bizarre : *Du culte des esprits dans la Séquanie,* par D. Monnier, membre de la Société royale des Antiquaires de France, des Académies de Besançon et de Mâcon, du Jura et de l'Ain, etc. Disons en terminant, pour caractériser cet ouvrage où il est question de la reine Pédauque de Toulouse et des statues au pied d'oie en général, que l'auteur s'est livré à de patientes recherches et qu'il a fait de grands frais d'imagination ; mais qu'en somme, il a mis beaucoup de science au service d'opinions quelque peu étranges et de conclusions tout à fait contestables.

J. B.

Le mariage de Gilberte Pascal avec Florin Perier

Après une disgrâce qui dura du mois de mars 1638 à la fin de l'année 1639, disgrâce amenée par l'affaire des rentes de l'Hôtel-de-Ville de Paris, Etienne Pascal avait, grâce à sa fille Jacqueline (1), retrouvé la faveur du cardinal de Richelieu, et il avait été envoyé à Rouen pour remplacer le trésorier de France, Pierre Puchot du Plessis, dont la mission était d'aider l'intendant Claude Paris dans l'assiette des impôts en Basse-Normandie.

Les circonstances rendaient cette assiette ou répartition

(1) Cousin, *Jacqueline Pascal*, p. 60.

particulièrement ardue et délicate. Un édit du mois de mars 1639, réglant le contrôle des teintures des draperies et des étoffes de laine, avait mis le comble au mécontentement du peuple normand surchargé d'impôts. Une émeute éclata, et les 21, 22, 23 et 24 août 1639 le sang coula dans les rues de Rouen. L'irritation était extrême dans toute la province et le parlement rouennais faisait entendre les plus vives protestations.

Dans un intéressant travail intitulé : « Blaise Pascal et sa famille à Rouen, de 1640 à 1647 », travail inséré dans le *Précis analytique des travaux de l'Académie de Rouen* (année 1902), M. Ch. de Beaurepaire, archiviste de la Seine-Inférieure, a raconté en détail les événements dont nous parlons, et il a déterminé d'une façon très précise les fonctions du père de Pascal. Marguerite Perier avait, d'ailleurs, déjà signalé dans ses Mémoires la tâche assignée à son grand-père : « Chargé des impositions, écrit-elle, il trouva les choses dans un si grand désordre qu'il fut obligé de réformer les rôles des tailles de toutes les paroisses de la généralité ». Et il faut reconnaître que c'était là une rude obligation, car M. de Beaurepaire affirme que la généralité de Rouen ne comptait pas moins de 1798 villes, bourgs ou villages. « Il y a quatre mois, annonçait M. Pascal à sa fille Gilberte, que je ne me suis pas couché six fois devant 2 heures après midi. »

Ecrasé par ce formidable labeur, le père de Blaise pria un de ses jeunes compatriotes, conseiller à la cour des Aides de Clermont, Florin Perier, dont il avait pu constater l'activité et l'intelligence, de venir lui prêter son concours, et ce dernier s'installa à Rouen dans les premiers mois de l'année 1640.

Un impôt spécial venait d'être ajouté aux autres, celui des « aisés », sorte d'impôt sur le revenu, et, naturellement, c'était à qui se ferait le plus misérable pour n'être pas compris dans cette catégorie d'aisés, ou pour n'être pas taxé à trop forte somme.



Mme Florin PERIER, née Gilberte PASCAL

D'après une peinture conservée à l'Hôpital-Général de Clermont-Ferrand

Florin Perier, dans l'exercice de ses nouvelles fonctions, sut si bien gagner les bonnes grâces de Etienne Pascal que celui-ci, trouvant dans son collaborateur « toutes les qualités qu'il pouvait souhaiter pour en faire son gendre » (1), lui donna sa fille Gilberte en mariage.

* * *

Florin Perier appartenait à une famille originaire de Cournon, mais il était né à Clermont où son père, Jean Perier, occupait la charge de receveur-payeur des gages et épices de Messieurs de la sénéchaussée et du présidial. Il était âgé d'environ trente-six ans quand il épousa Gilberte Pascal. Quant à celle-ci, elle avait vingt et un ans lors de son mariage, étant née en janvier 1620. Voici son acte de baptême, aux registres de la paroisse de Saint-Pierre, à Clermont :

« Le 3e jour de janvier 1620 a esté baptizée Gilberte Paschal filhe à noble Estienne Pascal, conseilher esleu pour le roy en l'eslection du Bas-Auvergne à Clairmont, et noble damoizelle Anthoinette Begon. Le parrin noble Jehan Begon, conseilher esleu pour le roy en l'eslection du Bas-Auvergne à Clairmont. La marrine damoizele Gilberte Paschal. — (Signé) Pascal, Begon » (2).

L'union de Florin Perier et de Gilberte Pascal fut célébrée à Rouen, le 13 janvier 1641, en l'église Sainte-Croix-Saint-Ouen. Voici, d'après les registres de catholicité de cette paroisse, l'acte constatant le mariage :

« Bans de mariage :
« Du VIe jour (de juin 1641)
« Florin Perier
« Gilberte Paschal,
« tous deux de la paroisse. »

(1) Mém. de Marg. Perier.
(2) *Archives de la Mairie de Clermont.*

« Le 13me de juin 1641 furent mariée (*sic*) Florin Perier et Gilberte Pascal en l'église Sainte-Croix-Saint-Ouen, et pour tesmoins qui ont signé furent messire Claude de Paris, conseiller du roy en ses conseils, intendant de justice, de police et finances en la province et armées, et Charles Marc, s^r de Villequier » (1).

M. de Beaurepaire a eu la bonne fortune de découvrir, parmi les minutes du tabellionage de Rouen, le contrat réglant les conditions civiles du mariage. Il est daté du lundi, après midi, quinzième jour d'avril 1641, et Florin Perier y est qualifié de « fils à noble Jean Perier, receveur-payeur des gaiges et espices de M.M. de la sénéchaussée et siège présidial de Clermont-Ferrand, et de dame Jeanne Parrinet ». Par un acte, en date à Clermont du 1er janvier 1641 et rédigé par Moron, notaire royal, Jean Perier et Jeanne Parrinet avaient déjà stipulé les avantages qu'ils faisaient à leur fils, futur époux. Le père, notamment, donnait à Florin l'office de conseiller en la cour des aides de Clermont dont celui-ci était déjà titulaire, et, en outre, il lui abandonnait tous les biens que lui, Jean Perier, possédait à Volvic, plus une somme de 1.000 livres payables en meubles et ustensiles de maison, et 1.600 livres en deniers, « pour subvenir à partye des frais du présent mariage ». Enfin, le futur époux est institué comme héritier universel par son père qui déclare donner à sa fille Catherine, non mariée, une somme de 7.400 livres, dot égale aux avancements d'hoirie qu'il a constitués, en les mariant, à ses deux autres filles (2).

Dans le contrat du 15 avril, Etienne Pascal fait don à sa fille Gilberte, future épouse, de 750 livres de rentes sur l'Hô-

(1) Ch. de Beaurepaire, *loc. cit.* — Chose singulière ! les époux Perier-Pascal devaient mourir l'un et l'autre de mort subite : Florin Perier, à Clermont, le 23 février 1672 ; Gilberte Pascal, à Paris, le 25 avril 1687, et tous les deux à l'âge de 67 ans.

(2) Les deux autres filles étaient : Marguerite, mariée en premières noces à Louis Chabre, de Riom, et en secondes noces avec M. Bauduy, de la même ville de Riom ; et Marie, qui épousa Antoine Aubert, receveur des tailles, à Issoire.

tel-de-Ville de Paris, représentant, à raison du denier dix-huit, 13.500 livres. Il renonce, en sa faveur, à l'usufruit de la somme de 4.500 livres, « tierce partye de treize mil cinq cents livres, à quoy monte toute la succession de feue Anthoinette Begon, sa femme, lequel usuffruit luy est acquis, sa vie durant, par les us et coustumes de la province d'Auvergne, et particulièrement par celles de la ville de Clermont où le dit s^r Pascal estoit résident lors de la passacion de son contrat de mariage ». D'autre part, la future se constitue personnellement la somme de 3.000 livres qui lui a été léguée par défunte dame Antoinette Fontfreyde, sa grand'mère, « lors veuve de feu Victor Begon », et, en outre, la somme de 4.500 livres, montant de sa part dans la succession de sa mère, « les deux autres tiers appartenant à noble Blaize Pascal et à damoiselle Jacqueline Pascal, ses frère et sœur. »

La somme des apports de Gilberte était donc de 21.000 livres, somme assez considérable pour le temps, dit M. de Beaurepaire qui reproduit littéralement, dans le Mémoire que nous avons cité, le contrat du 15 avril 1641, avec les *fac-simile* des signatures des contractants et des témoins, et l'auteur ajoute : « A ce contrat de mariage se manifeste la simplicité des mœurs de la famille Pascal. L'acte fut passé chez le notaire, et, en fait de signatures, il n'y en eut pas d'autres que celle du notaire et de son collègue, et celles des parties contractantes, Etienne Pascal, Perier, Gilberte Pascal, Blaise Pascal, et des deux domestiques de la famille, Louis Guillier et Ignace David. Or, à cette époque déjà, c'était l'usage, quand il s'agissait de familles d'un rang distingué, que le notaire choisi par les parents se transportât au domicile de l'un d'eux, et que l'on fît signer les personnes dont le nom pouvait faire honneur aux futurs époux. » Ainsi donc, point de faste, point d'ostentation chez les Pascal, mais une modestie qui, malgré le rang et la fortune, rappelle le *res angusta domi* du poète.

—

***

Le premier enfant des époux Perier reçut le prénom d'Etienne, car ce fut son grand-père qui le tint sur les fonts baptismaux. On retrouve l'acte dans les registres de l'église Saint-Godard, de Rouen :

« 1642. Dudict jour 15e avril, Estienne, fils de noble Florin Perier, conseiller en la cour des aides de Clermont-Ferrand. P. noble homme Estienne Paschal, conseiller du roy en ses conseils et président de la cour des aides. M. damoiselle Jeanne Parrinet (1). L'enfant a esté tenu et nommé par Agnès Morel, femme de M. Quentin (2), faisant pour la dite Parrinet. »

Eloignés de l'Auvergne, les époux Perier y revenaient cependant de temps à autre, appelés par leurs affaires ou par leurs relations de famille. C'est ainsi qu'ils se trouvaient très probablement à Clermont vers la fin de l'année 1643 ou au commencement de 1644, car nous pensons que leur second enfant, Jacqueline, naquit dans cette ville, mais le 17 août 1644 Florin Perier est à Rouen, attendu qu'un document cité par M. de Beaurepaire nous le montre recevant ce jour-là la députation d'une paroisse (la paroisse du Petit-Quevilly) qui venait réclamer à propos d'une imposition.

En l'année 1645, Perier va en Bourbonnais remplir une commission du même genre que celle dont il avait été chargé en Normandie. Pendant ce temps, Mme Perier resta, sans doute, à Clermont, où son mari la rejoignit, sa tâche accomplie, et, à la fin de l'année 1646, tous deux se rendirent à Rouen (3). Ils descendirent chez Etienne Pascal, et ce fut au domicile de ce dernier que Mme Perier mit au monde, l'année

(1) Femme de Jean Perier, grand'mère paternelle de l'enfant.

(2) M. de Beaurepaire pense qu'il s'agit ici de Barthélemy Quentin, commis pour les affaires générales des gabelles de Normandie.

(3) Mémoires de Marguerite Perier.

suivante, son troisième enfant, dont l'acte de baptême a été trouvé par M. de Beaurepaire dans les registres de l'église de Sainte-Croix-Saint-Ouen.

« 26 décembre 1647. Fut baptisée Marie, fille de M. Me Florin Perier, conseiller du roy en la cour des aydes d'Auvernes, et dlle Gilbeberte (*sic*) Paschal. Son parrain M. messire Jean Halé, sr de Moufleine, conseiller d'Etat, sa marraine Marie Cavelier. »

M. de Beaurepaire estime que cet acte de baptême concerne Marguerite « la miraculée » de Port-Royal, « parce que, dit-il, on ne peut guère supposer que Marguerite Perier, dans ses Mémoires, ait oublié la naissance d'une de ses sœurs. Il est à croire que cet acte n'est autre que son acte de baptême à elle. L'erreur de date est peu considérable. Au 26 décembre 1647 on était bien près de l'année 1648. Une difficulté plus sérieuse, c'est la substitution du nom de Marguerite à celui de Marie. Mais il faut remarquer que les erreurs ne sont pas rares dans les anciens actes de l'état civil, et que, d'ailleurs, par un motif de piété, le nom pris à la confirmation avait pu prévaloir sur le nom donné au baptême » (1).

En disant qu'au 26 décembre 1647 on était bien près de l'année 1648, l'éminent archiviste de la Seine-Inférieure semble supposer que la rédactrice des Mémoires a donné elle-même cette date de 1648 comme étant celle de sa naissance. Or, il n'en est rien. Mlle Perier raconte, au contraire, que lorsque Mme Perier, sa mère, revint de Rouen à Clermont, c'est-à-dire à la fin de 1648, Jacqueline (sœur de Marguerite) avait quatre ans et quelques mois, et elle-même, Marguerite, deux ans et huit ou dix mois (2).

La vérité est que celle qui fut l'objet de « l'épouvantable » miracle, selon le mot de Pascal, est née le 6 avril 1646, à Clermont, selon toute probabilité. Malheureusement, nous ne

(1) *Op. cit.*, p. 286.

(2) *Lettres, opuscules et mémoires, etc.*, publiés par P. Faugère, Paris, Vaton, 1845.

pouvons donner son acte de baptême, car les registres de catholicité de la paroisse du Port, paroisse des Perier (1), sont incomplets : il manque, à la Mairie de Clermont, les actes baptistaires de 1639 à 1648 inclusivement, mais la date du 6 avril 1646 que nous indiquons est confirmée par l'acte constatant la sépulture de Mlle Perier, acte que nous avons publié dans notre étude « Une nièce de Pascal » (2), et encore par les « Nouvelles ecclésiastiques » relatant la mort de Marguerite (Nouvelles du 15 avril 1733).

Enfin, nous ajouterons que Marguerite Perier fut mise en nourrice dans le voisinage de Clermont, ce qui témoigne encore en faveur de sa naissance dans cette ville. En effet, dans le testament que Mme Perier, se trouvant malade à Paris, dicta le 5 août 1663 à Me Guneau, notaire, se trouve un legs de 10 livres de pension annuelle et viagère à   femme en premières noces de Jean Rochon, du bourg de Somalives, proche ledit Clermont, nourrice de lait de Marguerite Perier, seconde fille de la testatrice (3).

Le testament contient un semblable legs de 10 livres à Marie Saultegrain, « demeurant en Normandie, nourrice de lait » d'Etienne Perier, qui était né à Rouen, comme nous l'avons vu.

* * *

Il paraît donc bien établi que l'acte de baptême de l'église Sainte-Croix-Saint-Ouen ne concerne pas la fameuse pensionnaire de Port-Royal ; il se rapporte à l'une de ses sœurs,

(1) Nous lisons, en effet, dans le *Roolle des deniers communs* de la ville de Clermont pour l'année 1651 : *Paroisse du Port,* noble Florin Perier, général conseiller..... 32^#^. *(Arch. mun. de Clermont).*

(2) *Bulletin hist. de l'Auv.*, n°s 3 et 4, année 1901.

(3) Testament publié par M. le vicomte de Grouchy, dans le *Bulletin de la Société de l'Histoire de Paris et de l'Ile-de-France*, mars-avril 1890.

Il n'existe pas de lieu, en Auvergne, du nom de *Somalives*. Il y a là évidemment une erreur de scribe ou une mauvaise lecture. Il s'agit, sans doute, de Chamalières ou de Saint-Alire, faubourg de Clermont.

morte en bas-âge à Clermont, et voici sur quoi nous fondons notre assertion.

On sait que Mme Perier ne s'est pas contentée d'écrire la vie de son illustre frère, Blaise Pascal ; elle a aussi tracé la biographie de sa sœur Jacqueline, entrée en religion à Port-Royal, sous le nom de sœur Sainte-Euphémie, en 1652 (1). Or, dans cette biographie, Mme Perier raconte que son père, étant venu à Clermont vers le milieu de l'année 1649, fut accompagné dans ce voyage par Blaise Pascal et par Jacqueline.

Pendant le séjour à Clermont de la famille Pascal, plusieurs des enfants Perier (il y en avait alors quatre) (2) furent atteints de maladie : « Et même, dit la narratrice, il y eut une de mes petites filles qui mourut d'une petite vérole pourprée. Ma sœur l'assista toujours jusques à la mort, et pendant quatorze jours que dura cette maladie elle n'alla point dans sa chambre que pour dire son office ; encore prenoit-elle son tems lorsque l'enfant n'étoit pas dans les grands accidents de son mal, mais elle la servit avec tout le soin imaginable, demeurant près d'elle jour et nuit, et passant plusieurs nuits sans se coucher » (3).

Il est indubitable que c'est la petite fille née à Rouen en 1647 qui mourut ainsi à la fin de 1649 ou au commencement de 1650, dans les bras de sa tante Jacqueline. Nous ne pouvons donner la date exacte du décès, car les actes de sépul-

(1) Voici l'acte de baptême de Jacqueline Pascal que nous avons relevé aux registres de la paroisse de Saint-Pierre, de l'année 1625, conservés à la Mairie de Clermont : « Le 5e jour d'octobre entour midy nasquit Jacquette Pascal fille à noble Estienne Pascal, conser du roy, président en la cour des aydes de Montferrand, et à damoizelle Anthoinette Begon, et a esté baptizée la dicte Jacquette le 10 du dict mois en la mesme année. A esté parrin noble Bresmond Paschal. Marrine damoisele Jacquette Durand consorte à noble Begon conser esleu pour le roy en l'eslection d'Auvergne à Clairmont. — (Signé) Bresmond Pascal, Durand. »

(2) Etienne, né en 1642, Jacqueline (1644), Marguerite (1646), Marie (1647). — Il en survint deux autres dans la suite : Louis (1651), Blaise (1653).

(3) Voir Cousin, *Jacqueline Pascal*, Paris, Didier, 1862, p. 70.

ture de la paroisse du Port manquent aux archives de la Mairie pour les années qui nous occupent.

Etienne Pascal et sa fille Jacqueline séjournèrent dix-sept mois dans la capitale de l'Auvergne. Ils reprirent la route de Paris au mois de novembre 1650, et nous remarquerons en passant que la famille Perier n'était pas encore installée dans sa belle et vaste demeure de Bien-Assis, en réparation et en reconstruction depuis 1648 (1), quand Pascal père, Blaise et Jacqueline firent ce voyage en Auvergne. « Comme nous avions peu de logement, écrit Mme Perier, on avoit été contraint de faire un retranchement pour loger ma sœur dans un lieu où il n'y avoit pas de cheminée, et qui est même assez loin de toutes les chambres. Elle y passa tout un hiver sans vouloir permettre qu'on lui donnât le moindre soulagement. On ne pouvoit pas même obtenir d'elle de s'approcher du feu lorsqu'elle venoit prendre ses repas... Elle vivoit ainsi retirée dans sa chambre d'où elle ne sortoit point du tout que pour aller à l'église et pour prendre ses repas, et sans que personne de la maison y entrât, de sorte que, moi-même, quand j'avois quelque chose à lui dire, il falloit que je fisse un petit agenda ou quelque marque pour me souvenir de le lui dire, ou quand elle viendroit manger, ou quand nous irions à l'église où nous allions toujours ensemble, et c'étoit le tems où j'avois plus d'occasion de lui parler qui étoit bien court, car nous n'avions pas grand chemin à faire. »

L'étroite retraite où se complaisait ainsi Jacqueline Pascal chez les Perier était, d'ailleurs, bien loin d'être oisive : « Outre son office, ajoute Mme Perier, office qu'elle disoit régulièrement, et la lecture où elle s'appliquoit beaucoup, faisant quantité de recueils, ma sœur occupoit le reste de son tems à travailler pour les pauvres. Elle leur faisoit des bas de grosse laine, des camisoles et d'autres petits accomodements qu'elle leur portoit elle-même... »

(1) Voir Cousin, *Jacqueline Pascal*, Paris, Didier, 1862, p. 137.

Elle avait quelque chose de la trempe du génie de Pascal, a dit M. Cousin, cette fille admirable qui, jeune, spirituelle, fort recherchée et déjà l'idole des plus brillantes compagnies, abandonna tout pour se donner à Dieu, et qui, à trente-six ans, le 4 octobre 1661, mourut à Port-Royal-des-Champs, de douleur et de remords d'avoir signé, par déférence pour ses supérieurs, une transaction équivoque qu'on appelait le *Formulaire*.

Comme cet ancien qui déclarait que, parce qu'il était homme, rien de ce qui intéresse l'humanité ne le laissait insensible; nous, les compatriotes de Pascal, nous pouvons bien dire aussi que rien de ce qui a trait à notre illustre concitoyen et à sa famille ne nous laisse indifférents. C'est pourquoi, mettant en lumière des faits et des documents peu connus ou inédits, le Mémoire de M. de Beaurepaire ne devait point passer inaperçu dans notre pays d'Auvergne. Nous sommes heureux de l'avoir signalé, et, en même temps, nous avons pensé qu'il n'était pas tout à fait inutile de remettre, sur un point particulier, les choses sous leur vrai jour.

Elie Jaloustre.

Prix fait pour la conduite de la fontaine de Montferrand
5 septembre 1608

Furent présentz en leurs personnes noble François Dumas, sieur du Lac, greffier en chefs des présentations en la Cour des aides de cette ville de Montferrand, honorables hommes, Mes Joseph Sentignat, procureur en ladite Court, et sire Loys Audin, merchant (1), consulz l'année présente de la présente ville d'une part, et maître Anthoine Chappard, habitant de la ville de Clermont, pour luy et les siens, d'autre partye, lesquelz de leur bon gré et volonté, mesmes lesdits sieurs consulz sui-

(1) Le 4e consul qui ne comparait pas ici était Antoine Faure.

vant les délibératoires de ladite ville des IIIe febvrier, VIIe et dernier juilhet, XXIIIIe aoust et second du présent mois de septembre, advis, conseilz et résolutions de noble Gérard Champflour, conseiller du roy et général en ladite Court des aydes, maîtres Michel Gaschier, advocat en ladite Cour, Jehan Soubre, merchant, et Estienne Viallète, commisseres députtés aveq ledit s^{r} Dumas, consul, pour l'exécution desdits délibératoires, ont fait et font les pactes et convenences que s'ensuivent ; sçavoir que ledit Chappard, après avoir sondé, veu et visité la sourse et fontaine qui est hors les murs de la présente ville, appellée de Sainct Jehan de Ségur et suyvy aveq lesdits sieurs commisseres par diverses foys le chemin qui est de ladite ville à ladite fontayne, et s'estant du tout rendu certain et asseuré, c'est obligé et a promis par ces présentes de conduire et fere venir l'eaue de ladite fontayne dans l'encloz de ladite ville, icelle fere tirer (et) jallir à huict tuyaux qui seront chescun du calibre et capacité de ceux des basses fontaynes qui sont au devant l'esglize Notre-Dame de Clermont, et les rendre eslevés de terre de l'autheur de quatre piedz dans le jardin de l'Hospital de ladite ville, si mieux toultefois lesdits sieurs consulz (et) commisseres n'ayment fere construire leur fontayne en autre endroit de la rue dudit Hospital où l'eau puisse naturellement monter par advis dudit Chappard, et ce dans la feste de Toussaintz que l'on comptera mil six cens neufz prochaine pour le plus tard, et d'y travailher continuellement sans interruption d'euvre, tant que la disposition du temps et sayson le pourra permettre et que les matériaux seront appareilhés ; comme aussi a ledit Chappard promis d'entretenir, de sa main et industrye seulement, et fere continuellement tirer ladite fontayne à fere en la forme que dessus durant tout le temps de sa vye, et pour la conduicte d'icelle employer sa main et travail tant pour la construction de la chappelle et bassine qu'il faut fere à l'endroit de la sourse de Ségur que pour poser les vents (évents?), bastir les tuyaux de brique, poser, bastir et fere ceux de plomp, que les mufles

ou masques qui seront appliqués aux tuyaux de l'édiffice de ladite fontaine et générallement toutes autres chozes où sadite main et industrie seront requises, sans touteffois qu'il soit tenu à la fasson des fossés qu'il conviendra fere pour mettre lesdits tuyaux de terre et plomp, ains seront iceux faitz de la profondeur et largeur qu'il advisera et recouvertz aux fraiz de ladite ville, laquelle en oultre fera fere et bastir les arcades qui seront construictes sur le ruysseau ou fossés pour ladite conduicte et fournyra audit Chappard tous autres matériaux, comme tuyaux de terre, ferremens, plomp, estein, simant, masticq, chau, sable, pierre et autres requis et convenables tant pour la construction de ladite fontayne que entretennement à l'advenir; iceux fera apporter à pied d'œuvre et payera les maneuvres pour cet effect necesseres, et ensemble la piarre de tailhe que sera acheptée, ouvrée et posée aux fraiz de ladite ville en la présence dudit Chappard, le tout pour et moyennant la somme de sept centz livres qui seront payées par lesdits sieurs consulz audit Chappard, assavoir deux centz livres lors qu'il commencera de pozer lesdits tuyaux, et le surplus en fin d'euvre; et oultre sera payé audit Chappard par chacun an durant sa vye pour l'industrye et travail qu'il employera pour l'entretennement de ladite fontayne la somme de quinze livres tourn. par forme de gaiges à commençant le premier payement d'iceux du jour que ladite fontayne commencera à tirer en ung an, avec pacte expresse et convenence accordée que, où ledit Chappard ne pourroit satisfere à ladite conduicte et entretennement en la sorte et temps que dessus, nonobstant quelques empeschemens, cause ou excuze qu'il pourroit alléguer, excepté cas d'hostélité ou autre inconvénient qu'il n'eust peu prévoir, en ce cas ledit Chappard sera tenu, et s'est obligé d'estre, rendre et payer auxdits sieurs consulz ou habitans de ladite ville tous despens, dommaiges et intérestz, etc. Fait audit Montferrand, en la maison dudit sieur Champflour après midy, en présence de maîtres Anthoine Belletier, procureur en ladite Court des aides et secretère de ladite ville, et Pierre

Clémens, clerc audit Montferrand, qui ont signé aveq lesdites partyes contractans l'original des présentes, le cinquièsme jour de septembre mil six cent huit.

(*Archives de Clermont-Ferrand*, fonds de Montferrand (en classement); pièces de compte des consuls de 1608).

MÉLANGES

Extrait de la Revue *La Révolution française* du 14 novembre 1904

« M. Francisque Mège est mort le 24 septembre 1904, à l'âge de soixante-treize ans. C'est une grande perte pour nos études. Ses travaux sur l'histoire de la Révolution dans le Puy-de-Dôme sont des modèles d'érudition. Nous en avons donné la liste ici-même, t. XXXII, p. 567. Voir aussi t. XXXVI, p. 187; t. XXXVIII, p. 289; t. XLI, p. 280.

» Tous, nous devons beaucoup à M. Mège qui, le premier ou un des premiers, et avec un zèle persévérant, a appliqué une méthode scientifique à l'histoire provinciale de la Révolution. Homme de droite, M. Mège a été aussi impartial que possible. Nous saluons sa mémoire avec respect et gratitude. »

Pour le Comité de publication :

Le Secrétaire de l'Académie,

Maurice Basse.

L'Imprimeur-Gérant, L. Bellet. — 9189.

ACADÉMIE DES SCIENCES, BELLES-LETTRES ET ARTS
DE CLERMONT-FERRAND

BULLETIN HISTORIQUE & SCIENTIFIQUE DE L'AUVERGNE

PROCÈS-VERBAUX

Séance du 1er décembre 1904

L'Académie s'est réunie le jeudi 1er décembre 1904, sous la présidence de M. Brunhes, président.

— La séance est ouverte à 2 heures 1/4.

— Le Secrétaire perpétuel dépouille la correspondance et énumère les ouvrages reçus.

— Le procès-verbal de la séance du 3 novembre est lu par le Secrétaire et adopté sans observation.

— M. le Président expose que le Comité de publication a fait une démarche auprès de Mme Francisque Mège, pour lui demander de laisser paraître, au *Bulletin* de l'Académie, la fin du manuscrit du regretté M. Mège, sur *Les Cahiers de 1789 en Auvergne*.

La famille de M. Mège a fait observer que ce travail n'ayant pas été lu en séance de l'Académie, il serait plus régulier que sa publication fût décidée dans une réunion plénière.

Cette motion de publication, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

— M. le Président avise l'Académie que M. le Recteur l'a invité, d'une manière officielle, à assister à la rentrée solennelle des Facultés qui aura lieu lundi soir 5 décembre, dans

l'amphithéâtre de la Faculté des lettres. Le Président, devant assister à cette solennité en qualité de professeur à l'Académie des Sciences, demande s'il ne serait pas utile que l'Académie y fût représentée d'une façon particulière.

La Compagnie adopte cette manière de voir et délègue son secrétaire, M. Maurice Basse, à l'effet de la représenter.

— M. Alluard demande à M. Brunhes quelques explications concernant l'agrandissement de l'Observatoire du puy de Dôme. Le Président répond qu'il espère que les travaux, conduits en partie d'après les plans de M. Alluard, pourront être suivis et exécutés sans retard.

— Le Dr de Ribier donne lecture de son rapport sur les candidatures au titulariat et à la correspondance. Il se présente, aux élections de janvier, quatre titulaires et douze correspondants. Les conclusions du rapport sont adoptées par la Compagnie.

— Le Président annonce qu'il a reçu la démission du colonel Poupon, membre correspondant. Le Secrétaire est chargé de lui transmettre les regrets de l'Académie et d'insister pour le faire revenir sur sa décision.

— La séance publique des Prix de vertu est fixée au dimanche 18 décembre, à deux heures de l'après-midi. L'organisation en est confiée au Bureau, comme d'habitude.

— La parole est donnée à M. Ojardias pour sa lecture sur : *Port-Royal et Descartes en fonction de Chanut et du type auvergnat.*

Puis le Dr Roux commence sa lecture du premier chapitre de *L'Histoire de Riom.*

Ces deux travaux sont renvoyés au Comité de publication.

— La séance est levée à 4 heures par le Président.

OUVRAGES REÇUS

Mémoires de l'Académie de Metz ; 2e période; CXXXIIIe année; 3e série, XXXIe année, 1901-1902.

Annales de Baltus (1724-1756), par l'abbé Paulus ; publication de l'Académie de Metz.

Journal des savants ; novembre 1904.

Ornis ; t. XII, n° 4.

Revue de Saintonge et d'Aunis ; XXIV° vol., 6° livraison ; 1er novembre 1904.

Annales de la Société d'agriculture de la Loire ; 2° série, t. XXIV, 45° vol. de la collection ; 2° et 3° livr., 1904.

Actes de l'Académie nationale des sciences, belles-lettres et arts de Bordeaux ; 3° série, 64° année, 1902.

Revue des langues romanes ; t. XLVII (V° série, t. VII), septembre-octobre 1904.

Académie des inscriptions et belles-lettres ; Comptes rendus des séances de l'année 1904 ; bulletin de juillet-août.

Revue de la Haute-Auvergne ; 6° année, 1904, 3° fascicule.

HOMMAGES :

Eugène de RIBIER : *La Poésie patriotique contemporaine ;* extrait du « Correspondant », 1903.

Vicomte de MIRAMON-FARGUES : *Œuvres auvergnates.*

Vicomte de MIRAMON-FARGUES : *Terre maternelle.*

Dr de la VOLPILIÈRE : *De la dégénérescence épithéliale secondaire de l'utérus, consécutive à l'évolution d'un kyste mucoïde de l'ovaire.*

A. NUGER : *De l'occupation — Des droits de l'État sur la mer territoriale ;* thèse pour le doctorat.

Émile GILBERT : *Deux conflits mémorables. Empiriques et Dogmatiques et la Dispute de l'Antimoine*, Paris, Maloine, 1903.

Dr COSTE : *Ruine d'un monument celtique et vestige d'une voie romaine et de deux camps romains* (Association française pour l'avancement des sciences).

Dr COSTE : *Notice historique sur Lamontgie et Esteil.*

Dr COSTE : *Notice historique sur la ville de Saint-Germain-l'Herm.*

Dr COSTE : *Biographie de M. Convert.*

Dr COSTE : *Sur le choléra épidémique de 1849 à Gerzat (Puy-de-Dôme) ;* thèse pour le doctorat en médecine.

Capitaine TALON : *Photographie du plan en relief de la chaîne des Dômes.*

Séance publique de Distribution des Prix de vertu

L'Académie des Sciences, Lettres et Arts de Clermont-Ferrand s'est réunie en séance publique, dans la salle des Fêtes de l'Hôtel-de-Ville, le dimanche 18 décembre 1904, pour décerner les Prix de vertu provenant de la fondation du marquis du Maisniel.

Les représentants de la famille du Maisniel s'étaient fait excuser.

Sur l'estrade avaient pris place M. Brunhes, président de l'Académie, assisté du marquis de Montlaur, vice-président, et M. Maurice Basse, secrétaire. Derrière le Bureau s'étaient rangés MM. les Membres titulaires, honoraires et correspondants de la Compagnie.

Des sièges d'honneur avaient été réservés aux premiers rangs. On y remarquait : MM. le général de division d'Entraigues; général Lacroisade, commandant l'Artillerie du 13e Corps ; capitaine Buffe, représentant le Général commandant le 13e Corps ; Salze, président du Tribunal de Commerce ; colonel du Ligondès, commandant le 16e régiment d'Artillerie, plusieurs Conseillers municipaux et Professeurs aux Facultés, etc... La salle était élégante et nombreuse. Les autorités absentes s'étaient excusées par lettre.

L'autorité militaire avait bien voulu prêter le concours de la musique du 92e sous la direction de M. Théron.

Après avoir déclaré la séance ouverte, M. Brunhes, président de l'Académie, donne la parole à M. Maurice Basse pour le prologue en vers, puis il prononce l'allocution d'usage.

M. G. Seguin prend enfin la parole pour son discours sur les Prix de vertu.

Après ces discours, fort applaudis, M. Brunhes distribue

aux lauréats, Jean Raffier et Philomène Pélissière, le montant des prix qui leur sont attribués, ainsi qu'une médaille d'argent.

Quelques mots de remerciements à la nombreuse assistance, et le Président lève la séance à 3 heures 1/2.

Prologue par M. Maurice Basse

FOI, ESPÉRANCE, CHARITÉ

Lorsque Dieu créa l'homme, il orna son visage
D'incomparables traits, haut front, regard puissant ;
Et pour le rapprocher, encor, de son image,
Il remplit d'Idéal son cœur éblouissant.

Sublime en son Eden, jusqu'au jour de l'outrage,
L'homme perdit ces dons en désobéissant ;
Mais, parmi les débris qu'il sauva du naufrage,
Des précieux trésors possédés en passant,

L'homme put conserver le droit de se connaître.
En son âme, il garda, grâce aux pitiés du Maître,
Sa noble vision du Vrai, du Bien, du Beau ;

Et ce fut la Vertu, d'y conformer sa vie.
Sur sa terre déchue, à la nuit asservie,
L'homme emporta, du moins, cet immortel flambeau.

* * *

Au nombre des vertus, brillent toutes premières
L'Espérance, la Foi, la douce Charité ;
Elles frappent aux seuils des plus humbles chaumières,
Pour consoler les maux de notre humanité.

Quand la Foi, dans un cœur, a jeté sa semence,
Elle fait de cet homme un être plus qu'humain ;
Il sent en lui son Dieu ; dans l'univers immense,
Il découvre partout sa présence et sa main.

Il voit qu'à la Raison le miracle s'impose,
Que la Nature abonde en faits mystérieux,
Qu'un voile obscur revêt la plus vulgaire chose;
Mais qu'un Être infini fit ces biens précieux.

Si son esprit borné ne peut percer ces voiles,
Il ne s'insurge pas où sa raison faiblit,
Et, parce qu'il ne peut embrasser les étoiles,
Il n'en conclut jamais au néant de la nuit.

Il sent qu'un Être immense est caché dans sa brume,
Sans limite, absolu, d'énigme enveloppé ;
Mais que cet Être est bon et que son souffle allume
Ces feux révélateurs, à notre œil écloppé.

Il cherche, mais soumis ; et sans impatience
Il compte sur ce Dieu pour abattre, plus tard,
Ces murs de l'Au delà que son peu de science
Lui démontre interdits jusqu'au jour du départ.

Lorsqu'il en est chagrin, il écoute lointaines,
Venant je ne sais d'où, d'enveloppantes voix ;
Sa foi s'exalte et prend des forces surhumaines
Pour crier, jusqu'au ciel : « Je suis sûr et je crois ! »

Il sent que dans son corps vit, s'épanche et palpite
Un atome émané du grand Être infini ;
Et des êtres finis lorsqu'il se voit l'élite,
Il dit : « Merci, mon Dieu, que ton nom soit béni ! »

Il croit jusqu'à mourir ! C'est ainsi qu'aux arènes,
Les chrétiens s'offraient nus à la dent des lions,
Que la vierge et l'enfant, fronts clairs, lèvres sereines,
Confondaient les Césars de leurs rébellions.

Ils répétaient ton nom, ô Christ, dans leurs souffrances ;
Perdus dans leur extase, au monde presque morts,
Ils revivaient déjà, là-haut, leurs espérances,
Alors que le bourreau s'acharnait sur leurs corps.

Mais, sans aller si loin, dans l'existence terne,
Heureux ceux dont la Foi soutient les cœurs lassés
Et qu'elle mène aux cieux par l'envolée interne !
Et qu'il faut plaindre, hélas! ceux qu'elle a délaissés !

La Foi, comme un palmier, rafraîchit de son ombre
Et sauve des néants et de l'aridité ;
Oui ! dans notre désert, ses bienfaits sont sans nombre,
Car sa fleur, c'est l'Espoir ; son fruit, la Charité.

* * *

Quel rayonnement doux dans ce mot « Espérance ! »
Qu'une voix a porté, dans les ombres du soir,
Aux êtres que la Vie a broyés d'une transe,
Ou qu'un destin cruel, de haut, a fait déchoir.

L'homme dont un sanglot torturait le visage,
A senti remuer ses sens endoloris ;
Il a tendu l'oreille au céleste message ;
Son être a revibré dans ses échos meurtris.

C'était un enfant blond qu'un râle d'agonies
Vous a pris, dans un rire, et bien vite emporté ;
Et les parents s'en vont, le suivre, aux gémonies,
Rêveurs du premier mot qu'il leur avait chanté.

Vierge aux traits radieux, printemps à son aurore,
L'horrible messagère a fermé tes yeux noirs ;
Et l'époux amoureux qui les a vus se clore,
A peine à ses matins, voudrait en être aux soirs !

Sur ces biens envolés, néant, poussière et cendre,
L'homme, comme jadis, sur son Eden perdu,
Pleure ses souvenirs, sans pouvoir s'en défendre,
Chêne découragé que l'orage a tordu !

Mais l'Espérance parle ! Aux souffles qu'elle apporte,
Sur la cendre oubliée, une graine a germé ;
Un lierre en est sorti, de sa verdure forte
Recouvrant la ruine et le chêne abîmé.

Il a puisé sa vie aux sources éternelles
Que la Foi fait jaillir des peines, du chagrin ;
Pour aller jusqu'au bout des étapes nouvelles,
Leur onde a ranimé le cœur du pèlerin.

Douce Espérance ! Ainsi, tu viens, libératrice,
Verser ton baume au front de l'homme terrassé.
Le destin est vaincu : seule, une cicatrice
Reste du mauvais sort que ta voix a chassé.

* * *

Le Monde dit, très haut : « Heureux ceux qui possèdent ! »
« Le pauvre aura mon ciel ! » lui répond le Seigneur,
« Il n'est point fait pour ceux que les trésors obsèdent.
» Le Bien est le seul or dont j'aime la teneur. »

» Heureux sera celui qui va, la main ouverte,
» Le cœur large, au devant des tristes d'ici-bas !
» Qui leur donne en mon nom s'appauvrira sans perte ;
» Et quand viendra mon jour, je ne l'oublierai pas. »

De ce mot qui faisait un frère de l'esclave
Et proclamait, pour tous, la même humanité,
De lui seul, au milieu de la payenne épave,
A pu naître, inconnue alors, la Charité.

On put voir, étonné, l'esclave aimer son maître ;
Voir un centurion couper, un froid matin,
Son manteau, pour couvrir, en Novembre, un pauvre être,
En ce jour que, depuis, on nomme Saint-Martin.

Le Monde sut choisir entre les philosophes
Qui prônaient l'existence en soi-même, et, hautains,
Toisaient, d'un piédestal, humains et catastrophes
Et les gestes sans voix des bons Samaritains.

C'est ainsi qu'apparut l'esprit de sacrifice,
Elément principal du don de Charité,
Mot dur, mais plus divin que celui de Justice
Et vingt fois séculaire en sa sublimité.

Le Christ, par son exemple, en a couvert la terre ;
Tous les âges ont vu d'innombrables martyrs
Quitter foyer, parents, pour l'existence austère,
Conduits par leurs ardeurs ou par leurs repentirs.

Ils vont aux miséreux et soignent leurs blessures,
Souvent celles du corps, toujours celles du cœur,
Veuve, orphelin, vieillard, toutes les meurtrissures,
La plaie ou le chagrin, l'opprobre ou la rancœur !

* * *

Lorsque ces trois vertus illuminent la route,
Le devoir terne et gris s'éclaire de plaisir,
L'homme va le trouver, le suit, quoi qu'il en coûte,
Et s'il trébuche, même, il peut se ressaisir.

S'il survient un bonheur, un amour à sa vie,
Il sait sa joie, en lui, la vivre et la goûter ;
Mais son âme, à ces biens, ne s'est pas asservie ;
Il sait que la douleur aussi doit exister ;

Et sans aucun regret, au tour d'heures amères,
Courageux, il soutient, en leur réalité,
Les assauts imprévus destructeurs de chimères,
Inséparables maux de notre humanité.

Du fleuve qu'il descend, la cristalline source
Est lointaine déjà ; franchis sont ses remous ;
Au soir, près d'atterrir, son esquif, dans sa course,
Par le calme, le berce, en balancements doux.

Il porte ses regards, en fin de ses voyages,
Sur le chemin couru depuis le bois natal,
Amours, chagrins, efforts, jetés dans les sillages,
Comme eux évanouis aux flots du temps brutal.

Mais son cœur est joyeux, car belle est la soirée,
Présage d'un matin qui ne doit pas finir.
Derrière le couchant et sa lueur dorée,
Il prévoit éternel l'azur de l'avenir.

Sur le fleuve qui coule au sein des mers prochaines
Il fit sa traversée, aux flots de la Vertu ;
Sa voile ne contint ni déshonneurs, ni haines
Et, s'il connaît le mal, c'est qu'il l'a combattu.

Il s'est dit bien souvent, en cheminant sa vie,
Qu'il lui faudrait partir de son terrestre hôtel ;
Quand il arrive au bout de la route suivie,
Il accueille la mort d'un sourire immortel !

* * *

Vous qui, de ce passant, pratiquez la sagesse,
Vos cœurs, humbles amis, n'enferment rien d'amer :
Et le Seigneur, pour vous, aura toute largesse,
Quand vos barques iront à l'Eternelle mer.

Continuez le bien ! Allez sans défaillance
Amassant la Vertu, cet or de bon aloi :
Et si l'on demandait : « Pourquoi votre vaillance ? »
Répondez ces trois mots : « Amour, Espoir et Foi ! »

Discours de M. Brunhes

Mesdames, Messieurs,

En présidant à la Sorbonne, le 9 avril dernier, la séance de clôture du Congrès annuel des sociétés savantes de Paris et des départements, l'éminent directeur de l'Enseignement supérieur, M. Bayet, consacrait au passé de nos Académies provinciales et à leur rôle présent quelques lignes qui sont un hommage à leur œuvre et que je tiens à citer :

« A une époque, disait-il, où la situation de nos Facultés était singulièrement précaire, ce sont vos sociétés qui, courageusement, se sont mises à l'œuvre ; ce sont elles qui se sont constituées les gardiennes fidèles et vigilantes de nos antiquités nationales, qui ont exploré les bibliothèques et les archives, étudié nos monuments, recherché jusque dans le sol les débris de notre passé ; ce sont elles qui ont amassé le trésor de documents de toute sorte dont M. de Lasteyrie a assumé la tâche de diriger l'inventaire. S'il est possible d'écrire aujourd'hui, d'après des données nouvelles et plus sûres, l'histoire de la France, c'est vous qu'il en faut remercier, car vous avez travaillé à la constituer région par région, et, par là, vous avez bien mérité du pays, car ce culte de la petite patrie, que vous avez pieusement entretenu, est comme la pierre angulaire du culte de la grande patrie.

» Ce que je souhaite ardemment pour ma part, c'est qu'entre vos sociétés, dont le rôle dans l'avenir ne doit cesser de

s'accroître, et entre nos jeunes Universités, se conclue une alliance toujours plus étroite, toujours plus fructueuse. Partout où elle s'est établie, elle a donné les plus heureux résultats. Rien ne serait plus contraire à l'esprit scientifique qui doit nous animer tous, que des défiances ou des jalousies injustifiées. Si actives qu'aient été vos recherches dans le passé, le domaine qui s'ouvre à vos explorations futures est assez vaste pour que toutes les bonnes volontés y trouvent leur emploi. »

Je ne crois pas, Messieurs, que beaucoup de sociétés savantes aient, plus que la nôtre, le droit de s'approprier une part de ces éloges, ni que beaucoup soient mieux disposées à profiter de ces conseils. L'un de mes prédécesseurs à ce fauteuil, en qui j'aime à saluer l'un des collègues bienveillants dont le patronage m'a fait entrer parmi vous, rappelait, il y a trois ans, que l'Académie de Clermont a reçu en 1875 un prix de 1,000 francs du Comité des travaux historiques, comme étant une des sociétés savantes « dont les travaux ont le plus contribué aux progrès de l'archéologie nationale ». Distributrice de récompenses, l'Académie est fière de songer que l'affection filiale dont elle entoure le trésor de nos souvenirs locaux et son culte fidèle pour ces reliques que sont nos ruines, lui ont valu, à elle aussi, son prix de vertu. Si son histoire est faite depuis 1747, d'alternatives de prospérité et de mauvais jours, d'alternatives, faut-il le dire, d'activité et de somnolence, elle a de tout temps compté dans son sein des hommes qui ont eu la conception la plus nette de son devoir et de son rôle. L'un de ces hommes qui, sans aucune recherche des honneurs et du bruit, travaillent avec une inlassable persévérance et qui sont l'honneur et la parure des Académies provinciales, nous a été enlevé il y a quelques mois, et le grand vide que laisse parmi nous la mort de M. Francisque Mège ne sera pas comblé de longtemps : il me semble que l'exemple et les écrits de cet homme de bien, qui fut un travailleur infatigable, sont la plus éloquente illustration des idées de décentralisation intellectuelle que ne cessent

de prêcher les rénovateurs de notre enseignement supérieur; et qu'à ce titre on me pardonnera peut-être de me souvenir de la tradition du XVIIe siècle qui, de toute oraison funèbre, faisait une prédication, et, à mon tour, de faire de l'éloge de notre confrère un enseignement.

M. Francisque Mège appartenait à l'Académie depuis 1865; on peut dire que toute sa carrière d'écrivain a été consacrée à une œuvre unique: l'histoire de sa province pendant la période révolutionnaire. L'assemblée provinciale de 1787, les cahiers des bailliages, la vie et la correspondance des députés du Puy-de-Dôme aux assemblées successives, de Gaultier de Biauzat à Georges Couthon, l'organisation du département du Puy-de-Dôme, tout cela revit dans les quarante volumes de Francisque Mège, sans que jamais l'intérêt porté aux hommes et aux choses de cette époque, déjà lointaine et pourtant si près de nous, altère chez l'historien la sincérité du récit ou la clarté de la vision. Curieux du détail caractéristique, du document révélateur de la vie moyenne, M. Mège était plus préparé que qui que ce fût à s'intéresser à la vaste enquête récemment organisée par le Ministère de l'Instruction publique sur la vie économique de la France pendant la Révolution; et ce n'est plus une indiscrétion que de dire qu'au moment même où la mort est venue interrompre son labeur, il allait être nommé président de la Commission chargée de recueillir ces documents pour le département du Puy-de-Dôme.

Mais l'Académie de Clermont a envers lui une obligation spéciale, qui suffirait à justifier l'hommage spécial qu'elle lui rend aujourd'hui: l'Académie ne saurait oublier que l'historien de la Révolution dans la ci-devant Basse-Auvergne a été l'historien de l'Académie de Clermont; et que son livre sur l'*Origine et les travaux de l'Académie des sciences, lettres et arts de Clermont-Ferrand*, reste le modèle de la monographie d'une société locale.

Pour M. Francisque Mège, l'Académie, vieille d'un siècle et demi, a un passé; elle est une tradition et, par là même,

une force. Mais la piété filiale de notre historien n'exclut ni la clairvoyance ni la franchise : il n'a garde de tomber dans un travers dont ne sont pas toujours exempts les écrivains et les romanciers qui, dans ces dernières années, se sont fait les propagandistes et les défenseurs de l'idée de tradition, et à qui il arrive de confondre parfois immobilité et continuité ; il est prudent, j'en conviens, de ne pas procéder en toute chose par sauts brusques et par bonds à travers l'abîme ; on aurait tort d'en conclure que le plus prudent est encore de ne pas marcher. Aucune amélioration ne va sans se heurter à quelque routine ; et si l'on a bien fait de se guérir de cette folie de rupture brutale avec le passé qui était générale à la fin du XVIII° siècle, quelques-uns oublient trop qu'une des fonctions nécessaires à la vie est, avec la nutrition, la désassimilation.

Personne ne le comprenait mieux que le confrère qui a rempli longtemps, et jusqu'à son dernier jour, dans notre société, les fonctions de président du comité de publication : il nous a donné des preuves de sa largeur d'esprit dans une circonstance à laquelle on n'a pas, à mon sens, donné une assez large publicité.

Plus pittoresque à coup sûr pouvait être l'empilement des livres et des collections de l'Académie dans une chambre encombrée, et plus patriarcal le procédé qui consistait à emporter les publications à volonté et à les rapporter... quand on y pensait. Lorsque l'occasion s'offrit pour nous de rompre avec une méthode par trop primitive, et d'avoir, grâce à un bibliothécaire tout à fait au courant des règles modernes de classement des livres, nos collections régulièrement vérifiées, complétées et reliées, notre président du comité de publication, interprète autorisé de tous ceux qui, à l'Académie, se servaient des livres, émit sans hésiter l'avis que les avantages proposés valaient bien l'abandon d'une partie de notre pouvoir absolu sur notre bibliothèque ; et qu'il convenait que l'Académie signât au contrat par lequel l'Université et la ville de Clermont, mettant en commun leurs richesses, fon-

daient à frais communs une bibliothèque commune. On a coutume, Messieurs, de répéter que les Auvergnats sont routiniers, et il nous arrive de le répéter nous-mêmes : eh bien, ce contrat qui porte les signatures de M. Zeller et de M. Renon, entre la Ville et l'Université, c'est quelque chose qui, en France et jusqu'à ce jour — pardonnez-moi d'employer l'expression courante à Clermont — *ne s'était plus fait* et *ne s'était plus vu*. Si l'idée d'une bibliothèque commune où les doubles emplois sont supprimés, où les frais généraux sont réduits, a, depuis deux ans, fait du chemin, n'oublions pas que d'ici est partie l'impulsion, et que c'est l'Auvergne qui a eu cette initiative. Et ajoutons très haut que ce qui, peut-être, plus malaisément encore se fût rencontré ailleurs — et j'ai des raisons formelles de le dire — c'est le concours cordial apporté à cette œuvre de concentration d'efforts et de mise en commun d'instruments de travail par une Académie jalouse, à juste titre, de ses prérogatives.

Si nous assurons en effet à nos livres le gîte et le vêtement, nous acceptons en retour de les laisser en dépôt, à titre perpétuel, à la bibliothèque de la Ville. Ils y restent catalogués sous une rubrique spéciale, avec un signe distinctif qui les fera toujours reconnaître et qui nous permettrait de les reprendre le jour où il faudrait invoquer la clause de divorce que les hommes de loi ont insérée dans le contrat intervenu entre la Ville et l'Université. Il n'y en a pas moins, de notre part, un sacrifice dont tous nos concitoyens vont être appelés à bénéficier. Il y aurait même un abandon de notre droit de propriété, si nous voulions entendre le mot au sens absolu que lui donnent le droit romain et notre Code civil français, de droit d'user et d'abuser, *jus utendi et abutendi*, comportant ce qu'ailleurs — et à propos de la dégradation des pentes de nos montagnes par nos moutons — j'ai appelé le droit d'obstruction et de destruction ; il n'y a pas renonciation véritable à notre propriété, si nous nous faisons de la propriété une conception moins étroite et plus haute, et si nous ne sommes pas de ceux qui aimeraient mieux renoncer à la possibilité

pratique d'user de leur bien qu'au droit théorique d'en abuser.

L'Académie se doit à elle-même de proclamer bien haut de quelle large intelligence des conditions modernes du travail scientifique elle a fait preuve en cette occurrence ; elle le doit beaucoup moins pour s'attirer de vaines louanges que pour susciter des imitateurs. D'autres sociétés plus jeunes, également dévouées à la science et à l'Auvergne, quoiqu'elles soient moins riches de livres et qu'elles ne puissent apporter en dot que des collections provenant d'échanges plus récents, auront à cœur, j'en suis sûr, de rivaliser avec nous : en suivant le conseil que leur donnait naguère, en termes persuasifs, le nouveau recteur qui préside aux destinées de l'Université de Clermont; elles suivront l'exemple de leur aînée, qui, la plus traditionnelle de nos sociétés locales, s'est montrée la plus novatrice.

Aux railleries inoffensives et classiques qui n'ont jamais épargné les académiciens de province, de tels exemples seront toujours la plus généreuse et la plus spirituelle des réponses. Une brochure de 40 pages, publiée en 1788 sous le titre de « Lettre d'un jeune homme de 22 ans sur le voyage d'Auvergne de M. Legrand d'Aussy », contenait à l'adresse de l'Académie de Clermont des appréciations médiocrement flatteuses que la fidélité de notre historien nous a religieusement conservées : « Pour moi, disait l'auteur anonyme de la brochure, j'ose assurer que, de toutes les sociétés littéraires qui existent en France — et le nombre n'en est pas petit — la nôtre est la plus paresseuse, la plus languissante et la plus inutile... Il n'est établi, je crois, qu'une assemblée publique par an, et les Clermontois y sont conduits, non par l'envie de s'instruire et d'encourager les talents, mais pour saisir dans les discours qu'on y prononce, tout ce qui pourra servir d'aliment à une plaisanterie insipide qu'on rend plus insipide encore autour de quelques tables de jeu ou dans les soupers de société. »

Si l'auteur, qui n'a pas jugé bon de se faire connaître, est

un témoin suspect, n'oublions pas que c'était l'époque des tirades grandiloquentes et de la rhétorique ampoulée ; c'était l'époque où l'on prononçait en séance publique des discours comme ce *discours sur la Patience*, dont le texte n'est pas venu jusqu'à nous, mais dont il nous reste l'appréciation typique de la *Feuille hebdomadaire de la province d'Auvergne :*

« Cet écrit, d'un style doux, prononcé d'une voix sensible, tout peignait l'excellent caractère de M. Couthon, auteur et lecteur de ce charmant morceau. »

Depuis lors, heureusement, les goûts des hommes d'étude et ceux même du grand public, se sont transformés. Le développement des sciences de la nature et des sciences historiques nous a quelque peu guéris de cet amour du vague et des termes généraux qui passa longtemps pour la marque du style noble. Ce n'est plus la nature, ce sont aujourd'hui les intelligences qui ont horreur du vide. Les plus frivoles se montrent plus curieux de faits et plus exigeants en matière de démonstration ; et nous voyons jusqu'au culte de la tradition se vivifier au souffle d'un esprit scientifique, fait de précision et de probité.

Dans le grand mouvement d'opinion qui a remis en honneur en France les parlers locaux, l'attention sympathique des maîtres de la science du langage n'a-t-elle pas devancé l'enthousiasme des félibres et des cigaliers ? Et la science étrangère ne nous a-t-elle pas donné, là encore, l'exemple du souci et du respect de nos propres traditions ? La consécration solennelle donnée à la langue du midi de la France, par l'attribution d'un des prix Nobel de 100.000 francs au grand Mistral, nous permet de mesurer le chemin parcouru depuis l'époque où tous les parlers romans étaient dédaigneusement traités de patois, et, comme tels, méprisés et ignorés.

La recherche de ce qui survit de ces antiques parlers, dans nos vieilles terres, est une des œuvres bien faites pour tenter l'activité laborieuse d'une société locale : M. Francisque Mège, aurait voulu, en 1865, que l'Académie se mît à la tête de « la double création d'un glossaire des idiotismes et d'un

dictionnaire du patois auvergnat » ; il essaya plus tard, chaudement appuyé par M. le doyen Chotard, qui devait de si près le suivre dans la tombe, de faire entreprendre par l'Académie la nomenclature des noms de terroir ou de *Lieux dits* de tout le département. Je n'insisterai pas sur ces tentatives qui aboutirent, hélas, à la nomination de commissions, lesquelles peut-être nommèrent des sous-commissions, lesquelles ne firent rien. Je les rappelle seulement pour affirmer qu'il y a là des initiatives qui méritent d'être reprises ; et qu'il y a quelques-uns de ces projets qui, peut-être, sont moins loin qu'on ne croit de passer à l'état de réalités. Le but que l'Académie doit ne pas perdre de vue est le suivant : fournir à ceux de ses membres et de ses correspondants qui s'intéressent à une question à laquelle ils sont en mesure d'apporter une collaboration effective, le minimum indispensable de notions scientifiques pour que les observations de chacun puissent acquérir un intérêt d'ordre général, et pour éviter que les efforts épars ne soient frappés d'impuissance, faute de coordination.

Le grand problème qui se pose aujourd'hui chez tous les peuples, dans l'ordre social, de la part à laisser à la libre initiative de l'individu et de la part à faire à l'organisation que réclame la société, s'est depuis longtemps posé sous la forme la plus impérieuse dans l'ordre de la recherche scientifique : si dans l'élaboration des découvertes, les suggestions de l'esprit qui souffle où il veut, restent l'apanage du petit nombre, la volontaire acceptation d'une discipline définie, est de plus en plus, pour le grand nombre des chercheurs, la condition rigoureuse de l'utilité pour tous.

Une société comme la nôtre n'a-t-elle pas précisément pour rôle de faire accepter à ceux qui viennent à elle, les règles tutélaires sans lesquelles les recherches les plus actives seraient stériles et les efforts les plus méritoires seraient perdus ? Elle doit avoir la légitime ambition d'exercer une direction, et se souvenir que ceux-là seuls peuvent compter être des dirigeants, qui se seront donné la peine de diriger.

Je ne saurais mieux conclure qu'en vous citant encore une page de l'historien de l'Académie, admirable programme de travail, dont l'actualité vous frappera davantage si vous voulez bien réfléchir qu'elle date de plus de vingt ans, et qu'ainsi elle est antérieure aux premières réformes par lesquelles M. Liard préludait à la reconstruction des Universités provinciales :

« Si une société savante de province veut vivre..., il faut qu'elle se livre à des recherches, à des travaux utiles ; il faut ensuite que ces recherches, que ces travaux n'aient qu'un seul objectif, la province où la société est constituée.

« ... Donc, plus de ces amplifications philosophiques et poétiques, plus de ces dissertations déclamatoires, de ces pastiches incolores, de ces traductions latines ou grecques dont on abusait quelquefois jadis. Une Académie de province doit se cantonner entièrement dans son home, dans son chez soi, et borner ses recherches scientifiques, historiques et littéraires aux choses locales. C'est sur ce terrain de la petite patrie, de la province natale et sur celui-là seul qu'elle doit s'exercer et travailler. C'est là, maintenant, qu'est la seule raison d'être des sociétés savantes. C'est en cultivant ce domaine restreint, mais bien étendu encore, qu'elles ont chance de trouver des voies non frayées à parcourir, des découvertes à faire, un rôle original et personnel à remplir. C'est par ces études locales qu'elles pourront réveiller le patriotisme de leurs concitoyens et qu'en leur parlant de choses qui sont autour d'eux, qui touchent à leurs ancêtres, à leur famille, à leurs possessions, elles finiront par les intéresser et les amèneront à se départir de leur indifférence habituelle pour les occupations de l'esprit. C'est par ces études locales enfin et par ces études seules que les sociétés pourront coopérer sérieusement au progrès général et faire leur partie dans le grand concert de l'humanité. »

Discours de M. Seguin

Messieurs,

Rien ne m'excuserait à mes yeux d'occuper cette place si je ne savais qu'un des caractères distinctifs de la vertu, dont j'ai assumé la lourde charge de vous entretenir, est la simplicité et qu'il ne saurait lui déplaire d'être louée simplement.

Ceux que, pour remplir les pieuses intentions du marquis du Maisniel, nous venons glorifier aujourd'hui, sont des gens modestes, de petites gens. En dehors de la sphère bien restreinte où, comme un parfum, se manifestait la beauté de leur vie morale, qui donc les connaissait, quel écho avait redit leur nom? Et c'est un pèlerinage au pays trop délaissé des humbles vertus que nous allons entreprendre.

Pourquoi faut-il que, dans le but trop évident d'augmenter vos mérites, j'aie été choisi pour vous servir de guide. N'aurait-il pas été plus sage, en refusant l'honneur que mes collègues m'ont fait, de m'abriter derrière ce que nous appelons, au Palais, un déclinatoire d'incompétence.



Philomène Pélissière est une jeune fille de dix-neuf ans, née sur ces hauts plateaux qui, du sommet des Dore, descendent doucement vers la Corrèze, dans ce pays dont j'ai si souvent goûté le charme, où les horizons sont vastes, où le printemps couvre la lande de bruyère rose et sème, à pleine main, dans les prés, la plus merveilleuse des flores.

Mais la vie du paysan y est précaire et rude et le moindre événement fâcheux semble devoir entraîner avec lui la misère comme une inévitable conséquence.

Tel est le milieu où est élevée notre héroïne. Les pauvres champs que cultive le père sont grevés de dettes et la mère

est malade. C'est la fille aînée, c'est Philomène qui, dès l'âge de neuf ans, deviendra la petite maman de ses frères et sœurs.

Ecoutons ceux qui ont été auprès de nous les répondants de cette jeune fille : « La mère, morte l'an dernier, a eu onze enfants, mais elle était restée longtemps malade et passait chaque année plusieurs mois sans quitter le lit. Elle ne travaillait jamais et sa santé ne lui permettait même pas d'allaiter ses enfants, qui tous, à l'exception de l'aînée, ont été élevés au biberon. »

Vous imaginez-vous, alors que le père est absorbé par les travaux des champs, cette nichée nombreuse qui n'a pas pour se grouper et pour trouver un refuge les ailes maternelles?

Philomène Pélissière suffira à tout et à tous. C'est elle qui élèvera les petits et soignera la mère, c'est elle qui tiendra le pauvre ménage.

Et ce ménage est bien tenu, et les vêtements des enfants sont raccommodés et propres. La propreté, chose d'autant plus méritoire et j'oserai dire d'autant plus vertueuse qu'elle apparaît trop souvent dans nos montagnes comme un luxe superflu, règne dans la maison.

Telle est l'œuvre de cette jeune fille que l'Académie propose à notre admiration et à laquelle la commission a décerné un prix de six cents francs.

Certes, elle n'a point accompli de ces actions d'éclat où, dans un élan superbe, un homme risque sa vie pour sauver son semblable. Sa vertu est timide, humble et obscure. C'est la vertu qui s'ignore dans toute sa simplicité et son charme puissant, et l'on peut lui appliquer le mot de Thureau-Dangin : « Je dirais de sa vertu que c'est une vertu terre à » terre, si son caractère propre n'était précisément de venir » du ciel et d'y tendre. »

* * *

La vie du second de nos lauréats pourrait aussi nous per-

mettre de démentir le mot méchant de La Rochefoucauld : « La vertu n'irait point loin, si la vanité ne lui tenait com- » pagnie. »

Quelle place a tenu la vanité dans la vie de Jean Raffier ?

C'est un pauvre cantonnier, âgé aujourd'hui de 64 ans, et qui, ainsi que l'indiquait le marquis du Maisniel, « étant nécessiteux lui-même a exercé la bienfaisance envers des étrangers. »

Ce cantonnier a une nombreuse famille, il n'a pas d'autre ressource que son modeste salaire. Il y a dix-huit ans, sa femme se charge d'une enfant malingre et chétive, dont la mère est morte en lui donnant le jour.

Si tout d'abord les mois de nourrice sont à peu près régulièrement payés, bientôt le père qui s'est remarié, qui a fondé une nouvelle famille, oublie celle qu'il a confiée à des mains mercenaires. Mais que ces mains seront douces, que le cœur de ses parents adoptifs sera tendre pour la frêle abandonnée.

Elle a pris sa place au foyer familial, elle s'est fortifiée, elle a grandi.

Lorsqu'elle atteint sa douzième année, c'est-à-dire l'âge où à la campagne les enfants, bergers ou bergères, commencent à se rendre utiles, Raffier et sa femme éprouvent un scrupule admirable. Maintenant que, grâce à leurs soins, le petit oiseau qu'ils ont recueilli peut voler de ses propres ailes, ne doivent-ils pas rendre Adrienne à son nid.

Le père reprend donc sa fille et la ramène à Clermont, dans cette demeure où une autre femme a pris la place de la mère depuis longtemps oubliée.

Plusieurs mois s'écoulent. Raffier et sa femme ne savent ce que devient Adrienne dont pourtant ils n'ont pas perdu le souvenir. Ecrire ? mais une lettre est chose d'importance, difficile à faire, et puis leur répondrait-on ?

La femme Raffier entreprend alors le voyage, long et coûteux pour sa modeste bourse, de Saint-Julien-de-Coppel à Clermont.

Hélas, l'enfant qu'elle retrouve, ce n'est plus la mignonne

campagnarde aux joues roses qui, là-bas, était la joie de la maison.

Elle a pleuré, elle est pâle. Que se passe-t-il donc, et la mère Raffier entend, le cœur gros, d'amères confidences. Elle revient bouleversée. Son mari n'hésite pas, avec elle il repart pour Clermont.

Aucun obstacle ne les arrêtera, aucune démarche ne leur paraîtra pénible pour parvenir à leur but. Ce qu'ils veulent, c'est qu'on leur rende leur enfant d'adoption puisqu'aussi bien elle était chez eux plus heureuse.

Ils ne peuvent invoquer aucun droit, ni ceux que donnent les liens du sang, ni ceux que la loi consacre. C'est au nom de leur amour qu'ils parlent.

C'est pour cela aussi qu'ils seront écoutés et que le père d'Adrienne rendra celle qui est sa fille à ceux qui ne sont pour elle que des étrangers, mais qui l'aiment. — Joyeux, Raffier et sa femme ramèneront dans l'humble maison de Saint-Julien-de-Coppel l'enfant qu'ils ont retrouvée, qu'ils ont reconquise.

S'il est des expéditions plus fameuses, je n'en sais pas de plus noble et de plus touchante.

Cependant, il faut songer à l'avenir, et Raffier fera pour Adrienne ce qu'il n'a pas fait pour ses autres enfants.

Afin de la mettre en mesure plus tard de gagner sa vie, il la placera en apprentissage à la Providence de Billom. Il faudra pour cela qu'il fournisse et son modeste trousseau et la somme, pour lui considérable, qui constitue la pension d'entrée.

Adrienne y serait encore, mais voici que l'an dernier la femme de Raffier est morte, les enfants, mariés, vivent au loin et le père reste seul à la maison. Sa fille adoptive vient y reprendre sa place.

L'arbre divin de la charité porte des fruits qui sont doux pour celui qui fut charitable, et la présence à son foyer de cette grande jeune fille, pour laquelle il fut si tendre, va-t-elle enfin récompenser Raffier de tout ce qu'il a fait pour elle ?

Non, messieurs, car au moment même où notre compagnie apprenait l'histoire si touchante que, sans artifice de langage, je vous ai simplement racontée, Raffier donnait une nouvelle preuve de l'esprit généreux qui l'anime.

Il a bien voulu se sacrifier, il ne veut pas qu'Adrienne se sacrifie pour lui. Elle a vingt ans, Raffier est au soir de la vie, de cette vie qu'il passa à faire le bien, quel serait le sort de cette jeune fille, quel serait son avenir si elle lui consacrait sa jeunesse !

Il a donc cherché pour elle une place, il a voulu qu'elle partît, et le jour où elle s'en est allée, un témoin de la scène nous disait que le pauvre vieux, à nouveau resté seul, n'avait pu, sans verser des larmes, subir cette dernière et volontaire épreuve.

Tel est l'homme auquel l'Académie décerne un prix de 400 francs.

***

Je puis bien dire qu'elle a été, à un double titre, heureuse de compter Raffier au nombre de ses lauréats.

D'abord, n'a-t-il pas donné un magnifique exemple de cette persistance dans l'effort qui me paraît le signe caractéristique de la vertu.

Et puis, pourquoi ne pas l'avouer, peut-être sommes-nous bien aises de couronner en Jean Raffier un représentant vertueux de notre sexe.

On a constaté, en effet, que la proportion de la vertu, de la vertu académique s'entend, et je ne parle que de celle-là, est singulièrement favorable aux femmes.

Si nous parlions statistique, nous verrions que la chose est d'autant plus humiliante pour nous, qu'en matière criminelle la proportion dont je vous parlais est absolument la même, sauf qu'elle est retournée.

Soyons donc modestes et reconnaissons que la vertu apparaît bien plus fréquente chez le sexe auquel n'appartient aucun des membres de l'Académie de Clermont.

Je ne puis penser toutefois que M. du Maisniel, en nous choisissant pour les exécuteurs de ses intentions généreuses, ait voulu seulement nous donner l'occasion de faire, si méritoire et utile qu'il soit d'autre part, un acte d'humilité.

Cette miséricorde à laquelle nous décernons des prix n'est pas une sensibilité vague et oisive.

Elle s'est affirmée par des actes.

Et si, pour parler le langage de M. de Montyon, « il faut qu'une action louable soit louée, » c'est que de cette mise en lumière une leçon résulte, c'est que, comme dit Joubert, « Tout s'apprend, même la vertu ».

Mais voici qu'apparaît le péril de ma tâche.

« Je me plais à prêcher et le Seigneur bénit mes homélies », disait à Gil Blas le vieil archevêque de Grenade.

Je ne me sens au contraire nul goût pour les homélies et ne voudrais pas, mesdames, vous faire un sermon qui, écouté par vous avec bienveillance, n'en serait pas moins en tous cas mal placé.



Si pourtant nous parcourrions ensemble ce que je pourrais appeler les archives de la vertu, c'est-à-dire les dossiers de ceux qui, depuis six ans, ont bénéficié des libéralités du Marquis du Maisniel, nous verrions que l'un des enseignements qui s'en dégage avec le plus de netteté et de puissance, c'est, si j'ose ainsi m'exprimer, la glorification de l'esprit de famille.

Cette année encore, n'est-ce pas la famille sauvée par la fille aînée qui se substitue à la mère malade, la famille qui se reconstitue pour l'enfant abandonnée, la famille où l'on pense à ses devoirs avant de penser à ses droits, parce que la première place y est faite à l'esprit d'abnégation et de sacrifice.

Certes, on ne serait pas dans le vrai si l'on jugeait la vie d'après ces seuls exemples. La vie est chose plus complexe. A côté des existences idéalement pures, idéalement belles, que nous couronnons ici, il en est d'autres, et c'est le plus

grand nombre, faites d'un mélange de bien et de mal, et ce mélange paraît parfois incohérent à notre raison surprise.

Mais, vraiment, les romanciers, les auteurs dramatiques qui ont, de nos jours, la prétention de dépeindre l'homme tel qu'il est, sans déguisement et sans voile, ne tombent-ils pas à leur tour dans une erreur que nous devons relever. Peut-être allègueront-ils que la peinture du vice offre plus d'attraits que celle de la vertu, qui n'est pas toujours chose très récréante.

C'est une explication, ce n'est pas une excuse.

Ni ange, ni bête, disait Pascal. Ne trouvez-vous pas que c'est la bête qui prédomine dans ces tableaux, où se manifeste tout leur talent, sans doute, mais où la famille ne sera plus, suivant l'expression de l'un deux, qu'« une volière où l'on vivra ensemble » et que brisera le premier souffle de la passion.

Au moment même où, dans un sentiment de respect attendri, j'étudiais, sur les documents qui m'étaient confiés, la vie de nos lauréats, cherchant à pénétrer leurs âmes, voici que tombait sous mes yeux une pièce de théâtre qui, à l'heure où je vous parle, se joue sur une des grandes scènes de Paris (1).

Et j'en éprouvais cette impression plus vive que fait jaillir en nous le contraste des choses.

Le drame éclate ; à l'époux outragé et qui menace, que répondra la femme ?

« Je n'entends parler, crie-t-elle, que de justice, de droits
» de la famille, de devoirs, on dirait la discussion d'un traité.
» Il n'y a qu'une chose qui compte : nos cœurs. Souffres-tu ?
» alors frappe-moi, car je l'ai mérité. »

Plus tard, lorsque la crise passée, l'épouse humiliée cherche un asile, l'homme ne voudra pas pardonner.

« Réconcilier, dit-il, quel affreux mot ! quelle paix factice

(1) Henri BATAILLE. « *Maman Colibri* », Vaudeville, 8 nov. 1904. — Acte II, sc. VI ; acte IV, sc. VIII.

» d'intérêt cela suppose. Ce qu'on ne réconcilie pas, ce sont
» les cœurs que l'indifférence a séparés et que plus rien ne
» rappelle l'un à l'autre. »

Et encore : « C'est effrayant, ce don d'oubli total. C'est
» encore comme les bêtes — oui, elle trouvait la comparaison
» juste dans son délice — qui donneraient leur vie, se haus-
» sant jusqu'au plus complet sacrifice pour défendre leurs
» petits : puis, qui, cet instinct apaisé, ne se souviennent plus
» de rien, et subitement, en un jour, passent du renonce-
» ment le plus fou à l'indifférence la plus morne. C'est fini :
» la fonction est terminée, à une autre. »

De cette animalité il nous dira aussi la cause :

« La femme n'est pas un être indépendant et libre
» comme nous ; elle est asservie à des lois de nature qu'au-
» cune civilisation n'a encore abolies et n'abolira jamais.
» Elle est une succession de fonctions et absolument con-
» tradictoires.... »

Et quoi ! ce serait donc cela la famille ! La femme qui en est la pierre angulaire serait un être ni indépendant ni libre, remplissant, soumise à son instinct, une succession de fonctions !

Le dévouement, l'esprit de sacrifice, la foi en un idéal, tout a disparu, et voilà que, par un détour, le théâtre moderne nous ramène à la conception de la femme telle que la comprenait le paganisme. Vainement l'homme, après avoir ainsi abaissé sa compagne, cherchera à s'élever au-dessus d'elle, vainement il se proclamera, lui, indépendant et libre, sa loi morale ne peut que se résumer dans la maxime d'Aristippe : « Le souverain bien est dans le plaisir ».

Qu'il est bon, en face de ces affirmations audacieuses vulgarisées par le théâtre ou le roman, d'opposer, comme l'antidote d'un poison, la vie de nos lauréats, d'affirmer une doctrine, qu'on ne pratique pas toujours, mais que personne ne peut se défendre d'admirer et qui réconcilie les nobles âmes, sans distinctions d'origine, dans la communion universelle de la charité.

N'est-ce pas aussi la meilleure réponse aux accusations de décadence lancées contre notre race?

Si on en a proclamé bien d'autres, on ne proclamera pas la banqueroute de la vertu.

* * *

De même je veux fermement croire que l'on ne proclamera pas la banqueroute du principe d'où elle découle.

Et puisque nous faisons ici de la biologie, tenons-nous en à la méthode scientifique, ne dissertons pas philosophiquement, constatons les faits.

« Il se trouve comme par hasard, disait, il y a deux ans, » un membre de l'Académie française (1), lors de la distri- » bution des prix Montyon, qu'une notable partie de nos » clients ont la foi confessionnelle. Il est certain qu'en faisant » le bien, ils espèrent le Paradis. »

Nous devons aboutir à la même constatation.

— Il est vrai qu'à notre époque, des philosophes ont cherché à rattacher l'idée de devoir à ce qui serait d'après eux une conception nouvelle des rapports de l'individu et de la société.

Ils donnent à leur théorie un nom dont je ne méconnais pas l'importance sociale, car je ne veux pas le rendre responsable de l'abus qu'on en fait, mais la loi de *la solidarité humaine* ne satisfait pas pleinement la raison lorsqu'on se trouve en présence de la vie d'un vieillard comme Raffier, d'une jeune fille comme Philomène Pélissière.

Ces vies resteraient un mystère dont il faut trouver ailleurs l'explication.

Vous allez en juger : « La solidarité serait le fruit — et je » laisse ici parler un des hommes les plus autorisés en la » matière, M. Léon Bourgeois (2) — du double mouvement

(1) Discours prononcé à l'Académie Française sur les prix de vertu, par Jules Lemaître, 1900.

(2) Léon Bourgeois. *Solidarité*, chap. Ier.

» des esprits et des consciences qui forme la trame profonde
» des événements de notre siècle ; qui d'une part tend à libé-
» rer les esprits des systèmes a priori, des croyances accep-
» tées sans examen, et à substituer aux combinaisons men-
» tales imposées par la tradition et l'autorité, des combinai-
» sons dues à la libre recherche et soumises à une critique
» incessante ; et qui, d'autre part, contraint les consciences
» à chercher d'autant plus rigoureusement en dehors des
» concepts sans réalité et des sanctions invérifiables, des
» règles de conduite dont le caractère obligatoire résultera
» simplement de l'accord du sentiment — mesure du bien —
» et de la raison — criterium du vrai. »

Il me semble, messieurs, que si nous demandions à notre vieux cantonnier si telle est la règle morale qui a présidé à sa vie déjà longue, trop poli pour nous répondre non, peut-être nous répondrait-il oui, mais que son état d'esprit serait certainement celui du personnage de Molière, apprenant qu'il vient de faire de la prose.

J'admets cependant que cette notion de la solidarité puisse, dans une certaine mesure, conduire à l'idée de devoir.

Mais si la vertu implique l'accomplissement du devoir, ne produit-elle pas une floraison magnifique, dont nous célébrons la fête aujourd'hui et qui s'appelle le dévouement, l'esprit de sacrifice.

Et je dirai au philosophe : Quelle base rationnelle donnerez-vous à l'esprit de sacrifice? Il cherchera, me répondra-t-il, à persuader à l'Egoïsme humain (1) « qu'il y a, *pour lui*, un
» intérêt supérieur, s'accordant avec le devoir, et qu'il lui
» faut pour un bien général *dont on peut obtenir une part*,
» abandonner un bien, moindre peut-être, mais certain et
» immédiatement réalisable ».

Mais tout cela, qu'est-ce donc, sinon la morale de l'intérêt bien entendu !

Nous revenons alors à la théorie de Rousseau, lorsqu'il

(1) Léon Bourgeois. *Loc. cit.*, chap. iv.

disait (1) « chacun se donnant à tous ne se donne à personne,
» et comme il n'y a pas un associé sur lequel on n'acquiert
» le même droit qu'on lui cède sur soi, on gagne l'équivalent
» de tout ce que l'on perd et plus de force pour conserver ce
» que l'on a. »

De nos jours, le philosophe et l'homme d'Etat que je vous citais tout à l'heure dira à son tour : « L'obligation de chacun
» envers tous ne résulte pas d'une décision arbitraire exté-
» rieure aux choses ; elle est simplement la contre-partie des
» avantages que chacun retire de l'état de société, le prix des
» services que l'Association rend à chacun. Là est la base
» des devoirs de l'homme, la charge de sa liberté. »

Oui, sans doute, mais la philosophie du xx[e] siècle à son aurore, comme celle du xviii[e] siècle seront l'une et l'autre impuissantes à nous dire pourquoi l'homme se dévoue à son semblable, pourquoi il se sacrifie pour lui. Oui, pourquoi? et il me souvient d'une voix éloquente affirmant ici la cause de ce renoncement à soi-même, de cette abnégation joyeuse, de ce sacrifice au devant duquel l'âme vole.

« Ils ont regardé la croix, vous disait M. Salvy, et ils ont derrière ses bras pantelants entrevu dans le ciel qui s'ouvrait les splendeurs des éternelles récompenses ; et c'est leur foi, la foi révélatrice et féconde qui dans leurs âmes transfigurées a fait germer la vertu. »

En conclure qu'il ne peut y avoir de vertu que par l'inspiration des croyances chrétiennes, je ne le ferai pas, cela ne serait point juste et serait démenti par les faits.

Ne serait-ce point aussi contraire à l'esprit de notre compagnie, qui ne saurait être un esprit confessionnel. Nous récompensons les actes vertueux et notre tolérance sage nous interdit de critiquer la source, si l'eau qui en découle est pure.

Mais il m'est bien permis de penser, lorsque je cherche la raison des choses, que cette vertu laïque dont je ne mécon-

(1) *Contrat social*, I, 6.

nais pas l'existence, a des origines profondes, alluvionnées en l'âme de celui qui ne croit pas, par dix-huit siècles de christianisme.

Vous vous rappelez cette scène du *Retour de Jérusalem* où Judith reproche à son amant ses angoisses, ses remords et tout ce que *ceux de sa race* ont inventé pour faire douter les hommes du droit et du devoir même qu'ils ont d'être heureux (1) — « Je suis, lui répond Michel — que je me gar-
» derais d'autre part de proposer pour un prix de vertu —
» l'esclave d'une morale ancienne. Hélas ! même quand ils ne
» croient plus, les hommes comme moi restent attachés par
» mille liens aux croyances du passé. L'éducation et l'héré-
» dité ont créé en nous la conscience et l'honneur. »

Oui, c'est bien cela. Lorsqu'en l'homme qui n'a plus la foi s'élève la voix du devoir, du renoncement, du sacrifice, ne pensez-vous pas qu'en lui ce sont les morts qui parlent ?



« Il y a des gens, a dit un philosophe (2), qui n'ont de la morale qu'en pièce, c'est une étoffe dont ils ne se font jamais d'habit. »

Applaudir la vertu, la célébrer en phrases que mes prédécesseurs surent merveilleusement ciseler, nous réunir pour cela, nous, les heureux de ce monde, qui avons la fortune, le luxe ou tout au moins les commodités de la vie et nos lendemains assurés, puis, la chose faite, regagner le cœur satisfait, le logis chaud et confortable qui nous attend, n'est-ce pas un peu conserver sa morale et sa vertu en pièce.

Loin de moi cependant la pensée de nous calomnier. Tous, au cours de notre vie, nous avons fait quelque bien çà et là, et je sais d'admirables vertus qui s'allient à l'élégance la plus impeccable, à l'atticisme le plus raffiné.

(1) Maurice Donnay. *Le Retour de Jérusalem*, acte II, sc. VII.
(2) Joubert. *Pensées*, tome II, titre IX, 37.

Cependant, sachons le reconnaître, en général le bien que nous faisons nous coûte peu de peine, nous prive de peu de chose. Ce que nous donnons : argent, effort, temps, est pris sur notre superflu.

Le sentiment qui nous pousse, c'est celui de la bonté sans doute, mais trop souvent aussi de cette forme de la bonté que le XVIIIe siècle appelait la sensibilité. Nous sommes des âmes sensibles, cela ne veut pas dire que nous soyons des âmes vertueuses.

Voyez les pauvres gens que, tout surpris, nous amenons ici recevoir des récompenses auxquelles ils n'avaient jamais songé.

De tous ces biens qui sont les nôtres, ils n'ont jamais rien eu, beaucoup ont à peine le pain de chaque jour, et ils trouvent le moyen d'être bons, de l'être inépuisablement, à toute heure, durant des mois et durant des années ; ils trouvent le moyen d'être secourables et doux, de donner par miracle ce qu'ils n'ont pas ; et dans leur dénûment sublime ils sont heureux par la charité.

Si, après leur avoir fait ici, pour parler comme Loti, « notre révérence profonde », nous pensions avoir rempli tout notre devoir, nous nous tromperions étrangement.

Ces petites gens, ces gens modestes nous donnent une grande leçon, et c'est de l'âme du peuple qu'elle se dégage!

« Il n'y aurait pas de question sociale, disait M. Aynard, si chacun faisait son devoir. » Entendons ce mot dans son sens le plus large, celui qui implique le renoncement volontaire à des choses pouvant, dans un état social déterminé, être considérées comme l'exercice légitime d'un droit.

Le devoir, en tous cas, ne consiste pas seulement dans les manifestations plus ou moins généreuses de notre sensibilité, dans les manifestations plus ou moins tapageuses de nos sentiments humanitaires.

Nos lauréats ne pouvaient donner de l'argent, ils n'en avaient point ; ils ne se sont jamais associés à aucune œuvre philanthropique.

La philanthropie ! savent-ils seulement ce que ce mot signifie ?

Mais modestement, silencieusement, ils se sont donnés eux-mêmes.

Combien cela apparaît supérieur à tout ce par quoi l'esprit humain cherche à affirmer sa personnalité.

« Quand bien même, dit saint Paul, je parlerais toutes les » langues des hommes et des anges. Quand bien même je » connaîtrais tous les mystères et la science de toutes choses, » si je n'ai point la charité, je ne suis que comme l'airain qui » résonne et comme la cymbale qui retentit. »

Et l'impression qui doit se dégager pour nos âmes de ces enseignements, je ne pourrais mieux la résumer, ce me semble, que dans ce conseil d'un autre saint. — Faut-il m'excuser de citer saint François de Sales, en rappelant que j'ai aussi cité M. Léon Bourgeois. — « Retirez donc quelquefois votre esprit dedans votre cœur. »

Pour le Comité de publication :

Le Secrétaire de l'Académie,

Maurice Basse.

TABLE DES MATIÈRES

L'Imprimeur-Gérant, L. Bellet. — 9216

BULLETIN

HISTORIQUE & SCIENTIFIQUE

DE L'AUVERGNE

BULLETIN

HISTORIQUE ET SCIENTIFIQUE

DE L'AUVERGNE

PUBLIÉ PAR

l'Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts
de Clermont-Ferrand

DEUXIÈME SÉRIE

1905

CLERMONT-FERRAND
LOUIS BELLET, IMPRIMEUR-LIBRAIRE
Avenue Carnot, 4

1905

LISTE DES MEMBRES

DE

L'ACADÉMIE DES SCIENCES, BELLES-LETTRES ET ARTS

DE

CLERMONT-FERRAND

Pendant l'année 1805

Membres composant le Bureau

Président : M. B. Brunhes.
Vice-Président : M. le marquis de Montlaur.
Commissaires : MM. L'Ebraly et Ojardias.
Trésorier : M. Casimir Pajot.
Secrétaire perpétuel : M. Emmanuel Teilhard de Chardin.
Secrétaire : M. Maurice Basse.
Secrétaire des séances : M. Eusébio.

Membres du Comité de publication

MM. Eusébio, Jaloustre, Rouchon, Emmanuel Teilhard de Chardin, Vernière, le Trésorier et le Secrétaire.

Membres honoraires

M. le Maire de Clermont.
M. le Préfet du Puy-de Dôme.
Mgr l'Évêque de Clermont.
M. le Général commandant le 13e corps d'armée.
M. le Premier Président de la Cour de Riom.
M. le Procureur général près la Cour de Riom.
M. le Président du Tribunal civil de Clermont.
M. le Président du Tribunal de Commerce de Clermont.
M. le Recteur de l'Académie universitaire de Clermont.

M. le Directeur de l'Ecole de Médecine.
M. le Doyen de la Faculté des Sciences.
M. le Doyen de la Faculté des Lettres.

Membres titulaires

MM.

Alluard, doyen hon. de la Faculté des Sciences; 16 janv. 1868.
Dourif (le Dr), professeur honoraire à l'Ecole de médecine; 21 janvier 1869.
Julien, professeur à la Faculté des Sciences; 2 juillet 1874.
De Chazelles, ancien préfet ; 18 janvier 1877.
Jaloustre (Elie), ancien percepteur ; 3 mai 1877.
Kessler, chimiste; 16 janvier 1879.
Reigneaud (Paul), juge suppléant, Riom ; 13 mai 1880.
Teillard (Cirice), ingénieur civil ; 19 janvier 1882.
De Chabrol (le comte), ancien député ; 1er juin 1882.
Teilhard de Chardin (Emmanuel) ; 18 janvier 1883.
Chalus (Maurice), banquier ; 15 janvier 1885.
Raynaud (l'abbé), curé de N.-D. du Port ; 15 janvier 1885.
Vignancour, docteur en droit, avocat ; 15 janvier 1885.
Rouchon, archiviste du département ; 28 janvier 1886.
Everat, docteur ès-lettres, avocat ; 28 janvier 1886.
Guélon (l'abbé) ; 28 janvier 1886.
D'Aurelle (le vicomte Théophile) ; 28 janvier 1886.
Teilhard de Chardin (Joseph) ; 20 janvier 1887.
De Nervo (le baron) ; 3 février 1887.
Chaudessolle (Félix), avocat ; 19 janvier 1888.
Vernière (Antoine) ; 3 mai 1888.
Fouilhoux (l'abbé), chanoine ; 3 mai 1888.
Goyon (Charles), docteur en droit, avocat ; 4 avril 1889.
Berthoule (Amédée), secrétaire général de la Société d'acclimatation ; 19 janvier 1893.
Bostbarge (l'abbé), curé de St-Genès-les-C. ; 19 janv. 1893.
Tardif (Georges), ingénieur civil ; 19 janvier 1893.
D'Aurelle Montmorin (le comte), lieutenant-colonel breveté d'infanterie ; 19 janvier 1893.

MM.

Pajot (Casimir), docteur en droit, avocat ; 19 janvier 1893.
Artance (Félix), compositeur de musique ; 19 janvier 1893.
De Barante (le baron Claude) ; 17 janvier 1895.
L'Ebraly (Eugène), docteur en droit, avocat ; 17 janvier 1895.
Grasset (le Dr) ; 17 janvier 1895.
Teillard (Jean), architecte ; 17 janvier 1895.
De Pontgibaud (le comte) ; 21 janvier 1897.
Crègut (l'abbé), aumônier du collège Michel-l'Hosp. ; 20 janvier 1898.
Basse (Maurice), avocat ; 21 janvier 1899.
Bruyant (Charles), professeur suppléant à l'École de médecine ; 21 janvier 1899.
Mioche (l'abbé), aum. de l'Hôpital-Général ; 21 janvier 1899.
De Montlaur (le marquis) ; 21 janvier 1899.
Ojardias (Albert) ; 18 janvier 1900.
Roux (le Dr Emile) ; 18 janvier 1900.
Brunhes, directeur de l'Observatoire météorologique ; 17 janvier 1901.
Christophle (Franck), doct. en droit, avocat ; 17 janvier 1901.
Eusébio, naturaliste, licencié ès-sciences naturelles ; 16 janvier 1902.
Laude, biblioth. de la Ville et de l'Université ; 16 janv. 1902.
Seguin, avocat, conseiller général ; 16 janvier 1902.
Audollent, maître de conférence à la Faculté des Lettres ; 21 janvier 1904.
Boudet (Marcellin), conseiller honoraire ; 21 janvier 1904.
Nourrisson (Paul), docteur en droit, avocat à la Cour d'appel à Paris ; 21 janvier 1904.
De Ribier, doct. en méd., à Châtelguyon ; 21 janv. 1904.
Berriat-Saint-Prix, à Thuret ; 19 janvier 1905.
Lesmaris (Albert), docteur en droit, avocat à la Cour d'appel à Paris ; 19 janvier 1905.
Salveton (Henry), docteur en droit, maire de Nonette ; 19 janvier 1905.
Salvy (Georges), avocat à la Cour de Riom ; 19 janvier 1905.

Membres correspondants

MM.

Attaix (l'abbé), docteur ès-lettres, curé-archiprêtre d'Ambert.
Bagès, commandant breveté d'infanterie, à Valenciennes.
Bardoux (Jacques), à Paris.
Barrière (Joseph), ingénieur agronome à la Sucrerie de Bourdon, Aulnat.
Béal (l'abbé), curé de Brassac-les-Mines.
Béal, ancien notaire, à Vensat.
Bellaigue-Dufournel (de), ancien consul général, à Gray.
Bellard, professeur de dessin au lycée Saint-Louis, à Paris.
Bès de Berc, docteur en droit, avocat, à Clermont.
Beyssac, archéologue, à Lyon.
Bielawski, ancien percepteur, à Clermont.
Bonafous, ancien professeur de Faculté.
Bonnal, à Paris.
Bonneton, conseiller honoraire à la Cour d'appel de Riom.
Bruel (Alexandre), archiviste paléographe, à Paris.
Camin (l'abbé), curé des Martres-d'Artière.
Castel, inspecteur général des mines en retraite, à Versailles.
Chabrol (Ulysse), à Clermont.
Chambon (Félix), bibliothécaire de l'Université, à la Sorbonne, à Paris.
Champflour (comte de), ancien officier supérieur, à Riom.
Chanson (Maurice), homme de lettres, à Lyon.
Chassaing (du), naturaliste, à Lezoux.
Chilly (de), chef de bataillon d'infanterie breveté.
Chomette (l'abbé R.), curé-doyen d'Arlanc.
Chomette (Paul), docteur en droit, avocat, à Clermont.
Clausels, avocat à la Cour d'appel de Riom.
Clérambault (de), ancien conservateur des hypothèques, à Tours.
Colin, docteur en médecine, à Saint-Honoré (Nièvre).
Colombier, docteur en droit, avocat, à Clermont.

MM.

Coste, docteur en médecine, à Lamontgie.
Delmas (J.), à Aurillac.
Delort, professeur de l'Université.
Depeiges, avocat général à la Cour d'appel, à Riom.
Dienne (comte de), au château de Cazidéroque (Lot-et-Gar.).
Emy (l'abbé), curé-doyen de Manzat.
Farges, ancien élève de l'École des chartes, chef du bureau historique au Ministère des affaires étrangères.
Faucon (Maurice), archiviste paléographe.
Felgères (Ch.), homme de lettres, Le Vésinet (Seine-et-Oise).
Finot, chimiste.
Fredet, docteur en médecine, professeur honoraire de l'École de médecine de Clermont.
Gautier (Paul), préparateur de zoologie à la Faculté des sciences de Clermont.
Germain (Pierre), ingénieur de l'Administration des télégraphes, à Paris.
Gilbert, chimiste, à Moulins.
Glangeaud, maître de conférences à la Faculté des sciences de Clermont.
Gonnard (Ferdinand), ingénieur des hospices civils, à Lyon.
Goutay (Edouard), à Joze.
Grasset, archéologue, à Varzy (Nièvre).
Jacoud, secrétaire perpétuel de la Faculté de médecine, à Paris.
Jalenques (Louis), docteur en droit, avocat, à Clermont.
Jarrier, architecte, à Clermont.
Jaubert, capitaine en retraite, à Clermont.
Jaubert, médecin militaire.
Lachenal, ex-receveur des finances, à Brioude.
Lafarge de Lapierre (de), à Clermont.
Laporte (Adolphe), architecte, à Clermont.
Laronde (Amédée), professeur au Petit-Séminaire de Saint-Nicolas du Chardonnet, à Paris.
Lascombe (Adrien), bibliothécaire de la ville du Puy.

MM.

Le Blanc (Paul), à Brioude.

Magaud (l'abbé), chapelain des Carmes-Déchaux, à Clermont.

Maigron (Louis), professeur à la Faculté des Lettres, Clermont.

Mangerel (Maxime), conseiller général, à Pionsat.

Marmoiton, conseiller à la Cour d'appel, à Nancy.

Mathieu, ancien notaire, à Clermont.

Meillet, officier d'artillerie.

Miramont-Fargue (comte de), château de Fargues (Cantal).

Morel (François), avocat à la Cour d'appel de Riom.

Mosnier (l'abbé), curé de Chapdes-Beaufort.

Mowat (Robert), chef d'escadron d'artillerie en retraite, à Paris.

Nolhac (Pierre de), conservateur du Musée, à Versailles.

Noir de Chazourne, commandant d'artillerie.

Nuger, docteur en droit, à Clermont.

Pautard (l'abbé), chanoine titulaire, à Saint-Flour.

Perceau, docteur en droit, avoué, à Clermont.

Perroud, recteur, à Toulouse.

Pétiot, professeur au Lycée de Clermont.

Planat (Félix), docteur en médecine, à Nice.

Planeix (l'abbé), supérieur des chapelains des Carmes-Déchaux, à Clermont.

Pojolat, docteur en médecine, chirurgien de l'Hôtel-Dieu de Clermont.

Poulbrière (l'abbé), directeur du Petit-Séminaire de Servières (Corrèze).

Ranquet (Henri du), archéologue, à Clermont.

Ribier de Cheyssac (Eugène de), agrégé de Lettres, directeur de la *Revue des Poètes*, Paris.

Rougane de Chanteloup (le comte), agronome, à Clermont.

Ruprich Robert, inspect. des Monuments histor., à Paris.

Salomon (Michel), docteur en droit, avocat, à Paris.

Soucher (le chanoine), à Saint-Flour.

Surrel de Saint-Julien (l'abbé H. de), miss. apost., à Rome.

MM.

Tallon (Henry), avocat, ancien magistrat, à Clermont.
Tallon, capitaine d'infanterie, à Riom.
Tixier (Félix), docteur en médecine, à Clermont.
Tixier (l'abbé), à Paris.
Torsiac (Adrien de), direct. de la Société Gén., Périgueux.
Vaissière (H. de), maire d'Anglard-de-Saint-Flour.
Villiod, notaire, à Condat-en-Combrailles.
Volpilière (de la), docteur en médecine, à Clermont.

Membres honoraires élus

Alibert, ingénieur, à Paris.
Boulle (Marcellin), paléontologue.
Blanchard (Emile), membre de l'Institut.
Borson, général de division, à Chambéry.
Bouquet de la Grye, membre de l'Académie des Sciences.
Bourget (Paul), membre de l'Académie française.
Fernandez Iglesias, publiciste, à Madrid.
Hébrard de Villeneuve, conseiller d'Etat.
Henry, à Londres.
Héribaud (le Frère), prof. au pens. des Frères, à Clermont.
Kerkhove (de), président de l'Académie de Belgique.
Legoyt, secrétaire de la Société de statistique, à Paris.
Masson (Frédéric), membre de l'Académie française.
Parenty, directeur de la Manufacture des Tabacs, à Lille.
Passy (Frédéric), membre de l'Institut.
Ragon, ancien inspecteur général de l'Université.
Tour (H. de la), bibliothécaire au cabinet des médailles de la Bibliothèque nationale.
Vissac (le baron de), à Avignon.

LISTE DES SOCIÉTÉS SAVANTES

QUI FONT ÉCHANGE DE PUBLICATIONS AVEC L'ACADÉMIE
DE CLERMONT-FERRAND

Agen (Lot-et-Garonne), Société d'agriculture, sciences et arts.
Amiens (Somme), Académie.
Amiens (Somme), Société des Antiquaires de Picardie.
Amiens (Somme), Société linnéenne du Nord de la France.
Angers (Maine-et-Loire), Société d'agricult., sciences et arts.
Arras (Pas-de-Calais), Académie.
Aurillac (Cantal), Société de la Haute-Auvergne.
Auxerre (Yonne), Société des sciences histor. et natur.
Avignon (Vaucluse), Académie de Vaucluse.
Beauvais (Oise), Société académique.
Besançon (Doubs), Académie.
Béziers (Hérault), Société archéologique, scientif. et littéraire.
Bordeaux (Gironde), Académie.
Brive (Corrèze), Société scientifique, historique et archéologique de la Corrèze.
Caen (Calvados), Société linnéenne de Normandie.
Caen (Calvados), Académie des sciences, arts et belles-lettres.
Cahors (Lot), Société des études littéraires, scientifiques et artistiques du Lot.
Cambrai (Nord), Société d'émulation.
Châlons-sur-Marne (Marne), Société d'agriculture, commerce, sciences et arts.
Chambéry (Savoie), Académie.
Cherbourg (Manche), Société des sciences naturelles.
Clermont-Ferrand (Puy-de-Dôme), Société des Amis de l'Université d'Auvergne.
Clermont-Ferrand (Puy-de-Dôme), Société d'horticulture et de viticulture.

Compiègne (Oise), Société française d'archéologie
Dijon (Côte-d'Or), Académie.
Guéret (Creuse), Société des sciences naturelles et archéologiques.
Le Havre (Seine-Inférieure), Société havraise d'études diverses.
Le Puy (Haute-Loire), Société d'agriculture, sciences, arts et commerce.
Le Puy (Haute-Loire), Société agricole et scientifique.
Limoges (Haute-Vienne), Société archéologique et historique du Limousin.
Lyon (Rhône), Académie.
Lyon (Rhône), Société d'agricult., histoire natur. et arts utiles.
Lyon (Rhône), Société littéraire, historique et archéologique.
Le Mans (Sarthe), Société historique et archéol. du Maine.
Marseille (Bouches-du-Rhône), Académie.
Mende (Lozère), Société d'agricult., industrie, sciences et arts.
Montauban (Tarn-et-Garonne), Académie.
Montbrison (Loire), Société de la Diana.
Montpellier (Hérault), Société pour l'étude des langues romanes.
Moulins (Allier), Société d'émulation.
Nancy (Meurthe), Académie de Stanislas.
Nantes (Loire-Inférieure), Société académique.
Nantes (Loire-Inférieure), Société des sciences naturelles de l'Ouest de la France.
Nevers (Nièvre), Société nivernaise des sciences, lettres et arts.
Paris, Institut de France, Académie des inscriptions et belles-lettres.
Paris, Société des Ingénieurs civils.
Perpignan (Pyrénées-Orientales), Société agricole, scientifique et littéraire.
Poitiers (Vienne), Société des Antiquaires de l'Ouest.
Reims (Marne), Académie.
Riom (Puy-de-Dôme), Société du Musée.

Rochechouart (Haute-Vienne), Société des amis des sciences et arts.

Rodez (Aveyron), Société des lettres, sciences et arts.

Rouen (Seine-Inférieure), Académie.

Saintes (Charente-Inférieure), Société des archives historiques de Saintonge.

Saint-Etienne (Loire), Société d'agriculture, industrie, sciences, arts et belles-lettres.

Saint-Omer (Pas-de-Calais), Société des Antiquaires de la Morinie.

Saint-Quentin (Aisne), Société académique.

Solesmes (Sarthe), Abbaye des Bénédictins.

Toulon (Var), Société académique du Var.

Toulouse (Haute-Garonne), Académie des Jeux floraux.

Toulouse (Haute-Garonne), Académie des sciences, etc.

Toulouse (Haute-Garonne), Société d'histoire naturelle.

Tours (Indre-et-Loire), Société archéologique de la Touraine.

Tours (Indre-et-Loire), Société d'agriculture, sciences, arts et belles-lettres.

Troyes (Aube), Société d'agriculture, sciences, arts et belles-lettres.

Versailles (Seine-et-Oise), Société des sciences naturelles.

Vitry-le-Français (Marne), Société des sciences et arts.

Boston (Etats-Unis), Société d'histoire naturelle.

Bruxelles (Belgique), Société des Bollandistes.

Colmar (Alsace), Société d'histoire naturelle.

Metz (Lorraine), Académie.

Mons (Belgique), Société des sciences, arts et belles-lettres du Hainaut.

Moscou (Russie), Société impériale des naturalistes.

Stockholm (Suède), Académie royale des belles-lettres, d'histoire et des antiquités (au musée national).

Washington (Etats-Unis), Smithsonian Institution.

ACADÉMIE DES SCIENCES, BELLES LETTRES ET ARTS
DE CLERMONT-FERRAND

BULLETIN HISTORIQUE & SCIENTIFIQUE DE L'AUVERGNE

PROCÈS-VERBAUX

Séance du 4 janvier 1905

La séance est ouverte à 2 h. 1/2, sous la présidence de M. Brunhes.

— En l'absence du Secrétaire perpétuel, M. E. Jaloustre dépouille la correspondance et énumère les ouvrages reçus.

— Le Secrétaire donne lecture du procès-verbal de la séance de décembre qui est adopté.

— M. Brunhes lit à l'Académie une lettre de M. le baron d'Anchald, relative à la découverte d'un souterrain à La Terrasse, près Crevant, par Maringues. Ce souterrain paraît très ancien. M. le Président dit qu'il se propose de remercier M. d'Anchald de sa communication et demande s'il ne serait pas utile de nommer une Commission académique pour visiter ce souterrain et déterminer sa nature. Le comte de Chabrol demande la parole. Il explique que, d'après la description que M. d'Anchald fait de l'excavation, elle lui semble être d'origine druidique. Il en a visité une semblable près de Busset (Allier). Il serait très intéressant de visiter les souterrains de ce genre avant leur destruction, lorsqu'ils seront signalés.

M. Marcellin Boudet explique que ces souterrains sont nombreux en Limagne, surtout en terrains calcaires. Les paysans les appellent *Croutesfades*, *Balmes*, *Crotlas*, *Barmes*, ou *Barmettes*, suivant les localités. On les trouve souvent en labourant. Ces *balmes* sont nombreuses près de Maringues, à Montgacon, à Bulhon, à Luzillat, à Barnazat, etc. On y voit sur certaines, les traces du pic qui a servi à les creuser. Quelle est leur origine ? Sont-ce des silos ou greniers ? En tout cas, elles ont servi de refuges pendant les invasions anglaises. M. Boudet dit qu'il a de nombreux documents sur ce sujet et les met à la disposition de la Commission qui sera nommée.

Le Dr Roux dit qu'il a fait un travail se rattachant à la question sur les hypogées de Joze. Six cents de ces Balmes ont été découvertes en cette localité. On y a trouvé quelques débris de poteries, débris de foyers ou de bois, mais peu ou pas d'outils. Ces excavations sont nombreuses en France et à l'étranger, et l'on a discuté beaucoup sur leur date. Le Dr Roux ajoute que son travail sera l'objet d'une communication. M. Berriat-Saint-Prix a fait également un ouvrage sur ces hypogées.

La nomination de la Commission qui visitera le souterrain de La Terrasse est renvoyée au mois de février.

— Le Président annonce à l'Académie qu'un de ses membres honoraires, M. Audollent, a passé très brillamment sa thèse de doctorat ès-lettres à la Sorbonne. La Compagnie exprime à ce collègue ses félicitations.

— M. Jean Delmas, d'Aurillac, trésorier de la Société de la Haute-Auvergne, demande à l'Académie de souscrire à un exemplaire des *Archives d'Aurillac*, éditées à 125 exemplaires seulement. Après consultation du Trésorier, cette souscription est décidée.

— M. A. Dumont, imprimeur, fait des offres à l'Académie pour l'impression des ouvrages et du *Bulletin*. Il rappelle qu'il a obtenu, par concurrence et soumission, les impressions de la Mairie. Le Trésorier rappelle que la Compagnie

est liée, pour un certain temps encore, à l'imprimeur actuel; aucune décision n'est prise qu'à l'échéance de ce traité.

— M. Marmoiton donne, en raison de son éloignement, sa démission de membre titulaire et demande à être inscrit à la correspondance. Sa demande est adoptée à l'unanimité.

— Le Dr de Ribier donne lecture du supplément de son rapport sur deux nouveaux candidats à la correspondance, MM. L. Maigron, professeur à la Faculté des lettres, et Pétiot, professeur au Lycée.

— Une communication de M. A. Ojardias, relative aux travaux de la Société des Monuments historiques de la vallée de la Loire, est renvoyée à une prochaine séance.

— Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 3 h. 1/4 par le Président.

OUVRAGES REÇUS

Mémoires de la Société académique de Saint-Quentin ; t. XIV, années 1899 et 1900.

Revue des langues romanes ; t. XLVII, novembre-décembre, 1904.

Bulletin trimestriel de la Société des Études littéraires, scientifiques et artistiques du Lot; juillet-août-septembre 1904.

Bulletin trimestriel de la Société archéologique de Touraine ; t. XIV, 2e et 3e trimestre 1904.

Mémoires de l'Académie d'Amiens; t. L, 1903.

Bulletin de la Société scientifique, historique et archéologique de la Corrèze, siège à Brive; t. XXVI, 1re livraison, juillet-septembre 1904.

Société des Antiquaires de la Morinie ; Bulletin historique, 1904, 3e fascicule.

Bulletin de la Société impériale des Naturalistes de Moscou ; année 1903, no 4.

Mémoires de l'Académie des inscriptions et belles-lettres de Toulouse ; 10e série, t. IV, 1904.

Journal des savants ; no 12, décembre 1904.

Bulletin de la Société des Antiquaires de l'Ouest ; t. X, 2e et 3e trimestre 1904.

Académie des inscriptions et belles-lettres; Comptes rendus des séances de l'année 1904, septembre-octobre.

Extrait des travaux de la Société centrale d'agriculture de la Seine-Inférieure; 1er et 2e trimestre 1904.

HOMMAGES :

Hector LACOCHE : *Roland furieux*, traduit en vers français, t. I et II.
Docteur COSTE : *Supplément au monument druidique de Tuniac.*
Joseph PERCEAU : *Compensation légale*, Paris, Rousseau, 1898.
Charles FELGÈRES : *Histoire de la baronnie de Chaudesaigues*, Paris, Champion, 1904.

Séance du 19 janvier 1905

La séance est ouverte à 2 heures, sous la présidence de M. Brunhes.

— M. le Président fait part à ses collègues de la démission de M. Zeglicky, membre correspondant.

Il annonce à l'Académie la perte qu'elle vient de faire en la personne de son ancien et regretté président, M. le professeur Julien. M. le Président voudra bien représenter l'Académie aux obsèques de M. Julien.

— Il est ensuite procédé à l'élection des membres nouveaux. 23 de nos collègues prennent part au vote ; sont nommés :

Membres titulaires

MM. BÉRIAT-SAINT-PRIX ;
Albert LESMARIS ;
SALVY ;
SALVETON.

Membres correspondants

MM. J. BARRIÈRE ;
Dr COSTES ;
Charles FELGÈRES ;
Emile GILBERT ;
Louis MAIGRON ;
Maxime MANGEREL ;
NUGER ;

MM. Perceau ;
Pétiot ;
De Ribier de Cheyssac ;
Chanoine Soucher ;
De la Volpilière ;
Tallon.

Ces candidats, ayant obtenu la majorité absolue au premier tour de scrutin et dans les conditions imposées par le Règlement, sont proclamés élus par le Président.

— M. Ojardias a la parole pour une communication relative à l'œuvre de la « Société des Monuments de la vallée de la Loire en Auvergne », et en particulier en ce qui touche la fontaine de Saint-Saturnin, l'église de Vertaizon et le château de Viverols.

— La séance est levée à 3 h. 1/2.

NOTES ET DOCUMENTS

CONCERNANT L'HISTOIRE D'AUVERGNE

Le Domaine des Dauphins de Viennois et des comtes de Forez en Auvergne

APPENDICE

(Suite)

II

Les La Tour du Dauphiné en Auvergne avant la donation royale de 1316.

La note précédente sur la contiguité des arrondissements de Thiers et d'Ambert aux États des empereurs allemands pendant plusieurs siècles du moyen-âge n'a été dressée qu'avec le cartulaire de Savigny, le fonds du comté de Forez et quelques autres documents. Ce n'est pas qu'elle n'eût pu emprunter à des sources plus variées. Parmi les textes inemployés, il en est un assez curieux que je n'aurais pas dû omettre. Resté aussi inaperçu des historiens de la province que les autres preuves, on voudra bien excuser son rappel. Il fait de l'Auvergne une des extrémités de la France sous le roi Raoul, quarante-sept ans seulement après la création du second royaume de Bourgogne par Boson, beau-frère de Charles le Chauve. C'est une donation faite à l'abbaye de Cluny, au mois de décembre 926, par Guillaume III dit le Jeune, de la famille des comtes de Carcassonne et de Razès, successeur de son oncle maternel Guillaume le Pieux dans les comtés d'Auvergne, de Mâcon et ses autres domaines. Ce prince y prend le titre de « *marquis* d'Auvergne » (1).

(1) « Guillelmo illustrissimo marchione Alvernorum et comite Matisconensi ». (*Cartulaire de Cluny*, I, charte 276. Alex. Bruel). La qualité de duc d'Aquitaine, dont Guillaume le Pieux était investi, est inscrite au dos de cette charte d'une

On sait que ce titre était réservé sous les Carolingiens aux comtes des terres de marches, c'est-à-dire de frontières ; c'est de là d'ailleurs que le terme est dérivé. On sait aussi que Guillaume le Pieux était le propre beau-frère de Charles le Chauve. Aucune méprise n'est supposable chez son neveu. Le texte est donc topique.

Il reste à justifier maintenant ce qui a été avancé (p. 15 du récit) des La Tour du Dauphiné Viennois et de leurs clients possessionnés en Basse-Auvergne et sensiblement dans les mêmes parages, avant que le roi de France ne concédât des terres aux chefs de cette illustre race du royaume de Bourgogne dans les environs de Clermont, d'Issoire et en Brivadois. Justification d'autant plus nécessaire qu'une dynastie homonyme à peine moins célèbre coexistait dans la province ; et que l'homonymie engendre une foule de problèmes parfois embarrassants pour les chercheurs. Dans cette tentative de sélection on laisse ici de côté la question d'une commune origine paternelle des deux races. Affirmée par Chorier, l'historien peu critique du Dauphiné suivi par les familles que son opinion pouvait grandir, acceptée par Baluze sur la foi de Chorier, sans beaucoup d'entrain, repoussée par l'érudition moderne, elle n'est pas encore tranchée préremptoirement. Nous n'avons pas besoin de nous en occuper.

§ 1. — Le vicomte Albert

Dès les premières années du XIe siècle paraît en Basse-Auvergne un personnage qu'il est difficile de ne pas rattacher au Lyonnais et au Viennois, le vicomte Arbert ou Albert (deux formes du même nom) qui figure en 1010-1033 (1) dans la charte de fondation du

écriture postérieure. — La charte 309 du *Cartulaire de Brioude* ajoute aussi en 898 la qualité de marquis à Guillaume le Pieux qu'elle appelle « comes, marchio atque dux » ; mais la province n'est pas indiquée, et il est probable que le titre s'appliquait au marquisat de Gothie.

(1) *Cartul. de Sauxillanges*, ch. 476. La donation est faite au monastère de Sauxillanges sous Odilon, abbé de Cluny, qui avait ce prieuré dans sa mense (994-1038). Elle est consentie par l'évêque Etienne, fils d'Humberge, Etienne III par conséquent (Baluze, *Hist. de la Mais. d'Auvergne*, I. 38) qui, élu vers 1010, périt en 1013. (*Chronique de Massay*. Labbe, *Nova biblioth.* I, 733). La charte est datée *sub gubernatione domni Odilonis abbatis mense decembrio, feria tercia, regnante Domino nostro Jesu Christo*. Cette dernière formule s'emploie d'ordinaire pour désigner une vacance du trône ; mais, dans l'espèce, les scribes ont pu être singulièrement embarrassés par l'existence de deux points de départ du règne de Robert qui varient suivant que l'on prend l'année 991 où son père l'associa officiellement au gouvernement du royaume, ou l'époque de la mort d'Hugues Capet (24 octobre 996). Le copiste de cet acte, dont nous n'avons plus l'original, le trouvant daté d'une époque qui lui paraissait suspecte, a pu, par prudence, recourir à une formule générale ; cas assez fréquent.

monastère de Vertaizon avec les deux groupes de coseigneurs du pays (1). L'un est la famille des comtes d'Auvergne composée d'Humberge, veuve du comte Guillaume IV, et de ses trois fils, le comte Robert Ier, l'évêque de Clermont Etienne III et Guillaume; l'autre, et c'est le groupe auquel Albert est uni dans l'acte, est celui de Rorge *al.* Roric (2), sa femme Isingarde, son fils Faramond, et son neveu Pierre fils de Géraud, représentant la part de son père décédé. Albert, vicomte, souscrit immédiatement après eux ce document dont les signataires sont des confirmants plus que des témoins, et dont le rédacteur a réglé le rang par l'ordre de l'alliance ou de la parenté de préférence à la hiérarchie féodale. Après lui viennent Aynard dont le nom est aussi étranger à l'Auvergne qu'usité dans le Dauphiné Viennois, et Guillaume Petit dont nous retrouverons l'homonyme parmi les chevaliers d'Albert II de La Tour du Pin en 1190 (3); puis la famille des seigneurs de Palliers que des liens divers rapprochent des seigneurs de Vertaizon, peut-être aussi du Viennois (4).

Il n'y a aucune trace d'un vicomte Albert dans la chronologie des vicomtes d'Auvergne aux xe et xie siècles, et l'on ne connaît aucun de ces vicomtes ayant eu pour successeur un fils ou un petit-fils de ce nom (5). C'est dans la vallée du Rhône et près de ce qui

(1) Seings de l'acte: *Sig. domni Stephani episcopi (ecclesie Claromontensis episcopus* dans le texte); *Sig. Rotberti comitis, et fratris ejus Willelmi; Sig. domne Humberge matris eorum; Sig. Rorgii qui hanc cartam facere rogavit: Sig. uxoris ejus Isengardis; Sig. Faramundi filii ejus; Sig. Petroni filii Gerardi; Sig. ARBERTI VICECOMITIS. Sig. Ainardi; Sig. Gerardi de Pallis.* (corr. *Palleriis*, cf. ch. 792); *Sig. Theotardi; Sig. Petronis avunculi ejus; Sig. Willelmi Pet. Facta est autem hæc carta mense decembris feria III regnante Domino nostro Jesu Christo.* Résultat de la collation de l'édition Doniol, pp. 363, 364 et du texte de Baluze (*Loc. cit.*). Cette charte est complétée, quant à la famille de Rorge Rorgon ou Roric, par la charte 435 du *Cartulaire de Sauxillanges* et par une charte de 1016 du fonds du Chap. cath. de Clermont (*Arch. dép. du Puy-de-Dôme*, arm. 18, sac 1, cote 12). L'identité de Rorge et Roric est certaine d'après ces actes. Voir également la charte 21 de Sauxillanges pour la variante Rorgon.

(2) Une donation de biens situés *in castrum Vertazionem* et dans le voisinage faite en 1000-1021 par le prêtre Rodac, à Sauxillanges, est souscrite ainsi: « *Sig. Rorici senioris; Sig. Faramundi filii ejus; Sig. Isigardis* ». (*Cartul. de Sauxillanges*, ch. 435). Rorge et Rorgon sont des diminutifs, ou plutôt la forme en langue populaire du nom franc de Roric, Roricon.

(3) Baluze. *Mais. d'Auv.*, II, 477.

(4) Cette famille de Palliers est celle des seigneurs d'Usson, tige des Montboissier, issus de Hugues le Décousu, fondateur de l'abbaye de la Cluse, etc., et c'est la plus considérable à ce moment du Turluron central.

(5) Ce qui exclurait l'hypothèse de Baluze faisant de notre vicomte Albert le fils de Hugues de Palliers; ce dernier n'est nulle part qualifié vicomte, pas plus que son fils. (Voir *Cartul. de Sauxillanges*, ch. 435, 585, 99, etc...).

'ut la baronnie de La Tour du Pin qu'il faut chercher notre personnage avec le plus de chances de le rencontrer. Un vicomte Berlion de ce pays, fils de Ratburne, de la famille des vicomtes de Vienne, et de Wille (976-977) (1), eut pour femme Leutgarde ou Letgarde (2) qui, de l'avis de Baluze, est cette tante de l'évêque d'Auvergne Etienne III qu'il allait visiter lorsqu'il fut assassiné en 1013 au cours du voyage (3) : elle serait la sœur de la comtesse Humberge souscriptrice de la donation de Vertaizon avec son mari, ses fils, Rorge ou Rorgon, et la famille de ce dernier. De ce premier Berlion vint un fils du même nom qui, terrifié par les approches de la fin du monde, donna, de concert avec sa femme Eldegarde, *al.* Ildiarde, et deux de « leurs fils, Albert et Artaud », quelques-uns de leurs biens du Viennois à l'abbaye de Cluny, aux environs de l'an mille (4). Albert, qui est l'aîné, survécut à son père; il a donc pu succéder directement à son grand-père (5). De son vivant, les vicomtes de Vienne disparaissent (6) de même que les

(1) Pour Ratburne, père de Berlion, voir la donation de Chandieu à Cluny consentie à Vienne le 22 septembre 976 (*Cartul. de Cluny*, ch. 1429, t. II) ; un acte de désistement signé à Vienne le 1er mars 977, devant l'archevêque, en présence d'un grand nombre d'optimats dont le premier par le rang est précisément un seigneur laïque du nom de Rorgon (*Ibid.*, ch. 1437 ; *Cartul. de Saint-André-le-Bas de Vienne*, ch. 112 et 140, entre 938-970 env., etc).

(2) *Cartul. de Saint-André-le-Bas*, ch. 115, en 975-977 ; — *Cartul. de Cluny*, ch. 1304 : donation de biens à Cheyssieu, canton de Roussillon, arrondissement de Vienne (Isère), du 27 juin 971 ; — *Cartul. de Saint-Maurice de Vienne*, ch. 10, *Appendice du Cartul. de Saint-André*, p. 7 : acte du mois d'août 974 ; donation de biens sis dans les territoires de Cheyssieu et de Saint-Pierre-de-Beuf. — Baluze, *Mais. d'Auv.*, II, 476 : Acte de 1004, suspect d'interpolation d'un La Tour pour relier ceux d'Auvergne à ceux du Dauphiné, mais qui, à part cela, paraît acceptable.

(3) *Op. cit.*, I, 38 ; d'après la *Chronicon Masciacense* (Labbe, *Nova Bibliotheca*, I, 735).

(4) *Cartul. de Cluny* ; Baluze, *Op. cit.*, II, 44. — *Cartul. de Saint-Maurice de Vienne*, abbé Ul. Chevalier ; *Append. du Cartul. de Saint-André-le-Bas*, p. 4.

(5) La série des vicomtes de Vienne bien prouvés n'est pas longue. Ils furent établis par Louis l'Aveugle, comte de Vienne et empereur, fils de Boson. Leur plus ancienne mention est de 902 avec le vicomte Berlion Ier (*Cartul. de Saint-Maurice de Vienne*, p. 220). — Ratburne Ier, vicomte, fils de Berlion Ier, vit en 927 (*Op. cit.*), en 942 d'après le *Cartul. de Cluny*, en 944-947 (*Cartul. de Saint-André-le-Bas*, ch. 112, en 948 (Baluze, *Op. cit.*, II, 478). — Il laisse Ratburne II et Berlion. La qualité vicomtale n'est attribuée à Ratburne II que dans la rubrique d'une charte-notice du 24 mai 976 empruntée par Baluze au Cartulaire de Cluny (*Op. cit.*, II, 479). — Berlion II, vicomte, n'est prouvé que par la charte de 1004 empruntée par Baluze à Chorier (*Ibid.*, II, 476). — Le vicomte Albert serait le dernier à s'attribuer ce titre.

(6) Aug. Bernard, *Essai histor. sur les vicomtes de Lyon, de Vienne et de Mâcon* (*Revue Forézienne*, I, 1867). — (De Gingins, *Les Bosonides.*) — Il y a bien un *Hebrardus de Turre princeps* dans le diocèse de Belley vers 1030 (Guigues, *Cartul. de Saint-Sulpice en Bugey*, ch. 1) ; mais rien n'autorise à le rattacher avec certitude aux La Tour qui nous occupent.

vicomtes de Basse-Auvergne à l'exception des races montagnardes telles que les vicomtes de Carlat et de Polignac, protégés par leurs inaccessibles retraites et l'éloignement de leurs suzerains. Les comtes de ces provinces et la révolution féodale ont absorbé les autres.

Cadrant avec les actes précédents et le sentiment de J.-B. Moulinet, archiviste de la Chambre des comptes du Dauphiné en 1788, qui fait descendre les La Tour du Pin de Berlion, mari de Leutgarde, vicomte de Vienne (1), un Albert se retrouve dans une donation faite le 30 juin 1009 avec sa femme Isingarde, à l'abbaye lyonnaise de Savigny, aux dépens de ses biens situés au pays de Jarrez qu'il dit être de « son hérédité » (2). Doit-il être identifié avec l'Albert qui, à la même époque (1000-1009), se joint à « Arnaud d'Auvergne pour conseiller à un seigneur du pays de faire une libéralité à Saint-André de Vienne pour l'âme de son oncle Artaud et des autres membres de sa famille » afin que Dieu, consolateur de ceux qui sont dans la tribulation, le secoure contre ses ennemis » (3) ; et n'est-ce pas lui également qu'Aimon de Savoie, fils de Burchard et de la comtesse Ermengarde, nomme son *minister* vers 1028? Il charge Berlion, Albert et Géraud ses ministres, dit-il, de veiller à l'exécution du don qu'il fait à Saint-André de Vienne de la terre de Chassigneu (commune de Virieu, arrondissement de La Tour-du-Pin) et d'une forêt voisine sur les confins ds la Savoie; mandat que les princes ne confiaient naturellement qu'à ceux de leurs officiers fieffés dans le pays soumis à leur surveillance, surtout lorsque le comte était personnellement éloigné. L'acte est souscrit par le comte Humbert (aux Blanches Mains), tige de la maison de Savoie, le comte Amédée, et confirmé par Odon, marquis de Suze (4), les princes les plus puissants de la frontière.

De toutes façons, ce serait vers le royaume de Bourgogne et dans

(1) *Tableaux généal. et raisonnés*, réédités en 1880 aux frais de la famille de La Tour du Pin.

(2) *Cartul. de Savigny*, ch. 705. Le Jarrez, dans le haut de la vallée du Giers était sur les marches où le Lyonnais, le Viennois et le Forez se rencontrent.

(3) *Cartul. de Saint-André-le-Bas*, ch. 182 : — « Suadente... et Arnaldo Arvernensi et Arberto ».

(4) « Eodoni, et Beriloni, et Arberti, et Geraldi mei ministri » (*Cartul. de Saint-André*, ch. 262, pp. 156-157) — Le sens de *minister*, assez générique, peut s'appliquer aussi bien à l'officier chargé d'un mandat spécial qu'au viguier ou au vicomte du territoire. Il a donné naissance dans le sud-est aux « Mistralies », sorte de fief équivalant aux vigueries des autres provinces. La dénomination de « ministère » est réservée dans l'Auvergne du xe siècle aux grandes vigueries ou aux circonscriptions renfermant plusieurs vigueries. Exemple : le « ministère de Carlat » noyau d'un vicomté (*Cartul. de Conques*).

e Dauphiné Viennois que les chartes du temps tourneraient nos ·egards (1).

Les biens dont le vicomte Albert approuve la donation à Sauxillanges par l'apposition de son sceau sur l'acte précité sont tous situés dans la viguerie de Billom et le pays de Turluron qui confine au royaume de Bourgogne. Ils se composent de l'église de Chauriat, de celles dédiées à sainte Marie et à sainte Marcelle « attenantes au même lieu », c'est-à-dire au même territoire; ce sont les deux églises de Vertaizon (2); plus divers corps de propriétés sis à Chavalon, près de Chas et de Chauriat, à Janzat près de Sugères, au Bourgnon commune de Tours, aux Pierres commune de Montmorin. La donation est faite sous la condition que les moines de Sauxillanges y construiront un monastère. Telle est l'origine du prieuré de Vertaizon. La charte nous apprend que les églises de Vertaizon avec leurs fiefs temporels dépendaient de la seigneurie de Roric, Rorge, *al.* Rorgon, véritable instigateur de l'œuvre. L'acte constate que la famille comtale et le chapitre cathédral de Clermont (suzerains du lieu), cédèrent à ses instances. On retrouve ensuite, souvent et longtemps, à Vertaizon, la seigneurie utile divisée entre l'évêque et les seigneurs laïques parmi lesquels des La Tour. Seule, la question de suzeraineté sera disputée à l'évêque; elle le sera, du reste, à tort, puisqu'elle date au moins des environs de l'an mille.

Le premier seigneur de Chauriat ou de Vertaizon que nous trouvons ensuite porte un nom courant dans le bassin du Rhône et rarissime, si ce n'est unique, dans nos cartulaires, Jarenton. Entre 1078 et 1195, il souscrit le premier, même avant les colitigants, c'est-à-dire à la place réservée au seigneur, la notice d'un plaid au sujet des droits rivaux des deux églises de Chauriat, dont l'une est

(1) Il y a bien aussi en Basse-Auvergne le groupe inétudié des deux vicomtes Hubert et la conjecture des spécialistes qui fait de Girberge ou Gerberge, femme de Béraud Ier de Mercœur, une fille des vicomtes de Vienne, et pourrait trouver de l'appui dans la charte 1429 du Cartulaire de Cluny en date du 22 septembre 976. L'examen critique de ces questions nous entraînerait trop loin.

(2) Sainte-Marie a toujours été, est encore, l'église paroissiale : Notre-Dame de Vertaizon. — Le *Terrier Dogue* de Notre-Dame du Port de 1242 (*Archives du Puy-de-Dôme*, fonds Port) et le *Procès-verbal des visites de Cluny* en 1286 (Alex. Bruel) appellent l'oratoire secondaire de Vertaizon du nom de « Saint-Marcel »; mais il était, en réalité, dédié à sainte Marcelle. Le fait n'a pas échappé à notre très savant compatriote et ami Alexandre Bruel (*Pouillés des diocèses de Clermont et de Saint-Flour*, pp. 198-199). Le nom de Saint-Marcel est resté à un domaine de la commune de Vertaizon.

la propriété du prieur du lieu et l'autre dépend de la mense de l'archiprêtre Amblard (1). Il est apparemment le « monseigneur Jarenton » fondateur d'une vicairie mentionnée au Terrier Dogue du Port en 1242 (2). Nous n'avous pas la preuve qu'il ait épousé la fille de Jean Boullier, petite-fille de Bernard II « *Bothleir de Vertaison* », et nous ne connaissons pas non plus d'une manière certaine l'origine d' « Astorg, chevalier de Vertaizon », qui, vers 1080, passe un traité scolaire avec Guy, prieur de Sauxillanges, pour l'éducation de son fils ; mais il lui donne entre autre choses six seterées de terres « situées à Sauxillanges, joignant l'étable des brebis » (3), alors qu'une autre charte nous rappelle que Bernard I[er] Boullier, père de Bernard II et d'Ermengarde, possède, lui aussi, des biens à Sauxillanges.

Mais, à partir du XII[e] siècle et même de la fin du XI[e], nous allons rencontrer en Basse-Auvergne et dans les régions qui nous intéressent une série de La Tour qui ne sont pas des Latour d'Auvergne (4).

§ 2. — Les Latour étrangers aux Latour-d'Auvergne en Basse-Auvergne aux XI[e] et XII[e] siècles

Hugues de La Tour qui souscrit dans la seconde moitié du XI[e] siècle la donation à Sauxillanges d'un mas à La Bessède près d'Usson (5), n'a rien à faire avec les Latour de Baluze et de Justel.

Jaucelme ou Gaucelme de Latour, vivant à la génération suivante et propriétaire de vignobles à Aurouze (6) (commune de Mazérat-Aurouze, canton de Paulhaguet en Brivadois), à côté des Boullier surnommés Blancs, doit être rapproché d'un Jaucelme, fils de Hugues, dont le père gratifie à la même époque l'église Saint-André de Vienne de biens qu'il possède dans une région confinant à l'arrondissement de La Tour du Pin (7).

(1) « S. Sarentonis « [*corr.* Jarentonis]. (*Cartul. de Sauxillanges*, ch. 12. Cf. pour la substitution facile du S au J, par faute de copiste, la charte de 1004 visée plus haut où Berlion, mari de Leutgarde, est dit tantôt *Berilo* et tantôt *Serilo* (Baluze, *Op. cit.*, II, 476).

(2) « La vigairia Monsenhor Jarento » (*Arch. du Puy-de-Dôme*, fonds Port).

(3) « Eustorgius, miles de Vertaiso » (*Cart. de Sauxill.*, ch. 894).

(4) Nous leur ajoutons le nom de la province et celui du Pin aux La Tour du sud-est pour la clarté ; car ni l'une ni l'autre de ces races n'est distinguée par cette adjonction à titre patronymique avant les XVI[e] et XVII[e] siècles.

(5) « Hugo de la Tor » (*Cartul. de Sauxill.*, ch. 720).

(6) « In Auroza. Vinea Jauzelmi de la Tor » (*Op. cit.*, ch. 478).

(7) Aeldis, femme de Hugues de La Tour, et leur fils Jaucelme s'associent pour cette libéralité (*Cartul. de Saint-André-le-Bas*, ch. 248). Les biens semblent

Géraud de La Tour, contemporain et presque certainement frère de Jaucelme, figure dans la même pancarte des rentes dues à Sauxillanges sur Aurouze en Brivadois près de Langeac et de Paulhaguet (1). En 1112, « Jaucelme et son frère » assistent ensemble à une assemblée tenue au monastère de Sauxillanges, où Dalmatie d'Aix (P.-d.-D.), fille d'Etienne et veuve de Guillaume de Châteauneuf (du Drac), remet le village de Vezézoux à ce monastère (2). On le trouve dans un autre acte avec Bertrand de Cereix (3) et Bertrand, prieur de Chauriat près Vertaizon. Ce doit être le Jocelme qui fut chapelain de Chauriat sur ses vieux jours, en 1121 (4).

Guillaume Jaucelme, c'est-à-dire fils de Jaucelme, restituait peu avant, avec Gausbert Drac, Pierre et autres chevaliers de Châteauneuf, appelé plus tard Châteauneuf-du-Drac du sobriquet de ses maîtres devenu patronymique, l'église de Chaméane à Sauxillanges (5). Il ressort de l'acte qu'une partie de ce fief d'église appartenait alors à une fille du seigneur de Châteauneuf qui venait d'épouser un seigneur du Vivarais, du Lyonnais ou du Viennois, Guigues de Glavenas (6).

Une autre charte du XII[e] siècle nous montre ce Guillaume de La Tour secondant la donation du prieuré de Saint-Gervazy par la cession qu'il fait à Pierre de Chauriat, son fondateur, de sa part des dîmes de Chaméane communes entre lui et Pierre-Guy de Châteauneuf, second époux de Dalmatie (7).

Humbert de La Tour, prieur de Sauxillanges en 1131 (8), paraît

venir de la femme. — Un « Hugo de la Tor » vit en 1080 d'après une donation faite au prieuré bourguignon de Paray. (*Cartul. de Paray*, Bibl. nat., mss. lat. n° 1884, fonds Bal., t. 75).

(1) « Al Coin (nom du terroir) vinea Geraldi [de] Turre » *Cartul. de Sauxill.*, ch. 478).

(2) Même cartul., ch. 685.

(3) Les seigneurs de Cereix furent une branche des seigneurs de Bulhon (canton de Lezoux qui confine au canton de Vertaizon). Pierre I[er] de Bulhon, *Petrus vir nobilissimus castri Bulidonensis* était déjà possessionné en Brivadois sous l'épiscopat de Durand vers 1080 (*Cartul. de Pébrac*, ch. 7).

(4) *Cartul. de Sauxill.*, ch. 957.

(5) Chaméane, comme Vézézoux, était du Brivadois.

(6) *Cartul. de Sauxill.*, ch. 290.

(7) « Emit Petrus de Chauriaco à Willelmo de Turre, etc. » (*Cart. de Sauxill.*, 930). Ce Guillaume ne peut être identifié ni avec le Guillaume de Latour d'Auvergne, chevalier en 1191 (Bal., *Op. cit.*, I, 277), ni avec deux autres Guillaume, l'un doyen de Notre-Dame du Port en 1226, l'autre prévôt de Brioude en 1233, que Baluze eut de la peine à classer (*Ibid.*, 265, 266). Le prénom de Guillaume était usité chez les La Tour du sud-est depuis l'un deux Guillaume de La Tour, doyen du Chapitre de Vienne en 1162 et bienfaiteur de l'abbaye dauphinoise de Bonnevaux (*Cartul. de Bonnevaux*, ch. 92).

(8) Humbertus de Túrre (*Gallia Christ.*, II, 374). Deux autres prieurs de ce monastère, Otbertus de Turre qu'il faut peut-être lire *Albertus* et Pierre de La Tour n'appartiennent pas non plus aux Latour-d'Auvergne.

appartenir au même groupe : il se rattache par l'homonymie à Humbert de La Tour, chanoine du Chapitre cathédral du Puy au milieu du même siècle (1), et à un autre Humbert de La Tour, prieur en 1197 de Saint-Chef, canton de Bourgoing, arrondissement de La Tour du Pin (2), l'un des monastères les plus inféodés aux La Tour du Dauphiné.

Tous les personnages que nous venons de voir défiler se retrouvent dans le Dauphiné viennois en nom et à des époques coïncidentes. Baluze n'en a réclamé aucun. Le viennois Géraud de La Tour, père d'Albert, mort vers 1130, et son père Berlion sont inscrits au Nécrologe du Chapitre cathédral de Clermont (3) et à l'Obituaire de Saint-Paul de Lyon (4). L'étonnante expansion monastique de l'Auvergne en Dauphiné aux XIe et XIIe siècles favorisa une infusion réciproque (5). Deux mariages princiers vinrent l'accroître encore.

§ 3. — Les mariages princiers

Ce fut d'abord l'union de Guillaume VII, comte d'Auvergne, avec une fille de Guigues IV, comte d'Albon (6) et premier comte de Vienne de sa race, mort en 1142, cette fille que Baluze a bien imprudemment appelée Jeanne de Calabre, sur la seule foi d'un titre de Saint-Alyre qu'il a reconnu lui-même manifestement faux et fabriqué vers 1600 (7). Elle se nommait Marquise d'Albon (8). Dauphin d'Auvergne, son fils, conserva de son chef des biens impor-

(1) Humbertus de Turre (*Cartul. de Pébrac*, ch. 77).

(2) Humbertus de Turre (*Cartul. de Saint-André de Vienne*, Append., p. 309, ch. 92).

(3) « Geraldus de Turre... filius cujus nomine Albertus » (Guigues, *Obit. de Saint-Paul de Lyon*, p. 5).

(4) « IV Kal. januarii anniv. B. (Berlionis) quondam domini de Turre (1107) » (Necrologium S. Mariæ Clarom. cathedralis : *Fragm. hist. Eccl. Aquitan.*, III, 303. Bibl. nat., mss. lat. n° 12765).

(5) J'en ai donné des preuves, mais non pas toutes les preuves, dans : *L'Auvergne en Dauphiné, le Dauphiné en Auvergne.*

(6) Comté jalonné par Saint-Rambert d'Albon, arrond. de Valence (Drôme).

(7) Tout en avouant ne pas s'expliquer ce nom de Calabre. Ce n'est pas qu'il serait nécessaire d'aller le chercher au pays des brigands légendaires, il y avait en Dauphiné un lieu de ce nom pourvu d'une église dès 906 au moins (*Cart. de Saint-André de Vienne*, chap. III. Append. *Carta de Villar quod vocatur Calebrim*) ; et un quartier suburbain de Bourgoin s'appelle encore aujourd'hui la Calabre.

(8) Ainsi qu'il résulte du rapprochement de la *Vie de Marguerite de Bourgogne* sa mère, par Guillaume, moine de Grenoble, qui a vécu de son temps, avec une charte de 1224 du *Cartulaire de l'abbaye de Chalais*, en Dauphiné, que n'a pas connu Baluze.

ants dans le Dauphiné Viennois jusqu'en 1226 ; ce n'est qu'alors qu'il les vendit à son cousin germain André de Bourgogne, Dauphin de Viennois, par acte passé à Montrognon, près de Clermont (1).

Quelques années après et avant 1190, un autre mariage fit plus encore pour l'infusion des La Tour du Viennois en Auvergne, celui d'Albert II de La Tour, seigneur du Pin, avec Marie d'Auvergne, fille du comte Robert IV et sœur du comte Guy II (2). Entre autres documents pouvant servir d'indications sur les parties de la province où Albert II possédait des biens, il est utile de retenir le nom de ceux de ses chevaliers qu'il chargea d'assurer l'exécution de son testament dressé en 1190, à Crémieu, canton de La Tour du Pin, car le testateur avait soin de les choisir parmi les principaux fondataires des pays où ces biens étaient situés. Parmi les quinze chevaliers qui reçurent cette mission et jurèrent de s'en acquitter, citons Astorg et Durand de La Mothe, N. Coc surnommé Petit, des seigneurs de la Courière, Bernard de Coppel, Pierre de Serment, Barast, Bertrand de la Salle, Pierre Laurent, Hugues de Mozat, familles possessionnées en divers lieux du Brivadois, dans les environs de Billom, Vertaizon, Pont-du-Château, et dans le Marais de Limagne, entre cette dernière ville, Clermont, Riom et Ennezat. Albert leur adjoint l'élite de ses chevaliers dauphinois, tels que Berlion de La Tour, Geoffroy de Moirans, Aynard de Faverges, Josselin de Morestel. Je ne sais s'il posséda en tout ou partie la terre de Ravel, canton de Lezoux. Le château et la seigneurie de Revel que détenait certainement Albert II pourrait faire illusion parce que Ravel (canton de Lezoux) s'appelait ainsi au moyen-âge ; mais il s'agit du château dauphinois de Revel que le duc de Bourgogne lui avait inféodé en 1186 (3). A l'occasion d'un traité au sujet de Vertaizon dont nous aurons occasion de reparler, le comte Dauphin d'Auvergne donne pour caution à l'évêque de Clermont

(1) Dauphin d'Auvergne cède à son cousin les châtellenies de Vorassieux, arrondissement de Saint-Marcellin (Isère), et de Voreppe, canton de Voiron, arr. de Grenoble, avec « tous les droits qui lui compétaient dans tout le comté de Vienne, du chef de sa mère. » (Bal. *Op. cit.* II, 247-248). Un Pons de Voiron a déjà des intérêts en Auvergne au XIe siècle (*Cart. de Brioude*, ch. 326).

(2) Albert II était né du mariage d'Albert Ier de La Tour avec Alix de Savoie, sœur des comtes Thomas et Amédée. On lui donne pour oncles paternels Berlion et Humbert ; et pour frères Géraud, abbé de Tamié, et Berlion, tige de la branche de Vinay, en Dauphiné. — (Moulinet, *Généal. de La Tour du Pin).* Albert Ier est prouvé par une donation qu'il fit à la Chartreuse de Portes, en Dauphiné. Albert II et sa femme Marie figurent à l'obituaire dit de La Canone. (*Archives de l'Evêché de Clermont*).

(3) *Cartul. de Bonnevaux*, ch. 387. C'est Revel et Tourdon (Isère).

en 1199 « Albert de La Tour, Guichard de Beaujeu, et autres d'Auvergne (1). »

Mais si Arbert II, qu'on surnomma le Vieux pour le distinguer de son fils, eut quelque établissement féodal dans la province, il n'en conservait pas moins son principal domicile dans le royaume de Bourgogne, d'Arles ou de Vienne dont l'empereur le nomma grand sénéchal (2). Deux de ses fils vécurent beaucoup en Auvergne (3).

L'aîné, Arbert III dit le Jeune, combat dans l'armée de son oncle Guy II, contre les troupes royales et il est fait prisonnier au siège de Tournoël lors de la dernière expédition de Guy de Dampierre, sire de Bourbon, chef de l'armée de Philippe Auguste, qui se termina par la conquête et la confiscation générale du comté d'Auvergne (1211) (4). Il est mis presque aussitôt en liberté sous condition de payer une très grosse rançon, 300 marcs d'argent (5). Son mariage aux confins de la Savoie avec Béatrix de Coligny (6) et la chute de son oncle le rendent plus rare dans la province à la fin de sa vie. Il fit son testament vers 1222 au moment où il se disposait, déclare-t-il, à partir pour Jérusalem sur le conseil d'Albert, abbé de Saint-Tibéry, et du comte Robert IV d'Auvergne, son parent (7). S'il se rendit en Terre-Sainte, il en revint, car on le suit dans les actes jusqu'en 1230 au moins, tant en Auvergne qu'en Dauphiné (8). Sur ses cinq fils quatre ont laissé des traces dans la province.

(1) Bal., *Op. cit.*, II, 78.

(2) Dans ses lettres de 1210, l'empereur l'appelle « son cousin ». (Moulinet. *Op. cit.*)

(3) Enfants prouvés : Arbert III, Hugues, évêque de Clermont, Guigues, archidiacre de Lyon, Bernard, Berlion, Alais ou Alix, femme de Drodon ou Drogon de Beauvoir, puis de Raimbaud Osasèche, seigneur de Royans, et Sibille, mariée à Aimar III de Poitiers, comte de Valentinois, veuf de Florie de Beaujeu (1243) et d'Alixent de Mercœur (1268). On a le testament d'Alais du mois de mars 1249, léguant la moitié du château de Revel « à noble dame Flotte, ma fille, » etc. (Abbé Ul. Chevalier. *Choix de documents inédits sur le Dauphiné. « Bull. de la Société de statist. de l'Isère »*, 2e série, I, p. 6).

(4) « Tandemque Turnellam castrum fortissimum obsederunt. Plures de potentioribus ceperunt, unum scilicet *filium domini de Pinu.* » (*Memorialis historiarum* de Jean de Saint-Victor, utilisé par Baluze, *Op. cit.*, I, 78 ; II, 80.

(5) Il devait encore cette rançon au roi en 1214, sous la caution de Guichard de Beaujeu. (Teulet. *Trés. des ch.* I, n° 1065. — *Invent. Huillard-Bréholles*, II, 15).

(6) Moulinet. *Op. cit.*

(7) Les historiens attribuent ce testament les uns à Albert II, d'autres à son fils Albert III. Ce dernier est préférable.

(8) Au commencement de 1219, il traite à Saint-Symphorien d'Ozon, arr. de Vienne, près de Lyon, avec le comte de Maurienne. (D'Hozier. *Arm. général.* Edit. de 1752. Registre III, verbo Virieu, p. 3). — En 1222, il souscrit une dona-

De son vivant l'infiltration réciproque continue entre les deux pays par les bénéfices d'Eglise (1).

Hugues, frère puîné d'Albert III, élevé à Clermont près de son oncle maternel, l'évêque Robert, le remplaça sur le siège épiscopal. Actif et pieux, on le verra portant les armes contre les sectes albigeoises avec Louis VIII et les Mahométans avec saint Louis, et il mourra à la première croisade de ce prince. Il s'occupe particulièrement de Vertaizon, les archives du Puy-de-Dôme en font foi, ainsi que l'inventaire des papiers du président Savaron (2). Il augmente les possessions de sa famille dans la province ; c'est ainsi qu'il donne à son neveu et filleul Hugues de La Tour, sénéchal de Lyon, plusieurs maisons situées à Clermont, avec vignes et dépendances, joignant au levant le mur d'enceinte de la ville, au couchant la maison de Jean le Clerc, au nord le treuil de Dalmas Coc, les maisons de Bonnet Saulnier et le treuil de Saint-Bonnet (3).

Albert IV de La Tour, qui succède à ses parents dans les baronnies de La Tour du Pin et de Coligny, arbitre en Auvergne pour son frère l'évêque Guy en 1254 un litige pendant entre ce prélat et le jeune comte Robert V, au sujet des châteaux de Lezoux, Mozun, et des fiefs de Laps et de Chalendrat, de concert avec Robert, comte de Genève, représentant le comte (4). Il vit encore en 1257 (5) et meurt à la survivance de sa femme Adalaïs de Montferrat (6), après avoir été sénéchal du royaume de Bourgogne pour l'empereur, comme l'avaient été son père et son aïeul (7). Ne laissant pas de fils de ses deux femmes (8), et ses frères Guy et Hugues s'étant faits d'Eglise, c'est son autre frère, Humbert, qui lui succède.

Guy, frère d'Albert IV, élevé à Clermont chez les Frères Prê-

tion de son oncle Guy II à l'abbaye du Bouchet. (Bal., *Op. cit.*, II, 83). — En 1226, il accorde aux Chartreux le droit de passage sur ses terres. (*Arch. de l'Ain.* II, 225). — En 1228, il est en Bugey avec sa famille. (*Arch. de l'Ain.* Titres Sélignac. H, carton 318). — En 1230, il confirme un accord de la Chartreuse de Portes, et, avec son frère Berlion, les privilèges accordés par leur père aux Chartreux. (*Ibid.*).

(1) Fils : Albert IV, Guy, évêque de Clermont, Hugues, Humbert, Aynard. Filles : Béatrix, femme de Guillaume de Roussillon, seigneur d'Annonay, et Alix, mariée à Humbert de Montluel.

(2) Il est dit « Magister Hugo de Turre » en 1207 (Bal., *Op. cit.*, II, 79). En 1208, il dépose dans une enquête sur les régales à Clermont (*Ibid.* II, 74).

(3) *Arch. départ. du Puy-de-Dôme.* Evêché., liasse 23, cote 1097. Orig.

(4) Bibl. de Clermont. Mss Crouset. Copies du fonds Baluze. Relevé en 1873.

(5) Bal., *Op. cit.*, II, 119-110.

(6) Elle se dit « veuve du *comte* Albert » en 1272 (Invent. des Arch. de l'Ain, série H, n° 227).

(7) D'après Moulinet. *Op. cit.*

(8) La première avait été Marguerite de Bourgogne, fille de Jean (Moulinet).

cheurs, y prend le froc de saint Dominique, remplace fort jeune son oncle Hugues. De ce prélat féodal de grande valeur, dont l'épiscopat fut long, très rempli et qui fit beaucoup pour son église (1), nous n'avons à nous occuper qu'au point de vue des relations de sa famille avec l'Auvergne. Un Humbert (de La Tour ?) avant-dernier abbé de Saint-Germain-Lembron, en 1259 (2), un Drogon de La Tour, chanoine du chapitre cathédral (3), un Géraud de La Tour dit de Saint-Chef, du nom de son bénéfice dans la baronnie dauphinoise de La Tour qu'il cumule avec l'archiprêtré de Limagne en Basse-Auvergne (4) attestent que l'immigration des La Tour du Viennois est loin d'avoir diminué.

Au mois de juillet 1255, Guy confirme, au profit de son frère Hugues, sénéchal de Lyon, la donation des maisons de Clermont que leur oncle l'évêque Hugues lui avait faite (5). Il meurt après avoir dicté au mois d'avril 1287 (n. st.) un testament où il institue pour exécuteur de ses dernières volontés ce même frère Hugues de La Tour (6), qui vivait encore l'année suivante (7).

Pendant près d'un siècle les La Tour du Dauphiné Viennois avaient été, en leur qualité d'évêques de Clermont, les seigneurs de la ville et d'un immense temporel ; et ces évêques (1195 à 1287) comptent parmi les plus remarquables de l'histoire provinciale et les plus agissants.

Du sénéchal de Lyon, les maisons de Clermont allèrent avec le surplus de son héritage à son frère Humbert Ier qui porta les La Tour dauphinois à leur plus haut point de prospérité. Par son mariage avec Anne de Bourgogne, héritière du Dauphiné, il devint le chef de la troisième race des Dauphins des Alpes. Entre 1293 et 1298 il hommageait à l'évêque de Clermont pour ses fiefs d'Auvergne. Le *Codex homagiorum* ne dit pas quels étaient ces biens : mais les archives du Puy-de-Dôme renferment un hommage de lui au même prélat en 1295, pour les maisons de Clermont, par l'or-

(1) V. notamment *Arch. du Puy-de-Dôme*, chap. cath., arm. 12, sac C. nos 1 et 2.

(2) Laisné le dit membre de la famille dauphinoise de La Tour « de la maison des Dauphins de Viennois ». (*Archives de la Noblesse*, IV — *Nobil. d'Auvergne*, VII, 389).

(3) *Arch. du Puy-de-Dôme*, chap. cath., arm. 12, sac C, cotes 1 et 2. — C'est peut-être le *Droco de Turre* de 1261. — Il est dit *de Turre* (Voir plus loin) levita et canonicus à l'obituaire de la Canone, terminé en 1291. (*Archives de l'Evêché*).

(4 et 5) Mêmes arch. Evêché, liasse 29, cote 1097. Origin.

(6) Mêmes arch. Jacobins, liasse n° 3. Orig. du Testament.

(7) Moulinet, *Op. cit.*

gane de son mandataire Géraud de Saint-Chef, archiprêtre de Limagne (1). Arrivé à Jean Ier, comte de Forez en 1296, par suite d'alliances et, après diverses autres mutations, acheté par la ville en 1758, ce pâté de maisons serait devenu le Palais de l'Intendance (2).

En outre de ce quartier urbain, et indépendamment de la donation royale de 1316, les Dauphins de Vienne eurent d'autres possessions dans la province. Nous sommes mal renseignés sur leur consistance ; mais nous savons par Humbert II lui-même que les Dauphins de Vienne les conservèrent jusqu'à leur extinction, puisque dans sa vente de 1343 à la France, il réserve tous ses biens d'Auvergne, non seulement, spécifie-t-il, ceux donnés par les rois mais aussi ceux qui lui provenaient « de ses ancêtres » (3).

Un fait à ajouter à ceux qui révèlent le désir des Dauphins de Vienne de se créer des influences en Auvergne afin de percer vers le centre de la France dès avant le choix de cette province pour l'assiette de la rente donnée par le roi au Dauphin Jean II : en 1312, le prince négociait le mariage de sa sœur Catherine avec le fils de Robert, comte d'Auvergne. Une des conditions capitales fut que le comte instituerait les héritiers mâles à naître de l'union dans les terres et châteaux de Livradois, Montgâcon et Combrailles. C'était la traversée de l'Auvergne en écharpe jusqu'au Bourbonnais et aux marches du Berry. Le Dauphin lui fit même jurer d'employer la dot de sa sœur, 20,000 livres tournois, en acquisitions dans ces baronnies et celle de Rochesavine, arrondissement d'Ambert, confins du royaume de Bourgogne. Paris était un foyer d'attraction très puissant sous Philippe le Bel, et, tout en ménageant l'empereur, le Dauphin tournait de plus en plus les regards de ce côté (4).

(1) Vir discretus dominus Gerardus de Sancto Theuderio, archipresbitero Limanie, ad infrascripta specialiter constitutus (hommage pour) nobili viro Hymberto delphino Viennensi et Alboni comite, dominoque de Turre, (à raison de) quasdam domos cum vineis circumadjacentibus et aliis pertinentiis quæ sitæ sunt apud Claromontem juxta muralia civitatis Claromontensis ab oriente, et domum et ortum Johannis clerici ab occidente, et domos et trolium Dalmacii Cocci, et domos magistri Boniti Salnerii... et trolium Sti Boniti a borrea... eidem fratri nostro senescalio Lugdunensi... ac donationem ipsam eidem senescalio fratri nostro et ejusdem heredibus a dicto predecessore nostro... confirmamus, etc. (*Arch. du Puy-de-Dôme*. Evêché, liasse 26, cote 1097. Orig. des lettres de l'évêque Guy de La Tour).

(2) Tardieu. *Dict. histor. du Puy-de-Dôme*, p. 142.

(3) Voir le texte p. 121 du *Bulletin*; p. 34 du tirage à part.

(4) Baluze. *Op. cit.* II, 154-155. Le contrat fut signé mais le projet de mariage se rompit.

Le contrat stipule que la dot serait payable au château de Tournon, qui n'est séparé que par le Rhône du Dauphiné où les vicomtes de Tournon avaient de grands domaines. Et cela nous rappelle d'autres causes d'échange de personnel entre les deux provinces. Mathilde de Montgâcon, sœur de Béatrix, comtesse d'Auvergne, avait épousé en premières noces le fils du vicomte de Tournon; plusieurs de ses officiers et de ses mandataires étaient originaires du Dauphiné et des terres des La Tour du Pin. Par leur grand' mère, Béatrix de Beaujeu, les deux sœurs avaient des droits à revendiquer leur part dans la succession de la branche aînée de la maison de Beaujeu qui étendait sa domination jusque dans le Bugey, sur les marches du Dauphiné, de la Savoie, et dans une partie de l'arrondissement actuel de La Tour du Pin; leurs maris la réclamèrent, en effet, et l'affaire se termina en 1300 par une transaction que Baluze a publiée.

On n'est qu'à moitié surpris, dans de pareilles circonstances, de voir une des trois « bâties » de la terre de Faverges près de La Tour du Pin, se distinguer des autres par le nom de la Bâtie-Montgascon que cette commune porte encore, sans que le nom d'aucune autre famille du pays puisse justifier l'homonymie. Elle est peu éloignée de Pont-de-Beauvoisin (1).

§ 4. — Les Latour de Vertaizon

L'intervention des alliances entre les chefs des deux provinces comme facteur de pénétration féodale, nous a fait laisser derrière nous le groupe plus obscur des La Tour sinon établis, du moins possessionnés sur la route du Dauphiné à la Basse-Auvergne par le Brivadois et la vallée de l'Allier. Nous allons les reprendre et finir par eux.

Nous avons vu que la seigneurie de Vertaizon et de Chauriat se divisait, dès le début du XIe siècle, entre la maison comtale et une famille de seigneurs dont Rorge ou Roric était le chef, sous la suzeraineté de l'église cathédrale de Clermont. Leurs libéralités au profit du prieuré de Sauxillanges avaient bien attribué leurs fiefs

(1) Les Basties ou Bâties du centre et du sud-est sont synonymes des Bastides du midi. — Ce nom de la Bâtie-Montgascon est totalement inconnu en Dauphiné avant les deux sœurs Béatrix et Mathilde, et leur père Faucon III de Montgâcon. — Béatrix de Montgâcon, qui survécut à sa sœur et en hérita, fut et resta particulièrement affectionnée à l'ordre des Chartreux. Elle donna un chartreux pour précepteur à son fils qui partagea ses sentiments et fonda dans son comté de Boulogne, près de Montreuil-sur-Mer, la Chartreuse de Neuville, connue sous le nom de Notre-Dame-des-Prés. (*Arch. nat.*, R. 126, fol. 75).

d'église à Cluny dont la communauté de Sauxillanges était fille; mais ils avaient conservé le surplus. Au XIIe siècle cette situation se continuait : le domaine utile de la châtellenie appartenait à divers seigneurs; seul l'évêque, possesseur direct d'une partie de Vertaizon, était, en outre, investi du domaine éminent sur toute la ville et toute la terre. Les La Tour étaient, à la fin du siècle, une de ces familles vassales de l'évêque dans la châtellenie.

Quel était ce JARENTON dont il était question tout à l'heure, qui signe le premier de tous, même avant les plus importants seigneurs du pays, Albert du Poyet et les frères de Mezel, même avant le viguier du lieu et les dignitaires d'église, tels que Maurice prieur de Moissat, et Pons prieur de Chauriat, le viguier Astorg, même avant Bernard prieur de Sauxillanges, bien qu'il soit un simple laïc, la notice d'un plaid où il fut décidé que l'archiprêtre Amblard remettrait à Sauxillanges l'église de Sainte-Marie de Vertaizon qu'il détenait indûment, mais que le prieur la lui laisserait en fief à charge d'hommage et de fidélité? (1). Le rang occupé par Jarenton dans cette charte que le synchronisme invite à placer de préférence entre 1122 et 1195 (2) est celui du seigneur du lieu. Qui était ce Jarenton?

Quelle relation y a-t-il entre lui et Jarenton ou Géronte de La Tour, abbé de Mozat en 1212 (3) et Pierre de La Tour, son prédécesseur, en 1165? Je laisse ces questions de côté faute de moyens d'investigations; mais quand on constate que sur les 1900 actes des cartulaires intéressant le plus directement l'Auvergne et les 3 ou 4,000 individus qui s'y trouvent prénommés, il n'y a qu'un Jarenton, celui de notre charte de Vertaizon et Chauriat, et que ce seigneur précède Jarentonne, dame certaine de Vertaizon, dès avant 1195, il devient difficile de les croire étrangers l'un à l'autre.

Nous voyons, pour la première fois, paraître Jarentonne dans un traité conclu en 1195, à Vertaizon, entre elle, son mari Pons de

(1) (*Cartul. de Sauxillanges*, ch. 12. — Le texte publié porte : *S. Sarentonis* pour *Jarentonis*, erreur matérielle évidente, ai-je dit plus haut. En effet Sarenton n'est pas un nom; Jarenton en est un assez répandu hors de l'Auvergne. De lui est venu le prénom de Géronte.

(2) Bernard prieur de Sauxillanges y figure. Quatre prieurs de ce nom tinrent le bourdon à Sauxillanges dans cette période d'après la liste du *Gallia*, II, 374 : Bernard de Saint-Priest, en 1078; Bernard de Poitiers, en 1122; Bernard de La Tour en 1123; autre Bernard de La Tour en 1202. Le premier et le dernier semblent devoir être, paraît-il, écartés par le synchronisme des autres comparants. — Voir § 2.

(3) *Gallia christ.*, *Loc. cit.* — Cet abbé de Mozat traite sous le nom de GERENTO avec le prieur de Saint-Germain-des-Fossés, par un acte des archives de l'Allier. (Fonds S.-Germ.-des-Fossés, n° 1. Orig.) publié par les *Archives hist. du Bourbonnais*, 1890, p. 299).

Chapteuil, seigneur du Velay et du Vivarais, et l'évêque de Clermont Robert, par lequel ces deux époux, coupables d'avoir voulu se soustraire à la suzeraineté du prélat et de l'avoir emprisonné, se reconnaissent solennellement ses vassaux, en présence de plus de 146 personnes, dont le comte et le Dauphin, l'élite intéressée du pays (1). Les deux mariages qui ont uni intimément les Dauphins et les La Tour du Viennois à la maison d'Auvergne sont consommés depuis quelque temps déjà ; le seigneur dominant de Vertaizon est un fils du comte d'Auvergne ; il n'y aura donc rien d'étonnant à ce que l'inféodation ou les alliances aient amené des La Tour dauphinois dans la châtellenie ; et, s'il y en a, ils devront surgir d'une telle assemblée et d'un si nombreux personnel.

Or, parmi ceux qui jurèrent à Vertaizon devant l'évêque Robert l'exécution du traité de 1195, se trouve précisément un GUILLAUME DE LA TOUR que Baluze n'a pas classé parmi les siens à cette date, bien qu'il ait connu le document. Son principal domicile n'était pas dans la ville proprement dite, mais dans le territoire de la châtellenie (2).

J. DE CHATEAUVIEUX, qui prête le même serment à côté de lui, porte un nom nouveau dans ce pays (3). Etait-ce celui d'un quartier de Vertaizon ou de la seigneurie ? On n'en a pas la preuve avant lui et il y en a qu'après lui le nom s'y perpétua ; il fut même donné à un corps de dîmes suivant un usage fréquent de baptiser du nom de ses maîtres cette nature de propriété composée d'éléments disséminés. C'est ainsi qu'une partie des dîmes de la seigneurie de Thiers ayant été aliénée à Pierre de Chantelle (XIII[e] siècle), le nom de dîme de Chantelle lui resta et même celui de rue de Chantelle à un groupe de maisons dans la ville ; qu'à Saint-Amant-Tallende il y eut le quartier de Murol du nom de ses anciens maîtres, et qu'Ennezat se divisa, pour la même raison, en quartiers de Ravel et de Montgâcon. Il est certain, d'autre part, qu'il y eut un fief de Châteauvieux dans le canton même de La Tour-du-Pin en Dauphiné. La paroisse de Faverges où il était situé est à peu de distance de Pont-de-Beauvoisin (4).

(1) Cette charte intéressante et célèbre parmi les érudits du pays, a été publiée avec plusieurs autres qui la complètent très utilement, par M. Emmanuel Teilhard de Chardin : *Chartes concernant Vertaizon*; Bulletin de l'Académie de Clermont, 1893).

(2) *W. de la Tor* n'est pas classé par la charte dans la catégorie des personnes habitant à l'intérieur de l'enceinte fortifiée du seigneur et qui sont énumérées après la rubrique : *Isti etiam de castro juraverunt*.

(3) *J. de Castro veteri*

(4) Précisément un des signataires du traité de 1095 est un *W. Belvasi*.

Vers le même temps (1200 environ), Eldin Boullier, qui se dit paroissien de Chauriat », faisait une ample donation au monasère de ce bourg en présence du même Robert, évêque. Peu après, e trouvant au lit de mort, il confirmait cette donation en présence e « GAUSBERT DE LA TOUR, chevalier (1), de son fils, du moine 'ierre, sacriste de Saint-Julien de Vertaizon, et d'autres témoins. ncontestablement, ce Gausbert de La Tour n'est pas un La Tour-'Auvergne. Il se relie à Guillaume I de La Tour copropriétaire ndivis en Brivadois avec Gausbert Drac, coseigneur de Châteauieuf, dans la famille de qui Guillaume aura pris alliance. Les iens compris dans l'acte étaient situés à Bar, à Chas, Chavalon et utres lieux proches de Vertaizon, tous alleux héréditaires du donateur « et ne relevant de nul homme au monde » (2).

ALBERT (I) DE LA TOUR, de Vertaizon, fils certain de Gausbert et émoin avec lui, aux environs de 1200, du testament d'Eldin Boullier (3), est donc absolument différent d'Albert II de La Tour du Pin, fils d'Albert Ier ; et néanmoins, là encore, le prénom héréditaire sert de suture. A cette époque, Albert II de La Tour du Pin était déjà marié depuis un certain nombre d'années avec Marie d'Auvergne.

Avec ASTORG DE LA TOUR, qui vient ensuite en 1242, nous apprenons que le territoire rural de la seigneurie de cette famille sur la terre de Vertaizon était traversé par le chemin qui relie Saint-Marcel au village de Lignat, canton de Pont-du-Château (4). Elle se prolongeait dans le Marais sur la châtellenie d'Ennezat, propriété des seigneurs de Montgâcon, où se forma, dans la paroisse de

Doit-on le traduire par Beauvoisin ? On trouve un Guillaume de Beauvoisin, *Belvesi*, dans l'entourage d'Albert de La Tour du Pin. Le fief de Beauvoisin fut l'un des plus connus dans l'histoire du Dauphiné, par la raison que le torrent de Guiers divisait comme aujourd'hui cette petite ville frontière, très souvent disputée, en deux quartiers dont l'un était français et l'autre savoisien. — La charte de 1195 écrit, il est vrai, *Belvasi* et non *Belvesi* ; mais le même texte substitue l'*a* à l'*e* dans d'autres noms tels que Chantagor et Bachalar. Quant à la particule, la charte de Vertaizon de 1211 écrit *Ugo Tuirec* (Teilhard de Chardin, *Op. cit.*, p. 40, etc.) le nom de Hugues de Thuret lequel est *Hugo de Tuirec* dans les documents de la première moitié du même siècle (*Terrier Dogue*, etc.).

(1) *Gausbertus de Turre miles (Cart. de Sauxill.*, ch. 956).

(2) Même charte. L'acte fut passé *ad molendinum*. La libéralité du donateur était destinée à la célébration d'un anniversaire perpétuel pour lui et pour son père vivant sous l'habit monacal « et à la fondation d'une réfection pour Bernard Boullier ».

(3) *Gausbertus de Turre miles et filius ejus Albertus* (Même charte).

(4) « Champ que meu de la seinhoria *Austorgue de la Tor.* » — « Lestrada cuminal que venc de Luynhac e vai a Saint Marcel devès solei levant e iostal champ *Austorgue de la Tor.* » (*Terrier Dogue*, fol. 150, 151, *Loc. cit.*).

Chappes, un fief avec une résidence féodale du nom de Saint-Marcel qui disparut au XVIe siècle (1).

DROGON DE LA TOUR qui paraît dans les actes à la génération qui suit le mariage d'Alais de La Tour, fille d'Albert II, avec Drogon de Beauvoir, seigneur dauphinois, se singularise également par un nom fort peu usité en Auvergne. Un bien qu'il possédait dans les environs d'Issoire ayant été vexatoirement saisi, ainsi que ses animaux, par le bailli de cette ville pour Alfonse de Poitiers les enquêteurs du prince condamnèrent cet officier à les lui restituer, lors des assises qu'ils tinrent à Nonette, et à l'audience du 4 novembre 1261 (2).

Saint Julien qui fut donné pour patron à JULIEN DE LA TOUR, vivant sous Philippe le Bel, rappelle les deux principales stations de sa famille en Brivadois et sur la terre de Vertaizon où le monastère de Chauriat était placé sous ce vocable (3). « Noble JULIEN DE LA TOUR » consentait en 1309 la vente d'une partie de ses biens à Robert VI, comte d'Auvergne, seigneur de Montgâcon et d'Ennezat (4). Ce prince était alors au mieux avec Jean II de La Tour du Pin, dauphin de Viennois. C'est lui qui lui demanda la main de sa sœur Catherine pour son fils Robert, et il était à Vienne le 11 mars 1312 (n. st.) pour y signer le contrat de mariage, en compagnie de Guillaume Flotte, seigneur de Ravel et d'Ennezat, le diplomate employé dans toutes les négociations de ce temps au sujet du Dauphiné et de la Savoie (5).

Son successeur « noble MAURIN DE LA TOUR, *de Vertaizon* », hommage en 1327 au comte Robert VII seigneur de Montgâcon, pour « toutes les rantes qu'il a ès paroisses de Vaziac et d'Uriac » (6). Il mourut chevalier (7).

ALBERT (II) DE LA TOUR clôt la série des La Tour de Vertaizon, ou quoi qu'il en soit de ceux que j'ai pu constater. Il hommage en 13[illegible]

(1) En 1319 « noble Pierre de Saint-Marcel » vendait au seigneur de Montgâcon la suzeraineté de toutes ses terres et rentes des paroisses d'Epinet, Chappes et Saint-Bauzire qui lui étaient allodiales jusque-là, et il lui en faisait hommage. (*Arch. nat.*, R² 126 et 127).

(2) *Droco de Turre* et non pas *Draco (Arch. nat.*, J. 190ᴮ, n° 161, *Restitutiones apud Nonetam*).

(3) Trois patrons : les saints Paul, Jean et Julien (*Cart. de Sauxill.*, ch. 956).

(4) *Arch. nat.*, R², 127.

(5) Bal., *Op. cit.*, II, 154-155.

(6) *Arch. nat.*, R² 126, fol. 75. — Le nom des terroirs du « Puy de Vazeilles » et deux domaines à peu de distance de Clerlande, et les « Prés d'Uriat » entre Joze et Entraigues, sont aujourd'hui tout ce qui reste de ces deux paroisses munies au moyen-âge de villages, châteaux, moulins, hautes justices.

(7) *Arch. du Puy-de-Dôme*, Evêché, sac 5, cote 13.

u comte Guillaume XII, fils aîné de Robert VII, « pour les rantes u'il a en la chastellenye d'Ennezat, de Joze et de Montgascon » (1). on prénom, que nous rencontrons persistant dans cette branche, :ait devenu héréditaire chez les La Tour du Pin, nous l'avons déjà onstaté. Il est absent des autres familles de La Tour de la région. l est impossible de confondre ce personnage avec Albert IV de ,a Tour du Pin, mort en 1272 au plus tard. On le rencontre nfin, lui aussi, dans la terre dauphinoise de ses ancêtres ; par in acte de 1318, il reconnaît n'avoir rien à réclamer des habitants aillables du lieu de *Chalona*, parce que tous étaient sujets de la Chartreuse de Portes (2).

Châteauvieux existe toujours à cette époque ; il semble que ce fief soit devenu un apanage de filles ou de cadets. Florence de Châteauvieux possède, en 1307, des rentes sur Dallet, canton de Pont-du-Château, mais plus près de Vertaizon dont Dallet est un sous-fief (3). Bonne de Chateauvieux accomplit le même devoir féodal en 1329 envers Marie de Flandre, dame de Montgâcon et comtesse douairière d'Auvergne, pour « rantes en la ville de Maringues et Saint-André » (4). En 1344, « Guillaume de Jo, autrement dit de Thuret, damoiseau », successeur de Maurin de La Tour, fait foi et hommage à l'évêque de Clermont pour « la dîme appelée *dîme de Châteauvieux située dans la châtellenie de Vertaizon* qu'il tient de lui en franc fief de la main et de la bouche » (5). Pareillement une partie des dîmes de la forte paroisse de La Bâtie-Montgascon (canton de Pont-de-Beauvoisin, Isère), sur la baronnie de La Tour-du-Pin, était appelée « la dîme de Montgascon ». La dîme de Châteauvieux était, en 1366, passée entre les mains des seigneurs de Vassel (canton de Vertaizon). Guy de Vassel, chevalier, seigneur de Vassel, reconnaît, à cette date, tenir de l'evêque, avec sa maison de Vassel, cette même « *dîme ayant appartenu à feu Maurin de La Tour, chevalier...*, en fief franc de la bouche et des mains » (6).

(1) *Arch. nat.*, R^2 126, f. 115 v°.

(2) *Arch. de l'Ain*, série H, n° 342.

(3) « Florensa de Chastel vieilh ». (*Arch. du Puy-de-Dôme*, fonds Port, *Terrier Auvergnat*, fol. 40 v°).

(4) « Bonne de Chasteauvieilh ». (*Arch. nat.*, R^2 126, fol. 104). — Saint-André, chef-lieu de commune du canton de Randan, à 5 kilomètres de Maringues. Anciennement « Saint-André et le Cohat » du nom de son plus fort village après le chef-lieu, dont on a fait Saint-André-le-Coq.

(5) *Guillelmus de Jo alias de Tuire, domiçellus*, avoue tenir de l'évêque *decimam vocatam de Castro veteri... et est sita in castellania Vertasionis... de feodo franco manu et oris.* (*Arch. du Puy-de-Dôme*, Evêche, sac 7, cote 4).

(6) « Nobilis vir dominus Guido de Vassello, miles, de dicto loco de Vassello...

A partir d'Albert II de La Tour, je perds la trace des La Tour et des Châteauvieux de ce pays ; aussi bien est-ce l'heure de la décadence des La Tour du Pin de la branche delphinale qui commence de sonner avec son contemporain le dauphin Humbert II, seigneur de Pont-du-Château, et c'est une dernière coïncidence à noter. S'ils n'étaient pas éteints, ces modestes collatéraux d'Auvergne ont dû retourner dans leur pays d'origine où surnagent la branche de Vinay et divers rameaux.

Je ne les ai certainement pas tous mis sur pied ; la notice contient bien des lacunes ; mais il s'agissait moins de construire une généalogie, par elle-même d'un médiocre intérêt, que de constater une immigration des La Tour d'entre le Rhône et les Alpes antérieurement à l'établissement féodal des Dauphins de Viennois dans la province au XIVe siècle, et dans les mêmes paragès ; et d'éviter des confusions faciles dans le personnel féodal du pays. Alors même que plusieurs des Latour cités dans cette note ne seraient pas des Dauphinois, mais des Latour-Maubourg ou tels autres Latour inconnus, il en resterait encore assez de certains pour justifier l'immigration dauphinoise.

J'aurais voulu terminer cette étude par la publication du texte latin de la charte de privilèges que le dauphin de Vienne Jean II de La Tour accorda, de Grenoble, le 6 novembre 1318, aux habitants de Pont-du-Château ; les lecteurs du *Bulletin* me sauront gré de céder la place à une publication infiniment plus moderne et plus intéressante pour la plupart d'entre eux, celle de notre très regretté confrère M. Francisque Mège.

recognovit... tenere... a dicto domino Claromontensi episcopo... in feudum francum manus et oris domum suam de Vassello... item et *quamdam decimam suam, quæ quondam fuit domini* Maurini de Turre *quondam militis.* » (*Arch. du Puy-de-Dôme,* Evêché, sac 6, cote 13).

En même temps que Guy de Vassel, en 1366, la dame de Tersat hommage au même prélat pour son château de Vassel et ce qu'elle a dans les paroisses de Chauriat, Cournon et le Clos de Vertaizon (*Ibid.*, sac 6, cote 12). — Au siècle précédent, Dalmas et Robert de Tersac possédaient une partie de Bulhon (*Arch. nat.*, J. 114, n° 58).

Marcellin Boudet.

Pour le Comité de publication:
Le Secrétaire de l'Académie, Maurice Basse.

L'Imprimeur-Gérant, L. Bellet. — 9257.

ACADÉMIE DES SCIENCES, BELLES-LETTRES ET ARTS
DE CLERMONT-FERRAND

BULLETIN HISTORIQUE & SCIENTIFIQUE DE L'AUVERGNE

PROCÈS-VERBAUX

Séance du 2 février 1905

La séance est ouverte à 2 h. 1/4, sous la présidence de M. Brunhes.

— Le Secrétaire perpétuel dépouille la correspondance et énumère les ouvrages reçus. Il annonce qu'il a reçu des lettres de remerciements de tous les nouveaux membres élus à la dernière séance.

— M. le Président communique une lettre de M. Bellard, bibliothécaire de la ville de Saint-Flour. Il demande certains numéros du *Bulletin* et certains fascicules qu'a fait paraître l'Académie. Cette demande est renvoyée au Trésorier.

— Le Secrétaire donne lecture du procès-verbal de la séance du 4 janvier 1905.

— Le Secrétaire-adjoint donne aussi lecture du procès-verbal de la séance des élections. Ces deux procès-verbaux sont adoptés sans observation.

— Le Trésorier rend compte de sa gestion pour l'année écoulée, et donne connaissance de son projet de budget pour l'année 1905-1906.

La Compagnie nomme, comme tous les ans, la Commission chargée d'examiner ces comptes de gestion.

Elle sera composée de MM. Dourif, Maurice Chalus et Christophle.

— M. le Président rappelle que les Prix de vertu, provenant de la fondation du Maisniel, seront, cette année, distribués pour l'arrondissement d'Issoire.

Le Trésorier expose, à ce sujet, qu'il a déjà fait la publicité nécessaire. C'est en avril seulement, d'après le Règlement, que la Commission des Prix de vertu doit être nommée.

— La parole est donnée à M. Vernière pour la lecture du travail du Dr Roux sur *Les Hypogées de la Limagne.* Ce travail est renvoyé au Comité de publication.

— Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 3 h. 1/2 par le Président.

OUVRAGES REÇUS

Revue de Saintonge et d'Aunis ; XXVe volume, 1re livraison, 1er janvier 1905.

Bulletin de la Diana ; t. XIV, n° 2, avril-juin 1904.

Bulletin de la Société archéologique, scientifique et littéraire de l'Hérault ; 3e série, t. V, 2e livraison ; vol. XXXIV de la collection.

Journal des Savants ; janvier 1905.

Mémoires de la Société d'agriculture du département de Seine-et-Oise ; du 4 octobre 1903 au 7 octobre 1904.

Bulletin de la Société des Antiquaires de Picardie ; année 1904, 2e et 3e trimestres.

Académie des inscriptions et belles-lettres ; Compte rendu des séances de l'année 1904. — S. Reinach : Rapport fait au nom de la Commission des Antiquités de la France sur les ouvrages envoyés au concours en 1904, lu dans la séance du 8 juillet 1904.

Mémoires de la Société centrale d'agriculture, sciences et arts du département du Nord, siégeant à Douai ; 3e série, t. VIII, 1900-1901-1902.

Id. Bulletin du Comice agricole : 1899, 1re partie ; 1900, 1re et 2e partie ; 1902, 1re partie ; 1903, 1re partie ; 1904, 1re partie.

Bulletin de la Société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne ; année 1903, LVIIe volume, 7e de la 4e série.

Société d'histoire naturelle et des sciences biologiques et énergétiques de Toulouse ; t. XXXVII, 1904, mai-décembre, nos 5-9.

Le Moniteur du Puy-de-Dôme du 21 janvier 1905, contenant les discours prononcés aux obsèques de M. Julien, ancien président de l'Académie.

HOMMAGES :

Dr Emile Roux : *Riom pendant la Révolution*, 2 vol., Riom, 1902.

Dr Emile Roux : *Notes pour servir de guide à Saint-Nectaire.*

Dr Emile Roux : *La fièvre typhoïde à Riom.*

Dr Emile Roux : Notes de géologie et de paléontologie : *La formation de la terre et l'homme de l'âge de la pierre.*

Dr Emile Roux : *Contribution à l'étude etiologique de la Névralgie paresthésique.*

Dr Emile Roux : *Le secret médical.*

Dr Emile Roux : *Les Rayons X*, leur application en médecine.

Marcellin Boudet : *La Haute-Auvergne et les d'Armagnac pendant le siège d'Orléans et la mission de Jeanne d'Arc.*

Bernard Brunhes : *L'œuvre et le rôle d'une Académie de province*, discours prononcé le 18 décembre 1904 à la séance de distribution des Prix de vertu par l'Académie des sciences, arts et belles-lettres de Clermont-Ferrand.

Académie des inscriptions et belles-lettres : *Compte rendu des séances de 1902.* — Auguste Audollent : *Note sur les fouilles du puy de Dôme.*

COMPTES DES RECETTES ET DES DÉPENSES

DE L'ACADÉMIE DES SCIENCES, BELLES-LETTRES ET ARTS DE CLERMONT

pour l'exercice 1904-1905

Messieurs,

J'ai l'honneur de vous rendre le compte détaillé des recettes et dépenses de l'exercice 1904 et de vous présenter un projet de budget pour l'année 1905.

TABLEAU A. — Mouvements des Fonds du 4 février 1904 au 2 février 1905

(a) ENTRÉES OU RECETTES

I. Encaissement des Cotisations.		
Cotisations annuelles antérieures à 1904.	430 »	2105 »
— — de l'exercice 1904.	1643 »	
— — de l'exercice 1905.	12 »	
Droit de diplôme.	20 »	
II. Intérêts.		
(A) du Fonds de réserve : coupons d'avril, juillet et octobre 1904, janvier 1905 des Rentes nominatives.	509 »	542 52
(B) des Fonds libres : à la Caisse d'épargne	28 12	
— à la Société générale.	5 40	
III. Subventions.		
Encaissement de la subvention allouée par le département du Puy-de-Dôme sur les fonds de l'exercice 1903		400 »
IV. Vente de jetons Lecoq		» »
V. Vente de volumes des Archives et de livraisons du Bulletin.		178 80
VI. Abonnements au Bulletin		64 »
Total des Recettes de l'exercice		3290 32
Espèces en caisse.	154 36	1406 15
Fonds libres à la Société générale. .	479 70	
— à la Caisse d'épargne. .	772 09	
Total général des entrées ou recettes. . . .		4696 47

(b) SORTIES OU DÉPENSES

. **Frais d'impression.**		
Bulletin de 1903 : juillet-décembre, 13 feuilles 1/4, brochage et couverture compris.	835 25	
Bulletin de 1904 : janvier-juillet, 13 feuilles 3/4, brochage et couverture compris.	903 75	
Surcharge pour tableaux.	15 »	
Illustration du *Bulletin* (1903 et 1904) . .	189 »	
Mémoires : XVIIe fascicule (*Epitaphes et Inscriptions des églises d'Auvergne*, par M. le docteur Roux), 9 feuilles 3/4, couverture et surcharges comprises. . .	607 »	3028 50
Mémoires : XVIIIe fascicule (*Les Elections de 1789*, par M. F. Mège), 12 feuilles, couverture comprise, 732 fr. — Sur cette somme l'Imprimeur a reçu un à compte de	350 »	
Réimpression du *Règlement* de l'Académie.	70 »	
Imprimés divers : Convocations, circulaires, lettres d'avis, etc..	58 50	
II. **Traitements des Agents de l'Académie.**		
M. Feoux, agent comptable, son traitement de 1904	250 »	400 »
M. Bellard, appariteur, son traitement de 1904.	150 »	
III. **Frais de séance publique**.		78 »
IV. **Loyer du local des Archives** (1904).		120 »
V. **Frais divers.**		
Frais d'encaissement des cotisations. . .	15 20	
Frais de bureau et de correspondance. . .	26 25	139 70
Affranch. du *Bulletin* et port de volumes.	83 90	
Entretien et assurance du mobilier	14 35	
VI. Cotisation annuelle à la Société artistique des Monuments de la Loire (1903).		6 50
Souscription (1re moitié) au Catalogue des Archives d'Aurillac		10 05
Honoraires de Me Dutour, notaire à Pont-du-Château (Déclaration de succession : legs Dubest).		19 25
Excédent des recettes — Espèces en caisse. . .	39 56	
Excédent des recettes — Fonds libres à la Société générale. . .	15 10	894 47
Excédent des recettes — Caisse d'épargne . .	839 81	
Total égal au montant des recettes.		4696 47

TABLEAU B. — Situation au 2 Février 1905

(A) **Actif immobilisé.**

I. 509 francs de rente 3 p. 100 nominative, valeur au cours d'achat		10972 50
N. B. — Au cours du 1er février 1905 (98 fr. 75), la valeur de ces rentes représenterait un capital de 16,754 fr. 58.		
II. Jetons de la fondation Lecoq : 430 jetons, à 1 fr. 60 l'un, valeur de l'argent		688 »
III. Volumes déposés aux Archives		(mémoire)
Total, sauf mémoire		11660 50

(B) **Budget des Recettes et Dépenses de l'année 1905-1906.**

Recettes prévues :

I. Cotisations à recouvrer : Exercices antérieurs à 1905	600 »	2900 »
Cotisations à recouvrer : Exercice 1905	2300 »	
II. Intérêts du fonds de réserve	509	540 »
— des fonds libres	31	
III. Vente de jetons Lecoq		» »
IV. — de volumes des Archives		30 »
V. Abonnements au *Bulletin*		48 »
VI. Encaissement de la subvention du département		400 »
Ensemble		3918 »
Disponible à ce jour		894 47
Total des prévisions de recettes.		4812 47

Dépenses prévues :

I. Frais d'impression :		
A) *Bulletin* de 1904 (août-décembre) ; 7 feuilles environ, brochage et couverture compris	440 »	3562 »
B) *Bulletin* de 1905 ; environ 28 feuilles	1640 »	
C) XVIIIe fascicule des *Mémoires* (*Les Elections de 1789*), 12 feuill. : 732 fr. — Un à-compte de 350 fr. ayant été payé à l'Imprimeur, cette dépense se trouve réduite à	382 »	
XIXe fascicule des *Mémoires* (*Les Confréries de Riom*, par M. Everat, environ 16 feuilles	950 »	
Imprimés divers	150 »	
II. Affranchissements divers		80 »
III. Illustration du *Bulletin :* Crédit mis à la disposition du Comité de publication		150 »
IV. Traitements des Agents de l'Académie		400 »
V. Frais divers : Recouvrement des cotisations, frais de bureau et de correspondance, etc.		75 »
A reporter		4267 »

	Report.	4267 »
VI.	Loyer du local des Archives (1905)	120 »
VII.	Cotisation à la Société artistique des Monuments de la Loire.	6 50
VIII.	Entretien, réparation, assurance du mobilier des archives, reliure des collections.	100 »
IX.	Frais de séance publique.	150 »
X.	Dépenses imprévues	50 »
	Total des prévisions de dépenses.	4693 50
	laissant libre une somme de	118 95
	Total égal aux prévisions des recettes.	4812 45

TABLEAU C. — Compte spécial des fonds affectés aux distributions de Prix de Vertu (Fondation du Maisniel)

(a) ENTRÉES OU RECETTES

I.	Coupons de la rente nominative	1000 »
II.	Intérêts des fonds déposés à la Caisse d'épargne. .	17 »
III.	Coupons de rente hongroise.	20 »
	Total des recettes de l'exercice.	1037 »
	Excédent au 4 février 1904.	728 30
	Total général des recettes	1765 30

(b) SORTIES OU DÉPENSES

I.	Prix décernés aux séances du 20 décembre 1903. . .	100 »
	Prix décernés aux séances du 18 décembre 1904. . .	1000 »
II.	Gravure de médailles	4 60
	Total des dépenses. . . .	1104 60
	Excédent des recettes : fonds déposés à la Caisse d'épargne	660 70
	Total égal au montant des recettes. . .	1765 30

TABLEAU D. — Actif immobilisé de la fondation du Maisniel. — Situation au 2 février 1905

I.	1000 francs de rente 3 °/₀ nominative, représentant au cours du 1er février 1905 (98,75) un capital de. . .	32.916 66
II.	Deux titres au porteur de 4 florins chacun de l'Emprunt Hongrois 4 °/₀ or, valeur au prix d'achat. . . .	508 15
	Total de l'actif immobilisé.	33.424 81

Il ressort des chiffres que je viens de faire passer sous vos yeux que nos ressources ordinaires suffisent à peine à faire face aux charges qui nous incombent. L'excédent des recettes de l'exercice clos a été de 894 fr. 47 ; cet excédent se trouve réduit à 118 fr. 95 dans le projet de budget.

Votre Trésorier se voit donc obligé, une fois de plus, de vous prôner la plus stricte économie.

Clermont-Ferrand, le 2 février 1905.

Le Trésorier de l'Académie,
Casimir Pajot.

NOTES ET DOCUMENTS

CONCERNANT L'HISTOIRE D'AUVERGNE

Les populations de l'Auvergne au début de 1789

TROISIÈME PARTIE

Le Tiers-Etat

Bien plus que le clergé et la noblesse, le tiers-état d'Auvergne était en grande partie, au commencement de 1789, animé de l'esprit du XVIIIe siècle et se montrait partisan des réformes politiques et sociales dont les philosophes et les économistes ne cessaient de proclamer la nécessité. Mais comme, vu la différence des milieux et l'inégalité de culture intellectuelle, cet esprit ne pouvait se manifester et ne se manifestait pas de la même manière dans chacune des trois catégories de cet ordre, il est nécessaire, pour la clarté de cette étude, de disjoindre ces catégories et d'examiner séparément la situation des bourgeois, celle des ouvriers ou artisans et celle des paysans ou travailleurs agricoles.

CHAPITRE I. — Les Bourgeois

Sous ce nom qui n'aurait dû, étymologiquement parlant, servir à désigner que les habitants des villes ou *bourgs*, par opposition à ceux des campagnes, on englobait tous les *notables*, c'est-à-dire tous les gens qui, n'appartenant ni au clergé ni à la noblesse, se distinguaient du menu peuple par une aisance relative, par la nature de leurs occupations et par leur éducation. Ainsi, étaient considérés comme appartenant à la bourgeoisie, non seulement les habitants qui figuraient

lans les assemblées municipales au simple titre de *bourgeois* ans autre désignation, ou, comme on dirait aujourd'hui, de *entiers*, mais encore : les gens de loi, magistrats, avocats, nembres du barreau et de la basoche : les titulaires d'offices, es notaires, les tabellions, les feudistes, etc ; les médecins, es apothicaires, les professeurs et instituteurs ; les fonctionnaires, employés d'administration, inspecteurs, receveurs, commis des fermes, etc ; les principaux marchands et commerçants ; parfois, dans certaines villes, les maîtres artisans, les chefs ou syndics des corporations. Enfin, pour employer les termes d'un mémoire du temps cité par M. de Tocqueville, tous ceux « que leur naissance et leur fortune mettaient » en état de vivre avec bienséance, sans s'adonner à aucun » travail lucratif », étaient tenus pour des bourgeois.

Toutefois, cette énumération ne saurait être ni complète, ni limitative. Ainsi qu'il en a été fait la remarque, rien n'est plus difficile que de spécifier exactement tous les gens auxquels peut s'appliquer la dénomination de bourgeois.

On a dit que la bourgeoisie, que dans certaines provinces on appelait le Haut Tiers, était la pépinière de la noblesse. Cela n'est pas moins vrai en Auvergne qu'ailleurs. Tout bourgeois enrichi s'achemine plus ou moins rapidement vers la noblesse ; et pour cela, quand il le peut, il devient titulaire (1) ou même simplement locataire à temps d'une de ces charges de secrétaire du roi qu'on a baptisées du nom de *savonnettes à vilains*. Ou bien il achète quelque terre noble, quelque petit fief, qui lui assure la possession d'une *directe* ou la propriété de banalités, de cens, ou d'autres droits et lui donne ainsi

(1) L'intendant d'Ormesson en avait déjà fait la remarque, à propos des commerçants de Clermont et des marchands tanneurs de la ville de Riom. « Le commerce des tanneries, disait-il au sujet de ces dernières, est » le meilleur (à Riom) ; il diminue à présent, les plus riches familles qui » soutenaient le commerce l'ayant quitté pour se mettre ou leurs enfants » dans les charges de judicature. » *(Mémoire concernant la province d'Auvergne dressé par ordre de Mgr le duc de Bourgogne par Lefèvre d'Ormesson, intendant* — inséré dans les *Tablettes historiques d'Auvergne*, tome V, pages 539 et 643).

l'illusion de la seigneurie. Dans les actes, il se fait souvent qualifier *d'honorable homme*, quelquefois même de *noble homme*. Au lieu de distinguer ses enfants, quand il en a plusieurs, par leur simple prénom, ainsi que cela se pratique communément, il veut maintenant leur donner l'apparence de gens de qualité, et il décore chacun d'eux du nom d'un champ, d'une ferme ou d'une propriété différente, comme il est d'usage chez les gentilshommes possesseurs de plusieurs fiefs ou terres seigneuriales. Enfin, en attendant qu'il ait pu, de façon ou d'autres, se hisser tout de bon jusqu'à la noblesse, il se procure un office, une fonction qui le différencie du gros de la roture et qui l'exonère en tout ou en partie des charges publiques, soit de la tutelle et curatelle, soit du logement des gens de guerre, de la milice, de la corvée, soit de la collecte de la taille et surtout de la taille elle-même. Il se fait nommer, suivant l'occasion, subdélégué de l'intendant, correspondant du subdélégué, commissaire aux rôles, attaché à la chancellerie de la cour des aides ou à celle d'un présidial, conseiller du point d'honneur, officier de la maîtrise des eaux et forêts, officier du dépôt des sels, préposé aux salpêtres, garde étalons, maître de poste, etc. En un mot, comme on l'a dit, *il est aussi ardent à se procurer des exemptions que le gentilhomme à maintenir ses privilèges*.

Il faudrait cependant se garder d'envisager la bourgeoisie uniquement par ce côté égoïste et mesquin. Si réels que soient les appétits nobiliaires de certains de ses membres, la bourgeoisie ne constitue pas une caste et ne se croit pas formée d'un limon spécial et supérieur. C'est, au demeurant, — et elle en a pleinement conscience, — c'est un groupe accessible à tous, placé en avant de la grande masse populaire à laquelle il appartient, dont il partage plus ou moins les souffrances, les besoins et les aspirations.

I

En Auvergne, il y avait de la bourgeoisie un peu partout, dans les villes et les campagnes, mais principalement dans

es villes siège d'un tribunal ou d'une juridiction quelconque, t surtout à Saint-Flour, à Aurillac, à Riom, à Clermont. A iiom, les magistrats, avocats, procureurs, etc., d'autant plus ombreux que la sénéchaussée était plus étendue, les officiers t employés du bureau des finances, ceux de l'élection, de la hambre de la monnaie, de la maîtrise des eaux et forêts, du ;renier à sel, enfin les fonctionnaires de tout ordre, ap- ›ortaient un fort appoint à la bourgeoisie d'origine locale. A Clermont, le centre le plus considérable de la province, le ıombre des bourgeois était naturellement plus grand qu'à Riom. Le barreau et le personnel appartenant soit à la Cour les aides, au présidial, à l'élection, soit aux bureaux de l'intendance et à ceux des régies financières, formaient d'ailleurs un total important. Mais la cause principale de l'accroissement de la bourgeoisie de Clermont, c'était le privilège d'exemption de taille et de collecte dont jouissaient les habitants domiciliés dans cette ville (1).

Un des caractères qui distinguaient cette bourgeoisie d'Auvergne, — il est bon d'ajouter cependant qu'il en était ainsi dans bien d'autres provinces, — c'était un patriotisme local excessif, ce qu'on pourrait appeler l'obsession du clocher natal. Cette espèce de piété filiale exagérée, cette sorte de fanatisme, legs des générations antérieures, s'était maintenu aussi entier, aussi exclusif que par le passé, en dépit des idées humanitaires en vogue, en dépit des appels à la concorde et à la fraternité qui avaient cependant trouvé en Auvergne au-

(1) « La ville de Clermont paie la taille au roi par abonnement; et la » somme à laquelle il est fixé se prend chaque année sur le produit des » droits d'entrée sur les vins et bestiaux qui se lèvent au profit de la » ville..., de façon qu'on ne fait aucune imposition de taille sur les bour- » geois et habitants contribuables de ladite ville. On n'impose seulement » sur eux la capitation, ustensile, quartier d'hiver et autres... » Les bourgeois de Clermont avaient de plus le privilège de faire valoir par leurs mains, sans payer de taille, leur maison de campagne et clos y joint, pourvu que ce clos ne fût pas éloigné de plus de trois lieues et que sa contenance ne dépassât pas cinq septerées. (*Observations de l'intendant d'Auvergne sur la déclaration du roi du 17 avril 1759*). — *Archives départementales du Puy-de-Dôme*, série C, liasse 2827.

tant d'écho que dans les autres provinces. Dans beaucoup de villes petites et grandes, à Clermont et à Riom surtout, les bourgeois avaient conservé dans les questions de suprématie locale tous leurs vieux préjugés, toutes leurs passions, toutes leurs rancunes invétérées.

Riom jalousait Clermont, sa plus proche voisine, au point d'éprouver un véritable déplaisir si cette ville venait à acquérir une immunité, un avantage ou un établissement quelconque. Clermont de son côté se réjouissait lorsqu'il arrivait aux Riomois quelque mésaventure administrative, quelque diminution d'importance. Comme hommes, comme compatriotes, Riomois et Clermontois auraient sans nul doute fait volontiers bon ménage dans le cours ordinaire de la vie. Mais comme citoyens appartenant à deux villes distinctes et opposées d'intérêts, il n'en allait pas de même. A la moindre occasion se réveillait l'antique rivalité qui divisait depuis si longtemps les deux voisines et recommençaient les discussions et les disputes.

Même antagonisme, même jalousie dans la Haute-Auvergne entre les bourgeois de Saint-Flour et ceux d'Aurillac. Aucune de ces deux villes ne se montrait disposée à consentir, fût-ce dans l'intérêt général, à une concession dont aurait pu bénéficier la cité rivale.

Enfin la même rivalité intransigeante plus ou moins déclarée pouvait se remarquer dans les petites villes lorsqu'il arrivait à quelqu'une d'entre elles de se trouver en opposition d'intérêts avec une voisine (1).

2

A la veille des Etats-généraux, la bourgeoisie d'Auvergne se montra aussi inquiète, aussi peu confiante dans le pouvoir et aussi avide de réformes que la bourgeoisie des autres provinces.

(1) On eut des preuves de cette rivalité latente au moment du choix des chefs-lieux de district et de canton, en 1790 d'abord, puis lors de la nouvelle division de la France en l'an VI. (Voir : *Formation et organisation du Puy-de-Dôme*, par Francisque Mège).

Evidemment, elle n'était pas arrivée d'instinct à se mettre insi au diapason de l'opinion parisienne. Elle ne s'était pas pproprié ses dispositions libérales d'emblée, tout d'un trait, ans la moindre préparation. L'esprit d'émancipation, de cenure, d'opposition et de révolte qu'on a baptisé plus tard du iom d'*esprit nouveau*, d'*esprit du siècle*, cet esprit curieux, aisonneur, épris de justice et d'égalité, ami des innovations t des utopies, dont, au lendemain de la détente générale qui uivit la mort de Louis XIV, on avait signalé l'apparition à Paris, n'avait pas pénétré tout de suite en province. Il avait fallu des années, il avait fallu pour ainsi dire une période d'incubation pour que des traces de cette orientation toute moderne des esprits pussent être observées. Cependant si, dans les premiers temps, rien ne transpire des effets produits en Auvergne par la contagion des idées de la capitale, il ne s'opérait pas moins, au sein de la bourgeoisie de cette province, un profond travail de transformation dans les modes d'appréciation des faits ainsi que dans les habitudes de résignation, de foi et d'obéissance passive qui avaient régné jusque-là.

A quelles causes, à quels agents principaux, faut-il faire remonter cette évolution? Ce ne peut être aux journaux. Il n'exista et ne circula en Auvergne durant la plus grande partie du siècle aucun journal politique sérieux et vraiment digne de ce nom (1). Ce n'est pas aux théâtres. On jouait par-

(1) Dans la seconde moitié du XVIIIe siècle, il se distribuait en France, mais surtout à Paris et à Versailles, un certain nombre de feuilles périodiques paraissant chaque semaine ou chaque mois, telles que : *La Gazette de France*, qui datait de 1631; *Le Mercure de France*, né en 1724; *Le Journal de Genève; Le Journal de Trévoux* (qui s'occupait presque uniquement de critique scientifique et littéraire et de politique religieuse); *Le Courrier de l'Europe* imprimé à Londres depuis 1776; *Les annales politiques et littéraires de Linguet* (1777-1792); *Le Journal de Paris*, premier journal quotidien, qui parut le 2 janvier 1777, etc.; mais vu la législation draconienne qui réglait la presse, tous les journaux ne s'occupaient de politique que d'une façon très détournée, ils n'avaient du reste qu'un nombre infime de lecteurs en province. Dans ces feuilles, dit Paul Boiteau, « la littérature ne prenait pas une grande volée, elle était souvent ré» duite aux logogriphes. Mais cette viande creuse trompait la faim, en » attendant mieux... » *(Etat de la France en 1789)*.

fois des pièces de théâtre à Clermont (1). Seulement les spectateurs étaient peu nombreux, les acteurs étaient au-dessous du médiocre et les pièces n'étaient pas signées du nom de Beaumarchais; tant s'en faut. Ce n'est pas non plus aux clubs, aux salons, aux cercles, aux cafés.

Il avait existé à Paris, de 1724 à 1751, dans l'entresol de l'hôtel du président Hénault, place Vendôme, une association de gens instruits et réfléchis, comme l'abbé Alary, de l'Académie française, comme le marquis d'Argenson, comme Montesquieu, l'abbé de Saint-Pierre, M. de Caraman et autres qui, sous le nom anglais de *Club* (*Club de l'Entresol*), s'était donné comme programme l'étude des sciences morales et politiques. Il y avait eu aussi au palais de Versailles, dans les dépendances de l'appartement de Mme de Pompadour, un cercle organisé par le médecin Quesnay, où un certain nombre de novateurs, de *physiocrates*, comme ils s'appelaient, venaient s'entretenir et discuter sur les problèmes soulevés par la nouvelle science de l'économie politique. Puis, plus tard, vers 1782 et 1785, il s'était établi à Paris, sous les auspices du duc d'Orléans, des clubs organisés selon la mode anglaise. Dans quelques provinces, à la même époque, des réunions ou associations de lecture s'étaient également formées, où l'on se faisait part des nouvelles et où l'on recevait quelques-uns

(1) Nous ignorons à quelle date précise on commença à jouer en Auvergne des pièces de théâtre. Ce qui est certain, c'est qu'en 1665 une troupe d'acteurs vint jouer dans la salle du Jeu de Paume à Clermont différentes pièces auxquelles assistèrent, entr'autres, les magistrats de la Cour des Grands Jours. Ces acteurs, raconte Fléchier, « disaient tout rôle » du mieux qu'ils pouvaient, changeant l'ordre des vers et des scènes, et » implorant de temps en temps le secours d'un des leurs qui leur suggé- » rait des vers entiers et tâchait de soulager leur mémoire. Je vous avoue » que j'avais pitié de Corneille... » (*Mémoire de Fléchier sur les Grands-Jours d'Auvergne*, édition Chéruel, page 132). Depuis cette époque la ville de Clermont reçut de temps en temps la visite plus ou moins longue de comédiens de passage; mais nous ne pourrions dire à quelles dates exactes. On sait cependant qu'en 1741, au mois de septembre, il y eut en représentation dans cette ville une troupe dirigée par les sieurs Dulac et Hamoche. (*Archives départementales du Puy de-Dôme*, fonds de l'Intendance, série C, liasse n° 1676).

.es rares journaux qui se publiaient. Ainsi à Castres, en 1783, n vit naître une *Société littéraire;* ainsi encore un peu plus ard, en Dauphiné et en Bretagne, s'organisaient des *chambres* ou *Sociétés de lecture.*

Mais, en Auvergne, où trouver un établissement non pas dentique, non pas similaire, mais ayant quelque lointain rapport d'analogie? Où trouver un club ou un cercle quelconque? Quant aux salons, à ces réunions mondaines où, sous la présidence d'une aimable grande dame, les savants et les hommes de lettres venaient, au milieu d'une assistance d'élite, ratiociner et exposer leurs théories sur les questions du jour, est-il besoin de dire qu'on n'en pouvait rencontrer aucune trace en province? Il y avait sans doute dans les diverses régions et villes de l'Auvergne, des cabarets, des débits de boissons, même des cafés tenus par des maîtres de billard autorisés. En réalité on y aurait vainement cherché un lieu de réunion où l'on pût causer sérieusement des choses sérieuses. Ce ne fut qu'au mois de septembre 1787 que Clermont vit s'ouvrir, sous le nom de *Cabinet littéraire*, un local où l'on pouvait lire et se communiquer les imprimés relatifs aux questions du jour (1). L'année suivante, la ville de Riom eut aussi un petit centre de causerie et de réunion qu'on appelait *le Salon.* Mais cette réunion ou société, non ouverte au public, ne comptait qu'un nombre de membres assez restreint, entr'autres : M. Boirat, docteur en médecine, M. Salles, échevin, M. Baudet-Desnatières, avocat du roi au présidial, M. de Barante et surtout M. Dubreuil, directeur des postes, ami et correspondant de Gilbert Romme, le futur conventionnel (2).

3

Tout bien examiné, il semble donc que seule l'influence des livres ait pu porter le trouble dans les vieux préjugés et sus-

(1) *Les premières années de la Révolution dans la Basse-Auvergne.*

(2) *Romme le Montagnard*, par de Vissac. — *L'esprit public et les élections dans la Basse-Auvergne en 1789*, par Julien Bernot-Rollande, Paris, 1903.

citer en Auvergne une opinion publique, en donnant un corps aux impressions vagues et mal définies qui flottaient dans les imaginations. Livres d'histoire, d'érudition, d'économie politique, livres de législation, livres de théologie et de controverse religieuse, livres de philosophie et de science, livres purement littéraires enfin, achetés et lus d'abord par les plus curieux ou les plus fortunés, passaient ensuite de mains en mains, apportant à chacun un contingent plus ou moins considérable d'aperçus nouveaux, de révélations inattendues et ouvraient aux esprits éblouis des horizons insoupçonnés. Et c'est ainsi vraisemblablement que, d'abord par les livres et par l'*Encyclopédie* qui en résumait un si grand nombre (1), puis, plus tard, par les brochures et les pamphlets, dans ce milieu d'Auvergne si isolé, si éloigné du foyer parisien, prit naissance et grossit peu à peu un courant d'idées favorable aux innovations.

Comment ce courant se développa-t-il par la suite et comment arriva-t-il à être assez puissant pour entraîner la bourgeoisie et pour lui inspirer des doléances, comme celles qui furent consignées dans les cahiers de 1789? Les éléments nous font défaut pour répondre catégoriquement à cette question.

On pourrait cependant noter quelques causes particulières qui durent faciliter l'action des livres et préparer dans une certaine mesure l'acclimatation et la diffusion de l'esprit réformiste.

Ce furent d'abord les agitations religieuses provoquées ou entretenues par les partisans de la doctrine de Jansénius, cette doctrine qui, à une grande rigidité dans les croyances et la conduite morale, joignait l'amour de la justice et une indépendance décidée à l'égard de l'autorité, et qui fut l'inspiratrice de plus d'une des tentatives de révolte des corps judiciaires contre le pouvoir ministériel (2).

(1) *Les Conventionnels d'Auvergne : Dulaure*, par Marcellin Boudet, Clermont-Ferrand, Thibaud, 1874, chapitre I.

(2) Pour beaucoup, pour les hommes de gouvernement surtout, *jansé-*

On comprend qu'en Auvergne, pays d'origine de plusieurs ;rands solitaires du Port-Royal, patrie de Pascal et de Donat, où le jansénisme était particulièrement en honneur et :omptait bon nombre d'adeptes convaincus (1), on comprend ue la lecture des débats passionnés auxquels donnaient lieu es querelles entre jansénistes et ultramontains ait entretenu et léveloppé dans la magistrature et la bourgeoisie un goût de our en jour plus vif pour la discussion et la controverse et es ait prédisposées à l'opposition, à la résistance et même à a rebellion (2).

niste était à peu près synonyme de *républicain*. « Ceux du parti janséniste ou *un peu républicain*, dit le journal de Barbier en 1752, ont » tourné la tête au Parlement sur la hauteur et l'indépendance. » Napoléon était presque du même avis. « On sait que dans la bouche du grand » empereur, cette bizarre accumulation de termes : *c'est un idéologue*, *un* » *constituant*, *un janséniste*, signifiait la suprême injure. Et pourquoi s'en » étonner? Napoléon ne devait pas plus aimer les jansénistes que Richelieu » et Louis XIV en leur temps ne les avaient aimés. Quoi de plus justement suspect aux maîtres de la terre que la pensée unie avec la foi, » même quand cette pensée et cette foi s'abstiennent de toute révolte » dans l'ordre politique? Mais elles existent, elles échappent; le maître le » sait, et c'est trop. (Sainte-Beuve, *Port Royal*, livre III, chap. XVIII).

(1) Parmi les principaux jansénistes d'Auvergne on peut citer : à Clermont, les familles Guerrier, Bellaigue, Enjobert, Potière et tous ceux qui se rattachaient de près ou de loin aux Begon, aux Pascal, aux Périer, etc.; à Riom, les Chabrol, les de Barante et la plupart des anciens élèves des Père de l'Oratoire. (Voir dans la *Revue de Famille* du 1er décembre 1890 un article de M. Léon Séché intitulé : *Un roman janséniste d'après les papiers inédits de la famille de Barante*. — Everat, *La Sénéchaussée d'Auvergne*, page 440).

(2) Aussi les actes d'insubordination auxquels se livrèrent en différentes fois les chambres du Parlement de Paris trouvèrent-ils dans la province des approbateurs, surtout quand les actes étaient racontés et paraphrasés par les acteurs eux-mêmes; comme il arriva au mois de mai 1753, lorsque vinrent s'installer à Clermont trente conseillers exilés par ordre du roi. Le crime de ces magistrats était d'avoir, à propos d'un refus de sacrement fait à une religieuse janséniste, ordonné la saisie du temporel de l'archevêque de Paris, et d'avoir ensuite suspendu le cours de la justice lorsque le roi avait cassé leur arrêt et refusé de recevoir leurs remontrances.

Voici ce que dit un chroniqueur du temps sur l'arrivée à Clermont des conseillers exilés : « 1753... La nuit du 11 au 12 mai et le jour suivant, » sont arrivés à Clermont les conseillers du Parlement qui y ont été exilés, » au nombre de trente. On assure qu'il y en a 250 exilés dans diverses » provinces du royaume, dont neuf ont été traités en prisonniers d'Etat » et renfermés dans des forts, et ce pour avoir refusé d'obéir au roi » dans un arrêté du 7 mai, toutes les chambres assemblées, et s'y être ex-

4

Une autre cause, moins apparente peut-être, ne laissa pas de seconder également dans certains milieux l'influence des livres.

A plusieurs reprises, dans le cours du XVIIIe siècle, l'Auvergne eut la bonne fortune d'avoir à sa tête des hommes de cœur, consciencieux, pénétrés d'humanité, heureux de faire du bien, qui, ne se croyant pas exclusivement préposés à la gestion des finances et des intérêts du roi, essayèrent d'introduire dans leur administration un peu plus d'équité qu'il n'était d'usage, et s'appliquèrent de leur mieux à adoucir le sort de tous les habitants de la généralité sans distinction.

Les intendants Rossignol, Trudaine, Bernard de Ballainvilliers et Montyon, pour ne citer que ceux-là, montrèrent par leurs actes que, sans cesser d'être un bon serviteur du roi, on pouvait écouter l'opinion publique et puiser dans les livres les éléments de réformes utiles; et ils firent voir qu'il était possible d'abandonner, du moins en partie, les vieux errements arbitraires, sans qu'il en résultât pour la monar-

» primé ainsi : *La Cour, délibérant sur les lettres patentes en forme de » jussion du 5 du présent mois de mai et persistant dans son arrêt du » même jour, a arrêté qu'elle ne peut sans manquer à son devoir et à » son serment obtempérer auxdites lettres.* » Le 27 juillet 1754, le roi rappela le Parlement de Paris par lettres de cachet adressées à chaque membre. — A ce propos notre chroniqueur ajoute : « Conséquemment tous » les conseillers qui étaient à Clermont sont partis les uns plus tôt, les » autres plus tard. Mais le 20 août, il n'en restait plus aucun, ils ont été » régalés avant leur départ par la Cour des aides avec beaucoup de » splendeur; et ils lui ont rendu la politesse par un repas qui ne le cé- » dait guère au premier. » (*Recueil de diverses choses arrivées en Auvergne depuis 1731 jusqu'à 1770*, par l'abbé Tiolier. Manuscrit de la bibliothèque municipale de Clermont-Ferrand). Les conseillers exilés furent fêtés à Riom, comme à Clermont. (Everat, *la Sénéchaussée d'Auvergne*, page 119).

C'est pendant leurs temps d'exil dans les provinces, s'il faut en croire d'Argenson, que les membres du Parlement de Paris essayèrent de former, entre les Parlements et les cours supérieures de France, une sorte de ligue générale destinée à résister aux violences et aux coups d'Etat qui pourraient être tentés par le gouvernement.

chie aucun danger et même aucun dommage de quelque importance.

Ces façons de procéder inusitées ne pouvaient manquer d'éveiller l'attention et de recruter des adhérents à cet esprit moderne, premier initiateur des améliorations projetées ou effectuées.

N'était-elle pas bien suggestive la conduite de ce Trudaine, qu'on appela plus tard *le Grand Trudaine*, lorsque cet organisateur d'élite se faisait en Auvergne le promoteur de progrès de toute sorte; lorsque, pour remédier au déboisement dont la province souffrait cruellement, il organisait des pépinières et faisait planter des arbres le long des grands chemins; lorsqu'il se déclarait partisan de la liberté commerciale étant, disait-il, infiniment « opposé à tous les privilèges exclusifs » qui ne servent qu'à gêner le commerce et à donner occasion à bien des friponneries »; lorsque, dans l'intérêt de la probité des transactions et de la propriété industrielle, il prenait l'initiative de la création d'un tableau officiel contenant les noms et les marques de tous les fabricants de papier; lorsque enfin il cherchait à augmenter les ressources des habitants en favorisant de tout son pouvoir l'installation d'industries et de manufactures variées, et en facilitant les transactions commerciales par la création de grandes voies de communication (1)? Ne donnait-il pas un exemple des plus inédits lorsque, malgré l'opposition de ses subdélégués, il faisait bon accueil aux délégations de paysans qui venaient faire

(1) Trudaine (intendant d'Auvergne de 1730 à 1734) fut le créateur des premières grandes routes qui mirent l'Auvergne en communication avec les autres provinces du royaume. Il montra tant d'activité et de compétence dans son administration, qu'il mérita tout à la fois les félicitations de ses chefs et la gratitude de ses administrés.

Au conseil du roi, un des principaux ministres le proclama *le meilleur intendant du royaume*. En Auvergne, le peuple en souvenir de lui donna pendant longtemps le nom de *Trudaine* aux grands arbres plantés en bordure le long des routes.

Voir aussi *Note sur la papeterie d'Auvergne*, par Michel Cohendy, dans les *Mémoires de l'Académie de Clermont*, année 1862.

appel à son équité (1); lorsqu'il se préoccupait de ne rendre que des décisions équitables; lorsque, bien différent de certains de ses collègues qui se vantaient de viser *à faire plaisir aux personnes de considération*, et de n'avoir jamais eu que des attentions pour la noblesse, il répondait à un seigneur, qui se plaignait que l'intendant n'eût pas tenu compte des recommandations qui lui avaient été adressées : « De telles considérations céderont toujours à celle » de la justice. Je ne me propose d'autre but, ni d'autre » récompense de mon travail, que de pouvoir la rendre à » tout le monde » (2).

Continuant avec le même esprit l'œuvre de Trudaine son prédécesseur, l'intendant Rossignol sut, lui aussi, conquérir une grande popularité parmi les habitants de l'Auvergne par la façon dont il administra leur province, par le zèle qu'il apporta à leur venir en aide, principalement pendant la désastreuse disette de 1750; par les tentatives qu'il fit en vue

(1) « J'ai déjà eu l'honneur de vous marquer, Mgr... que les assemblées » de paysans sans permission légitime devraient être sévèrement dé» fendues ; il m'est néanmoins revenu depuis quelques jours que des cor» porations composées de paysans, sous différents prétextes, comme de » porter des plaintes contre ceux de leur paroisse qu'ils croient être trop » soulagés dans les rôles de la taille, ou de demander que leurs rôles » soient faits par tarif, se sont assemblés et ont même osé comparaître » par attroupement devant Votre Grandeur.

».... (Lettre du subdélégué de Vic-le-Comte du 21 novembre 1734. — » *Archives départementales*, série C, liasse n° 1526). »

(2) *Inventaire des archives départementales du Puy-de-Dôme*, fonds de l'Intendance, liasse n° 3360. Dans une lettre adressée le 9 novembre 1731 au cardinal de Fleury, l'évêque Massillon vantait *la droiture*, *la modération* et *l'amour de la règle* qui caractérisaient l'intendant Trudaine (Blampignon, *L'Episcopat de Massillon)*. Dans une autre lettre du 23 février 1732, publiée par M. Rouchon *(Revue d'Auvergne*, année 1896, page 10), le même Massillon, écrivant à Trudaine, rend hommage au tact montré par cet administrateur dans plusieurs circonstances difficiles, *à la sagesse avec laquelle il gouverne la province, où jamais*, ajoute-t-il, *aucun intendant n'a été aimé et estimé au point où vous l'êtes.* — Le souvenir de Trudaine se perpétuera jusqu'aux approches de la Révolution. Le 15 août 1786, le dernier intendant, M. de Chazerat, écrivant au contrôleur général, rappelait *les soins et la sagesse* qu'apportait M. Trudaine dans tous les actes de son administration. *(Inventaire des Archives départementales*, série C, n° 3073).

l'obtenir la simplification de l'administration judiciaire, *pour a commodité et le soulagement des justiciables* (1).

Et Ballainvilliers et Montyon, amis, disciples ou émules le Turgot, et qui, comme lui, professaient la plupart des nouvelles doctrines inaugurées par les physiocrates ou économistes, ne contribuèrent-ils pas, eux aussi, au progrès social de l'Auvergne?

Sans doute, ils ne se livrèrent à aucune propagande effective en faveur des idées qui leur étaient chères, mais par la façon dont ils traitaient les affaires qui leur étaient soumises, par l'impulsion qu'ils donnaient à leurs subordonnés, subdélégués, correspondants, commissaires aux rôles, receveurs des tailles, etc., ils firent la preuve que ces idées pouvaient entrer dans la pratique et ils aidèrent vraisemblablement, sans s'en douter, à l'éducation économique de la bourgeoisie d'Auvergne.

Que ne devait-elle pas penser, en effet, la bourgeoisie, lorsqu'elle apprenait, par exemple : que l'intendant Ballainvilliers, membre de la noblesse, se prononçait formellement pour le retranchement *des dépenses abusives* et pour des mesures de justice comme la suppression du droit de four banal, par la raison que c'est un *droit seigneurial,* un droit qui est *un vestige de l'ancienne servitude des habitants de la campagne* (2) ! lorsqu'elle savait que ce même fonctionnaire n'hésitait pas à critiquer ouvertement les droits obligatoires de halle, de pesage, de mesurage, de courtage, de leyde, etc., lesquels, disait-il, *sont onéreux au commerce* et font enchérir les denrées de première nécessité ! Ne devait-elle pas tressaillir et dresser l'oreille lorsqu'elle était informée que l'intendant n'avait pas craint d'écrire au contrôleur général des finances que les im-

(1) *Une disette en Auvergne au XVIII[e] siècle, 1750*, par H. Chotard, article publié dans la *Revue d'Auvergne*, année 1895, page 432. — Everat, *La Sénéchaussée d'Auvergne*, page 93.

(2) Sur les droits féodaux en Auvergne, voir : *Charges et contributions des habitants de l'Auvergne à la fin de l'ancien régime. La dîme, les droits féodaux*, par Francisque Mège.



pôts en Auvergne lui paraissaient *réellement exorbitants*, et suggérait, pour les alléger, l'adoption de plusieurs moyens : comme d'empêcher que les impositions dépendissent *du caprice et de l'arbitraire de ceux qui sont chargés d'en faire la répartition;* comme de remplacer, lorsque cela serait possible, la taille personnelle par des droits sur les denrées perçus à l'entrée des villes! « Ces droits, ajoutait-il, qui se prennent » sur la consommation, ne sont pas onéreux au peuple. Tous » les habitants, sans distinction, y sont assujettis, et le misé» rable qui, par son état, consomme le moins, ne se trouve » chargé que dans une proportion juste et équitable » (1).

Quant à Montyon, il partage sans doute, comme son ami Turgot, les idées des économistes ; mais il est par-dessus tout philanthrope, éminemment charitable, essentiellement bienfaisant.

Dans tous les actes de son administration il obéit à ce principe qu'il formulera plus tard dans un écrit particulier (2): que la loi fondamentale de tous les empires, *c'est l'intérêt des peuples.* Il ne se borne pas à raisonner sur les droits et les contributions dont le peuple peut avoir à se plaindre et sur les allègements qui pourront être essayés pour l'avenir. Plein

(1) *Etat de l'Auvergne en 1765*, présenté à M. de L'Averdy, contrôleur général des finances, par M. de Ballainvilliers, intendant d'Auvergne, publié dans les *Tablettes historiques de l'Auvergne*, tome VII, année 1845. Bernard de Ballainvilliers (intendant d'Auvergne de 1758 à 1767) est l'un des administrateurs dont le souvenir s'est le plus longtemps conservé en Auvergne. Sa sollicitude pour l'amélioration et l'assainissement des villes, pour le bien-être des habitants, sa charité privée, ses efforts pour arriver à une meilleure répartition des impôts lui valurent une grande popularité. Aussi sa mort, survenue à Clermont le 19 octobre 1767, fut-elle considérée comme un deuil public. Le 6 juin 1767, les habitants d'Ambert voulant célébrer les bienfaits de M. de Ballainvilliers, qui avait facilité de tout son pouvoir les embellissements de leur ville, décidèrent qu'il serait élevé à la principale entrée d'Ambert deux pilastres sur lesquels seraient gravés, d'un côté les armes de la famille de Ballainvilliers et celles de la ville d'Ambert, et de l'autre *des témoignages des bienfaits de M. de Ballainvilliers et de l'éternelle reconnaissance des habitants.* L'éloge de M. de Ballainvilliers fut prononcé à l'Académie de Clermont, le 25 août 1768, par le père Sauvade, religieux Minime.

(2) *Rapport à S. M. le roi Louis XVIII*, par Auget de Montyon, Londres, 1796. — *M. de Montyon*, par F. Labour, Paris, Hachette, 1880, 1 vol. in-18.

de commisération pour les souffrances du moment, il va, de sa personne, s'en rendre compte sur place et il cherche à les soulager sans plus attendre. En 1769 il se rend à Thiers afin d'examiner le bien ou le mal fondé des réclamations présentées par les habitants contre le droit de leyde sur les grains exigé par les agents de M. de Crozat, seigneur de Thiers. Il constate que cette leyde est une calamité et *un véritable fléau* pour cette ville d'artisans peu aisés, et il fait aussitôt des démarches pour obtenir que le seigneur veuille bien admettre les habitants à racheter le droit. Il est peut-être bien hostile au fond à ce genre de redevances. Cependant il n'en conteste pas la légitimité qui semble appuyée sur des titres sérieux. « Mais ce qui l'intéresse, lui intendant, ainsi » que l'humanité, c'est la désolation que met dans la ville de » Thiers l'exercice de ce droit et la dépopulation qui va s'en » suivre. » *Les sentences, les arrêts de Parlement et autres parchemins sont fort respectables, mais n'empêchent pas que les habitants de Thiers aient faim.* « Si M. le baron de Thiers, » dit-il encore, avait vu *comme moi*, sous un mauvais toit, » des enfants maigres et demi-nus se disputer quelques mor- » ceaux de pain noir, il n'aurait pas le courage de prendre sa » part d'un repas aussi mauvais que mesquin... » (1).

En 1770, année de grande disette, Montyon ne se contente pas de faire allouer par le gouvernement des secours en argent et en nature, il contribue lui-même de ses deniers au soulagement des misères, il organise des travaux publics pour occuper les bras des nécessiteux et leur procurer quelques ressources pécuniaires. A Aurillac, à Saint-Flour, à Mauriac,

(1) *Inventaire des Archives du Puy-de-Dôme*, série C, n° 2755. — C'est aux efforts de Montyon (intendant d'Auvergne de 1768 à 1771), que la ville de Clermont est redevable de l'arrêt du conseil d'Etat, du 21 avril 1771, qui ordonna la suppression du droit de leyde perçu sur le marché de cette ville. Montyon avait fait valoir entr'autres raisons « que l'assistance au » marché des régisseurs ou fermiers des droits de Leyde peut donner à ces » hommes, intéressés à la hausse du prix des grains, une influence sur » les cours dont il n'est pas prudent de leur laisser la facilité ». (*Archives du Puy-de-Dôme,* Intendance, série C, liasse 2175).

au Mont-Dore, etc., on entreprend par ses ordres des constructions et réparations d'utilité reconnue où sont employés des travailleurs de tout âge et de tout sexe. Il écrit aux receveurs des tailles en les invitant à apporter dans les recouvrements *toute la modération que l'humanité exige.* Enfin, au mois de juillet, il se met en route et parcourt les cantons les plus éprouvés, dans les régions de Bort, de Mauriac, d'Aurillac où bon nombre d'habitants *ont été*, écrit-il, *réduits à manger de l'herbe* (1); et il sollicite du contrôleur général l'octroi de nouveaux secours. Puis, d'un autre côté, pour empêcher autant que possible le retour de pareilles calamités, il cherche à vulgariser en Auvergne la culture encore à peu près inconnue de cette plante providentielle qu'on nomme *la pomme de terre* et fait dans ce but, au moyen d'instructions imprimées, une active propagande auprès de tous ceux sur qui il peut avoir influence.

Il n'est plus seulement l'intendant chargé au nom du roi de veiller à l'administration de la justice, de la police et des finances dans la généralité de Riom; il est surtout l'ami, le confident et le soutien de ses administrés, le protecteur et l'avocat des malheureux (2).

(1) *Archives départementales du Puy-de-Dôme*, Intendance, série C, liasse n° 923.

(2) Aussi les habitants de l'Auvergne célébrèrent-ils à l'envi ses louanges et lui témoignèrent-ils une profonde reconnaissance. De Murat, le subdélégué écrit que « tant que la province d'Auvergne subsistera, on » ne cessera d'y publier qu'elle a reçu plus de bien de la part de M. de » Montyon que de tous nos seigneurs les intendants qui l'avaient précédé ». — De Saint-Flour, le maire mande au secrétaire de l'intendance « que » l'assemblée de l'Hôtel-de-Ville, pénétrée de reconnaissance pour les » bontés de Mgr l'intendant, arrêta, par une délibération du 20 mai, que le » portrait de cet illustre seigneur, également recommandable par sa bien» faisance et son humanité..., serait placé dans la salle où se tient cette » assemblée ». *(Archives départem. du Puy-de-Dôme*, liasse 917). — A Mauriac et à Aurillac on donne le nom de Montyon aux promenades dont les travaux avaient été exécutés pendant la disette pour venir en aide aux habitants; et les municipalités de ces deux villes font, en outre, ériger chacune à leur bienfaiteur un monument avec inscription commémorative. (L'inscription du monument de Mauriac, œuvre de Marmontel, et celle du monument d'Aurillac, œuvre de Thomas, sont reproduites dans l'ouvrage

En somme, de la conduite tenue par les intendants Truine, Rossignol, Ballainvilliers et Montyon, de leurs conls et de leurs paroles, recueillis et rapportés par leurs reaux et leurs correspondants, la bourgeoisie d'Auvergne a des enseignements nouveaux qui durent certainement nner plus d'intensité à ses aspirations, à ses désirs de formes.

5

S'il n'est guère possible d'indiquer de façon précise toutes s diverses voies de cheminement par où la pensée moderne nétra en Auvergne, on peut du moins signaler certains inces, peu accentués parfois, mais cependant assez signi-atifs qui, à différentes époques, à intervalles plus ou moins pprochés, vinrent témoigner du travail intime qui s'accomissait dans les esprits bourgeois.

Parmi les indices qui jalonnent en quelque sorte le chemin arcouru par le tiers état d'Auvergne, dans le cours du viii[e] siècle, on peut citer surtout : la fondation d'une Société ttéraire et l'apparition d'une sorte de journal périodique à lermont; la réorganisation des compagnies ou confréries es chevaliers de la Flèche; l'établissement sur différents oints de la province de loges maçonniques; la résistance pposée dans plusieurs villes à l'exécution d'édits du roi; le elâchement constaté de diverses pratiques religieuses; puis,

ntitulé : *M. de Montyon,* par Fernand Labour, page 31). A Clerıont, on décora également du nom de Montyon une grande place située ans la partie de Montferrand et affectée aux foires et marchés de besaux. C'est la place qui s'appelait de très vieille date et qui s'appelle ncore aujourd'hui : *place de la Rodade.* Quelque sincère que fût la econnaissance publique, le nom de Montyon n'a pu supplanter cet ancien om. La force de l'habitude et de la tradition ont prévalu.

Quelque temps avant sa mort, en souvenir de l'ancienne *Société Littéraire* de Clermont, aux travaux de laquelle il avait participé lors de son ntendance, Montyon fit un legs de trois mille francs à la Société acadénique qui devint quelques années plus tard *l'Académie des Sciences*, etc, le Clermont. (Sur ce legs, voir : *Académie des sciences, belles lettres et rts de Clermont-Ferrand, ses origines et ses travaux*, par Francisque lège, Clermont, Thibaud, 1884, 1 volume in-8°).

en dernier lieu, les tendances à l'opposition manifestées par les députés du tiers-état dans l'assemblée provinciale d'Auvergne et dans les assemblées d'élection ; et enfin la part prise par un grand nombre de villes de la province à la campagne de délibérations qui aboutit à ce fameux *Résultat du Conseil* du 27 décembre 1788, par lequel le ministre Necker, en accordant le doublement du tiers et en laissant entrevoir comme réalisable l'égalité de tous les citoyens devant l'impôt, donnait une première et importante satisfaction aux revendications des communes de France.

Au mois de juin 1747, il se forma à Clermont, sous le titre de *Société littéraire*, une association composée de bourgeois, d'ecclésiastiques et d'anoblis. Son objet avoué, son objet principal, était l'étude du passé de l'Auvergne, la préparation de matériaux pour une *Histoire civile et naturelle* de cette province, et enfin, d'une manière générale, la culture en commun des sciences et des belles lettres. Mais, en fouillant dans le passé, en l'étudiant, en le comparant, n'aide-t-on pas à préparer des améliorations pour l'avenir? Les errements vicieux révélés par les archives ne fournissent-ils pas des arguments en faveur des réformes à accomplir? Evidemment, étant donnée l'inquiétude des esprits à ce moment, les promoteurs de la création de la Société littéraire avaient cherché à constituer à Clermont un centre, un foyer où l'on pût, entre lettrés et curieux, entre amateurs d'études historiques et scientifiques, causer et discuter sur toute espèces de questions, aussi bien sur les publications et les découvertes récentes, que sur les réformes dont ces publications et ces découvertes pouvaient suggérer l'application. Le règlement de la Société interdisait de *lire* des mémoires intéressant le gouvernement; mais il ne pouvait défendre d'en causer, d'en *parler*. Du reste, si la culture des lettres était au premier rang des attributions de la Société, c'était surtout parce que les lettres *épurent la raison*, qu'elles forment le goût, qu'elles élevent les sentiments et *perfectionnent l'humanité*. Ce sont les termes du discours d'ouverture prononcé

r l'avocat Quériau, un des fondateurs (1). D'accord avec les vateurs, les membres de la Société littéraire de Clermont préoccupaient donc, comme on voit, du triomphe de la raison et du progrès de l'humanité.

6

Dans les premières années du xviii° siècle il se vendait (et imprimait probablement) à Clermont, chez *le sieur G. Jaccard, imprimeur et libraire*, une *Gazette* (sans autre appellation) qui paraissait à peu près régulièrement le jeudi de haque semaine. Mais ce journal (de 4 pages petit in-4° à deux olonnes) contenait uniquement des nouvelles de l'étranger, arsovie, Madrid, Vienne, Rome, Londres, La Haye, etc., et uelques faits divers concernant la famille royale, les hauts ignitaires et la cour de Versailles. On y aurait vainement herché une appréciation, une réflexion ou une observation, i anodine fût-elle, se référant soit aux événements politiques, oit à des questions littéraires ou scientifiques, soit à des méliorations ou à des objets quelconques intéressant la contrée (2).

Pendant plus de la moitié du siècle, l'Auvergne n'eut pas l'autre journal périodique. Il y parvenait quelquefois des numéros des rares feuilles qui se publiaient à Paris (3); mais

(1) *L'Académie des sciences, belles lettres et arts de Clermont-Ferrand, ses origines, ses travaux*, par Francisque Mège.

(2) Un certain nombre de numéros séparés de cette *Gazette*, reliés en un volume petit in-4°, sont conservés à la Bibliothèque municipale de Clermont. Ils vont du mois de février 1702 au mois de février 1740, avec les lacunes considérables.

A partir de 1733, ces numéros portent à la fin l'indication suivante : « Clermont-Ferrand, de l'imprimerie de P. Boutaudon, seul imprimeur » du roi, avec privilège. » — Sur les premiers numéros de l'année 1702, il était dit seulement : « A Clermont, se vendent *(sic)* chez G. Jacquard, » demeurant au dessous de la place de St-Genès, près la porte du Saint- » Esprit (1702) ». Il n'y avait aucune mention d'imprimeur.

(3) Il y circulait quelquefois aussi de ces espèces de recueils d'anecdotes, qui, sous le nom de *Nouvelles à la main*, étaient si goûtés dans la société aristocratique et bourgeoise. Manuscrites d'abord, ces *Nouvelles* furent ensuite imprimées et distribuées dans des bureaux spéciaux instal-

ces feuilles étaient pour la plupart si insignifiantes, qu'elles n'excitaient aucune curiosité et ne trouvaient guère de lecteurs. En 1779, un imprimeur, Antoine Delcros, cédant aux instances de plusieurs de ses compatriotes, fonda à Clermont une *Feuille Hebdomadaire pour la Haute et Basse-Auvergne, contenant ce qui peut intéresser cette province.* A la fin du mois d'août, le rédacteur de cette feuille, un jeune avocat originaire des environs de Vic-le-Comte, Pierre Chabrit, indiqua dans un prospectus détaillé quelle idée il se faisait de la presse et comment il se proposait d'aider à l'instruction de ses concitoyens.

Selon lui un journal devait être une sorte de tribune publique, « où se présentant avec cette dignité, ce respect, cette » circonspection que demandent les affaires générales, cha- » cun pût à son gré proposer ses opinions. » Ce devait être aussi un moyen de correspondance entre le monarque et ses sujets. « Les avantages de cette correspondance facile et sûre, » ajoutait-il, correspondance qui manquait à la politique des » anciens, n'ont pas besoin d'être démontrés. »

On devait, dans la nouvelle feuille, s'occuper de questions économiques et politiques, et non pas seulement de logo-

lés sur plusieurs points de Paris. Un de ces bureaux, situé rue Taranne avait des abonnés au taux de six livres par mois.

Paris n'avait pas le monopole des *nouvelles à la main*. On en composait aussi en province. A Clermont il en parut à différentes époques, mais de façon tout à fait irrégulière : c'est ainsi que, dans les premiers mois de l'année 1735, un abbé de Marigny, résidant momentanément à Clermont, lança dans la circulation quelques feuilles qu'il qualifiait de *Gazette*. Dans une lettre datée de Clermont le 9 mai et adressée probablement à l'intendant, il se défend d'avoir dans cette gazette manqué à la charité et *d'avoir offensé quelqu'un par quelqu'endroit sensible*. « Si » j'avais voulu prendre un train satirique, ajouta-t-il, j'ai eu des occasions. » J'y aurais pu réussir. J'ai su bien des sujets qui m'auraient fourni ma- » tière. Mais ce n'est pas mon goût... » (*Archives départementales du Puy-de-Dôme*, fonds de l'Intendance, Affaires particulières).

Les *Nouvelles ecclésiastiques*, fondées pour soutenir les jansénistes contre les jésuites, à l'occasion de la célèbre bulle *Unigenitus*, avaient d'abord paru manuscrites, comme de simples nouvelles à la main; à partir de 1728, elles furent imprimées clandestinement. Elles étaient fort goûtées parmi les jansénistes d'Auvergne. (Sur les *nouvelles à la main*, voir : Aubertin, *L'Esprit public au XVIIIe siècle*).

iphes, de faits divers et de poésies légères. On y étudierait s réformes dont les lois paraîtraient susceptibles. Sous la brique « *Mœurs, législation, jurisprudence,* disait le prospectus, on examinera, lorsque des raisons légitimes et suffisantes sembleront le demander, de quel avantage il est pour la province de conserver ou de réformer telle ou telle loi, telle ou telle administration; quels usages, quelles mœurs y peuvent être bons ou mauvais; et dans tout cela on ne perdra jamais de vue ce qu'un honnête homme doit à son pays, à la confiance de son souverain, en traitant ces matières délicates. »

Ce programme était loin d'être parfait. Quelqu'incomplet u'il fût, cependant, il aurait suffi, s'il eût été rempli, pour clairer un peu les citoyens et pour les aider à reconnaître uels abus ils devaient attaquer tout d'abord, quelles revenications principales ils devaient formuler. Malheureusement resta à peu près à l'état de lettre morte. Quoique bien inofensifs, les articles de la *Feuille Hebdomadaire* furent, dès le ébut, l'objet de critiques et de *malignes interprétations* de la art de certains lecteurs. De son côté, inquiet des allures nthousiastes de Chabrit, effrayé d'avoir la responsabilité l'articles rédigés par un homme qui prônait Rousseau, Linguet, Montesquieu, etc, et qui surtout ne tarissait pas sur Voltaire, *cet écrivain célèbre dont les Français n'auront jamais qu'à se rapprocher*, l'imprimeur eut peur d'être entraîné trop oin et de se compromettre; et il s'appliqua vraisemblablement à refroidir le zèle de son rédacteur, à mettre une sourdine à sa plume.

La Feuille Hebdomadaire ne tint donc pas ce que promettait son prospectus et ce qu'attendaient beaucoup de ses abonnés. Vers le milieu du mois de mai 1780, sept mois à peine après son numéro de début, Chabrit, dégoûté par les entraves qu'il rencontrait, se retira sous un prétexte quelconque et céda la place à un autre rédacteur (1). L'Auvergne

(1) Sur Chabrit, voir : *Les Auvergnats en Russie*, par Francisque Mège, dans la *Revue d'Auvergne* de 1889.

devait attendre longtemps avant d'avoir un journal politique digne de ce nom. Désormais, et jusqu'à l'année 1789, la Feuille Hebdomadaire de l'imprimerie Delcros, sous la direction successive de MM. de Verdan, Fressanges, etc, ne contiendra plus dans sa partie littéraire que des petites pièces de vers, des charades, des anecdotes ; et, dans sa partie soit-disant sérieuse et pratique, des sommaires d'arrêts, de jurisprudence, des mentions d'actes soumis aux formalités hypothécaires, quelques lettres sur des questions scientifiques et parfois quelques notices biographiques résumées d'après Moreri (1). Ce ne sont pas là matières à stimuler et intéresser les lecteurs, non plus qu'à exercer sur leur intelligence une action bien suggestive.

Si la Feuille Hebdomadaire ne répondit pas aux intentions de ses instigateurs, le fait seul de sa création n'en dénote pas moins un état anormal des esprits. Comme le donne à entendre un des articles, au moment où parut le prospectus, bien des citoyens sentaient qu'il y avait quelque chose de changé dans les aspirations générales et qu'une crise commençait. On était devenu *raisonneur*, et les gens à l'âme vive se portaient *avec ardeur à des plans inconnus, à des projets ignorés* (2).

7

Outre la Société littéraire, d'autres associations s'organisèrent ou se réorganisèrent en Auvergne au cours du xvııı^e siècle, donnant ainsi satisfaction à ce besoin de groupement, à cette soif de communication et de protection mutuelle qui se produit parmi les hommes aux heures difficiles.

Il existait depuis longtemps dans bien des villes de province des *confréries* ou *compagnies* qui, sous le nom de *chevaliers de l'arquebuse*, *chevaliers de l'arbalète*, *chevaliers de*

(1) *Les Journaux et Ecrits périodiques de la Basse-Auvergne*, par Francisque Mège, A. Aubry, 1869, 1 volume in-18.

(2) Feuille Hebdomadaire du 24 octobre 1779.

flèche, réunissaient les citoyens désireux de s'exercer au ıniement des armes. Le roi Henri IV avait jadis, paraît-il, nné à plusieurs de ces sociétés une sorte d'existence léle, « afin d'induire ses sujets à tous honnêtes exercices et éviter oisiveté..... et leur faire acquérir l'expérience et surance des armes » (1).

En Auvergne, on trouve des compagnies de tireurs à ·ioude, à Thiers et à Clermont. Peut-être y en eut-il dans autres villes ; mais les documents les concernant font dé- ut.

Sur la compagnie de Brioude, nous ne savons autre chose, non qu'elle avait donné signe de vie en 1727, qu'elle substait encore en 1754, et que la ville attribuait des récomenses au sociétaire qui avait abattu l'oiseau ou *papegaie* (2).

A Thiers, la compagnie se désignait elle-même sous le ıom singulier de *Compagnie de Messieurs les garçons de la ille de Thiers, chevaliers de noble jeu de l'arquebuse*; ou plus implement sous celui de *Compagnie de Messieurs les garçons le la ville.*

Cette compagnie, d'origine ancienne, avait cessé de se ·éunir au commencement du XVIIIe siècle. Elle se reconstitua lans les mois de février, mars et avril 1718. A cette époque, un règlement fut rédigé, en vertu duquel la compagnie devait avoir pour officiers: un colonel, un capitaine, un lieutenant, un enseigne, deux baisles, un caporal et un aumônier ou chapelain. — Les exercices de tir furent rétablis, tirs à la cible et tirs de l'oiseau au fusil. — Une cotisation de dix livres était imposée à tous ceux qui voulaient prendre part aux tirs. — Une messe devait être célébrée par l'aumônier de la confrérie tous les dimanches de l'année, puis les jours de tir et aussi le jour des funérailles des chevaliers. Ce fut M. Antoine Astier de Chazeron, sieur des Astiers, châte-

(1) BABEAU. *La Ville sous l'ancien régime*, page 284.

(2) *Archives départementales du Puy-de-Dôme*, fonds de l'Intendance, série C, liasses 2062 et 3477.

lain de Thiers, qui fut élu colonel (1). Peut-être cette compagnie de l'arquebuse de Thiers subsista-t-elle jusqu'à la Révolution, mais nous ne saurions l'affirmer.

Quant à la compagnie de Clermont, elle existait de temps immémorial (2) sous le titre de *Confrérie des chevaliers de Saint-Sébastien*, et elle se réunissait habituellement pour le jeu de l'arquebuse dans un pavillon construit sur les anciens fossés de la ville, entre la porte de l'Oratoire et la porte Champeix. Les exercices avaient lieu tantôt dans la grande salle du pavillon, tantôt dans un *cours* ou *promenade* de neuf toises de large sur quatre-vingts toises de long, situé au nord du pavillon et planté de deux rangées d'arbres (3). Plus tard, ils s'effectueront dans la prairie communale appelée *Les Bughes*, sise au nord de la ville, au pied de la colline de Champturgue. En 1756, la compagnie était, paraît-il, tombée en décadence et ne se composait plus que de quelques petits marchands ou artisans qui se réunissaient de temps à autre, surtout pour des collations ou des parties de plaisir (4).

(1) Les détails ci-dessus sont empruntés à une publication faite par M. Antoine Guillemot dans les *Mémoires de l'Académie de Clermont*, année 1883, sous le titre de : *Nouveaux documents inédits sur la ville de Thiers*.

(2) « MM. les chevaliers de la flèche forment une société qui existe dans » cette ville de temps immémorial. Le roi de la Flèche tient la royauté » de son adresse, puisque c'est toujours lui qui a remporté le prix qu'on » tire tous les ans aux Bughes. Cette puissance n'est point despotique. » L'amitié, la fraternité, l'égalité unissant le souverain et les sujets... » (Extrait du *Patriote d'Auvergne* du 26 février 1790). — Le *Patriote d'Auvergne* était publié à Clermont à l'imprimerie Beaufils, rue Saint-Genès, le premier numéro porte la date du 26 janvier 1790.

(3) Procès-verbal de la visite faite le 3 juillet 1738 par les officiers du Bureau des finances, sur les fossés, murs et remparts de la ville de Clermont-Ferrand (*Mémoires de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Clermont-Ferrand*, année 1869). Ce *cours* ou *promenade* était situé à peu près sur l'emplacement occupé actuellement par la fontaine de la Flèche et la rue des Archers, en face de la caserne d'Estaing, avenue Trudaine.

(4) Le dernier pavillon de la Flèche avait été érigé en 1735, partie aux dépens de la ville et partie aux frais des chevaliers. Il fut, en 1756, assigné momentanément pour logement au sieur Bancal, de Saint-Martin de Londres, près Montpellier, qui avait été appelé en Auvergne pour y installer la fabrication des bas de soie. (*Archives départementales du Puy-de-Dôme*, Intendance, liasse 387).

Quelques années plus tard, sous l'impulsion de plusieurs membres de la bourgeoisie désireux vraisemblablement de se constituer un lieu de rendez-vous où l'on pût non seulement se livrer aux exercices de tir, mais aussi se délasser et s'entretenir, entre concitoyens, de toutes les questions du jour, la compagnie se reconstitua sous le titre de *Chevaliers de la flèche et Confrérie de Saint-Sébastien*. En 1763, M. Gilbert Moranges, procureur, étant roi, un nouveau règlement fut adopté, lequel, entr'autres dispositions, reconnaissait pour grand maître du noble jeu de l'arc l'abbé de Saint-Médard-lès-Soissons, et fixait à quatre le nombre des officiers de chaque compagnie, savoir : un *roi*, c'est-à-dire celui qui, lors du dernier concours annuel, avait abattu d'un seul coup l'oiseau *papegay* ou *papegant* ; un capitaine connétable, un lieutenant et un enseigne, plus un secrétaire. Chaque chevalier payait annuellement une cotisation de douze livres. Le *roi* portait un cordon et chaque chevalier une médaille (1).

(1) *Bibliothèque municipale de Clermont*, manuscrit n° 646. La compagnie ou confrérie des chevaliers de la Flèche donna encore signe de vie après sa fusion avec la loge de Saint-Maurice. — Le 22 juillet 1789, elle organisa dans le pavillon où elle tenait ses séances une importante réunion où, à la suite d'un pique-nique fraternel, plus de 125 citoyens clermontois signèrent un arrêté par lequel, après avoir témoigné *leur amour pour le meilleur des rois et leur reconnaissance la plus vive et la plus respectueuse pour l'Assemblée nationale*, ils applaudissaient *de cœur et d'âme au zèle patriotique, à la conduite loyale et aux principes justes et dignement soutenus* de leurs deux députés à l'Assemblée nationale, MM. Gaultier de Biauzat et Huguet (*Gaultier de Biauzat : sa vie et sa correspondance*, par Francisque Mège, tome I, page 271).

Le 24 juillet 1789 eut lieu, dans la prairie des Bughes, la fête du tir à l'oiseau. Ce fut M. Doulcet, docteur en médecine, qui fut proclamé roi (*Feuille hebdomadaire d'Auvergne*, n° du 1er août 1789).

Le 20 février 1790, les chevaliers de la Flèche, réunis en corps, se rendirent, musique en tête, à la maison commune pour prêter le serment civique entre les mains des officiers municipaux. Vingt-six membres étaient présents, et entr'autres : MM. le docteur Doulcet, *roi* ; Champflour d'Oradoux, *capitaine* ; Collangettes aîné, *lieutenant* ; Rougier fils, *porte-drapeau* ; de Montorcier, Pyrend, Albarède, Pouyet, Mazelhier, Domergue, le chevalier d'Hauterive, Edouard Onslow, Dulomboy, Moreau, *secrétaire perpétuel*, etc. (*Archives municipales de Clermont*, Registre des délibérations, volume XVIII).

Le 24 février 1790, « La société des chevaliers de la Flèche, composée

Plus tard, à la fin de 1784, soit qu'ils ne fussent pas assez nombreux pour avoir une existence propre, soit que l'intérêt chaque jour plus grand des choses de la politique leur eût inspiré le désir de se rapprocher d'une institution où ces choses étaient étudiées et discutées, les chevaliers de la Flèche entrèrent en pourparlers avec la loge maçonnique de Saint-Maurice de Clermont, et, sans rien délaisser de l'objet primitif de leurs attributions, fusionnèrent avec elle, n'ayant plus qu'une même caisse, un même budget et un même trésorier.

8

A côté des chevaliers de la Flèche, coexistaient en Auvergne, à la fin de 1788, plusieurs *loges* ou réunions de *francs-maçons*.

Il ne saurait être question ici de rechercher l'origine première de la maçonnerie et d'établir quel en est le fondateur : si c'est Pythagore, Salomon, Numa-Pompilius, l'ordre des Templiers ou les corporations de constructeurs du moyen-âge. Il nous suffira de rappeler que c'est en Angleterre que s'était formée en 1717 la société philosophique moderne qui, sous le nom ressuscité de *franc-maçonnerie*, devait se con-

» de citoyens honnêtes, choisis, et surtout respectables par une conduite » pure et sans tâche », donna une fête aux officiers municipaux de Clermont. (*Patriote d'Auvergne*, n° du 26 février 1790).

Le 8 août 1790 la compagnie des chevaliers de la Flèche, en exécution du décret du 18 juin 1790, vint déposer entre les mains du baile du Chapitre de la Cathédrale, le drapeau de la confrérie. « Le baile (M. Dupuis) a » aussitôt fait suspendre ce drapeau vers la voûte de l'église pour y de» meurer consacré à l'union, à la concorde et à la paix. » (*Archives départementales du Puy-de-Dôme*).

Pendant les années qui suivirent, on ne trouve plus trace de la Confrérie de la Flèche. Il est à croire que, comme d'autres institutions de l'ancien régime, elle se disloqua et disparut. — En l'an VI et en l'an VII, à l'occasion des fêtes célébrées pour l'anniversaire de la fondation de la République, on organisa des exercices de tir, mais sans faire revivre la vieille association. (Voir à ce sujet les procès-verbaux du Conseil général publiés dans l'ouvrage intitulé : *Histoire de l'administration civile dans la province d'Auvergne et le département du Puy-de-Dôme*, par G. Bonnefoy, tome II, page 269).

tinuer jusqu'à notre époque avec des tendances si diverses et si contradictoires Le désir de grouper les forces libérales contre un retour possible de l'absolutisme des Stuarts, fut, dit-on, la raison déterminante de cette fondation ou restauration (1).

La franc-maçonnerie nouvelle se révéla en France en 1721 par l'établissement d'une loge à Dunkerque, sous le titre de *L'Amitié et la Fraternité* ; mais elle ne fit pas tout d'abord des progrès bien rapides. C'est seulement en 1726 qu'il y eut une loge à Paris, il s'en créa d'autres de 1729 à 1730. En 1732 on en trouve une à Bordeaux, et en 1741 une à Toulouse.

En Auvergne, la franc-maçonnerie s'implanta d'abord à Brioude où une loge fut fondée, le 15 décembre 1744, sous le titre distinctif de *Saint-Julien* et reconstituée par le grand Orient le 27 septembre 1779, dans la maison de la commanderie de l'ordre de Malte. C'était, paraît-il, une loge d'apparence plutôt *aristocratique*, si l'on peut dire. Avec bon nombre de gentilshommes, entre autres : MM. de Bressolles, de Canilhac, de Planhol, de Montchal, Chardon des Rois, de Bouillé, etc., elle comprenait, en effet, parmi ses affiliés plusieurs chanoines du Chapitre noble de Saint-Julien ; et, de plus, elle se montrait assez difficile pour les admissions, car ses statuts prononçaient l'exclusion, non plus de tous les non nobles, mais de toute « personne de l'état de marchand, de » procureur, de notaire postulant, enfin de toute personne » d'état qui déroge ». Ce serait, dit-on, cette loge de Saint-Julien qui aurait été l'initiatrice, la marraine ou la *motrice* des autres loges établies successivement dans la province, à Saint-Flour, à Clermont, à Riom, à Thiers, à Saint-Pourçain, etc. (2).

(1) *Les Loges maçonniques de Toulouse de 1740 à 1870*, par J. Gros (articles de la revue *La Révolution française*, tome XL, page 234).

(2) *Les Loges maçonniques de Saint-Flour au XVIIIe siècle*, par Jean Delmas (article publié dans le *Bulletin historique et scientifique de l'Auvergne*, année 1897), notes communiquées par M. Paul Le Blanc.

A Thiers, une loge entra en fonctions en 1777, sous le titre particulier de *Saint-Genès*.

A Saint-Flour, la première loge, appelée *Loge Sully,* date du mois de juin 1781, mais ne fut réellement installée que le 2 avril 1782. Le premier de ses présidents ou *vénérables* fut un membre de la noblesse, M. le vicomte de La Farge. En 1788 s'établit dans la même ville, sous le vocable de *Saint-Vincent,* une seconde loge qui eut pour premier vénérable le sieur Grassal, chirurgien. La plupart des membres de ces deux loges appartenaient à la bourgeoisie.

A Clermont, en comptait à la fin de 1788 trois loges maçonniques : la *Loge de Saint-Maurice*, la *Loge de Saint-Michel de la Paix* et la *Loge de la parfaite Union de Saint-Hubert.*

La *Loge de Saint-Maurice* avait été probablement établie la première. On ne connaît pas la date exacte de sa fondation. On sait seulement qu'au mois de décembre 1777 un de ses dignitaires, M. Gaultier de Biauzat, premier surveillant, assista à une séance de la loge de Brioude. En 1786-1787, lorsqu'elle eut fusionné avec les chevaliers de la Flèche, la loge de Saint-Maurice comptait au moins quarante-huit membres, dont dix officiers nobles, entr'autres le comte de Clermont-Tonnerre, mestre de camp au régiment Royal-Navarre cavalerie, en garnison à Clermont (1), et plusieurs des capitaines et lieutenants sous ses ordres. Parmi les autres

(1) Au banquet qui eut lieu à la loge Saint-Maurice le 27 mai 1789, plusieurs discours furent prononcés. On porta la santé de M. Necker. On n'oublia pas non plus « celle du très respectable frère, comte de Clermont-
» Tonnerre, affilié à la Loge. La confiance, l'estime et la célébrité qu'il a
» acquises dans les Etats généraux actuellement séant à Versailles, par
» ses lumières, son activité et son dévouement à la nation française, ont
» rappelé aux F.F... l'agréable souvenir d'avoir possédé et compté parmi
» eux un frère aussi illustre que respectable. Motion ayant été faite de
» lui adresser une planche de félicitations, tous les F.F... ayant applaudi
» et acquiescé d'une voix unanime, ont chargé le F... Dijon, *orateur*,
» et autres commissaires de tracer ladite planche..... » (*Statuts et règlements particuliers pour le gouvernement de la Loge de Saint-Maurice et de la compagnie des chevaliers du jeu de l'arc réunis et ne formant qu'un même corps*, registre communiqué par M. François Boyer, de Volvic).

affiliés, qui appartenaient tous à la bourgeoisie, figuraient : MM. Doulcet, médecin, le même qui fut roi de la Flèche en 1789 ; Couthon, avocat; Chevalier, notaire; Chauvassaignes, avocat; Burin Desroziers, avocat; Pyrent, receveur des impositions ; Bancal, entrepreneur des manufactures royales, etc. En 1784, le vénérable était M. Albarède, secrétaire de l'Intendance. En 1787, c'était M. de Montorcier. Plus tard, et successivement, se firent affilier d'autres personnages notables, entr'autres: MM. Sablon, négociant; Mazelhier, négociant; Monestier, médecin; Bancal des Issarts, ancien notaire à Paris; l'avocat général Dijon de Saint-Mayard; M. Teyras de Grandval, M. Champflour de l'Oradoux, M. Champflour de Montepedon, M. Reboul du Sauzet, M. Edouard Onslow, etc.

La loge de Saint-Maurice fusionna en 1784, comme il a été dit, avec la compagnie des chevaliers du Jeu de l'arc. Un règlement commun aux deux institutions fut adopté par la loge le 15 septembre 1784 et par les chevaliers le 27 avril 1785. Il portait entr'autres dispositions : « *Article 5.* Il y aura » chaque année quatre banquets d'obligation, savoir : celui » de la Saint-Jean d'été, celui de la Saint-Jean d'hiver, celui » de la fête de saint Maurice, patron de la Loge, et le banquet royal du jour du tirage de l'oiseau. — *Article 6.* » Dans toutes les assemblées de chevaliers, le roi présidera » la compagnie et le vénérable de la Loge tiendra sa droite. » Dans les assemblées maçonniques, le roi se placera à la » droite du vénérable, à moins qu'il n'occupe une place de » dignitaire dans la loge. — *Article 7.* Pour subvenir à l'acquit des charges et autres dépenses communes aux deux » sociétés réunies, chaque membre, comme frère et comme » chevalier, contribuera pour la somme de vingt-quatre livres par an, payable de six mois en six mois, moitié à la » Saint-Jean d'été et l'autre moitié à la Saint-Jean d'hiver.— » *Article 8.* Au moyen de la contribution portée par l'article » précédent, les membres seront dispensés de fournir à » toute dépense d'anciens usages, telles que frais d'entretien et location de bâtiments, tirage de l'oiseau, prix de

» tir, ainsi que des quatre banquets d'obligation indiqués » par l'article 5, lesquelles dépenses seront prises sur le » trésor commun..... » La loge de Saint-Maurice subsistait encore en 1792, époque où elle opéra sa réunion avec la loge Saint-Michel de la Paix. Nous ignorons à quel moment elle suspendit ses séances.

La *Loge de Saint-Michel de la Paix* existait au mois de juillet 1786. Nous avons vu une délibération du 7 juillet 1786 par laquelle il était décidé, entr'autres : 1° que chaque année il serait envoyé au grand Orient à Paris un *don gratuit* de 24 livres ; et 2° qu'il serait célébré dans l'église des Jacobins à Clermont, *conformément aux règlements de la Loge,* un office pour le repos de l'âme du respectable frère trésorier qui venait de mourir. Parmi les membres, tous bourgeois, de cette loge, figuraient : le sieur Besson, *vénérable,* et les *frères* Barre, Barrière, Bussière, Nourry, Chappel, Trébuchet, Busche, etc. Le 3 juin 1787, la loge Saint-Michel communiqua à la loge Saint-Maurice les preuves de son affiliation régulière au grand Orient. Le 24 juin 1789 elle envoya une lettre de félicitations au député Gaultier de Biauzat à l'occasion de sa conduite à l'Assemblée nationale. Trois ans après, cette loge étant réduite à douze membres se réunit le 1er mai 1792 à la loge Saint-Maurice, et les deux loges n'en formèrent plus qu'une seule sous le vocable de Saint-Maurice.

La *Loge de la parfaite Union de Saint-Hubert* fut établie probablement dans les premiers mois de l'année 1787, car le 17 mai de cette année elle demanda à fraterniser avec la loge de Saint-Maurice (1) ; elle existait encore au mois de mai 1788. On n'a aucun détail sur sa composition, ni sur l'époque de sa formation (2).

(1) La loge Saint-Maurice répondit qu'elle ne pouvait consentir à fraterniser sans une autorisation du grand Orient.

(2) Pendant la Révolution, les loges maçonniques n'eurent pas toutes le même sort. Les unes disparurent dès les premières années, d'autres vécurent jusqu'après 1793, plus ou moins languissantes, plus ou moins

On a dit, d'une manière générale, que les francs-maçons avaient *préparé dans l'ombre* le mouvement révolutionnaire; on a dit que le succès de la révolution était l'œuvre d'une conspiration tramée par les sociétés secrètes et surtout par

délaissées et ne faisant guère parler d'elles. D'autres, comme la loge de Dinan (Côtes-du-Nord), encoururent pendant la Terreur la réprobation des conventionnels en mission et furent purement et simplement supprimées, comme *excitant la suspicion* et comme ne pouvant être tolérées « sous un régime républicain où la liberté est devenue un bien commun » dont la jouissance n'a pas besoin des ombres du mystère... » *(Arrêté du conventionnel Le Carpentier en date du 7 floréal an II).* En Auvergne, elles paraissent avoir cessé leurs réunions dès avant l'ouverture de la Convention nationale. Leurs membres eurent des fortunes diverses. Plusieurs portèrent leurs têtes sur l'échafaud, mais sous des inculpations différentes : Dijon de Saint-Mayard, comme girondin et modéré ; Couthon, comme terroriste; Clermont-Tonnerre, comme contre révolutionnaire. D'autres, comme Sablon, comme le docteur Monestier, devinrent successivement maires de Clermont ; un autre, Bancal des Issarts, livré par Dumourier, passa de longs mois dans les prisons de l'Autriche Quelques-uns se confinèrent prudemment dans des fonctions peu en vue ; d'autres émigrèrent.

On a quelquefois assimilé les loges aux clubs et aux sociétés révolutionnaires. Rien n'est moins exact. Les clubs, qui ont tant influé sur les diverses journées de la Révolution, étaient composés en grande partie d'artisans, d'ouvriers, de gens du bas peuple ; tandis que dans les loges c'était la bourgeoisie qui dominait. Les loges ne recevaient que des initiés et leurs conciliabules étaient secrets. Les séances des sociétés populaires, au contraire, étaient toujours publiques, et tous les citoyens avaient le droit et quelquefois l'obligation d'y assister. Enfin, les loges et ateliers maçonniques se livraient le plus souvent à des discussions purement théoriques, alors que les clubs furent surtout agissants et militants.

Lorsque la tourmente révolutionnaire se fut calmée, la maçonnerie reparut en Auvergne comme dans les autres régions. A Brioude, la loge Saint-Julien se reconstitua en 1801 ; et, après une existence assez ignorée, disparut vers 1833. — A Saint-Flour, les débris des loges Sully et Saint-Vincent se rejoignirent au mois de mars 1802 et fondèrent une nouvelle loge sous le titre de *La Parfaite Union.* A Ambert une loge s'établit en 1818 sous le nom de *Saint-Louis de France*, et une autre, plus tard, sous le titre de : *Les disciples de Pythagore.* A Clermont, les francs-maçons reformèrent aussi leurs rangs, nous ne saurions dire à quelle époque précise. Ce qui est certain, c'est qu'en 1817 les survivants de la loge Saint-Maurice se réunirent pour constituer la loge de *La Franche Amitié.* En 1818, une loge organisée sous le titre distinct de *La Parfaite Harmonie* fit imprimer son règlement à l'imprimerie Veysset. Elle avait pour *vénérable* un colonel d'état-major appelé d'Arsonval, et comptait parmi ses membres : MM. Guilhaumon, *négociant* ; Trébuchet, *homme de loi* ; Sambucy, *banquier* ; Hervier, *officier d'infanterie* ; Besse-Beauregard, *avocat* ; Debert-Clerzac, *avocat*, etc. Plus tard, le 3 août 1828, une autre

la franc-maçonnerie (1). Enfin en précisant davantage, parce qu'on trouve des francs-maçons parmi les membres de l'assemblée provinciale et des assemblées d'élection d'Auvergne en 1787 et en 1788, parce que beaucoup de francs-maçons ont figuré dans les assemblées bailliagères et contribué à la rédaction des cahiers de 1789, parce que plusieurs ont été nommés députés aux Etats Généraux, parce qu'enfin les assemblées de département et de district, formées en 1790, ont compté, parmi leurs membres, un certain nombre d'affiliés des loges, on en a conclu que la franc-maçonnerie avait joué un rôle prépondérant dans la direction et la préparation des événements politiques de la fin du XVIIIe siècle et qu'elle avait été le facteur principal de la Révolution française (2).

Ces affirmations et ces conclusions sont trop absolues, et il est bon de remettre les choses au point. Sans doute, dans leurs banquets, dans les agapes fraternelles, qui pour beaucoup constituaient le but essentiel de l'association, sans doute dans leurs réunions plus ou moins secrètes, les francs-maçons ont attaqué les vices de l'ancien régime, et quoique n'ayant aucun journal, ni aucun moyen de publicité, ils ont aidé dans une certaine mesure à populariser les sentiments d'hostilité dont ils étaient eux-mêmes animés contre les abus du pouvoir despotique; sans doute enfin tout un mouvement politique et social est condensé dans la magnifique devise qu'ils avaient adoptée et que la Révolution leur a empruntée :

loge, dite du *Feu sacré de Clermont-Ferrand*, faisait aussi publier son règlement avec cette épigraphe : *Procul estote profani*.

Il est bon de noter que, sous la Restauration, la franc-maçonnerie n'était nullement mal vue par les classes dirigeantes; que le duc de Berry était franc-maçon, et qu'après sa mort une fête funèbre en son honneur fut célébrée au grand Orient le 24 mars 1820.

(1) *Mémoires secrets sur l'histoire du Jacobinisme*, par l'abbé Barruel. — *Les Sociétés secrètes et la Société* ou *philosophie de l'Histoire contemporaine*, par N. Deschamps. — *Causeries*, par Edmond About. — Jouaust, *La Maçonnerie à Rennes, jusqu'en 1789*. — Maurice Talmeyr, *La Franc-Maçonnerie et la Révolution française*, Paris, Perrin, 1904.

(2) *Les Loges maçonniques de Saint-Flour*, par Delmas.

erté, Egalité, Fraternité (1). Mais il y a loin de là à une ıspiration permanente, à une intervention active, à une ·paration calculée des différents actes de la Révolution.

\ la veille de 1789, les vices de l'ancien régime étaient ınus de tous. Chaque citoyen sentait la nécessité de faire paraître au plus tôt les abus dont il était victime depuis si ıgtemps. Chaque citoyen appelait de tous ses vœux des angements et des améliorations, et cela, sans en faire mys-·e. La Révolution est donc — les cahiers de doléances 1789 sont là d'ailleurs pour le prouver, — la Révolution t donc l'œuvre de la nation tout entière et non pas celle de le ou telle société, de tels ou tels personnages, de tels ou s conjurés. Le fait est constaté par un des hommes qui ont plus étudié et le mieux approfondi les événements de cette oque. *Rien de plus erroné*, dit M. de Tocqueville, que de ·étendre que la Révolution française *a été produite par une nspiration.* « Au-dessous, ajoute-t-il, au-dessous de tous les grands mouvements qui agitent les esprits, se trouvent toujours des menées cachées. C'est comme le sous-sol des révolutions. Mais ce dont je suis convaincu, c'est que les Sociétés secrètes dont on parle ont été les symptômes de la maladie et non la maladie elle-même; ses effets et non ses causes. Le changement des idées qui a fini par amener le changement dans les faits, s'est opéré au grand jour par l'effort combiné de tout le monde, écrivains, nobles et princes, tous se poussant hors de la vieille société sans savoir dans quelle autre ils allaient entrer (2). » « Quelques auteurs, dit de son côté M. Paul Janet, ont attribué à des conspirations secrètes et depuis longtemps préparées, à une explosion de sectes anti-sociales, les succès de la Révolution... Rien de moins vraisemblable que ces suppositions, pour la justification desquelles on n'a jamais apporté aucun fait précis de quelque importance. Il n'était guère

(1) *Les Loges maçonniques de Toulouse de 1740 à 1870*, par Gros.

(2) Tocqueville, *Œuvres et correspondance inédites*, tome II, page 187.

» besoin de sociétés secrètes contre les prêtres, les nobles et » les rois, lorsque les écrivains, le monde, les cours elles- » mêmes, déclamaient publiquement contre les abus et pous- » saient à la réforme... Le rôle historique de la franc-maçon- » nerie, en particulier, est absolument nul. On ne la trouve » mêlée à aucun événement (1). »

Si, parmi les membres des loges, il en est qui ont siégé dans les assemblées organisées par l'édit de 1787, sur l'administration provinciale, dans les assemblées bailliagères de 1789 et dans les conseils de département et de district élus

(1) Paul Janet, *Les origines du socialisme contemporain*, Paris, Germer-Baillière, 1883. — Tocqueville et Janet ne sont pas seuls à professer cette opinion. Parmi les contemporains de la Révolution, Mounier (*De l'influence attribuée aux philosophes, aux francs-maçons et aux illuminés sur la Révolution de France*), Montmorin et Malouet (*Mémoires*); et parmi les écrivains modernes : Chassin (*Génie de la Révolution*, tome I, pièce justificative n° VI); — Rambaud (*Histoire de la civilisation française*, tome II); Marc Dufraisse (*Histoire du droit de guerre et de paix de 1789 à 1815*); Docteur Robinet (*Les commencements de Danton*, dans la Revue : *La Révolution Française*, tome XV); *L'Intermédiaire des chercheurs et des curieux* (tome XI, notice rédigée par l'auteur de l'article Franc-Maçonnerie du *Grand Dictionnaire du XIXe siècle*); et d'autres se refusent également à attribuer à une conspiration des sociétés secrètes la préparation et la mise en train de la Révolution de 1789. « Il » n'est pas douteux, dit Malouet, que quelques zélateurs de Jean-Jacques » et de la Révolution d'Amérique n'aient eu le projet, dès le début, d'a- » néantir les ordres et de donner pour tout appui au trône des formes et » principes démocratiques. On appelle cela une conjuration; mais malgré » le succès inespéré de ces tentatives, on aperçoit plutôt des conjurés » qu'une conjuration. On ne sait comment, sans plan, sans but déterminé, » des hommes divisés par leurs intentions, leurs mœurs, leurs intérêts, ont » pu suivre la même route et arriver de concert à une subversion totale... » — « Le parti populaire..., lit-on encore dans les Mémoires de Malouet, » le parti populaire réduisit la question au plus simple terme : *Nous* » *voulons la liberté ;* et à cette parole qui fut bientôt consacrée, des mil- » lions de voix répondirent dans les clubs, dans les carrefours : *Nous la* » *voulons*. Voilà toute la force, toute la magie de la révolution. Il n'y a » pas eu d'autre conjuration. Rien n'a plus d'empire sur la multitude » qu'une idée simple et positive, lorsqu'elle répond à ses goûts et à ses » besoins... »

On lit d'autre part dans une note de M. Frédéric Masson : « M. de Montmorin ne croit pas que la franc-maçonnerie ait eu une influence sur la Révolution, *ni que ses mystères aient servi à autre chose qu'à ruiner quelques dupes*. Il annonce, le 26 janvier 1790, que les clubs ont fait fermer les loges ». (*Le cardinal de Bernis, depuis son ministère*, par Frédéric Masson, Paris, Plon, 1884, page 471).

790, si quelques-uns ont été choisis pour députés aux s—Généraux, ce n'est pas parce qu'ils appartenaient au de maçonnique, c'est tout simplement parce qu'ils étaient onnes notables, parce qu'ils avaient fait preuve d'une ır personnelle et de tendances libérales, c'est enfin parce s avaient su se mettre en évidence et se désigner eux- ıes de quelque manière au choix de leurs concitoyens.

n l'absence de tout document contraire, on peut donc mer que si chaque franc-maçon, pris à part, a fait vœux et élaboré des projets pour la réformation de l'an- régime, les loges, en tant qu'unité maçonnique, non ement n'ont pas organisé de conspiration pour le renver- ent de la monarchie, mais n'ont exercé aucune influence réciable soit sur la direction des affaires locales, soit sur ıarche des affaires générales. Elles ont pu se livrer à des ıbinaisons variées, elles ont pu discuter beaucoup, elles pu contribuer ainsi à mettre des idées en circulation, ıme elles n'ont pas agi, comme elles n'ont pas mis les ins à la pâte, leur action a été nulle et de nul effet.

l ne faut donc pas les considérer comme des associations minelles, comme des tapis francs, des repaires où, au mi- ı de motions sanguinaires, des gens sans scrupules tra- ient de dangereux complots et méditaient des plans de ıtruction. C'étaient plutôt des sortes *d'oasis morales* (1), où

) Le mot est employé par Edmond About dans un chapitre de ses *ıseries* (2e série, Hachette, 1866). About compare les loges maçonniques des *oasis morales* où les passions s'apaisent, où l'esprit se retrempe, le cœur s'élève et s'élargit ». — Dans ce chapitre intitulé : *Les francs- çons excommuniés*, l'auteur plaide la cause de la franc-maçonnerie il voudrait voir, laissant de côté la théologie et la politique, ne plus ɔcuper qu'à fonder solidement la morale sociale, qu'à étudier les yens de rendre l'homme meilleur en évitant, bien entendu, de blesser opinions, la foi et les intérêts de chacun. « C'est, ajoute-t-il, l'har- nonie universelle à fonder, ni plus ni moins. » Mais avant tout, il est vis que les francs-maçons s'empressent de rejeter tous les vieux rites, ıtes les formes surannées, tous les oripeaux et hochets, en un mot toute *friperie, tout le fatras qui surcharge la maçonnerie actuelle.* Il ne mprend pas qu'on ait conservé de nos jours une langue secrète, un ar- t maçonnique; qu'on ne se soit pas débarrassé depuis longtemps des

s'étayant les unes les autres, toutes les idées généreuses venaient, loin des profanes, s'affirmer, se définir et se développer.

Ce qui était vrai en général, l'était aussi en Auvergne. Les loges maçonniques de cette province paraissent avoir été, avant la Révolution, de petits cénacles dans lesquels, en vertu d'une loi d'attraction et d'affinité instinctive, s'étaient groupés, sous un titre à la mode, un certain nombre de gens intelligents, éclairés, curieux et surtout enthousiastes et quelque peu utopistes. Les séances se tenaient plus ou moins ostensiblement à époques déterminées et très souvent *inter pocula*. On y voyait côte à côte, discutant, collaborant et toastant fraternellement, des membres de la petite noblesse, des officiers de l'armée, même quelques ecclésiastiques, mais principalement des bourgeois. Une même passion réunissait tout ce monde, la passion de la justice et de la liberté. Une même préoccupation l'agitait, la recherche des abus, l'étude et la préparation des améliorations sociales; et aussi peut-être, faut-il le dire, la recherche bien française du plaisir de faire de l'opposition.

Malgré le peu d'action et d'efficacité du mouvement maçonnique sur les faits immédiats et sur la marche des événements de la Révolution, il importait cependant de le signaler, ne fût-ce que comme une preuve de l'état de fermentation où

cérémonies mystérieuses. Il faut, d'après lui, que tout se passe au grand jour. « Le temple maçonnique, dit-il, se cache dans un recoin obscur des » petites villes, il devrait se montrer. On le ferme soigneusement; on de- » vrait l'ouvrir à la foule... Le symbolisme a fait son temps, dit-il » encore, à bas les voiles et les mystères! Les hommes d'aujourd'hui ne » sont pas des prisonniers qu'on tire d'un cachot; leurs yeux peuvent » affronter le grand jour; ils seront éclairés, ils ne seront pas éblouis. » La lumière pour tous au nom de la devise maçonnique : Liberté, éga- » lité, fraternité! Cela n'a jamais voulu dire : Liberté pour les maçons, » égalité entre les maçons, fraternité avec les maçons. Mais, s'il n'y a » plus de secret, dirait-on, les maçons ne pourront plus se reconnaître » les uns les autres! Où est le mal? Est-ce que par hasard, un vrai ma- » çon, imbu de la morale maçonnique, réserverait son assistance, ses » lumières et sa bourse aux maçons? Jamais de la vie. La Maçonnerie » ainsi interprétée serait de l'égoïsme à cent mille, comme l'amour est de » l'égoïsme à deux..... »

ent arrivés les esprits dans la classe bourgeoise à la fin l'ancien régime.

9

Les circonstances ne sont pas rares au milieu du XVIII[e] siè- où les autorités purent constater un profond changement ttitude chez leurs subordonnés de la province d'Auvergne. Jusque-là, les habitants, bourgeois et autres, avaient obéi is trop murmurer à toutes les prescriptions des édits et s ordonnances. Ils n'étaient pas toujours contents, certes; ais ils se montraient presque constamment soumis. Main- nant, ils se permettaient de discuter, de demander des ex- cations, de critiquer. Ils osaient récriminer, formuler des serves, faire valoir de prétendus droits; ils osaient même rebiffer contre les ordres du roi. C'était là un phénomène attendu, invraisemblable et dangereux auquel il était indis- nsable de faire promptement obstacle et dont il fallait osolument empêcher la continuation, sinon toute adminis- ation deviendrait impossible. Aussi les intendants reçurent- s à plusieurs reprises des instructions formelles en ce sens.

En 1770, c'est l'abbé Terray, contrôleur général, qui invite intendant d'Auvergne à prendre des mesures pour réprimer l'esprit d'insubordination et d'indépendance qui règne de- puis quelque temps parmi les fabricants », à propos du roit de marque sur les étoffes; et qui a donné lieu, prétend ministre, à beaucoup de fraudes et de malversations.

Puis, c'est M. Necker qui, en 1778, témoigne son éton- ement et son irritation du peu d'empressement que montrent es marchands de Clermont, de Riom et d'Aurillac à se onformer à l'édit d'avril 1777 sur les jurandes, et à se cons- ituer en communautés particulières. « Je suis informé, écrit- » il à l'Intendant le 5 décembre 1778, que depuis l'édit d'a- » vril 1777, concernant les communautés d'arts et métiers, » beaucoup de particuliers de différentes professions, dans » la généralité de Riom, se sont permis d'ouvrir boutique » sans permission et sans déclaration. Plusieurs marchands

» d'Aurillac, de Riom, de Clermont-Ferrand, refusent d'ac-
» cepter les maîtrises que le roi a bien voulu accorder pour
» la nomination des syndics et adjoints. Cette conduite est
» du plus mauvais exemple. C'est la suite de l'esprit de
» liberté et d'indépendance qu'il est intéressant de remettre
» dans les bornes où il doit être contenu pour maintenir le
» bon ordre et remédier aux abus qui s'étaient introduits. Je
» vous prie de vous en occuper et d'en conférer avec les juges
» de police qui devraient être les premiers à faire exécuter
» la loi. Je suis, etc. NECKER » (1).

Puis encore, en 1781, c'est un autre contrôleur général, M. Joly de Fleury, qui, à propos de la même affaire et en réponse à de nouveaux mémoires présentés par les marchands, par les juges consuls et par la municipalité de Clermont, mande à l'intendant qu'il faut absolument vaincre l'obstination des marchands et les décider à se conformer aux édits.
« L'espèce de système, ajoute-t-il, qui règne dans la ville
» de Clermont est très répréhensible. La publicité qu'on
» a prétendu y donner par l'impression du mémoire au
» roi est condamnable. Je vous prie de faire dire tant aux
» consuls qu'aux officiers municipaux et aux marchands et
» artisans, qu'il ne sera rien changé à l'édit du mois
» d'avril 1777 et qu'il faut qu'ils s'y conforment » (2).

(1) *Archives départementales du Puy-de-Dôme*, fonds de l'Intendance, liasse 748. — Déjà au mois de février précédent, M. Necker avait fait reproche à l'intendant d'avoir appuyé les réclamations de ses administrés.
« J'ai lu, lui écrivait-il le 21 février, j'ai lu avec attention le mémoire des
» négociants et marchands de Clermont que vous m'avez envoyé, et celui
» des officiers municipaux de la même ville qui m'a été adressé depuis,
» ainsi que celui des marchands et négociants de Riom. Vous voudrez
» bien leur faire savoir que je n'y ai trouvé aucun motif pour les dis-
» penser de l'exécution de l'édit du mois d'avril dernier. Je ne puis m'em-
» pêcher de vous observer qu'au lieu de vous charger d'appuyer leurs
» représentations contre les dispositions d'un édit qui a été reçu avec
» reconnaissance et qui est déjà exécuté dans la plupart des villes aux-
» quelles il a été adressé, vous auriez dû vous occuper d'en accélérer
» l'exécution.
» J'ai l'honneur, etc.. » NECKER. »

(2) *Inventaire des archives du Puy-de-Dôme*, fonds de l'Intendance, liasse n° 730.

Esprit d'insubordination, esprit de liberté et d'indé-ndance, esprit d'opposition décidée et pour ainsi dire systé-ıtique ! on ne peut être étonné de voir ainsi caractériser, r les membres du gouvernement, les tendances nouvelles i se font jour en Auvergne comme sur les autres points territoire. L'esprit nouveau, sans cesse en éveil, sans cesse surveillance, cet esprit indocile et impatient du joug, que n taxera bientôt de révolutionnaire, et dont les ministres nstatent non sans mécontentement les progrès dans la asse bourgeoise, c'est bien là, pour l'ancien régime, l'ad-ersaire le plus dangereux, l'ennemi redoutable entre tous. t, en effet, c'est grâce à la diffusion de cet esprit que les ous sont partout signalés, que les réformes vont être pré-arées et que les Etats Généraux vont pouvoir régénérer la rance.

Cet édit de 1777, dont il vient d'être parlé et qui rencontrait ınt d'opposition de la part des commerçants de Clermont, de tiom et d'Aurillac, était du reste fort peu populaire en uvergne. Comme toutes les réformes de Turgot (1), la sup-ression des jurandes en 1776 avait été accueillie avec enthou-iasme par la bourgeoisie de cette province; et plus d'un onserva longtemps le souvenir des mémorables considérants le l'édit d'abolition, par lesquels, rejetant expressément la ieille doctrine qui considérait le droit de travailler comme *n droit royal que le prince pouvait vendre et que les sujets levaient acheter,* le grand ministre faisait reconnaître par le Souverain le droit absolu qui appartient à tout homme non eulement de se livrer au travail, mais encore de choisir la rofession ou le métier vers lequel le portent ses goûts et ses ıptitudes.

(1) Il convient de rappeler que c'est à Turgot qu'était dû le retrait d'une décision provoquée par l'abbé Terray en octobre 1773, décision qui contrairement aux droits les mieux établis et aux promesses les plus solennelles, tendait à introduire en Auvergne, pays depuis longtemps rédimé, le désastreux impôt de la gabelle. L'arrêt du Conseil d'Etat, rendu sur le rapport de Turgot, est daté du 14 octobre 1774.

C'est sous l'inspiration de ce souvenir que l'assemblée d'élection de Riom, interprète en cela de l'opinion générale des classes moyennes et fidèle à la tradition du pays, ne craignit pas d'insérer dans sa délibération du 24 octobre 1788, une recommandation ainsi conçue : « L'assemblée a cru » qu'elle ne saurait trop recommander aux députés aux Etats-» Généraux de solliciter le rétablissement de la loi bien-» faisante accordée par le roi en 1776, pour la suppression » des maîtrises et jurandes. Le régime actuel n'est propre » qu'à éteindre l'émulation, repousser le talent et augmenter » la main d'œuvre et la matière première de toute espèce de » fabrication » (1).

(1) *Procès-verbal des séances de l'Assemblée du département tenue à Riom dans le mois d'octobre 1788.* Riom, Martin Dégoutte, 144 pages in-4°.

Francisque Mège.

(A suivre.)

Pour le Comité de publication :

Le Secrétaire de l'Académie,

Maurice Basse.

L'Imprimeur-Gérant, L. Bellet — 9267

ACADÉMIE DES SCIENCES, BELLES-LETTRES ET ARTS
DE CLERMONT-FERRAND

BULLETIN HISTORIQUE & SCIENTIFIQUE DE L'AUVERGNE

PROCÈS-VERBAUX

Séance du 2 mars 1905

La séance est ouverte à 2 h. 1/4, sous la présidence de M. Brunhes, président.

M. le Président donne lecture d'une circulaire du Comité pour la célébration du soixante-quinzième anniversaire de la naissance de Fustel de Coulanges demandant à l'Académie de s'associer à cette solennité. M. le Président veut bien y représenter l'Académie, s'il est présent à Paris à cette époque.

Il donne ensuite lecture d'une pétition contre la simplification de l'orthographe, émanée de la *Revue bleue*, et d'une circulaire de cette Revue demandant à l'Académie de signer cette pétition. Il est décidé de ne point le faire, la question étant soumise à l'Académie française ; mais les membres qui voudraient s'associer à cette protestation pourront le faire individuellement.

Enfin, il est donné lecture d'une circulaire du Comité des sites et monuments historiques, établie par le Touring-Club, demandant à l'Académie le concours de ses membres pour l'établissement d'un Comité départemental : l'Académie désigne M. Albert Ojardias.

— Le Secrétaire perpétuel donne lecture des noms des ouvrages reçus depuis la dernière séance.

— L'examen des comptes du Trésorier est remis à la prochaine séance.

— M. Henri Salveton donne ensuite lecture d'une note sur les substructures amenées au jour par les fouilles faites chez M. Vernière, à Longat, près Saint-Germain-Lembron. Cette lecture est suivie d'une discussion à laquelle prennent part MM. Audollent, Vernière et le docteur Dourif.

— Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 3 h. 1/2.

OUVRAGES REÇUS

Société agricole, scientifique et littéraire des Pyrénées-Orientales: 45e volume (2e série).

Revue de la Haute-Auvergne; 1904, 4e fascicule.

Bulletin de la Société littéraire, historique et archéologique de Lyon: octobre-novembre-décembre 1904.

Société agricole et scientifique de la Haute-Loire; Mémoires et procès-verbaux (1902-1903), t. XII.

Bulletin trimestriel de la Société archéologique de Touraine; t. XIV, 4e trimestre 1904.

Bulletin de la Société d'horticulture et de viticulture du Puy-de-Dôme; 3e et 4e trimestre 1904.

Revue des langues romanes; janvier-février 1905.

Société archéologique et historique de l'Orléanais; 1er et 2e trimestres 1904.

Académie des sciences, belles-lettres et arts de Besançon; procès-verbaux et mémoires, 1904.

Bulletin de la Diana; juillet-septembre 1904.

Journal des Savants; février 1905.

Bulletin de la Société des Amis des sciences et arts de Rochechouart: t. XIV, no 11.

Mémoires de la Société linnéenne du Nord de la France; t. XI, 1903-1904.

Bulletin de la Société linnéenne du Nord de la France; t. XV, no 333 à 344 (1901).

Bulletin de la Société linnéenne du Nord de la France; t. XVI, no 345 à 356 (1902-1903).

Société des Antiquaires de la Morinie; Bulletin historique, t. XI, 1904, 4e fascicule.

Annual report of the Smithsonian Institution; 1903.

Société des sciences et arts de Vitry-le-Français; XXIII, 1902-1903.

Mémoires de l'Académie nationale des sciences, arts et belles-lettres de Caen; Tables décennales, 1894-1903.

RAPPORT DE LA COMMISSION DES COMPTES

MESSIEURS,

La Commission de vérification des comptes présentés par notre Trésorier s'est réunie le 4 mars dernier, sous la présidence de M. le docteur Dourif.

J'ai l'honneur de répondre à son invitation en vous donnant le résultat de son travail, et je n'étonnerai personne ici en vous disant que sa mission lui a été rendue bien facile par la rigoureuse exactitude de tous les chiffres indiqués au Rapport, l'ordre et la méthode qui règnent dans l'accomplissement de la tâche qu'a bien voulu accepter notre dévoué collègue, M. Casimir Pajot.

Tous les soldes qui figurent à chaque chapitre sont reconnus exacts, et chacune des écritures rapprochées de la pièce comptable ayant servi à les établir sont en parfaite concordance avec elle.

Votre position financière, sans être imposante, suffit largement à assurer votre existence.

Votre avoir s'élève à la somme totale de 11.660 fr. 50.

Deux éléments de votre actif ont attiré l'attention de votre Commission et motivé les observations suivantes :

L'article 2 du tableau B comprend 430 jetons sous la rubrique jetons de la fondation Lecoq, et chiffrés à 1 fr. 60 l'un, valeur au cours de l'argent, représentent par conséquent 688 fr.

C'est là une immobilisation bien inutile et dont on pourrait rechercher un meilleur emploi. D'après les renseignements donnés par l'honorable Président de la Commission, ces jetons servaient jadis à consacrer l'élection de chaque membre titulaire, et à être offerts à tous les membres de l'Académie à chaque période décennale de leurs fonctions que le destin leur avait permis d'accomplir.

Vous aurez à examiner, Messieurs, s'il ne conviendrait pas de suivre ces traditions qui mettraient aux mains de chacun des Académiciens titularisés un souvenir de son élection, et en même temps perpétuerait celui de l'homme éminent qui a illustré notre ville et notre Académie.

Quant à cette prime à la longévité offerte à chacun de ceux ayant parcouru dix ans de plus dans la carrière, elle est assurément pour chacun de nous un encouragement de bon aloi, mais elle nous conduirait trop rapidement peut-être à l'épuisement du stock aux mains de notre Trésorier.

La seconde observation porte sur l'état financier de la fondation faite par M. le marquis du Maisniel, qui présente un solde disponible au 4 février 1904 de 728 fr. 30.

Au titre déprécié du métal d'argent et de la frappe à la Monnaie, cette somme pouvant trouver son emploi dans la gravure de médailles nécessaires au fonctionnement même de la fondation qui, se mouvant d'après la volonté de son auteur sur un chiffre ferme, n'a pas besoin de se créer des disponibilités inutiles.

Sous le bénéfice de ces observations, nous vous proposons d'adopter les deux résolutions suivantes :

L'Académie, après avoir entendu le rapport de sa Commission de révision des comptes présenté par M. Maurice Chalus, l'un des Commissaires,

Approuve dans son ensemble l'exposé de sa situation financière, telle que l'a établie son trésorier, M. Casimir Pajot, et lui adresse tous ses remerciements pour la parfaite régularité qui préside à son administration,

Donne acte à ses Commissaires des comptes de l'accomplissement de leur mandat, les en décharge, et passe à l'ordre du jour.

Maurice Chalus.

Le Domaine des Dauphins de Viennois et des comtes de Forez en Auvergne

L'étude sur le Domaine des Dauphins de Viennois et des comtes de Forez en Auvergne pouvant être considérée comme terminée, nous ajoutons ici les corrections relatives à ce travail. (Voir livraisons d'avril et mai 1904 et janvier 1905).

ERRATA

Pages	LIGNES OU NOTES	LIRE	AU LIEU DE
		Livraison d'avril 1904.	
90	2	firent verser	fit verser
»	18	abandonnée	laissé prendre
96	note	P. 1380² et P. 1382²	p. 1380² et p. 1382²
104	n. 3	Sereys	Sériers
121	5	le jeune duc de Normandie	le jeune Jean, duc de Normandie, fils aîné du roi Philippe VI de Valois
126	13	il s'y montra	s'y montra
		Livraison de mai 1904.	
131	18	du mandement	de la commune
137	11	daté	datée
138	23	faisait	fait
140	24	1133	1113
143	n. 2	Frederico victorissimo	Frederico. Victorissimo
153	n. 1	P. 39 et P. 1394	p. 39 et p. 1394
		Livraison de janvier 1905	
20	13	Guillaume II	Guillaume III
21	4	gendre de Boson	beau-frère de Charles le Chauve
24	30	Sans qu'on puisse rien affirmer faute de texte précis ce serait donc	De toutes façons, ce serait donc
28	8	en mêmes noms et prénoms	en nom
»	n. 8	connue	connu
29	27	s'appelait aussi Revel au moyen-âge, mais il est certain qu'Albert II posséda un château dauphinois	s'appelait ainsi au moyen-âge, mais il s'agit du château dauphinois.
30	3	Albert	Arbert
36	21	d'une seigneurie locale ?	de la seigneurie ?
37	8	Il peut se relier	Il se relie

NOTES ET DOCUMENTS

CONCERNANT L'HISTOIRE D'AUVERGNE

Les populations de l'Auvergne au début de 1789

(Suite)

10

Une autre manifestation de ce que les ministres qualifient d'esprit d'insubordination et d'indépendance mérite encore d'être rappelée.

C'était en 1786. Le ministre Calonne, à court d'argent et de ressources et espérant s'en procurer en favorisant les projets financiers des fermiers généraux, avait fait signer au roi, le 31 août, une déclaration qui, au mépris des droits les mieux établis, au mépris des engagements les plus formels souscrits par le gouvernement, tendait à soumettre la province d'Auvergne, pays redimé, à l'impôt ruineux de la gabelle. En présence de cette décision qui renouvelait les procédés et les tentatives de l'abbé Terray de fâcheuse mémoire, la Cour des aides, la bourgeoisie et l'on pourrait dire la population entière de l'Auvergne s'empressèrent de protester par tous les moyens : refus d'enregistrement, remontrances, pétitions, mémoires, voire même par tumultes et séditions (1). Un peu plus tard, le 3 décembre 1787, l'assemblée provinciale ne craignit pas de s'associer au mouvement et son intervention fit surseoir à la désastreuse mesure. Le temps n'était plus où les entreprises du pouvoir ne rencontraient parmi les sujets du roi ni résistance, ni contradiction.

(1) *Les premières années de la révolution dans la Basse-Auvergne*, par F. Mège.

En faisant ainsi chorus avec l'opinion publique, la Cour des aides de Clermont n'en était pas d'ailleurs à ses débuts d'opposition envers l'autorité royale.

En 1780, à l'occasion de la promulgation de l'édit qui prorogeait l'impôt du second vingtième, au lieu d'enregistrer cet édit purement et simplement, elle avait voulu trancher du parlement et s'était permis d'admonester le roi, en le suppliant « de fixer un terme au premier vingtième et d'abroger la » durée du second... comme aussi d'ordonner le dépôt des » rôles des vingtièmes aux greffes des élections. » Un arrêt du conseil du 3 juin 1780 avait cassé et annulé cet enregistrement illégal et irrespectueux.

En 1782 les choses avaient été plus graves. C'était à propos d'un procès en vérification et validation de noblesse engagé depuis plusieurs années. La Cour des aides n'avait pas craint de traiter un arrêt du parlement comme une quantité négligeable, si l'on peut employer cette expression toute moderne, et de dire qu'elle n'avait pas à *s'arrêter à l'arrêt du parlement*. Puis, en dépit d'un arrêt du conseil qui annulait la décision qu'elle avait rendue, elle avait osé faire imprimer et distribuer dans la province des *remontrances* et des *itératives remontrances* par lesquelles, à l'encontre de la volonté royale, elle déclarait persister dans son jugement. Pour faire cesser une hostilité si tenace, il n'avait fallu rien moins qu'une déclaration du roi (du 19 février 1782), décrétant l'interdiction formelle de la Cour des aides de Clermont et faisant défense à tous les justiciables du ressort de reconnaître aux conseillers la qualité de juges (1).

La Cour des aides était donc bien, elle aussi, en proie à l'esprit d'insubordination, ainsi du reste que la plupart des corps judiciaires et que l'ensemble du barreau et des classes moyennes. Elle en donna une nouvelle preuve en 1788, lors des édits du mois de mai imaginés par le ministère Brienne

(1) *Les premières années de la révolution dans la Basse-Auvergne*, par F. Mège.

pour briser la résistance des parlements. Obligée de prêter son concours à l'enregistrement des édits, elle eut soin de spécifier qu'en ce faisant elle ne cédait qu'à la contrainte et n'agissait que *du très exprès commandement du roi.* Et quand, quelques mois plus tard, le 15 octobre 1788, à la rentrée des vacances obligatoires qu'elle avait subies, elle tint une audience solennelle, elle ne se gêna pas pour accentuer davantage son opposition, en applaudissant ostensiblement à la chute du ministère et au retrait des soi-disant réformes que Brienne avait extorquées au roi (1).

11

L'influence des idées nouvelles sur la bourgeoisie d'Auvergne se reconnaît encore au relâchement qui, dans la seconde moitié du XVIIIe siècle, commença à se manifester dans certaines habitudes et certaines pratiques religieuses.

Sans doute d'Argenson ne s'est pas inspiré de ce qui se passait en Auvergne, lorsqu'il écrivait : *tout chemine à une grande révolution dans la religion ainsi que dans le gouvernement.* Sans doute, on ne pouvait pas dire des jeunes gens de cette province ce qu'on disait de ceux de Paris : *La jeunesse ne croit plus en Dieu et oublie tout exercice de piété.* Sans doute le nombre des communiants n'y avait pas diminué de façon notable comme dans la capitale (2). Sans doute encore des confréries de pénitents établies dans certain nombre de bourgs et villes de l'Auvergne à Billom, Ambert, Arlanc, Viverols, Brioude, etc., avaient un personnel aussi important que par le passé. Il n'en est pas moins vrai que, même dans ce pays religieux d'Auvergne, si attaché aux usages d'autrefois, les vieilles croyances subirent dans les villes surtout, sur la fin de l'ancien régime, une assez rude atteinte. On y en-

(1) *Les premières années de la révolution dans la Basse-Auvergne*, par F. Mège.

(2) AUBERTIN, *L'Esprit public au XVIIIe siècle (1715 à 1789)*, 1 volume in-8°, Didier 1873.

tendait maintenant des protestations contre le trop grand nombre des fêtes chômées, même des murmures contre l'accroissement des biens de l'Eglise (1). On s'exprimait parfois en termes assez irrespectueux sur les prêtres et les religieux (2). Les protestants y trouvaient des défenseurs (3). Les auditeurs se faisant rares dans les églises, on était obligé de réduire le nombre des sermons (4). Les municipalités employaient à des paiements d'impôts ou de dépenses communales des sommes affectées précédemment à des dépenses concernant le culte (5). On ne se regardait plus comme en-

(1) Témoin les articles contenus dans certains cahiers de paroisses au commencement de 1789. (Voir : *Les Cahiers des paroisses d'Auvergne en 1789*, par Francisque Mège, page 41).

(2) Dans une correspondance de 1771, relative au droit de leyde perçu à Riom par l'abbaye de Mauzac, et que la ville de Riom voulait faire supprimer, on lit ceci : « Pourquoi les moines de Mauzac jouiraient-ils » d'un si gros bénéfice? De quelle utilité sont-ils à la société? » (*Inventaire des Archives du Puy-de-Dôme*, série C, liasse 2551). — Le cahier de la paroisse de Vic-le-Comte dira bientôt, sans la moindre vergogne, que le clergé comprend deux classes : le riche et le pauvre, le noble et le roturier, autrement dit *l'inutile et le nécessaire*, *le féniant* (sic) *et le laborieux*.

(3) Un avocat de Clermont publia en 1787 une brochure intitulée : *Moyen de constater l'état civil des protestants. Droits et devoirs des curés à leur égard*. (Voir : *Barbat du Clozel d'Arnery*, par F. Mège).

(4) Le 23 juin 1778, le Conseil de la ville de Clermont fut consulté par le Chapitre de la Cathédrale sur le point de savoir s'il ne serait pas nécessaire de réduire le nombre des sermons les jours de fêtes et octaves, *à cause du petit nombre d'auditeurs. (Inventaire des Archives du Puy-de-Dôme*, liasse 2181). — Au mois d'août 1783, le Conseil municipal d'Issoire décidait, probablement pour le même motif, qu'à l'avenir, pendant la période de l'Avent, on ne prêcherait que les dimanches. (*Archives départementales*, liasse n° 2314). — Déjà en 1744, les consuls de Thiers, faisant passer les intérêts matériels avant les intérêts spirituels de leurs concitoyens, avaient protesté contre une mission extraordinaire que l'évêque de Clermont se proposait d'envoyer cette année-là dans leur principale paroisse. « La mission proposée, écrivirent-ils à l'évêque, pourrait causer » un dommage considérable dans les manufactures par la perte de temps » des ouvriers, ils ne pourraient pas employer à leur travail plusieurs » heures du jour pendant lesquelles les missionnaires ont accoutumé de » prêcher, en sorte que Mgr l'évêque rendrait un bon office aux habitants » en les dispensant de cette mission ». (*La coutellerie thiernoise de 1500 à 1800*, par G. Saint-Joanny, Clermont, Thibaud, 1863, chap. IV).

(5) Ainsi les habitants de la ville de Murat (Hte-Auvergne), décidèrent d'affecter au paiement du don gratuit à la charge de leur ville, la rétribution

gagé par les promesses les plus sacrées, eussent-elles été prononcées dans une église, en face même des autels. Ainsi, en 1786, sous un prétexte plus ou moins plausible, la municipalité de Clermont s'exonéra de l'obligation où elle était, en exécution d'un vœu jadis formulé par les habitants, d'aller chaque année en grande pompe faire un pèlerinage à Notre-Dame d'Orcival (1).

Quant aux confréries de pénitents blancs ou noirs, on n'était pas sans avoir remarqué que beaucoup de ceux, petits bourgeois ou artisans, qui en faisaient partie, n'étaient plus guère poussés par la foi ou la dévotion ; ils n'assistaient aux réunions, écrivait un subdélégué, « que pour avoir le prétexte » de dire à leur famille qu'ils se rendent aux Pénitents ». Mais en réalité c'était pour être libres « de faire des parties et d'aller passer la journée au cabaret pendant les fêtes ». Aussi n'était-il pas rare d'entendre à propos d'eux formuler le dicton : *Pénitents, blancs le matin... gris le soir*.

Evidemment cette diminution de ferveur, ce refroidissement de zèle religieux ne peuvent provenir que de l'intoxication des idées modernes que subissaient de façon ininterrompue tous les membres de la bourgeoisie.

12

Là où les progrès de l'éducation libérale des classes moyennes s'accusent le mieux, c'est dans les délibérations de l'assemblée provinciale de 1787 où, d'accord avec des nobles et des ecclésiastiques éclairés, les membres de la bourgeoisie entrèrent ouvertement en opposition avec le gouvernement et refusèrent d'obtempérer à ses exigences, et où, comme le

qu'ils attribuaient jadis aux prédicateurs de l'Avent et du Carême. (*Archives départementales du Puy-de-Dôme*, liasse 3872). De même à Ardes, on décida de suspendre les prédications du Carême, afin de pouvoir employer aux réparations du clocher la somme destinée à rétribuer le prédicateur. (*Inventaire des Archives déparmentales*, liasse n° 1905).

(1) Délibération de la ville de Clermont du 26 décembre 1786. (*Archives départementales*, liasse 2181).

lisait l'intendant, ils se permirent *de critiquer le régime actuel et de jeter du louche sur son exactitude* et sur ses intentions (1). C'est aussi et principalement dans les délibérations extraordinaires prises par les habitants des villes à la fin de l'année 1788, délibérations sur lesquelles M. Necker s'appuya, comme on sait, pour déterminer le roi Louis XVI à commencer décidément les réformes en signant le fameux arrêt du 27 décembre 1788, si connu sous le nom de *Résultat du Conseil.*

Nous avons déjà fait connaître les résultats de la réunion de l'Assemblée provinciale et des Assemblées d'élection (2). Nous avons également analysé les délibérations des villes d'Auvergne (3). Nous avons raconté tout spécialement l'intervention dans les délibérations clermontoises d'un Parisien libéral et novateur, l'ancien notaire Bancal des Issarts (4). Il est inutile d'y revenir. Qu'il nous suffise de rappeler sommairement que, dans la plupart des villes, les délibérations réclamaient avec plus ou moins d'énergie : l'attribution au tiers état d'un nombre de députés au moins double de celui des députés élus par les ordres privilégiés ; — la nomination des représentants du tiers par leurs pairs, à l'exclusion de tous nobles, anoblis et privilégiés ; — le vote par tête ; — la reconstitution et la réunion prochaine des états particuliers de la province ; — et même l'assujétissement de tous les citoyens sans exception aux mêmes impositions.

Après ces grandes réformes politiques, un des points qui

(1) Lettre de l'intendant d'Auvergne au contrôleur général des finances, du 27 novembre 1787, reproduite dans les pièces justificatives de *L'assemblée provinciale d'Auvergne*, par F. Mège.

(2) *Essai sur l'Assemblée provinciale d'Auvergne,* par Francisque Mège. — *Un arrondissement de la Basse-Auvergne en 1787 et 1788*, par F. Mège. — *Les premières années de la Révolution dans la Basse-Auvergne.*

(3) *Les premières années de la Révolution dans la Basse-Auvergne, (1787-1789)*, par F. Mège.

(4) *Le conventionnel Bancal des Issarts*, étude biographique par F. Mège, Paris, Champion, 1887. — *Les premières années de la Révolution dans la Basse-Auvergne.*

tenaient le plus à cœur à la bourgeoisie d'Auvergne, c'était la liberté municipale. Cette liberté, les villes l'avaient possédée presque complètement au moyen-âge; elles en avaient joui ensuite pendant de longues années, d'une façon plus apparente que réelle, il est vrai, jusqu'à la fin du xvii[e] siècle. Mais cette apparence même leur était chère et leur donnait l'illusion de l'indépendance, malgré les entraves auxquelles, sous prétexte de tutelle bienveillante, le gouvernement ne cessait de les soumettre. En réalité, les habitants avaient toujours conservé le droit de se réunir en assemblées générales, le droit d'émettre dans ces assemblées leur opinion sur les affaires de la cité et enfin le droit de nommer leurs fonctionnaires municipaux, cela était encore d'une certaine importance.

L'année 1692 vint restreindre cette liberté amoindrie. Cette année-là, le gouvernement à court de ressources et voulant s'en procurer pour continuer la guerre d'Allemagne, eut l'idée de battre monnaie en s'appropriant les magistratures urbaines et les emplois qui en dépendaient. Par un édit du mois d'août 1692, il érigea ces fonctions en offices héréditaires et les vendit le plus cher possible soit à des particuliers soit aux villes elles-mêmes.

Cet édit fut rapporté au mois de juin 1716 et les choses remises comme elles étaient avant 1692. Mais ce ne fut pas pour longtemps. Au mois d'août 1722, un troisième édit fit rentrer dans la main de l'Etat les offices municipaux, et en ordonna de nouveau la vente. Supprimée encore en 1724, la vénalité de ces offices fut rétablie au mois de novembre 1733, pour disparaître au mois d'août 1764. Enfin un édit, de novembre 1771, la fit revivre une dernière fois; et cette décision eut son entier effet jusqu'à la Révolution.

Sept fois pendant quatre-vingts ans, comme le fait observer M. de Tocqueville (1), on se livra ainsi à un trafic honteux,

(1) *L'ancien régime et la Révolution*, par A. de Tocqueville. — *Essai sur le tiers état*, par Augustin Thierry, tome II.

igne d'un gouvernement régulier. On vendait aux villes lroit d'élire leurs magistrats, et, quand elles en avaient ıté la douceur, on le leur reprenait pour le leur revendre. qui sait si ce chassé-croisé entre des expropriations bru- ɜs destinées, comme on l'avouait cyniquement, à combler vides du trésor obéré, *à soulager les finances*, et des renon- tions propres à faire retrouver à la royauté un peu de sa ɔularité compromise, qui sait si, sans la Révolution, cette eusе comédie ne se serait pas prolongée longtemps encore? La bourgeoisie d'Auvergne ne pouvait pas ne pas souffrir ces remaniements successifs de l'organisation municipale, ılheureusement elle était impuissante à empêcher le mal et pouvait que témoigner son mécontentement et sa répro- tion, tout en conservant l'espoir d'assister un jour à un re- ɹr d'équité dans les décisions du gouvernement. Elle évita tant que possible de prêter les mains à ces mesures injustes. 'esque aucun de ses membres ne voulut devenir acquéreur s charges créées par les édits, et si, pendant la durée des nfiscations, plusieurs d'entre eux participèrent à l'adminis- ation des villes, ce fut le plus souvent, non pas comme titu- ires des charges municipales, mais en qualité de simples ɔmmissaires et pour que les intérêts des habitants ne res- ıssent pas sans défenseurs (1). Ils se considéraient en quel- ɹe sorte comme des suppléants, comme des intérimaires ɔujours prêts à se retirer pour faire place à des officiers muni- ıpaux régulièrement élus par leurs concitoyens. Ainsi qu'il tait dit dans le mémoire adressé à l'assemblée des notables

(1) C'est ce que l'on peut inférer du passage suivant de la proposition ıite par la commission du règlement de l'assemblée provinciale : « Le nouveau régime (*d'administration provinciale*) introduit par Sa Majesté, nécessite maintenant l'abolition de l'édit de 1771 ; et vous rendrez au roi un vœu déjà conforme à son cœur en proposant que l'élection des officiers municipaux soit dès à présent rendue aux villes, partout où ces offices n'ont point été levés et où il est même pourvu par de simples commissions du Conseil. C'est l'état de la plupart des villes de la province. » (*Procès verbal des séances de l'assemblée provinciale l'Auvergne*, page 360, 361). — Voir aussi délibération de la ville de Billom lu 1er février 1789.

par le corps de ville de Clermont : « Les officiers municipaux » attendaient avec les plus vifs désirs la loi qui, en leur per- » mettant de se dépouiller de leur charge, rendra à leur » ville le choix libre de ses représentants » (1).

L'annonce d'une prochaine convocation des États Généraux, fit éclater dans la bourgeoisie comme un renouveau d'aspirations communales. Alors que des réformes étaient réclamées dans toutes les branches des services publics, pouvait-on admettre en effet qu'une question aussi importante que l'autonomie des corps municipaux pût être négligée et laissée de côté? Pouvait-on admettre que l'édit de 1771 resterait à tout jamais intangible, malgré les graves inconvénients dont il était la cause? Pouvait-on croire enfin que, l'édit de 1787 sur les administrations provinciales ayant conféré à toutes les paroisses de campagne le droit d'élire leur municipalité (2), les villes devraient continuer à être privées de ce droit?

On se préoccupa donc, plus encore que par le passé, des moyens d'obtenir pour les villes la libre élection des officiers municipaux et le droit de réunir des assemblées générales de citoyens.

L'édit de 1771 ayant été interprété comme interdisant les assemblées générales, ces assemblées n'avaient plus été convoquées depuis sa promulgation, soit à Clermont, soit à Riom, soit dans la plupart des villes de la province; et cela au grand dommage de la bonne marche des affaires.

A Clermont, — et le cas avait dû se produire dans d'autres villes, — il était arrivé que le présidial, avant de statuer sur des procès où le corps de ville était intéressé, avait exigé, pour s'éclairer, la production d'une délibération de l'assemblée générale, et que le procès était resté en suspens, personne ne

(1) *Essai sur l'assemblée provinciale d'Auvergne*, par F. Mège, pièces justificatives, nº 3.

(2) *Règlement fait par le roi sur la formation et la composition des assemblées, qui auront lieu dans la province d'Auvergne en vertu de l'édit portant création des assemblées provinciales, du 8 juillet 1787.*

voulant formuler de réquisition pour la convocation d'une assemblée en apparence illicite. Il était arrivé aussi que les officiers municipaux en exercice, ne se considérant pas comme les véritables représentants de leurs concitoyens qui ne les avaient pas élus, ne s'étaient pas décidés à prendre la responsabilité de certains paiements, de certaines déterminations.
« Pleins d'une juste timidité dans l'administration, dit le mé-
» moire précité, ils éprouvent la cruelle alternative ou d'ex-
» citer les plaintes des créanciers de la ville, s'ils ne les satis-
» font pas, ou d'entendre celles de leurs concitoyens s'ils
» osent, sans leur consentement, attenter aux fonds patri-
» moniaux » (1).

Une pareille situation ne pouvait se maintenir longtemps sans léser et compromettre gravement les intérêts communaux. Elle était d'ailleurs incompatible avec les tendances nouvelles et avec les idées d'émancipation qui, depuis quelque temps, avaient cours dans les classes moyennes.

A la fin du mois d'octobre 1788, les bourgeois placés à la tête de la municipalité clermontoise formulèrent ouvertement leurs revendications dans un mémoire que le maire de la ville fut chargé de présenter à l'assemblée des notables dont il était membre. Mais bientôt, ce mémoire n'ayant pas reçu de réponse et aucune solution n'étant annoncée, on se résolut à agir sans plus attendre. Se fondant sur un arrêt de parlement du mois d'août 1778, qui semble autoriser les convocations générales d'habitants *lorsqu'il s'agit des ordres du roi et des affaires communes de la ville* (2), et aussi par interprétation de l'arrêt du 5 juillet 1788, qui avait *autorisé toutes les corporations à énoncer leurs vœux sur les changements que l'état actuel des choses semble exiger,* on se hasarda à provoquer des assemblées générales de citoyens en dépit de l'illégalité ap-

(1) *Essai sur l'assemblée provinciale d'Auvergne*, pièces justificatives, nº 3. — Procès verbal de l'assemblée du conseil de ville de Clermont, du 18 février 1788, dans les *Mémoires de l'Académie de Clermont*, année 1869, page 186.

(2) *Délibération municipale de Clermont*, du 19 septembre 1788.

parente. Au milieu de circonstances aussi délicates que celles où l'on se trouvait, avec une réunion d'Etats généraux en perspective, il était indispensable après tout d'ouvrir une consultation générale entre les habitants des villes.

Il y eut donc des assemblées de citoyens à Clermont. Il y en eut aussi, pour les mêmes motifs, à Aurillac, à Brioude, à Riom, etc. Seulement, par précaution, et pour mettre leur responsabilité à couvert, les officiers municipaux convocateurs eurent soin d'insérer dans leurs procès-verbaux des formules préventives comme celles-ci; à Riom : « Les officiers municipaux, notables, bourgeois et autres habitants de la ville de Riom convoqués *à la réquisition desdits sieurs notables* (1); à Clermont, il a été exposé : « que notre ville est comme invitée » à cette démarche (de réunir une assemblée), par l'exemple » de plusieurs villes du royaume ; *que les demandes pressantes* » *et réitérées de tous les citoyens ne permettaient plus de dif-* » *férer cette assemblée* » (2).

C'était sans doute une conquête des plus importantes que cette rentrée en possession du droit de réunir en assemblées générales les habitants des villes, mais elle avait besoin d'être complétée par la restitution du droit d'élire les maires, échevins et autres fonctionnaires locaux. Déjà, à l'assemblée provinciale, dans les assemblées d'élection de Riom et de Clermont (3), et par l'entremise de la commission intermédiaire provinciale, la bourgeoisie avait demandé que le choix libre des municipalités fût rendu aux villes. Elle renouvela directement ses réclamations lors des assemblées extraordinaires de la fin de 1788 et du commencement de 1789, et plus que jamais elle revendiqua *le rétablissement de l'ancien régime*

(1) *Délibération de l'Assemblée générale des habitants de Riom*, du 8 décembre 1788.

(2) *Délibération du corps de ville de Clermont*, du 16 décembre 1788.

(3) *Procès verbal de l'assemblée provinciale d'Auvergne*, séance du 6 décembre 1787 — *Procès verbal de l'assemblée de département de Clermont*, page 133 — *Procès verbal de l'assemblée de département de Riom*, page 130.

municipal qui seul peut donner aux villes de vrais et légitimes représentants (1), c'est-à-dire le droit pour tous les citoyens, citadins aussi bien que campagnards, d'élire eux-mêmes leurs officiers municipaux, sans l'intervention du pouvoir central.

13

Si, dans les villes, la bourgeoisie s'était laissée profondément pénétrer par l'esprit nouveau, il ne semblait pas qu'il dût en être de même dans les campagnes, vu la composition spéciale du milieu. Là, en effet, outre les subordonnés de l'intendant de la province : subdélégués, correspondants, commissaires aux rôles, etc. ; outre les notaires royaux, les hommes de loi ; outre les employés des fermes et les commis des administrations publiques, contrôleurs, receveurs, maîtres de poste, etc., tous placés plus ou moins sous la dépendance de l'autorité, la bourgeoisie comptait parmi ses membres beaucoup de gens qui étaient aux gages ou à la nomination des seigneurs : juges, baillis, prévôts, procureurs fiscaux, notaires, huissiers, greffiers, féodistes, experts, commissaires à terriers, fermiers, régisseurs, etc. Naturellement, tout ce personnel qui profitait des abus et vivait, pour ainsi dire, du régime seigneurial ne pouvait être en principe et par état que grandement intéressé au maintien du *statu quo*, et par conséquent hostile à toute idée de réforme, à toute innovation pouvant porter atteinte à ce qui restait de l'organisation féodale. Aussi, n'inspirait-il pas confiance aux bourgeois libéraux des villes, et ne fut-ce pas sans déplaisir et sans une certaine angoisse que ceux-ci accueillirent les articles du règlement électoral du 24 janvier 1789, en vertu desquels les paroisses rurales étaient appelées à dresser chez elles les cahiers qui devaient servir à la formation du cahier général du bailliage destiné aux États Généraux.

Fatalement, à raison du peu d'instruction de la plupart des

(1) *Délibération de l'assemblée générale des habitants de Clermont, du 4 janvier 1789.*

villageois, ces doléances de paroisse allaient être inspirées ou rédigées par les officiers judiciaires, commis des fermes ou les employés des seigneuries. Comment alors de tels cahiers pourraient-ils présenter la traduction exacte et fidèle des impressions et des vœux des populations rurales? Comment pourraient-ils aider à dévoiler les abus dont souffrent ces populations par le fait même des seigneurs ou des agents de l'intendance? Comment enfin ne seraient-ils pas contraires, au moins en partie, aux légitimes aspirations du tiers état? « Que peuvent dire, lit-on dans une lettre datée de Riom, le » 26 février 1789, que peuvent dire, que peuvent écrire » (*dans les cahiers*) ces bonnes gens de la campagne, qui ne » savent point ce dont il est question, qui ignorent la signi- » fication du mot de *Constitution* et qui ne peuvent se réveiller » qu'au mot de *taille*? Ce sont les notaires, les baillis, les » praticiens, qui feront leur besogne, et qui se garderont bien » de révéler les turpitudes dont cette race d'avocats de cam- » pagne, de juges avides, de procureurs vexateurs et de » notaires ignares, se rendent coupables envers les mal- » heureux... » (1).

Ces inquiétudes, ces appréhensions, si fondées qu'elles fussent, ne devaient cependant pas être justifiées partout. Les juges qui avaient opprimé, les procureurs qui avaient exploité le peuple, ne vinrent sans doute pas faire une confession publique et ne dénoncèrent pas les méfaits dont ils avaient pu se rendre coupables; mais, dans beaucoup de paroisses, les fonctionnaires seigneuriaux qui assistaient aux assemblées d'habitants, les juges, les baillis, les curiaux, etc., qui présidaient à la rédaction des cahiers, loin de contrecarrer ou de travestir les dispositions de la majorité, n'hésitèrent pas à s'associer aux plaintes des populations et à apporter leur contingent de réclamations, non moins clairement formulées que celles des autres citoyens (2).

(1) *L'esprit public et les élections dans la Basse-Auvergne*, par Julien Bernet-Rollande, Paris, 1903. Appendice, page 154.

(2) *Les cahiers des paroisses d'Auvergne*, par Francisque Mège. Qu'on

On ne peut s'en étonner. La poussée des idées du siècle était si forte, en Auvergne comme dans les autres provinces, les circonstances étaient tellement exceptionnelles, l'atmosphère politique et sociale était traversée d'effluves philosophiques si contagieuses, que, parmi les serviteurs des ordres privilégiés, beaucoup se laissèrent gagner et furent entraînés dans le concert général où, en dépit de leurs antécédents, en dépit de leur situation particulière, ils firent chorus avec les dénonciateurs d'abus, avec les provocateurs de réformes, aussi bien dans les assemblées de bailliage que dans les assemblées de paroisse. N'était-il pas logique, après tout, que, dans un moment de transformation comme celui qui s'annonçait, des roturiers se souvinssent premièrement des intérêts et des besoins de la roture et cherchassent à combattre tout ce qui pourrait être nuisible ou hostile à leur caste, à leur ordre, dussent-ils en souffrir personnellement tout d'abord? Agir autrement et défendre la cause de la noblesse à l'encontre de celle du tiers état, c'eût été de leur part se rendre coupable d'une véritable trahison envers leur ordre et envers eux-mêmes, c'eût été s'acheminer en quelque sorte vers le suicide.

La bourgeoisie des campagnes, malgré les attaches seigneuriales qui l'enserraient si fortement, — les délibérations et les cahiers des paroisses allaient bientôt en fournir la preuve, — la bourgeoisie des campagnes n'était donc pas généralement aussi mal disposée qu'on l'avait craint et qu'on l'a prétendu vis-à-vis des réclamations du tiers état; et si quelques-uns de ses membres sont demeurés les défenseurs obstinés de la

se reporte aux signatures qui terminent les cahiers des paroisses, on trouvera parmi les noms des présidents qui ont assisté à la discussion des doléances, bon nombre d'officiers de justices seigneuriales. N'est-on pas en droit de penser que ces officiers, même n'ayant pas voix délibérative, se seraient refusé à apposer leur nom au bas d'un cahier ou d'une délibération d'habitants, s'ils avaient été réellement hostiles aux réclamations présentées? Qui pouvait les empêcher de se retirer, tout au moins, pour marquer leur désapprobation? S'ils ne l'ont pas fait, s'ils ont assisté à la délibération et s'ils l'ont signée, c'est donc qu'ils approuvent les différents articles adoptés, si même ils n'en étaient pas les premiers inspirateurs.

noblesse, un grand nombre se sont, au contraire, signalés par leur désintéressement et leur dévouement à la cause de la nation.

14

Comme on a pu s'en convaincre, sous l'action de l'esprit du xviiie siècle, dont nous avons essayé de montrer les étapes successives de pénétration dans la province, la bourgeoisie d'Auvergne était arrivée, en 1789, dans les campagnes aussi bien que dans les villes, sinon à acquérir la capacité et l'énergie nécessaire pour opérer une révolution, du moins à se familiariser avec l'étude des problèmes politiques et à s'assimiler la plupart des revendications dont tout le tiers état français avait reconnu la nécessité. Désormais, elle pouvait faire figure aux assemblées électorales de paroisses et de bailliages et, sans encourir le reproche d'outrecuidance, prétendre à jouer aux Etats Généraux, non pas un rôle prépondérant, mais un rôle actif et utile à la nation.

CHAPITRE II. — Les Ouvriers

Sous cette dénomination générale d'*ouvriers*, nous comprendrons non seulement les *artisans*, c'est-à-dire les ouvriers travaillant pour leur propre compte, à leurs risques et périls, et exerçant un *art* mécanique, un métier nécessitant un apprentissage souvent difficile, mais tous les salariés — autres que les ouvriers agricoles ou *paysans* — tous ceux qui sont occupés à une *œuvre* soit collective, soit individuelle, ou qui se livrent à un travail manuel quelconque pour le compte d'autrui et moyennant rétribution.

En Auvergne, tant à la ville qu'à la campagne, on trouvait surtout des gens de métier, *artisans* ou *artistes* comme ils se qualifiaient eux-mêmes (1).

(1) Jusqu'à l'année 1789, et même dans les premières années de la Rév-

Les artisans des villes appartenaient généralement à des corporations professionnelles ou jurandes, — on dirait aujourd'hui des *syndicats* — lesquelles formaient chacune une confrérie particulière ayant son patron, sa bannière, ses assemblées et ses statuts distincts (1). Beaucoup de ces artisans — et ceux des villes d'Auvergne ne faisaient certainement pas exception — beaucoup de ces artisans étaient enrégimentés, surtout pendant le temps de leur apprentissage, dans des espèces d'associations secrètes appelées *compagnonnages*. C'est avec l'aide de ces associations, que les pouvoirs publics avaient formellement interdites (2), mais qu'ils étaient parfois obligés de subir (3), que les ouvriers avaient

lution, les gens de métier ne se contentèrent pas du nom d'*artisans*, ils se donnèrent souvent la qualification d'*artistes*. — Le 3 mai 1791, fut publié à l'imprimerie Limet et Poncillon à Clermont une *adresse des artistes de Clermont-Ferrand, à l'Assemblée Nationale* (5 pages in-4°), contenant une protestation contre le décret rendu pour la suppression des jurandes et une demande en diminution de l'impôt des patentes récemment décrété. Cette *adresse* approuvée et probablement rédigée par un avocat consultant, M. Barbat du Clozel, était signée par 29 commissaires des *artistes* de Clermont, savoir : deux serruriers, deux tailleurs, deux perruquiers, deux chapeliers, deux tapissiers, deux menuisiers, deux boulangers, deux selliers, un boucher, deux cordonniers, un aubergiste, un cafetier, un armurier, un orfèvre, un pelletier, deux ferblantiers, deux teinturiers, un coutelier. — Le mot d'*artiste*, comme on l'entend aujourd'hui, c'est-à-dire appliqué uniquement aux personnes qui exercent l'un des beaux arts, n'a été admis avec ce sens par l'académie française, que dans l'édition du *Dictionnaire* de 1762. Dans l'usage ordinaire, comme on vient de le voir, il conserva pendant de longues années encore son sens le plus étendu.

(1) D'après l'édit d'avril 1777, qui créait de nouvelles communautés d'arts et métiers dans les principales villes de ressort du Parlement de Paris, en remplacement de celles abolies par Turgot, les marchands et artisans devaient être répartis en vingt classes ou communautés distinctes. Clermont, Riom, Aurillac et Thiers étaient les seules villes d'Auvergne où l'édit devait être exécuté. Dans les autres localités, chacun avait le droit d'exercer à sa guise et sans être soumis à un règlement, tel commerce ou métier qu'il lui plaisait.

(2) *Edit du roi portant suppression des communautés d'arts et métiers ci-devant établies dans les villes du ressort du Parlement de Paris et création de nouvelles communautés dans celles desdites villes dont l'état arrêté au conseil est annexé au présent édit* donné à Versailles au mois d'avril 1777, registré au Parlement le 20 juin 1777. Article XXVI.

(3) Ne faut-il pas voir en effet une sorte de reconnaissance, ou tout au moins de tolérance à l'égard du compagnonnage, dans le passage suivant

la possibilité de parcourir la France pour trouver de l'ouvrage et se perfectionner dans leur métier.

En Auvergne, les compagnonnages, les réunions de *dévorants,* d'ouvriers soumis à un *devoir* autrement dit à un code de loi, à une règle de conduite particulière, ne paraissent pas avoir exercé une influence malfaisante, ni inspiré des inquiétudes particulières à la population. Dans aucun des cahiers rédigés en 1789, par le tiers état de Saint-Flour, de Riom ou de Clermont, on ne rencontre de vœux hostiles aux *compagnons*, comme ceux que formulait, par exemple, le tiers état de Montpellier (1).

En ce qui concerne les ouvriers proprement dits, les ouvriers travaillant à une œuvre commune, ou groupés dans des chantiers, dans des usines, dans des établissements industriels, leur nombre était assez restreint. « L'Auvergne est une des provinces du royaume où il y a le moins de fabriques et de manufactures », disait, en 1762, l'intendant de Ballainvilliers; et cette situation ne s'était guère modifiée au commencement de 1789. En dehors des couteliers de Thiers, des papetiers d'Ambert, Thiers, Chamalières, d'un petit nombre de tanneurs à Maringues, à Clermont, à Saint-Flour et dans quelques autres villes, en dehors des mineurs du bassin de Brassac, on ne rencontre aucune agglomération d'ouvriers de quelque importance.

Coutellerie. — La coutellerie était cantonnée à peu près exclusivement dans la région de Thiers, tant dans cette ville et sa banlieue immédiate que dans les paroisses de St-Rémy, de Celles, de Paslières, d'Arconsat, d'Escoutoux, de Vollore.

de l'article XXIII de l'édit d'avril 1777, que nous venons de citer : « N'entendons empêcher les particuliers habitant les dites villes ou les campagnes d'employer, comme par le passé, les maçons et autres ouvriers parcourant les provinces, sans que les dits ouvriers, non domiciliés, puissent être inquiétés par les maîtres des communautés. »

(1) « *Article V.* — Que les associations des compagnons d'artisans, connues sous les noms de *Gavots*, *Dévorants* et autres, soient sévèrement prohibées par une loi générale qui sera promulguée au même instant dans toutes les villes et lieux du royaume.

» *Article VI.* — Que ces compagnons soient tenus, lorsqu'ils voudront

Legrand d'Aussy évalue à vingt mille (1) — mais ce chiffre paraît exagéré — le nombre des ouvriers forgerons, limeurs, émouleurs, polisseurs, affileurs, monteurs, etc., qui s'occupaient de la coutellerie thiernoise, c'est-à-dire de la fabrication « des couteaux de table ou de poche, à ressort ou sans » ressort, ciseaux de toute façon, ressorts de bourse et de » gibecières, rasoirs, canifs, fourchettes, etc. »

Les ouvriers couteliers n'étaient pas groupés dans des usines. « Il n'y a point de vastes fabriques à Thiers, dit un » écrivain du pays. Les ouvriers n'y sont point réunis dans » des ateliers. Chacun travaille chez soi selon la commande » du négociant; souvent même le coutelier vend directement » ce qu'il a fabriqué. Rarement toutes les pièces d'un cou» teau sont façonnées par les mêmes mains. Les gens de la » campagne environnante, surtout les paysans de la mon» tagne, à leurs moments de loisir, lorsque l'hiver suspend » les travaux de culture, s'occupent à fabriquer des pièces de » coutellerie. Ils ont chez eux une petite forge, des marteaux, » des limes, et travaillent pour le compte d'un coutelier... » (2).

Papeteries. — Au début de l'année 1789, l'Auvergne possédait des papeteries : dans la ville de Thiers; dans la région

» se procurer du travail, de s'adresser aux consuls du corps de leur art » et métier, ou aux officiers municipaux dans les lieux où il n'y a pas de » maîtrise, et, dans le cas d'attroupement ou délit desdits compagnons » réfractaires, qu'ils soient jugés présidialement. » (*Cahier des vœux, doléances et supplications du tiers état de la Sénéchaussée de Montpellier*, chapitre IV).

(1) « Des quinze mille habitants dont la ville de Thiers est composée, il » y en a dix mille employés à la coutellerie... Outre les ouvriers de la » ville, la plupart des ouvriers de la campagnes, à trois lieues à la ronde, » se livrent au même travail; et ceux-ci peuvent former le même nombre. » Ainsi, dans un très petit centre, peu fertile, voilà vingt mille hommes » qui vivent de ciseaux et de couteaux. » (*Voyage fait en 1787 et 1788, dans la ci-devant Haute et Basse-Auvergne*, par le citoyen Legrand d'Aussy, tome I, page 454).

(2) *Notice sur la ville de Thiers*, publiée en 1847 à la librairie Furne, dans l'*Histoire des villes de France;* et réimprimée dans les *Etudes historiques et biographiques* de M. de Barante, tome II, page 317. — Sur la coutellerie de Thiers, voir aussi : *La coutellerie Thiernoise, de 1500 à 1800*, par G. Saint-Joanny, Clermont, Thibaud, 1863, in-8°.

d'Ambert (à la Forie, à Valeyre, à Chadernolles); dans les environs de Clermont, au village de Chamalières; et enfin à Saint-Amant-Tallende, sur la Veyre, et, dans la Haute-Auvergne, à Saint-Simond près Aurillac, sur la Jordanne.

A Thiers, il y avait, d'après Legrand D'Aussy, vingt papeteries qui occupaient au moins cinq cents personnes tant hommes que femmes et enfants. Les ouvriers papetiers de Thiers étaient généralement d'humeur peu tranquille et peu endurante. Les officiers de l'intendance les qualifient souvent de *républicains*: Les fabriques de papiers de Thiers, écrivait-on à l'intendant, « sont composées *d'ouvriers républicains* qui » se sont donné un code de lois ridicules qu'ils font exécuter » secrètement par condamnation d'amendes. » Ailleurs, on dit des ouvriers papetiers que « *ce corps républicain*, jaloux » d'une prétendue indépendance chimérique, saisit les occa- » sions de la signaler. » Mais cette qualification n'avait aucun sens politique; elle était tout bonnement synonyme de dissident, d'enclin à la contradiction, de turbulent, d'indiscipliné, de tapageur, d'ami du désordre (1). Unis entre eux par des règlements secrets auxquels ils obéissaient strictement en dépit des observations des patrons et des injonctions

(1) Cette signification attribuée au mot *républicain* dans les papiers administratifs de l'époque, n'est nullement douteuse. Ainsi, le subdélégué de Thiers, parlant des exigences des ouvriers papetiers de Thiers, dit « qu'il faudra en venir à quelqu'extrémité contre les plus obstinés de cette » troupe *républicaine* »; qu'il faudra faire des exemples de rigueur « sans » lesquels il ne paraît pas possible de maintenir *une république* d'ouvriers » inférieurs en habitude de faire la loi aux maîtres. » Il est bon de noter, d'ailleurs, que cette épithète de *républicain* n'est pas réservée aux ouvriers seuls. On la trouve fréquemment appliquée par les correspondants de l'intendance, dans le cas de mutinerie. d'opposition obtinée. « Ils sont ici » un peu trop *républicains*, écrit-on à propos des gens de Maringues, » en 1749, j'ai beau les exhorter à la paix, ils n'aiment pas ce langage, » et chacun dispute le terrain avec opiniâtreté. » *(Inventaire des archives départementales du Puy-de-Dôme*, liasse n° 2402). — De Cebazat, on mande que la confection du rôle des tailles est en retard parce que les habitants sont des *républiquains* (*Ibid.*, n° 3210). — Le commissaire des rôles d'Antoingt annonce de son côté qu'il a essuyé des tracasseries de certains habitants « qui sont pour la majeure partie des mutins et des » *républiquains*. (*Ibid.*, n° 3223), etc.

les autorités, les ouvriers papetiers de Thiers étaient organisés de telle façon, que, grâce aux résolutions communes prises dans leurs assemblées de frairies, en fomentant des révoltes et des grèves (1), en désertant ou en menaçant de déserter les ateliers et en jetant l'interdit sur certaines fabriques, ils étaient devenus les véritables maîtres de la corporation.

A Ambert, quoique moins récalcitrants que ceux de Thiers — ce que l'on attribuait à la rareté du vin — les ouvriers papetiers n'étaient cependant pas non plus d'un maniement facile. « Ils s'étaient fait une police intolérable aussi nuisible » à l'intérêt du fabricant qu'à celui du commerce. » Ce sont les termes du rapport présenté par les procureurs syndics de l'élection d'Issoire au mois d'octobre 1788. Se fondant sur un article de l'arrêt du conseil du 30 décembre 1727, qui ordonnait aux fabricants de papier de ne prendre des apprentis étrangers qu'à défaut des fils de compagnons, les ouvriers sûrs de n'être pas remplacés par des étrangers, ne voulaient pas travailler même avec des ouvriers du pays lorsqu'ils n'étaient pas fils de compagnons, et ils imposaient les conditions les plus impérieuses aux maîtres fabricants, qui étaient obligés d'avoir pour eux de grands ménagements (2). De cette façon les fabricants se trouvant absolument sous la dépendance de leurs ouvriers, la concurrence n'existant plus et la fabrication des papiers étant concentrée uniquement

(1) Dans la *Revue d'Auvergne*, année 1885, M. Rouchon a publié un intéressant article sur les *grèves des ouvriers papetiers de Thiers* en 1734 et en 1772.

(2) Procès verbal de l'assemblée de département tenue à Issoire le 17 octobre 1788. (*Archives départementales*, fonds de la Commission intermédiaire). — Pour les papetiers d'Ambert, les grèves n'étaient pas d'institution nouvelle. *La correspondance des contrôleurs généraux des finances avec les intendants des provinces*, publiée par M. de Boislisle, (tome I, 1683-1499), indique que, les 16 juillet et 5 novembre 1688, l'intendant Desmaretz de Vaubourg envoya au contrôleur général une copie de jugement rendu contre les compagnons papetiers qui s'étaient mutinés au moulin d'Ambert, et proposa en même temps un règlement destiné à empêcher le retour de pareilles scènes.

dans les mains des habitants, « dont la routine ne se prête » jamais à des expériences nouvelles, les fabriques du Livra- » dois, les plus anciennes de la province, ne fournissaient » plus que de mauvais papiers » (1).

A Ambert le nombre des papetiers était très inférieur à celui des ouvriers de Thiers. Bien moins nombreux encore étaient ceux qui travaillaient à Chamalières, près Clermont, où il n'y avait que trois papeteries dont une seule un peu importante; et ceux de Saint-Amant-Tallende, où quatre petites usines seulement, dont trois de fondation récente, étaient en activité.

Tanneries. — L'industrie de la tannerie avait été des plus florissantes en Auvergne au XVII[e] siècle. Elle occupait alors de nombreux ouvriers à Clermont, à Riom, à Thiers, à Lezoux, à Maringues, à Issoire, à Ardes, à Sauxillanges, à Ambert, à Blesle, à Brioude, à Aurillac, etc. En un mot, dans presque toutes les villes d'Auvergne on se livrait à la préparation des cuirs, comme le dit l'intendant d'Ormesson.

Cette industrie avait commencé à décliner dans la première moitié du XVIII[e] siècle. Mais c'est surtout vers 1760, que des impôts excessifs, des entraves absurdes imposées par des administrateurs ignorants (2), étaient venus porter un coup mortel à sa prospérité, de telle façon qu'en 1788, au dire des procureurs syndics de l'élection de Clermont, les tanneries d'Auvergne *avaient décru des trois quarts.* Dans l'élection de Clermont, qui comptait jadis 68 tanneries en activité, il n'y en avait plus que dix-sept (3); à Riom, qui avait possédé trente-deux tanneries, il n'en restait plus, d'après Chabrol (4), que *très peu,* et encore leur commerce était-il des plus res-

(1) Procès verbal de l'assemblée de département tenue à Issoire le 17 octobre 1788.

(2) Legrand d'Aussy, *Voyage en Auvergne*, tome I, page 433.

(3) *Cahiers des paroisses d'Auvergne,* par Francisque Mège, page 58.

(4) Chabrol, *Coutumes d'Auvergne*, tome IV, page 471.

treints; à Issoire, où l'on avait compté jusqu'à trente maîtres tanneurs, il s'en trouvait deux (1), et de même partout.

Il va sans dire que le nombre des ouvriers avait suivi la même marche décroissante.

En somme, à la veille de la révolution, l'industrie de la préparation des cuirs en Auvergne avait disparu presque partout, sauf à Clermont, à Saint-Flour, à Maringues et dans quelques autres rares localités où, quoique bien déchue, elle faisait encore travailler un certain nombre de personnes.

Mines-Houillères. — Les exploitations minières employaient aussi quelques groupes d'ouvriers. Les mines de charbon surtout méritent une mention spéciale. L'Auvergne en avait d'ouvertes sur plusieurs points de son territoire : dans le bassin de Brassac, entre l'Allier et l'Alagnon ; dans le bassin de la Dordogne, sur les paroisses de Savennes et de Messeix (2), et enfin à Champagnac et à Proudelles dans la Haute-Auvergne (3).

Les houillères du bassin de Brassac, de beaucoup les plus importantes, occupaient une grande partie des habitants dans les paroisses de Brassac, Vergongheon, Sainte-Florine, Frugières, Auzat et Jumeaux. Les uns travaillaient à l'extraction du charbon, soit pour le compte de sociétés concessionnaires, soit pour leur compte personnel, dans des puits ouverts par eux sur leur propre terrain ; les autres construisaient des bateaux ou *sapinières* qui servaient à transporter le charbon par la voie de l'Allier. Il serait difficile d'évaluer même approximativement le nombre de ces ouvriers dont beaucoup n'étaient ouvriers que momentanément et par occasion. Ce nombre était d'ailleurs des plus variables à cause du peu d'écoulement des produits et surtout à cause des interruptions de travaux occasionnées par les fréquents changements que

(1) Procès verbal de l'assemblée de département tenue à Issoire le 17 octobre 1788.

(2) Procès verbal de l'assemblée d'élection de Clermont, page 65.

(3) *Inventaire des Archives départementales du Puy-de-Dôme*, fonds de l'Intendance, liasse nº 774.

des insuccès répétés amenaient parmi les concessionnaires exploitants.

Tout ce que l'on sait de positif, c'est que dans les années 1787 et 1788, les entrepreneurs de la mine de la Taupe (découverte en 1774, dans le bois de Bergoyde) avaient habituellement dans leurs chantiers cent-vingt ouvriers environ (1); et que, dans la mine exploitée par le sieur Sadourny en son domaine de Celle, paroisse d'Auzat, on comptait en 1786, à peu près quatre-vingt ouvriers d'employés journellement (2).

En somme, à la fin de l'ancien régime, à part les couteliers de Thiers, à part les papetiers de Thiers, d'Ambert, de Chamalières et de Tallende, le personnel ouvrier autre que les artisans ne constituait en Auvergne qu'une petite minorité et ne se distinguait guère des autres classes de la population.

Même en ajoutant aux tanneurs de Clermont, de Maringues, etc., et aux mineurs de Brassac, les individus travaillant aux houillères de Messeix, aux mines de plomb de Pontgibaud et aux mines d'antimoine des environs de Brioude, même en ajoutant les verriers occupés au Montel-de-Gelat et dans les bois de la Margeride (3), les gainiers dont Legrand

(1) Legrand d'Aussy, *Voyage en Auvergne*, tome II, page 258.

(2) *Précis historique sur les mines de houille de Brassac*, par Baudin, dans les *Annales scientifiques littéraires et industrielles de l'Auvergne*, tome XIV, page 48.

(3) A plusieurs époques, sans parler des établissements des gentilshommes verriers de la Haute-Auvergne, il s'était installé en Auvergne des verreries où l'on avait fabriqué du verre à vitre, des bouteilles et de la gobeleterie fine ou commune. Il en avait existé : près du château des Escures, paroisse du Monestier, dans la région d'Ambert; à Tallende, à Montoncel au-dessus de Thiers; à Clermont dans le faubourg des Gras; à Brassac, etc. Les plus importantes, celles qui semblent avoir eu le plus de durée, ce sont la verrerie de la Margeride, propriété de M. le comte de Latour-d'Auvergne, à laquelle fut attaché pendant quelque temps le savant Bosc d'Antic (sur cette verrerie, voir dans la *Revue d'Auvergne* de 1788 un article de M. Vimont); et la verrerie de La Roche, paroisse de Montel-de-Gelat, sur les limites de la Marche, appartenant à M. Dauphin de Leyval. Ce dernier établissement était encore en activité au commencement de l'année 1788.

d'Aussy signale l'existence à Thiers et quelques autres ouvriers disséminés dans les fabriques d'installation récente, comme la fabrique de quincaillerie de Tallende, on n'arriverait jamais qu'à un nombre restreint d'ouvriers eu égard au chiffre total de la population de la province.

Quel qu'ait été leur nombre, à quelque catégorie professionnelle qu'ils aient appartenu, on peut dire que, sauf les artisans des principales villes participant plus ou moins activement aux assemblées générales de citoyens, la population ouvrière d'Auvergne n'a exercé aucune influence sur le mouvement des idées dans la province.

En 1788, pas plus que dans les années précédentes, les ouvriers ne se souciaient des affaires de l'État, et quoiqu'ils fussent qualifiés souvent de *républicains*, ainsi qu'il a été dit, ils ne songeaient nullement à substituer la république à la monarchie et à chercher la solution des problèmes sociaux. Changements de ministres, querelles du Parlement, assemblées de notables, convocation des États Généraux, etc., tous les événements si importants de cette époque semblent leur avoir été à peu près indifférents. « Habituée à de pénibles travaux, » cette population ouvrière était rude, grossière, sans cul- » ture intellectuelle, sans grande culture morale et livrée par » conséquent aux passions les plus violentes (1). » Ses préoccupations étaient uniquement tournées vers la vie matérielle, vers les satisfactions physiques.

Du reste ils souffraient généralement beaucoup moins que les ouvriers agricoles de l'ordre de choses établi. Ils gagnaient habituellement pour la plupart de bonnes journées — pour l'époque, bien entendu. Beaucoup, surtout parmi les couteliers, étaient propriétaires, avaient leur maison à eux et faisaient marcher de pair la fabrication des couteaux et la culture d'un petit tènement de terre ou de vigne. Les droits féodaux les atteignaient sans doute, mais souvent de façon in-

(1) Chotard, *L'industrie en Auvergne au XVIII[e] siècle*, article publié dans la *Revue d'Auvergne*, année 1894.

directe et peu rigoureusement. Quant aux impôts royaux, ils y étaient assujettis en principe, mais beaucoup d'entre eux, selon le métier, avec des atténuations sérieuses, telles que : exemption de tout ou partie de la taille, exemption du logement des gens de guerre, exemption de la milice, cote d'office à la capitation.

Les papetiers particulièrement jouissaient de véritables privilèges. « Ces privilèges, les intendants les défendaient » soigneusement contre l'envie des taillables. Soustraits à » la collecte des tailles, les papetiers, maîtres et garçons, » étaient cotisés d'office par l'intendant à une somme mi- » nime. Souvent les collecteurs se faisant l'instrument » des haines jalouses que soulevaient des privilèges si » enviables, s'efforçaient de les assujettir à la règle com- » mune ; ceux-ci ont alors recours à l'intendant qui leur » accorde invariablement gain de cause. Ils sont exempts » du logement des gens de guerre et ne tirent point à la » milice » (1).

Ce n'est pas tout. Comme le gouvernement tenait essentiellement à favoriser le développement de l'industrie nationale, on usa vis-à-vis des ouvriers, dans les derniers temps de la monarchie, de ménagements vraiment extraordinaires et inusités. En 1768, l'intendant du commerce, M. Trudaine de Montigny, n'envoyait-il pas à M. de Montyon, intendant d'Auvergne, des instructions où il était dit : que les lois qui avaient jusque-là régi les rapports des ouvriers avec leurs patrons étaient d'une rigidité excessive et méritaient d'être réformées; qu'après tout les ouvriers *n'étaient pas esclaves en France*, qu'ils étaient des hommes libres, tout comme les patrons par qui ils étaient employés; qu'il fallait abolir les règlements injustes auxquels on les avait soumis et ne tenir compte que des conventions écrites; qu'il fallait enfin relever les salaires qui étaient *trop faibles*, ce qui, ajoutait l'instruction, *est sans*

(1) Rouchon, *Grèves des ouvriers papetiers de Thiers*

doute un avantage pour les entrepreneurs, mais un très grand désavantage pour l'état (1).

Puis, quelque temps après, dans les premiers mois de 1789, — il est vrai que cette fois c'était par mesure de prudence et pour ne pas augmenter la fermentation des esprits,— des ordres ne furent-ils pas donnés par les ministres et par l'intendant, pour qu'on fermât les yeux sur les actes de rebellion, sur les incartades de toute nature et les violations de règlement dont les ouvriers se rendaient coupables (2)?

Ainsi privilégiés, ainsi traités avec des égards exceptionnels, les ouvriers — eussent-ils possédé une instruction plus avancée, — n'avaient aucun intérêt immédiat, on le conçoit sans peine, à prendre feu en faveur des revendications populaires. Aussi ne les voit-on pas tout d'abord parmi les partisans déclarés des réformes. Ce n'est que plus tard qu'ils se montrent.

CHAPITRE III. — Les Paysans

L'esprit nouveau qui, à la fin du XVIIIe siècle, avait pénétré plus ou moins dans toutes les couches de la bourgeoisie d'Auvergne, n'avait réussi que faiblement à entamer les classes rurales, que leur profonde ignorance, leurs habitudes routinières, leurs instincts de défiance et de résignation rendaient généralement réfractaires à toutes les influences modernes. Aussi les paysans ne prirent-ils qu'une part à peu près nulle à la préparation de la révolution. Ils devaient assister à ce grand événement en spectateurs, en

(1) *Inventaire des archives départementales du Puy-de-Dôme*, fonds de l'Intendance, liasse n° 776.

(2) Au mois d'avril 1789, à propos de l'arrestation d'un sieur Hamont, qui était venu à Thiers embaucher des ouvriers papetiers, arrestation qui avait amené une sorte d'insurrection, l'intendant écrit à son subdélégué qu'il serait dangereux d'user de rigueur envers les émeutiers, et il ajoutait: » D'après les expressions trop répandues de franchise et de liberté indé» finie, le peuple croit pouvoir en faire un usage anticipé. » *(Inventaire des Archives départementales*, fonds de l'Intendance, liasse n° 540).

témoins ou en comparses inconscients bien plutôt qu'en acteurs.

Mais on sait combien, sur toutes les scènes quelconques, l'attitude des comparses et même des spectateurs peut exercer d'influence sur le jeu, la correction et l'animation des véritables acteurs. Si l'on veut se faire une idée nette de ce qu'était dans son entier l'ordre du tiers état d'Auvergne à la veille de la grande crise révolutionnaire, il ne faut pas se borner à voir le rôle actif de la bourgeoisie; il faut étudier le rôle presque toujours passif et expectant des paysans. Il faut rechercher quel était à ce moment leur caractère, quelles étaient leurs mœurs et leur manière d'être, quelle attention ils pouvaient apporter et quels espoirs ils pouvaient nourrir en face des vœux de réforme dont la rumeur leur parvenait de tous côtés; il faut enfin constater jusqu'à quel point ils étaient en mesure de comprendre les transformations diverses qui s'annonçaient.

Cette recherche, nous allons essayer de la faire pour l'Auvergne, à l'aide des cahiers des paroisses et d'autres documents contemporains. Après avoir exposé ce que l'on sait de l'instruction et des mœurs des paysans, nous tâcherons d'expliquer leur condition politique et sociale et nous dirons enfin les charges de toute nature qui pesaient sur eux.

I

Mœurs, caractère, instruction, habitudes, superstitions, nourriture et méthodes de culture des paysans d'Auvergne

Quelles étaient les mœurs et la manière d'être des habitants des campagnes d'Auvergne dans les dernières années de l'ancien régime? Se montraient-elles partout semblables et peut-on les ramener à un type unique pour toute la province? La réponse à ces questions nous est donnée en partie par les intendants.

Après avoir indiqué les dissemblances qui existaient entre

les diverses régions de l'Auvergne (1), sous le rapport du climat, l'*Etat* dressé en 1765, par M. de Ballainvilliers, fait les réflexions suivantes : « On trouve la même différence dans » le naturel des habitants que dans le climat. Le penchant » et les coutumes des peuples qui habitent la Limagne et les » montagnes sont très opposés. Dans la Limagne, le peuple » est laborieux, mais grossier et pesant. Dans les montagnes, » le peuple est beaucoup plus vif et industrieux ; il a plus d'ou- » verture d'esprit et d'intelligence, mais il est paresseux. Le » paysan de la Limagne tire peu de fruit de son travail et vit » pour l'ordinaire dans une extrême pauvreté. Le paysan de » la montagne se soutient mieux, quoique plus oisif, et est » plus riche par le commerce du bétail et du fromage. En » particulier, le peuple d'Aurillac passe pour avoir beaucoup » d'esprit et de vivacité, mais il est paresseux jusqu'à l'excès. » Le peuple de Saint-Flour passe pour plus malin et ne man- » que pas de pénétration et de vivacité. Le peuple des mon- » tagnes du Mont-Dore est dur, grossier et sauvage (2).

(1) Voici d'après Ballainvilliers quelles étaient ces régions. « On divise, » dit-il, l'Auvergne en Haute et Basse. La *Haute* qui comprend ce qui est » au delà de Bort et de Massiac, jusqu'au Quercy, au Rouergue et au » Gévaudan, est séparée par la rivière de la Rue. La *Basse*, qui s'étend » depuis les frontières du Bourbonnais, jusqu'au delà de Brioude et de » Massiac, se sousdivise en trois parties : la Limagne, les montagnes et » le pays Brivadois et Langheadois. »

(2) D'autres que M. de Ballainvilliers ont appliqué cette épithète de *sauvage* à nos paysans. Mais tandis que l'intendant ne donnait à ce mot que le sens *d'homme primitif*, comme a dit plus tard M. Taine (*Ancien régime*, page 150), de rustre, d'enfant de la nature sans usage, ni éducation, un personnage exubérant, le marquis de Mirabeau, étant en traitement aux bains du Mont-Dore pendant les années 1770 et 1776, a qualifié les gens du pays de *troupeau de sauvages* et même de *sauvages* aux apparences de *bêtes fauves*. (*Le marquis de Mirabeau au Mont-Dore*, par Henry Mosnier, 18 pages in-12). Dans un article intitulé : *Quelques pages d'ethnographie rétrospective*, paru dans le *Bulletin historique et scientifique de l'Auvergne* (année 1891), M. Hyacinthe Burin-Desroziers a fait justice de ces appellations exagérées qui semblent plutôt s'adresser à de véritables barbares.

Il faut en convenir cependant ; si l'épithète de *sauvage*, entendue à la façon de M. de Mirabeau, dépasse de beaucoup la vérité, bon nombre de nos montagnards méritent peut-être bien celle d'*incivilisés*, que M. de Tocqueville a décernée à tous les membres de la classe rurale de ce temps.

» Dans les lieux de commerce comme Thiers, Ambert, le » peuple a les manières fort douces et fort simples » (1).

Qu'on ajoute à ce tableau quelques traits communs aux habitants de toutes les régions : l'opiniâtreté, la crédulité, l'esprit de méfiance, de routine, de chicane et de superstition, la malpropreté, l'amour du gain, l'habitude de l'expatriation, le défaut presque absolu de culture intellectuelle, et l'on aura une esquisse à peu près fidèle de la plupart des paysans auvergnats, aussi bien de ceux du commencement de 1789, que ceux de 1765, aucun changement notable ne s'étant produit chez eux au cours de ce quart de siècle.

1

La culture intellectuelle des campagnards d'Auvergne à la fin du xviii[e] siècle était à peu près nulle. De nombreux témoignages en font foi.

En 1734, l'intendant Trudaine écrivait au contrôleur général Orry, que la plupart des paysans d'Auvergne *ne savaient ni lire, ni écrire*. « Plusieurs même, ajoutait-il, n'entendent » ni ne parlent le français, comme j'ai déjà eu l'honneur de » vous le marquer » (2).

Elle leur a été donnée d'ailleurs dans le pays même, au moment qui nous occupe. Un des cahiers de 1789, celui de Saint-Pardoux-Latour, n'a-t-il pas dit que, *dans les pays des hautes montagnes d'Auvergne, les trois quarts des habitants sont à peine civilisés?* (*Cahiers des paroisses d'Auvergne*, page 299).

(1) *Etat de l'Auvergne en 1765, présenté à M. de Laverdy, contrôleur général des finances, par M. de Ballainvilliers, intendant d'Auvergne*, publié par J. B. Bouillet dans les *Tablettes historiques de l'Auvergne*, année 1845. Précédemment l'intendant d'Ormesson avait déjà fait les mêmes constatations presque dans les mêmes termes. (Voir son *Mémoire* dans les *Tablettes historiques de l'Auvergne*, année 1843).

(2) *Inventaire sommaire des Archives départementales du Puy-de-Dôme, antérieures à 1790*, dressé par M. Rouchon archiviste, n° 3731. Et il n'y avait pas que les paysans qui fussent illettrés. Les artisans des villes ne l'étaient guère moins. Une délibération des habitants d'Aurillac en date du 6 avril 1743, attribue un traitement spécial à un prêtre qui se chargeait de montrer à écrire et d'apprendre l'arithmétique à toutes sortes de personnes, car, dit-elle, « on ne trouvait personne dans la ville qui fût

Cette situation ne s'était guère améliorée dans les derniers temps de la monarchie. Malgré les efforts du clergé et des pouvoirs publics, il n'y avait dans les campagnes que très peu d'écoles en activité, — et quelles écoles parfois (1) ! — soit que, par indifférence ou économie, les assemblées d'habitants se refusassent à voter des sommes suffisantes pour attirer et fixer dans leur paroisse des personnes capables d'instruire la jeunesse, soit qu'il y eût réellement pénurie de maîtres, professeurs, précepteurs ou abécédaires, comme on les appelait. On put constater, en 1787, le résultat de ce manque d'instruction.

Au mois d'août de cette année les élections de beaucoup des assemblées municipales, instituées par l'édit portant création de l'administration provinciale, ne purent être faites au scrutin comme le voulait le roi, les habitants ne sachant pas signer (2). La même année, dans la séance du 6 décembre 1787, le bureau de règlement de l'assemblée provinciale d'Auvergne, se basant sur ce que les *gens des campagnes sont ordinairement illettrés*, demanda que les élections, *dans les communautés villageoises,* fussent faites à haute voix et

» en état d'écrire une lettre ou de faire un compte, ce qui était très désa- » gréable et encore plus préjudiciable aux intérêts de la ville. » (*Inventaire, etc.*, n° 1936).

(1) « De vingt villages (de la Limagne), écrivait-on à l'abbé Grégoire » en 1790, un seul possède un maître qui sait à peine épeler. » (*Lettres à Grégoire sur les patois de France 1790-1794, avec introduction et notes*, par M. Gazier, Paris, Pedone-Lauriel, 1 volume in-8°, 1880).

Nous avons vu ailleurs (*Cahiers des paroisses d'Auvergne*, page 34,— *Les cahiers des bailliages et sénéchaussées d'Auvergne*, page 71), qu'un grand nombre de cahiers sont muets sur la question des écoles publiques.

(2) Dans quelques paroisses, comme Aurières, comme Dreuil en La Roche et La Brousse, tous les habitants étaient illettrés (*Inventaire des archives départementales*, n° 1804 et suivants). Du reste l'intendant avait prévu le cas. Voici en effet en quels termes était conçu l'article 5 de l'ordonnance qu'il rendit le 4 août 1787 pour l'exécution du règlement royal du 8 juillet précédent : « Etant nécessaire de prévenir les difficultés » qui pourraient naître de l'exécution de l'article X du règlement sur la » forme desdites élections, par le défaut de signataires, en ce cas, auto- » risons le syndic, ou le collecteur qui le représentera, à faire faire les » dites élections à voix haute, quoique le règlement porte qu'elles seront » faites au scrutin. » (*Inventaire des archives départementales*, n° 1803.)

non plus au scrutin. Un peu plus tard, lors des assemblées pour la rédaction des cahiers de paroisses, en février et mars 1789, on put aussi constater qu'un très grand nombre d'habitants ne savaient pas écrire leur nom. La plupart entendaient sans doute le français à ce moment; mais cependant, à l'assemblée de la Sénéchaussée de Riom, on fut obligé, paraît-il, de parler patois à plusieurs pour leur faire comprendre le détail des opérations qui s'effectuaient (1). A en croire l'abbé Ordinaire, qui écrivait en l'an XII, l'ignorance persista même au delà de la période révolutionnaire. « Nulle » part peut-être, dit cet auteur, l'homme de la campagne » n'est moins instruit que dans ce département. Il est rare » de trouver dans les communes quelqu'un qui sache lire et » signer. On éprouve donc d'habitude les plus grandes diffi» cultés pour composer un peu sortablement une mairie et un » conseil municipal » (2).

Cependant, si les gens de la campagne d'Auvergne ne savaient pour la plupart ni lire, ni écrire, ils savaient compter à leur manière, ils savaient comparer et faire des rapprochements. En dépit de leur ignorance ils avaient subi peu ou prou, par l'effet d'une sorte d'infiltration latente, l'influence de la bourgeoisie des villes; ils avaient quelque peu appris à écouter et à regarder autour d'eux, de telle façon que, sans qu'on y prît garde, « les idées du temps pénétraient déjà de » toutes parts ces esprits grossiers » (3).

(1) H. Mosnier, *Les Elections de 1789*, page 37. — Au moment de la Révolution, on ne connaissait en Auvergne ni grammaires, ni dictionnaires de patois. Mais cette langue était parlée presque partout, même dans la bourgeoisie. « La langue française, écrivait-on de Maringues » en 1790, est bien loin d'être universelle même dans les grandes villes, » et presque tout le peuple a conservé un patois qui se diversifie à l'infini » d'un village à l'autre au point que les paysans ne se font que diffici» lement comprendre à trois ou quatre lieues de leur domicile ». (*Lettres à Grégoire*, publiées par M. Gazier.

(2) *Essai sur le département du Puy-de-Dôme*, par M. l'abbé Ordinaire, ci-devant chanoine de St-Amable à Riom (manuscrit de 200 pages, in-folio conservé à la bibliothèque municipale de Clermont, sous le n° 530).

(3) *L'Ancien régime et la Révolution*, par A. de Tocqueville, page 227.

En somme, au début de l'année 1789, les paysans d'Auvergne, ainsi que ceux de beaucoup d'autres provinces d'ailleurs, n'étaient pas plus instruits, ni plus éclairés que leurs pères ; mais leur attention ayant été plus vivement sollicitée par des faits sans précédents, par des évènements extraordinaires, leur esprit était devenu plus curieux, et, tout en restant aussi méfiant, se montrait plus éveillé que dans les temps passés.

2

Le voyageur Legrand d'Aussy, qui visita l'Auvergne dans les années 1788 et 1789, a tracé des campagnards de cette province un croquis moral et physique dont la plupart des lignes semblent assez exactes. D'après cet auteur, le paysan d'Auvergne est en général un être extrêmement laborieux et patient, mais lent et lourd et détestant l'étude et les travaux de l'esprit. Il est opiniâtre et routinier. Il n'a aucun goût pour la propreté, ce que l'on peut constater sur lui et dans son habitation. Il aime les procès, ce qu'il doit « à l'art infernal » de tous les gens de plume et de chicane qui l'entourent et » qui, n'ayant pour vivre d'autres ressources que ses que» relles, attisent chez lui le feu de la discussion et de la dis» corde (1) ». Enfin, il est porté à la colère mais naturel-

(1) L'abbé Ordinaire donne une explication analogue. « On reprochait, » dit-il, à l'ancienne province d'Auvergne que ses habitants avaient l'es» prit excessivement processif. C'était un des effets de la féodalité qui, » malheureusement, pesait ici peut-être beaucoup plus qu'ailleurs. Elle » était accompagnée en Auvergne de deux inconvénients notables, l'éta» blissement d'une incroyable multitude de coutumes. Cette province pas» sait pour en avoir à elle seule plus que toutes les autres de France. — De » cette abondante semence à procès avait résulté la multiplication des » gens de plume presque uniquement occupés à seconder ces funestes » germes... » *(Essai sur le département du Puy-de-Dôme).* Qui sait si le goût de l'Auvergnat pour les procès ne lui vient pas de ses ancêtres gallo-romains ! cette supposition a été récemment émise. « Un certain penchant » à la chicane pourrait être justement reproché à l'Auvergnat ; c'est peut» être du romain qu'il tient ses travers de légiste, son goût pour les ar» guties et les embûches de la procédure ». (Desdevises du Dézert. Conférence faite le 28 juin 1904, pour la réception de l'Association Franco-Scandinave).

lement bon, et pourvu qu'on ne l'irrite pas, il se montre *officieux, obligeant et quelquefois même généreux.* « Rarement » il refusera l'aumône à un pauvre. Pauvre lui-même, ce ne » sera point de l'argent qu'il donnera ; mais il partagera son » pain et sa soupe avec le malheureux et le logera même » dans son étable... » (1). Sur ce dernier point un document de la même époque donne une note semblable. Dans les campagnes d'Auvergne « les mœurs sont pures, mais agrestes et grossières ; le peuple est naturellement sensible et bon », écrit à l'abbé Grégoire la Société des amis de la Constitution de Maringues (2). Cette bonté native, le paysan d'Auvergne trouva maintes fois, au cours de la Révolution, l'occasion de l'exercer, notamment envers les prêtres réfractaires (3). Et ce n'est qu'exceptionnellement qu'il fit preuve de rancune et de méchanceté.

Les paysans d'Auvergne tenaient essentiellement à leurs habitudes, à leurs usages, soit en matière de travaux, de culture, de nourriture et d'organisation matérielle, soit en matière de religion, de fêtes, de cérémonies, ou en toute autre matière quelconque. Ce qu'ils avaient vu faire à leurs parents, à leurs ancêtres, ils le faisaient de la même manière, sans y apporter aucune modification sensible. C'était là une des règles fondamentales de leur conduite. « Il y a chez eux peu » de changements depuis les siècles les plus reculés... leur » attachement constant aux mêmes vêtements en est la » preuve la plus assurée... » (4).

Cet esprit routinier n'était pas moins remarquable dans les choses religieuses que dans les choses de la vie civile. La religion, dans les campagnes d'Auvergne, n'était qu'un assemblage incohérent de vains scrupules, de doctrines faussées, de terreurs chimériques et de pratiques machinales. C'est à

(1) *Legrand d'Aussy*, tome III, page 335.

(2) *Lettres à Grégoire*, publiées par Gazier, page 162.

(3) « Il était naturel d'attendre d'un tel peuple du respect et de la pitié » pour les ecclésiastiques réfractaires. » (*Lettres à Grégoire*, page 165).

(4) *Lettres à Grégoire*.

propos de ces croyances bigarrées, teintées de paganisme, que la Société populaire de Maringues disait en 1790, en parlant des paysans de la Limagne : « Ils ont en religion des » préjugés innombrables », et ailleurs : « Les idées du peuple » en religion aboutissent à des monstres d'imagination » (1).

On pourrait appliquer au paysan d'Auvergne en général, ce que disaient de celui de la Gascogne les Amis de la constitution d'Auch : *notre paysan est cousu de préjugés*. En effet, il a une crédulité étonnante pour les choses étranges et merveilleuses. Etant profondément ignorant, il ne peut être que superstitieux. Il croit aux revenants, aux loups garous, aux sorciers (2), aux devins, aux sortilèges, aux présages, aux maléfices, aux feux follets, au mauvais œil, à la possibilité de donner tel ou tel mal, à l'influence des astres et à bien d'autres influences, spécialement à celle des sonneries de cloches pour dissiper les nuées et empêcher les orages.

L'influence des sonneries de cloches sur les orages ne fait doute pour personne en Auvergne. C'est un article de foi

(1) *Lettres à Grégoire*, publiées par Gazier.

(2) M. de Montlosier, qui vivait au milieu des paysans dans la région voisine du Puy-de-Dôme, cite plusieurs exemples de leur crédulité. « Toutes nos montagnes, dit-il, étaient remplies de l'idée qu'avec certains caractères écrits on pouvait défier tous les dangers et détourner » les balles, même les boulets de canon. On disait qu'avec certaines pratiques de chat noir et de poules noires observées à certains jours et à » certaine heure, le diable était à vos ordres et qu'on obtenait ce qu'on » voulait... » Ailleurs il raconte que ses promenades à la recherche des minéraux lui avaient valu d'être pris pour un sorcier ramassant de la mandragore : « Au commencement de la Révolution, ajoute-t-il, ma mauvaise réputation en ce genre était tellement établie qu'une fièvre contagieuse étant survenue dans le pays, on ne douta pas que ce ne fût moi » qui, par haine d'aristocrate, l'avait causée. Sous ce prétexte deux cents » hommes s'armèrent et se mirent en marche pour venir abattre ma » maison. Un orage qui survint les détourna et me préserva. » (*Mémoires de M. le comte de Montlosier*, tome I, pages 14 et 102). — Dans un intéressant article publié en 1892, par la *Revue d'Auvergne*, sous le titre de : *Quelques coutumes et traditions dans la Haute-Auvergne*, M. Camille Audigier donne des détails sur diverses croyances superstitieuses qui subsistent encore dans la province : *Les fatsillères*, *le Drac*, etc. — Voir aussi *Les chroniques du Livradois*, par l'abbé Grivel, — *Le voyage de Legrand d'Aussy*, etc.

admis par tout le monde aussi bien dans les villes que dans les campagnes, et cela en dépit d'un arrêt du Parlement qui, au dire de Legrand d'Aussy, aurait formellement défendu de sonner (1). A Laqueuille, en 1769, les habitants réunis pour voter la refonte d'une cloche détériorée, constatent que « depuis que cette cloche n'a plus sonné, ils ont essuyé cha- » que année des pertes considérables sur leurs récoltes, ce » qui donne lieu d'augurer que c'est le seul motif qui a oc- » casionné ces pertes » (2).

Ordinairement, la mission de mettre les cloches en branle à l'approche des orages est confiée par la paroisse à des gens à gages, les mêmes parfois que ceux chargés du remontage et de l'arrangement de l'horloge. Mais dans d'autres endroits, comme à La Chaise-Dieu, c'étaient tous les habitants, sans dis-

(1) LEGRAND D'AUSSY, *Voyage en Auvergne*, tome II, page 152. — « Si » un curé, ajoute l'auteur, eût pris sur lui de vouloir faire observer la loi, » et que par hasard la foudre eût tombé sur le lieu, on l'eût accusé du » malheur et il aurait couru les plus grands risques. Il est vrai que, » malgré les sonneries, elle ne tombait pas moins et qu'elle n'en éclatait » même que plus souvent. Mais, si l'on fait sur cet objet quelque remar- » que à un paysan, il répondra qu'on n'a pas sonné assez tôt ou assez » fort, et il n'en sera que plus acharné à sonner une autre fois. »

L'usage de sonner existait à Billom, à Ambert, à Clermont tout comme dans les plus petits villages. — Nous n'avons trouvé d'opposition aux sonneries en temps d'orage que dans un quartier du bourg de Saint-Rémy sur Thiers. Mais ce n'est pas l'incrédulité ou la crainte d'un danger pour les sonneurs qui motiva la protestation. Les opposants sont tout simplement inspirés par « l'idée que la sonnerie leur était nuisible et poussait la » nuée du côté de leur quartier ». (*Inventaire des archives départementales du Puy-de-Dôme*, n° 2693). — On peut noter cependant un doute sur l'efficacité des sonneries en temps d'orage formulé dans une lettre du subdélégué d'Ambert, M. Madur. « Il en est ici comme dans la Limagne, » écrit-il à l'intendant. On veut de la sonnerie pendant le mauvais temps... » La bénédiction des cloches peut être un objet pour cette sonnerie; mais » il est à savoir si leur bruit peut l'écarter. » (*Inventaire*, n° 1869).

(2) *Inventaire des archives départementales du Puy-de-Dôme*, n° 2339. — Il est bon de mentionner que les habitants de Laqueuille votèrent la refonte des cloches, non seulement à cause des orages, mais « parce que » le lieu de Laqueuille se trouvant situé au pied des montagnes, il arrive » très souvent que plusieurs voyageurs, en temps d'hiver, s'écartent du » chemin; que, pour quoi prévenir, il est d'usage en temps de mauvais » temps qu'on sonne la cloche pour que les voyageurs au son d'icelle, » puissent faire plus commodément la découverte dudit lieu... »

tinction, qui accouraient dans l'église aux premiers coups de tonnerre et s'accrochaient aux cordes, chacun leur tour, pour faire tinter les cloches. De là résultaient des tumultes et des bagarres passablement irrévérencieuses. Cependant il n'aurait pas fallu tenter de s'opposer à de semblables pratiques, comme l'écrivait le subdélégué, on aurait abouti à un soulèvement.

A Ambert, où la paroisse comptait autant d'habitants *extra muros* que dans la ville même, il y avait une organisation spéciale pour ce genre d'opération. En cas d'orage, les habitants des villages se rendaient à tour de rôle à l'église d'Ambert, au nombre d'une quinzaine, pour sonner les cloches. Au besoin, ils y restaient de six heures du matin à six heures du soir. Le service de nuit, de six heures du soir à six heures du matin, était réservé, le cas échéant, aux habitants de la ville sectionnés à cet effet par quartiers. Un règlement indiquant l'ordre à suivre entre les sonneurs, du mois de mai au mois de septembre, était publié au prône chaque dimanche (1).

3

Au XVIIIe siècle, les ouvriers agricoles d'Auvergne ne se réunissent pas en corporations ou en communautés de métier comme les ouvriers et artisans des villes. Ils s'agrègent à des confréries qui participent un peu parfois des sociétés d'assistance et de secours mutuel, mais qui, au demeurant, n'exercent aucune action économique sur la culture, sur la production et sur l'industrie du pays. Le but apparent de ces associations est l'accomplissement d'actes de dévotion religieuse et la glorification de tel ou tel saint. Leur but réel pourrait bien être surtout la satisfaction de ce besoin inné de fêtes, de spectacles et de réjouissances que l'on retrouve plus ou moins à toutes époques dans toutes les classes, chez tous les peuples.

(1) *Inventaire des Archives départementales du Puy-de-Dôme*, n° 1869.

*

A proprement parler, il n'y a donc pas de confréries spéciales de laboureurs, il y a des laboureurs affiliés à des fréries ayant en vue des œuvres pieuses distinctes : Frérie de Notre-Dame, frérie du Saint-Esprit, frérie du Saint-Sacrement. frérie du patron de la paroisse, frérie de Saint-Jacques de Compostelle et autres (1). Ces fréries sont composées de gens de toutes conditions.

Nous n'avons guère rencontré que la confrérie instituée à Brioude sous le nom de : *La grande fête des paysans,* qui puisse être considérée comme une association composée entièrement de paysans.

Cette association, dont l'origine remonte à une époque très reculée et qui avait compté jusqu'à deux cent quarante membres, n'existait plus depuis l'année 1750. Tant qu'elle s'était contentée d'assister à des cérémonies religieuses, à des processions, à des repas confraternels, on lui avait laissé ses coudées franches. Mais lorsqu'elle voulut jouer dans la ville un autre rôle, elle attira sur elle les foudres administratives. Voici en quelles circonstances cela se produisit.

Le Chapitre noble de Saint-Julien (2), se prévalant d'anciens droits et privilèges interdisait aux habitants de Brioude, de se réunir et de s'occuper des affaires communes, si ce n'est dans la salle capitulaire et en présence des syndics du Chapitre. Mais, vers le milieu du XVIIIe siècle, les notables habitants, désireux d'obtenir les mêmes avantages municipaux que les citoyens des autres villes de la province, cherchèrent à secouer le joug des chanoines et multiplièrent les efforts et les démarches afin d'obtenir un corps de ville indépendant.

Pour être désagréable aux notables et contrecarrer leurs projets, le Chapitre ne trouva rien de mieux que de faire ap-

(1) *Histoire de Gerzat*, par Elie Jaloustre, chapitres XV et XVI.

(2) Les chanoines de Brioude se qualifiaient de *membres du noble Chapitre de l'église royale de Saint-Julien de Brioude, seigneurs de ladite ville et de Beaumont, barons de celle de Saint-Germain-Lembron, immédiate du Saint Siège.*

pel aux paysans. Au mépris de tous les usages et de toutes les traditions, et sous prétexte que les paysans étaient aussi des habitants, il fit entrer dans les assemblées de ville un grand nombre de membres de la confrérie rurale. C'est ainsi que, le 6 octobre 1746, une assemblée étant annoncée pour le renouvellement des commis-consuls de la ville, une foule de paysans amenés par les émissaires du Chapitre, vinrent, malgré les protestations des bourgeois, prendre place dans la salle capitulaire avec l'intention évidente d'entraver et d'empêcher toute délibération, il fallut que l'intendant, M. Rossignol, qui se trouvait ce jour-là de passage à Brioude, intervînt personnellement et donnât des ordres formels pour faire évacuer la salle et rétablir l'ordre (1).

L'intervention de l'intendant n'ayant pas suffi pour faire entendre raison aux chanoines, et les assemblées de ville ayant encore été le théâtre de scènes tumultueuses, au grand détriment de la marche régulière des affaires locales, le roi rendit, le 10 janvier 1749, une ordonnance en vertu de laquelle les assemblées des notables de Brioude, devaient se tenir en présence d'un commissaire spécialement désigné, lequel prendrait rang immédiatement au-dessus des commis consuls en charge et au-dessous des délégués du Chapitre.

(1) Vers le même temps, ou peu après, à l'occasion de la publication d'un monitoire délivré par l'évêque de Saint-Flour, au sujet de la disparition de plusieurs pièces et documents qui avaient été enlevés par effraction d'un des coffres contenant les archives de la ville, les paysans ameutés par le Chapitre, qui était fortement soupçonné d'être l'instigateur de la soustraction, se livrèrent à de nouveaux actes répréhensibles. Sous le prétexte bizarre que les Monitoires et autres publications de ce genre *occasionnaient ordinairement la grêle*, ils s'attroupèrent tumultueusement dans l'église Notre-Dame, lieu ordinaire de leurs réunions, s'emparèrent des clefs de l'église, et, pendant plusieurs dimanches, troublèrent les offices en injuriant les vicaires et en s'opposant à toute espèce de publications.

Six hommes et trois femmes furent arrêtés à la suite de ces faits et conduits dans les prisons de Clermont; ils n'en sortirent qu'après un mois de détention et à la charge de payer les frais de leur arrestation et de faire en outre amende honorable dans l'église Notre-Dame à l'issue du prône; ce qui fut exécuté le 9 juillet 1747. (Saint-Ferréol, *Notices historiques sur la ville de Brioude*, tome III).

Puis, comme les paysans, enhardis par la protection manifeste du Chapitre, continuaient à se montrer turbulents et séditieux, une nouvelle ordonnance du roi, en date du 15 janvier 1750, prononça la dissolution et suppression de la confrérie appelée : *La grande fête des paysans de Brioude*. Ladite confrérie, disait l'ordonnance, « est dirigée d'une manière » abusive et entièrement opposée au bien de l'ordre public; » elle entretient dans ceux qui la composent un esprit d'indé- » pendance et de mutinerie, dont ils donnent quelquefois » des preuves ; elle occasionne une perte considérable de » journées et de travail et n'est d'ailleurs pas autorisée par » lettres patentes » (1).

Certains cultivateurs qui, au travail des champs, joignent une manipulation industrielle de leurs produits et se rapprochent ainsi des ouvriers des manufactures, les vignerons, forment une confrérie à part, ordinairement sous le patronage d'un saint d'origine bourguignonne ou allemande, saint Vernier ou Verny (2); ils ont leurs usages, leurs statuts, leurs bannières, leurs processions et leurs cérémonies annuelles, tout comme les artisans des villes.

Des confréries de vignerons existent ainsi à l'état permanent dans presque toutes les paroisses d'Auvergne où se cultive la vigne. Quelques-unes cependant ne sont organisées que temporairement au moment de la fête annuelle, telle est celle connue à Saint-Amant-la-Cheire, sous le nom de *Les enfants de Saint-Gal*, du nom de la chapelle où ils se réunissaient (3).

(1) Un arrêté de l'intendant Rossignol, en date du 22 janvier suivant, enjoignit, « au subdélégué de Brioude de tenir la main à l'exécution de » l'ordonnance du roi, et ordonna à la brigade de maréchaussée de s'y » employer lorsqu'elle en sera requise. » (Clermont-Ferrand, de l'imprimerie de Pierre Boutaudon). *Renseignements fournis par M. Paul Le Blanc de Brioude.* — Bouillet, *Histoire des communautés des arts et métiers de l'Auvergne.* Clermont, Hubler, 1857, 1 vol. grand in-8°, p. 412).

(2) *Vie des saints et saintes d'Auvergne*, par Jacques Branche. — *Epitaphes et inscriptions des églises de Clermont*, par le docteur Roux. Clermont, Bellet 1904, page 96.

(3) Notons en passant que cette Confrérie de Saint-Gal avait occasionné

4

Une des habitudes les plus caractérisques, les plus anciennes et les plus invétérées d'une grande grande partie de la population rurale de l'Auvergne, c'est l'émigration. Que ce soit *le défaut d'occupations journalières*, comme le dit M. de Ballainvilliers (1), que ce soit la pauvreté du sol, la rigueur du climat et la pénurie de ressources qui en est la conséquence, que ce soit l'excès des impôts qui les pousse ou les entraîne, il est certain que tous les ans, au printemps ou à l'automne, dans la Haute et dans la Basse-Auvergne, mais principalement dans les régions montagneuses, une grande partie des habitants quittaient leurs familles, *sortaient* de leur village — c'est le mot employé dans des documents du temps (2) — et se mettaient en route dans différentes directions. Trop laborieux pour mendier, ils ne cherchaient qu'à se procurer des travaux, quelque pénibles qu'ils fussent, pouvant leur permettre d'amasser rapidement de quoi faire face aux nécessités de la vie.

Et cela se reproduisait chaque année depuis les temps les plus reculés.

Ces émigrants n'allaient pas tous dans les mêmes parages. Parmi les gens de la Haute-Auvergne, un grand nombre de ceux des régions d'Aurillac et de Mauriac se dirigaient sur l'Espagne et le Portugal. Ce qui aurait amené cette des-

de tels abus (*consistant en danses, débauches et ports d'armes*), que par deux fois, en 1726 et en 1732, l'évêque Massillon crut devoir fulminer contre elle.

(*Les fêtes de Saint Gal à Saint-Amant*, par le docteur Dourif. *Mémoires de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Clermont-Ferrand*, tome XXVII, page 382).

(1) « C'est sans doute le défaut d'occupation journalière pour le peuple » qui a engagé de tout temps les habitants de la campagne à faire des » courses dans toutes les provinces de la France et souvent dans les pays » étrangers. » (*Etat de l'Auvergne en 1765*, par l'intendant de Ballainvilliers).

(2) Lettre adressée en 1768 à l'intendant par M. de Montluc, subdélégué à Saint-Flour. (*Inventaire des archives départementales*, n° 1838).

tination qui peut sembler singulière, ce serait, paraît-il, l'ancienne vassalité du pays de Carladès envers le roi d'Aragon; ce serait aussi un trafic très important de mules organisé au xv[e] siècle entre la Haute-Auvergne et l'Espagne par une certaine famille de Chalves, originaire des environs de Salers (1); ce seraient encore les pèlerinages fréquents qui partaient d'Aurillac pour Saint-Jacques de Compostelle. Mais, quel qu'en soit le motif, on trouve, dit-on, dès le xv[e] siècle, des Auvergnats travaillant au delà des Pyrénées (2). Ils y exerçaient les professions de boulangers, de palefreniers, de travailleurs de terre, de scieurs de planches, de marchands colporteurs. — Quelques-uns s'en allaient vendre des parapluies jusqu'en Belgique et en Hollande. La plupart de ceux du Carladès se dirigeaient sur Paris où ils se faisaient porteurs d'eau, commissionnaires, chaudronniers, etc. Quant aux autres, le plus grand nombre se répandait dans les contrées du centre et du midi de la France et jusqu'en Italie, comme pionniers ou terrassiers, comme savetiers, scieurs de long, ramasseurs d'orseille pour la teinture, colporteurs, marchands ambulants.

Dans la Basse-Auvergne, l'habitude de l'expatriation est moins universelle. Les habitants de la Limagne proprement dite n'émigrent à peu près pas (3); mais quand ils s'en vont c'est sans esprit de retour (4). Il n'y a guère que ceux des

(1) *Quelques coutumes et traditions de la Haute-Auvergne*, par C. Audigier, *Revue d'Auvergne*, année 1892.

(2) Il faut remarquer aussi qu'avec leur patois de *langue d'oc*, les Auvergnats avaient plus de facilité pour se faire comprendre dans les provinces d'Espagne que dans celles du nord de la France. — La dévotion à Saint-Jacques de Compostelle n'était pas limitée à la Haute-Auvergne. Elle était également répandue dans la Limagne. Ainsi les habitants de Gerzat avaient organisé dans leur paroisse une *confrérie M. Saint-Jacques de Galice*, dont plusieurs membres avaient fait le pèlerinage d'Espagne. (*Histoire d'un village de la Limagne, Gerzat*, par Elie Jaloustre, chapitre XVI).

(3) Quoiqu'aussi pauvre et aussi malheureux que les autres paysans, « le Limanier tient à son sol et ne le quitte guère. » (*Legrand d'Aussy*, I, 334).

(4) Lettre de M. de Chazerat à M. de Calonne du 15 août 1786. (*Inventaire des archives départementales du Puy-de-Dôme*, n° 3073).

montagnes du Forez, du Livradois, du Luguet, du Mont-Dore, du Puy-de-Dôme et de la Combrailles qui sortent presque régulièrement de chez eux. Les émigrants originaires de la région d'Ambert, Arlanc, Viverols, Saint-Anthême, etc., sont pionniers, scieurs de long, peigneurs de chanvre, sabotiers. Ceux du côté de Tauves, de Latour, de Rochefort, d'Herment, sont terrassiers, maçons, ramoneurs, bûcherons, charbonniers. De la région d'Issoire, Ardes, Sauxillanges, etc., partent des marchands de chiffons et de peaux de lapins, ceux qu'on appelle dans le pays des *peliarauds*, etc. La montagne de Riom (Pongibaud, Pontaumur, Giat, Saint-Gervais, etc.), fournit des maçons, des scieurs de long, des terrassiers. Enfin des pays de Courpière, Vollore, St-Rémy, partent chaque année des sabotiers, des scieurs de long, des charrons, etc,.

5

Parmi les causes qui amenaient les populations de l'Auvergne à s'expatrier ainsi périodiquement, la principale était sans contredit l'impossibilité où elles se trouvaient de subvenir convenablement à la vie matérielle de chaque jour. « De la » misère et du défaut de subsistances, remarque Legrand » d'Aussy, naît pour le paysan la nécessité de s'expatrier. Il » ne peut vivre qu'en allant ailleurs chercher du travail » (1).

Il suffit pour se convaincre de cette extrême pénurie de lire soit dans les rapports des intendants et de leurs subdélégués, soit dans les récits des voyageurs, en quoi consistait, dans ce temps-là, la nourriture des gens de la campagne.

Dans toutes les régions de la province les paysans se nourrissaient d'une façon pitoyable. Presque nulle part on ne mangeait du pain de froment; on le regardait comme un pain de luxe réservé aux privilégiés et aux bourgeois des villes. Le principal fonds de l'alimentation populaire était le seigle, même à prix égal, les paysans le préféraient « sous pré-

(1) Legrand d'Aussy, *Voyage en Auvergne*, tome I, page 333.

» vention que le froment les incommode en leur resserrant le » ventre et gênant ses fonctions » (1). Mais ce seigle, on ne savait même pas en tirer bon parti. « Ordinairement, dit » Legrand d'Aussy, le paysan fait entrer dans son pain » farine et son tout ensemble. Et comme, d'ailleurs, les » femmes savent mal pétrir, comme elles ignorent l'art de » faire fermenter la pâte et de lui donner le degré de cuis» son convenable, leur pain est gluant, lourd et sujet à moi» sir en peu de temps » (2). L'aspect en était en somme fort peu appétissant, tellement que les habitants d'Eglise-Neuve près Billom, parlant de celui qu'ils consommaient, pouvaient inscrire dans leur cahier de doléances une réflexion comme celle-ci : *Les chiens des richards des villes n'en voudraient pas manger* (3).

Quand la disette sévissait, comme cela n'arrivait que trop souvent (4), quand la récolte avait été au-dessous du médiocre, c'était bien pire, les habitants en étaient alors réduits, comme en 1737, « à la triste nourriture d'une espèce de pain » fait avec de la graine de chanvre ou avec de la farine de » paille, de fèves et de son. » Les moins pauvres mangeaient du pain d'avoine (5); ou comme en 1740, à Bort près Ravel, à de la bouillie de sarrasin, sans sel, additionnée de racines de fougère (6). D'autres, plus dépourvus encore, faisaient comme les bêtes et se nourrissaient d'herbe (7). D'autres mouraient de faim.

(1) Lettre du subdélégué de Thiers, datée de 1767 (*Inventaire des Archives départementales*, n° 841).

(2) *Legrand d'Aussy*, tome III, page 328.

(3) *Les Cahiers des paroisses d'Auvergne*, page 199.

(4) Les disettes étaient fréquentes en Auvergne. Comme l'a fort justement remarqué M. Taine, la maladie endémique des paysans sous l'ancien régime c'est la faim. Mais c'est dans les années 1740, 1750 et 1770 surtout que la misère et la famine furent portées au comble.

(5) Lettre de l'intendant Rossignol.

(6) *Inventaire des archives départementales*, n° 897.

(7) « Nous voyons avec douleur un grand nombre de familles passer des » semaines entières sans goûter de pain, vivant d'herbes comme les bêtes. » (Lettre des curés de Reilhac et de Peyrusse, subdélégation de Langeac,

Dans la Haute-Auvergne, on mangeait d'ordinaire non-seulement du seigle, mais beaucoup de blé noir ou sarrasin, « qui est le grain qui se sème le plus communément (1). » En certains endroits, notamment dans le Carladès et du côté d'Aurillac, on mélangeait, le sarrasin avec du seigle et on faisait ainsi une sorte de pain ou galette appelé *bourriol* (2). A cet aliment on joignait une soupe au sel et à l'eau assaisonnée parfois de beurre, mais surtout d'huile de noix et à défaut d'huile de chenevis (3), et garnie de quelques légumes lorsque le terrain en produisait. Ailleurs la nourriture se composait de bouillie de millet et, dans d'autres contrées, de fromages, de châtaignes, etc.

Pour boisson on se servait d'eau, et, dans la région des pâturages, de lait de vache. Quant à la viande, la seule en usage — usage peu fréquent — était la viande de chèvre salée.

Dans la Basse-Auvergne la nourriture n'était pas meilleure. Au contraire, peut-être. Les intendants en avaient fait plusieurs fois la remarque. En 1770, Montyon écrivait que les habitants de la province qui récoltaient le plus beau grain sont ceux qui mangent le plus mauvais pain (4). Quelques années plus tard son successeur, M. de Chazerat, s'exprimait dans le même sens. « Si j'envisage, écrivait-il le » 15 août 1786, l'aisance, les facultés, la façon de se nourrir » et même l'existence physique des habitants cultivateurs » des montagnes et de ceux de la Limagne, je vois les pre-

du mois de juillet 1750. *Inventaire des archives*, n° 878). — En cette même année 1750, le curé de Saint-Urcize, près Chaudesaigues, écrit que « ses paroissiens *ne vivent plus que des herbes qu'ils ramassent dans* » *dans les prés* ». (*Inventaire*, *etc.*, n° 35). De même en 1770. « Grand » nombre d'habitants des campagnes et même des villes, écrit Montyon « au retour d'une tournée dans sa province, ont été réduits à manger » de l'herbe ». (Lettre du 24 juillet 1770. *Inventaire des Archives*, n° 923).

(1) Ballainvilliers, *Etat de l'Auvergne en 1765.*

(2) *Legrand d'Aussy*, tome II, page 16; — Ardouin Dumazet, *Voyage en France*, 32e série, chapitre VIII, Paris, Berger-Levrault, 1903.

(3) Ballainvilliers, *ibid.*, page 28.

(4) Lettre de 1770, (*Inventaire des Archives départementales*, n° 925).

» miers jouir des commodités proportionnées à leur état, » ayant de l'argent, ne mendiant jamais. Je vois ceux de la » Limagne mal couchés, mal vêtus, mal nourris, portant des » figures blèmes, sans cesse occupés à des travaux bien plus » pénibles que ceux de la montagne... » (1). Non seulement les gens du bas pays ne consommaient pas de pain de froment, mais ils n'employaient même pas le seigle pur. Le plus souvent, ils le mélangeaient avec de l'orge ou des fèves. A Vic-le-Comte, au dire d'un médecin de l'endroit qui écrivait en 1763, « les paysans ont pour toute nourriture du pain noir » fait avec les grains les plus grossiers, de la soupe à l'huile » de noix, et pour boisson de l'eau rougie et aigrie sur le » marc des raisins... » (2). En 1788, la nourriture ne s'était pas améliorée, l'habitant de la Basse-Auvergne, dit un rapport présenté cette année à la Commission intermédiaire « est » obligé de s'épargner un pain rebutant d'orge et de fèves, » où le son n'est presque jamais séparé de la farine. Un pe- » tit bois trempé dans l'huile de noix ou de chenevis en laisse » tomber quelques gouttes dans un pot d'eau; et c'est la » soupe de dix-huit de nos paysans sur vingt » (3). Même réflexion dans un autre document de la même époque. « Des » haillons, de la paille, des sabots quand on peut en avoir, » lit-on dans le procès verbal imprimé de l'assemblée de » l'Election de Riom, du pain d'orge, une soupe cuite avec » quelques brins de chanvre et faite avec cinq ou six gouttes » d'huile de noix ou de chenevis, de l'eau de mare pour

(1) *Inventaire des archives départementales*, n° 3073. — La même opinion, concernant la misère des habitants de la Limagne, se trouve exprimée dans un rapport rédigé en 1787 par M. Touttée, subdélégué à Riom. « Je » fais souvent, dit-il, la comparaison entre l'habitant de notre belle Li- » magne, mal nourri, mal vêtu, de mauvaise santé, et celui du pays in- » grat et stérile de la plus mauvaise montagne, bien vêtu, bien nourri et » d'une forte constitution. Cette comparaison me fait croire que ce sont » les bestiaux qui font le point de différence. » (*Inventaire des archives*, n° 1841).

(2) *Inventaire des archives*, n° 1363.

(3) *Observations sur la ci-devant élection de Riom*, présentée à la Commission intermédiaire provinciale.

» boisson, voilà le sort du peuple des campagnes de ce dé-
» partement » (1). — La boisson la plus en usage était l'eau pure, à laquelle on substituait, dans les régions montagneuses, du petit lait (2), ailleurs, une sorte de piquette appelée *petit-vin*, laquelle n'était autre que l'eau passée sur le résidu du marc des raisins. Pour la viande, on n'en faisait usage qu'exceptionnellement. C'était ordinairement de la viande de porc (3).

De tous les ouvriers agricoles, c'étaient les vignerons qui avaient le sort le moins enviable, en Auvergne comme dans les autres provinces (4). Obligés à une culture incessante, à des travaux se succédant sans interruptions dans toutes les saisons, pour aboutir à une récolte des plus aléatoires et en tout cas fort peu rénumératrice, ils passaient à juste titre pour les plus malheureux et les plus mal nourris des habitants de la campagne. « Nulle classe, en Auvergne, n'est aussi misérable que le vigneron, » au dire de Legrand d'Aussy (5), et il ajoutait : « Exposé tour à tour à des froids
» cuisants et à des chaleurs brûlantes; condamné avec sa
» femme et ses enfants à un labeur presque continu et dont
» le produit est peu lucratif, le malheureux n'a pour aliment
» qu'un pain noir et pour boisson que cette piquette qu'il a
» nommée *petit vin*. Pour lui, point de laitage. La fatigue
» continuelle qu'il subit l'énerve de bonne heure; il devient
» décrépit avant l'âge et arrive rarement à la vieillesse. »

D'un autre côté, dans les vignobles, la culture était bien plus onéreuse que dans les terres à céréales. « Avant que le

(1) *Procès verbal de l'assemblée de département tenue à Riom, en octobre 1788*, Riom, Dégoutte, 144 pages in-4°.

(2) Cahiers de Saint-Genès-Champespe (*Cahiers des paroisses d'Auvergne*, page 279).

(3) *Essai sur le département du Puy-de-Dôme*, par l'abbé Ordinaire, manuscrit de la Bibliothèque municipale de Clermont, écrit après l'an XII (1804).

(4) Taine, *L'Ancien régime*, page 473.

(5) *Legrand d'Aussy*, tome III, page 383. — La situation des vignerons n'était pas meilleure dans les parties de la Haute-Auvergne, où la vigne était cultivée. (Voir : *Inventaire des archives départementales*, n° 1472).

» propriétaire d'une œuvre de vigne (1), puisse retirer un » sou de revenu de sa propriété, dit un document du temps, » il faut qu'il commence par débourser à peu près onze livres » cinq sous. Cette même œuvre de vigne rapporte, année » commune, dix pots de vin... Dix pots de vin, à raison de » vingt-cinq sous le pot, prix peut-être même au-dessus du » commun, si l'on veut consulter les dix dernières années, » donnent une somme de douze livres, dix sous. Si on en dis- » trait celle de onze livres cinq sous que le propriétaire est » indispensablement obligé d'avancer pour l'exploitation ou » pour l'acquittement des charges, il lui reste donc année » commune, pour son œuvre de vigne, sans même prévoir le » chapitre des accidents, un revenu net de vingt-cinq » sous » (2).

(1) Mesure de superficie contenant, suivant les régions, 100, 125 ou 150 toises. A proprement parler, c'est une pièce de vigne d'une étendue telle que sa culture à chaque saison ou, suivant l'expression usitée dans les environs de Clermont, à chaque *movatson* (du latin *movere*, remuer) est pour un bon travailleur *l'œuvre* d'une journée.

(2) *Tableau qui prouve la surcharge de l'élection de Clermont*, expédiée à la commission intermédiaire provinciale le 5 mai 1788 (*Archives départementales du Puy-de-Dôme*, fonds de la Commission intermédiaire. Objets divers, liasse 53).— Voici, d'après ce tableau, en quoi consistaient les déboursés pour la culture d'une œuvre de vigne :

1° Pour la main d'œuvre du vigneron qui exploite..	3 livres	10 sous
2° Pour l'échalas que consomme tous les ans une œuvre de vigne dont on peut porter le nombre à 50, à raison de 20 livres le millier........................	1 »	
3° Plus pour la verge qu'il faut pour assujettir les ceps à l'échalas..		15 »
4° Pour la main d'œuvre de la vendange ou pour le charroi pour la conduire au cuvage.............. ..	2 »	
5° Pour la main d'œuvre de la manipulation du vin et pour son établissement dans les fûts.............	2 »	10 »
6° Pour le paiement des cens, de la taille, des vingtièmes ou autres impositions que paie communément une œuvre de vigne...............................	1 »	10 »
Total : Onze livres cinq sous...	11 »	5 »

(A suivre). Francisque Mège.

Pour le Comité de publication:
Le Secrétaire de l'Académie, Maurice Basse.

L'Imprimeur-Gérant, L. Bellet — 9295

ACADÉMIE DES SCIENCES, BELLES-LETTRES ET ARTS
DE CLERMONT-FERRAND

BULLETIN HISTORIQUE & SCIENTIFIQUE DE L'AUVERGNE

PROCÈS-VERBAUX

Séance du 6 avril 1905

La séance est ouverte à 2 h. 1/4, sous la présidence du marquis de Montlaur, vice-président, M. Brunhes s'étant excusé par lettre de son absence.

— Le Secrétaire perpétuel dépouille la correspondance et énumère les ouvrages reçus, il lit également le procès-verbal de la séance de mars.

— La parole est donnée à M. Maurice Chalus pour le rapport de la Commission chargée d'examiner les comptes du Trésorier. Le rapport constate l'excellente gestion de M. Pajot, et conclut en proposant à l'Académie de lui voter remerciements et félicitations. Cette conclusion est adoptée à l'unanimité.

Au sujet du stock de jetons Lecoq figurant à l'actif de la Compagnie et absolument improductif pour elle, la Commission des comptes propose de donner un jeton à chaque membre titulaire, lors de sa nomination, comme souvenir de cette élection. Cette motion est adoptée à la majorité.

La proposition de distribuer un de ces jetons à chacun des membres titulaires actuels est également adoptée.

— L'Académie décide d'employer, sur le reliquat de la fondation du Maisniel se montant à 728 francs, une somme de 500 francs à l'acquisition d'une provision de médailles. Ces médailles, qui seront distribuées aux lauréats des Prix de vertu, devront être, autant que possible, frappées avec un

coin spécial. Le Bureau est chargé du choix de ce coin et de l'exécution de cette décision de la Compagnie.

— MM. Brunhes et Eusébio sont chargés par l'Académie de vouloir faire les notices nécrologiques de MM. Julien, professeur à la Faculté des sciences, et Kessler, chimiste, membres récemment décédés.

— Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 3 h. 1/2 par le Président.

OUVRAGES REÇUS

Journal des savants ; mars 1905.

Bulletin de la Société des Amis des sciences et arts de Rochechouart : t. XIV, nº 2.

Mémoires de la Société d'émulation de Cambrai; t. LV : séance publique du 20 décembre 1903.

Congrès archéologique de France; LXXe session : séances générales tenues à Poitiers en 1903.

Mémoires de la Société nationale d'agriculture, sciences et arts d'Angers; 5 série, t. VII, année 1904.

Mémoires de la Société d'agriculture, sciences, belles-lettres et arts d'Orléans ; t. IV, nº 2, 73e vol. de la collection.

Annales de la Société d'agriculture, sciences, arts et belles-lettres du département d'Indre-et-Loire ; 143e année, t. LXXXIV, en 5 fascicules.

Bulletin de la Société scientifique, historique et archéologique de la Corrèze (siège à Brive); t. XXVI, 4e livraison.

Société d'histoire naturelle et des sciences biologiques et énergétiques de Toulouse ; t. XXXVIII, 1905. Bulletin trimestriel, 1er.

Mémoires de la Société nationale des sciences naturelles et mathématiques de Cherbourg ; t. XXXIV, 4e série ; t. IV.

Bulletin de la Société des sciences naturelles de l'ouest de la France; 2e série, t. IV, 3e et 4e trimestres 1904.

Société artistique des monuments de la vallée de la Loire ; Rapport sur les travaux de la Société pendant l'année 1903.

Annales de la Société d'agriculture, industrie, sciences, arts et belles-lettres du département de la Loire.

Revue de Saintonge et d'Aunis ; XXVe volume, 2e livraison, 1er mars 1905.

Bulletin de la Société nivernaise des lettres, sciences et arts; 3e série, t. X, 20e vol. de la collection.

Mémoires de la Société académique d'archéologie, sciences et arts du département de l'Oise; t. XIX.

Société des sciences et arts de Vitry-le-François ; t. XXII, 1904.

HOMMAGES :

Abbé Régis Crégut : *Les Inscriptions lapidaires à Riom;* Riom, 1904.

Abbé Régis Crégut : *Riom : Causerie sur ses rues, ses monuments, son histoire*, Clermont, Malleval, 1905.

NOTES ET DOCUMENTS
CONCERNANT L'HISTOIRE D'AUVERGNE

Les populations de l'Auvergne au début de 1789
(suite et fin)

6

Cette insuffisance de ressources, cause première de la mauvaise nourriture des paysans, n'était pas amenée seulement par la rudesse du climat, par les intempéries, par les orages ou par d'autres causes accidentelles. Elle était aussi, pour une grande part, le résultat de la déplorable culture en usage dans le pays.

La culture pratiquée dans les campagnes d'Auvergne à la veille de la Révolution est en effet des plus primitives, des plus élémentaires. Comme les paysans ont horreur des innovations, ils suivent aveuglément et sans rien changer les procédés employés par leurs pères. « Tout ici est d'habitude, écrivait » un peu plus tard l'abbé Ordinaire (1), le paysan consulte » sa mémoire pour faire encore ce qu'il a précédemment » fait, mais jamais son jugement, soit pour se corriger, soit » pour améliorer les choses. » Leurs instruments agricoles sont des plus défectueux. Pour remuer le sol, ils se servent

(1) *Essai sur le département du Puy-de-Dôme*, manuscrit postérieur à l'an XII (1804). — « Bonnes méthodes, expériences utiles, découvertes » confirmées par des succès, rien ne pénètre en Auvergne, rien n'y est » adopté. Peut-être même de toutes les contrées de la France, n'y en a-t- » il pas une seule où le propriétaire et le cultivateur tiennent plus opi- » niâtrement à leurs vieilles routines et où ils aient un éloignement aussi » absurde pour toute nouveauté quelconque. » (*Legrand d'Aussy*, tome II, page 410).

quelquefois de bêches ou de pioches, mais surtout de légères charrues appelées *araires*, qui ne font que gratter superficiellement et ne peuvent labourer profondément. Ils sont, comme dit Young, des plus *ignorants* et des plus *arriérés* et n'ont aucune méthode. Le soin de leur bétail ne les préoccupe guère. Il ne leur viendra jamais à l'idée d'aménager leur exploitation de façon à avoir un plus grand nombre de bêtes et à les mieux nourrir, non plus que d'opérer des sélections dans le personnel de leurs étables ou de se procurer des reproducteurs de meilleure race. Ils ne s'inquiètent guère non plus de leurs fumiers. Comme d'habitude, ils les réservent presque exclusivement aux parcelles destinées à servir de jardins ou de chènevières; ils n'éprouvent pas le besoin d'en augmenter beaucoup la quantité. Encore moins connaissent-ils les fumures vertes.

Chez eux règne toujours ce préjugé, que Young qualifie d'absurde et de barbare, à savoir que le meilleur cultivateur est celui qui fait pousser le plus de blé, seigle ou froment. Et ce n'est pas la seule hérésie qu'ils professent. Ne posent-ils pas en principe qu'il faut se garder de mettre du froment dans les champs naturellement fertiles; et, sous prétexte qu'un sol trop riche ferait produire beaucoup de paille et peu de grain, ne sèment-ils pas presque toujours en seigle les meilleures terres, ne faisant du froment que dans les terres de qualité inférieure (1) ?

Ils ne comprennent pas non plus l'importance d'une bonne rotation et ne cherchent nullement à établir dans leurs champs une succession raisonnée de récoltes différentes. Il n'est pas rare de voir une terre ensemencée en blé pendant deux ou trois saisons consécutives sans interruption. Après deux, trois ou quatre années de produit, selon les régions, on laisse le sol inculte ou en jachère (2), ordinairement pendant

(1) Arthur Young, *Voyages en France*, traduction Lesage, tome II, chapitres III et IV.

(2) C'est à tort que Young (tome II, chapitre III) classe la Limagne

une année mais souvent pendant deux ou trois. Le repos ainsi donné au sol doit tenir lieu d'engrais ou d'amendement. Avec une rotation et un assolement compris de cette façon, on ne peut arriver qu'à de faibles rendements, en moyenne quatre fois la semence (1). Si parfois, dans les meilleurs fonds de la Limagne, aux environs de Riom, de Clermont, d'Issoire, de Brioude, on atteint le grain cinq et même le grain sept (2), dans la région d'Ambert, dans la Haute-Auvergne, dans la partie montagneuse de la Basse et dans certains territoires marécageux de la Limagne, le grain produit n'est guère que de trois fois la semence. Il descend même à deux dans quelques maigres terrains.

Non seulement les paysans d'Auvergne ne connaissent en général ni les outils perfectionnés, ni les races choisies de bestiaux, ni les procédés commodes pour la fabrication de certains de leurs produits (3), mais ils se refusent, ou à peu près, à essayer d'acclimater chez eux certaines plantes nouvelles dont l'utilité a été cependant reconnue dans d'autres

comme étant un des seuls endroits de France d'où l'on ait banni la jachère. La jachère y était au contraire très usitée. *L'essai statistique* de l'abbé Ordinaire donne à ce sujet des explications détaillées.

(1) « En laissant chaque année la moitié de leurs tenures en jachère, » (*les paysans*) avaient peine à faire produire quatre fois la semence. » (DONIOL, *Histoire des classes rurales*, page 484).

(2) Young rapporte que le rendement du froment dans la Limagne est de 7 à 10 fois la semence et celui de l'orge de 15 fois, mais cette appréciation ne concerne évidemment que les quelques parcelles de choix qu'on lui a fait visiter. Sur l'ensemble de la Limagne, il est moins optimiste. « Dans la Limagne, dit-il, la culture est si mal entendue, et j'y vois de si » pitoyables labours que, j'en suis convaincu, les récoltes ne sont pas la » moitié, le tiers même de ce qu'elles devraient être, excepté en ce qui re» garde les prairies, les chènevières, les jardins et les vignes, dont la » tenue est excellente et où le sol produit selon son entière puissance. » (*Voyage en France*, tome II, chapitre III). — L'abbé Ordinaire qui habitait le pays et qui a pu se renseigner sur place et souvent, doit être plus près de la vérité lorsqu'il dit : « La Limagne rapporte quatre années sur » cinq. La cinquième est en jachère. Déduction faite de la semence, la » septerée produit le grain cinq et demi. »

(3) Les fromages, par exemple, sont manipulés et fabriqués avec peu d'intelligence et de propreté, suivant une vieille routine dont on ne peut faire départir les fromagers. (*Legrand d'Aussy*, tome II, page 417).

provinces. Ainsi ont-ils fait notamment pour les pommes de terre et pour les prairies artificielles.

La culture de la pomme de terre qui avait été introduite en Auvergne vers 1740 (1), ne se répandait que fort lentement dans la province. Les paysans se méfiaient d'une plante que leurs ancêtres n'avaient pas connue et qui venait on ne savait d'où. Le bruit courait qu'il était dangereux d'en manger, qu'elle donnait toutes sortes de maladies et particulièrement la lèpre. Et cela suffisait pour décourager et empêcher les tentatives. Il en était ainsi d'ailleurs dans la plus grande partie de la France. Arthur Young constate en effet en 1788 que, excepté dans la Lorraine, l'Alsace et la Franche-Comté, où elles commencent à entrer dans la consommation, les pommes de terre sont partout l'objet d'une véritable répugnance et *que les quatre-vingt-dix-neuf centièmes de l'espèce humaine ne voudraient pas y toucher* (2).

En l'année 1770, sauf dans la région d'Ambert et dans le voisinage de Thiers et de Vollore où elle avait été importée du Forez et du Lyonnais, la culture de la pomme de terre était à peu près inconnue en Auvergne (3). L'intendant philanthrope Montyon eut beau stimuler le zèle de ses subdélégués et faire distribuer des instructions spéciales et détaillées, rédigées par des hommes compétents (4), il eut beau

(1) *La dîme et les droits seigneuriaux en Auvergne*, par Francisque Mège, page 17.

(2) Young, *Voyages en France*, tome II, chapitre IV.

(3) A propos du riz économique dont il lui était recommandé de favoriser la préparation, le subdélégué de Saint-Flour écrit en 1770 que cette préparation n'est pas possible, les racines qui entrent dans la composition indiquée ne se trouvant pas dans le pays. « *Les pommes de terre*, les citrouilles, » les potirons et les navets n'y sont presque pas connus. » (*Archives du Puy-de-Dôme*, série C, n° 908).

(4) Le 20 juin 1771, Montyon écrivit au ministre Bertin la lettre suivante : « M... le zèle qui vous anime pour tout ce qui peut être utile à » l'humanité et aux sujets du roi, et la bonté particulière que vous m'avez » toujours témoignée, me font m'adresser à vous avec confiance pour » vous prier de m'envoyer quelques mémoires imprimés sur la prépa- » ration des pommes de terre, dont je désirerais fort augmenter la culture » et la consommation dans ma généralité. » (*Inventaire des archives du Puy-de-Dôme*, série C, n° 9).

multiplier les efforts pour encourager les paysans à essayer de ce nouveau produit, il ne put y parvenir ; et en 1788 pas plus que dans les années précédentes, on ne voit figurer les pommes de terre soit dans les rotations culturales, soit dans la nourriture ordinaire des habitants et de leurs bestiaux (1).

Pendant les années qui suivirent, la culture des pommes de terre se propagea quelque peu, mais lentement. En l'an II, elles étaient encore si peu répandues que le 26 ventôse de cette année (16 mars 1794), la municipalité de Saint-Floret écrivait au district d'Issoire lui demandant quatre septiers de pommes de terre *pour faire ensemencer aux habitants de la commune* (2).

S'ils sont réfractaires à la culture des pommes de terre, les paysans d'Auvergne ne le sont pas moins vis-à-vis celle des prairies artificielles.

Dès avant 1760, sur plusieurs points de la province, quelques propriétaires avaient fait des essais de luzerne, de trèfle ou de sainfoin, mais leur exemple n'avait pas trouvé d'imitateurs dans la population rurale. C'est en vain qu'ils avaient essayé de montrer l'avantage de ces prairies nouvelles qui peuvent réussir dans presque tous les terrains et qui permettent de nourrir un nombre de bestiaux bien plus considérable. C'est en vain que, dans l'intérêt général, le gouvernement avait fait prendre des arrêtés par les intendants et

(1) Le 3 décembre 1787, l'intendant d'Auvergne communique à l'assemblée provinciale des *instructions* rédigées par ordre du gouvernement en vue de mettre les paysans sur la voie des améliorations agricoles. Il y était question notamment de la nécessité d'enseigner dans les campagnes la manière de cultiver les racines propres à suppléer au défaut des fourrages, telles que *turneps* et *les pommes de terre cultivées en plein champ.* — Si cette culture avait besoin d'être encouragée, c'est dire qu'elle n'était pas des plus répandues. — Il faut noter cependant qu'en 1786 le curé de Saint-Amable de Riom, Claude Tailhand, qui s'était chargé de pourvoir à la nourriture des pensionnaires du dépôt de mendicité, accepta un règlement d'après lequel il devait, entr'autres, fournir une fois par jour à chaque détenu une ration de pois, de fèves, de raves ou de *pommes de terre. (Inventaire des archives*, n° 1188).

(2) *Archives départementales du Puy-de-Dôme*, fonds du district d'Issoire, Domaines, n° 68.

publié même des édits pour engager les habitants à renoncer au droit de parcours, pour leur rendre la liberté de clore leurs héritages interdite par la coutume et pour leur faciliter ainsi la création de prairies artificielles. Tout avait été inutile.

Non seulement les paysans n'avaient pas adopté les méthodes nouvelles et ne s'étaient pas décidés à semer chez eux des luzernes, des trèfles ou des sainfoins; mais ils n'avaient pas craint d'user de violences pour entraver les essais commencés. C'est ainsi qu'en 1776 un propriétaire de La Sauvetat, qui avait organisé dans son domaine des prés artificiels, vit ses récoltes envahies et ravagées avant la seconde coupe sous prétexte que la coutume reconnaissait aux habitants des campagnes le droit de libre parcours et de pacage sur tous les prés sans distinction, après la cueillette de la première herbe. Un procès s'ensuivit, qui passa devant plusieurs juridictions avec des fortunes diverses (1).

Finalement, la question n'était pas encore entièrement résolue à la veille de la Révolution (2); et il s'en fallait de beaucoup que les prairies artificielles eussent obtenu leurs lettres de grande naturalisation en Auvergne. Legrand d'Aussy n'exagérait donc pas lorsqu'il écrivait, en 1788, que le trèfle, le sainfoin et la luzerne étaient à peine connus dans la région de Brioude (3).

(1) La Sénéchaussée d'Auvergne ne crut pas pouvoir s'écarter des dispositions de la coutume. Par un arrêt du 22 août 1778 elle décida que les habitants avaient pu valablement faire pacager leurs bestiaux dans les luzernes et *châprières* (c'est le nom local des champs de sainfoin) du sieur Douhet de Villossanges, après la coupe de la première herbe. Mais cette décision fut infirmée par le Parlement de Paris qui, dans un arrêt du 14 août 1781, fit défense aux habitants de mener ou faire mener paître leurs bestiaux en aucun temps dans les sainfoins ou prés artificiels, et ordonna l'affichage dudit arrêt non seulement dans la paroisse de La Sauvetat, mais dans toutes les paroisses du ressort des Sénéchaussées de Riom et de Clermont. (Chabrol, *Commentaires sur la coutume d'Auvergne*, tome III, page 569).

(2) Le 12 juin 1787, le ministre Laurent de Villedeuil écrivait encore à l'intendant d'Auvergne pour lui demander son avis sur les avantages et les inconvénients du libre parcours dans la généralité de Riom. (*Inventaire des archives du Puy-de-Dôme*, n° 1841).

(3) Legrand d'Aussy, *Voyage en Auvergne*, tome I, page 334.

II

Condition politique et sociale des paysans

1. — Paysan auvergnat libre. — Persistance du servage dans une partie de l'Auvergne

Depuis longues années tous les habitants de l'Auvergne, nobles, bourgeois et manants, étaient libres. La coutume de la province rédigée en 1510 n'avait fait que constater un résultat acquis lorsqu'elle avait dit : Article 469 : *Toutes personnes étant et demeurant audit pays sont francs et de franche condition.* Il est vrai que cette liberté n'était pas absolument effective pour tous. Pour le plus grand nombre des roturiers, c'était plutôt une liberté platonique; et pas plus les nobles que les officiers du roi ne s'en préoccupaient lorsqu'il leur plaisait de molester les gens, surtout les gens de la campagne. Les arrêts de la cour des Grands Jours suffiraient seuls à en donner la preuve.

Les paysans cependant avaient conscience de leur affranchissement. S'ils ne s'en prévalaient pas davantage, c'est que l'occasion et l'audace leur manquaient. Dès qu'ils se sentaient un point d'appui, ils s'enhardissaient et cherchaient à se faire entendre, à se faire rendre la justice à laquelle ils croyaient avoir droit. C'est ce qui arriva en 1665, lorsqu'ils apprirent la prochaine arrivée du tribunal extraordinaire que l'autorité royale envoyait siéger à Clermont (1). C'est ce qui arriva encore en 1789, lorsque le roi eut convoqué tous ses sujets sans exception pour venir en aide au trésor public obéré. Appelés ainsi officiellement, tout comme les privilégiés et les bourgeois, à dresser des cahiers de doléances, les habitants des paroisses rurales s'empressèrent d'affirmer et de revendiquer leurs droits méconnus et notamment leur droit à la Liberté. « S'il est vrai, comme on en convient aujourd'hui,

(1) Lettre de M. de Novion à Colbert dans la *Correspondance administrative, sous le règne de Louis XIV.* — *Mémoires de Fléchier*, édition Hachette, pages 170, 309.



» disent les uns, que les peuples aient seuls le droit de consentir l'impôt, cela suppose nécessairement qu'ils sont *propriétaires et libres.* » (*Cahier de la paroisse d'Opme*). D'autres demandent la réunion de tous les impôts en un impôt unique. « Sous une dénomination plus analogue à la *liberté des* » *francs*... » (*Sallède*), ou sous une dénomination plus convenable aux droits d'un peuple *libre et propriétaire,* que celles de taille, de corvée, qui sont injurieuses à la nature et rappellent des idées de servitude. (*Saint-Georges-ès-Allier*, — *Beaumont*, — *Saint-Maurice*) (1).

Si la liberté était de règle dans toute l'Auvergne, cette règle — comme la plupart des règles, d'ailleurs — subissait toutefois une exception. Le servage s'était maintenu légalement dans une petite portion de territoire, au nord-ouest de la province, *le pays de Combrailles.*

« Au pays de Combrailles, c'est la *Coutume* qui parle, y en » a aucuns de serve condition de main morte et de suite, et » les autres francs et affranchis (2). » Cette serve condition, ou, comme on l'appelait aussi, le droit de mortaille, de main morte personnelle ou servile (3), suivait partout l'homme qui y était assujéti. Le malheureux ne pouvait pas disposer de ses biens par testament ou autrement. Il lui était interdit de se marier soit à une personne libre soit à une personne serve sans le consentement de son seigneur. « Et ce consentement, » il ne suffit pas de l'obtenir sous les noms divers de *forma-*

(1) *Les Cahiers des paroisses d'Auvergne*, par Francisque Mège.

(2) *Coutume d'Auvergne*, art. 470. (Chabrol, *Coutumes générales et locales de la province d'Auvergne*, tome III, page 493). La *Coutume d'Auvergne* disait encore (art. 479) : « Audit pays de Combrailles y a plusieurs » qui sont de serve condition et de suite sur lesquels leurs seigneurs ont » plusieurs droits... »

(3) Si, en Auvergne, la main morte *personnelle* était cantonnée uniquement dans la région de la Combrailles, la main morte *réelle* était encore en vigueur dans plusieurs autres parties de cette province, le mortaillable tenancier d'une terre de condition serve était obligé à certaines redevances, à certaines corvées ; mais pourvu qu'il n'eût pas d'arriéré dans l'acquittement de ces charges, il pouvait se débarrasser de la main morte en abandonnant l'héritage qui en était grevé. (*Charges et contributions des habitants de l'Auvergne*, par F. Mège).

» *riage, de corsage*, etc., il faut le payer en loyaux deniers ou » d'une redevance en nature... Le serf de corps n'est pas » admis à témoigner pour ou contre son seigneur. En quel- » que lieu qu'il se trouve, quel que soit le délai écoulé depuis » leur échéance, les taxes auxquelles il est soumis ne cessent » jamais d'être exigibles en vertu du droit de poursuite » (1).

« La servitude de l'homme sujet à la main morte personnelle » et de suite, dit de son côté Chabrol, était attachée à ses os » et à sa chair. Elle le suivait partout, en abandonnant ses » héritages et en fuyant sa patrie. En quelque lieu qu'il » fût, et sans posséder aucun bien dans la terre de son an- » cien seigneur, il se trouvait toujours serf; les biens qu'il » acquérait au loin, hors de sa justice et de sa directe, n'é- » taient pas moins dévolus, par son décès sans enfants, au » seigneur » (2).

Des tentatives avaient été faites à plusieurs reprises, mais sans succès, pour arriver à la suppression de ces vestiges honteux de la féodalité. Le cahier du tiers état aux États généraux de 1614 demandait : « que tous les seigneurs laïques » ou ecclésiastiques soient tenus, dans un délai fixé, d'af- » franchir leurs mainmortables moyennant une indemnité » arbitrée par les juges royaux ; sinon que tous les sujets du » roi, en quelque lieu qu'ils habitent, soient déclarés de » plein droit capables d'acquérir, de posséder et de trans- » mettre librement ce qu'ils possèdent » (3). On n'en avait tenu aucun compte.

En 1665, un certain nombre d'habitants de la Combrailles, maintenus comme serfs parce que leurs mères étaient serves, présentèrent aux Grands Jours réunis à Clermont une requête tendant à faire reconnaître leur qualité d'hommes libres. Nés d'un père libre, disaient-ils, ils devaient suivre la con-

(1) Autorde, *Le Servage dans la Marche depuis la publication de la Coutume jusqu'à la Révolution. (Mémoires de la Société des sciences naturelles et archéologiques de la Creuse*, tome VII).

(2) Chabrol, *Coutumes d'Auvergne*, tome III, page 494.

(3) Augustin Thierry, *Essai sur l'histoire du tiers état*, tome I, chap. vii.

dition de celui de leurs parents qui était le premier dans la famille et le principal auteur de la naissance. Ils ajoutaient « que quand il n'y a aucune prééminence du père, il fallait » prendre les choses du côté le plus favorable et que, selon » la commune façon de parler, le bon emporte le pire. Cela » paraissait si bien fondé, ajoute Fléchier à qui nous em- » pruntons ce récit, que la théologie même la plus sainte » tient que si Adam n'eût pas péché, sa femme aurait eu » beau manger des pommes, nous n'en aurions point senti » d'incommodité. » L'affaire fut vivement discutée. L'avocat général Denis Talon dit « les plus belles choses du monde » sur l'esclavage et la liberté, et quelqu'apparence qu'il y eût » de maintenir ce droit d'usage et de coutume, il trouva que » ces droits étant odieux et contraires aux lois du christia- » nisme, il fallait les réformer, et conclut à la rédemption de » ces captifs sans chaînes » (1). D'autres firent valoir que les lois anciennes laissaient dans la condition d'esclaves les enfants dont l'un ou l'autre des parents l'était, parce que les mariages des esclaves n'étaient pas de véritables mariages, et soutenant qu'il fallait appliquer la règle de la coutume la plus voisine, celle du Bourbonnais, à savoir : *que la pire condition entraîne la bonne,* ils se prononcèrent pour le rejet de la demande. Finalement, malgré le réquisitoire favorable de l'avocat général, la Cour ne voulut et n'osa pas se décider. La cause fut appointée et l'affaire en resta là.

(1) *Mémoires de Fléchier sur les Grands Jours d'Auvergne*, édition Hachette 1862, page 107. — Avant d'exposer l'affaire portée devant les Grands Jours, Fléchier s'exprime ainsi : « Les chanoines réguliers de St- » Augustin, qui ont plusieurs maisons en ce pays, ont un droit de domi- » nation fort particulière dans un certain endroit du pays de Combrailles, » par lequel ils ont des sujets esclaves et dépendant d'eux en toutes ma- » nières. Les coutumes écrites de ces provinces, l'usage et la longue pos- » session les autorisent; mais il semble que la charité chrétienne et les » règles de la douceur évangélique sont fort contraires à cette servitude » personnelle, qui consiste à ne pouvoir point sortir du lieu de leur habi- » tation sans la permission du seigneur, à n'être pas libres dans la dis- » position de leurs biens, les seigneurs étant leurs héritiers au préjudice » de tous les parents collatéraux, et à mille autres redevances fort oné- » reuses. »

Jusqu'à la Révolution, il y eut donc des serfs dans cette petite partie de l'Auvergne (1), de même que dans les montagnes du Jura, de même que dans le Nivernais et quelques autres provinces. L'exemple du roi Louis XVI qui, au mois d'août 1779, avait aboli le servage dans les terres de son domaine privé, n'avait pu réussir à persuader et entraîner les derniers possesseurs de vassaux mainmortables.

Les serfs de Combrailles étaient presque tous les sujets des chanoines réguliers de la prévôté conventuelle de Saint-Pierre d'Evaux, de l'ordre de Saint-Augustin, congrégation de France ou de Sainte-Geneviève (2).

(1) *La condition serve a lieu encore en Combrailles*, écrivait Chabrol en 1784 dans son Commentaire de la coutume d'Auvergne. — Il est à remarquer que les cahiers d'Auvergne de 1789 ne parlent nulle part des serfs, peut-être parce que la Combrailles, seule partie de la province qui en eût conservé, était ignorée du plus grand nombre. Ce pays, en effet, placé sous la dépendance administrative du Bourbonnais et sous la dépendance ecclésiastique de l'évêché de Limoges, n'avait que des relations restreintes avec l'Auvergne dont il relevait seulement au point de vue judiciaire. — Si les cahiers de la province furent muets sur ce point, il n'en fut pas de même partout. On trouve en effet dans le cahier du bourg de Charonne près Paris, cahier dressé sous l'inspiration ou avec la collaboration d'un avocat auvergnat d'origine, M. d'Artis de Marcillac, on trouve en faveur de la libération des serfs une réclamation ainsi conçue : « Que tous les droits de main morte, droits de taille, mortaille, borde- » lages et autres servitudes personnelles, qui existent encore..., notam- » ment dans les coutumes d'Auvergne, etc., soient supprimés comme un » reste impur du règne féodal... » (*Archives parlementaires*, tome IV, page 107).

(2) Très anciennement, les *chanoines réguliers*, qu'on appelait aussi *chanoines moines*, parce qu'ils vivaient en communauté, appartenaient à des congrégations d'origines et de fondations différentes, telles que : la congrégation de Saint-Sauveur de Latran, la congrégation de Saint-Ruf, la congrégation de Saint-Antoine de Viennois, la congrégation des Prémontrés, celle de Saint-Jean de Chartres, celle de Saint-Rémi de Reims et bien d'autres. Au concile de Latran en 1139, le pape Innocent II les avait soumis tous à la règle de saint Augustin, règle peu sévère, paraît-il, car un auteur a dit d'elle *que les conseils que l'on y trouve tendent plus à régler les mouvements de l'esprit qu'à châtier le corps.*

Quelques-unes de ces congrégations de chanoines avaient été par la suite converties en chapitres séculiers. — Le chapitre de Saint-Amable de Riom, entr'autres, avait succédé à une communauté de réguliers. — Mais beaucoup d'autres s'étaient longtemps maintenues avec leurs statuts primitifs.

Au XVIIe siècle une réforme importante fut introduite parmi les chanoines réguliers de France par l'initiative d'un prêtre de Luciennes

Le monastère d'Evaux ou d'Evaon, très ancien puisqu'il remontait, dit-on, au delà du IXe siècle, avait le titre de prévôté et comptait : un prieur, un sous-prieur et douze religieux, chanoines réguliers de Saint-Augustin. Il était rattaché à la Congrégation de France depuis 1634, et jouissait dans le pays de possessions donnant un revenu d'environ neuf mille livres, dont deux tiers étaient perçus par les chanoines et un tiers par le prévôt commendataire (1).

A la fin de l'ancien régime, le monastère d'Evaux avait cessé de jouir de son autonomie. Après la mort du dernier titulaire de la prévôté (M. Victor Méliand, aumônier de la reine et évêque d'Alet, décédé à Hyères le 22 septembre 1713), le roi, par un brevet du 31 mars 1714, avait réuni la communauté d'Evaux au chapitre de la Sainte-Chapelle de Riom afin de permettre à ce chapitre, dont les ressources étaient des plus modiques, de faire face aux fondations religieuses qui qui étaient à sa charge. Seulement, par suite de l'opposition persistante des chanoines, par suite aussi de la lenteur des formalités, cette réunion avait dû être longtemps retardée. Quoiqu'ordonnée de nouveau par un second brevet royal du 10 mars 1729, quoiqu'approuvée par une bulle du pape Clément XII, du 12 mars 1731, elle ne put être effectuée qu'après un arrêt du Parlement du 13 avril 1737 et des lettres patentes du roi enregistrées le 10 juillet 1738. Ce ne fut que le 15 août 1738, que MM. Dubreuil, trésorier, et Perrel, chanoine de la Sainte-Chapelle de Riom, vinrent prendre officiellement possession de la prévôté d'Evaux et de toutes ses dépendances (2).

nommé Charles Faure, lequel agissait sous la direction du cardinal de Larochefoucauld, abbé de Sainte-Geneviève. Depuis cette époque (1624), les chanoines qui avaient accepté la réforme ne furent plus désignés que sous le nom de : *chanoines réguliers de la Congrégation de France* ou *de Sainte-Geneviève*.

(1) *Procès verbal de la généralité de Moulins* dressé en 1686 par l'intendant Florent d'Argouges et publié par M. Vayssière, archiviste de l'Allier, Moulins, 1892, 1 volume in-8.

(2) *Archives départementales du Puy-de-Dôme*, fonds de la Sainte-Chapelle de Riom.

En résumé, au début de l'année 1789, tous les habitants sans exception sont de condition libre dans l'Auvergne proprement dite. Il ne reste quelques serfs que sur la frontière septentrionale de la province dans le petit pays de Combrailles (1). Et la plupart de ces serfs, dont les chanoines d'Evaux avaient été pendant des siècles les seigneurs incontestés, dépendent à ce moment du chapitre de la Sainte-Chapelle de Riom.

2. — Paysan propriétaire. — Communautés de cultivateurs

Si, à la veille de la Révolution, les paysans d'Auvergne se targuent de leur condition *d'hommes libres*, ils ne tiennent pas moins, nous l'avons vu, à la qualité de possesseurs du sol, de *propriétaires*. C'est en vue de conserver et d'acquérir des propriétés qu'ils ont travaillé et souffert, qu'ils travaillent et souffrent encore; c'est à cause de leurs propriétés qu'ils présentent des doléances et des revendications. Maints passages de leurs cahiers le constatent.

Mais, s'ils sont en possession d'une portion du territoire, quelle est l'étendue de cette portion eu égard à l'ensemble?

Le voyageur anglais Arthur Young, qui a parcouru la France en tous sens à la fin de l'ancien régime, a écrit d'une façon générale que, dans tout le pays, les paysans possèdent en propre beaucoup de propriétés; et il cite le Quercy, le Languedoc, les Pyrénées, le Béarn, l'Alsace, la Flandre, la Lorraine, etc., comme étant les provinces où ces propriétés morcelées sont les plus nombreuses. Ailleurs il dit : « Le » nombre des petites propriétés est si grand que je penche à » croire qu'elles forment le tiers du royaume » (2).

D'un autre côté, dans l'ouvrage intitulé : *La petite propriété en France avant la révolution*, le professeur russe

(1) Dans la Marche, province limitrophe de la Combrailles, la main morte servile n'existait pas plus que dans l'Auvergne. Voir : Autorde, *Le servage dans la Marche, etc.*

(2) Arthur Young, *Voyages en France en 1787, 1788, 1789*, traduction Lesage, tome II.



Loutchiski affirme, d'après des relevés qu'il a faits dans quelques régions particulières, que les paysans français possédaient environ un tiers des propriétés du royaume.

Si l'on s'en rapportait au cahier de la paroisse de Trémouille Marchal, ce serait aussi dans la même proportion du tiers que les paysans d'Auvergne seraient à ce moment propriétaires du sol. « Les deux tiers des propriétés, dit ce cahier, » les plus belles, les plus considérables et les meilleures... » appartiennent à des seigneurs de la province... » (1); donnant par là à entendre que le tiers restant constitue la part des habitants de la paroisse. Mais, outre que c'est là probablement une évaluation en l'air, sans base positive, on ne saurait raisonner pour toute une province d'après un seul et unique cas, fût-il bien établi.

Ce que l'on peut considérer comme certain, c'est qu'en Auvergne une part très notable de la propriété immobilière appartenait à la population des campagnes, et que cette part s'accroissait d'année en année (2). Dans cette province, comme dans beaucoup d'autres, le paysan ne songeait qu'à augmenter le nombre et l'étendue des héritages qu'il avait reçus de sa famille. « A cette époque, le paysan est encore » épris d'un tel amour pour la terre que tout ce qu'il peut » économiser sur sa faim, les quelques écus qu'il a enterrés » dans quelque cachette profonde se dépensent à acheter le » champ ou le pré que ne peut plus garder le seigneur. Il ne » s'inquiète pas si la terre qu'il acquiert va être chargée et » surchargée d'impôts, grevée de cens et de rentes au profit » du noble vendeur, rançonnée par la dîme. Si ardente est » sa passion qu'il ne raisonne pas; l'instinct est plus fort. » Il achète la terre au risque de devenir son esclave » (3).

Le plus souvent, le paysan d'Auvergne n'achète pas contre

(1) *Les Cahiers des paroisses d'Auvergne*, page 331.

(2) « Beaucoup de terre passe ainsi (*par les ventes moyennant rentes*), » dans les mains du paysan avant les lois ou les décrets de la Révolution » et les effets du code civil. » (*La Basse-Auvergne*, par Henri Doniol. 1 volume in-18. Paris, Hachette 1900, page 157).

(3) A. Rambaud, *Histoire de la civilisation française*, tome II, p. 510.

espèces sonnantes. Outre que cela lui serait peut-être difficile, à cause des gains médiocres qu'il réalise en trafiquant de ses produits, il s'évertue, de crainte que le fisc ne lui suppose une situation prospère et ne le taxe en conséquence, il s'évertue à prendre toutes sortes de précautions pour déguiser le chiffre réel de son avoir et pour faire croire à des ressources minimes et à une solvabilité précaire sinon nulle. Quand il se rend acquéreur d'un fonds de terre, il ne paie jamais comptant, quand il paie, qu'une petite partie du prix ; le surplus est acquitté par le service d'une rente perpétuelle ou viagère payable annuellement, le plus souvent en nature, blé, vin, beurre, volailles ou autres produits.

De ce que beaucoup de propriétés territoriales passent journellement entre les mains des paysans, il ne faudrait cependant pas conclure que les gens de cette classe sont tous à la veille d'être riches ou seulement aisés. Ils ont encore du chemin à parcourir avant d'en arriver là. La boule de neige se forme sans doute et grossit un peu chaque année pour quelques-uns, mais, pour le grand nombre, l'agglomération se fait généralement avec une lenteur extrême. Quoique possédant en propre quelques parcelles de terre et aspirant à en posséder davantage, la plupart des campagnards d'Auvergne sont surtout journaliers ou métayers. Les cultivateurs de ma généralité, écrivait avec quelque exagération, peut-être, l'intendant Montyon, — et ce qui était vrai en 1770 l'était à peu près autant en 1789, — les cultivateurs de ma généralité sont presque tous « des métayers sans possession, sans for- » tune, sans pain, dont le seul bien est dans leurs bras, et » qui, sans ressource, commencent par devenir pour leur » subsistance, les débiteurs du maître au service duquel ils » entrent » (1).

§

D'habitude, l'adjonction de nouveaux héritages à leur patri-

(1) Lettre de M. de Montyon au contrôleur général Terray, du mois d'août 1770. (*Inventaire des Archives départementales du Puy-de-Dôme*, fonds de l'Intendance, n° 925).

moine est, de la part des paysans, un acte tout à fait individuel. Chaque acquéreur achète uniquement pour lui-même. Exceptionnellement cependant, dans bon nombre de paroisses de la région de Thiers, c'est au nom et dans l'intérêt d'un groupe, d'une association, que les achats se font, que la propriété rurale s'accroît aux dépens de celle de la noblesse et de la bourgeoisie.

On a beaucoup parlé à différentes époques des communautés rustiques de l'Auvergne, du Nivernais et du Bourbonnais. Ces communautés, dont plusieurs existent encore actuellement (1), avaient rendu de signalés services à la population des campagnes aux époques où « les vicissitudes de » la Société, la fortune des temps, rendaient périlleux ou » impossible l'essor personnel »; et, grandes ou petites, elles méritent l'éloge qu'on a fait d'elles, à savoir : qu'elles ont été *une des meilleures institutions du passé* (2).

Formées toutes sous l'empire d'un même principe : *L'union fait la force,* en vue de s'entr'aider et de résister aux violences dont le faible se trouvait jadis sans cesse menacé ou atteint, ces agrégations d'individus n'avaient pas toutes la même importance numérique et territoriale, la même activité, le même genre d'occupation. Les unes se composaient de paysans

(1) On cite comme existant encore actuellement à l'état d'association : dans la commune d'Escoutoux, canton de Thiers, les communautés des consorts *Ferriers*, aux Ferriers; des *François*, à Turgon; des *Thuel-Chassaigne*, à Chapet ; — dans la commune de Sainte-Agathe, canton de Courpière, la communauté des *Chassaigne*, au lieu de Pommier; — dans la commune de Thiers, la communauté des consorts *Bonnemoy et Ytournel*, à Belletoux; — dans la commune d'Arconsat, la communauté des *Loubière*, à Monsude; et quelques autres.— Mais, d'après les renseignements recueillis, ces associations ne sont ni bien populeuses (la plus importante compte tout au plus 18 à 19 membres), ni bien prospères. N'étant plus d'ailleurs en harmonie avec les mœurs, ni avec les lois qui nous régissent, elles sont de l'avis général vouées plus ou moins tôt à une disparition totale. « De nos jours encore, dit M. Paul Viollet, on peut » étudier sur place un petit nombre d'anciennes communautés *taisibles* » de propriétaires, qui se perpétuent... *Ces débris se meurent.* » (*Précis de l'histoire du droit Français*, par Paul Viollet, Paris, Larose et Forcel, 1886).

(2) Doniol, *Serfs et Vilains au moyen âge*, Paris, Picard, 1900, chapitre XVII.

couteliers, d'autres de marchands de bestiaux, le plus grand nombre de simples cultivateurs ; mais toutes, avec une vie propre et indépendante, avaient une organisation à peu près uniforme, dont l'activité seule variait, selon le nombre, la résidence, le genre de travail et le caractère dominant de ceux qui la composaient.

Dans ces associations, dans ces sortes de *petites républiques* — le mot est de Legrand d'Aussy (1) — que la Coutume d'Auvergne qualifiait d'associations ou *sociétés universelles* (2), et que l'on retrouve dans d'autres contrées de la France où elles étaient désignées, là sous le nom de *fraternités*, ailleurs sous celui de *coteries* (3), tous les biens sont en commun ; jamais ils ne sont partagés ; tout reste en masse ; personne n'hérite et, ni par mariage, ni par mort, rien ne se divise. Si une fille se marie en dehors, on lui donne une dot en argent. Mais elle renonce à tout ; et ainsi le patrimoine général subsiste entier comme auparavant (4).

Tous les membres, *communs, consorts ou partçonniers,* ainsi qu'on les appelle, ont un droit égal à la jouissance et à la propriété des biens indivis. Il y a égalité entr'eux pour les pertes comme pour les bénéfices. Tous demeurent ensemble, sont nourris ensemble, habillés et entretenus de la même manière et aux dépens du revenu général. Ils se réunissent même aussi pour faire la prière en commun et ne sont plus en quelque sorte, comme le dit Legrand d'Aussy, que les enfants de la maison. Tous ont consenti au sacrifice de leur personnalité. Chacun travaille dans l'intérêt de tous et rapporte à l'association son industrie propre, sous la direction et le commandement d'un *maître, chef de communauté* ou *chef de chanteau* (5), comme le désignent les vieux jurisconsultes.

(1) Legrand d'Aussy, *Voyages en Auvergne*, tome I, pages 455 et 475. — Ailleurs il les qualifie de *républiques de parents* (page 488).

(2) Chabrol, *Coutume d'Auvergne*, tome II, page 499.

(3) Bonnemère, *Histoire des paysans*, tome II.

(4) *Legrand d'Aussy*, tome I, page 479.

(5) *Chef de chanteau* est l'équivalent de chef de famille. — *Chanteau*,

« Avec une autorité presque absolue pour l'administration » générale, le *Maître* (élu à vie par tous les consorts âgés de » vingt ans) en avait une sans limites pour désigner le tra- » vail, la vie intérieure même. En cela il était père, il agis- » sait dans la plénitude de l'ancienne puissance paternelle, il » achetait ou prenait en location les terres, vendait les ré- » coltes, distribuait la culture; aussi bien il décidait, pres- » crivait presque les mariages, consultant les affections, mais » souvent aussi les seules convenances ou les intérêts de la » communauté (1). »

A côté du *Maître*, une *Maîtresse*, qui ne pouvait être ni sa femme, ni sa mère, ni sa sœur, ni sa fille, dirigeait dans l'intérieur de la communauté les travaux de la compétence particulière des femmes: soins des enfants, cuisine, soins de la basse-cour, du laitage, entretien du linge, des vête- ments, etc.

C'est grâce à ces associations, imitées des groupements primitifs de classe, de tribus, etc., ou formées à l'exemple des corporations religieuses, c'est grâce à l'indivision familiale sur laquelle elles reposaient, grâce à la communauté des in- térêts du travail qui en était la règle, grâce à l'accumulation des économies et des profits résultant de la vie collective, sous le même toit, à la même table, que les gens de la campagne assujettis au servage étaient arrivés à alléger leurs souf-

c'est, d'après le dictionnaire de l'Académie, un quartier ou morceau de pain. En Auvergne, on appelle encore ainsi ce qui reste du pain entamé. Mais autrefois, dans cette province, ce nom servait à désigner exclusi- vement le pain entier, la *tourte* destinée à la nourriture de toute la famille. D'après l'article 475 de la Coutume d'Auvergne, pour qu'une communauté d'emphytéotes ou de lignagers fût réellement dissoute, il ne suffisait pas que chacun des membres eût quitté la demeure commune et pris une habitation séparée, il fallait un partage formel, ou tout au moins un com- mencement de partage indiqué par le *partement du chanteau*. Le vieux jurisconsulte auvergnat, Masuer, dit que *le chanteau part le vilain*, c'est- à-dire que des gens vivant en communauté sont réputés devis et séparés quand ils ont partagé leur pain et qu'ils ont chacun un *chanteau* sé- paré. (Voir : CHABROL, *Coutumes d'Auvergne*, tome III, page 515).

(1) *La Basse-Auvergne*, par Henri Doniol, page 172. — Dans certaines communautés, paraît-il, il arrivait que le *Maître* déléguait à un *Sous-Maître* la surveillance et la direction des travaux des champs.

frances et à obtenir des conditions meilleures que celles laissées aux serfs vivant hors de toute communauté (1). C'est au moyen de ces conditions qu'ils étaient parvenus à se dégager complètement des obligations serviles et à se hausser à l'état d'hommes libres.

Après l'abolition du servage, lorsqu'il n'y eut plus en France, à peu d'exceptions près, que des censitaires libres, les associations ou communautés indivises s'étaient constituées en dehors de l'ingérence des seigneurs. Les avantages indéniables qu'elles ne cessaient de procurer à leurs adhérents et que tout le monde avait pu constater, assuraient et consolidaient leur existence. On ne leur cherchait pas de certificat authentique d'origine. Elles étaient censées exister *tacitement* sans acte constitutif, par le simple fait de la vie commune durant un délai plus ou moins long. On les appelait dans ce cas *sociétés tacites* ou *taisibles*. Plus tard, cependant, il fut admis par la jurisprudence que, pour établir une association quelconque, une convention écrite était nécessaire ; et jusqu'en 1789, des contrats passés devant notaire vinrent constituer de nouveaux états d'indivision ou en renouveler d'anciens (2).

Dans les contrats qui unissaient les membres de ces associations, la principale clause, la clause essentielle, était

(1) Dans leur propre intérêt, les seigneurs maîtres du sol s'étaient toujours empressés, à l'origine, de favoriser la formation des communautés rurales qui, en associant et additionnant des ressources isolées, en groupant et en dressant vers un but commun des bras et des efforts individuels, assuraient, avec une meilleure culture, un meilleur rendement des terres débitrices de cens et de rentes et une plus grande garantie de solvabilité.

C'est pour cela que, dans les actes de concession féodale, était insérée une clause imposant l'association aux serfs concessionnaires. Au moyen de cette clause, en effet, il leur était loisible de transmettre leur part à leurs enfants et collatéraux vivant en commun avec eux et mangeant au même chanteau, mais à ceux-là seulement. En cas de transmission à un étranger, ou en cas de cessation de la vie en commun, les biens concédés devaient faire retour au seigneur.

(2) Il y a même eu de ces contrats d'associations indivises renouvelés depuis l'établissement du code civil. M. Doniol a cité un acte du 27 octobre 1813, qui faisait revivre une association contractée en l'année 1773.

généralement conçue en ces termes : « Lesquels, de gré et
» bonne volonté, se sont associés, abutinés (1) et accomu-
» nautés en tous biens meubles et immeubles présents et à
» venir, pour iceux être en commun et partagés par têtes et
» portions égales, y compris les droits de leurs femmes avec
» pacte de succéder; et sera ladite association ambulatoire du
» premier au dernier, etc. » (2). Ce qui veut dire que les droits des associés passeront à leurs enfants et de ceux-ci aux descendants d'eux, et que la société ne sera pas interrompue par la mort de l'un des contractants.

A une époque reculée, dans plusieurs régions de l'Auvergne, principalement dans celles constituant aujourd'hui les cantons de Thiers, Saint-Rémy, Châteldon, Maringues, Lezoux, Courpière, Saint-Dier, Ambert, Arlanc, etc., l'indivision avait été le mode de ménage le plus répandu parmi les populations rurales (3). Elle avait donné à la personne des anciens serfs et des anciens vilains, comme le dit M. Doniol, le plus efficace moyen de se protéger et de grandir.

(1) Que signifie exactement le mot *abutiner*? Est-ce l'action de réunir en une seule masse les propriétés, le mobilier, les vêtements, en un mot tout le *butin* (le mot a cours encore maintenant dans nos campagnes), tout l'avoir de chaque contractant? Ou bien n'est-ce qu'une corruption ou un synonyme du mot *abuter*, mettre bout à bout, rapprocher et rassembler les biens et les intérêts de personnes différentes?...

(2) Acte du 18 juin 1748, rappelé dans un mémoire sur procès d'octobre 1812, *signé* Vissac, avocat à Riom (58 pages in-4° de l'imprimerie Thibaud à Riom), et dans un autre mémoire de novembre 1812, *signé* Allemand, avocat (45 pages in-4° de l'imprimerie Thibaud). — Acte du 23 novembre 1773, analysé par M. Doniol, dans un article intitulé : « Actes » de constitution des familles rurales en communauté. » (*Mémoires de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Clermont-Ferrand*, année 1864, page 251).

(3) L'indivision et la propriété collective des biens, soit par clans et tribus, soit par familles, se retrouvent, paraît-il, à l'origine de l'histoire de tous les peuples de l'ancien monde. Aujourd'hui encore on rencontre non seulement en Auvergne et dans quelques autres parties de la France, mais dans d'autres contrées de l'Europe et de l'Asie, quelques spécimens de familles restant groupées autour d'un chef et vivant en commun sous sa direction. Ainsi, en Croatie il y a les *Zadrugas* et en Serbie les *Inokostinas*. (Sur les *Zadrugas*, voir dans la *Revue des Deux Mondes*, du 15 juin 1885, un article de M. de Laveleye intitulé : *En deçà et au delà du Danube*).

Puis, avec le temps, ces ménages indivis, ces *compagnies enconvenanciées*, comme les appelait Beaumanoir, qui comprenaient non seulement les parents et leurs descendants directs, mais aussi parfois des familles simplement alliées ou même étrangères, étaient allées en s'éteignant peu à peu, à mesure que par les profits « successifs et par les progrès du droit, le » personnel rural se sentit plus fort et éprouva davantage » l'ambition de vivre et de travailler en propre » (1), et le désir d'obtenir le plein et entier usage de la chose acquise par son travail, c'est-à-dire la propriété complètement personnelle. Aussi leur nombre était-il déjà bien réduit en 1789.

A cette date, c'est dans les environs de Thiers, de Vollore et de Lezoux que fonctionnaient le plus grand nombre des associations survivantes. « De Lezoux à la Dore, en tirant » vers le confluent de cette rivière, dit M. Doniol, il n'y a » peut-être pas une famille de paysans dont les titres de pro» priété ne remontent à l'une d'elles » (2). Dans les régions de Saint-Dier, d'Ambert, d'Arlanc, etc. (3), il n'y en avait

(1) Doniol, *Serfs et Vilains au moyen âge*, page 218.

(2) Doniol, *La Basse-Auvergne*. — Dans ces régions, outre les terriers et les actes relatifs à *des consorts* ou *communs en biens*, d'autres indications révèlent l'existence de nombreuses communautés ayant jadis fonctionné. Ainsi, « la majeure partie des villages, mas, hameaux dési» gnés sur les cartes par des noms précédés de l'article *les*... représentent » des associations disparues. » (Doniol, *Serfs et Vilains*, page 220). Tels sont par exemple, dans la paroisse de Thiers : *Les Astiers*, *les Belins*, *les Bérauds*, *les Joannis*, etc. Tels sont encore : *les Modaneaux*, paroisse d'Orléat, et *les Bourriers*, paroisse de Dorat, près Chamouzel, dont fait mention un terrier des cens de Bulhon en date de l'année 1686. — De même, il est à croire que plusieurs des hameaux et villages dont le nom commence par la préposition *chez* ont été le siège de ménages ou associations agricoles. Ainsi, les hameaux de *chez Terme*, *chez Pinon*, dans la paroisse de Thiers ; *chez Turgon*, *chez Gouson*, paroisse d'Escoutoux ; *chez Néron*, *chez Muzard*, paroisse de Saint-Rémy, etc. — Enfin, d'après M. Bonnemère (*Histoire des paysans*, tome II, page 487), les noms de *Celle*, *Selle*, *Celette*, *Chelles*, portés par un grand nombre de localités, témoigneraient aussi de l'existence de communautés villageoises, religieuses ou laïques. Est-ce vrai ? En tous cas, dans la Basse-Auvergne on trouve deux chefs-lieux de commune du nom de *Celle* et *Celles*, sans compter plusieurs hameaux appelés *Chelles*.

(3) Dans la région d'Arlanc, il y avait jadis les communautés des Pou-

plus du tout. Dans la région de Thiers, on en pouvait citer encore, notamment à Celles, à Arconsat, à Noalhat, près de Châteldon où l'on signalait en 1775 *une communauté de paysans* des plus charitables (1); à Escoutoux où vivaient les *Ferriers*, aux Ferrières, les *François* au lieu de Turgon, et autres. Près de Vollore on remarquait les *Bourgade* au hameau de la Dardie; les *Dunaud* non loin de la montagne appelée Grun de Chignore; les *Magnol*, les *Planat*, les *Chassaigne*, etc. Aux environs de Lezoux, c'étaient des *Ravel*, des *Courty* à chez Courty, des *Mignot* et des *Mosnérias* près de Peschadoire, etc. Dans la paroisse de Thiers, les communautés rurales étaient plus nombreuses. On y trouvait les *Péricoux* et les *Guesle* (2); les *Terme* au lieu de chez Terme; les *Taranteix* et les *Anglade* au village de La Goute; les *Itournel* et les *Pradel*, laboureurs et vignerons au village de Barutel (3); les *Bonnemoy* au lieu de Billetout; les *Guittard-Pinon*, au lieu de chez Pinon ou la côte Pinon, etc.

Toutes ces communautés vivaient « non seulement séparées » des autres habitants, mais isolées entre elles, quoique » toutes eussent à peu près les mêmes mœurs, le même ré» gime et les mêmes lois » (4).

La communauté des Guittard-Pinon est celle qui est la plus connue, celle qui par le nombre de ses membres, par l'impor-

chon, des Battis, des Clément, des Morandon, des Garnier (DONIOL, *La Basse-Auvergne*, page 169). Mais elles étaient dissoutes depuis très longtemps.

(1) La paroisse de Noalhat n'avait rien pour les pauvres « sans le se» cours d'une ancienne communauté de paysans qui, malgré la misère » des temps, la cherté des blés qu'ils ont été obligés d'acheter et les char» ges considérables qu'ils paient à l'État, n'a jamais cessé de fournir des » secours aux pauvres. » (Réponse faite par le curé de Noalhat à l'enquête ouverte en 1775 par l'Evêque de Clermont. (*Archives départementales du Puy-de-Dôme*, fonds de l'Intendance, n° 931).

(2) Cités, sans plus d'indications, par Dulaure dans sa *Description de l'Auvergne*.

(3) En 1764, ils avaient demandé à l'intendant une cote d'office, sous prétexte qu'ils étaient aussi nombreux que les Guittard-Pinon. (*Archives départementales du Puy-de-Dôme*, fonds de l'Intendance, n° 3518).

(4) *Legrand d'Aussy*, tome I, page 494.

tance de ses possessions territoriales et par la continuité de ses habitudes charitables avait le plus attiré l'attention publique (1). Composée, à l'origine, de membres d'une famille Pinon, elle était très ancienne (une charte du prieuré de Sauxillanges la fait, paraît-il, remonter au delà du IXe siècle). Sur la fin du XVIe siècle, elle fut sur le point de s'éteindre par défaut d'enfants mâles. Mais au dire de Dulaure, « un nommé » Guittard y entra (comme gendre probablement), en prit le » nom et la régénéra. »

Grâce à une bonne administration ininterrompue elle était arrivée à une situation des plus florissantes qui atteignit son apogée dans les dernières années du XVIIe siècle. A partir de cette époque elle se mit à décliner et à décroître et, soit par le fait de l'augmentation incessante des impôts (2), soit par suite d'incapacité et de négligence dans la gestion des affaires communes, soit par défaut d'entente entre les associés (3), soit

(1) A plusieurs reprises, les intendants s'y étaient intéressés. L'un d'eux même, M. de Chazerat, qui les visita souvent, avait obtenu du gouvernement une distinction honorifique pour le maître des Pinons. (*Legrand d'Aussy*, tome I, p. 493). — Différents publicistes s'en étaient occupés, notamment Voltaire dans son *Dictionnaire philosophique*; l'abbé Rozier, dans son *Dictionnaire d'agriculture*, et un des collaborateurs du *Journal economique* de 1755. En 1788, Legrand d'Aussy leur consacra une de ses lettres sur l'Auvergne, et Delaure en fit l'éloge dans sa *Description de l'Auvergne*. — De nos jours, il en a été question dans bon nombre d'ouvrages. Citons entr'autres : Dareste, *Histoire des classes agricoles;* Doniol, *L'ancienne Auvergne*, chapitre IV (réimprimé à part sous le titre de *La Basse-Auvergne);* Petit-Montséjour, *Notice sur les communautés villageoises de l'arrondissement de Thiers;* Doniol, *Histoire des classes rurales;* Doniol, *Serfs et Vilains au moyen âge;* Gasquet, *Précis des institutions politiques et sociales de l'ancienne France;* Marcel Nicolle, *Les communautés de laboureurs dans l'ancien régime*, etc.

(2) Le chiffre de l'impôt des Pinons, qui était de 290 livres en 1708, s'était élevé progressivement jusqu'à 1817 livres en 1751. (*Archives départementales*, fonds de l'Intendance, liasse n° 3453).

(3) « Cette communauté, avec beaucoup de bien, ne vit pas commo» dément, écrivait en 1752 le subdélégué de Thiers. Leurs héritages ne » sont pas cultivés avec cette attention qu'ont d'autres communautés » moins riches et moins nombreuses. Il y a très peu d'émulation parce que » les maîtres ou chefs sont sans talents et qu'ils s'en rapportent trop aux » subalternes qui sont des valets à leurs gages. Et enfin il s'y fait une » dissipation extraordinaire de denrées par le défaut de subordination des

enfin à raison de l'accroissement du nombre des célibataires et du peu de fécondité de mariages contractés presque tous entre proches parents, elle tombe peu à peu dans une complète décadence.

En 1751, s'il faut en croire une requête en diminution d'impôts présentée à l'intendant par Annet Guittard-Pinon, *chef et maître de la maison et communauté de ce même nom*, l'association comprenait encore « cinq familles vivant ensemble au » nombre d'environ quarante personnes hommes et femmes. » et quinze valets ou servantes régis et gouvernés les uns et » les autres par un seul maître et une maîtresse » (1). Mais ce nombre ne tarda pas à diminuer.

En 1772, à propos d'une nouvelle demande en décharge de taille formulée par les Pinons, le subdélégué de Thiers écrivait : La société des Guittard-Pinon est fort réduite depuis 25 ans « par les décès des anciens et la ridicule fantaisie de » la plupart des modernes de vivre célibataires. Ils sont obli» gés de faire cultiver par mains étrangères et à colonage » ce qu'ils faisaient eux-mêmes. L'hospitalité y a toujours été » exercée malgré la dureté des temps et la cherté des denrées; » mais ils n'auraient pas pu y suffire si les défenses de la » mendicité n'eussent diminué des trois quarts le nombre des » mendiants. »

Au mois de juillet 1788, au dire de Legrand d'Aussy (2), les consorts Pinon ne comptaient plus que quatre ménages, soit en tout dix-neuf personnes, tant hommes que femmes et

» femmes et des enfants qui s'approprient ce qu'ils peuvent attraper et le » tournent à leur profit... » Et il entrevoyait une décadence prochaine causée *par le manque d'union et d'intelligence*. « Il y règne cependant, » ajoutait-il, une correspondance admirable et qui fut toujours soutenue » pour la réception des pauvres qui y fourmillent journellement, et qui, » outre l'hospitalité, y sont nourris et souvent habillés. Aussi sont-ils eux» mêmes aux expédients pour les besoins de leur maison. C'est cette » vertu si rare et si bien exercée chez eux qui doit exciter la générosité de » M. l'Intendant. » (*Archives départementales du Puy-de-Dôme*, fonds de l'Intendance, n° 3466).

(1) *Archives départementales du Puy-de-Dôme*, série C, liasse 3453.

(2) *Legrand d'Aussy*, tome I, page 475.

enfants, et se faisaient aider dans leur exploitation par treize domestiques.

L'application des lois révolutionnaires et du code civil (1) ne pouvait que hâter l'époque de la dissolution totale. L'association des Guittard-Pinon complètement désorganisée fut définitivement liquidée en 1819. A ce moment « on estime à six » cent mille francs la valeur des biens. Ils furent partagés » entre dix familles qui, par suite de longs débats judiciaires, » devinrent aussi ennemies entre elles, dans le hameau de » l'ancienne fraternité, qu'elles avaient été unies jadis » (2).

3. — Paysan citoyen. — Droits politiques. — Idées politiques

D'après le règlement fait par le roi, le 8 juillet 1787, pour l'application de l'édit portant création d'assemblées provinciales, il devait y avoir pour administrer l'Auvergne trois espèces d'assemblées, *élémentaires les unes des autres* : 1° Dans chaque paroisse une *assemblée municipale*, — on dirait maintenant un conseil municipal, — composée du seigneur, du curé et, suivant la population, de trois, six ou neuf membres, âgés de 25 ans et payant au moins trente livres d'impositions foncières ou personnelles, plus un syndic chargé de l'exécution des dispositions prises. L'assemblée devait être présidée par le seigneur ou à son défaut par le syndic; — 2° dans chacune des sept élections de la province, une *assemblée d'élection* ou *de département*, destinée à servir de *lien de correspondance* entre les assemblées municipales et l'assemblée provinciale. Les membres de cette assemblée devaient être pris dans le personnel des assemblées municipales; — et 3° dans le chef-lieu de la province, une *assemblée*

(1) Ce sont surtout les articles 815 et 1837 qui portèrent coup aux communautés rurales, le premier en décidant que « nul ne peut être contraint » à demeurer dans l'indivision et que le partage peut toujours être pro- » voqué nonobstant prohibitions et contraventions contraires »; et le second en interdisant aux sociétés de devenir propriétaires de biens à venir par *succession*, *donation ou legs*, et en ne leur permettant que la simple jouissance de ces biens.

(2) Doniol, *La Basse-Auvergne*, page 181.

provinciale, composée de quarante-huit membres, moitié de la noblesse et du clergé, moitié du tiers état, lesquels, sauf pour la première formation, devaient être élus par les assemblées d'élection. L'assemblée provinciale et les assemblées d'élection avaient chacune un bureau ou commission intermédiaire permanent à qui était confié le soin de faire exécuter et de préparer les décisions prises et à prendre.

Le règlement royal instituait de plus deux autres sortes d'assemblées, — on pourrait dire plutôt *collèges*, — uniquement destinées à pourvoir au recrutement, ou, selon le terme alors usité, à la *régénération* des membres des assemblées municipales ou d'élection. Ces assemblées, aux attributions purement électorales, étaient : 1° *L'assemblée paroissiale*, chargée d'élire le syndic et les membres de l'assemblée municipale. Cette assemblée composée elle-même de tous les habitants de la paroisse payant au moins dix livres de contribution foncière ou personnelle (1), ne devait, une fois le roulement établi, se réunir qu'une fois par an, le premier dimanche d'octobre. Elle était présidée par le syndic. Le seigneur et le curé n'avaient pas le droit d'y assister ; — et 2° l'*assemblée d'arrondissement*, c'est-à-dire l'assemblée représentative d'un des quatre ou cinq districts ou arrondissements entre lesquels était fractionnée chaque élection. Cette assemblée comprenait le seigneur, le curé et le syndic de chacune des paroisses de l'arrondissement, plus deux députés désignés par chaque assemblée paroissiale parmi les membres de l'assemblée municipale. L'assemblée d'arrondissement, qui devait être présidée par le seigneur ecclésiastique ou laïque appelé à siéger le premier, avait mission de choisir dans son sein les membres des assemblées d'élection, avec recommandation de prendre les membres du tiers état moitié dans les villes et moitié dans les paroisses de campagnes.

(1) Aux termes de l'article 2, de l'ordonnance rendue par l'intendant le 4 août 1787, « les consuls et collecteurs étaient tenus, à peine de 50 livres » d'amende, d'assister à l'assemblée paroissiale et d'y apporter leurs rôles » de tailles et de vingtièmes, à l'effet de vérifier si les votants paient le » montant des impositions qui leur donnent voix délibérative. »

En vertu de cette législation, chaque paysan payant dix livres d'impôt, et payant même parfois moins de dix livres (1), participait donc directement à la nomination du corps municipal de sa paroisse et indirectement à la nomination des membres de l'assemblée provinciale recrutés dans les assemblées d'élection. Il avait ainsi sa place dans l'organisation nationale et n'était pas tenu à l'écart des autres citoyens.

Ce n'est pas qu'antérieurement aux édits de 1787 les habitants des campagnes fussent absolument étrangers à la gestion de leurs affaires communes.

On sait que, soit par les chartes d'affranchissement émanées des seigneurs, soit en vertu d'édits royaux, ils jouissaient depuis de longues années de certains droits civiques, tels que le droit de se réunir en assemblées générales pour délibérer ensemble sur leurs intérêts communs, tels que le droit de nommer les gardes des récoltes, messiers ou gastiers, les consuls ou collecteurs de tailles, les maîtres d'école, etc. ; et le droit d'élire les syndics chargés de présider aux assemblées.

L'usage des assemblées générales s'était perpétué dans beaucoup de villages d'Auvergne et cela depuis les temps lointains du moyen âge. Ces assemblées, d'aspect sinon d'essence démocratique, et qui procédaient, comme on l'a dit, *du génie populaire de nos anciens* (2), s'étaient créées tout d'abord naturellement, spontanément, par la force des choses, sans qu'il eût été besoin de lois ou de décisions spéciales. Elles avaient ensuite été régies et réglementées par les seigneurs, puis par le pouvoir royal, de telle façon que, dès avant

(1) Il arriva que dans des régions pauvres on fut dans la nécessité d'admettre parmi les votants des assemblées paroissiales des gens ne payant pas dix livres d'impôt, et de faire entrer dans le corps municipal des contribuables dont la cote ne s'élevait pas à trente livres, ainsi que le voulait le règlement. Ainsi, à Lachamps, l'assemblée s'excusa d'avoir contrevenu aux ordres du roi, pour la raison « qu'aucun des habitants de cette » paroisse ne paie 30 livres de taille personnelle et qu'il n'y en a que deux » qui en paient au-dessus de 10 livres ou 20 livres. » (*Archives départementales*, fonds de l'Intendance, n° 1809).

(2) Tocqueville, *L'Ancien régime et la Révolution*, page 91.

l'époque de la coutume, elles ne pouvaient se réunir que de l'agrément des autorités (1), et que les décisions prises par les habitants n'étaient considérées comme exécutoires qu'après une approbation supérieure.

Quoiqu'elles n'eussent pas d'attributions nettement et officiellement définies, on peut dire cependant qu'elles s'occupaient de tout ce qui de près ou de loin pouvait intéresser la communauté, et que tous les actes d'administration locale s'accomplissaient ou se préparaient par leur intermédiaire (2).

Dans les derniers temps de la monarchie, ces assemblées générales étaient tombées en désuétude en bien des paroisses. Là où elles subsistaient encore, elles n'étaient souvent *générales* que de nom. Pour éviter que l'assistance d'une multitude grossière ne fût une cause de cabales et de tumulte et

(1) La *Coutume d'Auvergne* s'exprime ainsi : « Les habitants d'aucune » justice qui n'ont corps commun ni consulat, ne se peuvent assembler pour » leurs affaires communes sans demander licence à leur seigneur justicier » ou aux officiers du lieu dont ils sont sujets sur peine d'amende... » Toutefois cette défense ne s'appliquait qu'à la Basse-Auvergne, car « en » Haut pays, dit la *Coutume*, les habitants se peuvent assembler sans auto» rité de justice, pour faire *luminiers ou jurés*, qui ont l'administration » commune des lieux, villages ou paroisses du pays. » (CHABROL, *Commentaire sur la Coutume d'Auvergne*, tome I, pages 54 et 59).

Si, cependant, le seigneur refusait sa permission et que la demande fût légitime et raisonnable, les habitants pouvaient passer outre. La *Coutume* prévoyait le cas. « La licence par les habitants requise, dit-elle, en dé» clarant le cas pour lequel ils veulent s'assembler, si leur est refusé, se » pourront assembler nonobstant ledit refus, pourvu que, sous couleur de » ladite assemblée, ils ne traitent chose qui ne soit licite et honnête. » (*Ibid.* page 58).

(2) Les assemblées générales des paroisses se réunissaient le dimanche ou un jour férié, sur la convocation du syndic, le plus souvent devant la porte ou sous le porche de l'église, ou encore sous les arbres du cimetière, mais d'autres fois soit dans la halle ou dans la maison d'école, s'il en existait, soit dans l'auditoire du juge, dans une salle de confrérie ou dans une des pièces inoccupées du château. Procès verbal de leurs délibérations était ensuite dressé, tantôt par le juge du lieu ou son greffier, tantôt par un notaire requis à cet effet ou tout simplement par le maître d'école ou même par un des assistants. Puis ce procès verbal était soumis à l'intendant qui, selon son bon plaisir, donnait ou refusait l'homologation.— (BABEAU, *Le village sous l'ancien régime*, page 35. — TOCQUEVILLE, *L'ancien régime et la Révolution*, page 99).

n'empêchat *de régler les affaires de la commune avec équité*, on les composait parfois d'une quantité déterminée de notables, *de la majeure et de la plus saine partie des habitants*, comme disait une délibération, ou selon les termes d'une autre, d'un certain nombre d'habitants choisi *parmi les plus principaux et les plus éclairés* (1).

Beaucoup de gens d'ailleurs s'en désintéressaient. Les convocations étant faites fort irrégulièrement, sans avis ni renseignements préalables, les mieux intentionnés se dispensaient d'y répondre, ne voulant prendre aucune part à des discussions auxquelles rien ne les avait préparés, ni s'associer à des délibérations qui, n'étant que consultatives, ne semblaient pouvoir aboutir à aucun résultat utile.

En somme, lorsque parut l'édit de 1787, les assemblées générales, formellement interdites dans les villes, fonctionnaient encore dans une partie des paroisses ou communautés, *mais si mal et si peu que personne ne les considérait comme un rouage d'administration sérieux* (2), et qu'il leur était impossible d'exercer une action efficace sur la direction des affaires locales (3).

En face de la nouvelle organisation administrative instituée en 1787 dans les provinces, l'impression première des campagnes fut la méfiance. Le paysan avait été si souvent dupé ou berné, il avait subi tant de déceptions, il avait vu les promesses les plus formelles et les plus solennelles si fréquem-

(1) Délibération de la paroisse de Malintrat. (*Inventaire des Archives départementales du Puy-de-Dôme*, liasse 2392).

(2) Cherest, *La chute de l'ancien régime*, tome I, page 426. — Il y avait cependant des exceptions. Ainsi, en 1774, après avoir constaté que la communauté de Cebazat était exclusivement composée de laboureurs et de vignerons, l'intendant reconnaissait qu'elle était assez bien administrée. (*Inventaire des Archives départementales*, liasse n° 2069).

(3) « Cette assemblée démocratique de la paroisse, dit M. de Tocqueville, » pouvait bien exprimer des vœux ; mais elle n'avait pas plus le droit de » faire sa volonté que le conseil municipal de la ville. » (*L'ancien régime et la Révolution*, page 99). — Elle n'avait même pas conservé le droit d'élire les syndics ou les consuls. C'étaient les intendants qui, peu à peu, avaient fini par s'attribuer le droit de choisir eux-mêmes. (Cherest, *Chute de l'ancien régime*, tome I, page 427).

ment oubliées et méconnues; il avait enfin été témoin et victime de tant de mensonges, qu'il était devenu passablement sceptique et incrédule, et que l'annonce de lettres patentes et d'édits royaux destinés soi-disant à améliorer le sort du peuple n'éveilla chez lui aucun sentiment de gratitude. Au contraire.

L'institution de plusieurs assemblées, ayant toutes mission de s'occuper des impôts, lui parut une mesure dangereuse, pleine de chausse-trapes derrière lesquelles il entrevoyait des probabilités de surcharges. Encore de *nouvelles mangeries*, ne put-il s'empêcher de penser, en Auvergne, comme dans l'Orléanais, comme dans le Berry, comme dans la plupart des provinces (1). Et, lorsqu'il sut qu'au lieu d'un intendant et d'un subdélégué, il aurait au-dessus de lui, pour prononcer sur ses réclamations et donner des ordres, quarante-huit membres de l'assemblée provinciale et vingt membres de l'assemblée d'élection, *trop de maîtres* (2), ne put-il s'empêcher de s'écrier, c'est-à-dire trop d'inventions fiscales à redouter, trop d'appétits à satisfaire, trop de dignitaires à rémunérer, en un mot trop d'augmentations à subir sur les contributions.

Cependant, comme il ne pouvait être question de résister à la volonté royale, les habitants des paroisses durent s'assembler, conformément à l'ordonnance de l'intendant d'Auvergne du 4 août 1787, pour procéder à l'élection des syndics et des membres des assemblées municipales. Mais ce fut surtout lorsqu'ils virent les assemblées d'élection sur le point de se

(1) « Au seul nom des nouvelles assemblées, dit en 1787 la commission » provinciale de l'Orléanais, nous avons entendu un pauvre laboureur » s'écrier : Hé quoi! encore de nouvelles mangeries! (TAINE, *L'ancien » régime*, page 496).

(2) « Il est certain, écrivait à l'intendant le 4 novembre 1787, M. de » Vixouse, subdélégué d'Aurillac, il est certain que les paroisses ont en » général beaucoup répugné en ce pays à ce nouveau régime (des assem- » blées provinciales); les paysans ont craint de n'y rien gagner, de payer » davantage, d'avoir *trop de maîtres*, pour me servir de leur expression, » ou *trop de têtes*, de voir une nouvelle division de la taille par un nou- » veau tarif, qu'ils redoutent tant par les frais qu'il coûtera que par l'iné- » galité que le caprice et l'ignorance des experts entraînera, quelques pré- » cautions qu'on prenne à cet égard... » (*Archives départementales du Puy-de-Dôme*, fonds de l'Intendance, liasse n° 1803).

constituer que les paysans se décidèrent à exécuter les ordres du roi. Jusque-là, tout en se défiant de la nouvelle organisation, beaucoup avaient cru qu'il n'y avait là qu'un projet en l'air lequel n'aurait d'effet que sur le papier.

Une fois le parti pris, il se manifesta parmi eux un certain empressement. Sur quelques points même l'entrain fut assez vif pour inquiéter les subdélégués. « Le bien qui résultera de
» ces municipalités et assemblées est encore ignoré, écrivait
» celui de Saint-Flour, M. Spy des Ternes, le 31 octobre 1787.
» Elles jettent par provision une terrible combustion dans les
» paroisses et paraissent nuire à la tranquillité des cam-
» pagnes. » Sans se soucier des règlements, chaque petit centre voulut avoir son assemblée et se donner un corps municipal. On en installa non seulement dans les paroisses, mais même dans les villages et hameaux où il n'existait pas de paroisse et qui n'étaient que le chef-lieu d'une de ces petites subdivisions financières appelées *collectes*, autrement dit dans les *quartiers* ou portions de paroisse formant le ressort particulier d'un des *collecteurs* chargés du recouvrement des impôts (1). Certaines paroisses comptèrent ainsi jusqu'à trois ou quatre corps municipaux, ce qui ne laisse pas d'embarrasser l'intendant et les membres de l'administration provinciale (2).

Les paysans étaient en général si peu instruits et si peu préparés à remplir un rôle actif quelconque que, malgré leur désir de suivre de près eux-mêmes la répartition des impôts et la gestion de leurs affaires communes, ils se virent souvent dans la nécessité de faire entrer dans le corps municipal plus

(1) « La véritable cause de cette division de collectes dans une paroisse
» est presque partout la même. Elle dérive de la trop grande étendue de
» la paroisse et de la nécessité qu'il y a eu, pour la facilité du recou-
» vrement, de diviser le rôle en plusieurs cahiers. » (*Procès verbal de l'assemblée d'élection de Clermont*, page 142).

(2) Les assemblées d'élection, considérant avec raison comme un abus cette multiplicité d'assemblées soi-disant municipales, réclamèrent à plusieurs reprises la réunion à la municipalité de la paroisse des municipalités des collectes non paroisses. (*Ibid.*, pages 143 et 146).

de bourgeois que de laboureurs et que parfois même leur choix se porta sur des nobles et des ecclésiastiques (1).

L'exercice des droits civiques qui était concédé ou restitué aux habitants des campagnes par la nouvelle législation, commença donc dès le mois d'août 1787, époque où furent convoquées une première fois les assemblées de paroisse (2). Il ne devait toutefois produire tout son effet qu'à partir de l'année 1791. C'est à ce moment seulement que devait s'effectuer le renouvellement par voie d'élection des membres de l'assemblée provinciale et de ceux des assemblées de département ou d'élection (3).

Mais le nombre des gens ainsi admis à participer aux affaires publiques était loin encore de représenter l'universalité de la population. Ce fut le règlement royal du 24 janvier 1789 qui, en appelant à prendre part à la rédaction des cahiers et à la nomination des députés non seulement les habitants payant dix livres d'impôt, mais tous les habitants (4), nés français ou naturalisés âgés de 25 ans, domiciliés et compris au rôle des impositions, conféra réellement à la grande majorité des paysans les droits de citoyen.

(1) *Inventaire des Archives départementales du Puy-de-Dôme*, liasses 1803, 1804 et suivantes.

(2) Aux termes de l'ordonnance de l'intendant du 4 août, les assemblées paroissiales devaient avoir lieu le second dimanche d'août ou bien le premier dimanche après la réception de l'ordonnance. Mais il n'en fut pas ainsi dans la pratique. Ces assemblées ne se réunirent pas partout à la date indiquée. Quelques-unes ne furent tenues que dans le mois d'octobre. Il y eut même des villages comme Marcenat, comme les Bains du Mont-Dore, où, pour des motifs inconnus, il ne fut pas possible d'amener les habitants à s'assembler et à délibérer à un moment quelconque.

(3) *Règlement fait par le roi sur la formation et la composition des assemblées, qui auront lieu dans la province d'Auvergne, en vertu de l'édit portant création des assemblées provinciales, du 8 juillet 1787*, 2e partie, articles X et XI.

(4) « Le roi... a voulu que ses sujets fussent *tous* appelés à concourir » aux élections des députés qui doivent former cette grande et solennelle » assemblée (des Etats Généraux). Sa Majesté a désiré que des extrémités » de son royaume et des habitations les moins connues chacun fût assuré » de faire parvenir jusqu'à elle ses vœux et ses réclamations. » (*Préambule du règlement du 24 janvier 1789*).

Nous avons dit ailleurs (1) comment les paysans d'Auvergne firent usage de ces droits. Nous avons exposé leurs doléances au sujet des principaux abus dont ils souffraient, nous avons fait connaître leurs appréciations au sujet de leurs rapports avec le roi, avec la noblesse, avec le clergé, avec l'administration; nous avons enfin raconté comment ils prirent part aux élections des députés aux Etats généraux. Il ne semble pas utile d'y revenir.

Nous voudrions cependant appeler l'attention sur les quelques idées politiques ayant cours parmi nos populations rurales.

A proprement parler les paysans, livrés à eux-mêmes, ignorent la politique, et s'ils émettent des vœux politiques, c'est pour ainsi dire comme à leur corps défendant et sans s'en douter. « Parqués dans leurs hameaux, sans chemins vici- » naux, sans nouvelles, sans autre enseignement que le prône » du dimanche, tout entiers au souci du pain quotidien et de » l'impôt (2), » ils manquent d'idées générales et ne connaissent aucun de ces principes directeurs dont une instruction un peu étendue peut seule provoquer la conception. Leur vue n'embrasse qu'un champ des plus réduits. Ils ne saisissent que quelques détails, que les petits côtés de la lutte quotidienne pour l'existence. L'ensemble leur échappe.

Du reste, la plupart ont conscience de leur infériorité. Malgré l'appel bienveillant qui leur est fait dans les lettres royales de convocation, ils se sentent impuissants *à proposer, à remontrer, aviser et consentir tout ce qui peut concerner les besoins de l'Etat, la réforme des abus, l'établissement d'un ordre fixe et durable dans toutes les parties de l'administration, etc.*, ainsi qu'on le leur demande. Cette nomenclature générale, imprécise, qui semble réserver à leur appréciation tout un monde de questions différentes, leur fait d'ailleurs l'effet d'un épouvantail. Ils ont peine à se reconnaître dans cette énumération, dans ce cliquetis de mots. Presque complètement

(1) *Cahiers des paroisses d'Auvergne en 1789.*
(2) Taine, *Ancien régime*, page 490.

illettrés, ils ne connaissent ni les journaux, ni les brochures. Ils ne fréquentent aucune réunion, aucun cercle, aucune loge. Les moyens d'apprendre et de se renseigner leur font défaut. Ils ne sont guère informés du mouvement réformateur qui agite le pays que par les conversations privées, par les récits des émigrants revenus au pays (1), par les propos qui se tiennent aux marchés, aux foires, à la sortie des églises, par les racontars qui s'échangent au milieu des veillées (2), dans les villages.

(Ce travail est incomplet,
l'Auteur ayant quitté ce monde sans avoir pu l'achever.)

(1) Legrand d'Aussy prétend (tome III, page 206), que les milliers d'Auvergnats qui, chaque année, quittaient leur province pour se répandre dans toutes les régions de France et même à l'étranger, n'avaient aucune curiosité, aucun esprit d'observation et ne rapportaient chez eux aucune nouvelle, ni aucune notion pratique et utile. « Leurs oreilles n'entendaient » rien, dit-il, leurs yeux ne voient rien ; et de leurs longs voyages ils ne » rapportent que de l'argent. » Il est impossible de partager une opinion aussi absolue. Pendant leur hivernage loin du pays natal, les émigrants songeaient surtout à gagner le plus d'argent possible en vue de payer leurs impôts ou d'acheter quelque lopin de terre. C'est indiscutable. Mais si absorbés qu'ils fussent par l'intérêt, ils ne pouvaient pas ne pas entendre les patrons et les entrepreneurs pour lesquels ils travaillaient, causer des événements et des choses du jour. Ils entendaient les réflexions des autres ouvriers à propos de ces conversations ; et forcément, il leur restait dans l'esprit quelques impressions nouvelles dont, une fois rentrés au pays, ils donnaient, on pourrait dire machinalement, communication à leur entourage.

(2) Plusieurs cahiers de paroisses en font l'aveu et reconnaissent humblement combien grande est leur incompétence. « Le peuple n'est pas » fait pour représenter ses droits et encore moins en état de les soutenir ». (*Cahier de Bongheat*). — « Des pauvres cultivateurs sans cesse courbés » vers la terre qu'ils arrosent de leurs sueurs, sont peu capables de spé» culations politiques, ni d'indiquer tous les moyens qui peuvent opérer le » bien public... » (*Opme*). — « Toute matière en politique est étrangère à » des laboureurs comme nous... » (*Tauves*).

Francisque Mège.

Pour le Comité de publication:
Le Secrétaire de l'Académie, Maurice Basse.

L'Imprimeur-Gérant, L. Bellet — 9313

ACADÉMIE DES SCIENCES, BELLES-LETTRES ET ARTS
DE CLERMONT-FERRAND

BULLETIN HISTORIQUE & SCIENTIFIQUE DE L'AUVERGNE

PROCÈS-VERBAUX

Séance du 4 mai 1905

La séance est ouverte à 2 h. 1/4 sous la présidence de M. B. Brunhes.

Il annonce à l'Académie que M. le marquis de Montlaur, vice-président, n'assistera pas à la séance, car il vient d'être frappé, le jour même, d'un deuil cruel. La Compagnie charge M. Brunhes d'être, auprès du Vice-Président, l'interprète de son unanime sympathie.

— En l'absence du Secrétaire perpétuel, le Secrétaire dépouille la correspondance et énumère les ouvrages reçus. Il donne aussi lecture du procès-verbal de la séance d'avril qui est adopté sans observation.

— M. Brunhes remet, entre les mains de la Commission des Prix de vertu, les dossiers qu'il a reçus de l'arrondissement d'Issoire.

Il expose qu'il a été sollicité, en sa qualité de président, de donner son nom pour le joindre à ceux du Comité qui s'est constitué pour élever un buste à M. Julien, récemment décédé et ancien président de la Compagnie. Il demande l'autorisation d'accepter. Elle est accordée à l'unanimité.

— La Société des Antiquaires de Picardie fait la demande de quelques fascicules. Elle est renvoyée au Trésorier.

— Le Président communique une correspondance de l'Académie nationale de Reims. Cette Société désire que les Académies de province s'entendent pour demander, au cas où la loi de la séparation des Eglises et de l'Etat viendrait à être votée, *que les monuments ou objets actuellement à la disposition du culte et non classés comme historiques, mais présentant un mérite exceptionnel au point de vue de l'art*, soient l'objet de mesures de conservation particulières.

L'Académie de Clermont, en dehors de toute question politique ou religieuse, adhère pleinement au vœu de l'Académie nationale de Reims, *sous la réserve, toutefois, que ce vœu ne cherchera, en aucune façon, à influer sur la question de propriété de ces édifices ou objets.*

Le Secrétaire de l'Académie est chargé de transmettre cette adhésion ainsi formulée.

— M. le Président expose qu'il n'a pu, ainsi qu'il l'espérait, représenter l'Académie au Comité du 75e anniversaire de Fustel de Coulanges ; mais qu'il n'a jamais retiré son adhésion à ce Comité, comme on l'avait dit, à tort, plus tard.

— M. Brunhes donne lecture de son travail sur *Les expériences sur la déperdition des deux électricités, au sommet du puy de Dôme.*

Ce travail est renvoyé au Comité de publication.

— Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 3 h. 1/2 par le Président.

OUVRAGES REÇUS

Journal des savants ; mai 1905.

Anales del Museo nacional de Montevideo, Flora Uruguaya ; t. II. Entrega, Autos. J. Archavaleta, t. II continuàcion.

Analecta Bollandiana ; t. XXIV, fasc. 2.

Recueil de l'Académie des Jeux floraux ; 1905.

Bulletin de la Société archéologique et historique du Limousin; t. LIV, 2e livraison.

Comité archéologique de Senlis: Comptes-rendus et Mémoires; 4e série, t. VI, 1903.

Précis analytique des travaux de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Rouen pendant l'année 1903-1904.

Bulletin de la Diana; t. XIV, no 5.

Annales de la Société académique de Nantes et du département de la Loire-Inférieure; vol. 5e de la 8e série, 1904.

Bulletin de la Société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne; 8e de la 4e série.

Société des Antiquaires de la Morinie; Bulletin historique, cinquante-quatrième année, 213e liv., t. XI, 1904, 1er fascicule.

NOTES ET DOCUMENTS

CONCERNANT L'HISTOIRE D'AUVERGNE

Un diplomate riomois au XVIIe siècle

PIERRE CHANUT

(suite)

CHAPITRE V.

Attitude négative de Chanut vis-à-vis de Port-Royal et genèse intérieure de son cartésianisme. — Ses premières relations avec Descartes — Son dégoût pour ses fonctions de Trésorier de France ; raisons qui le poussent à faire choix d'une carrière plus active.

Sans plus ample épisode, je réduis maintenant l'orchestration du sujet ; je le circonscris de nouveau et je reprends Chanut par l'âpre voie montante de Port-Royal et de Pascal (1). Après 1640, à la mort de Richelieu, en ces années de

(1) Au début de cette analyse et comme de cette recherche ethnique d'un aspect de la Vérité, je n'entends, sous nul prétexte, me dérober à ma foi et aux définitions dogmatiques du concile du Vatican et des Souverains-Pontifes. « Nous n'avons pas le droit d'en appeler des décisions de » Rome en matière de foi, ni celui de rouvrir la querelle, ni celui de » prétendre qu'à défaut du jansénisme une autre cause n'en eût pas » opéré les effets ; mais nous avons le droit de lui rapporter ces effets, » s'ils sont siens ; et d'affirmer que, dans l'histoire de notre littérature, » la victoire de l'idée janséniste a été le triomphe de l'idée chrétienne. » Ainsi parle M. Brunetière (*Manuel d'histoire de la littérature française*, p. 150), néophyte célèbre, dont l'épiscopat, de nos jours, ne craint pas fréquemment d'attester l'orthodoxie. Rien, en effet, ni la rigidité, ni la précision des formules, ni l'appareil externe, l'adhésion extérieure à l'unité, rien ne nous dispense de cette unité intérieure, de cette unité dans le Christ que Pascal, après saint Paul comme après saint Pierre (*), a magnifiquement proclamée. Non seulement dans l'histoire de

(*) Pourquoi se référer toujours à saint Paul lorsqu'il s'agit de l'ascétisme et de la vie spirituelle ? C'est la tactique constante des adversaires de l'Unité romaine dont le *Saint Paul* de Renan offre le dernier terme et la plus brillante réalisation. Sans faire le Père de l'Eglise à peu de frais, serait-il bien difficile de montrer que sur ce point fondamental — et partout ailleurs sur les points essentiels — saint Pierre est peut-être moins abondant mais tout aussi explicite que saint Paul ?

merci et de grâce où mûrit à l'écart, où s'achève le fruit de la *Journée du Guichet* (1), comment détourner ma pensée, comment interdire à mon âme la « mi-mai » recueillie, le consumant secret et ascétique essor de ce printemps du *Désert*? C'est un aspect nouveau de la race qui se découvre, le zénith, si j'ose dire, de notre type auvergnat. L'éclat dominateur de nos volcans de feu embrase l'humble vallon, et soudain, l'éclair jaillit. Rien cependant qui révèle cet attrait ou ce choc d'affinités si proches ; nulle conformité d'apparences, nul contact établi, nulle connexité géographique. Même hors de leur cloître, les Arnauld émigrés, ces Arnauld en faveur — rappelons-nous d'Andilly, ses amitiés pompeuses — semblent perdus pour la province. Barrillon, Guénégaud, les premiers Port-Royalistes auvergnats, sont tout au monde ou à la Coür, et c'est en Normandie, en pleine rentrée en charge, en plein retour d'ambition que l'ardeur de la Grâce et le bouillonnement du sang héréditaire triomphent des Pascal (2).

Victoire merveilleuse et dont justifie seule une harmonie latente. L'esprit de Port-Royal repose par avance et pèse

notre littérature mais dans l'histoire de l'esprit humain, Port-Royal manifeste, à jamais, la splendeur sacrée de la conscience chrétienne.

(1) Est-il vraiment nécessaire d'indiquer que les mots en italique ou entre guillemets sont de tradition à Port-Royal ?

(2) J'ai déjà raconté (*Bulletin* de mai 1901, p. 196 et 197) comment M. Pascal, le père, ayant vendu sa charge à la cour des Aydes de Montferrand, s'était retiré à Paris, et sans doute, par *bouillonnement du sang héréditaire*, un beau jour, s'attira le courroux de Richelieu. Le naissant génie de sa fille Jacqueline lui obtint, aisément, complet retour de faveur, et l'office d'Intendant et Commissaire départi au recouvrement des tailles au département de Normandie qu'il exerça non sans lustre était, pour lui, un marchepied à de plus notables offices. C'est donc bien en plein retour d'ambition (janvier 1646) que la providentielle fracture de la cuisse puis l'austère M. Guillebert, curé de Rouville et bon ami de M. de Saint-Cyran, opérèrent pour lui et les siens, l'œuvre d'abord secrète et ensuite éclatante de la Grâce. — Sur le rôle d'Etienne Pascal en Normandie et son séjour à Rouen, cf. Ch. de Beaurepaire, *Blaise Pascal et sa famille à Rouen de 1640 à 1647* dans le *Précis analytique des travaux de l'Académie de Rouen*, année 1902, et Elie Jaloustre, *Le mariage de Gilberte Pascal avec Florin Périer*, dans le *Bulletin historique et scientifique de l'Auvergne*, août-novembre 1904, p. 243-253.

jusqu'au fond de notre propre esprit. Méfiance presqu'hostile, ombrageuse retraite, offensive défense qui touche la révolte; — je confesse humblement, je ne veux rien dissimuler — mais sincérité sublime, héroïque mépris de tout détour factice et d'une décevante et basse verbosité, volonté surhumaine et cette capitalisation d'énergie, ce constant rebondissement, ce transport impérieux, hardi et sans relâche de la pensée toute puissante dans la sphère créatrice de l'action, ah ! voilà nos entrailles, le palpitant secret de notre vie profonde, voilà le sol brûlant et comme la glèbe austère où s'informe en nous-même l'esprit de Port-Royal.

Autant d'affirmations et autant de constats qu'il est bon ici d'écarter. Sous le superficiel habit de l'un de nos « Messieurs », Chanut ne nous présente qu'un exemplaire affaibli du type. Le portrait trop sommaire qui ouvre ce travail m'a fourni l'occasion de le situer sur l'échelle, de l'incliner devant les Arnauld et surtout aux pieds de Pascal. Ne l'approchons qu'avec réserve, hâtons-nous prudemment de l'individualiser; le voisinage de la flamme le consumerait sans retour. Sans doute, à ne considérer que le fond commun et la race, on peut facilement noter des caractères spécifiques. Hors la pensée et le génie, même tour méditatif, même gravité soutenue, même penchant d'ascétisme (1), même vif sentiment du Devoir, même aptitude — je reprends, à peu près, sous son expression première, la pensée déjà formulée — même aptitude à tirer de l'idée pure un précepte de vie ou une argumentation morale.

Analogies tout en surface où rien, dans la substance, n'apparaît personnel. — A Port-Royal, en ce Port-Royal restreint où j'inscris mon travail pour systématiser, dans notre Port-Royal *en fonction* de l'Auvergne, trois caractères distincts, rigidement saillants :

(1) Si l'on veut bien considérer l'ascétisme qui n'est qu'une capitalisation d'énergie en vue du Souverain Bien, comme la forme spirituelle de l'aptitude auvergnate à l'effort.

1° L'appétit polémique, la puissance au combat, cette copieuse énergie des Arnauld, vigueur intarissable, infatigablement pugnace (1) qui reluit en Pascal du tranchant de l'acier.

2° La témérité intérieure du dessein, la négation sans merci de toute influence ultramontaine, l'excès de résistance, surtout le développement de ces dangereuses prémisses : l'autorité divine éparse dans l'Eglise conçue, pour ainsi dire, à l'état d'inconscience jusque chez le Pontife qui en a reçu le dépôt (2).

3° Le prodige d'audace hors des notions communes, les trois ordres : ordre des Corps, ordre des Esprits, ordre de la Charité (3), mais en tout défaillants, d'avance dévorés dans l'abîme tonnant, sous le foudre (4) souverain de la Grâce. Ni fumée de superbe, ni fallacieux retour de la Concupiscence. Au mystère de feu de l'élection divine, le seul salut de la

(1) J'emprunte l'épithète à Sainte-Beuve et je n'ai point scrupule à l'avouer, lui-même, ici pour parrain.

(2) Impossible, en histoire, d'isoler arbitrairement et de cataloguer à froid les influences diverses. Il s'agit simplement d'un dosage, du point spécial où, dans la combinaison des facteurs, la densité auvergnate en vient à exercer une action décisive. — Ne lui rapportons donc pas mais rendons à sa source, à Saint-Cyran, cette particulière notion de l'autorité dans l'Eglise et je néglige, pour mon sujet, le mépris trop visible de la hiérarchie ecclésiastique qui lui appartient en propre. Il ne faudrait pas cependant anathématiser en bloc un siècle où gallicans ainsi que jansénistes ne sont nullement exclus de l'unité romaine. Sans doute, le dogme de l'infaillibilité pontificale est le couronnement logique de cette unité divine, et si l'on n'a point pressenti par avance la nécessité de sa définition, on s'est méconnu soi-même sur un sommet de doctrine, on a manqué de sens catholique. Oui, en ce domaine, aujourd'hui notre citadelle, alors mal délimité, Pascal, les Arnauld, Saint-Cyran, Port-Royal, l'Eglise gallicane presqu'entière a manqué, hélas, de sens catholique. Circonstances spéciales inutiles à plaider quand tant de catholiques manquaient de sens chrétien.

(3) Je pense qu'on reconnaît la gradation sublime et la rigueur logique de la pensée de Pascal.

(4) Foudre, s. m. et f. *Fulmen*. Dans le propre on le fait aujourd'hui le plus souvent féminin, et dans le figuré toujours masculin. (*Dict. de Trévoux*).

créature, c'est la folie de la Croix, le don gratuit de l'Amour (1).

Ainsi jaillit soudain et durement s'illumine l'antinomie décisive, l'insatiable germe qui anime mais consomme l'être de Port-Royal. D'un côté, en effet, le monde, les grands, le monarque, le clergé, ordre de l'Etat et possesseur de bénéfices, Rome même, Rome organe et règle du souffle de l'Esprit (2) ; en un mot, d'un côté, le réalisme strict et la loi de l'Histoire, l'imperfection de la Nature, le poids total : masse ou choc en retour de la Concupiscence. Et de l'autre, des âmes, que dis-je, des âmes, une âme, une âme fortifiée d'une multitude d'autres âmes, une âme dépouillée de tout souci terrestre, la nudité d'une âme dans la voie royale de la Croix, la libération de la Grâce au royaume de l'âme, l'indomptable expansion, le cri vengeur de l'âme éperdue, à tire d'ailes vers l'Eternité (3). — Oui, ces plaies saccagées, la volonté rétive, le frémissant émoi du désir mutilé, Port-Royal prétend y

(1) « Achevez, ô mon Dieu, les bons mouvements que vous me donnez. » Soyez-en la fin comme vous en êtes le principe. Couronnez vos propres » dons ; car je reconnais que ce sont vos dons. Oui, mon Dieu ; et bien » loin de prétendre que mes prières aient du mérite qui vous oblige de les » accorder de nécessité, je reconnais très-humblement qu'ayant donné aux » créatures mon cœur, que vous n'aviez formé que pour vous, et non pas » pour le monde, ni pour moi-même, je ne puis attendre aucune grâce » que de votre miséricorde, puisque je n'ai rien en moi qui vous y puisse » engager, et que tous les mouvements naturels de mon cœur, se portant » vers les créatures ou vers moi-même, ne peuvent que vous irriter. Je » vous rends donc grâces, mon Dieu, des bons mouvements que vous me » donnez, et de celui-même que vous me donnez de vous en rendre » grâces. » (*Prière pour demander à Dieu le bon usage des maladies*). C'est Pascal qui parle avec plus d'abondance qu'au profond des *Pensées* mais dans la plénitude du rythme augustinien, du rythme de la Foi qui a son « entretien au ciel ». Il m'est doux, en passant, d'y vibrer.

(2) *Spiritus ubi vult spirat* mais dans l'Eglise seulement et pour la seule Eglise, épouse de Jésus-Christ. Tel est du reste le sentiment très net de Pascal : « L'Eglise enseigne et Dieu inspire, l'un et l'autre infailliblement. L'opération de l'Eglise ne sert qu'à préparer à la Grâce ou à la condamnation. Ce qu'elle fait suffit pour condamner, non pour inspirer. »

(3) Je ne justifie pas mais j'explique, et à mon sens, j'excuse ces grands cris d'un Pascal : « Vous-même êtes corruptible... *ad tuum, Domine* » *Jesu, tribunal appello* », appel réitéré jusqu'à son lit de mort, face à

plier le vulgaire, Port-Royal prétend à l'imposer au siècle. O prodige d'audace hors des notions communes, ferveur d'expiation où toute chair succombe, où tout esprit chancelle, où la terre se dérobe à la gloire des cieux (1).

Et Chanut? Auprès de ce torrent, au flot de cette lave emportée et fumante, dans la nue formidable où se cabre, où flamboie l'intense type auvergnat, ne semble-t-il pas s'absorber? Comment ne pas sourire de cette avidité confuse, com-

face déjà près du Juge suprême (*). Offensive défense qui touche la révolte, soit; querelle aux personnes mais par amour de l'Eglise, par souci de sa sainteté, par folie de la Croix. « La folie de la Croix, » voilà l'étendard de Port-Royal, voilà son tabernacle et son dernier asile. Quelles que soient les erreurs, quel que soit le détail, assez et plus qu'assez de systèmes arbitraires, quittons l'odieux vestige d'un parti pris périmé. Non, Port-Royal n'est pas un lieu de désespoir et d'adhésion farouche; non, Port-Royal ne porte point défi au Corps et au Sang de Jésus-Christ Rédempteur. Non, non, non! et pour Port-Royal même, dans le sens et dans l'âme, au plus profond du sens, au plus profond de l'âme, de cette âme ardente mais pitoyable et tendre et plaintive à l'écart dans le silence du saint Désert, pardon et charité à ceux qui l'ont dit, à ceux qui le disent, à ceux qui le croient. Port-Royal, dans sa source, émane du Calvaire; Port-Royal, hardiment, dérive du Flanc ouvert et du Cœur transpercé. Si Rome regarde au monde, si Rome met obstacle et retire son soutien, c'est crainte de l'excès, souci de l'esprit prompt et de la chair infirme, c'est pitié pour la terre qui se dérobe aux cieux.

(1) Qu'on me permette encore la glose de Pascal: « La vraie et unique » vertu est donc de se haïr, car on est haïssable par sa concupiscence (**), » et de chercher un être véritablement aimable, pour l'aimer. Mais, » comme nous ne pouvons aimer ce qui est hors de nous, il faut aimer » un être qui soit en nous, et qui ne soit pas nous, et cela est vrai d'un » chacun de tous les hommes. Or, il n'y a que l'Etre universel qui soit tel. » Le royaume de Dieu est en nous; le bien universel est en nous-mêmes, » et ce n'est pas nous. » — Le royaume de Dieu est en nous; le bien universel est en nous-mêmes et ce n'est pas nous — gémissement, blessure que l'Homme-Dieu guérit. « *Qui invenit animam suam perdet illam et qui perdiderit animam suam propter me inveniet eam* ».

(*) Dans la question du Formulaire, Jacqueline Pascal (sœur Sainte-Euphémie) mourut de douleur d'avoir signé contre sa conscience, par pure soumission aux autorités ecclésiastiques. Quant à Pascal, son attitude, d'abord un peu fuyante, se fixa, pour s'y accentuer, au parti de la résistance. *Offensive défense qui touche la révolte, mais sincérité sublime, héroïque mépris de tout détour factice et d'une décevante et basse verbosité*, je n'ai rien à reprendre et je ne retire rien de mes précédentes paroles. — Rappelons pour finir que j'ai déjà fait allusion à cette pénible affaire des derniers moments de Pascal. (*Bulletin* de juin 1903, p. 319, note 4.)

(**) Car on est haïssable par sa concupiscence: *Si quis venit ad me et non odit patrem suum et matrem, et uxorem, et filios, et fratres, et sorores, adhuc autem et animam suam, non potest meus esse discipulus*.

ment considérer tant de naïf labeur? Ce que Pascal rejette, ce qui s'anéantit, Chanut soigneusement l'accueille, l'assimile et s'en orne à loisir. Indécision, fatras, timidité, faiblesse, vénération jusqu'au transport des rites établis, balbutiements, protestations, civilités, révérences, vains remuements de langue, protocole (1), palabres! inextricables et accablants palabres, toute cette obstétrique, tout ce filant amas d'une pensée tremblante, tout ce conglomérat du bol alimentaire, voilà le bouillon, non pas le substantiel et lucide bouillon, le consommé de choix où Madame de Sévigné voulait réduire Nicole (2), mais le bouillon troublé, le plus que sirupeux et noirâtre potage, où maladroitement il masque sa valeur.

Car c'est l'infirmité de ce solide esprit, l'humble et viril orgueil du chrétien vivifié par la Grâce (3), l'affirmation salubre du moi, Chanut s'y dérobe avec soin. Jusque dans les régions qui lui sont familières, jusqu'au plus quotidien de ses spéculations, affaissé, aux aguets et toujours frémissant; voyageur éperdu aux mers de raison pure (4), c'est l'immense horizon qui l'attire et l'afflige : « le silence éternel de ces espaces infinis » l'effraie. — Déjà, les gens de lettres sont

(1) Je pense à la boutade de Pascal: « Le respect est, Incommodez-» vous. Cela est vain en apparence, mais très-juste; car c'est dire: Je » m'incommoderais bien si vous en aviez besoin, puisque je le fais bien » sans que cela vous serve. Outre que le respect est pour distinguer les » grands; or, si le respect était d'être en fauteuil, on respecterait tout le » monde, et ainsi on ne distinguerait pas; mais, étant incommodé, on » distingue fort bien. » — Donc, rendons hommage, en ce protocolaire Chanut, au fin du fin de l'alambic social.

(2) « Devinez ce que je fais : je recommence ce traité (les *Essais de* » *Morale*); je voudrois bien en faire un bouillon et l'avaler. » (De madame de Sévigné à madame de Grignan, Aux Rochers, mercredi 4e novembre [1671]. (Edition des *Grands Ecrivains de la France*, II, p. 407).

(3) « *Gratia autem Dei sum id quod sum, et gratia ejus in me vacua non fuit,* » et après saint Paul, et d'après saint Paul, tout ce sublime début des *Confessions* de saint Augustin. J'élis de préférence les dévotions éminentes en Port-Royal.

(4) « Et, peut-être, les mâts, invitant les orages
» Sont-ils de ceux qu'un vent penche sur les naufrages
» Perdus, sans mâts, sans mâts ni fertiles îlots... »

Veuille Chanut m'absoudre de cet imprévu Mallarmé.

pour lui des bardes qui vaticinent, ils recèlent des philtres inconnus de félicité et de grandeur. — Je l'ai déjà noté et je signale encore ce trait parfaitement distinct. Déjà, la religion de la Science, déjà, vénération des gens de la Science. — Serait-ce les chimistes ou les sociologues ? Non, c'est bien pour nous-même qu'ils restent réservés. — Simplement, les savants de ces siècles antiques, princes et virtuoses du raisonnement discursif, ceux qui provoquent et meuvent l'amour de la Sagesse.

Timidement, Chanut les suit, les savoure, les admire; candidement, Chanut en fait sa cour à la nue vérité. Que de recueillement, d'attente, de mystère ! Point d'orgue, l'encens fume, les vapeurs mugissent, l'esprit va proférer. A genoux, loin du temple où l'intrus n'a point rang. Homme d'état, érudit, curieux, observateur sagace, peut-être... mais philosophe ! Philosophe, ce grand nom sybillin, les cimes redoutables de ce nom sourcilleux, hors l'auguste Descartes, à qui les consacrer ?

Sans circonlocutions et sans le moindre ambage, à Chanut. A lui-même, à cet humble Chanut, philosophe qui s'ignore et qu'on va découvrir (1), au déférent Chanut, obéissant dis-

(1) Illustrons d'un exemple la manière de Chanut. — Suite d'une consultation à Descartes sur la vraie nature de l'amour : « Il faut Mr que ie » vous confesse franchement mon ignorance, après en avoir leu mille » belles choses dans les anciens, j'en suis demeuré comme autrefois de la » lumiere que ie sentois bien estre tres agreable et tres necessaire mais » que ie ne connoissois point du tout. J'esprouve comme les autres hom- » mes les joyes et les douceurs de cette passion, mais à vray dire je ne » la connois pas bien, et ne pourrois determiner precisément quel est ce » mouvement de l'ame. Tant de sortes d'appetits differens, tant d'incli- » nations sans raisons apparentes, si grand nombre d'obiects, des jouis- » sances si bizarres me confondent en sorte que je me resous a aimer ce » que ie penseray le meriter sans m'informer plus avant. Mais il y a une » difficulté qui me travaille quelquefois et que ie vous descouvriray d'au- » tant plus volontiers que la charité en ce rencontre vous conviera de me » dire pour soulager ma peine ce que vous ne donneriez pas a une sim- » ple curiosité. Je sens bien quand j'escoute la raison, qu'il faut aimer » Dieu, je parle en cecy dans les termes d'une recherche purement morale » sans le secours de la verité chrestienne et de la grace de Dieu qui l'ac- » compagne, mais toutes les mesures et les raisons de l'affection me » semblent si courtes que ie ne peux comprendre quasi que cette action

ciple d'un maître impérieux, trop docile reflet d'un trop hautain génie. Ce qui le paralyse, ce qui visiblement amalgame et surcharge sa dialectique pâteuse, c'est l'excès de respect, c'est tout naïvement (1) la seule timidité. Timidité, angoisse en face du mystère, quiétude de commande, subterfuges puérils, détresse maladive d'une infériorité secrète, plaie d'asser-

» de nostre ame vers un object infiny de toutes parts se puisse appeller » autrement qu'un estonnement et une confusion tres respectueuse. Je » ne scay si je me trompe et ie vous supplie de m'en desabuser si ma » remarque est fausse, mais il me semble qu'aucuns des Philosophes n'a » osé dire que les hommes deussent aimer Dieu et que cette familiarité de » la creature envers luy est un principe de la Religion. » (A. E. Suède. Correspondance, t. X, f[os] 376 v°-377 v°), copie ; à Monsieur Des Cartes à Egmond, le premier decembre 1646). — Passons sur le style, mais cette minutieuse et abondante analyse n'est-elle pas vraiment digne d'un philosophe qui s'ignore ? Ce n'est qu'un éclair, le palabre reprend : « Au » reste, Monsieur, quoyqu'auparavant la lecture de vos Principes (*) » j'ignorasse ce qu'estoit la lumiere », etc... Longue phrase alambiquée sur le tourment de l'inclination qu'il éprouve à l'égard de Descartes et dont il continue cependant d'ignorer la nature.

(1) « Je ne pretens pas que le chemin que vous avéz trouvé à l'establis- » sement de quelques principes de morale par la connoissance de la Phi- » sique me puisse jamais servir, je ne me sens pas assez fort pour mar- » cher sur vos pas, mais je me resiouis d'un costé en ce [que] (**) j'apprens » qu'il n'est donc pas impossible d'avoir quelque chose de ferme et cer- » tain en cette matiere dont j'ay souvent douté, n'ayant rien trouvé dans » les livres qui me contentast, et d'autre part j'ose quasi esperer que la » charité vous persuadera quelque jour d'en donner communication au » public, sans considerer si ceux qui sont prevenus des opinions de » l'escole ou de jalousie, le meritent, mais pensant au bien inestimable » qu'en tireront ceux qui à l'advenir estudieront à la vraye sagesse. Si » Dieu avoit disposé ma vie en sorte que j'en pusse passer une partie » pres de vous, j'espérerois que vous ne m'en refuseriez point quelque » chose auparavant mesme que le public le receust. Mais en l'Estat ou je » suis je ne le demande point, et je juge mesme que telles choses ne s'ex- » pliquent pas commodement en parcelles et par lettres. Je ne peux vous » dissimuler que de toutes les choses humaines je n'estime rien tant que » ces connoissances, et que si je pensois que la meditation d'une année » entière me peust donner un seul fondement bien asseuré, je quitterois » tout autre employ pour cette acquisition non point pour en faire parade, » mais pour mon usage particulier en la direction de ma vie. » B. N., mss. fr. 17962, f[os] 571 et 572, à Monsieur des Cartes, 25 août 1646. — C'est presque Port-Royal, moins *l'humble et viril orgueil du chrétien vivifié par la Grâce.*

(*) *Les Principes de Philosophie* parus en 1644.

(**) Le mot entre parenthèse omis par distraction du copiste.

vissement, signe d'insuffisance. Confession de Chanut que Descartes domine, augure de la Science, professeur de Sagesse, rigoureux logicien de l'âme où tout s'éclaire, révélateur et maître d'un monde inexpliqué (1).

(1) — Augure de la Science, professeur de Sagesse — le lecteur va juger : « Je ne vois point clairement quelle est cette impulsion secrette qui nous » porte dans l'amitié d'une personne plustost que d'un (*sic*) autre auparavant mesme que d'en connoistre le merite, et bien qu'il me semble » que je ne sçay quelle opinion confuse de la bonté de l'object qui nous » attire, en puisse estre la cause, ma difficulté reste en ce que je ne connois pas distinctement quelles marques et quels signes nous previennent de cette opinion. Je doute si cette alliance cachée a son origine » dans le corps ou dans l'esprit; si c'est du corps qu'elle naist, je la voudrois mieux connoistre que par ces termes generaux de simpatie et » antipatie avec lesquels nos Philosophes de l'Escole couvrent leur ignorance, et si cet attrait d'amitié sort de la disposition de nos ames en » leur propre substance, quoy qu'il me paroisse au-dessus des forces » humaines d'en rendre aucune raison, je suis tellement accoustumé » d'apprendre de vous ce que j'estimois impossible de sçavoir que je ne » desespere pas que vous ne me donniez quelque satisfaction, mais suivant mon ordinaire methode, j'entends faire descendre la connoissance » que vous me donnerez à la conduite de ma vie pour en devenir meilleur. » Et pour cela, je vous demande, Monsieur, si un homme de bien dans le » choix de ses amitiez peut suivre ses (*sic*) mouvemens cachez de son » cœur et de son esprit qui n'ont aucune raison apparente, et s'il ne » commet point une injustice de distribuer ses inclinations par une autre » regle que celle du merite. Cette question m'a exercé l'esprit plus d'une » fois en ce que separant l'amitié de deux choses que l'on confond souvent avec elle dont l'un (*sic*) est l'estime de la vertu et l'autre cet » eschange d'offices mutuels entre les honnestes gens qui n'est en effect » qu'un commerce de bienfaits, cette amitié reste comme une simple » liaison et un ciment qui assemble tous les hommes en un seul corps, » et qui doit estre d'égale force entre toutes les parties, autrement il est » impossible qu'il ne survienne de la division contre l'Equité naturelle et » que nous attachans trop fortement a quelques personnes, nous ne » soyons (*sic*) insensiblement séparez des autres. Je ne pense pas qu'on » peut refuser le nom de sage à celuy qui mettant pour fondement en son » cœur un amour égal pour tous les hommes puis qu'ils sont tous également hommes, adjousteroit seullement par dessus la distinction des » merites differens, et cette obligation de reconnoissance dans le trafic » des bons offices, et quoy qu'alors l'estime de la vertu, et la retribution » des bienfaits fissent qu'en apparence il semblast en aimer plus l'un que » l'autre pour ce que ces trois affections se meslent tres facillement et » paroissent ne produire qu'un seul mouvement, il seroit vray pourtant » qu'il n'auroit pour tous qu'une amitié tres egale. J'attens Monsieur » que vous me releverez de ces doutes, et me ferez voir la veritable regle » que nous devons suivre au partage de nos inclinations. Mais si vostre » loisir ne vous permet pas de me donner tant de lumieres, et que vous

Trois ressorts principaux, trois raisons éminentes à cette souveraineté sans borne :

1° Le doute méthodique, procédé merveilleux, instantanément nettoyage, brillante liquidation de l'arriéré des siècles. — Ceci pour l'ingénuité du candide Chanut.

2° La vérification rigoureuse, la contre-épreuve méthodique de la réalité car, avant tout, Descartes explique puis enchaîne une réalité diffuse, Descartes met au point un univers épars, incohérent amas de bâtisses et de ruines, pour y substituer un irréprochable édifice (1). — Et ceci satisfait Chanut conservateur.

3° L'absolu et l'ampleur d'une théorie qui compose un système du monde, la solution complète et sans retour de ce système. « Toutes les sciences réunies ne sont rien autre chose » que l'intelligence humaine, toujours une, toujours la même, » si variés que soient les sujets auxquels elle s'applique » (2).

» vueilliez seulement me fermer la bouche et me convaincre que je n'ob» serve pas moy mesme cette égalité, demandez moy seullement s'il n'est » pas vray qu'outre la veneration de vostre vertu et par dessus toutes les » obligations que je vous ay, je suis encore porté à vous aimer et honorer » par un mouvement secret auquel je ne resiste point et qui faict que je » suis plus qu'a tous les autres hommes. Monsieur, vostre tres humble, » tres obeissant et tres affectionné serviteur. » (B. N., Ms. fr. 17963, f°s 322-324 v°, à Monsieur D'Escartes, le XI may 1647).

(1) Réflexion faite, *avant tout* me paraît excessif; je constate simplement la légitimité du point de vue.

(2) J'abrège d'après une citation de M. Liard (*Descartes*, Germer-Baillière, 1882, in-8° p. 12); mais la phrase de Descartes est : « *Nam cum* » *scientiæ omnes nihil aliud fuit quam humana sapientia, quæ semper* » *una et eadem manet, quantumvis differentibus subjectis applicata,* » *nec majorem ab illis distinctionem mutuatur, quam solis lumen à* » *rerum, quas illustrat varietate non opus est ingenia limitibus ullis* » *cohibere : neque enim nos unius veritatis cognitio, veluti unius artis* » *usus, ab alterius inventione dimovet, sed potius juvat.* » (R. Des-Cartes, *Regulæ ad directionem ingenii. Regula I. Studiorum finis esse debet ingenii directio ad solida et vera, de iis omnibus quæ occurrunt, proferenda judicia*, fol. 1 en tête de l'opuscule intitulé : *Elucidationes physicæ in Cartesii musicam*, qui se trouve lui-même contenu dans les *Opuscula posthuma, physica et mathematica*. Amstelodami ex Typographia P. et J. BLAEV. M DCC I., pet. in-4°; cote de la Bibliothèque Nationale : Inventaire R, 3, 535). Bien qu'il s'agisse d'une œuvre posthume, nul doute que Chanut n'ait eu connaissance de la pensée du

Or, les sujets auxquels s'applique l'intelligence humaine, l'unique sujet des sciences, de ce qui sera bientôt la Science, c'est la connaissance croissante, c'est la pénétration de plus en plus rationnelle de cette réalité ordonnée et multiple qu'on nomme l'Univers. — Et ce soutien soulage l'âme facilement inquiète et quelque peu tardive de l'ombrageux Chanut.

Tel est le rôle passif de ce prudent esprit. Intellectuellement, il reçoit plus qu'il donne, mais au regard de l'Etat, quelle compensation, quel rendement maximum ! Toutefois, gaucherie héritée des traditions bourgeoises ou manifestation de méfiance auvergnate ; sous aucun prétexte, il n'assume une attitude simple, exempte de contrainte. Il ruse, il dissimule ; au profond de son âme, parmi la brousse épaisse de ses protestations et de ses périphrases, il se fait un maquis de sa surabondance et il faut qu'on l'accouche de sa propre ambition. Agaçante faiblesse (1), coupable entraînement où

Maître. Voici ce qu'on lit dans l'Avis au lecteur : « *De hisce Bailletus,* » *qui sæpius nobis* (l'éditeur des œuvres posthumes) *hic ad partes* » *vocandus, hæc habet. Inter ex Scripta, quæ* CURA D. CHANUTI (GALLIÆ » REGIS TUM TEMPORIS AD REGINAM SUECIÆ CHRISTINAM ORATORIS) *ad Clerse-* » *lerii manus pervenerunt, nullum majoris momenti, nec fortè elabo-* » *ratius reperitur, quàm Tractatus Latinus, qui regulas ad dirigen-* » *dum nostrum ingenium in inquirendâ Veritate continet, etc...* » Ajoutons que M. Brunetière vient de critiquer, ou plutôt, de circonscrire cette proposition (*Sur les chemins de la croyance*, Paris, Perrin, 1905, in-12, p. 170 et 171) et je termine en remerciant le très savant et obligeant éditeur de Descartes, M. Ch. Adam, recteur de l'Université de Nancy et ancien recteur de l'Académie de Clermont, qui a bien voulu ne pas me refuser ici son concours.

(1) Et pas seulement pour ses lecteurs tardifs, mais pour ses propres correspondants. Voici, après sa nomination comme conseiller d'Etat, un échantillon de ses remercîments à Brienne poussé à bout et saturé des trop fades blandices de son assommante éloquence — « l'éloquence continue ennuie » j'en appelle à Pascal — : « Il me faudra doresnavant recevoir » les graces que vous me feréz avec respect et silence, puis que mon » remerciment est si malheureux, qu'il rencontre aussy peu dans votre » approbation que dans la mienne (*sic*). Je le condamne de foiblesse, et » vous l'accuséz d'excéz ; le parle selon mes sentimens, et vous, Mon- » seigneur, selon vostre vertu, et quoy que ces jugements qui paroissent » contraires se pûssent accommoder, j'aime mieux me taire, pour n'avoir » rien à démesler avec mon maistre, et prier Dieu qu'il me donne le

il manque à sa race et à son véritable instinct ; il suffit en effet de quelque chiquenaude, d'un insignifiant coup de pouce pour l'arracher au scrupule et vaincre sa défaillance. Le sentiment passionné du devoir, son goût inné pour l'action le provoquent alors et l'emportent. Non, notre tremblant et ployé personnage n'est dupe, croyons-le, ni du déguisement

» moyen de m'expliquer par des services fidelles, qui ne seront point » subiectz à diverses interpretations. » (A. E. Suède, Correspondance. t. IX, f° 318, original autographe; à Stockholm, le 13 août 1647). On démêle néanmoins vers la fin une bonne volonté touchante. Passons, sans plus tarder à une fugitive et unique mention des querelles jansénistes. « Il me souvient d'un mot de St Augustin dont les Jansenistes » payent ceux qui s'estonnent que leur salut depende absolument de » Dieu et nullement d'eux mesmes ; la volonté de Dieu, disoit ce Pere, est » elle pas meilleure que la tienne et la confiance en luy est elle pas plus » seure que celle que tu prendrois sur toy mesme. Ce raisonnement vient » tres a propos à vostre egard et au mien en ce sujet, car s'il est vray » qu'il vaille mieux estre dans les mains d'autruy que dans les siennes » propres quand celuy qui nous soustient est plus puissant et meilleur et » plus affectionnez (*sic*) que nous ne sommes à nous mesmes, je tiens ma » table et mon pain beaucoup plus assurez en vostre amitié dans Stockolm » qu'ils ne seroient à Paris sur le foible revenu de ma famille. » (B. N., ms. fr. 17962, f° 66, à Monsieur Brisacier, le 13e janvier 1646). Empressement bien vulgaire qui n'est ni le langage ni la mâle fierté de notre Port-Royal ; ceci l'est moins encore : « Monseigneur Comme j'ay bien » suiet de craindre que ce que Monsieur de Sainct Romain à son retour » pourra dire de moy à Vostre Excellence ne destruise ce que M. Frotté » m'avoit obligé d'escrire, et la bonne opinion qu'il vous plaist me tes- » moigner, je me dois preparer avec une profonde humilité à une seconde » estime que Vostre Excellence fera sur un plus fidele rapport, j'espere » pourtant de me soustenir auprès d'Elle en quelque petite consideration » si elle s'informe aussy de mon affection à son service et comme avec » une curiosité respectueuse je me suis enquis souvent de toutes les » choses qu'on admire en sa conduite. » (*Ibid.*, f° 178 v° et 179, à Monsieur d'Avaux, le 3e mars 1646). Et au même, à la date du 21 septembre 1647 : « Monseigneur Ie reserve à mon respect et à mon admiration les » meilleures parties de la lettre qu'il vous a pleû m'escrire du premier » septembre, auxquelles Ie ne dois pas entreprendre de respondre ; et Ie » dirois mesme que Ie ne les ay pas entenduës, si on pouvoit honeste- » ment pretendre, qu'on ne voit pas au soleil du midy (*sic*) tel qu'est » vostre façon d'escrire en cette lettre où vous avéz donné Iour à des » choses obscures et si delicates qu'à peine souffrent-elles les rayons de » la lumiere. » (A. E. Suède, Correspondance, t. XI, f° 225, original autographe). — Ah ! vraiment, c'en est trop ; nous voilà hors des bornes et voici pour finir l'âpre fouet de Pascal : « Le docteur, qui parle un quart » d'heure après avoir tout dit, tant il est plein du désir de dire. » Et, tant pis pour Chanut : « Le bec du perroquet, qu'il essuie quoiqu'il soit net. »

ni du geste menteur. « Quand la force attaque la grimace, » quand un simple soldat prend le bonnet carré d'un premier » président et le fait voler par la fenêtre. » Ainsi pense ce réaliste tantôt trop enfoui, tantôt trop sublime, ainsi à l'occasion — moins la morsure et le glaive acéré d'un Pascal — ose-t-il bien médire (1). Cellule toujours en acte, laborieuse monade, tout désordre le choque ; sans cesse il accélère ou règle sa fonction, sans cesse il se cadence au rythme organique, et sa densité nette, son apport personnel assurent et accroissent l'équilibre total.

Albert OJARDIAS.

(1) Cf. *infr.*, son jugement sur la Fronde. (B. N., mss. fr. 17964, f°s 718 et 719, à M. de La Cour, 28 septembre 1648).

M. FRANCISQUE MÈGE

MESSIEURS,

Une pieuse tradition remontant aux origines de votre compagnie veut que la mémoire des membres que la mort vient de lui enlever y soit conservée par le rappel des services rendus ou l'exposé des travaux dont ils ont accru son patrimoine intellectuel. Si jamais ce louable et constant usage pouvait tomber en désuétude, le confrère, regretté à tant de titres, dont j'ai reçu la douloureuse mission de vous parler, devait échapper à un tel oubli. Parmi ceux qui ont eu l'honneur d'appartenir à l'Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Clermont-Ferrand, bien peu l'ont autant aimée, et lui ont fait une aussi large part dans leur existence.

Francisque-Balthazard Mège est né le 26 novembre 1830, dans la rue Saint-Genès, aujourd'hui une des dernières artères qui témoigne de l'intensité de vie de la vieille cité. Il a vu le jour et a grandi au sein d'une famille de très ancienne bourgeoisie clermontoise. Il eut sous les yeux, dès l'âge le plus tendre, l'exemple de la simplicité des mœurs alliée à la culture de l'esprit et à l'élévation des sentiments du cœur. Il fit au Petit-Séminaire de Clermont ses cours de grammaire et ses humanités, puis il étudia au lycée de cette ville la rhétorique et la philosophie. A l'heure de choisir une carrière, il opta pour une des régies financières de l'Etat, celle des Domaines et de l'Enregistrement. Le surnumérariat obligatoire terminé, il fut nommé receveur du bureau de Saillans, petite localité du département de la Drôme. Son séjour hors de la terre natale fut de courte durée. Rappelé par son mariage et des devoirs de famille, il revint bientôt en Auvergne, demandant à ses chefs une mise en disponibilité temporaire.

Il se maintint quelque temps dans le courant des formules fiscales qu'il avait été appelé à appliquer. Il s'occupa de la révision de la législation sur les amendes ; et il eut, plus tard, le plaisir de voir adopter par les pouvoirs publics les modifications dont un sens pratique très affiné lui avait démontré la nécessité. Au bout de dix ans, il fallait rentrer dans l'administration ou donner sa démission. Il prit ce dernier parti avec le plus vif regret. Il n'était pas de ceux qui abandonnent aujourd'hui, de gaieté de cœur, leurs préférences de la veille. Et n'a-t-il pas montré, dans ses recherches, un admirable esprit de suite ?

Mais ces données spéculatives n'avaient pas suffi à son activité ; doué d'une énorme puissance de travail, entraîné, d'autre part, par une vocation véritable, il se livrait à l'étude de l'histoire de notre province. Elle l'absorba presque aussitôt. Le mobile qui, dès lors, anima tous ses travaux fut celui de l'amour de son pays d'Auvergne, et avant de se spécialiser dans telle ou telle époque, il voulut en bien connaître le passé.

Comme il n'était pas de ceux qui lisent, à la hâte, installés dans un siège moëlleux ; qu'il notait, à la plume, tous les événements dignes d'être relatés ; il put bientôt faire imprimer des *Ephémérides d'Auvergne*, puis il publia : *Souvenirs de la langue d'Auvergne*, *Essai sur les idiotismes du département du Puy-de-Dôme*, résultat du profond esprit d'observation, inné chez lui, des hommes et des choses qui l'entouraient. Ces livres, le second surtout, attirèrent sur le jeune auteur l'attention de votre Académie, qui lui ouvrit ses portes le 6 mars 1862 et l'élut associé correspondant. Elle l'admit, le 9 janvier 1865, en qualité de membre titulaire. Pendant ces trois années, il avait gagné ses grades, si vous voulez bien me passer l'expression. Il avait trouvé sa voie ; il avait pressenti que l'exploration des archives, encore vierges, de l'époque révolutionnaire, pourrait présenter un réel intérêt ; et il avait entrepris de voir comment s'étaient déroulés chez nous les événements qui avaient alors si profondément bouleversé les institutions séculaires du royaume de France.

« La tâche est difficile et délicate, a-t-il dit dans la préface
» d'une de ses premières œuvres, nous ne nous le dissi-
» mulons pas, et semée d'écueils de plus d'un genre, d'au-
» tant plus que l'entreprise est nouvelle et n'a été encore
» abordée par personne. C'est presque un voyage de dé-
» couverte que nous entreprenons. Premier explorateur ap-
» pelé à frayer la route, nous ne nous présentons pas en his-
» torien, en narrateur consommé et disert, nous n'avons pas
» la prétention d'avoir tout vu, tout constaté, non plus que
» celle de tout raconter sans rien omettre; surtout en pré-
» sence du fouillis de matériaux de toute nature au milieu
» desquels il a fallu nous débrouiller. Notre ambition n'est
» pas si grande; et nous nous déclarons amplement satisfait,
» si quelque critique impartial, s'occupant de notre œuvre,
» veut bien en dire ce qui a été dit de l'historien de Louvois,
» de M. Rousset : *On ne peut contester à ces récits trois*
» *mérites également rares, ils sont nouveaux, ils sont authen-*
» *tiques, ils sont vivants.* »

Sous le titre de *Chroniques et Récits de la Révolution dans la Basse-Auvergne*, M. Mège avait conçu le dessein de raconter, dans une série de notices successives, les divers incidents qui s'y sont produits durant les dernières années du XVIII[e] siècle. Son œuvre n'est pas un tableau d'ensemble, une synthèse des événements; ce sont des études épisodiques, quelquefois de longue haleine, très copieusement et très sûrement documentées. De 1865 à 1882, vos *Mémoires* ont inséré, chaque année ou à peu près, quelque travail traité avec autant de clarté que d'érudition. J'ai pris un vif plaisir à en faire l'énumération, vous la trouverez à la suite de cet éloge. Il n'avait pas réclamé votre patronnage pour en publier un d'une nature toute spéciale : *Les journaux et écrits périodiques de la Basse-Auvergne, Notes pour servir à une bibliographie de l'Auvergne.* Ce petit livre est une des preuves les moins discutables du soin minutieux que notre confrère apportait à ses recherches.

M. Mège était très assidu à vos séances; leurs procès-

verbaux en font foi. Il fut nommé, en 1876, membre du comité de publication et il fut très fréquemment désigné pour faire partie des commissions formées à l'effet d'étudier les différents projets présentés à l'Académie, en préparer ou en rejeter l'exécution. Il prit une part active à deux entreprises qui se rattachaient à ses premières études locales. Il a été du comité qui reçut la mission de peser, trier, interpréter et finalement rédiger le Dictionnaire des idiotismes et le Glossaire patois de l'Auvergne. Créée le 6 avril 1865, cette commission fit appel à la bonne volonté des habitants de la région dans une circulaire répandue à très grand nombre. Celle-ci fut accueillie par une indifférence à peu près générale, deux personnes seulement y répondirent. Après une longue et vaine attente, la commission se déclara dissoute le 3 mars 1870.

Une autre tentative, du même genre, fut faite dix ans plus tard. Sur la proposition de M. Mège, l'Académie institua un autre comité chargé de dresser la nomenclature des appellations des *lieux dits* et *terroirs* de toutes les communes du département du Puy-de-Dôme. Le but était de prêter un concours utile à la *Commission de géographie historique de l'ancienne France.* Malgré l'appui du Ministère de l'Instruction publique, qui octroya deux subventions successives, le résultat fut, à peu près, aussi négatif que pour le Glossaire patois. Un questionnaire avait été transmis dans toutes les communes de plusieurs cantons des environs de Clermont. Le plus grand nombre des exemplaires ne revint pas; huit apportèrent des indications à divers degrés satisfaisantes. Nous ne parlerons pas des réponses, fort rares heureusement, qui reflètent une ignorance prétentieuse et irrévérencieuse. M. Mège s'était évertué à assurer le fonctionnement de ces commissions. Il finit par se fatiguer, et il laissa percer l'expression de son découragement dans quelques phrases qu'a recueillies le *Bulletin historique et scientifique,* nouvellement fondé, à la suite d'un de ses rapports. L'Académie n'avait alors qu'un seul organe, ses *Mémoires*,

dont l'impression était devenue très lente et trop tardive. Pour mettre plus rapidement les membres au courant des faits relatifs à son administration et obvier à divers inconvénients, la création d'un bulletin mensuel fut décidée. Il coopéra à sa rédaction jusqu'en 1882.

A l'une des premières séances de cette année, fidèle observateur et défenseur du règlement, vous avez dû le constater, vous-mêmes, en plus d'une circonstance, M. Mège demanda l'exécution d'un des articles, mais il ne fut pas suivi dans cette réclamation par la majorité de ses confrères. Alors, bien qui lui en coûtât, il donna sa démission de membre de votre compagnie. Du jour où il ne fut plus des vôtres, il aurait pu se confiner tout entier dans son intérieur familial, dans cette atmosphère de sagesse souriante, de raison sereine, de tendresse éclairée; il ne voulut pas d'une retraite inféconde et, incapable de tout sentiment mesquin, il travailla encore pour cette Académie à laquelle, du fond de l'âme, il restait toujours lié.

Clermontois d'origine et de cœur, rien de ce qui touchait aux intérêts ou au lustre de sa ville natale ne lui était indifférent, et vous avez pu remarquer, en parcourant les *Mémoires*, qu'il se distrayait du labeur habituel par quelques coups d'œil jetés sur des points particuliers de son histoire. Il estima que l'ancienne *Société Royale*, établie en 1747, l'*Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts*, qui recueillit son héritage, au moins moral, dès le commencement du XIXe siècle, n'étaient pas une des moindres gloires de la vieille cité; que des Sociétés qui ont eu parmi leurs membres des illustrations telles que Jacques Delille, Thomas, de Montlosier, de Barante, pour ne citer que les plus marquantes, qui ont groupé la presque totalité de ce que la province a compté d'esprits d'élite, d'hommes distingués par leurs travaux dans toutes les branches des Arts, des Lettres et des Sciences ; que ces Sociétés, dis-je, méritaient de trouver un annaliste ; et que cette évocation du passé intellectuel de l'Auvergne ne serait pas un des chapitres les moins brillants des fastes de

Clermont. Il fit paraître, en 1884, son excellent ouvrage, votre livre d'or : *L'Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Clermont-Ferrand — Ses origines et ses travaux.*

N'y cherchez pas, Messieurs, une apologie ininterrompue des actes et des publications de ces deux Sociétés. Si M. Mège se plaît à faire ressortir leurs mérites, il se croit obligé, en fidèle historien, de reconnaître les fautes qui, du reste, sont vénielles et n'ont pas compromis de graves intérêts. On sent passer dans ces pages comme un souffle d'affection filiale, et celui qui les avait écrites ne pouvait plus être un étranger pour ses anciens confrères. Aussi le rappelèrent-ils au milieu d'eux, le 28 janvier 1886, sans qu'il ait eu à le solliciter, et sur la proposition de M. le docteur Dourif. — Aucun de vous, Messieurs, ne sera surpris de la généreuse initiative de votre ex-président. — Quelques jours après il rentra au comité de publication et ne l'a plus quitté. A diverses reprises l'Académie manifesta l'intention de le placer à sa tête ; mais, à chaque proposition nouvelle, il résista. J'ai dû, à un de ces refus, l'honneur de diriger, pendant deux ans, les travaux de vos assemblées, honneur qui, probablement, me vaut aujourd'hui celui de rendre à sa mémoire un légitime et suprême hommage.

M. Mège était parvenu à l'entier développement de ses facultés, il était dans la plénitude de son talent, lorsqu'un mal soudain vint paralyser son essor. Ses yeux réclamèrent un repos absolu. Sa vue n'avait pas pu résister à des labeurs trop suivis et trop multipliés. Il fut condamné à de longs et pénibles mois d'inactivité qui, cependant, eurent un terme. Mais, pour lui, désormais, peu ou point de recherches neuves; il dut vivre du miel amassé, se servir des matériaux accumulés. Il était assez riche, toutefois, pour, tout en fournissant aux *Mémoires* de l'Académie et à son *Bulletin*, déverser une part de ses trésors sur la nouvelle *Revue d'Auvergne.* Des Clermontois : Bancal des Issarts, Verdier-Latour, Gaultier-de-Biauzat, l'occupèrent successivement. Les deux volumes qu'il a consacrés à ce dernier lui ont valu, en 1892, une men-

tion honorable de l'Académie Française. Puis il revint à une période de l'époque révolutionnaire à laquelle il avait toujours réservé ses faveurs. La Révolution semble être apparue à M. Mège comme un de ces jours où se produisent les grandes éclipses solaires. Ils débutent par une aurore resplendissante, puis, à l'heure de la conjonction des astres, le soleil se voile de lueurs sanglantes, dont les animaux eux-mêmes sont terrifiés, et la journée s'achève, d'ordinaire, dans les brumes provoquées par ce phénomène astronomique. M. Mège aimait à contempler cette aurore aux reflets si pleins de promesses alléchantes, et à s'y cantonner.

Il ne s'est pas trompé, croyons-nous avec beaucoup d'autres, quand il a essayé de démontrer que la Révolution, proprement dite, commence avant la date de l'ouverture des Etats Généraux, que les événements qui accompagnèrent ou suivirent les essais de réforme administrative de Louis XVI, font partie intégrale de l'histoire de la Révolution. Cette conviction lui a inspiré une série d'études, où notre confrère a fait plus, peut-être, que dans ses *Chroniques et Récits,* œuvre d'historien.

Pour quiconque l'a approché, il est facile de se rendre compte de la surveillance qu'il a dû s'imposer pour ne pas donner libre cours à son particularisme de Clermontois et de fils du Tiers Etat. Quand il a parlé des hommes, sans acception de parti, il a tâché de retracer fidèlement leurs actes, de pénétrer leurs intentions; et, si ces jugements, parfois sévères, ne sont pas partagés par tous ses lecteurs, on ne peut pas nier qu'ils soient marqués au coin de la sincérité. Il a cherché, avant tout, à être impartial et exact. Il n'a voulu raconter que pièces en main. « Nous avons exposé la vérité » telle qu'elle nous est apparue, sans exagérer, mais aussi » sans essayer de dissimuler l'impression que nous a fait » ressentir la vue des confiscations de droits et des sup» pressions de personnes dont la Convention se rendit cou» pable au mépris de la liberté et à son grand dommage, » a-t-il dit en tête du *Puy-de-Dôme en 1793 et le Proconsulat de*

Couthon. « Dans cet historique, il ne saurait être question » de réhabilitation; la réhabilitation, l'apologie d'un des co- » ryphées de la Terreur serait chose impossible, » a-t-il ajouté ailleurs, au sujet du même personnage dont il trouve qu'on a exagéré l'importance. « Nous ne sommes pas tou- » jours d'accord avec M. Francisque Mège, a écrit M. Au- » lard, dans la *Revue* qu'il dirige, à propos des jugements » qu'il porte sur la Révolution Française, mais nous goû- » tons fort la variété, la nouveauté et la solidité de ses » travaux. » Un autre critique le donne en modèle aux chercheurs et aux travailleurs de province « se borner aux » productions du sol et ne pas perdre en études générales » d'inutiles efforts »; et il le qualifie : « d'historien si cons- » ciencieux, si probe, si profondément attaché à la vérité. » Cet ensemble de qualités le signalait pour devenir un des correspondants de l'Académie des Sciences morales et politiques, a affirmé un membre de cette section de l'Institut de France, M. Henri Doniol, un de nos anciens présidents, dont nous ne saurions suspecter la parole. Il nous est donc permis de dire que notre confrère est mort au seuil du Palais Mazarin.

Il y a un an, à pareille date, M. Mège assistait à la séance du mois d'août. Les heures de souffrances étaient disparues; nous constations l'état prospère de sa santé, nous admirions combien peu les défaillances de l'âge semblaient avoir atteint et son esprit et son corps. C'était une joie pour nous de l'en féliciter. Nous ne devions plus le revoir. Le soir du 24 septembre 1904, un malaise subit qui n'a duré que quelques minutes, un suprême serrement de main, un dernier regard jeté à des êtres aimés, et ses yeux se sont fermés à jamais.

Le souvenir de M. Mège restera vivant parmi ceux qui l'ont connu, dès lors estimé ou aimé. Et lorsque nous, qui sommes ici aujourd'hui, nous aurons payé à la nature l'inéluctable tribut qu'elle réclame de tous, son œuvre si honnête et considérable préservera encore sa mémoire de l'oubli des générations futures.

A. Vernière.

BIBLIOGRAPHIE

Ephémérides du département du Puy-de-Dôme, ci-devant Basse-Auvergne, suivies de notes et notices diverses. (Paris, Aubry, 1861, in-12).

Souvenirs de la langue d'Auvergne. Essai sur les idiotismes du département du Puy-de-Dôme. (Paris, Aubry, 1861, in-12).

Les fondateurs du « Journal des Débats » *en 1789.* (Paris, Faure, 1865, in-8°, 32 pages). — Extrait du tome VII des « Mémoires de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Clermont-Ferrand ».

Quelques réflexions sur les noms des rues et places publiques à Clermont-Ferrand. (Clermont, janvier 1865, in-8°, 10 pages).

Rapport sur l'ouvrage de M. Houzé intitulé ***Etude sur la signification des noms de lieux en France.*** — Dans le tome VII des « Mémoires de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Clermont-Ferrand ».

Notes biographiques sur les députés de la Basse-Auvergne (département du Puy-de-Dôme) : *Dom Gerle, prieur de la Chartreuse du Port-Saint-Marie, député du clergé d'Auvergne à l'Assemblée Constituante de 1789.* (Paris, Aubry, 1866, in-8°, 35 pages). — Extrait du tome VII des « Mémoires de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Clermont-Ferrand ».

Chroniques et récits de la Révolution dans la ci-devant Basse-Auvergne (département du Puy-de-Dôme) : *L'Assemblée provinciale d'Auvergne, 1787-1790.* (Paris, Aubry, 1867, in-8°, 132 p.). — Extrait du tome VIII des « Mémoires de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Clermont-Ferrand ».

Chroniques et récits de la Révolution dans la ci-devant Basse-Auvergne (département du Puy-de-Dôme) : *Les fabriques d'armes, 1791-1796.* (Paris, Aubry, 1868, in-8°, 39 pages). — Extrait du tome IX des « Mémoires de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Clermont-Ferrand ».

Notes biographiques sur les députés de la Basse-Auvergne (département du Puy-de-Dôme) : ***Le marquis de Laqueuille**, le comte de Montboissier, M. de Chabrol, le comte de Mascon, députés de*

la noblesse d'Auvergne à l'Assemblée constituante. (Paris, Aubry, 1868, in-8°, 68 pages). — *Le marquis de Laqueuille* (44 pages) est extrait du tome X des « Mémoires de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Clermont-Ferrand ».

Les journaux et écrits périodiques de la Basse-Auvergne (département du Puy-de-Dôme). *Notes pour servir à une bibliographie de l'Auvergne.* (Paris, Aubry, 1868, in-12).

Notes biographiques sur les députés de la Basse-Auvergne (département du Puy-de-Dôme) : *L'abbé Mathias, l'abbé Bourdon, le chanoine Bonnefoy, l'abbé Brignon, députés du Clergé d'Auvergne à l'Assemblée constituante.* (Paris, Aubry, 1869, in-8°, 76 pages). — Extrait du tome X des « Mémoires de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Clermont-Ferrand ».

Demande en érection de commune (section de Clerlande, commune de Varennes-sur-Morge), 30 juin 1869, in-4°, 3 pages autographiées.

Documents inédits pour l'histoire d'Auvergne : I. *Les murs et fortifications de Clermont-Ferrand au commencement du* XVIIIe *siècle ;* II. *Situation financière de la ville de Clermont-Ferrand à la veille de la Révolution (1788).* — Extrait du tome XI des « Mémoires de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Clermont-Ferrand ».

Notes biographiques sur Rabusson-Lamothe, député du Puy-de-Dôme à l'Assemblée législative (1791-1792). — Extrait du tome XI des « Mémoires de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Clermont-Ferrand ».

Lettres sur l'Assemblée législative (1791-1792) adressées à la municipalité de Clermont-Ferrand, par Antoine Rabusson-Lamothe, député du Puy-de-Dôme. (Paris, Aubry, 1870, in-8°, 190 p.). — Extrait du tome XI des « Mémoires de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Clermont-Ferrand », réuni en tirage à part avec les *Notes* (35 pages) inscrites à l'article précédent.

Notes biographiques sur les députés de la Basse-Auvergne (département du Puy-de-Dôme) : *MM. Gilbert Riberolles, Dufraisse du Cheix, Andrieu, députés du tiers-état de la Sénéchaussée d'Auvergne, à l'Assemblée constituante.* (Paris, Aubry, 1870, in-8°, 59 pages). — Extrait du tome XII des « Mémoires de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Clermont-Ferrand ».

Correspondance inédite de Georges Couthon, député du Puy-de-Dôme à l'Assemblée législative et à la Convention nationale

(1791-1794), suivi de l'*Aristocrate converti, comédie en deux actes de Couthon.* (Paris, Aubry, 1872, in-8°, 390 pages). — Extrait du tome XIII des « Mémoires de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Clermont-Ferrand ».

Chroniques et récits de la Révolution dans la ci-devant Basse-Auvergne (département du Puy-de-Dôme) : *Formation et organisation du département du Puy-de-Dôme (1789-1801).* (Paris, Aubry, 1874, in-8°, 342 pages). — Extrait du tome XV des « Mémoires de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Clermont-Ferrand ».

Chroniques et récits de la Révolution dans la ci-devant Basse-Auvergne (département du Puy-de-Dôme) : *Le Puy-de-Dôme en 1793 et le proconsulat de Couthon.* (Paris, Aubry, 1877, in-8°, 708 pages). — Extrait du tome XVIII des « Mémoires de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Clermont-Ferrand ».

Chroniques et récits de la Révolution dans la ci-devant Basse-Auvergne (département du Puy-de-Dôme) : *Les bataillons de volontaires (1791-1793).* (Paris, Claudin, 1880, in-8°, 205 pages). — Extrait du tome XXI des « Mémoires de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Clermont-Ferrand ».

Rapport au nom du Comité des noms de lieux. — « Bulletin historique et scientifique de l'Auvergne », 1881.

La bibliothèque de Massillon, note. — « Bulletin historique et scientifique d'Auvergne », mai 1881.

Compte-rendu de l'ouvrage : Supplément à l'histoire littéraire de la Congrégation de Saint-Maur, par Ul. Robert. — « Bulletin historique et scientifique de l'Auvergne », juillet 1881 et mai-juin 1886.

Compte-rendu de l'ouvrage : Des origines du premier duché d'Aquitaine, par C. Perroud. — « Bulletin historique et scientifique de l'Auvergne », août, septembre, octobre 1881.

Note sur le questionnaire adressé par Mgr l'Archevêque d'Auch pour l'application à l'histoire des conférences ecclésiastiques de son diocèse. — « Bulletin historique et scientifique de l'Auvergne », août, septembre, octobre 1881.

L'Académie de Clermont et le glossaire patois d'Auvergne, note. — « Bulletin historique et scientifique de l'Auvergne », novembre-décembre 1881.

Rapport au nom du Comité des lieux-dits. — « Bulletin historique et scientifique de l'Auvergne », novembre-décembre 1881.

Un livre de Savaron, note. — « Bulletin historique et scientifique de l'Auvergne », novembre-décembre 1881.

Assiette et perception de la taille, note. — « Bulletin historique et scientifique de l'Auvergne », janvier 1882.

L'abbaye des Prémontrés de Saint-André, note. — « Bulletin historique et scientifique de l'Auvergne », janvier 1882.

Compte rendu de l'étude : Liste des noms d'hommes gravés sur les monnaies de l'époque mérovingienne, par M. Anatole de Barthelmy. *(Noms intéressant l'Auvergne)*. — « Bulletin historique et scientifique de l'Auvergne », janvier 1882.

L'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Clermont-Ferrand. Ses origines et ses travaux. (Clermont-Ferrand, Ferdinand Thibaud, 1884, in-8°).

Pascal Grimaud, histoire d'un prêtre révolutionnaire. (Paris, Champion, 1885, in-8°). — Extrait du tome I de la « Revue d'Auvergne ».

Le lieutenant-colonel Perrier. Récit contemporain. (Saint-Quentin, Moureau, 1886, in-8°). — Extrait du tome I de la « Revue d'Auvergne ».

Un litige canonique au XVIII*e* *siècle : L'avocat Quériau et le miracle de la Sainte-Épine.* (Clermont, Mont-Louis, 1885, in-8°). — Extrait du tome II de la « Revue d'Auvergne ».

Les évêques constitutionnels d'Auvergne (1791-1801). (Clermont, Mont-Louis, 1885, in-8°). — Extrait du tome II de la « Revue d'Auvergne ». — Supplément.

Paul Ardier, dans le tome II de la « Revue d'Auvergne ».

Originaux et excentriques d'Auvergne : Un faux Louis XVII. — Dans le tome II de la « Revue d'Auvergne ».

Inventaire du mobilier trouvé au domicile du conventionnel Couthon, à Clermont, les 13 et 14 brumaire an III (3 et 4 novembre 1794). — « Bulletin historique et scientifique de l'Auvergne », 1886, mars-avril.

Critique de l'ouvrage intitulé : *Une mystique révolutionnaire, Suzette Labrousse...* par l'abbé Christian Moreau. — « Bulletin historique et scientifique de l'Auvergne », juillet 1886.

La race française et Vercingétorix, appréciation d'un passage tiré des *Notes prises dans une excursion en Allemagne*, par M. E. Lavisse. — « Bulletin historique et scientifique de l'Auvergne », août, septembre, octobre 1886.

Le conventionnel Bancal des Issarts. Etude biographique et lettres inédites. (Paris, Champion, 1887, in-8°). — Extrait du tome XVIII des « Mémoires de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Clermont-Ferrand ».

Compte rendu de l'ouvrage : Les déportations du Consulat et de l'Empire, d'après des documents inédits, par Jean Destrem. — Dans le tome III de la « Revue d'Auvergne » (1886).

Un naturaliste issoirien : Auguste Bravard. (Clermont, Mont-Louis, 1886, in-8°). — Extrait du tome III de la « Revue d'Auvergne ».

Un fédéré du 10 août : Barbat du Clozel d'Arnery. (Paris, Champion, 1887, in-8°). — Extrait des tomes III et IV de la « Revue d'Auvergne ».

Une perquisition au couvent de Sauxillanges en 1791. — Dans le « Bulletin historique et scientifique de l'Auvergne », janvier 1887.

Un arrêté du représentant Musset relatif à la Bibliothèque de Clermont. — Dans le « Bulletin historique et scientifique de l'Auvergne », février 1887.

Un projet d'histoire d'Auvergne en collaboration (du 15 pluviôse an XIII (4 février 1805). — Dans le « Bulletin historique et scientifique de l'Auvergne », avril-mai 1887.

Compte rendu de l'ouvrage: Le comité des travaux historiques et scientifiques, par M. Xavier Charmes. — Dans le « Bulletin historique et scientifique de l'Auvergne », avril-mai 1887.

La mort de Lavoisier et des Fermiers Généraux. — Dans le tome IV de la « Revue d'Auvergne ».

Les troubadours, poètes et écrivains de langue d'Auvergne, notes et extraits. — Dans les tomes IV et V de la « Revue d'Auvergne ».

Un legs de la comtesse Desaix. — Dans le tome IV de la « Revue d'Auvergne ».

Notices biographiques sur : le docteur A. Vernière ; — Anatole Dauvergne ; — l'abbé Bagnol ; — Dominique Branche ; — le docteur P. Bertrand. — Dans le tome IV de la « Revue d'Auvergne ».

Chansons politiques et satiriques en Auvergne pendant la période révolutionnaire. (Clermont, Mont-Louis, 1888, in-8°). — Dans le tome V de la « Revue d'Auvergne ».

Les Auvergnats en Russie. — Dans le tome VI de la « Revue d'Auvergne ».

Compte rendu de l'ouvrage intitulé : *Le livre du centenaire du « Journal des Débats » (1789-1889).* — Dans le tome VII de la « Revue d'Auvergne ».

Compte rendu du livre : Mémoires secrets de Fournier l'Américain. — Dans le tome VII de la « Revue d'Auvergne ».

Un registre d'état civil de l'année 1793. (Clermont, Mont-Louis, 1890, in-8°). — Dans le tome VII de la « Revue d'Auvergne ».

Gaultier de Biauzat, sa vie et sa correspondance. (Clermont, Bellet, 1890, in-8°). — Premier et second fascicules de la deuxième série des « Mémoires de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Clermont-Ferrand ».

Nouveaux documents sur le conventionnel Couthon : Arrêtés de Couthon, Maignet et Châteauneuf-Randon (août-novembre 1793). — Extrait du « Bulletin historique et scientifique de l'Auvergne, janvier 1890, et *Inventaire du mobilier de Couthon.*

Le département du Puy-de-Dôme au couronnement de l'empereur Napoléon Ier. — Dans le t. VIII de la « Revue d'Auvergne ».

Un arrondissement de la Basse-Auvergne en 1788 et 1789 : L'arrondissement de Courpière. (Clermont, Mont-Louis, 1891, in-8°). — Extrait du tome VIII de la « Revue d'Auvergne ».

Un épisode peu connu de la vie de Bancal des Issarts. (Clermont, Mont-Louis, 1892, in-8°). — N° 3968. — Extrait du tome IX de la « Revue d'Auvergne ».

Appréciation de la thèse de M. Pierre de Vaissière sur Charles de Marillac, ambassadeur de France auprès d'Henri VIII, de Charles-Quint et des provinces d'Allemagne de 1539 à 1553. — Dans le tome IX de la « Revue d'Auvergne ».

Les livres de Couthon. — Dans le « Bulletin historique et scientifique de l'Auvergne », janvier 1892.

Un bénédictin de Saint-Alyre pendant la période révolutionnaire. — Dans la « Revue d'Auvergne », 1893, avec un *Appendice sur les religieux de la Congrégation de Saint-Maur en Auvergne en 1790.*

Augustin Chassaing, ancien élève de l'Ecole des Chartes (Clermont, Bellet, 1893, in-8°). — Extrait du « Bulletin historique et scientifique de l'Auvergne », mars 1893.

L'exécution du Concordat et la Petite Eglise dans le département du Puy-de-Dôme. (Clermont, Bellet, 1895, in-8°). — Extrait

du « Bulletin historique et scientifique de l'Auvergne », mai-juin 1895.

Les premières années de la Révolution dans la Basse-Auvergne (1787-1789). (Clermont, Mont-Louis, 1897, in-8°). — Extrait de la « Revue d'Auvergne », 1896.

Charges et contributions des habitants de l'Auvergne à la fin de l'ancien régime : La dîme ; les droits seigneuriaux. (Clermont, Mont-Louis, 1898, in-8°). — Extrait de la « Revue d'Auvergne », 1897 et 1898.

Les Cahiers des paroisses d'Auvergne en 1789. (Clermont, Bellet, 1899, in-8°). — Fascicule XIII des « Mémoires de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Clermont-Ferrand (2e série). »

La Grande Peur. (Clermont, Bouy, 1901, in-8°). — Extrait du « Bulletin historique et scientifique de l'Auvergne », juillet et août 1900.

Les Cahiers des bailliages et sénéchaussées d'Auvergne en 1789. (Clermont, Mont-Louis, 1903, in-8°). — Extrait de la « Revue d'Auvergne », 1903.

La dernière année de la province d'Auvergne : les Elections de 1789. (Clermont, Bellet, 1904, in-8°). — Fascicule XVIII des « Mémoires de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Clermont (2e série) ».

Les populations de l'Auvergne au début de 1789 : 1re partie : *Le clergé ;* 2e partie : *La noblesse ;* 3e partie : *Le tiers-état.* — « Bulletin historique et scientifique de l'Auvergne », juin-juillet 1904, février-avril 1905.

Ce que devinrent les Cahiers de baillages de 1789. — Dans le tome XXII de la « Revue d'Auvergne », 1905.

Pour le Comité de publication :

Le Secrétaire de l'Académie, Maurice Basse.

L'Imprimeur-Gérant, L. Bellet — 9331.

ACADÉMIE DES SCIENCES, BELLES-LETTRES ET ARTS
DE CLERMONT-FERRAND

BULLETIN HISTORIQUE & SCIENTIFIQUE DE L'AUVERGNE

PROCÈS-VERBAUX

Séance du 8 juin 1905

La séance est ouverte à 2 heures et quart, sous la présidence de M. Brunhes, président.

— Le Secrétaire perpétuel procède au dépouillement des ouvrages reçus depuis la dernière séance.

— Le procès-verbal de la séance du 4 mai est lu par le Trésorier. — Adopté sans observation.

— La parole est ensuite donnée à M. le chanoine Fouilhoux pour la lecture du rapport de la Commission des Prix de vertu.

Les conclusions de ce rapport sont adoptées à l'unanimité.

— L'ordre du jour appelle la lecture, par M. Maigron, d'extrait d'un ouvrage en préparation sur Fontenelle. — Renvoyé au Comité de publication.

— M. Berriat-Saint-Prix demande la parole et entretient l'Académie d'observations qu'il a recueillies sur le récent tremblement de terre du 3 juin 1905.

M. le Président l'invite à résumer sa communication verbale dans une note destinée à être renvoyée au Comité de publication.

— La séance est levée à 3 heures et demie.



OUVRAGES REÇUS

Revue de Saintonge et d'Aunis; Bulletin de la Société des Archives historiques, XXVe vol., 3e livraison ; 1er mai 1905.

Bulletin trimestriel de la Société archéologique de Touraine ; t. XV, 1er trimestre 1905.

Bulletin de l'Académie du Var; t. LXXII, année 1904.

Bulletin de la Société d'histoire naturelle de Colmar, nouvelle série, t. VII, 1903 et 1904.

Annales de la Société d'agriculture, industrie, sciences, arts et belles-lettres du département de la Loire; 2e série, t. XXV, 40e volume de la collection, année 1905, 1re livraison, janvier-mars.

HOMMAGES :

Samarobrive-Uxellodunum, par H. d'Aurelle-Montmorin, lieutenant-colonel breveté d'état-major au 120e régiment d'Infanterie.

Léopold Barrière (1834-1902) : *Poésies et Poèmes* (à ses amis). Clermont, 1905.

J. Berryat-Saint-Prix : *Le Socialisme*, Clermont, 1905.

D. Jaubert : *Gestes de Provence*, Abb. Fontemoingt, 1905.

NOTES ET DOCUMENTS

CONCERNANT L'HISTOIRE D'AUVERGNE

Les Origines de la ville de Riom

GÉOLOGIE — PALÉONTOLOGIE — FABLE — HISTOIRE

Bâtie à l'extrémité de l'un des derniers contreforts de la chaîne des Dômes, la ville de Riom se trouve placée au centre de cette partie de l'Auvergne que l'on nomme le Marais.

Le sol sur lequel elle repose est formé par des marnes argilo-calcaires déposées sur une grande profondeur (1), à l'époque oligocène, dans le lac de la Limagne.

Un humus, riche en débris organiques, les recouvre d'une couche épaisse, et le terrain, ainsi constitué, jouit d'une exceptionnelle fertilité. Cette qualité du sol, couvert d'épaisses forêts sur les coteaux et de gras pâturages dans les plaines, y amena une faune abondante, dont les débris fossiles se retrouvent dans les sables quaternaires de Saint-Hippolyte et de Châtel-Guyon (2).

L'homme, lui-même, y fit de bonne heure son apparition : sur le plateau de Champ-Grillot on trouve les outils de la période néolithique, depuis les *haches polies* jusqu'aux *grat-*

(1) La couche atteint et dépasse 1100 mètres en certains endroits; on s'en est aperçu lors des fouilles effectuées en 1896, pour la recherche du pétrole.

(2) L'elephas primigenius, le bos priscus, le cervus elaphus s'y trouvent en abondance; nous en possédons de fort beaux échantillons et on peut en voir d'autres, très intéressants, dans les vitrines de l'établissement thermal de Châtelguyon.

toirs ronds à pédoncule et aux *pointes à crans* ou en *feuilles de laurier* du Campinien (1).

Dans les environs, il subsiste encore un certain nombre de monuments mégalithiques, derniers témoins de cette civilisation disparue; nous citerons, entr'autres, le Menhir de Davayat, le Tumulus du Cheix-sur-Morge, la Roche-Branlante (cœur ballant ou roche romaine, dans le langage du pays) du bois de Reure; les Tumulus de Varennes, d'Artonne, d'Ennezat (2), etc., etc., monuments qui affirment l'habitation de la région à la même époque.

Le nom de la ville, *Ricomagus,* semble prouver qu'à l'époque celtique son territoire était, sinon habité, tout au moins connu et dénommé.

On s'accorde, en effet, pour faire dériver *Ricomagus* des deux mots celtiques *Rix* et *Mag.*

Des significations diverses ont été proposées pour ce nom; au XVII[e] siècle déjà, l'abbé Faydit le traduisait *riche ville,* et depuis la plupart des auteurs ont adopté cette manière de voir et pensent qu'il faut dire *champ riche, champ fertile;* M. d'Arbois de Jubainville (3) propose *champ du roi*; c'était aussi l'opinion du docteur Girard. M. l'abbé Crégut, dans une note de son Histoire du collège de Riom (4), estime qu'il faudrait traduire par *plateau allongé.*

Ce que nous savons du celtique est bien peu de chose et les discussions étymologiques à propos d'une langue dont on ne connaît ni la grammaire, ni la syntaxe, peuvent paraître souvent puériles; ce sont des jeux d'esprit laissant le champ libre à toutes sortes d'hypothèses.

(1) Le docteur Pommerol, de Gerzat, en avait réuni une importante collection et, depuis, nous en avons nous-même récolté un grand nombre d'exemplaires.

(2) L'existence de ce dernier est problématique. — Sur les monuments mégalithiques, voy. Bouillet, *Mém. Acad. Clermont*, 1874, p. 186.

(3) D'Arbois de Jubainville, *Les noms gaulois chez César et Hirtius*, Paris, Bouillon, 1891, p. 40.

(4) Abbé Crégut, *Histoire du collège de Riom*, p. 11, Riom, Pouzol, 1903.

Nous avouons notre incompétence en la matière, cependant la traduction du mot *Rix* par l'adjectif *allongé*, nous semble un peu hasardée (1).

On estime généralement que cette syllabe correspond à peu de choses près au mot *riche*, dans notre langue. Ajoutée comme préfixe ou comme suffixe à un nom, elle lui donne une idée de puissance, de force, de richesse, et par extension de hauteur, d'élévation. Pendant longtemps même on a cru, à cause de cela, que les noms des chefs gaulois Vercingétorix, Dumnorix, Ambiorix, Orgetorix, etc., n'étaient pas des noms propres, mais de simples titres de commandement. Michelet écrivait *le Vercingétorix*, et Amédée Thierry explique que s'il supprime l'article c'est uniquement pour rendre plus agréable la lecture de son histoire.

Les documents fournis par la numismatique paraissent bien avoir démontré, aujourd'hui, l'inexactitude de cette manière de voir, et l'on admet que ces noms désignent bien réellement des individus et non des fonctions; il n'en reste pas moins démontré que ceux qui les portaient exerçaient presque toujours un commandement, et l'on peut comparer le *rix* gaulois au *ki* ou *ski* russe réservé aux familles de la noblesse.

La configuration du terrain sur lequel est bâtie la ville de Riom, justifierait, jusqu'à un certain point, l'hypothèse de

(1) Il nous a paru curieux de rechercher quelle est la situation géographique des autres « Ricomagus » de la géographie mérovingienne. D'une façon générale, ils ne présentent pas la configuration qui justifierait la traduction de Rix, mag, par plateau allongé.

Un celtisan convaincu à qui nous citions à ce propos les vers de l'abbé Ferminhac :

Riom, non loin de la Véronne
Non loin de castels renommés,
De son vieux clocher se couronne,
Au milieu des prés embaumés

répondit avec beaucoup d'esprit : « Le plateau allongé c'est celui sur lequel sont bâtis les castels, quoiqu'au centre d'une plaine ; la ville a pris le nom de ses voisins ». Nous ne fûmes pas convaincu par cet argument.

Ajoutons que l'étymologie Ricomagus ne se retrouve que pour une ou deux des localités dénommées Riom ; les autres tirent leur nom du latin *Rivus* et sont ordinairement situés près d'un cours d'eau.

M. l'abbé Crégut ; mais elle ne devait pas être bien apparente au temps où des forêts broussailleuses dissimulaient le relief du sol, et l'on peut s'étonner que dans une région où se comptent par centaines les prolongements en contrefort poussés par les Dômes dans la direction de la plaine, ce soit précisément à un des moins importants qu'ait été donnée l'appellation caractérisant cette disposition.

Pour le mot *Mag*, on s'accorde à le traduire par *champs*, pris au sens général du mot latin *campus*, qu'il s'agisse d'un terrain cultivé, d'une plaine aride ou d'un coteau boisé.

Rix, Mag, peut dont signifier indifféremment terrain riche, fertile, plateau, colline élevée, ou terrain appartenant à un riche, un puissant, suivant que le qualificatif se rapporte au sol lui-même ou à son possesseur (1).

Dire que l'origine celtique du mot Riom prouve l'ancienneté de cette dénomination, est certainement exagéré. Nous expliquerons plus loin pourquoi nous pensons devoir rapporter aux environs du IIIe siècle les débuts de la ville et en attribuer les premiers établissements à des *Lètes* venus de Germanie. Ces peuples ont dû importer leur langue, sœur du celtique et dérivée des mêmes radicaux ; il est donc possible d'admettre que le nom Ricomagus ne reconnaisse pas d'autre origine.

Certains auteurs ont cru pouvoir relever à Riom, parmi les noms de rue, de quartier ou de terroir, un grand nombre de mots d'origine gaëllique ; ils n'ont évidemment pas voulu en inférer que la ville avec sa disposition topographique existait déjà au temps de Bituit ou de Celtil ; mais simplement admettre que la région était alors suffisamment peuplée pour que ses reliefs les plus saillants aient reçu une dénomination spéciale. C'est ainsi qu'ils font provenir *Taule* de *Tal*, *Tel*, *Tol* (lieu élevé), *Paleuil* de *Pal*, *Pel*, *Poult* (lieu humide), *Marthuret* de *Mar* et *Tor Tur* (lieu en pente vers l'eau), etc., etc.

(1) Sur cette question voyez : Camille Julian, *Vercingétorix* (Paris, Hachette, 1903).

Nous ne partageons point cette manière de voir et, dans un précédent travail (1), nous nous sommes efforcé de démontrer que la plupart de ces noms prétendus celtiques pouvaient, avec autant de vraisemblance, être rapportés au latin; quant à ceux qui paraissent bien réellement dériver d'une langue plus ancienne, nous remarquerons que les termes généraux servant à désigner la configuration ou une particularité d'un terrain, sont ceux qui se conservent le plus longtemps dans la tradition et le langage populaire; c'est une vérité banale en philologie; il n'y a donc rien d'extraordinaire à ce que des territoires dénommés plusieurs siècles après l'occupation romaine, l'aient été cependant par des mots appartenant à la langue des anciens possesseurs.

Un Riomois du XVI[e] siècle, Claude-Barthelemy Bernard (2), ayant voulu écrire l'histoire de sa ville natale, ne s'embarrasse point, comme nous, des étymologies et nous explique, à sa façon, l'origine du mot Riom. Il raconte que Gerhion, fils d'Assyrlion, roi de Rhion, en Grèce (3), vaincu dans une lon-

(1) *Riom pendant la Révolution*, II[e] vol., p. 69 et suiv., Riom, Jouvet, 1903.

(2) Le manuscrit de Durand, receveur général de gabelles de Clermont, éditeur et annotateur de Savaron, donne sur Bernard les renseignements suivants: « ... revenant à ce Claude Bernard, nous dirons plus véritablement que ce Bernard estoit sortit d'une famille des plus honorables de cette ville (Riom); que son père avait comparu comme premier consul de Riom aux Etats généraux, qui se tiendre à Clermont en l'année 1510, pour la rédaction des coustumes du haut et bas pays d'Auvergne et qu'à présent cette famille d'ancienne bourgeoisie s'est maintenue honorablement. » Bibl. Nat., ms. fr. 32812, pp. 52 et 943. — Voy. aussi EVERAT, *Le bureau des Finances de Riom*, p. 328, Riom, Jouvet, 1900.

(3) Promontorium antirium ubi ostium corinthiaci sinus minus mille passuum latitudine influentis, Aetolasque dirimentis a Peloponeso, promontorium, inquam, quod contra procedit appellatur Rion. Plinius, *Hist.*, l. IV, c. 2. — Voir l'opinion d'André Duchesne, *Les antiquités et recherches des villes, chasteaux et places les plus remarquables de toute la France...*, page 602, et de François Desrues, sur l'ancienneté de Riom.

Le P. Fodéré, *Narration historique et topographique des convens de l'ordre de Saint-François et monastères de Sainte-Claire, érigez en la province anciennement appelée de Bourgogne, à présent Saint-Bonaventure* (Lyon, Rigaud, 1619 — ce qui concerne la *Custoderie d'Auvergne* a été réimprimé dans les « Mémoires de l'Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Clermont-Ferrand », année 1859, pp. 316-475), estime Riom très moderne. Simple *castrum* en 1115.

gue guerre contre le roi Thessalien Chiron, dont il avait séduit la fille Hippé « ... Vinct après avoir franchi victorieu-
» sement tant de fâcheuses montaignes, tristes déserts, dan-
» gereuses plènes et aultres estranges nations, au fort, par
» les Arvernes lors appelé *Eschizarai*, c'est-à-dire vieil pa-
» lais; mais les habitans autonomatiens, démocratistes et
» qui pour la liberté tenoient moing de leur peau qu'une
» bruste, se renfermèrent dans la tour Monab aujourdhuy
» Bonam (1) » et tinrent Gerhion en échec; il parvint cependant à les déloger. Contemplant alors la merveilleuse situation du « vieil Palais, il se résoult de colophoniser ses labeurs et
» là planter un but à ses travaux passés. Cy que pour plu-
» sieurs similitudes du lieu au sien de Grèce perdu, il imposa
» nom à ce vieil Palais, *Rhion* et fict sur la porte inscrire:

» Qui fut iadis Eschizarai
» Ores Rhion m'appellerai
» Et qui Rhion, ores me dis
» Eschizarai je fus iadis. »

Nous ignorons si le bon Bernard est l'inventeur de cette fable ou s'il s'est contenté de reproduire une tradition locale, en tout cas il a soin de nous apprendre que la critique sur ce sujet le laisse indifférent. « Ceux qui seront jaloux de notre
» palyngénèse croiront piteusement ces choses et m'assure
» qu'ils les tiendront pour sornettes; mais,

» En privé ou en commun,
» Parle qui veut, ce m'est tout un. »

Après cette profession de foi, il reprend son récit que nous analysons : Gerhion, maître d'Eschizarai devenu Rhion, s'empara de quelques bourgs environnants et s'en fit un petit royaume; puis il épousa la belle Apollonia, fille d'Oponcius, seigneur voisin. Il en eut un fils nommé Apollonius.

(1) La tour Bonan, construction remontant tout au plus au XII[e] siècle, faisait autrefois partie du palais ducal. Elle a été démolie vers 1850, quand on a construit le palais de justice actuel.

Notre auteur, que les anachronismes ne gênent pas plus que la critique, entre à cette occasion dans une foule de détails sur les réjouissances nombreuses et les repas pantagruéliques donnés à l'occasion du *baptême* de cet enfant.

Ces prodigalités excessives mécontentèrent le peuple, et le roi de Génabon, oncle d'Albon, jadis amant méprisé d'Apollonia, en profita pour déclarer la guerre à Gerhion. Il voulait, sous prétexte de venger la mort de son neveu, s'emparer du riche territoire qu'il convoitait.

Apollonius, alors âgé de dix-huit ans, succéda à son père et le chagrin qu'il manifesta à l'occasion de cette mort, parut à tous d'un bon augure « car les enfants légitimes font » prospérer et les bastards renversent et dissipent les Ré» publiques. »

Bernard termine par la peinture de la douleur d'Apollonia et par la description des funérailles vraiment royales faites à Gerhion, se réservant « si ses occupations et la vie le per» mettent » de décrire dans un second livre « les dépres» sions, avancements et jeux successifs de l'inconstante for» tune » à l'égard de la ville de Riom.

Nous ignorons s'il a pu donner suite à son projet ; en tout cas ce second livre, s'il a existé, est actuellement complètement inconnu (1).

L'histoire racontée par Bernard, semblera bien fantaisiste de nos jours, où la critique exige une documentation précise, elle a dû paraître toute naturelle à une époque ou la moindre bourgade prétendait remonter à la plus haute antiquité ; de plus elle expliquait par l'origine grecque des Riomois, leur rivalité séculaire avec les Clermontois, descendants présumés des Troyens comme le reste de la nation Arverne.

Tout le monde connaît les vers de Lucain raillant cette prétention outrecuidante de la part de barbares :

(1) *Histoire de Rhion, chef d'Auvergne, en vulguere François*, par Cl.-B. Bernard, de Rhion, Lyon, J. d'Ogerolles, 1559, in-16, 167 pages (*Bibl. nat.*, I. K. 8282).

« Arvernique ausi Latios se fingere fratres
» Sanguine ab Iliaco populi..... (1)

Cependant, Sidoine Apollinaire n'hésite pas à se prévaloir de cette illustre origine :

« Est mihi, quæ Latio se sanguine tollit, alumnam;
» Tellus clara viris...

dit-il dans le panégyrique d'Avitus (2).

Après lui, la tradition s'en est conservée; l'auteur de la vie de saint Cassi, qui écrivait au xiii[e] siècle (3), explique que les remparts de Clermont s'appellaient Pergame en souvenir de Troie : « Quia ante Incarnationem Christi, Trojani civitatem » illam condiderant ».

Le savant jésuite Sirmond, historiographe de France, rappelle également ce souvenir (4), et réclame pour Riom, en particulier, cette même origine.

« Dictur hîc primos quondam statuisse penates,
» Turba Phrygum, longæ, fessa labore viæ.
» Sed venisse, sua constat, de sede profectos
» Iliaca, claros nobilitate viros............
» ....
» Hinc simul Arvernis, simul est commune Latinis,
» Qua se nunc populus jactat uterque, genus
» Ut meritò dicas fratres;... »

D'après lui le chef des Troyens se nommait Arvernor;

(1) Lucain, *La Pharsale*, vers 427, liv. II.

(2) C. Sollii Sidon. Apoll. Carmen VII, v. 139 et 140.

(3) Mss. de la Bibliothèque de Clermont, n° 148, *Vie de Saints*, fol. 3 et 5.

(4) *Joannis Sirmondi carminum libri duo.* Parisiis, apud Ed. Martinum, M. D. C. LIV., Ad Nepotes, p. 371. — Sur l'origine troyenne des Arvernes, voir la longue et savante dissertation de M. Ad. Michel. (Ad. Michel, *L'Ancienne Auvergne et le Velay*, tome I, page 11 et suivantes, Moulins, Desrosiers 1843). — Voir aussi l'*Histoire de Clermont*, de P. Audigier, publiée par l'Académie de Clermont dans ses Mémoires, 7[e] fasc. de la 2[e] série, p. 183 et suivantes. — Ainsi que l'ouvrage de M. le conseiller Rivière, *Histoire des Institutions de l'Auvergne... etc., etc.*

maître du pays, il lui donna son nom. Son fils, nommé Rhion, en souvenir de ses ancêtres, ayant souvent témoigné le désir de voir bâtir une ville entourée de murailles, Arvernor voulut lui donner satisfaction et la cité construite fut dénommée Rhion.

« Subscripsit genitor votis et mœnia jussit
» Surgere de nati nomine dicta sui.
» Hæc fuit in sceptrum surgentis origo Rhionis. »

La légende troyenne nous paraît tout aussi fabuleuse que la légende grecque, rapportée par Bernard ; nous ne croyons pas qu'il ait même existé une agglomération urbaine correspondant à Riom, au temps où les Arvernes constituaient une des plus puissantes cités de la nation gauloise.

Dans aucun des nombreux textes de César, Pline, Strabon, Florus et autres, rapportés par les auteurs qui ont écrit sur l'Auvergne et dont la nomenclature est obligatoire pour tout historien qui se pique d'érudition, on ne peut retrouver le moindre passage, la plus petite allusion se rapportant à Riom.

Il ne semble pas, non plus, que notre ville puisse prétendre à une origine gallo-romaine. Dans cette vallée de l'Allier où il suffit de creuser le sol pour y retrouver des traces de constructions romaines, Riom et ses environs immédiats sont à peu près stériles à ce point de vue.

On raconte communément avoir trouvé des poteries romaines dans la partie de la ville qui avoisine l'église de St-Amable ; il nous a été impossible, malgré une enquête minutieuse, de vérifier ce fait. On l'a entendu dire ; mais personne n'a rien vu et ne peut préciser les circonstances de cette découverte. Ce qui est certain, c'est qu'en 1889, en creusant le sol pour établir une conduite de gaz, on a trouvé quelques ossements, des vases en terre, un tronçon de colonne et un chapiteau d'ordre dorique en pierres blanches (1), le tout

(1) Voir le *Compte-rendu de la Société du Musée de Riom*, an. 1898-99 : Note du Dr Girard à cette occasion. Voir aussi dans les *Mémoires de*

provenant sans doute de l'ancienne église de Saint-Bénigne.

Dans la partie Est de la ville, lors de la construction de la manufacture des tabacs, les tranchées ménagées pour les fondations ont mis à jour des fours, des poteries, quelques débris de murailles peu importants et une conduite d'eau paraissant faite en briques romaines et venant du côté de Gay-Déduit (sud-ouest) (1).

Nous supposons donc qu'il y a eu là des fours de potier et, peut-être, aux environs, quelques villas bâties sur les accotements de l'estrade de Nemetum à Néris (2).

On sait que longtemps après la conquête romaine, la Gaule jouit d'une indépendance relative. Lorsque César-Auguste, pour détruire à jamais l'esprit particulier à chacun des anciens peuples et unir davantage les provinces à la métropole, modifia complètement les anciennes divisions territoriales, l'Arvernie devint partie intégrante de l'Aquitaine dans la Province Lyonnaise.

C'est alors qu'Agrippa fit construire les quatre grandes

l'Académie de Clermont, année 1874, page 18, une note de J.-B. Bouillet, sur la *Découverte d'une médaille romaine et d'une statue d'Harpocrate*. Feu le Dr Vannaire a signalé dans les mêmes Mémoires, année 1869, p. 387, « un très gros et très beau bloc de marbre blanc, étonné d'être passé à l'état de moëllon, que l'on peut remarquer, à la hauteur des yeux, au parement externe du chevet de la chapelle » de Saint-Dom, à deux kilomètres nord-ouest de Riom. Au-devant, séparé par un chemin, se trouve un champ où il a recueilli, à diverses reprises, quelques fragments de poterie gallo-romaine, en terre rouge et fine, dite terre samienne.

(1) Voir dans le *Compte-rendu de la Société du Musée* (ann. 1877-78), *la nomenclature et la description des objets découverts*. La plupart sont encore conservés au musée, malheureusement ils ne portent point d'étiquettes spéciales et sont confondus avec d'autres analogues de provenances très diverses, offertes par des particuliers. — Voir aussi une note des Drs Grasset et Bouchereau *sur des sépultures anciennes trouvées au même endroit* (territoire de la Varenne). — Il ne faut pas oublier que c'est dans cette partie de la banlieue riomoise que se trouvait le cimetière de la Recluse, et qu'on y a enterré les pestiférés en 1585 et probablement aussi aux époques antérieures.

(2) Voir A. Mathieu, *Colonies et voies romaines* « Annales de l'Académie de Clermont », 1856.

voies qui, partant de Lugdunum, aboutissaient aux quatre extrémités de la Gaule ; l'une d'elles passait par Nemetum.

En l'absence de tout document historique sérieux, privés des renseignements archéologiques qui pourraient y suppléer, nous en sommes donc réduits à de simples hypothèses en ce qui concerne le moment où furent construites les premières habitations marquant l'emplacement futur de la ville de Riom.

Avec quelque vraisemblance, on peut les rapporter à la fin du IIIe ou au commencement du IVe siècle de notre ère, lorsque l'empereur Constance-Chlore chercha à repeupler la Gaule épuisée par plusieurs siècles de luttes et d'invasions, en y acclimatant ces mêmes barbares germains qui si souvent l'avaient dévastée.

Si l'on en croit une *Notice de l'Empire* citée par M. Ad. Michel (1), ce furent les Lètes, de la tribu des Suèves, qui vinrent occuper les fertiles vallées de la Limagne.

L'exceptionnelle richesse des terrains du Marais (2) dut forcément y attirer ce peuple d'agriculteurs, et il n'est pas téméraire de supposer qu'on leur doit les établissements dont nous venons de parler.

CHAPITRE II

L'Arvernie mérovingienne

La première mention de Riom se trouve dans les œuvres de Grégoire de Tours et se rapporte aux dernières années du IVe siècle environ.

Notre ville à cette époque n'était vraisemblement qu'un

(1) Præfectus Lœtorum gentilium Suevorum, Arunbernos (*al.* Arvernos) Aquitanicæ primæ. *Notitia dignitatum*, éd. Seeck, p. 207. Voyez à ce propos, G. Kurth, *Les Nationalités en Auvergne au VIe siècle*, Clermont, Mont-Louis, 1900, et *Histoire de Clovis*, Paris, Retaux, 1901.

(2) Sur la mise en valeur des terrains du marais à cette époque, voyez Marcellin Boudet, *Les premiers travaux de dessèchements du marais de la Limagne* ». In *Revue d'Auvergne*, 1891.

village sans grande importance et n'a pas d'histoire proprement dite. Avant de noter les événements qui l'intéressent plus particulièrement, il nous paraît nécessaire de donner un aperçu rapide de l'histoire de la province sous la première dynastie de nos rois.

Depuis le commencement du ve siècle, les Francs profitant de la décadence de l'Empire romain, avaient peu à peu établi leur domination sur la partie de la Gaule comprise entre la Loire et le Rhin.

La défaite du patrice Syagrius, qui avait conservé le gouvernement de quelques cités restées romaines au milieu des campements barbares (486), fit disparaître les derniers vestiges de la puissance impériale dans cette région, et les Francs se trouvèrent en contact direct avec les Wisigoths, qui depuis quelques années possédaient, sans conteste, l'Aquitaine et l'Arvernie.

Un conflit ne pouvait manquer d'éclater entre ces deux peuples également guerriers et pillards.

Après la victoire définitive sur les Alamans, lorsque saint Rémy eut versé les eaux du baptême sur la tête du roi franc, la conversion de son peuple à la religion catholique ne fit qu'augmenter l'animosité entre lui et les Wisigoths adonnés à l'hérésie d'Arius.

Clovis, en habile politique, sut mettre à profit les questions confessionnelles; il persuada aux évêques, dont l'influence était considérable, qu'ils auraient tout intérêt à voir l'autorité des Francs catholiques se substituer dans leur pays à celle des Visigoths ariens; ainsi se forma peu à peu, en Aquitaine, un parti francophile opposé au roi Alaric.

Malgré l'apparente réconciliation de ce prince avec Clovis, lors de leur entrevue dans une petite île de la Loire, en 506, le guerrier franc n'attendait qu'une occasion pour recommencer les hostilités et faisait des préparatifs secrets en vue d'une invasion.

Une circonstance se produisit dont il sut tirer parti et qui précipita les événements : l'évêque de Rodez, Quintianus, un

des membres les plus ardents du parti français, se trouva, pour cette raison, en but aux vengeances des Visigoths ; il dut, pour échapper au pire destin, quitter son diocèse et se réfugier aux limites extrêmes de l'Arvernie, dans le palais épiscopal de son ami Eufraisse, évêque de Dijon.

Clovis en prit occasion pour recommencer les hostilités ; rassemblant ses leudes il leur tint ce langage : « Comment pouvons-nous, » dit-il, « supporter que des Ariens hérétiques possèdent encore une partie des Gaules ? Partons, et, avec l'aide de Dieu, nous les chasserons de ces riches contrées. » — *Clhodevechus rex aït suis : « Valde moleste fero quod hi Ariani partem teneant Galliarum. Eamus cum Dei adjutorio et, superatis, redigamus terram in ditionem nostram »* (1).

D'unanimes acclamations répondirent à ces paroles et la guerre fut décidée.

Peu de temps après il envahit l'Aquitaine, battit les Visigoths à Vouillé et tua de sa propre main le roi Alaric, puis il se dirigea vers la partie orientale de l'Aquitaine pendant que son fils Thierry ou Théoderick pénétrait en Arvernie en passant par Alby et Rodez.

Cette province, dont l'élite guerrière avait péri dans les plaines de Vouillé, n'opposa qu'une faible résistance. Ce qui n'empêcha point Thierry de piller et de ravager toutes les régions qu'il traversait : *« Urbes et Castra subruens, municipia quæque depopulans, prædam innummerabilem et spolia multa suis æque dispertiens »* (2).

Ainsi se trouva terminée la période de domination des Goths en Auvergne : elle avait duré trente-deux ans, et pendant ce temps notre province avait joui d'un calme relatif, les vainqueurs n'ayant guère modifié l'organisation romaine et le plus habituellement confié l'administration à des comtes pris dans les familles patriciennes du pays. Il semble même que leur passage ait donné un certain essort aux libertés

(1) Grégoire de Tours, *Hist.*, liv. II, c. 37.
(2) Roricon, *Gesta Francorum*.

municipales et marqué une reprise de l'organisation communale fort amoindrie sous le gouvernement des empereurs romains.

A la mort de Clovis, l'Arvernie, faisant partie du royaume d'Austrasie, échut à Thierry, dont la capitale était la ville de Metz.

En l'année 530, ce prince et son frère Clothaire, roi de Soissons, guerroyaient contre les Thuringiens. Un jour, la nouvelle se répandit qu'il avait trouvé la mort dans un combat. Son autre frère, Childebert, roi de Paris, qui peut-être n'était pas étranger à l'éclosion de ce bruit, en profita pour essayer de s'emparer de ses états ; il envahit l'Aquitaine et arriva sans coup férir devant la ville d'Auvergne où commandait le comte Hortensius. Un traître, nommé Arcadius, lui ouvrit les portes de la cité et il devint ainsi maître du pays.

Cependant Thierry n'était point mort, et s'il différa quelque temps sa vengeance, ce ne fut que pour en faire peser plus lourdement les effets sur nos malheureux ancêtres.

En effet, deux ans après, il revint en Auvergne, et ayant établi son camp près d'Artone, il commença le siège de Clermont, pillant et dévastant toute la contrée : « *Totam regionem devastat ac proterit* » (1).

L'intervention du saint évêque d'Auvergne, Quintianus, fit cependant épargner Clermont et le pays à huit milles à la ronde : Portianus (saint Pourçain), abbé du monastère de Mirande, sur les bords de la Sioule, obtint lui aussi quelques adoucissements pour les régions dépendant de son couvent. La vénération qui s'attachait aux reliques de saint Julien, enterré à Brioude, sauva également cette ville ; mais il fut loin d'en être de même partout. Le monastère d'Issoire, cependant protégé par la mémoire de son fondateur, saint Austremoine, les châteaux de Thiers, Lavolatrum (2), Meriolacum (3), et beaucoup d'autres furent successivement pris et

(1) GRÉGOIRE DE TOURS, *Hist.*, liv. III, c. 12.
(2) Vollore près de Thiers, ou Lavastrie près Saint-Flour.
(3) Chastel-Marlhac, près Mauriac.

détruits ; les villages furent incendiés, les récoltes arrachées sur pied, la population jeune fut même emmenée et vendue comme esclave. « *Eamdemque gentem bellarum, incendiorum, simulque rapinorum discrimini subjacere contigit..... pueros enim quosque atque adolescentes venustioris formæ, scitisque vultibus puellas exercitus adventitius vinctis post terga manibus secum ducens, per diversa loca, prœtio accepta, distrahebat, nulli compatiens, nec remeare sinens* » (1).

Après avoir exercé ces terribles représailles, Thierry retourna en Austrasie, où l'appelait la révolte d'un de ses leudes nommé Monderic ; laissant en Aquitaine, avec le titre de duc, un de ses parents, Sigwald, auquel il donna les biens confisqués sur le traître Arcadius.

Sigwald fixa son séjour dans la ville d'Auvergne où le comte Bocco paraît avoir remplacé Hortensius probablement disgracié pour n'avoir point su prévenir ou empêcher la tentative de Childebert (2).

Le gouvernement de ce duc fut la continuation de l'état de siège établi par Thierry, et pendant toute sa durée ce ne fut qu'une suite ininterrompue de vols, de rapines, de déprédations et d'assassinats de la part de ses soldats que rien n'arrêtait : « *Sigivaldus autem cum in Arvernia habitaret multa mala in ea faciebat. Nam res et diversorum pervadebat, et servi ejus non desistebant a furtis, homicidiis, ac super numerum diversisque sceleribus : nec ullus mutire ausus erat coram eis* » (3).

Ils allèrent si loin que Thierry s'en émut et rappela Sigwald. On sait que celui-ci, ayant voulu renouveler la tentative de Mondéric, fut défait et que le roi le tua de sa propre main.

C'est à ce moment que Théodebert, fils de Thierry, vint en

(1) *Vita St Fidoli abb. Trecencis*, Inter. Act. SS. Ord. S. Bened. à D. Mabillon collecta. Sœc. I, p. 196. — Bouquet, t. III, p. 406.

(2) Voir G. Kurth, *Les Ducs et les Comtes d'Auvergne au VIe siècle* « *Bull. de l'Acad. Roy. de Belg.* », 1899, n° 11.

(3) Grégoire de Tours, l. III, c. 16.

Aquitaine peut-être avec le titre de duc. Les chroniqueurs ne disent pas s'il fixa lui aussi le siège de sa résidence dans la ville d'Auvergne; il semble toutefois qu'il y rétablit dans son titre de comte, Hortensius, précédemment disgracié par son père, consacrant ainsi l'amnistie définitivement accordée pour le passé (1).

Théodebert ne fit d'ailleurs qu'un très court séjour dans la province et guerroya en Septimanie contre les Wisigoths, qui après la mort de Clovis avaient rétabli leur domination sur un certain nombre de cités. Sa campagne fut heureuse, le Vivarais, le Gévaudan, le Velay furent successivement soumis et le prince revint dans la ville, que l'on commençait à dénommer Clermont (2), chargé d'un riche butin et ramenant avec lui une Gallo-Romaine, célèbre par sa beauté, qui lui avait ouvert les portes du château de Cabrières et dont il avait fait sa maîtresse.

Ces événements coïncident à peu près avec la mort du pieux évêque Quintianus, que la faveur de Thierry remplaça sur le siège épiscopal d'Auvergne par Gallus, fils du sénateur Georges et oncle de Grégoire de Tours.

Peu de temps après l'arrivée de Théodebert à Clermont, il fut obligé de partir assez précipitamment, laissant la belle Deutérie et sa fille, pour se rendre en Austrasie recevoir le dernier soupir de son père auquel il succéda (534).

Pendant son règne et celui de son fils Théodebald (534-55), les chroniqueurs ne rapportent aucun événement politique important particulier à l'Auvergne, dont l'administration appartint successivement aux comtes Georgius, Evodius et Britanius (3).

(1) G. Kurth, *Op. citat.*

(2) M. A. Vernière, *Itinéraire des rois et des papes en Auvergne*, p. 6, fait remarquer que ce pourrait bien être à Clermont-l'Hérault, cité voisine de Cabrières, et non à Clermont en Auvergne. Le passage de Grégoire de Tours semble bien cependant se rapporter à l'Auvergne. « Deuteria cum filia sua Arverno relicta ». Grég. T., *Hist.*, liv. III, c. 23. Voir *Histoire générale de Languedoc*, des Bénédictins.

(3) G. Kurth, *Op. cit.*

Par contre il s'y produisit deux faits très intéressants au point de vue religieux, nous voulons parler des deux premiers conciles ou synodes tenus à Clermont, l'un en 535, l'autre en 549.

A la mort de Théodebald, son oncle Clothaire, roi de Soissons, s'empara de l'Austrasie sans appeler au partage le roi de Paris, Childebert; il donna l'Aquitaine à son fils Chramme, qui fixa son séjour à Clermont, alors gouvernée par le comte Firminus.

A son arrivée, Chramme trouva le pays fort divisé par deux partis politiques qui se disputaient l'influence; l'un fidèle aux conquérants était favorable à la domination franque, l'autre, recruté en partie dans l'ancienne noblesse gallo-romaine, aurait voulu proclamer l'indépendance de l'Aquitaine, qui se serait constituée avec un gouvernement autonome.

Les querelles religieuses compliquaient encore la situation. A la mort de saint Gal (554), le peuple et le clergé avaient élu pour évêque l'archidiacre d'Issoire, nommé Caton; le roi Théodebald de son côté donna l'investiture à l'archidiacre Cautin qui était venu intriguer à la cour et le fit sacrer avant l'arrivée du messager apportant la nouvelle de l'élection de Caton; il en résulta une sorte de schisme. Cautin, évêque de fait, se trouvant obligé de gouverner contre le peuple et le clergé qui ne voulaient reconnaître que l'autorité de leur élu.

Tout naturellement Caton et ses partisans se trouvèrent acquis au parti séparatiste, tandis que Cautin et les siens tenaient pour les Francs.

La conduite de Chramme paraissait tout indiquée, et il semblerait que sa présence en Auvergne ait dû apporter l'appoint de son autorité au parti loyaliste; mais c'était un prince ambitieux et débauché. Séduit par l'idée de se créer, du vivant de son père, un apanage indépendant, il prêta l'oreille aux perfides conseils des adversaires de la domination franque. Cautin, l'évêque choisi par Théodebald, et Firminus, le comte qui administrait au nom de Clothaire, furent en but à des

vexations sans nombre, ils durent même échapper par la fuite à l'emprisonnement et à la mort et se refugièrent dans l'église Saint-Julien de Brioude. Chramme remplaça alors Firminus par le comte Salluste (1). Cependant l'attitude du prince, jointe à l'irritation causée dans le pays par sa conduite scandaleuse et les déprédations commises par les gens de son entourage, inquiétèrent le roi Clothaire qui se décida à le rappeler.

On sait la révolte de Chramme, encouragé dans ses projets ambitieux par son oncle Childebert qui n'avait point pardonné à Clothaire son exclusion de la succession de Théodebald. On sait aussi la terrible vengeance exercée contre son fils par le roi Clothaire lorsqu'après l'avoir surpris en Bretagne, il le fit brûler vif avec sa femme et ses enfants.

Après le rappel de Chramme, le comte Hortensius fut rétabli dans ses fonctions et il semble qu'à ce moment notre malheureuse province, jusqu'alors si éprouvée, ait joui de quelque tranquillité.

Après avoir de nouveau fait partie du royaume d'Austrasie échu en 561 à Sigebert lors du partage de la Gaule entre les fils de Clothaire Ier, l'Auvergne revint en 613 à Clothaire II, seul survivant à cette époque des descendants de Clovis, qui réunit entre ses mains toutes les parties de l'empire franc. Pendant cette période les comtes Firminus (560-71), Venerandus (avant 585), Nicetius et Eulalius (585-90), se succédèrent à la tête de l'administration civile, tandis que le siège épiscopal était successivement occupé par Avitus (572), Desideratus (vers 594), Avolus, et enfin Justus 625) (2).

La province elle-même fut le théâtre d'événements particuliers que nous notons dans leur ordre chronologique :

En 572, une grande épidémie de peste, caractérisée par des ulcérations qui se produisaient à l'aine ou sous les aisselles,

(1) G. Kurth, *Op. cit.*

(2) Catalogue de Gams.

désola toute la région; l'évêque Cautin (1) et son compétiteur Caton furent au nombre des victimes.

En 574, les Saxons, qui avaient envahi une partie du nord de l'Italie, ayant été défaits par le patrice Mommole et contraints de regagner leurs forêts, traversèrent l'Auvergne, et quoique leur passage se soit effectué sous la forme d'une émigration pacifique, il n'en fut pas moins fort onéreux pour les habitants qu'ils exploitèrent indignement en leur faisant passer du cuivre doré pour de l'or en barre et en l'échangeant avec eux pour des pièces monnayées « *Arvernum pervenerunt. Erat tunc tempus, quo ferebant ibi tegulas æris incisas pro auro; quas quisque videns, non dubitabat aliud nisi quod aurum probatum atque examinatum esset. Sic enim coloratum ingenio nescio quo fuit : unde nonnulli hoc dolo seducti, aurum dantes et æs accipientes, pauperes facti sunt* » (2).

Pendant l'automne 580, ce furent de grandes inondations qui détruisirent les récoltes et déterminèrent dans toute la Limagne une période de disette suivie, au mois d'août d'après, d'une épidémie de dysenterie que les gens du peuple appelaient *Feu de saint Antoine* et qui s'attaqua plus particulièrement aux enfants et aux jeunes gens. « *Anno quinto Childericis regis, Arvernarum regionem diluvia magna presserunt... tantaque innundatione Limane est infusum ut multos ne sementem jacerent prohiberet... quæ grande de pecoribus excidium, de culturis detrimentum, de edificiis fecere naufragium* (3)... *Et quidem primum hæc infirmitas a mense Augusta initiata, parvulos et adolescentes adripuit, letoque subegit* » (4).

En même temps, notre pays eut à souffrir des guerres continuelles que se faisaient le patrice de Bourgogne, Mommole, et

(1) Grég. de T., *Hist.*, IV, c. 31. « Nam cum nascente in inguine aut in ascella vulnere in modum serpentis... »

(2) Grégoire de Tours, *Hist.*, IV, c. 43.

(3) *Ibid.*, V, c. 33. Dans l'édition française de 1610, le mot Limane est traduit par Allemagne.

(4) *Ibid.*, V, c. 34.

le comte de Toulouse, Didier. Placé géographiquement entre les deux combattants, son territoire fut alternativement traversé par les troupes de chacun des deux partis en 576 et en 580, et chaque fois subit les rapines des soldats.

L'année 588 et l'année 590 furent marquées par la tenue à Clermont du IIIe et du IVe conciles ou synodes d'Auvergne.

Les chroniques de Grégoire de Tours s'arrêtent à peu près à cette date, le consciencieux historien étant mort en 595. Nous sommes dès lors privés des renseignements pour les événements particuliers à notre province que nous avions jusqu'à présent recueillis dans ses ouvrages.

Nous passerons donc rapidement sur les règnes de Dagobert Ier, fils de Clothaire II, et des premiers rois fainéants, ses successeurs. Pendant cette période la diminution progressive de l'autorité du monarque eut pour conséquence naturelle le développement des tendances séparatistes dans les différentes provinces de l'empire de Clovis. L'Aquitaine, une des premières, réalisa le rêve depuis si longtemps caressé d'une indépendance à peu près complète sous le gouvernement du duc Odon, petit-fils de Karibert, roi de Toulouse.

A une époque indéterminée, dans le courant du VIIe siècle, l'Auvergne se trouva ainsi complètement détachée du royaume d'Austrasie et reconnut uniquement l'autorité du duc d'Aquitaine.

Ce changement de maître n'apporta cependant pas aux Arvernes le repos nécessaire après tant d'années de guerres et de luttes intestines. En effet le duc Odon passa sa vie à défendre son indépendance continuellement menacée par le terrible maire du palais, Charles-Martel, et à guerroyer contre les Sarrazins d'Espagne, toujours prêts à envahir sa frontière des Pyrénées. Ces derniers lui ayant infligé un sanglant échec, en 731, sur les bords de la Garonne, se divisèrent en deux bandes, dont l'une vint ravager l'Auvergne, pendant que l'autre, se dirigeant vers le nord, aboutit aux champs de Poitiers où Charles-Martel, appellé à la rescousse par son ennemi habituel, remporta sur eux la victoire qui immortalisa

son nom et prépara l'avènement d'une nouvelle dynastie sur le trône caduc des Mérovingiens.

Les Sarrazins d'Auvergne, surpris par ce désastre, durent se replier au delà de la Garonne; mais ils avaient eu le temps de ravager notre province et le souvenir en est encore vivant dans les traditions populaires, après plus de douze siècles écoulés (1).

Débarrassé de ses dangereux voisins, le duc Odon oublia bien vite les engagements que la nécessité l'avait sans doute obligé de prendre vis à vis du monarque franc, et lorsqu'il mourut en 735, ce fut sans avoir renoncé, malgré de continuelles défaites, à l'espoir de reconquérir son indépendance.

Son fils Hunoald lui succéda et reprit la lutte sans plus de succès. Désespéré de ses revers, il finit par se retirer dans un cloître, laissant l'Aquitaine aux mains de son fils le duc Waifre ou Gaifre.

Celui-ci continua la tradition et, en 758, leva l'étendard de la révolte; mais il avait en face de lui un formidable adversaire. Pépin le Bref venait de faire raser les deux derniers mérovingiens, Childéric III et son fils, et les leudes en l'élisant roi, à Soissons, avaient donné la consécration officielle à une usurpation qui existait en fait depuis Pépin d'Héristal.

Le chef de la nouvelle dynastie ne donna pas aux Aquitains le temps d'achever leurs préparatifs et, prenant lui-même l'offensive, au printemps 759, il pénétra en Berry et traversa l'Auvergne sans grande résistance; mais non sans exercer l'habituel droit du vainqueur.

Waifre surpris fut obligé de se soumettre au moins en apparence; mais l'année suivante il recommença ses entreprises et tenta une incursion en Burgondie. Les représailles ne se firent point attendre; elles furent terribles; Pépin rassembla une armée nombreuse et vint assiéger Clermont. La vigoureuse résistance de cette ville où commandait le comte Blan-

(1) Dans beaucoup de régions les paysans en montrant de vieux pans de murs noircis racontent qu'ils furent autrefois incendiés par les sarrazins.

din ne put l'empêcher d'être prise, et le vainqueur exaspéré, non content de la mise à sac de la cité, promena dans tout le pays le fer et la dévastation.

Cet événement marque la date de la soumission définitive de la Basse-Auvergne, sinon de l'Aquitaine où Pépin revint plusieurs fois encore pour soumettre l'indomptable Waifre, toujours battu mais jamais asservi.

CHAPITRE III

Le vicus Ricomagensis

Le tableau rapide que nous venons d'esquisser était nécessaire avant d'aborder l'étude des premiers documents relatifs à Riom; ils sont si vagues et si peu nombreux qu'il fallait avant de les exposer leur préparer une sorte de cadre dans lequel ils se trouveront comme enchâssés; les faits de l'histoire générale de la province devant naturellement servir de trait d'union.

Nous avons dit, au commencement de ce travail, que la fondation de Riom pouvait, avec quelque vraisemblance, être attribuée aux colonies agricoles des Lètes venues en Limagne à la fin du IIIe siècle; certains auteurs, s'appuyant sur un texte de Grégoire de Tours, ont voulu rapporter au temps de saint Martin, c'est-à-dire au milieu du IVe siècle, la première mention historique se rapportant à la ville.

Notre chroniqueur raconte, en effet, que saint Martin, allant d'Artonne à la ville d'Auvergne (Clermont), parvint au sommet de la montagne de Belenat (1), *d'où l'on voit le village de*

(1) Savaron, dans ses notes sur Grégoire de Tours, indique que le mont Belenat correspond au village de Saint-Bonnet. D. Ruinart n'accepte point cette opinion adoptée, d'après Savaron, par les divers auteurs; mais il ne précise pas l'endroit auquel devrait correspondre la montagne ainsi dénommée. Il prétend que le nom Belenat proviendrait de celui du dieu Belen qui y avait un temple. M. l'abbé Duchesne, dans son cours à la Sorbonne en 1879, a professé que ce temple était célèbre dans l'Arvernie. Ni l'un ni l'autre ne disent sur quoi ils appuient cette affirmation. Il n'existe à notre connaissance aucun texte pouvant l'étayer et, malgré des

Riom; et que, de ce lieu élevé, il aperçut les magistrats de Clermont venant à sa rencontre avec un grand appareil de chars et de serviteurs. Le saint, dont l'humilité était grande, fit alors tourner bride au pauvre âne misérablement harnaché qui lui servait de monture et revint à Artonne. « *Egressus autem vir Dei (sanctus Martinus), ab Arthonensi vico, ad urbem arvernam gressum direxit. Audientes autem senatores urbis, qui tunc in loco illo nobilitatis Romanæ stemmate refulgebant, quod scilicet vir sanctus adpropinquaret urbi, egressi sunt in occursum ejus cum equitibus et carrucis, cum curribus atque rhedis; at ille, asella impositus, super stratum vilissimum residens, cum advenisset in cacumen montis Belenatensis, de quo vici Ricomagensis positio contemplatur, vidit hos cum his pompis ad se accedere... et confestim, retorta retrorsum aselli frena, viam qua venerat regredi cœpit* » (1).

Nous avons cru devoir citer le texte en entier afin de justifier la traduction que nous avons donnée du passage relatif à Riom : *(la montagne de Belenat, d'où l'on aperçoit le village de Riom).* Les anciens auteurs, en effet, ont généralement traduit : « d'où il regarda le village de Riom ». Grammaticalement les deux sens sont acceptables (*contemplari* étant un verbe déponent) ; mais il nous semble, d'après le contexte, que la phrase incidente placée après le mot Belenatensis se rapporte plutôt à la montagne et a pour but de déterminer sa situation par rapport à Riom, et n'implique l'existence d'une agglomération, ainsi dénommée, qu'au temps où écrivait

recherches faites sur les lieux, nous n'avons jamais entendu parler d'une découverte archéologique pouvant confirmer l'existence de ce monument.

M. l'abbé Mosnier, dans son *Histoire des saints d'Auvergne* (Paris, Lethielleux, t. Ier, p. 309), reproduit les indications qui précèdent et pense que Belenat doit correspondre à la colline actuellement dénommée Bionnet, (en patois *Blieune*), sur laquelle passait une voie romaine. Son opinion nous paraît devoir être acceptée ; elle est justifiée par la topographie de la région. — Nous voyons dans la charte de Pépin le Bref, pour l'abbaye de Mozac, qu'au ve siècle il existait une ferme appelée Belenat « . . villam namque Belnatensem, cum mansis et vineis... » (*Gall. Christ.*, éd. 1720, tome II, Instrum., col. 109).

(1) Grég. de T., *De Glor. Conf.*, cap. V, éd. Morel, 1561, p. 200.

Grégoire de Tours, et non au temps de saint Martin(1). Cette discussion n'a du reste qu'une importance secondaire, car saint Martin, qui vivait au IVe siècle, n'a précédé que d'un siècle la date précise à laquelle nous pouvons historiquement constater l'existence du bourg riomois.

Grégoire de Tours nous dit en effet, en parlant de saint Amable (2) : « Il y eut encore, dans la ville d'Auvergne (Clermont), dont il a été question plus haut, un certain Amable, prêtre du bourg de Riom, homme d'une admirable sainteté; il passe, entr'autres qualités, pour avoir eu celle de commander aux serpents. Le duc Victorius ayant négligé de s'arrêter pour prier devant son tombeau, son cheval devint immobile et rien ne pouvait le faire avancer... »

« ... J'ai vu moi-même à son sépulcre un énergumène délivré du démon; un parjure devenir raide comme une barre de fer et être délivré aussitôt après la confession de son crime.» « *Fuit etiam in* SUPRA DICTA (3) *Arverna urbe, admirabilis sanctitatis Amabilis quidam, vici Ricomagensis presbyter, qui virtutibus magnis prœcellens, sæpe serpentibus dicitur imperasse. Nam ad hujus tumulum cum dux Victorius despexisset orare, adfixo e regione equo, nequaquam poterat amovere...... ad hujus sepulchrum energumenum vidi mundatum; perjurantem diriguisse ut ferrum, crimen confessum, ilico absolutum.* »

Ce texte est le premier permettant de certifier l'existence de Riom à une date assez précise; c'est un de ceux sur lesquels les commentateurs ont le plus ardemment discuté.

Victorius fut en effet le premier gouverneur nommé en Auvergne par les Wisigoths lorsque le lâche abandon de

(1) Vers 390 environ. Voy. *Bolland*, t. III, Febr. page 248. Voy. aussi D. Ruinart, *Comment. in Greg. Tur.*

(2) GRÉG. DE TOURS, *De Glor. Confess.*, c 33., éd. Morel, page 228.

(3) Ce passage est reproduit dans l'office de saint Amable à la IVe leçon des matines. On y a supprimé les deux mots : *Supra dicta*, ce qui a permis à l'abbé Chevalier de traduire *Arverna urbe*, par: province d'Auvergne, au lieu de ville d'Auvergne.

l'empereur Julius Nepos leur eut livré cette province que leurs armes n'avaient pu conquérir (1).

Ce personnage, qualifié duc par Grégoire de Tours et comte par Sidoine Apollinaire, après avoir administré l'Auvergne pendant neuf ans, alla mourir à Rome dans des conditions assez obscures vers 485 (2).

C'est donc dans la période comprise entre l'année 476 et l'année 485 que doit se placer l'épisode rapporté plus haut, cela concorde bien avec la date de 475 généralement adoptée par les auteurs comme étant celle de la mort de saint Amable. C'est celle indiquée sur un ancien manuscrit de la Marguillerie et sur une plaque de marbre conservée, dit-on, dans la châsse qui contient ses reliques.

La châsse de saint Amable étant scellée, nous n'avons pu vérifier par nous-même le texte de cette inscription ; le voici d'après l'abbé Chevalier (3).

(1) A la fin du vᵉ siècle, les Wisigoths, profitant de la faiblesse de l'empire romain, envahissaient périodiquement la Gaule, renversant tout ce qui leur résistait et détruisant tout sur leur passage :

« Non castella petris, oppida montibus altis
» Imposita, aut urbes amnibus æquoreis,
» Barbari superare dolos atque furores
» Evaluere, »

dit Prosper d'Aquitaine.

« Videas in ecclesiis aut putres culminum lapsus, aut valvarum cardinibus avulsis, basilicarum aditus hispidorum veprium fructibus obstructos.... Sed jam nec per rusticas solum solitudo parochias, ipsas insuper urbanarum ecclesiarum conventicula rarescunt », explique Sidoine Apollinaire dans une lettre à l'évêque Basile, *Epistol. VI*, lib. VII, éd. Savaron, 1599, p. 408. Cependant leurs efforts vinrent toujours se briser contre les murs de la ville d'Auvergne, où commandait l'intrépide Ecdicius, gendre de l'empereur Avitus, jusqu'au moment où Léontius, évêque d'Arles, Faustus, évêque de Riez, et Græcus, évêque de Marseille, négocièrent le traité conclu en 475, par Epiphane, évêque de Paris, au nom de l'empereur Julius Nepos; traité par lequel celui-ci cédait au roi visigoth Euric la presque totalité des Gaules, comprenant l'Arvernie, et se réservait seulement quelques parties des provinces transalpines.

(2) G. Kurth, *Op. cit.*

(3) *Office de saint Amable*, page 211, Paris, Barbier, in-16, 1701.

. . . : IGITUR POST PASSIONEM
CCCC L XXV OBIIT DO AMABILIS
KAL NOVEMBIS QUOT.......
REGNI FRANCORUM APICEM
. . . U EO...S REX. HOC
MEMORIA. . . . . RE JUSSI. . . . .
ARCHIPRESBITER. . . . .

Cet auteur rapporte l'inscription à 649 environ et l'attribue à saint Gal, — il la rétablit de la façon suivante :

. . . . . *Igitur post passionem CCCCLXXV obiit dominus Amabilis quo tempore Regni Francorum apicem gubernabat Childericus Rex. Hoc memoriæ prodere jussit archipresbiter Gallus.*

L'abbé Faydit dans la vie de saint Amable (1), consacre à la même inscription son VII[e] éclaircissement. Il la donne ainsi qu'il suit :

† *Igitur post Passionem. . . . .*
I CCCC LXXV, obiit dom. . . . .
Amabilis, Kal. Novembris quot. . . . .
Regni Francorum apicem. . . . .
. . . . . Rex. Hoc memoria. . . . .
Re Justi archipresbyteri.

Il explique que le texte lui a été fourni par son oncle Messire Jean Faydit de Grandville, qui avait assisté en qualité de premier marguillier à l'ouverture de la châsse, faite en 1650 environ.

Il estime que l'inscription dut être gravée à une époque indéterminée et n'est que la reproduction de la dernière phrase du manuscrit attribué à l'archiprêtre Juste, manuscrit dont son ouvrage n'est, dit-il, que la traduction littérale. Il pense qu'elle doit être transcrite de la façon suivante : *Igitur post passionem, anno Domini CCCCLXXV, obiit dominus sanctæ*

(1) *La vie de saint Amable, prestre et curé de la ville de Riom*, Paris, Moreau, in-16, 1702, page 244.

memoriæ Amabilis. Kal. Novembris, quo tempore totius regni Francorum apicem gubernabat Childericus Rex. Hoc memoriale desumptum est ex opere Justi archipresbiteri.

Ne pouvant émettre une opinion sur un texte que nous n'avons point vu, nous renvoyons le lecteur aux deux ouvrages ci-dessus, ne retenant que la date de 475 comme celle de la mort de saint Amable, date sur laquelle, nous le répétons, les auteurs sont généralement d'accord (1). Nous ne saurions dire si saint Amable fut le premier prêtre ou curé de Riom; mais la date de sa mort étant déterminée, nous pouvons commencer véridiquement l'histoire de la ville en affirmant que dès la fin du v[e] siècle il existait un VICUS RICOMAGENSIS.

Les auteurs clermontois traduisent village de Riom, tandis que les Riomois affectent de dire ville de Riom.

Chabrol, dans une savante dissertation ou plus exactement un habile plaidoyer *pro domo*, cherche à faire prévaloir cette dernière interprétation (2).

A première lecture, son argumentation paraît assez serrée et l'on serait tenté de se ranger à son avis. Cependant les travaux de diplomatique et de critique philologique les plus récents ont bien déterminé la signification du mot vicus, et les maîtres de l'érudition sont d'accord aujourd'hui pour lui donner le sens d'agglomération peu importante.

« Le mot vicus, dit M. Giry (3), qui dans l'antiquité avait désigné un quartier ou bien une rue d'une ville, s'est appliqué dans les textes mérovingiens à un groupe d'habitations rurales..... On peut lorsqu'on le rencontre le traduire assez exactement par village. »

C'est aussi l'opinion de M. Salomon Reinach : « Le Vic, dit-

(1) « Post passionem » on le sait, doit être entendu dans le même sens que « post nativitatem ». — Voy. abbé Mosnier, *Les saints d'Auvergne*, page 446.

(2) *Coutumes*, IV, p. 436.

(3) *Manuel de Diplomatique*, p. 423, éd. 1894.

il (1), est un îlot de maisons, un quartier d'une ville ou un hameau isolé organisé comme une petite cité avec ses sacra, ses temples, ses autels, ses comices, ses édiles locaux, etc. Les vics dont le territoire appartenait à une commune urbaine très éloignée, recevaient de celle-ci un magistrat (*præfectus jure dicendo*). »

Le glossaire de du Cange au mot Vicus donne la même indication : « *Vici, castella et pagi sunt, qui nulla dignitate civitatis honorantur, sed vulgari hominum cœtu incoluntur.* »

Fustel de Coulanges dit que « les vici étaient visiblement des agglomérations de paysans », il rappelle que César en parle souvent et semble bien leur donner ce sens : « *Pecore ex vicis adacto,* » il fait remarquer toutefois que certains vici devaient être assez considérables puisque les Commentaires citent le fait d'un vicus dans lequel furent logées huit cohortes. M. Alfred Jacobs, qui a écrit avec tant de compétence la géographie de Grégoire de Tours, attribue également le même sens au mot *vicus*, employé quelquefois concurremment avec celui de *domus* pour désigner des localités un peu plus importantes que les *villa* ou les *locus* (fermes ou hameaux), et moins considérables que les *castrum* ou les *castellum*, qui désignent des places fortifiées.

De telles références sont plus que suffisantes, pensons-nous, pour trancher la difficulté. Nous ne pouvons que nous ranger à l'avis des maîtres, et, dussent les mânes des vieux riomois en frémir d'indignation, nous dirons qu'au temps de saint Amable il existait un village appellé Riom.

Le peu de distance qui le séparait de Clermont, et les facilités de communications avec cette cité, grâce à la voie romaine, nous font supposer que ce village était de ceux que l'on qualifiait de suburbains et qu'il devait dépendre administrativement de la ville d'Auvergne; toutefois, comme cette opinion ne repose sur aucun document précis, nous nous bornons à l'indiquer.

(1) *Manuel de philologie classique*, p. 286, éd. 1880.

Ce qu'était alors ce village, aucun texte ne nous l'apprend. Sidoine Apollinaire semble ignorer son existence, car il n'en fait mention nulle part; il est vrai que nous ne possédons qu'une faible partie des œuvres de cet évêque. Grégoire de Tours n'en parle qu'incidemment et les chroniqueurs qui l'ont suivi le plus immédiatement, Frédeghaire et Aimoin, ne le citent jamais, nous en sommes réduit aux conjectures et nous n'avons d'autres renseignements que ceux fournis par les hagiologues, toujours un peu suspects, du XIe siècle.

Amable naquit dans la ville de Riom, dit un vieux manuscrit du XIe siècle, copié par Surius et traduit par l'abbé Faydit, il appartenait à une illustre famille d'Auvergne, ajoute le martyrologe (1). Il fit d'abord partie du clergé de Clermont et remplit les fonctions de chantre à la cathédrale; plus tard l'évêque, approuvé dans son choix par la voix du peuple, l'éleva à la dignité sacerdotale et, sur la demande des Riomois, lui confia la direction de leur église. Fidèle habitué des premiers sanctuaires construits en Auvergne en l'honneur des saints Gervais et Protais, il illustra la ville de Riom, où il fit encore bâtir, de ses deniers, des chapelles dédiées à saint Bénigne et à saint Jean-Baptiste (2). Les auteurs ajoutent qu'il alla à Rome, en rapporta des reliques et déposa celles des

(1) « Amabilis Ricomagensi oppida oriundus, » *Ms. Riom. cop. Surius*. « Ex nobili apud Arvernos genere natus... in claromontensi ecclesia clericali militiæ adscriptus cantoris munus maxima cum fervore sustinuit... altioris gradus dignissimus, presbyterii honore de episcopi judicio et cleri vota cum totius populi plausu et collaudatione decoratus est... a Ricomagensis oppidi incolis expetitus, ad eorum ecclesiam ab episcopo missus est. » (*Martyrol. gallic.*). Ecclesiam gloriosum Gervasii et Protasii martyrum titulis dicatam, fideli famulatu frequentabat, quæ prima ut fuerunt in alverna constructa prænominatum riomense illustravit oppidum... basilicas sancti Joannis Baptista et beati martyri Benigni suis sumptibus extruxit ». *Brev. de Clerm.*, *in off. de saint Amable.*

(2) Les baptistères étaient généralement dédiés à saint Jean et réciproquement les églises, dénommées de saint Jean, sont presque toujours d'anciens baptistères.

Le culte de saint Bénigne, bien oublié depuis deux siècles, avait commencé à être remis en honneur au Ve, ses reliques ayant été retrouvées en 430, par Grégoire, évêque de Langres.

saints Gervais et Protais, dans l'église qui leur était dédiée et les autres dans celle qu'il avait élevée à l'honneur de saint Bénigne.

En nous rapportant à ce récit, nous voyons qu'au temps de saint Amable il y avait déjà à Riom une paroisse et deux églises ou tout au moins deux chapelles distinctes, il semblerait qu'il fit construire un baptistère (saint Jean-Baptiste) et en même temps une troisième église Saint-Bénigne (1). Nous verrons plus loin que cette dernière prit plus tard le vocable de son fondateur et occupait vraisemblablement l'emplacement de l'église actuelle.

Quoique le titre de curé ne soit point donné à saint Amable par Grégoire de Tours, qui l'appelle simplement « prêtre de Riom » (2), il est à présumer qu'il en exerça cependant les fonctions. En effet, comme le fait très justement remarquer

(1) Faute de mieux nous suivons le texte du martyrologe et acceptons sans contrôle la tradition qui attribue à saint Amable l'édification de ces deux églises.

Nous faisons cependant remarquer que le martyrologe rédigé au xv[e] siècle, n'est qu'un recueil de légendes souvent sans fondements et en tout cas transcrites sans nul souci de la critique historique.

Sur l'exemplaire des œuvres de Grégoire de Tours de la bibliothèque de Riom, on trouve des annotations manuscrites probablement écrites par M. Billet de Fanier, propriétaire de ce volume, au commencement du xvii[e] siècle. Ces annotations donnent une idée de la façon dont bien souvent, autrefois, on interprétait les textes. Citons-en une, entr'autres; à la page 51, du *De glor. confess.*, Grég. de Tours, après avoir parlé de saint Bénigne et des miracles opérés sur son tombeau à Dijon, ajoute qu'au moment de l'épidémie de peste dont l'Auvergne fut délivrée par les prières de saint Gal, sa mère, obéissant à une indication qui lui avait été donnée dans un rêve, passa en prières la nuit des vigiles de saint Bénigne et fit dire des messes en l'honneur de ce saint, et que grâce à ces dévotions leur maison fut épargnée par le fléau qui frappait leurs voisins.

L'annotateur a écrit en marge « saint Bénigne, église de Riom ». L'abbé Faydit (1[er] éclaircissement), renvoie à ce texte comme preuve du fait que Grégoire de Tours habitait Riom.

(2) *Presbyter Ricomagensis*, ce qui peut très bien se traduire par curé de Riom — il ne saurait être question de lui donner la qualité d'abbé que lui ont attribué certains auteurs. En effet il n'y avait point d'abbaye à cette époque; c'est à peine si le cénobite Abraham, que l'on peut considérer comme l'initiateur de la vie monastique en Auvergne, avait alors établi à Saint-Alyre le rudiment du monastère qui devint plus tard une des abbayes les plus importantes de la France. — Voy. abbé Crégut, *Le cénobite Abraham*.

l'abbé Faydit (1), la dignité sacerdotale était relativement rare aux premiers siècles et ne se conférait guère à un clerc sans qu'il lui fût en même temps concédé une juridiction territoriale.

Les paroisses elles-mêmes étaient encore peu nombreuses. Ce n'est qu'au IIIe siècle qu'elles commencèrent à être constituées à Rome, et il est à présumer que leur organisation ne dut guère se répandre en Gaule que dans le courant du IVe siècle. Il est certain, cependant, qu'elles existaient en Auvergne au temps qui nous occupe, car Sidoine Apollinaire en parle, notamment dans une lettre à Firminus. *Nam peragratis diœcesibus* (2), *cum domum veni...*

Après la mort de saint Amable, son souvenir plana sur la ville et la protégea sans doute contre les barbares dont nous avons relaté les continuelles incursions dans notre malheureuse province.

En tout cas l'ardeur du culte des Riomois pour leur patron est certainement justifié en ce sens que la réputation de sa sainteté et le bruit des miracles qui s'opéraient sur son tombeau (3), attirant la foule des visiteurs et enrichissant son

(1) Sur l'établissement des paroisses, voy. abbé Faydit, *Vie de saint Amable*, IIe éclaircissement.

(2) *Ep. XVI, lib. IX*, éd. de Sirmond, p. 283, *diœcesis* doit ici être traduit par le mot paroisse, c'est un point de philologie bien acquis maintenant. Voir à ce propos le commentaire de M. Jacobs, dans la *Géographie de Grégoire de Tours*, éd. Guizot, 1861, tome II, page 282. Voir aussi les références indiquées par Savaron, dans son édit. des *Œuvres de Sidoine Apollinaire*, Paris, Perrier 1599, page 587.

(3) L'hymne à saint Amable que l'on chantait à Matines, rappelle les circonstances dans lesquelles son intercession passait pour être particulièrement efficace :

« In Dei cultum sacra templa ponis...
» Flamma quæ nostram viduabat urbem
» Ad tuos nutus stetit imperantem...
» Aspidum morsus facis innocentes...
» Voce debellas Erebi cohortes...
» Imperas morbis...
» Cogis ipsum cedere fulmen...
» Ad Deum fusa prece liberasti, hunc
» Dies nobis veniunt sereni, aut cadit
» Imber... » *Off. de saint Amable*, p. 23.

sanctuaire, la cité entière en bénéficia, et l'on peut dire qu'il fut après sa mort, plus encore que de son vivant, le véritable bienfaiteur de Riom.

On s'étonnera peut-être que nous n'entrions pas ici dans une discussion à propos du lieu de la mort et de la sépulture immédiate de saint Amable, et l'on trouvera sans doute étrange que nous parlions de son tombeau à Riom, tranchant en apparence bien légèrement une question d'histoire qui a tant passionné les écrivains riomois et clermontois du XVII[e] siècle. — Une lecture approfondie des ouvrages cités à l'index bibliographique donné à la fin de ce travail, nous a convaincu de l'inutilité d'une semblable entreprise. Savaron, Majour, Faydit, Chevalier et d'autres ont exposé verbeusement tous les arguments pour (1) et contre. Nous avouons n'avoir été convaincu ni par les uns ni par les autres ; aucun document nouveau n'est venu depuis éclairer la question, et toute dissertation sur ce sujet ne saurait être qu'une réédition des travaux auxquels nous renvoyons le lecteur.

Un seul fait est certain. Que saint Amable ait été primitivement enterré à Riom ou que ses reliques y aient été seulement transportées plus tard, c'est dans cette ville, et là seulement, qu'elles ont été particulièrement vénérées. Les Riomois ont pour eux la possession immémoriale et c'est leur cité qui a bénéficié de tout l'éclat dont cette dévotion a été entourée.

Quant à la question de l'origine riomoise de saint Amable et du fait de sa naissance aristocratique, nous les avons rapportés d'après le martyrologe, mais sans vouloir en aucune façon en garantir la véracité. Grégoire de Tours ajoutait une

(1) Le texte du Ms. de Saint-Allyre, sur lequel s'appuient les Clermontois « altare s. Hilarii ubi s. Amabilis in corpore quiescit, » est insuffisant. En effet, l'expression *in corpore quiescit* signifie simplement qu'il y avait dans cet autel des reliques du corps du saint et non pas seulement des reliques, objets ayant appartenu au saint ou ayant touché son corps. — Cette interprétation est classique aujourd'hui. C'est en traduisant comme l'a fait Savaron, que l'on était arrivé à dire que la tête d'un même personnage se trouvait à plusieurs endroits en même temps.

grande importance à la qualité de la naissance et ne manquait pas de faire état de la noblesse des personnages dont il parlait; or, il désigne saint Amable par le terme quelque peu dédaigneux d'*Amabilis quidam*, ce qui n'implique pas l'idée d'une origine illustre. Il le qualifie de *presbyter Ricomagensis*, c'est-à-dire prêtre, pasteur, curé riomois — l'adjectif *ricomagensis* se rapporte évidemment à *presbyter*; mais le contexte ne nous permet point de préciser si ce qualificatif détermine l'origine, le domicile, ou même simplement la juridiction du personnage.

Il commence le chapitre en disant : *Fuit in arvernà urbe*, il y eut à Clermont; cela ne veut pas dire davantage que saint Amable y fût né, mais cela ne signifie nullement le contraire.

Le texte de Grégoire de Tours est le seul datant d'une époque suffisamment rapprochée du temps où vivait notre saint et émanant d'un auteur véridique; c'est le seul, disons-le encore, au risque de nous répéter, auquel on puisse ajouter foi et sur lequel on puisse baser une argumentation sérieuse.

Or ce texte, nous venons de le voir, ne donne aucune indication précise sur le lieu de la naissance de saint Amable, ni sur la situation sociale de sa famille, nous avons donc le droit de considérer comme de simples légendes tout ce qu'ont pu prétendre à ce sujet les auteurs écrivant cinq et dix siècles plus tard.

Remarquons en effet que le manuscrit du XIe siècle dont parle l'abbé Faydit (en admettant même qu'il n'y ait point erreur sur la date de l'ouvrage), est le plus ancien document relatif à l'origine du saint, ce manuscrit fixe bien à Riom le lieu de la naissance d'Amable, *Ricomagensi oppido oriundus*, mais il reste muet sur la qualité de ses parents. Ce n'est que dans le martyrologe rédigé aux XIVe et XVe siècles, c'est-à-dire neuf cent ans au moins après la mort du saint, qu'il en est fait mention.

Cela s'explique assez facilement. — Au XIe siècle les Riomois tenaient surtout à assurer le titre de compatriote à

leur patron, sa réputation de sainteté lui tenant lieu de noblesse; plus tard les chanoines pensèrent utile de l'anoblir; les uns et les autres n'hésitèrent pas à affirmer ce qu'ils désiraient et les protestations, s'il y en a eu, ne sont point parvenues jusqu'à nous.

Quant à la parenté de saint Amable avec la famille de Chovance, il suffit d'indiquer les raisons sur lesquelles on l'appuie pour démontrer le peu de vraisemblance de cette tradition, qui ne semble d'ailleurs pas remonter au delà du XVIe siècle.

Les membres de la famille de La Rochebriant se trouvaient à cette époque en possession ancienne du droit de précéder les marguilliers à la procession de saint Amable et d'appuyer la main sur la châsse contenant ses reliques. Ces privilèges disent-ils, proviennent incontestablement de ce qu'un représentant de notre maison a été le bienfaiteur insigne, ou même le fondateur de l'Abbaye. Or, les archives du Chapitre, non plus que les nôtres, ne contiennent aucun titre relatif à ce fait, donc le droit nous en a été transmis par la famille de Chovance à laquelle nous sommes apparentés; de là à prétendre que saint Amable, fondateur de l'église, était un Chovance, il n'y avait qu'un pas; il fut vite franchi.

Le Chapitre de son côté avait tout à gagner en acceptant cette prétention qui lui assurait la protection efficace d'une famille puissante, aussi le voyons-nous au XVIIe siècle adopter un sceau aux armes de Chovance. Ainsi se trouva établie, d'un commun accord, une tradition qui ne repose, on le voit, sur aucun fondement sérieux.

Le fait qu'il existait à Chovance une croix du XIVe ou du XVe siècle appelée Croix de saint Amable ne peut davantage être considéré comme une preuve quelconque.

Il en est de même des arguments basés sur la fréquence du prénom d'Amable aux environs de Vergheas, de l'existence d'une chapelle sous le vocable de ce saint dans l'église de Villossanges, et réciproquement d'un autel dédié à Notre-Dame de Vergheas dans l'église de Riom.

Toutes ces fondations correspondent à la prétention des Chovance, heureux de faire remonter leur origine à une époque si reculée, et ne sont que la manifestation du culte voué par cette famille au saint dont ils réclamaient la parenté.

Grégoire de Tours rapporte la punition d'un ecclésiastique riomois, nommé Epachius, homme d'une intempérance notoire mais appartenant à une famille puissante. Ce prêtre sacrilège ayant voulu célébrer la messe, la veille de Noël, malgré que plusieurs citoyens eussent affirmé l'avoir vu boire après le chant du coq, fut atteint du mal caduc au moment où il sortait de l'église, et malgré qu'il eût les mâchoires contractées, les fragments d'hostie furent projetés hors de sa bouche avec l'écume qu'il rendait.

Notre auteur, pour expliquer la haute situation d'Epachius, dit qu'il était d'une famille de sénateurs. *Cum esset ex genere senatorio, et nullus in vico illo Ricomagensi superius memorato juxta sæculi dignitatem haberetur nobilior* (1).

Ce texte mérite un commentaire, les mots *ex genere senatorio* doivent-ils être compris au sens général et se rapporter au conseil provincial de la ville d'Auvergne, ou doit-on établir une relation entr'eux et les mots *in vico illo Ricomagensi*, inférant de là, comme l'ont prétendu certains auteurs, qu'au temps de Grégoire de Tours il y avait un Sénat riomois (le mot Sénat, bien entendu, étant compris à peu près dans le sens actuel de Conseil municipal). Le fait serait intéressant, s'il était prouvé, car l'existence d'un semblable conseil impliquerait pour la ville l'idée d'une certaine importance.

M. Salomon Reinach, dans son Manuel de philologie, à propos de la condition des lieux, explique fort bien l'organisation administrative des colonies romaines, organisation qui s'est conservée pendant toute la durée de l'empire, et qui s'est perpétuée avec peu de modifications sous la dynastie mérovingienne : le Sénat, dans les localités où il existait,

(1) *Miracul.*, lib. I, c. 87, éd. Morel, p. 113.

constituait une juridiction supérieure aux comices et composée des plus riches habitants. Le titre et les fonctions étaient attachés à la possession du sol et héréditaires, comme la propriété; très onéreuses pour ceux qui en étaient investis, car elles étaient gratuites, ces charges constituaient un honneur coûteux, mais obligatoire. Pour en assurer le recrutement, des lois étaient intervenues interdisant aux censitaires d'un certain degré de céder ou de vendre leurs propriétés, leur défendant, de même, d'entrer dans l'armée ou dans les ordres.

Toutefois les vicus ne paraissent pas avoir possédé un sénat, ce conseil supérieur réservé aux civitates (provinces), urbes (villes épiscopales ou capitales), oppida (villes fortifiées), et aux municipes (villes d'une certaine importance). Tandis que les vici n'étaient à proprement parler que des agglomérations rurales, ordinairement dépendantes d'une urbs ou d'un municipium.

On trouve bien à vrai dire un sénat, dans les fora, dont l'importance paraît moindre que celle des vici ; mais les fora étaient des centres d'approvisionnement (marchés) ou de recrutement militaires, et à ce titre organisés sans doute avec une administration plus directement rattachée à la métropole.

Il semble donc que la qualité de la famille d'Epachius se rapporte au sénat provincial, et qu'on ne peut inférer du texte qu'il y ait eu de son temps une organisation semblable à Riom.

Ce n'est que dans les travaux d'hagiologie relatifs au culte de saint Amable, que nous trouvons les rares documents écrits concernant Riom et se rapportant aux deux derniers siècles de la période mérovingienne.

Le manuscrit de la Marguillerie de Riom nous apprend que « saint Gal, cet illustre évêque de la province d'Auvergne, » n'étant encore qu'archidiacre », frappé des miracles qui s'opéraient sur le tombeau de saint Amable, fit agrandir et réparer l'ancienne église de saint Bénigne et y fit élever un

superbe mausolée, dans lequel il fit solennellement la translation des reliques de saint Amable, précédemment enterré au milieu de l'église. Le chroniqueur ajoute que ce tombeau, qui paraît avoir disparu au temps où il écrivait, était précédé d'un pavé en mosaïque dont les pierres de différentes couleurs portaient l'inscription suivante : *Gallus archidiaconus hoc fierit jussit.*

Notre auteur dit encore que l'évêque de Clermont saint Prix *alias* saint Priest, donna à saint Amable les terrains lui appartenant dans le territoire Riom (1). Il y a là un anachronisme évident, puisque saint Priest vécut plus de 200 ans après saint Amable. Cela tient à ce que Juste, si tel est réellement le nom de l'auteur ainsi que le prétend l'abbé Faydit, sachant par la tradition que saint Priest avait fait de grandes libéralités à l'église de Saint-Amable, a confondu les dates et rapporté au saint ce qui en réalité avait été donné aux prêtres desservant son église.

Quoi qu'il en soit, sans nous occuper pour le moment de la date du manuscrit, ni de son authenticité que nous aurons à discuter plus tard, nous devons tenir pour exacts ces deux faits: la restauration par saint Gal de l'église Saint-Bénigne, et la donation par saint Priest de terrains aux prêtres desservants.

L'abbé Faydit prétend que le saint Gal dont il est ici question fut saint Gal Ier du nom, oncle de Grégoire de Tours; il s'appuie pour cela sur les relations de la famille du saint avec la ville de Riom, où, affirme-t-il, Grégoire de Tours avait sa demeure. L'abbé Chevalier (2) attribue l'érection du tombeau de saint Amable à Gal, deuxième du nom, qui vivait sous le règne de Dagobert, vers 649; et, d'après le martyrologe, il fixe au 1er avril 649 la date de la translation des reliques. Si,

(1) Cui dominus præsul prœjectus, ac testis Dei gloriosus, qui tunc claromontensem regebat ecclesiam, territorii prœfati oblatiam loco beneficentiæ dedit.

(2) *Off. de saint Amable*, 2e partie, éd. 1701, page 42.

comme le prétendent les Clermontois, le lieu primitif de la sépulture du saint était à Clermont, dans l'église Saint-Hilaire, il est possible que cette date marque la prise de possession, par les Riomois, des restes de leur patron.

Nous ne croyons pas, en effet, pouvoir admettre la thèse de l'abbé Majour, qui rapporte cette cérémonie à l'époque où Etienne, évêque de Clermont, fit construire une église en l'honneur de ce saint. On ne s'expliquerait guère, dans ce cas, le vocable de saint Amable, déjà donné par la tradition à l'ancienne église Saint-Bénigne, lorsque saint Priest *alias* saint Prix, mort en 670, concéda des terrains aux prêtres qui la desservaient. *Nam propter multitudinem donaricum.... sive ob magnitudinem miraculorum, Sti Benigni ecclesiam, consuetudinaliter sancti Amabilis, appellant* dit le manuscrit copié par Surius, auteur d'une vie des saints.

C'est en raison de ces libéralités que dans le dénombrement des reliques de l'église de Riom, on donne à saint Prix le titre de fondateur. « Plus des reliques de saint Prix, fondateur de l'église de céant, après la mort de saint Amable. »

A ces données bien vagues sur l'existence du *Vicus Ricomagensis* viennent s'ajouter quelques renseignements fournis par l'étude des monnaies.

La « Revue de Numismatique », publiée par M. Benjamin Fillon (1), fait mention d'un triens riomois, rapporté à la période mérovingienne.

N'ayant aucune compétence en la matière, nous citons textuellement l'article relatif à cette pièce : « *Riom.* HONORATVS. Buste diadémé tourné à droite. R. † RICOMAGO VICO. Au milieu d'un cercle perlé, les lettres A : R initiales du chef-lieu de la cité, séparées par deux points et au-dessus d'un degré (2). Poids, 23 grains 1/2.

« La légende du revers de ce triens, du milieu du VIIe siècle, qui m'a été donné par ma cousine Mme Léon Parenteau-

(1) Année 1856, p. 52.
(2) *Pl. 1*, no 23.

ɜtre ainsi rétablie : Ricomago Vico, ce qui nous ribuer avec certitude à Riom, ville fort ancienne ès importante, dont n'avait encore rencontré ie mérovingienne... »

ion du catalogue des collections de M. Morel-it connaître deux autres exemplaires de mon-nt également de l'atelier riomois.

ɹeux sont au nom de Norbert, évêque des l'avers, une tête tournée à droite, avec un légende ... DOA ou OOA... au revers ; dans un t autour NORBERT-S EPD.

des deux le monogramme du revers est re-

exemplaires, surtout le premier sur lequel l'indi-u RICOMAGO VICO ne peut prêter à discussion, ur affirmer l'existence d'un atelier monétaire

lonoratus, inscrit sur l'un d'eux, est vraisembla-nom du monétaire, on ne saurait évidemment r à Honoratus, quatorzième évêque d'Auvergne chronologie dressée par ordre de Guillaume du ıais dont le nom n'est point cité dans la *Gallia* ni dans le rituel de Mgr de Dampierre.

ue, en effet, s'il a existé, aurait vécu au ve siècle, 200 ans avant l'époque où fut frappé le triens de ıin Fillon.

reste une notion banale aujourd'hui qu'aux viie et lorsque les ateliers se multiplièrent à l'infini, les s (nummularii) signaient des espèces qu'ils fabri-

ɔgue raisonné de la collection de deniers mérovingiens des 'I^e siècles, de la trouvaille de Cimiez. Donnée au cabinet des ar M. Morel-Fatio, grand in-8°, Paris, Rollin, 1890, page 38 et n° 159.

. Estiennot, *Breve chronicum a variis auctum et in unum jussu Guillemo de Prato, Epis. Claromont.*, anno MDXL, Hist. Aquitanicæ, t. III.

quaient, comme marque de leur responsabilité et en garantie du bon aloi (1).

L'existence, à Riom, d'un atelier monétaire mérovingien étant admise, quelle conclusion en devons-nous en tirer relativement à l'importance acquise par le bourg trois siècles environ après la date présumée de sa fondation ?

M. Augustin Chassaing, dont l'érudition a rendu de grands services à l'histoire locale, se charge de nous répondre. « Pour expliquer la multiplicité des ateliers monétaires, dit-il dans une note insérée aux comptes-rendus de la Société de Numismatique (2), il faut se rendre compte de ce qu'était l'administration de la Gaule sous les Mérovingiens : chaque cité, c'est-à-dire une étendue de territoire, était placée sous la garde d'un comte ; la réunion de plusieurs comtés formait un duché. Mais, au-dessous du comté existaient des circonscriptions politiques, subdivisions du comté, qui étaient les « vicairies ». Le siège de ces vicairies se trouvait non seulement établi dans des villages importants, mais souvent même dans des localités qui ne devaient cet avantage qu'à des circonstances tout à fait indépendantes de leur importance ; de ce nombre est Veygoux, près de Saint-Gervais, qui a frappé un triens. Les noms inscrits sur toutes les pièces mérovingiennes qui nous ont été conservées, sont ceux de vicairies. C'est comme siège de vicairie que ces localités ont frappé monnaie, et ce fait explique leur peu d'importance qui s'accorde si mal à nos yeux avec l'existence d'ateliers monétaires.

« Les monnaies mérovingiennes d'Auvergne ont fait connaître trente ou quarante localités nouvelles, ce qui joint à celles nommées par Grégoire de Tours et fournies par les inscriptions (ces dernières un peu moins nombreuses) en

(1) Sur ces questions, voy. Benjamin Fillon : *Lettres à M. Dugas-Matifeux*, et *Considérations sur les monnaies de France*, publiés par la librairie Dumoulin.

(2) Année 1872.

porte le nombre total pour le seul diocèse de Clermont à environ soixante... » (1).

Riom aurait donc au VIIe siècle été le siège d'une vicairie puisqu'on y frappait des monnaies. Un passage de la charte par laquelle le roi Pépin le Bref fonde l'abbaye de Mozac, ou du moins lui fait d'importantes donations, vient confirmer cette hypothèse. En voici le texte, tel qu'il est rapporté dans la *Gallia Christiana* (2) :

« ..... *In VICARIA quoque RIGOMENSIS* (3), *ecclesiam quæ sita est prope monasterium, quæ in honore sancti Martini est consecrata, vocabulo Sadoc*..... »

Qu'était-ce exactement qu'une vicairie? Si l'on s'en rapporte à la note de M. Chassaing citée plus haut, ce serait la subdivision administrative du comté. Il s'en faut qu'en réalité le terme vicairie désigne une circonscription politique permanente ainsi nettement déterminée. Le vicaire, aussi appelé vicomte, juge du lieu (vice-comes, judex loci), était un délégué du comte qui pouvait se trouver installé à demeure ou être envoyé momentanément dans une localité importante tout aussi bien que dans une humble bourgade. L'étendue de la vicairie correspondait en réalité au territoire soumis à la juridiction du délégué comtal et pouvait varier dans de grandes limites.

Le vicaire rendait la justice, prélevait les impôts, administrait, en un mot, sous l'autorité du comte. « *Cuncti judices justa studeant dare judicia... non VICARIOS aut quosdam de latere suo, per regionem sibi commissam instituere vel destinare presumant qui malis operibus consentiendo venalitatem exerceant...* » (4).

(1) Nous laissons à M. Chassaing la responsabilité de cette assertion que les ateliers monétaires correspondaient au siège des vicairies.

(2) *Gallia Christiana*, tome II, *Instrumenta*, col. 109, éd. 1720.

(3) Notons à ce propos l'orthographe Rigomensis, premier degré de transformation du nom Ricomagensis qui deviendra Riomensis. — (Riomensis ville) porte la charte de Louis le Jeune en 1169. (*Ibid.*, col. 115).

(4) Guntrachamni regis præceptio, an. 585. — *Dipl. et Chart.*, tome I, p. 156. (Texte cité par Jacobs, p. 327).

L'importance de la vicairie dépendait très probablement de la qualité du personnage qui l'administrait.

Cette manière de comprendre la vicairie est celle adoptée par M. Jacobs, dans sa géographie de Grégoire de Tours (1), nous devons dire que, pour d'autres auteurs, la vicairie correspondait à une étendue territoriale fixe et représentait assez exactement ce que plus tard on a dénommé vicomté (2).

En ce qui concerne plus particulièrement la vicairie riomoise, nous serions assez incliné à croire qu'elle constituait une sorte de petit centre administratif et judiciaire dont ressortissaient les hameaux de moindre importance situés aux alentours.

On ne comprendrait pas autrement l'utilité d'un vicaire dans un bourg relativement rapproché de Clermont, résidence du comte, et dans une situation géographique qui rendait les communications faciles entre les deux localités.

Tels sont les renseignements encore bien vagues que nous possédons sur la ville de Riom à ses débuts et pendant la période mérovingienne. Aux premières villas nous avons vu succéder un vicus, qui peu à peu s'est organisé. La paroisse, d'abord, à laquelle la sainteté de son pasteur Amable a bien vite donné un lustre tout particulier; puis la vicairie correspondant à un commencement d'importance administrative, ont successivement marqué les degrés d'ascension de la cité que nous verrons au XIIIe siècle atteindre son complet épanouissement et qui se qualifiera orgueilleusement du titre de capitale du duché d'Auvergne, ville principale et siège de la justice royale; disputant même à son antique voisine Clermont le premier rang dans la province.

De la vicairie à l'oppidum la distance est grande et les étapes en furent franchies pendant la durée de la dynastie carolingienne. Comment? Nous ne saurions le dire.

(1) *Op. cit.*, p. 327.

(2) Pour plus de détails voir: Le Hueron, *Hist. des Instit. mérov.*, Paris, 1842. — De Petigny, *Etudes sur l'hist., les lois et les instit. mérov.*, Paris, 1845, et les divers ouvrages traitant de la diplomatique.

Nous n'avons eu jusqu'à présent que bien peu de documents à citer pour affirmer son existence sous la première race de nos rois. Nous n'en avons, à proprement parler, aucun pour constater ses progrès sous la seconde race.

A quelle époque fut bâti le château? Quels personnages en furent les premiers seigneurs? Comment s'organisa la cité pour devenir l'oppidum important, capable de soutenir un siège au XIe siècle? — Ce sont autant de questions auxquelles il nous est impossible de donner une réponse.

Nous arrêterons donc ici notre travail qui n'est en quelque sorte qu'une préface à l'histoire de Riom; plus tard, pour parler comme le bon Bernard que nous citions en commençant: « si la vie et nos occupations nous le permettent, nous exposerons les dépressions, avancements et jeux de l'inconstante fortune » à l'égard de notre bonne ville de Riom, pendant la durée du moyen âge.

BIBLIOGRAPHIE CRITIQUE

I. — Grégoire de Tours, *De gloria confessorum*.

Le chapitre 33 de cet ouvrage, consacré à saint Amable et dont nous avons donné le texte entier, est le premier document relatif au saint, le seul présentant au point de vue historique des garanties d'authenticité.

II. — *Vita sancti Amabilis*. — Ms du XIe ou du XIIe siècle, ayant fait partie des archives de la Marguillerie de Riom. Au XVIIe siècle, ce ms., aujourd'hui disparu, a été traduit par l'abbé Faydit dans sa vie de Saint-Amable (voy. *infra*). Il en existe une copie datée de 1702, conservée à la Bibl. de Clermont (Catalogue Couderc, n° 622, fol. 158). — Ce ms., œuvre d'un anonyme contemporain du siège de Riom par Guy d'Auvergne, est un recueil de légendes plutôt qu'une histoire proprement dite. Il donne sur la naissance de saint Amable des détails qui ne doivent être acceptés que sous toutes réserves.

III. — *Vita sancti Amabilis Riomensis*. — Copie du XIXe siècle, d'un ancien manuscrit semblant provenir de Saint-Alyre. (N° 147, fol. 152 du catalogue Couderc).

Il faut faire sur ce manuscrit les mêmes réserves que sur le précédent. Il indique que saint Amable fut enterré au milieu de l'église Saint-Bénigne, construite par ses soins.

IV. — *Vita sancti Amabilis.* — Ms. de l'abbaye de Pébrac, cité par l'abbé Faydit et autres auteurs. — Disparu.

L'abbaye de Saint-Amable passa sous la direction des chanoines réguliers de Saint-Augustin en 1060. Pierre de Chavanon fut alors à la fois abbé de Riom et de Pébrac; ses successeurs immédiats cumulèrent également les deux titres.

V. — *Saint Amable.* — Ms. de Saint-Alyre, XIIIe siècle. Catal. des mss. de la Bibliothèque de Clermont, n° 147, fol. 152.

Quoique le ms. soit du XIIIe siècle, cette vie n'y a été intercalée qu'au XVIe. Elle est écrite sur papier.

VI.— *De ecclesiis vel [altaribus] quæ in Claromonte consistunt.* — Titre d'un ms. de Saint-Alyre publié par Savaron et le P. Labbe. Le catalogue Couderc mentionne ce ms. au n° 147, fol. 149.

Savaron, D. Cl. Estiennot et l'abbé Chevalier parlent d'un ms. semblable appartenant à N.-D. du Port. L'abbé Chevalier cite, en plus, un ms. de la Cathédrale. Le premier paraît avoir été égaré depuis longtemps. L'existence du second est problématique. (Voir Majour, *Défense de M. Savaron*, p. 99 et suiv.)

VII.— Savaron, *De sanctis ecclesiis et monasteriis Claromontii.* (Parisiis, apud Ambrosium Drouart, 1608). — Publication du ms. ci-dessus avec des notes explicatives.

Au chap. XII, à propos de cette phrase du ms. : « *in ecclesia S. Hylarii, altare S. Hylarii ubi S. Amabilis in corpore quiescit* », Savaron donne une note assez développée dans laquelle il conclut que saint Amable fut enterré à Clermont. C'est cette note qui fut l'occasion d'une longue polémique et donna lieu à la publication des ouvrages de Faydit, Chevalier, Majour, etc.

VIII. — *Vie de saint Amable.* — Riom 1595. Ouvrage cité par Savaron et critiqué par lui. — Disparu.

Titre exact : *Historia christiana de gestis, vita et miraculis B. Confessoris Amabilis, B. Benigni Martyris, B. Virginis Mariæ de Deobz vulgo de Miraculis.* (Riomi apud Petrum Costeraustum). *M.D.XC.V.* (Cité par Majour, *op. cit.*, p. 69).

IX. — *La vie et les miracles de saint Amable, patron de la ville de Riom, recueillis de divers auteurs et manuscrits tant anciens que nouveaux, tirés des archives de la Marguillerie de la même ville.* A Riom, par Pierre Costerauste, marchand-libraire imprimeur du roi et de la ville, 1655. (Petit in-4°, 32 pages). — Ouvrage très rare.

Le chanoine Majour (*op. cit.*, p. 67) cite une édition de 1688 avec le même titre et une réimpression de 1702 chez Boutaudon, imprimeur-libraire.

X. — Les divers *Offices de saint Amable*, notamment celui imprimé à Paris en 1695.

Les leçons de cet office reproduisent (avec quelques variantes ayant pour but de laisser supposer que le fait de la naissance et la mort de saint Amable, à Riom, ne peuvent être mis en doute) des passages de Grég. de T. et des mss. cités plus haut.

Office de saint Amable, par Bonnefonds : *Officium sancti Amabilis sacerdotis et confessoris in die et per Octavam ad usum insignis, collegiatæ, et parochialis ecclesiæ Riomensis. — Parisiis apud Antonium Lambin viâ San-Jacobæa, sub speculo. M.DC.XCV.* — Cité par Majour, *op. cit.*, page 64.

XI. — Abbé Faydit, *Requêtes et séries de notes imprimées y faisant suite.*

Ces opuscules publiés par l'abbé Faydit à l'occasion de ses démêlés avec le chapitre de Saint-Amable contiennent un certain nombre de détails de la vie du saint. Ceux-ci ne sont pas toujours conformes à la thèse soutenue par le même auteur dans sa *Vie de saint Amable.*

A propos des ouvrages de l'abbé Faydit et de leur valeur historique, voir dans la *Revue des questions historiques* (nº d'avril 1878), une étude de M. Tamizey de Larroque, et dans les *Annales de Philosophie chrétienne* (nº de mars 1877), un travail de M. Bonnetty sur le même personnage.

XII. — Abbé Chevalier, *L'office de saint Amable, prestre confesseur et patron de la ville de Riom en Auvergne... et l'histoire de sa vie, et deux dissertations sur le temps et sur le lieu de sa mort.* — Lyon, Barbier, 1701. Ouvrage très rare.

XIII. — L'abbé Faydit, *La vie de saint Amable prestre et curé de la ville de Riom en Auvergne, sous l'épiscopat de saint Sidoine Apollinaire, escrite en latin sur des mémoires très authentiques, par un ancien auteur nommé Juste archiprêtre, traduite en françois sur un manuscrit qui n'a jamais été imprimé, avec des notes et des éclaircissements sur l'histoire ecclésiastique et civile d'Auvergne tirés des auteurs originaux et contemporains.* — Paris, Moreau, 1702.

Ouvrage très rare, l'édition ayant été détruite. Réimprimé en 1877 (Riom, Nicolo), par les soins de M. l'abbé Porte, curé de N.-D. de la Gare, à Paris.

XIV. — Abbé G. Majour, *Défense de M. Savaron, des chanoines*

de la Cathédrale et des citoiens de la ville de Clermont, contre les égarements tant de M. Chevalier, chanoine de Riom, que de M. l'abbé Faydit. — Clermont, Boutaudon, 1702.

Cet ouvrage est la contre-partie des deux précédents et tend à démontrer que saint Amable est mort et a été enterré à Clermont.

XV. — Adrien Baillet, *Recueil des Vies des Saints.*

XVI. — Série de brochures et écrits divers publiée à l'occasion de la polémique Majour, Chevalier, Faydit.

XVII. — *Abrégé de la vie et des vertus de saint Amable,* par O. M., docteur en Sorbonne. Riom, 1735.

XVIII. — J. Branche, *La vie des saincts et des sainctes d'Auvergne et du Velay.* — Le Puy, Guynand, 1652, in-8°.

XIX. — La série des Vies de saints, des Martyrologes et autres travaux d'Hagiographie. Les articles relatifs à saint Amable sont tous la reproduction des Mss. ou des ouvrages déjà cités, notamment ceux du *Martyrologe* de du Saussay (1637), et des *Annales de l'Eglise de France* du P. Lecointe, de l'Oratoire, de la même époque.

XX. — Chabrol, *Coutumes d'Auvergne* (1786), t. IV, art. Riom.

XXI. — Abbé Monier, *Poëme en l'honneur de saint Amable.* — Clermont, 1750.

XXII. — Abbé Monier, *Abrégé de la vie et des miracles de saint Amable.* — Riom, 1780. Réimpression en 1806.

XXIII. — De Vissac, *L'église de Saint-Amable de Riom.* — Riom, Girerd, 1888.

XXIV. — Bernet-Rollande, *Saint Amable, sa vie, son église, son culte.* — « Mémoires de l'Académie de Clermont », IV[e] fascicule, 1891.

XXV. — Abbé Mosnier, *Les Saints d'Auvergne.* — 2[e] vol., p. 444.

XXVI. — Dans la série des travaux des Bénédictins : *Gallia christiana*, t. II, col. 270, 380, 392. — Dans la série des Bollandistes, t. II, p. 460. — Etc., etc.

Pour le Comité de publication:

Le Secrétaire de l'Académie, Maurice Basse.

L'Imprimeur-Gérant, L. Bellet — 400

ACADÉMIE DES SCIENCES, BELLES-LETTRES ET ARTS
DE CLERMONT-FERRAND

BULLETIN HISTORIQUE & SCIENTIFIQUE DE L'AUVERGNE

PROCÈS-VERBAUX

Séance du 6 juillet 1905

La séance est ouverte à 2 heures, sous la présidence de M. Ojardias ; après lecture et adoption du précédent procès-verbal, le Secrétaire perpétuel dépouille la correspondance et énumère la liste des ouvrages reçus.

— M. le Trésorier expose ensuite la question ayant trait à la frappe d'une médaille propre à l'Académie. Le prix de frappe des deux coins, pris sur le fonds du Maisniel, serait de 250 francs, et le prix des médailles mêmes, leur prix actuel, c'est-à-dire : vermeil, 10 fr. ; argent, 7 fr. 50 ; bronze, 1 fr. 75. Ces propositions sont acceptées.

— On renvoie à la Commission un travail de notre collègue M. Gilbert, sur le « Feu Grégeois ».

— Sur la proposition de M. Ojardias, l'échange du *Bulletin* de l'Académie contre la *Revue Mabillon*, archives de la France monastique, est adopté.

— D'unanimes félicitations sont adressées à M. Audollent pour le beau succès obtenu par sa thèse de doctorat. M. Audollent remercie ses collègues et leur fait part de découvertes gallo-romaines, route de Beaumont, en indiquant quelles relations il serait possible d'établir entre ces découvertes et les constructions du château des Sarrazins.

— Enfin, M. le Dr Dourif présente un travail relatif à un sceau de bronze d'un réel intérêt. Ces divers travaux sont renvoyés au Comité de publication.

L'ordre du jour épuisé, la séance est levée à 3 h. 20.

OUVRAGES REÇUS

Travaux de l'Académie nationale de Reims; CXVe vol., t. I, 1903-1904.

Bulletin de la Société scientifique, historique et archéologique de la Corrèze (siège à Brive) ; t. XXVIIe, 1re livraison, janvier-mars 1905.

Journal des Savants ; février 1905.

Mémoires de l'Académie de Vaucluse ; 2e série, t. V, année 1905 (1re livraison).

Mémoires de la Société d'Agriculture, etc., du département de la Marne ; 2e série, t. VI, première partie, 1902-1903.

Table générale alphabétique des travaux de l'ancienne Académie de Châlons et des Mémoires de la Société d'agriculture, etc., du département de la Marne, par Jules Berland.

Revue de la Haute-Auvergne ; 7e année, 1905, 2e fascicule.

Bulletin de la Société des Antiquaires de l'Ouest ; 2e série, t. X, 1er trimestre 1905.

Revue des langues romanes ; t. XLVIII (5e série), t. VIII, mai-juin 1905.

Annales de la Société d'agriculture, sciences et industrie de Lyon ; 8e série, t. II, 1904.

Mémoires et publications de la Société des sciences, des arts et des lettres du Hainaut ; 6e série, t. VI, 56e vol.

Revue de Saintonge et d'Aunis ; Bulletin des Archives historiques. XXVe volume, 4e livraison, 1er juillet 1905.

HOMMAGE :

Albert OJARDIAS : *Le sentiment auvergnat de le charité chrétienne,* discours prononcé à la réunion annuelle des Conférences de Saint-Vincent-de-Paul du diocèse de Clermont, le 12 mars 1905.

Séance du 3 août 1905

La séance est ouverte à 2 h. 1/4, sous la présidence de M. de Montlaur.

— Le procès-verbal de la précédente séance est lu et adopté.

— Le Secrétaire perpétuel énumère les ouvrages reçus depuis la dernière séance.

— M. Marcellin Boudet et M. de Miramont présentent la candidature à la correspondance de M. le duc de la Salle de Rochemaure et communiquent son travail : *Impressions d'Espagne et de Portugal*, 1905.

— M. Vernière donne ensuite lecture de la biographie de Francisque Mège. Le Président, au nom de l'Académie, lui adresse de chaleureux remerciements.

— Enfin, M. Vuillod donne communication de son travail : *Notice sur Condat-en-Combrailles et ses environs*. Renvoyé au Comité de publication.

La séance est levée à 3 h. 1/2.

OUVRAGES REÇUS

Société agricole, scientifique et littéraire des Pyrénées-Orientales ; 46e volume.

Bulletin de la Société des Antiquaires de Picardie ; année 1904, 4e trimestre.

Bulletin de la commission des Antiquités de la Seine-Inférieure ; t. XIII, 2e livraison.

Académie des inscriptions et belles-lettres ; Comptes rendus des séances de l'année 1905 ; bulletin de mars-avril.

Bulletin trimestriel de la Société d'agriculture, industrie, sciences et arts du département de la Lozère ; 1er, 2e, 3e et 4e trimestres 1904.

Bulletin de la Société des sciences naturelles de l'Ouest de la France ; 2e série, t. V, 1er et 2e trimestres 1905.

Bulletin de la Société littéraire, historique et archéologique de Lyon ; janvier-mars 1905.

Bulletin de la Société archéologique de Nantes et du département de la Loire-Inférieure ; année 1904, t. XLV, 2e semestre.

Mémoires de l'Académie de Nîmes ; VIIe série, t. XVII, année 1904.

Mémoires de l'Académie des sciences, arts et belles-lettres de Dijon ; 4 série, t. IX, année 1903-1904.

Discours prononcés à la séance générale du Congrès des Sociétés savantes d'Alger.

Liste des membres titulaires du Comité des travaux historiques et scientifiques.

HOMMAGES :

La porte romane en bois sculpté de l'église de Blesle, par Noël THIOLLIER. Caen, 1905.



NOTES SCIENTIFIQUES

Expériences sur la déperdition des deux électricités au sommet du Puy-de-Dôme

Au nombre des expériences qui présentent au puy de Dôme un intérêt tout spécial, on peut prévoir qu'il faudra ranger les expériences d'électricité atmosphérique. Quelques mois d'observation nous ont fourni des résultats qui, sans être entièrement inattendus, apportent aux idées actuelles sur la nature et sur la cause de l'électricité de l'atmosphère une contribution.

Je rappelle, sans y insister, quelques-unes de ces idées. Dès l'époque de Coulomb, on a reconnu qu'un conducteur chargé d'électricité et porté sur un pied isolant, perdait progressivement son électrisation : Coulomb a fait une étude minutieuse de la *déperdition de l'électricité*. Mais on avait de son temps, et l'on a gardé jusqu'à ces dernières années, une idée complètement fausse, à savoir que c'est uniquement par les pieds, par les supports solides insuffisamment isolants, que se perdait l'électricité, et que l'air extérieur, l'air pur et sec surtout, était un isolant parfait.

Il a bien fallu reconnaître que, malgré tout, avec des supports dont on peut contrôler par ailleurs le pouvoir isolant, un conducteur perd à la longue de sa charge, et que cette charge se perd par l'air. Chose curieuse, l'air parfaitement sec entraîne une décharge bien plus rapide que l'air humide et que le brouillard lui-même. L'humidité n'est un obstacle au bon isolement dans les expériences classiques d'électricité statique que parce qu'elle se dépose sur les supports solides, où elle forme une traînée liquide conductrice : répandue dans l'air, loin de le rendre conducteur, elle le rend plus lent à décharger les conducteurs.

L'explication de ce pouvoir de décharge de l'air et des gaz doit être cherchée dans la présence de particules qui sont des fractions d'atomes et qui sont chargées d'électricité. Les expériences qui se sont succédé depuis une dizaine d'années, sur les rayons Röntgen, d'abord, puis sur les phénomènes de radio-activité en général, ont conduit à admettre que, sous certaines influences, les atomes des gaz simples eux-mêmes se subdivisent en fragments plus petits, et de nature tout autre que l'ensemble constitué par leur réunion : c'est à ces fragments qu'on a donné le nom d'*ions*, employé par Faraday pour désigner les deux portions de la molécule électrolytique scindée par le passage du courant. Un atome d'hydrogène contient 2000 au moins de ces fragments plus petits; il contient au moins 2000 ions d'électricité négative gravitant, ainsi que des satellites, autour d'un noyau central qui serait constitué par de l'électricité positive. Comment l'on est parvenu à pénétrer dans le secret de ce système solaire qui est contenu, comme disait Pascal « dans l'enceinte de ce rac- » courci d'atome, » c'est là une question très attachante, mais que je n'aborderai pas ici. Ce qui est incontestable, c'est que certaines actions *ionisantes*, telles que la flamme, le voisinage du phosphore, les rayons X, ou les rayons émanés du radium, la lumière ultraviolette même que contiennent les rayons solaires avant la traversée de l'atmosphère terrestre, ont pour effet de séparer dans ces atomes électriquement neutres, certaines particules chargées d'électricité négative, d'autres d'électricité positive; ions positifs et ions négatifs, en se rencontrant, se recombinent pour donner de la matière neutre ordinaire; mais si les actions ionisantes agissent d'une façon permanente, il reste dans le gaz des ions libres qui lui communiquent des propriétés nouvelles.

Ces ions seront naturellement attirés vers les conducteurs chargés qui sont plongés dans l'air, les ions négatifs vers les corps chargés positivement et inversement. Et ils les déchargeront plus ou moins vite. La décharge sera plus rapide si une action ionisante énergique s'exerce au voisinage. C'est

ainsi que les rayons de Röntgen, passant au voisinage d'un corps conducteur chargé sans même le frôler, le déchargent très vite. De même pour les rayons issus du radium, si bien que dans un laboratoire où l'on a manipulé longtemps des sels de radium, on ne plus obtenir de conducteur bien isolé.

Mais les ions positifs et les ions négatifs ont des propriétés différentes, qui expliquent la dissymétrie aperçue dès l'origine même des recherches sur l'électricité entre les propriétés des deux électricités. Une aigrette qui s'échappe d'une pointe électrisée positivement n'a pas le même aspect qu'une aigrette donnée par une pointe négative; de la pointe positive part une aigrette véritable qui forme comme un pinceau de fils lumineux, la pointe négative est surmontée d'un point brillant rond.

Dans un tube à gaz raréfié, comme les tubes de Crookes, c'est de l'électrode négative ou cathode, que partent les rayons qui vont frapper la paroi opposée, ce n'est pas de l'électrode positive qui ne donne rien de pareil. La raison de cette dissymétrie est que les actions ionisantes partagent l'atome matériel en deux fractions de grandeur inégale : un corpuscule négatif très petit, puisque l'atome d'hydrogène en renferme au moins 2000 semblables, et d'autre part tout le reste du système de l'atome, qui, privé d'un corpuscule, représente une charge positive, mais possède à peu près la même masse que l'atome. L'ion positif est donc plus gros, plus lourd, moins mobile, que l'ion négatif. Aussi ce dernier se meut-il plus librement et attire-t-il plus aisément autour de lui les poussières, les gouttelettes microscopiques de vapeur que l'ion positif. Les physiciens anglais de l'Ecole de J.-J. Thomson, de Cambridge, et spécialement Wilson, ont mis en évidence, par des expériences ingénieuses, cette différence de propriétés. Ils ont montré que, dans une atmosphère humide, mais privée de poussières, la condensation de la vapeur d'eau en brouillard se produit beaucoup plus aisément si l'on fait agir des rayons de Röntgen ou du radium, et que les gouttelettes

se condensent d'abord et de préférence sur les rayons qui possèdent une charge électrique négative.

L'application de cette expérience à la production de l'électricité dans l'atmosphère est immédiate. Dans la haute atmosphère, les rayons solaires, encore non absorbés, exerçant une action ionisante énergique, séparent, dans les atomes de l'air, des particules négatives et d'autres positives : c'est sur les premières que, de préférence, se condensent les gouttes d'eau; de sorte que la pluie entraîne sans cesse de l'électricité négative des hautes régions jusqu'au sol, et c'est ce qui explique que la surface du sol ait en permanence une charge d'électricité négative, tandis que dans la haute atmosphère est répandue en excès de l'électricité positive.

Les expériences de déperdition qui sont poursuivies depuis plusieurs mois au puy de Dôme par M. Baldit, concordent tout à fait avec les idées que je viens d'exposer.

Voici comment on a opéré jusqu'à présent, faute d'appareil plus spécial. On a pris un électroscope à feuille d'or de Curie; à l'intérieur d'une cage métallique qui présente une fenêtre de verre est une lame verticale isolée, à laquelle est attachée une feuille métallique mince : la lame est reliée à un plateau de cuivre qui sort de la cage et reste exposé à l'air ambiant. Si l'on donne une charge électrique avec un bâton de verre ou de résine frotté, la feuille s'écarte. En l'absence de toute déperdition, elle garde un écart fixe, qu'on peut évaluer par un nombre de dimensions lu sur une petite échelle graduée. Si ce plateau est exposé à l'air, on voit la feuille retomber progressivement, ce qui indique que la charge se perd.

Voici, pour fixer les idées, quelques nombres empruntés à une belle journée, le 24 novembre 1904, après-midi. L'appareil étant complètement fermé, la déperdition est nulle : l'écart ne diminue point sensiblement en 25 minutes : par exemple, mettons le plateau à l'air après l'avoir chargé avec un bâton de résine frotté, c'est-à-dire d'une source d'électricité négative.

A 2 h. 31 m. du s., on avait 180 divisions d'écart.

A 2 h. 38 m., on n'en a plus que 110, soit 70 divisions de diminution en 7 minutes, ou 10 divisions à la minute.

Chargeons maintenant avec un bâton de verre frotté.

A 2 h. 43 m. 30ˢ, on avait 155 divisions.

A 3 h. 01 m., on avait 130 divisions, soit seulement 25 divisions en 17 minutes et demie, ou 1 div. 4 à la minute.

Ainsi, ce jour-là, l'électricité positive se perdait avec une vitesse 7 fois moindre environ que l'électricité négative.

C'est là le fait général qu'on avait observé déjà sur d'autres montagnes, mais nulle part d'une façon plus nette qu'au puy de Dôme. Il faut rappeler qu'à Clermont, dans un espace libre, tel que le jardin Lecoq, la déperdition des deux électricités se ferait avec la même vitesse. Si au puy de Dôme l'électricité négative se perd plus vite, c'est qu'il y a dans l'air à cette altitude beaucoup plus d'ions positifs que de négatifs, et que ces ions positifs viennent se précipiter sur le conducteur chargé négativement, et d'autant plus vite qu'ils sont plus mobiles. Alourdis par des gouttelettes de brouillard, les ions positifs et négatifs sont moins mobiles, et viennent moins vite décharger les conducteurs exposés à l'air.

Prenons un exemple, le 26 novembre 1904 :

A 9 h. 49 matin, on avait 191 divisions d'écart.

A 10 h. 37 — — 64 divisions, ce qui fait une moyenne de 6 divisions seulement à la minute, au lieu de 10 l'avant-veille, pour l'électricité négative. Ce jour-là, on est dans le brouillard. Et l'on vérifie ainsi que le brouillard isole mieux que l'air sec, à condition bien entendu que les supports solides ne se recouvrent pas d'humidité.

Le brouillard arrivant brusquement sur l'électroscope, produit parfois un effet curieux ; non seulement il ralentit la déperdition négative, mais il vient augmenter la charge négative de l'appareil.

Le 26 novembre à 4 h. 30, on avait 158 divisions d'écart; à 4 h. 36, on n'a plus que 144 divisions. Le brouillard sur-

vient : à 4 h. 38 m. 30$^{sec.}$, on a 152 divisions. Ce résultat concorde bien avec ce que nous avons dit, que la condensation de la vapeur d'eau se produit d'abord autour des particules négatives : les gouttelettes qui arrivent les premières, poussées par le vent contre le corps chargé, lui apportent donc une charge négative nouvelle, loin de le décharger.

S'il en est ainsi pour le brouillard qui commence à se former, à plus forte raison en sera-t-il de la pluie. Et le même appareil très simple a permis de saisir sur le fait l'électrisation négative de la pluie. En s'arrangeant pour que les gouttes viennent frapper le plateau extérieur relié à la lame et à la feuille d'or, on voit la feuille, primitivement verticale, s'écarter peu à peu, indiquant que l'appareil reçoit une charge ; et l'approche d'un bâton de résine permet de reconnaître après coup que cette charge est négative. Il en est ainsi presque toujours.

J'indiquerai en terminant une observation intéressante par les conclusions qu'elle suggère.

Le 19 novembre au matin, par un beau temps, l'observateur, M. Baldit, suivait la marche de l'appareil chargé négativement. Il faisait beau. Entre 8 h. 20 et 8 h. 40, on avait une déperdition très régulière, de 12 à 13 divisions à la minute. Brusquement, sans que rien dans l'aspect du ciel parût changé, la déperdition se ralentit : entre 8 h. 42 et et 8 h. 49, on n'a plus que 5 divisions et demie à la minute. L'observateur s'aperçoit alors que le gardien avait mis le feu à des herbes sèches, dans l'intention de fumer un pacage, et cela à 30 mètres environ du point où était situé l'appareil, et à une dizaine de mètres de niveau au-dessus. Il fait éteindre le feu, et observe de nouveau ; entre 8 h. 52 et 8 h. 56, il trouve une déperdition qui remonte à 8 divisions à la minute, et dépasse 9 divisions à la minute entre 8 h. 56 et 9 h. 01 m. La perturbation apportée par la fumée était donc bien la cause unique de la diminution momentanée de la déperdition.

La conclusion à tirer de cette observation, est qu'il est indispensable de prendre les précautions les plus rigoureuses pour

écarter à une distance suffisante du sommet toute installation étrangère sur laquelle la direction de l'Observatoire n'aurait pas la haute main, si l'on veut pouvoir poursuivre des observations sérieuses dans une station dont chaque nouveau progrès en physique vient montrer l'intérêt.

B. Brunhes.

MÉLANGES

Communication sur la découverte de débris anciens faite récemment à Longat, près de Saint-Germain-Lembron

Mon cousin Antoine Vernière ayant eu dans les dernières semaines de 1904 à faire faire une fouille assez profonde dans un champ de sa propriété de Longat, près de Saint-Germain-Lembron, eut la surprise de voir ses ouvriers rencontrer, à l'endroit primitivement choisi, des restes de constructions. Il fit élargir les fouilles en divers sens, et ce travail mit à jour les débris dont j'ai l'honneur d'entretenir l'Académie.

Le domaine de Longat actuel se trouve au bord du plateau de Cagarot, et à 1 kilomètre environ au sud-ouest de Saint-Germain-Lembron. La maison d'habitation et les bâtiments d'exploitation adjacents forment un quadrilatère orienté *grosso modo* selon les grandes diagonales de la rose des vents, et dominant la route de Saint-Germain-Lembron à Ardes qui passe dans la plaine à une distance de 250 mètres environ du bord supérieur du plateau et à 100 mètres environ de son pied au nord-ouest. C'est dans un champ situé en plaine, entre la route et la côte, au pied de celle-ci, à 150 mètres environ au nord-ouest des bâtiments de Longat et à 100 mètres environ au sud-est de la route, à quelques mètres au sud-ouest du chemin du Vieux-Comtat, que se trouvent les fouilles en question.

Celles-ci se composaient, au dernier jour où je les ai visitées,

d'une fouille principale pratiquée au point d'attaque, et de quatre fouilles secondaires ouvertes autour et dans le voisinage immédiat de la première, à peu près aux quatre points cardinaux.

Dans toutes les fouilles, à 0m50 environ au-dessous de la surface actuelle du champ, on a trouvé une sorte de béton fort dur et dont la surface supérieure paraît horizontale. Ce béton a été percé dans la fouille principale et dans la fouille secondaire de l'ouest; on lui a trouvé partout une épaisseur uniforme de 0m60 environ.

Au-dessous du béton, on a trouvé partout un mélange pulvérulent de débris de toutes sortes : cendres, scories, mâchefer, fragments très nombreux et plus ou moins volumineux de tuiles plates et de tuiles à rebords, ossements d'animaux domestiques variés, un seul petit fragment de poterie fine ornementée de traits ondulés; un de ces débris, qui paraît avoir été perdu, mais que j'ai vu dans une de mes visites, portait de très faibles traces d'émail ou de peinture. Il n'y a pas été trouvé une seule médaille, ni une seule marque de potier.

La fouille secondaire de l'ouest, qui a été poussée plus loin que les trois autres, a amené la découverte, sous le béton, en outre de débris analogues à ceux de la fouille principale, d'un mur vertical de moellons et mortier, dont le seul parement découvert est aligné de l'est à l'ouest et fait face au sud. Le sommet de ce mur a été découvert sur une épaisseur de 0m75 sans que le parement nord soit apparu.

A 200 mètres environ au nord de ces fouilles, en défonçant une pépinière, la charrue a ramené au jour des débris informes de constructions : fragments de mortier ou de moellons et de tuiles à rebords. Il en a été de même à mi-côte, dans une vigne située à 250 mètres environ à l'est des fouilles.

Aucun des objets trouvés ne permet de conclure quoi que ce soit de précis, quant aux constructions qui ont bien pu exister autrefois à cet endroit. Tout est informe, brisé, ruiné, excepté le bout de mur dont j'ai parlé plus haut.

Cette découverte me donne l'occasion de rappeller celle au-

trement importante qui avait été faite il y a bien longtemps par mon grand-oncle Louis Vernière, grand-père du propriétaire actuel, dans le bosquet du sommet du plateau qui sépare de la crête le pied des murs des bâtiments, d'une statue de dieu assis qui n'a jamais, je crois, été identifiée avec certitude. Mon grand-oncle avait remis cette statue à son ami le docteur Peghoux à destination du Musée de Clermont; par suite de circonstances que j'ignore, elle est restée à Charade dans la propriété des représentants actuels de la famille Peghoux.

Il semble résulter de ces découvertes successives qu'à l'époque gallo-romaine il devait se trouver à Longat une *villa* de quelque importance, et que d'autres fouilles devraient amener d'autres découvertes intéressantes. Nos confrères MM. Audollent, Bielawski et du Ranquet, qui ont aussi visité les dernières fouilles de Longat, pourront donner à l'Académie, avec une compétence qui me manque entièrement. leurs précieux avis sur l'âge probable des débris qui y ont été découverts.

H. Salveton

A la suite de la communication de M. Salveton, M. Audollent présente les observations que voici :

« Puisque notre confrère, M. Salveton, a bien voulu faire appel à mon témoignage, au sujet des fouilles de Longat. je suis heureux de confirmer les renseignements très précis qu'il vient de fournir à l'Académie. En voyant à l'ordre du jour de la séance le titre de la lecture que vous avez entendue, je me suis reporté aux notes prises par moi, le 16 novembre 1904, après une visite à Longat, où M. Antoine Vernière et sa famille m'ont accueilli avec la plus parfaite bonne grâce. De ces notes rapides j'extrais quelques indications complémentaires.

La statue de divinité accroupie (qui se trouve aujourd'hui à Charade, près de Clermont, perchée sur un mur de la propriété Peghoux) fut déterrée par le grand-père de M. Vernière au milieu du petit bosquet qui avoisine la maison ; il y

avait des cendres autour. En cet endroit, et sur une étendue de terrain d'environ 25 mètres, la végétation est maigre, les arbres poussent mal. Peut-être des restes de constructions antiques se trouvent-ils enfouis dans le sous-sol.

Un peu plus bas que la maison d'habitation, en allant vers la route d'Ardes, il existe une source, d'assez faible débit à l'heure actuelle, mais que M. Vernière croit avoir été jadis plus abondante. Elle ne tarit jamais.

Dans les fouilles récentes, décrites avec beaucoup de soin par M. Salveton, au milieu des débris de toute sorte mêlés à la terre, ossements d'animaux (bœufs, moutons, porcs?...), fragments de grandes tuiles plates à rebords, menus débris de vases rouges vernissés, morceau d'enduit avec couche de peinture brune et rouge, j'avais prélevé plusieurs échantillons dans le dessein de les faire analyser. MM. Chavastelon, professeur de chimie à l'Université, et D. Gauthier, chef des travaux pratiques, ont procédé à cet examen avec leur complaisance habituelle; je transcris leurs conclusions.

1° La couche grisâtre qui s'étend sur une épaisseur de 0m04 à 0m07, assez uniformément à 1 mètre au-dessous du sol, est composée de cendres tassées.

2° Certains blocs cubiques, de teinte rougeâtre, employés dans la construction, qu'on aurait pu prendre à première vue pour de la terre cuite, sont de la pierre ; on y distingue çà et là quelques minuscules coquillages.

3° Plusieurs morceaux métalliques informes ne doivent pas provenir de la fusion, au cours d'un incendie, des métaux qui contribuaient à la solidité du bâtiment; la température n'aurait pas été assez élevée. Il s'agit plutôt des résidus d'un minerai traité pour en extraire le fer; autrement dit, c'est un laitier. La composition de ces fragments, il n'est pas sans intérêt de le noter, est semblable à celle d'un bloc énorme découvert au sommet du puy de Dôme, au cours des fouilles de 1902, et transporté depuis au musée de Clermont. On a déjà proposé d'y voir un culot de haut-fourneau.

Si l'on rapproche ces diverses indications des détails nom-

breux fournis par M. Salveton, et si l'on ne perd pas de vue que la couche de cendres est située plus bas que le sol en béton grossier, on pourra peut-être hasarder au sujet des dernières découvertes la conjecture suivante. Un bâtiment gallo-romain (grange, écurie...) aurait été détruit par le feu. Sur le même emplacement, plus tard, sans doute au moyen âge, on en aurait édifié un autre de facture très peu soignée, qui a disparu à son tour, mais dont le mur vertical en moellons semble être un témoin : le ciment qui joint les pierres est tout blanc, sans consistance et n'offre pas l'aspect du ciment romain, généralement gris ou brun, avec du tuileau concassé. Ces restes, en prouvant l'existence de constructions intermédiaires entre celles de l'époque romaine et la demeure actuelle, vieille déjà de plusieurs siècles, nous autoriseraient donc à conclure que Longat a toujours été habité depuis l'antiquité.

Qu'il y eût en cet endroit un établissement de quelque importance, la présence du dieu accroupi suffirait à le démontrer. On n'eût pas été placer une statue de ce genre dans un lieu où les adorateurs lui auraient fait défaut. Aussi bien, pour qui connaît le soin avec lequel les Romains et les populations formées à leur école choisissaient l'emplacement de leurs villas, le site de Longat paraît s'offrir de lui-même à leur préférence. Sur cette colline qui domine les brouillards, en bas, à proximité d'une source vive, ils ont dû de bonne heure installer une maison des champs.

Elle n'était d'ailleurs pas isolée. Dans tous les environs, surtout dans la vallée, jusqu'à 3 kilomètres au moins, en se dirigeant vers Ardes, on exhume fréquemment des débris romains. Un débitant de Saint-Germain-Lembron, du nom de Villeneuve, se rappelle que, dans son enfance, il y a quelque cinquante ans, une statue fut déterrée en plaine à 300 ou 400 mètres de Longat; brisée presque aussitôt, elle dut servir dans les constructions d'alentour. Il ne peut dire si le personnage était masculin ou féminin, et ne se souvient de rien que de la découverte elle-même. Quoique le vague du rensei-

gnement soit très regrettable, il n'en est pas moins important de relever le fait. Il concorde avec tout ce qui précède et, sur cet ensemble de données on est fondé à croire que, dans la vallée fertile située au sud-ouest de Saint-Germain-Lembron, s'égrenait, à l'époque gallo-romaine, un long chapelet de villas ou d'exploitations rurales. Longat était le principal de ces domaines, à côté duquel s'élevait un petit sanctuaire consacré au dieu accroupi, que cette population rustique entourait sans doute d'un culte particulier.

Aug. AUDOLLENT.

Incident étrange de la jeunesse du cardinal Giraud, vicaire général de Clermont, évêque de Rodez et archevêque de Cambrai.

L'*Intermédiaire des Chercheurs et Curieux* insérait, dans son numéro du 20 janvier 1903, l'entrefilet que voici :

« Une légende clermontoise prétend que le Cardinal Giraud rencontra le diable sous les traits d'un commis-voyageur quand il allait au séminaire de Saint-Sulpice et qu'il dut résister à ses discours fallacieux. » (Note à propos de Mme Dodwell, nièce du Cardinal Giraud).

La lecture de ces lignes nous rappela que nous possédions dans nos cartons le récit authentique et inédit de cette bizarre aventure.

Nous publions ce document rare, sur lequel, de temps en temps, la presse ouvre une enquête sans arriver à le découvrir.

Pierre Giraud naquit à Montferrand le 11 août 1791. Il fit ses études théologiques à Saint-Sulpice et fut successivement professeur au Petit-Séminaire de Clermont, missionnaire diocésain, enfin, en 1823, curé de la Cathédrale et vicaire général. Ses prédications aux Tuileries, devant Charles X, en 1825, attirèrent sur lui l'attention et consacrèrent son talent d'orateur.

Il fut, en effet, un des cinq ou six privilégiés qui marquent l'illustration de l'éloquence de la chaire au siècle dernier. Ses discours ont été imprimés et restent classiques par l'ordonnance, l'ampleur, la chaleur et le brillant du style. Une ordonnance royale du 9 janvier 1830 le désigna pour l'évêché de Rodez.

En 1841, il vint s'asseoir, à Cambrai, sur le siège de Fénelon à la famille duquel il appartenait par les tendances intellectuelles, et, en 1847, il reçut le chapeau de cardinal.

L'abbé Giraud était non seulement un orateur de race mais encore un causeur charmant, gracieux et très fin. Les salons de Clermont se disputaient sa présence. Ses acceptations promettaient toujours un délicat régal littéraire. Elles étaient d'autant plus précieuses que les labeurs de sa charge pastorale les rendaient plus rares.

L'invité, alors curé de la Cathédrale, tenait en réserve, pour les jours de très bonne humeur, une certaine histoire de sa vie, qui avait le don de piquer fortement l'attention et qui obtenait toujours un surcroît de succès.

Un soir, on convint de le mettre sur la voie et d'exciter ses confidences.

A la dérobée, et à l'insu du narrateur, on devait noter, séance tenante, le plus exactement possible, les phrases et même les mots et arriver ainsi à une reproduction satisfaisante. Le stratagème eut un bon résultat. Des copies circulèrent discrètement. C'est une de ces feuilles, jaunies par le temps, que nous avons sous les yeux.

Nous lui laissons la parole :

RELATION

« Allant de Clermont à Paris lorsque j'étais encore laïque, je trouvai dans la première voiture que je pris deux personnes : un monsieur qui fixa mon attention par la hauteur de sa taille et une dame qui allait aussi à Paris.

» Lorsque nous eûmes fait cinq ou six lieues nous rencontrâmes un petit homme, de l'extérieur le plus rebutant : il

demanda une place et, à peine fut-il assis que, m'appelant par mon nom, il me demanda des nouvelles de ma famille avec l'air du plus grand intérêt. Le ton de familiarité qu'il prenait me mit dans le cas de lui témoigner la surprise dans laquelle j'étais de me voir connu si particulièrement, moi et les miens, par une personne que je n'avais jamais vue : votre surprise ne m'étonne pas, me dit-il ; et si je vous disais que que je sais de vous telles et telles choses, que penseriez-vous ? Alors, s'approchant de mon oreille il me dit plusieurs petites particularités qui n'étaient connues que de moi ; mais enfin, Monsieur, lui dis-je, vous êtes donc de mon pays ? Je ne suis, répondit-il, ni de votre pays, ni des environs et pourtant je me rappelle que vous fachâtes sensiblement un de vos amis que vous regardâtes à travers la serrure de votre chambre. La chose était vraie ; mais je la croyais bien secrette. Je lui en témoignai ma surprise : Et, lui dis-je, ne peut-on donc pas savoir d'où vous êtes ? — Non ; mais je peux bien dire d'où je viens et où je vais. Je suis parti d'Egypte depuis peu de tems et je me rends à Paris pour réclamer la croix d'honneur que je n'obtiendrai pas parce que l'on me reprochera d'avoir changé de religion, et pourtant je n'ai fait que ce qu'a fait Bonaparte. Il s'est fait Mahométan comme moi ; et que m'importe cette religion ou une autre, je ne crois à aucune, cela doit être affaire de circonstance. — Je suis loin de penser comme vous, lui dis-je. — Vous y croyez donc à la religion que vous professez, me demanda-t-il. — Oui, Monsieur, je m'en glorifierai toujours. Après quelque tems de silence je lui demandai s'il saurait me dire quel est cet homme avec qui nous étions et qui n'était pas porteur d'une mine avantageuse. C'est, dit-il, un ancien capucin qui a jeté le froc et la soutane, et qui, condamné par contumace pour avoir commis huit assassinats, est poursuivi par la gendarmerie pour être exécuté dans peu de tems, il n'ira pas loin car il doit être arrêté à Moulins. La chose arriva comme il l'avait prévue puisqu'à peine y fûmes-nous arrivés que plusieurs gendarmes se présentèrent. Ils

demandent à voir nos passe-ports et furent trouver ledit capucin qui ne s'était point arrêté à l'auberge où nous étions croyant éviter ce qui lui arriva. Nous remontons en voiture, la dame, le petit inconnu et moi. Ayant fait quelques heures de chemin nous vîmes une dame à cheval et qui allait très vite ; il l'appelle, la nomme par son nom et lui témoigne toute la part qu'il prend à l'accident qui est arrivé à son mari ; il s'est cassé une jambe, lui dit-il, quel malheur ! et encore faut-il qu'il ait été mal arrangé ; mais le chirurgien que vous allez chercher est bon, il vous consolera ainsi que vos quatre enfants. La dame tout étonnée de trouver sur une grande route une personne qui paraît la connaître et lui porter de l'intérêt lui demande qui il est afin qu'elle puisse dire à son mari le nom d'une personne qui compatit à leur malheur. Madame, vous lui direz que je suis un ancien militaire qu'il doit connaître, mais ne perdez pas de tems si vous voulez trouver la personne que vous allez chercher. Dans ce moment ce chirurgien arrive chez lui, un quard-d'heure plus tard vous ne le trouveriez pas.

» Sur le soir de ce même jour nous fîmes encore rencontre d'un monsieur qui était à cheval ; l'inconnu l'appelle, le nomme et lui recommande de se hâter, parce qu'il doit savoir l'heure du rendez-vous. — Je fais diligence autant que possible. Est-ce que vous seriez de cette réunion, dit l'homme à cheval. — Oui, certainement, répond l'inconnu. Ainsi, Monsieur, au revoir, à neuf heures, pas plus tard. Alors, s'adressant à moi: Nous devons passer notre soirée chez des religieuses ; nous y souperons, après quoi nous devons y danser. Cela paraît vous étonner ; ce sont pourtant de braves filles, elles ne sont pas cagottes à la vérité ; mais très méritentes. Vous pouvez y venir sans crainte. — Moi, lui dis-je, je n'en ferai rien. — Vous n'en ferez rien ? il faudra bien vous rendre, on compte sur vous et j'ai promis très affirmativement de vous y conduire. Arrivés à l'endroit où nous devions coucher, je commandai une omelette et voulus me retirer ; mais il fallut disputer long-tems contre

les pressantes sollicitations qui me furent faites par ledit homme inconnu. C'était un vendredi et il voulait absolument que je prisse ma part d'un chapon qui fut servi. Mon ami, me dit-il, vous paraissez être un scrupuleux ou peu instruit des lois canoniques, car en voyage l'on peut fort bien se donner une nourriture solide sans craindre de manquer à sa religion car j'observe la mienne aussi bien que vous la vôtre. Il y a quatorze ans que je n'ai bu une seule goutte de vin par pure observance et pourtant si Mahomet veut se fâcher, qu'il ferme les yeux. Allons, allons, faites-en autant, je vais boire, et vous, mangez. Il but croyant me déterminer, mais sa conduite et son langage irréligieux m'indignèrent trop pour qu'il pût rien obtenir qui blessât mes devoirs.

» Je me disposais donc à me retirer après avoir entendu toutes les invectives qu'il me disait contre la religion catholique. Voyant qu'il ne pouvait rien sur moi il me prit par le bras lorsque je sortais et me dit : Vous avez donc oublié le rendez-vous? — Moi, je n'en suis pas, Monsieur, je vais me coucher. — Vous y viendrez, me dit-il avec un ton absolu, vous y viendrez, on compte sur vous. — Sur moi, c'est impossible, je n'ai plus passé dans cet endroit. Je n'y connais personne et vous m'en imposez. Le ton d'humeur avec lequel je prononçai ces dernières paroles parurent l'affecter. Il recommença pourtant sur un ton plus doux à vouloir me déterminer à le suivre. Je luttai long-tems et croyais ne pouvoir venir à bout de me retirer dans ma chambre que je fermai soigneusement lorsque je fus entré.

» Alors, me voyant seul, je me félicitais d'avoir échappé aux pièges de cet homme qui me devenait à chaque instant plus suspect. Enfin, je ne pouvais fixer mes idées sur ce singulier personnage qui paraissait n'en vouloir qu'à ma religion ; mais, accablé de fatigue, bientôt je m'endormis profondément.

» Lorsque je descendis de ma chambre, le lendemain, tous les domestiques murmurèrent contre moi disant que puisque j'étais attendu dans une réunion j'aurais dû m'y rendre et

qu'ils s'en seraient bien trouvés puisque toute la nuit ils avaient été en l'air pour répondre aux différentes personnes qui venaient me demander. Je m'excusai beaucoup, mais je ne les dépersuadai pas.

» Nous remontons en voiture toujours avec mon petit homme qui était de fort mauvaise grâce. Je l'avais trop contrarié la veille pour que ce ne fût pas ainsi. Pendant trois heures il ne dit mot; enfin, rompant le silence: Ah! ah! dit-il, de quelle singulière chose s'occupe le gouvernement: ils sont à délibérer sur le mariage des prêtres; mais ils ne sont pas d'accord, ces messieurs. J'eus envie de rire de ce qu'il disait et me promis de m'informer de la chose au jour et à l'heure. J'avais à Paris des personnes de connaissance auprès desquelles je pourrais savoir ce que je désirais. La chose se trouva comme il l'avait dite.

» Me voyant près de Paris je pensai à chercher mon adresse, mais sans faire aucun mouvement ni dire aucune parole qui indiquât ce qui m'occupait. Je me rappelai aussitôt que je l'avais oubliée chez moi, ce qui me rendit rêveur quelque tems. Mon petit homme, après m'avoir considéré en riant: Vous ne me dites pas ce qui vous inquiette, mais je le sais, vous avez oublié votre adresse; rassurez-vous, mon ami. Et, de suite, sortant un crayon et du papier, il m'écrivit parfaitement et le nom de la personne, celui de la rue et le numéro. Hors de moi et plein de satisfaction je prends le papier, et alors il me dit: Vous serez fâché en arrivant, Monsieur, car votre cousin est absent pour telle raison et il est arrivé un malheur au frère de votre ami. Mon étonnement était au comble. J'aimais à croire pourtant que quoiqu'il eût dit vrai jusqu'à présent il pouvait se tromper, mais je ne tardai pas à savoir que les choses étaient réelles.

» Dans ce même jour, il me parla encore de ma religion; il voulait absolument me faire convenir d'une infinité de choses qui répugnaient à ma conscience. Il parla beaucoup et avec tant de chaleur que je ne savais que penser de l'acharnement qu'il mettait à vouloir me corrompre sur des

principes religieux qui étaient trop gravés dans mon cœur pour pouvoir être altérés. Je n'avais pas autant de facilité que lui car il devint vraiment éloquent, et pendant cette conversation je fus souvent réduit au silence, me contentant de le regarder avec mépris. Il me prédit enfin qu'avant que je reçusse l'ordination, je deviendrais fou et serais enfermé dans les petites maisons, mais comme il n'appartient qu'à Dieu de connaître l'avenir, il s'est entièrement trompé car j'ai suivi ma vocation sans jamais avoir perdu l'usage de la raison.

» La compagnie de cet homme m'inquiétait fort, mais pas encore autant que j'aurais dû l'être. Je réfléchissais sur tout ce qu'il m'avait dit touchant ma religion, et pour lui prouver que j'étais toujours ferme dans mes principes, je sors mon chapelet, me disposant à le dire avec toute la piété dont je me sentais pénétré. A cette vue, cet homme fait un cri des plus extraordinaires et des plus aigus ; il veut se précipiter hors de la voiture, et il fallut toute la force du postillon et la mienne pour empêcher qu'il ne passât sous les roues. J'étais loin de croire que mon chapelet fût la cause de cet événement ; mais lorsqu'il fut en état de parler : Fermez, Monsieur, fermez ce chapelet. Ce sont de ces choses que je ne peux voir sans éprouver d'horribles terreurs. Je le fermai et mes craintes augmentèrent. Il me tardait d'être arrivé à Paris pour y quitter un voyageur aussi dangereux, car je commençais à faire des conjectures que vous avez peut-être déjà faites.

» Nous voilà enfin à la dernière poste. Nous mettons pied à terre et il me propose d'aller prendre un verre de liqueur : soit crainte, soit complaisance, je ne lui refusai pas, croyant ne pouvoir rien risquer. A peine y fûmes-nous qu'il me dit : Hâtons-nous, il va y avoir du bruit et il s'en suivra deux meurtres ; tâchons de n'être ni parties ni témoins. Il me fait traverser plusieurs rues et me propose d'entrer dans une maison qu'il me dit être notre auberge. Je lui observe que ce n'est pas celle où s'est arrêtée notre voiture. La façade est de l'autre côté, me dit-il ; je vais vous y attendre. Je crois en

être quitte pour traverser une cour et me trouver à l'auberge. J'entre et je vois devant moi un bel escalier. Je le monte, j'ouvre la première porte qui se présente et reste plein d'étonnement en voyant au moins deux cents personnes des deux sexes faisant des contorsions horribles. Je veux refermer précipitamment la porte, mais il me fut impossible. Je fus porté, malgré moi et sans savoir comment, à l'extrémité de la salle qui était fort grande. Là, je fus jeté à terre très rudement. Je me relève encore tout étourdi. Je vois une porte, je l'ouvre avec terreur et trouve mon homme en face qui me fait un rire des plus ridicules en me disant qu'il venait de se venger comme il le désirait. Nous arrivâmes enfin à Paris où je le quittai à ma grande satisfaction, me promettant bien de ne l'aller pas trouver comme il m'en avait prié, indiquant le lieu où je le trouverais. »

La tradition rapporte que lorsqu'il égrenait ce récit, l'abbé Giraud laissait comprendre par un sourire très nuancé, l'intime de sa pensée. Il faisait entrevoir que, dans son inexpérience d'étudiant, il avait été le jouet d'un commis-voyageur de l'espèce connue, d'un de ces nombreux hâbleurs qui habitaient les chemins et les diligences, finissaient par connaître tous les bruits de la route et se servaient, pour en imposer aux débutants des voyages, de ce doigté spécial qu'affine la science de la réclame et de ce bagoût professionnel que l'on a appelé un « océan sans rivage ».

L'Abbé Régis Crégut.

Le feu Grégeois

ESSAI HISTORIQUE SUR SA COMPOSITION

I

Dans les circonstances de la guerre russo-japonaise, sur mer surtout, les incendies des navires, dus aux engins sous-

marins qui les déterminent, ont été si fréquents qu'ils rappellent à la mémoire l'action terrible que le feu Grégeois exerçait surtout dans les combats navals, et même terrestres de l'antiquité !

Ce motif (à tort ou à raison) nous a donné l'idée de consacrer une très brève étude *à ce feu*, arme terrible dans les luttes de cette ancienne période, soit dans celles du moyen-âge. Nous essaierons, selon nos moyens, de l'étudier dans ses origines, aux temps fabuleux et mythologiques, et d'après les données des savants anciens. Nous essaierons aussi d'en soupçonner la propriété inflammable et explosible; non que nous n'aurons pas à y constater *positivement* l'action dévastatrice, souvent, d'engins réputés chimiques, mais la présence de substances dont les dérivés ont pu donner dans les laboratoires de la chimie moderne de surprenants résultats !

Tel est, simplement, le but que nous nous sommes fixé.

Des interprétations, aussi nombreuses que tranchées, se sont élevées à propos de cet engin de guerre, réputé si redoutable, qui fut la terreur des peuples, depuis le jour de son invention jusqu'à celui où il disparut des champs de bataille!

Historiquement, cette découverte remonterait au commencement du VIIe ou VIIIe siècle, époque à laquelle les Grecs s'étaient servis, dit-on, du feu grégeois pour incendier la flotte des Sarrasins, près de Cyzique. La liqueur de *naphte*, de Médée, qui reçut le nom de *Liqueur de Médée*, et dont elle se servit pour frotter la couronne de sa rivale, était une liqueur inflammable. Elle devait la faire périr au moment où l'infortunée s'approcherait de l'autel pour les cérémonies de l'oblation d'un sacrifice. A cet événement viennent se joindre les témoignages de Pline (1), ainsi que celui de Sénèque (2). Ce dernier nous représente un bandeau d'or envoyé à Créuse. Cet ornement cachait, sous sa valeur précieuse, un feu obscur et pénétrant, dont Prométhée lui avait enseigné le secret.

(1) PLINE, *Histoire naturelle.*

(2) SÉNÈQUE, *Médée* (acte IV, sc. II).

Vulcain lui-même lui avait donné, venant de l'Olympe, des feux cachés qui alimentaient en eux des étincelles, sources de flammes inextinguibles. Or, dès les temps les plus anciens, le *naphte* était connu sous le nom de *Feu sacré !* Quoi de plus inflammable, en effet, que cette huile?

Nous devons, néanmoins, consigner ici pour mémoire certains faits qui, bien que réunissant des caractères scientifiques suffisamment déterminés, sont plutôt du domaine de la Mythologie que de celui de la Science!

Cette dernière, en effet, a pour base le *positif* et l'exactitude dont elle ne saurait se départir! Quant à la première, elle ne saurait fournir aucune des données suffisantes capables de nous conduire à des conclusions rigoureuses.

Que serait, au dire de certains historiens, l'*huile de Médée*? ce ne serait que le *feu Grégeois. Les fameux taureaux ignivomes*, que la célèbre, comme aussi terrible magicienne, livra à Jason, dont elle était éperdûment amoureuse, ces taureaux, ouvrage de Vulcain, suivant les mêmes autorités, ne pouvaient être que des machines destinées à lancer le *feu Grégeois !*

Il n'entrerait aucunement dans notre modeste rôle de vouloir être contradicteur des assertions émanées de savants dont on doit respecter le caractère et apprécier les travaux; mais il est permis de ne pas s'accommoder de toutes les hypothèses qu'ils ont émises.

Ce qu'ils croient, ou du moins ce qu'ils pensent avoir été la composition du *feu Grégeois*, pouvait en être une toute différente, dont le temps et les criminels d'alors ne nous ont pas transmis le secret.

Toutefois, la *poix résine,* le *bitume,* étaient au nombre des substances inflammables, et que, comme telles, ils lançaient bouillantes et enflammées sur leurs ennemis.

Les habitants de Samosaste, dans le siège qu'ils eurent à défendre contre Lucullus, se servirent de la *maltha* enflammée; or, la *maltha* n'est autre substance que le *bitume* (1).

(1) Pline, *Hist. Nat.*, lib. 2, chap. CIV.

Il serait oiseux de mentionner ici spécialement les mystères d'Eusis, ni d'Eleusis, dont les prêtres, au dire des historiens, imitaient les éclairs, les bruits du tonnerre et les effets de la foudre. Les initiés seuls étaient admis à connaître les secrets de ces manœuvres.

Bornons-nous à rire de la folie de Caligula, lequel, d'après Dion-Cassius, voulut être assez audacieux pour rivaliser avec Jupiter Tonnant, en lançant en l'air, à l'aide de machines, des foudres pour répondre aux siennes !

Notre ambition ne saurait monter si haut ! Nous la bornerons tout modestement à essayer une brève esquisse de ce qu'aurait pu être la composition très chimiquement primitive de cet engin, dont on a peut-être beaucoup exagéré les effets. Si, toutefois, un aussi grand nombre de compositions analogues, sous les noms de *feux mystérieux*, de *feux automates*, ont longtemps surpris les anciens, tout en les effrayant, ils n'en reviennent pas moins à faire supposer que la base du feu Grégeois est constituée par *des résines et des huiles inflammables.*

Suivant Constantin Porphyrogénète (1), la recette lui en fut communiquée par un ange qui lui recommanda, sous peine de commettre un sacrilège, de ne point en révéler le secret aux barbares. D'après Tite-Live, à Rome, en l'an 186 avant J.-C., des initiés connaissaient la composition d'un feu qui ne s'éteignait pas même dans l'eau ; et comme l'explique cet historien, *le soufre, la chaux, le bitume, l'huile de naphte*, en étaient les principaux éléments.

Les Grecs possédaient, dit-on, la recette du feu Grégeois. Ils enduisaient d'une huile inflammable des flèches, lesquelles étant allumées, couvraient de flammes dévorantes ceux qui en étaient atteints, et ce feu était tel que, si on voulait user d'eau pour l'éteindre, il ne faisait que redoubler d'intensité; on ne pouvait s'en rendre maître qu'en se roulant dans la poussière.

(1) Constantin VII, Porphyrogénète, Empereur d'Orient, 911.

(2) Tite-Live, lib. XXXIV, chap. XIII.

On rapporte, d'après l'histoire, que le feu Grégeois aurait joué un rôle important aux temps merveilleux de l'Indoustan, et son origine remonterait à cette époque. *Les Mille et une Nuits* (1) nous représentent magiciens et magiciennes lançant sur les spectateurs de leurs exploits extraordinaires des flammes dont ils ressentent les terribles effets ; tout semblerait faire croire qu'ils se servaient d'une huile inflammable analogue à celle de naphte. Plus encore, l'histoire d'Alexandre le Grand, tournée à l'épopée romantique, montre ce monarque pénétrant dans l'Inde, et tournant contre les éléphants de ses ennemis des machines vomissant du feu.

Tout, dans les commencements de ces anciennes périodes, concourait à donner à ce feu une composition d'origine mystérieuse. La crédulité naïve de ceux qui étaient les témoins de ses effets, supposait qu'on le retirait du corps d'un poisson d'eau, monstre fort dangereux, ou qu'il était vomi par un animal qui avait l'apparence d'un ver colossal, possédant de nombreuses pattes poilues et très allongées.

Rien ne saurait étonner en semblables circonstances, quand le merveilleux vient à frapper l'esprit de ceux qui veulent en expliquer les causes ! La folle du logis s'empare de l'imagination et la conduit dans des régions fantastiques, mondes inconnus, jamais explorés qu'en rêves, et comme eux trompeurs, vaporeux, se réduisant en fumées dans le vide immense. Aussi ce serait se perdre dans des descriptions oiseuses que de s'y arrêter, car elles ne semblent en aucune façon offrir des données positives.

Quoi qu'il en soit, l'huile de *naphte* jointe à la graisse animale, pour activer la combustion, aurait sa raison d'être considérée comme la base du *feu Grégeois*. Ce nom, dont l'étymologie semble dériver du mot *Græcus*, lui fut donné lors de sa découverte vers la fin du septième siècle par un ingénieur de Syrie du nom de Callinique, d'Héliopolis. L'histoire rapporte qu'il l'employa fort heureusement dans la

(1) *Les Mille et une Nuits*, LVe nuit, tome I, page 321 à 322.

bataille que les généraux de l'armée navale de l'empereur Constantin Pogonat livrèrent aux Sarrasins sur l'Hellespont. L'effet en fut, dit-on, si prompt, que trente mille hommes qui montaient leur flotte furent tous consumés au milieu des eaux avec leurs navires. Ce feu, même au sein des flots, augmentait en intensité. Et lancé avec de puissantes machines (catapultes, probablement), il se portait dans toutes les directions. Cependant, d'après certains auteurs, Callinique n'inventa peut-être rien; il aurait divulgué, selon leur témoignage, une recette dont la formule se perdrait dans la nuit des temps (1).

Le premier auteur, lequel vécut cinquante ans avant Roger Bacon, et qui donna une formule qui semblerait le plus se rapprocher de celle du feu Grégeois, est Marcus Grœcus (2), qui la décrit dans son livre : *Des feux.*

Dans cet ouvrage, écrit en latin, il cite un nombre assez important de compositions ayant pour trait de véritables feux d'artifice : *fusées, pétards, doubles pétards, feux volants* et, chose digne de remarque, la *poudre à canon*, qui devait remplacer plus tard le *feu Grégeois*, y est décrite d'une façon à peu près complète. Ces circonstances donneraient à penser qu'elle remonte à une origine plus ancienne qu'on ne pourrait le supposer. On ne pourrait nier aussi que le feu Grégeois ait contribué à son invention, comme on serait en droit de croire aussi que la poudre à canon est une de ses modifications. Et, ce qui serait susceptible de faire admettre cette pensée (utopiste peut-être), c'est que dans la formule de la composition des fusées, Marcus Grœcus fait réduire en poudre : *le soufre, le charbon et le salpêtre.* On l'en suppose du reste l'inventeur. Ici, comme dans bien des périodes de l'histoire, la Mythologie peut prêter son concours pour l'explication de certains points obscurs. Elle nous fait assister au

(1) Voir Vultarius, *de Re militari* (lib. II); Porta, *Magia Naturalis* (lib. XII); Cardan, *de Subtilitate* (lib. XI).

(2) Marcus Grœcus fut le premier inventeur de la purification du salpêtre.

combat des Dieux avec les Titans. Ils en sont victorieux au moyen d'armes foudroyantes, car, on y lit, que l'on voit sortir les Cyclopes des ateliers de Vulcain, portant à Jupiter les éclairs et la foudre! Or, la terre tenait ces armes redoutables enfermées dans son sein. Et, en effet, qu'y trouve-t-on : *le salpêtre, la naphte, le bitume et le soufre*, qui étaient les principales bases des matières inflammables connues des anciens.

Néanmoins, ce fut Marcus Grœcus qui semble avoir donné en son temps, le premier, la composition du feu Grégeois. On rencontre pour la première fois mentionnée à cette période et dans ses ouvrages, la *distillation* de l'eau-de-vie, comme celle de l'essence de térébenthine. Qui pourrait nier les propriétés inflammables de ces produits ? Or, cet auteur indique leur participation, et principalement celle de l'essence de térébenthine, dans la composition de ce terrible engin. (L'opération de la distillation fut connue des Grecs.)

Rien de plus rationnel aussi que de pouvoir admettre que cette addition de ces liquides inflammables aux substances résineuses ou graisseuses, rendait ce feu plus actif en lui permettant même de brûler sur l'eau. Il serait inutile de noter ici toutes les formules des feux que nous expose cet auteur. Dans la composition de ceux-ci il cite bon nombre de substances qui ne nous sont point inconnues : *colophane, soufre, salpêtre, sandaraque, sel ammoniac, poix liquide, pétrole, graisse de bélier, huile de térébenthine, moelle de canna ferula.* Ce mélange d'ingrédients peut, selon lui, servir à sa composition en temps de guerre; on en enduit les flèches, on allume et on les lance avec l'arc. Ce feu est maintenu par ces flèches munies de quatre têtes carrées. Partout où il tombe, il détermine l'incendie, et plus on voudrait se servir d'eau pour l'éteindre, plus on augmente son intensité (1).

(1) Huile de pétrole (balsami sive petrolei), une livre; moëlle de canna ferula (medullæ cannæ ferulæ), six livres; soufre (sulphuris), une livre; graisse de bélier liquéfiée (pinguedinis arietinæ liquefactæ), une livre; huile de térébenthine (oleum terebenthinum sive de lateribus, vel anethorum), quantité voulue.

Nous ne nous étendrons pas plus longuement sur la composition d'un feu qu'il indique : *ad comburendos hostes ubique sitos.* Il est composé d'huile d'Ethiopie, d'*alkitron* et d'huile de soufre; d'un autre encore composé d'alkitron (1), de cire et d'huile de bœuf. On forme du tout une pâte épaisse dont on frotte une vessie de bœuf à plusieurs reprises, et à laquelle on adapte une mèche faite de bois de marrube. Le bois de marrube est indiqué par l'auteur en raison de sa contexture. En effet, son bois cotonneux, garni de poils ou d'un duvet susceptible de s'enflammer, est par conséquent apte à servir de mèche portative. Cet engin était destiné à incendier les tentes ennemies, près desquelles on le plaçait pendant une nuit orageuse. Le vent et la tempête aidant, la flamme se propageait avec rapidité, activant l'incendie! *Quocumque enim ventus sufflaverit, quicquid propinquum fuerit comburetur; et si aqua projecta fuerit, fatales procreabit flammas.* Si nous voulions traiter cette question plus longuement, nous pourrions ajouter à ces compositions anarchistes leur emploi sur mer. Marcus Grœcus, en effet, fait remarquer que pour opérer dans un combat naval, il faut remplir une outre intérieurement de ce mélange, et l'en enduire extérieurement. La fixer ensuite sur une planche, à l'aide d'une tringle de fer enduite du même mélange; on y met le feu sur le rivage; l'huile s'enflamme, coule sur la planche, et, naviguant sur les flots, incendie tout sur son passage.

Nous ne ferons que signaler ici les idées d'Aristote sur un feu capable d'incendier les maisons situées sur les montagnes, et à une certaine distance. Nous ne nous arrêterons pas non plus sur la *Théorie de la terre, de Buffon,* où il prouve que des pierres volcaniques éteintes, sous l'influence des pluies d'automne, produisaient des flammes en détonant violemment. Nous nous bornerons avant tout à exposer la formule du feu Grégeois donnée par Marcus Grœcus. Il aurait

(1) Poix liquide.

été composé: de *soufre*, de *sarcocolle* (1), de *tartre*, de *poix*, de *salpêtre*, de *pétrole*, et de l'*huile de gemme?* et de *pisalsphalte*. Des étoupes étaient enduites de ces résines et de ces huiles enflammées et lancées sur les vaisseaux et les camps ennemis à l'aide de machines de guerre.

Telle est cette composition du feu Grégeois donnée par l'auteur. Toutefois, ce n'est qu'en tirant des déductions de la mythologie et de l'histoire qu'on peut arriver à soupçonner sa nature. L'histoire nous apprend elle-même que bon nombre de substances inflammables étaient connues des anciens : *le naphte, le soufre, le bitume, le salpêtre, les résines étaient alors à leur disposition*. Ce ne fut que plus tard, en arrivant au moyen âge, que l'eau ardente, *l'alcool, l'essence de térébenthine* furent ajoutés à cet engin de guerre, en en augmentant sa puissance incendiaire. Le secret le plus strict entoura longtemps sa composition; elle n'était connue que d'un certain nombre d'adeptes, liés par des serments entraînant la conclusion des châtiments les plus terribles si ce secret était dévoilé. On peut aussi opiner qu'en raison de l'emploi de substances inflammables, dont l'origine se perd dans la nuit des temps, que la composition du *feu Grégeois*, en particulier, n'a pu être reconstituée que par synthèse. Plus applicable sur mer que sur terre, les effets devaient en être terribles. En raison de leur densité, ces huiles inflammables se répandaient avec une surprenante vigueur activée en raison de l'élément sur lequel elles étaient entraînées et conduites (2). Or, le *pix liquida* qui servait à la construction des navires et des galères fournissait, d'après Pline, un élément incendiaire de la plus haute puissance !

(1) Espèce de résine, indéterminée quant à sa nature. En grains irréguliers, jaunâtres, demi transparents, acérés, solubles dans l'eau et surtout dans l'alcool, insolubles dans l'éther; elle exsude d'un arbre de la famille des épacridées, arbrisseau de Perse, de l'Arabie ou de l'Inde; son nom lui vient de ce qu'on la dit propre à faire reprendre les chairs.

(2) En 1869, beaucoup de navires sur le port de Bordeaux furent incendiés de la même manière par l'explosion d'un navire chargé de pétrole, voguant enflammé sur l'eau.

Enfin, chez les anciens, *la pyrotechnie* n'était point un vain mot. Pline (1) raconte que Porsenna tua d'un coup de *foudre* un dragon monstre qui ravageait le territoire de son royaume. Et Sozomen (2) cite l'histoire des magiciens étrusques qui offraient de repousser, par la foudre et les éclairs, les Goths commandés par Alaric, voulant assiéger la Ville Eternelle, mais le peuple refusa. La ville capitula.

II

Si cette étude était moins succincte, nous pourrions nous étendre sur le même sujet à une époque bien plus rapprochée, au treizième siècle, où les effets du feu Grégeois sont plus clairement établis. Il suffirait de rapporter les relations complètes du sire de Joinville, sur la manière dont les Turcs s'en servirent contre les Croisés. L'effet en fut terrifiant! Avec un engin qui était destiné à lancer des pierres, ils lançaient le feu Grégeois. Il était projeté avec une telle violence, qu'il arrivait devant les soldats, aussi gros qu'un *tonneau* d'une grande longueur. Le bruit qu'il produisait en tombant ressemblait à celui de la foudre qui *cheust du ciel*, jetant une lumière si éclatante, que l'on voyait comme en plein jour...

Dans ses mémoires, le sire de Joinville revient plusieurs fois sur le *feu Grégeois*. Il s'y trouve une note spéciale, au même chapitre, que nous avons consulté à ce sujet, il apprend que ce feu était composé, comme nous le savons déjà : *de poix, de gommes, résines retirées des arbres, ainsi que d'huile de soufre, du salpêtre*. Il explique comment on s'en servait sur mer; c'étaient des *brûlots*, remplis de ce mélange enflammé, que l'on faisait voguer au milieu des flottes ennemies qui les embrasaient; tantôt on lançait de grands tuyaux de cuivre chargés de ces matières en ignition et placés à la proue des vaisseaux de courses, sur les navires

(1) Pline, *Hist. n.*, lib. II, ch. LIII.
(2) Sozomen, *Histoire Ecclésiastique*, l. IX, c. V.

ennemis rencontrés en chemin. D'autres fois, encore, avec des machines, des épieux de fer aigus, entourés de ces mélanges incendiaires, on lançait aussi des vases remplis d'étoupes en feu qui, se brisant sur le sol, répandaient le feu et l'incendie dans le lieu qui en était atteint, même à une grande distance. On pourrait y voir l'origine de la bombe. Suivant enfin les réflexions faites par le sire de Joinville sur les effets du feu Grégeois, on remarque cette particularité : en tombant, ou lorsqu'il *cheust*, il donne lieu à une détonation semblable en intensité à celle du tonnerre.

Cette expression semblerait en effet faire penser ou, si l'on aime mieux, supposer que les mélanges détonnants, que la *poudre à canon* ou un engin tout aussi meurtrier (ou de composition analogue), aurait été connu dès les plus anciennes époques, ce qui fit entrevoir un article dû à un savant, M. Langlés, que : les Maures ont fait usage de la poudre à canon seulement au commencement du quatorzième siècle, quand tout ferait porter à croire que les Turcs s'en servirent contre les croisés au temps de saint Louis, au treizième siècle.

Cela concorderait à justifier l'expression de *coup de tonnerre*, énoncée par Joinville. Ainsi donc, il semblerait que l'invention de la poudre à canon eut lieu bien plus haut qu'au milieu du quatorzième siècle. Déjà, dans les premiers siècles du moyen âge, les alchimistes, vers le douzième, avaient constaté l'expérience des mélanges détonnants. Il résulte de tous ces documents qu'il ne serait pas très facile de préciser *sûrement* la date positive de l'invention de la poudre à canon. Elle était, d'après l'histoire, connue de longue date chez les anciens Chinois, qui cultivaient les arts à l'époque où presque toutes les nations étaient dans les ténèbres de l'ignorance. Ils ne s'en servaient, non comme arme de guerre, mais exclusivement que pour des compositions pyrotechniques.

Disons donc, en terminant, que les anciens étaient bien loin de manquer de certaine justesse quand on les voit introduire dans la composition du *feu Grégeois* (dont on a peut-être singulièrement exagéré les effets), des ***huiles inflam-***

mables, provenant toutes de sources identiques (pétrole, huile de houille, huile de naphte). Comme nous l'exprimions en commençant, de tous ces produits ont été tirés des dérivés sans nombre et qui, pour la plupart, sont doués de propriétés inflammables, *combustives, propulsives*, d'une puissante énergie! Il suffit de citer comme exemple l'*acide picrique* et les *picrates* qui, par une élévation de température, détonnent violemment en répandant une vive lumière! Or, l'acide *picrique* est retiré de l'*huile lourde de goudron de houille*. Evidemment, il ne saurait exister une ressemblance très grande avec ces substances et le *feu Grégeois* lui-même, mais il est possible de mettre en ligne des faits analogues, susceptibles d'y être assimilés, à des compositions connues aujourd'hui, mieux appréciées, joignant à leurs propriétés explosibles des effets propulsifs d'une énorme puissance.

En conclusion? Un tel sujet ne saurait en donner une très affirmative; dans le cas présent, tout en s'en abstenant, on peut dire : on a sans doute beaucoup exagéré les effets du *feu Grégeois*. Là est probablement une vérité. Ajouter que ces formules de moyens de destruction, en passant par la pensée de tant d'auteurs, qui en ont fait des commentaires, ont été dénaturées, serait chose plus que probable! mieux vaut s'en tenir à cette affirmation constituée par une appréciation philosophique, conclusion (si on la veut), à savoir que: « *L'art de détruire les hommes dans les périodes de l'histoire que nous avons pu signaler dans ce modeste conspectus, fit alors des progrès plus rapides que l'art de les conserver...* »

Ne pourrait-on pas en dire autant de l'époque actuelle?

Emile Gilbert.



COMMUNICATIONS ET AVIS DIVERS

Programme du Congrès des Sociétés savantes à la Sorbonne en 1906

SECTION D'HISTOIRE ET DE PHILOLOGIE

1° Indiquer les manuscrits exécutés au moyen-âge dans un établissement ou dans un groupe d'établissements d'une région déterminée. Rechercher les particularités d'écriture et d'enluminure qui caractérisent ces manuscrits.

2° Etudier les authentiques de reliques conservées dans les trésors de diverses églises.

3° Signaler les cartulaires, les obituaires et les pouillés conservés en dehors des dépôts publics.

4° Critiquer les actes apocryphes ou interpolés, publiés ou inédits. A quelle date et pour quels motifs les fraudes de ce genre ont-elles été commises ?

5° Etablir et justifier la chronologie des fonctionnaires ou dignitaires civils ou ecclésiastiques dont il n'existe pas de listes suffisamment exactes. Ces listes seront utiles pour fixer la chronologie des documents dépourvus de date et pour identifier les personnages simplement désignés par le titre de leurs fonctions, les documents financiers peuvent aider à les établir.

6° Signaler dans les archives et les bibliothèques les pièces manuscrites ou les imprimés rares qui contiennent des textes inédits ou peu connus de chartes de communes ou de coutumes. Mettre à la disposition du Comité une copie du document, collationnée et toute préparée pour l'impression selon les règles qui ont été prescrites aux correspondants, avec une courte notice indiquant la date certaine ou pro-

bable du document, les circonstances dans lesquelles il a été rédigé, les dispositions qui le différencient des textes analogues de la même région, les noms modernes et la situation des localités mentionnées, etc.

7° Etudier l'administration et les finances communales sous l'ancien régime, à l'aide des registres de délibérations et des comptes communaux. Définir les fonctions des officiers municipaux et déterminer le mode d'élection, la durée des fonctions, le traitement ou les privilèges qui y étaient attachés.

8° Signaler les anciennes archives privées, conservées dans les familles ; indiquer les principales publications dont elles ont été l'objet, et, autant que possible, les fonds dont elles se composent.

9° Indiquer les diplômes des Universités françaises et étrangères, ainsi que les thèses imprimées ou manuscrites antérieures à la Révolution et conservés dans des dépôts publics ou privés.

10° Signaler pour les XIIIe et XIVe siècles, les listes de vassaux ou les états de fiefs mouvant d'une seigneurie ou d'une église quelconque ; indiquer le fruit qu'on en peut tirer pour l'histoire féodale et pour la géographie historique.

11° Registres paroissiaux antérieurs à l'établissement des registres de l'état civil ; services qu'ils peuvent rendre pour l'histoire des familles ou des pays, pour les statistiques et pour différentes questions économiques.

12° Etudier l'administration temporelle des paroisses sous l'ancien régime (marguilliers, fabriciens, etc.).

13° Chercher dans les registres de délibérations communales et dans les comptes communaux les mentions relatives à l'instruction publique : subventions, nominations, listes de régents, matières et objet de l'enseignement, méthodes employées.

14° Origines et histoire des anciens ateliers typographiques en France. Faire connaître les pièces d'archives, les mentions historiques et les anciens imprimés qui peuvent

jeter un jour nouveau sur la date de l'établissement de l'imprimerie dans chaque localité, sur les migrations des premiers typographes et sur les productions sorties de chaque atelier.

15° Relever dans les privilèges accordés pour l'impression des livres les particularités utiles pour différentes études et surtout pour l'histoire littéraire.

16° Etudier les documents qui pourraient servir à l'histoire de la presse sous l'ancien régime (fraudes, contrefaçons françaises ou étrangères, impressions clandestines, imprimeries domestiques, etc.).

17° Faire pour la période antérieure au second Empire la bibliographie raisonnée de la presse périodique (journaux et revues) pour un département, un arrondissement ou une ville. Cf. comme types de ce genre de bibliographies : a) *Histoire et bibliographie de la presse périodique dans le département du Nord,* par G. Lepreux. Douai, 1896, 2 vol. in-8°; b) La bibliographie des journaux parus à Paris de 1789 à 1800, au t. II de la *Bibliographie de l'histoire de Paris pendant la Révolution française*, par M. Tourneux. Paris, 1894, in-8°.

18° Donner des renseignements sur les livres liturgiques (bréviaires, diurnaux, missels, antiphonaires, manuels, processionnaux, etc.), imprimés avant le XVII[e] siècle, à l'usage d'un diocèse, d'une église ou d'un ordre religieux.

19° Recueillir les renseignements qui peuvent jeter de la lumière sur l'état du théâtre, sur la production dramatique et sur la vie des comédiens en province depuis la Renaissance.

20° Exposer, d'après les registres versés récemment par l'Administration de l'Enregistrement aux archives départementales, comment était organisé et fonctionnait, à la fin de l'ancien régime, le service de la perception des droits domaniaux du roi (contrôle des actes, insinuations laïques, centième denier, etc.). Indiquer le parti qu'on peut tirer de ces registres pour les études historiques.

21° Etudier pour une région déterminée le rapport des mesures anciennes avec celles du système métrique.

22° Etudier la vie littéraire dans une ville ou une région de la France au XVIIIe siècle, avant la Révolution. Sans négliger les écrivains locaux, on recherchera les faits et documents qui peuvent faire connaître l'activité intellectuelle et les goûts du public, ainsi que le rôle de la littérature nationale.

23° Organisation et fonctionnement d'une des assemblées municipales établies conformément à l'édit de juin 1787.

24° Dresser la liste des documents d'archives qui peuvent servir à faire connaître, dans un département, l'application de la constitution civile du clergé.

25° Etudier les délibérations d'une ou plusieurs municipalités rurales pendant la Révolution, en mettant particulièrement en lumière ce qui intéresse l'histoire générale.

26° Etudier, dans un département ou dans une commune, la levée, la composition et l'organisation des bataillons de volontaires pendant la Révolution.

27° Tracer l'histoire d'une société populaire pendant la Révolution.

28° Etudier les variations de l'esprit public dans un département sous le Consulat et l'Empire, d'après les procès-verbaux d'opérations électorales et d'après les autres sources imprimées ou manuscrites.

29° Etudier, dans un département ou dans une commune, le fonctionnement de la conscription militaire de l'an VI à 1815.

SECTION D'ARCHÉOLOGIE

I. — *Archéologie préromaine*

1° Signaler les stations et gisements préhistoriques nouvellement découverts ainsi que leur disposition stratigraphique en décrivant systématiquement les outils et les armes qu'on y a trouvés.

Se référer à la publication intitulée *La société, l'école et le laboratoire d'anthropologie à l'Exposition universelle de 1889* (palais des Arts libéraux. Exposition du Ministère de l'Instruction publique, 1 vol. de 350 pages avec 248 figures).

2° Indiquer les découvertes nouvelles de gravures ou peintures sur les parois des grottes ou roches isolées.

3° Faire, pour chaque département, un relevé des sépultures préromaines en les divisant en deux catégories : sépultures par inhumation, sépultures par incinération.

Etudier particulièrement cette question en se référant, comme point de comparaison, aux ouvrages de M. le général Pothier : *Les populations primitives : essai d'interprétation de documents archéologiques par la géologie et les textes ; — Les Tumulus du plateau de Ger* (Cf. aussi l'étude de M. G. Chauvet publiée dans le *Bulletin archéologique du Comité des Travaux historiques et scientifiques*, 1899, p. 491 et suiv., sous le titre de *Statistique et bibliographie des sépultures préromaines du département de la Charente*).

4° Signaler dans chaque arrondissement les monnaies gauloises que l'on y recueille habituellement dispersées sur le sol. Cette question a pour but de préciser l'attribution des monnaies recueillies à tels ou tels peuples gaulois. Se référer, pour la traiter, à l'*Atlas des monnaies gauloises*, publié par M. H. de la Tour, et à l'ouvrage de M. Adrien Blanchet, *Traité de la numismatique gauloise*, 2 vol. in-8°.

II. — *Archéologie romaine*

5° Etudier les divinités indigètes d'après les monuments figurés et les monuments épigraphiques. Signaler ceux de ces monuments qui seraient encore inédits ou imparfaitement publiés. Signaler en particulier les autels portant les images de plusieurs divinités et étudier leur groupement. Se référer pour les monuments figurés au *Catalogue des bronzes de la Gaule romaine* et pour l'épigraphie à la liste donnée par M. Allmer dans la *Revue épigraphique du Midi de la France* (III, p. 298 et suiv.), sous le titre de *Les dieux de la Gaule*.

6° Etudier les monuments figurés votifs ou funéraires relatifs à l'armée romaine.

7° Faire connaître ce que les textes et les monuments antiques de tout genre peuvent apprendre sur l'industrie et le

commerce des différentes régions de la Gaule à l'époque romaine.

8° Décrire les mosaïques antiques non relevées jusqu'à présent en France et dans l'Afrique française et dont on possède les originaux. Relever aussi et étudier les anciens dessins conservés dans les collections publiques ou particulières et qui reproduisent des mosaïques aujourd'hui détruites.

9° Rechercher les centres de fabrication de la céramique dans la Gaule et dans l'Afrique ancienne; voir si les anciens établissements de potiers n'ont pas survécu à l'époque antique et persisté à travers le moyen-âge. Dresser la liste des noms de potiers inscrits sur les vases ou fragments de vases, lampes et statuettes, conservés soit dans les musées, soit dans les collections privées. Se référer à l'ouvrage de M. J. Déchelette sur *Les vases ornés de la Gaule romaine* et, pour les noms de potiers, au tome XIII du *Corpus inscriptionum latinarum.*

10° Décrire les pièces de verrerie antique les plus importantes conservées dans les musées ou les collections particulières et en indiquer la provenance; relever les inscriptions qu'elles portent.

11° Etudier les pierres gravées qui sont enchâssées dans les pièces d'orfèvrerie anciennes; en faire connaître les sujets, les inscriptions, les dimensions et la matière. Cette étude devra être accompagnée des empreintes des pierres gravées, de préférence à des dessins ou à des images quelconques.

12° Décrire et classer les plombs monétiformes portant des sujets figurés ou des inscriptions; en indiquer la provenance. Se référer au *Catalogue des plombs de l'antiquité conservés au Département des médailles et antiques de la Bibliothèque nationale,* par MM. Michel Rostovtsew et Maurice Prou. — Voir aussi Michel Rostovtsew: *Tesserarum urbis Romae et suburbi plumbearum sylloge,* Saint-Pétersbourg, 1903, in-4°, et un atlas in-fol.

13° Signaler les documents d'archives, les manuscrits an-

ciens ou la correspondance des antiquaires des derniers siècles qui relatent une trouvaille ou peuvent servir à établir l'âge ou l'histoire d'un monument archéologique déterminé.

14° Décrire les monuments grecs qui se trouvent dans les musées de province et en préciser la provenance. Un grand nombre de nos musées provinciaux renferment des inscriptions, des bas-reliefs, des vases peints, des terres cuites que des voyageurs ont rapportés des pays helléniques : il serait très utile de faire connaître ces monuments.

15° Rechercher le tracé des voies romaines ; étudier leur construction ; signaler les bornes milliaires.

III. — *Archéologie du moyen-âge*

16° Donner, avec plans et dessins à l'appui, la description des édifices chrétiens, réputés antérieurs à la période romane.

17° Signaler les monuments chrétiens antérieurs au XIe siècle; rechercher en particulier les inscriptions, les sculptures, les verres gravés, les objets d'orfèvrerie et les pierres gravées.

18° Etudier les monnaies féodales de la France, surtout à l'aide des documents d'archives ; faire connaître ceux de ces documents qui seraient inédits et les commenter.

19° Relever les noms des chapitres, abbayes et prieurés ayant eu sur la fabrication de la monnaie des droits complets ou restreints; déterminer la date de ces droits et leur origine.

20° Etudier les jetons des corporations et des Etats provinciaux. Se référer, à titre de comparaison, au travail de M. E. Bonnet: *Les jetons des Etats généraux du Languedoc*, inséré dans le *Bulletin archéologique du Comité des travaux historiques et scientifiques*, 1899, p. 241 à 329.

21° Décrire les sceaux conservés dans les archives publiques ou privées ; accompagner cette description de moulages ou au moins de photographies.

22° Etudier les caractères qui distinguent les diverses écoles d'architecture religieuse à l'époque romane, en s'attachant à

mettre en relief les éléments constitutifs des monuments (plans, voûtes, etc.). Cette question, pour la traiter dans son ensemble, suppose une connaissance générale des monuments de la France, qui ne peut s'acquérir que par de longues études et de nombreux voyages. Aussi n'est-ce point ainsi que le Comité la comprend. Ce qu'il désire, c'est provoquer des monographies embrassant une circonscription donnée, par exemple un département, un diocèse, un arrondissement, et dans lesquelles on passerait en revue les principaux monuments compris dans cette circonscription, non pas en donnant une description détaillée de chacun d'eux, mais en cherchant à dégager les éléments caractéristiques qui les distinguent et qui leur donnent un air de famille. Ainsi on s'attacherait à reconnaître quel est le plan le plus fréquemment adopté dans la région ; de quelle façon la nef est habituellement couverte (charpente apparente, voûte en berceau plein cintre ou brisé, croisées d'ogives, coupoles); comment les bas-côtés sont construits, s'ils sont ou non surmontés de tribunes, s'il y a des fenêtres éclairant directement la nef ou si le jour n'entre dans l'église que par les fenêtres des bas-côtés ; quelle est la forme et la position des clochers ; quelle est la nature des matériaux employés ; enfin s'il y a un style d'ornementation particulier, si certains détails d'ornement sont employés d'une façon caractéristique et constante, etc.

23° Rechercher, dans une contrée déterminée, les monuments de l'architecture militaire en France aux diverses époques du moyen-âge : signaler les documents historiques qui peuvent servir à en déterminer la date ; accompagner les communications de dessins et de plans.

24° Signaler, dans chaque région de la France, les centres de fabrication de l'orfèvrerie pendant le moyen-âge; indiquer les caractères et tout spécialement les marques et poinçons qui permettent d'en distinguer les produits. Il existe dans un grand nombre d'églises des reliquaires, des croix et autres objets d'orfèvrerie qui n'ont pas encore été étudiés convena-

*

blement, qui bien souvent même n'ont jamais été signalés à l'attention des archéologues. Il convient de rechercher ces objets, d'en dresser des listes raisonnées, d'en retracer l'histoire, de découvrir où ils ont été fabriqués, et, en les rapprochant les uns des autres, de reconnaître les caractères propres aux différents centres de production artistique au moyen-âge.

25° Décrire et photographier les anciens tissus, quelle que soit leur origine, conservés dans les églises, les musées ou les collections particulières.

26° Recueillir les documents écrits ou figurés intéressant l'histoire du costume pour les diverses classes de la société dans une région déterminée. Au moyen-âge, il y avait dans beaucoup de provinces des usages spéciaux qui influaient sur les modes. Ce sont ces particularités locales qu'on n'a guère étudiées jusqu'ici. Il serait intéressant d'en rechercher la trace sur les monuments.

27° Signaler les carrelages de terre vernissée, les documents relatifs à leur fabrication, et fournir des calques des sujets représentés et de leurs inscriptions.

28° Faire par région, par ville, ou par édifice, le recueil des pierres tombales et inscriptions diverses, publiées ou non ; accompagner ce recueil, autant que possible, d'estampages ou de dessins. Consulter, à titre comparatif : F. de Guilhermy et R. de Lasteyrie, *Inscriptions de la France du Ve au XVIIIe siècle ; ancien diocèse de Paris*. — Quesvers et Stein, *Inscriptions de l'ancien diocèse de Sens*.

IV. — *Archéologie orientale*

29° Signaler, dans les collections particulières et les musées de France, les monuments se rapportant aux civilisations antiques de l'Orient et spécialement les monuments de provenance africaine qui pourraient être rattachés à la civilisation punique.

30° Signaler dans les collections publiques ou privées de la France les monnaies arabes inédites, les objets d'art mu-

sulmans et, en particulier, les monuments céramiques provenant de nos possessions africaines.

SECTION DES SCIENCES ÉCONOMIQUES ET SOCIALES

1° Distinction et rapports de la sociologie et de l'ethnographie.

2° De l'organisation de la tutelle des mineurs. Quelles modifications les législations étrangères peuvent-elles suggérer pour mieux assurer la protection des intérêts des mineurs?

3° Faire connaître les principes qui régissent, chez les principales nations de l'Europe, la responsabilité de l'Etat envers les particuliers dans l'exécution des services étrangers à la puissance publique.

4° Expliquer les circonstances économiques et sociales qui ont notablement restreint l'usage des engagements à terme fixe souscrits par les apprentis, ouvriers et serviteurs à gages.

5° Etudier, dans une région déterminée, les effets qu'ont pu produire, sur la richesse agricole, les réformes des ministres Bertin et de l'Averdy.

6° Etudier, dans une ville industrielle, les changements survenus dans la condition des ouvriers ou d'une famille ouvrière au XIXe siècle.

7° Rechercher et produire des documents propres à faire connaître dans une localité ou une région l'histoire de l'introduction des machines dans les usines et manufactures sous la Restauration.

8° Etudier, dans une ville ou dans une commune rurale, le taux des salaires d'une certaine branche du commerce ou de l'industrie depuis le milieu du XIXe siècle.

9° Etudier l'influence exercée par des causes d'ordre économique ou autre sur le développement d'une grande ville.

10° Les logements salubres et à bon marché.

11° L'impôt global sur le revenu et les impôts spéciaux sur les revenus : examiner et apprécier les avantages et les inconvénients des deux systèmes.

12° Par quel procédé, autre que les prestations ou les centimes additionnels, pourrait-on assurer des ressources aux communes pour l'entretien des chemins vicinaux ordinaires? Etudier, à ce point de vue, ce qui se fait à l'étranger.

13° Exposer les diverses manières de comprendre la solidarité sociale.

14° Etudier, dans différents pays, les groupements ou unions de sociétés de secours mutuels.

15° Etudier la constitution des retraites par l'initiative privée (mutualités ou institutions patronales). On ne demande pas aux auteurs de mémoires un travail général, mais une étude précise sur un ou plusieurs cas particuliers.

16° Etudier dans une région de la France l'état de l'enseignement primaire depuis l'ordonnance du 29 février 1816 jusqu'à la loi du 28 juin 1833.

17° Faire la statistique des édifices religieux non aliénés dans un département ou un arrondissement, à la veille de l'application du Concordat en l'an X ; distinguer ceux qui ont été rendus au culte et ceux qui ne l'ont pas été.

18° Esquisser l'histoire d'une école centrale, d'un lycée ou d'un collège communal.

19° Etudier l'état et le mouvement de la population dans une commune de France depuis la sécularisation de l'état civil jusqu'aux premières statistiques annuelles (1792-1801).

20° Tracer d'après les documents d'archives le tableau de la vente des biens nationaux dans une commune.

SECTION DES SCIENCES

1° Méthodes permettant de reconnaître si un très grand nombre est premier.

2° Des gisements de phosphate de chaux. Fossiles que l'on y trouve.

3° Minéraux que l'on rencontre dans la région parisienne. Examen spécial de leurs gisements.

4° Etude minéralogique des roches sédimentaires.

5° Recherche de documents anciens sur les observations météorologiques en France et sur les variations des cultures.

6° Etudes locales sur les orages; leur fréquence et les dégâts produits par la grêle.

7° Repeuplement en poissons des fleuves et cours d'eau. Aquiculture.

8° Monographies relatives à la faune et à la flore des lacs français.

9° Etude géologique et biologique des cavernes.

10° A quelles altitudes sont ou peuvent être portées, en France, les cultures d'arbres fruitiers, de prairies artificielles, de céréales et de plantes herbacées alimentaires.

11° Flore spéciale d'une des régions les moins explorées en France.

12° Jardins d'études: jardins coloniaux; jardins en montagne, etc.

13° Variations de la flore parisienne dans la période historique.

14° Photographie des radiations de diverses natures.

15° De l'action des différents rayons du spectre sur les plaques photographiques sensibles. Photographie orthochromatique. Plaques jouissant de sensibilité comparable à celle de l'œil.

16° Recherches relatives à l'optique photographique et aux obturateurs.

17° Sur la préparation d'une surface photographique ayant la finesse de grain des préparations anciennes (collodion ou albumine) et les qualités d'emploi des préparations actuelles au gélatino-bromure d'argent.

18° Etude des réactions chimiques et physiques concernant l'impression, le développement, le virage ou le fixage des épreuves négatives et positives. Influence de la température sur la sensibilité des plaques photographiques; leur conservation et le développement de l'image.

19° Applications de la photographie et de la radiographie aux diverses sciences.

20° Méthodes microphotographiques et stéréoscopiques.

21° La tuberculose et les moyens d'en diminuer la contagion.

22° Les sanatoria d'altitude et les sanatoria marins.

23° Etiologie de la paralysie générale et du tabès.

24° Les méthodes de désinfection contre les maladies contagieuses et les résultats obtenus dans les villes, les campagnes et les établissements où la désinfection des locaux habités est pratiquée.

25° Adduction des eaux dans les villes. — Etude sur la pollution des nappes souterraines.

26° La peste ; ses diverses formes et sa propagation ; possibilité de sa propagation en France.

27° La lèpre et la pellagre en France.

28° Du rôle des insectes et spécialement de la mouche vulgaire dans la propagation des maladies contagieuses.

29° Hygiène de l'enfant à l'école.

SECTION DE GÉOGRAPHIE HISTORIQUE ET DESCRIPTIVE

1° Signaler les documents géographiques manuscrits les plus intéressants (textes et cartes), qui se trouvent dans les bibliothèques publiques et les archives départementales, communales ou particulières.

2° Inventorier les cartes locales anciennes, manuscrites et imprimées ; cartes de généralités, de diocèses, de provinces, plans de villes, etc.

3° Déterminer les limites des différents *pays* (pagi), en s'appuyant sur les documents écrits ou la tradition locale.

4° Dresser la carte toponymique d'un *pays* de l'Ile-de-France ou des provinces limitrophes.

5° Déterminer les limites et dresser des cartes des anciennes circonscriptions diocésaines, féodales, administratives, etc., de l'Ile-de-France ou des provinces limitrophes.

6° Rechercher les formes originales des noms de lieux et les comparer à leurs orthographes officielles (cadastre, carte

d'état-major, almanach des postes, cachets de mairie, etc). S'attacher à la reconstitution des formes plutôt qu'à la recherche des étymologies.

7° Compléter la nomenclature des noms de lieux en relevant les noms donnés par les habitants aux divers accidents du sol (montagnes, cols, vallées, etc.) et qui ne figurent pas sur les cartes.

8° Etude particulière des régions de causses (avens, grottes, cours d'eau souterrains, etc.).

9° Recherches sur les glaciers, les moraines, les lacs et les étangs de montagnes. — Formation des cirques, des chutes, des cluses, etc...

10° Recherches sur les marées des côtes de France. — Courants littoraux; leur force et leur direction pendant les périodes de calme et de coup de vent.

11° Modifications anciennes et actuelles des côtes. — Cordons littoraux, bancs, etc. — Formation des dunes et des étangs. — Landes, forêts sous-marines, etc.

12° Délimiter comparativement une forêt de France au moyen-âge et à l'époque actuelle. — Déboisements et reboisements.

13° Etude hydrographique du bassin de la Seine à travers les âges. — Tracé, aux diverses époques, du cours de ce fleuve et de ses principaux affluents.

14° Causes du tracé des cours d'eau ; variations, empiètements, captures.

15° Voies anciennes de la France (routes commerciales, routes de pèlerinage, chemins de transhumance).

16° Signaler les derniers progrès accomplis dans l'étude géographique des colonies françaises ou des pays de protectorat.

17° Biographies des anciens voyageurs et géographes français.

18° Documents inédits sur l'histoire des colonies françaises.

19° **Missions et voyages de savants français à l'étranger, antérieures à la création des *Archives des missions scientifiques et littéraires*.**

BIBLIOGRAPHIE

Impressions d'Espagne et de Portugal. Février-mars 1905. Par M. le duc de La Salle-Rochemaure. — J.-B. Serieys, Imp. Moderne, Aurillac, 1905. Pet. in-8° 360 pp.

Un membre fidèle des sociétés savantes de son pays, de la pauvre *Cobreto* momentanément endormie et de *La Haute-Auvergne* très vivante, M. le duc de La Salle-Rochemaure vient de publier à Aurillac, en un style élégant et coloré, le récit d'une excursion faite l'hiver dernier dans la péninsule.

Il associe le lecteur à ses impressions dès le début du voyage. « Albi la peinte dont la haute cathédrale briquetée rougeoie dans le bleu du ciel.. Toulouse la bruyante où l'on entend le soir les futurs ténors de l'Opéra vocaliser par les rues retentissantes.. le grand silence de Lourdes.. le Gave écumant sur le tumultueux roulis de ses galets polis.. et, se détachant sur le fond neigeux des Pyrénées, les côteaux fameux du Jurançon dont le vin pailleté d'or garde dans sa couleur l'ardeur des soleils espagnols » ; les oliviers rabougris et les terres incendiées de la vieille Castille, les maigres troupeaux errants sur les plateaux dénudés, et le légendaire castillan qui les gouverne fièrement « sombre comme son sol et gueusement drapé de lambeaux éclatants », tout cela défile, défile ; et l'on s'attend à voir surgir à l'horizon Don Quichotte brûlé par l'idéal non moins que tanné par le soleil avec son compagnon Sancho, cet homme sensé qui devait, soyez-en sûrs, descendre d'un de ces émigrants d'Auvergne si glorieusement chantés par notre félibre national Vermenouze. Pardonnez, ô majoral ami, cette hypothèse rationnelle mais aventurée !

Le voyageur arrive ainsi à Madrid, et il cheminera jusqu'à Grenade, jusqu'à Xérès et Cadix, brossant sur sa route mainte ébauche inspirée par les merveilles de la mauresque Andalousie. Mais si riches soient leurs reflets, ils pâlissent auprès du musée des grandeurs étalées que nous ouvrent ces pages.

A Biarritz, l'auteur s'est souvenu d'avoir causé, enfant lui-même, avec « l'auguste enfant » qui devait être l'héritier de Napoléon III. Les pièces d'orfèvrerie vues dans le Palacio real de Madrid lui rappelleront de semblables objets admirés par lui « dans le cabinet du prince Victor à Bruxelles ». Il saluera dans la reine douairière de Portugal la propre tante de ce prince, et dans la personne de Don Carlos Ier de Bragance, gendre du comte de Paris et cousin-germain du chef de la famille Bonaparte « le trait-d'union entre les maisons royale et impériale de France ».

A la frontière, il avait un jour apaisé les défiances d'un vieux carliste guipuscoan oublié sur la terre, en lui faisant dire « qu'il voyait tous les ans Don Carlos de Borbon à Venise ».

Lié avec le prince Henri d'Orléans pendant les dernières années de sa vie, entré en relations sous ses auspices avec les membres de la famille d'Orléans, admis à leur table pendant son séjour d'une semaine au château de Miramar, et à Dreux, lors des obsèques du jeune prince, il est reçu à Madrid comme une vieille connaissance au mois de février dernier ; par la reine Marie-Christine, souveraine populaire, femme d'État et mère admirable, avec qui il n'échange pas les coutumières banalités mais une longue et vive « causerie » de trois quarts d'heure, et par le jeune Alphonse XIII que Paris ne devait pas tarder à surnommer l'Aimable, roi de toutes les Espagnes. Il l'a vu enfant, l'a connu adolescent ; il le retrouve plein d'une séduisante cordialité. La reine lui donne sa photographie, le roi lui fait présent de la sienne avec dédicace autographe et lui fait fumer ses cigarettes. A la cour de Lisbonne, même accueil par le roi et la reine de

Portugal ; et au palais d'Ajuda par la reine-mère Maria Pia, sœur de l'ex-roi d'Italie.

M. de la S. n'est pas le moins bien venu auprès de l'ambassadeur de la République française « le très aimable diplomate et très sympathique M. Rouvier, frère du chef du cabinet actuel, et par « Madame Rouvier le charme et la grâce même », chez qui il déjeune.

A ces sommités de la politique et des trônes se joignent des comparses de haute envergure, anciens et futurs ministres, orateurs, chefs de partis opposés, pairs des deux royaumes, grands maîtres de la cour, personnages éminents, le dernier descendant de Vasco de Gama, le cardinal-primat des Espagnes et autres grandeurs d'église ; encadrés dans les solennelles splendeurs des temples et des palais ibériques, les hallebardiers Louis XIV et les généraux flamboyants d'or. Si l'on ajoute aux portraits qu'il en trace, au langage qu'il leur prête, aux sentiments dont il les anime, y compris la silhouette du « Prince des gitanos » et les propos d'un certain docteur andalou qui lui professe, sans succès d'ailleurs, le socialisme le plus pur, le livre aura offert au lecteur une séance de cinématographie phonographique.

Il en ressort non seulement que notre compatriote a d'assez belles relations en Europe, mais qu'en Espagne il apporte la même compréhension de la vie qu'en France ; soit à Paris, dans son hôtel Cambacérès par lui somptueusement restauré où les ministres de la République se rencontrent à sa table avec les descendants d'Henri IV et des croisés ; soit dans son château de Clavières d'Ayrens, où il a plus d'une fois offert à ceux qu'il honore de sa très courtoise hospitalité le spectacle nouveau pour eux d'un petit-fils de Louis-Philippe assis au même couvert qu'un Bonaparte petit-neveu de Napoléon Ier, au milieu de célébrités du moment.

Eclectique alors ? Parfaitement. Et avec une absolue franchise, avec dilettantisme. « L'éclectisme, écrit M. de la S., nécessaire dans la politique comme dans les relations, me conduit à citer à quel point je cherche à mettre en pratique

cette maxime dans les réceptions de la rue de l'Université ». Et il se plaît à montrer ses hôtes, le duc de Chartres entouré de noms illustres de la France historique, et des hommes politiques actuels *de nuances variées* attendant debout que Mgr Fuzet « ait béni la table avant de s'y asseoir » !

Que l'on approuve le programme ou non, il faut convenir que sa réussite constitue une spécialité rare ; et que c'est un véritable tour de force pour lequel la haute allure, l'urbanité exquise et la parfaite bienveillance de M. de la S. jointes à sa considérable fortune, n'auraient pas suffi. Poète, on pourrait traduire : Le bouquet matinal est blanc comme l'espoir ; le souvenir des choses donne au bouquet du soir l'éclat disparate des roses. Ceux qui ont l'infortune de travailler dans la politique trouveront peut-être que l'œuvre de M. de la S. serait un levain d'une efficacité douteuse sur la pâte électorale. Mais telle n'est pas sa destination. Et l'auteur d'établir, à ce sujet, un rapprochement humoristique entre les courtisans de Versailles et ceux du peuple-souverain qui lui aussi aurait ses exigences d'étiquette. Il serait, paraît-il, non moins flagorné et trompé que les couronnés ses prédécesseurs ; et il n'y aurait de différence que dans le charme et la dignité du salut. En faveur de qui la différence ? Cela c'est de la politique, de l'affreuse politique, et, par conséquent, n'est pas du tout notre affaire.

Le livre se termine au milieu d'autres rutilances qui n'ont rien des scintillements du mica ; au sein des superbes mines de l'Andalousie, à la prospérité desquelles M. de la S. est personnellement associé ; et c'est elles qui l'ont attiré au pays des califes. Il nous promène parmi les richesses métalliques de la vallée d'Andarax, de la Solana de Fondon et autres rivales de la Tharsis et du Rio Tinto, valeurs célèbres sur le marché français et dans le monde entier.

Somme toute, M. le duc de la Salle qui sait écrire comme il sait parler, vient de publier un chapitre intéressant de ses mémoires privés. Mais, en bon patriote, il n'a oublié ni les pèlerins de Saint-Jacques d'Aurillac, ni l'émigration canta-

lienne au delà des Pyrénées, ni ces puissantes sociétés de Chinchon et de Naval Carneros qui, dès le XVI[e] siècle, tenaient l'un des premiers rangs dans le monde commercial et financier de la péninsule, et qui jalousement écartaient de leur sein toute intrusion étrangère à leurs familles. Hors d'elles, ni homme, ni femme : ils étaient tous Auvergnats.

Il n'a pas oublié non plus, contraste émouvant au milieu de tant de magnificences, les pauvres religieuses auvergnates réfugiées à Fontarabie, dans le dernier dénuement, stupéfiées par « une bourrasque à laquelle elles n'ont rien compris, campant dans un état misérable, les yeux tournés vers la France ».

M. B.

Pour le Comité de publication :

Le Secrétaire de l'Académie,

Maurice Basse.

L'Imprimeur-Gérant, L. Bellet. — 1022.

ACADÉMIE DES SCIENCES, BELLES-LETTRES ET ARTS
DE CLERMONT-FERRAND

BULLETIN HISTORIQUE & SCIENTIFIQUE DE L'AUVERGNE

PROCÈS-VERBAUX

Séance du 9 novembre 1905

La séance est ouverte à 2 heures un quart, sous la présidence de M. Brunhes.

Le Secrétaire perpétuel dépouille la correspondance et énumère les ouvrages reçus. Il dépose sur le bureau les ouvrages envoyés à l'Académie par MM. Berriat Saint-Prix, Casati, comte de Champflour et Paul Nourisson. L'ouvrage de ce dernier a été couronné par l'Académie des sciences morales et politiques.

— Le Président communique une lettre de M. Salveton qui contient une protestation contre le changement de date de la séance de novembre. M. Ojardias appuie cette réclamation. Il est entendu, pour l'avenir, que les dates des réunions mensuelles seront étudiées et arrêtées, tous les ans, en une session du Bureau, en janvier ou février.

— Le Président rappelle aux membres de l'Académie qu'à la Bibliothèque municipale et universitaire, qui vient d'être inaugurée, ils ont le droit de prendre place, pour leurs travaux, dans la salle réservée aux professeurs.

Il fait passer une lettre de souscription à un buste qui doit être élevé à M. Julien, professeur à la Faculté des Sciences et ancien président de l'Académie. Ce buste sera érigé dans une salle des Facultés aménagée à cet effet et renfermant,

probablement, la plupart des collections formées par le regretté professeur. Il est décidé que la liste de souscription circulera aussi à la séance de décembre.

— Le discours des Prix de vertu, pour 1905, sera prononcé par M. Clausels, avocat à Riom, à la date du 24 décembre, celle du 17, quoique plus conforme au règlement, étant impossible pour l'orateur. Le comte de Pontgibaud a bien voulu se charger du prologue.

— La Compagnie procède à la nomination des membres de la Commission des élections. Sont désignés pour en faire partie : MM. Elie Jaloustre, docteurs Roux et de Ribier. Ils feront un rapport sur les candidatures suivantes :

CANDIDATURE AU TITULARIAT :

M. l'abbé Camin.

CANDIDATURES A LA CORRESPONDANCE

MM.

1° Auguste Casati, licencié ès-lettres, présenté par MM. Audollent et Vernière ;

2° Abbé Chamboissier, supérieur du Petit-Séminaire, présenté par MM. Dourif et Audollent ;

3° Charreton, artiste peintre, présenté par MM. Lesmaris et Rouchon ;

4° Coiffier, avocat, docteur en droit, présenté par MM. Rouchon et abbé Fouilhoux ;

5° Giraudet, docteur en droit, présenté par MM. E. Jaloustre et Lesmaris ;

6° Marty, géologue et botaniste, présenté par MM. Brunhes et de Ribier ;

7° De la Salle de Rochemaure (duc de), présenté par MM. Boudet et de Ribier ;

8° Abbé Lavialle, curé de Bournoncle, présenté par MM. Vernière et abbé Crégut ;

9° Abbé Pinguet, naturaliste-anthropologue, présenté par MM. Dourif et Berriat Saint-Prix ;

MM.

10° Piolet, docteur en médecine, présenté par MM. Brunhes et Audollent ;

11° Trapenard, docteur en droit, présenté par MM. Lesmaris et de Ribier :

12° Abbé Villemer, présenté par MM. Rouchon et abbé Fouilhoux.

— La parole est donnée à M. le conseiller Bonneton pour son travail sur *le connétable de Bourbon, duc de Bourbonnais et d'Auvergne*. Vu l'importance de cette lecture, à 4 heures et demie, la suite en est renvoyée à la séance de décembre, et la séance est levée par le Président.

OUVRAGES REÇUS

Mémoires de l'Académie de Stanislas; CLV° année; 6° série, t. II.

Mémoires de la Société académique d'agriculture, des sciences, arts, etc., de l'Aube; t. XI, 3 série, 1904.

Société d'histoire naturelle et des sciences biologiques et énergitiques de Toulouse, t. XXXIX; 1905, Bulletin trimestriel, n° 2.

Extrait des travaux de la Société centrale d'agriculture de la Seine-Inférieure; 277° cahier, 143° année, 3° et 4° trimestres 1904.

Bulletin de la Société des Antiquaires de Picardie; année 1904, 4° trimestre.

Bulletin de la commission des Antiquités de la Seine-Inférieure; t. XIII, 2° livraison.

Mémoires de l'Académie de Nîmes; 7° série ; t. XXVII, année 1904.

Mémoires de l'Académie des sciences, etc., d'Amiens ; t. LI, 1904.

Mémoires de la Société d'agriculture, sciences, belles-lettres et arts d'Orléans ; 3° série, t. V, n° 1, 1er semestre 1905.

Bulletin de la Société archéologique de Nantes et du département de la Loire-Inférieure; année 1904, t. XLV, 2° semestre.

HOMMAGES :

BERRIAT SAINT-PRIX : *La Barba Dieu.*

Camille TRAPENARD : *Le Pâturage communal en Haute-Auvergne.*

Comte de CHAMPFLOUR : *Le départ de mesdames de France.*

Abbé CHAMBOISSIER : *La Religion et l'Enseignement ; — L'Education ; — L'Internat.*

Victor CHARRETON : *Notes critiques.*

Maxime GIRAUDET : *Des hypothèses en droit international privé.*



NOTES ET DOCUMENTS

CONCERNANT L'HISTOIRE D'AUVERGNE

Le Connétable de Bourbon

NOUVELLE ÉTUDE

Première Partie

« Un bon champ ne se peut tellement moissonner,
» Que les derniers venus ne trouvent à glaner. »
J. DE LA FONTAINE. *Fables.*

« Ah ! beau Cousin, vous vous faschez de tout,
» Oncque ne vis un prince plus mal endurant. »
Paroles de François Ier au Connétable.

I

J'habite un pays encore plein des souvenirs du Connétable de Bourbon.

Dans mon voisinage sont les ruines du vieux château de Chantelle, imposantes, éloquentes et mélancoliques ruines ! Là, au pied de la forteresse démantelée, aux vestiges imprécis et confus, sur les bords de la Bouble, petite rivière dont les eaux tranquilles faisaient naguère encore mouvoir quelques vieux moulins gothiques, le touriste heurte à chaque pas des débris de murailles et d'énormes blocs de maçonnerie vêtus de ronces et de lierre, qu'on prendrait pour des roches erratiques, si l'on n'y voyait les traces d'un ciment fameux qu'on croirait durci pour l'éternité.

Ce sont les restes de ces formidables remparts, qu'après la trahison du Connétable, la colère du roy de France précipita dans le ravin profond.



LE CONNÉTABLE DE BOURBON

Charles III, duc de Bourbonnais et d'Auvergne

Les érudits du lieu vous diront comment fut opérée cette œuvre de destruction vengeresse (1), dans le même temps qu'à Paris on peignait en jaune la porte de l'hôtel du Prince, situé près du Louvre, et que l'on répandait le sel expiatoire sur le seuil de son palais. Que, si vous voulez d'autres détails plus amples ou plus minuscules, on vous les servira, car l'Histoire est une grande dame aux caprices parfois enfantins, qui ramasse les petites pierres, quand elle ne trouve pas les pierreries, et recueille les souvenirs de médiocre intérêt, en attendant qu'elle mette la main sur les trésors dignes d'elle.

Dans l'espèce, la mine est opulente, les richesses abondent ; et pourtant, de la vie du Connétable on ne sait pas tout, ou l'on sait mal beaucoup de choses. Et dans cette carrière si tragiquement mouvementée qui fut la sienne, bien des points sont restés obscurs, sur lesquels il serait heureux qu'on fît la lumière. Enfin, il y a eu parmi les historiens qui ont travaillé sur ce canevas, et qui sont légion, des tendances d'apitoiement excessif et de réhabilitation téméraire, sous le prétexte que les temps, c'est-à-dire les institutions et les mœurs semblaient autoriser les plus étranges compromissions, alors qu'on était encore en pleine féodalité. Il n'est pas étonnant non plus que, dans ce fouillis d'événements qui remplirent une époque si agitée, bien des erreurs se soient glissées dans les récits des historiens. Or, pour débrouiller ces écheveaux si compliqués, si enchevêtrés, il faut du temps et de la patience, beaucoup de soin et de discernement.

On voit de suite ce qu'une pareille étude offre de difficulté. Oh ! loin de nous la pensée d'entreprendre une pareille tâche, c'est-à-dire un travail complet de reconstitution ou de révi-

(1) D'accord avec les documents et la tradition, l'abbé Boudant, en son histoire de Chantelle, raconte que ce ne fut pas avec de la poudre à canon qu'on fit sauter la place, comme on le croit généralement, mais qu'après avoir déchaussé le pied des murailles et des tours, puis étançonné le tout avec de fortes poutres enduites de goudron, les vides ayant été garnis de paille et de sarments, on mit le feu aux soutiens de la maçonnerie qui s'écroula, d'où ces masses gigantesques qui, de leur propre poids, roulèrent si loin dans l'abîme.

sion, en somme une œuvre de longue haleine, ayant l'importance et les proportions d'un mémoire historique. Ce travail, du reste, a été plus d'une fois entrepris sous des formes et des titres divers.

Ce sont tout simplement, disons-le de suite, ce sont des appréciations d'ensemble et des *impressions* que nous voulons consigner ici, en plaçant dans un cadre modeste une esquisse rapidement crayonnée, avec quelques traits de force pour mieux en marquer les reliefs; esquisse analytique d'une grande figure de notre contrée, qui fut celle d'un personnage fameux auquel la Nature avait prodigué les dons qui font les héros, mais qu'une fortune implacable ne cessa de poursuivre et d'accabler sans trêve ni merci, au point de le faire mourir misérablement sous l'armure d'un chevalier félon, tandis qu'il était taillé pour être un grand homme.

II

J'ai connu dans ce pays, qui fut si cher au Connétable, deux hommes de cœur et de bonne volonté, mes voisins, avec lesquels je me suis entretenu bien souvent, à des dates différentes, de l'histoire dramatique de ce prince célèbre. Je puis même ajouter que ces entretiens, les uns déjà lointains, les autres plus récents, m'avaient inspiré la résolution que je réalise seulement aujourd'hui d'écrire quelques pages à ce sujet. Le premier de ces hommes d'étude est précisément un ancien membre de notre Académie, l'abbé Boudant, curé de Chantelle, trop tôt enlevé à l'affection de ses paroissiens et de ses amis. C'était une nature éclairée, vive, laborieuse, enthousiaste. Il avait le feu sacré, mais peut-être trop d'imagination pour un érudit; avec cela un beau style, bien paré de fleurs et riche de classiques réminiscences. Que de personnages il a exhumés de la poussière, que de gloires locales il a repêchées ou tirées du limon de l'oubli ! C'était un chercheur distingué et infatigable, comme il l'a bien montré par les innombrables travaux sortis de sa plume.

Dans son histoire de Chantelle, devenue rare aujourd'hui

et recherchée des amateurs, l'abbé Boudant a consacré au Connétable de Bourbon un long chapitre, qui n'est ni le moins intéressant ni le moins soigné de son ouvrage. Seulement, trop préoccupé de la gloire de son pays et chargeant à l'envi sa palette des couleurs du panégyrique, il n'a pas suffisamment marqué au crayon noir les fautes et les imperfections du héros. Aussi, nous a-t-il donné des pages d'enluminures à fonds d'or rappelant celles des vieux missels sur vélin.

Mon autre partenaire est d'allure plus modeste. C'est plutôt un poète qu'un érudit et moins un archéologue qu'un curieux de vieilleries et de beautés pittoresques; cependant il était érudit, cependant archéologue. Mais, par-dessus tout, il était excellent musicien et compositeur de mérite. Jadis, il avait habité Chantelle et, après un long intervalle, il était revenu planter sa tente au milieu des ruines de l'antique manoir, dans le cloître même des religieuses de Saint-Benoît dont il s'était fait l'hôte et le pensionnaire, le *genius loci*. Ceux du pays voient de suite que je veux parler de l'abbé Garat, belle tête de druide ou de barde inspiré, avec sa majestueuse barbe blanche, qui prenait au soleil de suaves tons nacrés, vieillard sympathique et bon, populaire même, auquel il n'a manqué que peu de temps pour mourir centenaire, il y a quelques mois à peine, laissant après lui une bonne mémoire de prêtre et de citoyen.

Or donc, cet homme vénérable que j'ai connu beaucoup dans ces dernières années, était réellement heureux à la pensée qu'il habitait sur l'emplacement même des appartements d'Anne de Beaujeu et du Connétable. Il en parlait avec un sincère enthousiasme. Un jour, il me manda auprès de lui pour me montrer une chose absolument merveilleuse, disait-il. C'était une jolie aquarelle qu'un peintre de l'Allier qu'il avait connu, venait de lui envoyer de Paris, et qui était faite d'après une vieille estampe de la Bibliothèque nationale, représentant précisément cette partie du château dont nous parlons, et qui me donna lieu de faire la constatation sui-

vante : Il y a, en effet, dans cette vue du château une haute tour qui subsiste encore aujourd'hui, à l'angle des deux façades du nord et de l'ouest. J'avais toujours pensé que le comble disgracieux qui la couronne était l'œuvre moderne d'un maladroit praticien de nos jours, qui l'avait refaite tant bien que mal. Je me trompais. On retrouve absolument dans l'estampe ancienne la forme malencontreuse de cette coiffe de tuiles, d'où l'on pourrait induire que ces combles bizarres étaient dans le goût spécial des sires de Bourbon, et que le château de Chantelle, comme celui de Moulins, avait aussi sa *malcoiffée*.

Mais il ne faut pas se dissimuler que ces vieux souvenirs vont en s'affaiblissant et s'effacent, d'autant que les générations qu'on forme aujourd'hui sont peu trempées d'érudition. A Chantelle même, de moins en moins, l'on parlera des sires de Bourbon qui créèrent la ville. Un temps viendra, qui n'est pas éloigné, où l'on ne recherchera plus dans les promenades délicieuses qui longent la Bouble aux pieds des remparts, que de frais ombrages et des rendez-vous qui n'auront plus rien d'archéologique. Sans doute, la grande ombre du Connétable y planera encore au-dessus des créneaux en ruine, mais ce sera pour se confondre et se perdre dans celle des hauts peupliers qui bordent la rivière.

On a eu raison de dire que Charles de Bourbon avait une prédilection marquée pour son château et ses magnifiques jardins de Chantelle. Marillac, qui fut son secrétaire et son confident, nous apprend, dans son abrégé de la vie du Connétable, que ce dernier partageait volontiers son temps entre Chantelle et Moulins, et qu'à son retour de la campagne de Gênes, il vint se remettre à Chantelle d'une fièvre tenace, qui l'avait quelque temps retenu en Italie, et qui, dans la suite, le reprit plusieurs fois. C'est aussi de ce château qu'il data une foule d'actes importants, notamment son testament du 1er juillet 1521, pièce intéressante à consulter. Enfin, cette antique demeure fut témoin des dernières péripéties angoissantes qui précédèrent son départ pour l'exil.

Ce manoir, à la rigueur, constituait bien une place forte pourvue d'un certain nombre de canons ; mais cette place était insuffisante pour résister sérieusement et longtemps. Le prince et son entourage, après avoir songé d'abord à s'y maintenir, renoncèrent vite à cet expédient. Ce fut au chevet de son lit, dans une chambre aujourd'hui détruite, que le Duc, au dernier moment, laissa ses insignes de l'ordre de Saint-Michel, que plus tard le roi devait lui faire redemander.

Enfin, après l'arrestation de son ami l'évêque d'Autun et des derniers émissaires du Connétable, celui-ci comprenant qu'il était démasqué et perdu, songea à prendre la fuite ; il quitta Chantelle et les bords de la Bouble pour ne jamais plus les revoir.

Anne de Beaujeu, qui affectionnait beaucoup *sa maison* de Chantelle, en avait rempli les appartements de meubles précieux et d'œuvres d'art. Son gendre avait les mêmes goûts. Les sculpteurs de la brillante école de Bourgogne, les peintres de la Renaissance italienne, les élèves du Pérugin et de Girlandajo, l'artiste éminent, mais jusqu'à présent anonyme, que l'on se contente d'appeler « le maistre de Moulins », désignation prétentieuse et vaine, tous ces habiles faiseurs avaient travaillé à l'envi pour les derniers ducs de Bourbon. Après la fuite du Connétable, que devinrent toutes ces richesses, tous ces meubles, qui suivant du Bellay et Désormeaux, étaient les plus somptueux qui fussent en Europe ? L'abbé Boudant prétend que le chancelier Duprat, pour lequel il n'est pas tendre, s'en appropria cyniquement la majeure partie qu'il plaça dans son château de Verrière. Nous n'avons aucune raison de le contredire. Duprat était sans doute assez haut et puissant accapareur pour se le permettre, mais prit-il tout ? c'est plus que douteux. Il en resta considérablement après lui. Aussi, pendant de longues années, depuis que les vieilleries sont à la mode, les amateurs et les marchands ont exploité rageusement cet entrepôt richissime qu'était Chantelle. Aujourd'hui, il n'y a plus un seul débris, mais il y a encore et toujours des amateurs.

On voit actuellement au musée du Louvre, parmi les sculptures du moyen-âge, trois belles statues fort mutilées, ayant appartenu au château de Chantelle. Elles ornaient, dit-on, le sommet d'une tour intérieure. Ce sont les statues de saint Pierre sous les traits de Pierre II Archambaud, de sainte Anne avec la figure d'Anne de Beaujeu et de sa fillette Suzanne, et enfin celle de Suzanne elle-même, la femme du Connétable. Je me rappelle les avoir autrefois rencontrées sous les arcades du cloître gothique, où j'obtins l'autorisation de les dessiner.

Anne de Beaujeu était une princesse lettrée, ainsi que l'atteste le manuscrit composé par elle sous ce titre : « *Les enseignements d'Anne de France, duchesse de Bourbonnais et d'Auvergne, à sa fille Suzanne de Bourbon, et suivis d'une épître consolatrice à Catherine de Neufville, dame de Fresne, sur la mort de son premier et seul fils* » (1).

Ce livre brillamment orné d'enluminures fut probablement terminé par la Duchesse dans les premières années du XVI[e] siècle. On trouve à la fin de l'édition qui en a été imprimée de nos jours, deux documents précieux pour l'histoire, et qui prouvent combien les derniers Ducs de Bourbon

(1) Cet intéressant manuscrit, qui a eu une destinée si étrange et si compliquée, avait été saisi et confisqué sur le Connétable de Bourbon. Il devint donc tout d'abord la propriété du Roy et fit partie de la bibliothèque déposée en 1527 au château de Fontainebleau. Plus tard, il fut offert à Diane de Poitiers, qui le posséda en son château d'Anet. Après bien des vicissitudes, après avoir successivement appartenu au chancelier Séguier, grand amateur de livres, à Mgr de Coislin, évêque de Metz, et enfin à l'abbaye de Saint-Germain des Prés, il disparut pendant la Révolution, et *émigra* lui aussi... en Russie, dans une grande bibliothèque de Saint-Pétersbourg, où il fut récemment retrouvé par un haut fonctionnaire d'ambassade, qui obtint l'autorisation de le communiquer à feu Chazaud, l'éminent archiviste de Moulins, auteur de remarquables travaux concernant le Bourbonnais. Ce dernier, en 1878, en publia une magnifique reproduction due aux presses de Charles Desroziers, fils de l'éditeur de l'ancien Bourbonnais et de l'ancienne Auvergne. Les belles enluminures du précieux manuscrit y furent reproduites avec le plus grand soin et la plus parfaite exactitude par Armand Queyrroy, le si distingué graveur de Moulins, qui était précisément le beau-père d'un de nos sympathiques collègues, notre secrétaire actuel, M. Maurice Basse.

avaient le culte des lettres, le goût intelligent des livres, lesquels constituaient à cette époque un luxe fort coûteux. Ce sont deux inventaires de meubles et de livres manuscrits ou imprimés.

L'un daté de 1507, dressé pour *le Duc de Bourbonois et d'Auvergne*, donnant la nomenclature des livres « *estans en sa ville d'Aigueperse* » dans sa terre de Montpensier, dont la butte, aujourd'hui complètement dépouillée de ses ruines, domine le vaste horizon de la Limagne.

L'autre de 1523, « dressé par Anthoine, conseiller du roy, et par le chanoine Espinette, ancien librayre chatelain », contient l'inventaire « des meubles et des livres qui sont en ladite *livrerie* du chasteau de Molins » (1).

(1) L'examen de ces deux documents nous a donné lieu de faire des constatations pleines d'intérêt. La bibliothèque de Charles de Bourbon était moins riche et moins abondante que celle de sa belle-mère. Elle se composait surtout de classiques latins, de livres de chevalerie et de chroniques, de traités de vénerie, de romans et de quelques livres de morale ou de philosophie. Celle d'Anne de Beaujeu comptait un grand nombre de livres de dévotion, bibles, évangiles, vies de saints, etc., mêlés aux œuvres de l'antiquité et à quelques chroniques.

La comparaison de ces deux bibliothèques nous indique aussi quels étaient les ouvrages qui avaient alors le plus de vogue et qu'on retrouvait dans l'une et l'autre, en plusieurs exemplaires ; parmi ceux-ci on peut citer : *la maison de conscience*, *le livre des bonnes meurs*, *la consolation de Boèce*, *le miroir ystorial*, *les Chroniques de Froissard et d'Allain Chartier*, *l'histoire de Duguesquelin*, *Parceval le Gallois*, *les 4 fils Aymond*, *le miroir des Dames*, *les histoires de Troyes et de Charlesmaine*, etc.

Les livres imprimés y abondent déjà, surtout dans la librairie du château de Moulins, inventoriée en 1523.

Dans les deux catalogues, on est également frappé par l'étrangeté ou la bizarrerie des titres, qui rendent vraisemblables les fantastiques intitulés de la librairie des moines de Saint-Victor dont Rabelais nous a donné l'invraisemblable et bouffonne nomenclature. Parmi les plus étranges volumes d'*Aigueperse* et de *Molins*, qu'il nous soit permis de citer les exemples suivants :

Le remède de fortune bonne ou mauvaise. — Le lumoramentum de chair humaine. — La généalogie des Dieux gentils. — Du gouvernement de manger. — Le débat du cœur et de l'oreille. — Les arrests du parlement d'amour. — Le livre de l'amant rendu cordelier en la Religion d'amour. — L'orologe de dévocion. — L'esprit de Fortune. — Le livre de Paris et Vienus. — Le livre de l'abusé en court. — Les périls d'enfer. — L'arbre des batailles. — La présentation de Pamphile à un

A propos du livre *des enseignements*, relatons une dernière particularité. Dans ce volume de luxe, qui fut probablement offert en étrennes à Suzanne par sa mère, en janvier 1505, peu de temps avant son mariage, on trouve sur les feuillets de garde des emblèmes aux dessins bizarres, des inscriptions énigmatiques inexplicables et des vers de galanterie médiocres, qui sont l'œuvre de son futur époux ; il semble que dans la vie de ce peu banal personnage, les énigmes doivent se succéder nombreuses et déconcerter jusqu'au bout la curiosité de ses historiens.

III

Dans un assez court intervalle, de 1483 à 1515, la maison ducale de Bourbon a fourni deux connétables de France, qui furent tous deux célèbres, mais de destinée fort différente. Le premier est Jean II, 6e duc de Bourbon, successivement gouverneur de Guyenne, de Champagne et de Languedoc. Le surnom de *fléau des Anglais*, qui lui fut donné, indique assez l'éclat de ses prouesses. Gendre du roi Charles VII, frère aîné de Pierre II Archambaud, il acheva, avec Richemond, l'œuvre libératrice de Jeanne d'Arc par la victoire de Formigny, qui chassa les Anglais de la Normandie.

Le second fut Charles III, comte de Montpensier, notre héros, dont les malheurs inouïs, les dramatiques aventures et les brillants exploits ont dans la mémoire du peuple singulièrement éclipsé la gloire du premier Connétable de Bourbon, à tel point que, dans le monde comme dans l'histoire, quand on écrit ou que l'on prononce le simple mot de *Connétable de*

bègue. — Le Duc des vrais amants. — Livre envoyé pour vaincre les temptations à une nonne de Fontevrault. — De la montaigne de contemplation. — De la mortiffication de vaine plaisance. — Le Gilloque qui parle de la loi de Nature, etc., etc.

Ces livres étaient la plupart somptueusement reliés avec des couvertures de *veloux* ou de cuir. Ils étaient ordinairement placés sur les tables ou dans les boîtes des *lectrins* ou *pulpitres* ; un meuble de ce genre pouvant en contenir une vingtaine. Les librairies des châteaux princiers, comme celui de Moulins, étaient garnies de lectrins nombreux, de tables ornées de marqueteries et de magnifiques sphères ou globes terrestres.

Bourbon, c'est toujours du dernier en date qu'on entend parler, c'est-à-dire de celui qui fait l'objet de la présente étude ; il semble que l'autre ne compte pas, et cependant il occupa une grande et glorieuse place dans les annales de notre pays.

Or donc, Charles III de Bourbon naquit le 17 février 1490. Son père était Gilbert, comte de Montpensier, qui représentait une branche cadette de la maison de Bourbon, et se trouvait le cousin de Pierre II Archambaud ; sa mère était Claire de Gonzague, de l'illustre famille des marquis de Mantoue. Ce fut en 1505 que le jeune Montpensier, en épousant Suzanne de Bourbon, fille de Pierre II et d'Anne de France, devint par cette alliance le seigneur féodal le plus riche et le plus puissant du royaume.

Dès son bas âge, il avait été comme adopté par Anne de Beaujeu qui, l'ayant fait élever sous ses yeux, montra toujours pour lui une sollicitude presque maternelle. L'éducation de Charles avait été celle qu'à cette époque on donnait à tous les princes de haut rang. Animé d'un esprit sérieux et méditatif, également doué d'un physique superbe et robuste et d'une étonnante force corporelle, le comte de Montpensier qui, à 16 ans, remportait le prix dans un tournoi, annonça de bonne heure qu'il devrait être un grand capitaine.

Tout d'abord il prit part aux guerres d'Italie, sous le règne de Louis XII, et s'y distingua, notamment à Agnadel.

En 1515, François d'Angoulême, devenu roi de France, donna l'épée de Connétable à Charles de Bourbon, qui avait à peine 25 ans, cinq ans de plus que lui. La même année, le nouveau Connétable fit des prodiges de valeur à Marignan, et contribua puissamment au gain de cette bataille de géants, comme disait Trivulce, laquelle dura deux jours. « Mon frère le Connestable, écrivait le roy à la régente, a été » le héros de la bataille par son intrépidité, et surtout son » habile tactique. » Il aurait pu ajouter que, par une manœuvre hardie et savante, Bourbon, qui se gardait avec vigilance et ne laissait rien au hasard, avait empêché les

Suisses de surprendre l'armée française. Devenu vice-roi, gouverneur du Milanais, Bourbon s'appliqua par une administration sage et bienfaisante à réparer les maux de la guerre dans ce malheureux pays, si souvent ravagé.

En 1517, un héritier naquit au Connétable; cet événement presque inespéré en raison de la constitution défectueuse de Suzanne, qui était contrefaite, marqua l'apogée de sa fortune. Le jour où le roy de France vint à Moulins tenir le nouveau-né sur les fonts baptismaux avec Mme Anne de France, fille de Louis XI, le jour où Bayard faisait chevalier cet enfant au berceau, Charles de Bourbon eût pu s'écrier lui aussi : « *Quò non ascendam !* » A l'occasion de ce *baptisement*, suivant l'expression de Marillac, des fêtes extraordinaires furent données par le Prince avec un apparat qui semblait dépasser toute mesure, avec un éclat qui faisait pâlir celui de la Royauté. Le fastueux duc, nous dit Baudot de Juilly, avait « *une cour presque aussi grosse que celle du Roy* » (1). A Moulins, la place *des Lices* qui ne porte plus aujourd'hui que le nom modeste de place d'Allier, fut témoin de ces tournois superbes et de ces magnificences. Elle vit défiler le cortège fameux des trois cents gentilshommes bourbonnais et auvergnats vêtus de velours et portant une volumineuse chaîne d'or qui faisait trois fois le tour de leur cou ; ils avaient été ainsi équipés aux frais du Prince. Longtemps, ce lieu illustré par les plus brillantes passes d'armes, conserva le souvenir de ces splendeurs, ainsi que l'écho des fanfares joyeuses et des acclamations triomphales ! Alors, les tours du château ducal pyramidaient fièrement au milieu des oriflammes. Les créneaux étaient garnis partout de cuirasses étincelantes, et partout sous les pieds des châtelaines et des dames ruisselaient les tapis de Flandre aux caressantes couleurs !

(1) La maison ducale, en effet, était à peu près organisée sur le même pied que celle du Souverain ; elle comportait des services, des charges, des offices et des dignitaires semblables. Il en était de même pour l'administration des domaines féodaux, qui était modelée sur celle des biens de la couronne.

Tout cela était bien beau; trop, peut-être!

L'étalage de tant de merveilles était imprudent! A ce moment d'étourdissante liesse, quelque chose comme la roche Tarpéienne dissimulée sous les fleurs émergeait le soir près des remparts, et l'ombre de la *mal-coiffée*, ainsi dénommée ce jour-là même par François Ier, couvrait déjà les premières profondeurs d'un abîme.

Le Roy de France, à partir de ce moment, commença à se repentir d'avoir fait si puissant son vassal, le grand Connétable. Était-il, en effet, séant et de politique sage, qu'en face du trône, et comme pour braver le maître, il existât un colosse féodal, qui s'appelait Charles III, comte de Montpensier, duc de Bourbonnais et d'Auvergne, de Chatellerault, de Clermont en Beauvoisie, de Forez, de la Marche, de Gien, vicomte de Carlat et de Murat, seigneur de Beaujolais et de Combrailles, de Mercœur, d'Annonay, de la Roche-sur-Yon, de Bourbon-Lancy, etc.? On ne connaît d'énumération grandiloquente comparable, que celle des titres accumulés au commencement du XIXe siècle, sur la tête de Napoléon-Bonaparte devenu empereur des Français.

Jalousement ému et troublé par le somptueux éclat des fêtes de Moulins, François Ier songea à diminuer le géant et à rogner les ailes de l'Ange. Et en effet, dans l'histoire de ces temps, la figure du Connétable nous apparaît analogue à celle de ces êtres orgueilleux et sublimes que Milton nous a décrits dans son *Paradis perdu*, et dont il a poétisé la chute grandiose. Celle du Connétable ne se produisit pas comme dans l'épopée dont s'agit, par un retentissant coup de foudre, mais par une série d'atteintes successives, habilement concertées. Outre la raison d'État et le besoin qu'avait la monarchie de conjurer un danger menaçant, la ruine du grand vassal eut plusieurs facteurs, acharnés et implacables, qu'il nous faut prendre corps à corps, un à un, pour mieux étudier leurs ressorts et déterminer leur action.

En tête de tous, naturellement, fut le Roy. Il est vrai, qu'il n'agit pas isolément et d'après sa seule impulsion. Il fut

le bras, puisqu'il avait l'autorité et le pouvoir absolu, mais d'autres furent le conseil, l'initiative ou l'excitation, en un mot, la pensée. Pour cette besogne d'abattage et de démolition, le souverain eut constamment à ses côtés des inspirateurs de géniale malice et des auxiliaires impitoyables, tandis que Bourbon, surtout après la mort d'Anne de France, n'eut d'autre défenseur que lui seul, et ce ne fut pas assez.

Le premier fait qu'on a interprété comme le signal de la disgrâce, fut son rappel du Milanais où, lieutenant général du Roy, le Duc s'était signalé par une administration heureuse digne d'éloges. Et dans ce sens, on a écrit que c'était à la sollicitation de la comtesse de Chateaubriant, alors la favorite du Roy, qui travaillait activement à la fortune de ses trois frères, Lautrec, Lesparre et Lescuns, que le gouvernement du Milanais avait été retiré à Bourbon, pour en doter Lautrec. Je sais bien que certains auteurs n'ont voulu voir dans ce fait aucune trace de disgrâce, et qu'ils ont affirmé que ce retour avait été purement volontaire de la part de Bourbon. Mais, qu'au moins ceux qui le pensent ainsi nous disent quelle fut la cause de ce départ subit, alors que le Prince avait réussi à se concilier les sympathies du pays. Il faut en convenir, les vraisemblances ne sont pas de ce côté pour cette opinion.

Quoi qu'il en soit, on ne saurait en dire autant du fait suivant, ni l'arguer d'incertitude ; ici, l'injure est patente, et flagrante l'injustice. Dans l'expédition de Flandre, en 1521, le Roy ayant sur les bras les forces de Charles-Quint, eut besoin de Bourbon, qui répondit promptement à son appel et lui amena des troupes. Etant arrivé en Picardie, le Duc, en récompense de son zèle, se vit infliger un sanglant affront. Le Roy lui retira le commandement de l'avant-garde, qui était un des privilèges de sa charge de Connétable, pour le donner au duc d'Alençon, et cela sans aucun droit ni sous aucun prétexte que le *sic volo, sic jubeo, sit pro ratione voluntas* du monarque tout-puissant.

Le Prince supporta cet outrage avec calme et dignité ; il

fit vaillamment tout son devoir sur les champs de bataille et n'en cueillit pas moins, au milieu de ces épines, tous les lauriers de la guerre. Cependant, il eut toujours sur le cœur cette cruelle injustice, et, plus tard, quand, après la fuite de Chantelle, le Roy lui fit réclamer l'épée de connétable, Bourbon put, avec raison, lui répondre qu'il ne l'avait plus depuis que le maître la lui avait ôtée en cette circonstance.

D'autre part, avant ce dernier fait, et depuis longtemps déjà, le Roy, assez sournoisement du reste, avait jugé à propos de priver son vassal de ses états, revenus et pensions qu'on avait cessé de lui payer ; et le Duc ne se lassait point de poursuivre, toujours en vain, non seulement le payement des appointements de ses charges mais encore le recouvrement des avances qu'il avait faites sur ses deniers personnels pour la solde des troupes et autres dépenses d'administration. A ce refus de payer injuste et obstiné, la Cour trouvait sans doute double avantage : garder l'argent et molester le vassal.

Cependant, le plus terrible artisan de la chute du Connétable fut la reine-mère, Louise de Savoie. Ici se présente tout d'abord une assez piquante controverse. L'étrange et romanesque récit que nous a laissé le chroniqueur de Varillas doit-il nous inspirer entière confiance, et peut-on l'admettre en entier comme parfaitement exact? L'enseignement classique de l'histoire se résume ici dans une formule concrète, dont l'autorité nous semble irréfragable : Louise de Savoie, éprise de Charles de Bourbon, qui repoussa ses avances, s'en vengea cruellement, et, pour ce, réussit à le perdre. Réduite à ces termes simples, la proposition ne saurait être contestée. Elle l'a été pourtant en raison de ses prétendues invraisemblances, par certains érudits assez mal inspirés. Sans doute, lorsque la mère du Roy songea pour la première fois à épouser le Connétable devenu veuf, sans enfants, elle avait trente-neuf ans et lui, vingt-six, c'est-à-dire treize années de plus. Mais elle était encore au physique pourvue *de beaux restes*, mis en valeur par une sou-

veraine coquetterie ; avec cela, un cœur peut-être aussi enflammé qu'à vingt ans. Ayant été belle, elle croyait l'être encore.... illusions de femme, illusions de reine et surtout d'amoureuse automnale ! D'autre part, pour mieux expliquer cette passion persistante, on a prétendu que cet amour qui, suivant Varillas, avait commencé aux noces de Claude de France, avait été d'abord partagé par Charles de Bourbon qui, en fait, aurait été son amant avant son mariage avec Suzanne. Il était pourtant bien jeune à ce moment, et ce n'est guère vraisemblable. De telle sorte, en somme, que, délaissée sans pouvoir jamais parvenir à renouer cette chaîne rompue, la reine-mère en aurait conçu un dépit mortel et serait devenue :

« La Vénus tout entière à sa proie attachée »

dont parle le poète ; qu'enfin, ne pouvant l'épouser, elle jura de consommer sa perte. Voilà la thèse ; mais il y a les détails et les broderies qu'on a jetés sur ce canevas. Broderie probablement, cette anecdote où l'on raconte que Bourbon, vivement circonvenu par le Roy qui lui conseillait d'accepter ce mariage, répondit « *que jamais il ne consentirait à épouser une femme sans pudeur* » et qu'à ces mots le Roy outré leva la main sur le Connétable pour lui donner un soufflet, dont pourtant il se retint. Alors les chroniqueurs d'ajouter que Charles eut le tort de repousser avec tant de dureté les avances qui lui étaient faites. A ce sujet, il convient de faire une distinction de dates. Il est en effet avéré qu'après l'affront de Valenciennes, le Connétable, outré du passe-droit que l'on connaît, ne sut se contenir et s'échappa en propos violents et outrageants contre l'honneur de Louise de Savoie, à laquelle il attribuait sa disgrâce ; or, ces propos furent rapportés à la Reine..... Mais en voilà assez sur ce point délicat.

D'autre part, la reine-mère ne se contentait pas d'être fort sensuelle, elle avait aussi un goût prononcé pour l'argent. Au début de sa carrière, mal équipée par ses parents qui étaient pauvres, elle avait, à douze ans, épousé le Duc d'An-

goulême qui, pour elle, était un vieux mari ; elle lui avait apporté une dot de 35.000 écus, sans aucune terre. A 18 ans, elle était restée veuve avec une fortune médiocre ; aussi, quand son fils monta sur le trône, songea-t-elle à profiter des occasions qu'elle aurait de s'enrichir. Il est aujourd'hui prouvé par les documents de l'histoire, que, sous un prétexte assez mal fondé, elle détourna à son singulier profit les 400.000 écus envoyés par le Roy à Lautrec, qui les attendait impatiemment pour la solde arriérée de ses troupes en Milanais, et qu'elle causa ainsi l'exécution de l'argentier Samblançay, qu'elle laissa condamner et conduire innocent au gibet de Mont-Faucon.

Or donc, à punir le Connétable de son injurieux dédain, il y avait double profit à retirer : d'abord le plaisir aigu de la vengeance, si cher aux dieux et aux femmes, puis l'enrichissement par la spoliation. La spoliation, on la réaliserait au moyen d'un procès judiciaire intenté et soutenu devant le parlement de Paris. Les magistrats oseraient-ils méconnaître les droits assez problématiques qu'avait Louise de Savoie par sa mère Marguerite de Bourbon, aux successions d'Anne de Beaujeu et de sa fille Suzanne ? On casserait alors les donations et testaments formels faits par ces deux princesses au profit du Connétable. Cela n'allait pas tout seul. Mais, il y avait aux côtés de la mère du Roy un homme impayable, d'une habileté consommée, sans scrupule, sans vergogne, qui avait bien des motifs d'inimitié contre le Connétable. C'était Duprat. Charles avait, dit-on, refusé « *d'accommoder* » le Chancelier d'une terre en Auvergne proche de sa chère maison de Verrière où il était né ; Charles, enfin, lui avait toujours témoigné une fierté méprisante et ne lui avait pas épargné les humiliants quolibets. Aussi, Duprat accepta avec joie d'être l'agent de la Reine dans ces hautes œuvres judiciaires ; il se chargea de diriger les procédures, d'inspirer les hommes de lois, et finalement d'amener la justice au but désiré. Le chancelier Duprat, ci-après cardinal, né à Issoire en 1463, est un de nos compatriotes dont nous n'avons pas

lieu d'être bien fiers ; c'est lui que le chroniqueur Beaucaire appelait le plus méchant de tous les bipèdes : « *omnium bipedium nequissimus* ». Il est probable qu'on n'aura jamais, malgré le goût si prononcé de notre époque pour ce genre d'apologie monumentale, la tentation de lui élever une statue, ni même un buste..., et puis, n'appartint-il pas au Clergé ?

On a dit que le procès intenté au Connétable fut un des faits les plus saisissants de notre histoire nationale, parce qu'il se trouva un des derniers épisodes marquant le déclin et l'agonie de la féodalité expirante sous les coups répétés de la monarchie. Pourtant, il est à croire que la Cour d'alors ne fut point précisément guidée dans cette œuvre par ces grandes conceptions de principes, qui devaient inspirer plus tard la politique d'un Richelieu. Pour ces acteurs du XVI[e] siècle, c'étaient surtout des questions d'intérêt immédiat et assez personnel. Ils n'avaient cure de l'avenir ; la Reine-mère avait besoin d'argent et de richesses ; le Duc de Bourbon portait ombrage au Roy, qui jalousait sa personne et sa puissance. Quoi qu'il en soit, et sans entrer dans les longs détails des nombreux tournois judiciaires qui eurent lieu, contentons-nous de dire que le procès, une fois porté devant le parlement de Paris, semblait n'en pouvoir sortir, que les magistrats troublés en face d'une aussi violente attaque, ouvertement inique, malgré les subtilités d'une chicane ingénieuse, n'osaient se prononcer, et dans leur embarras faisaient volontairement traîner les débats en longueur. Mais, les nœuds les plus gordiens peuvent toujours être tranchés par le despotisme. C'était bien pour des cas de cette importance que la confiscation royale avait été inventée. Eh bien, au pis-aller, qui pouvait empêcher d'y recourir ? On ne tarda pas à le voir dans l'espèce.

Après le chancelier Duprat, un des plus terribles ennemis du Connétable fut l'amiral Bonnivet, Guillaume Gouffier. Le principal mérite de cet homme était d'être un courtisan parfait, connaissant toutes les roueries du métier, « *étant d'ail-*

leurs, nous dit Brantôme, *de fort gentil et subtil esprit, et très habile, fort bien disant, fort beau et agréable* », pour ce, le Roy le prit en grande amitié, et ne craignit pas un jour de faire de ce compagnon de ses plaisirs *un grand amiral* (1). Or, le Connétable n'avait pour ce puissant personnage ni sympathie, ni estime, et, de plus, il avait le tort de le lui faire trop sentir, raillant surtout son manque de talents militaires, et cherchant toutes les occasions de l'humilier.

François Ier, ayant un jour conduit Bourbon visiter le nouveau château de l'amiral, près de Poitiers, lui demanda ce qu'il pensait de cette somptueuse demeure. — *Que la cage est beaucoup trop grande pour l'oiseau*, répondit le Duc.

— *Vous en êtes jaloux*, reprit le Roy.

— *Moi jaloux*, oh ! non, sire ; je ne le serai jamais d'un homme dont les pères s'honoraient d'être les écuyers de ma maison.

Bonnivet avait été, *dit-on*, l'amant de madame de Chateaubriant, de Louise de Savoie et de bien autres grandes dames. Follement épris de Marguerite, la sœur du Roi, il ne put jamais parvenir à la séduire. On lit à ce sujet, dans un livre assez curieux de la fin du XVIIe siècle (2), l'étrange aventure qui arriva à cette charmante princesse au Camp du drap d'or, où elle échappa comme par miracle à une machination diabolique que Bonnivet avait dressée pour lui faire violence. L'affaire échoua, malgré les chances qu'elle avait de réussir. Le Roy ayant eu vent de la chose, se contenta de la trouver plaisante et d'en rire, sans en faire le moindre reproche à son bon ami, qui avait été le grand organisateur des fêtes du Camp du drap d'or, lequel bon ami en fut quitte pour les magistrales égratignures dont la princesse lacéra le visage du séducteur en se défendant.

Or donc, Bonnivet, qui avait beaucoup à se plaindre des

(1) A l'instar de François Ier, Napoléon avait fait *grand amiral* son beau-frère Murat, général de cavalerie, portant l'éperon doré, comme l'amiral suisse d'une comédie contemporaine bien connue.

(2) *Histoire secrète du Connétable de Bourbon*.

railleries du Connétable, attisait sans cesse contre lui l'animosité royale, qui allait croissant. Il faut bien dire aussi que Charles de Bourbon avait l'humeur caustique et l'esprit moqueur, qu'il épargnait peu François Ier lui-même, et ne se gênait pas pour ridiculiser ses amours, plaisanteries et divertissements qu'il paya cher.

Dans cette rivalité aiguë entre Bonnivet et le duc de Bourbon, ce fut le duc qui eut le dernier mot. Lors de la fameuse campagne de Pavie, où l'amiral commit fautes sur fautes, à la tête de son armée trop timidement conduite, et n'essuya que des revers, Bourbon eut maintes fois l'occasion de le battre et en usa largement. Enfin, à la bataille même de Pavie, le Connétable vainqueur cherchant partout son ennemi pour lui donner le coup de grâce, finit par rencontrer son corps sanglant parmi les morts. Bonnivet désespéré était allé volontairement se faire tuer, à la fin de l'action, pour échapper à la honte de sa dernière défaite. De celui-là au moins le prince fut vengé.

Tels étaient les grands et ardents ennemis du Connétable. A ce moment sa situation devenait navrante, et son sort désespéré.

IV

Cependant Charles-Quint suivait d'un œil attentif ce qui se passait à la Cour de France. Tous les jours, l'écho lointain de ce pays lui apportait le bruit de ces noises scandaleuses et de ces écœurantes iniquités. Voilà, se dit-il enfin, un grand capitaine persécuté par son souverain, traqué de toutes parts, abreuvé d'amertumes, dont il y aurait grand profit à utiliser les talents pour l'Empire ; on pourrait facilement le détourner de ses devoirs... et, partant de là, il envoya vers Bourbon son prévôt *Naturelli* pour lui proposer, comme gage de son amitié et de son alliance, un mariage avec une de ses sœurs. Le Connétable, tout d'abord, demanda à réfléchir, puis quelques mois après, en 1522, voyant clairement la tournure qu'allait prendre son procès, il se mit en rapport

avec Adrien de Croy, seigneur de Beaurain, pour négocier avec l'empereur un arrangement basé sur le mariage précité. Il proposait de se révolter contre François Ier, et promettait de s'associer aux forces espagnoles et anglaises. Des rapports plus précis et plus complets s'établirent dès lors entre Henry VIII, Charles-Quint et le Connétable. Pendant l'été de 1523, les négociateurs arrêtèrent l'époque de l'agression. Beaurain était chargé de conclure le mariage de Charles de Bourbon soit avec Eléonore, veuve du roi de Portugal, soit avec Catherine, la plus jeune des sœurs de l'empereur. De son côté, Bourbon promettait que, dans les dix jours de l'entrée des deux princes alliés en France, il lèverait l'étendard de la révolte et recevrait le paiement successif de 200,000 couronnes pour la solde de ses troupes. Cette prise d'armes était, pour la forme, motivée sur le prétexte spécieux de l'état déplorable du royaume de France écrasé d'impôts et livré aux désordres de l'anarchie, par la faute d'un gouvernement injuste et détesté, qu'il était indispensable de réformer promptement. Le Connétable, avant d'accepter les conditions des princes étrangers, avait hésité beaucoup et longtemps tergiversé. Mais, plus il regardait autour de lui, plus il voyait la Cour déchaînée sans merci contre sa personne ; il entendait Duprat crier bien fort qu'il devait être condamné, diminué et réduit à la condition d'un gentilhomme de 4000 livres de rentes ! Du reste, on voulait le pousser à bout, pour qu'il s'échappât de lui-même, sans qu'on eût à le chasser.

Or, le 18 juillet 1523 fut définitivement passé à Montbrison, entre lui et Beaurain, le traité secret et définitif de mariage et de confédération ; on lui promettait Eléonore ou l'infante Catherine avec une dot de 200,000 écus, et Bourbon, de son côté, jura qu'il s'unissait à l'empereur *envers et contre tous*, s'engageant à attaquer François Ier, mais se refusant à considérer Henri VIII comme roi de France, offrant d'être son allié, mais non son sujet. Un soulèvement à l'intérieur devait coïncider avec l'entreprise du dehors et la faciliter. Tous les

autres détails de l'invasion étaient réglés à la suite, ainsi que les autres conditions et avantages. François Ier avait déjà une vague connaissance de ce qui se tramait contre lui. Il en eut bientôt la certitude complète par les révélations que lui firent deux gentilshommes, qui avaient été mis au courant des intrigues ci-dessus par les officiers mêmes du Connétable ; non que ceux-ci eussent agi pour le trahir, mais parce qu'ils avaient trop imprudemment cherché à recruter des auxiliaires pour leur cause. Le Roy ne se troubla point et résolut hardiment d'aller trouver son vassal à Moulins. Après avoir achevé les préparatifs qu'exigeaient les circonstances et fait occuper militairement le pays pour se garder de toute surprise, le monarque entra à Moulins, s'installa au château dont il prit les clefs et pénétra de suite dans la chambre du Connétable.

Ce dernier était alors en son lit, se disant très malade et dans l'impossibilité de recevoir son suzerain autrement. Il faut lire dans du Bellay le récit de cette émouvante entrevue. François Ier se montra doux, bienveillant, amical ; Bourbon reconnut que, par l'entremise de Beaurain, Charles-Quint lui avait fait des propositions de révolte et de défection, mais qu'il les avait énergiquement repoussées. Finalement, il lui promit de le suivre à la guerre et de le rejoindre prochainement à Lyon, aussitôt que sa santé serait rétablie et lui permettrait de sortir. Cette maladie était une feinte, suivant le récit de la plupart des auteurs. Quelques-uns pourtant en ont admis la réalité ou la vraisemblance. Toujours est-il que Bourbon, voyant que ses affaires tournaient de plus en plus mal, et craignant d'être arrêté, quitta Moulins pour se réfugier à Chantelle. Malgré ses remparts et son artillerie, cette place n'était pas en état de tenir et de se défendre ; le plus sûr était donc de la quitter sans tarder, pour fuir à l'étranger et gagner la frontière, ce qui n'était pas chose facile, tant le pays était bien gardé. Sa fuite fut pénible, incidentée, périlleuse. A chaque instant le Duc courait risque d'être pris. Pour dépister les officiers royaux lancés à sa poursuite, il

usa souvent de stratagèmes. On a prétendu qu'à son départ de Chantelle, il avait fait ferrer à rebours les chevaux et les mules de sa suite, qui, du reste, était peu nombreuse; mais cette particularité n'est qu'une légende peu vraisemblable que les cicérones du lieu ne manquent de raconter imperturbablement aux touristes. Enfin, sous le déguisement d'un valet, accompagné de son fidèle Pompérant, qui jouait le rôle de maître, et de son médecin L'Hospital d'Aigueperse lequel le suivit partout, le Duc effectua son voyage (1). Après bien des péripéties et des alertes, Bourbon réussit à échapper, comme par miracle, aux émissaires et aux cavaliers qui le pourchassaient. Il put franchir ainsi la frontière et alla prendre le commandement suprême des armées liguées contre son pays.

Deuxième Partie

IV

Nous voilà parvenus à la période la plus lamentable et la plus triste de la carrière de Charles III de Bourbon. Sa défection, quoi qu'on ait dit, fut une trahison flagrante et partant une œuvre détestable. En vain, un historien éminent et très sérieux de nos jours (2), a-t-il pu écrire que, vu les usages, les préjugés et les mœurs de l'époque, « *ce qu'on appelle aujourd'hui trahison, aurait pu se traduire alors : servir ailleurs.* » La France d'alors, ajoute-t-il dans une note, n'avait rien de commun avec la France, non seulement de maintenant, mais de Louis XIV. Il y a du vrai, nous ne le méconnaissons pas, dans cette thèse, qui consiste à innocenter le Connétable, sous le prétexte que les gentilshommes des temps féodaux prétendaient à une grande indépendance et se croyaient libres de changer de suzerain suivant les cas de plaintes ou de mécontentements; ce qui n'était pas cependant

(1) Voir du Bellay : *Description du voyage du Connétable*, liv. II.
(2) M. André Lebey, *Le Connétable de Bourbon*, Paris, Perrier, 1904, page 5.

d'un usage aussi courant, ni aussi simple, ni aussi bien reçu qu'on semble le dire. On est donc allé beaucoup trop loin dans cet ordre d'idées et ce système de défense. Les vassaux qui trahissaient leur suzerain et leur pays, quels que fussent leurs prétextes pour le faire, n'étaient pas indemnes de flétrissure ni exempts d'infamie. Le mot de félonie et de chevalier félon n'avait-il pas un sens magiquement grave et terrible? C'était bien celui qu'au moins au figuré, on aurait voulu graver au fer rouge sur le front des coupables!

Sans doute, dans l'histoire de la féodalité, Bourbon avait trouvé des exemples mauvais et dangereux; mais il convient d'ajouter que, le plus souvent, ces exemples avaient fait scandale et que les contemporains les avaient sévèrement jugés. Représentant attardé de la féodalité, Charles crut-il avoir le prétexte plausible d'agir comme ses devanciers du moyen-âge contre un suzerain injuste? C'est possible. Du temps de saint Louis, le vassal maltraité se croyait, en effet, le droit rigoureux de *fausser jugement* toutes les fois qu'il s'estimait lésé par une sentence inique; d'où tant de troubles, tant de révoltes locales, tant de guerres de représailles! Mais depuis saint Louis les choses avaient assez changé, et, dans la voie du progrès social, les hommes s'étaient incontestablement avancés.

Pour corser la théorie ci-dessus, on a été jusqu'à dire qu'au temps de Charles de Bourbon, le mot Patrie était un vocable vide de sens; c'est absolument inexact. Parce que, sous la féodalité, l'idée de Patrie n'avait ni le même sens concret, ni la même puissance absolue qu'elle a acquise plus tard, est-on fondé à dire qu'elle n'existait point ou n'était qu'à l'état embryonnaire? Non, assurément. Cette idée, depuis le xv[e] siècle déjà, avait fait d'immenses progrès. On l'avait bien vu sous Charles VII, à la fin de la guerre de cent ans avec les Anglais. La voix héroïque de Jeanne d'Arc avait mis de la cohésion et de l'unité dans ces élans sublimes et ces efforts d'un peuple marchant à la délivrance. Les moin-

dres villes lui envoyaient des *subsides*, du *salpêtre*, des munitions et des *harnois de guerre*; et, dans notre pays, la ville de Riom a conservé en ses archives l'appel touchant que Jehanne la Pucelle faisait aux *bourgeois*, *clercs* et *manants* du lieu pour avoir des secours. Et les populations de répondre avec enthousiasme à sa prière ! Ne sent-on pas là déjà le grand souffle du *Patriotisme ?*

Aussi bien, un autre fait saillant et digne d'attention fut la réforme des gens de guerre opérée par le roy Charles VII au moyen des *ordonnances*, dites de *Nancy*, en 1445 (1). Aux bandes armées, indisciplinées et pillardes de mercenaires et roturiers, qui désolaient les campagnes de France depuis un siècle, le Roy substitua *les compagnies d'ordonnance*, qui constituaient une armée régulière et *vraiment nationale*, soldée par le trésor public et tout entière dans la main de l'autorité royale. Jean II de Bourbon aida le prince dans l'exécution de cette réforme capitale, et Jacques Cœur lui apporta ses trésors pour en faire les frais.

Mais il y a plus. Sous Louis XII, cette idée de Patrie, dont on conteste si malencontreusement l'existence à cette époque, fit un autre grand pas, qu'on n'a sans doute pas assez remarqué. Alors l'instinct de nationalité se manifesta avec une clarté et une intensité extraordinaires. Le traité de Blois qui, en 1504, mit fin à l'une des phases de la guerre d'Italie, stipulait le mariage de *Claude*, fille du Roy, avec Charles d'Autriche. C'était, dans l'avenir, la porte ouverte aux prétentions de cette maison au trône de France, et, présentement, on allait démembrer le pays pour faire une dot de convenance spéciale à la princesse. Mais la nation attentive veillait et voyait parfaitement clair dans ses affaires. Les états-généraux de Tours, en 1506, protestèrent contre cette alliance dangereuse, et le Roy, justement ému de cette opposition, fit droit aux remontrances de l'assemblée, en décidant que Claude de France épouserait François d'Angoulême, son

(1) Ainsi nommées, parce qu'elles furent datées de cette ville.

héritier présomptif. Or, ceci ne se passait-il pas du temps de Charles de Bourbon ?

Ses défenseurs, en somme, ont eu bien tort de tant insister sur cette considération dont ils ont exagéré la valeur et réellement abusé, au point d'en faire un cliché que l'on rencontre partout, même dans les livres d'enseignement populaire. Et. chose remarquable, ce sont surtout les écrivains modernes qui ont le plus bruyamment fait vibrer cette corde... un peu fausse.

Oh ! que j'aime mieux, malgré les dangers qu'elle présente, cette autre raison d'indulgence, qui a sa source dans le cœur et qu'on nomme la pitié. On la trouve ici chez la plupart des historiens qui ont écrit sur la matière, plus vive peut-être chez les anciens que chez les nouveaux. Cette raison là est dans la nature et n'a rien qui sente le sophisme. Est-on bien sûr, enfin, pour parler au figuré, en employant une métaphore qu'on voudra bien nous permettre, est-il bien sûr que le jury idéal d'historiens et de chroniqueurs, qui a jugé le Connétable de Bourbon, se soit suffisamment gardé de l'apitoiement excessif et du mirage d'une fulgurante infortune ? S'ils ont péché par là, on les excusera en les jugeant eux aussi avec indulgence.

Brantôme donna un des premiers l'exemple de ces dispositions peut-être trop favorables, qui chez lui s'expliquent facilement. Son père et son oncle, ancien page de la maison de Bourbon, avaient vécu dans l'intimité du prince, et l'on sait combien ce dernier était bon, généreux, affable pour ses inférieurs et ses amis. Et puis, détail précieux à noter, Brantôme, dans son livre *des grands Capitaines*, a eu la pudeur de placer Charles III de Bourbon, non dans sa galerie des généraux français, mais dans celle des étrangers, comme s'il n'était pas né en France d'une vieille race française. N'est-ce pas caractéristique ?

Marillac était le confident et le secrétaire du Duc, son abrégé de la vie du Connétable devait tout naturellement s'en ressentir. Les mémoires de Martin du Bellay, qui était un

contemporain, portent eux aussi les traces évidentes de la même sympathie, et Antoine de Laval, le continuateur de Marillac, ne pouvait guère qu'accepter les impressions et les sentiments que lui avait transmis son prédécesseur. Enfin, un des plus marquants écrivains qui se sont occupés du Connétable au XVIIe siècle, le chanoine La Mure de Montbrison, dans son *Histoire des ducs de Bourbon et des comtes de Forez*, ne s'est guère gêné pour faire l'apologie de Charles III de Bourbon. Son manuscrit, découvert très tardivement (en 1834), n'a été publié qu'en 1860, par les soins de M. de Chantelauze, qui l'a enrichi de notes précieuses et savantes qui doublent l'intérêt du livre.

Nous avons déjà parlé du chroniqueur Varillas, inutile d'y revenir. A la fin du XVIIe siècle, un livre très curieux parut sans nom d'auteur, qu'avec raison on a attribué à Baudot de Juilly : c'est l'*Histoire secrète du Connétable de Bourbon*, livre qui a plutôt les allures d'un roman que celles d'une histoire, autant à cause de la forme, que parce qu'il raconte sans se soucier d'appuyer ses récits de preuves ni de références. C'est grand dommage qu'il manque un peu de sérieux et de documentation, car les anecdotes qui se déroulent sous sa plume ont un intérêt piquant comme son style. Ce chroniqueur est encore un apologiste ardent et convaincu de notre héros. Il serait trop long d'énumérer ici tous les auteurs qui, sous l'ancien régime, ont parlé en bien du Connétable; nous avons hâte d'abréger cette nomenclature, pour en venir aux auteurs modernes, à ceux de nos jours.

Un des premiers, M. Mignet, dans son remarquable ouvrage de la *Rivalité de Charles-Quint et de François Ier*, introduisit l'élément heureux d'une juste et saine critique dans ce beau domaine de l'histoire. Il alla aux vraies sources, et sut se procurer les documents essentiels à la connaissance exacte de la vérité. On considère généralement son livre comme un chef-d'œuvre. Michelet, dans son *Histoire de France*, au tome X, nous parla du Connétable avec sévérité. Il est aisé de voir que le personnage lui est peu sympathique, et qu'il

cherche beaucoup à le trouver en faute ; il découvre surtout en lui les défauts des princes de race italienne, sa mère étant une fille de la maison de Mantoue. Bref, Michelet n'appartient pas au clan des apologistes du Connétable. Non plus que M. Paulin Paris, dont les belles études sur François I[er] ont, en plus d'un endroit, prêté le flanc à la critique ou aux controverses.

Nous avons déjà parlé de l'abbé Boudant, un panégyriste renforcé celui-là, ce qui n'est pas étonnant, il était de Chantelle, ou si mieux aimez *du château* ; encore lui doit-on rendre cette justice qu'il n'a point trop dépassé la mesure. Les auteurs de l'ancien Bourbonnais, mieux avisés, ont paru vouloir éviter cette ornière, et, dans leur volumineux ouvrage, les pages qu'ils ont consacrées au dernier duc de Bourbon sont pleines de sage réserve et de réflexions judicieuses.

Henri Martin, dans sa grande *Histoire de France*, tome XIV, a présenté avec son talent froid et son impassible méthode les événements et les choses qui concernent le Connétable. Ses récits bien distribués ont une trame serrée, et son style est grave. Sobre d'idées générales et prudent en ses appréciations, il se montre sans parti pris et correctement impartial. Exempt de curiosité excessive en face des énigmes, il ne s'acharne pas à y jeter de la lumière. En somme, il pourrait s'approprier la devise de Prosper de Barante : *Scribitur ad narrandum, non ad probandum.*

Enfin, l'année dernière, en 1904, M. André Lebey a publié chez Perrin, éditeur à Paris, un très important volume, qui a été couronné par l'Académie française. C'est une œuvre considérable, qui a l'avantage de comprendre et de résumer dans une concentration substantielle et dans un ordre parfaitement logique, tous les écrits anciens ou modernes sur le Connétable. Le livre est d'une lecture attrayante, quoiqu'un peu confus. Bien que nous ne partagions pas toutes les idées, ni toutes les appréciations émises par l'auteur, nous devons reconnaître que son œuvre monu-

mentale, est ce qui a été fait de plus complet et de mieux documenté sur la matière. Ceux qui, après avoir parcouru les principaux historiens dont nous avons parlé, voudront utilement terminer leurs études sur la grande figure qui nous occupe, feront bien de prendre connaissance de ce magistral volume, et, quand ils l'auront lu à tête reposée, ils n'hésiteront pas à conclure que M. André Lebey, éminent historien, sans contredit, est un des plus habiles et des plus éloquents défenseurs qu'ait eus jusqu'à présent la mémoire du Connétable.

V

Reprenons maintenant, au point où nous l'avons interrompu, le cours des derniers événements qu'il nous reste à parcourir. Nous avons laissé le Connétable au moment où, franchissant heureusement la frontière, il venait, en qualité de généralissime, prendre le commandement des armées étrangères liguées contre sa patrie, et utiliser contre elle ces qualités de premier ordre, qui avaient déjà fait de lui le plus grand capitaine de son temps. Le cadre restreint de cette étude ne nous permet point d'entrer dans le détail des faits militaires qui suivirent sa défection, de rendre compte des marches et contremarches des armées, des combats et des rencontres diverses, nous ne nous arrêterons qu'aux faits saillants qui eurent des conséquences marquées.

Nous avons déjà vu, à propos de Bonnivet, qu'un déplorable favoritisme lui avait opposé comme adversaire, comment Bourbon avait eu raison de lui et comment, de victoires en victoires, il l'avait refoulé de la Lombardie jusqu'en Provence. Cependant, par suite de la jalousie haineuse et de la mauvaise volonté de Pescaire, son lieutenant, par suite de la mutinerie et de l'indiscipline des mercenaires impériaux, qui exécutèrent mal ses dispositions stratégiques, l'ex-connétable échoua assez piteusement devant Marseille, qui dut aussi en partie son salut au courage déployé par les femmes (1).

(1) Une intrépide jeune fille, Améliane de Puget, suivie de ses compa-

C'est là, en effet, une des plus belles pages de l'histoire de cette noble et antique cité, pages de bien glorieux patriotisme. Bourbon, qui n'avait en somme aucune faute sérieuse de stratégie ou de commandement à se reprocher, fut obligé de lever le siège (1524).

Il devait, quelques mois plus tard (février 1525), prendre une éclatante revanche à Pavie, où, parfaitement secondé par Lannoy et ses autres lieutenants, il infligea à François Ier une défaite qui fut un sanglant désastre ; l'incapacité de Bonnivet et le manque de courage du duc d'Alençon, qui prit trop vite le parti de la retraite, aggravèrent la situation. On peut pour bien des raisons mettre la défaite de Pavie sur la même ligne de comparaison que celles de Crécy, Poitiers et Azincourt. Dans cette mémorable bataille périt la fleur de la noblesse guerrière de France : La Palisse, le maréchal de Foix, la Trémoille, Aubigny, le comte de Tonnerre et bien d'autres vaillants. Comme à Poitiers, le Roy de France y fut fait prisonnier, après des efforts désespérés de chevaleresque bravoure ; tout y fut perdu fort l'honneur. François, transféré à Madrid, n'en sortit qu'après un an de captivité douloureuse et grâce à un traité honteux (janvier 1526), qu'il avait juré d'exécuter et qu'une fois libre, il s'empressa de méconnaître et de violer. Charles-Quint, suivant le mot célèbre d'un contemporain, avait montré à l'égard de son captif la rapacité d'un pirate vis-à-vis d'un riche esclave. Mais le plus grand sacrifice auquel il s'était vu obligé de souscrire, au milieu de tant d'autres, c'était l'abandon de la Bourgogne. De la part de Charles-Quint, cette âpreté excessive dans le gain de la victoire fut certainement une grande faute politique. Les conquêtes exagérées de la guerre sont souvent de courte

gnes, ameuta contre les assiégeants les femmes de la ville, dont la bravoure releva le courage des assiégés et contribua à changer la face des choses. On montre encore à Marseille le théâtre de leurs exploits, *la tranchée des dames*, aujourd'hui dénommée *le boulevard des dames*. C'est pour consacrer le souvenir de ces brillants faits d'armes, qu'on sollicite aujourd'hui pour l'écusson héraldique de Marseille, la croix de la Légion d'honneur, qu'on vient d'accorder à la ville de Saint-Dizier.

durée: si elles offrent certains avantages de gloire et de puissance sur le moment, elles engendrent des haines implacables et provoquent de terribles représailles dans l'avenir.

Le Roy de France, pour se soustraire à des engagements draconiens, n'hésita pas à se parjurer. Il est vrai qu'avant de signer le traité, il avait fait au préalable dans la coulisse un contre-serment pour annuler d'avance celui qu'il allait prêter. Ah ! les souverains de cette époque avaient de singulières consciences à double fond et bien peu de scrupules ! Ils n'avaient cure de tenir leur parole et ne semblaient comprendre l'honneur qu'à coups d'épée. Charles-Quint, outré de la mauvaise foi de son rival, lui adressa de vifs reproches et le taxa de *déloyauté*. François lui fit répondre *qu'il en avait menti par la gorge* et lui envoya un cartel, tout en continuant de lacérer le traité.

Si l'empereur n'était pas content, le Connétable l'était moins encore. Malgré les avantages stipulés spécialement en sa faveur dans le traité de Madrid, l'on cherche en vain le bénéfice qu'il en retira en réalité. La reine douairière Eléonore fut donnée en mariage au roy de France, bien que l'empereur l'eût promise à Bourbon. Moins bien partagé que le Roy vaincu, l'ex-connétable avait été victorieux à Pavie, et voilà qu'il ne lui restait plus rien, pas même l'honneur ! On le craignait sans doute encore, mais ses propres alliés le méprisaient. Témoin la réponse que fit un seigneur madrilène à Charles-Quint, qui lui avait intimé l'ordre de loger et d'héberger Bourbon dans son hôtel au moment des négociations de la paix : « Quand le traître en sera sorti, sire, soyez sûr que je ferai brûler ma maison déshonorée par sa présence. » Je sais que l'on a prétendu que ce mot, fait après coup, n'était que légendaire. Légendaire soit, mais bien vraisemblable !

Cependant, Bourbon n'était pas rentré en France et il avait continué à servir Charles-Quint. Nous allons, en l'année 1527, le retrouver dans le nord de l'Italie à la tête d'une nombreuse et singulière armée de mercenaires, par lui re-

crutée surtout en Allemagne mais, au demeurant, composée de soldats médiocrement disciplinés et de nationalités bien diverses. Cette armée était destinée à combattre la *sainte ligue* organisée par le Pape contre Charles-Quint et si mollement conduite par le duc d'Urbin, chef timide, assez dépourvu de talents stratégiques. On a prétendu que l'armée de Bourbon n'était qu'en apparence opposée à la sainte ligue, et que son chef lui réservait un autre emploi. L'ancien Duc de Bourbonnais et d'Auvergne avait toute sa vie, dit-on, rêvé de poser sur sa tête une couronne fermée. Avec un génie militaire de premier ordre, comme le sien, ne pouvait-il pas, au milieu des mêlées confuses et des complications aventureuses de l'époque, se tailler un royaume pour lui, et entrer à son tour dans le concert des rois ? Cette pensée, beaucoup d'auteurs l'ont soupçonné de l'avoir nourrie, et d'autres, allant plus loin encore et spécifiant, ont affirmé qu'il allait dans la ville papale se faire couronner roi de Rome, et que de Rome il irait à Naples pour se créer avec les deux un important royaume ? Ainsi l'ont écrit du Bellay, Brantôme, Lamure, etc., etc. Enfin, à ce sujet, deux autres historiens semblent avoir dépassé toute mesure et choqué toute vraisemblance, en soutenant que non seulement Bourbon dans cette dernière campagne, restée si énigmatique, trahissait Charles-Quint, mais que c'était au profit de François Ier, et que s'il songeait, vu son audace et sa supériorité, à faire la double conquête de Rome et de Naples, c'était pour en faire hommage à son ancien suzerain, afin de rentrer en grâce avec lui, de réparer ses anciens torts, et de recouvrer avec son duché, ses honneurs et sa situation perdus. Ainsi l'a déclaré très sérieusement l'auteur de *La vie secrète du Connétable de Bourbon,* en ajoutant même que, quand ce dernier marchait sur Rome, sa réconciliation avec le Roy était déjà chose accomplie et l'entente opérée. L'abbé Boudant, dans son *Histoire de Chantelle*, a reproduit littéralement cette thèse, la trouvant suffisamment certaine, et avec onction, il s'en est servi pour atténuer la trahison du Connétable. Certes, la

mémoire de Bourbon gagnerait à ce qu'elle fût vraie cette thèse, ou même seulement appuyée de quelques adminicules de présomption. Mais elle a le tort d'être contraire à toute vraisemblance. Ne nous arrêtons donc pas à la discuter.

Maintenant, suivons le Prince à la tête de ses tumultueux soldats, parmi lesquels il comptait encore quelques gentilshommes français restés fidèles à sa fortune.

VI

C'était le 5 mai 1527, l'armée de Bourbon, à peu près dépourvue d'artillerie, campait déjà sous les murs de la Ville éternelle. Pour la conduire jusque-là, il avait bien eu ses peines. Manquant toujours d'argent, et l'empereur, suivant son habitude, n'en envoyant que très rarement, son lieutenant avait eu recours aux expédients lamentables pour nourrir et solder ses troupes souvent mutinées. C'est ainsi qu'il avait vendu sa vaisselle d'or, son argenterie et ses bijoux, et qu'après avoir été le plus opulent prince de l'Europe, l'homme aux prodigalités de Moulins était devenu le plus pauvre des *condottiere*. Enfin, il lui avait fallu discourir à la manière des héros de Tite-Live et haranguer souvent ses mercenaires auxquels il ne cessait de promettre qu'il allait les conduire dans une cité merveilleuse, où ils trouveraient à l'envi toutes les richesses de la terre et toutes les félicités de la vie. Cette cité c'était Rome, la moderne Babylone.

On y était arrivé.

Le soir du 5 mai, le général, pressé d'agir, prit ses dispositions pour donner l'assaut à la ville. Le lendemain, au point du jour, eut lieu la première attaque qui ne réussit pas. Bourbon avait revêtu une belle tunique blanche tissée de soie et d'argent. Voyant de l'hésitation parmi ses soldats, il prit lui-même une échelle qu'il appliqua contre la muraille ; à peine monté sur le deuxième échelon, il reçut dans le côté gauche un coup de feu qui l'abattit. Mortellement blessé, le Prince se fit porter à l'écart dans le voisinage et ordonna de couvrir son corps d'un manteau pour ne pas affaiblir le moral

de ses troupes. Là, suivant la plupart des auteurs, il ne tarda pas à rendre le dernier soupir. Cependant, d'aucuns ont prétendu que, déposé dans une petite chapelle voisine, il ne mourut que le lendemain, après avoir eu le temps de se confesser, de recevoir le viatique et les derniers sacrements (1). Bien qu'on en ait douté, probablement en raison de sa conduite dernière à l'égard du Pape, il est incontestable que Bourbon avait des croyances religieuses et des sentiments chrétiens très sincères.

On n'est pas d'accord non plus sur l'identité de l'homme qui lui porta le coup mortel. Brantôme dit que ce fut un prêtre. Benvenuto Cellini, le célèbre artiste, un peu hâbleur, s'est vanté dans ses mémoires d'avoir tiré l'arquebusade, mais personne ne l'a voulu croire. D'autres ont raconté que le meurtrier du Prince était un sicaire aux gages de Lannoy, qui s'était glissé parmi les volontaires. Enfin, dans une étude anonyme sur le Connétable, composée vers le milieu du siècle dernier (2), nous lisons que l'assassin fut un émissaire de Louise de Savoie, qui guettait Charles depuis longtemps déjà et avait reçu d'elle mission de lui ôter la vie. Du reste, à l'appui de cette dramatique allégation, qui nous paraît absolument fantaisiste, le chroniqueur n'apporte ni document, ni preuve; il se contente de placer son dire dans la bouche de Pompéran qui fut « le *second* » et le confident de Charles, et croit naïvement que cela suffit.

Ainsi périt Charles III de Bourbon, à l'âge de 38 ans. Dans son commandement il fut remplacé par le Prince d'Orange,

(1) Voir le deuxième volume de l'*Histoire des ducs de Bourbon* du chanoine Lamure, la note intéressante qui a trait à ce détail.

(2) Le curieux factum dont il s'agit est un manuscrit assez volumineux qui n'a jamais été publié et porte ce titre : *Le Connétable de Bourbon, trilogie bourbonnaise*. C'est le récit des gestes du Prince, censé fait par Pompéran à ses enfants. Le style en est brillant et coloré, mais le mérite historique très contestable. C'est quelque chose d'analogue à *l'histoire secrète* du Connétable écrite à la fin du XVIIe siècle et dont nous avons déjà parlé.

son lieutenant, jeune homme peu expérimenté, qui n'avait ni les talents, ni l'autorité nécessaire. Cependant, la mort imprévue du général que ses horoscopes lui avaient prédite en cette occurrence, n'empêcha point ses troupes de réussir dans un deuxième assaut, et la ville après une courte résistance fut emportée.

Alors commença le sac de Rome par les nouveaux barbares, qui dépassèrent en cruautés, en dévastations, en violences de tous genres les Goths et les Vandales, leurs terribles devanciers d'autrefois. On pourra en lire les détails in-extenso dans Brantôme, Guicciardhini et Jacobo Buonaparte (1); l'on y verra ce que devint pendant deux mois cette civilisation raffinée de la Renaissance, qui avait déjà enfanté tant de chefs-d'œuvre, et comment fut traitée cette brillante société romaine aux prises, sans défense, avec une soldatesque effrénée, recrutée parmi le rebut des populations. On a dit que si Bourbon avait vécu, il aurait contenu ses soldats et empêché tant d'horreurs. C'est fort douteux et, pour notre part, nous ne le pensons pas. Il n'y a que Dieu qui puisse dire aux flots furieux de la mer : Vous n'irez pas plus loin !

Or, ces brigands de l'an 1527, qui n'avaient été arrêtés ni troublés dans leur atroce besogne, vu la faiblesse et la lâcheté des armées d'alentour, s'en allèrent repus et gorgés de richesses, emportant la rançon de ceux qui avaient acheté leur départ, emportant aussi avec leur butin le cadavre de leur général, auquel ils élevèrent un superbe mausolée dans la chapelle de la forteresse de Gaëte (2).

La mort de Bourbon n'arracha aucun regret à Charles-Quint, qui commençait à trouver sa collaboration peu avanta-

(1) La relation jour par jour intitulée *Sacca di Roma.*

(2) En 1562, ces restes furent, par décret du Concile de Trente, exhumés et jetés à la voirie. Mais un officier de la garnison les ramassa et les fit mettre debout dans une armoire vitrée où, en 1660, le Duc de Guise les retrouva encore bien conservés. Plus tard, Ferdinand IV, roi de Naples, les fit replacer avec pompe dans un sépulcre de marbre. Depuis que le sceptre des Deux-Siciles a échappé à la maison de Bourbon, que sont devenues ces dépouilles? Nous l'ignorons.

geuse. En France, Duprat et la Reine-mère s'empressèrent de faire tenir un lit de justice, où la mémoire du prince fut damnée et abolie à perpétuité, comme celle d'un criminel de lèse-majesté, rébellion et félonie, et tous ses biens confisqués au profit de la Couronne (arrêt du parlement du 27 juillet 1527). Quant au Roy, il avait reçu la nouvelle sans grande émotion. C'est mal à propos que certains écrivains ont prétendu qu'au début, François Ier avait eu de l'amitié pour Bourbon et qu'il l'avait aimé comme un frère (1). C'est là, tout au moins, une grave exagération. De tout temps, en effet, il y eut eutre ces deux princes une rivalité qui devint bientôt de l'antipathie et promptement de la haine. Avant même les premières manifestations d'hostilité flagrante, le monarque montrait un parti pris évident contre son vassal ; et dans les conseils, il suffisait que ce dernier émît une idée pour qu'aussitôt le Roy la rejetât et adoptât l'avis contraire.

Ces deux natures étaient si dissemblables ! Cependant au physique, ils étaient tous deux de haute taille, très robustes et de musculature puissante, tous deux assez beaux et nobles de visage, mais d'une beauté bien différente. L'art et l'histoire semblent avoir réuni leurs pinceaux pour mieux le démontrer à la postérité.

L'art, dans la personne du Titien (Tiziano Vecellio de Venise) nous a laissé deux portraits fameux qu'il est utile de comparer :

Celui de François Ier qu'on voit au Louvre ;

Celui de Bourbon dont nous ne connaissons qu'une très belle copie lithographiée par Gigoux (2) que l'on trouve dans l'atlas de l'ancien Bourbonnais.

Voyons le portrait du Roy.

Dans cette expressive physionomie, on retrouve vite la trace de ses brillantes qualités et de ses légendaires défauts.

(1) Notamment l'abbé Boudant, *Histoire de Chantelle*, page 58.

(2) Jean Gigoux, peintre et lithographe distingué, né à Besançon le 6 janvier 1806, mort en décembre 1894.

D'abord cette fière mine vraiment royale, cette majestueuse aisance et cette insouciance souveraine. Nous y trouvons de suite encore le signe de cette légèreté de caractère faite de promptitude orgueilleuse, d'entrain et de belle humeur qui distinguait le Roy, avec cette fougue dédaigneuse de la réflexion, qui emportait l'homme, ébloui de gloire, vers les pires catastrophes. Cette tête à large encolure était aussi celle d'un prince qui aima follement les femmes et le plaisir, et qui eut le tort d'asseoir la galanterie sur les degrés du trône, trop près de la politique et des secrets d'Etat, donnant ainsi le mauvais exemple à ses sujets dans le présent et, dans l'avenir, à ses successeurs, le goût funeste des courtisanes fleurdelysées.

A côté de cette image épanouie du Roy chevalier, plaçons le portrait plus tranquille du Connétable de Bourbon. L'artiste a posé sur un col d'épaisses et riches fourrures sa belle tête au regard froid et profond. Voilà un homme qui pense, mais tient peu à montrer sa pensée, laquelle couve, sous les ailes repliées de la taciturnité, des ambitions peut-être insatiables. Cette figure n'est point d'un clerc, ni d'un diplomate ; c'est bien celle d'un prince ou d'un monarque. Dans cette physionomie ténébreuse et fermée il y a de fauves lueurs et des énigmes mystérieuses. Il y a aussi une impatience de l'injure capable de toutes les révoltes.

L'original de ce portrait, Henri VIII l'avait rencontré au Camp du drap d'or en 1520, et le personnage lui avait déplu. Aussi, en fixant ce visage hautain, n'avait-il pu s'empêcher de dire à François Ier : « *Voilà une tête que je ne laisserais pas longtemps sur ses épaules, si c'était celle d'un de mes sujets* », et de nombreux échos avaient répété la phrase. Ce jour-là, Bourbon portait sur sa toque de velours un joyau de cent mille écus ; il éclipsait par son faste tous les seigneurs présents de France et d'Angleterre. C'était le même homme qui, au sacre de François Ier, avait étalé une robe longue de 12 aunes, tissée de soie et d'or, dont chaque aune lui avait coûté « *quatorze vingt écus d'or au soleil* ». Pour excuser ce

luxe, ses apologistes ont dit qu'il était couramment dans les usages de l'époque. Etait-ce à ce point?

Aussi bien, ce prince qui aimait tant les belles choses, devait aussi chérir les femmes ; il les aima sans doute et l'on a trop vanté sa chasteté. C'est qu'il les aimait avec discrétion. Il eut pour Marguerite d'Angoulême une passion ardente et partagée, dit-on, mais Louise de Savoie était là, surveillant en argus terrible ces amours malheureuses, qui restèrent platoniques (1). Ah ! ce n'est pas lui, si jamais il fût devenu Roi, qui aurait fait de l'adultère une des institutions presque publiques de la monarchie ! Il cacha toujours ses bonnes fortunes comme des faiblesses, différant en cela de François Ier qui les étalait cyniquement. Leur éducation n'avait pas été la même ; l'un était le disciple de la rigide Anne de Beaujeu, l'autre était le fils et l'élève de Louise de Savoie.

Nous avons déjà dit que Bourbon fut un grand capitaine. Ses exploits et sa manière de conduire les armées attestent en effet, qu'il avait entrevu la décadence de la chevalerie et les principes nouveaux de la grande guerre moderne, qui, aux vieilles traditions du moyen âge reposant sur la force physique et la bravoure individuelle, allaient substituer les manœuvres par masses et corps d'armée, les évolutions de la cavalerie, la puissante coopération de l'artillerie, enfin la tactique propre aux armes nouvelles.

En poursuivant les rapprochements qui précèdent, il est un sentiment dont on ne peut se défendre. C'est que parfois la Fortune fait bien mal les choses, et que, pour ne s'être pas concertée avec la Nature, elle commet de déplorables bévues: donnant un sceptre à qui ne méritait qu'une épée, confiant une épée à qui ne revenait qu'une marotte de courtisan, laissant enfin se consumer dans les rôles secondaires ceux qui étaient dignes de commander au premier rang. C'est

(1) Voir dans le livre précédemment cité, *Histoire secrète du Connétable*, le récit touchant de ces aventures amoureuses, et dans le manuscrit *La Trilogie Bourbonnaise* les romanesques histoires d'autres passions cachées du même prince.

sans doute d'une erreur de ce genre que fut victime Charles III de Bourbon. Il eut, en effet, toutes les qualités maîtresses qui font les grands capitaines et les monarques d'élite. Excellent stratégiste, administrateur habile et bien avisé, chef généreux, il aimait ses vassaux, il aimait ses soldats et savait capter leur affection et leur dévouement. Mais il eut trop la conscience de son mérite et de sa grande supériorité. Jamais il ne sut se façonner à son rôle de sujet, montrant toujours vis-à-vis du souverain une raideur et une susceptibilité qui le perdirent. « *Ah ! beau cousin,* put un jour lui dire avec raison le Roy de France, *vous vous faschez de tout, oncques ne vis un prince plus malendurant.* ».... et le mot est resté... typique !

François Ier était un brillant paladin ; il avait l'entrain de sa bravoure comme il en avait l'irréflexion. Nature faible, dissipée, superficielle, il avait pourtant une âme élevée et une vive intelligence ? Aimant les arts, ayant le culte de l'esprit et des lettres, ainsi que le goût du beau, il a pu fièrement placer son nom à côté de celui de Léon X sur le fronton lumineux de la Renaissance au XVIe siècle. Mais, comme monarque, était-il bien propre à la conduite des hommes, lui qui gouvernait si peu par lui-même et laissait le pouvoir à des favoris indignes ou peu capables, parfois aux compagnons de ses plaisirs ? Homme d'épée belliqueux, il aurait pu, avec quelques efforts et en prenant de l'expérience au milieu de lieutenants habiles, se former au grand art de la guerre et devenir un bon général :

C'est lui qui aurait pu être le Connétable,

C'est le Connétable qui méritait d'être le Roy.

Or, au lieu d'être Roy, il finit par n'être plus qu'un louche et pitoyable aventurier, infidèle à sa patrie, à son maître, à ses serments et mourut chef des hordes de barbares qui firent le sac de Rome. Il fut le grand mécontent et le malchanceux du siècle, émule des Coriolan, des Robert d'Artois, des Châtillon qui, eux aussi, avaient trahi ; il joua un rôle analogue à celui que devait prendre plus tard chez

*

nous le général Moreau, son triste imitateur dans la postérité.

Cette dernière évocation m'entraîne dans une dernière comparaison qu'on voudra bien me pardonner à cause de son piquant intérêt. Bourbon, pour sa défense dans l'histoire, peut invoquer les cruelles injustices et les persécutions dont il eut à souffrir, Moreau, non. Le premier avait été provoqué, poussé à bout ; le second, animé d'une jalousie rageuse contre Bonaparte, n'avait jamais eu sérieusement à s'en plaindre. Moreau, grand moissonneur de lauriers lui aussi, n'avait jamais pu pardonner à la France de ne lui avoir pas fait le sort qu'elle avait réservé à Napoléon. Devenu un mécontent implacable et un conspirateur sans grande envergure, il resta convaincu que c'était lui qui aurait dû être élevé sur le pavois. Cette rivalité devint surtout odieuse le jour où il prit ouvertement les armes contre sa patrie.

C'était en 1813, au lendemain de nos désastres de Russie. Moreau, alors en exil aux Etats-Unis, accepta les propositions qui lui furent faites par le tzar Alexandre de revenir en Europe prendre un rôle, peut-être une couronne, dans la coalition. Il quitta aussitôt l'Amérique et vint à Prague au milieu des souverains étrangers. Là, il mit son génie et ses talents militaires au service des ennemis de France, et ne craignit pas d'adresser aux Français un manifeste honteux, dans un style qui ne révolterait pas les *sans patrie* d'aujourd'hui. Bientôt, du côté de nos adversaires, tout sembla changer de face et révéla la présence d'un capitaine consommé dans l'art de la guerre. Le 24 août 1813, Moreau, devenu l'adjudant général du Czar, prenait les dernières dispositions pour lancer sur nous ses nombreuses cohortes, lorsqu'un boulet de canon tiré par la garde impériale française lui fracassa le genou de la jambe droite, traversa les flancs de son cheval et lui emporta une partie de l'autre jambe. Moreau fut amputé des deux membres, et, après la défaite de son armée, il fut transporté de Dresde en Bohême, où il expira le 2 septembre au milieu d'horribles souffrances.

Quelques jours avant sa mort, l'ancien aide de camp du maréchal Ney, le suisse Jomini qui, lui aussi, avait déserté la cause de la France, rencontra Moreau au quartier général. — Quel singulier concours de circonstances nous fait trouver tous deux ici, lui dit l'ancien général de la République. — « Sans doute, lui repliqua Jomini, mais il n'y a pas de parité entre nous, *je ne suis pas Français, moi* » ! — Ah ! vous me déchirez le cœur, s'écria Moreau en laissant échapper de grosses larmes. Cette rencontre nous remet naturellement en mémoire, mais dans un sens opposé, celle que fit le Connétable de Bourbon, retrouvant appuyé au pied d'un arbre, non loin du champ de bataille, Bayard blessé et mourant, auquel il exprima sa pitié en termes émus. — « Non, non, ce n'est pas moi qui suis à plaindre de mourir ainsi au champ d'honneur, lui dit le chevalier sans peur et sans reproche, mais c'est vous plutôt, vous, qui avez trahi votre patrie et votre Roi » (1).

Dégageons enfin de tout ce qui précède la seule conclusion qui ait le mérite et la dignité d'un haut et pratique enseignement. Les injustices et les persécutions, les mécomptes de l'ambition et les froissements de l'orgueil, les sophismes de la politique enfin sont impuissants à fausser la morale et à étouffer la voix de la conscience. Il y a, en effet, dans la vie publique et privée une règle qui prime tout, c'est celle du Devoir, dont l'accomplissement parfois difficile s'appelle la Vertu.

Quelle mémoire auraient-ils donc laissée dans nos annales ces deux hommes de génie, et quel sillon de pure lumière si, après avoir remporté tant d'insignes victoires sur les champs de bataille de l'Europe, ils avaient, dans une suprême lutte, triomphé de leur propre colère en immolant leur rancune sur l'autel de la Patrie ?

C'est pour ne l'avoir pas fait qu'ils devinrent criminels.

(1) Et dire qu'au nom de la critique historique, on a contesté l'authenticité de cette rencontre et de cette leçon sublime racontée par du Bellay ! Avec ce purisme décidémeut on nous gâte notre histoire !

Charles de Bourbon, sans doute, a des droits sérieux à notre commisération et à notre indulgence. Mais il convient de ne faire montre de ce double sentiment à son égard qu'avec une spéciale réserve. Si, quelques années après sa mort, des lettres patentes du Roy, données en mai 1530 à Angoulême, réhabilitèrent sa mémoire, ce fut là surtout une mesure de faveur ou de grâce posthume sollicitée de la clémence royale et édictée dans l'intérêt d'une haute et noble famille dont le passé était glorieux et qui avait rendu à la France d'éclatants services. Mais cela ne saurait rien changer au jugement sévère et définitif de l'histoire.

Enfin, puisque nous parlons des traîtres, une dernière réflexion pour en terminer avec eux.

Il y a bien des manières de trahir la Patrie en dehors de ceux qui prennent les armes contre elle; tous les traîtres ne sont pas sous la cuirasse ou le harnais du soldat. Ceux qui, par leurs menées ou leurs doctrines subversives, troublent la paix publique, déchaînent la révolte et le brigandage; ceux qui désorganisent les forces morales et matérielles du pays, compromettent sa sécurité ou paralysent sa défense; ceux qui, rêvant la chimérique suppression des frontières, prêchent aux soldats la désertion, le meurtre et l'indiscipline, tous ceux-là et bien d'autres encore qui, plus ou moins bruyamment ou sournoisement, déchirent le sein de la Patrie, sont certainement de mauvais citoyens, des traîtres, et de tous les traîtres les plus dangereux et les plus coupables.

J. Bonneton.

Note sur le portrait que nous donnons en tête de cette étude :

C'est la reproduction, en un format réduit, de la belle lithographie que Jean Gigoux avait dessinée pour l'atlas de l'ancien Bourbonnais de Desroziers. Cette lithographie elle-même avait été faite d'après un portrait du Connétable peint par Le Titien. On y voit le Prince couvert de fourrures; il porte sur sa toque de velours le fameux médaillon orné de pierreries, qui avait coûté 100.000 écus, et qu'il avait au Camp du drap d'or.

Malgré nos recherches, nous n'avons pu parvenir à découvrir ce qu'était devenu le portrait original, ni dans quelle galerie il se trouvait encore. On

a bien dit, il est vrai, qu'il avait dû tomber entre les mains du duc d'Aumale ; mais rien n'est moins certain ; ce n'est là pour nous qu'une hypothèse vaine, justifiant une fois de plus l'adage bien connu : on ne prête qu'aux riches.

J. B.

MÉLANGES

Un sceau du XIVe siècle

Parmi les objets dont s'occupe l'archéologie il en est qui constituent une catégorie considérable dont les sujets sont extrêmement variés et parfois difficiles à déterminer. Il en existe des collections importantes parmi lesquelles figure honorablement celle qui a été recueillie, en grande partie, par les soins de notre ancien collègue Michel Cohendy et installée aux Archives de notre département. Il est à regretter que le Catalogue n'en ait pas été publié et que plusieurs pièces intéressantes pour notre pays aient été dispersées et soient ainsi devenues à peu près introuvables. Espérons que cette lacune finira par être comblée et qu'une nomenclature sérieuse des sceaux rencontrés en Auvergne viendra compléter les travaux qui ont été déjà publiés, notamment par un de nos compatriotes, M. Philippe Bosredon. En attendant, j'ai pensé qu'il y aurait quelque intérêt à présenter à l'Académie les empreintes d'un sceau qui m'a été récemment signalé et qui appartient au Directeur de la Caisse d'Epargne.

La provenance est incertaine. L'objet est en bronze et consiste en un disque surmonté d'un appendice vertical, aplati, dont la partie supérieure plus large que la tige est triangulaire, perforée au centre et ressemble à l'anneau des clefs qui figurent dans le champ. La surface plane du disque a été fortement gravée, son empreinte consiste en deux cercles concentriques dont le plus grand a 19 millimètres de diamètre tandis que le plus petit en a 12. Ils sont éloignés l'un de l'autre de 5 millimètres. Leur intervalle est

rempli par une légende en lettres gothiques du commencement du XIV[e] siècle. Dans le champ circonscrit par le cercle intérieur, ayant 11 millimètres de diamètre, on voit un bras vêtu d'une manche un peu bouffante à la partie supérieure et collante près du poignet. Le bras descend obliquement de la partie supérieure du champ, l'avant-bras est dirigé horizontalement le long du grand diamètre. La main, qui occupe à peu près le centre, tient deux clefs adossées verticalement, ou en pal, dont les anneaux, situés à la partie supérieure, sont en forme de losange et ajourés. Les tiges parallèles sont un peu distantes l'une de l'autre. Les pannetons, relativement très développés, sont rattachés à leurs tiges par une lame assez étroite et horizontale au bout de laquelle est une espèce de rateau à quatre branches horizontales et égales,. Au-dessus des anneaux, dans l'espace compris entre les deux cercles. on voit deux annelets, de dimensions un peu inégales, coupant la légend ainsi qu'il suit :

S. I. GVTAROO PR. AVE.

ce que nous interprétons par les mots :

Sigillum. Iohannis Gutar Præpositi Avenionis

en français : Sceau de Jehan Gutar, prévôt d'Avignon.

Le titre de prévôt indiquait une haute dignité dans le Chapitre des Cathédrales, il existait à Clermont où nous possédons la liste de tous les dignitaires. Elle a été insérée par M. Tardieu dans son *Histoire de Clermont,* t. I, p. 250, et il dit à ce sujet : « Depuis le concile d'Aix-la-Chapelle, en 819, » les chanoines avaient un prévôt (præpositus), un abbé » (abbas), un doyen (decanus). Le prévôt venait immédiate- » ment après l'Evêque ».

Cette règle était certainement observée à Avignon, siège d'un évêché puis d'un archevêché très important. Nous lisons dans Moreri : « L'église métropole, sous le titre de Notre- » Dame des Doms, est ancienne et magnifique. Ses saintes » reliques, ses tombeaux et ses peintures y attirent les » curieux, il y a un célèbre Chapitre. Les chanoines y pri-

» rent la Règle de saint Augustin en 1096, en la présence » du Pape Urbain II, et ils furent sécularisés en 1481 par » Sixte IV. »

L'église d'Avignon porta le titre d'évêché jusqu'en 1475 où le Pape Sixte IV l'érigea en archevêché.

Le nom de la ville étant désigné et la qualité du propriétaire du sceau indiquée, il reste à déterminer la signification des clefs. Nous trouvons à ce sujet des indications intéressantes dans une lettre adressée à M. Léon Palustre, président de la Société française d'Archéologie, par M. Louis Blancard sur les armoiries d'Avignon. Cette lettre a été imprimée en 1883 dans le compte-rendu du Congrès archéologique tenu en 1882 à Avignon.

Nous lisons à la page 182 :

« La clef était, au moyen-âge, un symbole significatif, et » lorsqu'une ville se possédait elle-même, était son propre » seigneur, l'un de ses privilèges consistait à ne laisser » qu'à ses représentants, à ses chefs ou à leurs délégués, le » pouvoir de tenir les clefs de ses portes.

» C'est en vertu de cet attribut essentiel de la souveraineté » communale qu'en 1226, lorsque Louis VIII arriva sous les » murs d'Avignon, le chef communal de la ville, le podestat, » lui refusa le passage et fit fermer les portes.

» Aussi, lorsque Frédéric II, qui était suzerain des répu» bliques comme des princes de son empire (dans la circons» cription duquel était Avignon), accorda à cette commune, » par diplôme impérial daté de Crémone et de décem» bre 1239, l'autorisation de frapper une monnaie commu» nale, Avignon y fit inscrire son nom : AVENIONENSIS, » et le symbole de son indépendance communale: une clef ; » elle plaça le même symbole sur ses poids.

» Je sais bien que pendant qu'Avignon ornait ses mon» naies de la clef communale, et auparavant, et après, elle » mettait sur ses bulles l'aigle ou le gerfaut impérial, mais » entre ces deux emblèmes, dont l'un, la clef, était le signe » de l'indépendance, et l'autre, l'aigle ou gerfaut le signe de

» la vassalité, lequel devait flatter le plus le patriotisme avi-
» gnonais ?

» Poser la question c'est la résoudre.

» Voilà pourquoi, s'il a dépendu de la ville d'Avignon de
» conserver l'un de ces deux meubles dans ses armes, on ne
» doit pas être surpris qu'elle ait préféré la clef. Celle-ci, la
» première des trois clefs des armoiries actuelles d'Avignon.
» a donc, à mon avis, une signification communale et non
» pontificale...

» Comme l'écu avignonais actuel a été, selon toute proba-
» bilité, octroyé par les Papes à la ville dont ils avaient fait
» leur capitale et étaient les souverains, je suis convaincu
» que, des deux types des anciennes armes d'Avignon, ils ne
» pouvaient admettre que la clef, car le gerfaut ou l'aigle
» était un emblème qu'ils ne pouvaient tolérer, celui de l'an-
» cienne souveraineté impériale.

» J'admets très bien que la deuxième et la troisième clefs
» des armes actuelles d'Avignon soient pontificales quoi-
» qu'elles ne soient pas liées en sautoir, mais posées en fasce
» l'une sur l'autre comme on le voit sur le sceau de la com-
» mune d'Avignon. au XIII[e] siècle. En groupant la clef com-
» munale et les clefs pontificales dans le même écu, il était
» assez naturel qu'on ne conservât pas à celles-ci leur dis-
» position ordinaire. »

On peut en dire autant en ce qui concerne la position verticale et parallèle des clefs pontificales comme on les voit sur notre sceau et qu'on a observée sur des monnaies de Jules II (1503-1513) et de Léon X (1513-1521), représentées aux pages 343 et 344 du compte-rendu déjà cité du Congrès archéologique.

Notre sceau nous paraît plus ancien que ces deux pièces et présente une particularité qui lui indique une attribution spéciale, signifiée par le bras droit tenant les clefs ; ce bras était celui du prévôt qui remplaçait l'ancien chef de la commune quand la ville a été occupée par Clément V, qui y fixa sa résidence en 1309. Son pouvoir souverain aurait été, dès

lors, représenté par le prévôt du Chapitre qui était peut-être un des membres de sa famille et probablement un de ses frères (1).

Nous voyons, en effet, dans les livres d'histoire que le pape Clément V était connu avant son élévation au pontificat sous le nom de Bertrand de Goth, mais que son nom de famille était diversement écrit sur plusieurs titres où on lisait de Guot, de Gout, de Goutte, ou même d'Agoust ; une histoire des Papes, imprimée à Lyon en 1672, dit qu'il se nommait Bertrand de Gout. Moreri nous apprend qu'il était fils de Béraud, seigneur de Goust, de Rouillac et de Villandrade. Sa maison était originaire de Bordeaux et, suivant La Chesnaie des Bois, portait pour armoiries d'or à trois fasces de gueules, ce qui justifie la devise relative à ce Pape dans la fameuse prophétie de saint Malachie : *De fasciis Aquitanicis.*

Nous n'avons pas sous les yeux la généalogie de cette famille, mais nous savons que le jour où le Pape fut couronné à Lyon, le dimanche 14 novembre 1305, « la cérémonie fut » troublée par la chute d'une muraille dans la rue dite Gour» guillon, laquelle étant trop chargée de peuple, s'écroula et » tua Jean II de ce nom, duc de Bretagne, Gaillard, frère du » Pape, avec grand nombre d'autres personnes. Le roi Phi» lippe le Bel et son frère furent blessés légèrement. La » thiare tomba de dessus la tête du Pontife et il s'en détacha » une escarboucle de grand prix » (Moreri).

Bertrand de Gouth avait certainement plusieurs frères, et sa famille se continua jusqu'au XVIIe siècle. Un de ses membres figure dans nos Annales d'Auvergne. Ambroise Tardieu nous apprend dans son *Histoire de Clermont*, tome I, page 237, que « sur un pilier de la Cathédrale, qui est à gauche, au » fond de la nef, on voyait un tableau représentant, à ge» noux, Jean de la Fresnaie, seigneur de la Sapinière, lieu» tenant de deux corps de gens de pied, sous la charge de

(1) Toutefois, nous devons dire que le nom de Jean Gout ne figure pas sur le catalogue des prévôts d'Avignon inséré dans la *Gallia Christiana*, peut-être doit-on lire *Presbyter* ou *Prior*.

» M. de Thevalle, mort le 27 juin 1577, blessé de deux » arquebusades, au bras et à la jambe, le 9 du même mois, » au siège d'Issoire. Près de ce tableau était l'épitaphe de » Géraud de Goust, de Gascogne, capitaine de deux compa- » gnies de gens de pied français, mort au même assaut. »

Dans les manuscrits de Gaignères, dont un extrait a été présenté à l'Académie de Clermont par le docteur Roux, et publié en 1904, nous lisons :

Folio 256, recto). « Au premier pilier de droite, dans la » nef, tableau où est représenté un homme à genoux, armé, » l'épée au côté, son casque et ses gantelets, au devant, et à » côté de lui et au bas, est écrit : EPITAPHE DE GIRAVLT DE GOUST, » SEIGNEVR DE LA MOTTE BARDIGVET, NATIF DE GASCOGNE, CAPITAINE » DE DEVX COMPAGNIES DE GENS DE PIED ENTRETENVS, LEQVEL DECEDA » LE 9 DE JUIN A L'ASSAVT DE LA VILLE D'ISSOIRE. 1577.

» DIEV LVI FACE MERCY.

» Ecu d'or à trois fasces de gueules. »

Ce guerrier était donc un descendant de la famille du pape Clément V, conformément aux indications données par La Chesnaie des Bois, et il avait versé son sang au service de l'Auvergne qui s'en montra reconnaissante. Son nom, diversement indiqué, a dû se prononcer parfois : de Goutte, ce qui, traduit en latin, comme on le faisait fréquemment à son époque, devait être Guttarius, dont le génitif existait sur son sceau : Johannis Guttarii.

Ainsi se trouvent complétées l'attribution et la signification de ce sceau qui offre pour notre pays un certain intérêt. Mais sa présence nous amène un peu au delà de cette constatation. Le nom de Goutte est, en effet, assez répandu dans notre diocèse, et spécialement dans les environs de Thiers et dans la partie de notre département qui confine au Lyonnais. Nous n'oserions pas affirmer qu'il existe encore chez nous des descendants de la famille du Pape, mais nous croyons devoir signaler que, depuis plusieurs siècles, la famille Goutte a joui dans la région que nous indiquons d'une certaine importance.

M. l'abbé Guélon, dans son *Histoire de Vollore*, publiée par l'Académie en 1890, nous donne, d'après des documents d'une authenticité incontestable, une longue liste des membres de la famille Goutte, depuis 1470 jusqu'en 1810, ainsi qu'il suit :

Pages	Dates	Noms des familles
70	1470	Jean Goutte.
244	1631	Jehan Goutte.
293	1770	Jacques Broussegoutte.
—	1771	Antoine Goutte.
303	1772	Jacques Gouttes, luminier.
321	1778	Antoine Brousse-Goutte, vicaire.
341	1810	Chastel Goutte.
344	1690	Claude Rossias-Goutte.
368	1791	Jacques Goutte, municipal.
376	1792	Antoine Goutte, ci-devant vicaire, p. 409.
380		Goutte-Foughas.
385 et 388	1793	Jean Goutte-Gatta, métayer, exécuté.
390	1793	Annet Goutte-Gatta, acquitté.
393	1793	Pierre Goutte.
401	1794	Jean Dunaud de la Goutte.
417	après 1800	Gouttebessis, vicaire.
431	1792	Antoine Broussegoutte, prêtre.
—	1751	Pierre Broussegoutte, curé de Sermentizon.
—	1810	Jean Goutte, curé de Brousse.

Le nom de Goutte, comme on le voit sur cette liste, a été quelquefois, par suite d'alliances, accollé à celui de plusieurs familles du pays, nous citerons comme exemple les actes suivants :

Vollore, p. 74. — 10 janvier 1684, mariage de Jacques du Nault *(sic)*, fils d'Antoine, avec Marie Rossias-Goutte, *alias* Rochias, fille de Claude. L'acte de naissance de ce dernier porte : Claude Rossias de la Goutte.

Par son mariage, Marie Rossias-Goutte, étant le dernier représentant de la famille de la Goutte, Jacques du Nauld, son mari, se trouva ainsi le chef et le continuateur de trois

anciennes familles qui avaient eu, depuis plus d'un siècle et demi, plusieurs alliances entre elles. Ces familles étaient : les Rossias, les Goutte et les Dunaud.

Une charte en parchemin, signée Chanrondier (ou plutôt *Chaverondier*), du 16 septembre 1530, renferme deux contrats de mariage : 1° celui d'Antoine Rossias du Chouvet avec Anna Hermillon ; 2° celui d'un autre Antoine, fils du précédent, avec Marie de la Goutte, fille de feu Antoine, et, son aïeul, Godefroy de la Goutte l'y autorisant.

Dans les actes de décès, celui d'Anthonia de la Goutte, petite-fille de Godefroy de la Goutte, du 20 août 1575, mentionne qu'elle est fame (*sic*) de Benoît du Nauld. Claude Rossias-Goutte, mort le 30 mars 1721, à l'âge de quatre-vingt-huit ans, était propriétaire des offices de syndic et greffier des rolles des tailles de la paroisse de Vollore et Chignore. Quand cette charge eut été rendue vénale par l'édit royal de 1702 et 1703, il l'acheta 2911 livres, en son nom et en celui d'Antoine Dunaud, son petit-fils et son seul héritier. La quittance imprimée est du 10 avril 1704. Elle est signée Mandon, commis et clerc des tailles, élection de Clermont.

On trouve encore des traces d'alliances dans les noms composés de Goutte-Barge, Gouttebelle, Gouttebessis, Gouttefangeas, Gouttequillet, Gouttetoqué et autres, parmi lesquels doit figurer le nom d'un évêque bien connu, Mgr Goutte-Soulard, originaire de Saint-Jean-la-Vetre, canton de Noirétable, localité adjacente à l'arrondissement de Thiers.

Je laisse aux amateurs de généalogies le soin d'élucider cette question et de déterminer s'il existe réellement des descendants de la famille du pape Clément V dans une partie de notre diocèse, où l'on retrouve encore des membres de la famille des Pignatelli à laquelle appartenait le Pape Innocent XII.

Docteur Dourif.

Pour le Comité de publication:
Le Secrétaire de l'Académie, Maurice Basse.

L'Imprimeur-Gérant, L. Bellet. — 1180

ACADÉMIE DES SCIENCES, BELLES-LETTRES ET ARTS
DE CLERMONT-FERRAND

BULLETIN HISTORIQUE & SCIENTIFIQUE DE L'AUVERGNE

PROCÈS-VERBAUX

Séance du 7 décembre 1905

La séance est ouverte à 2 h. 1/4, sous la présidence de M. Brunhes.

— Le Secrétaire perpétuel dépouille la correspondance et énumère les ouvrages reçus, notamment ceux que MM. L. Jalenques, Charreton, Girandet, Trapenard, abbé Chamboissier et le duc de la Salle de Rochemaure ont envoyés en hommages ou déposés sur le bureau de l'Académie.

— Le procès-verbal de la séance d'août est lu par le Secrétaire adjoint et adopté sans observation. Celui de la séance de novembre, lu par le Secrétaire, est également adopté.

— La parole est donnée au docteur de Ribier qui, au nom de la Commission des élections, communique son rapport sur les candidatures de membres titulaires et correspondants.

— Le Président donne quelques détails sur l'organisation de la séance publique du 24 décembre. Il propose, d'accord avec le Bureau, de ne plus réserver de fauteuils, à cette séance, que pour les fonctionnaires et autorités qui auront répondu affirmativement à l'invitation de la Compagnie. Les seuls fauteuils réservés, en tout état de cause, seront ceux du Commandant de corps d'armée, du Préfet et du Maire. L'Académie adopte cette manière de voir.

— Le docteur Dourif communique une lettre du docteur

Coste, sur l'intérêt qu'il y aurait à faire classer comme historiques des monuments celtiques, blocs mégalithiques et tumulus, qu'il a étudiés, avec M. l'abbé Dissard, sur les confins du département de la Loire. Après observations de M. Vernière, l'Académie, conformément aux précédents, croit devoir s'abstenir sur cette communication et passe à l'ordre du jour.

— M. le conseiller Bonneton a la parole pour continuer sa lecture sur *le connétable de Bourbon, duc de Bourbonnais et d'Auvergne*; ce travail est renvoyé au Comité de publication.

— Le docteur Roux fait une communication relative à *la présence du mercure dans les eaux de Saint-Nectaire*. Une vive controverse, dit-il, s'est élevée sur cette question entre différents chimistes, les uns affirmant, comme M. Garrigou, la présence du mercure, d'autres la niant énergiquement, et la question n'est pas absolument tranchée. Le mémoire du docteur Roux sera renvoyé au Comité de publication.

— M. Berriat Saint-Prix entretient l'Académie d'un crâne d'aurochs (Bos priscus) trouvé à Cressenciul, commune de Saint-Clément de Régnat, canton de Randan. Cette trouvaille est intéressante en ce sens qu'elle fixe la nature des terrains sur lesquels elle a été faite (sables quaternaires), et qu'on peut en déduire, d'après la configuration du sol, que la Limagne se serait abaissée depuis cette époque. Après quelques remarques de M. Vernière, M. Berriat Saint-Prix est prié de remettre une note écrite sur cette découverte. Elle sera soumise au Comité de publication.

— Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 4 heures moins un quart par le Président.

OUVRAGES REÇUS

Société agricole, scientifique et littéraire des Pyrénées-Orientales; 46e volume, 1905.

Mémoires de l'Académie de Vaucluse ; 2e série, t. V, année 1905 (2e et 3e livraisons).

Société archéologique et historique de l'Orléanais; Bulletin, t. XIV, nº 181, 1er trimestre 1905.

Bulletin de la Société nivernaise des lettres, sciences et arts; 3e série, t. XI, 21e vol. de la collection, 1905.

Mémoires de la Société d'Agriculture, etc., du département de la Marne; 2e série, t. VII, 1903-1904.

Revue de Saintonge et d'Aunis; XXVe vol., 5e livraison; 1er septembre 1905.

Archives de la France monastique; revue Mabillon, 1re année, nº 2, 1905.

Annual report of the Board of Regents of the Smithsonian institution... for the year inding June 30 1903.

Ecole libre des sciences politiques; Programme des conférences de Provence, 1904-1905.

Nouveaux Mémoires de la Société impériale des Naturalistes de Moscou; t. XVI, livraisons 3 et 4.

Annales de la Société d'agriculture, industrie, sciences, arts et belles-lettres du département de la Loire; 2e série, t. XXV, 49e volume de la collection, année 1905, 2e livraison, avril-mai-juin.

Revue de Saintonge et d'Aunis; XXVe volume, 6e livraison, 1er novembre 1905.

Bulletin de la Société scientifique, historique et archéologique de la Corrèze; t. XXVIIe, 3e livraison, juillet-septembre 1905.

Bulletin trimestriel de la Société archéologique de Touraine; t. XV, 2e trimestre 1905.

HOMMAGES :

René DE RIBIER : *L'assemblée des Etats de la Haute-Auvergne en 1649.*

Pierre MARTIN : *Un nouvel horizon paléontologique du Cantal*, végétaux fossiles des cinérites pliocènes de Clausades (Cantal).

Joseph GIPOULON : *Etude sur l'Allodialité en Auvergne.*

Maurice GIRAUDET : *Des hypothèques du droit international privé.*

Joseph COIFFIER : *L'assistance publique dans la généralité de Riom.*

Abbé CHAMBOISSIER : *L'Education*, 1902; — *La Religion et l'Enseignement*, 1904; — *L'Internat*, 1905.

Victor CHARRETON : *Notes critiques.*

C. CASAT. DE CASATIS : *Le château de Mullant*, l'Art primitif français, nº du 15 septembre 1905.

Comte DE CHABROL, Félix BONNET et L. DE LANJAC DE LABORIE : *A la mémoire d'Antonin Pagés.*

Jacques LANGLAIS : *Alfred de Vigny :* critique de Corneille.

Recueil des mémoires et documents de l'Académie de la Val d'Isère; VIIIe vol., 3e livraison, 1905.

Louis JALENQUES : *Monographie agricole du canton de Salers.*

Duc DE LA SALLE DE ROCHEMAURE : *Impressions d'Espagne et de Portugal.*

Séance publique de distribution des Prix de Vertu

du 24 Décembre 1905

L'Académie des Sciences, Lettres et Arts de Clermont-Ferrand s'est réunie en séance publique, dans la salle des fêtes de l'Hôtel-de-Ville, le dimanche 24 décembre 1905, pour décerner les Prix de vertu provenant de la fondation du marquis du Maisniel.

Les représentants de la famille du Maisniel s'étaient fait excuser.

Sur l'estrade avaient pris place M. Brunhes, président de l'Académie, assisté de M. Emmanuel Teilhard de Chardin, secrétaire perpétuel, et de M. Maurice Basse, secrétaire. Derrière le Bureau s'étaient rangés MM. les Membres titulaires, honoraires et correspondants de la Compagnie.

Des sièges d'honneur avaient été réservés aux premiers rangs. On y remarquait MM. le capitaine Buffe, représentant le Général commandant le 13e Corps, les Présidents du Tribunal de Commerce et de la Chambre de Commerce, M. Lecoq, bâtonnier de l'ordre des avocats, etc., etc. Les autorités absentes s'étaient excusées par lettres. Comme d'usage, les lauréats des Prix de vertu avaient été placés immédiatement après les fauteuils réservés.

L'autorité militaire avait bien voulu prêter le concours de l'excellente musique de l'artillerie, sous la direction de M. Dovin.

Après avoir déclaré la séance ouverte, M. Brunhes, président de l'Académie, donne la parole au comte de Pontgibaud pour son prologue en vers, puis il prononce l'allocution d'usage.

M. Clausels prend enfin la parole pour son discours sur les Prix de vertu distribués, cette année, dans l'arrondissement d'Issoire.

Après ces discours fort applaudis, M. Brunhes remet le

montant de leurs prix aux cinq lauréats : Claude Lafarge-Thore, de Nonette; Jean Brugière, de Puy-Germot (canton de Tauves) ; Job Saturnin, d'Orsonnette ; Adélaïde Andraud, de Saint-Alyre-ès-Montagne, et Louise André veuve Vignal, de Jumeaux. Chaque lauréat reçoit aussi une médaille d'argent frappée avec un coin spécial aux armes de l'Académie.

Après quelques mots de remerciements à la nombreuse assistance, la séance est levée à 3 heures et demie.

PROLOGUE

Sermon de Charité

Messieurs, sur la vertu c'est ici qu'on disserte,
Entre les murs épais où l'on est abrité,
Chacun de vous se presse en cette enceinte ouverte,
Pour entendre parler surtout de charité.
Décembre revenant avec son froid cortège
D'aquilons en fureur, de frimas et de neige,
Nous rappelle qu'il est de pauvres malheureux
Torturés par l'hiver en ces mois rigoureux,
Que dans les foyers noirs il faut porter la flamme,
Que sur la planche vide il faut poser un pain,
Que dans la main qui s'ouvre il faut ouvrir la main,
Et qu'à des yeux en pleurs il faut montrer son âme.
Messieurs, vous le savez depuis votre berceau,
C'est le premier devoir enseigné par la mère ;
Elle apprend à son fils, rose et blond jouvenceau,
Qu'un bien-être égoïste est toujours éphémère.
Pratiquer en secret la vertu, c'est chrétien,
Sans doute, mais, il faut, dans certains cas encore,
Montrer qu'après la nuit l'on ne craint pas l'aurore,
Et qu'on est, jour et nuit, partout, homme de bien,
Aimant l'acte pieux et le noble entretien.
Or, vous venez ici pour parler de la sorte,

Pour entendre citer les exploits de vertu
De l'homme généreux et de la femme forte,
Sujet inépuisable et jamais rebattu
Que l'on traite à Clermont, soit en vers, soit en prose,
Parfois comme ce soir par un simple impromptu,
Par le récit rimé d'une fort belle chose.

. . . .

Donc je vais vous conter l'histoire d'un curé
Que j'ai connu jadis, et, quant à son histoire,
Elle est bien authentique ; je m'en suis assuré,
Des témoins m'ayant dit : l'incident est notoire. —
Ce prêtre était un saint, jeune, aimable et courtois,
Il était grand, bel homme et de forte carrure,
Au cœur doux, généreux, sorte de saint François
Au regard caressant, à la noble figure.
Certain jour de dimanche où l'âpre vent du nord
Faisait rage en nos monts, vrai messager de mort,
Cinglait tous les passants se rendant à l'église,
Les fouaillant de neige et de soufflets de bise,
Un miséreux infirme et grelottant de froid,
Etendu sur la pierre au chevet du beffroi,
Etalait sa misère et réclamait l'aumône,
Troublant par ses hauts cris la grand'messe et le prône.
L'office terminé, l'on sortait de la nef
Evitant par ce froid d'inutiles paroles,
Et jetant en courant dans le vieux couvre-chef
De cet infortuné quelques rares oboles.
Le malheureux criait, implorant la pitié,
Poussant des hurlements et montrant son ulcère,
Blasphémant contre Dieu qui l'avait châtié,
Contre ce Dieu cruel qui voulait sa misère :
« S'il était bon ce Dieu que l'on dit tout-puissant,
» Aurait-il donc permis mes affreuses tortures ? »
— Or le prêtre, à son tour, entendit ces murmures,
Il voit le triste état de ce Job rugissant,
L'enlève dans ses bras, le transporte à la cure,

Le dépose en son lit, le réchauffe et l'assure
Qu'il n'est aucun mortel si bienveillant que Dieu :
« C'est Dieu qui vous invite en ce propret asile ;
» Dieu veut que vous soyez le seul maître en ce lieu ;
» Commandez, mon cher frère, et, serviteur docile,
» J'obéirai toujours, heureux de vous servir,
» Et plus heureux encor si je pouvais vous plaire,
» Soulager vos douleurs, peut-être les guérir.
» Sur vos traits effacez les traces de colère,
» N'insultez pas ce Dieu qui mourut sur la croix
» Pour arracher votre âme à la pire souffrance ;
» C'est le Dieu de l'amour.., Répondez : je le crois. »
Etonné tout d'abord de tant de bienveillance,
L'autre un instant se tait, puis, aigri de douleur,
Il s'emporte insolent contre son bienfaiteur :
« Eloignez-vous de moi, menteur, traître, hypocrite,
» Vous voulez vous parer de quelque faux mérite,
» M'accueillir aujourd'hui pour me chasser demain ;
» Votre Dieu... je le hais — trop cruelle est sa main. »
Le prêtre, désolé de cet affreux blasphème,
Pleurait et l'embrassait : « Mais, mon fils, il vous aime,
» Vous resterez ici le temps qu'il vous plaira,
» Je vous soignerai tant !.., votre cœur guérira. »
Mais notre cœur, hélas ! est une citadelle
Où le mal entre plus aisément que le bien...
Que d'ouvrages couverts pour se glisser près d'elle !
Que d'assauts répétés le plus souvent pour rien !
De longs mois ce pasteur, de mémoire héroïque,
Fermant l'oreille aux cris du furieux payen,
Lui prodigua les soins que pour un fils unique
Une mère aurait eus. — Race de galérien,
Cet infirme joignait la menace à l'outrage
Afin d'exaspérer la charité du saint ;
N'y pouvant parvenir, il en hurlait de rage,
Et parfois le frappait afin qu'il fût contraint
De laisser échapper un cri d'impatience ;

Ce fut en vain; ce prêtre au cœur sacerdotal
Conserva sa douceur, toute sa bienveillance,
Jamais moins attentif pour cet être brutal.
Or, il advint un jour qu'au retour de sa messe,
En approchant du lit de son hôte infernal,
Il surprit en ses yeux un éclair de détresse ;
La douceur chez le tigre est un cas peu banal ;
Chez ce monstre de même, un regard de tendresse
Paraissait un prodige... O miracle espéré ! —
Dans cette âme de roc que s'est-il opéré ?
Un éclat de lumière, un rayon de la grâce,
Dans des replis si noirs aurait-il pénétré ? —
L'abbé s'est incliné sur cet homme et l'embrasse :
« Je suis un misérable, un pécheur endurci,
» Trop coupable envers vous, envers le Ciel aussi,
» Indigne de pardon, gémit-il, ô mon père,
» Replongez donc l'ingrat dans sa juste misère. »
— « Mon fils, Dieu pardonne à votre repentir,
» Offrez-lui vos douleurs et vous serez martyr,
» La porte du retour nous est toujours ouverte ;
» L'amour est infini... L'infini déconcerte
» Le pauvre esprit humain... Bénissez le Seigneur ! »
— « Je crois votre Dieu bon, mais vous êtes meilleur,
» Reprenait en pleurant l'homme à l'âme brisée,
» Ma douleur vient de Dieu..., vous l'avez apaisée. »
— « O mon fils, taisez-vous et contemplez la croix !...
» Je ne suis que l'outil dont le Ciel a fait choix
» Pour vous montrer l'amour dont son grand cœur vous aime.
» C'est lui qu'il faut aimer, car il est l'amour même. »
Il dit et le bénit, rayonnant de bonheur,
Se trouvant trop payé de son rude labeur,
Chantant le *Te Deum* de la reconnaissance...
Le Ciel avait vaincu... si grande est sa puissance !...
C'est de lui que nous vient le mot de *Charité*
Que l'on veut remplacer par celui d'*assistance*.
« *Aumône et Charité, chansons de vieille France,* »

A dit certain auteur trop fréquemment cité...
Chantons-les ces chansons pour bercer la souffrance,
Jamais rien de meilleur ne peut être chanté.
. . . .
Messieurs, vous le sentez, j'ai fini cette histoire.
Le prêtre a survécu longtemps à sa victoire ;
Mais l'homme dans ses bras s'éteignit, et la mort
Le trouva converti, souriant à son sort.
Sur sa tombe à l'aurore une douce rosée
Semble un pardon du Ciel à son âme apaisée,
La fraîcheur du printemps sur la fleur arrosée,
Une larme de prêtre, une perle irisée.
. . . .
Quant au nom du pasteur, je le tairais en vain,
Tout Pontgibaud crierait : C'est le *père Enjelvin*
Qui fut notre curé, puis se fit capucin (1).

24 décembre 1905.

Le comte DE PONTGIBAUD.

Discours de M. Brunhes

MESDAMES, MESSIEURS,

La séance publique annuelle, au cours de laquelle l'Académie de Clermont procède à la remise des Prix de vertu, est pour le Président l'occasion d'entretenir des travaux et de la vie intérieure de la Société, un public curieux des choses de l'esprit. C'est ainsi que, l'an dernier, je retraçais devant vous la carrière féconde de l'historien de la Révolution en Auvergne, qui, si longtemps, fut l'âme et qui reste l'hon-

(1) Le père Enjelvin, né à Pontgibaud en 1795, † 1861, se fit remarquer par sa haute piété et son éloquence. L'on se souvient à Pontgibaud du trait de vertu raconté plus haut. L'individu en question était surnommé *Le Pèlerin*, avait été au bagne où la chaîne rivée à sa jambe l'avait blessé, déterminant l'ulcère incurable dont il souffrait. Cette plaie exhalait une odeur nauséabonde dont tout le monde était incommodé. Dissimulant ses répugnances, l'abbé Enjelvin poussait la charité jusqu'à rester des heures à consoler cet homme, mangeant même auprès de son grabat.

neur de l'Académie de Clermont. En prenant pour guide Francisque Mège, j'essayais de préciser ce que doit être l'œuvre et le rôle d'une Académie de province.

Cette année encore, j'ai pour premier devoir de rappeler quels vides la mort a faits dans nos rangs. En 1905, l'Académie a eu à déplorer deux pertes qui lui ont été particulièrement sensibles : celle du chimiste Kessler, l'industriel formé à la vigoureuse discipline intellectuelle des provinces de l'Est, et qui représentait chez nous, à un degré rare, cette association de la science pure et de la pratique, où le fondateur de la célèbre maison Carl Zeiss, d'Iéna, voyait le secret de la force de l'industrie allemande ; — et celle du professeur Julien qui, deux années de suite, quatre ans avant moi, présidait à cette place nos séances publiques avec une distinction que vous n'avez pas oubliée. On a dit assez haut et avec assez d'autorité ce que doit au maître regretté la géologie de son pays d'origine, pour qu'il n'y ait pas lieu de revenir sur ce sujet. Une Société locale, sœur cadette de la nôtre, a formé le dessein de consacrer le souvenir de M. Julien en érigeant, dans une des salles de notre Université, un buste qui fasse revivre ses traits. A cette initiative, l'Académie de Clermont s'est empressée d'applaudir, et aux souscriptions personnelles d'un grand nombre de ses membres, elle a décidé de joindre une souscription spéciale de la Compagnie elle-même, associée tout entière dans l'hommage rendu à son ancien Président.

Mesdames, Messieurs, si l'on rêve de faire une réalité vivante de ces idées de décentralisation intellectuelle qui ont provoqué l'enthousiasme de toute une génération, il ne faut jamais négliger l'occasion d'honorer les hommes qui ont su s'imposer à l'attention du monde savant de tous les pays, en prenant leur propre pays pour objet de leur science, et qui ont fait germer une moisson riche en traçant leur sillon dans leur propre sol. L'Auvergne se doit à elle-même de garder particulièrement vivant le souvenir des historiens et des géologues de l'Auvergne.

Aux savants originaires de la province, il n'est que juste d'associer ceux qui, venus de plus loin, se sont attachés à elle en même temps qu'ils s'y fixaient, et l'ont prise pour objet de leurs travaux de prédilection. Mieux elle le comprend, et plus une société locale est digne d'être encouragée et soutenue: heureusement, de ce culte des fondateurs de la science locale, les exemples se multiplient de nos jours, exemples qu'il faut citer et publier pour les rendre contagieux, ainsi que les exemples de vertu.

Il y a trois ans, quelques semaines après que nous avions placé au sommet du puy de Dôme les plaques commémorant l'expérience de Pascal et la fondation du premier observatoire de montagne, une des Sociétés savantes régionales les plus actives, sinon les plus nombreuses, la Société Ramond, inaugurait à Bagnères-de-Bigorre le buste du savant qui a consacré aux Pyrénées le meilleur de son activité scientifique. Tour à tour, le Directeur de l'Observatoire du pic du Midi, M. Marchand, et le président du Club alpin français, M. Schrader, prirent la parole, et célébrèrent en Ramond le physicien et le géologue, l'explorateur et l'écrivain. Aidé de ces discours, ou plutôt des échos que nous en a transmis la presse locale, aidé surtout de la brève, mais curieuse autobiographie de Ramond, qu'on vient, il y a quelques mois à peine, de découvrir et de publier, je voudrais ici rappeler quelques traits de la physionomie, si originale du peintre des Pyrénées qui fut, de 1806 à 1813, préfet du Puy-de-Dôme, et qui a laissé de son séjour en Auvergne un monument scientifique considérable.

Au commencement de 1827, quelques semaines avant sa mort, pressé par son ami Saint-Amans d'écrire ses mémoires, le baron Ramond répondait à son correspondant :

« Il vous faut mes mémoires ; vous n'êtes pas dégoûté : mes mémoires ? Certes, ils amuseraient beaucoup de monde, quand même mon chétif individu y serait sur le premier plan, car, au milieu des grands et petits événements dont j'aurais essayé l'esquisse après tant d'autres, les vicissitudes

de ma propre fortune constitueraient à elles seules une manière de roman qui aurait tout l'intérêt du genre... ».

Ce préambule n'empêche pas Ramond de se lancer dans un récit des plus attachants, et, dans une longue lettre, de retracer les étapes successives de sa carrière très agitée. Une sorte de *leit-motiv* revient à tout moment sous sa plume : ce sont des lamentations sur la perte de ses manuscrits, détruits lors de l'invasion de 1814, par les Cosaques du Don : « C'est venir de bien loin, disait-il, pour faire du mal à un homme qui n'en veut à personne. »

Né en 1755 à Strasbourg, Ramond avait gardé un souvenir ému — je cite ses propres paroles — à « notre célèbre Université, alors constituée sur les larges proportions des universités d'Allemagne, aujourd'hui (c'est-à-dire en 1827) emmaillotée dans les vieilles langes de ce que vous appelez universités en France » et qui comptait jusqu'à 3.000 et 4.000 étudiants, venus de l'Allemagne, de la Suède, de la Pologne et de la Russie. Ramond devient, en 1781, conseiller intime du cardinal de Rohan, prince évêque de Strasbourg, et quand le trop célèbre Cagliostro vint à Saverne, « le cardinal, dit Ramond, devient son disciple et me constitue son garçon de laboratoire. » Personne donc n'a dû voir de plus près les recettes et les miracles de l'énigmatique personnage : « Votre curiosité est-elle excitée, mon cher Saint-Amans ? — continue Ramond, — j'en suis fâché, car je ne saurais la satisfaire ; les recettes ? les Cosaques du Don les ont emportées ; les miracles ? j'en ai brûlé, l'an dernier, la chronique ornée de dessins superbes ; j'ai craint, soit dit entre nous, qu'après ma mort, quelque imagination inflammable ne vint à extravaguer sur tout ce merveilleux, et que mon procès-verbal ne devînt l'Evangile de quelque nouvelle religion. » Et quant au voyage entrepris en Angleterre, après l'affaire du Collier, pour suivre à la piste les diamants volés, et rapporter la preuve juridique de l'audacieuse escroquerie, voici ce qu'en dit Ramond :

« Mon voyage était écrit, et bien écrit, autant qu'il m'en souvient. Allez le demander aux Cosaques. »

Tous ces papiers ont-ils bien été la proie du feu ou des Cosaques ? M. Schrader se permet un doute ; il déclare même, dans son discours de Bagnères, avoir eu entre les mains une grande partie des papiers conservés dans la famille de Ramond, *dont quelques-uns portent la trace du feu, c'est-à-dire d'une destruction essayée ou commencée,* — et il croit qu'on y trouverait des données nouvelles sur cette étrange affaire du Collier..., mais il ajoute qu'il ne veut pas déflorer l'œuvre que le petit-fils de Ramond se propose de publier sous peu.

Le procès terminé, Ramond accompagne le cardinal, exilé à la Chaise-Dieu, « dans ce somptueux monastère érigé dans dans un pays de loups », et se met à parcourir l'Auvergne et le Velay. Il avait, autrefois, visité la Suisse et traduit de l'anglais les lettres de William Coxe, sur l' « état naturel, civil et politique de la Suisse. » Il était désormais préparé à « découvrir » les Pyrénées.

Il les aborde, pour la première fois, dans l'été de 1787 ; mais c'est, ensuite et toujours, aux Pyrénées qu'il retourne, après une année de séjour à Paris, comme député à la Législative. Trois fois, en 1793, il est arrêté comme suspect, au milieu de paisibles herborisations, chaque fois relâché, mais se refusant toujours à franchir la frontière si proche et à devenir un émigré, « respectant, comme il l'a déclaré, jusque dans son délire, la mère qui le frappait ». Arrêté enfin et détenu toute une année à Tarbes, il est rendu à la liberté en 1794, et reprend aussitôt le cours de ses explorations interrompues ; les années qui suivirent nous ont valu le plus classique de ses ouvrages, les *Voyages au mont Perdu.*

« Vous m'avez retrouvé à Paris, écrit-il à son vieil ami, député des Hautes-Pyrénées ; nous assistions froidement au spectacle de ce couronnement qui tournait tant de têtes : l'Empereur mangeait une bille de chocolat, du haut de son trône de quarante pieds, ô humanité des divinités de la terre ! et vous mouriez de faim dans votre tribune... »

En 1806, Ramond de Carbonnières, devenu M. le baron Ramond, était nommé préfet du département du Puy-de-

Dôme. Il garda ces fonctions jusqu'en 1813. Il devait, plus tard, se retirer à Paris, où il mourut le 19 février 1827.

A Clermont, l'ancien député de la Législative et le traducteur de Coxe, consacra tous les loisirs que lui laissait le souci de son administration, à des études d'ordre exclusivement scientifique qui, à mon sens, ne sont pas assez connues. Il institua des observations météorologiques, poursuivies durant près de huit années, et en tira des conclusions remarquables sur la variation diurne et annuelle des divers éléments du climat : pression, température, direction et force du vent, mais, avant tout, il s'occupa du nivellement barométrique.

L'expérience de Pascal avait révélé la relation qui existe entre l'altitude d'un sommet, ou sa hauteur au-dessus du niveau de la mer, et la pression atmosphérique que le baromètre y indique. De là l'idée de ramener les mesures d'altitude à des mesures de pressions. En un point donné, il s'en faut pourtant que la pression soit invariable: si l'on transporte son baromètre d'un point à un autre, comment connaître quelle part de variation est due au changement de lieu et quelle part au changement de temps ? Ramond a longuement traité cette importante question, dans un ouvrage publié à Clermont en 1811; et de la théorie, il est passé à la pratique. Il rectifie la formule proposée par Laplace dans sa « Mécanique céleste », pour déduire les hauteurs de l'observation du baromètre. Puis, fidèle à la bonne méthode scientifique, il vérifie sa formule en mesurant par le baromètre la hauteur du pic du Midi qui, par ailleurs, est exactement connue. Et, fort de ce contrôle, il parcourt une à une toutes les montagnes du massif du Mont-Dore, gravit tous les puys et descend dans tous les cratères de la chaîne des Dômes, du puy Chopine au puy de Vichatel, en passant par le Nid de la Poule, et nous laisse un catalogue détaillé des hauteurs de tous ces points, auquel il y a bien peu de chose à changer aujourd'hui.

Mais en mesurant les hauteurs au baromètre, Ramond savait regarder. Il n'oublie pas que, tout jeune, il avait écrit

des romans et des poésies, et, devenu savant, il conserve, en les portant seulement à un plus haut degré de perfection, les qualités d'exactitude et de précision, je devrais dire de loyauté dans la description des paysages, qui avaient frappé et parfois scandalisé les écrivains contemporains. En 1778, il avait publié des élégies que Dorat insérait dans le *Journal des Dames* ; mais Dorat avait l'habitude de corriger et de retoucher les productions de ses collaborateurs. Ramond ayant dit, quelque part : « tristement assis à l'ombre des mélèzes », Dorat, jugeant ce nom d'arbre trop technique et pas assez littéraire, avait pris sur lui de remplacer les mélèzes par des platanes. « J'en suis fâché, disait Ramond, il a changé le paysage : il n'y a point de platanes dans ces glaces de l'Apennin ».

Les deux tendances qu'illustre cette anecdote, se sont fait jour toutes deux dans l'école romantique. Lamartine, jugeant sans doute le mot « granit » plus sonore, n'avait aucun scrupule à qualifier de rochers de granit les montagnes calcaires qui dominent le lac du Bourget. Mais Georges Sand, par exemple, se serait gardée de placer des chênes en un coin de pays où croissaient des hêtres ou des châtaigniers.

Ramond, comme peintre de la nature, tient une place des plus honorables parmi les écrivains qui marquent la transition entre Buffon et Rousseau, d'une part, et, d'autre part, la fraction de l'école romantique qu'on peut appeler le romantisme réaliste.

Nul n'a décrit avec plus d'enthousiasme les spectacles que l'on contemple en montagne : les belles couleurs roses admirablement nuancées, qui dorent les sommets après le coucher du soleil, — l'ouragan aperçu de haut, sous l'abri d'un gros bloc de granit, d'où l'on peut, « spectateur curieux, assister à des phénomènes qui n'ont jamais eu de témoins, » — la vie pastorale des transhumants espagnols. Il éprouve toujours un sentiment de tristesse à redescendre dans la plaine.

« Au sommet des montagnes on respire si librement, la circulation est si facile, tous les organes transmettent si vivement à l'âme les impressions des sens, que tout est plaisir,

que le travail le plus opiniâtre devient facile et qu'on supporte les incommodités du corps avec courage et même avec gaîté. J'ai souvent éprouvé que, sur les montagnes, on est plus entreprenant, plus fort, moins timide, et que l'âme se met à l'unisson des grands objets qui l'entourent. Je me rappelle que j'avais sur ces hauteurs des idées et des sentiments que j'aurais peut-être exprimés alors, mais que maintenant je serais non seulement dans l'impossibilité d'exprimer, mais incapable de me retracer avec quelque force. Jamais je ne suis descendu de ces sommets sans éprouver qu'un poids retombait sur moi, que mes organes s'obstruaient, que mes forces diminuaient et que mes idées s'obscurcissaient ; j'étais dans la situation où se trouverait un homme qui serait rendu à la faiblesse de ses sens humains, après l'instant où ses yeux, dessillés par un Etre supérieur, auraient joui du spectacle des merveilles cachées qui nous environnent. »

Si de tels passages, répandus dans des livres de lecture aisée, n'ont pas échappé aux critiques littéraires, il en est d'autres qui mériteraient d'être connus et cités, jusque dans des mémoires de science dont le titre suffit à effaroucher le lecteur non initié. C'est ainsi que le « nivellement barométrique des monts Dore et des monts Dôme contient, à côté de chiffres, des descriptions qui seraient à relire. Et c'est encore ainsi que le mémoire « sur la formule barométrique de la Mécanique céleste » se termine, en matière de conclusion, par une fort belle page, qui exprime avec trop d'éloquence les idées que j'ai développées devant vous, pour que je ne vous demande pas à mon tour la permission, en terminant, de vous la citer tout entière :

« Heureux, — dit Ramond, — si j'ai pu ajouter quelque chose à la science dans le lieu même où elle est née, au pied de cette montagne justement célèbre, où le tube de Torricelli, interrogé par le génie de Pascal, a déposé, pour la première fois, du décroissement graduel des pressions atmosphériques. De là, l'ingénieux artifice qui place le point de départ de nos mesures, sur une limite inconnue dont le lieu se perd dans

l'immensité de l'espace, qui saisit le plus indocile des éléments par la propriété la plus saillante de la matière, soumet son poids à la balance, transforme le poids en dimensions, et marque des sondes au fond de l'invisible océan où nous vivons. La science a ses lieux saints, elle a ses patriarches. Honneur au théâtre des expériences de Pascal. Honneur à cette forte tête qui, imprimant à ses conceptions et à ses écrits l'imposant caractère des idées nettes et vigoureuses, nous a laissé à la fois et des sujets inépuisables de méditation, et d'admirables modèles dans ce bel art d'écrire qui n'est si difficile que parce qu'il est inséparable du grand art de penser. »

Discours de M. Clausels

MESDAMES, MESSIEURS,

Laissez-moi vous dire en toute franchise, qu'en abordant l'accomplissement de la tâche que l'Académie m'a fait l'honneur, le trop grand honneur de me confier, je me suis senti quelque peu dépaysé.

Mes études, tout d'abord, ne m'ont guère familiarisé avec les discours académiques, puis, il faut bien le dire, le long exercice d'une profession quelque peu absorbante m'a mis en présence de conflits d'intérêts d'une élévation souvent douteuse, en présence de maladies morales de toutes sortes, de crimes même, — plus fréquemment qu'elle ne m'a donné l'occasion de suivre et d'étudier, dans ses manifestations émouvantes, les admirables pratiques de la vertu !

N'allez pas croire cependant qu'au milieu des dégoûts qu'il doit subir, en côtoyant les machinations trop fréquentes de la mauvaise foi, les manœuvres méprisables auxquelles ont recours des hommes n'obéissant qu'à leurs appétits, l'avocat n'ait jamais la joie de rencontrer des âmes délicates et fières, mettant leur dignité et leur respect du vrai et du juste au-dessus de tout intérêt personnel.

Si ! Messieurs ! heureusement il s'en rencontre ! et celles-là nous réconfortent et nous encouragent ; et elles nous

réconcilieraient avec l'humanité qui fréquente les prétoires, si, dans un entraînement trop pessimiste, nous étions tentés de ne la voir que par son mauvais côté !

Néanmoins, il faut bien le reconnaître, l'avocat ne vit pas dans une atmosphère d'éblouissante vertu !

J'ai lu quelque part, qu'un académicien avait reçu la mission de faire devant la Grande Compagnie, le discours sur les prix Montyon. Il en était, paraît-il, très préoccupé, il ne cessait d'y penser !

Et cet ironiste de premier ordre, qui, dans l'œuvre qui lui avait ouvert les portes du Palais Mazarin, avait surtout mis en lumière les ridicules et les vices de la Société contemporaine (c'était Henri Meilhac), disait avec un fin sourire au Secrétaire perpétuel, en lui faisant part de ses préoccupations : « Non ! jamais, voyez-vous, la vertu ne m'avait tant » préoccupé depuis que je suis au monde ! »

Or, cette boutade lui était bien permise, car tout le monde, à l'Académie et ailleurs, savait que Meilhac était d'une bonté exquise et d'une inépuisable charité !

Eh bien ! sans pouvoir me recommander d'aucune immunité de ce genre, je vous assure, Messieurs, que je suis bien tenté de dire comme lui !

Mais voilà que j'ai constaté, que, dans la voie où je suis amené à me hasarder, j'ai été précédé par quatre de mes sympathiques confrères ; quatre avocats, successivement ont prononcé dans cette enceinte le discours annuel sur les prix de vertu !

Aurions-nous donc, (à l'encontre de ce que je craignais), une vocation cachée pour devenir des prospecteurs de ces mines si abondantes de vertus qui enrichissent le sol de notre beau département !... En tout cas, je me suis senti encouragé, par l'exemple de mes confrères, à suivre leurs traces, sans espérer les égaler dans l'accomplissement de ma tâche, encore moins de les faire oublier, mais craignant tout au contraire de vous en faire souvenir beaucoup trop au préjudice de mon amour-propre !

Aussi bien, Messieurs, une chose m'a rassuré, à la réflexion : c'est qu'il n'est pas nécessaire de s'être livré à de longues études, pour découvrir et apprécier des actes vraiment vertueux, et que M. le marquis du Maisniel, qui nous a confié la mission de récompenser les belles actions « surtout dans les classes peu favorisées des dons de la fortune », n'a jamais eu la pensée que les orateurs désignés par l'Académie pour proclamer et glorifier ces belles actions, auraient pour devoir de démontrer philosophiquement ce que c'est que la vertu, d'en rechercher les origines, les causes, la signification, aussi bien que les signes auxquels on doit la reconnaître.

Quelle serait, en effet, l'utilité d'un pareil travail? et n'aurait-il pas pour unique effet, au lieu d'éclairer le sujet, d'y projeter des obscurités regrettables? Il est des choses, il est des sentiments qu'il faut bien se garder d'analyser, sous peine d'en affaiblir l'évidence.

La notion de la vertu est universelle : elle est de tous les temps.

Toutes les Religions, toutes les philosophies dignes de ce nom, ont enseigné le beau, le bien, la vertu. Les magnifiques préceptes de la Religion chrétienne ont constitué le corps de morale le plus pur et le plus élevé qu'on ait jamais enseigné aux hommes, puisqu'il inscrivait au fronton de sa doctrine : l'Amour de ses semblables, le Pardon des injures, en un mot, la *Charité*.

Les magnifiques maximes de cette Religion sont devenues aujourd'hui la doctrine morale non seulement du monde chrétien, mais du monde civilisé tout entier, « réconciliant » les nobles âmes sans distinction d'origine, dans la com- » munion universelle de la Charité » (1).

La morale chrétienne a enfanté et enfante de grandes choses ; mais la théorie de l'éclectisme est plus prudente que celle qui est exclusive et absolue, et j'approuve vivement,

(1) M. Hervé, de l'Académie Française. — Discours du 21 nov. 1895.

pour moi, la sage pensée exprimée ici même, par l'orateur de l'an dernier (1), qui disait :

« En conclure qu'il ne peut y avoir de vertu que par l'ins-
» piration des croyances chrétiennes, je ne le ferai pas ! cela
» ne serait point juste et serait démenti par les faits. »

Non ! il faut admirer la vertu partout où elle se révèle, par le renoncement de soi-même et par la sublime Charité qui n'inspire que les belles âmes !

La vertu n'a pas de patrie, elle n'appartient à aucune confession, *elle est la vertu !* elle constitue en elle-même une croyance, une Religion !

Comme l'a dit excellemment M. Hervé (l'académicien !) :
« Toute grande doctrine propose à l'homme un but élevé
» auquel il atteint bien rarement, mais qui, en lui deman-
» dant des sacrifices, devient l'instrument de son propre
» perfectionnement moral ; c'est le dévouement qui anno-
» blit la vie, et il faut croire à quelque chose pour se
» dévouer ! » (2).

Recherchons donc la vertu partout où elle se rencontre et d'où qu'elle vienne !

Est-il besoin de plus d'étude pour la reconnaître, que, dans l'ordre physique, pour admirer les splendeurs de la nature, pour ressentir les effets vivifiants de l'air pur des montagnes ou des chauds rayons du soleil, pas plus que, dans l'ordre moral, pour concevoir le beau, le vrai, le juste !

La vertu peut s'ignorer elle-même, se cacher aux regards et sa modestie est une de ses plus séduisantes parures ; mais, à son insu, il se dégage d'elle un parfum si pénétrant et si subtil, qu'il la révèle fatalement à tous et l'impose à l'admiration.

Dès lors, comment ne pas s'incliner avec un sentiment de profonde émotion, devant ces braves gens qui ne songent qu'à soulager leurs semblables, qui exposent leur existence pour les sauver de la mort au péril méprisé de leur propre vie, qui abusent de leurs forces jusqu'à épuisement pour sou-

(1) M. Seguin. — Discours du 18 décembre 1904.

(2) Hervé, *loco citato*.

tenir, pour secourir plus malheureux qu'eux, qui se privent de tout, qui réussissent a donner ce qu'ils n'ont pas.... et tout cela, sans l'espoir d'aucun profit, d'aucune récompense! qui font uniquement le bien, suivant une belle expression... « pour le plaisir ! »....

Comment ne pas s'écrier, en face de ces natures d'élite, qui semblent atteintes d'une sorte d'hypertrophie morale de cœur ! Voilà vraiment de la vertu!

Ah ! il n'est pas besoin de se mettre en quête et de faire de laborieuses analyses pour distinguer les mérites de ces héros du dévouement ! On les reconnaît sans peine, ces belles âmes, et le parfum de dévouement et de charité qu'elles laissent dans leur sillage, permet de s'écrier sans crainte de se tromper : Voilà la vertu qui passe !

Cette année, Messieurs, l'Académie n'a eu que l'embarras du choix pour distribuer ses prix de vertu !... Que dis-je ? elle a eu le regret de ne pouvoir récompenser des gens vraiment fort méritants. Ah ! la vertu n'a pas « fait banqueroute » (1) ! de très nombreux candidats lui ont été présentés, parmi lesquels, après enquêtes minutieuses, elle a pu distinguer cinq lauréats, certainement dignes de cette flatteuse récompense.

Jusqu'à présent, sur vingt prix déjà distribués par l'Académie, trois seulement avaient été obtenus par des hommes, et un de vos orateurs avait pu dire avec quelque inquiétude: « La vertu n'habite-t-elle donc plus que des cœurs de » femme ? » (2).

Cette année, le sexe masculin se présente en meilleure posture, car nous avons à vous faire connaître que trois prix ont été décernés à des hommes qui ont vraiment mérité cette distinction.

Les femmes, trésors de sacrifice et de dévouement, ne sauraient prendre ombrage de leur infériorité numérique passagère : elles ont pris si largement leur revanche anticipée!...

(1) M. Seguin, *loc. cit.*
(2) M. Salvy.

Monsieur du Maisniel a désigné pour recueillir, en première ligne, les prix qu'il a institués : les « actes de dévouement accomplis au péril de la vie ». Je me fais un devoir de respecter cet ordre proposé par le généreux testateur : « ce » sont ces actions, a-t-il dit, sur lesquelles la considération » doit se porter de préférence. »

Deux de nos lauréats se présentent à vous avec cette auréole de l'homme qui expose sa vie pour sauver d'autres vies, mais, il faut le reconnaître, par des moyens bien différents.

***

C'est d'abord Claude Lafarge-Thor, un pêcheur de profession, récidiviste incorrigible du dévouement, dont on peut dire que c'est aussi un « pêcheur d'hommes ». Parmi ses multiples actes de courage, je ne citerai que les trois derniers qui se placent dans cette période de cinq ans, seule envisagée par l'Académie pour la distribution de ses récompenses.

Claude Lafarge habite Nonette, cette sorte de phare pittoresque, dominant les abords de l'Allier comme une vigie qui en surveille le cours ; il semble que Lafarge soit là aux aguets pour attendre les occasions multiples de se dévouer ; sentinelle vigilante, quand on a besoin d'un homme de courage éprouvé, d'un dévouement aveugle, il est toujours de service.

Le 1er juillet 1900, Paul Bourassot, domestique à Nonette, prenait un bain dans l'Allier : on crie au secours ; il avait disparu !

Il avait commis l'imprudence trop fréquente de se baigner au moment de la digestion. Il allait être fatalement victime de la congestion. Lafarge se jette à l'eau sans hésitation et en retire le malheureux jeune homme qui ne donnait plus signe de vie.

Il s'agissait de faire preuve non plus de courage, mais d'intelligence et aussi de dévouement : Lafarge devait mériter tous les éloges. Pour rétablir les fonctions vitales disparues, au moins suspendues chez Bourassot, il lui prodigue sans

aucun répit les soins indiqués en pareilles circonstances : traction de la langue, insufflation d'air de bouche à bouche, respiration artificielle par le mouvement des bras.... Enfin, après deux heures de ces soins énergiques, il eut le bonheur de voir Bourassot reprendre ses sens aux applaudissements de tous : il était hors de tout danger !...

Dans la seconde quinzaine du même mois, Lafarge sauvait une autre vie au prix de laborieux efforts. Jean Giraud, domestique à Féniers, commune de Beaulieu, se noyait ; il avait été entraîné par le courant et était entièrement submergé. Pour le retrouver, le saisir et le ramener sur le rivage, Lafarge dut mettre à contribution sa merveilleuse habileté de plongeur, et il y mit tant d'ardeur et de rapidité, qu'il opéra ce sauvetage cependant difficile en moins de temps à coup sûr qu'il n'en faut pour l'écrire. L'asphyxie n'avait pas eu le temps de faire son œuvre !

Enfin, en 1902, l'Allier, dont vous connaissez le courant torrentueux, était en pleine crue. Pierre Sauron de Nonette s'y laissa choir ; sans secours, il était perdu ! mais Lafarge accourt et ne craint pas, malgré l'imminent danger d'être emporté par la violence des flots, de se porter au secours de celui qui allait périr. Il le saisit et est assez heureux pour le ramener sain et sauf sur la terre ferme....

D'aucuns, peu enclins à l'admiration, seront peut-être portés à déprécier de pareils actes et à les proclamer tout simples et tout ordinaires de la part d'un pêcheur familiarisé avec sa rivière, nageur et plongeur intrépide.

Ceux-là, je les félicite sincèrement, car pour trouver vulgaires, et sans mérite, de pareils actes de dévouement, au mépris de tout danger, il faut qu'eux aussi soient des vertueux !

A mes yeux, Lafarge mérite qu'on signale sans réserve sa belle conduite ; il a maintes fois exposé sans compter sa propre vie, courant au danger, comme le soldat au drapeau menacé ; et trois hommes, en tout cas, — pour ne parler que de ses sauvetages les plus récents, — sont pleins

de vie qui, sans lui, auraient depuis plusieurs années été ravis à l'affection de leurs parents et de leurs amis.

N'est-ce pas assez pour qu'on dise de Lafarge : « C'est un » courageux, c'est un caractère qui a mérité d'être inscrit sur » le livre d'or de la Vertu ! »

***

Jean Brugière, cultivateur habitant au village de Puy-Germaux, commune de Tauves, appartient à cette race bien trempée de nos montagnards d'Auvergne si justement appréciée pour ses solides qualités morales.

Il va nous montrer que le courage et l'esprit de dévouement peuvent se manifester autrement que par des actions d'éclat retentissantes. Si les Romains ont mis le courage civil bien au-dessus du courage militaire, n'y a-t-il pas des raisons similaires, au point de vue de la vertu, pour placer au moins aussi haut que les actions d'éclat, la pratique des dévouements modestes, cachés, par lesquels l'homme se donne tout entier, dans un renoncement absolu de ses intérêts personnels et sans aucun souci que sa belle action soit célébrée !

Nous en avons ici un bel exemple, et voici les faits dans leur éloquente simplicité :

Au mois de mai 1900, quatre cas de fièvre typhoïde se déclaraient dans la même maison du village de Parignat, commune de Larodde. Les habitants du village, terrifiés par la soudaine apparition de cette effrayante maladie, ne songèrent qu'à se préserver eux-mêmes, en évitant les approches de la maison infectée, à tel point que les pauvres malades se trouvèrent complètement abandonnés, dans ce petit trou perdu de la montagne, où le vide absolu s'était fait autour d'eux. Seuls, qu'allaient-ils devenir ?... — C'est en présence de cette situation poignante que Jean Brugière (allié éloigné des pauvres typhiques abandonnés) va donner la mesure d'un dévouement vraiment peu ordinaire.

Les malades habitaient à 10 ou 12 kilomètres de sa propre demeure ; il n'hésite pas ! il quitte ses travaux, sa femme, ses douze enfants, et vient s'installer comme garde-malade

au chevet des typhiques, dans ce foyer morbide, au risque de payer de sa vie sa courageuse détermination.

Pendant 22 jours et 22 nuits, s'oubliant lui-même, sacrifiant tous ses intérêts, sa famille tout entière, qui avait cependant un besoin si impérieux de sa présence et de son aide, il prodigue sans défaillance ses soins et ses fatigues.

Il y a vraiment de la sœur de Charité, même chez certains hommes!...

Il devait pourvoir à tout, à lui seul, car, la panique continuant à régner dans le petit village, il ne trouvait même pas à faire blanchir le linge, et il devait aller le laver lui-même au loin.

Un seul de ces typhiques trahit sa sollicitude, et mourut malgré ses soins dévoués. Lorsque les trois autres entrèrent en convalescence, Jean Brugière crut qu'il pouvait retourner dans sa pauvre maison; mais il n'avait pas abandonné ses malades d'une façon complète; loin de là!... ils avaient encore besoin de lui, et il revint fréquemment les surveiller et leur continuer les soins si nécessaires à des convalescents.

Il passait auprès d'eux une partie de la journée, quelquefois la nuit, et regagnait aussitôt que possible son logis et ses enfants qu'il avait dû bien négliger, sans se laisser arrêter par les vingt ou vingt-cinq kilomètres qu'il devait accomplir à pied à chaque voyage.

Et cette œuvre de dévouement avait duré trois mois!

L'Académie a réservé une place de choix dans ses éloges pour cet acte de vertu, qui méritait bien, en effet, une mention spéciale.

***

La Commission de recherches a su distinguer encore un homme, que l'Académie est heureuse de récompenser pour sa conduite profondément vertueuse. Il a donné, en effet, un rare et bien bel exemple de dévouement à son beau-père et à sa belle-mère.

Cet homme, c'est Job Saturnin, cultivateur à Orsonnette.

Il était devenu veuf en 1878. Son beau-père et sa belle-

mère, infirmes l'un et l'autre, avaient été abandonnés par tous leurs enfants.

Leur gendre seul leur restait ! Job n'a pas failli à son devoir ; bien plus, il s'est sacrifié pour eux. Pauvre, il les a recueillis chez lui, et, par un travail opiniâtre, il a réussi à subvenir à tous les besoins de leur existence.

Le beau-père est mort en 1901, laissant sa veuve, âgée de 84 ans ; la pauvre vieille est tombée dans le gâtisme. Or, cet état maladif des plus répugnants n'a pas rebuté le modèle des gendres, qui continua à lui donner avec affection les soins qu'il aurait donnés à sa propre mère ; ne reculant devant aucune besogne, si écœurante soit-elle ; ne l'a-t-on pas surpris quelquefois allant, la nuit, laver le linge à la rivière !

Une pareille conduite si méritoire ne pouvait être laissée dans l'oubli et l'Académie s'est empressée de la récompenser.

* * *

Nous en avons fini avec la partie masculine des lauréats, que, cette année, l'Académie a le devoir de couronner des lauriers civiques de la vertu... et nous en arrivons aux deux perles précieuses de notre écrin : une jeune fille de 16 ans et notre doyenne, âgée de 84 ans.

Elles sont l'une et l'autre si exceptionnellement méritantes, que, si on n'avait pu leur attribuer qu'un seul prix, on eût été dans l'obligation de le leur décerner ex-œquo. La vertu de chacune d'elles est si touchante, l'une à l'aurore de la vie, l'autre à son déclin ! prouvant ainsi que la vertu n'a pas d'âge, pas plus que le cœur, où elle prend sa source et où elle s'alimente !



Adélaïde ANDRAUD habite le village d'Auzolles, commune de Saint-Alyre-ès-Montagne. Elle appartient à des gens pauvres qui avaient dix enfants ; elle occupe le troisième rang dans cette nombreuse famille et est l'aînée des filles.

En janvier 1904, la mère de tous ces enfants, épuisée par le travail et par les privations, se mit au lit ; elle ne devait plus

se relever et succomba le 28 juin de la même année. — Quelle infortune et quelle misère dans cette maison remplie d'enfants sans mère! Adélaïde n'avait que 15 ans, les quatre enfants les plus jeunes étaient âgés de 8 ans, 5 ans, 2 ans et de 7 mois!...

Devant cette détresse tout le village fut en émoi; on se demandait avec anxiété ce que deviendrait cette nichée désemparée! comment se sauveraient ces pauvres petits qui semblaient ne pouvoir compter que sur la pâture providentielle réservée aux petits des oiseaux, et qui est, hélas! trop souvent aléatoire!

Mais on apprit bientôt dans le village que, dans ce misérable logis, se révélait un de ces êtres merveilleusement doués, que la Providence fait surgir quelquefois à point pour venir au secours des grandes infortunes.

C'était cette jeune fille de 15 ans, presque une enfant; Adélaïde était à la fois une tête admirablement organisée et un cœur assez vaste pour y réchauffer toute la famille. D'une mâturité d'esprit bien au-dessus de son âge, elle comprit toute l'étendue de la tâche qui lui incombait, et elle a su y faire face avec un de ces dévouements qui s'ignorent et qui n'en sont que plus admirables.

Dès que l'écrasant fardeau pesa sur ses jeunes épaules, elle se manifesta avec toutes les qualités multiples qui en avaient fait une garde-malade affectueuse et attentionnée au chevet de sa mère mourante, et qui allait en faire une ménagère laborieuse et une seconde mère pleine de tendresse pour ses petits frères : ils furent entourés des soins les plus attentifs et les plus délicats; la pauvre maison fut tenue avec une propreté irréprochable, et la jeune mère de famille trouvait encore le temps de courir au lavoir pour blanchir le linge de toute la maisonnée, le tout à la grande admiration du village entier, étonné d'une pareille intelligence, d'un pareil dévouement chez une enfant de 15 ans! Grâce à son activité, à son esprit d'ordre, la jeune mère suffit à tout; grâce aux soins qu'elle prodigue autour d'elle, les santés sont prospères, — excepté peut-être la sienne : — on croit remarquer,

en effet, qu'elle a maigri, qu'elle a pâli, et l'on soupçonne que c'est peut-être moins par suite du travail dont elle abuse que par suite des privations qu'elle s'impose pour ne pas laisser souffrir les orphelins dont elle a assumé la garde.

Voilà de la Vertu ! et de la vraie !

Marcel Prévost l'a dit quelquepart: « La vertu n'est pas dans » une résolution fugitive, elle est dans une habitude de la vie. »

Oui, la vertu est bien dans les habitudes de la vie d'Adélaïde Andraud. Tout ce qui n'est pas la vertu dans la vie, elle l'ignore. Quelle rosière pourrait-on couronner qui serait plus digne qu'elle du respect et de l'admiration de ses concitoyens ?



Par la force des choses, il est un mot dont j'ai singulièrement abusé, c'est le mot « *admiration* » ; il faut que vous me permettiez de l'employer une fois encore en faveur de notre doyenne, pour qui ce mot semble avoir été créé dans notre langue.

Louise André, veuve Vignal, habite Jumeaux. Elle est âgée de 84 ans.

C'est une de ces créatures qui mettent leur plaisir à soulager leurs semblables.

Depuis 15 ans, elle s'est mise gratuitement au service des époux Fouret-Reynaud, tous deux aveugles et infirmes, — ses parents éloignés.

Il y a des gens qui adoptent des enfants, elle a adopté deux vieillards ! Elle tient leur pauvre ménage, les assiste de tout son pouvoir, dépensant ses petites ressources personnelles pour leur venir en aide. Comment ne pas considérer d'un œil attendri le spectacle de ces deux vieillards, de ces deux aveugles infirmes, soutenus moralement et matériellement par cette octogénaire plus vieille qu'eux !...

Ne pourrait-on pas, elle aussi, la ranger parmi les sauveteurs ?....

Ne la voyez-vous pas, usant son dernier souffle, ses dernières ressources, pour soutenir par des efforts surhumains, ces deux pauvres vieillards, épaves de la vie, eux aussi, au-

dessus des flots envahissants du malheur, de la douleur et de la misère!. ..

C'est vraiment touchant, plus que ne le saurais dire! Lorsque celui qui fait abnégation de tout son être pour soulager une souffrance est plein de vie, il doit assurément être loué ; mais on a tant à donner, lorsque la jeunesse rend le cœur débordant!... à l'aurore de la vie, l'avenir ne semble-t-il pas une mine inépuisable!... les illusions n'ont-elles pas de chauds rayons dorant tous les sacrifices!...

Mais quand les jours sont comptés, se donner avec la générosité de la jeunesse! s'oublier totalement à cet âge, où, si souvent les glaces de l'hiver se font sentir sur l'être moral, n'est-ce pas plus admirable encore?

Et ne semble-t-il pas que cette vie qui va s'éteignant dans la charité, donne à la vertu de notre bonne vieille, comme un parfum plus pénétrant, le nimbe d'une auréole plus touchante?... aussi est-ce avec un profond respect, avec une réelle émotion, que je salue la veuve Vignal, au nom de l'Académie!

A ces deux vertus féminines qui méritent tous vos suffrages, je voudrais pouvoir tresser une couronne de roses et d'immortelles, pour la déposer sur ces deux têtes de 15 et 84 ans, si dissemblables par l'âge et la physionomie, mais si semblables par les mérites que nous récompensons aujourd'hui.

***

L'Académie, limitée par l'importance des legs qu'elle a mission de distribuer, serait assurément heureuse de pouvoir attribuer à chacun de ses lauréats, tous malheureux, des prix dont l'importance pourrait soulager effectivement leur misère, et l'on comprendrait qu'ils n'y fussent pas insensibles!

Cependant, je ne doute pas que des cœurs capables des grands sentiments qui font aujourd'hui notre admiration ne peuvent pas être insensibles non plus à la récompense qu'ils reçoivent dans cette Assemblée solennelle où l'Académie célèbre et glorifie leur belle conduite!

Ce n'est pas avec de l'argent qu'on récompense des actes de vertu, car, comme l'a dit M. le comte d'Haussonville : « Le jour où la vertu cesserait d'être désintéressée, elle per- » drait son mérite et sa fleur. »

Espérons donc que tous nos lauréats comprendront le prix qui s'attache au baptême de vertu qu'ils reçoivent en ce jour, et que leur triomphe de si bon aloi servira d'encouragement pour ceux qui les suivront dans la voie qu'ils leur ont montrée.

J'ai fini, Messieurs, ce discours trop long pour le peu qu'il contient !

Je n'ai pas l'outrecuidance d'espérer qu'on puisse tirer quelque profit des pensées personnelles que j'ai pu y exprimer et qui sont d'ailleurs dépourvues de toute prétention.

Mais, ne semble-t-il pas qu'au simple passage de ce cortège d'apôtres de la vertu, dans ses manifestations les plus diverses, on se sente porté, par ce salutaire exemple, à devenir meilleur, je veux dire plus charitable ?...

(On gagne toujours quelque chose à fréquenter les bonnes Compagnies !)

Je trouverai que j'ai rempli mon rôle dans la mesure de mes faibles moyens, si mon récit a eu pour effet d'augmenter votre admiration pour ces humbles et ces petits qui ont le sublime mérite de pratiquer le dévouement et l'esprit de sacrifice (pour eux, la vertu est chose si malaisée !...), et je serais plus heureux encore, si par là même, nous nous sentions tous entraînés à plus de charité, ce qui serait pour nous chose vraiment si facile !...

Si ce vœu était exaucé, si, sous l'influence des vertus que nous récompensons en ce jour, nous devenions des adeptes plus fervents du grand principe de la *solidarité humaine*, combien ne faudrait-il pas glorifier de plus fort la pensée humanitaire qui a inspiré M. le Marquis du Maisniel, dont l'âme généreuse plane, en cette solennité, sur cette Assemblée distinguée, réunie pour exécuter la plus louable et la plus élevée de ses dispositions dernières.

TABLE DES MATIÈRES

Pour le Comité de publication,

Le Secrétaire de l'Académie,

Maurice BASSE.

L'Imprimeur-Gérant, L. BELLET. — 1357


UNIVERSITY OF MICHIGAN
3 9015 00700 4412



